



**HAL**  
open science

**“ La femme politique paradoxale ”. Étude comparative sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944. : Étude comparative sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944**

Soizic Brohan

► **To cite this version:**

Soizic Brohan. “ La femme politique paradoxale ”. Étude comparative sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944. : Étude comparative sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944. Science politique. Université de Bordeaux, 2019. Français. NNT : 2019BORD0092 . tel-02307286

**HAL Id: tel-02307286**

**<https://theses.hal.science/tel-02307286>**

Submitted on 7 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE

POUR OBTENIR LE GRADE DE

**DOCTEUR DE  
L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

ÉCOLE DOCTORALE SP2 : SOCIÉTÉS, POLITIQUE, SANTÉ PUBLIQUE  
SCIENCE POLITIQUE

Par Soizic BROHAN

**« LA FEMME POLITIQUE PARADOXALE ».**

**Étude comparative sur la représentation des femmes dans les assemblées  
politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944.**

Sous la direction de : Christine CHIVALLON  
(co-directrice : Catherine ACHIN)

Soutenue le 28 juin 2019

Membres du jury :

M. DANIEL, Justin  
Mme BYRON, Jessica  
Mme GUYON, Stéphanie

Professeur, Université des Antilles  
Professeure, University of the West Indies  
Maîtresse de conférences, Université de  
Picardie Jules Verne  
Maîtresse de conférences - HDR,  
Université de Bordeaux

Président, rapporteur  
Rapporteuse  
Examinatrice  
Examinatrice

**Titre :**

**« La femme politique paradoxale ». Étude comparative sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944.**

**Résumé :**

Les sociétés caribéennes de legs plantationnaire sont souvent associées à des sociétés « matrifocales » à tendance matriarcale où les femmes seraient détentrices d'un potentat féminin et les hommes dépossédés de leur autorité « naturelle ». Les femmes sont certes dotées d'une autorité féminine mais la « matrifocalité » ne nie pas des rapports de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes. Le champ politique en constitue un terrain d'expression privilégié. Le décalage paradoxal entre le pouvoir prêté aux femmes et leur position dans le système politique sert de point de départ à ce travail de thèse qui cherche à étudier les relations entre ordre social et représentation politique du point de vue du genre. Il analyse l'évolution de la représentation des femmes dans les assemblées politiques centrales en Guadeloupe (Conseil départemental et Conseil régional) et en Jamaïque (Chambre des représentants et Sénat) depuis 1944 au prisme des renégociations permanentes entre les contraintes structurelles des deux contextes politiques étudiés et les contraintes symboliques intériorisées par leurs acteur.rice.s porteur.se.s d'une histoire sociale particulière, ainsi que les modalités de professionnalisation politique des représentantes recouvrant une hétérogénéité de trajectoires personnelles, professionnelles et politiques. La méthode de recherche adoptée mobilise des sources archivistiques par le recueil de données de type statistique et monographique, donnant lieu à la réalisation d'une base de données sur les femmes siégeant dans les assemblées politiques et d'une typologie de leurs trajectoires, ainsi que la réalisation d'une série d'entretiens semi-directifs biographiques auprès de certaines d'entre elles afin d'approfondir l'analyse de leurs trajectoires. La perspective comparatiste entre la Guadeloupe et la Jamaïque souligne les spécificités de leurs systèmes de représentation politique en dépit de leurs similitudes socioculturelles.

**Mots clés :**

Représentation politique, colonialité du pouvoir, intersectionnalité, professionnalisation politique, mobilisations féministes, identités, rapports de genre, matrifocalité, Guadeloupe, Jamaïque.

**Title:**

**“The Paradox of the Female Politician”. A Comparative Study of Women’s Representation in Political Assemblies in Guadeloupe and Jamaica Since 1944.**

**Abstract:**

The Caribbean plantation societies are often described as “matrifocal” or even matriarchal societies in which women hold a female power which deprives their male counterparts of their “natural” authority. Women indeed possess a female power but “matrifocality” does not prevent men from holding more power than women in some domains. The study of the political arena is insightful in this regard. This thesis considers the paradoxical gap between the power women are believed to have in society and their position within the political system, and studies the relationship between the Caribbean social order and its gendered political representation. It analyzes the evolution of women’s representation in the central political assemblies of Guadeloupe (Departmental Council and Regional Council) and Jamaica (House of Representatives and Senate) since 1944, drawing on the permanent evolutions between the structural constraints of the two studied political systems and the symbolic constraints interiorized by the parliamentarians that carry a specific social history; as well as their diversified pathways to political professionalization, echoing their different personal, professional and political trajectories. The research method uses archival data, through the collection of statistical and monographic data which enabled the construction of a database of women seated in the political assemblies of Guadeloupe and Jamaica, as well as interviews conducted with some of them in order to deepen the analysis of their trajectories. The comparative study between Guadeloupe and Jamaica highlights the specificities of their political representation systems despite their similar sociocultural history.

**Keywords:**

Political representation, colonial power, intersectionality, political professionalization, feminist mobilizations, identities, gender relations, matrifocality, Guadeloupe, Jamaica.

---

**Unité de recherche**

Les Afriques dans le Monde, UMR 5115, LAM - IEP de Bordeaux, 11 allée  
Ausone, Domaine universitaire, 33607 Pessac Cedex, France

# Table des matières

<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>16</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>18</b>
<b>INTRODUCTION : ENTRE PRÉSENCE ET ABSENCE, « LA FEMME POLITIQUE PARADOXALE » EN CONTEXTE CARIBÉEN POSTCOLONIAL .....</b>	<b>21</b>
1. UN PARADOXE APPARENT A ECLAIRCIR .....	22
1.1. L'énigme : la coexistence d'un ordre social « matrifocal » et d'un ordre politique patriarcal.....	23
La « matrifocalité » des sociétés caribéennes : les imaginaires de la dépossession masculine et de l'omnipotence féminine.....	23
L'assignation patriarcale des rôles sociaux en fonction du sexe : sphère publique masculine et sphère domestique féminine .....	27
« La femme politique paradoxale » en contexte caribéen « matrifocal » et patriarcal .....	31
1.2. Les terrains d'étude du paradoxe : l'adoption d'une démarche comparative entre la Guadeloupe et la Jamaïque .....	33
Présentation des modalités de choix des études de cas : l'étude de terrains caribéens au prisme du genre en politique.....	33
Présentation des unités de la comparaison : matrice socioculturelle commune et trajectoires politiques différenciées .....	33
□ Une matrice socioculturelle commune : le système plantationnaire.....	35
□ Des trajectoires politiques différenciées .....	41
2. LES OUTILS D'ETUDE DU PARADOXE.....	44
2.1. État de la littérature des deux côtés de l'Atlantique : le croisement des études de genre, de la science politique et des terrains caribéens, un impensé de la recherche ? .....	45
L'institutionnalisation des études de genre au prisme du miroir transatlantique .....	45
L'adoption du genre par la science politique française.....	46
Des femmes au genre en politique en terrain guadeloupéen et jamaïcain.....	47
2.2. Outils conceptuels : le croisement des rapports de genre et de la représentation politique en contexte caribéen colonial et postcolonial.....	49
Le genre à l'intersection d'autres rapports sociaux de domination .....	49
De la citoyenneté à la représentation politique des femmes au prisme de la « matrice de la domination » .....	54
Legs plantationnaire, système genré de représentation politique et inclusion des femmes dans les assemblées politiques .....	58

3.	ENJEUX METHODOLOGIQUES ET SOURCES .....	59
3.1.	« Éclectisme des données » et utilisation combinée de méthodes de recherche quantitatives et qualitatives .....	59
	Une méthode de recherche quantitative : collecte de données documentaires et réalisation d'une base de données.....	60
	Une méthode de recherche qualitative : réalisation d'entretiens et analyse des trajectoires de vies .....	63
	La collecte de données complémentaires : mise en situation d'observation et rédaction de « carnets de terrain ».....	67
3.2.	L'ambiguïté du positionnement de (jeune) femme blanche enquêtant sur des élites politiques en terrain caribéen postcolonial.....	68
4.	PLAN DE LA THESE.....	70

## **1<sup>ERE</sup> PARTIE : CONSTRUCTION DU SYSTÈME GENRÉ DE REPRÉSENTATION POLITIQUE ET INSERTION DES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES POLITIQUES ...73**

### **CHAPITRE 1 : GENESE ET EVOLUTION DE LA REPRESENTATION POLITIQUE DES FEMMES AU PRISME DE LA MATRICE PLANTATIONNAIRE .....**

1.	HISTORICISATION DE LA CONSTRUCTION DU CHAMP POLITIQUE CARIBEEN L'INTERSECTION DES RAPPORTS SOCIAUX DE DOMINATION PLANTATIONNAIRES .....	75
1.1.	La période esclavagiste : la mise en place d'un ordre politique racialisé et contestataire ...	75
1.2.	Abolitions, espoirs et désillusions : « <i>Il faut que tout change pour que rien ne change</i> »...82	82
1.3.	La période post-abolitionniste : (dé)colonisations et conquête de l'égalité politique.....	87
2.	LA LENTE PROGRESSION DU NOMBRE DE FEMMES DANS LES ASSEMBLEES POLITIQUES.....	100
2.1.	La représentation des femmes dans les assemblées politiques centrales.....	101
	Proportion des femmes .....	104
	Nombre de mandats.....	110
	Fonctions exécutives .....	113
	Affiliation partisane .....	115
	Variations d'échelles.....	118
	Trajectoires des femmes dans les assemblées centrales.....	122
2.2.	La représentation des femmes dans les assemblées politiques locales.....	126
	Proportion des femmes .....	127
	Fonctions exécutives .....	130
	La place de l'échelon local dans les trajectoires politiques .....	133
2.3.	La représentation des femmes au gouvernement.....	135
	Présence des femmes.....	136
	Nombre de nominations.....	139
	Rang protocolaire.....	140
	Portefeuilles détenus .....	142
	Affiliation partisane .....	144
	La place des nominations gouvernementales dans les trajectoires politiques .....	145

### **CHAPITRE 2. LES CHEMINS DE LA « RESPECTABILITE » : RESSOURCES SOCIALES ET TRAJECTOIRES D'ACCES DES FEMMES AUX ASSEMBLEES POLITIQUES.....**

1.	LES RESSOURCES SOCIALES DES REPRESENTANTES FACE A LA DOUBLE INJONCTION A LA « RESPECTABILITE ».....	149
1.1.	L'origine socio-raciale.....	150
1.2.	La situation familiale.....	161
1.3.	La pratique religieuse .....	170
1.4.	Les ressources scolaires.....	178
1.5.	Les ressources professionnelles .....	184

2. CONVERSION DE LA « RESPECTABILITE » SOCIALE EN RESSOURCES POLITIQUES ET DIVERSITE DES FILIERES D'ACCES AUX ASSEMBLEES POLITIQUES.....	193
2.1. Les « héritières ».....	194
La transmission familiale : l'héritage politique par les parents ou le conjoint .....	195
La transmission extra-familiale : l'héritage politique par le mentor politique.....	200
2.2. Les « militantes » .....	203
Le militantisme politique.....	203
Le militantisme syndical .....	207
Le militantisme associatif.....	211
Le militantisme féministe .....	215
2.3. Les « technocrates » .....	217
2.4. Les « électrons libres ».....	220

**2<sup>EME</sup> PARTIE : USAGES ET MÉSUGAGES DU GENRE DANS LE CHAMP POLITIQUE PATRIARCAL EN CONTEXTE CARIBÉEN « MATRIFOCAL » .....226**

**CHAPITRE 3. DEJOUER SON GENRE : LA FEMINITE CONTRAINTE DANS LE CHAMP POLITIQUE CARIBÉEN PATRIARCAL .....227**

1. HISTORICISATION DE LA RECONFIGURATION DU CHAMP POLITIQUE CARIBÉEN AU LENDEMAIN DES (DE)COLONISATIONS AU PRISME DU LEGS PLANTATIONNAIRE .....	229
1.1. « Décolonisation improbable » et reconduction d'un champ politique racialisé .....	229
1.2. « Crise de la représentation politique » et légitimation de la dimension genrée du champ politique.....	237
2. DES TRAJECTOIRES FEMININES CONTRAINTES PAR LE CHAMP POLITIQUE PATRIARCAL ET RACIALISE .....	242
2.1. L'acquisition du mandat de représentante .....	242
L'influence variable des modes de scrutin au prisme du genre .....	242
De la collecte des fonds de campagne à l'animation des meetings politiques : la dimension genrée des campagnes électorales .....	249
□ La collecte des fonds de campagnes .....	249
□ Des candidates en campagne assignées aux injonctions à la « respectabilité » féminine.....	253
Des femmes confrontées aux violences politiques.....	257
2.2. L'exercice du mandat de représentante .....	264
Les règles de cumul des mandats .....	264
□ Des femmes qui cumulent moins que les hommes ?.....	266
□ Des femmes contraintes par le cumul des mandats ?.....	269
Les modalités de rémunération et les conditions matérielles d'exercice du métier politique .....	272
□ Les modalités de rémunération du personnel politique.....	274
□ Les conditions d'exercice du métier politique.....	276
Le fonctionnement genré des assemblées politiques.....	279
□ Des assemblées politiques conçues par et pour les hommes .....	281
□ La dimension genrée des relations interpersonnelles dans les assemblées politiques .....	282
3. DES TRAJECTOIRES FEMININES CONTRAINTES PAR LES PARTIS POLITIQUES.....	289
3.1. La reconfiguration du paysage électoral au lendemain des (dé)colonisations : domination masculine et interstices de pouvoir féminin .....	289
3.2. L'influence différenciée des partis politiques sur les trajectoires des représentantes.....	298

<b>CHAPITRE 4. JOUER DE SON GENRE : LA CONVERSION DU GENRE EN RESSOURCE POLITIQUE EN CONTEXTE SOCIAL « MATRIFOCAL » .....</b>	<b>310</b>
1. L'AMBIVALENCE DE LA « MATRIFOCALITE » SUR LES TRAJECTOIRES POLITIQUES DES REPRESENTANTES.....	311
1.1. Le poids différencié des injonctions « matrifocales » sur les trajectoires des représentantes .....	313
Pluralité des configurations familiales des représentantes et variabilité des injonctions matriarcales.....	314
Des représentantes partiellement déchargées des injonctions matriarcales .....	323
1.2. L'exercice périlleux de la conversion du genre en ressource politique.....	325
Le répertoire de la féminité .....	326
□ Les normes de genre coloniales : l'usage classique de la féminité « respectable ».....	329
□ Les normes de genre « mutantes » : la féminité « virile » malaimée.....	332
□ Les normes de genre hybrides : la féminité « créolisée » ou l'autorité « respectable » .....	334
Le répertoire de la maternité.....	338
□ Du registre de la « mère autoritaire » à la rhétorique de la « maman tyran » : le cas de Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe.....	340
□ Du registre de la « mère aimante » à la rhétorique de la « maman ridicule » : le cas de Portia Simpson Miller en Jamaïque.....	346
2. TYPOLOGIE DES USAGES DU GENRE PAR LES REPRESENTANTES.....	353
2.1. « S'approprier son genre » et compenser un déficit de légitimité politique : le cas des « héritières » .....	354
2.2. « Ignorer son genre » et mobiliser d'autres ressources politiques : le cas des « technocrates » et des « électrons libres » .....	360
2.3. « Jouer de son genre » et faire un usage stratégique de sa féminité : le cas des « militantes » .....	370
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : LES NORMES ÉGALITAIRES DU GENRE EN POLITIQUE ENTRE CONTESTATION ET INSTITUTIONNALISATION.....</b>	<b>379</b>
<b>CHAPITRE 5. LA PLANTATION « DEPASSEE » ? MOBILISATIONS FEMINISTES ET NORMES ÉGALITAIRES DU GENRE EN POLITIQUE.....</b>	<b>380</b>
1. « ON A ENCORE DU CHEMIN A FAIRE ! » : HISTORICISATION DES MODALITES DE CONSTRUCTION DE « L'ESPACE DE LA CAUSE DES FEMMES » EN POLITIQUE.....	381
1.1. Émergence des normes égalitaires du genre en politique et pôle partisan de « l'espace de la cause des femmes » au lendemain des (dé)colonisations .....	382
1.2. Légitimation des normes égalitaires du genre en politique et « internationalisation de l'espace de la cause des femmes » depuis les années 1970 .....	386
1.3. D'une « nébuleuse » à une « coalition » ? La reconfiguration de « l'espace de la cause des femmes » en politique au XXI <sup>ème</sup> siècle .....	398
1.4. Retour comparatif sur les différents pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique .....	403
Les organisations régionales : L' <i>Union Européenne</i> (UE) en Guadeloupe et l' <i>Organisation des États Américains</i> (OEA) en Jamaïque .....	403
Les associations de femmes : l' <i>Union des Femmes Guadeloupéennes</i> (UFG) et le <i>Jamaica Women's Political Caucus</i> (JWPC).....	408
Le pôle intellectuel : le <i>Groupe Genre et Société aux Antilles</i> (GESA) en Guadeloupe et l' <i>Institute for Gender &amp; Development Studies</i> (IGDS) en Jamaïque .....	414
Les agences gouvernementales : la <i>Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité</i> (DRDFE) - <i>Guadeloupe</i> et le <i>Jamaica Bureau of Women's Affairs</i> (JBWA).....	420



2. « LES FEMMES SONT DEJA LA ! » : L'AMBIVALENCE DE « L'ESPACE DE LA CAUSE DES FEMMES » EN POLITIQUE.....	425
2.1. Mobilisations sociales et déficit de légitimité des femmes (politiques) en contexte caribéen postcolonial.....	426
« Des femmes et des hommes » : l'injonction à l'inclusion des hommes dans les inégalités de genre.....	427
« Des femmes et des femmes » : l'imposition du statut de victime comme condition d'accès aux mobilisations sociales.....	432
2.2. Les pôles sectoriels de « l'espace de la cause des femmes » au croisement de plusieurs systèmes d'oppression : le cas des sections féminines des partis politiques.....	436
La primauté de l'appartenance partisane et socio-raciale : l' <i>Union des Femmes Guadeloupéennes</i> (UFG) et le militantisme politique et féministe de Mona Cadoce .....	437
La primauté de l'affiliation partisane : le militantisme politique et féministe du <i>PNP Women's Movement</i> (PNPWM) et du <i>JLP Women's Freedom Movement</i> (JLPWFM) en Jamaïque .....	440

**CHAPITRE 6. LA « FEMINISATION CONTRAINTE » DES ASSEMBLEES POLITIQUES A L'OMBRE DE (L'ANCIENNE) METROPOLE .....445**

1. « UNIS DANS LA DIVERSITE » : DES TRAJECTOIRES PARITAIRES ENTRE RUPTURES ET CONTINUITES .....	447
1.1. Cadre législatif pluriel, débats singuliers : la proximité des modalités de mise à l'agenda des mesures spéciales .....	448
1.2. Les résultats contrastés de la mise à l'agenda des mesures spéciales au prisme de la pluralité des héritages politiques .....	456
Une trajectoire guadeloupéenne liée à sa métropole : l'adoption des lois dites sur la parité politique.....	457
Une trajectoire jamaïcaine dissociée de son ancienne métropole : les attentes suscitées par les quotas de genre en politique .....	461
2. LA « FEMINISATION CONTRAINTE » DES ASSEMBLEES POLITIQUES GUADELOUPEENNES ET JAMAÏCAINES .....	468
2.1. La féminisation des assemblées politiques en Guadeloupe sous contrainte législative : l'application des lois dites sur la parité politique .....	469
Les effets quantitatifs des lois dites sur la parité politique : la représentation égalitaire du genre dans les assemblées politiques.....	469
Les effets qualitatifs des lois dites sur la parité politique : l'émergence d'une nouvelle génération de représentantes.....	472
□ Les ressources sociales détenues par les « femmes-parité » : l'atténuation des injonctions à la « respectabilité » ? .....	472
□ Une nouvelle trajectoire d'accès aux assemblées politiques : les « femmes-parité » à l'intersection d'autres catégories d'appartenance.....	479
2.2. La féminisation des assemblées politiques en Jamaïque sous contrainte « démocratique » : le cas des élections générales de 2016 .....	485

**CONCLUSION : JALONS POUR UN ÉCLAIRAGE NOUVEAU SUR « LA FEMME POLITIQUE PARADOXALE » EN CONTEXTE CARIBÉEN POSTCOLONIAL .....498**

1. LA CONTRIBUTION DE L'INTERSECTIONNALITE A L'ETUDE DE LA REPRESENTATION POLITIQUE.....	499
2. LES APPORTS DE LA « POLITIQUE DE L'IDENTITE » A LA SOCIOLOGIE DU METIER POLITIQUE ..	502
3. LA CONTRIBUTION DES ETUDES CARIBEENNES A L'ANALYSE DES RAPPORTS DE GENRE.....	504
4. LIMITES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE .....	506

<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>510</b>
---------------------------	------------

<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>554</b>
-------------------------------	------------

# Table des illustrations

## INTRODUCTION

Figure 1. Les structures relationnelles et les imaginaires de la matrifocalité .....	26
Carte 1. La Guadeloupe et la Jamaïque, des territoires situés au cœur de la mer des Caraïbes .....	34
Tableau 1. Principales caractéristiques socio-démographiques et politiques des politicien.ne.s rencontré.e.s en Guadeloupe et en Jamaïque au moment de l'entretien.....	65
Tableau 2. Récapitulatif des entretiens complémentaires réalisés en Guadeloupe et en Jamaïque .....	66

## CHAPITRE 1

Encadré 1. Historique et fonctionnement des assemblées politiques centrales en Guadeloupe et en Jamaïque .....	101
Graphique 1. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe .....	104
Tableau 3. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe .....	105
Encadré 2. Les grandes étapes de la parité en politique.....	106
Graphique 2. Évolution de la proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et au Sénat de la Jamaïque depuis 1944.....	107
Tableau 4. Évolution de la proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944.....	108
Graphiques 3. Nombre de mandats détenus par les femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe.....	110
Tableau 5. Nombre de mandats détenus par les femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe.....	110
Graphiques 4. Nombre de mandats détenus par les femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944.....	111
Tableau 6. Nombre de mandats détenus par les femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944.....	112
Tableau 7. Fonctions exécutives détenues par les femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe.....	113
Tableau 8. Affiliation partisane des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe.....	116
Tableau 9. Affiliation partisane des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944.....	117
Graphique 5. Évolution globale de la proportion des Guadeloupéennes élues à l'Assemblée nationale depuis 1945 et au Sénat depuis 1946 .....	119
Tableau 10. Part des Guadeloupeennes élues à l'Assemblée nationale depuis 1945 et au Sénat en France depuis 1946 .....	120
Tableau 11. Détail des mandats détenus par les Guadeloupéennes ayant siégé plus de trois fois dans les assemblées politiques centrales .....	123
Tableau 12. Détail des mandats détenus par les Jamaïcaines ayant siégé plus de trois fois dans les assemblées politiques centrales .....	123
Tableau 13. Trajectoires politiques des Guadeloupeennes et des Jamaïcaines dans les assemblées centrales depuis 1944 .....	124
Encadré 3. Historique et fonctionnement des assemblées politiques locales en Guadeloupe et en Jamaïque .....	126
Tableau 14. Proportion des femmes élues dans les conseils municipaux de la Guadeloupe aux élections municipales de 2008 et de 2014 .....	127
Graphique 6. Évolution du nombre des femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1947.....	128

Tableau 15. Évolution de la proportion des femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1947 .....	129
Graphique 7. Évolution de la proportion des femmes élues maires dans les conseils municipaux de la Guadeloupe depuis 1945.....	130
Tableau 16. Évolution de la proportion des femmes élues maires dans les conseils municipaux de la Guadeloupe depuis 1945.....	131
Tableau 17. Nombre des femmes élues maires dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1958.....	132
Tableau 18. La place de l'échelon local dans les trajectoires politiques des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines depuis 1944 .....	133
Encadré 4. Historique et modalités de nomination des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines au gouvernement national .....	135
Tableau 19. Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986.....	136
Tableau 20. Femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953.....	138
Tableau 21. Nombre de nominations par Guadeloupéenne dans les gouvernements français depuis 1986.....	139
Graphique 8. Nombre de nominations par femme dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953.....	139
Tableau 22. Nombre de nominations par femme dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953.....	140
Tableau 23. Rang protocolaire des Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986.....	140
Tableau 24. Rang protocolaire des femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953.....	141
Tableau 25. Portefeuilles détenus par les Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986.....	142
Tableau 26. Portefeuilles détenus par les femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953.....	143
Tableau 27. Affiliation partisane des Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986.....	144
Tableau 28. Affiliation partisane des femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953.....	144
Tableau 29. La place du gouvernement dans les trajectoires politiques des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines depuis 1944 .....	145

## CHAPITRE 2

Tableau 30. Professions déclarées des parents par les représentantes rencontrées en Guadeloupe et en Jamaïque .....	154
Tableau 31. Répartition par catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 à 64 ans en Guadeloupe en 2015.....	156
Tableau 32. Répartition par secteur d'activité de la population de 14 ans et plus en Jamaïque en 2017.....	157
Tableau 33. Appartenance « raciale » de la population en Jamaïque en 2001 .....	159
Tableau 34. Appartenance « raciale » des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002.....	160
Tableau 35. Composition des familles en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2011 .....	164
Tableau 36. Situation matrimoniale des femmes siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944.....	165
Tableau 37. Situation matrimoniale de la population de 15 ans ou plus en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2001 .....	167
Tableau 38. Situation matrimoniale des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002.....	168

Tableau 39. Nombre d'enfants par femme siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944 .....	169
Tableau 40. Affiliation religieuse revendiquée par les représentantes rencontrées en Jamaïque..	174
Tableau 41.1. Affiliation religieuse de la population en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2001 .....	175
Tableau 41.2. Affiliation religieuse des protestant.e.s en Jamaïque en 2001 .....	176
Tableau 42. Affiliation religieuse des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002 .....	177
Encadré 5. Fonctionnement du système éducatif en Guadeloupe et en Jamaïque .....	178
Tableau 43. Niveau de diplôme des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944 .....	180
Tableau 44. Niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2001 .....	180
Tableau 45. Niveau de diplôme des conseillers départementaux guadeloupéens élus en 2015 et des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002 .....	181
Tableau 46. Filières d'étude choisies par les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944 .....	182
Tableau 47. Mobilité étudiante des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944 .....	183
Tableau 48. Profession déclarée des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944 .....	185
Tableau 49. Répartition par catégorie socioprofessionnelle des professions déclarées par les représentantes guadeloupéennes .....	190
Tableau 50. Répartition par secteur d'activité des professions déclarées par les représentantes jamaïcaines .....	191
Tableau 51. Profession déclarée des conseillers départementaux guadeloupéens élus en 2015 et des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002 .....	192
Tableau 52. Filières d'accès aux assemblées politiques des représentantes guadeloupéennes et jamaïcaines de 1944 à 2017 .....	194
Encadré 6. La politique de mère en fille : Lucette Michaux-Chevry et Marie-Luce Penchard en Guadeloupe .....	197
Encadré 7. De première dame à représentante : l'ascension politique de Juliet Holness en Jamaïque .....	199
Encadré 8. L'art de s'affranchir de son mentor : l'entrée en politique de Justine Bénin dans les pas de Gabrielle Louis-Carabin en Guadeloupe .....	200
Encadré 9. Une vie sous le signe du <i>People's National Party</i> : la trajectoire personnelle, professionnelle et politique d'Angela Brown Burke en Jamaïque .....	205
Encadré 10. Historique et fonctionnement des principaux syndicats en Guadeloupe et en Jamaïque .....	207
Encadré 11. Une syndicaliste à la porte des assemblées politiques centrales : le militantisme syndical et politique de Danielle Diakok en Guadeloupe .....	210
Encadré 12. Au service de Goyave : le militantisme associatif et politique de Maryse Citronnelle en Guadeloupe .....	213
Encadré 13. Une féministe au Sénat : Una Jacobs, une pionnière des droits des femmes et de la politique en Jamaïque .....	216
Encadré 14. De la <i>Jeune Chambre Économique</i> au Conseil régional : la trajectoire professionnelle et politique de Thérèse Marianne-Pépin en Guadeloupe .....	219
Encadré 15. Du podium de <i>Miss Jamaica World</i> au fauteuil de ministre de la Culture et de la Jeunesse : l'ascension politique de Lisa Hanna en Jamaïque .....	223

### CHAPITRE 3

Graphique 9. Proportion des femmes élues au Conseil départemental et au Conseil régional de la

Guadeloupe de 1983 à 2001.....	243
Tableau 53. Proportion des femmes élues au Conseil départemental et au Conseil régional de la Guadeloupe de 1983 à 2001.....	244
Graphique 10. Proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959.....	245
Tableau 54. Proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959.....	246
Encadré 16. Modalités de financement des campagnes électorales en Guadeloupe et en Jamaïque.....	249
Encadré 17. Règles de cumul des mandats en Guadeloupe et en Jamaïque.....	264
Tableau 55. Femmes cumulant les mandats au moment de leur élection au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945.....	266
Tableau 56. Femmes cumulant les mandats au moment de leur élection au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983.....	266
Tableau 57. Nature des mandats cumulés par les femmes au moment de leur élection au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945.....	267
Tableau 58. Nature des mandats cumulés par les femmes au moment de leur élection au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983.....	267
Encadré 18. Modalités de rémunération et conditions matérielles d'exercice du métier politique en Guadeloupe et en Jamaïque.....	273
Encadré 19. Historique et configuration des assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque.....	280
Tableau 59. Représentation des femmes dans les fonctions exécutives du <i>People's National Party</i> (PNP) en 2012.....	294
Tableau 60. Représentation des femmes dans les instances constitutives du <i>Conseil Exécutif National</i> (NEC) du <i>People's National Party</i> (PNP) en 1998.....	294
Tableau 61. Représentation des femmes dans les commissions du <i>People's National Party</i> (PNP) en 1998.....	295
Graphique 11. Affiliation idéologique et partisane des Guadeloupéennes détentrices d'au moins trois mandats depuis 1945.....	300
Tableau 62. Affiliation idéologique et partisane des Guadeloupéennes détentrices d'au moins deux mandats depuis 1945.....	301
Graphique 12. Affiliation partisane des Jamaïcaines détentrices d'au moins trois mandats depuis 1944.....	304
Tableau 63. Affiliation partisane des Jamaïcaines détentrices d'au moins deux mandats depuis 1944.....	304

#### CHAPITRE 4

Caricature 1. Portrait de Lucette Michaux-Chevry publié dans <i>Les Échos</i> du 5 décembre 2003..	345
Affiche 1. Tract diffusé par le <i>People's National Party</i> (PNP) à l'occasion de la fête des mères 2016.....	347
Caricature 2. Cartoon représentant Portia Simpson Miller publié dans <i>The Daily Gleaner</i> du 27 août 2007.....	351
Caricature 3. Cartoon représentant Portia Simpson Miller publié dans <i>The Daily Gleaner</i> du 15 août 2007.....	352
Encadré 20. La veuve de Félix Éboué au service de la politique « autrement » : l'incursion politique d'Eugénie Éboué-Tell en Guadeloupe.....	356
Encadré 21. La mise à distance du statut de « fille de » et la défense des intérêts des femmes : l'ascension politique de Kamina Johnson Smith en Jamaïque.....	357
Photographie 1. Plaque commémorative en l'honneur de Gerty Archimède.....	360
Encadré 22. La volonté d'exporter la Guadeloupe à l'international : l'entrecroisement des trajectoires professionnelle et politique de Diana Perran en Guadeloupe.....	362

Encadré 23. D’analyste financière à stratège de la politique : la discrète entrée en politique par le monde des affaires de Petra Myers en Jamaïque .....	364
Encadré 24. « “La guêpe” dans le nid politique » : l’entrée au gouvernement de Laura Flessel-Colovic en Guadeloupe .....	366
Encadré 25. Une rastafari au Parlement : la trajectoire de vie atypique de Barbara Blake Hannah en Jamaïque .....	368
Encadré 26. Au nom des femmes, de Beaujardin et de la Guadeloupe : la trajectoire politique d’Annie Bellamy en Guadeloupe .....	373
Encadré 27. Représenter les femmes, St. Catherine et la Nation : la carrière politique sous contrôle du <i>People’s National Party</i> (PNP) de Jennifer Edwards en Jamaïque.....	374

## CHAPITRE 5

Encadré 28. Un engagement féministe à la jonction des pôles académique et étatique : la trajectoire professionnelle et politique de Lucille Mathurin Mair en Jamaïque.....	390
Tableau 64. Grandes conférences onusiennes et pôle étatique de « l’espace de la cause des femmes » en Jamaïque.....	398
Graphique 13. Le passage de « l’espace de la cause des femmes » en politique d’une « nébuleuse » à une « coalition » en Guadeloupe et en Jamaïque .....	400
Encadré 29. L’ <i>Union des Femmes Guadeloupéennes</i> (UFG) comme tremplin vers le Conseil régional : Mona Cadoce, le fer de lance du <i>Parti Communiste Guadeloupéen</i> (PCG) .....	409
Encadré 30. « De la professionnalisation au désengagement » : l’intersection des trajectoires militantes féministe et politique de George Tarer en Guadeloupe.....	410
Tableau 65. Évolution institutionnelle du <i>Jamaica Bureau of Women’s Affairs</i> (JBWA) .....	423
Tableau 66. Structures ministérielles dédiées aux femmes et au genre en Jamaïque .....	424

## CHAPITRE 6

Encadré 31. L’ <i>Union Européenne</i> (UE) et les mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques .....	456
Graphique 14. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe .....	470
Tableau 67. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe .....	471
Tableau 68. Situation matrimoniale des « femmes-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe .....	473
Tableau 69. Nombre d’enfant par « femme-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe .....	474
Tableau 70. Niveau de diplôme des « femmes-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe .....	475
Tableau 71. Profession déclarée des « femmes-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe .....	476
Encadré 32. La « filière administrative territoriale » comme tremplin vers les assemblées politiques : l’ascension politique de Manuelle Avril en Guadeloupe .....	478
Encadré 33. Victorin et ses « victorines » : l’entrée en politique de Josette Borel-Lincertin et d’Hélène Vainqueur-Christophe en Guadeloupe .....	480
Tableau 72. Caractéristiques socio-démographiques et politiques des 14 femmes élues sur la liste de Victorin Lurel aux élections régionales de 2004.....	483
Graphique 15. Nombre de femmes élues et/ou candidates pour le <i>People’s National Party</i> (PNP) et le <i>Jamaica Labour Party</i> (JLP) aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque.....	486
Tableau 73. Nombre de femmes élues et/ou candidates pour le <i>People’s National Party</i> (PNP) et le <i>Jamaica Labour Party</i> (JLP) aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque .....	486
Tableau 74. Femmes élues et/ou candidates pour le <i>People’s National Party</i> (PNP) et le <i>Jamaica Labour Party</i> (JLP) aux élections générales de 2016 en Jamaïque.....	488

Affiche 2. Tract de présentation des femmes candidates pour le <i>Jamaica Labour Party</i> (JLP) aux élections générales de 2016 en Jamaïque .....	491
Graphique 16. Évolution du nombre de femmes du <i>People's National Party</i> (PNP) et du <i>Jamaica Labour Party</i> (JLP) nommées au Sénat depuis 1944 en Jamaïque .....	493
Tableau 75. Évolution du nombre de femmes du <i>People's National Party</i> (PNP) et du <i>Jamaica Labour Party</i> (JLP) nommées au Sénat depuis 1944 en Jamaïque .....	494



## Remerciements

Cette thèse représente l'aboutissement de plusieurs années de travail au cours desquelles certaines rencontres se sont révélées déterminantes. Ma gratitude va d'abord à Christine Chivallon, au départ en tant que responsable du pôle bordelais du *Programme France-Caraïbe* (qui précède l'actuelle *Filière intégrée France-Caraïbe*) dont j'ai fait partie de la 1<sup>ère</sup> cohorte et qui a indéniablement éveillé mon intérêt pour la Caraïbe, puis en tant que (future) directrice de thèse lorsque je me suis lancée dans cette aventure. Ma reconnaissance va également à Catherine Achin qui a accepté, alors que j'étais encore en phase de « projet de thèse » et à la recherche d'un contrat doctoral, de co-diriger cette thèse. L'alliance de leurs connaissances scientifiques pointues dans leurs domaines d'expertise respectifs, l'anthropologie des sociétés de la Caraïbe et les études de genre et politique, ainsi que leur suivi constant, non seulement par leurs exigences de travail mais également par leurs encouragements, ont été d'une aide inestimable pour la réalisation de cette thèse. Qu'elles en soient remerciées.

Ma gratitude va également, à Bordeaux, à Marion Paoletti et à Kamala Marius qui ont régulièrement suivi les avancées de mon travail lors des comités de thèse et dont les retours m'ont été précieux. Je remercie également Magali Della Sudda pour l'aide qu'elle m'a apportée en début de thèse, me permettant de ne pas me perdre dans les arcanes de la recherche scientifique, ainsi que Virginie Dutoya qui m'a donné l'occasion de participer à l'Atelier Écriture du *Centre Émile Durkheim*, insufflant une nouvelle dynamique à la phase de rédaction de cette thèse. Je n'oublie pas non plus les collègues et ami.e.s docteur.e.s et doctorant.e.s bordelais.e.s, Sébastien Nicolas avec qui j'ai lancé l'*Association Francophone des Études Caribéennes* (AFDEC) et organisé *Les 1<sup>ères</sup> Rencontre de l'AFDEC*, Margaux Mauclair dont l'humour et la bonne humeur ont rendu agréables les longues heures passées à la salle des doctorant.e.s de la Maison des Suds, Maylis Ferry qui a relu attentivement certaines parties de ma thèse et dont les retours m'ont été d'une grande aide, et bien d'autres que je n'ai pas cité.e.s mais qui se reconnaîtront. Un grand merci également à Wilbert Walker pour la retranscription de mes entretiens en anglais.

En Guadeloupe, où j'ai réalisé mon premier terrain de recherche, ma reconnaissance va d'abord à Justin Daniel pour ses précieux conseils qui m'ont permis de me mettre au travail dès mon arrivée. Je remercie également Dimitri Garnier qui m'a familiarisée un lieu qui m'était inconnu, les Archives départementales de la Guadeloupe, et m'a aidée pour mes recherches, ainsi que Jean-Marc Laronde qui a facilité ma prise de contacts auprès des élu.e.s du Conseil régional, sans oublier Céline Couchy-Guicheron qui m'a fait découvrir la Guadeloupe en-dehors des collectivités territoriales.

En Jamaïque, où j'ai mené mon second terrain de recherche, ma gratitude va d'abord à Jessica Byron dont l'aide m'a également été inestimable pour démarrer mon travail. Je remercie également Leith Dunn pour le très bon accueil que j'ai reçu à l'*Institute of Gender & Development Studies*, Sharon Robinson qui m'a familiarisée avec le *Jamaica Bureau of Women's Affairs* et le *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*, Tashana Sewell pour m'avoir ouvert les portes du Parlement jamaïcain en transmettant mes demandes d'entretiens auprès des élu.e.s et en me tenant informée de la tenue des sessions parlementaires, Kerry-Ann Parchment, mon ancienne collègue de l'*Organization of American States*, qui a facilité ma prise de contact auprès des représentant.e.s des organisations et m'a fait (re)découvrir la Jamaïque, et Dane McLean pour qui m'a aidée à m'installer sur le campus de Mona à mon arrivée en Jamaïque.

Ma reconnaissance va également à mes parents, Patrick et Catherine Brohan, pour leur confiance, leur écoute et leur patience, ainsi qu'à Nathanael Lampe pour son soutien lors de la phase d'écriture de cette thèse, depuis le partage de secrets informatiques jusqu'au ravitaillement régulier en cacahuètes et en thé.

Ma gratitude va enfin à tou.te.s ceux.celles qui ont accepté de me rencontrer et de m'accorder de leur temps pendant ce travail de thèse. Hommes et femmes politiques, représentant.e.s d'organisations, militant.e.s, universitaires bordelais.e.s, antillais.e.s et caribéen.ne.s, sans vous, cette thèse n'aurait pas pu voir le jour.

Merci à vous.

# Liste des acronymes

AGEG : Association Générale des Étudiants de Guadeloupe.  
ARC : Armée Révolutionnaire Caraïbe.  
AWOJA : Association of Women's Organizations in Jamaica.  
BITU : Bustamente Industrial Trade Union.  
BUMINDOM : Bureau pour le Développement des Migrations Intéressant les Départements d'Outre-Mer.  
BWCU : British Women's Citizens' Union.  
CariMAN : Caribbean Male Action Network.  
CDI : Collectif Des Inkorruptibles.  
CEDAW : Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women/Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.  
CELV : Caraïbe Écologie Les Verts.  
CGD : Centre for Gender and Development (Studies).  
CGT : Confédération Générale du Travail.  
CGTG : Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe.  
CIM : Inter-American Commission of Women.  
CO : Combat Ouvrier.  
CSA : Caribbean Students' Association.  
CWP : Committee of Women for Progress.  
DECO : Department of Electoral Cooperation and Observation.  
DOM : Département français d'Outre-Mer.  
DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.  
DVD : Divers Droite.  
DVG : Divers Gauche.  
ECJ : Electoral Commission of Jamaica.  
ECOSOC : United Nations Economic and Social Council/Conseil Économique et Social des Nations Unies.  
EELV : Europe Écologie Les Verts.  
FES : Friedrich Ebert Stiftung.  
FKNG : Fos pou Konstwui Nasion Gwadeloup.  
FMI : Fond Monétaire International.  
FN : Front National.  
FORCES : Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale.  
FRUI-G : Front Uni dans l'Intérêt de la Guadeloupe.  
G2K : Generation 2000.  
GESA : Genre et Société aux Antilles.  
GLA : Groupe de Libération Armée.

GONG : Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe.  
 GUSR : Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité (Guadeloupe Unie Solidaire et Responsable depuis 2017).  
 HCE : Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.  
 IGDS : Institute for Gender & Development Studies.  
 Ind. : Independant.  
 INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.  
 JBGA : Jamaica Bureau of Gender Affairs.  
 JBWA : Jamaica Bureau of Women's Affairs.  
 JCTU : Jamaica Confederation of Trade Unions.  
 JFW : Jamaica Federation of Women.  
 JIS : Jamaica Information Service.  
 JLP : Jamaica Labour Party.  
 JLPWFM : Jamaica Labour Party Women's Freedom Movement.  
 JWPC : Jamaica Women's Political Caucus.  
 KLNG : Konvwa pou Liberasyon Nasyonal Gwadeloup.  
 KSAC : Kingston & St. Andrew Corporation.  
 Lab. : Labour.  
 LGM : La Gauche Moderne.  
 LKP : Liyannaj Kont Pwofitasyon.  
 LO : Lutte Ouvrière.  
 LPG : Le Parti de la Guadeloupe.  
 LR : Les Républicains.  
 LREM : La République En Marche !  
 NC : Nouveau Centre.  
 NDM : National Democratic Movement.  
 NEC : National Executive Council.  
 NPGE : National Policy for Gender Equality.  
 NPSW : National Policy Statement on Women.  
 NWU : National Workers' Union.  
 OEA/OAS : Organisation des États Américains/Organization of American States.  
 OG : Objectif Guadeloupe.  
 OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement.  
 ONU Femmes/UN Women : Organisation des Nations Unies pour les Femmes/United Nations for Women.  
 PCG : Parti Communiste Guadeloupéen.  
 PNP : People's National Party.  
 PNPWM : People's National Party Women's Movement.  
 PNPYO : People's National Party Youth Organization.  
 PNUD/UNDP : Organisation des Nations Unies pour le Développement/United Nations Development Program.  
 PNUE/UNEP : Programme des Nations Unies pour l'Environnement/United Nations Environment Program.  
 PPDG : Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen.

PRG : Parti Radical de Gauche.  
PS : Parti Socialiste.  
PSG : Parti Socialiste Guadeloupéen.  
RPF : Rassemblement du Peuple Français.  
RPG : Rassemblement Pour la Guadeloupe.  
RPR : Rassemblement Pour la République.  
SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière.  
SSD : Secretariat for Strengthening Democracy.  
STATIN : Statistical Institute of Jamaica.  
TUC : Trade Union Congress.  
UA : Université des Antilles.  
UE : Union Européenne.  
UFG : Union des Femmes Guadeloupéennes.  
UFM : Union des Femmes de la Martinique.  
UFR : Union des Femmes de la Réunion.  
UGTG : Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe.  
UIP : Union Interparlementaire.  
UMP : Union pour un Mouvement Républicain.  
UNIA : Universal Negro Improvement Association.  
UNICEF : United Nations Children's Fund/ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.  
UNIFEM : United Nations Development Fund for Women/Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme.  
UNR : Union pour la Nouvelle République.  
UPLG : Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe.  
UWI : University of the West Indies.  
WAND : Women And Development (Unit).  
WCSW : Women's Club for Social Work.  
WDS : Women and Development Studies (Groups).  
WLC : Women's Liberal Club.  
WMWJ : Women's Media Watch Jamaica.  
WPC : Women's Petition Committee.  
WPJ : Workers Party of Jamaica.  
WROC : Women's Resource and Outreach Centre.  
YMLI : Young Women's Leadership Institute.

# Introduction : Entre présence et absence, « la femme politique paradoxale » en contexte caribéen postcolonial

C'est vrai qu'on a eu une femme première ministre en Jamaïque (Portia Simpson Miller). [...] On s'émerveille dès qu'une femme est élue en politique. Le jour où on cessera de s'en étonner, c'est le jour où les femmes seront bien représentées en politique.

Patricia Duncan-Sutherland, militante au *People's National Party* (PNP). Propos recueillis le 14 avril 2016.

Dans son célèbre ouvrage *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme* publié en 1996 et paru en français deux ans plus tard, Joan W. Scott s'attache à montrer la contradiction des principes du républicanisme français, tiraillé entre affirmation de l'universalisme des droits politiques individuels, au nom de l'idéal égalitariste prôné au lendemain de la Révolution, et de la différence sexuelle, justifiant l'exclusion politique des femmes au nom d'une supposée spécificité des sexes, paradoxe dénoncé par les pionnières du féminisme<sup>1</sup>. Les femmes noires sont parties prenantes de ce combat pour l'égalité politique, comme le signalent Félix Germain et Silyane Larcher qui rappellent, de manière provocatrice, que « *Marianne est noire aussi* »<sup>2</sup>. « *La citoyenne paradoxale* » obtient, en Guadeloupe comme en Jamaïque, le droit de vote et d'éligibilité en 1944, mais elle semble avoir été remplacée, en contexte caribéen, par « une femme politique paradoxale », figure féminine difficilement saisissable, caractérisée à la fois par sa présence et son absence.

Présence d'abord, à l'image de Mia Mottley qui devient, le 24 mai 2018, la première femme Première ministre de la Barbade, en remportant les 30 sièges de député.e.s du pays pour le *Barbados Labour Party*. Elle n'est cependant pas la

---

<sup>1</sup> SCOTT, Joan, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.

<sup>2</sup> GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, "Marianne Is Also Black", in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, dir., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.xi-xx.

première femme à accéder à cette fonction dans la Caraïbe, précédée par la trinitadienne Kamla Persad-Bissessar, du *United National Congress*, de 2010 à 2015, la jamaïcaine Portia Simpson Miller, du *People's National Party* (PNP), de 2006 à 2007 puis de 2012 à 2016, et la dominiquaise Eugenia Charles, du *Freedom Party*, de 1980 à 1995. En dépit de ces élections emblématiques, qui propulsent des femmes à la tête des États, les organisations internationales et régionales implantées dans la région continuent à pointer du doigt, à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'absence des femmes des assemblées politiques, et recommandent le recours à des mesures (temporaires) spéciales réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques, notamment sous la forme de quotas<sup>3</sup>, afin d'en accroître la féminisation. « La femme politique » est donc caractérisée, en contexte caribéen, par deux traits marquants, lui conférant son caractère paradoxal. D'une part, l'accès de quelques femmes aux fonctions et aux responsabilités politiques exécutives majeures, au point d'éclipser leurs homologues masculins, ce qui constitue une spécificité caribéenne. D'autre part, la sous-représentation globale des femmes dans les assemblées politiques, ce qui relève d'un constat plus classique des études de genre et politique. « La femme politique » caribéenne, caractérisée à la fois par sa présence et par son absence, représente donc une figure féminine paradoxale, que ce travail de thèse se propose d'étudier. Après une présentation de l'ambiguïté du champ social et politique dans lequel cette figure évolue, cette introduction revient sur les outils conceptuels proposés pour tenter d'éclairer le paradoxe, avant de présenter la méthodologie et le plan de thèse adoptés.

## 1. Un paradoxe apparent à éclaircir

Ce travail de thèse a émergé du constat d'un autre paradoxe, celui de la coexistence intrigante d'un ordre social « matrifocal » et d'un ordre politique patriarcal en contexte caribéen. Les terrains d'étude choisis (sélection que je justifie plus loin), la Guadeloupe et la Jamaïque, sont caractérisés par une matrice

---

<sup>3</sup> Se référer par exemple à BERNABEU, Neus, *United Nations Development Program*, "Where Are the Women? A Study of Women, Politics, Parliaments and Equality in the CARICOM Countries", 2015, p.86, et BAKSH, Rawwida, VASSELL, Linnette, *Inter-American Commission on Women, Organization of American States, International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, "Women's citizenship. The democracies of the Americas. Caribbean", 2013, p.96.

socio-culturelle commune mais des trajectoires politiques différenciées et sont analysés dans une perspective comparatiste.

### 1.1. *L'énigme : la coexistence d'un ordre social « matrifocal » et d'un ordre politique patriarcal*

#### La « matrifocalité » des sociétés caribéennes : les imaginaires de la dépossession masculine et de l'omnipotence féminine

Les sociétés caribéennes sont définies par la littérature scientifique comme par le discours commun par leur « matrifocalité », dont Joycelin Massiah fait une « *caractéristique de la famille antillaise qui remonte à l'aube de son histoire* »<sup>4</sup>. Employée pour la première fois par Raymond T. Smith en 1956<sup>5</sup>, la matrifocalité renvoie à la place de la mère au centre de la dynamique familiale tandis que le rôle du père est défini comme subalterne<sup>6</sup>. Il convient cependant de distinguer, comme le propose Stéphanie Mulot, différentes formes de matrifocalité<sup>7</sup>. Sa définition « structurelle » correspond en effet à une configuration où plusieurs générations de femmes appartenant à une même structure familiale vivent sous le même toit. Cette situation ne concerne cependant qu'une minorité de ménages<sup>8</sup>, et l'on trouve plus souvent des formes intermédiaires oscillant entre matrifocalité et nucléarité, à l'image du « *foyer nucléaire composé/associé à une famille matrinucléaire* » identifié par Guy Dubreuil<sup>9</sup>. Elle concerne en outre principalement les catégories sociales les plus modestes, l'associant à la pauvreté<sup>10</sup>. La définition « fonctionnelle » de la matrifocalité correspond, quant à elle, à une configuration familiale de type nucléaire où la femme est considérée comme étant le chef de

---

<sup>4</sup> MASSIAH, Joycelin, *Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture*, « Les femmes chefs de ménage dans les Caraïbes : structures familiales et conditions de la femme », 1983, p.9.

<sup>5</sup> SMITH, Raymond T., *The Negro Family in British Guiana. Family Structure and Social Status in the Village*, London, Routledge & Paul, 1956.

<sup>6</sup> SMITH, Michael G., *West Indian Family Structure*, Seattle, University of Washington Press, 1962.

<sup>7</sup> MULOT, Stéphanie, « "Je suis la mère, je suis le père !" : l'énigme matrifocale - Relations familiales et rapports de sexe en Guadeloupe », thèse de doctorat en science politique, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2000, p.160.

<sup>8</sup> Yves Charbit a montré que la « matrifocalité structurelle », qu'il qualifie de « matrifocalité résidentielle », ne concerne qu'un tiers des ménages, en Guadeloupe comme en Jamaïque. Se référer à CHARBIT, Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, Paris, Institut National d'Études Démographiques, Presses Universitaires de France, Travaux et Documents, Cahier n°114, 1987.

<sup>9</sup> DUBREUIL, Guy, *La famille martiniquaise : analyse et dynamique*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 1965.

<sup>10</sup> GAUTIER, Arlette, « Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité », in BISILLIAT, Jeanne, dir., *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 1996, p.301-311. Yves Charbit a également montré les liens entre matrifocalité et pauvreté. Se référer à CHARBIT, Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, op. cit.



ménage, même si un homme est présent dans la structure familiale. Quelle que soit la définition retenue de la matrifocalité, celle-ci, en tant que mode relationnel, décrit la reconduction des rapports sociaux de domination plantationnaires<sup>11</sup> dont font partie les rapports de genre. Elle prend des formes différenciées en Guadeloupe et en Jamaïque mais ses représentations postulent systématiquement une dépossession des hommes noirs allant de pair avec une omnipotence des femmes noires.

En Guadeloupe, les imaginaires matrifocaux de la dépossession des hommes noirs trouvent leur origine dans les discours coloniaux produits par les hommes blancs pour légitimer leur domination sur les esclaves. Deux répertoires, apparemment contradictoires, sont mobilisés. D'une part, l'hypersexualisation des hommes noirs, qualifiée par Frantz Fanon de « *mythe de la puissance sexuelle du Noir* », leur dénie toute forme d'humanité en les réduisant à un pénis<sup>12</sup>. D'autre part, la dévirilisation des hommes noirs, associée par Stéphanie Mulot, à partir des travaux d'Édouard Glissant<sup>13</sup>, à un « *mythe du viol fondateur* », représente l'origine de la société créole et métissée dans le viol des femmes noires par les colons blancs sous le regard impuissant des hommes noirs<sup>14</sup>. La dévirilisation des hommes noirs s'accompagne de la dépossession de leur paternité. La société de plantation entérine en effet l'illégitimité du pouvoir paternel des esclaves en faisant du maître le père légal et de l'esclave le père géniteur<sup>15</sup>. Les articles 12 et 13 de l'édit de 1685, plus connu sous le nom de Code noir, stipulent ainsi que l'enfant suit la condition de sa mère, esclave ou libre, invisibilisant la figure de la filiation<sup>16</sup>. En Jamaïque, les représentations de la dépossession des hommes noirs sont réactualisées dans les années 1990 sur le registre de leur « marginalisation » sociale. La théorie du patriarcat, revisitée par Errol Miller qui considère que

---

<sup>11</sup> SMITH, Raymond T., *The Matrifocal Family: Power, Pluralism and Politics*, London, Routledge, 1996, 2014.

<sup>12</sup> FANON, Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil, Points.Civilisation, 1952, 1975, cité par PARIS, Myriam, DORLIN, Elsa, « Genre, esclavage et racisme : la fabrication de la virilité », *Contretemps*, n°16, 2006, p.103.

<sup>13</sup> GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, Paris, Gallimard, Folio, 1981, cité par MULOT, Stéphanie, « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », *L'Homme*, vol. 3, n° 207-208, 2013, p.178.

<sup>14</sup> MULOT, Stéphanie, « Le mythe du viol fondateur aux Antilles françaises », *Ethnologie française*, vol. 37, n°3, 2007, p.517-524.

<sup>15</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », *Autrepart*, n°49, 2009, p.123.

<sup>16</sup> Les articles 12 et 13 du Code noir stipulent « *Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves et non à ceux de leur mari, si le mari et la femme ont des maîtres différents* » et « *si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants, tant mâles que filles, suivent la condition de leur mère et sont libres comme elle, nonobstant la servitude de leur père, et que, si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement* ». Se référer à CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, Centre national de la recherche scientifique Éditions, Espaces & Milieux, 2004, p.137.

l'alliance des femmes noires aux hommes blancs leur a permis de progresser dans les sphères familiale, éducative et professionnelle, au détriment de « leurs » hommes, rencontre ainsi un large écho<sup>17</sup>.

Les représentations de la dépossession des hommes noirs contribuent à leur disqualification sociale. Pour pallier leur supposée absence, notamment des fonctions paternelles non assumées, les femmes noires endossent « leur » rôle, leur conférant une autorité féminine qualifiée de *potomitan* (« pilier central ») en Guadeloupe<sup>18</sup>, et de *breadwinner* (« soutien de la famille ») en Jamaïque<sup>19</sup>. En Guadeloupe, Stéphanie Mulot a montré, à partir d'une enquête menée dans les villes de Trois-Rivières et de Basse-Terre, que les Guadeloupéennes détiennent un potentat leur permettant de suppléer à une supposée défaillance masculine, effective ou symbolique, en se revendiquant à la fois « *père et mère* »<sup>20</sup>. La figure de la « femme-mère sacrifiée » par l'irresponsabilité des hommes constitue un pilier de l'imaginaire matrifocal<sup>21</sup> dont témoigne la littérature guadeloupéenne, à l'instar du personnage de Monica, créé par Arlette Minatchy-Bogat, dont la devise « *N'es-tu pas une femme créole ? Femme battante, femme de courage* » lui permet d'affronter les aléas de l'existence<sup>22</sup>. En Jamaïque, le titre provocateur de l'ouvrage d'Edith Clarke, *My Mother Who Fathered Me* (« ma mère qui m'a paternée »)<sup>23</sup>, fait écho à la croyance en une supposée omnipotence des femmes noires.

Stéphanie Mulot a bien résumé le fonctionnement genré et racialisé des structures relationnelles sur la plantation au prisme des imaginaires de la matrifocalité (voir la figure ci-dessous)<sup>24</sup>. La légitimation du pouvoir des maîtres blancs passe en effet par la déshumanisation des esclaves, notamment par l'association des hommes noirs à la seule puissance sexuelle, menaçant les femmes blanches devant en être protégées, tandis que les femmes noires, pour pallier la

---

<sup>17</sup> MILLER, Errol, *Men at Risk*, Kingston, Jamaica Publishing House, 1991, 1995.

<sup>18</sup> Medhi Darlis a recueilli des témoignages de personnalités guadeloupéennes dépeignant leur mère en recourant au registre de la femme *potomitan*. Se référer à DARLIS, Mehdi, *Manman. 43 témoignages en hommage à la femme créole*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2015.

<sup>19</sup> Entretiens réalisés en Jamaïque, de janvier à mai 2016. Je n'ai pas trouvé de terme équivalent en *patwah* (« créole jamaïcain »).

<sup>20</sup> MULOT, Stéphanie, « "Je suis la mère, je suis le père..." », op. cit.

<sup>21</sup> MULOT, Stéphanie, « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », art. cit., p.176.

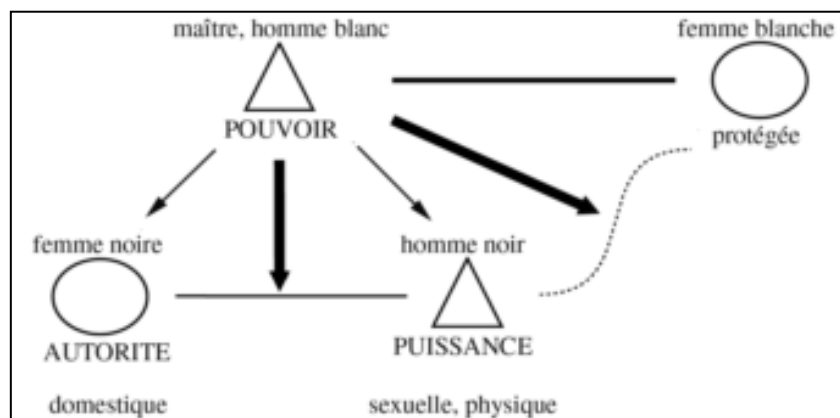
<sup>22</sup> MINATCHY-BOGAT, Arlette, *Femmes créoles*, Matoury, Ibis Rouge, 2007.

<sup>23</sup> CLARKE, Edith, *My Mother Who Fathered Me. A Study of the Family in Three Selected Communities in Jamaica*, Kingston, University of the West Indies Press, 1957, 1999.

<sup>24</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.124.

dépossession de « leurs » hommes, se voient conférées une autorité s'exprimant dans la sphère domestique.

**Figure 1. Les structures relationnelles et les imaginaires de la matrifocalité**



Source : Stéphanie Mulot<sup>25</sup>.

Les imaginaires matrifocaux de la dépossession des hommes noirs ne font cependant pas consensus dans la littérature. En Guadeloupe, les historien.ne.s ont ainsi reconsidéré les rapports entre femmes et hommes esclaves, en montrant la dimension genrée de la division du travail sur la plantation. Le travail sur les champs est certes déssexualisé, mais les hommes esclaves demeurent les détenteurs du monopole des outils et des armes pour le travail manufacturé<sup>26</sup>. Les femmes esclaves sont en outre assujetties à un travail sexuel<sup>27</sup>, mis en évidence par le développement récent des études caribéennes basées sur la « parole » des esclaves<sup>28</sup>. En Jamaïque, la thèse de la « marginalisation » de l'homme noir a également été vivement critiquée, notamment par Eudine Barriteau qui rappelle qu'il existe différentes formes de masculinités<sup>29</sup>. Les hommes noirs appartenant

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> OUDIN-BASTIDE, Caroline, *Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, La Découverte, TAP/HIST Contemporaine, 2005, et OUDIN-BASTIDE, Caroline, « La place des femmes dans la division du travail servile (Guadeloupe, Martinique, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », Congrès Marx International V, 3-6 octobre 2007, Paris-Sorbonne et Nanterre, communication accessible en ligne : [http://actuelmarx.u-paris10.fr/cm5/com/M15\\_Etfem\\_Oudin.doc](http://actuelmarx.u-paris10.fr/cm5/com/M15_Etfem_Oudin.doc)

<sup>27</sup> GAUTIER, Arlette, *Les Sœurs de Solitude - Femmes et esclavage aux Antilles du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p.234.

<sup>28</sup> Se référer par exemple à RÉGENT, Frédéric, CONFIER, Gilda, MAILLARD, Bruno, *Libres et sans fers. Paroles d'esclaves français. Guadeloupe, Ile Bourbon (Réunion), Martinique*, Paris, Fayard, Histoire, 2015, qui restitue des témoignages d'esclaves collectés lors des procès les opposant à leurs maîtres, ou à JACOBS, Harriet A., *Incidents dans la vie d'une jeune esclave*, Paris, Viviane Hamy, 1992, un récit autobiographique d'une esclave ayant pris la fuite relatant ses longues années de captivité.

<sup>29</sup> BARRITEAU, Eudine, "Requiem for The Male Marginalization Thesis in the Caribbean. Death of a Non-Theory", in BARRITEAU, Eudine, ed., *Confronting Power, Theorizing Gender. Interdisciplinary Perspectives in the Caribbean*, Kingston, University of the West Indies Press, 2003.

aux catégories sociales les plus modestes sont effectivement vulnérables et exposés à un risque de « marginalisation » mais ce n'est pas le cas de leurs homologues socialement plus favorisés qui continuent à largement contrôler la sphère familiale<sup>30</sup>, à bénéficier, pour reprendre le terme employé par Mark Figueroa, d'un « privilège masculin » en dépit du décrochage éducatif des hommes par rapport aux femmes<sup>31</sup>, et à être mieux insérés sur le marché du travail, malgré son ouverture récente aux femmes<sup>32</sup>.

Les imaginaires matrifocaux de l'omnipotence des femmes noires sont également remis en cause. En Guadeloupe, Huguette Dagenais et Jean Poirier parlent ainsi de « *l'envers du mythe* » pour caractériser la situation économique des Guadeloupéennes<sup>33</sup> tandis qu'Émeline Pierre considère, dans son étude sur les Antilles françaises, que les représentations postcoloniales de la femme *potomitan* sont instrumentalisées par les hommes pour que ceux-ci soient exemptés de leurs responsabilités, plaçant les femmes dans une position subalterne<sup>34</sup>. En Haïti, Sabine Lamour revisite la thèse de l'omnipotence des femmes noires en proposant une approche sociologique et matérialiste du *potomitan*<sup>35</sup>. Elle considère ainsi que la dépossession de l'État de ses fonctions régaliennes (et non des hommes de leurs fonctions paternelles) contraint les femmes à assumer le rôle de *potomitan* et à investir le devoir de protection vis-à-vis des autres que l'État devrait assumer.

### L'assignation patriarcale des rôles sociaux en fonction du sexe : sphère publique masculine et sphère domestique féminine

Les différences de genre, dont l'anthropologie<sup>36</sup> comme la philosophie<sup>37</sup> ont montré la contribution à la structuration de la pensée humaine, informent les modalités de

---

<sup>30</sup> Se référer par exemple à LINDSAY, Keisha, "Is the Caribbean Male an Endangered Species?", in MOHAMMED, Patricia, ed., *Gendered Realities. Essays in Caribbean Feminist Thought*, Kingston, University of the West Indies, 2002, p.56-82.

<sup>31</sup> FIGUEROA, Mark, "Under-achieving Caribbean boys. Marginalisation or gender privileging?", in COMMONWEALTH SECRETARIAT, "Commonwealth Education Partnership", 2007, p.23-25.

<sup>32</sup> Se référer par exemple à LEWIS, Linden, "Man Talk, Masculinity, and a Changing Social Environment", *Caribbean Review of Gender Studies*, n°1, 2007, p.1-20.

<sup>33</sup> DAGENAIS, Huguette, POIRIER, Jean, « L'envers du mythe : la situation des femmes en Guadeloupe », *Nouvelles questions féministes*, n°9-10, 1985, p.53-83.

<sup>34</sup> PIERRE, Émeline, *Le caractère subversif de la femme antillaise dans un contexte (post)colonial*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>35</sup> LAMOUR, Sabine, « Entre imaginaire et histoire : une approche matérialiste du potomitan en Haïti », thèse de doctorat de sociologie, Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, 2017.

<sup>36</sup> Se référer notamment à HÉRITIER, Françoise, *Masculin/Féminin, tome 1. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1995.

<sup>37</sup> Se référer notamment à FRAISSE, Geneviève, *La différence des sexes*, Presses Universitaires de France, 1996.

production et de reproduction d'un ordre social inégalitaire<sup>38</sup> caractérisé par la domination du « masculin » sur le « féminin »<sup>39</sup>. En contexte caribéen, Peter Wilson a mis en évidence, à partir d'une étude menée sur l'île de la Providence, la distinction des rôles sociaux masculins et féminins, la « respectabilité » féminine s'exprimant dans la sphère domestique et marquant l'adéquation à un ordre de valeurs héritées de la société coloniale, en opposition à la « réputation » masculine, l'homme devant au contraire s'affirmer en-dehors de la sphère domestique en contestation de l'ordre social hérité de la colonisation<sup>40</sup>. Raymond T. Smith fait écho aux notions de « respectabilité » et de « réputation » en employant, dans son analyse des sociétés jamaïcaine et guyanaise, les termes de « conformité » et de « non-conformité » aux « idéaux de la société légale » en opposant les activités féminines, qui s'effectuent dans la sphère domestique, et les activités masculines, menées à l'extérieur de la sphère domestique<sup>41</sup>. La dichotomie entre « respectabilité » et « réputation » doit cependant être précisée. Les valeurs associées à la « respectabilité » féminine renforcent en effet l'appartenance des femmes à la société coloniale. La littérature, plus ou moins grand public, constitue ici encore une clé d'entrée intéressante pour en saisir les imaginaires. La « respectabilité » peut en effet s'acquérir par le mariage, institution coloniale par excellence, dont rend ainsi compte le proverbe guadeloupéen « *Mieux vaut être mariée que fille* »<sup>42</sup>, mais surtout par la maternité, comme le constate Maryse Condé qui affirme « *Dans nos sociétés, de nos jours encore, être mère est la seule vraie vocation de la femme* »<sup>43</sup>. Stéphanie Mulot précise la notion de « respectabilité » féminine en lui adjoignant trois piliers s'apparentant à des injonctions coloniales à la « *bonne féminité* » et à la « *maternité respectable* », à savoir l'éducation, la moralité et la religion<sup>44</sup>. La non-conformité des femmes à ces injonctions peut avoir des conséquences sociales douloureuses, même si la maternité a la capacité à les faire, sinon totalement, du moins partiellement, oublier.

---

<sup>38</sup> MATHIEU, Nicole-Claude, « Sexe et Genre », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p.191-200.

<sup>39</sup> BOURDIEU, Pierre, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, n°1, 1990, et BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, Liber, 1998.

<sup>40</sup> WILSON, Peter, « Reputation and Respectability: A Suggestion for Caribbean Ethnology », *Man*, vol. 4, n°1, 1969, p.70-84, et WILSON, Peter, *Crab antics: A Caribbean Study of the Conflict Between Reputation and Respectability*, New Haven, Yale University Press, 1973.

<sup>41</sup> SMITH, Raymond T., *Kinship and Class in the West Indies. A Genealogical Study of Jamaica and Guyana*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge Studies in Social Anthropology, 1988, 2007, p.136.

<sup>42</sup> CONDÉ, Maryse, *Victoire, les saveurs et les mots*, Paris, Gallimard, Folio, 2008 (édition Kindle).

<sup>43</sup> La citation se poursuit par « *La stérilité revient à traîner un corps inutile privé de sa vertu essentielle. Papayer qui ne donne pas de papayes. Manguiers qui ne donnent pas de mangues. Concombre sans graines. Écale vide* ». Se référer à CONDÉ, Maryse, *La vie sans fards*, Paris, JC Lattès, 2012 (édition Kindle).

<sup>44</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

En écho à l'éducation, le personnage d'Adriana, imaginé par Arlette Minatchy-Bogat, a ainsi honte de « *rater ses études* » lors de son séjour en métropole<sup>45</sup>, tandis que la moralité de Gina, l'héroïne créée par Gisèle Pineau, est remise en cause par ses grossesses à répétition avec des hommes différents et son inaptitude à élever ses enfants qui « *tournent mal* »<sup>46</sup>. La congrégation des filles de Cham, imaginée par cette même romancière, réunit quant à elle des femmes dont la dévotion religieuse leur permet de surmonter les difficultés de la vie<sup>47</sup>. À l'inverse, les valeurs associées à la « réputation » relèguent les hommes en marge de la société coloniale. La contestation des valeurs dominantes par l'adoption de comportements « déviants », sociologiquement définis par Howard Becker par leur écart à la norme<sup>48</sup>, en l'occurrence ici l'usage de la force, voire de la violence, est incarnée par la figure du *major* correspondant au *bad boy*<sup>49</sup> ou au *rude boy* (« mauvais garçon »)<sup>50</sup>.

L'opposition entre « respectabilité » féminine et « réputation » masculine doit cependant être nuancée dans la mesure où il s'agit d'assignations mouvantes qui sont liées aux catégories d'appartenance socio-raciale. Ce sont en effet essentiellement les hommes noirs issus des classes sociales les plus modestes qui recourent à la « réputation » afin de compenser leur déficit de capitaux scolaires et économiques, tandis que leurs homologues issus des classes sociales plus favorisées cherchent au contraire à afficher une « respectabilité » associée, pour reprendre les termes employés par Nadine Lefaucheur et Stéphanie Mulot, à un modèle de « *virilité policée* » s'inscrivant dans la lignée du « *patriarcat blanc* » d'origine coloniale<sup>51</sup>. L'investissement du domaine sportif par les hommes de la bourgeoisie mulâtre constitue ainsi une voie d'accès privilégiée à la « respectabilité » au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>52</sup>, tandis que dans le champ politique, la similitude des composants du « triptyque »

---

<sup>45</sup> MINATCHY-BOGAT, Arlette, *Maman ! J'ai raté mes études...*, Matoury, Ibis Rouge, 2009.

<sup>46</sup> PINEAU, Gisèle, *Cent vies et des poussières*, Paris, Mercure de France, 2012.

<sup>47</sup> PINEAU, Gisèle, *Morne Câpresse*, Paris, Mercure de France, 2008.

<sup>48</sup> BECKER, Howard, *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985.

<sup>49</sup> WILSON, Peter, "Reputation and Respectability...", art. cit., et WILSON, Peter, *Crab antics...*, op. cit.

<sup>50</sup> Pour une présentation plus détaillée de la figure du *bad boy* ou du *rude boy*, se référer par exemple à ARCHER, Louise, YAMASHITA, Hiromi, "Theorising Inner-City Masculinities: 'Race', Class, Gender and Education", *Gender and Education*, vol. 15, n°2, 2003, p.115-132.

<sup>51</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, MULOT, Stéphanie, « La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique », in DULONG, Delphine, GUIONNET, Christine, NEVEU, Erik, dir., *Boys Don't Cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Le Sens social, 2012, p.207-229.

<sup>52</sup> Jacques Dumont a montré que le sport, associé à une pratique aristocratique, correspond à l'idéal humaniste de l'homme moderne en quête de progrès, d'excellence et de reconnaissance. Se référer à DUMONT, Jacques, « Sport, entre assimilation et autonomie : la Guadeloupe de l'après-guerre », in GUILLAUME, Pierre, dir., *Identités caraïbes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001, p.193-203, et DUMONT, Jacques, « Le sport : une entrée dans l'histoire antillaise », in ABENON, Lucien, BÉGOT, Danielle, SAINTON, Jean-Pierre, dir., *Construire l'histoire antillaise*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p.335-350

constitutif des cultures politiques caribéennes identifiés par Denis Constant-Martin et Fred Constant, à savoir l’instruction, la religion et le travaillisme<sup>53</sup>, avec les « piliers » de la « respectabilité » féminine identifiés par Stéphanie Mulot<sup>54</sup>, est remarquable. Les femmes ne sont donc pas les seules à être en quête de « respectabilité », qui peut s’acquérir en-dehors de la sphère domestique. De même, toutes les femmes ne sont pas assignées aux injonctions à la « respectabilité » féminine. Certaines femmes, notamment les *chabines*<sup>55</sup> auxquelles la croyance populaire assigne, dans la lignée de la théorie des climats coloniale<sup>56</sup>, un « sang chaud » légitimant leur « tempérament » masculin, ont ainsi la capacité de transgresser les injonctions à la « respectabilité » féminine<sup>57</sup>. L’adoption des normes de la « réputation » masculine peut en outre être vécue, par certaines femmes, comme une forme d’émancipation sociale<sup>58</sup>.

Le champ politique institutionnalisé, en dépit de son association aux normes de la « respectabilité » coloniale, demeure cependant associé, eu égard à son appartenance à la sphère publique, au masculin. L’exclusion des femmes de la construction de l’ordre politique moderne, constat classique de la science politique<sup>59</sup>, permet à Geneviève Fraisse de faire de la « *démocratie exclusive* » son fondement<sup>60</sup>, tandis que Christine Bard et à Bibia Pavard qualifient les femmes accédant aux assemblées politiques d’« *outsiders* »<sup>61</sup> et Mathilde Larrère et Aude Lorriaux d’« *intruses* »<sup>62</sup>. Le constat de l’exclusion des femmes du champ politique se vérifie dans la Caraïbe, décrite par la revue *La Pensée* comme « *une des régions où les inégalités et les iniquités entre les*

---

<sup>53</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, Paris, Karthala, 1996, p.20-21.

<sup>54</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>55</sup> Le phénotype spécifiquement antillais du *chabin*, issu d’une construction coloniale (le terme vient de *cabri*, « chèvre »), correspond à l’alliance d’un phénotype « clair » avec des traits physiques négroïdes. L’ascendance blanche, effective mais invisibilisée de la filiation, suscite la fascination et confère une position privilégiée dans la hiérarchie chromatique antillaise. Il se distingue cependant du phénotype du *mulâtre*, provenant lui aussi d’une construction coloniale (elle signifie « cheval » ou « mulet ») et correspondant également à un phénotype « clair », mais allié à des traits physiques associés au type valorisé européen. Se référer à MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l’univers antillais. Entre assignations et négociations identitaires », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°27, 2008, p.115-134.

<sup>56</sup> DORLIN, Elsa, *La matrice de la race - Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, Poche, 2006, 2009.

<sup>57</sup> MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l’univers antillais... », art. cit.

<sup>58</sup> GUILLEMAUT, Françoise, « Genre et post-colonialisme en Guadeloupe », *Asylon*, n°11, 2013, article accessible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1280.html>

<sup>59</sup> BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, Paris, Bruxelles, de boeck, Ouvertures politiques, 2012. Se référer notamment au chapitre 5, « Genre et politique », p.215.

<sup>60</sup> FRAISSE, Geneviève, *Muse de la raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Alinéa, 1989, et FRAISSE, Geneviève, « La démocratie exclusive : un paradigme français », *Pouvoirs*, n°82, 1997, p.5-16.

<sup>61</sup> BARD, Christine, PAVARD, Bibia, « Introduction thématique », *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, vol. 1, n°19, 2013, p.9-15.

<sup>62</sup> LARRÈRE, Mathilde, LORRIAUX, Aude, *Des intrus en politique. Femmes et minorités : dominations et résistances*, Paris, du Détour, 2018.

*sexes sont les plus aiguës* », configuration contrastant avec le constat qu'elles sont désormais plus nombreuses que les hommes à sortir diplômées de l'université et en train de les rattraper sur le marché du travail<sup>63</sup>.

L'exclusion des femmes du champ politique institutionnalisé doit cependant être nuancée dans les sociétés caribéennes puisque certaines d'entre elles, qui font figures de pionnières, sont parvenues, on l'a dit, à accéder aux plus hautes fonctions politiques. En Guadeloupe, Lucette Michaux-Chevry est ainsi la première femme à présider un conseil général en France en 1982, fait qui n'est pas passé inaperçu dans la presse guadeloupéenne<sup>64</sup>, et dont la principale intéressée tire une certaine fierté<sup>65</sup>. De manière générale, les départements français d'outre-mer (DOM) font figure de spécificité dans le domaine de la représentation politique des femmes en France, globalement plus favorable, constat régulièrement relayé par la presse guadeloupéenne, comme à l'occasion des élections législatives de 2017 au cours desquelles la Guadeloupe a respecté la parité en envoyant deux hommes et deux femmes à l'Assemblée nationale<sup>66</sup>. En Jamaïque, Portia Simpson Miller devient, rappelons-le, Première ministre en 2006, un événement largement relayé par la presse jamaïcaine<sup>67</sup>. La longévité de sa carrière politique, à laquelle elle met un terme en 2017, après avoir siégé plus de 35 ans à la Chambre des représentants, est par ailleurs remarquable<sup>68</sup>.

### « La femme politique paradoxale » en contexte caribéen « matrifocal » et patriarcal

À ce stade de la réflexion, s'impose le constat de la coexistence apparemment paradoxale d'un ordre social « matrifocal », porteur de représentations de l'omnipotence des femmes noires et de la dépossession de « leurs » hommes, et d'un ordre politique patriarcal dont les hommes « respectables » sont les détenteurs légitimes, en opposition aux femmes reléguées à la sphère domestique, les excluant du champ politique.

---

<sup>63</sup> MARQUES, Rosa Maria, BARBOSA, Estela Capelas, HUTZ, Ana, « La femme en Amérique latine et aux Caraïbes », *La Pensée*, n°367, 2011, p.138.

<sup>64</sup> PROVENÇAL, Claude, « La première femme élue président du Conseil Général », *France-Antilles*, 26 mars 1982.

<sup>65</sup> MICHAUX-CHEVRY, Lucette, « Le président du Conseil Général de la Guadeloupe. Je suis fière pour la première femme guadeloupéenne », *France-Antilles*, 29 mars 1982.

<sup>66</sup> Il s'agit d'Olivier Serva, dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe, de Justine Bénin, dans la 2<sup>ème</sup> circonscription, de Max Mathiasin, dans la 3<sup>ème</sup> circonscription, et d'Hélène Vainqueur-Christophe, dans la 4<sup>ème</sup> circonscription. Se référer à PONCHELET, David, « Législatives Outre-mer : des femmes, des néophytes et un grand pluralisme politique », *Franceinfo : outre-mer 1<sup>ère</sup>*, 18 juin 2017, article accessible en ligne : <http://la1ere.francetvinfo.fr/legislatives-outre-mer-femmes-neophytes-grand-pluralisme-politique-data-486309.html>

<sup>67</sup> De nombreux articles de presse ont été publiés à cette occasion. Se référer par exemple à «Welcome to history, Portia», *The Daily Observer*, March 2, 2006, dont le titre est parlant.

<sup>68</sup> De nombreux articles de presse ont également été publiés à cette occasion. Se référer par exemple à LEWIS, Emma, «Jamaica's First Woman Prime Minister Retires Amidst Praise, Criticism - and a Contentious Battle to Succeed Her», *Global Voices*, July 24, 2017.



L'ambiguïté de cette configuration a été soulignée par la littérature scientifique. En Haïti, Sabine Lamour a ainsi mis en évidence l'exclusion des femmes du champ politique en dépit de leur rôle essentiel de protectrices de la famille<sup>69</sup> tandis qu'en Jamaïque, Linden Lewis rappelle que le pouvoir politique demeure le domaine réservé des hommes malgré leur « marginalisation » sociale<sup>70</sup>. C'est cette ambiguïté qui m'amène à définir, en contexte caribéen, « la femme politique » comme une figure paradoxale, caractérisée à la fois par sa présence, non seulement dans l'ordre social et familial grâce à la « matrifocalité » des sociétés caribéennes, mais également dans l'ordre politique, où quelques pionnières se sont imposées, et son absence, les normes sociales reléguant les femmes dans la sphère domestique et perpétuant leur sous-représentation dans les assemblées politiques.

Ce décalage paradoxal entre le pouvoir prêté aux femmes dans les sociétés caribéennes « matrifocales », détentrices d'une autorité féminine s'exprimant dans la sphère familiale, et leur position dans l'ordre politique patriarcal, monopole masculin toutefois contesté par certaines femmes qui sont parvenues à accéder aux assemblées politiques, se situe au cœur de ce travail de thèse, qui cherche à étudier les relations entre ordre social « matrifocal » et ordre politique patriarcal au prisme des rapports de genre dans les sociétés caribéennes. En cherchant à identifier les modalités de construction du système genré de représentation politique et les facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes des assemblées politiques, il incite non seulement à analyser les rapports sociaux de sexe, dans la sphère domestique comme dans la sphère publique, mais également à analyser les liens existants entre ces deux sphères et les intersections entre les différents rapports de pouvoir qu'ils révèlent. La démarche adoptée, comparative, confronte les cas guadeloupéen et jamaïcain.

---

<sup>69</sup> LAMOUR, Sabine, « Entre imaginaire et histoire : une approche matérialiste du poto-mitan en Haïti », op. cit.

<sup>70</sup> LEWIS, Linden, « Caribbean Masculinity: Unpacking the Narrative », in LEWIS, Linden, dir., *The Culture of Gender and Sexuality in the Caribbean*, Gainesville, University Press of Florida, 2003, p.106.

## 1.2. *Les terrains d'étude du paradoxe : l'adoption d'une démarche comparative entre la Guadeloupe et la Jamaïque*

### Présentation des modalités de choix des études de cas : l'étude de terrains caribéens au prisme du genre en politique

Le choix d'un terrain de recherche caribéen résulte d'un parcours universitaire mené de 2007 à 2012 dans le cadre du *Programme France-Caraïbes*, désormais rebaptisé *Filière intégrée France-Caraïbes*, réalisé entre Sciences Po Bordeaux, l'Université des Antilles et de la Guyane, aujourd'hui devenue l'Université des Antilles (UA, Faculté de droit de Schoelcher en Martinique) et l'*University of the West Indies* (UWI, *Government Department* du campus de Mona en Jamaïque). Cette expérience universitaire a été complétée, en Jamaïque, par la réalisation de deux stages dans des organisations internationales et régionales, au *Programme des Nations Unies pour l'Environnement* (PNUE) de juin à août 2011, et à l'*Organisation des États Américains* (OEA) de mai à octobre 2012. Mon intérêt pour les études de genre en politique s'est développé pendant l'année universitaire que j'ai effectuée en Jamaïque de 2010 à 2011, et plus particulièrement dans le cadre du cours *Latin American Politics & Development* pour lequel j'ai réalisé un mémoire de recherche intitulé "*Women and Politics in Latin America*". Ce travail de thèse est donc issu de mon souhait de croiser les études de genre en politique avec des terrains de recherche caribéens.

### Présentation des unités de la comparaison : matrice socioculturelle commune et trajectoires politiques différenciées

Les deux terrains d'étude choisis, tous deux appartenant à l'archipel des Caraïbes (voir la carte ci-dessous), sont la Guadeloupe et la Jamaïque. Giovanni Sartori rappelle que le comparatisme impose de répondre à trois questions : « *quoi comparer* », « *comment comparer* » et « *pourquoi comparer* »<sup>71</sup>. Le constat préalable de la différence d'échelle entre les deux territoires étudiés interpelle. La Guadeloupe, d'une superficie de 1 702 km<sup>2</sup> et peuplée de 405 739 habitants en 2017<sup>72</sup>, est en effet de taille modeste par rapport à sa voisine jamaïcaine, d'une

---

<sup>71</sup> SARTORI, Giovanni, "Comparing and Miscomparing", *Journal of Theoretical Politics*, vol. 3, n°3, 1991, p.243-257.

<sup>72</sup> Ministère des Outre-Mer, « Guadeloupe », <http://www.outre-mer.gouv.fr/guadeloupe-1> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

superficie de 10 991 km<sup>2</sup> et peuplée de 2,79 millions habitants en 2017<sup>73</sup>, configuration se traduisant par une asymétrie des données collectées, sans empêcher toutefois leur analyse<sup>74</sup>. Les deux terrains d'étude se distinguent en outre par leur niveau de richesse. L'*Institut national de la statistique et des études économiques* (INSEE) évalue ainsi le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de la Guadeloupe à 20 600 € en 2015<sup>75</sup> tandis que le *Fond Monétaire International* (FMI) l'évalue pour la Jamaïque à 4 870 USD (environ 4 160 €) en 2016<sup>76</sup>, soit un cinquième de celui de la Guadeloupe<sup>77</sup>. Ces différences n'empêchent cependant pas la faisabilité de la comparaison entre ces deux territoires, tous deux issus d'une matrice socioculturelle commune, la société de plantation esclavagiste née de la colonisation, même si leurs trajectoires politiques sont différenciées.

### Carte 1. La Guadeloupe et la Jamaïque, des territoires situés au cœur de la mer des Caraïbes



Montage : Soizic Brohan.  
Source : Google Maps<sup>78</sup>.

<sup>73</sup> *Banque Mondiale*, « Jamaïque », <http://www.worldbank.org/en/country/jamaica> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>74</sup> Pour une présentation des conditions d'écriture de la comparaison lorsque les données collectées sont asymétriques, se référer à SA VILAS BOAS, Marie-Hélène, « Écrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n°1, 2012, p.61-74.

<sup>75</sup> GARANDEAU, Clémentine, INSEE, « Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2015. La croissance accélère », 2016.

<sup>76</sup> *Fond Monétaire International*, « Jamaïque », <http://www.imf.org/en/Countries/JAM> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>77</sup> En dépit de leur PIB différencié, le taux de pauvreté est en revanche similaire dans les deux terrains d'étude, puisque l'INSEE l'évalue à 19% en Guadeloupe en 2015 et le *Statistical Institute of Jamaica* (STATIN) à 20% en Jamaïque en 2014. Se référer à GARANDEAU, Clémentine, INSEE, « Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2015... », art. cit., et STATIN, « Statistics », <http://statinja.gov.jm/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>78</sup> Google Maps, <https://www.google.com/maps> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

- **Une matrice socioculturelle commune : le système plantationnaire**

Les composantes de l'espace socioculturel caribéen font l'objet de trois interprétations différenciées de la portée du système plantationnaire sur celles-ci. Elles peuvent s'entrecroiser mais aussi, quand elles sont contradictoires, se contester. Les théoricien.ne.s de la continuité, dont Roger Bastide, qui emploie pour la première fois le terme « Amériques noires » pour désigner ce vaste ensemble géographique dont l'origine de peuplement, la traite transatlantique, est commune, est le principal représentant<sup>1</sup>, postulent une continuité au-delà de la traversée, en dépit de la violence du système esclavagiste. Les tenant.e.s de la thèse de l'aliénation, développée à la suite du retentissement du travail d'E. Franklin Frazier, en forment la deuxième composante<sup>2</sup>. Ils considèrent que la destruction complète des éléments culturels africains des esclaves par les colons européens, processus qualifié de *tabula rasa* (« table rase »), engendre une impossibilité de la reconquête de soi. Auguste Armet évoque ainsi des sociétés *krazé* (« écrasées ») par le poids de l'histoire et du legs plantationnaire<sup>3</sup>. Les théoricien.ne.s de la créolité enfin, dont Sidney Mintz et Richard Price sont les principaux représentant.e.s, postulent, sur le mode opérationnel de la « rencontre », la création d'un univers nouveau sous l'effet du syncrétisme et du caractère novateur des cultures caribéennes<sup>4</sup>. La Caraïbe représente en effet une « mosaïque » dont se fait l'écho la célèbre formule de Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, qui la défissent comme « *l'agrégat interactionnel ou transactionnel, des éléments culturels caraïbes, européens, africains, asiatiques et levantins, que le joug de l'histoire a réunis sur le même sol* »<sup>5</sup>. La notion de « créolisation » n'est pas spécifique au contexte caribéen, mais

---

<sup>1</sup> BASTIDE, Roger, *Les Amériques noires*, Paris, Petit Bibliothèque Payot, 1967. Denys Cuche précise « Le terme d'Amériques noires désigne l'ensemble des régions du Nouveau Monde qui ont été culturellement marquées par la présence massive d'esclaves africains et de leurs descendants ». Se référer à CUCHE, Denys, « Les Amériques noires dans l'anthropologie et la sociologie françaises depuis *Les Amériques noires* de Roger Bastide (1967) », *Bastidiana*, n°13-14, 1996, p.119.

<sup>2</sup> FRAZIER, E. Franklin, *The Negro family in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1939, 1966.

<sup>3</sup> ARMET, Auguste, « Guadeloupe et Martinique : des sociétés krazé ? », *Présence Africaine*, vol. 1, n°121-122, 1982, p.9-19.

<sup>4</sup> MINTZ, Sidney, PRICE, Richard, *The Birth of African-American Culture. An Anthropological Perspective*, Boston, Beacon Press, 1976, 1992, p.10.

<sup>5</sup> BERNABÉ, Jean, CHAMOISEAU, Patrick, CONFIANT, Raphaël, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1989, p.26.

elle y revêt une signification particulière car le pouvoir de catégorisation exercé par le colonisateur y a atteint des proportions inédites<sup>6</sup>.

L'espace socioculturel caribéen est donc caractérisé par la présence de systèmes d'organisation sociale pluriels. La mise en évidence de la « *bipartition [...] de l'organisation générale de la société* » par Jean Benoist<sup>7</sup> fait ainsi écho à la notion de « *double conscience* » proposée par Paul Gilroy<sup>8</sup>, retrouvée sous l'expression de « *deux systèmes de valeurs distincts* » employée par Holger Henke et Fred Reno<sup>9</sup>. L'édification de l'espace socioculturel caribéen résulte en effet d'une série d'oppositions binaires s'inscrivant dans une dialectique entre dominant.e et dominé.e (maître.sse et esclave, blancheur et noirceur), les espaces de pouvoir réglementés cohabitent avec des espaces de résistance dans tous les domaines de la vie socioculturelle. Il peut s'agir aussi bien de la langue, l'usage du créole coexistant avec les langues imposées par le colonisateur<sup>10</sup>, que de la pratique religieuse, les religions du colonisateur s'entrecroisant avec celles nées des croyances afro-caribéennes<sup>11</sup>, ou encore de l'organisation spatiale, scindée entre espaces urbains mis en place par le.la colonisateur.rice et, pour emprunter à l'expression employée par Gérard Barthélémy pour Haïti, « *pays en dehors* » investis par les esclaves<sup>12</sup>.

La Guadeloupe et la Jamaïque sont toutes deux découvertes par Christophe Colomb, respectivement en 1493 et en 1494, à la suite d'expéditions mandatées par l'Espagne<sup>13</sup>. La Guadeloupe, rapidement délaissée par les Espagnols qui lui

---

<sup>6</sup> CHIVALLON, Christine, « Créolisation universelle ou singulière ? Perspectives depuis le Nouveau Monde », *L'Homme*, n°207-208, 2013, p.37-74.

<sup>7</sup> BENOIST, Jean, « L'étude anthropologique des Antilles », in BENOIST, Jean, dir., *L'archipel inachevé. Études anthropologiques sur les Antilles françaises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p.20.

<sup>8</sup> GILROY, Paul, *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*, London, Verso, 1993.

<sup>9</sup> HENKE, Holger, RÉNO, Fred, "Introduction. Politics and Culture in the Caribbean", in HENKE, Holger, RÉNO, Fred, ed., *Modern Political Culture in the Caribbean*, Kingston, University of the West Indies Press, 2003, p.xix.

<sup>10</sup> Se référer, pour une étude de cas sur la coexistence du créole français et du français, à VÉRONIQUE, Georges, « Les créoles français : déni, réalité et reconnaissance au sein de la République française », *Langue française*, vol. 3, n°167, 2010, p.127-140, et VÉRONIQUE, Georges, « Créole, créoles français et théories de la créolisation », *L'information grammaticale*, n°85, 2000, p.33-38.

<sup>11</sup> Se référer, pour une étude de cas sur les Antilles françaises où le catholicisme cohabite avec des cultes magico-religieux comme le quimbois, à DELISLE, Philippe, « Christianisation et sentiment religieux aux Antilles françaises au XIX<sup>e</sup> siècle : assimilation, survivances africaines, créolisation ? », *Histoire & Missions Chrétiennes*, vol. 1, n°5, 2008, p.65-84, et CHANSON, Philippe, « Le magico-religieux créole comme expression du métissage thérapeutique et culturel aux Antilles françaises », *Histoire & Missions Chrétiennes*, vol. 4, n°12, 2009, p.27-51.

<sup>12</sup> BARTHÉLÉMY, Gérard, *L'univers rural haïtien : le pays en dehors*, Paris, L'Harmattan, 1990.

<sup>13</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'histoire des Antilles et de la Guyane françaises et de la Guadeloupe, se référer par exemple à ADÉLAÏDE-MERLANDE, Jacques, *Histoire générale des Antilles et de la Guyane : Des précolombiens à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994, et ABENON, Lucien-René, *Petite histoire de la Guadeloupe*, Paris, L'Harmattan, 1992. Pour la Jamaïque, se référer par exemple à BLACK, Clinton, *History of Jamaica*, London, Hodder Education, 1988.

préfèrent les terres plus riches de l'Amérique centrale, est revendiquée par Charles Liénart de l'Olive et Jean du Plessis d'Ossonville, représentants de la *Compagnie des îles d'Amérique*, qui en font une colonie française en 1635. La Jamaïque, quant à elle, devient une colonie britannique en 1655, après que William Penn et Robert Venables en aient délogés, par la force cette fois-ci, les Espagnols. Les deux puissances coloniales déciment les populations amérindiennes<sup>14</sup> par l'exploitation et par la propagation de maladies, et mettent en place un système de traite négrière et d'esclavage, plus connu sous le nom de « système de plantation » et, plus récemment, de « système plantationnaire »<sup>15</sup>.

Qualifié par Christine Chivallon de « *société entièrement incarnée dans les champs de cannes et des usines à sucre* »<sup>16</sup>, le système plantationnaire a vocation à fonctionner, en empruntant au concept théorisé par Erving Goffman<sup>17</sup>, comme une institution totale, en imposant une nouvelle identité aux esclaves et en contrôlant les différents aspects de leur vie socioculturelle. Le système plantationnaire est conçu, par les anciennes puissances coloniales, comme une organisation rationnelle du travail mise au service de la rentabilité économique de la production sucrière<sup>18</sup>. Eric Williams en fait un des fondements du capitalisme contemporain<sup>19</sup>. Les rapports d'exploitation économique se superposent en effet à la dualité de l'ordre plantationnaire, entre maîtres blancs propriétaires des plantations et esclaves noirs constituant la force physique nécessaire à son fonctionnement. Thomas Holt, en recourant au concept du biopouvoir théorisé par Michel Foucault<sup>20</sup>, évoque un « *modèle de gestion scientifique* »<sup>21</sup> tandis que Christine Chivallon le qualifie « *d'assemblage paradoxal, constitutif d'une modernité primordiale écartelée entre les deux pôles antithétiques de la rationalité et de la barbarie* »<sup>22</sup>. Le système plantationnaire repose sur deux fondements mis en

---

<sup>14</sup> Il s'agit des Caraïbes en Guadeloupe et des Arawaks et des Tainos en Jamaïque.

<sup>15</sup> La notion de « système plantationnaire », apparue il y a une quinzaine d'années, souligne le totalitarisme du « système de plantation » que certaines études tendaient à minimiser à la faveur des revendications des politiques mémorielles.

<sup>16</sup> CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, 2012, 2016, p.88.

<sup>17</sup> GOFFMAN, Erving, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968.

<sup>18</sup> BRION DAVIS, David, *Inhumane Bondage: The Rise and Fall of Slavery in the New World*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

<sup>19</sup> WILLIAMS, Eric, *Capitalism and Slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1944.

<sup>20</sup> FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 1994.

<sup>21</sup> Thomas Holt parle d'une « *gestion des vies telle que l'on faisait vivre les meilleurs en laissant mourir les moins aptes* ». Se référer à HOLT, Thomas, « Pouvoir, savoir et race. À propos du cours de Michel Foucault "Il faut défendre la société" », in ZANCARINI, Jean-Claude, dir., *Lecture de Michel Foucault à propos de "Il faut défendre la société"*, Lyon, ENS Éditions, 2001, p.81-96.

<sup>22</sup> CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.84-85.

évidence par Christine Chivallon<sup>23</sup>. D'une part, l'institutionnalisation de la déshumanisation des esclaves. D'autre part, la superposition de l'ordre social et racial.

La déshumanisation des esclaves démarre par la « *souffrance fondatrice* » de l'arrachement à l'Afrique et de l'expérience du transbordement transatlantique, antichambre de la matrice esclavagiste<sup>24</sup>. Le bateau négrier entérine, pour reprendre les termes d'Édouard Glissant, la mise en place d'un « *univers absolument fou* »<sup>25</sup> matérialisé par la déportation, au cours de 54 200 expéditions négrières, de 11,3 millions d'Africain.e.s dans les Amériques noires<sup>26</sup>. Déracinement originel au fondement des cultures caribéennes à l'origine de la déstructuration des institutions socioculturelles des esclaves<sup>27</sup>, ces dernier.e.s développent cependant, au cours de ces expéditions négrières, des techniques de résistance allant de la survie, qualifiée par Elsa Dorlin de « *“degré-zéro” de la résistance* »<sup>28</sup>, au suicide, en passant par la révolte<sup>29</sup>. La déshumanisation des esclaves est institutionnalisée, sur la plantation, par des dispositifs juridiques. Dans les Antilles françaises, le Code noir entérine ainsi le pouvoir total des maîtres.ses sur les esclaves, ses articles 28 et 44 déclarant « *les esclaves ne pouvoir rien avoir* » et « *les esclaves être meubles* »<sup>30</sup>, tandis que dans la Caraïbe anglophone, les *slave codes* ont une fonction similaire<sup>31</sup>. Les maîtres.ses exercent sur les esclaves, pour reprendre le concept théorisé par Max Weber, leur monopole

---

<sup>23</sup> Ibid. Se référer notamment au chapitre 2, « Le nécessaire intermède. Quelques repères essentiels pour un balisage historique de l'esclavage aux Amériques », p.73-92.

<sup>24</sup> Ibid., p.84.

<sup>25</sup> GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, op. cit., p.297, cité par CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.84.

<sup>26</sup> Cet effectif ne prend cependant pas en compte l'aval de la déportation, c'est-à-dire les morts survenues lors des raids. Se référer à THOMAS, Hugh, *The Slave Trade. The Story of the Atlantic Slave Trade*, New York, Touchstone Rockefeller Center, 1997, p.804.

<sup>27</sup> GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, op. cit., p.130-131, cité par CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.84.

<sup>28</sup> DORLIN, Elsa, « Les espace-temps des résistances esclaves : des suicidés de Saint-Jean aux marrons de Nanny Town (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Tumultes*, vol. 27, n°2, 2006.

<sup>29</sup> La révolte de l'*Amistad* de 1839, au cours de laquelle les captif.ve.s africain.e.s transporté.e.s vers La Havane, à Cuba, se soulèvent, tuent le capitaine et prennent le contrôle du navire, est l'un des épisodes les plus connus de l'esclavage américain. Pour une présentation plus détaillée, se référer à REDIKER, Marcus, *Les Révoltés de l'Amistad. Une odyssée atlantique (1839-1842)*, Paris, Seuil, L'Univers historique, 2015. Stephen Spielberg a adapté cette révolte au cinéma, en 1997, sous le titre *Amistad*.

<sup>30</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à AIMÉ-MIGNOT, Dominique, « La nature juridique de l'esclave dans l'Édit de mars 1685 (Code Noir Louis - Projet définitif) », in COTTIAS, Myriam, CUNIN, Elisabeth, DE ALMEIDA MENDES, Antonio, dir., *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, Esclavages, 2010, p.37-52.

<sup>31</sup> Se référer par exemple à NICHOLSON, Bradley, « Legal Borrowing and the Origins of Slave Law in the British Colonies », *The American Journal of Legal History*, vol. 38, n°31, 1994, p.38-54.

de l'exercice de la violence légitime<sup>32</sup>. Ils développent, pour pérenniser leur domination physique et symbolique, une idéologie de la terreur, matérialisée par des châtiments corporels, depuis l'enfermement carcéral jusqu'à la torture, en passant par les viols, entérinant la violence du système esclavagiste<sup>33</sup>. Le spectacle de la punition corporelle et des exécutions contribue en effet à la mise en scène du pouvoir absolu des maîtres sur le corps des esclaves infériorisés<sup>34</sup>. Orlando Patterson considère les esclaves, privés par le pouvoir plantationnaire de toute possibilité d'entretenir un lien social, en état de « mort sociale »<sup>35</sup>, mais Christine Chivallon préfère parler de « *vie sociale toute en "résilience"* », le système plantationnaire n'étant jamais parvenu à éradiquer totalement les formes de résistance des esclaves<sup>36</sup>.

Le deuxième fondement du système plantationnaire est la superposition de l'ordre social et racial. L'exercice de la violence légitime ne suffit pas en effet au maintien de l'ordre social dans les sociétés esclavagistes, où le rapport démographique finit par basculer en faveur des esclaves<sup>37</sup>, en Guadeloupe comme en Jamaïque<sup>38</sup>. Il est donc nécessaire de mettre en place, pour maintenir ce que Christine Chivallon qualifie de « *hiérarchie "folle"* »<sup>39</sup>, une idéologie socio-raciale pour légitimer le pouvoir fondamentalement inégal des maîtres, numériquement minoritaires, sur les esclaves, majoritaires. Celle-ci passe par des manipulations symboliques, qualifiées par Jean-Luc Bonniol de « *préjugé de couleur* » ou de « *ligne de couleur* »<sup>40</sup> et par Michel Giraud « *d'idéologie de couleur* »<sup>41</sup>. La construction sociale du phénotype de couleur s'organise autour d'un système complexe de gradations intermédiaires entre deux pôles associant la noirceur à la servitude et aux esclaves, et la blancheur à la liberté et aux maîtres.

---

<sup>32</sup> WEBER, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1919, 1963, cité par CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.88. Max Weber affirme également que l'esclavage est le seul système pouvant se passer de l'usage de la violence légitime au service de l'obtention du consentement à l'obéissance, la violence se suffisant à elle-même. Se référer à WEBER, Max, *Économie et société. Tome 1*, Paris, Plon, 1922 1971.

<sup>33</sup> Se référer par exemple à NORTHUP, Solomon, *Twelve Years a Slave*, New York, Derby & Miller, 1853, 2013, un récit autobiographique relatant son enlèvement et sa vente à des esclavagistes, et ses douze années d'esclavage en Louisiane. Ce livre a été adapté au cinéma par Steve McQueen en 2014 sous le même titre, *Twelve Years a Slave*. La violence de certaines scènes est à la limite du supportable.

<sup>34</sup> Se référer par exemple à BLANCHARD, Pascal, BANCEL, Nicolas, BOËTSCH, Gilles, THOMAS, Dominic, TARAUD, Christelle, dir., *Sexe, race & colonies. La domination des corps du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, 2018. Cet ouvrage, controversé pour son voyeurisme, met cependant en évidence l'instrumentalisation du corps des esclaves par le colonisateur.

<sup>35</sup> L'article 16 du Code noir interdit ainsi « *aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper le jour ou la nuit* ». Se référer à PATTERSON, Orlando, *Slavery and Social Death: A Comparative Study*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, p.6.

<sup>36</sup> CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.86.



Le principe, selon lequel « *plus on est clair de peau, plus on est légitime en haut de la hiérarchie sociale* »<sup>42</sup>, permet de légitimer le système plantationnaire<sup>43</sup>. L'efficacité de la hiérarchie socio-raciale est assurée par les conditions de sa production et de sa reproduction, les dominé.e.s intériorisant leur infériorité, comme l'écrit Jean-Luc Bonniol<sup>44</sup> :

La conception coloriste des rapports sociaux a été à ce point intériorisée et s'est imposée comme tellement nécessaire au maintien de sociétés inégalitaires qu'elle pourra se substituer aux lois et permettre le passage à une idéologie sans assise juridique.

Le métissage, qui résulte des unions entre les maîtres blancs et les esclaves noires assujetties à une exploitation sexuelle, brouille les frontières raciales<sup>45</sup>. L'émergence d'une population métissée, qui occupe une position subalterne par rapport aux maîtres.ses, mais relativement favorisée et désolidarisée de celle des esclaves, le métissage étant associé à la liberté, entraîne donc une adaptation de la hiérarchie socio-raciale et la mise en place de ce que Jean-Luc Bonniol qualifie de « *taxonomie sociale* »<sup>46</sup> dont les nuances chromatiques représentent les différentes catégories de métissage<sup>47</sup>. La couleur de peau, associée à un « *capital racial* », entraîne donc des stratégies d'imitation des maîtres et de « blanchiment » à des fins d'ascension sociale<sup>48</sup>. L'abolition définitive de l'esclavage, en 1834 en Jamaïque, et en 1848 en Guadeloupe, met fin au système plantationnaire, mais la hiérarchie socio-raciale demeure ancrée dans les imaginaires contemporains et

---

<sup>37</sup> Cette situation est spécifique à la Caraïbe, car ce n'est pas le cas aux États-Unis, où le rapport démographique est au contraire défavorable aux esclaves. Se référer à CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.89.

<sup>38</sup> Kevin A. Yelvington estime que 87% de la population guadeloupéenne et de 76 à 91% de la population jamaïcaine est de descendance africaine. Se référer à YELVINGTON, Kevin A., "The Anthropology of Afro-Latin-America and the Caribbean: Diasporic Dimensions", *Annual Review of Anthropology*, vol. 30, 2001, p.246, cité par MONGE OVIEDO, Rodolfo, "Are we or aren't we?", *Rep. Am*, vol. 25, n°4, 1992, p.19, cité par CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.69.

<sup>39</sup> CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.89.

<sup>40</sup> BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice. Une illustration de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Paris, Albin Michel, 1992.

<sup>41</sup> GIRAUD, Michel, « Les masques de la couleur », *Autrement*, n°41, 1989, p.89.

<sup>42</sup> CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.89.

<sup>43</sup> BONNIOL, Jean-Luc, « La couleur des hommes, principe d'organisation sociale. Le cas antillais », *Ethnologie française*, vol. 20, n°4, 1990, p.410-418.

<sup>44</sup> BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice...*, op. cit., p.85.

<sup>45</sup> PARIS, Myriam, DORLIN, Elsa, « Genre, esclavage et racisme... », art. cit., p.101.

<sup>46</sup> BONNIOL, Jean-Luc, « La couleur des hommes, principe d'organisation sociale... », art. cit.

<sup>47</sup> La situation est différente aux États-Unis où, conformément à la *one drop rule* (« règle d'une seule goutte »), l'appartenance raciale se fait selon des critères généalogiques, et non phénotypiques. Leur caractère flou permet cependant à certain.e.s esclaves de se faire passer pour des métis.ses, voire des blanc.he.s, stratégie qualifiée de *passing* racial, et propre aux États-Unis.

<sup>48</sup> BONNIOL, Jean-Luc, « La couleur des hommes... », art. cit.

continue à réguler l'ordre social contemporain<sup>49</sup>. Michel Giraud parle même d'une « *hypostase* » entre les relations sociales et raciales<sup>50</sup>.

Ce travail de thèse se focalise sur la matrice socioculturelle commune issue du système plantationnaire, dont la littérature s'est largement emparée. Bien que les sociétés caribéennes ne soient pas réductibles à l'univers de la plantation, notamment dans les villes où se développe une autre société en rupture avec l'esclavage et la dichotomie maîtres et esclaves<sup>51</sup>, les assignations socio-raciales marquant l'ensemble des espaces de la vie sociale, le recours à la matrice plantationnaire semble néanmoins pertinent.

- **Des trajectoires politiques différenciées**

Le système plantationnaire informe également les modalités de construction de l'ordre politique caribéen, à partir du postulat de sa perméabilité avec l'ordre social. Holger Henke et Fred Réno considèrent ainsi que les cultures politiques caribéennes ne sont intelligibles qu'au prisme de la « race »<sup>52</sup> tandis que Fred Constant recourt à la notion « d'ethnicité » pour les définir<sup>53</sup>, dans la continuité de l'idéologie socio-raciale produite par le colonisateur pour légitimer sa domination sur les colonisé.e.s. Le champ politique caribéen est caractérisé, comme son ordre social, par la coexistence des institutions imposées par le colonisateur et celles produites par les colonisé.e.s en contestation de celles-ci. En dépit de sa vocation à fonctionner comme une institution totale, le système plantationnaire est caractérisé par la présence d'interstices de pouvoir dont s'emparent les esclaves. Ceux.celles-ci développent différentes formes de résistance. Elsa Dorlin distingue les actes de résistance relevant du corps de l'esclave, qui s'expriment sur l'habitation, depuis le vol de biens jusqu'à la réduction du rythme de travail, en passant par la mise en

---

<sup>49</sup> Se référer notamment à FANON, Frantz, *Peau noire, masques blancs*, op. cit.

<sup>50</sup> GIRAUD, Michel, *Races et classes à la Martinique : les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à l'école*, Paris, Anthropos, 1979, p.203.

<sup>51</sup> Anne Pérotin-Dumont s'intéresse notamment aux rapports de genre dans les villes guadeloupéennes. Elle montre ainsi que les femmes, aussi actives que les hommes sur la plantation, ne le sont pas dans les villes, où les activités féminines sont peu développées par rapport aux activités masculines. Se référer à PÉROTIN-DUMONT, Anne, *La ville aux îles. La ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000, p.13. Pour la Jamaïque, se référer par exemple à BOA, Sheena, "Urban Free Black and Coloured Women: Jamaica, 1760-1834", *Jamaican Historical Review*, n°18, 1993, p.1-6.

<sup>52</sup> HENKE, Holger, RÉNO, Fred, "Introduction. Politics and Culture in the Caribbean", op. cit.

<sup>53</sup> CONSTANT, Fred, « Religion, ethnicité et politique en Caraïbe », *Revue française de science politique*, vol. 44, n°1, 1994, p.49-74.

culture d'un lopin de terre à des fins de consommation personnelle, de celles relevant du territoire, qui se donnent à voir à l'extérieur de l'habitation<sup>54</sup>, notamment sous la forme du « marronnage »<sup>55</sup> et la constitution de communautés « marrons »<sup>56</sup>. La violence, mise en spectacle par le colonisateur pour susciter la terreur, fait également partie des répertoires d'action des esclaves. Elle s'exprime notamment lors des rébellions d'esclaves<sup>57</sup>. Les actions contestataires peuvent également prendre des formes plus subtiles, par la mise en place de stratégies de contournement de l'autorité publique<sup>58</sup>. Paul Gilroy considère ainsi que les Amériques noires sont le lieu d'une « *contre-culture de la modernité* »<sup>59</sup>. Celle-ci a tendance à se recomposer en permanence, en fonction des contraintes et des enjeux du moment, contribuant à l'émergence d'un univers politique éclaté<sup>60</sup>.

Bien que la Guadeloupe et la Jamaïque partagent une matrice socio-culturelle commune informant les modalités de production de leur champ politique, le recours à une démarche comparatiste et historique entre ces deux terrains d'étude permet de saisir les spécificités de leur configuration institutionnelle. La Guadeloupe passe en effet du statut de colonie française à celui de DOM en 1946<sup>61</sup>, évolution caractéristique du processus « d'assimilation » à la française, tandis que la Jamaïque acquiert son indépendance du Royaume-Uni en 1962, tout en demeurant rattachée au Commonwealth, en dépit des débats récurrents sur le passage à un modèle républicain, la République étant associée à une réelle rupture avec l'ancien colonisateur et à une véritable indépendance<sup>62</sup>. Le biais induit par la

---

<sup>54</sup> DORLIN, Elsa, « Les espace-temps des résistances esclaves... », art. cit., p.40-41.

<sup>55</sup> Le « marronnage » désigne la fuite d'un esclave hors de la propriété de son maître.

<sup>56</sup> Pour une présentation plus détaillée des communautés « marrons », se référer par exemple à PRICE, Richard, *Maroon Societies: Rebel Slave Communities in the Americas*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973.

<sup>57</sup> La révolte de Nat Turner de 1831, également connue sous le nom d'insurrection de Southampton, en Virginie, est une des plus célèbres rébellions d'esclaves. Menés par Nat Turner, les esclaves rebelles tuent entre 55 et 65 personnes. Pour une présentation plus détaillée, se référer à GREENBERG, Kenneth, *Nat Turner. A Slave Rebellion in History and Memory*, Oxford, Oxford University Press, 2004. Nate Parker a adapté cette rébellion au cinéma en 2017, sous le titre *The Birth of a Nation*.

<sup>58</sup> BURTON, Richard, *Afro-Creole: Power, Opposition and Play in the Caribbean*, Ithaca, Cornell University Press, 1997.

<sup>59</sup> GILROY, Paul, *The Black Atlantic...*, op. cit.

<sup>60</sup> DANIEL, Justin, « Les formes d'expression politiques dans la Caraïbe : ambivalence et paradoxe de la production de l'ordre politique », in BERTHOMIÈRE, William, CHIVALLON, Christine, dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris, Pessac, Karthala, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p.361-373.

<sup>61</sup> La loi du 19 mars 1946, mieux connue sous le nom de « loi d'assimilation », octroie aux « quatre vieilles » colonies, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion, le statut de département français d'outre-mer.

<sup>62</sup> Les débats sur le passage à un modèle républicain, qui émergent dès la perspective de l'indépendance, sont portés par les Premiers ministres successifs, au premier rang desquels Michael Manley, Percival James Patterson et Portia Simpson Miller. Le *Joint Select Committee of Houses of Parliament on Constitutional and Electoral Reform* préconise ainsi la mise en place d'une République en 1995. Pour une présentation plus détaillée, se référer à MUNROE, Trevor,

différence statutaire entre la Guadeloupe, collectivité territoriale, et la Jamaïque, État indépendant, est assumé et n'empêche pas la comparaison de leur champ politique. La créolisation des cultures politiques caribéennes qui oscillent entre préservation des mécanismes institutionnels imposés par le colonisateur, sources de fascination, l'imaginaire antillais se les représentant de manière positive, et défiance engendrée par ceux-ci, se traduisant par la mise en place de formes politiques contestataires, permet de garantir la stabilité des systèmes politiques caribéens<sup>63</sup>.

Les deux terrains d'étude ont en effet adopté le système politique de l'ancien colonisateur, le régime républicain français pour la Guadeloupe, et le système de Westminster britannique pour la Jamaïque. Leurs « *règles du jeu politique* »<sup>64</sup> sont proches. La Guadeloupe, du fait de son statut de DOM, dispose des mêmes mécanismes de représentation politique que les autres collectivités territoriales françaises. Elle est dotée d'un Conseil départemental, en remplacement, depuis 2015, de l'ancien Conseil général, d'un Conseil régional, et envoie des représentants à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le système de représentation politique de la Jamaïque est, quant à lui, similaire à celui du Royaume-Uni. Il fonctionne de manière bicamérale, le pouvoir législatif se partageant entre une Chambre basse, la Chambre des représentants, et une Chambre haute, le Sénat. Le système de compétition politique des deux terrains d'étude est également proche de celui de l'ancien colonisateur<sup>65</sup>. La Guadeloupe est caractérisée par son multipartisme, scindé entre appareils partisans métropolitains et formations politiques mises en place pour s'en distancier, qui couvrent un large prisme idéologique allant de l'extrême-gauche à l'extrême-droite. La Jamaïque se distingue au contraire par son bipartisme, polarisé entre le *People's National Party* (PNP) et le *Jamaica Labour Party* (JLP). Les fondateurs des partis politiques modernes guadeloupéens et jamaïcains adoptent, dans la continuité de la

---

*The Politics of Constitutional Decolonization: Jamaica 1944-1962*, Kingston, Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies, 1972, et JAMAICA OBSERVER, "Reflections on the Republic of Jamaica", *Jamaica Observer*, November 28, 2015.

<sup>63</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.19.

<sup>64</sup> BAILEY, Frederick George, *Les règles du jeu politique*, Paris, Presse Universitaires de France, Bibliothèque de sociologie contemporaine, 1971.

<sup>65</sup> Pour une synthèse de l'histoire des partis politiques en Guadeloupe, se référer à CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique. Comment la démocratie est venue aux Guadeloupéens*, Paris, L'Harmattan, 2006. Pour la Jamaïque, se référer à MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., notamment au chapitre 1, « Jamaïque : le bipartisme était presque parfait », p.37-59.

fascination suscitée par les mécanismes institutionnels imposés par le colonisateur, les valeurs du « triptyque » susmentionné du pouvoir politique, à savoir l'instruction, qui anoblit l'origine coloniale par la détention du savoir, la religion, qui légitime les paroles et les actes du leader charismatique, et le travaillisme, dans une perspective idéologique de transformation sociale sans bouleversement politique<sup>66</sup>. Hégésippe Légitimus, le fondateur du mouvement socialiste guadeloupéen, surnommé le « Jaurès Noir »<sup>67</sup>, et Norman Manley et Alexander Bustamente, qui mettent en place le PNP et le JLP à la suite des luttes sociales menées par leurs syndicats, la *National Workers' Union* (NWU) et la *Bustamente Industrial Trade Union* (BITU), incarnent cette lignée de « leaders éclairés ».

Le legs colonial influence les trajectoires politiques de la Guadeloupe et de la Jamaïque, mais la thèse de la « greffe de l'État » de Jean-François Bayart ne suffit cependant pas à informer leur construction<sup>68</sup>. L'ambiguïté des représentations du pouvoir politique colonial suscite en effet également la méfiance, matérialisée par la mise en place de formes politiques contestataires. En Guadeloupe, les partis indépendantistes, voire apolitiques, émergent ainsi en opposition à l'assimilation à la française, tandis qu'en Jamaïque, le rastafarisme, un mouvement politico-religieux, personnifie le désordre en subvertissant l'ordre politique incarné par les autorités coloniales<sup>69</sup>.

## 2. Les outils d'étude du paradoxe

La recherche a peu croisé les études de genre et la science politique en contexte caribéen, imposant de recourir à des outils conceptuels originaux pour informer la représentation des femmes dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines. Le recours à une démarche comparatiste entre les deux terrains d'étude est heuristique car il permet de saisir la représentation politique des femmes non comme un fait national, évitant l'écueil du culturalisme, mais comme un objet à déconstruire et à problématiser, informant les mécanismes de négociation permanents entre les contraintes symboliques intériorisées par les

---

<sup>66</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.20-21.

<sup>67</sup> GIRARD, Florent, *Hégésippe Jean Légitimus ou l'apôtre de l'émancipation des Nègres en Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre, Jator, 2005.

<sup>68</sup> BAYART, Jean-François, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.

<sup>69</sup> CHEVANNES, Barry, "Rastafari and the Paradox of Disorder", in BERTHOMIÈRE, William, CHIVALLON, Christine, dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, op. cit., p.391-405.

acteur.ice.s, porteur.se.s d'une histoire sociale particulière issue du legs plantationnaire, et les contraintes structurelles propres à chaque champ politique étudié.

2.1. *État de la littérature des deux côtés de l'Atlantique : le croisement des études de genre, de la science politique et des terrains caribéens, un impensé de la recherche ?*

L'institutionnalisation des études de genre au prisme du miroir transatlantique

Les études de genre, institutionnalisées aux États-Unis dès les années 1970, sont tardivement adoptées par les sciences sociales en France<sup>70</sup>. La dimension militante conférée au concept de genre, qui remettrait en cause l'entente consensuelle entre les sexes revendiquée comme étant une exception française<sup>71</sup>, contribue en effet à la longévité de la méfiance qu'il suscite. Jusqu'aux années 1990, c'est d'ailleurs le terme anglo-saxon *gender* qui lui est substitué<sup>72</sup>. On assiste cependant, depuis les années 2000, à l'acclimatation des études de genre en France et à la perception du genre comme un concept critique légitime<sup>73</sup>. L'évolution différenciée de l'institutionnalisation des études de genre est cependant visible dans les deux terrains d'étude. Il n'existe pas, en effet, en Guadeloupe ou dans la Caraïbe francophone, de centre de recherche dédié aux études de genre, même si le groupe *Genre et Société aux Antilles* (GESA) réunit des chercheurs de l'UA de manière informelle depuis 2010, tandis qu'en Jamaïque, le groupe *Women and Development Studies* (WDS), renommé *Gender and Development Studies* (GDS), rassemble, à l'image du GESA en Guadeloupe, des universitaires travaillant sur le genre dès la fin des années 1970. Il est institutionnalisé, en 1993, sous la forme d'un *Centre for Gender and Development Studies* (CGDS) rebaptisé, en 2008, *Institute for Gender and Development Studies* (IGDS).

---

<sup>70</sup> FASSIN, Éric, *Le sexe politique - Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2009, p.28.

<sup>71</sup> FILIEULE, Olivier, ROUX, Patricia, *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2009, p.4.

<sup>72</sup> FASSIN, Éric, *Le sexe politique...*, op. cit., p.28.

<sup>73</sup> Ibid.

## L'adoption du genre par la science politique française

La résistance de la science politique aux études de genre<sup>74</sup>, non seulement en raison de la sous-représentation de la production scientifique féminine<sup>75</sup>, mais aussi de la relégation des études de genre à un champ subalterne<sup>76</sup>, est d'autant plus marquée en France en raison de la longévité du monopole masculin sur la discipline, peu remise en cause par les femmes politistes, contrairement à leurs homologues historiennes<sup>77</sup> et philosophes<sup>78</sup>, et de la lente féminisation de la vie politique française<sup>79</sup>.

Les travaux recourant au genre pour analyser la représentation des femmes dans les assemblées politiques peuvent désormais être classés en deux grandes catégories. Il s'agit, d'une part, des études réalisées sur la féminisation de la vie politique française, notamment en contexte paritaire. Éléonore Lépinard s'est ainsi intéressée aux écarts entre les débats théoriques autour de la parité en faveur de l'égalité des sexes et son application pragmatique<sup>80</sup>, tandis que Laure Bereni a étudié les mobilisations sociales en faveur de la parité<sup>81</sup>. Il s'agit, d'autre part, des travaux réalisés sur les femmes élues, avec une prédilection pour les études comparatives. Les terrains européens ont d'abord été étudiés. Catherine Achin a ainsi comparé les trajectoires socio-politiques des députées françaises et allemandes en les confrontant au positionnement des femmes dans l'ordre social<sup>82</sup>, tandis que Maud Navarre a étudié l'évolution des conditions d'exercice des

---

<sup>74</sup> La littérature sur le sujet est abondante. Se référer notamment à ACHIN, Catherine, BERENI, Laure, « Comment le genre vint à la science politique », in ACHIN, Catherine, BERENI, Laure, dir., *Dictionnaire genre & science politique*, Paris, Sciences Po Les Presses, Sociétés en mouvement, 2013, p.13-42, et RITTER, Gretchen, MELLOW, Nicole, "The State of Gender Studies in Political Science", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 571, n°1, 2000, p.121-134.

<sup>75</sup> Se référer par exemple à MATHEWS, A. Lanethea, ANDERSEN, Kristi, "A Gender Gap in Publishing? Women's Representation in Edited Political Science Books", *PS*, vol. 34, n°1, 2001, p.143-147.

<sup>76</sup> Se référer par exemple à COSTA, Monica, SAWER, Marian, "The Thorny Path to a More Inclusive Discipline", in SAWER, Marian, BAKER, Kerry, ed., *Gender Innovations in Political Science. New Norms, New Knowledge*, London, Palgrave Macmillan, 2019 (ouvrage à paraître), p.243-275.

<sup>77</sup> Un collectif d'historienne dénonce, à l'occasion des Rendez-vous de l'histoire de Blois du 10 au 14 octobre 2018, la monopolisation de leur discipline par les hommes. LE MONDE, « L'appel des historiennes françaises : "Mettons fin à la domination masculine en histoire" », *Le Monde*, 3 octobre 2018.

<sup>78</sup> À la suite de l'appel des historiennes, les philosophes dénoncent, à leur tour, la monopolisation de leur discipline par les hommes. LIBÉRATION, « Combien de philosophes ? », *Libération*, 18 octobre 2018.

<sup>79</sup> BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p.213.

<sup>80</sup> LÉPINARD, Éléonore, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

<sup>81</sup> BERENI, Laure, *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.

<sup>82</sup> ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, Nouvelle bibliothèque de thèses, 2005.

mandats politiques par la socialisation au rôle d'élue dans les assemblées politiques locales en Bourgogne en contexte paritaire<sup>83</sup>. Les terrains non européens ont également suscité l'intérêt des chercheur.e.s. Virginie Dutoya a ainsi analysé les modalités d'inclusion des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan au prisme des quotas de genre<sup>84</sup> tandis que Guillaume Girard a étudié les modalités du recrutement politique des femmes au Togo et au Bénin<sup>85</sup>. Rose Ndengue s'est quant à elle intéressée, à partir d'une étude de cas, aux modalités d'insertion des femmes dans la sphère publique et politique camerounaise<sup>86</sup>. Les terrains caribéens, *a fortiori* non francophones, ont en revanche été peu étudiés.

### Des femmes au genre en politique en terrain guadeloupéen et jamaïcain

Les femmes sont bien étudiées par la recherche caribéaniste. Le recours récurrent à la « matrifocalité » et son corollaire, l'autorité féminine dans la sphère domestique<sup>87</sup>, a cependant contribué à l'éclatement de l'analyse de leur rôle dans la sphère publique, *a fortiori* dans le champ politique, au profit de leur positionnement dans l'ordre social<sup>88</sup>.

Le rôle des femmes dans la sphère publique a toutefois d'abord été étudié, dans la continuité de la prégnance du legs plantationnaire, pendant la période esclavagiste. Le travail précurseur de Lucille Mathurin Mair sur la Jamaïque, dans les années 1970<sup>89</sup>, sert de point de départ à la publication de plusieurs anthologies sur le positionnement des femmes sur la plantation dans la Caraïbe anglophone<sup>90</sup>. En Guadeloupe et dans les Antilles françaises, la production scientifique sur le

<sup>83</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

<sup>84</sup> DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, Paris, Dalloz, Nouvelle bibliothèque de thèses, Science politique, 2014.

<sup>85</sup> GIRARD, Guillaume, « La féminisation contrainte. Le cas du recrutement politique au Togo et au Bénin (1990-2010) », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014.

<sup>86</sup> NDENGUE, Rose, « Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7 Diderot, 2018.

<sup>87</sup> DAGENAIS, Huguette, « Spécificités culturelles et méthodologie féministe : l'exemple d'une recherche en Guadeloupe », in DAGENAIS, Huguette, dir., *Approches et méthodes de la recherche féministe*, Laval, Groupe de Recherche Multidisciplinaire Féministe, 1986, pagination inconnue.

<sup>88</sup> La littérature sur le sujet est abondante. Pour la Guadeloupe et les Antilles françaises, se référer notamment à ALIBAR, France, LEMBEYE BOY, Pierrette, *Le Couteau seul - Sé kouto sèl... La condition féminine aux Antilles. Tome 1. Enfance et adolescence*, Paris, L'Harmattan, 1981, et ALIBAR, France, LEMBEYE BOY, Pierrette, *Le Couteau seul - Sé kouto sèl... La condition féminine aux Antilles. Tome 2. Vies de femmes*, Paris, Éditions caribéennes, 1982. Se référer également à VELAYOUDOM FAITHFUL, Francesca, « La femme antillaise », *Présence Africaine*, n°153, 1996, p.112-136. Pour la Jamaïque et la Caraïbe anglophone, se référer par exemple à POWELL, Dorian, «The Role of Women in the Caribbean», *Social and Economic Studies*, vol. 33, n°2, 1984, p.97-122.

<sup>89</sup> MATHURIN MAIR, Lucille, *A Historical Study of Women in Jamaica: 1655-1844*, Kingston, University of the West Indies Press, 1974, 2006. Se référer également à MATHURIN MAIR, Lucille, *Women Field Workers in Jamaica during Slavery*, Kingston, Department of History, University of the West Indies, 1987.

<sup>90</sup> Se référer par exemple à.



sujet est plus tardive et moins prolifique, même s'il faut citer les travaux d'Arlette Gautier<sup>91</sup> et de Bernard Moitt<sup>92</sup>, publiés dans les années 2000.

La littérature sur la place des femmes dans le champ politique se développe, *a fortiori* depuis la féminisation de la vie politique guadeloupéenne en contexte paritaire, et les injonctions internationales à la « bonne gouvernance » et à l'inclusion des femmes dans le champ politique jamaïcain, mais elle demeure assez limitée. En Guadeloupe, Livie Sildillia a ainsi comparé la socialisation politique des élues guadeloupéennes et martiniquaises<sup>93</sup>. Il faut également mentionner le travail de Clara Palmiste, qui s'est intéressée aux trajectoires d'entrée en politique des premières députées guadeloupéennes, Eugénie Éboué-Tell et Gerty Archimède<sup>94</sup>, ainsi que celui de Stéphanie Guyon, qui a étudié les modalités de recrutement politique des députées dominiennes à travers l'analyse des carrières politiques des élues guyanaises<sup>95</sup>. En Jamaïque, l'ouvrage dirigé par Cynthia Barrow-Giles analyse des trajectoires de femmes qui ont accédé au champ politique caribéen, depuis l'esclavage jusqu'à nos jours, au premier rang desquelles Nanny, à la tête d'une communauté « marron », et Portia Simpson Miller et Olivia "Babsy" Grange, qui se distinguent par la longévité de leurs carrières politiques<sup>96</sup>.

Cette production scientifique sur les femmes en politique peut utilement être complétée par une littérature non scientifique. En Guadeloupe, Marie-José Viscard a ainsi proposé une série de portraits biographiques, choisis, de femmes impliquées en politique, depuis l'esclavage jusqu'à nos jours<sup>97</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Evelyn Smart a dressé une liste, exhaustive, des Jamaïcaines ayant siégé au Parlement depuis 1944<sup>98</sup>. Les femmes en politique constituent désormais des objets d'étude

---

<sup>91</sup> GAUTIER, Arlette, *Les Sœurs de Solitude - Femmes et esclavage aux Antilles du XVIIe au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010. Se référer également à GAUTIER, Arlette, « Sous l'esclavage, le patriarcat », *Nouvelles Questions Féministes*, n°9-10, 1985, p.9-33.

<sup>92</sup> MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles, 1635-1848*, Bloomington, Indianapolis, Indiana University Press, 2001.

<sup>93</sup> SILDILLIA, Livie, « La socialisation politique des femmes. Le cas des élues des Antilles françaises », thèse de doctorat de science politique, Université des Antilles et de la Guyane, 2012.

<sup>94</sup> PALMISTE, Clara, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2014, communication accessible en ligne : <http://nuevomundo.revues.org/66842>

<sup>95</sup> GUYON, Stéphanie, « Des marges ultra-marines de la République au Parlement : trajectoires de députées guyanaises », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, vol. 1, n°19, 2013, p.91-106. Se référer également à GUYON, Stéphanie, "Christiane Taubira, a Black Woman in Politics in French Guiana and in France", in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, dir., *Black French Women and the Struggle for Equality*, op. cit., p.19-36.

<sup>96</sup> BARROW-GILES, Cynthia, ed., *Women in Caribbean Politics*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2006.

<sup>97</sup> VISCARD, Marie-José, *Regards sur les femmes politiques de Guadeloupe*, Gourbeyre, Nestor, 2009.

<sup>98</sup> SMART, Evelyn, *Jamaican Women on the Road to Parliament. From the 19th to the Early 21st Century. A Perspective on Their Entry, Contribution and Success in Politics*, Kingston, Arawak publications, 2012. Un second ouvrage, intitulé *Electoral*

légitimes, mais leurs trajectoires ont cependant été peu analysées au prisme des rapports de genre et de la problématique de la « matrifocalité », ainsi que de la représentation politique, ce qui nécessite de recourir à des outils conceptuels pouvant s'appliquer dans le contexte de sociétés de legs plantationnaire.

## 2.2. *Outils conceptuels : le croisement des rapports de genre et de la représentation politique en contexte caribéen colonial et postcolonial*

### Le genre à l'intersection d'autres rapports sociaux de domination

L'étude d'un groupe restreint et immédiatement identifiable, les femmes siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944, sert de point de départ à l'ouverture de focales d'analyse plus larges, non seulement les hommes siégeant dans les assemblées politiques, mais également les femmes dans la société.

Les catégories d'appartenance « femme » et « homme » renvoient à une supposée stabilité et matérialité biologique des sexes. Thomas Laqueur, qui critique cette posture, a montré que le modèle occidental de la différence des sexes, qui postule une distinction entre les organes génitaux masculins et féminins, est instauré à l'époque moderne, tandis qu'ils sont considérés, pendant la période antique et médiévale, comme étant les deux pôles opposés d'un continuum à une seule dimension<sup>99</sup>. En dépit du caractère contestable de la bicatégorisation sexuée, le recours à la catégorie d'appartenance « femme » est heuristique car il permet de signifier les rapports de genre. Joan Scott, qui définit le « genre » comme un « *élément constitutif de rapports sociaux fondé sur des différences perçues entre les sexes* », insiste en effet sur le fait qu'il est également une « *façon première de signifier les rapports de pouvoir* »<sup>100</sup>.

Critiqué par Judith Butler qui considère que la distinction entre le sexe, associé à la nature, et le genre, associé à la culture, contribue au renforcement de

---

*Winnability. Women's Key to Parliament. Representational Politics. Jamaica, West Indies*, devrait paraître prochainement. Échange d'emails avec l'auteure (email du 21 juin 2018).

<sup>99</sup> LAQUEUR, Thomas, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Folio, Essais, 2013.

<sup>100</sup> SCOTT, Joan, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *American Historical Review*, 1986, vol. 91, n°5, p.1053-1075, repris dans *Les cahiers du Grif*, 1988, n°37-38, p.125-153.

l'idéologie biologique du sexe<sup>101</sup>, le genre permet cependant de rendre intelligible non seulement la différenciation des sexes, qui détermine l'attribution des rôles sociaux, mais également la construction sociale de la hiérarchisation des sexes. En contexte caribéen de legs plantationnaire, Elsa Dorlin définit également le genre comme un signifiant des rapports de pouvoir<sup>102</sup>. Le genre, associé à un système catégoriel de différenciation et de domination, ne permet cependant pas, à lui seul, de comprendre les rapports sociaux de pouvoir qui se situent à l'articulation d'autres catégories, notamment socio- raciales<sup>103</sup>. L'intersectionnalité représente donc un outil conceptuel heuristique pour mon étude.

L'intersectionnalité permet de désigner les catégories de personnes subissant des formes combinées de discrimination, remettant en cause le monopole de la représentation des groupes subordonnés aux propriétés les plus « représentatives »<sup>104</sup>. Aux États-Unis, les théoriciennes du *Black feminism*<sup>105</sup> dénoncent, dès les années 1970, la représentation féministe dominante, blanche et de classe moyenne, qualifiée par Adrienne Rich de « *solipsisme blanc* » en raison de son ethnocentrisme et de sa prétention de parler « à la place de »<sup>106</sup>, excluant les femmes noires du féminisme. L'intersectionnalité, conceptualisée par la juriste Kimberlé Crenshaw en 1989 à la suite du constat de l'invisibilisation des femmes noires de la jurisprudence étatsunienne<sup>107</sup>, continue à être mobilisée par la recherche anglophone pour étudier les rapports sociaux de domination<sup>108</sup>. Candace West et Sarah Fenstermaker proposent ainsi de penser les rapports sociaux comme des « *réalisations situées* », c'est-à-dire des matrices dans lesquelles la compréhension des catégories genrées, raciales et sociales peut être saisie par

---

<sup>101</sup> BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, Poche, 1990, 2005.

<sup>102</sup> DORLIN, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne », in ROUCH, Hélène, DORLIN, Elsa, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique, dir., *Le corps, entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2005, p.143-144.

<sup>103</sup> L'accent est ici mis sur l'appartenance socio-raciale, mais l'âge ou l'orientation sexuelle représentent également des catégories d'analyse pertinentes.

<sup>104</sup> JAUNET, Alexandre, CHAUVIN, Sébastien, « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n°1, 2012, p.5.

<sup>105</sup> Pour une présentation plus détaillée du *Black feminism*, se référer à DORLIN, Elsa, *Black feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2008.

<sup>106</sup> RICH, Adrienne, « Disloyal to civilization: feminism, racism, gynophobia », in RICH, Adrienne, ed., *On Lies, Secrets, and Silence*, New York, W.W. Norton & Company, 1979, p.275-310.

<sup>107</sup> CRENSHAW, Kimberlé, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, n°1, 1989, p.139-167. Se référer également à CRENSHAW, Kimberlé, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, vol. 2, n°39, 2005, p. 51-82.

<sup>108</sup> Se référer par exemple à ERIC-UDORIE, June, *Can We All Be Feminists? Seventeen Writers on Intersectionality, Identity and Finding the Right Way Forward for Feminism*, London, Virago Press, 2018.

l'analyse de leurs interactions, donnant ainsi naissance à une « *matrice de la domination* »<sup>109</sup>. En France, même si les féministes matérialistes de la 2<sup>ème</sup> vague ont fait de la classe le référent principal de leur analyse des rapports de pouvoir, Colette Guillaumin relie, au début des années 1990, racisme et sexisme<sup>110</sup>, et depuis les années 2000, le concept d'intersectionnalité est adopté par les sciences sociales comme principe d'investigation empirique guidant l'étude des rapports sociaux<sup>111</sup>. Celui-ci est un outil conceptuel heuristique pour analyser le genre en contexte postcolonial, caractérisé par une pluralité des rapports sociaux de domination<sup>112</sup>, *a fortiori* dans les sociétés de legs plantationnaire définies par Rodrigue Croisic comme des « *société de classes et de races basées sur des cadres sociaux hérités de l'esclavage* »<sup>113</sup>. La domination de genre se croisant avec les catégories socio-raciales imposées par le colonisateur, l'étude des rapports de genre dans les sociétés caribéennes impose donc leur historicisation et leur contextualisation au prisme de la « *matrice de la domination* » plantationnaire.

Le projet colonial produit en effet, pour asseoir sa domination, un discours articulant idéologie patriarcale et idéologie raciale<sup>114</sup> dont Elsa Dorlin a mis en évidence l'usage de la sexualité pour produire du pouvoir<sup>115</sup>. Les définitions normatives de la féminité et de la masculinité, telles qu'elles fonctionnent dans les sociétés européennes, coexistent en effet, on l'a dit, avec des normes de genre « *mutantes* » qui, en masculinisant les femmes esclaves, par leur érotisation outrancière justifiant leur exploitation sexuelle, et en féminisant les hommes esclaves, incapables de satisfaire sexuellement « *leurs* » femmes, par leur dévirilisation, renversent les normes de genre coloniales et excluent les esclaves des privilèges de l'humanité, déviance permettant de légitimer la domination des maîtres. La féminité noire assure en outre les conditions matérielles de

---

<sup>109</sup> WEST, Candace, FENSTERMAKER, Sarah, « Faire la différence », *Terrains & travaux*, vol. 10, n°1, 2006, p. 103-136.

<sup>110</sup> GUILLAUMIN, Colette, *Sexe, Race et Pratique du Pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.

<sup>111</sup> En témoigne la multiplication des numéros thématiques consacrés à l'intersectionnalité ces dernières années. Se référer par exemple à FASSIN, Éric, dir., *Raisons politiques*, « Les langages de l'intersectionnalité », vol. 2, n°58, et COMITÉ DE RÉDACTION, dir., *Interrogations ?*, « Penser l'intersectionnalité », n°20, 2015. Se référer également à FASSA, Farinaz, LÉPINARD, Eléonore, ROCA I ESCODA, Marta, dir., *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La Dispute, Le Genre du Monde, 2016.

<sup>112</sup> La littérature l'étude du genre en contexte postcolonial est abondante. Se référer par exemple à CASTAING, Anne, GADEN, Élodie, dir., *Écrire et penser le genre en contextes postcoloniaux*, Bruxelles, Peter Lang, Comparatisme et Société, 2017.

<sup>113</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit., p.16.

<sup>114</sup> DORLIN, Elsa, PARIS, Myriam, « Genre, esclavage et racisme... », art. cit.

<sup>115</sup> DORLIN, Elsa, *La matrice de la race...*, op. cit., p.220-221.

production et de reproduction de la « vraie » féminité en la « blanchissant »<sup>116</sup>. La théorie des tempéraments, qui agit comme un dispositif de pouvoir en naturalisant les différences et les hiérarchies sociales, non seulement entre les hommes et les femmes, mais également entre les « races », est instrumentalisée par le colonisateur pour donner une légitimité scientifique à la dualité des normes de genre<sup>117</sup>. En postulant que le tempérament masculin « sain », associé à la virilité, est « chaud », et le tempérament féminin « sain », assimilé à la tempérance, « froid », et en attribuant un tempérament « froid » aux hommes esclaves et « chaud » aux femmes esclaves, elle renverse les normes de genre coloniales, en assignant aux esclaves des catégories de genre pathologiques. Celles-ci produisent deux effets durables sur les représentations contemporaines de la femme noire. D'une part, elles la virilisent, à contre-courant des interprétations des historien.ne.s qui ont montré, rappelons-le, la position subalterne des femmes esclaves par rapport à leurs homologues masculins<sup>118</sup>, révélant la pluralité des interprétations des rapports de genre en contexte caribéen. Présentée par ce qu'Elsa Dorlin qualifie de « *mythe du matriarcat noir* » comme une femme malveillante, elle est associée à une épouse castratrice et à une mauvaise mère<sup>119</sup> à l'image du personnage de Léonne, imaginé par Gisèle Pineau, qui tyrannise son mari et terrorise ses enfants<sup>120</sup>, figure repoussoir de la « vraie » féminité vertueuse, assimilée à une épouse dévouée et une mère bienveillante. La virilisation de la femme noire coexiste, de manière apparemment paradoxale, avec son érotisation. Son tempérament « chaud » conduit en effet à son hyper sexualisation et à son association à des représentations sexualisées stigmatisantes<sup>121</sup>, qualifiées par Tracy Denean Sharpley-Whiting de *Black Venus* (« Vénus noire »)<sup>122</sup> et par Elsa Dorlin de stéréotype de la « *Jézabel* »<sup>123</sup>.

---

<sup>116</sup> DORLIN, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise... », op. cit.

<sup>117</sup> DORLIN, Elsa, *La matrice de la race...*, op. cit., p.230.

<sup>118</sup> GAUTIER, Arlette, *Les Sœurs de Solitude...*, op. cit. p.234.

<sup>119</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », in DORLIN, Elsa, FASSIN, Éric, dir., *Reproduire le genre*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2010, p.69-78.

<sup>120</sup> PINEAU, Gisèle, *Le parfum des sirènes*, Paris, Mercure de France, 2018.

<sup>121</sup> Pour une présentation plus détaillée des représentations stigmatisantes des femmes noires, se référer à LE BIHAN, Yann, *Construction sociale et stigmatisation de la « femme noire ». Imaginaires coloniaux et sélection matrimoniale*, Paris, L'Harmattan, Logiques Sociales, 2007.

<sup>122</sup> SHARPLEY-WHITING, Tracy Denean, *Black Venus: Sexualized Savages, Primal Fears, and Primitive Narratives in French*, Durham, Duke University Press, 1999.

<sup>123</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », op. cit., p.74.

La période post-abolitionniste se caractérise par une « remise à l'endroit » des normes de genre par les anciens esclaves, afin de retrouver leur humanité niée par l'ancien colonisateur<sup>124</sup>. En réaction à leur supposée dévirilisation opérée par le projet colonial, les hommes adoptent les normes coloniales de la masculinité. Christine Chivallon a ainsi montré, en Martinique, le développement d'un modèle conjugal nucléaire et patrifocal chez les propriétaires terriens après l'abolition<sup>125</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Orlando Patterson a souligné la tentative de restauration souvent aboutie de l'autorité patriarcale après l'abolition<sup>126</sup>. En réaction à leur masculinisation imposée par le colonisateur, les femmes adoptent, quant à elles, les normes coloniales de la féminité. À partir du postulat du conditionnement de leur expérience patriarcale par le racisme, Elsa Dorlin a ainsi montré que les femmes noires, pour faire cesser le « *mythe du matriarcat noir* », imitent les stéréotypes de genre qui leur sont attribués en les renversant, en renonçant au pouvoir et en acceptant d'occuper une fonction subalterne d'épouse et de mère, afin de remettre le patriarcat « à l'endroit »<sup>127</sup>.

Tantôt renversées, tantôt réappropriées au cours de l'expérience coloniale, les normes de genre contemporaines sont donc caractérisées par leur pluridimensionnalité, rendant mieux intelligible la coexistence d'un ordre social « matrifocal » conférant une autorité familiale aux femmes, et d'un ordre politique patriarcal réservant l'essentiel du pouvoir aux hommes. Les cultures de legs plantationnaire ont en effet tendance à développer plusieurs systèmes de références sans qu'aucun d'eux ne parvienne à s'ériger en système dominant. Christine Chivallon propose ainsi, pour saisir ce phénomène, le concept de « *pluralité communautaire* » ou de « *communauté a-centrée* » qui désigne la présence d'un « tout », l'expérience plantationnaire, sans que celui-ci ne corresponde à un « centre », associé à projet collectif<sup>128</sup>. En Guadeloupe, Françoise Guillemaut

---

<sup>124</sup> DORLIN, Elsa, PARIS, Myriam, « Genre, esclavage et racisme... », op. cit., p.105.

<sup>125</sup> CHIVALLON, Christine, *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective. 1840-1960*, Paris, Centre national de la recherche scientifique Éditions, 1998, 2002, p.123.

<sup>126</sup> PATTERSON, Orlando, *Slavery and Social Death...*, op. cit., p.297.

<sup>127</sup> DORLIN, Elsa, « “Performe ton genre, performe ta race !” : Re-penser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la postcolonie », *Cahiers genre et développement*, n°7, 2010, p.227-237.

<sup>128</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit. Se référer notamment au chapitre 8, « La pluralité communautaire ou la communauté a-centrée », p.189-204. À partir de l'étude des Antillais de Bristol de Kenneth Pryce, elle montre que la diversité des « styles de vie » dans la communauté correspond à des logiques individuelles transcendant les logiques collectives. De même, à partir de l'analyse du leadership antillais à Brooklyn de Philip Kasinitz, elle met en évidence la profusion des associations comme moyen de démultiplication des détenteurs de l'autorité publique. Pour une présentation plus détaillée, se référer à PRYCE, Kenneth, “The lifestyles of West Indians in Britain: A Study of Bristol”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 6, n°3, 1978, p.207-

propose, pour saisir la pluralité des normes de genre et déjouer le « *paradoxe post-colonial* », le concept de « *dispositif de sexe et de genre créolisé* » pour décrire un modèle dans lequel les hommes ne sont pas le pilier de la famille, renvoyant au fonctionnement « matrifocal » des sociétés caribéennes, sans pour autant nier l'existence de rapports de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes<sup>129</sup>. En Jamaïque, Patricia Mohammed distingue le patriarcat blanc, d'origine européenne, des maîtres de l'époque coloniale, du patriarcat créole, construit à partir de la fissuration du pouvoir des hommes noirs par la société de plantation, de la période post-abolitionniste, et propose le concept de « patriarcat fissuré » pour concilier « matrifocalité » et patriarcat<sup>130</sup>, rendant possible la coexistence d'interprétations diverses des rapports de genre en contexte caribéen.

#### De la citoyenneté à la représentation politique des femmes au prisme de la « matrice de la domination »

La représentation politique désigne une forme de délégation de pouvoir par laquelle les représenté.e.s, au moyen de l'élection, autorisent les représentant.e.s qu'ils ont mandaté.e.s à parler et à agir en leur nom pour les défendre, et consentent à obéir à leurs décisions<sup>131</sup>. Hanna Pitkin rappelle que la notion de représentation est plurielle et souligne l'opposition entre représentation descriptive (*standing for*), où les caractéristiques socio-démographiques du.de la représentant.e légitiment sa représentativité, et représentation symbolique (*acting for*), où ce sont ses actions et ses idées qui définissent sa représentativité<sup>132</sup>. Virginie Dutoya et Samuel Hayat précisent la notion de représentation, à partir de sa théorisation par Michael Saward en termes d'activité de revendication (*claim-making*)<sup>133</sup>, en proposant une typologie entre « *représentation comme imposition* », où le.la représentant.e impose ses prétentions à la représentation aux

---

217, et KASINITZ, Philip, *Caribbean New York. Black Immigrants and the Politics of Race*, New York, Cornell University Press, *The Anthropology of Contemporary Issues*, 1992.

<sup>129</sup> GUILLEMAUT, Françoise, « Un «dispositif de sexe et genre créolisé». L'exemple de la Guadeloupe et de la Guyane », *L'Homme et la société*, vol. 3, n°189-190, 2013, p.163-190.

<sup>130</sup> MOHAMMED, Patricia, «Unmasking Masculinity and Deconstructing Patriarchy: Problems and Possibilities within Feminist Epistemology», in REDDOCK, Rhoda, dir., *Interrogating Caribbean Masculinities. Theoretical and Empirical Analyses*, Mona, University of the West Indies Press, 2004, p.38-67.

<sup>131</sup> ALCAUD, David, BOUVET, Laurent, CONTAMIN, Jean-Gabriel, CRETIEZ, Xavier, MOREL, Stéphanie, ROUYER, Muriel, dir., *Dictionnaire de sciences politiques*, « Représentation », Paris, Dalloz, Institut d'Études Politiques, 2010, p.391.

<sup>132</sup> PITKIN, Hanna, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.

<sup>133</sup> SAWARD, Michael, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010, et SAWARD, Michael, «The Representative Claim», *Contemporary Political Theory*, vol. 5, n°3, 2006, p.297-318.

représenté.e.s, « *représentation comme composition* », où celles-ci ne sont valides qu'à la condition d'être issues et composées avec les représenté.e.s, et « *représentation comme proposition* », où une pluralité d'acteur.ice.s participent à leur réussite ou à leur échec<sup>134</sup>. Quelle que soit la dimension retenue de la représentation politique, son appréhension au prisme de la catégorie sexuée l'associe à un mécanisme responsable de l'exclusion des femmes de la vie politique, *a fortiori* au sein des assemblées politiques<sup>135</sup>. En contexte caribéen, où la domination de genre se croise avec des catégories socio-raciales, l'analyse de la représentation politique impose ainsi d'historiciser et de contextualiser, en empruntant à l'expression employée par Rodrigue Croisic, les « *formes successives d'appropriation du pouvoir* »<sup>136</sup> au regard de la « *matrice de la domination* » plantationnaire.

La période esclavagiste correspond au monopole de la représentation politique par l'oligarchie coloniale blanche à laquelle s'ajoute, au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, quelques libres de couleur (j'y reviendrai dans le chapitre 1). Les planteurs jamaïcains envoient des représentants au Parlement d'Angleterre dès 1664<sup>137</sup> tandis que leurs homologues guadeloupéens n'élisent de députés à l'Assemblée constituante qu'en 1789, à la suite de la promulgation du suffrage censitaire masculin dans les colonies<sup>138</sup>. Longtemps associée aux propriétés sociales des individus, la représentation politique revêt, comme le souligne Bernard Manin, un caractère historique aristocratique<sup>139</sup>. En contexte caribéen, les propriétés raciales des individus, corrélées à leurs propriétés sociales, doivent cependant être prises en compte. Le système binaire de pouvoir basé sur le phénotype associe en effet le blanc à la liberté et au pouvoir, et le noir à la servitude et à la domination<sup>140</sup>. Les esclaves noirs, considérés comme la propriété des maîtres blancs, ne bénéficient d'aucun droit, *a fortiori* à la représentation politique.

---

<sup>134</sup> DUTOYA, Virginie, HAYAT, Samuel, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°1, 2016, p.7-25.

<sup>135</sup> TREMBLAY, Manon, « Représentation », in ACHIN, Catherine, BERENI, Laure, dir., *Dictionnaire genre & science politique*, op. cit., p.456.

<sup>136</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit., p.16.

<sup>137</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica. 1944-2002*, Kingston, Miami, Ian Randle Publishers, 2006, p.3.

<sup>138</sup> ENOFF, Emile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe. 1789-1889*, Gourbeyre, BENES, 2001, p.6.

<sup>139</sup> MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

<sup>140</sup> PARIS, Myriam, DORLIN, Elsa, « Genre, esclavage et racisme... », op. cit., p.101.



La période post-abolitionniste correspond à l'ouverture de la représentation politique aux catégories de populations qui en étaient auparavant exclues. Celle-ci concerne d'abord les individus racialisés. L'abolition de l'esclavage coïncide en effet avec l'octroi de la citoyenneté politique aux anciens esclaves noirs dans les deux terrains d'études, sous la forme du suffrage censitaire masculin en 1834 en Jamaïque, et du suffrage universel masculin en 1848 en Guadeloupe<sup>141</sup>. L'accès à la citoyenneté politique des anciens esclaves incite l'oligarchie coloniale blanche à se dessaisir, volontairement, du pouvoir politique pour conserver son emprise économique dans les colonies<sup>142</sup>. La figure de l'usinier blanc, ancien maître détenteur de la terre et des ressources lui permettant d'alimenter ses réseaux clientélistes pour se maintenir dans le champ politique<sup>143</sup>, est en effet progressivement éclipsée par l'émergence de nouveaux « *entrepreneurs de la politique* », des représentants de la bourgeoisie mulâtre bientôt rejoints par ceux de la bourgeoisie noire. La crise de l'industrie sucrière, qui ruine les usiniers et ne leur permet plus d'alimenter leurs réseaux clientélistes, se superpose à l'ascension sociale des anciens esclaves par l'école<sup>144</sup> qui leur permet de compenser leur absence de ressources notabilliaires par la proposition de projets et de réformes politiques<sup>145</sup>. En Guadeloupe, Louisy Mathieu est ainsi le premier homme noir à être élu député en 1848 tandis qu'en Jamaïque, Alexander Dixon devient le premier descendant d'esclaves à siéger au Conseil Législatif en 1899.

La représentation politique s'ouvre ensuite aux femmes. Les théoriciennes du *Black feminism*, qui ont souligné le positionnement particulier des femmes noires dans les sociétés de legs plantationnaire, l'appartenance socio-raciale ayant tendance à supplanter les identités genrées, ont montré l'ambiguïté des modalités d'acquisition de leur citoyenneté politique. bell hooks considère ainsi que l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux hommes noirs par leurs homologues blancs a non seulement contribué à l'émergence d'une différence statutaire entre les hommes noirs, citoyens, et les femmes noires, non citoyennes, mais a également

---

<sup>141</sup> Le suffrage universel masculin est proclamé deux fois dans les colonies françaises sous la Première République, en 1792 et en 1799, avant d'être aboli, en 1795 et en 1815 j'y reviendrai dans le chapitre 1).

<sup>142</sup> BLÉRALD, Alain-Philippe, *La question nationale en Guadeloupe et en Martinique. Essai sur l'histoire politique*, Paris, L'Harmattan, 1988.

<sup>143</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit., p.85.

<sup>144</sup> Ibid., p.126 et p.174.

<sup>145</sup> Ibid., p.193.

confronté ces dernières à un dilemme<sup>146</sup>, tiraillées entre la défense de leur catégorie de sexe, par l’alliance avec le mouvement féministe suffragiste blanc affirmant la primauté de libération des femmes sur celle des noirs<sup>147</sup>, trahissant ainsi leur « race », et de leur appartenance raciale, par l’adhésion à un système patriarcal œuvrant en faveur de la restauration de l’autorité des hommes noirs leur refusant tout droit politique<sup>148</sup>, trahissant ainsi leur genre<sup>149</sup>. Les Guadeloupéennes obtiennent la citoyenneté politique par l’ordonnance du 21 avril 1944, qui élargit le suffrage universel aux femmes, et les Jamaïcaines par l’ordonnance du 20 novembre 1944, qui instaure le suffrage universel pour les hommes comme pour les femmes. Elles font immédiatement usage de leur droit de vote et d’éligibilité nouvellement acquis, permettant aux premières femmes d’accéder aux assemblées politiques. En Jamaïque, Iris Collins siège ainsi à la Chambre des Représentants dès 1944 tandis qu’en Guadeloupe, Eugénie Éboué-Tell est élue députée dès 1945. L’accès des femmes à la citoyenneté politique ne coïncide cependant pas immédiatement avec la féminisation de la représentation politique. Bien que les Guadeloupéennes et les Jamaïcaines soient élues à d’importantes fonctions politiques dès la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l’accroissement du nombre de femmes dans les assemblées politiques est progressif et caractérisé par le passage d’une configuration où l’exclusion des femmes est « naturalisée » par la production symbolique de leur illégitimité politique<sup>150</sup> à une situation qualifiée par Guillaume Girard de « *féminisation contrainte* » des assemblées politiques<sup>151</sup> et par Pamela Paxton « *d’impératif participatif* » (des femmes) à la démocratie<sup>152</sup>.

L’étude des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines suppose de s’intéresser à leur trajectoire, définie par Pierre Bourdieu

<sup>146</sup> bell hooks, *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme*, Paris, Cambourakis, 1981, 2015, p.40.

<sup>147</sup> La littérature sur le sujet est abondante. Se référer par exemple à APHEKER, Bettina, *Women’s Legacy: Essays on Race, Sex, and Class in American History*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1982, notamment au chapitre 2, “Abolitionism, Woman’s Rights and the Battle over the Fifteenth Amendment”, p.9-52, et à GIDDINGS, Paula, *When and Where I Enter. The Impact of Black Women on Race and Sex in America*, New York, Harper Collins Publishers, 1984, 2007, notamment au chapitre 7, “The Quest for Woman Suffrage (Before World War I)”, p.115-128.

<sup>148</sup> Se référer notamment à CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », *Revue française d’études américaines*, vol. 4, n°114, 2007, p.77-87.

<sup>149</sup> Françoise Vergès plaide aujourd’hui encore en faveur d’un « *féminisme décolonial* », qu’elle oppose au « *féminisme civilisationnel* » des femmes blanches, prenant en compte les rapports sociaux de domination nés de la colonisation auxquels sont confrontées les femmes « racisées ». Se référer à VERGÈS, Françoise, *Un féminisme décolonial*, Paris, La fabrique éditions, 2019.

<sup>150</sup> GODELIER, Maurice, « Les femmes et le pouvoir politique : le point de vue d’un anthropologue », in DUBY, George, PERROT, Michelle, dir., *Femmes et histoire : colloque à la Sorbonne*, Paris, 13-14 novembre 1992, p.108.

<sup>151</sup> GIRARD, Guillaume, « La féminisation contrainte... », op. cit.

<sup>152</sup> PAXTON, Pamela, “Democracy”, in GOERTZ, Gary, MAZUR, Amy, ed., *Politics, Gender and Concepts - Theory and Methodology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p.51.

comme la « *série des positions occupées successivement par un même agent dans un espace en devenir soumis à d'incessantes transformations* »<sup>153</sup>. Ce groupe n'est cependant pas homogène puisqu'à la catégorie d'appartenance « femme » s'ajoutent d'autres identités, notamment sociales et raciales. Leur combinaison produit des assignations identitaires variables, qualifiées par Stéphanie Mulot de « *passesports identitaires* » déterminant l'autonomie des agents dans l'espace social<sup>154</sup>. Ceux.celles-ci ne sont cependant pas des acteur.rice.s passif.ve.s conditionné.e.s par leurs assignations identitaires, et cherchent au contraire à les investir de nouvelles significations, dégenrées, désocialisées et déracialisées<sup>155</sup>. Stéphanie Mulot, à partir de la théorie de l'étiquetage d'Howard Becker<sup>156</sup>, considère ainsi que la créolisation des sociétés caribéennes a produit des catégories identitaires floues et perméables permettant aux « agents » de ne pas être enfermé.e.s dans des étiquetages coercitifs, et au contraire de jouer de leur souplesse pour négocier leur « passeport identitaire » en fonction de « l'espace » social dans lequel ils se situent, au gré des circonstances, des interlocuteur.ice.s et des enjeux du moment<sup>157</sup>, comme s'attachera à le montrer ce travail de thèse dans l'analyse des usages du genre par les femmes siégeant dans les assemblées politiques.

### Legs plantationnaire, système genré de représentation politique et inclusion des femmes dans les assemblées politiques

À partir du postulat de sociétés caribéennes façonnées par une « *matrice de la domination* » plantationnaire, où les stratifications et les hiérarchies socio-raciales héritées de la colonisation se surimposent aux clivages de genre, et continuent à informer les rapports sociaux contemporains, ce travail de thèse interroge les modalités de construction du système genré de représentation politique et les logiques d'inclusion et d'exclusion des femmes des assemblées politiques.

Dans un contexte marqué par des luttes de pouvoir identitaires asymétriques, dont les termes sont en permanence imposés, appropriés, contestés et renouvelés,

---

<sup>153</sup> BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986, p.69-72.

<sup>154</sup> MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais... », op. cit.

<sup>155</sup> PARIS, Myriam, DORLIN, Elsa, « Genre, esclavage et racisme... », op. cit., p.107.

<sup>156</sup> BECKER, Howard, *Outsiders...*, op. cit.

<sup>157</sup> MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais... », op. cit.

les catégories d'appartenance constitutives du système de représentation politique interagissent en permanence. Quel est le positionnement des identités genrées dans ce système ? Comment se situent-elles par rapport aux catégories d'appartenance socio-raciales ? Quel lien peut-on faire avec les trajectoires politiques de la Guadeloupe et de la Jamaïque ?

Les femmes évoluant dans ce système ont dû développer des stratégies, évolutives dans le temps, et sous des formes différenciées en fonction de leur espace d'appartenance, pour imposer leur présence. Quels sont les mécanismes d'inclusion des femmes aux assemblées politiques ? Le genre agit-il systématiquement comme une contrainte ou peut-il être converti en ressource politique ? Dans quelle mesure interagit-il avec les catégories d'appartenance socio-raciales ?

### 3. Enjeux méthodologiques et sources

Pour apporter des éléments de réponse à ces problématiques, la méthode de recherche adoptée combine données quantitatives et qualitatives dont l'analyse impose, en terrain caribéen postcolonial, un retour sur mon positionnement particulier de (jeune) femme blanche enquêtant sur des élites politiques.

#### 3.1. « Éclectisme des données » et utilisation combinée de méthodes de recherche quantitatives et qualitatives

Les sciences sociales étant à la fois interprétatives et empiriques, le « souci de recherche de plausibilité » comportant une « prise de risque interprétatif » et une part de « légitimation empirique », Jean-Pierre Olivier de Sardan appelle à une vigilance méthodologique pour préserver l'adéquation entre les processus interprétatifs et les référents empiriques<sup>158</sup>. Il considère que celle-ci passe par la collecte, et la combinaison, de données de différente nature, dont « l'éclectisme » permet « d'appréhender des morceaux de réel de nature différente dont l'entrecroisement, la convergence et le recoupement valent garantie de plausibilité accrue »<sup>159</sup>. J'ai dans cette logique collecté différents types de données lors des deux terrains de recherche que j'ai réalisés en Guadeloupe, de janvier à mai 2015,

---

<sup>158</sup> OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, Anthropologie Prospective, 2008, p.265. Se référer également à OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production de données en anthropologie », *Enquête*, n°1, 1995, p.71-109.

<sup>159</sup> OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif...*, op. cit., p.70 et p.72.

et en Jamaïque, de janvier à mai 2016. Ces données sont à la fois quantitatives, et qualitatives.

### Une méthode de recherche quantitative : collecte de données documentaires et réalisation d'une base de données

Afin de réaliser une base de données sur les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944, au Conseil départemental, au Conseil régional et au Parlement en Guadeloupe, et à la Chambre des Représentants et au Sénat en Jamaïque, j'ai compilé des données documentaires afin d'identifier ces élues et de renseigner leurs principales caractéristiques socio-démographiques.

J'ai d'abord eu recours aux sources primaires, notamment aux rapports électoraux. La Préfecture de la Guadeloupe m'ayant refusé l'accès à ses archives électorales, j'ai effectué des recherches aux Archives départementales de Guadeloupe, non spécialisées dans les archives électorales. Les rapports électoraux auxquels j'ai pu accéder ne couvrent que certaines élections législatives mais renseignent les données socio-démographiques des candidat.e.s et des élu.e.s. J'ai eu plus facilement accès aux archives électorales de l'*Electoral Commission of Jamaica* (ECJ). Ces rapports électoraux couvrent l'ensemble des élections à la Chambre des représentants, mais les données socio-démographiques des candidat.e.s et des élu.e.s sont succinctes (nom et prénom, adresse et profession). Les nominations sénatoriales ne sont en outre pas mentionnées. Cette relative pauvreté des données issues des sources primaires m'a donc contraint de recourir également à des sources secondaires.

J'ai commencé par consulter la littérature, scientifique et non scientifique, sur les femmes politiques. En Guadeloupe, j'ai effectué des recherches bibliographiques à la bibliothèque universitaire de l'*Université des Antilles* (UA), et en Jamaïque, à celle de l'*University of the West Indies* (UWI), ainsi qu'à la *National Library of Jamaica* et au *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre* rattaché au *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA). La littérature spécifiquement consacrée aux femmes politiques est, rappelons-le, récente et restreinte, en Guadeloupe comme en Jamaïque, même s'il faut ajouter la collecte de quelques autobiographies et biographies. J'ai donc également consulté la littérature générale sur les élu.e.s des deux terrains d'étude. Émile Rodolphe Enoff a ainsi publié une étude, exhaustive, des parlementaires

guadeloupéen.ne.s depuis 1789<sup>160</sup>, tandis que Trevor Munroe et Arnold Bertram ont publié une anthologie des représentant.e.s et des sénateur.ice.s jamaïcain.e.s de 1944 à 2002<sup>161</sup>. Les dictionnaires parlementaires et mondains renseignent également, pour la Guadeloupe, les caractéristiques des élu.e.s, notamment le *Dictionnaire des parlementaires français* publié par la Documentation française<sup>162</sup> et l'*Encyclopédie des femmes politiques sous la V<sup>e</sup> République* réalisée par Véronique Helf-Malz et Paule-Henriette Lévy<sup>163</sup> pour la Guadeloupe. Je n'ai pas identifié d'ouvrages de ce type pour la Jamaïque.

J'ai également réalisé une revue de presse des élections, départementales, régionales, législatives et sénatoriales pour la Guadeloupe, à partir des quotidiens *Le Nouvelliste* et *Clartés*, de 1944 à 1966, et *France-Antilles*, de 1966 à 2017, et des élections générales pour la Jamaïque, à partir du *Daily Gleaner* et du *Jamaica Observer*, de 1944 à 2017, qui publient régulièrement des articles de présentation des candidat.e.s et des élu.e.s.

Je me suis également intéressée à la littérature grise, collectée à l'occasion des entretiens que j'ai réalisés avec les représentant.e.s des organisations internationales, régionales et gouvernementales des deux terrains d'étude. En Jamaïque, où ces organisations se sont largement implantées, au premier rang desquelles l'*Organisation des Nations Unies* (ONU) et l'*Organisation des États Américains* (OEA), la littérature grise sur la représentation politique des femmes est abondante. Ce n'est en revanche pas le cas en Guadeloupe, où la *Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité* (DRDFE), rattachée à la Préfecture, est une des seules organisations à s'être saisie de cet enjeu. Le développement de la littérature grise est donc plus modeste.

J'ai enfin utilisé les ressources en ligne, qui renseignent les principales caractéristiques socio-démographiques des femmes politiques depuis les années 2000. Les sites des assemblées politiques où elles siègent, le Conseil régional<sup>164</sup>, le Conseil départemental<sup>165</sup>, l'Assemblée nationale<sup>166</sup> et le Sénat<sup>167</sup> pour la Guadeloupe, et la

---

<sup>160</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit., et ENOFF, Émile Rodolphe, *Les parlementaires de la Guadeloupe. 1889-1958*, Le Gosier, Pierre-Lucien Bertrand Éditions, 2013. Un troisième et dernier ouvrage couvrant la période contemporaine devrait être publié prochainement.

<sup>161</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

<sup>162</sup> LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, Paris, La Documentation française, 1988.

<sup>163</sup> HELFT-MALZ, Véronique, LÉVY, Paule-Henriette, *Encyclopédie des femmes politiques sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Patrick Banon, 1996. Se référer également à HELFT-MALZ, Véronique, LÉVY, Paule-Henriette, *Les femmes et la vie politique française*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, Droit et Science politique, 2000.

<sup>164</sup> Conseil régional de la Guadeloupe, « Les élus du Conseil régional », [http://www.regionguadeloupe.fr/une-collectivite-un-archipel/les-elus-du-conseil-regional/#\\_](http://www.regionguadeloupe.fr/une-collectivite-un-archipel/les-elus-du-conseil-regional/#_) (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>165</sup> Conseil départemental de la Guadeloupe, <http://www.cg971.fr/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

Chambre des représentants et le Sénat<sup>168</sup> pour la Jamaïque, sont des sources d'information. En Jamaïque, j'ai également eu recours aux sites du *Jamaica Information Service* (JIS)<sup>169</sup>, affilié au gouvernement, et des principaux partis politiques, le *People's National Party* (PNP)<sup>170</sup> et le *Jamaica Labour Party* (JLP)<sup>171</sup>. J'ai également réalisé des recherches Google individualisées qui m'ont permis de consulter, pour les femmes les plus visibles sur internet<sup>172</sup>, leurs blogs, interviews en ligne et comptes officiels sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou LinkedIn.

Ces données documentaires m'ont permis de réaliser une base de données sur les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines. Elle démarre en 1944, date correspondant à l'accès des femmes à la citoyenneté politique en Guadeloupe et en Jamaïque, à 2017, année mettant provisoirement un terme aux grandes échéances électorales dans les deux terrains d'étude (les élections départementales et régionales de 2015 et les élections législatives de 2017 en Guadeloupe, et les élections générales de 2016 en Jamaïque). Pour des raisons de faisabilité de la thèse, j'ai ciblé les Guadeloupéennes détentrices d'un mandat départemental, régional ou/et parlementaire, échantillon correspondant à 85 entrées, et les Jamaïcaines détentrices d'un mandat de représentante ou/et de sénatrice, échantillon correspondant à 70 entrées. J'ai donc écarté les femmes détentrices uniquement de mandats locaux, dans les conseils municipaux en Guadeloupe, et paroissiaux en Jamaïque, ou de fonctions ministérielles. J'ai cependant renseigné ces mandats et ces fonctions pour les femmes apparaissant dans la base de données, afin d'informer les articulations entre les échelons locaux, nationaux et gouvernementaux de leurs carrières politiques. Cette base de données renseigne également leurs principales informations socio-démographiques<sup>173</sup> et politiques<sup>174</sup>. La combinaison de ces différentes données m'a permis de réaliser une prosopographie des

---

<sup>166</sup> Assemblée nationale, « 577 députés », <http://www2.assemblee-nationale.fr/qui>, et « Anciens députés », <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche> (consultés le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>167</sup> Sénat, « Vos sénateurs », <http://www.senat.fr/elus.html>, « Les anciens sénateurs - Cinquième République », <https://www.senat.fr/anciens-senateurs-5eme-republique/index.html>, et « Les anciens sénateurs - Quatrième République », <https://www.senat.fr/senateurs-4eme-republique/index.html> (consultés le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>168</sup> *Houses of Parliament*, « Members », <http://www.japarliament.gov.jm/#> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>169</sup> *Jamaica Information Service*, « Government », <http://jis.gov.jm/government/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>170</sup> *People's National Party*, <http://pnp.org.jm/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>171</sup> *Jamaica Labour Party*, <http://www.jamaicalabourparty.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2017).

<sup>172</sup> Se référer à THÉVIOT, Anaïs, « Mobiliser et militer sur internet : reconfiguration des organisations partisanes et du militantisme au Parti Socialiste et à l'Union pour un Mouvement Populaire », thèse de doctorat de science politique, Sciences Po Bordeaux, 2014.

<sup>173</sup> Date et lieu de naissance et de décès, niveau de diplôme, profession principale, situation matrimoniale et nombre d'enfants, phénotype.

<sup>174</sup> Affiliation partisane ou sensibilité politique, nombre et types de mandats politiques détenus, âge au moment du premier mandat politique, durée de la carrière politique.

femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines, ainsi qu'une typologie de leurs trajectoires d'accès aux assemblées politiques, où la comparaison entre la Guadeloupe et la Jamaïque est systématique.

Les entrées de la base de données sont cependant inégalement renseignées. Les trajectoires des femmes dont les carrières politiques sont prestigieuses, au premier rang desquelles Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe et Portia Simpson Miller en Jamaïque, sont bien renseignées, mais ce n'est pas le cas de celles « de passage » qui ne détiennent qu'un seul mandat, phénomène particulièrement important en Guadeloupe qui concerne 50 des 85 élues identifiées, soit 58,8% de l'échantillon, contre 26 des 70 élues identifiées en Jamaïque, soit 37,1% de l'échantillon. En outre, quel que soit le nombre de mandats détenus par les femmes, certaines données sont difficiles d'accès, notamment le niveau de diplôme, obligeant à recourir à des catégories d'analyse large (niveau primaire, secondaire ou supérieur), ou encore le statut matrimonial et le nombre d'enfants, imposant des analyses où le nombre de données renseignées est peu significatif.

#### Une méthode de recherche qualitative : réalisation d'entretiens et analyse des trajectoires de vies

En complément de la collecte de données documentaires, j'ai également réalisé des entretiens de recherche afin de contextualiser les résultats obtenus et de les interpréter<sup>175</sup>.

J'ai commencé par réaliser 50 entretiens de type biographique auprès de femmes et d'hommes politiques (24 en Guadeloupe [5 hommes et 19 femmes] et 26 en Jamaïque [7 hommes et 19 femmes]) en ciblant prioritairement les femmes identifiées dans la base de données. Ces entretiens ont été réalisés auprès d'un échantillon illustratif en prenant en compte les variables stratégiques des personnes rencontrées (sexe, âge, phénotype, parti politique, mandats détenus) afin d'obtenir des unités d'analyse suffisamment diversifiées pour qu'elles soient significatives (pour une présentation plus détaillée, se référer au tableau 1). J'ai principalement contacté ces acteurs et actrices politiques de manière indirecte en passant par leur secrétaire ou par leur directeur.rice de cabinet, par email suivi, si besoin, d'une ou de plusieurs relances téléphoniques. J'ai également sollicité certaines femmes politiques de manière directe, en face-à-face

---

<sup>175</sup> BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin, 128, 2012, p.43.



lorsque l'occasion s'est présentée<sup>176</sup>, ou par téléphone, lorsqu'un.e autre élu.e m'avait donné leur contact à la suite d'un entretien et recommandée auprès d'eux.elles. Comme ce sont des personnalités aux emplois du temps chargés et changeants, et que mes terrains de recherche ont coïncidé avec de grandes échéances électorales (les élections départementales de mars 2015 en Guadeloupe et les élections générales de février 2016 en Jamaïque), la réalisation des entretiens a parfois été laborieuse, les rencontres ayant tendance à être décommandées au dernier moment et difficiles à replacer<sup>177</sup>. D'une durée de 30 à 170 minutes, ces entretiens, semi-directifs, ont amené les acteurs et actrices rencontré.e.s à raconter leur « histoire de vie » à partir des trois grands thèmes ciblés par mon guide d'entretien, leur trajectoire personnelle, professionnelle et politique (pour une présentation détaillée du guide d'entretien, se référer à l'annexe 1 et à la bibliographie). Afin que le discours produit soit le plus libre possible, j'ai orienté l'entretien par des consignes inaugurales générales. Je ne suis intervenue que lorsqu'ils et elles n'abordaient pas, ou peu, les thématiques du guide d'entretien, ou déviaient sur d'autres n'y figurant pas. Seule la dernière partie de l'entretien a donné lieu à des questions d'opinion précises sur la représentation des femmes en politique, posées dans le même ordre et de la même manière auprès de chaque enquêté.e. afin de pouvoir comparer leurs réponses, non seulement entre les hommes et les femmes, mais également entre la Guadeloupe et la Jamaïque.

Ces entretiens, intégralement retranscrits<sup>178</sup>, ont donné lieu à une analyse thématique du contenu du discours que j'ai découpé de manière transversale en prenant comme unité de découpage les grands thèmes ciblés par mon guide d'entretien. Je les ai ensuite classés dans une grille d'analyse que j'ai hiérarchisée entre thèmes principaux et secondaires. Cette analyse de contenu a contribué à l'approfondissement de l'étude de certaines trajectoires, notamment celles peu renseignées par la base de données, et de compléter la prosopographie des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines. Elle a également facilité l'identification des profils

---

<sup>176</sup> À titre d'exemple, en me rendant au lancement du rapport du *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) "Where Are The Women? A Study of Women, Politics, Parliaments and Equality in the CARICOM Countries. Jamaica Case Study" à Kingston le 8 mars 2016, auquel assistaient plusieurs femmes politiques jamaïcaines, j'ai pu leur présenter mon travail de thèse et solliciter directement un entretien auprès d'elles. Cette demande a été suivie de plusieurs retours positifs.

<sup>177</sup> Il m'est arrivé de me rendre à des entretiens annulés sans en avoir été informée, parfois à plusieurs reprises.

<sup>178</sup> J'ai retranscrit les entretiens en français moi-même. Pour les entretiens en anglais, j'ai fait appel à un Jamaïcain, Wilbert Walker, étudiant en Langue Étrangères Appliquées (LEA) à l'Université d'Angers. Je profite de cette note pour le remercier chaleureusement de son aide qui m'a fait gagner un temps précieux. La traduction des entretiens de l'anglais au français est de mon fait.

répétitifs, permettant de compléter la typologie des trajectoires d'accès aux assemblées politiques.

**Tableau 1. Principales caractéristiques socio-démographiques et politiques des politicien.ne.s rencontré.e.s en Guadeloupe et en Jamaïque au moment de l'entretien**

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-POLITIQUES		GADELOUPE	JAMAÏQUE
SEXE	Hommes	5	7
	Femmes	19	19
ÂGE	20-29 ans	-	1
	30-39 ans	1	4
	40-49 ans	5	8
	50-59 ans	6	7
	60-69 ans	8	4
	70-79 ans	4	1
	80-89 ans	-	1
PARTI POLITIQUE (GADELOUPE)	UMP	1	-
	PS	4	-
	GUSR	3	-
	Verts	1	-
	PCG	1	-
	CO	2	-
	Sans étiquette	12	-
PARTI POLITIQUE (JAMAÏQUE)	PNP	-	15
	JLP	-	11
	NDM	-	1
	Ind.	-	1
MANDATS POLITIQUES (GADELOUPE)	Conseiller.e municipal.e	15	-
	Maire	8	-
	Conseiller.e départemental.e	4	-
	Conseiller.e régional.e	11	-
	Député.e	3	-
MANDATS POLITIQUES (JAMAÏQUE)	Conseiller.e paroissial.e	-	6
	Maire	-	2
	Représentant.e	-	13
	Sénateur.rice	-	10
	Ministre	-	15
	Premier.e Ministre	-	1
<b>Total</b>		<b>24</b>	<b>26</b>

UMP : *Union pour un Mouvement Populaire* PS : *Parti Socialiste* GUSR : *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité* PCG : *Parti Communiste Guadeloupéen* CO : *Combat Ouvrier* PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party* NDM : *National Democratic Movement*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : entretiens.

J'ai également réalisé 62 entretiens complémentaires (21 en Guadeloupe et 41 en Jamaïque) auprès de représentant.e.s d'organisations se saisissant de l'enjeu de la représentation politique des femmes, issu.e.s aussi bien d'organisations internationales, régionales et gouvernementales que non gouvernementales (ONG), ainsi qu'auprès de militant.e.s politiques, syndicaux.les et associatif.ve.s, d'universitaires et d'autres membres de la société civile (pour une présentation

détaillée, se référer au tableau 2 et à la bibliographie). J'ai contacté ces personnalités de la même manière que les élu.e.s. Leurs emplois du temps, moins chargés et plus stables, ont facilité la réalisation de ces entretiens. D'une durée de 35 à 120 minutes, ils les ont amené.e.s à répondre aux mêmes questions d'opinion sur la représentation des femmes en politique mais le guide d'entretien s'est essentiellement focalisé sur la présentation de l'organisation représentée par les personnes rencontrées et ses activités, ainsi que sur son positionnement vis-à-vis de la représentation des femmes en politique.

Les entretiens complémentaires n'ont pas été, contrairement aux entretiens de type biographique, systématiquement retranscrits, ce qui n'a pas empêché une analyse du contenu du discours des personnes rencontré.e.s, qui apporte non seulement des informations factuelles, mais renseigne également la construction du système genré de représentation politique au regard du positionnement qu'ils.elles se font de l'identité genrée par rapport à l'appartenance socio-raciale. Ces entretiens ont également souvent été l'occasion de collecter des documents précieux à l'analyse, notamment des rapports et des brochures.

**Tableau 2. Récapitulatif des entretiens complémentaires réalisés en Guadeloupe et en Jamaïque**

ENTRETIENS COMPLÉMENTAIRES	GADELOUPE	JAMAÏQUE
Organisations gouvernementales	2	1
Organisations non gouvernementales	-	13
Organisations régionales et internationales	-	6
Partis politiques et affiliés	6	7
Syndicats	6	5
Universitaires	4	9
Autres membres de la société civile	3	-
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>41</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : entretiens.

Les élu.e.s et, dans une moindre mesure, les représentant.e.s d'organisations investies dans l'enjeu de la représentation politique des femmes, maîtrisent l'art de la parole publique et de la rhétorique, et sont habitué.e.s à livrer une représentation construite et rodée de leur trajectoire ou de leur organisation<sup>179</sup>. Ce biais ne peut pas être totalement neutralisé, et la présence d'un risque de « *négociation invisible* » en situation

<sup>179</sup> CHAMBOREDON, Hélène, PAVIS, Fabienne, SURDEZ, Muriel, WILLEMEZ, Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, p.123 et p.128-129.

d'entretien, au cours duquel la personne interrogée essaie, sinon de manipuler le.la chercheur.e, du moins de suivre son propre agenda, en usant de stratégies à la fois offensives, pour tirer profit de l'entretien, et défensives, pour minimiser les risques de la prise de parole, doit être relevée<sup>180</sup>. J'y ai été confrontée quand ils.elles ont essayé de contourner les questions posées pour défendre leur bilan politique ou l'action de leur organisation, ou quand ils.elles ne se sont pas prêt.e.s au jeu des consignes inaugurales générales, me demandant de leur poser des questions précises. La quasi-totalité d'entre eux.elles m'ayant donné l'accord de les citer, leur nom apparaît dans cette thèse. Je les ai en revanche parfois anonymisé.e.s lorsque leurs propos m'ont paru controversés.

### La collecte de données complémentaires : mise en situation d'observation et rédaction de « carnets de terrain »

Enfin, pour compléter les deux méthodes de recherche susmentionnées, j'ai eu recours, de manière ponctuelle, à l'observation directe à partir du postulat de sa légitimité en tant qu'instrument d'objectivation sociale<sup>181</sup>, qualifié par Pierre Bourdieu « *d'objectivation participante* »<sup>182</sup>. J'ai principalement assisté aux sessions plénières des assemblées politiques des deux terrains d'étude. En Guadeloupe, malgré mes demandes répétées, l'administration territoriale ne m'a pas transmis les informations relatives à la tenue des séances du Conseil départemental et du Conseil régional ouvertes au public, m'empêchant d'y assister. J'ai néanmoins pu être présente lors de certaines sessions du Conseil municipal du Gosier<sup>183</sup>. En Jamaïque, le secrétariat du Parlement m'a en revanche régulièrement tenue informée des sessions parlementaires de la Chambre des Représentants et du Sénat, me permettant d'assister à certaines d'entre elles<sup>184</sup>. J'ai également pu observer, dans les deux terrains d'étude, et de manière plus imprévue, des meetings politiques, mes périodes de terrain coïncidant avec de grandes échéances

---

<sup>180</sup> OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif...*, op. cit., p.61.

<sup>181</sup> La littérature s'est largement emparée de la légitimité de l'observation directe comme instrument d'objectivation sociale. Se référer par exemple à CHAPOUILIE, Jean-Michel, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », *Sociétés Contemporaines*, n°40, 2000, p.5-27, et PENEFF, Jean, « Le sens de l'observation est-il utile en sociologie ? », *SociologieS*, 2011, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/3658#quotation>

<sup>182</sup> BOURDIEU, Pierre, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, 2003, p.43-58.

<sup>183</sup> Résidant au Gosier pendant mon terrain en Guadeloupe, je me suis inscrite à la lettre d'information de la Ville, me permettant d'être informée de la tenue des séances du Conseil municipal.

<sup>184</sup> Je profite de cette note pour remercier chaleureusement Tashana Sewell, rattachée au secrétariat du Parlement de la Jamaïque, pour l'aide inestimable qu'elle m'a apportée pendant ma période de terrain, non seulement en me tenant informée des dates des séances parlementaires, mais également en transmettant mes demandes d'entretien auprès des parlementaires.

électorales (les élections départementales de mars 2015 en Guadeloupe et les élections générales de février 2016 en Jamaïque) qui ont certes compliqué mes demandes d'entretien auprès des politicien.ne.s, on l'a vu, mais ont représenté des situations de mise en observation particulièrement riches. Lorsque j'en ai eu l'occasion, j'ai également participé à des séminaires. Je me suis ainsi inscrite, en Jamaïque, à la journée de formation "*Elect Her*" organisée conjointement par l'*Institute for Gender & Development Studies* (IGDS, Mona campus) et le *Young Women's Leadership Institute* (YWLI) le 27 février 2016, dont la vocation est de sensibiliser les jeunes femmes au *leadership* féminine et de les encourager à se présenter à des élections étudiantes.

Ces situations de mise en observation ont donné lieu à la retranscription des résultats obtenus et de mes impressions personnelles dans deux « carnets de terrain » (un pour la Guadeloupe et un pour la Jamaïque). Ces écrits, dont la périodicité est quotidienne et la longueur variable (en moyenne une page par jour), couvrent l'intégralité de mes périodes de terrain (121 jours en Guadeloupe et 126 jours en Jamaïque). Ils me permettent également de conserver une trace écrite des activités que j'ai menées pendant mes périodes de terrain et de mes réflexions personnelles « sur le moment ».

### 3.2. *L'ambiguïté du positionnement de (jeune) femme blanche enquêtant sur des élites politiques en terrain caribéen postcolonial*

Mon positionnement de (jeune) femme blanche enquêtant sur les élites politiques en terrain caribéen postcolonial impose un retour réflexif sur ce statut particulier, mon identité de genre interagissant avec d'autres catégories d'appartenance pouvant influencer mes rapports avec les personnes que j'ai rencontré.e.s au cours des deux terrains de thèse que j'ai réalisés<sup>185</sup>. Face à des « *imposant.e.s* »<sup>186</sup>, j'appréhendais, lors de mes entretiens de recherche, à me retrouver en situation de « dominée », craintes révélées infondées sur le terrain.

Que ce soit en Guadeloupe ou en Jamaïque, ma relative jeunesse m'a certainement permis de bénéficier d'une certaine bienveillance de la part des personnes que j'ai

---

<sup>185</sup> JARRY, Anna, MARTEU, Élisabeth, LACOMBE, Delphine, NAJI, Myriem, FARHAN, Mona, MANN, Carol, « Quelques réflexions sur le rapport de jeunes chercheuses féministes à leur terrain (chantier) », *Terrains & travaux*, vol. 1, n°10, 2006, p.177-193.

<sup>186</sup> CHAMBOREDON, Hélène, PAVIS, Fabienne, SURDEZ, Muriel, WILLEMEZ, Laurent, « S'imposer aux imposants... », op. cit. Se référer également à LAURENS, Sylvain, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des imposants », *Genèses*, vol. 4, n°69, 2007, p.112-127.

rencontrées, qui se sont rarement montrées désagréables avec moi<sup>187</sup>. En outre, aucun de mes entretiens n'a tourné court.

Mon statut de « doctorante en science politique » m'a indéniablement été favorable. Il m'a en effet permis d'être proche de l'univers de référence de mes interlocuteur.ice.s et de créer une certaine forme de connivence avec eux.elles<sup>188</sup>. En contexte caribéen valorisant l'éducation, *a fortiori* pour les femmes, le label « Sciences Po » a constitué un atout de poids en Guadeloupe, tandis qu'en Jamaïque, c'est plutôt mon statut de *PhD candidate* (« doctorante »), conforté par une lettre de recommandation du *Government Department* de l'UWI<sup>189</sup>, qui m'a été favorable.

Le fait d'être une femme a été plus ambivalent. Certain.e.s de mes interlocuteur.ice.s, pensant que mon prénom était masculin, ont été surpris de découvrir que j'étais une femme, mais je n'ai pas eu à déployer de stratégies particulières pour maintenir mes relations avec eux sur un plan strictement professionnel, comme d'autres (jeunes) chercheuses ont pu être amenées à le faire<sup>190</sup>. J'ai cependant rencontré quelques difficultés auprès de certaines femmes, notamment les moins « imposantes », ma position d'homologue féminine ayant parfois pris le dessus sur ma position d'enquêtrice, comme Suzanne Gérin-Lajoie en a fait l'expérience en Guadeloupe<sup>191</sup>. On m'a ainsi demandé de façon récurrente si j'étais féministe ou bien interrogée sur ma position sur les débats autour des quotas de genre en politique en Jamaïque.

Mon phénotype « blanc » a également été ambigu dans des sociétés où la couleur de peau continue à agir comme un marqueur social. Il m'est arrivé de ressentir de la méfiance de la part de certain.e.s de mes interlocuteur.ice.s en Guadeloupe, ce qui est certainement à relier au poids de l'histoire coloniale, mais ça n'a pas été le cas en Jamaïque, où ma nationalité française a certainement constitué une forme « d'exotisme » m'ayant ouvert des portes, comme ont pu en faire l'expérience d'autres chercheuses enquêtant dans des terrains non européens, à l'instar de Virginie Dutoya en Inde et au Pakistan<sup>192</sup>.

---

<sup>187</sup> À l'exception peut-être d'une élue guadeloupéenne qui m'a suggéré de consulter sa page Wikipédia plutôt que de lui poser des questions biographiques.

<sup>188</sup> ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse...*, op. cit., p.36.

<sup>189</sup> Je profite de cette note pour remercier le Dr. Jessica Byron, directrice du *Government Department* de l'UWI au moment de mon terrain de thèse en Jamaïque, de l'aide qu'elle m'a apportée à cette occasion.

<sup>190</sup> Je me suis contentée, pour ne pas attirer inutilement l'attention sur moi, de retrouver ma couleur naturelle de cheveux, châtain, et de veiller à respecter un code vestimentaire professionnel. Se référer à DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit., p.47.

<sup>191</sup> GÉRIN-LAJOIE, Suzanne, « Question féministes, questions de méthode : un témoignage », in DAGENAIS, Huguette, dir., *Approches et méthodes de la recherche féministe*, op. cit., pagination inconnue.

<sup>192</sup> DUTOYA, Virginie, *Les femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit., p.45.

#### **4. Plan de la thèse**

Ce travail de thèse se propose de développer, et de faire dialoguer, deux axes de réflexion au prisme du legs plantationnaire. D'une part, les modalités de construction du système genré de représentation politique, dont le croisement avec d'autres rapports sociaux de domination, en transformation constante, impose une redéfinition permanente de ses évolutions. D'autre part, les logiques d'inclusion et d'exclusion des femmes des assemblées politiques, dont l'analyse révèle la pluralité de leurs trajectoires. La démarche adoptée se veut à la fois chronologique et thématique, même si le plan de thèse ne s'interdit pas, ponctuellement, quelques retours historiques.

La première partie s'intéresse aux modalités de construction du système genré de représentation politique et à l'insertion des femmes dans les assemblées politiques. Le premier chapitre revient sur la genèse et l'évolution de leur représentation politique au prisme de l'intersection du genre avec d'autres rapports sociaux de domination. Il démarre par un retour historique sur les conditions d'émergence du système de représentation politique et l'acquisition de la citoyenneté politique par les femmes, avant de se poursuivre par une description générale de l'évolution de leur représentation dans les assemblées politiques, leur sous-représentation globale ne devant pas masquer la présence de quelques pionnières dont l'éclat éclipe les figures masculines. Le deuxième chapitre déplace la focale d'analyse sur le groupe des femmes siégeant dans les assemblées politiques. Doublement soumises aux injonctions à la « respectabilité », non seulement en tant que femmes, mais également en tant que détentrices du pouvoir politique, elles disposent de ressources sociales plus importantes que les femmes dans la société, mais elles se distinguent peu de leurs homologues masculins, eux aussi socialement sursélectionnés. Le chapitre se poursuit par l'étude de la conversion de leurs ressources sociales en ressources politiques, mettant en évidence la pluralité de leurs trajectoires d'accès aux assemblées politiques. La comparaison entre la Guadeloupe et la Jamaïque montre qu'elles se recoupent dans les deux terrains d'études, mais de manière différenciée, en raison de la spécificité de leur champ politique.

La deuxième partie interroge le positionnement du genre féminin dans les trajectoires politiques des femmes siégeant dans les assemblées politiques. Le troisième chapitre s'intéresse à sa dimension contraignante dans le champ politique patriarcal et racialisé. La comparaison entre la Guadeloupe et la Jamaïque montre que les variables structurelles classiques de la science politique, ainsi que les éléments conjoncturels spécifiques propres au champ politique, agissent de manière différenciée dans les deux terrains d'étude, se traduisant par un environnement politique relativement plus favorable aux Guadeloupéennes qu'aux Jamaïcaines. La focale d'analyse est ensuite déplacée sur des acteurs incontournables du champ politique, les partis politiques, le multipartisme guadeloupéen et la volatilité des affiliations partisans permettant aux femmes de mener des carrières politiques qui en sont relativement autonomes, contrairement au bipartisme jamaïcain et à la stabilité des affiliations partisans qui en accroissent la dépendance. Le quatrième chapitre s'intéresse ensuite aux possibilités de conversion du genre comme ressource politique en contexte social « matrifocal ». Il commence par montrer l'ambivalence de la « matrifocalité », dont les injonctions agissent à la fois comme une contrainte, par la relégation des femmes à la sphère familiale, et comme une ressource, par l'appropriation des représentations de l'autorité féminine comme moyen de suppléer à une supposée défaillance masculine. Cette ressource est cependant inégalement appropriée par les femmes puisque d'autres catégories d'appartenance, notamment les identités socio-raciales, émergent. Ce constat sert de point de départ à l'élaboration d'une typologie sur les modalités d'usage, différenciées, du genre par les femmes politiques.

La troisième partie questionne l'émergence et la diffusion des normes égalitaires du genre en politique. Le cinquième chapitre interroge leurs modalités de construction. Il débute par un retour historique sur l'émergence de « l'espace de la cause des femmes » en politique. Marginalisées par la reconduction des inégalités socio-raciales au lendemain des (dé)colonisations, les revendications genrées deviennent cependant légitimes à partir des années 1970 en contexte d'internationalisation de l'espace de la cause des femmes contribuant à son institutionnalisation au niveau local. Le déplacement de la focale d'analyse sur les discours et les pratiques des porteur.se.s de la « cause » des femmes en politique montre cependant, dans des sociétés clivées par des divisions socio-raciales, la



persistance de la difficulté à en faire une cause légitime. Le sixième chapitre s'intéresse à un répertoire d'action privilégié de « l'espace de la cause des femmes » en politique, les mesures (temporaires) spéciales réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques. Il interroge les trajectoires paritaires des deux terrains d'étude. La similarité des modalités de mise à l'agenda des lois dites sur la parité politique en Guadeloupe et des quotas de genre en politique en Jamaïque n'empêche cependant pas des résultats différenciés, la trajectoire guadeloupéenne recoupant celle de sa métropole, tandis que la Jamaïque s'en dissocie. En dépit de leurs trajectoires paritaires contrastées, les deux terrains d'étude voient une féminisation « contrainte » de leurs assemblées politiques, par un cadre législatif contraignant en Guadeloupe, et sous l'effet des injonctions à la « bonne gouvernance » en Jamaïque.

# 1<sup>ère</sup> PARTIE : CONSTRUCTION DU SYSTÈME GENRÉ DE REPRÉSENTATION POLITIQUE ET INSERTION DES FEMMES DANS LES ASSEMBLÉES POLITIQUES

All the Women Are White, All the Blacks are Men, But Some of Us Are Brave (« Toutes les femmes sont blanches, tous les Noirs sont des hommes, mais certain.e.s d'entre nous sont courageux.ses »).

Akasha Hull, Patricia Bell Scott et Barbara Smith, tenantes du *Black feminism*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> HULL, Akasha, BELL SCOTT, Patricia, SMITH, Barbara, ed., *All the Women Are White, All the Blacks are Men, But Some of Us Are Brave*, New York, The Feminist Press, 1982, 2015.

# Chapitre 1 : Genèse et évolution de la représentation politique des femmes au prisme de la matrice plantationnaire

L'exceptionnalité des carrières politiques de Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe, qui a présidé son Conseil départemental de 1982 à 1985 et son Conseil régional de 1992 à 2004, et l'a représentée à l'Assemblée nationale de 1986 à 1995 puis au Sénat de 1995 à 2011, et de Portia Simpson Miller en Jamaïque, qui en a dirigé le gouvernement à deux reprises, de 2006 à 2007 puis de 2012 à 2016, et a siégé à sa Chambre des représentantes pendant 41 ans, de 1976 à 2017<sup>1</sup>, ne doit pas masquer la sous-représentation générale des femmes dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944. Son étude impose un retour historique sur les modalités de construction du champ politique caribéen. Celui-ci a en effet été formé dans un système de domination plantationnaire né de l'expérience coloniale et esclavagiste, donnant naissance à un ordre politique sous tension. Caractérisé par une ambivalence entre imposition des normes coloniales et contestation de celles-ci, il oscille entre participation aux dispositifs formels de la représentation politique, et émergence d'espaces de résistance dans lesquels s'expriment des formes de politisation informelle. La dimension éminemment racialisée du champ politique caribéen n'empêche cependant pas son analyse en termes de genre. Initialement exclues du corps politique citoyen, les femmes investissent d'abord les espaces de contre-pouvoir politique avant de s'immiscer dans les assemblées politiques à la suite de leur acquisition du droit de vote et d'éligibilité, tout en continuant à participer aux formes contestataires du politique. Ce chapitre propose ensuite un cadrage général de l'évolution de leur représentation dans les assemblées politiques. Elles sont certes sous-représentées par rapport aux hommes, constat classique de la science politique, et attendu en terrain caribéen, mais certaines d'entre elles sont parvenues à s'y imposer, au point d'éclipser les figures masculines, se distinguant ainsi de

---

<sup>1</sup> À l'exception de la législature 1983-1989 à la suite du boycott des élections générales de 1983 par son parti, le *People's National Party* (PNP).

leurs homologues métropolitaines. Le champ politique caribéen est donc caractérisé par la présence d'interstices de pouvoir dont s'emparent les femmes.

## **1. Historicisation de la construction du champ politique caribéen l'intersection des rapports sociaux de domination plantationnaires**

Il importe de revenir, avant d'entrer dans l'analyse de la féminisation des assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines, sur l'histoire de la construction du champ politique dans les deux terrains d'étude, depuis la période esclavagiste jusqu'à l'acquisition de la citoyenneté politique par les femmes. Le recours à des sources secondaires permet de proposer une synthèse. La période esclavagiste, qui pose les bases du système plantationnaire, entérine la racialisation du champ politique, qui ressurgit sous des formes renouvelées après l'abolition, sans empêcher cependant les incursions des femmes dans celui-ci.

### *1.1. La période esclavagiste : la mise en place d'un ordre politique racialisé et contestataire*

Le système de la plantation, institution, pour reprendre les termes employés par Christine Chivallon, de « *domination totale* » où l'ordre social se superpose à l'ordre racial<sup>2</sup>, est caractérisé par la monopolisation des dispositifs formels de la représentation politique par l'oligarchie coloniale blanche. La Guadeloupe se dote tardivement, en 1787, d'une Assemblée coloniale où siègent les « Grands Blancs » propriétaires des habitations<sup>3</sup>. La Jamaïque dispose, quant à elle, d'une Assemblée coloniale dès 1664, mais celle-ci est peu fonctionnelle, en raison de l'absentéisme des planteurs blancs qui y siègent<sup>4</sup>. Ces assemblées politiques contrôlées par l'oligarchie coloniale blanche, où les intérêts des planteurs s'opposent aux volontés de la métropole, montrent un aspect du caractère contestataire de l'ordre politique caribéen comme en témoigne, en Guadeloupe, la résistance des « Grands Blancs » au régime protectionniste de l'Exclusif imposé par la métropole<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.70.

<sup>3</sup> Les « Grands Blancs » propriétaires des habitations se distinguent des « Petits Blancs » qui ne disposent que de leur force de travail. Se référer à ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit., p.6.

<sup>4</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administrations in Jamaica...*, op. cit., p.4.

<sup>5</sup> Selon le principe de l'Exclusif, l'intégralité des productions de la colonie doit être exportée vers la métropole, tandis que ses importations doivent venir de la métropole, ou être transportées par des bateaux français. Les planteurs sont donc dépendants de la métropole qui détermine, de façon unilatérale, les taxes commerciales. Pour une présentation plus détaillée, se référer par exemple à TARRADE, Jean, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de « l'exclusif » de 1763 à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972.

Les esclaves noirs, déclarés « *meubles* » par l'article 44 de l'édit de 1685, plus connu sous le nom de Code noir, en vigueur dans les Antilles françaises, sont dépossédés de leur humanité et exclus, à ce titre, des dispositifs formels de la représentation politique. Ils mettent cependant en place des formes de contre-pouvoir politique en opposition à l'ordre plantationnaire selon un répertoire d'action qualifié par Léo Élisabeth de trilogie « *marronnage - complot - révolte* »<sup>6</sup>. La configuration géographique de la Guadeloupe ne permet pas l'émergence de communautés « marrons » aussi structurées qu'en Jamaïque, mais le « marronnage », qui désigne, rappelons-le, la fuite d'un esclave hors de la propriété de son maître, l'esclave étant alors qualifié de « marron », n'en est pas moins pratiqué<sup>7</sup>. En Jamaïque, les communautés « marrons » établies dans le Cockpit Country et les Blue Mountains, qui disposent d'une organisation sociale et politique propre<sup>8</sup>, entrent en conflit ouvert avec les autorités coloniales britanniques lors de la Première guerre « marron » de 1655 à 1740<sup>9</sup>. Nanny of the Maroons, étudiée notamment par l'historienne jamaïcaine Lucille Mathurin Mair<sup>10</sup>, se distingue pendant cette période. Femme libre « marron » et cheffe militaire impitoyable, elle fait partie des dirigeant.e.s de la rébellion « marron » contre les troupes britanniques. Victorieuse, elle obtient des autorités coloniales 500 acres de terre à l'origine de Nanny Town, l'actuelle Moore Town. Tout aussi répandu que le « marronnage », le complot, susceptible de se transformer en révolte, suscite la

---

<sup>6</sup> ÉLISABETH, Léo, « Résistances des esclaves aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans les colonies françaises d'Amérique, principalement aux Îles du Vent », in DORIGNY, Marcel, dir., *Les abolitions de l'esclavage de L.F. Sonthoux à V. Schoelcher, 1793-1794-1848*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, UNESCO, 1995, p.77-86, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique : la construction d'Haïti en tant que problème public dans l'imaginaire social caribéen. Études comparées sur la Guadeloupe et la Jamaïque », thèse de doctorat de science politique, Université de Bordeaux - Sciences Po Bordeaux, 2017, p.178.

<sup>7</sup> Il faut cependant distinguer le « petit marronnage », relativement courant, qui correspond à la fuite d'un esclave pendant quelques jours, suivie de son retour sur la plantation, du « grand marronnage », plus rare, qui correspond à la fuite définitive d'un esclave et à son installation dans une communauté « marron ». Pour une présentation plus détaillée du « marronnage » dans les Antilles françaises, se référer à DEBIEN, Gabriel, « Le marronnage aux Antilles françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Caribbean Studies*, vol. 6, n°3, 1966, p.3-43, et LUCAS, Raphaël, « Marronnage et marronnages », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°89, 2002, p.13-28.

<sup>8</sup> Les deux principales communautés « marrons » en Jamaïque sont la communauté des Îles du Vent, à l'Ouest de l'île (Cudjoe Town et Accompong), et des Îles sous le Vent, à l'Est de l'île (Nanny Town et Crawford Town). Pour une présentation plus détaillée, se référer à KOPYTOFF, Klamon, « The Early Political Development of Jamaican Maroon Societies », *The William and Mary Quarterly*, vol. 35, n°2, 1978, p.287-307.

<sup>9</sup> La Première guerre « marron » oppose les troupes britanniques aux « marrons » de 1655 à 1740, date à laquelle un accord est trouvé entre les troupes britanniques et les « marrons », qui obtiennent des terres en échange de leur coopération dans la lutte contre le « marronnage ». Pour une présentation plus détaillée, se référer à PATTERSON, Orlando, « Slavery and Slave Revolts: A Sociohistorical Analysis of the First Maroon War, 1655-1740 », *Social and Economic Studies*, vol. 19, n°3, 1970, p.289-325, et McKEE, Helen, « From violence to alliance: Maroons and white settlers in Jamaica, 1739-1795 », *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 39, n°1, 2017, p.27-52.

<sup>10</sup> MATHURIN MAIR, Lucille, *The Rebel Woman in the British West Indies during Slavery*, Kingston, University of the West Indies Press, 1975, 2007. Se référer notamment à la section « Nanny: Rebel/Queen/Mother », p.47-52.

terreur des planteurs, comme en témoigne, en Guadeloupe, l'article 3 du Code noir qui interdit les rassemblements d'esclaves<sup>11</sup>. Les femmes esclaves investissent, comme leurs homologues masculins, ces répertoires d'action<sup>12</sup> en dépit de leur positionnement ambigu sur la plantation. Hypersexualisées par les imaginaires coloniaux, elles ont en effet tendance à être soupçonnées de jouer de leurs charmes auprès des planteurs pour obtenir des privilèges, au premier rang desquels leur affranchissement<sup>13</sup>. Elles suscitent donc la méfiance des autres esclaves, réticents à les associer à leurs actes de résistance, de crainte qu'elles ne les dénoncent auprès des maîtres.ses<sup>14</sup>. L'historiographie a cependant montré qu'elles participent activement, aux côtés des hommes, aux complots sur la plantation. L'usage du poison, arme de prédilection des esclaves domestiques ayant accès aux cuisines des maîtres, a une connotation spécifiquement féminine. En Guadeloupe, Gertrude personnifie ainsi l'esclave empoisonneuse s'attaquant aux maîtres.ses, aux esclaves et aux animaux de sa plantation<sup>15</sup>. Les complots sont sévèrement réprimés par les autorités coloniales qui craignent sa transformation en révolte comme en témoignent, en Guadeloupe, les événements révolutionnaires de 1789, qui marquent un tournant dans la construction de son champ politique.

L'affaiblissement de l'autorité de la métropole, aux prises avec la dissidence révolutionnaire, favorise la propagation de revendications subversives, et contradictoires, dans les colonies<sup>16</sup>. Les planteurs blancs réclament en effet l'autonomie des colonies, afin de pérenniser l'entreprise esclavagiste, tandis que les libres de couleur demandent l'assimilation à la métropole, pour obtenir l'égalité avec les autres citoyens français, et les esclaves la liberté. Les révolutionnaires sont favorables, dans un premier temps, aux revendications autonomistes des colons. Le gouverneur de la Guadeloupe, Marc Antoine de Clugny, reçoit l'ordre

---

<sup>11</sup> L'article 3 du Code noir « *Défend(ons) toutes assemblées [...] lesquelles (nous) déclarons conventicules, illicites et séditionnelles [...]* ».

<sup>12</sup> Pour une présentation plus détaillée des répertoires de résistance utilisés par les femmes esclaves, se référer, pour la Guadeloupe, à MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles...*, op. cit., notamment au chapitre 7, "Women and Resistance", p.125-146, et pour la Jamaïque, à MATHURIN MAIR, Lucille, *The Rebel Woman in the British West Indies...*, op. cit.

<sup>13</sup> L'article 9 du Code noir stipule, même s'il n'est que peu appliqué, « [...] l'homme libre qui n'était point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Église ladite esclave, qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes ».

<sup>14</sup> GAUTIER, Arlette, *Les Sœurs de Solitude...*, op. cit., p.248.

<sup>15</sup> Gertrude finit par être démasquée et exécutée. Se référer à VISCARD, Marie-José, op. cit., notamment à la section « Gertrude », p.49-50.

<sup>16</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'impact des événements révolutionnaires dans les colonies, se référer à ADELAÏDE-MERLANDE, *La Caraïbe et la Guyane au temps de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Karthala, 1992.

de nommer trois députés à l'Assemblée constituante de 1789, mais les planteurs guadeloupéens installés à Paris en désignent deux autres, dotant ainsi la Guadeloupe de cinq députés<sup>17</sup>. La loi du 22 décembre 1789 prévoit également la mise en place de conseils généraux dont les membres sont élus, non seulement en métropole, mais également dans les colonies<sup>18</sup>. En 1790, l'Assemblée constituante charge l'Assemblée coloniale de déterminer les conditions d'attribution de la liberté et de la citoyenneté aux anciens esclaves. Les patriotes, qui prônent l'application des lois révolutionnaires en Guadeloupe, s'imposent, et les anciens esclaves obtiennent, à la suite de sa promulgation par la Convention en 1794, la liberté et, pour les hommes, la citoyenneté<sup>19</sup>, sans mettre un terme pour autant aux oppositions des royalistes, partisans de l'autonomie, et des républicains, défenseurs de l'assimilation. L'historiographie a montré que les esclaves, qui rejoignent les rangs de la République associée à la liberté et à l'égalité par l'inclusion à la nation française, en opposition à la Royauté apparentée à l'esclavage et à la traite par la reconduction du système plantationnaire, ne sont pas absents des événements révolutionnaires de 1789<sup>20</sup>. Ils rejoignent ainsi l'armée républicaine menée par Victor Hughes qui entreprend, en 1793, la reconquête de la Guadeloupe tombée aux mains des Anglais pendant les événements révolutionnaires. Il mène une véritable politique de terreur à l'encontre des royalistes blancs qui ont livré la Guadeloupe aux Anglais pour se protéger de la Révolution, massacrés au cours de la révolte de Trois-Rivières de 1793 par, selon l'expression de Laurent Dubois, les « *esclaves de la République* »<sup>21</sup>. La loi constitutionnelle du 4 août 1795 consacre en outre la première « départementalisation » de la Guadeloupe et les prémices de la doctrine assimilationniste<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> La Convention, installée au pouvoir en 1792, rétablit cependant le nombre de députés guadeloupéens à trois. Se référer à ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit.

<sup>18</sup> Le Conseil général de la Guadeloupe est cependant de courte durée puisqu'il est supprimé par la loi du 4 décembre 1793.

<sup>19</sup> Pour une présentation plus détaillée de la première abolition de l'esclavage, se référer à WANQUET, Claude, *La France et la 1<sup>ère</sup> abolition de l'esclavage. 1794-1802*, Paris, Karthala, 1998.

<sup>20</sup> Se référer par exemple à DUBOIS, Laurent, *A Colony of Citizens: Slave Emancipation during the French Revolution*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004, et RÉGENT, Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté. La révolution française en Guadeloupe. 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004.

<sup>21</sup> DUBOIS, Laurent, *Les esclaves de la République. L'histoire oubliée de la première émancipation. 1789-1794*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.

<sup>22</sup> Pour une présentation plus détaillée de la doctrine assimilationniste dans les Antilles françaises, se référer à FREDGE, Jacques, « L'assimilation dans l'histoire antillaise », *Les Temps Modernes*, vol. 2, n°441, 1983, p.1836-1852.

Le coup d'État du 9 novembre 1799 de Napoléon Bonaparte et l'instauration du Consulat entérinent cependant la fin de la période révolutionnaire et la reprise en main des colonies par la métropole. La Guadeloupe perd ses députés à l'Assemblée nationale et les membres de son Conseil général sont désormais nommés, et non plus élus<sup>23</sup>. Le contre-amiral Jean-Baptiste Lacrosse, nommé capitaine général de la Guadeloupe par Napoléon en 1801, est expulsé de la Guadeloupe par l'armée républicaine menée par Magloire Pélage, un officier de couleur, à la suite de l'arrestation arbitraire de plusieurs de ses homologues<sup>24</sup>. Il met en place un Conseil provisoire du gouvernement, favorable à une politique de conciliation avec la métropole. Au lendemain de l'instauration du Premier Empire en 1802, le pouvoir napoléonien, en mesures de rétorsion, supprime le Conseil général, rétablit l'esclavage et envoie le général Antoine Richepanse mater la rébellion. La répression des autorités coloniales est caractérisée par sa violence, les soldats de l'armée républicaine sont déportés, les rebelles massacrés et les rescapés se réfugient dans les montagnes. Louis Delgrès, aide de camp de Magloire Pélage, poursuit le combat contre les troupes françaises à Basse Terre et devient une figure emblématique de la résistance à l'oppression<sup>25</sup>. Après plusieurs jours de poursuite, encerclé par l'ennemi, il se fait exploser, avec ses troupes, dans une habitation, désormais connue sous le nom de fort Delgrès. À côté de ces héros martyrs, on retrouve également, dans l'historiographie, des figures héroïques révolutionnaires féminines. Leur existence historique, contrairement à celle de leurs homologues masculins pour lesquelles l'historiographie a mis à jour des archives très précises, n'est cependant pas avérée. D'une part, les archives coloniales, définies par Ann Stoler comme des « *artefacts culturels de production de faits* », des « *taxinomies dans la production* » et des « *notions disparates* », sont des sources historiques dont l'usage impose la prudence<sup>26</sup>. D'autre part, le « déficit de héros » des Antilles françaises contribue à la transformation, pour reprendre les termes d'Édouard

---

<sup>23</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit.

<sup>24</sup> Pour une présentation plus détaillée de la rébellion guadeloupéenne de 1801-1802, se référer à ADÉLAÏDE-MERLANDE, Jacques, BÉLÉNUS, René, RÉGENT, Frédéric, *La rébellion de la Guadeloupe. 1801-1802*, Gourbeyre, Archives Départementales de la Guadeloupe, 2002.

<sup>25</sup> Pour une présentation plus détaillée de Louis Delgrès, se référer à ADÉLAÏDE-MERLANDE, *Delgrès ou la Guadeloupe en 1802*, Paris, Karthala, 2002. Pour une présentation du mythe autour de Louis Delgrès, se référer à FAITHFUL VELAYOUDOM, Francesca, *Toussaint Louverture. Louis Delgrès. Deux figures emblématiques. Réalité historique et fiction littéraire le passage de l'histoire au mythe*, Gourbeyre, Nestor, 2012.

<sup>26</sup> STOLER, Ann, "Colonial Archives and the arts of governance", *Archival Science*, n°2, 2002, p.90-91, et STOLER, Ann, "Colonial archives and the arts of governance. On the content in the form", in HAMILTON, Carolyn, ed., *Refiguring the archive*, Dordrecht, Boston, London, Kluwer Academic Publishers, p.85.



Glissant, d'une « *défaite réelle* » en « *victoire mythique* »<sup>27</sup>. La concubine de Louis Delgrès, Marthe-Rose dite Toto, combat ainsi à ses côtés, jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée et exécutée par les troupes coloniales<sup>28</sup>. L'historien Auguste Lacour mentionne également dans son *Histoire de la Guadeloupe*, à partir des témoignages oraux de planteurs blancs, le personnage de Solitude, une mulâtresse de Pointe-à-Pitre<sup>29</sup>. Laurent Dubois développe, à partir de ces traces très lacunaires, le processus d'héroïsation de la mulâtresse Solitude, contribuant à sa déconstruction. Concubine de Palerme, un compagnon d'armes de Louis Delgrès, elle participe, à leurs côtés, à la lutte contre les troupes françaises. Capturée et condamnée à la pendaison alors qu'elle est enceinte, elle est exécutée immédiatement après son accouchement, devenant un véritable symbole de la résistance à l'oppression, inspirant des romans aux écrivain.e.s<sup>30</sup> et des ouvrages aux chercheur.e.s<sup>31</sup>. Une rue de Basse-Terre est également rebaptisée, en son honneur, Mulâtresse Solitude, et une statue la représentant enceinte érigée aux Abymes (se référer à l'annexe 2.1.)<sup>32</sup>.

La Restauration, mise en place en 1814 à la suite de l'abdication de Napoléon Bonaparte, perpétue la reprise en main des colonies par la métropole. Sur le plan politique, Louis XVIII accorde en 1822 à la Guadeloupe un député, nommé, pour assurer la liaison entre la métropole et la colonie<sup>33</sup>, tandis qu'au niveau social, l'esclavage se perpétue, malgré l'interdiction de la traite prononcée par les puissances européennes en 1815 lors du Congrès de Vienne, contre l'Empire napoléonien, sous pression de la Grande-Bretagne qui abolit la traite en 1807, exacerbant la mobilisation des libres de couleur en faveur de l'égalité civile et politique. Celle-ci atteint son paroxysme lors de « l'affaire Bissette » en 1823, du

---

<sup>27</sup> GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, op. cit., p.135-136.

<sup>28</sup> VISCARD, Marie-José, *Regards sur les femmes politiques de Guadeloupe*, op. cit. Se référer notamment à la section « Marthe-Rose dite Toto », p.45-46.

<sup>29</sup> LACOUR, Auguste, *Histoire de la Guadeloupe. Tome 3*, Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1858, p.311, cité par DUBOIS, Laurent, "Solitude's Statue: Confronting the Past in the French Caribbean", *Outre-mers*, vol. 93, n°350-351, 2006, p.31.

<sup>30</sup> André Schwarz-Bart a ainsi écrit une biographie romancée de la mulâtresse Solitude depuis l'arrivée de sa mère dans les Antilles françaises jusqu'à sa capture et son exécution. Se référer à SCHWARZ-BART, André, *La mulâtresse Solitude*, Paris, Seuil, 1972. Il poursuit la fresque familiale à quatre mains avec son épouse, Simone Schwarz-Bart, en imaginant la descendance de la mulâtresse Solitude, depuis sa fille, Louise, surnommée l'enfant Solite, en hommage à sa mère, jusqu'à ses arrières petits-enfants. Se référer à SCHWARZ-BART, Simone et André, *L'ancêtre en Solitude*, Paris, Seuil, 2015.

<sup>31</sup> Se référer par exemple à GAUTIER, Arlette, *Les sœurs de Solitude...*, op. cit.

<sup>32</sup> DUBOIS, Laurent, "Solitude's Statue...", art. cit., p.34 et p.37.

<sup>33</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit., p.8.

nom du notable mulâtre condamné pour avoir co-écrit une brochure dénonçant le système esclavagiste<sup>34</sup>.

Dans son travail sur la racialisation du champ politique jamaïcain, Sébastien Nicolas a mis en évidence la contribution des imaginaires religieux à la formation d'espaces de contre-pouvoir politique, qui s'expriment notamment pendant les révoltes<sup>35</sup>. Il s'agit d'abord des croyances dérivées des religions africaines, arrivées dans les Amériques noires en même temps que les esclaves, au premier rang desquelles l'obeah<sup>36</sup> et le myalisme<sup>37</sup>, convoqués lors des révoltes d'esclaves, notamment lors de la rébellion de Tacky en 1760, plus vaste soulèvement d'esclaves du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans la Caraïbe anglophone, réprimé par les autorités coloniales<sup>38</sup>. Présentées par ces dernières comme une « sauvagerie africaine » menaçant les planteurs, ces religions sont rapidement interdites et leurs pratiquants réprimés<sup>39</sup>. La religion baptiste prend cependant le relai des croyances dérivées des religions africaines. Le message chrétien véhiculé par les missionnaires baptistes au début du XIX<sup>ème</sup> siècle remet en effet en cause les fondements du système plantationnaire en revendiquant la liberté des esclaves<sup>40</sup>. La contestation atteint son apogée lors de la rébellion de Montego Bay en 1831, plus connue sous le nom de *Baptist War* (« guerre baptiste »), menée par un diacre de l'Église baptiste, Sam Sharpe, et réprimée par les autorités coloniales<sup>41</sup>. Les figures héroïques révolutionnaires féminines sont également retrouvées, comme en Guadeloupe, dans

---

<sup>34</sup> Cette brochure, intitulée « De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises », est publiée en Martinique en 1823. Plusieurs notables mulâtres reconnus comme auteurs par les autorités coloniales, dont Cyrille Bissette, sont condamnés. Rejugés, leur peine est commuée. Pour une présentation plus détaillée de « l'affaire Bissette », se référer à MESNARD, Éric, « Les mouvements de résistance dans les colonies françaises : l'affaire Bissette (1823-1827) », in DORIGNY, Marcel, dir., *Les abolitions de l'esclavage de L.F. Sonthonax à V. Schoelcher...*, op. cit., p.293-298, et JENNINGS, Lawrence, «Cyrille Bissette, Radical Black French Abolitionist», *French History*, vol. 9, n°1, 1995, p.48-66.

<sup>35</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.155-158.

<sup>36</sup> L'obeah désigne un ensemble de croyances et de pratiques spirituelles mettant en jeu un client, porteur d'une requête, et un pratiquant, l'*obeahman*, qui accède à cette requête par le contrôle et la canalisation des forces naturelles.

<sup>37</sup> Le myalisme correspond à un ensemble de cérémonies collectives, notamment des danses.

<sup>38</sup> Tacky et ses hommes demandent ainsi, avant le combat, la protection des *obeahmen*. Pour une présentation plus détaillée de la rébellion de Tacky, se référer à DAY, Thomas, «Jamaican Revolts in British Press and Politics, 1760-1865», mémoire de Master d'histoire, Virginia Commonwealth University, 2016, notamment au chapitre 1, «Tacky's Rebellion of 1760: A System Shock», p.13-56.

<sup>39</sup> Se référer par exemple à HANDLER, Jerome, BILBY, Kenneth, *Enacting Power: The criminalization of Obeah in the Anglophone Caribbean, 1760-2011*, Kingston, The University of the West Indies Press, 2012, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.24.

<sup>40</sup> Se référer par exemple à GORDON, Shirley, *God Almighty Make Me Free: Christianity in Preemancipation Jamaica*, Indianapolis, Indianapolis University Press, 1996, citée par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.152.

<sup>41</sup> Pour une présentation plus détaillée de la rébellion de Montego Bay, se référer à RECKORD, Mary, «The Jamaica Slave Rebellion of 1831», *Past & Present*, n°40, 1968, p.108-125, et DAY, Thomas, «Jamaican Revolts in British Press and Politics...», op. cit., notamment au chapitre 2, «The 'Baptist War of 1831-32', p.57-93.

l'historiographie. Nanny of the Maroons, cheffe militaire susmentionnée de la Première guerre « marron », est ainsi érigée en véritable symbole de la résistance à l'oppression en Jamaïque, dont de nombreuses légendes illustrent les pouvoirs militaires et spirituels<sup>42</sup> en écho à la prégnance des imaginaires religieux dans la construction des espaces de contre-pouvoir politiques. C'est aussi, de manière plus attendue, une figure maternelle détenant des pouvoirs surnaturels<sup>43</sup>. Comme son homologue guadeloupéenne Solitude, elle inspire des romans aux écrivain.e.s<sup>44</sup> et des ouvrages aux chercheur.e.s<sup>45</sup>. Élevée au rang d'héroïne nationale en 1976<sup>46</sup>, elle dispose également d'un portrait officiel (se référer à l'annexe 2.2.) figurant sur les billets de 500 dollars jamaïcains.

Les femmes, exclues des dispositifs formels de la représentation politique pendant la période esclavagiste, participent néanmoins à la construction du champ politique contestataire, *a fortiori* si elles sont esclaves. Elles mobilisent les mêmes répertoires d'action que leurs homologues masculins, presque éclipsés par les figures héroïques féminines. La période abolitionniste, caractérisée un élargissement du corps citoyen, reconduit cependant les anciens rapports sociaux de domination plantationnaire, contribuant au renouvellement des espaces de contre-pouvoir politique.

### 1.2. *Abolitions, espoirs et désillusions* : « Il faut que tout change pour que rien ne change »<sup>47</sup>

En Guadeloupe, la Monarchie de Juillet, instaurée en 1830, représente un contexte favorable aux revendications des libres de couleur. La loi du 24 avril 1833, qui accorde l'égalité civile et politique aux libres de couleur, coïncide en

---

<sup>42</sup> Nanny of the Marrons est ainsi insensible aux balles de fusil et elle se sert d'un chaudron magique produisant de la fumée sans feu intrigant les Britanniques qui, en s'en approchant, inhalent des herbes mortelles contenant du chloroforme. Pour une présentation plus détaillée, se référer à GOTTLIEB, Karla, "Queen Nanny of the Jamaican Maroons: A Study of Women's Leadership in the Caribbean", in BARROW-GILES, Cynthia, ed., *Women in Caribbean Politics*, op. cit., p.3-13.

<sup>43</sup> Nanny of the Marrons plante ainsi, lors d'un épisode de famine, trois graines de citrouilles magiques produisant instantanément d'énormes courges, sauvant les « marrons » de la faim. Se référer à GOTTLIEB, Karla, *ibid.*

<sup>44</sup> Barbara Blake Hanna a ainsi écrit un roman inspiré de la vie de Nanny of the Maroons. Se référer à BLAKE HANNAH, Barbara, *The Moon Has Its Secrets*, North Charleston, Createspace Independent Publishing, 2014.

<sup>45</sup> MATHURIN MAIR, Lucille, *The Rebel Woman in the British West Indies...*, op. cit., section "Nanny: Rebel/Queen/Mother" p.47-52, et GOTTLIEB, Karla, "Queen Nanny of the Jamaican Maroons...", op. cit.

<sup>46</sup> Nanny of the Maroons est la seule femme à faire partie des héros nationaux de la Jamaïque aux côtés de Paul Bogle, Alexander Bustamante, Marcus Garvey, George Gordon, Norman Manley et Samuel Sharpe.

<sup>47</sup> Le titre de cette section emprunte à la réplique de Tancredi Falconeri dans « Le Guépard », film réalisé par Luchino Visconti sorti en 1963.

effet avec l'abolition de l'esclavage au Royaume-Uni<sup>48</sup>. Cyrille Bissette et ses partisans poursuivent leur lutte en faveur de l'abolition de l'esclavage et des droits des libres de couleur, tandis que Victor Schoelcher, chantre de l'abolitionnisme radical, réclame l'octroi de la citoyenneté française à tous les esclaves<sup>49</sup>. La Deuxième République, proclamée en 1848, met en place une commission d'abolition présidée par celui-ci. Son application se fait cependant attendre, suscitant l'impatience des esclaves se transformant en émeutes en Martinique et conduisant à l'abolition anticipée de l'esclavage le 27 mai 1848 en Guadeloupe, par crainte des autorités coloniales de soulèvements similaires<sup>50</sup>. L'Assemblée coloniale est supprimée et les élections législatives se font désormais au suffrage universel direct (masculin)<sup>51</sup>. Les nouveaux libres investissent immédiatement les dispositifs formels de la représentation politique et à la suite des élections législatives de 1848, un ancien esclave, Louisy Mathieu, siège à l'Assemblée constituante<sup>52</sup>. Cette situation contraste avec celle de la Martinique à la suite des élections législatives de 1849, l'alliance des Blancs et des Mulâtres contribuant à la mise à l'écart des Noirs<sup>53</sup>.

Le positionnement des abolitionnistes est cependant ambivalent. La mémoire de la première abolition de 1794, à laquelle ont activement participé les esclaves, par leur ralliement à la République, est en effet effacée au profit de celle de la deuxième abolition de 1848, par l'affirmation d'une citoyenneté idéale-typique les

---

<sup>48</sup> JENNINGS, Lawrence, *French Reaction to British Slave Emancipation*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1998, et DRESCHER, Seymour, "British Way, French Way: Opinion Building and Revolution in the Second French Emancipation", *The American Historical Review*, vol. 96, n°3, 1991, p.709-734.

<sup>49</sup> Victor Schoelcher est un homme politique français. Né en Alsace dans une famille bourgeoise le 22 juillet 1804, il découvre l'esclavage, qui le révolte, au cours d'un voyage d'affaires à Cuba. À son retour en France, il milite activement pour l'abolition de l'esclavage par la publication de plusieurs écrits, notamment *De la pétition des ouvriers pour l'abolition immédiate de l'esclavage* en 1844. Il n'est pas au départ favorable à une libération immédiate des esclaves, ne les jugeant pas prêts à devenir libres, au profit d'une évolution progressive. Il se prononce cependant, après un second voyage dans les comptoirs en Afrique, puis dans les colonies aux Antilles, pour son abolition immédiate. La littérature sur Victor Schoelcher et sa lutte en faveur de l'abolition de l'esclavage est abondante. Se référer par exemple à SCHMIDT, Nelly, *Victor Schoelcher et l'abolition de l'esclavage*, Paris, Fayard, 1994, et FEDERINI, Fabienne, *L'abolition de l'esclavage de 1848 : Une lecture de Victor Schoelcher*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>50</sup> Pour une présentation plus détaillée des émeutes en faveur de l'abolition de l'esclavage en Martinique, se référer par exemple à LÉOTIN, Marie-Hélène, *La révolution anti-esclavagiste de mai 1848 en Martinique*, Fort-de-France, Apal Production, 1991, et LÉPINE, Édouard, *Dix semaines qui ébranlèrent la Martinique : 25 mars-5 juin 1848*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999.

<sup>51</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit.

<sup>52</sup> Victor Schoelcher, également élu député de Martinique, se désiste pour la Guadeloupe en faveur de Louisy Mathieu. C'est un geste symbolique fort puisqu'un ancien esclave se retrouve à siéger pour la Guadeloupe aux côtés d'un Blanc, Charles Daim, et d'un Mulâtre, Auguste Perrinon.

<sup>53</sup> L'alliance conclue entre le *béké* Auguste Pécoul (les *békés* correspondant aux « Grands Blancs ») et le mulâtre Cyrille Bissette conduit ainsi à la défaite de l'abolitionniste Victor Schoelcher, qui conserve cependant son siège de député, cette fois-ci pour la Guadeloupe.

invisibilisant des luttes en faveur de l'abolition de l'esclavage<sup>54</sup>. Les principes égalitaires républicains n'empêchent pas en outre la reconduction des anciens rapports sociaux de domination cristallisés, au lendemain de l'abolition, par l'indemnisation des planteurs pour la perte de leurs esclaves, dont le monopole foncier n'est pas remis en cause<sup>55</sup>. Le déficit civilisationnel assigné aux nouveaux libres contribue par ailleurs à leur perception comme des citoyens incapables d'exercer leurs droits politiques nouvellement acquis<sup>56</sup>, légitimant une politique de différenciation entre les Antilles françaises et la métropole<sup>57</sup>. Dans son travail sur la racialisation du champ politique guadeloupéen, Sébastien Nicolas a mis en évidence la mise en place par les autorités républicaines d'un projet de réorganisation sociale visant à la création d'un nouveau citoyen, travailleur et discipliné<sup>58</sup>. Elles sont relayées par les congrégations religieuses catholiques<sup>59</sup>. Les nouveaux libres sont ainsi incités à reprendre leur travail chez leurs anciens maîtres, l'esclavage étant remplacé par un contrat d'association représentant une nouvelle forme de travail forcé<sup>60</sup>.

Les désillusions suscitées par l'abolition de l'esclavage contribuent à la radicalisation des espaces de contre-pouvoir politiques mis en place par les nouveaux libres. « L'affaire Sénécals » est exemplaire à cet égard<sup>61</sup>. Léonard Sénécals, un nouveau libre, prône en effet la rupture politique avec la France, qui contraste avec le ralliement des esclaves à la République lors de la première abolition de 1794. Son mouvement politique, associé à une menace séparatiste par les autorités coloniales, connaît un succès immédiat, mais est immédiatement réprimé, afin d'étouffer toute tentative de soulèvement.

---

<sup>54</sup> Laurent Dubois a mis en évidence l'oubli de la première émancipation au profit de la deuxième émancipation. Se référer à DUBOIS, Laurent, *Les esclaves de la République...*, op. cit.

<sup>55</sup> BUFFON, Alain, « L'indemnisation des planteurs après l'esclavage », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°67-68, 1986, p.53-73, et ERNATUS, Cécile, « L'indemnité coloniale de 1849, logique de solidarité ou logique coloniale ? », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°152, 2009, p.61-77.

<sup>56</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit.

<sup>57</sup> Silyane Larcher a mis en évidence la politique de différenciation entre les Antilles françaises et la métropole. Se référer à LARCHER, Silyane, *L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014.

<sup>58</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.187.

<sup>59</sup> THIBAUT-BOURREL, Agnès, « L'Église catholique en Guadeloupe après l'esclavage : une société sous tutelle cléricale ? », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°112-113, 1997, p.55-109, citée par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.188.

<sup>60</sup> ÉLISABETH, Léo, « Rémunération du travail libre et question agraire à la Martinique et dans les colonies françaises d'Amérique de 1842 à 1851 », in DORIGNY, Marcel, dir., *Esclavage, résistances et abolitions*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1999, p.305-316, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.187.

<sup>61</sup> Jugé et condamné en 1851, Léonard Sénécals est déporté au bagne de Cayenne. Pour une présentation plus détaillée de « l'affaire Sénécals », se référer à LARA, Oruno, *Espaces Caraïbes. Volume 3. Chronologie approfondie de l'affaire Sénécals*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851 et l'instauration du Second Empire écartent à nouveau la Guadeloupe, qui perd ses députés, de la représentation politique, tandis que la Constitution de 1852, qui consacre l'appartenance des colonies à une sphère juridique et administrative distincte, accélère et consolide leur régime d'exception<sup>62</sup>.

En Jamaïque, la révolte de Montego Bay, conjointement à l'influence du courant abolitionniste britannique et du mouvement libéral stigmatisant l'esclavage comme système économique improductif, conduit le Royaume-Uni à proclamer l'abolition de l'esclavage par la loi du 28 août 1833<sup>63</sup>. Comme en Guadeloupe, le positionnement des abolitionnistes est ambigu. La véritable émancipation de 1838 est en effet précédée, comme l'a mis en évidence Sébastien Nicolas, d'une période transitionnelle<sup>64</sup>. Le supposé déficit civilisationnel des anciens esclaves leur impose en effet une période d'apprentissage sur la plantation avant de pouvoir être véritablement libres<sup>65</sup>. Les planteurs, indemnisés, comme leurs homologues guadeloupéens, pour la perte de leurs esclaves, continuent à monopoliser l'outil foncier<sup>66</sup>. Ils mettent en place des dispositifs de contrôle des travailleurs libres, à l'instar de la restriction de leurs déplacements, se surimposant aux instruments disciplinaires de maintien de l'ordre social mis en place par les institutions religieuses « officielles », contribuant à la reconduction du système esclavagiste auquel les femmes sont particulièrement vulnérables<sup>67</sup>. Les nouveaux libres n'accèdent pas, contrairement à leurs homologues guadeloupéens, à la représentation politique, qui demeure monopolisée par l'oligarchie coloniale blanche. La fin de cette période transitionnelle ne met cependant pas fin aux anciens rapports sociaux de domination, suscitant leur contestation.

---

<sup>62</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit.

<sup>63</sup> Pour une présentation plus détaillée des modalités d'abolition de l'esclavage dans la Caraïbe anglophone, se référer à FERGUS, Claudius, *Revolutionary Emancipation: Slavery and Abolitionism in the British West Indies*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2013, et PETLEY, Christer, "New Perspectives on Slavery and Emancipation in the British Caribbean", *The Historical Journal*, vol. 54, n°3, 2011, p.855-880.

<sup>64</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.153.

<sup>65</sup> PETLEY, Christer, "Slavery, Emancipation and the Creole Worldview of Jamaican Colonists, 1830-1834", *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 26, n°1, 2005, p.93-114, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.150.

<sup>66</sup> BOLLAND, Nigel, "Systems of Domination after Slavery: The Control of Land and Labor in the British West Indies after 1838", *Comparative Studies in Society and History*, vol. 23, n°4, 1981, p.591-619, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.154.

<sup>67</sup> ALTIK, Henrice, "Slavery by Another Name: Apprenticed Women in Jamaican Workhouses in the Period 1834-8", *Social History*, vol. 26, n°1, 2001, p.40-59.

Les désillusions suscitées par l'abolition de l'esclavage contribuent, comme en Guadeloupe, à la mise en place de formes de contre-pouvoir politiques par les nouveaux libres. Sébastien Nicolas a mis en évidence la mobilisation de deux répertoires d'action privilégiés, qui s'entrecroisent, la religion, et la paysannerie<sup>68</sup>. En résistance aux institutions religieuses officielles, soutenues par les autorités coloniales, les anciens esclaves affirment en effet leur liberté de culte par la création de courants religieux propres. Les années 1840 coïncident ainsi, dans la continuité de la *Baptist War*, avec la montée en puissance des *Native Baptist Churches*<sup>69</sup>, dont un de ses principaux représentants, Alexander Bedward, appelle au renversement de l'oligarchie coloniale blanche<sup>70</sup>, tandis que le *Great Revival* (« réveil spirituel ») des années 1860-1861 voit le développement du *Revival Zion* et du *Pukumina*<sup>71</sup>. Les anciens esclaves refusant de travailler sur les plantations affirment également leur droit à la propriété en fondant, avec l'appui des missionnaires baptistes contribuant à l'achat de grands domaines, des *Free Villages* (« villages libres ») organisés en petites communautés paysannes<sup>72</sup>. Les formes d'action contestataires peuvent également se radicaliser, comme en témoigne la rébellion de Morant Bay en 1865<sup>73</sup>. Menée par Paul Bogle, un membre de la *Native Baptist Church*, elle regroupe principalement des paysans noirs. Pendant deux jours, ils parviennent à prendre le contrôle de la paroisse de St. Thomas, faisant craindre le renversement de l'oligarchie coloniale blanche. La violence de la répression du gouverneur Edward Eyre suscite l'indignation du *Colonial Office* à Londres. La rébellion de Morant Bay représente un tournant, la

---

<sup>68</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.155-158.

<sup>69</sup> Pour une présentation plus détaillée de la montée en puissance du baptisme en Jamaïque, se référer à LAWES, Marvia, "A Historical Evaluation of Jamaica Baptists: A Spirituality of Resistance", *Black Theology. An International Journal*, vol. 6, n°3, 2008, p.366-392.

<sup>70</sup> Alexander Bedward est arrêté pour sédition en 1895. Il est acquitté mais déclaré fou et envoyé à l'asile. Pour une présentation plus détaillée, se référer à WATSON, Roxanne, "The Native Baptist Church's Political Role in Jamaica: Alexander Bedward's Trial for Sedition", *The Journal of Caribbean History*, vol. 42, n°2, 2008, p.231-254.

<sup>71</sup> Le *Revival Zion* et le *Pukumina* sont des religions afro-chrétiennes réinterprétant les textes et les symboles religieux traditionnels. Le *Pukumina* est cependant considéré comme ayant incorporé plus d'éléments africains que le *Revival Zion*. Pour une présentation plus détaillée, se référer à CHEVANNES, Barry, BESSON, Jean, "The continuity-creativity debate: the case of Revival", *New West Indian Guide*, vol. 70, n°3-4, 1996, p.209-228, et GUANO, Emanuela, "Revival Zion. An Afro-Christian Religion in Jamaica", *Anthropos*, n°89, 1994, p.517-528.

<sup>72</sup> BESSON, Jean, "Land and Tenure in the Free Villages of Trelawny, Jamaica: A Case Study in the Caribbean Peasant Response to Emancipation", *Slavery & Abolition, A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 5, n°1, 1984.

<sup>73</sup> La littérature sur la rébellion de Morant Bay est abondante. Se référer par exemple à HEUMAN, Gad, "The Killing Time": *The Morant Bay Rebellion in Jamaica*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1994, et HUTTON, Clinton, *Colour for Colour Skin for Skin: Marching with the Ancestors into War at Morant Bay*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2015. Pour une comparaison avec l'insurrection du Sud à la Martinique, se référer à CHIVALLON, Christine, HOWARD, David, "Colonial Violence and Civilising Utopias in the French and British Empires: The Morant Bay Rebellion (1865) and the Insurrection of the South (1870)", *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 38, n°3, 2017, p.534-558.

Jamaïque devenant une colonie de la Couronne en 1865<sup>74</sup>. L'Assemblée coloniale est dissoute et remplacée par un gouverneur placé sous le contrôle direct de Londres, assisté d'un Conseil législatif dont il nomme la majorité des membres. Un suffrage censitaire est également instauré, permettant d'y faire entrer quelques membres élus, qui deviennent majoritaires en 1895.

Les modalités de l'abolition et de l'élargissement du corps citoyen aux hommes, différenciées dans les deux terrains d'étude, n'empêchent cependant pas la reconduction des anciens rapports sociaux de domination, contribuant à la mise en place d'espaces de contre-pouvoir politiques portés par les nouveaux libres en Guadeloupe, et les congrégations religieuses et la paysannerie en Jamaïque. La période post-abolitionniste est caractérisée par l'exacerbation des revendications en faveur de l'égalité politique, non seulement entre les groupes racialisés mais également entre les sexes.

### 1.3. *La période post-abolitionniste : (dé)colonisations et conquête de l'égalité politique*

L'avènement de la Troisième République et le retour du régime républicain en 1870 permettent à la Guadeloupe de retrouver sa représentation politique à l'Assemblée nationale<sup>75</sup>. Le vote de l'amendement Wallon en 1875 lui accorde en effet un député, nombre porté à deux en 1881, ainsi que deux sénateurs. La réaffirmation des principes égalitaires républicains ne met cependant pas fin à son régime d'exception<sup>76</sup>. En dépit de la proposition de plusieurs projets de réforme de son statut colonial, de 1876 à 1899, elle demeure soumise au régime des décrets, caractérisés par l'usage de catégories raciales contradictoires avec le discours résolument assimilationniste de la Troisième République. Elle représente donc, pour emprunter aux termes employés par Carole Reynaud Paligot, une « République raciale »<sup>77</sup>, dont Françoise Vergès a souligné la dimension

---

<sup>74</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise...*, op. cit., p.39.

<sup>75</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit., p.9.

<sup>76</sup> LARCHER, Silyane, *L'autre citoyen...*, op. cit.

<sup>77</sup> REYNAUD PALIGOT, Carole, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine 1860-1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.



« paradoxale » de la citoyenneté conférée aux populations de ses colonies<sup>78</sup>. La revendication d'une égalité républicaine effective, dans la continuité du ralliement des esclaves à la République lors de la première abolition de 1794, est portée par la bourgeoisie mulâtre qui, pour compenser son absence de pouvoir économique, monopolisé par l'oligarchie coloniale blanche, investit le champ politique local<sup>79</sup>. Elle se heurte cependant à la rivalité de l'oligarchie coloniale blanche qui tente, dans un premier temps, de maintenir son monopole sur les dispositifs formels de la représentation politique. La bourgeoisie mulâtre doit donc, pour conquérir le pouvoir local, s'allier avec les travailleurs noirs, qui lui accordent leur soutien électoral en échange de la prise en charge de leurs revendications sur le plan institutionnel. Cet accord tacite permet d'éloigner l'oligarchie coloniale blanche de la représentation politique, mais il en exclut également les milieux populaires noirs, au profit de la bourgeoisie mulâtre. Ce partage inégal du pouvoir politique est cependant remis en cause au début des années 1890 par Hippolyte Légitimus, un intellectuel noir qui prend la tête du mouvement socialiste guadeloupéen, premier appareil partisan à se revendiquer comme un « parti noir »<sup>80</sup>. Élu député en 1898, c'est un défenseur de l'assimilationnisme, comme ses homologues mulâtres. La montée en puissance du mouvement socialiste guadeloupéen, qui s'implante avec succès dans l'espace politique local par l'obtention de plusieurs municipalités, a deux conséquences sur le plan politique<sup>81</sup>. D'une part, elle permet l'entrée en politique d'une élite noire, qui a utilisé l'école comme moyen d'ascension sociale. Elle se heurte cependant à la rivalité de la bourgeoisie mulâtre, remettant en cause l'alliance traditionnelle entre les deux groupes socio-raciaux, comme en témoigne « l'affaire Tillet-Saint Louis » qui éclate en 1892 à la suite de l'acquiescement de deux Mulâtres, Tillet et Saint-Louis, accusés du meurtre d'un Noir<sup>82</sup>. Ce jugement contraste avec la condamnation d'un Noir à dix ans de travaux forcés pour avoir dérobé des biens à un Mulâtre la veille. D'autre part, elle

---

<sup>78</sup> VERGÈS, Françoise, « Une citoyenneté paradoxale, affranchis, colonisés et citoyens des vieilles colonies », in GEORGEL, Chantal, VERGÈS, Françoise, VIVIEN, Alain, dir., *L'abolition de l'esclavage : un combat pour les droits de l'Homme*, Paris, Complexes, 1998, p.17-47.

<sup>79</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit.

<sup>80</sup> Pour une présentation plus détaillée d'Hippolyte Légitimus, se référer à GIRARD, Florent, *Hégésippe Jean Légitimus ou l'apôtre de l'émancipation des Nègres en Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre, Jator, 2005.

<sup>81</sup> CHERDIEU, Philippe, « L'échec d'un socialisme colonial : la Guadeloupe (1891-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 31, n°2, 1984, p.308-333.

<sup>82</sup> Ibid., p.316-317, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.192.

favorise l’articulation des luttes sociales et raciales portées, dans les espaces de contre-pouvoir politiques, par les syndicats qui apparaissent dans les années 1880 dans le contexte de crise de l’industrie sucrière dégradant les conditions de vie de la population et intensifiant les conflits sociaux<sup>83</sup>. Institutionnalisés sous la forme de sociétés ouvrières, ils défendent les intérêts des travailleurs noirs contre la domination socio-économique de l’oligarchie coloniale blanche. La grève devient leur répertoire d’action privilégié et les conflits entre syndicats et usiniers, qui se multiplient, sont violemment réprimés par les autorités coloniales<sup>84</sup>.

La littérature s’est largement emparée, en contexte caribéen, de l’étude de la dimension racialisée de la représentation politique, au détriment de son caractère genré. Les mouvements suffragistes et, de manière plus générale, féministes, ont en effet été peu étudiés<sup>85</sup>. Les Guadeloupéennes s’investissent pourtant, comme leurs homologues métropolitaines, dans des sociétés féminines philanthropiques d’assistance, de prévoyance et de secours mutuel à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>86</sup>. Certaines sont apolitiques, comme *La mutuelle des ménagères*, mais d’autres sont liées aux partis politiques, comme *Les Vraies Filles de l’Espérance* et *Les Vraies Filles de l’avenir*, rattachées au parti socialiste, ou *Le Sou de Dame*, affiliée au parti radical républicain. Leur engagement dans les débats publics en faveur de l’amélioration des conditions sociales et juridiques des femmes contribue à leur visibilité publique et à leur politisation. Les organisations féminines porteuses des premières revendications en faveur de la citoyenneté politique des femmes émergent au début du XX<sup>ème</sup> siècle. *Le Groupe des Femmes Socialistes* est ainsi créé dès 1902, en dépit de la division des dirigeants du parti socialiste sur cette question. Ces mouvements, y compris ceux affiliés au parti socialiste, sont cependant majoritairement investis par les femmes issues de l’oligarchie coloniale

---

<sup>83</sup> CELMA, Cécile, « Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la mutualité et le syndicat », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, vol. 74, n°275, 1987, p.207-223, citée par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.192.

<sup>84</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit.

<sup>85</sup> Clara Palmiste et Félix Germain ont montré qu’aucune des grandes anthologies du féminisme français ne traite du militantisme guadeloupéen. Se référer à PALMISTE, Clara, « Des sociétés féminines de secours mutuel aux premières organisations féminines politisées en Guadeloupe et en Martinique au début du XXe siècle », *Bulletin de la société d’histoire de la Guadeloupe*, 2009, n°154, p.79, et GERMAIN, Félix, “French Caribbean Feminism in the Postdepartmentalization Era”, in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, op. cit., p.52. Il cite cependant la contribution de Jennifer Boittin. Se référer à BOITTIN, Jennifer, *Colonial Metropolis: The Urban Grounds of Anti-imperialism and Feminism in Interwar Paris*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2010.

<sup>86</sup> PALMISTE, Clara, « Des sociétés féminines de secours mutuel aux premières organisations féminines politisées... », art. cit.

blanche alliées aux femmes de la bourgeoisie mulâtre, dont les conjoints participent à la politique locale.

La Première Guerre mondiale représente un coup d'arrêt aux mobilisations suffragistes, en Guadeloupe comme en métropole<sup>87</sup>, mais elles ressurgissent dans le contexte d'après-guerre, favorable à leurs revendications<sup>88</sup>, publiées dès 1918 dans *L'Écho de Pointe-à-Pitre* dont l'éditeur, Gaston Erlace, est un militant socialiste soutenant les demandes des suffragistes<sup>89</sup>. Les arguments mobilisés recourent à différents registres. L'effort de guerre réalisé par les femmes et leur contribution à la société par leur travail social est rappelé, appelant à une récompense par le droit de vote et d'éligibilité. Plus rarement, il est souligné que les femmes sont certes des épouses et des mères, mais également des citoyennes. En réaction, les opposants à la citoyenneté politique des femmes mobilisent, de façon classique, l'idéologie biologique du sexe soulignant la faiblesse « naturelle » des femmes ne leur permettant pas d'exercer des fonctions politiques. Dans un champ politique fortement racialisé, les revendications suffragistes s'imposent cependant difficilement. Pour contourner cet obstacle, les militantes font une analogie entre domination de « race » et de genre en recourant à la mémoire de l'esclavage<sup>90</sup>. Les hommes noirs, auparavant dominés par les maîtres blancs, sont décrits comme étant les nouveaux dominants soumettant les femmes noires au patriarcat, associé à une nouvelle forme d'esclavage. En métropole, la Chambre des députés se prononce en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes dès 1919, avec le soutien du député guadeloupéen Gratien Candace qui réclame son extension dans les colonies, mais le Sénat s'y oppose<sup>91</sup>. Le projet est à nouveau rejeté par le Sénat en 1925, 1932, 1935 et 1936.

L'après-Première Guerre mondiale représente également un tournant des revendications assimilationnistes. L'effort de guerre réalisé par les Antillais est invoqué comme un motif supplémentaire d'assimilation à la nation française mais les demandes d'intégration formulées par les députés antillais, en 1915 et en 1919,

---

<sup>87</sup> BARD, Christine, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>88</sup> PALMISTE, Clara, « L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921) », *Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre, sextant*, n°24-25, 2008, p.45.

<sup>89</sup> PALMISTE, Clara, « L'engagement pour le suffrage féminin en Guadeloupe au début du XXe siècle », *Gaïac, Revue de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres en Martinique*, 2010, n°2, p.72-81.

<sup>90</sup> PALMISTE, Clara, « L'utilisation de la mémoire de l'esclavage... », art. cit.

<sup>91</sup> PALMISTE, Clara, « Le vote féminin... », art. cit.

sont refusées par les autorités métropolitaines<sup>92</sup>. Les demandes d'assimilation sont également portées par le mouvement de la Négritude<sup>93</sup>. Fondé sur une inversion des préjugés raciaux, celui-ci agit comme un nouveau vecteur de résistance à l'oppression coloniale. Il postule en outre que le respect de la différence est conciliable avec l'égalité dans le cadre de l'ensemble national français. L'éclat de la figure emblématique d'Aimé Césaire a tendance à éclipser les figures féminines du mouvement, plus discrètes<sup>94</sup>. Ses militantes s'approprient par ailleurs les normes de la « respectabilité » coloniale, assignant aux femmes dans la société, dans la lignée du féminisme chrétien<sup>95</sup>, un rôle d'épouse, de mère et de gardienne de la moralité<sup>96</sup>.

La Guadeloupe est cependant à nouveau exclue de la représentation politique pendant la Deuxième Guerre mondiale et la période vichyste<sup>97</sup>. L'amiral Georges Robert, chargé du maintien de l'ordre dans les Antilles, place la Guadeloupe sous le contrôle du gouverneur Constant Sorin de 1940 à 1943. Comme en métropole, les valeurs républicaines sont remises en cause par le régime pétainiste. La vie élective est suspendue, le Conseil général remplacé par un Conseil local sous surveillance du pouvoir vichyste et les élus municipaux évincés, et la répression généralisée, suscitant l'hostilité de la population dont une partie participe à la Dissidence<sup>98</sup>.

Le contexte d'après-guerre et l'effort de guerre réalisé par les Antillais.e.s représentent cependant une conjoncture favorable à la revendication d'une

---

<sup>92</sup> DUMONT, Jacques, « Circonscription antillaise et citoyenneté revendiquée au tournant de la Première Guerre mondiale », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°92, 2006, p.106-116.

<sup>93</sup> La Négritude est un courant littéraire et politique, porté dans les Antilles françaises par l'écrivain et homme politique martiniquais Aimé Césaire, qui cherche à valoriser l'identité « nègre » par la mise en avant de la grandeur des civilisations noires et de l'africanité des cultures caribéennes. La littérature sur la négritude est abondante. Se référer par exemple à SPERO ADOTEVI, Stanislas, *Négritude et négrologues*, Paris, Le Castor Astral, 1972, 1998, et KESTELOOT, Lilyan, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala, Université francophone, 2004.

<sup>94</sup> Les Martiniquaises Paulette Nardal, femme de lettres et journaliste, et Suzanne Césaire, écrivaine et épouse d'Aimé Césaire, ont elles-mêmes tendance à éclipser leurs homologues guadeloupéennes. Pour une présentation plus détaillée, se référer à SHARPLEY-WHITING, Tracy Denean, *Negritude Women*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002, et BONI, Tanella, « Femmes en Négritude : Paulette Nardal et Suzanne Césaire », *Rue Descartes*, vol. 4, n°83, 2014, p.62-76.

<sup>95</sup> Pour une présentation plus détaillée du féminisme chrétien, se référer à ISHERWOOD, Lisa, McPHILLIPS, Kathleen, ed., *Post-Christian Feminisms: A Critical Approach*, Burlington, Aldershot, 2008.

<sup>96</sup> GERMAIN, Félix, « French Caribbean Feminism... », op. cit., p.53-54.

<sup>97</sup> Pour une présentation plus détaillée de la Guadeloupe pendant la période vichyste, se référer par exemple à SEMPAIRE, Eliane, *La Guadeloupe an tan Sorin. 1940-1943. Vichy en Guadeloupe*, Matoury, Ibis Rouge, 2012, et CHATUANT, Dominique, « La Guadeloupe dans l'obédience de Vichy », *Bulletin de la société d'histoire de Guadeloupe*, n°91-94, 1992, p.3-40.

<sup>98</sup> La Dissidence qualifie l'opposition, de 1940 à 1943, en Guadeloupe et en Martinique, d'une partie de la population au régime de Vichy aux Antilles par des actes de résistance. Pour une présentation plus détaillée, se référer par exemple à JENNINGS, Eric, « La dissidence aux Antilles (1940-1943) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°68, 2000, p.55-71.

intégration totale de la Guadeloupe à la République française, portée par un personnel politique renouvelé. Les élections constituintes de 1945 sont en effet remportées par la *Section française de l'Internationale ouvrière* (SFIO), alliée à la fédération guadeloupéenne du *Parti Communiste Français* (PCF) créée en 1944, qui obtiennent deux élus, un homme, Paul Valentino, et une femme, Eugénie Éboué-Tell, veuve de Félix Éboué, gouverneur général de l'Afrique Équatoriale française rallié à la France Libre de De Gaulle. Il s'agit de fait des premières élections où le droit de vote et d'éligibilité des femmes est appliqué, les Guadeloupéennes de plus de 21 ans ayant obtenu, comme leurs homologues métropolitaines, la citoyenneté politique grâce à l'ordonnance du 21 avril 1944<sup>99</sup>. Ce n'est pas le cas de toutes les colonies françaises<sup>100</sup>, cette disposition s'appliquant seulement aux « vieilles colonies ». Les fédérations locales des partis métropolitains de gauche bénéficient en effet des espérances suscitées par la perspective de la départementalisation, et les nouveaux élus réclament l'égalité avec la métropole devant mettre un terme aux anciens rapports sociaux de domination<sup>101</sup>, dont Alain-Philippe Blérald rappelle la perception sous le double sens d'une « arithmétique » et d'une « justice », c'est-à-dire non seulement d'une équivalence de traitement, mais également d'un sentiment de réelle prise en compte<sup>102</sup>. En février 1946, les élus communistes menés par Aimé Césaire déposent une proposition de loi pour transformer les « vieilles colonies » en départements<sup>103</sup>. Leurs revendications sont facilitées par la forte présence des communistes à l'Assemblée nationale, et le 19 mars 1946, la loi dite de départementalisation est adoptée. Le droit applicable dans les départements de la métropole est donc étendu aux DOM, même si des adaptations sont prévues par le législateur. Sur le plan politique, la Guadeloupe dispose désormais de trois

---

<sup>99</sup> En 1974, l'âge du droit de vote et d'éligibilité est cependant abaissé à 18 ans.

<sup>100</sup> Les Algériennes n'obtiennent ainsi le droit de vote et d'éligibilité qu'en 1958. Se référer à BARTHÉLÉMY, Pascale, SEBILLOTTE CUCHET, Violaine, « Sous la citoyenneté, le genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°43, 2016, p.17.

<sup>101</sup> DUMONT, Jacques, « La quête de l'égalité aux Antilles : la départementalisation et les manifestations des années 1950 », *Le Mouvement Social*, vol. 230, n°1, 2010, p.79-98, et CÉLESTINE, Audrey, « La lutte des Antillais pour l'égalité », *Plein droit*, vol. 74, n°3, 2007, p.36-40.

<sup>102</sup> BLÉRALD, Alain-Philippe, « La citoyenneté française aux Antilles et ses paradoxes », in CONSTANT, Fred, DANIEL, Justin, dir., *1946-1996. Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.193-221.

<sup>103</sup> DIMIER, Véronique, « De la France coloniale à l'outre-mer », *Pouvoirs*, n°113, 2005, p.41-55.

députés<sup>104</sup> (pour un récapitulatif des circonscriptions législatives en Guadeloupe depuis 2012, se référer à l'annexe 5.1.).

En Jamaïque, la révocation du gouverneur Edward Eyre et le rattachement de la colonie à la nation britannique ne mettent pas fin aux anciens rapports sociaux de domination. Le projet de « civilisation » des Noirs par le pouvoir institutionnel se poursuit, *a fortiori* dans le contexte de l'après-rébellion de Morant Bay, perçu comme un épisode barbare, et africain, de l'histoire jamaïcaine, qui impose de tourner la page<sup>105</sup>. La société victorienne est en effet caractérisée par une quête obsessionnelle de distinction raciale, le « blanc » étant associé à la civilisation et le « noir » à l'obscurantisme<sup>106</sup>. Ann Stoler a montré, dans son étude sur les Indes orientales néerlandaises, en recourant à la théorie du biopouvoir théorisée par Michel Foucault<sup>107</sup>, le rôle fondamental des femmes colonisées dans ce processus de distinction raciale, dont l'instrumentalisation assure la « sociabilité bourgeoise » des hommes européens<sup>108</sup>. L'idéal victorien de la « respectabilité » imprègne les institutions sociales comme la famille, l'éducation ou les loisirs, et les critères de prestige social sont évalués selon l'adéquation aux normes de la « respectabilité » coloniale s'appliquant aussi bien à la couleur de peau qu'au langage ou à la façon de s'habiller. La classe moyenne mulâtre, qui émerge à l'intersection de la paysannerie noire et de l'oligarchie coloniale blanche, est caractérisée, comme en Guadeloupe, par son ambiguïté<sup>109</sup>. Elle dénonce en effet le positionnement social subalterne des Noirs tout en se distinguant de ces derniers, par l'appropriation des normes de la « respectabilité » coloniale, dans une stratégie de revendication de l'égalité avec les Blancs. Elle accède également au pouvoir politique durablement monopolisé par les « afro-saxons » comme les désigne

---

<sup>104</sup> Le nombre de députés guadeloupéens est cependant porté à quatre en 1986, dans le cadre des élections législatives au scrutin de liste proportionnel.

<sup>105</sup> Pour une présentation plus détaillée de la perception de la rébellion de Morant Bay comme barbarie africaine, se référer à DAY, Thomas, «Jamaican Revolts in Bristish Press and Politics...», notamment au chapitre 3, «The Morant Bay Rebellion of 1865», p.94-134.

<sup>106</sup> HALL, Catherine, *Civilising Subjects. Metropole and Colony in the English Imagination 1830-1867*, Cambridge, Polity Press, 2002.

<sup>107</sup> ZANCARINI, Jean-Claude, dir., *Lecture de Michel Foucault à propos de « Il faut défendre la société »*, Lyon, ENS Éditions, 2001, et FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité I...*, op. cit.

<sup>108</sup> Ann Stoler a ainsi montré que l'exploitation sexuelle des femmes indigènes est encouragée afin que les hommes européens ne s'adonnent pas à des pratiques homosexuelles. Se référer à STOLER, Ann, *Race and the Education of Desire: Foucault's History of Sexuality and the Colonial Order of Things*, Durham, Duke University Press, 1995, et STOLER, Ann, *La chair de l'Empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La Découverte, 2013.

<sup>109</sup> BRATHWAITE, Kamau, *The Development of Creole Society in Jamaica. 1770-1820*, Kingston, Miami, Ian Randle Publishers, 1971, 2005.

Kamau Brathwaite<sup>110</sup>. Le projet de « civilisation » des Noirs par le pouvoir institutionnel est cependant contesté par la remise en cause des normes de la « respectabilité » coloniale<sup>111</sup>. Les formes de contre-pouvoir politiques peuvent également être plus radicales et prendre la forme, comme en Guadeloupe, de luttes syndicales, dans le contexte de crise de l'industrie sucrière dégradant les conditions de vie de la population et intensifiant les conflits sociaux<sup>112</sup> dont les femmes sont parties prenantes<sup>113</sup>. Les premiers syndicats, qui s'apparentent à des groupes nationalistes, investissent la grève comme répertoire d'action politique. Ils sont cependant éphémères et n'apportent pas de changement durable dans le paysage politique local.

De manière là encore similaire au cas guadeloupéen, la recherche s'est relativement peu intéressée à la dimension genrée de la représentation politique, au profit de son caractère racialisé. Les mouvements suffragistes et, de manière plus générale, féministes, ont donc été peu étudiés. Les Jamaïcaines s'investissent pourtant, comme leurs homologues guadeloupéennes et britanniques, dans les mouvements suffragistes, qui peuvent être distingués en deux catégories. Il s'agit, d'une part, des organisations de femmes. Les Jamaïcaines s'impliquent en effet, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans des sociétés féminines philanthropiques, au premier rang desquelles la *Lady Musgrave Self-Help Society of Jamaica*, avant de mettre en place, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les premières organisation féminines porteuses de revendications en faveur de la citoyenneté politique des femmes<sup>114</sup>. Ces mouvements sont cependant monopolisés, comme en Guadeloupe, par les femmes appartenant à la bourgeoisie mulâtre et à l'oligarchie coloniale blanche. Elles ne proposent donc pas de projet de changement du statut des femmes dans la société, et adoptent au contraire les normes coloniales de la « respectabilité » féminine les enjoignant à être de « bonnes » épouses et mères, qualifiées par Joan French et Honor Ford-Smith de *Lady Bountiful* (« dame bienfaisance »)<sup>115</sup>. Il

---

<sup>110</sup> BRATHWAITE, Kamau, *Contradictory Omens: Cultural Diversity and Integration in the Caribbean*, Kingston, Savacou Publications, 1974.

<sup>111</sup> MOORE, Brian, JOHNSON, Michele, *Neither Led nor Driven: Contesting British Cultural Imperialism in Jamaica, 1865-1920*, Kingston, University of the West Indies Press, 2004.

<sup>112</sup> PHILLIPS, Peter, "Race, Class, Nationalism: A Perspective on Twentieth Century Social Movements in Jamaica", *Social and Economic Studies*, vol. 37, n°3, 1988, p.97-124.

<sup>113</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica. 1900-1944*, Kingston, Sistren Research, 1989, p.260.

<sup>114</sup> REDDOCK, Rhoda, *Reflections on Gender and Democracy in the Anglophone Caribbean: Historical and Contemporary Considerations*, Amsterdam, Dakar, Sefis-Codesria, 2004, p.19-23.

<sup>115</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.215-216.

s'agit, d'autre part, des organisations panafricanistes et nationalistes auxquelles adhèrent les femmes noires, révélant le clivage avec leurs homologues blanches et mulâtres. La *People's Convention*, fondée par Robert Love en 1895, reproduit ainsi dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle des textes en faveur du suffrage universel dans son journal, *The Jamaican Advocate*, et Catherine McKenzie, une de ses militantes les plus actives, appelle les femmes à se battre pour l'égalité de leurs droits politiques<sup>116</sup>.

La Première Guerre mondiale, dont la littérature a souligné le rôle joué par les Jamaïcaines, durablement oubliées par l'historiographie<sup>117</sup>, représente cependant, comme en Guadeloupe, un coup d'arrêt aux mobilisations suffragistes. Celles-ci ressurgissent néanmoins à l'après-guerre, qui représente un contexte favorable à leurs revendications<sup>118</sup>. L'éditeur du *Daily Gleaner*, Herbert George DeLisser, favorable aux demandes des suffragistes, publie en effet leurs prises de position dans son journal dès 1918-1919<sup>119</sup>. La similitude des registres mobilisés par ses partisans (moral, social et politique) avec la Guadeloupe est remarquable. Il faut y ajouter l'argument économique considérant que les femmes payant des impôts doivent avoir des droits politiques, comme leurs homologues masculins, dont témoigne la formule "*no taxation without representation*" (« pas d'impôts sans représentation », *The Daily Gleaner*, July 4, 1918)<sup>120</sup>. Les registres mobilisés par les opposants sont également proches, avec une appropriation marquée des représentations « matrifocales » de l'omnipotence féminine. Un article du *Daily Gleaner* évoque ainsi le danger représenté par la mise en place d'un gouvernement de femmes qui mettrait les hommes au chômage, proclamerait la fermeture des bars à rhum et obligerait les pères à reconnaître leurs enfants illégitimes<sup>121</sup>. Les différences avec la Guadeloupe apparaissent cependant à partir du moment où le débat journalistique est relayé, sous l'impulsion de Nellie Latrielle, contributrice

---

<sup>116</sup> Ibid., p.212.

<sup>117</sup> Dalea Bean a mis en évidence le rôle civil et militaire joué par les Jamaïcaines pendant les deux Guerre mondiale, ainsi que leur impact sur les transformations sociales et politiques dans les colonies. Se référer à BEAN, Dalea, *Jamaican Women and the World Wars. On the Front Lines of Change*, London, Palgrave Macmillan, 2018.

<sup>118</sup> BEAN, Dalea, *ibid.* Se référer notamment au chapitre 4, "'Votes for (Some) Women Now!' The Road to Political Franchise in the Aftermath of War", p.115-149.

<sup>119</sup> VASSELL, Linnette, "The Movement for the Vote for Women. 1918-1919", *The Jamaican Historical Review*, vol. 18, n°16, 1993, p.40-54.

<sup>120</sup> Ibid.

<sup>121</sup> *The Daily Gleaner*, September 9, 1918, cité par VASSELL, Linnette, "The Movement for the Vote for Women...", art. cit.



régulière du *Daily Gleaner*, par les organisations de femmes<sup>122</sup>. Le *Women's Petition Committee* (WPC), rapidement remplacé par le *Women's Club for Social Work* (WCSW), organise ainsi des rencontres afin de sensibiliser la population aux revendications suffragistes et de faire signer une pétition en faveur de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité des femmes, transmise au Conseil législatif. Ses effets se font cependant attendre. J.A.G. Smith, un membre du Conseil législatif, bloque en effet la procédure législative en portant une motion considérant que le Conseil législatif n'a pas compétence à légiférer sur un objet impliquant une modification de la Constitution. Celle-ci est cependant rejetée par le gouverneur. L'influence conjointe du *Daily Gleaner*, qui dénonce les blocages au Conseil législatif, et de la *British Women's Citizens' Union*, qui apporte son soutien au *Women Club for Social Work* (WCSW), prémices de l'internationalisation de « l'espace de la cause des femmes » en politique, permet néanmoins de débloquent la procédure législative. La proposition de loi d'Hubert Simpson est en effet adoptée le 14 mai 1919, permettant aux Jamaïcaines âgées d'au moins 25 ans d'obtenir le droit de vote peu de temps après leurs homologues britanniques<sup>123</sup> et bien avant les Guadeloupéennes. Il s'agit cependant d'un droit de vote au suffrage censitaire restrictif par rapport aux hommes<sup>124</sup>, auquel seules les femmes issues de l'oligarchie coloniale blanche ou de la bourgeoisie mulâtre ont accès, qui doit être relié, pour reprendre les termes employés par Joan French et Honor Ford-Smith, à l'*enlightened self-interest* (« intérêt égoïste éclairé ») des membres du Conseil législatif, issus de ces mêmes catégories socio-raciales<sup>125</sup>. À partir du postulat de la primauté de l'appartenance socio-raciale sur la conscience de genre, il est conçu comme un moyen de renforcement de l'alliance des nouvelles électrices avec « leurs » hommes. Les femmes demeurent en outre exclues du droit d'éligibilité.

---

<sup>122</sup> VASSELL, Linnette, "The Movement for the Vote for Women...", art. cit.

<sup>123</sup> Au Royaume-Uni, les femmes âgées d'au moins 30 ans disposant d'un revenu d'un minimum de £5 par an deviennent électrices à la suite de l'adoption du *Representation of the People Act* en 1918. Quelques mois plus tard, elles obtiennent également le droit d'éligibilité à la Chambre des représentants grâce au *Parliament (Qualification of Women) Act* de 1918. Les hommes âgés d'au moins 21 ans sont, quant à eux, électeurs et éligibles sans restriction. Les femmes bénéficient cependant des mêmes conditions de vote et d'éligibilité que les hommes la suite de l'adoption du *Representation of the People (Equal Franchise Act)* en 1928 que. Pour une présentation plus détaillée, se référer à LOVENDUSKI, Joni, RUSSELL, Meg, STEPHENSON, Mary-Ann, *The British Council, University College of London, "Women's political participation in the UK"*, 2002.

<sup>124</sup> Pour être électrices, les Jamaïcaines doivent être âgées d'au moins 25 ans et payer un impôt d'un minimum de £2 par an ou disposer d'un salaire d'un minimum de £50 par an, tandis que leurs homologues masculins doivent être âgés d'au moins 21 ans et payer un impôt d'un minimum de 10 shillings par an ou disposer d'un salaire d'un minimum de 40 shillings par an. Se référer à VASSELL, Linnette, "The Movement for the Vote for Women...", art. cit.

<sup>125</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.186.

Les organisations nationalistes et panafricanistes, au premier rang desquelles la *Universal Negro Improvement Association* (UNIA) fondée par Marcus Garvey en 1914 aux États-Unis en vue de la diffusion d'un message de fierté raciale et de rédemption du peuple africain grâce au retour en Afrique<sup>126</sup>, représentent des espaces de contre-pouvoir politique. Marcus Garvey fonde en effet, à son retour en Jamaïque en 1920, le *People's Political Party* (PPP) en recourant la conscience raciale comme facteur de mobilisation politique. Le projet garveyiste est un échec sur le plan électoral, mais il permet de populariser l'idée d'une reconnaissance politique des Noirs.e.s. L'UNIA est également un vecteur de politisation des femmes<sup>127</sup>. Celles-ci sont en effet intégrées à sa direction et Amy Jacques, la seconde femme de Marcus Garvey, crée une section féminine militant en faveur de l'égalité des droits politiques. En outre, l'UNIA recrute des militantes noires appartenant à la classe moyenne, à la différence des mouvements investis par les femmes de l'oligarchie coloniale blanche et de la bourgeoisie mulâtre. Elle ne propose cependant pas pour autant de projet de changement du statut des femmes dans la société, ce qui peut surprendre de la part d'une organisation anticoloniale dont la contestation des normes coloniales de la « respectabilité » sociale est attendue. Il s'agit cependant d'un paradoxe apparent. Ces organisations prônent en effet le rétablissement du « patriarcat noir » en réaction aux représentations « matrifocales » de la dépossession des hommes noirs<sup>128</sup> et l'UNIA, paternaliste et conventionnelle en termes de moralité chrétienne (noire), ne fait pas exception. Elle se réapproprie donc les normes de genre coloniales et les applique aux femmes noires en faisant d'elles, pour reprendre les termes employés par Joan French et Honor Ford-Smith, des *Black Lady Bountiful* (« dames bienfaisance noires »)<sup>129</sup>. Ula Yvette Taylor considère ainsi qu'Amy Jacques Garvey, la deuxième femme de Marcus Garvey, personnifie le « féminisme communautaire » des militantes de l'UNIA, reconnaissant certes l'aptitude des femmes à diriger, mais

---

<sup>126</sup> L'UNIA est une des premières organisations noires d'Amérique du Nord. La littérature sur l'UNIA et Marcus Garvey est abondante. Se référer par exemple à CRONON, David, *Black Moses: The Story of Marcus Garvey and the Universal Negro Improvement Association*, Madison, University of Wisconsin Press, 1960, et BRYAN, Patrick, LEWIS, Rupert, *Garvey: His Work and Impact*, Trenton, Africa World Press, 1991.

<sup>127</sup> Les femmes sont représentées dans le comité exécutif de l'UNIA, dont les statuts prévoient la présence d'une *Lady President* (« Présidente femme ») et d'une *Lady Vice-President* (« Vice-présidente femme »), ainsi que dans les sections locales de l'UNIA. Se référer à FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.213.

<sup>128</sup> CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », art. cit.

<sup>129</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.215-216.

uniquement au niveau communautaire, tout en les reléguant à la sphère privée et en les enjoignant à être de « bonnes » épouses et mères<sup>130</sup>.

Le choc de la dépression économique des années 1930, qui dégrade les conditions de vie de la population et exacerbe le mécontentement populaire, contribue à la reconfiguration du champ politique jamaïcain, en amorçant les débuts de la décolonisation institutionnelle et de l'indépendance. Des émeutes ouvrières et paysannes éclatent sur l'ensemble du territoire<sup>131</sup> et se transforment en grève généralisée en 1938<sup>132</sup>, dont les femmes sont parties prenantes<sup>133</sup>. Le mouvement, soutenu par les syndicats, prend une ampleur inédite et pose les bases des futures structures partisans du système politique jamaïcain. Deux dirigeants issus de la classe moyenne mulâtre, Alexander Bustamente et Norman Manley, prennent en effet la tête du mouvement de grève et mettent en place les premières organisations politiques modernes capables de prendre en charge les revendications anticoloniales exprimées dans l'espace public<sup>134</sup>. Leur contestation des structures du pouvoir colonial et leur engagement en faveur de l'amélioration des conditions sociales de la population leur permettent d'obtenir le soutien des grévistes qui les érigent en porte-paroles de leurs intérêts auprès des Britanniques. Leur recours à des techniques de mobilisation par des appels prophétiques les pare d'une aura religieuse, dimension essentielle de l'exercice du pouvoir politique en Jamaïque<sup>135</sup>. Alexander Bustamente crée la première organisation syndicale de grande ampleur, la *Bustamente Industrial Trade Union* (BITU), tandis que Norman Manley met en place le premier parti politique jamaïcain moderne, le *People's National Party* (PNP). Les deux hommes, qui sont également cousins, militent ensemble, mais des dissensions apparaissent rapidement. Alexander Bustamente,

---

<sup>130</sup> TAYLOR, Ula Yvette, *The Veiled Garvey. The Life & Times of Amy Jacques Garvey*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2002, p.1-2. Se référer également à ASSATA, Nzingha, *Women in the Garvey Movement. Includes reproduced essays by Mrs Amy Jacques Garvey and my own personal writing*, York, Kwemara Publications, 2008.

<sup>131</sup> Pour une présentation plus détaillée des mouvements de grève en Jamaïque et dans la Caraïbe anglophone dans les années 1930, se référer par exemple à BOLLAND, Nigel, *On the March: Labour Rebellions in the British Caribbean, 1935-9*, Kingston, Ian Randle Publishers, 1995.

<sup>132</sup> Pour une présentation plus détaillée de la grève de 1938, se référer par exemple à POST, Ken, *Arise Ye Starvelings: the Jamaican Labour Rebellion of 1938 and its Aftermath*, London, Institute of Social Studies, 1979.

<sup>133</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.49.

<sup>134</sup> Pour une présentation plus détaillée de la mise en place des premières organisations politique modernes en Jamaïque, se référer à MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., et notamment au chapitre 1, « Jamaïque : le bipartisme était presque parfait », p.37-61.

<sup>135</sup> Denis Constant-Martin et Fred Constant comparent ainsi le chef politique jamaïcain à un messie venu délivrer les enfants d'Israël maintenus en captivité par Babylone (qui personnifie le système esclavagiste relayé par l'État post-esclavagiste) pour les conduire à la terre promise. Alexander Bustamente est par ailleurs surnommé « Moïse » et Michael Manley « Josué ». Se référer à CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, ibid., p.53-54.

proche des milieux d'affaires locaux, est réservé sur la question de l'indépendance, tandis que Norman Manley, partisan du socialisme inspiré des travailleurs britanniques, prône un renforcement de l'autonomie. En 1943, l'opposition entre la BITU et le PNP atteint un point de non-retour et Alexander Bustamante crée son propre parti politique, le *Jamaica Labour Party* (JLP), incitant en retour Norman Manley à renforcer ses liens avec le *Trade Union Congress* (TUC), une union syndicale de gauche, rupture consacrant la bipolarisation de la vie politique jamaïcaine. Des formations alternatives émergent dans les années 1940, comme le *Jamaica Democratic Party*, un parti défendant les intérêts des planteurs, mais il n'obtient pas d'élu.e.s<sup>136</sup>, éloignant les représentant.e.s de l'oligarchie coloniale blanche de la représentation politique. La Jamaïque est donc dotée, au début des années 1940, de deux grands blocs parti-syndicats menés par deux dirigeants charismatiques bénéficiant d'un fort soutien populaire. Monopolisés par les *Brown* qui deviennent les élites politiques du PNP et du JLP, reléguant les *Black* dans les espaces de contre-pouvoir politiques, ils posent les bases du « nationalisme créole » (j'y reviendrai dans le chapitre 3). Le JLP et le PNP s'affrontent électoralement pour la première fois aux élections générales de 1944, remportées par le JLP (pour un récapitulatif des circonscriptions législatives en Jamaïque depuis 2012, se référer à l'annexe 3.2.). Une femme issue de ses rangs, Iris Collins, siège à la Chambre des représentants. L'ordonnance du 20 novembre 1944 instaure en effet le droit de vote et d'éligibilité au suffrage universel pour tou.te.s les citoyen.ne.s âgé.e.s d'au moins 21 ans aux élections nationales<sup>137</sup>. Le *Women's Liberal Club* (WLC), qui prend le relais du *Women Club for Social Work* (WCSW), avait obtenu dès 1936 une franchise pour que les femmes électrices puissent se présenter aux élections locales<sup>138</sup>. Investi par les femmes noires de la classe moyenne formées au militantisme féminin par les organisations nationalistes et panafricanistes, majoritairement issues de la filière de l'enseignement, il est porteur d'un projet de changement du statut des femmes dans la société afin de les émanciper des normes de genre coloniales<sup>139</sup>.

---

<sup>136</sup> LACEY, Terry, *Violence and Politics in Jamaica. 1960-1970*, Manchester, Manchester University Press, 1977, 1986, p.56.

<sup>137</sup> En 1978, l'âge du droit de vote et d'éligibilité est cependant abaissé à 18 ans.

<sup>138</sup> McKENZIE, Hermione, "The Women's Movement and Public Policy in Jamaica", in LYCKLAMA, Geertje, VARGAS, Virginia, WIERINGA, Saskia, ed., *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America and The Caribbean*, New York, London, Garland Publishing, 1998, p.57.

<sup>139</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit.

Le processus de transition vers l'indépendance est mis en œuvre, sur le modèle du système de Westminster, par le colonisateur dans les années 1940 et 1950<sup>140</sup>. Un Cabinet ministériel et un Conseil des ministres sont créés, et le pouvoir des institutions locales est renforcé. Le processus de décolonisation arrive à son terme quand la Jamaïque déclare son indépendance le 6 août 1962 à la suite de son refus, par referendum, de participer à la *West Indies Federation* (« Fédération des Indes occidentales »)<sup>141</sup>. La stabilité et la longévité des institutions de Westminster en Jamaïque, inchangées depuis l'indépendance, est remarquable, contrairement à d'autres États membres du Commonwealth. Les partis politiques adhèrent en effet au principe de l'alternance au pouvoir, l'acceptation des défaites électorales étant favorisée par la possibilité d'un retour au pouvoir dans le futur, permettant l'instauration d'élections libres, compétitives et régulières comme mode de désignation des représentants politiques.

Comme l'a montré ce retour historique, le champ politique caribéen est caractérisé par son ambivalence. Les dispositifs formels, et racialisés, de la représentation politique coexistent en effet avec des espaces de contre-pouvoir politiques érigés en contestation de ceux-ci. Les femmes, exclues au départ du corps citoyen, investissent donc d'abord le champ politique contestataire avant d'être intégrées, sous l'effet des revendications suffragistes, aux mécanismes institutionnalisés de la représentation politique. L'acquisition de la citoyenneté politique ne coïncide cependant pas avec leur égale représentation dans les assemblées politiques, qui progresse lentement.

## **2. La lente progression du nombre de femmes dans les assemblées politiques**

Ce chapitre se poursuit par un cadrage général de l'évolution de la représentation des femmes dans les assemblées politiques. L'historicisation des modalités de construction du champ politique caribéen a montré qu'elles y accèdent dès qu'elles deviennent éligibles. Elles sont certes sous-représentées par rapport aux hommes mais elles ont également tendance à être mieux représentées

---

<sup>140</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.37-61.

<sup>141</sup> La *West Indies Federation* est une fédération formée par les anciennes colonies britanniques de la Caraïbe en 1958. Son existence est éphémère puisqu'elle est dissoute dès 1962.

que leurs homologues métropolitaines, laissant entrevoir la présence d'interstices de pouvoir dont s'emparent les femmes, selon des modalités différenciées dans les deux terrains d'étude.

### 2.1. *La représentation des femmes dans les assemblées politiques centrales*

Le biais induit par la différence statutaire entre les deux terrains d'étude, la Guadeloupe étant une collectivité territoriale française, et la Jamaïque un État indépendant, impose une définition particulière de leurs assemblées politiques nationales. La Guadeloupe envoie en effet, à l'échelon national, des représentant.e.s à l'Assemblée nationale et au Sénat français. Les interlocuteur.ice.s que j'ai rencontré.e.s pendant mon terrain de recherche ayant cependant défini de manière récurrente la Guadeloupe comme un « pays », j'ai pris le parti de considérer son Conseil départemental et son Conseil régional comme ses assemblées « nationales ». Le cas jamaïcain est moins ambigu, la Chambre des représentants et le Sénat constituant ses assemblées nationales. Pour éviter les ambiguïtés, j'adopte cependant le terme d'assemblées politiques centrales pour les deux terrains d'étude.

#### **Encadré 1. Historique et fonctionnement des assemblées politiques centrales en Guadeloupe et en Jamaïque**

Le **Conseil général** est la plus ancienne assemblée politique centrale de la **Guadeloupe**. Mis en place à la suite des événements révolutionnaires de 1789, il est composé, à sa création, de 36 membres élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Leur renouvellement est triennal. Le nombre et les modalités de désignation de ses représentants ont peu évolué<sup>142</sup>. Deux grandes évolutions doivent cependant être soulignées. D'une part, la loi de décentralisation du 2 mars 1982 renforce les compétences du Conseil général en faisant de son président l'organe exécutif du département, rôle auparavant détenu par le préfet placé sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur. D'autre part, depuis 2015, le Conseil général est remplacé par le Conseil départemental dont les 42 membres sont élu.e.s au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Leur renouvellement est intégral.

Le **Conseil régional** est son assemblée politique centrale la plus récente. La loi du 5 juillet 1972 met en place les Établissements Publics Régionaux composés des parlementaires de la région et d'un nombre égal de représentant.e.s nommé.e.s par le

<sup>142</sup> Ces évolutions ayant déjà été présentées dans la première partie de ce chapitre, je n'y reviens pas dans cet encadré. Pour une présentation plus détaillée, se référer à ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit.

Conseil général et les principales municipalités de la région<sup>143</sup>. La décentralisation, amorcée dans les années 1982-1983, s'accompagne d'un transfert de compétences de l'État aux Établissements Publics Régionaux qui deviennent des collectivités locales en 1986. Le Conseil régional de la Guadeloupe est la plus petite collectivité territoriale régionale française, avec 41 conseiller.e.s régionaux.les élu.e.s au suffrage universel direct tous les six ans, au scrutin de liste proportionnel à deux tours.

La Guadeloupe rejette, à la suite du référendum du 7 décembre 2003, la **proposition de collectivité unique** se substituant au département et à la région, lui permettant de conserver son Conseil départemental et son Conseil régional, contrairement à la Martinique et à la Guyane régies par ce statut depuis la loi du 27 juillet 2011.

En **Jamaïque**, le Parlement est composé, sur le modèle bicaméral du Royaume-Uni, de deux chambres.

Sa chambre basse est la **Chambre des représentants**. La Constitution de 1944 prévoit l'élection de ses 32 membres au suffrage universel direct au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Sa structure institutionnelle a peu évolué, bien que le nombre de représentant.e.s, qui passe à 53 en 1967, à 60 en 1976 et à 63 en 2012, ait augmenté. Les représentant.e.s sont élu.e.s le temps d'une législature, dont la durée est variable, de 33 mois pour la plus courte, sous le gouvernement Norman Manley II de 1959 à 1962, à 62 mois pour la plus longue, sous le gouvernement Edward Seaga II de 1983 à 1989.

Le Parlement est également constitué d'une Chambre haute, le **Sénat**. Le Conseil législatif, maintenu par la Constitution de 1944, est composé de trois membres élu.e.s au suffrage universel indirect par la Chambre des représentants, et de 13 autres nommé.e.s par le gouverneur. À partir de 1959, trois de ses membres sont nommé.e.s par le gouverneur sur recommandation du Premier ministre, et 18 autres par le gouverneur. À la suite de l'indépendance en 1962 et de l'accord trouvé par le comité intrapartisan mis en place par Norman Manley et Alexander Bustamente, le Conseil législatif est remplacé par un Sénat dont sont désormais exclu.e.s les représentant.e.s coloniaux.les de l'Empire britannique. Les 21 sénateur.ice.s sont désormais nommé.e.s par le gouverneur, sur recommandation du Premier ministre pour 13 d'entre eux.elles, et du.de la chef.fe de l'opposition pour les huit autres. La structure institutionnelle du Sénat n'a pas changé depuis. Les sénateur.rice.s sont nommé.e.s, comme les représentant.e.s élu.e.s, le temps d'une législature, dont la durée est variable. Ils.elles peuvent être reconduit.e.s dans leurs fonctions à la législature suivante.

Sources : Conseil départemental de la Guadeloupe, Conseil régional de la Guadeloupe et *Houses of Parliament*<sup>144</sup>.

La revue de presse que j'ai réalisée à partir des journaux consultés aux Archives Départementales de la Guadeloupe (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*), depuis 1945 pour les élections cantonales, et 1983 pour les élections régionales, et la consultation des rapports électoraux publiés par l'*Electoral Commission of*

---

<sup>143</sup> Les Établissements Publics Régionaux ne sont cependant pas pris en compte dans l'analyse des assemblées politiques centrales guadeloupéennes.

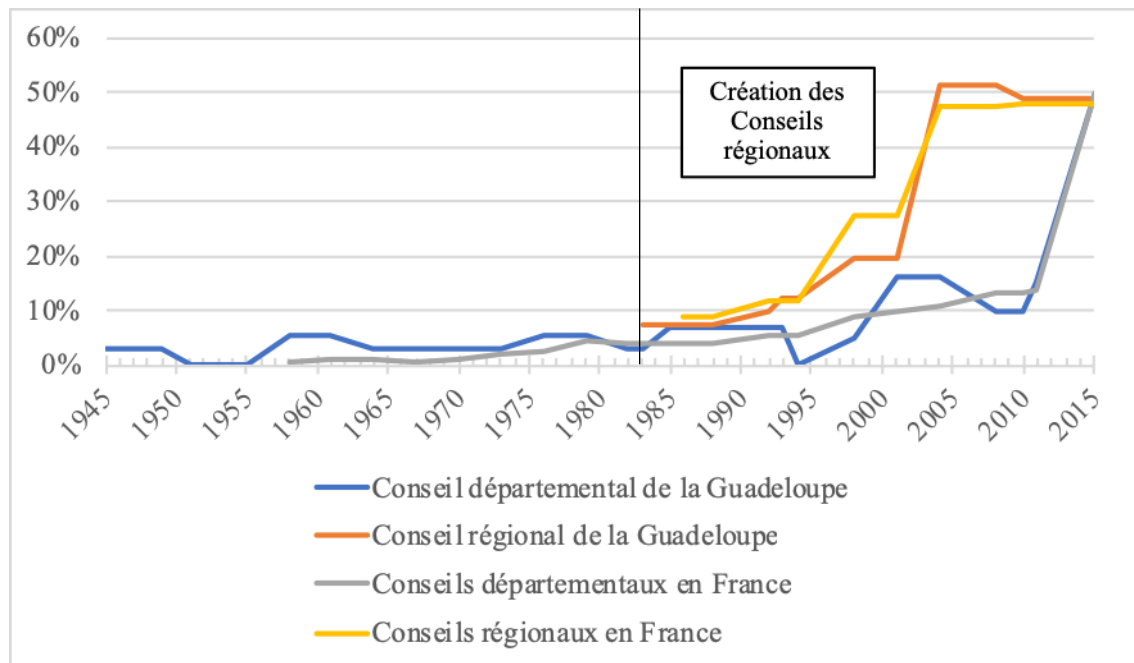
<sup>144</sup> Conseil départemental de la Guadeloupe, <http://www.cg971.fr/>, Conseil régional de la Guadeloupe, [https://www.regionguadeloupe.fr/accueil/#\\_](https://www.regionguadeloupe.fr/accueil/#_), et *Houses of Parliament*, <http://www.japarliament.gov.jm/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

*Jamaica* (ECJ) depuis les élections générales de 1944, m'ont permis d'identifier les femmes siégeant dans les assemblées politiques. Ce sont des données que j'ai dû reconstituer car elles n'existaient pas, ou étaient parcellaires. Je me suis intéressée aux femmes élues ou/et nommées en début de législature. Les données indiquées ne prennent donc en compte ni les décès et démissions en cours de mandat, pour cause de cumul de mandats, d'affaires judiciaires ou de raison personnelles, ni les élections ou/et nominations en cours de mandat, en remplacement d'un.e élu.e ou nommé.e décédé.e ou démissionnaire. La méthode d'analyse adoptée est quantitative et confronte les cas guadeloupéen et jamaïcain au prisme de différentes variables, la proportion des femmes dans les assemblées politiques, le nombre de mandats détenus, l'exercice de fonctions exécutives et l'affiliation partisane. Les résultats obtenus sont également comparés avec leurs métropoles respectives lorsque cela s'avère pertinent pour l'analyse.



## Proportion des femmes

**Graphique 1. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**



Graphique : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés*, *France-Antilles*) et *Observatoire des inégalités*<sup>145</sup>.

<sup>145</sup> *Observatoire des inégalités*, <https://www.inegalites.fr/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

**Tableau 3. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**

Législature	Conseil départemental		Conseil régional			
	Guadeloupe	France	Guadeloupe	France		
1945	2,8%	NR				
1949	2,8%	NR				
1951	0%	NR				
1955	0%	NR				
1958	5,5%	0,7%				
1961	5,5%	1,1%				
1964	2,8%	1,1%				
1967	2,8%	0,6%				
1970	2,8%	1,2%				
1973	2,8%	2%				
1976	5,5%	2,3%				
1979	5,5%	4,3%				
1982	2,8%	3,8%			7,3%	NR
1983						
1985	7,1%	4,2%	7,3%	9%		
1986	7,1%	4,1%	9,8%	11,9%		
1988						
1992	7%	5,6%	12,2%	27,5%		
1993	0%	5,4%	19,5%			
1994	4,7%	8,6%	51,2%	47,6%		
1998	16,3%	9,8%				
2001	16,3%	10,9%	48,8%	48%		
2004	10%	13,1%				
2008	15%	13,8%	48,8%	47,8%		
2010						
2011	50%	50%	48,8%	47,8%		
2015	50%	50%	48,8%	47,8%		
<b>Total</b>	<b>10,1%</b>	<b>NR</b>	<b>25,3%</b>	<b>NR</b>		

NR : Non renseigné

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés, France-Antilles*) et *Observatoire des inégalités*<sup>1</sup>.

Les Guadeloupéennes sont sous-représentées par rapport aux hommes, notamment au Conseil départemental, où elles détiennent seulement 48 de ses 472 mandats depuis 1945, soit 10,1% de l'échantillon, mais aussi, dans une moindre mesure, au Conseil régional, où elles n'obtiennent que 83 de ses 328 mandats depuis 1983, soit 25,3% de l'échantillon<sup>2</sup>. Le mode de scrutin majoritaire uninominal, en vigueur jusqu'aux élections cantonales de 2011, a en effet tendance à défavoriser les femmes par rapport au scrutin de liste proportionnel, utilisé aux

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Pour une présentation plus détaillée des femmes élues et des calculs réalisés, se référer à l'annexe 4 pour le Conseil départemental et à l'annexe 5 pour le Conseil régional.

élections régionales (j’y reviendrai dans le chapitre 3). La présence des femmes est précoce dans ces deux assemblées politiques puisque Gerty Archimède siège au Conseil départemental dès l’obtention du droit d’éligibilité des femmes, en 1945, tandis que trois autres femmes, Mona Cadoce, Lucette Michaux-Chevry et Marie-Antoinette Simet-Lutin, sont élues au Conseil régional dès sa mise en place en 1983. Leur représentation est cependant marginale à l’échelon départemental jusqu’en 2001, date à laquelle elle dépasse le seuil symbolique des 10% de femmes élues, atteint dès 1993 au Conseil régional. L’acquisition de la citoyenneté politique par les femmes, permettant l’élection de quelques pionnières, est en effet suivie d’une période d’essoufflement du mouvement féministe en faveur des droits politiques des femmes (j’y reviendrai dans le chapitre 5). Les dirigeant.e.s des partis, notamment de gauche, investissent cependant plus de femmes candidates en contexte paritaire (pour une présentation détaillée des grandes étapes de la parité en politique, se référer à l’encadré 2 ci-dessous). À la suite de l’adoption des lois dites sur la parité politique, appliquées à partir de 2004 au Conseil régional, et de 2015 au Conseil départemental, la représentation politique des femmes devient en effet égalitaire.

Dans l’ensemble, ces évolutions sont similaires à celles observables en métropole<sup>3</sup>. Les Guadeloupéennes sont cependant un peu mieux représentées que leurs homologues métropolitaines, notamment au Conseil départemental, révélant un champ politique moins fermé aux femmes dans les Antilles françaises qu’il ne l’est en métropole.

#### **Encadré 2. Les grandes étapes de la parité en politique**

La loi constitutionnelle 99-569 du 8 juillet 1999 insère dans l’article 3 de la Constitution française un alinéa stipulant « *la loi favorise l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives [...] les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi* ».

La loi du 6 juin 2000 oblige les partis politiques à alterner les candidatures féminines et masculines sur leurs listes électorales lors des scrutins de liste, c’est-à-dire aux élections régionales et municipales dans les communes de plus de 3500 habitants. Elle instaure également un système de retenue financière pour les partis politiques ne respectant pas la

---

<sup>3</sup> SINEAU, Mariette, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p.224.

parité des investitures (2% d'écart maximum entre les deux sexes) aux élections législatives.

La loi du 31 janvier 2007 élargit l'application de la parité à la composition des listes pour les exécutifs régionaux et municipaux.

Les **assemblées régionales** sont donc concernées par l'application des lois dites sur la parité politique. Elles assurent une quasi parité parmi les conseiller.e.s dès 2004, et les vice-président.e.s dès 2008.

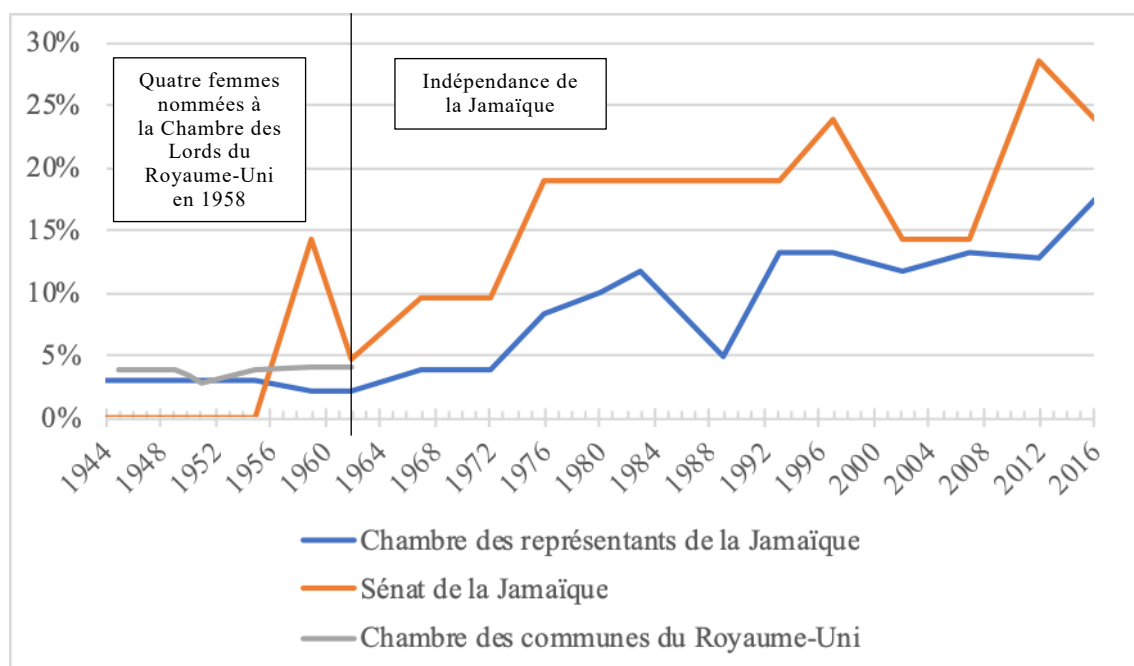
L'adoption de la loi du 17 mai 2013 entraîne une modification du code électoral en 2014. Les binômes homme/femme sont instaurés aux élections départementales ainsi que l'alternance des hommes et des femmes dans la composition des listes pour les exécutifs départementaux. Elle élargit également l'application de la parité aux communes de 1000 à 3500 habitants.

Les **assemblées départementales** sont donc plus tardivement concernées par l'application des lois dites sur la parité politique. Elles assurent une parité parfaite parmi les conseiller.e.s et les vice-président.e.s dès 2015.

Source : *Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes*<sup>4</sup>.

Les Jamaïcaines sont, comme leurs homologues guadeloupéennes, sous-représentées par rapport aux hommes dans les assemblées politiques.

**Graphique 2. Évolution de la proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et au Sénat de la Jamaïque depuis 1944**



Graphique : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

<sup>4</sup> *Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes*, « Guide de la parité. Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales », 2017.

**Tableau 4. Évolution de la proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944**

Législature	Chambre basse		Chambre haute	
	Jamaïque	Royaume-Uni	Jamaïque	Royaume-Uni
1944	3,1%	3,8%	0%	4 femmes nommées <sup>5</sup>
1945				
1949	3,1%	3,4%	0%	
1950				
1951		2,7%		
1955	3,1%	3,8%	0%	
1958				
1959	2,2%	4%	14,3%	
1962	2,2%	Indépendance de la Jamaïque <sup>6</sup>	4,8%	Indépendance de la Jamaïque <sup>7</sup>
1967	3,8%		9,5%	
1972	3,8%		9,5%	
1976	8,3%		19%	
1980	10%		19%	
1983	11,7%		19%	
1989	5%		19%	
1993	13,3%		19%	
1997	13,3%		23,8%	
2002	11,7%		14,3%	
2007	13,3%		14,3%	
2012	12,7%		28,6%	
2016	17,5%		23,8%	
<b>Total</b>			<b>8,9%</b>	

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*) et Joni Lovenduski, Meg Russell et Mary-Ann Stephenson<sup>8</sup>.

Les Jamaïcaines sont sous-représentées par rapport aux hommes, notamment à la Chambre des représentants, où elles détiennent seulement 80 de ses 818 mandats depuis 1944, soit 8,9% de l'échantillon, mais aussi, dans une moindre mesure, au Sénat, où elles n'obtiennent que 50 de ses 339 mandats depuis 1944, soit 14,1% de

<sup>5</sup> Le *Life Peerages Act* de 1958 met en place, à la Chambre des lords (*House of Lords*), un système de membres nommé.e.s à vie par la Reine sur proposition du Premier ministre. L'explicitation de la possibilité de nommer des femmes leur en ouvre l'accès. Elles demeurent cependant exclues des membres héréditaires jusqu'à l'adoption du *Peerage Act* en 1963.

<sup>6</sup> La Jamaïque devenant indépendante du Royaume-Uni en 1962, la comparaison de la représentation politique des femmes avec son ancienne métropole n'est pas réalisée de manière systématique au-delà de cette date. On indiquera cependant qu'au Royaume-Uni, les femmes ne représentent pas plus de 5% des membres de la Chambre basse, la Chambre des communes (*House of Commons*), jusqu'à la fin des années 1980, et pas plus de des 10% jusqu'aux élections générales de 1997 qui représentent un tournant (18% de femmes élues), évolution la rapprochant de la Jamaïque. La représentation des femmes ne cesse alors de s'accroître jusqu'à atteindre 32% de femmes élues aux élections générales de 2017, évolution ici encore retrouvée en Jamaïque mais à des niveaux plus modérés, ce qui est à relier à l'absence de quotas de genre en politique contrairement à son ancienne métropole (j'y reviendrai dans le chapitre 6). À la Chambre haute, la Chambre des Lords (*House of Lords*), le nombre de femmes nommées s'accroît progressivement jusqu'à représenter 26% de ses membres à la suite des élections générales de 2017, évolution ici encore comparable à la Jamaïque. Pour une présentation plus détaillée, se référer à KEEN, Richard, CRACKNELL, Richard, BOLTON, Max, "Women in Parliament and Government", *House of Commons Library*, Briefing Paper n°1250, 2018.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> LOVENDUSKI, Joni, RUSSELL, Meg, STEPHENSON, Mary-Ann, *The British Council, University College of London*, "Women's political participation in the UK", op. cit.

l'échantillon<sup>9</sup>. La nomination des sénatrices par les dirigeant.e.s des partis politiques est en effet plus favorable aux femmes que leur élection au scrutin uninominal majoritaire à la Chambre des représentants (j'y reviendrai dans le chapitre 3). La présence des femmes est précoce à la Chambre des représentants puisqu'Iris Collins y siège dès l'obtention du droit d'éligibilité des femmes, en 1944. Elle est en revanche plus tardive au Sénat où trois femmes, Edith Dalton James, Una Jacobs et Isobel Seaton, ne sont nommées qu'en 1959<sup>10</sup>. Leur représentation demeure marginale jusqu'en 1980 à la Chambre des représentants, date à laquelle elles dépassent le seuil symbolique des 10% de femmes élues<sup>11</sup>, atteint dès 1976 au Sénat. Il existe un lien entre la représentation politique des femmes et la vitalité des revendications féministes. Le mouvement féministe s'essouffle, comme en Guadeloupe, après l'acquisition de la citoyenneté politique permettant l'élection de quelques pionnières (j'y reviendrai dans le chapitre 5). Les dirigeant.e.s des partis, notamment le PNP, investissent cependant plus de femmes candidates aux élections et nommées au Sénat, à partir des années 1970 dans le contexte de la réactivation du mouvement féministe, aussi bien à l'échelon national qu'international<sup>12</sup>. La représentation des femmes s'accroît et elles sont ainsi 17,5% à être élues à la Chambre des représentants en 2016 et 28,6% à être nommées au Sénat en 2012, sans égaler cependant les niveaux atteints par leurs homologues guadeloupéennes, en raison de l'absence de cadre législatif contraignant.

Ici également, les évolutions sont relativement similaires à celles observables dans la métropole coloniale jusqu'à l'indépendance en 1962. La représentation des femmes dans les chambres basses de la métropole et de sa colonie est effet marginale tandis que dans les chambres hautes, la nomination des premières Jamaïcaines au Sénat coïncide avec l'adoption du *Life Peerages Act* en 1958 au Royaume-Uni qui ouvre la Chambre des lords aux femmes.

---

<sup>9</sup> Pour une présentation plus détaillée des femmes élues ou/et nommées et des calculs réalisés, se référer à l'annexe 6 pour la Chambre des représentants et à l'annexe 7 pour le Sénat.

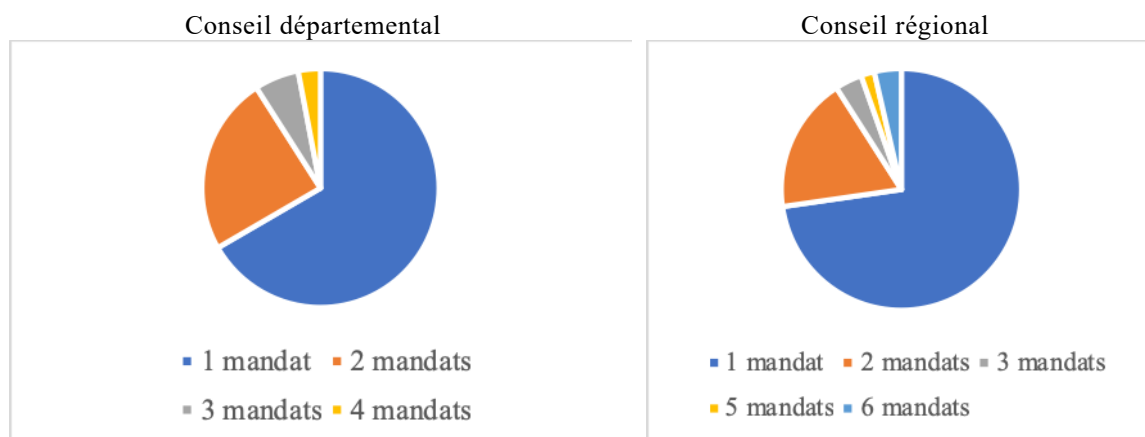
<sup>10</sup> Una Marson est cependant nommée une première fois, en cours de législature, en 1957.

<sup>11</sup> Les élections générales de 1989, qui voient une baisse brutale, et inattendue, du nombre de femmes élues, dont la proportion chute à 5% des représentant.e.s, constituent cependant une exception.

<sup>12</sup> REDDOCK, Rhoda, *Reflections on Gender and Democracy in the Anglophone Caribbean...*, op. cit., p.24.

## Nombre de mandats

**Graphiques 3. Nombre de mandats détenus par les femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**



Graphiques : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

**Tableau 5. Nombre de mandats détenus par les femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**

Nombre de mandats	Conseil départemental		Conseil régional	
	Nombre de femmes	Proportion de femmes	Nombre de femmes	Proportion de femmes
1 mandat	22	66,7%	40	72,8%
2 mandats	8	24,3%	10	18,2%
3 mandats	2	6%	2	3,6%
4 mandats	1	3%	-	-
5 mandats	-	-	1	1,8%
6 mandats	-	-	2	3,6%

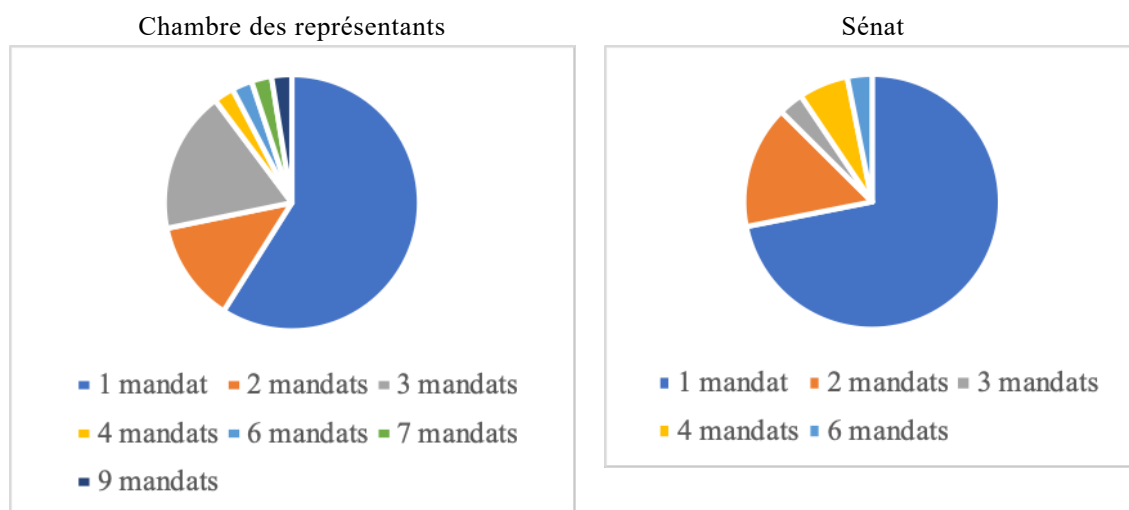
Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

Les femmes élues en Guadeloupe sont majoritairement des élues de passage, non seulement au Conseil départemental, où elles sont 22, soit 66,7% de l'échantillon, à ne détenir qu'un seul mandat, mais surtout au Conseil régional, où elles sont 40, soit 72,8% de l'échantillon, à n'avoir été élues qu'une fois. Cette légère différenciation est accentuée si on tient compte du biais engendré par l'instauration des binômes homme/femme aux élections départementales de 2015, où 17 femmes (sur les 21 élues) ont obtenu un premier mandat, potentiellement

suivi d'un ou de plusieurs autres mandats<sup>13</sup>. Le scrutin de liste, plus favorable aux femmes que le scrutin majoritaire pour accéder aux assemblées politiques, ne l'est donc pas pour s'y maintenir. Comme l'a montré Maud Navarre dans son étude sur les assemblées politiques locales en Bourgogne en contexte paritaire<sup>14</sup>, l'élection des femmes au scrutin de liste dépend en effet de la conjoncture politique nationale et des bonnes relations avec les têtes de listes, tandis que le scrutin majoritaire favorise l'émergence de notables locaux, les bien implanté.e.s sur le territoire, renforçant leur légitimité politique. Les élues parvenant à se maintenir dans les assemblées politiques détiennent majoritairement deux mandats, signe d'une carrière politique relativement courte, aussi bien au Conseil départemental, où elles sont huit, soit 24,3% de l'échantillon, qu'au Conseil régional, où elles sont dix, soit 18,2% de l'échantillon, à n'avoir été élues que deux fois. Quelques femmes se distinguent cependant par la longévité remarquable de leur carrière politique. Au Conseil départemental, deux femmes détiennent ainsi trois mandats, et une autre en détient quatre, tandis qu'au Conseil régional, elles sont deux à détenir trois mandats, une autre cinq, et deux autres six.

**Graphiques 4. Nombre de mandats détenus par les femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944**



Graphiques : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

<sup>13</sup> Si on écarte de l'échantillon ces 17 femmes, elles ne sont plus que cinq à n'avoir détenu qu'un seul mandat, soit 31,25% de l'échantillon.

<sup>14</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue...*, op. cit.



**Tableau 6. Nombre de mandats détenus par les femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944**

Nombre de mandats	Chambre des représentants		Sénat	
	Nombre de femmes	Proportion de femmes	Nombre de femmes	Proportion de femmes
1 mandat	21	55,3%	23	71,9%
2 mandats	6	15,8%	5	15,6%
3 mandats	7	18,5%	1	3,1%
4 mandats	1	2,6%	2	6,3%
6 mandats	1	2,6%	1	3,1%
7 mandats	1	2,6%	-	-
9 mandats	1	2,6%	-	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Les femmes élues en Jamaïque le sont, comme en Guadeloupe, majoritairement une seule fois, non seulement à la Chambre des représentants où elles sont 21, soit 55,3% de l'échantillon, mais surtout au Sénat où elles sont 23, soit 71,9% de l'échantillon. La nomination, plus favorable aux femmes par rapport à l'élection pour accéder aux assemblées politiques, ne leur garantit donc pas de s'y maintenir. Comme dans le cas du scrutin de liste, leur reconduction est liée à la conjoncture politique nationale, un changement de majorité pouvant réduire le nombre de sénateur.rice.s nommé.e.s par les dirigeant.e.s politiques de 13 à 8, et aux bonnes relations avec ceux.celles-ci, qui décident des nominations sénatoriales<sup>15</sup>. Les femmes parvenant à se maintenir dans les assemblées politiques détiennent majoritairement, ici aussi, deux mandats, aussi bien à la Chambre des représentants, où elles sont six, soit 15,8% de l'échantillon, qu'au Sénat, où elles sont cinq, soit 15,6% de l'échantillon, à ne détenir que deux mandats. Quelques femmes se distinguent cependant, comme en Guadeloupe, par la longévité remarquable de leur carrière politique, notamment à la Chambre des représentants, où elles sont sept, soit 18,5% de l'échantillon, à avoir été élues trois fois. D'autres femmes détiennent quatre, six, sept, voire neuf mandats. Au Sénat, une seule femme est nommée trois fois, confirmant la faible longévité des carrières politiques des sénatrices. Deux femmes détiennent cependant quatre mandats, et une autre femme six mandats.

---

<sup>15</sup> *Programme d'appui à l'organisation documentaire dans les parlements des pays du Sud*, « Femmes et pouvoir politique », n°10, 1995, p.7.

## Fonctions exécutives

Les fonctions exécutives sont exercées, en Guadeloupe, par une commission permanente composée d'un.e président.e et d'un nombre variable de vice-président.e.s, de membres et de secrétaires (au Conseil général seulement). Elles sont inégalement documentées par la revue de presse que j'ai réalisée, notamment pour élections cantonales de 1944 à 1958, pour lesquelles je ne dispose que de l'identité du président, et pour certaines élections cantonales plus récentes, dont les membres ne sont pas renseignés. On retrouve la même imprécision pour les élections régionales.

**Tableau 7. Fonctions exécutives détenues par les femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**

Législature	Conseil départemental					Conseil régional			
	P	VP	M	S	T	P	VP	M	T
1945	-	NR	NR	NR	NR				
1949	-	NR	NR	NR	NR				
1951	-	-	-	-	NR				
1955	-	-	-	-	NR				
1958	-	NR	NR	NR	NR				
1961	-	-	-	-	6				
1964	-	-	-	-	6				
1967	-	-	-	-	6				
1970	-	-	-	-	6				
1973	-	-	-	-	6				
1976	-	1	-	-	6				
1979	-	-	-	-	6				
1982									
1983	1	-	-	-	13	-	-	-	14
1985	-	-	1	-	15	-	1	-	16
1986	-	-	-	1	16	1	-	NR	NR
1988	-	-	1	-	16	1	1	-	18
1992	-	-	-	-	17	1	3	-	18
1993	-	-	NR	-	NR	1	7	4	23
1994	-	-	NR	-	NR	-	6	NR	NR
1998	-	4	1	1	29	-	4	2	13
2001	-	2	-	1	31				
2004	-	1	NR	-	NR				
2008	-	7	-	8	29				
2010									
2011	1	7	-	8	29				
2015									

P : Président VP : Vice-président M : Membre S : Secrétaire T : Total NR : Non renseigné

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*).

On peut néanmoins dire que l'accès des femmes aux commissions permanentes est tardif par rapport à leur entrée dans les assemblées politiques, aussi bien au Conseil départemental, où Lucette Michaux-Chevry n'obtient la 1<sup>ère</sup> vice-présidente qu'en 1976, qu'au Conseil régional, où Mona Cadoce doit se contenter de la 5<sup>ème</sup> vice-présidence en 1986. Au-delà de leur sous-représentation globale dans les assemblées politiques, force est de souligner leur longue exclusion des fonctions exécutives jusqu'au contexte paritaire permettant un accroissement mécanique de leur représentation dans celles-ci. Deux Guadeloupéennes ont toutefois accédé à la présidence du Conseil général, Lucette Michaux-Chevry en 1982, et Josette Borel-Lincertin en 2015, ce qui n'est pas négligeable puisque le Conseil départemental équivaut à un gouvernement local, tandis qu'elles représentent une exception en métropole<sup>1</sup>. À la suite des élections départementales de 2015, seulement 10 des 101 départements français, soit moins d'un sur dix, sont en effet présidés par une femme<sup>2</sup>. Ces deux femmes président également le Conseil régional, qui s'apparente également à un gouvernement local, en 1992 pour Lucette Michaux-Chevry, reconduite dans ses fonctions en 1993 et en 1998, et en 2012 pour Josette Borel Lincertin<sup>3</sup>, tandis que les femmes sont très marginalement représentées dans ces fonctions en métropole<sup>4</sup>. Ces résultats confirment que les principales positions de pouvoir du champ politique dans les Antilles françaises apparaissent plus accessibles aux femmes que dans le reste de la métropole.

Les Jamaïcaines atteignent encore plus tardivement que leurs homologues guadeloupéennes les fonctions exécutives, dans la continuité de leurs sous-représentation des assemblées politiques, notamment à la Chambre des représentants, où Violet Neilson n'accède à la présidence qu'en 1997, suivie par Marysa Dalrymple-Philibert en 2011, pendant quelques mois seulement<sup>5</sup>. C'est

---

<sup>1</sup> Les femmes président 2% des Conseil généraux en France en 2001, 3% en 2004, 5% en 2008, 6,1% en 2011 et 8,2% en 2015. Se référer à Observatoire des inégalités, <https://www.inegalites.fr/> (données disponibles à partir de 2001, consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>2</sup> POUCHARD, Alexandre, « Qui sont les nouveaux présidents de départements ? », *Le Monde*, 2 avril 2015.

<sup>3</sup> Josette Borel-Lincertin, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil régional de la Guadeloupe, remplace Victorin Lurel à la présidence à la suite de sa nomination ministérielle à l'Outre-Mer en 2012, et ce jusqu'à son retour en 2014.

<sup>4</sup> Les femmes président 11,5% des Conseils régionaux en France en 1992, 3,8% en 1998 et en 2004, 7,7% en 2010 et 18,8% en 2015. Se référer à Observatoire des inégalités, <https://www.inegalites.fr/> (données disponibles à partir de 1992, consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>5</sup> BERNABEU, Neus, coord., "Where Are the Women...", op.cit., p.14.

aussi le cas, dans une moindre mesure, au Sénat, présidé par Jeanette Grant-Woodham en 1984, seulement et par Syringa Marshall-Burnett en 1995<sup>6</sup>. Les femmes sont en revanche un peu plus nombreuses à détenir des fonctions de vice-présidentes au Sénat qu'à la Chambre des représentants (respectivement quatre et deux depuis 1981), ce qui n'est pas négligeable. Il reste, pour achever l'analyse de la représentation des femmes dans les assemblées centrales, à étudier leur affiliation partisane.

### Affiliation partisane

Les affiliations partisanses sont multiples en Guadeloupe (j'y reviendrai dans le chapitre 3). J'utilise volontairement, pour l'instant, les catégories d'analyse larges représentées par la droite et la gauche. Au Conseil régional, les listes politiques en compétition sont en outre souvent issues de l'alliance de plusieurs partis politiques, pouvant regrouper des partis à la fois de droite et de gauche. J'ai considéré, dans ce cas, que c'est l'affiliation partisane de la tête de liste qui détermine son orientation politique<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Ibid., p.15.

<sup>7</sup> Aux élections régionales, le parti politique arrivant en tête du second tour obtient une prime majoritaire lui attribuant d'office 25% des sièges. Les 75% de sièges restants sont répartis entre les listes ayant recueilli plus de 5% des voix à la proportionnelle des suffrages exprimés selon la règle de la plus forte moyenne. Se référer à Collectivités locales, « Élection des conseillers régionaux », <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/election-des-conseillers-regionaux> (consulté le 1er novembre 2018).

**Tableau 8. Affiliation partisane des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**

Législature	Conseil départemental			Conseil régional	
	Droite	Gauche	NR	Droite	Gauche
1945	-	1	-		
1958	-	1	1		
1964	1	-	-		
1970	-	-	1		
1976	-	1	1		
1982	1	-	-		
1983					
1985	2	1	-		
1986	1	1	-	2	1
1988	1	1	-	2	1
1992	-	-	1	1	3
1993	-	-	1	3	1
1998	2	-	-	7	1
2001	2	3	-	7	1
2004	1	-	-	7	14
2008	1	2	-	2	18
2010					
2011	2	1	-	2	18
2015	1	20	-	-	20
<b>Total<sup>8</sup></b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>59</b>

NR : Non renseigné

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

Le constat de la surreprésentation des femmes affiliées aux partis de gauche s'impose en Guadeloupe, non seulement au Conseil départemental (31 femmes de gauche et 13 pour la droite) mais surtout au Conseil régional (59 femmes de gauche et 24 pour la droite). Ce résultat, attendu - les partis de gauche ayant tendance à être plus favorables aux femmes, comme l'a montré Mariette Sineau dans son étude sur les élues de la Cinquième République française<sup>9</sup> - doit cependant être nuancé dans le cas guadeloupéen. Au Conseil départemental, la moitié des femmes de gauche sont en effet élues à la suite de l'instauration des binômes homme/femme aux élections départementales, qui coïncide avec le contrôle du Conseil départemental par la gauche, tandis qu'au Conseil régional, elles sont presque toutes élues depuis l'application des lois dites sur la parité politique, qui coïncide également avec le basculement du Conseil régional à gauche. Les femmes de droite, notamment celles affiliées au *Rassemblement Pour la République* (RPR), pourtant qualifié par Mariette Sineau de parti politique le

<sup>8</sup> Le nombre total des femmes au Conseil départemental ne correspond pas au nombre des femmes élues car leur affiliation partisane a été comptabilisée à chaque renouvellement triennal.

<sup>9</sup> SINEAU, Mariette, *Profession femme politique...*, op. cit., p.217.

moins « féministe »<sup>10</sup>, sont ainsi surreprésentées avant l’application des lois dites sur la parité politique, non seulement au Conseil départemental, avec la présence de 12 femmes de droite et 11 de gauche avant 2015, mais surtout au Conseil régional, où siègent 15 femmes de droite et 7 de gauche avant 2004. De fait, les assemblées politiques sont alors majoritairement contrôlées par la droite dont la popularité est assurée, notamment sous l’ère mitterrannique, par sa défense du statut assimilationniste des DOM, comme l’a montré William Miles en Martinique<sup>11</sup>. Plus que l’affiliation partisane, ce sont donc les lois dites sur la parité politique et le contrôle des assemblées politiques par la gauche, qui expliquent la surreprésentation des femmes affiliées aux partis politiques de gauche.

**Tableau 9. Affiliation partisane des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1944<sup>12</sup>**

Législature	Chambre des représentants			Sénat			
	PNP	JLP	Lab.	PNP	JLP	Ind.	NR
1944	-	-	1	-	-	-	-
1949	-	-	1	-	-	-	-
1955	-	1	-	-	-	-	-
1959	1	-	-	-	-	-	3
1962	1	-	-	-	-	-	1
1967	-	2	-	1	1	-	-
1972	1	1	-	1	1	-	-
1976	3	2	-	3	1	-	-
1980	1	5	-	2	2	-	-
1983	-	7	-	-	3	1	-
1989	2	1	-	3	1	-	-
1993	6	2	-	3	1	-	-
1997	7	1	-	4	1	-	-
2002	4	3	-	1	1	-	1
2007	4	4	-	1	2	-	-
2012	5	3	-	4	2	-	-
2016	4	7	-	2	3	-	-
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

PNP : *People’s National Party* JLP : *Jamaica Labour Party* Lab. : *Labour* Ind. : *Indépendant* NR : Non renseigné

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> La droite diffuse, lors des élections présidentielles de 1981, l’idée selon laquelle François Mitterrand est un partisan de l’indépendance des DOM. Se référer à MILES, William, “Contradictions in the Caribbean. Martinique and the 2002 French National Elections”, *Politics, Culture & Society*, vol. 21, n°3, 2003, p.108, et MILES, William, “Once again from a distance. Martinique and the French Presidential Elections of 2007”, *French Politics, Culture & Society*, vol. 25, n°3, 2007, p.107.

<sup>12</sup> Les femmes élues Lab. ont été comptabilisées avec les femmes JLP dans l’analyse car il s’agit du même parti politique qui change de nom dans les rapports électoraux de l’*Electoral Commission of Jamaica* (ECJ) à partir des élections générales de 1955.

En Jamaïque, il apparaît que la représentation des femmes affiliées au PNP et au JLP est relativement égalitaire, notamment à la Chambre des représentants où l'équilibre est presque parfait (39 pour le PNP et 41 pour le JLP), mais aussi au Sénat, en dépit d'une légère surreprésentation en faveur du PNP (25 contre 19). Ce résultat est sans doute à mettre en rapport avec la régularité de l'alternance au pouvoir du PNP et du JLP, caractéristique du système politique jamaïcain<sup>1</sup>. Toutefois, il faut rappeler que le PNP, qui a boycotté les élections générales de 1983<sup>2</sup>, n'a ni présenté de candidat.e.s à la Chambre des représentants ni nommé de sénateur.rice.s cette année-là. Ainsi, derrière le relatif équilibre partisan, il faut plutôt souligner un renversement de tendance. Le JLP a joué un rôle précurseur, puisque c'est de ses rangs que sont issues les trois premières femmes élues à la Chambre des représentants. À partir des années 1970, c'est cependant le PNP qui fait preuve d'une plus grande ouverture à l'égard des femmes, sous l'effet de la création précoce de sa section féminine, le *PNP Women's Movement* (PNPWM) en 1976 (j'y reviendrai dans le chapitre 5). Pour conclure cette présentation de la représentation des femmes dans les assemblées politiques centrales, il nous paraît utile de faire varier l'échelle d'analyse, afin de saisir une éventuelle spécificité du cas caribéen.

### Variations d'échelles

La Guadeloupe, du fait de son statut de collectivité territoriale française, envoie des représentants au Parlement français, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. La taille restreinte de l'échantillon, élaboré à partir de la revue de presse que j'ai réalisée, depuis 1945 pour les élections législatives, et 1946 pour les élections sénatoriales, ne permet pas son analyse systématique mais n'empêche cependant pas de souligner la présence, ou l'absence, des Guadeloupéennes de ces assemblées politiques<sup>3</sup>.

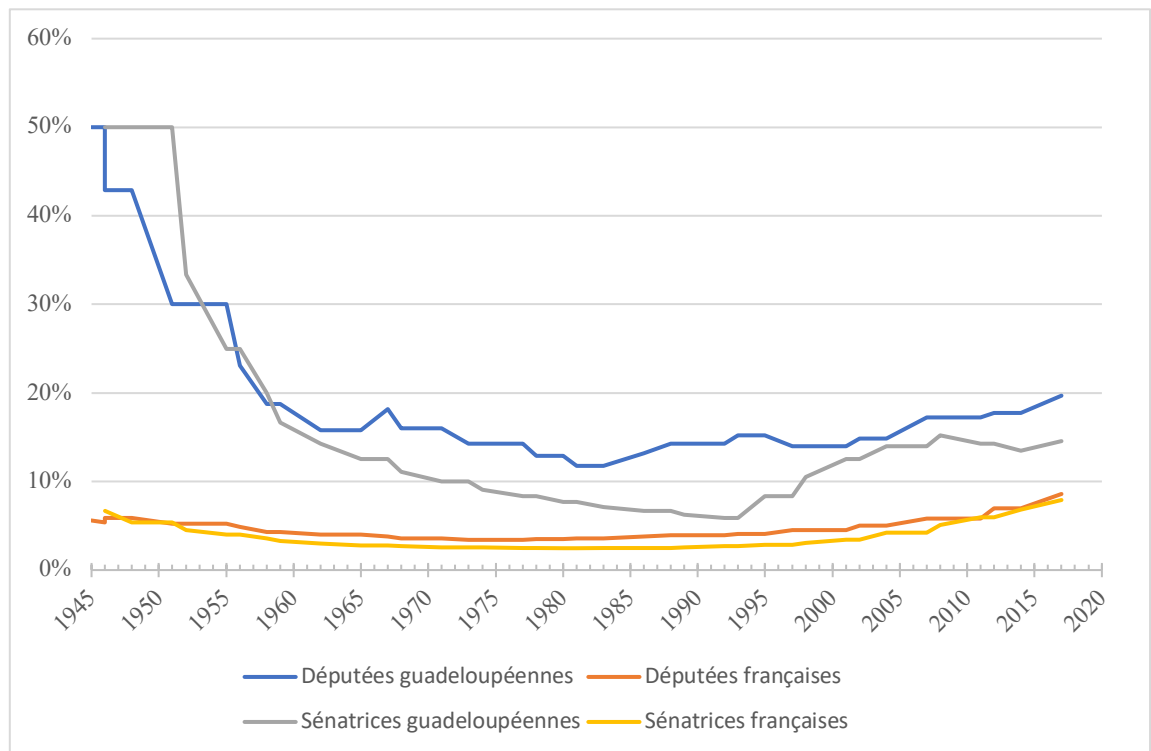
---

<sup>1</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise...*, op. cit. Se référer notamment au chapitre 1, « Jamaïque : le bipartisme était presque parfait », p.37-59.

<sup>2</sup> Le PNP boycotte les élections générales de 1983 à la suite du refus du JLP au pouvoir de modifier les listes électorales

<sup>3</sup> Pour une présentation plus détaillée des femmes élues et des calculs réalisés, se référer à l'annexe 10.

**Graphique 5. Évolution globale de la proportion des Guadeloupéennes élues à l'Assemblée nationale depuis 1945 et au Sénat depuis 1946**



Graphique : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés*, *France-Antilles*), Assemblée nationale et Sénat<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Assemblée nationale, « Les femmes députées depuis 1945 », <http://www.assemblee-nationale.fr/elections/femmes-deputees.asp>, et Sénat, « Les femmes sénateurs depuis 1946 », <http://www.senat.fr/evenement/archives/D25/long.html> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).



**Tableau 10. Part des Guadeloupéennes élues à l'Assemblée nationale depuis 1945 et au Sénat en France depuis 1946**

Législature	Assemblée nationale						Sénat					
	Guadeloupe			France			Guadeloupe			France		
	T	F	P	T	F	P	T	F	P	T	F	P
1945	2	1	50%	586	33	5,6%						
1946	2	1	50%	586	30	5,1%						
1946	3	1	33,3%	619	42	6,8%	2	1	50%	314	21	6,7%
1948							2	1	50%	320	13	4,1%
1951							2	0	-	320	9	2,5%
1952	3	0	-	627	22	3,5%	2	0	-	320	8	2,5%
1955							2	0	-	314	6	1,9%
1956	3	0	-	596	19	3,2%	2	0	-	307	5	1,9%
1958							2	0	-	274	3	1,9%
1959	3	0	-	579	8	1,4%	2	0	-	274	3	1,8%
1962							2	0	-	283	5	1,8%
1965	3	0	-	482	8	1,7%	2	0	-	283	4	1,5%
1967							2	0	-	283	7	2,5%
1968	3	1	33,3%	487	11	2,3%	2	0	-	295	5	1,7%
1968							2	0	-	304	7	2%
1971	3	0	-	487	8	1,6%	2	0	-	317	9	3%
1973							2	0	-	319	9	2,8%
1974	3	0	-	490	8	1,6%	2	0	-	321	10	3,1%
1977							2	0	-	321	16	5%
1978	3	0	-	491	20	4,1%	2	1	50%	321	18	5,6%
1980							2	1	50%	321	19	5,9%
1981	3	0	-	491	26	5,3%	2	1	50%	321	35	10,3%
1983							3	1	33,3%	331	60	16,9%
1986	4	1	25%	577	34	5,9%	3	1	33,3%	343	75	21,9%
1988							3	0	-	348	77	22,1%
1989	4	1	25%	577	33	5,7%	3	0	-	348	87	25%
1992							3	1	33,3%	348	110	29,3%
1993	4	1	25%	577	35	6,1%						
1995												
1997	4	0	-	577	63	10,8%						
1998												
2001	4	1	25%	577	71	12,3%						
2002												
2004	4	2	50%	577	107	18,5%						
2007												
2008	4	1	25%	577	155	26,9%						
2011												
2012	4	2	50%	577	224	38,9%						
2014												
2017	4	1	25%	577	155	26,9%						
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>13</b>	<b>19,7%</b>	<b>11137</b>	<b>957</b>	<b>8,6%</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>18,5%</b>	<b>7850</b>	<b>621</b>	<b>7,9%</b>

En jaune : Guadeloupéennes élues à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

T : Nombre total d'élus F : Nombre de femmes P : Proportion de femmes

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés, France-Antilles*), Assemblée nationale et Sénat<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ibid.

Les Guadeloupéennes sont sous-représentées par rapport à leurs homologues masculins, aussi bien à l'Assemblée nationale, où elles ne détiennent que 13 des 66 mandats de député.e de l'île depuis 1945, soit 19,7% de l'échantillon, qu'au Sénat, où elles n'obtiennent que cinq de ses 27 mandats depuis 1946, soit 18,5% de l'échantillon. Elles sont en revanche bien mieux représentées que leurs homologues métropolitaines dans ces deux assemblées, qui ne détiennent que 8,6% des mandats à l'Assemblée nationale depuis 1945, et 7,9% au Sénat depuis 1946, confirmant l'ouverture des principales positions de pouvoir dans le champ politique antillais par rapport au reste de la métropole. Les Guadeloupéennes accèdent en effet au Parlement dès qu'elles acquièrent la citoyenneté politique, avec l'élection d'Eugénie Éboué-Tell à l'Assemblée nationale en 1945, puis au Sénat en 1946. À la suite de leur participation à la Constituante et aux débuts de la Quatrième République, elles sont cependant, comme leurs homologues métropolitaines, marginalement présentes, voire exclues, situation qualifiée par Mariette Sineau de « *traversée du désert* »<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en contexte paritaire que leur représentation s'accroît de manière significative, comme dans les assemblées politiques centrales. Outre le cas particulier d'Eugénie Éboué-Tell, qui ne détient que des mandats parlementaires, la majorité des femmes élues au Parlement national sont des conseillères départementales. Ce mandat, *a fortiori* quand il est cumulé avec celui de maire, représente en effet un tremplin vers le mandat parlementaire, en Guadeloupe comme dans le reste de la métropole<sup>3</sup>.

Le rapport publié par l'*Union Interparlementaire* (UIP) en 2016 évalue la représentation mondiale des femmes dans les parlements à 23,3% (23,6% dans les chambres basses et 22,9% dans les chambres hautes)<sup>4</sup>. Avec respectivement 17,5% et 23,8% de femmes dans ces chambres, la Jamaïque se situe à cette date légèrement en-deçà de la moyenne mondiale, au début de la deuxième moitié du classement mondial (au 114<sup>ème</sup> rang sur 193 pays)<sup>5</sup>. À l'échelle régionale, l'UIP évalue la représentation des femmes dans les parlements des Amériques à 28,1%

---

<sup>2</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, La Vie Politique, 1988, p.2.

<sup>3</sup> DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8, n°4, 1967, p.480.

<sup>4</sup> *Union Interparlementaire*, "Women in parliament in 2016. The year in review", 2016, p.1.

<sup>5</sup> *Union Interparlementaire*, "Women in national parliaments", <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

(28,2% dans les chambres basses et 27,6% dans les chambres hautes)<sup>6</sup>. La Jamaïque se situe donc ici, de manière plus marquée, en-deçà de la moyenne régionale. En raison souvent de l'adoption de quotas de genre en politique représentant un cadre législatif contraignant, la représentation des femmes est en effet globalement à la hausse dans les Amériques depuis le début des années 2000, mais les écarts entre les pays, en faveur de l'Amérique latine et en défaveur de la Caraïbe, demeurent importants<sup>7</sup>. Le cadrage général de la représentation des femmes dans les assemblées centrales impose, pour achever l'analyse, une étude des modalités d'investissement différenciées de ces arènes politiques par les femmes. Leurs trajectoires politiques sont en effet spécifiques à chaque terrain d'étude en raison de l'histoire et du fonctionnement particuliers de leur champ politique.

### Trajectoires des femmes dans les assemblées centrales

La base de données que j'ai réalisée sur les femmes politiques guadeloupéennes et jamaïcaines de 1944 à 2017 sert de point de départ à l'étude de leurs modalités d'investissement des différentes assemblées centrales. Les données analysées sont ici la nature et le nombre de mandats détenus, que ceux-ci aient été menés à leur terme ou interrompus, pour cause de décès ou de démission, ou qu'ils aient démarré en cours de législature.

---

<sup>6</sup> *Union Interparlementaire*, "Women in national parliaments", <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>7</sup> HTUN, Mala, PISCOPO, Jennifer, *Global Institute for Gender Research, Conflict Prevention and Peace Forum*, "Presence without empowerment? Women in politics in Latin America and in the Caribbean", 2010, p.2.

**Tableau 11. Détail des mandats détenus par les Guadeloupéennes ayant siégé plus de trois fois dans les assemblées politiques centrales**

Représentante	Assemblées politiques centrales		Parlement		Nombre de mandats
	CD	CR	AN	Sénat	
Lucette Michaux-Chevry	3	6	3	2	14
Gabrielle Louis-Carabin	4	6	3	-	13
Mona Cadoce	-	5	-	-	5
Hélène Vainqueur-Christophe	-	3	2	-	5
Eugénie Éboué-Tell	-	-	2	2	4
Albertine Baclet	3	-	1	-	4
Justine Benin	2	1	1	-	4

CD : Conseil Départemental CR : Conseil Régional AN : Assemblée Nationale

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

**Tableau 12. Détail des mandats détenus par les Jamaïcaines ayant siégé plus de trois fois dans les assemblées politiques centrales**

Représentante	Chambre des représentants	Sénat	Nombre de mandats
Portia Simpson Miller	9	-	9
Enid Bennett	7	-	7
Olivia "Babsy" Grange	6	1	7
Maxine Henry-Wilson	2	4	6
Dorothy Lightbourne	-	5	5
Shahine Robinson	5	-	5
Mavis Gilmour	3	1	4
Syringa Marshall-Burnett	-	4	4

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Le détail des mandats détenus par les Guadeloupéennes et les Jamaïcaines détentrices de plus de trois mandats dans les assemblées politiques montre clairement que ceux-ci sont monopolisés par quelques femmes. En Guadeloupe, elles ont tendance à siéger dans plusieurs assemblées politiques, à l'exception de Mona Cadoce, élue au Conseil régional seulement, phénomène moins fréquent en Jamaïque, signe d'une plus stricte séparation des assemblées politiques. Ce constat ne concerne cependant que les femmes dont les carrières politiques sont les plus longues et invite à élargir l'analyse aux trajectoires politiques de l'ensemble des femmes du corpus.

**Tableau 13. Trajectoires politiques des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines dans les assemblées centrales depuis 1944**

Mandats détenus	Guadeloupe			Jamaïque			
	Trajectoires uniques			Trajectoires mixtes <sup>8</sup>			
	CD	CR	P	CR	S		
Nombre de femmes	21	48	1	15	27	31	12
	70				58		
Proportion de femmes	82,4%			17,6%	82,9%		17,1%

CD : Conseil départemental CR (Guadeloupe) : Conseil régional P : Parlement CR (Jamaïque) : Chambre des représentants S : Sénat

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés, France-Antilles*) et rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Les assemblées politiques centrales sont relativement imperméables entre elles dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, 70 femmes, soit 82,4% de l'échantillon, ne détiennent de mandat(s) que dans une seule assemblée politique, configuration que je qualifie de « trajectoires politiques uniques »<sup>9</sup>. En Jamaïque, c'est le cas de 58 femmes, soit 82,9% de l'échantillon<sup>10</sup>. Les femmes détenant des mandats dans plusieurs assemblées politiques, configuration que je qualifie de « trajectoires politiques mixtes », sont donc minoritaires. En Guadeloupe, cette situation concerne seulement 15 femmes, soit 17,6% de l'échantillon. Leur élection régionale ayant tendance à précéder celle à l'échelon départemental<sup>11</sup>, il apparaît que le Conseil régional représente un tremplin vers le Conseil départemental. Le scrutin de liste en vigueur aux élections régionales, on l'a vu, est en effet plus favorable aux femmes pour une première élection que le scrutin majoritaire utilisé au Conseil général (jusqu'en 2015). Les capitaux politiques accumulés pendant le mandat régional peuvent en outre être convertis en ressources politiques dans le cadre d'une élection générale. En Jamaïque, seulement 12 femmes, soit 17,1% de l'échantillon, détiennent des mandats à la fois à la Chambre des représentants et au Sénat. Leur nomination sénatoriale précédant presque systématiquement leur

<sup>8</sup> Les femmes détentrices d'un mandat parlementaire, à l'Assemblée nationale ou/et au Sénat étant marginalement représentées (sept femmes), les trajectoires mixtes ne croisent que les mandats départementaux et régionaux.

<sup>9</sup> Les Guadeloupéennes empruntent des trajectoires politiques uniques notamment au Conseil régional (48 femmes) et plus marginalement au Conseil départemental (21 femmes). Il faut y ajouter le cas particulier d'Eugénie Éboué-Tell, qui ne détient que des mandats parlementaires, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

<sup>10</sup> Les Jamaïcaines empruntent des trajectoires uniques aussi bien au Sénat (31 femmes) qu'à la Chambre des représentants (27 femmes).

<sup>11</sup> Six femmes accèdent d'abord au Conseil départemental, et neuf au Conseil régional.

élection de représentante<sup>12</sup>, il apparaît que le Sénat facilite l'accès à la Chambre des représentants. La nomination sénatoriale, on l'a vu, est en effet plus favorable aux femmes pour une première élection que le scrutin majoritaire utilisé aux élections générales. Les capitaux politiques accumulés pendant le mandat de sénatrice peuvent en outre être convertis en ressources politiques dans le cadre d'une élection générale. Le déficit de légitimité politique de la nomination par rapport à l'élection incite en outre certaines sénatrices désireuses de poursuivre leur carrière politique à affronter la compétition électorale, comme en témoignent les propos, en entretien, de Lisa Hanna, représentante PNP de la circonscription de St. Ann Southern :

Les membres élus du Parlement sont vraiment différents des sénateurs. Les sénateurs sont nommés. [...] Si vous voulez devenir un membre élu du Parlement, vous devez avoir la peau dure. Il faut comprendre que c'est une *corrida* (*blood sport*). Si vous n'avez pas cette personnalité, vous ne pouvez pas le faire. (Entretien avec Lisa Hanna, représentante PNP de la circonscription de St. Ann Southern, rencontrée le 20 janvier 2016 à Kingston [New Kingston]).

La féminisation des assemblées politiques centrales guadeloupéennes et jamaïcaines est ainsi caractérisée par une longue sous-représentation des femmes, qui prend fin en Guadeloupe dans les années 2000 grâce aux lois dites sur la parité politique. Les deux terrains d'étude, notamment la Guadeloupe, se distinguent cependant de leurs (anciennes) métropoles respectives. Les femmes sont non seulement mieux représentées que leurs homologues métropolitaines mais en outre, un nombre non négligeable d'entre elles parviennent à s'imposer durablement dans le champ politique local, aux plus hautes positions de pouvoir. L'analyse de la féminisation des assemblées politiques centrales doit donc être prolongée par l'étude de l'échelon local.

---

<sup>12</sup> 11 femmes accèdent d'abord au Sénat, et une seule la Chambre des représentants.

## 2.2. La représentation des femmes dans les assemblées politiques locales

En dépit de leur différence statutaire, les deux terrains d'étude disposent bien sûr tous deux d'assemblées politiques locales, les conseils municipaux en Guadeloupe, et les conseils paroissiaux en Jamaïque, présidés par un maire. Je m'attache ici essentiellement à la comparaison de la représentation des femmes dans les deux cas. Pour les élections les plus récentes, le recours à des sources primaires, les rapports électoraux publiés en ligne par le Ministère de l'Intérieur pour la Guadeloupe<sup>13</sup> et l'*Electoral Commission of Jamaica* (ECJ) pour la Jamaïque<sup>14</sup>, m'ont permis de collecter les données nécessaires à l'analyse. Pour les élections plus anciennes, j'ai utilisé la presse sur les élections municipales depuis 1945 pour la Guadeloupe (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*) et les tableaux synthétiques réalisés par l'ECJ sur les femmes élues depuis 1947 pour la Jamaïque.

### **Encadré 3. Historique et fonctionnement des assemblées politiques locales en Guadeloupe et en Jamaïque**

Les communes sont mises en place, en **Guadeloupe** comme en métropole, par la loi du 14 décembre 1789 au lendemain de la Révolution française. Les colonies demeurent cependant durablement soumises à un régime d'exception. L'article 11 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 prévoit ainsi la nomination du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux par le gouverneur. La Constitution de 1958 prévoit cependant, à la suite de l'avènement de la Cinquième République, une organisation administrative des communes des DOM similaire à celles de la métropole, dont la structure institutionnelle a peu changé depuis. Le nombre de communes guadeloupéennes est réduit de 34 à 32 en 2007, date de l'octroi du statut de collectivité territoriale à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, auparavant rattachés à la Guadeloupe. Les électeurs de chaque commune élisent leurs conseillers municipaux, dont le nombre varie de 49 pour Les Abymes à 15 pour Terre-de-Bas, au scrutin majoritaire plurinominal avec panachage dans les communes de moins de 1000 habitants et au scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire dans les communes de plus de 1000 habitants<sup>15</sup>. Les conseillers municipaux sont élus pour six ans. Le maire de chaque conseil municipal est élu au suffrage indirect par les conseillers municipaux, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

<sup>13</sup> Ministère de l'Intérieur, « Élections. Les résultats. Municipales », <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>14</sup> *Electoral Commission of Jamaica*, "Election Results. Parish Council Elections", <http://www.eoj.com.jm/content-183-181.htm> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>15</sup> Cette règle s'applique depuis 2013, date avant laquelle la limite appliquée était de 3500 habitants par commune.

La **Jamaïque** dispose d'un système de gouvernement local depuis 1663 sur le modèle domanial anglais du *vestry system*. Ce système, aboli en 1865 à la suite de l'octroi du statut de colonie de la Couronne, est remplacé par la mise en place de 22 *parochial boards* (« conseils paroissiaux ») institutionnalisés par le *Parish Councils Act* de 1887. En 1923, le nombre de *parochial boards* est abaissé à 14. La *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC), qui fusionne les deux paroisses de Kingston et de St. Andrew, et le *Portmore Municipal Council* (PMC), mis en place dans la paroisse de St. Catherine par le *Municipalities Act* de 2003, représentent des cas particuliers. Les 14 paroisses sont composées de 228 divisions, numériquement réparties de manière variable au sein de chaque paroisse, de 13 pour le PMC (qui dispose donc de 13 conseiller.e.s paroissiaux.les) à 41 pour St. Catherine (qui dispose quant à elle de 41 conseiller.e.s paroissiaux.les). Les conseiller.e.s paroissiaux.les sont élu.e.s au scrutin majoritaire uninominal à un tour. La durée de leur mandat est variable, les élections locales étant convoquées par le gouvernement en place. Le/La maire de chaque conseil paroissial est élu.e au suffrage indirect par les conseiller.e.s paroissiaux.les, à l'exception du maire du PMC, qui l'est au suffrage direct.

Sources : Émile Rodolphe Enoff, Ministère de l'Intérieur et *Commonwealth Local Government Forum*<sup>16</sup>.

### Proportion des femmes

**Tableau 14. Proportion des femmes élues dans les conseils municipaux de la Guadeloupe aux élections municipales de 2008 et de 2014**

Législature	Guadeloupe	France métropolitaine
2008	47,7%	35%
2014	48,5%	40,3%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Ministère de l'Intérieur<sup>17</sup>.

Les résultats des élections municipales de 2008 et 2014, qui sont les seules pour lesquelles je dispose de données précises, montrent que depuis l'application des lois dites sur la parité politique, les femmes sont presque représentées à égalité dans les conseils municipaux, ce qui les distingue de leurs homologues métropolitaines<sup>18</sup>. Rappelons que la loi s'applique aux communes de plus de 3500 habitants en 2008 et de plus de 1000 habitants en 2014 : c'est donc dans les

<sup>16</sup> ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe...*, op. cit., Ministère de l'Intérieur, <https://www.interieur.gouv.fr/>, et *Commonwealth Local Governement Forum*, "Jamaica", "The local government system in Jamaica", <http://www.clgf.org.uk/jamaica/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>17</sup> Ministère de l'Intérieur, « Élections. Les résultats. Municipales », <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

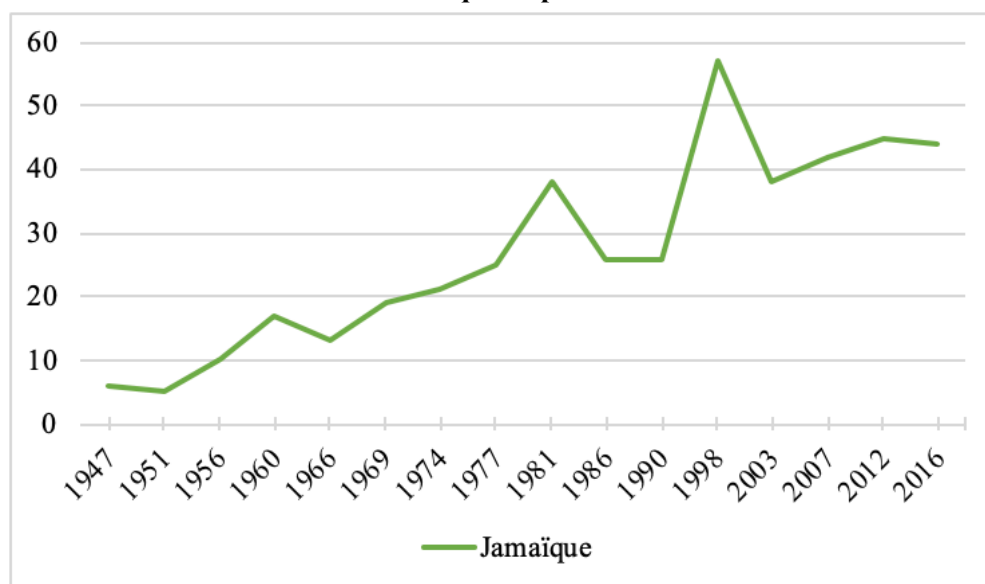
<sup>18</sup> En Guadeloupe, elles sont 458 à obtenir un des 960 mandats en jeu lors des élections municipales de 2008, soit 47,7% de l'échantillon, contre 35% pour la métropole, écart réduit lors des élections municipales de 2014, où elles obtiennent 462 des 952 mandats en jeu, soit 48,5% de l'échantillon, contre 40,3% pour la métropole (pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer à l'annexe 11).



villages que la part des femmes élues reste la plus faible, et plus particulièrement en métropole<sup>19</sup>.

En ce qui concerne la Jamaïque, je ne dispose pas toujours du nombre total de conseiller.e.s paroissiaux.les, notamment pour les législatures les plus anciennes, mais j'ai pu identifier le nombre de femmes élues pour chaque législature.

**Graphique 6. Évolution du nombre des femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1947**



Graphique : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

<sup>19</sup> À la suite des élections municipales de 2008, où les lois dites sur la parité politique ne s'appliquent pas dans les villages, les femmes sont presque représentées à égalité à La Désirade (42,1%), mais ce n'est pas le cas à Saint-Louis-de-Marie-Galante (39,1%), Terre-de-Bas (26,7%) et Terre-de-Haut (26,3%). La donne change cependant aux élections municipales de 2014, ces communes étant désormais passées sous le régime paritaire, et les femmes sont désormais presque représentées à égalité, à hauteur de 47,4% à La Désirade, 47,8% à Saint-Louis, 53,3% à Terre-de-Bas et 51,7% à Terre-de-Haut (pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer à l'annexe 9).

**Tableau 15. Évolution de la proportion des femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1947**

Législature	Proportion de femmes élues
1947	3%
1951	NR
1956	NR
1960	NR
1966	NR
1969	NR
1974	NR
1977	NR
1981	13,8%
1986	13,9%
1990	13,9%
1998	25,1%
2003	16,7%
2007	18,5%
2012	19,7%
2016	19,3%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Les Jamaïcaines accèdent aux assemblées politiques locales avant d’être élues aux assemblées centrales. La franchise de 1936 permet en effet aux femmes appartenant à l’oligarchie coloniale blanche et à la bourgeoisie mulâtre de se présenter aux élections locales. Mary Morris-Knibb devient ainsi, en 1939, la première femme élue dans le cadre d’élections partielles à Kingston<sup>1</sup>. La représentation des femmes demeure toutefois marginale à la suite de l’acquisition du suffrage universel. En 1947, elles ne sont ainsi que six à détenir un des 199 mandats en jeu, soit 3% de l’échantillon<sup>2</sup>. Le nombre de femmes élues a globalement tendance à augmenter, notamment à partir des années 1970, mais l’absence de quotas de genre en politique ne permet pas une représentation élevée des Jamaïcaines qui ne détiennent jamais plus de 25,1% des mandats, comme c’est le cas en 1998. Une analyse plus fine des résultats des élections locales 2007, 2012 et 2016 par paroisse montre que les femmes ont tendance à être mieux représentées dans les paroisses urbaines<sup>3</sup>. En 2016, elles représentent ainsi 35% des élu.e.s de la KSAC, une paroisse urbanisée, contre une moyenne nationale de 19,3%, tandis qu’aucune femme n’est élue à Portland, une paroisse rurale. Ce déséquilibre

<sup>1</sup> McKENZIE, Hermione, “The Women’s Movement and Public Policy in Jamaica”, op. cit., p.57.

<sup>2</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer à l’annexe 10.

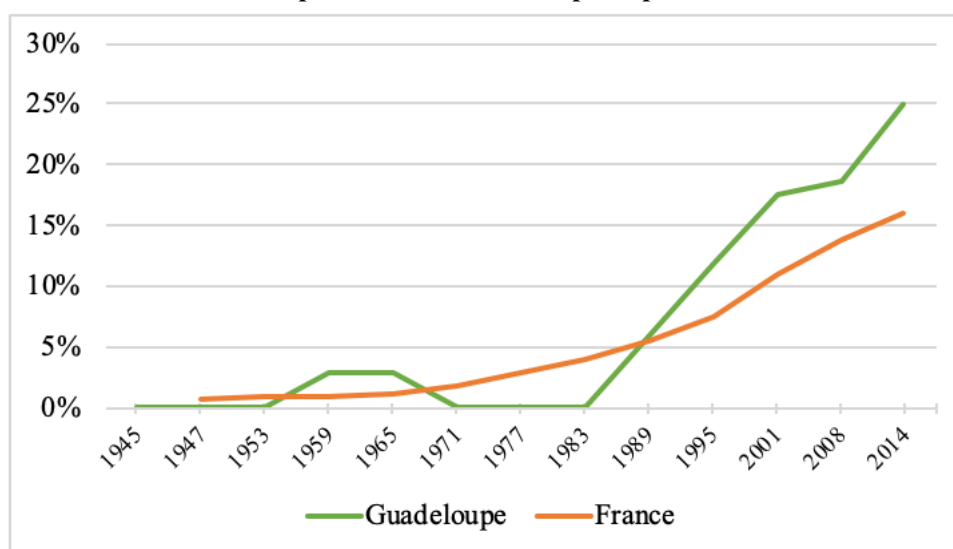
<sup>3</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer à l’annexe 11.

géographique est certainement à mettre en rapport avec les moindres opportunités d'acquisition de ressources scolaires et professionnelles, convertibles en ressources politiques, dans les paroisses rurales, comme le suggère Kari Douglas, conseillère paroissiale PNP de la KSAC (division de Trafalgar Park) en entretien :

Vous devez savoir ce que vous faites (quand vous faites de la politique). [...] Il y a plus de personnes qualifiées à St. Catherine et Kingston. C'est lié au mode de fonctionnement des paroisses urbaines, aux opportunités qu'elles offrent, à l'éducation, à la socialisation de manière générale. Les paroisses rurales sont différentes. Il y a moins d'opportunités et moins de couverture médiatique pour pouvoir s'imposer. Je crois que c'est pour ça qu'il y a plus de femmes (élues) à Kingston et à St. Catherine. (Entretien avec Kari Douglas, conseillère paroissiale PNP de la KSAC [division de Trafalgar Park], rencontrée le 21 avril 2016 à Kingston [Waterloo]).

### Fonctions exécutives

**Graphique 7. Évolution de la proportion des femmes élues maires dans les conseils municipaux de la Guadeloupe depuis 1945**



Graphique : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés*, *France-Antilles*) et *Observatoire des inégalités*<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> *Observatoire des inégalités*, <https://www.inegalites.fr/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

**Tableau 16. Évolution de la proportion des femmes élues maires dans les conseils municipaux de la Guadeloupe depuis 1945**

Législature	Guadeloupe	France
1945	-	NR
1947	-	0,7%
1953	-	0,8%
1959	2,9%	1%
1965	2,9%	1,1%
1971	-	1,8%
1977	-	2,8%
1983	-	4%
1989	5,9%	5,5%
1995	11,8%	7,5%
2001	17,6%	10,9%
2008	18,7%	13,8%
2014	25%	16,1%

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés*, *France-Antilles*) et *Observatoire des inégalités*<sup>1</sup>.

Les femmes sont sous-représentées dans l'exercice des fonctions de maires par rapport aux hommes puisqu'elles ne détiennent que 28 des 438 mandats en jeu depuis 1945, soit 6,4% de l'échantillon<sup>2</sup>. Les femmes accèdent tardivement à cette fonction exécutive, comme c'est le cas dans les assemblées politiques centrales, puisque ce n'est qu'en 1959 qu'Albertine Baclet est élue maire de Saint-Louis-de-Marie-Galante. Elles en sont ensuite exclues jusqu'en 1989, ce qui est à mettre en rapport non seulement avec leur sous-représentation globale dans les conseils municipaux, *a fortiori* en l'absence de loi dites sur la parité politique, mais surtout à leur présence marginale en tête de listes, en Guadeloupe comme dans le reste de la métropole<sup>3</sup>. Un changement s'opère cependant à partir de 1995, date à laquelle quatre femmes sont élues, leur permettant de franchir la barre symbolique des 10% de femmes maires. Cette tendance se confirme à partir des années 2000. En 2001 et 2008, six femmes sont élues, nombre qui bondit à huit en 2014, leur permettant d'atteindre le seuil symbolique des 25% de femmes maires, conséquence directe de l'application des lois dites sur la parité politique qui, bien qu'elles ne règlementent pas la part de femmes maires, permettent néanmoins de légitimer l'insertion des

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Pour une présentation plus détaillée des femmes élues et des calculs réalisés, se référer à l'annexe 12.

<sup>3</sup> DULONG, Delphine, MATONTI, Frédérique, « L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne », in LAGROYE, Jacques, LEHINGUE, Patrick, SAWICKI, Frédéric, dir., *Mobilisations électorales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.281-303.

femmes dans le champ politique<sup>4</sup>. La ruralité des communes guadeloupéennes peut en outre agir comme un facteur favorable à l'accès des femmes aux fonctions de maire, comme l'a montré Victor Marneur dans son étude sur les communes rurales de la Gironde<sup>5</sup>.

En dépit de la conquête tardive des mairies par les Guadeloupéennes, son ampleur est remarquable, et croissante, depuis 1989, à la différence de la situation en métropole où l'accroissement du nombre de femmes à la tête des municipalités est faible<sup>6</sup>.

**Tableau 17. Nombre des femmes élues maires dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1958**

Législature	Maires	Division	Paroisse
1956	Iris King	West Kingston n°1	KSAC
1981	Hyacinth Knight	Gayle	St. Mary
1986	Marie Atkins	Washington Gardens	KSAC
1990	Marie Atkins	Washington Gardens	KSAC
	Jennifer Edwards	Sydenham	St. Catherine
1998	Mary Atkins	Waterhouse	KSAC
2007	Vinette Robb-Oddman	Calderwood	St. Ann
2012	Angela Brown Burke	Norman Gardens	KSAC
	Brenda Ramsey	Bellefield	Manchester

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Les Jamaïcaines sont peu nombreuses à exercer des fonctions de maire, même si leur accès à cette fonction est plus précoce, avec l'élection d'Iris King à la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC) en 1958<sup>7</sup>. Seulement neuf femmes, souvent élues en cours de législature, en remplacement d'hommes démissionnaires, ou/et elles-mêmes démissionnaires, ont occupé cette position, sans impact de l'appartenance partisane<sup>8</sup>. Au-delà de leur sous-représentation globale dans les conseils paroissiaux, l'accès très résiduel des femmes à leur présidence peut s'expliquer par deux facteurs complémentaires distinguant les deux terrains

<sup>4</sup> GUIONNET, Christine, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 4, n°60, 2002, p.113-146.

<sup>5</sup> MARNEUR, Victor, « Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux : le cas des petites communes de Gironde au tournant des réformes paritaires », thèse de doctorat de science politique, Sciences Po Bordeaux, 2016.

<sup>6</sup> ACHIN, Catherine, LÉVÊQUE, Sandrine, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°204, 2014, p.118-137, et ACHIN, Catherine, « Démocratisation du personnel politique et parité : un premier bilan », *Mouvements*, vol. 5, n°18, 2001, p.61.

<sup>7</sup> Pour une présentation plus détaillée des femmes élues maires en Jamaïque, se référer à l'annexe 13.

<sup>8</sup> Les femmes élues sont aussi bien issues du PNP (5 femmes) que du JLP (4 femmes), confirmant la relative indifférence de l'affiliation partisane dans l'accès aux assemblées politiques.

d'étude. Tout d'abord, comme dans les assemblées politiques centrales, le champ politique n'est pas régi par des quotas de genre en politique. En outre, les paroisses les plus urbanisées, qui sont les plus favorables aux femmes (elles totalisent six femmes maires), sont minoritaires (la KSAC et St. Catherine), tandis que les paroisses rurales, plus nombreuses, ne totalisent que trois femmes maires, déséquilibre géographique qui est certainement à relier, à nouveau, aux moindres ressources sociales et politiques dans les paroisses rurales, tandis qu'en Guadeloupe, celles-ci sont réparties de manière plus homogène.

#### La place de l'échelon local dans les trajectoires politiques

**Tableau 18. La place de l'échelon local dans les trajectoires politiques des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines depuis 1944**

Nombre de femmes	Guadeloupe	Jamaïque
		85
Nombre de femmes détentrices d'un mandat local	70	13
Proportion de femmes détentrices d'un mandat local	82,4%	18,5%

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés*, *France-Antilles*) et rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

L'analyse de la circulation dans le champ politique global montre la relative perméabilité, en Guadeloupe, et imperméabilité, en Jamaïque, des assemblées politiques centrales et locales. Les trajectoires politiques des Guadeloupéennes élues dans les assemblées centrales sont en effet caractérisées par l'importance de l'échelon local dans leurs carrières politiques puisque 70 d'entre elles, soit 82,4% de l'échantillon, détiennent également au moins un mandat local. Parmi ces femmes, 48, soit 56,7% de l'échantillon, détiennent un mandat local avant d'être élues dans une assemblée politique centrale. Le mandat local, et notamment la fonction de maire, dont Pierre Sadran a montré l'importance dans le *cursus honorum* des élus français<sup>9</sup>, représente donc un tremplin vers une carrière politique centrale, phénomène caractéristique des trajectoires politiques ascendantes. Les quelques femmes ne disposant pas de mandat local avant leur élection dans une assemblée centrale détiennent d'autres ressources politiques leur permettant de se

<sup>9</sup> SADLAN, Pierre, « Le maire dans le cursus politique : Note sur une singularité française », *Pouvoirs*, n°95, 2000, p.87-101.

faire élire. Elles sont cependant 22 à briguer ensuite un mandat local, phénomène caractéristique des trajectoires politiques descendantes et signe de la désidérabilité du mandat local, porteur de notabilité locale. À l'inverse, les trajectoires politiques des Jamaïcaines sont caractérisées par la faible importance de l'échelon local dans leurs carrières politiques puisque seulement 13 d'entre elles, soit 18,5% de l'échantillon, détiennent un mandat local. Le mandat local offre donc, contrairement à la Guadeloupe, peu de ressources politiques pour briguer un mandat national, *a fortiori* au Sénat où ce sont les relations avec les chef.fe.s de gouvernement et les dirigeant.e.s des partis politiques qui importent. La séparation nette entre l'échelon local et national s'explique certainement par le manque de légitimité supposée du mandat local par rapport au mandat national. En témoignent les propos de ce représentant, anonymisé, qui font directement écho aux divisions socio-raciales clivant la société jamaïcaine et s'exprimant également dans le champ politique, en assignant les mandats nationaux aux classes favorisées et les mandats locaux aux classes plus modestes :

En politique, en Jamaïque, ce sont les membres du Parlement qui font tout. [...] Le gouvernement local, c'est niet. [...] Le gouvernement local en Jamaïque ne sert absolument à rien. Et c'est lié au (hésitation) profil des conseillers. Ils n'ont pas un bagage intellectuel très important, si vous voyez ce que je veux dire. Tout ce qu'ils veulent, c'est obtenir des petits contrats, se faire un peu d'argent, c'est tout. (Entretien avec un homme anonymisé, représentant d'une circonscription de la Jamaïque).

La féminisation des assemblées politiques locales guadeloupéennes et jamaïcaines est caractérisée, comme à l'échelon central, par une sous-représentation, voire une marginalisation des femmes, même si en Guadeloupe, les lois dites sur la parité politique permettent, depuis les années 2000, une représentation quasiment égalitaire dont l'ampleur par rapport à la métropole est remarquable au niveau de la conquête des mairies. L'échelon local occupe une place importante dans les trajectoires des Guadeloupéennes, contrairement à leurs homologues jamaïcaines. L'étude de la représentation politique des femmes doit s'achever par le déplacement de la focale d'analyse au niveau gouvernemental.

### 2.3. La représentation des femmes au gouvernement

Les parlementaires des deux terrains d'étude sont susceptibles d'être appelé.e.s au gouvernement national. Le recours à des sources secondaires, notamment les sites de l'Assemblée nationale et du Sénat pour la Guadeloupe<sup>1</sup> et le *World Guide to Women in Leadership*<sup>2</sup> pour la Jamaïque, m'a permis de collecter les données nécessaires à l'analyse de la présence des femmes au sein de ces exécutifs.

#### **Encadré 4. Historique et modalités de nomination des Guadeloupéen.ne.s et des Jamaïcain.e.s au gouvernement national**

Le statut de DOM de la **Guadeloupe** permet à ses parlementaires d'être appelé.e.s, comme les élu.e.s et les citoyen.ne.s de n'importe quel autre département français, au gouvernement national. La Constitution stipule que le.la chef.fe de gouvernement, le.la Premier.e ministre, est issu.e de la majorité parlementaire et nommé.e par le.la Président.e de la République. Les membres du gouvernement sont nommé.e.s par celui.celle-ci sur proposition du.de la Premier.e ministre. Sous la Quatrième République, l'usage veut que les ministres soient des parlementaires issu.e.s de l'Assemblée nationale ou du Sénat. La Cinquième République voit l'émergence de nouvelles filières d'accès au gouvernement<sup>3</sup>, avec la nomination de personnalités n'ayant jamais affronté le suffrage universel, issues soit de la haute fonction publique, soit de la société civile, et disposant de compétences dans un domaine particulier. Les membres du gouvernement sont nommé.e.s à différents rangs protocolaires. Les ministres peuvent être assisté.e.s par des ministres délégué.e.s et des secrétaires d'État. Après leur passage au gouvernement, les anciens membres du gouvernement souhaitant se maintenir en politique ont la possibilité de se présenter à une élection, locale ou nationale.

En Jamaïque, comme dans le cas du gouvernement français, la Constitution stipule que le.la chef.fe de gouvernement est le.la Premier.e ministre issu.e de la majorité parlementaire, nommé.e ici par le gouverneur, geste symbolique. Il.Elle doit être élu.e à la Chambre des représentants. Les membres du gouvernement, dont le nombre ne peut pas excéder 13 ministres, sont nommé.e.s par le.la Premier.e ministre. Contrairement au cas français, ces ministres doivent impérativement être issu.e.s d'une des deux chambres du Parlement, la Chambre des représentants ou le Sénat. Le nombre de sénateur.rice.s est en outre limité à quatre, et le.la Ministre des Finances doit être issu.e de la Chambre des représentants. Les membres du gouvernement sont également nommé.e.s à différents rangs protocolaires. Les ministres et les procureur.e.s d'État peuvent être assisté.e.s par des secrétaires d'État et des secrétaires parlementaires. Sur le modèle du système de Westminster, un contre-gouvernement, le *shadow cabinet* (« cabinet fantôme »), dirigé

<sup>1</sup> Assemblée nationale, « 577 députés » et « Anciens députés », art. cit., et Sénat, « Les anciens sénateurs - Cinquième République », « Les anciens Sénateurs - Quatrième République » et « Vos sénateurs », art. cit.

<sup>2</sup> *World Guide to Women in Leadership*, ouvrage accessible en ligne : <http://www.guide2womenleaders.com/>

<sup>3</sup> GAXIE, Daniel, « Immuables et changeants : les ministres de la V<sup>e</sup> République », *Pouvoirs*, n°36, 1986, p.61-78.



par le/la *leader of the opposition* (« chef.fe de l’opposition »), qui nomme des *shadow ministers* (« ministres fantômes »), est également présent<sup>4</sup>.

Sources : Vie publique et *Jamaica’s Constitution of 1962 with Amendments through 2011*<sup>5</sup>.

### Présence des femmes

**Tableau 19. Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986**

Gouvernement	Guadeloupéennes	Dates
Jacques Chirac (2)	Lucette Michaux-Chevry	1986-1988
Édouard Balladur	Lucette Michaux-Chevry	1993-1995
François Fillon (2)	Marie-Luce Penchard	2009-2010
François Fillon (3)	Marie-Luce Penchard	2010-2012
Jean-Marc Ayrault (1)	George Pau-Langevin	2012
Jean-Marc Ayrault (2)	George Pau-Langevin	2012-2014
Manuel Valls (1)	George Pau-Langevin	2014
Manuel Valls (2)	George Pau-Langevin	2014-2016
Édouard Philippe (1)	Laura Flessel-Colovic	2017
Édouard Philippe (2)	Laura Flessel-Colovic	2017-2018

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale et Sénat<sup>6</sup>.

Les Guadeloupéennes ont été appelées à dix reprises au gouvernement, ce qui leur assure une place et une visibilité non négligeables<sup>7</sup>. C’est en 1986 que Lucette Michaux-Chevry est nommée secrétaire d’État dans le deuxième gouvernement de Jacques Chirac, avec qui elle entretient des liens privilégiés au sein du *Rassemblement pour la République* (RPR). Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe au moment de sa nomination, elle est représentative de l’ancienne génération de parlementaires appelé.e.s au gouvernement, catégorie à laquelle peut également être rattachée George Pau-Langevin, députée de la 15<sup>ème</sup> circonscription de Paris au moment de sa nomination<sup>8</sup>. La désignation de Marie-Luce Penchard, la fille de Lucette Michaux-Chevry, ministre dans le deuxième et le troisième gouvernement de François Fillon, en 2009 et en 2010, et de Laura Flessel-Colovic,

<sup>4</sup> Le *shadow cabinet* n’est cependant pas pris en compte dans l’analyse de la représentation des femmes au gouvernement jamaïcain.

<sup>5</sup> Vie publique, « Comment s’effectue la nomination des membres du Gouvernement ? », <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/fonctionnement/premier-ministre/gouvernement/comment-s-effectue-nomination-membres-du-gouvernement.html> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018), et *Jamaica’s Constitution of 1962 with Amendments through 2011*.

<sup>6</sup> Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/>, et Sénat, <https://www.senat.fr/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>7</sup> Pour une présentation plus détaillée des Guadeloupéennes nommées au gouvernement depuis 1986, se référer à l’annexe 14.

<sup>8</sup> George Pau-Langevin est une élue parisienne, conseillère régionale d’Île-de-France de 1992 à 1998, députée de la 21<sup>ème</sup> circonscription de Paris de 2007 à 2012, et de sa 15<sup>ème</sup> circonscription depuis 2012. Elle ne fait cependant pas partie de l’échantillon des élues guadeloupéennes étudiées car elle n’a jamais siégé en Guadeloupe.

ministre dans le premier et le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe de 2017 à 2018<sup>9</sup>, marque un tournant. Respectivement « héritière » haute fonctionnaire et ancienne escrimeuse, elles relèvent des filières de la haute fonction publique et de la société civile. Le choix de favoriser au gouvernement des femmes de Guadeloupe, plutôt que des hommes, appelés deux fois seulement au gouvernement<sup>10</sup>, est à mettre en rapport, *a fortiori* en contexte paritaire valorisant la féminité, la diversité et la (relative) jeunesse dans le champ politique, comme l'ont montré Maud Navarre dans les assemblées politiques locales en Bourgogne<sup>11</sup> et Martina Avanza au conseil de Paris<sup>12</sup>. Il s'agit donc d'une logique d'affichage de « femmes (qui) sont restées d'abord les "élues" du prince avant d'être les élues des électeurs et des électrices »<sup>13</sup>.

En ce qui concerne la Jamaïque, je ne dispose pas du nombre total de membres de chaque gouvernement, mais j'ai pu là encore retrouver le nombre de femmes désignées pour chaque législature<sup>14</sup>.

---

<sup>9</sup> Laura Flessel-Colovic démission de son mandat ministériel en 2017.

<sup>10</sup> Victorin Lurel, député de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe de 2002 à 2017 et président du Conseil régional de la Guadeloupe de 2004 à 2015, est appelé deux fois au gouvernement national, d'abord par le premier gouvernement Jean-Marc Ayrault, en 2012, où il détient le portefeuille de l'Outre-mer, puis par le deuxième gouvernement de Jean-Marc Ayrault, de 2012 à 2014, où il est reconduit dans ses fonctions.

<sup>11</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue...*, op. cit.

<sup>12</sup> AVANZA, Martina, « Qui représentent les élus de la diversité ? Croyances partisanes et points de vue de divers », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°4, 2010, p.745-767.

<sup>13</sup> SINEAU, Mariette, *Profession femme politique...*, op. cit., p.154.

<sup>14</sup> Pour une liste plus détaillée des femmes nommées au gouvernement jamaïcain depuis 1944, se référer à l'annexe 15.

**Tableau 20. Femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953**

Gouvernement	Femmes nommées <sup>15</sup>	Dates
Alexander Bustamente (1)	-	1944-1949
Alexander Bustamente (2)	Rose Leon	1953-1955
Norman Manley (1)	Rose Leon	1955-1959
Norman Manley (2)	-	1959-1962
Alexander Bustamente (3)	-	1962
Alexander Bustamente (4)	Esme Grant	1962-1967
Donald Sangster	-	1967
Hugh Shearer	Esme Grant	1967-1972
Michael Manley (1)	2 femmes	1972-1976
Michael Manley (2)	5 femmes	1976-1980
Edward Seaga (1)	3 femmes	1980-1983
Edward Seaga (2)	5 femmes	1983-1989
Michael Manley (3)	5 femmes	1989-1992
Percival James Patterson (1)	4 femmes	1992-1993
Percival James Patterson (2)	4 femmes	1993-1997
Percival James Patterson (3)	5 femmes	1997-2002
Percival James Patterson (4)	4 femmes	2002-2006
Portia Simpson Miller (1)	2 femmes	2006-2007
Bruce Golding	4 femmes	2007-2011
Andrew Holness (1)	Shahine Robinson	2011-2012
Portia Simpson Miller (2)	5 femmes	2012-2016
Andrew Holness (2)	5 femmes	2016-
<b>Total</b>	<b>58</b>	

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *World Guide to Women in Leadership*<sup>16</sup>.

Les Jamaïcaines, eu égard de la différence d'échelle entre les deux terrains d'étude, sont plus souvent appelées au gouvernement que leurs homologues guadeloupéennes. Elles y accèdent assez rapidement puisque Rose Leon est nommée dans le deuxième gouvernement d'Alexander Bustamente dès 1949. Leur représentation demeure cependant très marginale jusqu'en 1976, année qui coïncide avec l'institutionnalisation du *PNP Women's Movement* (PNPWM) et l'arrivée au pouvoir du PNP. Comme au Sénat, leur représentation s'accroît et se maintient généralement à quatre ou cinq femmes nommées. Les périodes d'instabilité politique ont cependant tendance à se traduire par une moindre présence des femmes dans les gouvernements. C'est un phénomène observable aussi bien du côté du PNP, avec la démission de Percival James Patterson et la passation de pouvoir à Portia Simpson Miller en 2006, où leur nombre passe de quatre à deux, révélant par ailleurs que la présence d'une femme Première ministre

<sup>15</sup> En cas de changement de portefeuille en cours de législature, les femmes nommées au gouvernement n'ont été comptabilisées qu'une seule fois. Les femmes nommées ou démissionnaires en cours de législature ont en revanche été comptabilisées.

<sup>16</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

n'est pas forcément favorable à la nomination de femmes au gouvernement, que du JLP, où il passe de quatre à une à la suite de la démission de Bruce Golding et de la passation de pouvoir à Andrew Holness en 2007.

### Nombre de nominations

**Tableau 21. Nombre de nominations par Guadeloupéenne dans les gouvernements français depuis 1986**

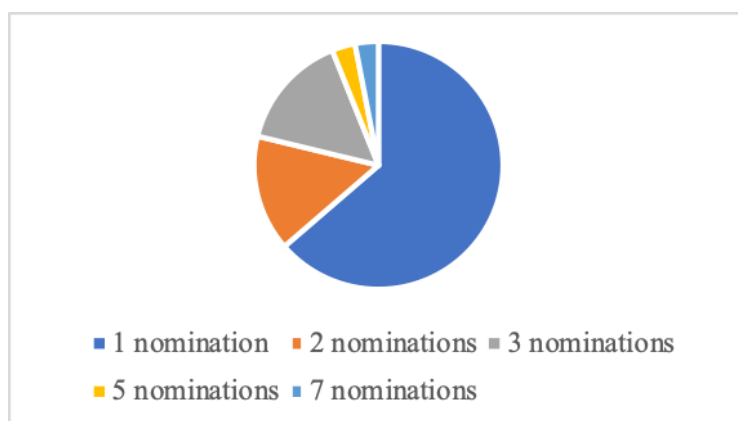
Nombre de nominations	Nombre de femmes
2 nominations	3
4 nominations	1

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale et Sénat<sup>17</sup>

La taille restreinte de l'échantillon guadeloupéen ne permet pas de généralisation mais il faut noter l'absence de femmes de passages, celles-ci étant reconduites au moins une fois dans leurs fonctions au gouvernement, ainsi que la présence d'une femme détenant quatre mandats, George Pau-Langevin.

**Graphique 8. Nombre de nominations par femme dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953**



Graphique : Soizic Brohan.

Source : *World Guide to Women in Leadership*<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/>, et Sénat, <https://www.senat.fr/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>18</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

**Tableau 22. Nombre de nominations par femme dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953**

Nombre de mandats	Nombre de femmes	Proportion de femmes
1 nomination	21	63,6%
2 nominations	5	15,1%
3 nominations	5	15,1%
5 nominations	1	3,1%
7 nominations	1	3,1%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *World Guide to Women in Leadership*<sup>19</sup>.

Les femmes nommées au gouvernement en Jamaïque sont majoritairement de passage puisqu'elles sont 21, soit 63,6% de l'échantillon, à n'avoir été nommées qu'une seule fois. Ces résultats confirment, comme au Sénat, que la nomination, favorable aux femmes par rapport à l'élection pour accéder aux arènes politiques, ne l'est pas s'y maintenir. Certaines femmes parviennent néanmoins à s'imposer dans l'arène gouvernementale. Elles sont cinq, soit 15,1% de l'échantillon, à détenir respectivement deux et trois nominations gouvernementales. Deux autres femmes, respectivement nommées cinq et sept fois, se distinguent en outre par la longévité de leur carrière gouvernementale.

### Rang protocolaire

**Tableau 23. Rang protocolaire des Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986**

Rang protocolaire	Nombre de femmes
Secrétaire d'État	2
Ministre déléguée	3
Ministre	5

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale et Sénat<sup>20</sup>.

La taille restreinte de l'échantillon guadeloupéen ne permet pas, une fois encore, de généralisation. Il faut ici cependant souligner que les Guadeloupéennes occupent plutôt des fonctions ministérielles, ce qui les distingue des autres femmes au gouvernement dont le rang protocolaire est le plus souvent celui de ministre déléguée ou secrétaire d'État<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/>, et Sénat, <https://www.senat.fr/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>21</sup> SINEAU, Mariette, *Profession femme politique...*, op. cit., p.222.

**Tableau 24. Rang protocolaire des femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953<sup>22</sup>**

Rang protocolaire	Nombre de femmes
Première ministre	2
Ministre	26
Procureure d'État	2
Secrétaire d'État	19
Secrétaire parlementaire	18

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *World Guide to Women in Leadership*<sup>23</sup>.

La présence d'une femme Première ministre est assez exceptionnelle pour être relevée, *a fortiori* dans la Caraïbe, où la littérature a montré qu'elles sont rares à ce poste par rapport à leurs homologues latino-américaines<sup>24</sup>. Portia Simpson Miller accède à cette fonction à deux reprises. La première fois, en 2006, à la suite de la démission de Percival James Patterson de la direction du PNP et de son poste de Premier ministre, lui permettant de devenir *de facto*, car elle est alors première Vice-présidente du PNP, présidente du parti et première ministre de la Jamaïque. La deuxième fois, en 2012, à la suite des élections générales de 2011 remportées par son parti. Les femmes sont également bien représentées dans les fonctions ministérielles, avec un total de 26 femmes ministres, auxquelles il faut ajouter deux femmes procureures d'État, rattachées au Ministère de la Justice, dont le rang protocolaire est proche. Elles ne sont donc pas systématiquement reléguées dans les fonctions gouvernementales dont le rang protocolaire est subalterne, même si 19 femmes détiennent un mandat de secrétaire d'État, et 18 autres de secrétaire parlementaire.

---

<sup>22</sup> Les remaniements ministériels en cours de législature, pouvant entraîner un changement de portefeuille et de rang protocolaire, ont été comptabilisés.

<sup>23</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>24</sup> Seulement trois autres femmes accèdent aux plus hauts niveaux de l'État dans la Caraïbe anglophone, Maria Eugenia Charles, Première ministre de la Dominique de 1980 à 1995, Janet Jagan, Présidente du Guyana de 1997 à 1998, et Kamla Persad Bissessar, Première ministre de Trinité et Tobago de 2010 à 2015. Se référer à HTUN, Mala, PISCOPO, Jennifer, *Global Institute for Gender Research, Conflict Prevention and Peace Forum*, "Presence without empowerment...", op. cit., p.2-3. Il faut y ajouter, depuis 2018, Mia Mottley, Première ministre de la Barbade.

## Portefeuilles détenus

**Tableau 25. Portefeuilles détenus par les Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986**

Portefeuille	Nombre de femmes
Outre-mer	4
Réussite éducative	2
Action humanitaire et Droits de l'Homme	1
Francophonie	1
Sports	2

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale et Sénat<sup>25</sup>.

Il faut bien sûr noter, dans le cas guadeloupéen, la surreprésentation du portefeuille de l'Outre-mer, résultat attendu eu égard à l'identité domienne des Guadeloupéennes appelées au gouvernement, et du portefeuille « féminin » de l'Éducation, constat classique des études genre et politique<sup>26</sup>. Lucette Michaux-Chevry se distingue à cet égard en détenant les portefeuilles de la Francophonie dans le deuxième gouvernement Jacques Chirac de 1986 à 1988 et de l'Action humanitaire et des droits de l'Homme dans le gouvernement d'Édouard Balladur de 1993 à 1995, ainsi que Laura Flessel-Colovic, Ministre des Sports, on l'a vu, dans le premier et le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe en 2017. Une autre élue domienne, la Guyanaise Christiane Taubira, Garde des Sceaux dans les premiers et les deuxièmes gouvernements de Jean-Marc Ayrault et de Manuel Valls de 2012 à 2016, se distingue également à cet égard<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/>, et Sénat, <https://www.senat.fr/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>26</sup> Se référer par exemple à HEATH, Roseanna, SCHWINDT-BAYER, Leslie, TAYLOR-ROBINSON, Michelle, "Women on the Sidelines: Women's Representation on Committees in Latin American Legislatures", *American Journal of Political Science*, vol. 49, n°2, 2015, p.420-436.

<sup>27</sup> Christiane Taubira démissionne de son mandat ministériel en 2016. Elle est par ailleurs députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guyane de 1993 à 2012, conseillère régionale de la Guyane de 2010 à 2015 et députée européenne de 1994 à 1999. Pour une présentation plus détaillée de la carrière politique de Christiane Taubira, se référer à GUYON, Stéphanie, "Christiane Taubira, a Black Woman in Politics in French Guiana and in France", op. cit., et GUYON, Stéphanie, « Des marges ultra-marines de la République au Parlement : trajectoires de députées guyanaises », art. cit.

**Tableau 26. Portefeuilles détenus par les femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953<sup>28</sup>**

Portefeuille	Nombre de femmes
Sports	10
Éducation	9
Services sociaux	9
Travail	8
Commerce	6
Culture	6
Gouvernement local	6
Information	6
Jeunesse	6
Femmes/Genre	5
Affaires étrangères	4
Développement communautaire	4
Industrie	4
Non renseigné (Bureau du Premier ministre)	4
Plan	4
Santé	4
Développement national	3
Divertissements	3
Finances	3
Justice	3
Défense	2
Environnement	2
Tourisme	2
Agriculture	1
Consommation	1
Enseignement supérieur	1
Investissement	1
Logement	1
Technologie	1

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *World Guide to Women in Leadership*<sup>29</sup>.

Les femmes nommées au gouvernement ont tendance à prendre en charge des portefeuilles « féminins »<sup>30</sup>. Elles sont ainsi neuf à détenir les portefeuilles de l'Éducation et des Services sociaux et six de la Culture, traditionnellement attribués aux femmes. Elles ne sont cependant que deux à détenir ceux du Tourisme et une seule du Logement, également « féminins », spécificité laissant entrevoir que la répartition entre les portefeuilles « féminins » et « masculins » est moins rigide qu'elle ne semble l'être à première vue. Les femmes sont cependant nettement sous-représentées dans les portefeuilles « masculins » renvoyant classiquement aux fonctions régaliennes. Elles ne

<sup>28</sup> Les portefeuilles détenus par les femmes nommées au gouvernement étant souvent hybrides (Culture, Genre, Divertissements et Sports par exemple), ils ont été comptabilisés séparément. Leur nombre ne correspond donc pas à celui du total des femmes nommées au gouvernement.

<sup>29</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>30</sup> HEATH, Roseanna, SCHWINDT-BAYER, Leslie, TAYLOR-ROBINSON, Michelle, "Women on the Sidelines...", art. cit.



sont ainsi que trois à détenir ceux des Finances et de la Justice, et deux de la Défense, *de facto* attribué au Premier ministre. Elles sont cependant relativement bien représentées dans le portefeuille des Affaires étrangères, pourtant traditionnellement attribué aux hommes (quatre femmes).

### Affiliation partisane

**Tableau 27. Affiliation partisane des Guadeloupéennes nommées dans les gouvernements français depuis 1986**

Parti politique	Nombre de femmes nommées
RPR	2
UMP	2
PS	4
LREM	2

RPR : *Rassemblement pour la République* UMP : *Union pour un Mouvement Populaire* PS : *Parti Socialiste* LREM : *La République en Marche !*

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale et Sénat<sup>31</sup>.

On se contentera d'indiquer, dans le cas guadeloupéen, que l'accès à l'arène gouvernementale impose, contrairement à l'échelon central et local, l'affiliation à un parti politique, qu'il se situe idéologiquement à droite (*Rassemblement pour la République* [RPR] et *Union pour un Mouvement Populaire* [UMP]), à gauche (*Parti Socialiste* [PS]) ou au centre (*La République en Marche !* [LREM]).

**Tableau 28. Affiliation partisane des femmes nommées dans les gouvernements jamaïcains depuis 1953**

Parti politique	Nombre de femmes nommées <sup>32</sup>
PNP	37
JLP	21

PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *World Guide to Women in Leadership*<sup>33</sup>.

Les Jamaïcaines affiliées au PNP (37 femmes) sont, comme au Sénat, surreprésentées par rapport à leurs homologues du JLP (21 femmes) dans l'arène gouvernementale,

<sup>31</sup> Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/>, et Sénat, <https://www.senat.fr/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>32</sup> En cas de changement de portefeuille en cours de législature, les femmes nommées au gouvernement n'ont été comptabilisées qu'une seule fois par législature. Les femmes qui ont été nommées ou qui ont démissionné en cours de législature ont également été comptabilisées.

<sup>33</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

confirmant la plus grande ouverture du PNP aux femmes par rapport au JLP (j’y reviendrai dans le chapitre 5).

### La place des nominations gouvernementales dans les trajectoires politiques

**Tableau 29. La place du gouvernement dans les trajectoires politiques des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines depuis 1944**

Nombre de femmes	Guadeloupe	Jamaïque
		85
Nombre de femmes nommées au gouvernement	2	32
Proportion de femmes nommées au gouvernement	2,4%	45,7%

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale, Sénat et *World Guide to Women in Leadership*<sup>34</sup>.

Seules 2,4% des Guadeloupéennes siégeant dans les assemblées politiques centrales détiennent des fonctions gouvernementales. Le statut de DOM de la Guadeloupe entraîne un biais explicatif. Non seulement le nombre de parlementaires, susceptibles d’être appelées au gouvernement, est limité, on l’a vu, mais les Guadeloupéennes appelées au gouvernement français ne sont pas toutes issues de l’arène parlementaire, contrairement au cas jamaïcain. À l’inverse, les trajectoires politiques des Jamaïcaines sont caractérisées par la fréquence de leur passage au gouvernement puisqu’elles sont 32, soit 45,7% de l’échantillon, à détenir de telles fonctions exécutives. La nomination de femmes au gouvernement permet en effet aux chef.fe.s de gouvernement de faire la preuve de leur volontarisme politique en direction de « l’espace de la cause des femmes » en politique (j’y reviendrai dans le chapitre 5). Susan Francesch et Karen Beckwith, dans leur analyse de la montée de la parité dans les gouvernements, qualifient ce phénomène de « socle en béton » imposant à « *Tout gouvernement souhaitant avoir une légitimité démocratique - c’est-à-dire voulant que l’opinion publique ait confiance en ses décisions - (de) comporter des femmes* »<sup>35</sup>. Le nombre de femmes parlementaires étant restreint, elles représentent un vivier de recrutement privilégié et ont de fortes chances d’être appelées au gouvernement.

<sup>34</sup> Assemblée nationale, <http://www2.assemblee-nationale.fr/>, Sénat, <https://www.senat.fr/> et *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consultés le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>35</sup> FRANCESCH, Susan, BECKWITH, Karen, « Les femmes au pouvoir, une tendance mondiale et irréversible », *The Conversation*, 22 novembre 2018, article repris par *Le Courrier international* du 15-21 novembre 2018.

Ce premier chapitre a ainsi d'abord rappelé les modalités de construction du champ politique caribéen, dont la dimension éminemment racialisée n'empêche pas l'analyse en termes de genre. La période esclavagiste procède à la mise en place d'un ordre politique contestataire au centre duquel figurent les planteurs, incarnation du pouvoir colonial et de l'hostilité à l'égard de l'autorité de la métropole, eux-mêmes remis en cause par les esclaves développant des espaces de contre-pouvoir auxquels participent les femmes. La période abolitionniste suscite des espoirs de libération, rapidement transformés cependant en désillusions, matérialisées par la résurgence d'un ordre politique contestataire investi par les nouveaux libres en Guadeloupe et les baptistes alliés aux paysans noirs en Jamaïque. Les luttes en faveur de l'égalité politique ressurgissent néanmoins pendant la période post-abolitionniste, non seulement au niveau racial, menées par les syndicats et les partis politiques, monopolisés par les hommes, mais également en termes de genre, en contestation de la persistance de l'exclusion des femmes du corps citoyen. Les revendications suffragistes, portées par les sociétés féminines philanthropiques relayées par les organisations féminines affiliées aux partis politiques en Guadeloupe, et les organisations nationalistes et panafricanistes en Jamaïque, ne parviennent cependant guère à s'imposer en contexte caribéen caractérisé par la primauté des clivages socio-raciaux. Les Guadeloupéennes et les Jamaïcaines accèdent cependant à la citoyenneté politique en 1944, mais leur représentation dans les assemblées politiques y évolue lentement. Leur féminisation est caractérisée par deux traits communs marquants. D'un côté, une sous-représentation des femmes, bien que moins prononcée que dans leurs (anciennes) métropoles respectives, notamment en contexte paritaire en Guadeloupe depuis les années 2000, et de l'autre, l'importance de quelques pionnières qui monopolisent les mandats et les responsabilités politiques, au point d'éclipser les hommes, constituant une forte singularité caribéenne. Les trajectoires politiques des femmes siégeant dans les assemblées politiques se distinguent cependant dans les deux terrains d'étude, la place de l'échelon local étant importante en Guadeloupe, comme dans le reste de la métropole, tandis qu'elle est marginale en Jamaïque, mais compensée par la fréquence des nominations gouvernementales.

La poursuite de la réflexion sur les femmes siégeant dans les assemblées politiques permet de prolonger l'analyse du champ politique institutionnalisé. Historiquement exclues des assemblées politiques, les femmes investissent d'abord l'ordre politique contestataire avant d'investir les dispositifs formels de la représentation politique. Ce déplacement d'un ordre politique à l'autre interroge la nature des ressources qu'elles détiennent, convertibles en filières d'accès au politique, au prisme de leur conformité aux injonctions à la « respectabilité » coloniale, attendue d'elles non seulement en tant que détentrices du pouvoir politique institutionnalisé, mais également en tant que femmes.

## Chapitre 2. Les chemins de la « respectabilité » : ressources sociales et trajectoires d'accès des femmes aux assemblées politiques

Le chapitre 1 a montré la dualité de l'ordre politique caribéen, scindé en un champ politique institutionnalisé, façonné par le colonisateur et matérialisé par la présence d'assemblées politiques représentatives, remis en cause par un champ politique contestataire, en rejet des normes coloniales. Le déplacement de la focale d'analyse sur les femmes siégeant dans les assemblées politiques représentatives recentre l'étude sur le champ politique institutionnalisé et une catégorie particulière du personnel politique, défini par son sexe féminin. Ce chapitre émet l'hypothèse que les représentantes sont doublement soumises aux injonctions à la « respectabilité », non seulement en tant que femmes, mais également en tant que détentrices du pouvoir politique institutionnalisé. La notion de « respectabilité » correspond, rappelons-le, pour emprunter au concept théorisé par Peter Wilson, à l'adéquation à un ordre de valeurs hérité de la société coloniale<sup>1</sup>. La « respectabilité » est associée, d'une part, à la féminité, en opposition à la « réputation » masculine<sup>2</sup>, système binaire dont Stéphanie Mulot et Nadine Lefaucheur ont souligné la dimension oppressive sur les femmes<sup>3</sup>. La « respectabilité » correspond, d'autre part, à la détention du pouvoir politique institutionnalisé, dont la conception positive impose son adéquation à un ordre de valeurs hérité de la société coloniale<sup>4</sup>. La similitude des « piliers » de la « respectabilité » féminine identifiés par Stéphanie Mulot, à savoir l'éducation, la religion et la moralité<sup>5</sup>, et des composants du « triptyque » constitutif des cultures

---

<sup>1</sup> WILSON, Peter, *Crab antics...*, op. cit.

<sup>2</sup> Peter Wilson considère que la « réputation » masculine correspond au contraire, on l'a vu, à la contestation de l'ordre social hérité de la colonisation. Se référer à WILSON, Peter, *Crab antics...*, op. cit.

<sup>3</sup> MULOT, Stéphanie, LEFAUCHEUR, Nadine, "Between Respectability and Resistance: French Caribbean Women Confronted by Domination during the Second Half of the Twentieth Century", in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, op. cit., p.149-166.

<sup>4</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.20-21.

<sup>5</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

politiques caribéennes mis en évidence par Denis Constant-Martin et Fred Constant, l'instruction, la religion et le travaillisme<sup>6</sup>, est, on l'a souligné, remarquable. Ce chapitre commence par interroger les ressources sociales détenues par les représentantes au prisme de leurs injonctions à la « respectabilité » avant de poursuivre la réflexion sur les modalités de conversion de celles-ci en ressources politiques permettant leur accès aux assemblées politiques.

### **1. Les ressources sociales des représentantes face à la double injonction à la « respectabilité »**

La base de données que j'ai réalisée sur les représentantes guadeloupéennes et jamaïcaines de 1944 à 2017 permet de renseigner leurs principales caractéristiques socio-démographiques. Les données recueillies sont cependant inégales, imposant, de manière ponctuelle, l'analyse des résultats obtenus avec précaution afin d'éviter les risques de surinterprétation<sup>7</sup>. L'hypothèse de leur double injonction à la « respectabilité », non seulement en tant que femmes, mais également en tant que détentrices du pouvoir politique institutionnalisé, est testée à l'aune des ressources personnelles, scolaires et professionnelles qu'elles détiennent. Elles sont comparées à celles des femmes dans la société en interrogeant la notion de « représentation-miroir » définie par Pierre Rosanvallon par la présence « *d'identités [...] arrimées [...] à des données immédiatement lisibles, notamment [...] des données ethniques ou sexuelles* » auxquelles il reproche cependant leur tendance « *à valider une sorte de biologisation inédite du social* »<sup>8</sup> tandis que Dominique Schnapper insiste plutôt sur sa contribution à la mise en place d'une assemblée « *à l'image de la société qui l'a élue* » composée de gouvernants « *à l'image des gouvernés* »<sup>9</sup>. Elles sont enfin confrontées, de manière ponctuelle, lorsque les données dont je dispose, parcellaires, notamment dans le cas guadeloupéen, le permettent, à celles des hommes siégeant dans les assemblées politiques. Différentes variables sont mobilisées pour analyser la conformité des

---

<sup>6</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.20-21.

<sup>7</sup> Bernard Lahire met notamment en garde contre le risque de décrochage interprétatif, qu'il qualifie de « *surinterprétation de type 1* », lorsque l'analyse repose sur des matériaux insuffisants. Se référer à LAHIRE, Bernard, « Risquer l'interprétation. Pertinences interprétatives et surinterprétation en sciences sociales », *Enquête*, n°3, 1996, p.61-87.

<sup>8</sup> ROSANVALLON, Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, p.352.

<sup>9</sup> SCHNAPPER, Dominique, « La fin de l'idée de représentation ? », in BLONDIAUX, Alain, HELVIG, Jean-Michel, LE GOFF, Jean-Pierre, et al., dir., *Où va notre démocratie ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information, 2008, p.49-54.

représentantes aux injonctions à la « respectabilité », leur origine socio-raciale, leur situation familiale, leur pratique religieuse et leurs ressources scolaires et professionnelles.

### 1.1. *L'origine socio-raciale*

Le milieu d'origine sociale demeure, rappelons-le, fortement corrélé à l'appartenance « raciale » dans les sociétés caribéennes contemporaines<sup>10</sup>. Jean-Luc Bonniol constate ainsi la persistance d'une « *idéologie incarnée* » où « *le biologique a enregistré en lui l'ordre du social* », engendrant une hypostase des catégories « raciales » et sociales<sup>11</sup>. Celles-ci ne sont en effet pas, pour emprunter aux termes employés par Michel Giraud dans son étude sur la Martinique, « *une simple réalité biologique* » car elles ont « *une valeur sociale ; la couleur de l'individu est ici le signe visible et superficiel de sa condition sociale* »<sup>12</sup>.

En Guadeloupe, Rosan Rauzduel a ainsi montré la reconduction de « *l'ordre ethno-raciologique* » objectivé dans l'existence de groupes sociaux dont il décrit la pyramide socio-raciale<sup>13</sup>. Les descendant.e.s de l'oligarchie coloniale blanche, les *blan péyi* (« Blancs pays »), en occupent le sommet. Ils.Elles exercent les « *fonctions de possession* » et sont majoritairement retrouvé.e.s parmi les propriétaires des terres, les actionnaires des usines et les grands commerçants. Leur monopolisation du capital économique, dont ils.elles détiennent les éléments matériels des forces productives, les rapproche donc de l'élite économique et sociale. Ils.elles sont cependant distant.e.s du pouvoir politique, l'effondrement de l'industrie sucrière, à la suite de l'abolition, ne leur permettant plus d'alimenter leurs réseaux politiques clientélistes, et les encourageant à se dessaisir progressivement, et volontairement, de l'ordre politique dont ils.elles détenaient auparavant le monopole afin de conserver leur emprise économique dans les colonies<sup>14</sup>. Les Mulâtre.sse.s, qui sont les descendant.e.s des enfants né.e.s des unions entre les maîtres blancs et les esclaves noires assujetties à une exploitation

---

<sup>10</sup> Se référer par exemple à ZANDER, Ulrike, « La hiérarchie "socio-raciale" en Martinique. Entre persistance coloniales et évolution vers un désir de vivre ensemble », *Asylon(s)*, n°11, 2013. Article accessible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1288.html>

<sup>11</sup> BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice...*, op. cit., p.17.

<sup>12</sup> GIRAUD, Michel, *Races et classes à la Martinique...*, op. cit., p.248. Se référer également à GIRAUD, Michel, « Races, classes et colonialisme à la Martinique », art. cit.

<sup>13</sup> RAUZDUEL, Rosan, « Ethnie, Classes et Contradictions Culturelles en Guadeloupe », *Socio-anthropologie*, n°4, 1998, article accessible en ligne : <https://socio-anthropologie.revues.org/132>

<sup>14</sup> BLÉRALD, Alain-Philippe, *La question nationale en Guadeloupe et en Martinique...*, op. cit.

sexuelle, et dont le phénotype fait appel, selon l'expression de Jean-Luc Bonniol, à « *une frénésie de nuances* »<sup>15</sup>, occupent une position intermédiaire, entre la classe possédante blanche et la classe des producteur.ices.s noir.e.s<sup>16</sup>. Ils.Elles exercent les « *fonctions de gestion et d'administration* » en monopolisant les postes de cadres, de fonctionnaires et d'enseignant.e.s. Ils détiennent aussi les « *fonctions de possession* » puisqu'on les retrouve également parmi les propriétaires des terres et les commerçants. Leur plus faible capital économique est cependant compensé par leur capital culturel, leur permettant d'appartenir à l'élite intellectuelle et politique et de détenir le « *privilège presque exclusif de la représentation politique* »<sup>17</sup>. Enfin, les populations noires, descendantes des esclaves, constituent la base de la pyramide socio-raciale<sup>18</sup>. Ils.Elles exercent les « *fonctions de production* » et on les retrouve essentiellement parmi les ouvriers, les agriculteurs et les marins-pêcheurs. Ils.elles ne disposent pas de capital économique mais contrairement aux Mulâtre.sse.s, ils.elles ne sont pas parvenu.e.s à compenser son absence par l'acquisition de capital culturel, les excluant de l'élite non seulement économique et sociale mais également intellectuelle et politique.

La similitude de la pyramide socio-raciale en Jamaïque est remarquable. Aggrey Brown souligne ainsi la dépendance de la société jamaïcaine à l'héritage colonial, engendrant ce qu'il qualifie de *colour/caste syndrom* (« syndrome de couleur/caste »)<sup>19</sup>. Les *White* (« Blancs ») occupent, comme en Guadeloupe, le sommet de la pyramide socio-raciale et monopolisent les fonctions économiques pendant la période coloniale. Leur présence est cependant, et c'est une forte spécificité par rapport aux Antilles françaises, marginale depuis l'indépendance. La classe moyenne des *Brown* (« Mulâtre.sse.s ») représente également une position intermédiaire de la pyramide socio-raciale. Agent.e.s coloniaux.les de la Couronne promu.e.s par l'oligarchie coloniale blanche selon le principe de la *bureaucratic cooptation* (« cooptation bureaucratique ») pendant la période coloniale<sup>20</sup>, ils.elles accèdent aux fonctions de gestion et d'administration de la société et font partie de l'élite intellectuelle. Le suffrage censitaire permet en outre

---

<sup>15</sup> BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice*..., op. cit., p.66.

<sup>16</sup> RAUZDUEL, Rosan, « Ethnie, Classes et Contradictions Culturelles en Guadeloupe », art. cit.

<sup>17</sup> BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice*..., op. cit., p.95.

<sup>18</sup> RAUZDUEL, Rosan, « Ethnie, Classes et Contradictions Culturelles en Guadeloupe », art. cit.

<sup>19</sup> BROWN, Aggrey, *Color, Class and Politics in Jamaica*, New Brunswick, Transaction Books, Sociology, Political Science, 1979. Se référer notamment au chapitre 4, "The Qualitative Dimensions of Political Participation", p.57-75.

<sup>20</sup> BROWN, Aggrey, *ibid.*, p.64.



la bourgeoisie de couleur d'intégrer le corps politique citoyen et, dans le contexte de la perspective de l'indépendance, de passer progressivement du champ politique contestataire à sa dimension institutionnalisée, dont la frontière n'est pas figée, processus incarné par la mise en place des deux grands blocs syndicats-partis contrôlés, rappelons-le, par Michael Manley du côté du *People's National Party*, et Alexander Bustamente du côté du *Jamaica Labour Party*, qui, en jouant sur le « brouillage racial », contribuent au développement du « nationalisme créole » (j'y reviendrai dans le chapitre 3). Enfin, les *Black* (« Noirs ») occupent la position inférieure de la pyramide socio-raciale. Ils.elles sont en effet durablement exclu.e.s, à l'abolition de l'esclave, non seulement du pouvoir économique, par le système d'apprentissage, mais également politique, par le suffrage censitaire dont les critères d'éligibilité les éloignent du corps politique citoyen.

Cette pyramide socio-raciale représente cependant un idéal-type ne correspondant pas forcément à la réalité sociale. Les descendant.e.s de l'oligarchie coloniale blanche ne se situent ainsi pas, en Guadeloupe, systématiquement au sommet de la pyramide socio-raciale puisque les « Petits Blancs », historiquement dépendant.e.s des « Grands Blancs », ne détiennent pas de capital économique, au point d'être parfois supplanté.e.s par certain.e.s Mulâtres.ses bénéficiant d'un meilleur positionnement social<sup>21</sup>. La pyramide socio-raciale n'interdit en outre pas les mouvements de mobilité sociale entre ses différents paliers. Dans les Antilles françaises, une partie de la population noire parvient ainsi, pendant la Troisième République, à accéder aux « *fonctions de gestion et d'administration* » de la société grâce à l'instruction et à l'école républicaine<sup>22</sup>, au point de menacer le groupe des Mulâtres.ses<sup>23</sup>. En Jamaïque, on observe le même phénomène<sup>24</sup>. Il faut enfin y ajouter, dans les deux terrains d'étude, d'autres groupes sociaux-raciaux, au premier rang desquels les *Coolie* (« Indien.ne.s »), travailleur.se.s contractuel.le.s soumis.e.s au régime de l'engagisme, en remplacement des ancien.ne.s esclaves<sup>25</sup>, mais également les Chinois.e.s et les populations originaires

---

<sup>21</sup> ZANDER, Ulrike, « La hiérarchie "socio-raciale" en Martinique... », art. cit.

<sup>22</sup> Maryse Condé insiste ainsi, dans son autobiographie, sur l'ascension sociale de sa mère, une descendante d'esclaves qui parvient, grâce à l'instruction et à l'école républicaine, à devenir institutrice. Se référer à CONDÉ, Maryse, *Le cœur à rire et à pleurer. Contes vrais de mon enfance*, Paris, Robert Laffont, 1999.

<sup>23</sup> ABÉNON, Lucien-René, *Petite histoire de la Guadeloupe*, op. cit., p.155-156.

<sup>24</sup> BROWN, Aggrey, *Color, Class and Politics in Jamaica*, op. cit., p.77-93.

<sup>25</sup> La littérature sur l'immigration indienne dans la Caraïbe est abondante. Pour la Guadeloupe, se référer par exemple à NORTHUP, David, « Indentured Indians in the French Antilles. Les immigrants indiens engagés aux Antilles françaises », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n°326-327, 2000, p.245-271. Pour la Jamaïque, se référer par exemple à

du Moyen-Orient, migrations économiques plus récentes<sup>26</sup>. L'analyse doit maintenant se prolonger en interrogeant le positionnement des représentantes dans cet édifice socio-racial, dont il est attendu qu'il se situe à sa position intermédiaire, détentrice du pouvoir politique.

Un indicateur heuristique de l'origine sociale des représentantes est la profession de leurs parents. Celle-ci n'étant pas renseignée par les sources primaires auxquelles j'ai eu accès (les rapports électoraux), et présente seulement de manière ponctuelle dans les sources secondaires que j'ai consultées (littérature scientifique et non scientifique, articles de presse et ressources en ligne), j'ai eu recours à un échantillon illustratif, la profession déclarée du père et de la mère des représentantes avec lesquelles j'ai réalisé un entretien biographique, soit 19 femmes en Guadeloupe, et 19 femmes en Jamaïque (pour une présentation plus détaillée, se référer au tableau 1)<sup>27</sup>, analysée à partir des catégories socio-professionnelles de l'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* (INSEE)<sup>28</sup>.

---

SHEPHERD, Verene, "The Dynamics of Afro-Jamaican-East Indian Relations in Jamaica, 1845-1945: A Preliminary Analysis", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 32, n°3-4, 1986, p.14-26.

<sup>26</sup> La littérature sur l'immigration chinoise et moyen-orientale dans la Caraïbe est tout aussi abondante. Pour la Guadeloupe, se référer par exemple à GIRAUD, Michel, DUBOST, Isabelle, CALMONT, André, DANIEL, Justin, DESTOUCHES, Didier, MILIA-MARIE-LUCE, Monique, « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours », *Hommes et migrations*, n°1278, 2009, p.174-197. Pour la Jamaïque, se référer par exemple à SHERLOCK, Philip, BENNETT, Hazel, *The Story of the Jamaican People*, Kingston, Ian Randle Publishers, 1998.

<sup>27</sup> Les pères et les mères de certaines représentantes ayant exercé plusieurs professions au cours de leur vie, et certaines d'entre elles n'ayant pas souhaité aborder le sujet pendant l'entretien, ou ne connaissant pas la profession d'un de leur deux parents (le plus souvent en cas de père absent), le nombre total de professions déclarées ne correspond pas à celui des pères et des mères.

<sup>28</sup> INSEE, <https://www.insee.fr/fr/accueil> (consulté le 15 novembre 2018).

**Tableau 30. Professions déclarées des parents par les représentantes rencontrées en Guadeloupe et en Jamaïque<sup>29</sup>**

Profession déclarée	Guadeloupe		Jamaïque	
	Père	Mère	Père	Mère
Agriculteurs exploitants	2	1	3	-
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2	-	5	2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	4	1	7	3
Professions intermédiaires	4	6	2	2
Employés	-	1	-	4
Ouvriers	5	1	1	-
Autres sans activité professionnelle	-	7	-	7

Tableau : Soizic Brohan.  
Sources : entretiens et INSEE<sup>30</sup>.

Les représentantes des deux terrains d'étude sont issues d'un milieu d'origine sociale relativement privilégié. En Guadeloupe, elles sont majoritaires à déclarer que leurs parents exercent une profession intermédiaire, aussi bien leurs pères (4 indications) que leurs mères (6 indications) tandis qu'en Jamaïque, elles mentionnent plus souvent les fonctions de cadres et les professions intellectuelles supérieures, notamment pour leurs père (7 indications contre 3 pour leurs mères). L'analyse du détail des professions déclarées fait émerger, dans les deux terrains d'étude, des femmes dont les parents appartiennent aux catégories socio-professionnelles supérieures, à l'image de Thérèse Marianne-Pépin en Guadeloupe, conseillère régionale dont le père est directeur d'établissement et la mère professeure de français<sup>31</sup>, ou d'Ashley-Ann Foster en Jamaïque, ancienne candidate PNP dans la circonscription de St. James Central dont le père est architecte et la mère avocate<sup>32</sup>. La légère différenciation entre les deux terrains d'étude est à relier à la relative homogénéisation sociale en Guadeloupe, sous l'effet de la départementalisation et de la logique d'assimilation<sup>33</sup> contribuant à l'émergence d'une classe moyenne intermédiaire<sup>34</sup> en dépit des inégalités persistantes avec la métropole (j'y reviendrai dans le chapitre 5) tandis que les disparités sociales

<sup>29</sup> Pour une présentation plus détaillée des professions déclarées des parents par les représentantes rencontrées en Guadeloupe et en Jamaïque, se référer à l'annexe 18.

<sup>30</sup> INSEE, <https://www.insee.fr/fr/accueil> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>31</sup> Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2004, rencontrée le 30 janvier 2015 au Gosier.

<sup>32</sup> Entretien avec Ashley-Ann Foster, candidate de la circonscription de St. James Central aux élections générales de 2016, PNP, rencontrée le 5 mars 2016 à Montego Bay (entretien par Skype).

<sup>33</sup> La Guadeloupe acquiert, rappelons-le, le statut de DOM par la loi du 19 mars 1946, mieux connue sous le nom de « loi d'assimilation ».

<sup>34</sup> BLÉRALD, Alain-Philippe, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986.

demeurent marquées en Jamaïque, sous l'effet des programmes d'ajustement structurel et des politiques d'austérité imposés par le *Fonds Monétaire International* (FMI) depuis le début des années 1980, dont la littérature a souligné les effets dévastateurs sur les femmes<sup>35</sup>, ralentissant l'émergence d'une classe moyenne intermédiaire<sup>36</sup>. Il m'est par ailleurs arrivé d'éprouver un sentiment de distance sociale lorsque j'ai rencontré certaines représentantes jamaïcaines à leur domicile, luxueux, où j'ai souvent été accueillie par des employé.e.s de maison qui m'ont installée au salon en attendant l'arrivée de la maîtresse de maison. Cette expérience s'est apparentée, pour emprunter au titre de l'ouvrage de Nicolas Jounin, à un « *voyage de classes* »<sup>37</sup>, toutes proportions gardées, qui n'est pas sans rappeler l'agression sociale et symbolique décrite par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans leur enquête sur l'aristocratie et la grande bourgeoisie parisiennes<sup>38</sup>. Cet extrait de mon journal de terrain en témoigne :

Elle (la représentante que j'ai rencontrée) me propose quelque chose à boire et j'accepte volontiers un verre d'eau, bien évidemment apporté par une employée de maison. Elle a une superbe maison avec piscine et cascade [...] À l'issue de l'entretien, comme elle doit aller à Liguanea (une banlieue huppée de Kingston), elle me propose de me déposer au campus (de Mona, où je logeais pendant mon terrain), ce que j'accepte volontiers. [...] Son fils se joint à elle pour aller à Liguanea et c'est lui qui conduit le gros 4X4 familial<sup>39</sup>.

D'autres représentantes sont issues d'un milieu d'origine sociale plus modeste, avec une surreprésentation des pères ouvriers en Guadeloupe (5 indications) et des mères employées en Jamaïque (4 indications). Ce cas de figure, minoritaire, doit cependant être nuancé à deux égards. D'une part, il a tendance à être corrélé, en Guadeloupe, au militantisme dans un parti d'extrême gauche, comme dans le cas de Mona Cadoce, ancienne conseillère régionale et militante communiste dont le

---

<sup>35</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'impact des programmes d'ajustement structurel sur les femmes, se référer à AFSHAR, Haleh, DENNIS, Carolyne, ed., *Women and Adjustment in the Third World*, London, Palgrave Macmillan, Women's Studies at York Series, 1992.

<sup>36</sup> GORDON, Derek, *Class, Status and Social Mobility in Jamaica*, Mona, Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies, 1987.

<sup>37</sup> JOUNIN, Nicolas, *Voyage de Classes. Des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*, Paris, La Découverte, Cahiers Libres, 2014, 2016.

<sup>38</sup> PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, n°3, 1991, p.126-127. Se référer également à PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, Épreuve des faits, 1989.

<sup>39</sup> Je n'ai pas indiqué la date de l'extrait de mon journal de terrain pour respecter l'anonymat de la représentante que j'ai rencontrée.

père est marin-pêcheur puis transporteur, et la mère femme au foyer<sup>40</sup>, tandis qu'en Jamaïque, il est plutôt associé au militantisme PNP, dont l'idéologie politique se veut plus sociale que celle du JLP, comme par exemple Jennifer Edwards, ancienne représentante de la circonscription de St. Catherine South Western et militante PNP dont le père est absent et la mère femme au foyer<sup>41</sup>. D'autre part, la confrontation avec la catégorie d'appartenance socioprofessionnelle des représentantes (j'y reviendrai dans cette section) laisse entrevoir les possibilités de mobilité sociale par rapport au milieu d'origine. Il faut enfin souligner le nombre important de mères femmes au foyer dans les deux terrains d'étude (7 indications en Guadeloupe et en Jamaïque)<sup>42</sup>, cas de figure concernant tous les milieux sociaux. L'analyse de ces résultats au regard des données publiées par l'INSEE en Guadeloupe et le *Statistical Institute of Jamaica* (STATIN)<sup>43</sup> permet de comparer le milieu d'origine sociale des représentantes avec celui des femmes dans la société. La spécificité des données utilisées dans les deux terrains d'études, l'INSEE recourant aux catégories socioprofessionnelles, et le STATIN aux secteurs d'activité, impose cependant de séparer l'analyse des cas guadeloupéen et jamaïcain.

**Tableau 31. Répartition par catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 à 64 ans en Guadeloupe en 2015**

<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>	<b>Proportion de la population</b>
Agriculteurs exploitants	3%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,9%
Professions intermédiaires	18,9%
Employés	34,3%
Ouvriers	19,9%
Autres sans activité professionnelle	8,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : INSEE<sup>44</sup>.

<sup>40</sup> Entretien avec Mona Cadoce, conseillère régionale de la Guadeloupe de 1983 à 2004, rencontrée le 12 mars 2015 à Sainte-Anne.

<sup>41</sup> Entretien avec Jennifer Edwards, représentante de St. Catherine South Western de 1997 à 2002, PNP, rencontrée le 21 janvier 2016 à Kingston (Liguanea).

<sup>42</sup> Les femmes au foyer figurent dans la catégorie « Personnes diverses sans activité professionnelle ».

<sup>43</sup> INSEE, <https://www.insee.fr/fr/accueil>, et STATIN, "Statistics", <http://statinja.gov.jm/> (consultés le 15 novembre 2018).

<sup>44</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018).

En Guadeloupe, les employé.e.s et les ouvrier.e.s représentent plus de la moitié de la population (respectivement 34,3% et 19,9% de l'échantillon). Les représentantes, dont on a vu que leurs parents exercent plutôt des professions intermédiaires, sont donc issues d'un milieu d'origine sociale globalement plus favorisé que celui des femmes dans la société.

**Tableau 32. Répartition par secteur d'activité de la population de 14 ans et plus en Jamaïque en 2017<sup>45</sup>**

Secteur d'activité	Proportion de la population
Primaire	18%
Secondaire	34,2%
Tertiaire	47,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : STATIN<sup>46</sup>.

En Jamaïque, les secteurs primaire et secondaire représentent plus de la moitié de la population (respectivement 18% et 34,2% de l'échantillon). Les représentantes, dont on a vu que les parents exercent plutôt des fonctions de cadres et des professions intellectuelles supérieures, rattachées au secteur tertiaire, sont donc, comme leurs homologues guadeloupéennes, globalement issues d'un milieu d'origine sociale plus favorisé que celui des femmes dans la société. Il reste maintenant à voir si celui-ci recoupe leur appartenance « raciale ».

Comme le milieu d'origine sociale, l'appartenance « raciale » n'est pas renseignée par les sources primaires que j'ai consultées, et seulement de manière ponctuelle par les sources secondaires. Je me limiterai donc, à nouveau, aux indications renseignées par les représentantes que j'ai rencontrées. Les catégories d'appartenance « raciales » étant floues et difficiles à saisir<sup>47</sup>, non seulement parce qu'elles revêtent des significations propres à chaque individu, mais également parce qu'elles mettent en jeu des stratégies identitaires<sup>48</sup>, je n'ai pas cherché à les

<sup>45</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 17.

<sup>46</sup> STATIN, "Statistics", <http://statinja.gov.jm/> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>47</sup> Se référer notamment à BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice...*, op. cit., p.95. Se référer également à DUBREUIL, Laurent, « L'impossible généalogie du métissage », in BERGER, Anne, VARIKAS, Eleni, dir., *Genre et postcolonialismes : dialogues transcontinentaux*, Fontainebleau, Archives contemporaines, 2011, p.159-168.

<sup>48</sup> Il est ainsi généralement socialement plus valorisant de se déclarer, en Jamaïque, *Brown* plutôt que *Black*. Se référer à RAMKISSOON, Marina, McFARLANE, Tracy, BRANCHE, Clement, "Do Race and Ethnicity Matter in Jamaica? Category Labels versus Personal Self-descriptions of Identity", *Caribbean Journal of Psychology*, vol. 2, n°2, 2007, p.78-97.

classer et je me limite à quelques indications, complétées par mes propres observations.

Je n'ai identifié, en Guadeloupe, aucune descendante de l'oligarchie coloniale blanche parmi les conseillères départementales ou/et régionales, tandis qu'en Jamaïque, je n'en ai trouvé qu'une seule, Edith Clarke, fille d'un planteur nommée au Sénat parmi les indépendant.e.s au Conseil législatif en 1957<sup>49</sup>, confirmant leur tenue à l'écart de la représentation politique depuis l'abolition. Les femmes blanches retrouvées en Guadeloupe ont par ailleurs tendance à être des métropolitaines, comme en témoigne le cas d'Isabelle Bossu épouse Jeanjean, originaire de Saint-Chamond (Auvergne-Rhône-Alpes), qui n'est donc pas une *plan péyi* (« blanche pays »)<sup>50</sup>. J'ai en revanche rencontré un nombre non négligeable de représentantes revendiquant une ascendance non africaine, une seule en Guadeloupe (ici en l'occurrence indienne), mais quatre en Jamaïque (deux femmes se revendiquent d'ascendance libanaise et deux autres d'ascendance indienne).

L'objectivation de la couleur de peau, qui agit comme un « code » social, étant délicate à définir et difficile à saisir par l'observation, je me contenterai d'ajouter qu'une majorité des représentantes que j'ai rencontrées m'ont semblé avoir un phénotype « clair », parfois presque « blanc », les rapprochant du groupe des mulâtresses, et une minorité un phénotype « foncé », les éloignant du groupe des noires. Ce constat est par ailleurs confirmé par l'observation des sessions des assemblées politiques que j'ai menées au niveau municipal en Guadeloupe<sup>51</sup> et à l'échelon national en Jamaïque<sup>52</sup>. Le phénotype « clair » de la députée-maire guadeloupéenne du Moule Gabrielle Louis-Carabin<sup>53</sup>, habituel dans le champ politique, lui permet ainsi d'être affectueusement surnommée la « *chabine du Moule* »<sup>54</sup>, tandis que le phénotype « foncé » de la jamaïcaine Portia Simpson

---

<sup>49</sup> Pour une présentation plus détaillée d'Edith Clarke, se référer à BARROW, Christine, "Edith Clarke: Jamaican Social Reformer And Anthropologist", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 44, n°3-4, p.15-34.

<sup>50</sup> Entretien avec Isabelle Bossu épouse Jeanjean, conseillère municipale de Saint François depuis 2014, rencontrée le 14 avril 2015 à Saint-François.

<sup>51</sup> Conseil municipal du Gosier du 13 janvier 2015.

<sup>52</sup> Session au Sénat du 22 janvier 2016 et session à la Chambre des représentants du 3 mai 2016.

<sup>53</sup> Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe depuis 2002, conseillère régionale de la Guadeloupe de 1992 à 2002, conseillère générale du canton de Moule-1 de 1985 à 2002, maire du Moule depuis 1989, rencontrée le 1<sup>er</sup> avril 2015 au Moule.

<sup>54</sup> Se référer par exemple à MATHEI, Déborah, « Le Moule. Gabrielle Louis-Carabin, élue maire de tous les Mouliens », *France-Antilles*, 30 mars 2014, dont le chapeau commence par : « *Dimanche, la "Chabine" a été reconduite à la tête de la commune avec 32 voix sur 35 [...]* ».

Miller, représentante PNP de la circonscription de St. Andrew Western<sup>55</sup>, inhabituel dans le champ politique, contribue au contraire au renforcement des attaques sur son genre (j’y reviendrai dans le chapitre 4)<sup>56</sup>. Il faut cependant insister sur le fait que la première femme à occuper le poste de cheffe de gouvernement en Jamaïque est Noire, témoignant du basculement « racial » s’opérant après l’ère Edward Seaga/Michael Manley (j’y reviendrai dans le chapitre 3). Il reste à voir si les représentantes se distinguent des femmes dans la société par leur appartenance « raciale ».

Les statistiques « ethniques » étant interdites en France, cette analyse n’est pas faite pour la Guadeloupe et se limite au cas jamaïcain où les recensements recourent aux catégories « raciales »<sup>57</sup>.

**Tableau 33. Appartenance « raciale » de la population en Jamaïque en 2001**

Catégorie « raciale »	Proportion de la population
Noir.e	91,6%
Mixte ( <i>Mixed</i> )	6,2%
Indien.ne	0,9%
Chinois.e	0,2%
Blanc.he	0,2%
Autre	0,1%
Non renseignée	0,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Caribbean Community Secretariat*<sup>58</sup>.

Les Blanc.he.s sont minoritaires dans la société jamaïcaine (0,2% de la population), chiffres correspondant à leur représentation politique, marginale. Les Indien.ne.s et les Chinois.e.s, sous-représenté.e.s dans la société (respectivement 0,9% et 0,2% de la population), semblent l’être un peu plus dans les assemblées politiques. La surreprésentation des Noir.e.s dans la société (91,6% de la

<sup>55</sup> Entretien avec Portia Simpson Miller, première ministre de la Jamaïque de 2006 à 2007 et de 2012 à 2016, représentante de St. Andrew South Western de 1976 à 1983 et depuis 1989, PNP, rencontrée le 10 mai 2016 à Kingston (Waterloo).

<sup>56</sup> HERON, Taitu, “Political Advertising and the Portrayal of Gender, Colour and Class in Jamaica’s General Elections 2007”, *Gender and Governance*, n°5, 2011, p.59-104.

<sup>57</sup> La littérature a cependant montré l’évolution des catégories « raciales » utilisées par les recensements jamaïcains. Les désignations « Afro-descendant », « Européen » et « Afro-européen/indien/chinois/etc. », utilisées dans les années 1960, sont ainsi remplacées par les termes « Noir », « Blanc » et « Mixte » (*Mixed*), à partir des années 1970, tandis que les appellations « Indien » ou « Chinois » demeurent. Pour une présentation plus détaillée, se référer à RAMKISSOON, Marina, McFARLANE, Tracy, BRANCHE, Clement, “Do Race and Ethnicity Matter in Jamaica...”, art. cit.

<sup>58</sup> *Caribbean Community Secretariat*, “CARICOM Capacity Development Program (CCDP). 2000 Round of Population and Housing Census Data Analysis Sub-project. National Census Report. Jamaica”, 2009, p.35.



population) et la sous-représentation des Mixtes (*Mixed*), qui se rapprochent des *Brown* (6,2% de la population en Jamaïque) contraste en revanche avec leur représentation politique, les femmes dont le phénotype est « clair » étant surreprésentées, on vient de le voir, par rapport à leurs homologues dont phénotype est « foncé ». Les représentantes se distinguent donc, à cet égard, des femmes dans la société. Leur profil se rapproche cependant de celui de leurs homologues masculins. Pour des raisons de faisabilité, j'ai analysé, pour les hommes, les résultats obtenus pour une seule législature, en l'occurrence les 52 représentants et les 16 sénateurs de la législature 1997-2002 dont le profil socio-démographique est relativement bien renseigné par l'anthologie réalisée par Trevor Munroe et Arnold Bertram sur les parlementaires jamaïcains<sup>59</sup>.

**Tableau 34. Appartenance « raciale » des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002**

Catégorie « raciale »	Nombre	Pourcentage
Noir	37	56,9%
Mixed ( <i>Mixed</i> )	23	35,4%
Blanc	2	3,1%
Chinois	2	3,1%
Syro-libanais	1	1,5
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	3	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>60</sup>.

Le cas des hommes jamaïcains confirme, globalement, les résultats obtenus pour leurs homologues féminines. Une minorité de parlementaires se déclare en effet Blancs (3,1% de l'échantillon), une majorité Noirs (56,9%), chiffre cependant en-deçà de leur représentation sociale (91,6% de la population), et un nombre non négligeable *Mixed* (35,4%), résultat excédant cette fois-ci leur représentation sociale (6,2%), auxquels viennent s'ajouter deux Chinois, cas de figure absent chez les femmes, et un Syro-libanais.

Issues du groupe socio-racial favorisé des Mulâtresses en Guadeloupe, et des *Brown* en Jamaïque, les représentantes ne reflètent donc que très imparfaitement la répartition sociale des femmes dans la société, en excluant largement celles

<sup>59</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

<sup>60</sup> Ibid.

appartenant un milieu social plus modeste et dont le phénotype est plus « foncé ». Elles ne se distinguent en revanche peu de leurs homologues masculins. Les injonctions à la « respectabilité » favorisent en outre la reproduction des normes coloniales, au premier rang desquelles les structures familiales.

### 1.2. *La situation familiale*

Christine Chivallon a identifié trois thèses de l'institution familiale dans les Amériques noires correspondant aux trois interprétations majeures des cultures afro-américaines<sup>61</sup>. La thèse de la continuité africaine, portée par Melville Herskovits, postule que les structures familiales africaines matrifocales, caractérisées par le rôle central de la mère et la multiplicité des partenaires masculins, ont été importées dans les Amériques noires en même temps que les esclaves<sup>62</sup> et continuent à informer les structures familiales contemporaines. Les tenants de l'aliénation considèrent, dans la lignée d'E. Franklin Frazier, que la matrifocalité est née de la déstructuration de l'institution familiale par la société de plantation<sup>63</sup>, par la dépossession des hommes noirs de « leurs » femmes par les colons blancs<sup>64</sup> et la mise en place d'un système « anti-famille » sur la plantation, notamment par l'empêchement du mariage des esclaves<sup>65</sup>. L'article 10 du Code noir encourage certes, dans les Antilles françaises, les mariages entre les esclaves<sup>66</sup> mais ses prescriptions sont ignorées des maîtres qui y sont indifférents<sup>67</sup>. Ses articles 12 et 13 stipulent en outre, rappelons-le, que l'enfant suit la condition de sa mère, invisibilisant la figure paternelle de la filiation<sup>68</sup>. L'institution familiale doit donc se reconstruire à l'abolition, rejoignant la théorie de la créolisation portée par Sidney Mintz et Richard Price à partir du postulat que son organisation

---

<sup>61</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit. Se référer notamment au chapitre 5, « Un objet de recherche à géométrie variable ? L'exemple de l'institution familiale saisie à travers les trois thèses sur le monde afro-américain », p.135-147.

<sup>62</sup> HERSKOVITS, Melville, *The Myth of the Negro Past*, Boston, Beacon Press, 1941, 1993, cité par CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.138.

<sup>63</sup> FRAZIER, E. Franklin, *The Negro family in Chicago*, op. cit., cité par CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.135.

<sup>64</sup> Se référer notamment à MULOT, Stéphanie, « Le mythe du viol fondateur aux Antilles françaises », art. cit.

<sup>65</sup> GIRAUD, Michel, « Une construction coloniale de la sexualité : à propos du multipartenariat hétérosexuel caribéen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, 1999, p.46-55.

<sup>66</sup> L'article 10 du Code noir stipule « les mariages seront célébrés tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement. »

<sup>67</sup> GAUTIER, Arlette, *Les sœurs de Solitude...*, op. cit., p.57, et MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles...*, op. cit., p.81-82.

<sup>68</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.137.

est liée à ses conditions historiques de formation dans un contexte instable et qu'elle est le résultat d'innovations culturelles<sup>69</sup>. Christine Chivallon a ainsi mis en évidence, dans les Antilles françaises, que la période post-abolitionniste est caractérisée par la mise en place d'un modèle familial paysan « patrilocal » et « patrilinéaire » où ce sont les hommes qui acquièrent et dirigent le « foncier » et où la légitimation du mariage sert de support aux pratiques lignagères pour désigner les ayant droit aux terres, sans empêcher cependant le maintien d'une autorité féminine<sup>70</sup>. Proche du système du *lakou* (« cour ») instauré après l'indépendance en Haïti<sup>71</sup>, celui-ci est retrouvé aussi bien en Guadeloupe<sup>72</sup> qu'en Martinique<sup>73</sup>. La reconfiguration de l'organisation familiale à l'abolition est similaire en Jamaïque. Orlando Patterson a ainsi montré la restauration du « rôle du père-mari-nourricier » correspondant à la réaffirmation de l'autorité de l'homme noir étouffée pendant la période esclavagiste<sup>74</sup>, s'exprimant cependant dans les espaces de contre-pouvoir représentés par les *free villages* (« villages libres ») fondés par les esclaves marrons<sup>75</sup>. L'institution familiale est donc caractérisée, dans les Amériques noires, par la coexistence de deux modèles, l'un d'origine africaine, correspondant à une configuration de type matrifocal où plusieurs générations de femmes appartenant à une même structure familiale vivent sous le même toit et où les naissances résultent d'unions temporaires avec des partenaires masculins de passage, et l'autre d'origine européenne, correspondant à une configuration de type nucléaire où le couple et les naissances sont légitimés par le mariage<sup>76</sup>. Le modèle matrifocal, dont Elsa Dorlin a mis en évidence l'association à une « maternité monstrueuse »<sup>77</sup> investie d'une dimension

---

<sup>69</sup> MINTZ, Sidney, PRICE, Richard, *The Birth of African-American Culture...*, op. cit., cités par CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.138-139.

<sup>70</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.143.

<sup>71</sup> BASTIEN, Rémi, *Le paysan haïtien et sa famille*, Paris, ACCT, Karthala, 1985, cité par CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.143.

<sup>72</sup> LAWSON-BODY, George, « Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat : des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds », thèse de doctorat de connaissance des tiers-mondes, Université Paris 7, 1990.

<sup>73</sup> CHIVALLON, Christine, *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective...*, op. cit.

<sup>74</sup> PATTERSON, Orlando, *Slavery and Social Death...*, op. cit., p.297.

<sup>75</sup> BESSON, Jean, "Changing Perceptions of Gender in the Caribbean Region: The Case of the Jamaican Peasantry", in BARROW, Christine, ed., *Caribbean Portraits: Essays in Gender Ideologies and Identities*, Kingston, Ian Randle Publishers, 1998, p.54-55, citée par CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.143.

<sup>76</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.135-136.

<sup>77</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », op. cit., p.72.

pathologique postulant l'impossibilité de la rupture avec la mère<sup>78</sup>, associé aux milieux populaires noirs, agit donc en repoussoir de la « respectabilité » féminine, tandis que le modèle nucléaire, associé aux milieux aisés blancs, en demeure un marqueur privilégié<sup>79</sup>, comme s'en font l'écho les politiques d'assimilation et d'encadrement des familles mises en œuvre par les pouvoirs publics dans les DOM<sup>80</sup>. Les structures familiales caribéennes sont donc plurielles, de manière parfois apparemment contradictoire.

La structure familiale du milieu d'origine des représentantes est peu renseignée par les sources primaires et secondaires que j'ai consultées, mais les témoignages des femmes que j'ai rencontrées permettent d'en donner quelques indications. Elles sont majoritairement issues d'un milieu familial de type nucléaire, où le couple et les naissances sont légitimés par le mariage des parents, sans exclure cependant les configurations de recomposition familiale, relativement fréquentes, en cas de remariage d'un ou des deux parents. Ce résultat n'est guère surprenant puisqu'elles sont majoritairement issues d'un milieu socio-racial favorisé qui a tendance à adopter les normes familiales d'origine coloniale. En Guadeloupe, Gabrielle Louis-Carabin est la seule femme que j'ai rencontré à décrire un milieu d'origine familiale dont la structure est de type matrifocal :

C'est un homme (mon père) qui n'était pas tout le temps à la maison, mais qui parfois venait, donnait à sa femme un enfant, et revenait. Et à partir de là [...] ma mère a définitivement coupé les liens. Et nous (mes sœurs et moi) avons été élevées grâce à mes deux tantes et mon oncle. [...] On vivait (hésitation) ma mère et mes deux tantes ensemble. Et (hésitation) je ne les appelais pas tantes [...] on les appelle « Maman Thérèse », c'est ma mère, « Maman Lili », une deuxième tante, et « Maman Alotte ». Et pour moi, il n'y a aucune différence. Et mon oncle, c'était Camille, il nous a beaucoup aidées. (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*).

---

<sup>78</sup> La psychologie a montré la dimension pathologique conférée à la matrifocalité. Entretien avec Dany Joseph Ducausson, pédopsychiatre retraitée, rencontrée le 18 février 2015 à Gourbeyre. La littérature sur le sujet est abondante. Se référer par exemple à ANDRÉ, Jacques, *L'inceste focal dans la famille noire antillaise. Crimes, conflits, structures*, Paris, Presses Universitaires de France, Voix nouvelles en psychanalyse, 1987, GRACCHUS, Fritz, *Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines*, Paris, Éditions caribéennes, 1980, et GRACCHUS, Fritz, « L'antillais et la question du père », *Caré*, n°4, 1979, p.95-115.

<sup>79</sup> GAUTIER, Arlette, *Les sœurs de Solitude...*, *op. cit.*, p.253.

<sup>80</sup> La littérature sur le sujet est abondante. Pour une étude de cas sur la Guadeloupe, se référer à GAUTIER, Arlette, « Femmes seules et prestations familiales en Guadeloupe », in GAUTIER, Arlette, HEINEN, Jacqueline, dir., *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes, 1993, p.85-101, et GAUTIER, Arlette, « Les politiques familiales aux Antilles pendant l'esclavage et la départementalisation », in LE COADIC, Ronan, dir., *De la domination à la résistance. Antilles, Afrique, Bretagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p.35-55. Pour une comparaison avec La Réunion, se référer à PARIS, Myriam, « "Nous qui versons la vie goutte à goutte". Féminismes et économie reproductive : une sociohistoire du pouvoir colonial à La Réunion », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018.

En Jamaïque également, je n'ai rencontré qu'une seule femme issue d'un milieu familial de ce type, Jennifer Edwards, élevée par sa grand-mère à la suite du décès de sa mère alors qu'elle n'a que cinq ans, qui établit par ailleurs une corrélation directe entre matrifocalité et pauvreté :

[...] mon père, je ne suis même pas sûre de ce qu'il faisait (comme métier) avant qu'il ne rencontre (ma mère), ici (en Jamaïque), et n'aille en Angleterre. Je ne sais vraiment pas, mais on vient d'une famille que je qualifierais de (hésitation) modeste, populaire, en Jamaïque [...] mes parents, on n'est pas de la classe moyenne [...] mes parents n'avaient pas un métier prestigieux. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*)<sup>81</sup>.

L'organisation des familles dont la structure est de type nucléaire est souvent traditionnelle et l'homme y occupe le rôle de chef de famille, résultat de la volonté de « rétablissement du patriarcat noir » à l'abolition de l'esclavage<sup>82</sup>. En Guadeloupe, Thérèse Marianne-Pépin se rappelle ainsi « *Ce n'était pas très moderne, hein, une répartition très machiste [...] les hommes s'occupant des choses dont s'occupent les hommes* » (entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Portia Simpson Miller présente sa mère avec les qualités attendues d'une femme, la décrivant comme « *Une très belle femme. Et une grande dame. Et une excellente mère. [...] C'était une personne très bonne* » (entretien avec Portia Simpson Miller, *ibid.*). Les représentantes se distinguent des femmes dans la société par leur milieu familial d'origine, toutes proportions gardées.

**Tableau 35. Composition des familles en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2011**

Composition des familles	Proportion de la population	
	Guadeloupe	Jamaïque
Familles nucléaires	60,5%	64,5%
Familles monoparentales	39,5%	45,5%
<i>Homme seul avec enfant(s)</i>	4%	0,5%
<i>Femme seule avec enfant(s)</i>	35,5%	45%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : INSEE et *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations International Children's Emergency Fund, UNICEF)*<sup>83</sup>.

<sup>81</sup> Jennifer Edwards finit par rejoindre son père en Angleterre pendant son adolescence.

<sup>82</sup> CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », art. cit.

<sup>83</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018), et *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance*, "Situation Analysis of Jamaican Children", 2005, p.1.

Dans les deux terrains d'étude, les familles nucléaires sont surreprésentées par rapport aux familles monoparentales (respectivement 60,5% et 39,5% en Guadeloupe, et 64,5% et 45,5% en Jamaïque). Bien que ces dernières soient surtout dirigées par des femmes, aussi bien en Guadeloupe (dans 35,5% des cas contre 4% pour les hommes) où les familles monoparentales sont surreprésentées par rapport à la métropole<sup>84</sup> qu'en Jamaïque (dans 45% des cas contre 0,5% pour les hommes), ces résultats rejoignent les conclusions d'Yves Charbit qui a montré que le mode d'organisation familiale de type matrifocal est minoritaire, aussi bien en Guadeloupe qu'en Jamaïque<sup>85</sup>. Les représentantes sont donc plus souvent issues que les femmes dans la société d'un milieu familial dont la structure est de type nucléaire, même si celui-ci demeure le modèle de référence. L'analyse doit maintenant se prolonger par l'étude de la situation matrimoniale des représentantes.

**Tableau 36. Situation matrimoniale des femmes siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944<sup>86</sup>**

Situation matrimoniale	Guadeloupe		Jamaïque	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Mariée	22	57,8%	33	61,1%
Divorcée	4	10,6%	3	5,5%
Remariée	1	2,6%	1	1,9%
Veuve	4	10,6%	5	9,3%
Célibataire/séparée/en concubinage	7	18,4%	12	22,2%
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>
Non renseignée	47	-	16	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

La situation matrimoniale des représentantes est inégalement renseignée par la base de données que j'ai réalisée (38 entrées en Guadeloupe et 54 en Jamaïque). Parmi les cas renseignés, les femmes mariées représentent 57,8% de l'échantillon en Guadeloupe et 61,1% en Jamaïque. Si on y ajoute les femmes divorcées, remariées et veuves, elles représentent 81,6% de l'échantillon en Guadeloupe et 77,8% en Jamaïque. Contrairement aux députées françaises de la Cinquième

<sup>84</sup> GAUTIER, Arlette, « Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité », op. cit.

<sup>85</sup> CHARBIT, Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, op. cit.

<sup>86</sup> La variable de l'âge, peu prise en compte dans l'analyse qui suit, entraîne un biais par rapport au parcours nuptial des représentantes. J'y reviendrai de manière plus détaillée dans le chapitre 6. Je me contente d'indiquer, pour l'instant, que les taux de mariage demeurent relativement stables dans le temps, contrairement aux cas de divorce, qui s'accroissent, et de veuvage, qui disparaissent.

République française étudiées par Mariette Sineau, qui a montré que le mariage représente, toutes proportions gardées, un « obstacle » à leur entrée en politique, tandis qu'il représente en « atout » pour leurs homologues masculins<sup>87</sup>, celui-ci confère aux représentantes des deux terrains d'étude une ressource sociale et politique. La présence des cas de remariage pourrait alors témoigner de la valorisation du mariage, à l'instar de Gabrielle Louis-Carabin en Guadeloupe, qui se remarie à 40 ans et affirme :

J'ai toujours dit, quand on me disait « *Mais pourquoi tu fais de la politique ?* », j'ai toujours dit que ça ne m'empêche pas de fonctionner. La preuve, je me suis remariée à quarante ans. Et à quarante-deux ans, j'ai fait un enfant. Ça ne m'a pas empêchée d'élever mon gosse. (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*).

Il faut également souligner le nombre significatif de veuves, qui représentent 10,6% de l'échantillon en Guadeloupe et 9,3% en Jamaïque. Le veuvage, « *bien porté en politique* » pour emprunter l'expression de Mariette Sineau<sup>88</sup>, représente en effet une ressource sociale et politique, le décès du mari permettant d'annuler la transgression des femmes, assignées à la sphère domestique par les injonctions à la « respectabilité » féminine, dans le champ politique. Un effet générationnel doit cependant être souligné car il s'agit majoritairement de pionnières de la politique dont le défunt mari est souvent lui-même investi en politique. En Guadeloupe, le cas d'Albertine Baclet, maire de Saint-Louis-de-Marie-Galante à la suite du décès de son mari, est exemplaire à cet égard<sup>89</sup>. En Jamaïque, Lucille Mathurin Mair, sénatrice PNP, est deux fois veuve avant de faire de la politique<sup>90</sup>. À l'inverse, les femmes n'ayant jamais été mariées ne représentent que 18,4% de l'échantillon en Guadeloupe et 22,2% en Jamaïque. Les données collectées ne me permettent pas de distinguer les femmes célibataires, séparées et en concubinage, et je me

---

<sup>87</sup> Mariette Sineau a montré que la situation matrimoniale des députées françaises de la Cinquième République diverge sensiblement de celle de leurs homologues masculins. Le mariage demeure la norme, mais elles sont plus nombreuses, notamment pour les femmes de gauche, à vivre en couple sans être mariées, ou seules, le plus souvent à la suite d'un divorce ou d'une séparation. Se référer à SINEAU, Mariette, *Profession femme politique...*, op. cit., p.213.

<sup>88</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.53.

<sup>89</sup> Le mari d'Albertine Baclet, Albert Baclet, décède pendant son mandat de maire de Saint-Louis-de-Marie-Galante. Son beau-frère, Théophraste Baclet, lui succède. Lorsque celui-ci démissionne en 1957, Albertine Baclet se présente aux élections municipales partielles et est élue maire. Elle devient ensuite conseillère générale du canton de Saint-Louis-de-Marie-Galante de 1958 à 1972 et députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe de 1967 à 1968. Pour une présentation plus détaillée, se référer à VISCARD, Marie-José, *Regards sur les femmes politiques de Guadeloupe*, op. cit., et notamment à la section « Albertine Baclet », p.58.

<sup>90</sup> Lucille Mathurin Mair est sénatrice PNP de 1989 à 1993. Pour une présentation plus détaillée, se référer à *Caribbean Community*, "Lucille Mathurin Mair", [http://www.caricom.org/jsp/projects/personalities/lucille\\_mair.jsp?menu=projects](http://www.caricom.org/jsp/projects/personalities/lucille_mair.jsp?menu=projects), et *University of the West Indies*, "Ambassador Lucille Mair", <http://www.mona.uwi.edu/history/ambassador-lucille-mair> (consultés le 15 novembre 2018).

limiterai à indiquer qu’elles sont minoritaires. En Guadeloupe, Danielle Diakok, ancienne conseillère municipale des Abymes, qui a élevé son fils seule, précise ainsi que son compagnon est décédé avant la naissance de celui-ci<sup>91</sup> tandis qu’en Jamaïque, Jennifer Edwards déclare, sur le ton de la plaisanterie, « *Je suis célibataire, plus personne ne veut épouser de femme politique de nos jours (rires)* » (entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*), comme si l’écart à la norme devait être justifié par les circonstances de la vie. Les représentantes se distinguent des femmes dans la société par leur situation matrimoniale.

**Tableau 37. Situation matrimoniale de la population de 15 ans ou plus en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2001**

Situation matrimoniale	Guadeloupe		Jamaïque	
	Ensemble de la population	Représentantes	Ensemble de la population	Représentantes
<b>Marié.e<sup>92</sup></b>	33,7%	57,8%	33,4%	61,1%
<b>Non marié.e</b>	66,3%	42,2%	66,6%	38,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : INSEE, *Caribbean Community Secretariat* et base de données<sup>93</sup>.

Dans les deux terrains d’étude, le mariage est une pratique minoritaire (33,7% en Guadeloupe et 33,4% en Jamaïque) contrairement aux représentantes qui, rappelons-le, sont majoritairement mariées (57,8% des Guadeloupéennes et 61,1% des Jamaïcaines). Cette distinction marquée laisse entrevoir la possibilité d’une accumulation des injonctions à la « respectabilité » des représentantes, non seulement en tant que femmes, mais également en tant que détentrices du pouvoir politique institutionnalisé, comme le montre la comparaison avec leurs homologues masculins jamaïcains, eux aussi majoritairement mariés.

<sup>91</sup> Entretien avec Danielle Diakok, conseillère municipale des Abymes de 2008 à 2014, rencontrée le 29 avril 2015 aux Abymes.

<sup>92</sup> Les données dont je dispose sont un peu plus précises pour la Jamaïque où 27,2% de la population est marié.e, 0,6% séparé.e, 1,4% divorcé.e et 4,2% veuf.ve.

<sup>93</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018), et *Caribbean Community Secretariat*, “CARICOM Capacity Development Program...”, *op. cit.*, p.39.



**Tableau 38. Situation matrimoniale des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002**

Situation matrimoniale	Hommes		Femmes
	Nombre	Pourcentage	
Marié <sup>94</sup>	38	97,5%	61,1%
Non marié	1	2,5%	38,9%
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	28	-	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>95</sup>.

Le cas jamaïcain confirme que la désidérabilité du mariage ne concerne pas uniquement les femmes dans le champ politique puisque les hommes sont 97,5% à se déclarer mariés (contre 61,1% pour leurs homologues féminines). Ce résultat est certainement surévalué, eu égard à la plus forte probabilité des parlementaires à se déclarer marié plutôt que non marié, mais les propos de ce représentant, anonymisé, laissent entendre que les hommes ont effectivement tendance à être plus souvent mariés que les femmes, en dépit de la forte injonction sociale de ces dernières à se marier et à devenir mères, ce qui est certainement lié à leur plus grande difficulté à concilier vie familiale et vie politique (j’y reviendrai dans le chapitre 4)<sup>96</sup> :

Très peu (de représentantes) sont dans une relation solide, vous savez, mariées, en concubinage ou quoique ce soit d’autre. [...] Shahine Robinson (représentante JLP de St. Ann North Eastern) vit avec quelqu’un mais elle n’est pas mariée, et elle n’a pas d’enfants, elle s’est littéralement mariée à la politique. (Entretien avec un homme anonymisé, représentant d’une circonscription de la Jamaïque).

Il reste maintenant à analyser la maternité des représentantes, celle-ci constituant, comme le mariage, un marqueur de « respectabilité » sociale et politique. Sa « sacralisation » a en outre la capacité d’annuler les transgressions représentées par la matrifocalité (absence de mariage, multiplicité des partenaires)<sup>97</sup>.

<sup>94</sup> Un homme, comptabilisé parmi les hommes mariés, se déclare divorcé.

<sup>95</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

<sup>96</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.138.

<sup>97</sup> MULOT, Stéphanie, « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », art. cit., p.176.

**Tableau 39. Nombre d'enfants par femme siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944<sup>98</sup>**

Nombre d'enfants	Guadeloupe		Jamaïque	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Sans enfant	4	10,5%	4	12,9%
Enfant(s)	34	89,5%	27	87,1%
<i>Un enfant</i>	5	17,2%	7	26,9%
<i>Deux enfants</i>	12	41,4%	11	42,3%
<i>Trois enfants</i>	5	17,2%	3	11,5%
<i>Quatre enfants</i>	4	13,8%	4	15,4%
<i>Cinq enfants</i>	3	10,4%	1	3,9%
<i>Non renseigné</i>	5	-	1	-
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	47	-	39	-

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : base de données.

La base de données que j'ai réalisée renseigne assez peu le nombre d'enfants par femme (38 entrées en Guadeloupe et 31 en Jamaïque). Les femmes mères sont majoritaires puisqu'elles représentent 89,5% de l'échantillon en Guadeloupe et 87,1% en Jamaïque. Les Guadeloupéennes ont en moyenne 2,6 enfants contre 2,3 pour leurs homologues jamaïcaines. Dans les deux terrains d'étude, les représentantes ont le plus souvent deux enfants (41,4% des Guadeloupéennes et 42,3% des Jamaïcaines) mais le différentiel entre les deux cas d'analyse s'explique par la plus grande propension des Jamaïcaines à n'avoir qu'un seul enfant (26,9% des femmes contre 17,2% en Guadeloupe) et par la plus grande propension des Guadeloupéennes à avoir trois enfants ou plus (41,4% des femmes contre 30,8% en Jamaïque). Il faut en outre souligner la présence d'un effet générationnel puisque les représentantes ayant le plus d'enfants (quatre ou cinq) sont souvent des pionnières de la politique. Les cas de représentantes ayant des enfants de pères différents sont par ailleurs exceptionnels et ces naissances sont légitimées par le mariage<sup>99</sup>. En Guadeloupe, Gabrielle Louis-Carabin a ainsi trois enfants de son premier mariage et un quatrième de son deuxième mariage<sup>100</sup>. À l'inverse, les représentantes n'ayant pas d'enfant représentent seulement 10,5% de l'échantillon en Guadeloupe et 12,9% en Jamaïque. Comme pour les femmes ayant beaucoup

<sup>98</sup> La variable de l'âge est, ici encore, peu prise en compte dans l'analyse qui suit, entraînant un biais par rapport au parcours maternel des représentantes. J'y reviendrai de manière plus détaillée dans le chapitre 6. Je me limite à indiquer, pour l'instant, que la proportion de femmes mères demeure relativement stable dans le temps, même si le nombre de femmes n'ayant pas d'enfants s'accroît légèrement. Les représentantes ont cependant tendance à avoir moins d'enfants.

<sup>99</sup> Ces conclusions sont issues des entretiens biographiques que j'ai réalisés auprès des représentantes guadeloupéennes et jamaïcaines.

<sup>100</sup> Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*

d'enfants, il faut noter la présence d'un effet générationnel puisqu'il s'agit majoritairement de femmes ayant accédé récemment aux assemblées politiques. Les représentantes se distinguent des femmes dans la société par leur maternité, toutes proportions gardées.

Les femmes dans la société sont un peu plus nombreuses à être mères en Guadeloupe qu'en Jamaïque puisque les Guadeloupéennes sont 80,7% à avoir au moins un enfant en 2014<sup>101</sup> contre 70,9% pour leurs homologues jamaïcaines en 2001<sup>102</sup>. Elles ont également tendance à avoir un peu plus d'enfants puisqu'elles en ont en moyenne 2,2 enfants en 2014<sup>103</sup> contre 1,8 en pour leurs homologues jamaïcaines en 2001<sup>104</sup>. Les représentantes sont donc, dans les deux terrains d'étude, plus souvent mères (89,5% des Guadeloupéennes et 87,1% des Jamaïcaines) que les femmes dans la société. Elles ont également un peu plus d'enfants (2,6 par femme en Guadeloupe et 2,3 par femme en Jamaïque).

Majoritairement issues d'un milieu familial dont la structure est de type nucléaire et dont elles reproduisent les modalités de fonctionnement, en se mariant et en devenant mères, la situation familiale des représentantes correspond ainsi aux normes de la « respectabilité » coloniale. Elles se distinguent cependant relativement peu des femmes dans la société, à l'exception notable de leur plus grande propension à se marier, ainsi que de leurs homologues masculins. Les injonctions à la « respectabilité » les incitent également à pratiquer une religion officielle.

### 1.3. *La pratique religieuse*

La pratique religieuse est caractérisée, dans les Amériques noires, par un syncrétisme que ne doivent pas masquer les statistiques officielles (se référer aux tableaux 41.1 et 41.2). Justin Daniel propose, pour la décrire, la notion de

---

<sup>101</sup> Ce calcul a été réalisé à partir des données publiées par l'INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>102</sup> *Caribbean Community Secretariat*, "CARICOM Capacity Development Program...", op. cit., p.209.

<sup>103</sup> *Population Data*, « Guadeloupe », <https://www.populationdata.net/pays/guadeloupe/> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>104</sup> *Caribbean Community Secretariat*, "CARICOM Capacity Development Program...", op. cit., p.39.

« religion créolisée »<sup>105</sup> tandis que Denis Constant-Martin évoque un « contexte d'innovation religieuse »<sup>106</sup>. Les formes de religiosité imposées par le colonisateur, qui montrent la « colonialité du religieux », coexistent en effet, on l'a vu, avec des espaces, sous l'impulsion des classes populaires, de créativité religieuse caractéristiques de la « religiosité de la culture populaire »<sup>107</sup>. Les autorités coloniales répriment les croyances et les pratiques religieuses d'origine africaine des esclaves afin de les convertir au christianisme. Dans les Antilles françaises, le Code noir prend ainsi des dispositions en vue de la moralisation des esclaves par leur conversion au catholicisme<sup>108</sup> tandis qu'en Jamaïque, l'Église anglicane cherche à éradiquer les religions des esclaves perçues comme une barbarie africaine<sup>109</sup>. L'imposition par le colonisateur de sa religion n'empêche cependant pas, dès la période esclavagiste, le développement de formes de créativité religieuse. Dans les Antilles françaises comme en Jamaïque, les mouvements religieux prennent en effet en charge les identifications « raciales » et mettent en place des réseaux de solidarité et d'entraide<sup>110</sup>. Les liens entre le pouvoir politique et la religion sont ambivalents. La religion est, d'une part, instrumentalisée par les détenteurs du pouvoir. Elle constitue, rappelons-le, une des composantes du « triptyque » des cultures politiques caribéennes<sup>111</sup>. En Guadeloupe, Hégésippe Légitimus, le père du socialisme guadeloupéen, est ainsi associé à un « apôtre de l'émancipation des Nègres de la Guadeloupe »<sup>112</sup> tandis que les fondateurs des partis politiques jamaïcains modernes sont dotés de surnoms religieux, Josué pour Norman Manley, et Moïse pour Alexander Bustamente, les parant d'une aura

---

<sup>105</sup> DANIEL, Justin, « Les formes d'expression politiques dans la Caraïbe : ambivalence et paradoxe de la production de l'ordre politique », in BERTHOMIERE, William, CHIVALLON, Christine, dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, op. cit., p.368.

<sup>106</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, in CONSTANT, Fred, *Aux sources du reggae*, Roquevaire, Parenthèse, 1982, p.56, cité par CHIVALLON, Christine, « Black Atlantic revisited », *L'Homme*, n°187-188, 2008, p.361.

<sup>107</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.50-51.

<sup>108</sup> MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles...*, op. cit., p.81. L'article 2 du Code noir stipule « Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion Catholique, Apostolique et Romaine » et l'article 3 interdit « tout exercice public d'autre religion que la Catholique, Apostolique et Romaine » sous peine de sanctions. L'article 6 régle la pratique religieuse et impose « à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanche et de fête, qui sont gardés par nos sujets de la religion Catholique, Apostolique et Romaine ».

<sup>109</sup> Se référer notamment à HANDLER, Jerome, BILBY, Kenneth, *Enacting Power: The criminalization of Obeah in the Anglophone Caribbean...*, op. cit., cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.24.

<sup>110</sup> DANIEL, Justin, « Les formes d'expression politiques dans la Caraïbe... », op. cit., p.373.

<sup>111</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.18-19.

<sup>112</sup> GIRARD, Florent, *Hégésippe Jean Légitimus...*, op. cit.

religieuse accroissant leur pouvoir charismatique<sup>113</sup>. La religion constitue, d'autre part, pour reprendre l'expression employée par Justin Daniel, un « vecteur de contestation politique »<sup>114</sup>. En Jamaïque, le moment charismatique représenté par le *Great Revival* des années 1860-1861 remet ainsi en cause, on l'a vu, les fondements esclavagistes de la société de plantation, tandis que le rastafarisme, qui émerge dans les années 1930 et renverse la hiérarchie socio- raciale coloniale et ses représentations en faisant de l'homme blanc l'inférieur de l'homme noir, représente un cas exemplaire de religion contestataire (j'y reviendrai dans le chapitre 3)<sup>115</sup>.

La pratique religieuse des représentantes jamaïcaines est ponctuellement renseignée par les sources secondaires que j'ai consultées, contrairement à celle de leurs homologues guadeloupéennes. Les témoignages des femmes que j'ai rencontrées permettent d'en donner quelques indications, et de montrer que la religion agit résolument comme un marqueur de « respectabilité » sociale pour les femmes<sup>116</sup>. Les Guadeloupéennes ont ainsi toutes reçu une éducation religieuse catholique et elles sont nombreuses à avoir suivi des cours de catéchisme. Un nombre non négligeable d'entre elles ont également fait partie des *Âmes Vaillantes*<sup>117</sup> et se sont investies dans des associations religieuses, notamment l'*Association des Étudiants Catholiques* (AEC). Même si leur croyance et leur pratique religieuses sont variables, elles sont majoritaires à revendiquer leur catholicisme, comme en témoignent les propos de Gabrielle Louis-Carabin :

Dans toute vie il faut avoir une vie spirituelle, quelle que soit la vie spirituelle que vous ayez, parce que si vous n'avez pas une espèce de vie spirituelle qui vous retient, on est prêt à faire n'importe quoi [...] je remercie toujours le Seigneur en disant, tu m'as donné, tu m'as appris et tu m'as encore redonné. (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*).

---

<sup>113</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.53-54. Se référer également, pour une synthèse de la légitimité charismatique (et religieuse) de Michael Manley, le fils de Norman Manley, à MEEKS, Brian, "Jamaica's Michael Manley (1924-97) Crossing the Contours of Charisma", in DELANO, Franklyn, ed., *PNP People's National Party at 75. The Party for the People*, Kingston, Wilson Franklyn Barnes Publishers, 2013, p.48-66.

<sup>114</sup> DANIEL, Justin, « Les formes d'expression politiques dans la Caraïbe... », op. cit., p.371.

<sup>115</sup> Se référer notamment à CHEVANNES, Barry, "Rastafari and the Paradox of Disorder", in BERTHOMIERE, William, CHIVALLON, Christine, dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, p.391-405.

<sup>116</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>117</sup> Les *Âmes Vaillantes* sont un mouvement de jeunesse catholique.

Certaines représentantes font de la religion une source de réconfort dans le monde politique, comme le sous-entend cette conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme qui déclare « *Je crois en Dieu, j'ai la foi (rires). C'est ce qui me sauve d'ailleurs, c'est la foi qui me sauve, qui me permet de continuer, parce que c'est un milieu (le monde politique) qui est difficile* » (entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*). La pratique religieuse fait donc partie intégrante de la vie quotidienne des représentantes, comme en témoigne cet extrait de mon journal de terrain relatant l'interruption de mon entretien avec une conseillère départementale souhaitant rester anonyme par ses obligations religieuses :

[...] comme elle doit aller à la messe à 18h00 (car elle ne peut pas y aller le lendemain matin), le temps d'entretien s'est trouvé raccourci. Du coup, il dure 40 minutes, contre une heure prévue initialement. [...] Comme l'entretien a duré moins longtemps que prévu, elle me propose de l'accompagner jusqu'à l'église pour continuer la discussion de manière informelle. (Journal de terrain en Guadeloupe, 25 avril 2015).

La religion catholique, imposée par le colonisateur, est en effet associée à la « respectabilité » sociale. À l'inverse, une minorité de représentantes revendique sa distanciation avec la religion. Elles se trouvent surtout parmi les femmes exerçant un métier en lien avec les sciences « dures », comme Sylvie Gustave dit Duflo, conseillère régionale, qui déclare :

Je suis plutôt une pratiquante occasionnelle et (hésitation) il faut dire aussi qu'avec mon métier, puisque je suis maître de conférences sur les sciences du cerveau, on prend un peu de recul par rapport à la religion (entretien avec Sylvie Gustave dit Duflo, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2010, rencontrée le 16 janvier 2015 au Gosier).

Les représentantes revendiquant leur athéisme sont encore moins nombreuses. Il s'agit surtout des femmes militant dans les partis d'extrême gauche, comme Mona Cadoce, affiliée au *Parti Communiste Guadeloupéen (PCG)*, qui affirme « *J'ai eu le sentiment que (la religion) c'était de la connerie, et qu'il valait mieux que je me consacre à mes études, etc., etc., et j'ai foutu tout ça de côté et depuis, je n'ai plus rien à voir avec ça (rires)* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). Le cas jamaïcain est similaire, la religion majoritairement revendiquée par les représentantes que j'ai rencontrées (19 femmes), le protestantisme, étant désormais une religion « officielle ».

**Tableau 40. Affiliation religieuse revendiquée par les représentantes rencontrées en Jamaïque**

Affiliation religieuse	Nombre de femmes
Protestante	10
<i>Baptiste</i>	3
<i>Méthodiste</i>	2
<i>Pentecôtiste</i>	1
<i>Adventiste du Septième Jour</i>	1
<i>Autre</i>	2
<i>Non précisée</i>	1
Anglicane	4
Catholique	3
Non renseignée	2

Tableau : Soizic Brohan.

Source : entretiens.

En Jamaïque, les représentantes que j'ai rencontrées ont également toutes reçues une éducation religieuse, majoritairement protestante (dix femmes), notamment baptiste (trois femmes) et méthodiste (deux femmes), mais aussi anglicane (quatre femmes) et catholique (deux femmes). Certaines ont fréquenté la *Sunday school* (« École du dimanche »)<sup>118</sup>, au point de développer parfois une vocation religieuse précoce, comme Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice JLP, pendant son adolescence, qui déclare :

À un moment, quand j'avais environ quatorze ans, j'étais certaine que j'allais devenir une sœur, et mon père a commencé à pleurer [...] Je voulais être professeure et je voulais être sœur. (Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, sénatrice de 1980 à 1989, JLP, rencontrée le 21 mars 2016 à Kingston [Barbican]).

Même si leur croyance et leur pratique religieuses sont variables, elles sont revendiquées par la majorité des femmes que j'ai rencontrées, comme en témoignent les propos de Jennifer Edwards :

Beaucoup de ces principes (religieux) influencent mon comportement, mes (hésitation) mes pensées, et la façon dont je fonctionne. Oui, je crois fortement en Dieu, et (hésitation) au fait qu'il y ait un esprit plus grand que nous, que le reste d'entre nous, que (interruption) on m'a appris très jeune à ne pas voler, à ne pas mentir, à ne pas convoiter, donc ce genre de (interruption) ces principes, je ne vais pas dire que je les respecte tous les jours mais ils occupent une place importante dans ma vie. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

La prégnance du protestantisme et, dans une moindre mesure, de l'anglicanisme et du catholicisme, plutôt pratiqués par les milieux d'appartenance socio-raciaux

<sup>118</sup> La *Sunday school* est une institution protestante d'origine anglo-saxonne mettant l'accent sur la lecture personnelle de la Bible.

favorisés<sup>119</sup>, n'est pas surprenante car il s'agit de la religion officielle. Contrairement à la Guadeloupe, je n'ai pas recueilli de discours de distanciation vis-à-vis de la religion ou de revendication d'athéisme. C'est certainement à relier, d'une part, au milieu d'appartenance socio-racial globalement plus favorisé des Jamaïcaines dont on peut supposer qu'il accroît les injonctions à la « respectabilité » sociale et, par extension, religieuse. C'est à rapprocher, d'autre part, au contexte religieux très prégnant en Jamaïque et aux longues et solides traditions religieuses populaires. Il faut néanmoins souligner le cas de Barbara Blake Hannah, qui siège parmi les indépendants au Sénat et revendique ouvertement son appartenance au rastafarisme<sup>120</sup>, son indépendance politique permettant certainement d'atténuer sa transgression religieuse. Les représentantes se distinguent relativement peu des femmes dans la société par leur pratique religieuse.

**Tableau 41.1. Affiliation religieuse de la population en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2001**

Affiliation religieuse	Guadeloupe	Jamaïque
Catholique	79%	2,6%
Protestante	-	57,5%
Anglicane	-	3,6%
Témoin de Jéhovah	-	1,7%
Rastafari	-	0,9%
Autre	21%	9,9%
Sans religion	-	21%
Non renseignée	-	2,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : *Population Statistics* et *Caribbean Community Secretariat*<sup>121</sup>.

<sup>119</sup> AUSTIN-BROOS, Diane, *Urban Life in Kingston Jamaica. The Culture and Class Ideology of Two Neighborhoods*, Abingdon, Taylor & Francis, 1987, p.111.

<sup>120</sup> Barbara Blake Hannah siège au Sénat de 1984 à 1987. C'est notamment par son apparence (port des *dreadlocks* et de vêtements aux couleurs du rastafarisme, le rouge, le jaune et le vert) et par ses écrits qu'elle revendique son appartenance au rastafarisme (se référer à BLAKE HANNAH, Barbara, *Rastafari. The New Creation*, Kingston, Jamaican Media Productions Ltd, 1981, 1997, qu'elle présente comme « *Le premier livre écrit sur les rastafaris par une rasta* »).

<sup>121</sup> *Population Statistics*, « Guadeloupe », <http://www.populstat.info/Americas/guadelpg.htm> (consulté le 15 novembre 2018), et *Caribbean Community Secretariat*, "CARICOM Capacity Development Program...", op. cit., p.36.



**Tableau 41.2. Affiliation religieuse des protestant.e.s en Jamaïque en 2001**

<b>Affiliation religieuse protestante</b>	<b>57,5%</b>
Adventiste du Septième Jour	10,8%
Pentecôtiste	9,5%
Église de Dieu - Autres	8,3%
Baptiste	7,3%
Église de Dieu - Nouveau Testament	6,3%
Église de Dieu de la Jamaïque	4,8%
Église de Dieu de la Prophétie	4,4%
Église Unie	2,5%
Méthodiste	1,9%
Frères mennonites	0,9%
Moravienne	0,8%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Caribbean Community Secretariat*<sup>122</sup>.

Le catholicisme est revendiqué en Guadeloupe par 79% de la population tandis qu'en Jamaïque c'est le protestantisme qui domine, à 57,5%. Ces résultats se distinguent donc peu de ceux obtenus pour les représentantes qui partagent la même religion majoritaire. Il faut cependant noter, en Guadeloupe, que ces dernières se revendiquent toutes du catholicisme, contrairement aux femmes dans la société (21% de la population se réclame d'une autre religion), tandis qu'en Jamaïque, les représentantes se revendiquent un peu plus souvent des religions coloniales représentées par l'anglicanisme et le catholicisme (respectivement quatre et trois femmes rencontrées) que les femmes dans la société (respectivement 3,6% et 2,9% de la population). Elles se réclament en outre majoritairement du protestantisme, comme les femmes dans la société, mais elles ne font pas partie des mêmes courants. Les adventistes du Septième Jour et les pentecôtistes sont surreprésentées dans les affiliations protestantes (respectivement 10,8% et 9,5% de la population) tandis que dans les assemblées politiques, ce sont les baptistes et les méthodistes qui s'imposent (respectivement trois et deux femmes rencontrées). Le caractère plus officiel de ces religions constitue certainement un facteur explicatif. Il faut cependant souligner que la « double appartenance » à une religion (« officielle » et « occulte » ou liée aux cultes du *revival*) n'est pas rare<sup>123</sup>. Elle permet en effet d'afficher une « respectabilité » dans l'espace public tout en cachant d'autres adhésions religieuses. Cette pratique tend cependant à être affaiblie par l'importance de nouveaux cultes protestants, notamment le

<sup>122</sup> *Caribbean Community Secretariat*, "CARICOM Capacity Development Program...", op. cit., p.36.

<sup>123</sup> Se référer notamment à CONSTANT, Fred, « Religion, ethnicité et politique en Caraïbe », art. cit.

pentecôtisme qui comporte des pratiques de transe<sup>124</sup>. Les représentantes se distinguent peu, à cet égard, de leurs homologues masculins, comme le montre le cas jamaïcain.

**Tableau 42. Affiliation religieuse des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002**

Affiliation religieuse	Nombre	Pourcentage
Protestante <sup>125</sup>	7	35%
Anglicane	8	40%
Catholique	5	25%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	48	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>126</sup>.

Le cas jamaïcain confirme la propension des représentant.e.s à se réclamer d'une religion « officielle » puisque les hommes sont 35% à déclarer leur protestantisme, 40% leur anglicanisme et 25% leur catholicisme. Les religions héritées des autorités coloniales, l'anglicanisme et le catholicisme, semblent par ailleurs être surreprésentées par rapport aux femmes, plus nombreuses à revendiquer leur protestantisme. La taille restreinte de l'échantillon impose cependant de prendre ces résultats avec précaution. À l'inverse, aucune religion alternative n'est déclarée. Leur manque de « respectabilité » constitue certainement un facteur explicatif.

Bénéficiaires d'une éducation religieuse, les représentantes ainsi ont tendance à revendiquer une religion officielle correspondant aux normes de la « respectabilité » sociale. Elles sont à cet égard relativement proches des femmes dans la société, en dépit de leur plus grand attrait pour les religions coloniales, et de leurs homologues masculins. Ce sont les ressources scolaires et professionnelles qui les distinguent des femmes dans la société.

<sup>124</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer par exemple à AUSTIN-BROOS, Diane, "Jamaican Pentecostalism: Transnational Relations and the Nation-State", in CORTEN, Andre, MARSHALL-FRATANI, Ruth, *Between Babel and Pentecost. Transnational Pentecostalism in Africa and Latin America*, Bloomington, Indiana University Press, 2001, p.142-158.

<sup>125</sup> Trois hommes, comptabilisés parmi les protestants, se déclarent méthodistes, deux autres baptistes, et un autre moravien et un dernier adventiste du Septième Jour.

<sup>126</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica ...*, op. cit.

#### 1.4. Les ressources scolaires

##### **Encadré 5. Fonctionnement du système éducatif en Guadeloupe et en Jamaïque**

Le système éducatif de la **Guadeloupe** est similaire à celui de n'importe quel autre département français, eu égard à son statut de DOM. L'instruction est prise en charge par des établissements publics ou privés devant dispenser un enseignement laïc, structuré en quatre niveaux. L'école maternelle est gratuite mais non obligatoire. D'une durée de trois ans, elle prend en charge les enfants de 3 à 5 ans. L'instruction primaire et secondaire est également gratuite mais en revanche obligatoire jusqu'à 16 ans. L'école primaire prend en charge, pendant cinq ans, les enfants du Cours Préparatoire (CP) au Cours Moyen 2 (CM2). Elle est relayée par le collège, d'une durée de quatre ans, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. À partir de la 4<sup>ème</sup>, les premières différenciations internes apparaissent, avec la possibilité de suivre une voie générale ou professionnelle. L'achèvement du cycle d'études général est sanctionné par la délivrance du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), remplacé par le Brevet des collèges, et le cycle d'études professionnelles par le Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) et le Brevet d'Études Professionnelles (BEP). Les lycées d'enseignement général et technologique prennent en charge, pendant trois ans, les élèves de la Seconde à la Terminale et délivrent le baccalauréat général ou technologique. Les lycées professionnels proposent quant à eux des formations d'une durée de deux ans aux élèves de 15 à 16 ans sanctionnées par la délivrance du baccalauréat professionnel. Les lycées professionnels permettent aussi, par une Première d'adaptation, de bifurquer vers une Terminale technologique. L'éducation tertiaire est assurée par les universités et les écoles. Les cycles en deux ans délivrent, pour les filières générales, le Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG), supprimé, et pour les filières technologiques, le Brevet de Technicien Supérieur (BTS). La Licence sanctionne l'achèvement des cycles en trois ans, la Maîtrise, également supprimée, des cycles en quatre ans, le Diplôme d'Études Approfondies (DEA) et le Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS), remplacé par le Master, des cycles de cinq ans, et le Doctorat et le Post-doctorat, des cycles plus longs.

En **Jamaïque**, l'*Education Act* de 1980 structure également le système éducatif en quatre niveaux. L'école maternelle est gratuite mais non obligatoire. D'une durée de trois ans, elle prend en charge les enfants de 3 à 5 ans et est assurée par des établissements publics (les *infant schools* et les *infant departments* des *primary schools*), privés (les *nursery departments* et les *kindergarten departments* des *preparatory schools*) ou communautaires (les *basic schools*). Elle permet d'obtenir le *Grade One Individual Learning Profile* (GOILP). L'éducation primaire est en revanche obligatoire, et gratuite, pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. D'une durée de six ans, elle prend en charge les élèves des niveaux 1 à 6 et est assurée par des établissements publics (les *primary schools*, les *primary and junior high schools* et les *all-age schools*) et privés (les *preparatory schools*). L'achèvement du cycle d'études est sanctionné par la délivrance du *Common Entrance Examination* (CEE), remplacé par le *Grade Six Achievement Examination* (GSAT). Cet examen détermine la poursuite de la scolarité secondaire, non obligatoire mais gratuite. Les élèves ayant obtenus les meilleurs résultats au GSAT peuvent intégrer un lycée. D'une durée de cinq ans, ils forment les élèves des niveaux 7 à 11 dans des établissements publics (les *high schools*, les *technical high schools*, les *junior high schools* et les *all age schools*) et privés (les *independent high schools* et les *private*

*high schools*). Le *Caribbean Examinations Council* (CXC) délivre le *Caribbean Secondary Education Certificate* (CSEC). Les élèves ayant obtenu de moins bons résultats au GSAT intègrent des filières technologiques dans des établissements publics (les *secondary departments* des *all-age schools*, des *primary schools* et des *junior high schools*). L'achèvement du cycle d'études des niveaux 7 et 8 est sanctionné par la délivrance du *Technical Entrance Examination* (TEE) permettant d'intégrer un établissement technologique (les *agricultural, technical and vocational schools*) et le niveau 9 par l'*Advancement Test* (AT) donnant la possibilité aux élèves ayant échoué au GSAT d'intégrer un lycée. Les élèves titulaires du CSEC peuvent poursuivre, quant à eux, une éducation post-secondaire. D'une durée de deux ans, elle prend en charge les élèves des niveaux 12 et 13 dans des programmes de préparation à l'entrée dans l'éducation supérieure assurés par des établissements publics et privés. Le CXC délivre le *Caribbean Advanced Placement Examination* (CAPE). L'instruction supérieure se poursuit à l'université ou dans des écoles. Les universités communautaires délivrent des formations courtes en deux ans sanctionnées par la détention d'un diplôme ou d'un certificat, et les universités nationales des formations plus longues. La *Bachelor's degree* (« Licence ») est délivré en trois ans pour les détenteurs du CAPE et en quatre ans pour les détenteurs du CSEC, le *Master's degree* (« Master ») nécessite deux années d'étude supplémentaires et le *PhD* (« Doctorat ») trois années d'étude supplémentaires.

Sources : Vie publique et Classbase<sup>127</sup>.

L'éducation faisant partie des piliers de la « respectabilité » féminine<sup>128</sup> et du « triptyque » constitutif des cultures politiques caribéennes<sup>129</sup>, il est attendu des représentantes qu'elles disposent de capitaux scolaires importants. La comparaison des systèmes éducatifs guadeloupéen et jamaïcain impose de recourir à des catégories d'analyse larges (niveau de diplôme primaire, secondaire ou supérieur) pour renseigner leurs ressources scolaires. La base de données que j'ai réalisée indique assez bien leur niveau de diplôme (64 entrées en Guadeloupe et 61 en Jamaïque), parfois déduit à partir de la profession exercée.

---

<sup>127</sup> Vie Publique, « Le système éducatif français, c'est quoi exactement ? », <https://www.vie-publique.fr/france-donnees-cles/ecole/systeme-educatif-francais-est-quoi-exactement.html>, et Classbase, « Education System in Jamaica », <https://www.classbase.com/Countries/jamaica/Education-System> (consultés le 15 novembre 2018).

<sup>128</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>129</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.20-21.

**Tableau 43. Niveau de diplôme des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944**

Niveau de diplôme	Guadeloupe		Jamaïque	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Primaire	-	-	-	-
Secondaire	10	15,6%	7	11,5%
Supérieur	54	84,4%	54	88,5%
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	21	-	9	-

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : base de données.

Les représentantes disposent de ressources scolaires importantes puisqu'elles sont 84,4% à avoir un niveau de diplôme supérieur en Guadeloupe et 88,5% en Jamaïque. À l'inverse, seulement 15,6% des Guadeloupéennes et 11,5% des Jamaïcaines ont un niveau de diplôme secondaire, et aucune d'entre elle n'a un niveau de diplôme primaire. En s'intéressant au détail des diplômes obtenus, des femmes très diplômées émergent. Elles sont ainsi trois à détenir un doctorat en Guadeloupe, et quatre en Jamaïque. Les représentantes se distinguent fortement, à cet égard, des femmes dans la société.

**Tableau 44. Niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans en Guadeloupe en 2014 et en Jamaïque en 2001**

Niveau de diplôme	Guadeloupe		Jamaïque	
	Femmes dans la société	Représentantes	Femmes dans la société	Représentantes
Primaire/Secondaire	83,3%	15,6%	79,1%	11,5%
Supérieur	16,7%	84,4%	15%	88,5%
Autre	-	-	5,9%	-
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.  
Sources : INSEE, *Caribbean Community Secretariat* et base de données<sup>130</sup>.

Dans les deux terrains d'études, le taux d'alphabétisation est élevé puisqu'il est de 87% en Jamaïque en 2011<sup>131</sup> et, officiellement, de 100% en Guadeloupe en 2017<sup>132</sup>. Ces résultats, qui témoignent de l'efficacité du système éducatif aux niveaux primaire et, dans une moindre mesure, secondaire, ne doivent cependant pas masquer ses limites au niveau supérieur. Dans les deux terrains d'étude, les

<sup>130</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018), et *Caribbean Community Secretariat*, "CARICOM Capacity Development Program...", op. cit., p.42.

<sup>131</sup> Population Data, « Jamaïque », <https://www.populationdata.net/pays/jamaïque/> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>132</sup> Population Data, « Guadeloupe », <https://www.populationdata.net/pays/guadeloupe/> (consulté le 15 novembre 2018).

femmes ayant un niveau de diplôme supérieur sont en effet minoritaires (16,7% des Guadeloupéennes et 15% des Jamaïcaines), contrairement aux représentantes, aussi bien en Guadeloupe, où elles sont quatre fois plus nombreuses à détenir un diplôme de niveau supérieur (84,4% des femmes), qu'en Jamaïque, où elles sont cinq fois plus nombreuses (88,5% des femmes). Les représentantes se distinguent en revanche peu, à cet égard, de leurs homologues masculins. Les données dont je dispose permettent de confronter les cas guadeloupéen et jamaïcain. Pour la Guadeloupe, j'ai choisi de m'intéresser aux 21 conseillers départementaux élus en 2015, dont la trajectoire professionnelle et politique est relativement bien renseignée par la presse locale (*France-Antilles*).

**Tableau 45. Niveau de diplôme des conseillers départementaux guadeloupéens élus en 2015 et des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002**

Niveau de scolarité	Guadeloupe			Jamaïque		
	Hommes		Femmes (de 1944 à 2017)	Hommes		Femmes (de 1944 à 2017)
	N	P		N	P	
Primaire/Secondaire	2	11,1%	15,6%	7	13,5%	11,5%
Supérieur	16	88,9%	84,4%	45	86,5%	88,5%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	3	-	-	16	-	-

N : Nombre P : Pourcentage

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*France-Antilles*), Trevor Munroe et Arnold Bertram et base de données<sup>133</sup>.

Dans les deux terrains d'étude, la majorité des hommes disposent d'un niveau de diplôme supérieur (88,9% des Guadeloupéens et 86,5% des Jamaïcains) dans des proportions proches de celles de leurs homologues féminines, bien qu'ils soient légèrement surreprésentés par rapport à elles en Guadeloupe (84,4% des femmes) et sous-représentés en Jamaïque (88,5% des femmes). L'éducation représente donc un marqueur de « respectabilité » sociale dans le champ politique, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'analyse des ressources scolaires détenues par les représentantes peut être prolongée par l'identification de leurs filières d'étude<sup>134</sup>.

<sup>133</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

<sup>134</sup> Pour une présentation plus détaillée des filières d'études et des disciplines choisies par les représentantes, se référer à l'annexe 18.

**Tableau 46. Filières d'étude choisies par les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944<sup>135</sup>**

Filière d'étude	Guadeloupe	Jamaïque
Animation	1	-
Communication	-	5
Comptabilité/Gestion	2	2
Droit	10	8
Économie/Finance	1	2
Esthétique	-	1
Ingénierie	-	1
Langues	3	-
Management	-	3
Médical et paramédical	4	4
Sciences de l'éducation	23	7
Sciences « dures »	2	-
Sciences sociales	3	11
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>44</b>
Non renseignée	41	27

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

Dans les deux terrains d'étude, les représentantes ont peu investi les filières technologiques et scientifiques. En Guadeloupe comme en Jamaïque, elles ne sont ainsi que quatre à avoir emprunté la filière médicale et paramédicale. Elles sont encore moins bien représentées dans la filière des sciences « dures » (deux femmes en Guadeloupe) et de l'ingénierie (une femme en Jamaïque). Ce résultat, attendu, est à relier au moindre investissement traditionnel des filières d'études technologiques et scientifiques par les femmes<sup>136</sup>. Elles sont également sous-représentées dans les filières des humanités, ce qui est plus surprenant dans la mesure où celles-ci sont habituellement surinvesties par les femmes<sup>137</sup>. En Guadeloupe, elles sont ainsi seulement trois à avoir emprunté la filière des sciences sociales<sup>138</sup>. Ces résultats indiquent que les représentantes, qui se distinguent par leur présence dans le champ politique, choisissent également, toutes proportions gardées, des filières d'étude atypiques. Elles ont surtout investi des filières intermédiaires. En Guadeloupe, elles sont ainsi surreprésentées dans les filières des sciences de l'éducation (23 femmes) et, dans une moindre mesure, du

<sup>135</sup> Le nombre total de filières d'études ne correspond pas au nombre total de représentantes car certaines d'entre elles ont effectué un double, voire un triple cursus, tandis que celui-ci n'est pas renseigné pour d'autres femmes. Les filières d'études inachevées ont par ailleurs été comptabilisées.

<sup>136</sup> BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p.189. Se référer également à BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger, *Allez les filles !*, Paris, Points, 1992, 2006.

<sup>137</sup> Ibid.

<sup>138</sup> Elles sont 11 en Jamaïque, mais sept se sont spécialisées en science politique.

droit (10 femmes). Ces deux filières sont retrouvées en Jamaïque, mais de manière plus modérée (sept femmes dans les sciences de l'éducation, et huit en droit), et elles coexistent avec d'autres filières intermédiaires (cinq femmes dans la communication). L'analyse peut enfin être achevée par l'étude des mobilités étudiantes.

**Tableau 47. Mobilité étudiante des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944**

Mobilité étudiante	Guadeloupe	Jamaïque
France métropolitaine	14	-
Royaume-Uni	-	7
États-Unis	1	13
Canada	-	4
<b>Total<sup>139</sup></b>	<b>15</b>	<b>24</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

La mobilité étudiante, définie dans le sens d'un diplôme obtenu en-dehors du pays d'origine, est significative dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, à l'exception du cas des femmes nées en métropole, elles sont 14 à avoir réalisé une mobilité étudiante, certaines filières d'étude ne pouvant pas être entièrement réalisées en Guadeloupe et imposant cette mobilité<sup>140</sup>. Celle-ci est systématiquement réalisée en France métropolitaine, aussi bien à Paris et en région parisienne qu'en province, et une femme seulement a complété cette mobilité étudiante par la poursuite d'études aux États-Unis. Les liens historiques entre la France et ses anciennes colonies, ainsi que le statut de DOM de la Guadeloupe, favorisent cette mobilité préférentielle. En Jamaïque, 21 femmes ont réalisé une mobilité étudiante. Contrairement à la Guadeloupe, la totalité des filières d'étude peuvent être réalisées en Jamaïque ou dans une des trois universités partenaires de l'*University of the West Indies (UWI)*<sup>141</sup>. La mobilité est systématiquement réalisée dans des pays anglophones, principalement aux États-Unis (13 femmes) mais aussi au Royaume-Uni (7 femmes) et au Canada (4 femmes). La relative proximité

<sup>139</sup> Le nombre total de mobilités étudiantes ne correspond pas au nombre total de représentantes car certaines d'entre elles ont effectué une mobilité dans deux pays différents pendant leurs études tandis que d'autres n'en ont pas réalisée.

<sup>140</sup> Sont notamment concernées les filières médicales et pharmaceutiques. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Médicales de l'Université des Antilles (UA) assure ainsi depuis 2009 la formation des étudiant.e.s jusqu'à leur première année de deuxième cycle, mais ils.elles doivent ensuite terminer leur formation dans une des universités partenaires de l'UA (Paris, Bordeaux, Toulouse ou Montpellier).

<sup>141</sup> Sont notamment concernées les filières juridiques, qui imposent une mobilité entre le campus de Mona en Jamaïque et celui de Cave Hill à la Barbade. Ces mobilités étudiantes, de courte durée, et sanctionnées par la délivrance d'un diplôme jamaïcain, n'ont pas été comptabilisées.



géographique des États-Unis et du Canada avec la Jamaïque, et ses liens historiques avec le Royaume-Uni, dont elle est une ancienne colonie et demeure un membre du Commonwealth, rendent compte de ces choix. Dans les deux terrains d'étude, la Caraïbe brille par son absence, eu égard de la fragmentation de l'espace, non seulement territoriale mais également socio-historique<sup>142</sup>. Si on s'intéresse au détail des mobilités effectuées par les Jamaïcaines, émergent des universités prestigieuses de renommée internationale. Elles sont trois à avoir obtenu leur Master à la *Harvard University*, et deux sont diplômées de la *London School of Economics and Political Science* (LSE). La *Columbia University* et le *King's College* ont également chacun une représentante. Ces mobilités étudiantes confirment, en Guadeloupe et surtout en Jamaïque, l'appartenance à un milieu d'origine familial favorisé dont les parents ont les moyens financiers d'envoyer leurs enfants faire des études à l'étranger (quand ils.elles n'obtiennent pas de bourse). Les représentantes se distinguent fortement des femmes dans la société par leurs ressources scolaires.

Les représentantes, qui ont presque toutes un niveau de diplôme supérieur parfois obtenu, pour les Jamaïcaines, dans des universités prestigieuses, disposent donc de ressources scolaires importantes garantes de leur « respectabilité » sociale et politique, les distinguant fortement des femmes dans la société. La conversion des ressources scolaires en ressources professionnelles accentue encore cette distorsion.

### 1.5. *Les ressources professionnelles*

La base de données renseigne bien la situation professionnelle des représentantes (79 entrées pour les Guadeloupéennes et 67 pour les Jamaïcaines). Ces données ont cependant été difficiles à collecter. En Guadeloupe, les sites des différentes assemblées politiques informent la plupart des professions exercées par les femmes élues au XXI<sup>ème</sup> siècle mais pour leur prédécesseures, j'ai dû faire des recherches individualisées. En Jamaïque, les rapports électoraux indiquent la profession exercée par les représentantes mais celle-ci peut varier en fonction des

---

<sup>142</sup> Pour une présentation plus détaillée de la fragmentation de l'espace caribéen, se référer par exemple à GÉODE CARAÏBE, *La Caraïbe, un espace pluriel en question*, Paris, Karthala, 2011.

mandats exercés, ou mentionner plusieurs professions. Dans ce cas, j'ai retenu la profession déclarée qui apparaît le plus fréquemment ou, si elles sont mentionnées aussi souvent l'une que l'autre, la première profession déclarée. Enfin, je n'ai pas pris en compte les retraitées ne se déclarant jamais comme telles en Jamaïque. Pour les Guadeloupéennes (sept femmes), j'ai retenu la profession exercée avant la retraite.

**Tableau 48. Profession déclarée des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944**

Profession déclarée	Guadeloupe	Jamaïque
Agricultrice	1	2
Artisane	1	-
Avocate	7	7
Cadre administrative	10	1
Cheffe d'entreprise/femme d'affaires	2	9
Comptable	1	-
Consultante	-	5
Directrice d'établissement privé	1	-
Économiste	-	1
Écrivaine	-	1
Éducatrice spécialisée	1	-
Employée	2	-
Enseignante-chercheuse	2	-
Enseignante/Directrice d'école	22	20
Esthéticienne	-	1
Femme au foyer	-	2
Fonctionnaire (catégories A, B et C)	22	-
Infirmière	1	2
Journaliste	-	4
Magistrate	-	1
Manager	-	1
Médecin	1	2
Pharmacienne	2	1
Politicienne	-	1
Profession libérale (autres)	3	-
Secrétaire	-	1
Sportive	-	1
Syndicaliste	-	1
Travailleuse sociale <sup>143</sup>	-	3
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>67</b>
Non renseignée	6	3

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

<sup>143</sup> Les travailleuses sociales, qu'on ne retrouve qu'en Jamaïque, correspondent aux femmes se déclarant *social workers*. Il s'agit souvent de femmes au foyer bénévoles dans des associations, même si d'autres détiennent un diplôme en travail social et exercent une activité professionnelle dans ce domaine. Virginie Dutoya a montré qu'il s'agit d'un mode de présentation de soi fréquent en Asie du Sud. Se référer à DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit.

Les enseignantes, qui exercent parfois des fonctions de directrice d'école en fin de carrière, représentent 27,8% de l'échantillon en Guadeloupe (22 femmes) et 29,8% en Jamaïque (20 femmes). L'exercice de cette profession permet en effet l'acquisition d'un capital de notoriété personnelle. En Guadeloupe, Mona Cadoce, qui obtient son premier poste d'institutrice à La Désirade à 19 ans, considère ainsi que cette fonction lui a permis de se faire connaître des dirigeants du *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) et déclare « *Dans mon école, j'étais devenue un personnage un peu connu, ben ça avait ses avantages parce que j'étais la plus ancienne* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). En Jamaïque, Jeanette Grant-Woodham, qui démarre sa carrière d'institutrice à Tivoli Gardens, un bastion électoral du JLP, estime également que ce poste lui a permis d'attirer l'attention d'Edward Seaga, président du JLP qui remporte les élections générales de 1980 et la nomme sénatrice, et affirme « *Ils (les responsables du JLP) savaient que je travaillais dur (en tant qu'institutrice) dans une zone JLP, donc ils me connaissaient un peu* » (entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*).

Les femmes exerçant une profession libérale sont également bien représentées dans les deux terrains d'étude, notamment dans le domaine judiciaire, où les avocates représentent 8,9% de l'échantillon en Guadeloupe (7 femmes) et 10,4% en Jamaïque (7 femmes). L'avocature constitue en effet un vivier de recrutement classique en politique car elle permet de se prévaloir d'un « talent oratoire », savoir-faire et savoir-être incontournables en politique<sup>144</sup>. Elle permet également, comme pour les enseignantes, l'acquisition d'un capital de notoriété personnelle. En Guadeloupe, Gerty Archimède, ancienne députée de la Guadeloupe et ancienne conseillère générale du canton de Basse-Terre-1, est ainsi la première femme à devenir avocate sur l'île en 1939, et elle se fait connaître des dirigeants du PCG en défendant ses compatriotes poursuivis par le régime de Vichy<sup>145</sup>, lui valant d'être interrogée, à deux reprises, par le gouverneur de la Guadeloupe Constant Sorin<sup>146</sup>. En Jamaïque, Marlene Malahoo Forte s'illustre d'abord en tant qu'avocate, puis en tant que magistrate<sup>147</sup>. Elle considère que c'est ce qui lui a

---

<sup>144</sup> DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *art. cit.*, p.475.

<sup>145</sup> JULIA, Lucie, *Gerty Archimède...*, *op. cit.*, p.98 et p.102.

<sup>146</sup> Constant Sorin est le gouverneur de la Guadeloupe de 1940 à 1943. Il est placé sous les ordres de l'amiral Georges Robert qui occupe militairement les Antilles françaises pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour une présentation plus détaillée, se référer à SEMPAIRE, Eliane, *La Guadeloupe an tan Sorin...*, *op. cit.*

<sup>147</sup> En tant qu'avocate, Marlene Malahoo Forte obtient un taux d'acquiescement de 98%, et en tant que magistrate, elle parvient à réduire le délai de traitement des dossiers judiciaires de quatre ans à six semaines. Elle se distingue également

permis d'attirer l'attention de Bruce Golding, président du JLP qui remporte les élections générales de 2007 et la nomme sénatrice en 2009 :

Il (Bruce Golding) m'a dit qu'il avait suivi le travail que j'avais fait dans le domaine judiciaire. C'était très populaire, c'était après le *Yale World Fellows Program* (auquel elle a participé) et je m'étais investie dans beaucoup d'enjeux pour la justice, des enjeux judiciaires [...] il recherchait de nouvelles personnes pour l'aider à gouverner, une nouvelle génération de politiciens. (Entretien avec Marlene Malahoo Forte, représentante de St. James West Central depuis 2016, sénatrice de 2009 à 2016, JLP, rencontrée le 19 avril 2016 à Kingston [New Kingston]).

Le domaine médical est également relativement bien représenté (une femme médecin et deux pharmaciennes en Guadeloupe, deux femmes médecins et une pharmacienne en Jamaïque). La filière médicale représente en effet un autre vivier de recrutement classique en politique car elle permet elle aussi d'acquérir un capital de notoriété personnelle<sup>148</sup>. Les médecins de province, qui font figure de notables locaux, peuvent en effet transformer leur clientèle professionnelle en clientèle électorale. Il faut également y ajouter les pharmaciens, comme en témoignent les propos d'Hélène Vainqueur-Christophe, qui fait du métier politique une extension de celui de pharmacienne, et tient encore, malgré son mandat de conseillère régionale de la Guadeloupe, une pharmacie à Trois-Rivières :

Il me semble que mon métier, le métier de pharmacien, c'est un métier qui fait en fait (que) vous faites déjà de la politique. Sans le savoir. [...] Parce que, quand vous êtes pharmacien, vous êtes à l'écoute, vous êtes attentive, vous êtes dans le conseil, vous êtes également sur un réseau avec d'autres pharmaciens, et de multiples médecins. Nous sommes psychologues, accompagnants. Nous sommes banquiers [...] Enfin, nous avons toutes sortes de conseils, de conseils aux administrés, de conseils médicaux [...] Vous êtes appelé à conseiller dans toutes ses formes. Donc c'est vrai sans le savoir, il me semble que je faisais déjà un peu de la politique, puisque j'étais déjà au service de la population de Basse Terre. Et j'ai continué à le faire de toute façon. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe de 2012 à 2014, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2004, rencontrée le 27 avril 2015 à Trois-Rivières).

En Jamaïque, les journalistes sont également bien représentés (quatre femmes). La profession « de la plume » s'avère en effet relativement « osmotique » avec les rôles du métier d'élu.e et permet, elle aussi, l'acquisition d'un capital de notoriété

---

par son militantisme en faveur de la réforme du système judiciaire jamaïcain et l'amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire. Se référer à *Yale Maurice R. Greenberg World Fellows Program*, "Marlene Malahoo Forte", <http://worldfellows.yale.edu/marlene-malahoo-forte> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>148</sup> DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », art. cit., p.475.

personnelle<sup>149</sup>. La participation de Lisa Hanna, représentante PNP de la circonscription de St. Ann Southern, à *Rapping*, une émission télévisée populaire auprès des adolescent.e.s, alors qu'elle est encore au lycée, lui permet ainsi de se faire connaître auprès du grand public, reconnaissance parachevée par son couronnement de *Miss World* en 1993<sup>150</sup> (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré 15), tandis que son homologue JLP Olivia "Babsy" Grange, représentante de la circonscription de Kingston Central puis de St. Catherine Central, acquiert une reconnaissance nationale lorsqu'elle participe à la création de *Contrast Publications*, le premier journal « noir » canadien<sup>151</sup>.

Les professions déclarées par les représentantes sont ainsi majoritairement reliées à la possibilité d'acquisition d'un capital de notoriété personnelle, sans cependant s'y limiter. En Guadeloupe, les fonctionnaires (catégories A, B ou C) représentent ainsi 27,8% de l'échantillon (22 femmes). Il faut y ajouter les cadres administratives, qui sont souvent passées par un poste de fonctionnaire de catégorie A avant de devenir cadre, et représentent 12,6% de l'échantillon (10 femmes). La proximité des fonctionnaires avec le personnel politique peut en effet donner naissance à des ambitions politiques (j'y reviendrai dans le chapitre 6). Les fonctionnaires territoriales, qui représentent une part significative de l'échantillon, sont particulièrement concernées. Marie-Luce Penchard, conseillère régionale et ancienne directrice de collectivité territoriale<sup>152</sup>, considère ainsi que c'est la proximité de sa profession avec le monde politique qui a développé son intérêt pour la politique et lui a permis de se faire connaître auprès des responsables de l'*Union pour un Mouvement Populaire* (UMP), notamment de Nicolas Sarkozy qui remporte les élections présidentielles en 2007 et la nomme conseillère d'État à l'Outre-mer. La proximité de sa mère, Lucette Michaux-Chevry, avec le *Rassemblement Pour la République* (RPR) de Jacques Chirac, puis l'UMP de Nicolas Sarkozy, a certainement également contribué à son accès aux assemblées politiques (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré 6).

---

<sup>149</sup> Ibid., p.482-483.

<sup>150</sup> ALLEN, Desmond, "Who is this Lisa Hanna that we should be mindful of?", *The Jamaica Observer*, July 13, 2015.

<sup>151</sup> Olivia "Babsy" Grange travaille à la commission des droits de l'Homme au Canada de 1966 à 1969. Se référer à MAXWELL, Shakira, "Breaking the Barriers: A Brief Examination of Olivia 'Babsy' Grange", in BARROW-GILES, Cynthia, ed., *Women in Caribbean Politics*, op. cit., p.117-125.

<sup>152</sup> Entretien avec Marie-Luce Penchard, conseillère régionale de la Guadeloupe élue en 2010, rencontrée le 23 février 2015 à Basse-Terre. Se référer également à PENCHARD, Marie-Luce, BASSI, Éric, *Outre-mer, terres d'avenir : entretiens avec Éric Bassi / Marie-Luce Penchard*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2012.

En Jamaïque, les cheffes d'entreprise et les femmes d'affaires représentent 13,4% de l'échantillon (9 femmes). Il faut y ajouter les consultantes, qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé, et représentent 7,4% de l'échantillon (5 femmes). Les représentantes du JLP sont surreprésentées, aussi bien parmi les cheffes d'entreprise et les femmes d'affaires (6 femmes contre 3 pour le PNP) que parmi les consultantes (3 femmes contre 2 pour le PNP). C'est un résultat peu surprenant, en lien avec l'idéologie économique plus libérale du JLP par rapport au PNP<sup>153</sup>. Michael Manley, président du PNP qui arrive au pouvoir en 1972, met en effet en place un système de socialisme démocratique tandis qu'Edward Seaga, président du JLP qui lui succède en 1980, et lance une politique économique de libre entreprise stimulée par les exportations. Michael Manley, qui revient au pouvoir en 1989, maintient ce cap tout en revendiquant la « *priorité au peuple* » (j'y reviendrai dans le chapitre 3). La filière des affaires représente un autre vivier traditionnel de recrutement politique<sup>154</sup>. Elle permet en effet de compenser l'absence de capital de notoriété personnelle, sinon par la détention de capital économique, du moins par le développement de réseaux, pouvant notamment permettre d'obtenir des financements au moment des campagnes électorales (j'y reviendrai également dans le chapitre 3). Les propos d'Aloun Nombet-Assamba, ancienne sénatrice et représentante PNP de la circonscription de St. Ann South Western, qui a exercé les professions d'avocate et de manager, travaillant en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé, en témoignent :

Je crois que c'est important de savoir mobiliser ses réseaux financiers à l'approche d'une élection [...] C'est difficile d'obtenir des financements si vous n'avez pas de réseaux. Si vous n'êtes pas quelqu'un qui a quelques entrées dans la société, c'est difficile d'obtenir les financements dont vous avez besoin. (Entretien avec Aloun Nombet-Assamba, représentante PNP de St. Ann South Eastern de 2002 à 2007 et sénatrice PNP de 1997 à 2002, rencontrée le 6 mai 2016 à Ocho Rios).

Il est également intéressant d'identifier les professions qui ne sont pas, ou peu, exercées par les représentantes. Les agricultrices (une femme en Guadeloupe et deux en Jamaïque) et les artisanes (une femme en Guadeloupe) sont ainsi sous-représentées dans les deux terrains d'étude, tandis que les ouvrières sont absentes. C'est un résultat attendu, eu égard à la monopolisation du champ politique par les

---

<sup>153</sup> CONSTANT, Fred, CONSTANT-MARTIN, Denis, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.59.

<sup>154</sup> MATTEI, Dogan, « Les filières de la carrières politique en France », art. cit., p.481.

détenteurs des « *fonctions de gestion et d'administration* » et, dans une moindre mesure, des « *fonctions de possession* », au détriment des « *fonctions de production* »<sup>155</sup>, ainsi qu'à la sous-représentation des femmes dans les secteurs d'activité primaire et secondaire<sup>156</sup>. À la différence de la situation en métropole<sup>157</sup>, les femmes au foyer sont également sous-représentées (aucune en Guadeloupe et deux femmes en Jamaïque, même s'il faudrait certainement y ajouter les trois femmes se déclarant *social worker*). Ce résultat, qui contraste avec leur milieu familial d'origine dont on a vu la surreprésentation des mères au foyer, est vraisemblablement lié à un effet générationnel attestant du rattrapage des femmes sur le marché du travail<sup>158</sup>. Les représentant.e.s se distinguent fortement de l'ensemble de la population par leurs ressources professionnelles, comme le montre la comparaison avec les données par catégories socioprofessionnelles publiées par l'INSEE en Guadeloupe (pour lesquelles je ne dispose que de données pour l'ensemble de la population) et par secteurs d'activité par le STATIN en Jamaïque (pour lesquelles j'ai pu collecter des données spécifiques aux femmes).

**Tableau 49. Répartition par catégorie socioprofessionnelle des professions déclarées par les représentantes guadeloupéennes<sup>159</sup>**

Catégorie socioprofessionnelle	Guadeloupe	Représentantes
Agriculteurs exploitants	3%	1,3%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,9%	3,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,9%	58,2%
Professions intermédiaires	18,9%	34,2%
Employés	34,3%	2,6%
Ouvriers	19,9%	-
Autres sans activité professionnelle	8,1%	-
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : INSEE et base de données<sup>160</sup>.

<sup>155</sup> RAUZDUEL, Rosan, « Ethnic, Classes et Contradictions Culturelles en Guadeloupe », art. cit.

<sup>156</sup> BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p.191-192.

<sup>157</sup> SINEAU, Mariette, *Profession femme politique...*, op. cit., p.210.

<sup>158</sup> Au niveau mondial, 80% des hommes et 50% des femmes sont insérés sur le marché du travail en 2017. L'Amérique latine et la Caraïbe sont les deux régions où l'insertion des femmes s'est le plus accrue au cours des deux dernières décennies (44% de femmes insérées sur le marché du travail en 1990 contre 54% en 2014). Se référer à NOVTA, Natalija, CHENG WONG, Joyce, "Women at Work in Latin America and the Caribbean", 2017.

<sup>159</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés à partir des professions déclarées par les représentantes, se référer à l'annexe 19.

<sup>160</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018)

L'INSEE évalue en Guadeloupe, en 2015, le taux de chômage à 20,5% de la population<sup>161</sup>. Il touche particulièrement les femmes qui représentent 59% des chômeur.se.s. Les représentantes ne semblent cependant guère être touchées par le chômage puisqu'elles déclarent toutes une profession. L'analyse de leur répartition par catégorie socioprofessionnelle révèle en outre qu'elles sont huit fois plus nombreuses à exercer des fonctions de cadre ou une profession intellectuelle supérieure que l'ensemble de la population (58,2% de l'échantillon contre 6,9% des représentantes) et deux fois plus nombreuses au niveau des professions intermédiaires (34,2% contre 18,9%). À l'inverse, elles sont treize fois moins nombreuses à être employées (2,6% contre 34,3%), deux fois moins nombreuses à être agricultrices (1,3% contre 3%) et aucune d'entre elle n'est ouvrière (contre 19,1%). Les représentantes se distinguent donc fortement des femmes dans la société par leurs ressources professionnelles, en dépit du biais engendré par l'absence de données par sexe. Je dispose en revanche de ce type de répartition pour la Jamaïque.

**Tableau 50. Répartition par secteur d'activité des professions déclarées par les représentantes jamaïcaines<sup>162</sup>**

Secteur d'activité	Jamaïque	Femmes	Représentantes
Primaire	18%	9,7%	3,1%
Secondaire	34,2%	28,8%	-
Tertiaire	47,8%	61,5%	96,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : STATIN et base de données<sup>163</sup>.

Le STATIN évalue en Jamaïque, en 2017, le taux de chômage à 8% de la population. Bien qu'il soit un peu moins élevé qu'en Guadeloupe, les femmes, qui représentent 57,6% des chômeur.se.s, y sont également particulièrement vulnérables<sup>164</sup>. Les représentantes, comme leurs homologues guadeloupéennes, semblent cependant être peu touchées par le chômage, puisqu'elles déclarent toutes une profession, à l'exception des femmes au foyer (deux femmes). L'analyse de leur répartition par secteur d'activité montre qu'elles sont 1,5 fois plus nombreuses

<sup>161</sup> Ibid.

<sup>162</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés à partir des professions déclarées par les représentantes, se référer à l'annexe 20.

<sup>163</sup> STATIN, "Statistics", <http://statinja.gov.jm/> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>164</sup> Ibid.



que les femmes dans la société à exercer une profession relevant du secteur tertiaire, ces dernières y étant déjà surreprésentées par rapport aux hommes (96,9% de l'échantillon contre 61,5% des représentantes). À l'inverse, elles sont trois fois moins nombreuses à être issues du secteur primaire, où les femmes dans la société sont déjà sous-représentées par rapport aux hommes (3,1% contre 9,7%), et aucune d'entre elles n'est issue du secteur secondaire (contre 28,8%). Les représentantes sont donc en décalage avec les femmes dans la société. Leur profil est en revanche proche de celui de leurs homologues masculins. Les données dont je dispose permettent, ici encore, de confronter les cas guadeloupéen et jamaïcain.

**Tableau 51. Profession déclarée des conseillers départementaux guadeloupéens élus en 2015 et des représentants et des sénateurs jamaïcains de la législature 1997-2002**

Profession déclarée	Guadeloupe	Jamaïque
Agriculteur	1	3
Avocat	-	14
Cadre administratif	4	-
Chef d'entreprise/Homme d'affaires	1	14
Commerçant	1	-
Comptable	2	1
Consultant/Expert	1	1
Enseignant/Directeur d'école	5	8
Enseignant-chercheur	1	-
Ingénieur	-	3
Journaliste	-	1
Juriste	-	1
Manager	-	2
Médecin	2	4
Politicien	1	-
Syndicaliste	1	-
Technicien	1	-
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>52</b>
Non renseignée	-	16

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : revue de presse (*France-Antilles*) et Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>165</sup>.

Les professions déclarées par les hommes sont proches de celles des femmes dans les deux terrains d'étude. Les enseignants, bien représentés (23,8% des Guadeloupéens et 15,4% des Jamaïcains), révèlent que la filière enseignante n'est pas spécifique aux femmes, même si elles l'investissent un peu plus que les hommes, notamment en Jamaïque (27,8% des Guadeloupéennes et 29,8% des Jamaïcaines). D'autres professions, comme les médecins ou les journalistes, sont

<sup>165</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

retrouvées, dans les deux terrains d'étude, aussi bien parmi les hommes que les femmes. La Guadeloupe se distingue cependant par l'absence de la filière de l'avocature chez les hommes, pourtant largement empruntée par leurs homologues féminines (8,9% des Guadeloupéennes). Il s'agit en revanche d'une filière masculine prépondérante en Jamaïque (26,9% des hommes contre 10,4% des femmes). Les hommes ont en outre tendance à surinvestir les filières professionnelles spécifiques identifiées dans les deux terrains d'étude, la filière administrative en Guadeloupe (19% d'hommes cadres administratifs contre 12,6% des femmes), et la filière des affaires en Jamaïque (26,9% des hommes contre 13,4% des femmes). Enfin, dans les deux terrains d'étude, les hommes semblent mieux représentés dans les secteurs primaire et secondaire par rapport à leurs homologues féminines (un agriculteur et un technicien en Guadeloupe, trois agriculteurs en Jamaïque), ce qui est à relier à l'investissement traditionnellement masculin de ces secteurs d'activités<sup>166</sup>.

Plus nombreuses à être insérées sur le marché du travail que les femmes dans la société, les représentantes monopolisent les catégories socioprofessionnelles supérieures en Guadeloupe et le secteur tertiaire en Jamaïque en exerçant des professions socialement prestigieuses. Bien qu'elles disposent de manière générale de ressources sociales plus importantes que les femmes dans la société, leur profil socio-démographique est proche de celui de leurs homologues masculins. Les ressources sociales associées à la « respectabilité » contribuent en effet, par leur conversion en ressources politiques, à leur accès aux fonctions politiques, processus précédant ou se co-construisant simultanément avec leur inclusion dans les assemblées politiques. La conversion des ressources sociales construit donc les carrières politiques ainsi que la « respectabilité » politique (et non plus seulement sociale).

## **2. Conversion de la « respectabilité » sociale en ressources politiques et diversité des filières d'accès aux assemblées politiques**

La base de données que j'ai réalisée sur les représentantes guadeloupéennes et jamaïcaines de 1944 à 2017, ainsi que les entretiens biographiques que j'ai menés

---

<sup>166</sup> BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p.191-192.

auprès de certaines d’entre elles, m’ont permis de distinguer quatre principales filières d’accès aux assemblées politiques empruntées par les « héritières », les « militantes », les « technocrates » et les « électrons libres ». Ces différentes filières, permettant aux femmes de neutraliser les effets démobilisateurs de leur genre en politique, ont été segmentées afin de clarifier l’analyse, parfois au détriment de la complexité des trajectoires, celles-ci pouvant évidemment croiser ou cumuler plusieurs de ces filières<sup>167</sup>. Dans ce cas, c’est ce que je qualifie de « facteur déclencheur », identifié à partir des recherches documentaires réalisées sur les représentantes ou des entretiens menés auprès de certaines d’entre elles, qui détermine l’attribution de la filière d’accès. Empruntées par les représentantes des deux terrains d’études, elles sont cependant investies de manière différenciée, en lien avec les spécificités de leurs systèmes politiques.

**Tableau 52. Filières d’accès aux assemblées politiques des représentantes guadeloupéennes et jamaïcaines de 1944 à 2017**

<b>Filière d’accès aux assemblées politiques</b>	<b>Guadeloupe</b>	<b>Jamaïque</b>
<b>Les « héritières »</b>	<b>18</b>	<b>8</b>
Familiales	7	4
Politiques	11	4
<b>Les « militantes »</b>	<b>23</b>	<b>27</b>
Politiques	11	15
Syndicales	2	2
Associatives	10	10
<b>Les « technocrates »</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Les « électrons libres »</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>48</b>
Non renseigné	35	22

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

### 2.1. Les « héritières »

Les « héritières » sont bien représentées dans les deux terrains d’étude, notamment en Guadeloupe (18 femmes, soit un tiers de l’échantillon, contre 8 femmes en Jamaïque). La littérature a en effet montré que la filiation et l’alliance matrimoniale sont des filières d’accès classiques aux assemblées politiques, aussi

<sup>167</sup> Vincent Dubois a ainsi montré que l’écriture claire a parfois tendance à faire abstraction de la complexité des phénomènes scientifiques qu’elle cherche à démontrer. Se référer à DUBOIS, Vincent, « L’écriture en sociologie : une question de méthode négligée », *Transversale*, n°1, 2015, p.208-217.

bien en France<sup>168</sup> que dans le reste du monde<sup>169</sup>, et qu'elle fonctionne pour les hommes comme pour les femmes, bien que selon des modalités différentes<sup>170</sup>. La Caraïbe ne fait pas exception à la règle. En Guadeloupe, Jean-Claude Lefort érige ainsi le politique en « *héritage transgénérationnel* »<sup>171</sup> tandis qu'en Jamaïque, les dynasties nationales sont bien implantées, comme en témoignent les Manley père et fils<sup>172</sup>. Outre son caractère résolument patrilinéaire, il existe des modalités spécifiques de transmission du mandat aux femmes, en particulier dans des contextes peu concurrentiels<sup>173</sup>. L'héritage par transmission familiale, par les parents ou le conjoint, doit cependant être distingué de celui par transmission extra-familiale, par le mentor politique.

### La transmission familiale : l'héritage politique par les parents ou le conjoint

Le constat, classique, de la socialisation politique par les parents qui peuvent transmettre aussi bien des ressources que des mandats politiques, peut être fait dans les deux terrains d'étude. La majorité des femmes que j'ai rencontrées ont en effet un, voire plusieurs membres de leur entourage familial qui détient un ou plusieurs mandats politiques, à l'échelon local ou/et central. Il s'agit le plus souvent d'un héritage patrilinéaire. Le rôle du père ou/et du mari demeure ainsi prépondérant dans la transmission politique en contexte « matrifocal ». En Guadeloupe, Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, conseillère régionale et maire de Baillif, rappelle ainsi que son père a été conseiller municipal de Baillif avant

---

<sup>168</sup> PATRIAT, Claude, PARODI, Jean Luc, *L'Hérité en politique*, Paris, Économica, La Vie Politique, 1992, et DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », art. cit., p.485-487.

<sup>169</sup> *Critique internationale* a notamment publié un numéro spécial consacré au sujet et traite, entre autres, d'études de cas dans plusieurs terrains africains et indiens. Se référer à CRITIQUE INTERNATIONALE, « La fabrique de l'hérité en politique », *Critique internationale*, vol. 4, n°73, 2016.

<sup>170</sup> Catherine Achin, Elsa Dorlin et Juliette Rennes distinguent ainsi deux générations de femmes cheffes d'États, les « héritières » de grandes dynasties nationales à partir des années 1970 concurrencées, depuis les années 1990, par des femmes politiques aux profils plus diversifiés. Se référer à ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, RENNES, Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, vol. 3, n°31, p.5-17. Pour une étude de cas sur l'Inde et la cohabitation des « héritières », au premier rang desquelles Indira Gandhi, avec les « princesses », les « héroïnes », les « stars de cinéma » et les « femmes hindoues modernes », se référer à TAWA LAMA-REWAL, Stéphanie, « Les femmes et le pouvoir exécutif en Inde », *Histoire@Politique*, vol. 1, n°1, 2007, p.1-20.

<sup>171</sup> LEFORT, Jean-Luc, *Les grandes familles politiques de Guadeloupe. Un héritage transgénérationnel...*, Paris, L'Harmattan, 2012.

<sup>172</sup> À Norman Manley, premier ministre PNP de la Jamaïque de 1955 à 1962, succède son fils, Michael Manley, également PNP, de 1972 à 1980 puis de 1989 à 1992.

<sup>173</sup> Se référer par exemple à MARNEUR, Victor, « Le genre de l'hérité en politique : une filière d'accès pour les élues municipales en Gironde ? », *Critique internationale*, vol. 73, n°4, 2016, p.53-70.

elle<sup>174</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Kamina Johnson Smith, sénatrice JLP, souligne que son père, Anthony Johnson, l'a précédée dans cette fonction<sup>175</sup>. Il peut aussi s'agir d'un héritage matrilinéaire, situation inédite en-dehors du contexte caribéen. En Guadeloupe, le cas de Marie-Luce Penchard, qui « récupère » la mairie de Basse-Terre à la suite de la démission de sa mère, Lucette Michaux-Chevry, est exemplaire à cet égard (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous). En Jamaïque, je n'ai pas identifié de situation de transmission du pouvoir politique par la mère. Les membres de la famille plus éloignée peuvent également transmettre des ressources et des mandats politiques. En Guadeloupe, Sylvie Gustave dit Duflo, également conseillère municipale de Baillif, rappelle ainsi que son grand-père l'a précédée dans cette fonction tandis que son cousin, Edward Hatchy, a été le maire de cette commune<sup>176</sup>, tandis qu'en Jamaïque, une ancienne sénatrice PNP, anonymisée, souligne que son oncle a siégé au conseil paroissial de St. Elizabeth pour le parti rival, le JLP<sup>177</sup>.

L'entourage familial, s'il ne détient pas de mandat politique, est alors souvent militant. En Guadeloupe, une conseillère départementale souhaitant rester anonyme, dont la sensibilité politique est plutôt de gauche, décrit ainsi son père comme « *un homme de droite, un gaulliste vraiment acharné* » qui « *était un agent électoral, celui qui allait chercher les gens, qui les faisait voter pour le candidat de l'époque* » (entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, rencontrée le 25 avril 2015 dans une commune de la Guadeloupe) tandis qu'en Jamaïque, Portia Simpson Miller souligne que ses parents étaient « *de fervents partisans du People's National Party* » très impliqués pendant les élections « *s'ils devaient faire du porte-à-porte, s'ils devaient surveiller le processus électoral, s'occuper de l'émargement des listes électorales, aller à la rencontre des électeurs, les emmener au bureau de vote* » (entretien avec Portia Simpson Miller, *ibid.*).

L'entourage familial peut également être amené à fréquenter le personnel politique sans forcément militer à ses côtés. En Guadeloupe, la mère de Diana

---

<sup>174</sup> Entretien avec Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, conseillère régionale de la Guadeloupe de 2004 à 2015, maire de Baillif depuis 2014, rencontrée le 24 mars 2015 à Baillif.

<sup>175</sup> Anthony Johnson est sénateur JLP de 1993 à 2002. Entretien avec Kamina Johnson Smith, sénatrice depuis 2009, JLP, rencontrée le 18 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>176</sup> Edward Hatchy est maire de Baillif de 1983 à 2001. Entretien avec Sylvie Gustave dit Duflo, *ibid.*

<sup>177</sup> Entretien avec une ancienne sénatrice anonymisée, PNP.

Perran, conseillère municipale de Sainte-Anne, est ainsi une ancienne secrétaire de Blaise Aldo, ancien maire de Sainte-Anne<sup>178</sup>, tandis qu'en Jamaïque, la mère d'Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP, a géré le bureau de circonscription de son mari, Donald Keith Duncan, ancien représentant PNP de la circonscription d'Hanover Eastern<sup>179</sup>.

Rares sont finalement les femmes que j'ai rencontrées, même celles dont l'entourage familial n'est pas directement en contact avec le monde politique, ne mentionnant pas l'intérêt de celui-ci pour la politique à travers des discussions, la lecture de la presse ou la fréquentation de réunions.

#### **Encadré 6. La politique de mère en fille : Lucette Michaux-Chevry et Marie-Luce Penchard en Guadeloupe**

Marie-Luce Penchard est née le 14 février 1956 à Gourbeyre. Elle est la deuxième enfant issue du mariage d'Henri Michaux, un « *Blanc Pays* », et de Lucette Michaux-Chevry, une « *filles d'esclaves* ». Elle fréquente le pensionnat de Versailles et le lycée Gerville Réache à Basse-Terre avant de faire des études d'économie en métropole à Paris-Dauphine, qu'elle achève en Guadeloupe à l'Université des Antilles-Guyane (UAG, campus de Fouillole). Elle démarre sa carrière administrative en Guadeloupe, d'abord à la Société d'équipement, puis au Conseil général, et la poursuit en métropole, où elle occupe différentes fonctions aux Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines. Elle épouse en 1980 Patrick Penchard dont elle a deux enfants.

Marie-Luce Penchard déclare avoir « *toujours baigné dans la politique* ». C'est d'abord lié à sa mère, Lucette Michaux-Chevry. Elle se rappelle, pendant son enfance, avoir collé ses bulletins de vote sur des « *bâtonnets coco* » pour en faire des drapeaux. D'autres souvenirs sont moins heureux. Elle dénonce les « *coups bas* » et la « *volonté de faire du mal* » engendrés par les succès politiques de sa mère (elle s'impliquera directement dans l'organisation de ses campagnes électorales). C'est également lié à sa trajectoire professionnelle qui l'amène à côtoyer le monde politique. Elle reconnaît s'être toujours intéressée à la « *chose publique* » mais affirme accéder à des responsabilités politiques de « *manière inattendue* ». Elle rencontre Nicolas Sarkozy en 2004, alors ministre de l'Intérieur en déplacement en Guadeloupe pour soutenir la liste régionale *Union pour un Mouvement Populaire* (UMP) conduite par Lucette Michaux-Chevry. Il lui affirme qu'elle est « *faite pour faire de la politique* ». Lorsqu'il brigue la présidence de la République en 2007, il la sollicite pour qu'elle fasse partie de son équipe de campagne mais elle refuse, par solidarité avec le président sortant, Jacques Chirac, dont sa mère est proche. Élu président de la République, Nicolas Sarkozy récupère son numéro de portable auprès de Lucette Michaux-Chevry, en visite au Palais de l'Élysée, et lui propose à nouveau de travailler à ses côtés. Elle accepte et, après s'être encartée à l'UMP, occupe plusieurs

<sup>178</sup> Blaise Aldo est maire de Sainte-Anne de 2008 à 2014. Entretien avec Diana Perran, conseillère municipale de Sainte-Anne depuis 2008, rencontrée le 18 avril 2015 à Sainte-Anne.

<sup>179</sup> Donald Keith Duncan est représentant PNP de la circonscription d'Hanover Eastern de 2007 à 2016. Entretien avec Imani Duncan-Price, sénatrice de 2012 à 2016, PNP, rencontrée le 1<sup>er</sup> avril 2016 à Kingston (Liguanea).

fonctions de conseil politique à l'Élysée en lien avec l'Outre-mer. En 2009, elle est désignée tête de liste UMP pour la circonscription Outre-mer aux élections européennes mais est défaite par Patrice Tirolien qui dirige la liste du *Parti Socialiste* (PS), ne l'empêchant pas d'être nommée, à la suite d'un remaniement gouvernemental, secrétaire d'État à l'Outre-mer dans le deuxième gouvernement de François Fillon. En 2010, après un nouveau remaniement gouvernemental, elle est promue ministre de l'Outre-mer dans le troisième gouvernement de François Fillon, jusqu'à la fin du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy en 2012. Ce n'est qu'après avoir exercé des responsabilités politiques nationales qu'elle brigue des mandats locaux. Elle est élue conseillère régionale de la Guadeloupe lors des élections de 2010, où elle figure en 2<sup>ème</sup> position sur la liste UMP menée par Blaise Aldo. Candidate dans la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 2012, elle est à nouveau défaite par un candidat PS, Victorin Lurel. Elle est en revanche élue conseillère municipale de Basse-Terre lors des élections municipales de 2014, où elle figure en 3<sup>ème</sup> position sur la liste UMP menée par sa mère. Quand celle-ci démissionne, elle lui succède à la tête de la mairie. Elle dénonce le « *procès en illégitimité* » qui lui est alors fait en arguant du fait que sa mère n'a jamais caché ses intentions. Elle est réélue conseillère régionale de la Guadeloupe lors des élections de 2015, où elle figure en 2<sup>ème</sup> position sur la liste *Divers Gauche* (DVG) menée par Ary Chalus, qui remporte les élections et en fait sa 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

Sources : Entretien avec Marie-Luce Penchard et Marie-Luce Penchard et Éric Bassi<sup>180</sup>.

La transmission du mandat politique par l'entourage familial est un cas de figure relativement minoritaire dans les deux terrains d'études (7 Guadeloupéennes et 4 Jamaïcaines) en raison, pour reprendre les termes de Michel Offerlé, de « *l'usure de l'hérédité en politique* »<sup>181</sup>. La légitimité de cette filière d'accès a en effet tendance à être remise en cause par l'opinion publique, comme en témoignent les cas de Marie-Luce Penchard en Guadeloupe, qui « récupère » la mairie de sa mère, et des sœurs Duncan en Jamaïque, qui subissent des défaites électorales à la suite de la passation du pouvoir politique par leur père, Donald Keith Duncan (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 21). Cette configuration est cependant un peu plus fréquente en Guadeloupe, eu égard à l'importance de l'ancrage local des carrières politiques, soulignée dans le chapitre 1, favorisant la transmission familiale des capitaux politiques. Ceux-ci sont souvent transmis par les parents, mais ils peuvent également l'être par le conjoint.

Il s'agit souvent d'un militant politique détenteur d'un ou plusieurs mandats. En Guadeloupe, le mari de Mona Cadoce, militant au *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) à ses côtés, est ainsi un ancien conseiller municipal adjoint

<sup>180</sup> Entretien avec Marie-Luce Penchard, *ibid.* et PENCHARD, Marie-Luce, BASSI, Éric, *Outre-mer, terres d'avenir...*, *op. cit.*

<sup>181</sup> OFFERLÉ, Michel, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, vol. 5, n°43, 1993, p.850-856.

au maire de Sainte-Anne<sup>182</sup>, tandis qu'en Jamaïque, le cas de Juliet Holness, représentante JLP de la circonscription de St. Andrew East Rural, et épouse du premier ministre de la Jamaïque et président du JLP Andrew Holness, est exemplaire (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous).

**Encadré 7. De première dame à représentante : l'ascension politique de Juliet Holness en Jamaïque**

Juliet Holness a grandi dans une famille de six enfants dans la communauté d'Ensom City à Spanish Town dans la paroisse de St. Catherine, où elle rencontre Andrew Holness. Ils fréquentent le même lycée, puis la même université, et se marient en 1997. Ils ont deux enfants. Après un passage par la prestigieuse *Wolmer's Girls' School* à Kingston, elle obtient un Master de comptabilité à l'*University of the West Indies* (UWI, campus de Mona). Elle se lance dans une carrière de manager puis de promotrice immobilière. Elle ne cache pas que c'est son mari, qui a toujours affirmé ses ambitions politiques, qui lui fait découvrir la politique.

Andrew Holness est élu représentant JLP de la circonscription de St. Andrew West Central en 1997, à l'âge de 25 ans, qu'il représente jusqu'en 2007, quand la circonscription passe au PNP. Il continue cependant à faire partie de la direction du JLP. En 2011, à la suite de la démission de Bruce Golding, il devient *de facto* président du JLP et premier ministre de la Jamaïque. Juliet Holness joue son rôle de première dame et soutient son mari : « *Andrew a montré très tôt ses qualités de dirigeant, c'est un leader né. J'ai toujours trouvé que c'était un visionnaire, un dirigeant courageux et une source d'inspiration, c'est merveilleux qu'il ait su combiner toutes ces qualités et les mettre au service de sa fonction de Premier ministre de notre beau pays [...] ma priorité c'est vraiment d'être une mère disponible et une épouse solidaire* ». Son statut de première dame est cependant de courte durée puisque le JLP perd les élections générales en 2011, même si Andrew Holness retrouve son siège de représentant dans la circonscription de St. Andrew West Central, et conserve la présidence du JLP. Il est à nouveau candidat dans cette circonscription lors des élections générales de 2016 et, à la surprise générale, Juliet Holness annonce sa candidature à ses côtés dans la circonscription de St. Andrew East Rural. Les capitaux politiques d'Andrew Holness l'ont certainement aidée à obtenir l'investiture du JLP dans cette circonscription. Les deux époux sont (ré)élus et le JLP remporte les élections, permettant à Andrew Holness d'être à nouveau premier ministre. Juliet Holness retrouve également son statut de première dame, mais c'est plutôt son statut de représentante qu'elle met désormais en avant, dont témoigne la présentation de son compte Twitter officiel : « *Épouse, mère, promotrice immobilière, représentante et bien plus encore* ».

Sources : *The Jamaica Observer*, *Loop News Jamaica* et Twitter<sup>183</sup>.

<sup>182</sup> Entretien avec Mona Cadoce, *ibid*.

<sup>183</sup> HUSSEY-WHYTE, Donna, "The PM's wife: Juliet Holness speaks of life, love and family", *The Jamaica Observer*, November 13, 2011, RILEY, Gavin, "10 Facts about Juliet Holness", *Loop News Jamaica*, December 3, 2015, et compte Twitter de Juliet Holness (consulté le 15 novembre 2018).



La transmission des mandats politiques par le conjoint est cependant, comme pour les parents, un cas de figure relativement rare dans les deux terrains d'étude. La candidature de Juliet Holness aux élections générales en Jamaïque a surpris l'opinion publique mais a été plutôt bien acceptée, contrairement à celle de Claudine Bajazet en Guadeloupe, épouse du notable politique Clodimir Bajazet dont la légitimité politique est remise en cause par les médias qui s'intéressent plus à ses relations personnelles avec son mari qu'à son programme politique (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 22). Cette configuration est cependant, comme dans le cas des mandats politiques transmis par les parents, un peu plus fréquente en Guadeloupe.

#### La transmission extra-familiale : l'héritage politique par le mentor politique

Les représentantes dont les parents ou/et le conjoint ne sont pas des élu.e.s pouvant leur transmettre leurs ressources ou/et leurs mandats politiques peuvent compenser cette absence par leur militantisme politique. Certaines parviennent à attirer l'attention de responsables politiques pouvant faciliter leur entrée en politique en leur transmettant leurs ressources ou/et leurs mandats politiques. En Guadeloupe, le cas de Justine Bénin, qui doit son entrée en politique à la « dame du Moule » Gabrielle Louis-Carabin, mais qui parvient à poursuivre sa carrière politique en s'émancipant de son mentor, est exemplaire (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous).

#### **Encadré 8. L'art de s'affranchir de son mentor : l'entrée en politique de Justine Bénin dans les pas de Gabrielle Louis-Carabin en Guadeloupe**

La trajectoire personnelle de Justine Bénin est peu renseignée et on se contentera d'indiquer qu'elle est née le 12 mars 1975 aux Abymes et qu'à l'issue d'études menées entre la Guadeloupe, à l'Université des Antilles-Guyane (UAG, campus de Fouillole), et la métropole, à l'Université de Toulouse où elle décroche une Maîtrise de Droit social, elle retourne en Guadeloupe où elle démarre une carrière de cadre administrative, d'abord à La Poste, puis à Pôle Emploi.

Justine Bénin entre en politique au niveau local. Elle attire en effet l'attention de la « dame du Moule » Gabrielle Louis-Carabin par son implication dans la vie associative locale. Celle-ci lui propose de figurer en 15<sup>ème</sup> position sur sa liste *Union pour un Mouvement Populaire* (UMP) aux élections municipales de 2008, qu'elle remporte. Elle obtient 35 sièges, permettant à Justine Bénin de devenir conseillère municipale du Moule. Sa carrière politique prend cependant rapidement une dimension centrale. Gabrielle Louis-Carabin, qui figure en 2<sup>ème</sup> position sur la liste socialiste conduite par Victorin

Lurel aux élections régionales de 2010, parvient en effet à placer sa protégée en 8<sup>ème</sup> position sur la liste. Victorin Lurel remporte les élections et obtient 31 sièges, leur permettant à toutes les deux d'être élues. Gabrielle Louis-Carabin, députée-maire touchée par le cumul des mandats, démissionne immédiatement de ses fonctions, mais Justine Bénin siège au Conseil régional et en devient la 3<sup>ème</sup> vice-présidente. Elle part ensuite à la conquête du Conseil général. Elle se présente comme candidate, toujours avec le soutien de Gabrielle Louis-Carabin, dans le canton de Moule-2 aux élections générales de 2011. *France-Antilles* la décrit comme « *la jeune élue qui monte* » qui « *est dans les petits papiers de Mme Carabin qui, déjà l'an dernier, l'a choisie pour la remplacer (à cause du cumul des mandats), au sein de l'assemblée régionale* », et comme « *la candidate du maire en place Gabrielle Louis-Carabin* » (*France-Antilles*, 21 mars 2001) élue dans le canton de Moule 1 qui « *par la même occasion remporte le deuxième canton à travers Justine Bénin* » (*France-Antilles*, 28 mars 2011). Touchée à son tour par le cumul des mandats, Justine Bénin démissionne du conseil municipal du Moule. Elle conserve cependant son mandat de conseillère départementale lors des élections de mars 2015 où elle se présente comme candidate, en binôme avec Daniel Dulac, dans le canton Le Moule. Gabrielle Louis-Carabin est sa suppléante. Justine Bénin, qui a d'autres ambitions politiques, ne remet en revanche pas son mandat en jeu aux élections régionales de décembre 2015. Elle se présente en effet comme candidate dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 2017. Elle fait cependant, contrairement aux élections précédentes, cavalier seul, à la suite de sa brouille avec Gabrielle Louis-Carabin, suppléante de la candidate *La République en Marche !* (LREM) Diana Perran, par ailleurs conseillère régionale. À la surprise générale, Justine Bénin remporte les élections. Axelle Kaulanjan considère, dans un billet qu'elle poste sur le blog *Caribbean Boss Ladies*, que son succès est lié à un « *coup de maître* » consistant à « *s'affranchir de son mentor, Gabrielle Louis-Carabin, en douceur, avec une classe folle, et sans jamais mettre en cause cette dernière publiquement* », notamment à l'occasion de la publication, en 2017, de son ouvrage *Ma méthode. L'exercice pratique du mandat local*, où elle ne cite quasiment pas sa « *mère politique* » (*Caribbean Boss Ladies*, 23 juin 2017). *France-Antilles* n'hésite d'ailleurs pas à en faire la successeure légitime de Gabrielle Louis-Carabin : « *Elle devrait forcément être élue maire du Moule un jour* » (*France-Antilles*, 18 avril 2017).

Sources : Assemblée nationale, *France-Antilles*, *Guadeloupe 1<sup>ère</sup>* et *Caribbean Boss Ladies*<sup>184</sup>.

La transmission des ressources politiques par le mentor est un cas de figure tout aussi fréquent, voire plus courant dans le cas guadeloupéen, que la transmission par la famille (11 femmes contre 4 en Jamaïque). Celle-ci est en effet perçue par l'opinion publique comme étant plus légitime, sous l'effet du contexte paritaire en

<sup>184</sup> Assemblée nationale, « Mme Justine Benin », [http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC\\_PA720968](http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA720968) (consulté le 15 novembre 2018), FRANCE-ANTILLES, « Justine Bénin veut gravir un nouvel échelon », *France-Antilles*, 18 avril 2017, FRANCE-ANTILLES, « Le Moule 2. Bénin à l'aise », *France-Antilles*, 21 mars 2011, FRANCE-ANTILLES, « Moule 2. Une victoire attendue », *France-Antilles*, 28 mars 2011, GUADELOUPE 1<sup>ère</sup>, « L'inattendue Justine Bénin devance l'attendue Diana Perran. #legislatives971 », *Guadeloupe 1ère*, 11 juin 2017, et KAULANJAN, Axelle, « Guadeloupe, législatives 2017 : 5 leçons à tirer de la victoire de Justine Bénin », *Caribbean Boss Ladies*, 23 juin 2017, billet accessible en ligne : <http://www.caribbeanbosslady.com/guadeloupe-legislatives-2017-5-le%C3%A7ons-%C3%A0-tirer-de-la-victoire-de-justine-benin-44.html> (consulté le 17 novembre 2015).

Guadeloupe contraignant le personnel politique masculin à recruter des femmes en politique (j’y reviendrai dans le chapitre 6) et de la dépendance des carrières politiques au parti en Jamaïque (j’y reviendrai dans le chapitre 3). Ces configurations permettent en effet aux militantes politiques de nouer des contacts, voire de développer des liens d’amitié avec les responsables politiques<sup>185</sup> comme en témoigne, en Jamaïque, le cas exemplaire de Shahine Robinson, véritable protégée d’Edward Seaga, ancien premier ministre de la Jamaïque et président du JLP (pour une présentation plus détaillée, se référer à l’annexe 23).

Les représentantes, une fois qu’elles siègent dans les assemblées politiques, peuvent à leur tour devenir des mentors, non seulement pour d’autres femmes, comme c’est le cas, en Guadeloupe, de Gabrielle Louis-Carabin à l’égard de Justine Bénin, et en Jamaïque, d’Oliva “Babsy” Grange qui prend le relai d’Edward Seaga vis-à-vis de Shahine Robinson, mais également pour des hommes. En Guadeloupe, la « dame du Moule » Gabrielle Louis-Carabin prend ainsi également un homme, Daniel Dulac, sous son aile, selon des modalités très proches de celles de Justine Bénin. Comme elle, il entre au conseil municipal du Moule en 2008, où il figure en 24<sup>ème</sup> position sur la liste UMP de Gabrielle Louis-Carabin, puis au Conseil général en 2011, à la suite de la démission de Gabrielle Louis-Carabin, dont il est le suppléant, dans le canton de Moule-2. En 2015, il est réélu conseiller départemental dans le canton Le Moule en binôme avec Justine Bénin. En Jamaïque, Maxine Henry-Wilson, ancienne sénatrice PNP et ancienne représentante de la circonscription de St. Andrew South Eastern<sup>186</sup>, prend Julian Robinson sous son aile quand celui-ci revient en Jamaïque en 2001 après avoir travaillé comme consultant à Londres et présidé *PNP United Kingdom* (PNP UK) de 1999 à 2001<sup>187</sup>. Il « récupère », à la suite de son retrait de la politique électorale en 2011, sa circonscription électorale.

---

<sup>185</sup> DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », art. cit., p.484.

<sup>186</sup> Maxine Henry-Wilson est sénatrice PNP de 1980 à 1983 puis de 1992 à 2002, et représentante de la circonscription de St. Andrew South Eastern de 2002 à 2011.

<sup>187</sup> PNP UK correspond à la branche britannique de la *PNP Youth Organization* (PNPYO, j’y reviendrai dans cette section). Entretien avec Julian Robinson, représentant de St. Andrew South Western depuis 2011, PNP, rencontré le 17 mars 2016 à Kingston (Liguanea).

## 2.2. Les « militantes »

La filière militante est la mieux représentée dans les deux terrains d'étude (23 femmes en Guadeloupe, 27 en Jamaïque). Le militantisme représente en effet une autre filière d'accès classique aux assemblées politiques<sup>188</sup>. Il s'agit le plus souvent d'un militantisme politique, mais il peut aussi prendre la forme d'un militantisme syndical ou associatif. Ces différentes catégories de militantisme, variées, peuvent se croiser. Elles ont cependant été segmentées afin de clarifier l'analyse.

### Le militantisme politique

L'institution scolaire, et notamment l'université<sup>189</sup>, représente un cadre de socialisation politique important, qui se croise souvent avec celui représenté par la famille. Dans les deux terrains d'études, la majorité des représentantes que j'ai rencontrées sont impliquées dans des associations étudiantes. En Guadeloupe, une conseillère générale souhaitant rester anonyme, déléguée de classe à l'école primaire, préside ainsi l'*Association Générale des Étudiants de Guadeloupe* (AGEG) lors de ses études en métropole<sup>190</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Jeannette Grant-Woodham, qui affirme « *mes aptitudes au leadership se sont développées pendant que j'étais à l'école* » (entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*), est capitaine pendant sa scolarité à la *Westwood High School* (Stewart Town, paroisse de Trelawny) et secrétaire de la *Caribbean Students' Association* (CSA) pendant ses études à la *Howart University* (Washington DC)<sup>191</sup>. Dans le cas jamaïcain, la présidence de la *Student Guild* de l'*University of the West Indies* (UWI) peut agir comme un tremplin vers une carrière politique. Un clivage de genre apparaît cependant puisque les anciens présidents de la *Student Guild* que j'ai rencontrés sont tous des hommes tandis que les femmes sont reléguées aux postes de vice-présidentes ou de représentantes, moins favorables pour accéder aux assemblées politiques, comme en témoigne le cas d'Imani Duncan-Price, vice-présidente de la

---

<sup>188</sup> DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », art. cit., p.484.

<sup>189</sup> Sébastien Michon a montré les effets de la carrière étudiante sur la socialisation politique, aussi bien par les enseignements que par le groupe des pairs. Se référer à MICHON, Sébastien, « Études et politique : les effets de la carrière étudiante sur la socialisation politique », thèse de doctorat de science politique, Université Marc Bloch - Strasbourg 2, 2006. Se référer notamment au chapitre 2, « La politisation par le contexte d'études », p.113-178.

<sup>190</sup> Entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*

<sup>191</sup> Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*

*Student Guild* chargée des finances pendant ses études à l'UWI (campus de Mona)<sup>192</sup>.

Les organisations de jeunesse des partis politiques peuvent prendre le relai de l'institution scolaire et agir également comme des agents de socialisation politique. Dans les deux terrains d'étude, un nombre non négligeable des femmes que j'ai rencontrées militent dans les organisations de jeunesse des partis politiques, notamment en Jamaïque, en raison de la forte dépendance des carrières politiques au parti. Angela Brown Burke, dont la trajectoire personnelle, professionnelle et politique est liée au PNP, en représente un cas exemplaire (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous). Ces organisations peuvent être classées en deux catégories. Il peut s'agir, d'une part, d'organisations de masse ayant vocation à rassembler les jeunes militant.e.s de tout profil social et professionnel, surtout mobilisées pendant les périodes de campagnes électorales. C'est le cas de la *PNP Youth Organization* (PNPYO)<sup>193</sup> et, pour le JLP, de *Young Jamaica*, qui comprend une branche féminine, *Young Women*<sup>194</sup>. Il peut également s'agir, d'autre part, d'organisations de jeunes professionnel.le.s dont l'objectif est le recrutement de militant.e.s mettant leurs compétences professionnelles au service du parti, formé.e.s pour faire partie des cadres du parti. C'est le cas de *The Patriots* pour le PNP<sup>195</sup> et de *Generation 2000* (G2K) pour le JLP<sup>196</sup>. Du côté du PNP, qui se revendique comme étant le « parti du peuple », c'est plutôt son organisation de jeunesse de masse, la PNPYO, qui constitue un tremplin vers une carrière politique. Le cas de Maxine Henry-Wilson est illustratif. Elle adhère ainsi à la PNPYO (alors dénommée *PNP Youth Group*) en 1972 avant d'être élue au *National Executive Council* (NEC) du PNP en 1984 et d'en devenir la secrétaire générale en 1994<sup>197</sup>. Du côté du JLP, dont l'idéologie politique plus libérale, voire élitiste, c'est plutôt son association de jeunes professionnels, G2K, qui constitue un tremplin vers une carrière politique. La trajectoire de Kamina Johnson Smith, qui est la conseillère juridique de G2K avant de faire partie de son conseil

---

<sup>192</sup> Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*

<sup>193</sup> Entretiens avec Andrae Blair, président de la PNPYO, rencontré le 22 mars 2016 à Kingston (Liguanea), et Cammaleta Harrison, secrétaire générale de la PNPYO, rencontrée le 24 mars 2016 à Kingston (Liguanea).

<sup>194</sup> Entretien avec Hillary Tullock, présidente de *Young Women*, rencontrée le 2 mai 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>195</sup> Entretien avec Omar Newell, secrétaire général de *The Patriots*, rencontré le 25 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>196</sup> Entretien avec Ronique Rhoden, vice-présidente de G2K, rencontrée le 29 janvier 2016 à Kingston (Mona).

<sup>197</sup> Entretien avec Maxine Henry-Wilson, représentante de St. Andrew South Eastern de 2002 à 2011 et sénatrice de 1980 à 1983 puis de 1992 à 2002, PNP, rencontrée le 2 mars 2016 à Kingston (Mona).

exécutif, attirant l'attention de Bruce Golding, premier ministre de la Jamaïque et président du JLP qui la nomme au Sénat en 2009, le montre bien<sup>198</sup>. Comme pour les associations étudiantes, un clivage de genre est cependant à noter puisque les anciens présidents des organisations de jeunesse des partis politiques que j'ai rencontrés sont tous des hommes tandis que les femmes doivent se contenter de positions subalternes, moins favorables pour accéder aux assemblées politiques<sup>199</sup>. En Guadeloupe, ce sont surtout les militantes des partis d'extrême gauche qui passent par les organisations de jeunesse des partis politiques, comme Lita Dahomay, militante à *Combat Ouvrier* (CO) passée par les jeunesses communistes<sup>200</sup>, tandis que les militantes des autres partis politiques investissent rarement les organisations de jeunesse des partis politiques. Elles ont en effet tendance à ne s'encarter qu'au moment de leur candidature à une élection politique, ou à rester sans étiquette politique, révélant ici l'autonomie des carrières politiques guadeloupéennes aux partis (j'y reviendrai dans le chapitre 3).

**Encadré 9. Une vie sous le signe du *People's National Party* : la trajectoire personnelle, professionnelle et politique d'Angela Brown Burke en Jamaïque**

Angela Brown Burke est née le 26 avril 1960 à Kingston d'un père docker et d'une femme mère au foyer. C'est la troisième d'une fratrie de cinq enfants. Après une scolarité à Kingston, au cours de laquelle elle intègre la prestigieuse *Wolmer's Girls' School*, elle étudie l'espagnol et le français à l'Université de La Havane à Cuba, où elle obtient un Master en traduction et interprétariat. À son retour en Jamaïque, elle devient professeure d'espagnol avant de poursuivre ses études aux États-Unis où elle obtient un Master en administration publique et commerce et un doctorat en sciences de l'éducation. Elle est mariée à Paul Burke, secrétaire général du PNP depuis 2004, avec qui elle a quatre enfants.

Angela Brown Burke est issue d'un milieu relativement peu politisé, bien que sa mère soutienne le PNP dans un bastion politique aux mains du JLP, Downtown Kingston. Elle adhère au *PNP Youth Group* à 16 ans et fait du porte-à-porte pour le parti lors des élections. Cet engagement militant lui permet d'obtenir une bourse d'étude financée par le

<sup>198</sup> *Commonwealth Parliamentary Association. Caribbean, Americas and Atlantic Region*, "Directory of Regional Women Parliamentarians", "Jamaica", <http://www.cpa-caaregion.org/directory.php?mid=7005&pid=bc1cd3c04f> (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>199</sup> Lucie Bargel a montré, en France, que les organisations de jeunesse de l'*Union pour un Mouvement Populaire* (UMP), *Jeunes populaires*, et du *Parti Socialiste* (PS), *Mouvement des jeunes socialistes*, agissent comme des tremplins vers les assemblées politiques. Se référer à BARGEL, Lucie, « Aux avant-postes : La socialisation au métier politique dans deux organisations de jeunesse du parti : Jeunes populaires (UMP) et Mouvement des jeunes socialistes », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2008, et BARGEL, Lucie, « Les organisations de jeunesse des partis politiques », *Agora. Débats/Jeunesse*, vol. 2, n°52, p.75-88. Elle en souligne également le fonctionnement genré. Se référer à BARGEL, Lucie, « S'attacher à la politique. Carrières de jeunes socialistes professionnels », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°84, 2011, p.82.

<sup>200</sup> Entretien avec Lita Dahomay, militante CO, rencontrée le 2 avril 2015 au Gosier.

PNP à Cuba, où elle participe à la fondation de la *PNP Youth Organization* (PNPYO) Cuba, dont elle préside la commission des affaires internationales. À son retour en Jamaïque, elle continue à militer activement au PNP dont elle gravit les échelons, d'abord à la PNPYO, dont elle devient la vice-présidente, puis au *PNP Women's Movement* (PNPWM), à nouveau en tant que vice-présidente, et enfin au PNP, toujours en tant que vice-présidente, à partir de 2006. Elle se professionnalise rapidement en politique en exerçant successivement les fonctions d'agente électorale, de formatrice des candidat.e.s aux élections, de coordinatrice de division et de directrice de campagne pour Philip Paulwell, dans la circonscription de Kingston East and Port Royal aux élections générales de 1997, qu'il remporte. Celui-ci lui propose de se présenter à la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC) dans la division de Norman Gardens aux élections locales de 1998, qu'elle remporte. Réélue à chaque élection, elle devient maire de la KSAC de 2012 à 2016, à la suite de la victoire du PNP aux élections locales, et fait partie des membres fondateurs du *National Caucus of PNP Councillors* dont elle devient la présidente. Sa trajectoire politique est atypique car elle accède à des responsabilités nationales après l'exercice de responsabilités locales. Son engagement militant au sein du PNP la dote en effet de capitaux politiques importants lui permettant d'être nommée, en 2012, sénatrice et vice-présidente du Sénat. Elle est reconduite dans sa fonction de sénatrice en 2016 mais elle perd la vice-présidence du Sénat, le JLP ayant remporté les élections générales.

En 2017, à la suite du retrait de Portia Simpson Miller de la vie politique après sa défaite aux élections générales de 2016, elle est élue représentante de la circonscription de St. Andrew South Western lors de l'élection partielle.

Sources : entretien avec Angela Brown Burke, *The Daily Gleaner* et Twitter<sup>201</sup>.

La filière d'accès représentée par le militantisme politique est donc surtout empruntée par les Jamaïcaines, aussi bien par les militantes PNP que JLP, en raison du filtre partisan incontournable pour l'accès aux carrières politiques (15 « militantes » politiques identifiées, soit un tiers des Jamaïcaines). Elles ont en outre la possibilité de se professionnaliser au sein du parti, comme l'a montré le cas d'Angela Brown Burke. Une de ses homologues se déclare même « politicienne » de profession (se référer au tableau 48). Il s'agit de Jennifer Edwards, qui réalise une carrière administrative au sein du PNP en occupant successivement les fonctions de chargée de recensement, de chargée d'éducation politique et de secrétaire de circonscription, avant de se professionnaliser en politique électorale<sup>202</sup>. En Guadeloupe, cette filière est moins prisée et majoritairement investie par les militantes des partis de gauche, et surtout d'extrême gauche, en déclin électoral depuis le début des années 1990 (11

---

<sup>201</sup> Entretien avec Angela Brown Burke, sénatrice depuis 2012, conseillère paroissiale de la KSAC (Norman Gardens) depuis 1998, PNP, rencontrée le 12 avril 2016 à Kingston (Downtown), VIRTUE, Erica, "Ambitious Angela - From Beeston Street in Downtown Kingston To PNP Vice-President, Brown-Burke Still Has More to Give", *The Daily Gleaner*, August 14, 2016, et compte Twitter d'Angela Brown Burke (consulté le 15 novembre 2018).

<sup>202</sup> Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*

« militantes » politiques identifiées, soit un cinquième des Guadeloupéennes). Le cas de la militante communiste Gerty Archimède, ancienne députée de la Guadeloupe et conseillère générale du canton de Basse-Terre 1, l'illustre bien (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 24). Le syndicalisme représentante une autre forme de militantisme dans les deux terrains d'étude.

### Le militantisme syndical

#### **Encadré 10. Historique et fonctionnement des principaux syndicats en Guadeloupe et en Jamaïque**

Les deux syndicats les plus importants en **Guadeloupe** sont la *Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe* (CGTG) et l'*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe* (UGTG). La CGTG, qui est à l'origine une structure fédérale de la *Confédération Générale du Travail* (CGT), devient indépendante en 1961. Elle regroupe plusieurs unions, notamment *CGTG-Banane*, qui est majoritaire. Historiquement liée au PCG, son secrétaire général depuis 2002 est le porte-parole de *Combat Ouvrier* (CO), Jean-Marie Nomertin. Elle est longtemps le syndicat majoritaire de la Guadeloupe avant d'être détrônée par l'UGTG. Créée en 1973 par les ouvriers agricoles et industriels en lutte contre l'industrie sucrière et les propriétaires fonciers, l'UGTG se définit comme une « organisation de masse qui milite contre l'exploitation de l'homme par l'homme, pour abolir les rapports, de type capitaliste et colonial que nous imposent la France, l'Europe et le Capital International » (site web de l'UGTG, consulté le 15 novembre 2018). Son secrétaire général depuis 2008, Élie Domota, également porte-parole du *Liyannaj Kont Pwofitasyon* (LKP, « Collectif contre l'exploitation outrancière »), prend la tête des 44 jours de grève contre la « vie chère » en 2009<sup>203</sup>. Dirigée par des militant.e.s issu.e.s du mouvement indépendantiste guadeloupéen opposé.e.s au statut de collectivité territoriale de la Guadeloupe, l'UGTG est en rupture avec les partis politiques traditionnels, mais a des affinités avec les partis politiques indépendantistes comme l'*Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe* (UPLG).

Les deux syndicats les plus importants en **Jamaïque** sont la *Bustamente Industrial Trade Union* (BITU) et la *National Workers' Union* (NWU). *La Jamaica Workers and Trademen's Union* (JWTU), créée par Alexander Bustamente en 1935, joue un rôle majeur pendant les grèves de 1938. Alexander Bustamente, arrêté par les autorités coloniales, est défendu par son cousin Norman Manley. Les deux hommes envisagent dans un premier temps la création commune d'une centrale syndicale, mais Alexander Bustamente décide finalement de faire cavalier seul et fonde la BITU, précédant la mise en place du JLP, en 1943. Les tentatives de Norman Manley pour faire coexister la JWTU et la BITU échouent et il fonde, en 1948, le *Trade Union Congress* (TUC), alors qu'il a

---

<sup>203</sup> Le LKP obtient notamment une augmentation de 200 € pour le salaire minimum et un contrôle du prix de plusieurs centaines de produits de première nécessité. Pour une présentation plus détaillée du rôle du LKP pendant la grève de 2009 contre la « vie chère », se référer par exemple à GORDIEN, Ary, « Guadeloupe, l'après LKP : Anticolonialisme, identité et vie quotidienne », *Asylon(s)*, n°11, 2013, article disponible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1275.html>



créé le PNP quelques années auparavant, en 1938. Sous l'effet de dissensions internes, il est dissout et remplacé par la NWU, fondée avec Florizel Grasspole en 1949.

Sources : *Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe*, *Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe*, *National Workers' Union* et *Bustamente Industrial Trade Union*<sup>204</sup>.

Dans les deux terrains d'étude, la détention de responsabilités syndicales peut représenter un tremplin vers les assemblées politiques. En Jamaïque, où le système politique moderne est issu, rappelons-le, de la mise en place de deux « *blocs syndicat-parti* » dirigés par des chefs charismatiques se disputant le soutien des travailleur.se.s et des électeur.rice.s<sup>205</sup>, les liens entre les syndicats et les partis politiques sont particulièrement forts. En Guadeloupe, ils sont moins visibles et ne concernent que la *Confédération Générale du travail de la Guadeloupe* (CGTG), historiquement liée au *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) et, plus récemment, à *Combat Ouvrier* (CO). La filière syndicale est cependant relativement fermée aux femmes, en raison de la monopolisation des responsabilités syndicales par les hommes, constat classique de la littérature<sup>206</sup>, au point d'engendrer, selon l'expression de Rachel Silvera, un « *défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme* »<sup>207</sup>. Les études caribéennes ne se sont pas emparées de ce sujet en Guadeloupe à cette date mais on indiquera tout de même qu'aucune femme n'a été à ce jour élue secrétaire générale de la CGTG ou de l'*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe* (UGTG) et que les militantes syndicales que j'ai rencontrées confirment que la sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans les syndicats est accentué au niveau de la détention des responsabilités syndicales, aussi bien à la CGTG<sup>208</sup> qu'à l'UGTG<sup>209</sup>. En Jamaïque, la littérature confirme la sous-représentation des femmes dans l'accès aux

---

<sup>204</sup> *Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe*, <http://www.cgtg.fr/>, *Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe*, <http://ugtg.org/>, *National Workers' Union*, <http://nationalworkersunionjm.org>, et *Bustamente Industrial Trade Union*, <http://bitujamaica.org/> (consultés le 15 novembre 2018).

<sup>205</sup> CONSTANT, Fred, CONSTANT-MARTIN, Denis, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.43.

<sup>206</sup> Se référer par exemple à GUILLAUME, Cécile, POCHIC, Sophie, SILVERA, Rachel, « Genre, féminisme et syndicalisme », *Travail, genre et société*, vol. 2, n°30, 2013, p.29-32.

<sup>207</sup> SILVERA, Rachel, « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », *Mouvements*, vol. 1, n°43, 2006, p.23-29.

<sup>208</sup> Les femmes représentent ainsi en 2015 un peu plus du tiers des militant.e.s à la CGTG mais ce ratio tombe à quatre femmes pour 15 hommes au niveau du bureau et à deux femmes pour 57 hommes au niveau de la commission exécutive. Entretien avec une femme souhaitant rester anonyme, militante CGTG, rencontrée le 4 avril 2015 à Pointe-à-Pitre, et Jocelaine Loussasa-Chipotel, militante CGTG, rencontrée le 8 avril 2015 à Petit-Canal.

<sup>209</sup> Entretien avec Patricia Pioche, militante UGTG, rencontrée le 18 mars 2015 à Pointe-à-Pitre, et Maïté Hubert M'Toumo, militante UGTG, rencontrée le 25 mars 2015 à Pointe-à-Pitre.

responsabilités syndicales<sup>210</sup>. Aucune femme n'a été à ce jour élue secrétaire générale de la *National Workers' Union* (NWU) ou de la *Bustamente Industrial Trade Union* (BITU), même s'il faut souligner l'accès, en 2016, d'Helene Davis Whyte à la présidence de la *Jamaica Confederation of Trade Unions* (JCTU), créée en 1994, qui rassemble, entre autres, la NWU et la BITU.

Les femmes que j'ai rencontrées ont parfois été socialisées au militantisme politique par l'engagement syndical de leur entourage familial, même si elles-mêmes n'ont jamais milité dans les syndicats, comme Thérèse Marianne-Pépin en Guadeloupe, dont le père monte le *Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale de la Guadeloupe*, lui insufflant « une conscience de ce qu'était la société. On avait déjà, dans la famille même, un creuset, qui permettait de développer une conscience qui permet de venir en politique je pense » (entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*).

D'autres femmes sont devenues, dans les deux terrains d'étude, des militantes syndicales. En Guadeloupe, elles sont majoritairement affiliées aux partis de gauche, et surtout d'extrême-gauche, ce qui est un résultat attendu, les syndicats défendant les intérêts des travailleur.se.s. Michelle Maxo, conseillère régionale et militante écologiste, représente ainsi la CGTG dans la banque où elle travaille<sup>211</sup> tandis que Mona Cadoce milite pendant 15 ans au *Syndicat National des Instituteurs*<sup>212</sup>. En Jamaïque, une femme, une exception mais pas des moindres, se déclare « syndicaliste » de profession (se référer au tableau 48). Il s'agit de Portia Simpson Miller, qui exerce des responsabilités syndicales à la NWU de St. Andrew South Western avant de se professionnaliser en politique électorale<sup>213</sup>. Les militantes syndicales sont cependant peu nombreuses dans les deux terrains d'études. En Guadeloupe, on les retrouve principalement dans les assemblées politiques locales, au détriment de l'arène centrale, en raison de leur affiliation partisane majoritaire aux partis d'extrême gauche, en déclin électoral depuis le début des années 1990, leur barrant l'accès aux assemblées centrales, comme le montre le cas de Danielle Diakok (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous). En

---

<sup>210</sup> Se référer par exemple à PHILLIPS, Marva A., ROBERTS, Danny, MARSH, Lauren, "Gender and Trade Union Development: A Situational Analysis of Jamaica", *Social and Economic Studies*, vol. 2, n°60, 2011, p.145-166.

<sup>211</sup> Entretien avec Michelle Maxo, conseillère régionale de la Guadeloupe de 2010 à 2015, rencontrée le 27 janvier 2015 à Pointe-à-Pitre.

<sup>212</sup> Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*

<sup>213</sup> Entretien avec Portia Simpson Miller, *ibid.*

Jamaïque, leur affiliation partisane au PNP et au JLP, deux partis électoralement forts structurant le système bipartite, leur permet d'accéder relativement plus facilement aux assemblées politiques, mais elles demeurent minoritaires, en raison de leur mise à l'écart des responsabilités syndicales.

**Encadré 11. Une syndicaliste à la porte des assemblées politiques centrales : le militantisme syndical et politique de Danielle Diakok en Guadeloupe**

Danielle Diakok est née en 1957 à Pointe-à-Pitre de parents instituteurs. C'est la sixième d'une fratrie de huit enfants. Après une scolarité entre Capesterre-Belle-Eau et Pointe-à-Pitre, elle entame des études d'anglais, qu'elle abandonne, avant de décrocher un Brevet de Technicienne Supérieure (BTS) en assurances lui permettant d'obtenir un poste à la Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France. Célibataire, elle est mère d'un enfant dont le père décède avant sa naissance.

Danielle Diakok est socialisée au militantisme syndical et politique par son père, qui milite à l'*Union Générale du Travail de la Guadeloupe* (UGTG) et au *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG). Elle se rappelle les conférences politiques où elle l'accompagne. Elle milite à la CGTG quand elle commence à travailler, et devient la responsable de la *Fédération des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance*. Elle rejoint les rangs de *Combat Ouvrier* (CO) quand des militant.e.s, qui font du porte-à-porte, sonnent chez elle et lui présentent le parti. Son militantisme syndical l'incite à rallier les rangs de CO, idéologiquement proche de *Lutte Ouvrière* (LO). D'orientation trotskiste et se réclamant du communisme et de l'internationalisme, il défend la « *cause des travailleurs* ». Comme la majorité des militant.e.s CO, également engagé.e.s à la CGTG, elle prend soin de séparer son militantisme syndical de son militantisme politique : « *On fait très attention à faire la part des choses. D'ailleurs, les journalistes, on leur dit ça : si vous m'invitez en tant que militant de la CGTG, vous ne me posez pas de questions sur Combat Ouvrier, et si vous m'invitez en tant que militant de Combat Ouvrier, vous ne me posez pas de question sur la CGTG. On ne peut pas mélanger les deux* ». C'est en tant que militante CO qu'elle est sollicitée pour se présenter à des élections. En 2008, Éric Jalton, député-maire des Abymes de 2002 à 2017, lui propose de figurer en 20<sup>ème</sup> position sur sa liste municipale *Divers Gauche* (DVG). Son alliance avec CO est motivée par la présence d'une population ouvrière importante aux Abymes. CO négocie, en échange de sa collaboration, des places éligibles sur la liste. Éric Jalton obtient 39 sièges, permettant à Danielle Diakok d'être élue conseillère municipale. En 2014, CO met cependant fin à l'alliance politique avec Éric Jalton et présente une liste concurrente dirigée par Danielle Diakok qui, avec 1,8% des votes, n'obtient pas d'élu.e.s. Danielle Diakok est également sollicitée pour figurer sur la liste CO menée par Jean-Marie Nomertin aux élections régionales de 2004, 2010 et 2015 qui, avec respectivement 1,2%, 2,8% et 1,4% des votes, n'obtient pas d'élu.e.s. Elle est aussi candidate CO aux élections législatives de 2007 et de 2012 dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe où elle obtient respectivement 0,5% et 1,6% des votes, l'éliminant dès le premier tour. Elle se présente à ces élections en sachant qu'elle n'a aucune chance d'être élue mais celles-ci représentent une plateforme de communication pour CO et les travailleur.se.s : « *Pour nous c'est important quand même de pouvoir nous exprimer, il y a quand même la campagne officielle, les gens nous permettent de nous exprimer, ce qui n'est pas toujours le cas, donc on peut participer à*

*des débats, à la télé, à la radio. Je pense que si on n'avait jamais participé aux élections peut-être qu'on aurait disparu, qu'on nous connaîtrait pas. [...] Chaque campagne politique, ça demande des responsabilités aux travailleurs, donc on va à leur rencontre. »*

Source : entretien avec Danielle Diakok<sup>214</sup>.

La filière d'accès représentée par le militantisme syndical est minoritaire dans les deux terrains d'études, aussi bien parmi les militantes que de manière générale (2 « militantes » syndicales Guadeloupéennes, et 2 autres Jamaïcaines). En Guadeloupe, les militantes syndicales, comme Danielle Diakok, sont plutôt élues au niveau local, même si elles accèdent, de manière ponctuelle, aux assemblées politiques centrales, comme le montre le cas d'Edith Dalton James en Jamaïque (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 25). Les représentantes ont plutôt tendance à investir, dans les deux terrains d'étude, le militantisme associatif.

### Le militantisme associatif

La possibilité de reconversions militantes du secteur associatif vers le politique est un constat classique de la littérature, en particulier en ce qui concerne l'entrée en politique au niveau local<sup>215</sup>. En Guadeloupe comme en Jamaïque, la « crise de la représentation politique » (j'y reviendrai dans le chapitre 3)<sup>216</sup>, se traduit par une défiance à l'égard du personnel politique traditionnel, majoritairement masculin<sup>217</sup>. Il est donc favorable à l'entrée en politique des femmes qui auraient la capacité de « réenchâter » la vie politique, *a fortiori* s'il s'agit de militantes issues du milieu associatif pouvant se prévaloir de leur distanciation avec la politique partisane.

Rares sont les représentantes que j'ai rencontrées qui ne sont pas des militantes associatives. Elles ont souvent été socialisées au militantisme associatif par leur entourage familial dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, le père de Diana Perran, qu'elle qualifie de « *très grand modèle* » et « *d'homme du peuple* », fonde ainsi une association sportive et culturelle à Sainte-Anne dont il est le président, et sa mère la secrétaire générale (entretien avec Diana Perran, *ibid.*). Le rapport au père des représentantes est par ailleurs récurrent et peut surprendre en contexte

---

<sup>214</sup> Entretien avec Danielle Diakok, *ibid.*

<sup>215</sup> Se référer par exemple à TISSOT, Sylvie, GAUBERT, Christophe, LECHIEN, Marie-Hélène, *Reconversions militantes*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, Sociologie et Sciences Sociales, 2006.

<sup>216</sup> Pour une présentation plus détaillée de la notion de « crise de la représentation politique », se référer à TOURAINE, Alain, « La crise de la représentation politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n°1, 1983, p.131-140.

<sup>217</sup> ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

caribéen « matrifocal ». En Jamaïque, le grand-père de Sharon Hay Webster, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Central, est un activiste social contribuant à la mise en place de l'actuelle *Social Development Commission*, tandis que sa grand-mère est membre de la *Women's Federation* de son église et sa tante secrétaire de la *Young Women's Christian Association (YWCA)*<sup>218</sup>. Le militantisme associatif de l'entourage familial est souvent associé au développement personnel d'une conscience sociale présentée comme une ressource politique. En Guadeloupe, une conseillère régionale souhaitant rester anonyme rappelle ainsi que son père a sensibilisé ses enfants aux questions de justice et d'égalité et leur a appris à « *rendre service* » parce que c'est « *noble* » (entretien avec une conseillère régionale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, rencontrée le 23 février 2015 dans une commune de la Guadeloupe) tandis qu'en Jamaïque, Aloun Ndombet-Assamba affirme :

Ma famille n'a jamais fait de politique, mais ma famille nous a élevés (ses frères et elle) avec une forte conscience sociale. Mes parents croyaient dans le développement des hommes, dans le développement des communautés, et dans le don. (Entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*).

Les associations dans lesquelles les représentantes militent sont de nature très diverse, et peuvent se croiser. Outre les associations religieuses, étudiantes et politiques déjà mentionnées, qui reviennent de façon récurrente dans leurs discours, les associations scientifiques sont également citées. En Guadeloupe, Sylvie Gustave dit Duflo, mère de jumeaux, s'implique ainsi dans l'association *Jumeaux et plus* lors de ses études doctorales à Marseille, et à *France Alzheimer Guadeloupe* à son retour en Guadeloupe<sup>219</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Aloun Ndombet-Assamba est membre de la *Jamaica Cancer Society*<sup>220</sup>. Il peut également s'agir d'associations économiques. En Guadeloupe, Thérèse Marianne-Pépin milite ainsi activement à la *Jeune Chambre Économique du Nord Pas de Calais*<sup>221</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Aloun Ndombet-Assamba s'engage dans la *Jamaica Co-operative Credit Union League*<sup>222</sup>. En Guadeloupe, les femmes militent également souvent dans les associations sportives et culturelles, comme cette conseillère

---

<sup>218</sup> Entretien avec Sharon Hay Webster, représentante de St. Catherine South Central de 1997 à 2011, PNP, rencontrée le 11 avril 2016 à Kingston (Downtown).

<sup>219</sup> Entretien avec Sylvie Gustave dit Duflo, *ibid.*

<sup>220</sup> Entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*

<sup>221</sup> Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*

<sup>222</sup> Entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*

départementale souhaitant rester anonyme qui fonde une association dans ces domaines<sup>223</sup>. L'acquisition de la « respectabilité » par l'investissement dans les associations sportives, étudiée par Jacques Dumont<sup>224</sup>, n'est donc pas un privilège masculin. Les Guadeloupéennes mentionnent en outre souvent les associations de jeunesse, notamment les associations de parents d'élèves, comme Sylvie Gustave dit Duflo, qui préside l'association de parents d'élèves de l'établissement fréquenté par ses deux garçons<sup>225</sup>. En Jamaïque, ce sont plutôt les associations de justice sociale qui sont souvent citées, comme en témoignent les propos de Lisa Hanna qui déclare « *J'avais un esprit très civique. Quand j'étais enfant, mes parents se sont assurés que je grandisse en développant un esprit très civique* » (entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*). Elle s'investit dans des associations de niveau national et international en exerçant les fonctions d'ambassadrice de bonne volonté au *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD), de militante au *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance* (UNICEF, *United Nations International Children's Emergency Fund*) et de volontaire au *Jamaica Movement for the Advancement of Literacy*. Les associations communautaires sont également mentionnées. Angela Brown Burke est ainsi secrétaire du *Yallahs Community Council*<sup>226</sup>. Quel que soit le type d'association investi, le militantisme associatif permet l'acquisition d'un capital de notoriété représentant une ressource politique, comme l'illustre le cas de Maryse Citronnelle en Guadeloupe (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous).

#### **Encadré 12. Au service de Goyave : le militantisme associatif et politique de Maryse Citronnelle en Guadeloupe**

Maryse Citronnelle est née le 20 septembre 1967. Elle est la troisième d'une fratrie de sept enfants. Après une scolarité à Goyave et des études à Paris, où elle prépare un Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire, elle revient à Goyave où elle devient directrice de centre de loisirs à l'école Massabielle à La Jaille (Baie-Mahault). Célibataire, elle n'a pas d'enfants.

Maryse Citronnelle s'implique dans le milieu associatif goyavien dans le domaine de la petite enfance depuis 1994. Elle se fait connaître par la création de l'association *Animation, Bien-Être et Culture*. Elle s'engage également activement dans la paroisse de

<sup>223</sup> Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*

<sup>224</sup> DUMONT, Jacques, « Le sport : une entrée dans l'histoire antillaise », *art. cit.*, et DUMONT, Jacques, « Sport, entre assimilation et autonomie : la Guadeloupe de l'après-guerre », *art. cit.*

<sup>225</sup> Entretien avec Sylvie Gustave dit Duflo, *ibid.*

<sup>226</sup> Entretien avec Angela Brown Burke, *ibid.*

Goyave, notamment auprès des enfants. Sa notoriété locale attire l'attention de Rémy Senneville qui lui propose de figurer en 2<sup>ème</sup> position sur sa liste *Divers Gauche* (DVG) aux élections municipales 2014 à Goyave. Il est défait par Ferdy Louisy mais, avec 49% des votes et sept sièges attribués, Maryse Citronnelle siège à ses côtés dans l'opposition. Ce bon résultat électoral, qui met en péril le maire sortant, et le fait qu'elle soit une novice de la politique issue de la société civile, incite Guy Losbar, notable politique guadeloupéen<sup>227</sup> candidat aux élections départementales 2015 dans le canton de Petit-Bourg-Goyave, à la solliciter. Il doit en effet, dans le contexte particulier des premières élections départementales concernées par l'application des lois dites sur la parité politique, se présenter en binôme avec une femme. Ils.Elles sont élu.e.s et Maryse Citronnelle devient membre de la commission permanente du Conseil départemental. Son profil de militante associative dans le domaine de la petite enfance est largement mis en avant pendant la campagne électorale, au cours de laquelle elle insiste sur les structures devant être mises en place à Petit-Bourg-Goyave, notamment les crèches et les maisons d'assistance maternelle. Ce statut lui permet également, en se présentant comme Goyavienne, de jouer sur le registre de la proximité : *« Électeurs, électrices du canton de Petit-Bourg-Goyave, je sais qu'il y en a beaucoup qui ont perdu confiance, mais nous (Guy Losbar et moi) aimerions vraiment renouer avec vous, cette proximité que normalement il y a entre le conseiller départemental et les administrés. Faire avec vous, vous rencontrer, pour vraiment vous engager, être sur le terrain avec vous, surtout au niveau de Goyave, rencontrer les concitoyens, échanger avec vous, mettre des permanences [...] pour vous rencontrer et vraiment faire avec vous, prendre vos doléances. »*

Sources : *Blog Losbar-Citronnelle* et *Canal 10*<sup>228</sup>.

Les militantes associatives sont bien représentées dans les deux terrains d'étude (10 « militantes » associatives en Guadeloupe et 10 autres en Jamaïque, soit un cinquième des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines). Le militantisme associatif représente en effet une voie d'accès classique, et relativement ancienne, des femmes aux assemblées politiques, comme le montre, en Jamaïque, le cas d'Hazel Monteith (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 26). Elle est cependant devenue incontournable et davantage valorisée au XXI<sup>ème</sup> siècle, *a fortiori* en Guadeloupe où les lois dites sur la parité politique imposent de « trouver » des femmes, comme l'illustre l'exemple de Maryse Citronnelle. Le militantisme féministe, enfin, représente une forme particulière de militantisme associatif.

---

<sup>227</sup> Guy Losbar est maire de Petit-Bourg depuis 2008.

<sup>228</sup> *Blog Losbar-Citronnelle*, « Maryse Citronnelle », <http://www.losbar-citronnelle2015.com/#!marys-citronnelle/cek5>, *Canal 10*, « CV des candidats Losbar et Citronnelle. Pour les élections départementales du canton 13 Petit-Bourg Goyave », <https://www.facebook.com/106879605998916/videos/898798326807036/> (consultés le 15 novembre 2018).

## Le militantisme féministe

La littérature a montré la potentielle présence d'une filière d'accès aux assemblées politiques par le militantisme féministe, dans des terrains d'étude aussi divers que la Belgique<sup>229</sup> ou le Togo et le Bénin<sup>230</sup>. La posture féministe, dont l'association au rejet des hommes est difficile à assumer pour les représentantes, ce dont témoigne la phrase rituelle « *Je ne suis pas féministe, mais...* »<sup>231</sup>, l'est également en contexte caribéen où les femmes noires sont historiquement confrontées, comme l'ont montré les théoriciennes du *black feminism*, à un dilemme, entre défense de leur appartenance au genre féminin par l'alliance avec le mouvement féministe blanc indifférent à l'identité raciale, trahissant ainsi leur « race », et défense de leur appartenance « raciale » par l'adhésion à un système patriarcal, trahissant ainsi leur genre<sup>232</sup>. Seule une minorité des femmes que j'ai rencontrées se revendique en effet comme militante féministe. En Guadeloupe, Mona Cadoce, vice-présidente de l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG), déclare ainsi « *Je n'aime pas le mot féministe, hein, je ne suis pas d'accord avec les trucs des féministes. [...] je n'aime pas tellement le terme féministe, hein, je sens qu'il y a un peu de sexisme là-dedans* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). En Jamaïque, Angela Brown Burke, ancienne vice-présidente du *PNP Women's Movement* (PNPWM), affirme quant à elle :

Je ne suis pas féministe [...] même si je fais partie de la section féminine du PNP, parce qu'on a besoin des hommes. Il y a certaines choses que les femmes ne peuvent pas faire, donc on a besoin des hommes, donc on ne peut pas séparer (les femmes) des hommes [...] en fait on (les femmes) a besoin qu'ils (les hommes) nous montrent le chemin. D'ailleurs, quand j'étais vice-présidente de la section féminine du PNP, les hommes assistaient aussi à nos réunions. (Entretien avec Angela Brown Burke, *ibid.*).

Les quelques représentantes se revendiquant comme militantes féministes que j'ai rencontrées prennent bien soin d'associer le féminisme à une égalité entre les

---

<sup>229</sup> Catherine Jacques a ainsi étudié le parcours de deux parlementaires féministes belges, Georgette Ciselet, affiliée au *Parti libéral*, et Jeanne-Emile Vandervelde, affiliée au *Parti socialiste*. Se référer à JACQUES, Catherine, « Militantisme féministe et pouvoir politique : parcours de deux parlementaires féministes belges », *Amnis*, n°8, 2008, article accessible en ligne : <http://amnis.revues.org/641>

<sup>230</sup> Guillaume Girard a montré la présence de militantes féministes parmi les femmes parlementaires togolaises et béninoises. Se référer à GIRARD, Guillaume, « La féminisation contrainte... », *op. cit.*

<sup>231</sup> Florence Tissot et Sylvie Tissot l'ont bien mis en évidence dans leur documentaire « Je ne suis pas féministe, mais... » sorti en 2015. Pour une présentation plus détaillée de la méfiance suscitée par le féminisme, se référer à BARD, Christine, dir., *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, et pour une étude de cas sur la mise à distance du féminisme par une élue française, à BARGEL, Lucie, FASSIN, Éric, LATTE, Stéphane, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre. Le travail des interprétations », *Sociétés & Représentations*, vol. 2, n°24, 2007, p.71-76.

<sup>232</sup> bell hooks, *Ne suis-pas une femme...*, *op. cit.*, p.40.



hommes et les femmes, ce qui est certainement à relier, en contexte caribéen, à une volonté de ne pas exclure les hommes supposément « marginalisés ». En Jamaïque, la similitude des discours de Kamina Johnson Smith et de Jeanette Grant-Woodham, qui appartiennent pourtant à des générations différentes, est remarquable. La première affirme « *Si une féministe c'est quelqu'un qui croit en l'autonomisation et en l'égalité des femmes, oui (rires) (je suis une féministe)* » (entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*) tandis que la deuxième déclare :

Je crois en l'égalité et, Dieu le sait, je crois qu'on est des individus égaux, avec une même charge de travail, et je crois qu'on devrait avoir les mêmes opportunités. Si ça fait de moi une féministe, alors oui (je suis une féministe). (Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*).

Les féministes se retrouvent surtout parmi les pionnières de la politique, comme en témoigne, en Jamaïque, le cas d'Una Jacobs (se référer à l'encadré ci-dessous). On peut supposer que leurs statuts de témoins et bénéficiaires des revendications du mouvement féministe en faveur de la citoyenneté politique des femmes agit comme un facteur incitatif.

**Encadré 13. Une féministe au Sénat : Una Jacobs, une pionnière des droits des femmes et de la politique en Jamaïque**

La trajectoire personnelle et professionnelle d'Una Jacobs est peu renseignée, et on se contentera d'indiquer qu'elle est née en 1917 dans un milieu aisé, son père étant médecin, dans une fratrie de six enfants, qu'elle réalise sa scolarité en Jamaïque et qu'elle est mariée à un médecin, Lenworth Jacobs, avec qui elle a deux enfants.

Son militantisme féministe est en revanche bien documenté, permettant de supposer qu'elle se consacre au travail social. Dans la continuité de la campagne en faveur du contrôle des naissances menée en Jamaïque à partir de 1938, dans le contexte d'un accroissement du nombre de naissances non désirées<sup>233</sup>, elle fonde, au début des années 1950, la *St. Ann Welfare Association* qui se saisit des enjeux de santé sexuelle et de natalité, et en 1957, la *Jamaica Family Planning Association* qui œuvre en faveur de la planification familiale en menant des activités de sensibilisation et d'information sur la contraception et en collectant des fonds en vue de l'achat et de la distribution de contraceptifs. Son militantisme féministe prend cependant rapidement une dimension internationale et elle devient, en 1958, la présidente de l'*International Planned Parenthood Federation* pour la *Western Hemisphere Region*, fonction qu'elle assume jusqu'en 1961. Elle conduit notamment une délégation à sa sixième Conférence internationale à New Delhi en 1959, où elle rencontre Indira Gandhi, qui partage ses convictions en matière de planning familial, et avec laquelle elle développe des liens

<sup>233</sup> Pour une présentation plus détaillée des politiques de contrôle des naissances en Jamaïque, se référer à BOURBONNAIS, Nicole, "Class, Colour and Contraception: The Politics of Birth Control in Jamaica, 1938-1967", *Social and Economic Studies*, vol. 61, n°3, 2012, p.7-37.

d'amitié. Elle écrit également plusieurs articles sur le planning familial qu'elle publie dans *Women Speaking*, une revue féminine britannique, et l'*American Review of World Health*, une revue scientifique états-unienne. Elle co-écrit également, avec son mari, les ouvrages *The Family* et *Family Planning in the West Indies*. Son implication en faveur du planning familial attire l'attention de Norman Manley qui lui propose, en 1957, de siéger au Conseil législatif, qui précède le Sénat mis en place en 1962, devenant ainsi la première femme à y accéder. Elle est reconduite dans ses fonctions à la suite des élections générales de 1959, et rejointe par deux autres femmes, Edith Dalton James et Isobel Seaton. Elle démissionne cependant avant la fin de son mandat, en 1961. Son retrait de la politique représentative ne l'empêche néanmoins pas, avec son mari, d'influencer la *National Policy on Education* promulguée par le gouvernement en 1983. Infatigable militante associative, elle préside également, de 1958 à 1960, la *Child Welfare Association of Jamaica*, ainsi que le Conseil d'administration de *la St. Hilda's High School* et le *St. Ann Police Youth Club*. Elle est également la première femme à siéger au Conseil d'administration de la *Barclays Bank*.

Elle décède en 2007. En signe de reconnaissance de son engagement en faveur du planning familial, en 1964, une clinique, la *Beth Jacobs Family Clinic*, est nommée en son honneur.

Sources : *Sophia Smith Collection, Smith College* et *The Jamaica Observer*<sup>234</sup>.

Les féministes, comptabilisées parmi les militantes associatives, sont présentes dans les deux terrains d'études, mais minoritaire (une Guadeloupéenne et deux Jamaïcaines militantes « féministe »). Le militantisme féministe d'Una Marson, qui s'inscrit dans les prémices de ce que Laure Bereni qualifie « *d'internationalisation de l'espace de la cause des femmes* »<sup>235</sup> (j'y reviendrai dans le chapitre 5), revêt une dimension supranationale. Il peut aussi s'agir également d'un féminisme plus localisé, comme le montre le cas de Marie-Antoinette Simet-Lutin en Guadeloupe, qui milite dans des associations de défense des droits des femmes de l'île (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 27).

### 2.3. Les « technocrates »

La filière des « technocrates » est minoritaire, mais présente, dans les deux terrains d'études (8 Guadeloupéennes et 8 Jamaïcaines « technocrates », soit un peu moins d'un cinquième de l'échantillon dans les deux terrains d'étude). La

---

<sup>234</sup> *Sophia Smith Collection, Smith College*, "Una Elizabeth Jacobs Papers", <https://asteria.fivecolleges.edu/findaids/sophiasmith/mnsss257.html> (consulté le 15 novembre 2018) et LOWRIE-CHIN, Jean, "Beth Jacobs: Farewell to an Iconic Pioneer", *The Jamaica Observer*, March 26, 2007.

<sup>235</sup> BERENI, Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in BARD, Christine, dir., *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2012, p.27-41.

Guadeloupe et la Jamaïque ne semblent donc pas (encore) être tombées, selon l'expression de Bastien François pour caractériser le régime politique français de la Cinquième République sous « *l'ère des technocrates* »<sup>236</sup>. La littérature a cependant mis en évidence la présence d'une filière d'accès technocratique et féminine aux assemblées politiques, comme les énarques de l'Assemblée nationale française<sup>237</sup>. Dans les deux terrains d'étude, les représentantes que j'ai rencontrées mentionnent de façon récurrente les membres de leur équipe les accompagnant dans la réalisation de leur travail politique, situation de proximité susceptible de susciter des ambitions politiques chez certain.e.s d'entre eux. En Guadeloupe, Hélène Vainqueur-Christophe, ancienne députée suppléante de la 4<sup>ème</sup> circonscription, reconnaît ainsi pouvoir compter sur son équipe qui peut « *prendre le relai* » à la Mairie quand elle siège à l'Assemblée nationale (entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Shahine Robinson, représentante JLP de la circonscription de St. Ann North Eastern et ministre du Travail et de la Sécurité sociale, fait le même constat :

Je suis aidée par des gens compétents, dans les différentes communautés, qui assurent la liaison (avec Kingston) et me donnent des informations sur ce qui se passe (quand je ne suis pas dans ma circonscription). (Entretien avec Shahine Robinson, *ibid.*).

La « filière technocratique » désigne les femmes dont les compétences techniques, se situant souvent dans le prolongement de leurs compétences professionnelles, sont converties en ressources politiques, comme en témoignent les cas de Thérèse Marianne-Pépin en Guadeloupe (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous) et de Natalie Neita Headley en Jamaïque (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 28). La mise en avant des compétences techniques par rapport aux compétences politiques est un comportement fréquemment adopté par les femmes, notamment les novices de la politique dont Maud Navarre a montré, dans son étude sur les assemblées politiques locales en contexte paritaire en Bourgogne, qu'elles ont tendance à se replier sur les domaines qu'elles maîtrisent, souvent en lien avec leur profession<sup>238</sup>.

---

<sup>236</sup> FRANÇOIS, Bastien, *Le régime politique de la V<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, Repères, 2005, 2011. Se référer notamment au chapitre 1, « L'ère des technocrates », p.9-28.

<sup>237</sup> ACHIN, Catherine, LÉVÊQUE, Sandrine, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, vol. 2, n°67, 2007, p.24-44.

<sup>238</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, *op. cit.*

#### **Encadré 14. De la *Jeune Chambre Économique* au Conseil régional : la trajectoire professionnelle et politique de Thérèse Marianne-Pépin en Guadeloupe**

Thérèse Marianne-Pépin est née en 1954 au Lamentin. Issue d'un milieu relativement aisé, son père est directeur d'école et sa mère professeure de français. Elle est la troisième de leurs cinq enfants dont l'aîné est Ernest Pépin, un homme de lettres guadeloupéen reconnu pour ses poèmes et des romans. Après une scolarité secondaire réalisée en Guadeloupe, elle entame des études en métropole. Elle intègre, à la suite de deux années en classe préparatoire scientifique au lycée Camille Jullian à Bordeaux, l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie où elle décroche une Maîtrise et un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en biochimie. Elle poursuit ses études à Lille où elle réalise une thèse de doctorat de biologie. Elle obtient, après un post-doctorat, un poste de maîtresse de conférences en biochimie à Lille. Elle demande cependant, dix ans plus tard, une mutation en Guadeloupe qu'elle obtient en 2000. Divorcée, elle a trois enfants.

Thérèse Marianne-Pépin est issue d'un milieu militant syndical et politique. Son père fonde ainsi le *Syndicat des Chefs d'Établissements de la Guadeloupe* et siège au Conseil municipal du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris où elle l'accompagne pendant son enfance. Thérèse Marianne-Pépin démarre pourtant sa carrière militante dans les associations, notamment économiques. Elle adhère ainsi, à la suite de son installation à Lille, à la *Jeune Chambre Économique du Nord Pas de Calais*, où elle s'investit pendant plus de 15 ans et exerce successivement les fonctions de secrétaire, trésorière, vice-présidente, chargée des affaires internationales et formatrice. Les statuts de l'association prévoyant que ses membres ne doivent pas être âgé.e.s de plus de 40 ans, elle adhère ensuite au *Parti radical de gauche* (PRG) afin de poursuivre ses activités militantes, cette fois-ci politiques, aux côtés de Bernard Castagnède, maître de conférences en droit fiscal et député européen de 1994 à 1999, qu'elle accompagne lors des campagnes politiques du PRG. Elle inscrit son militantisme politique dans la continuité de ses compétences techniques acquises dans les organisations économiques : « *J'étais tout à fait prête à ça puisque j'avais déjà occupé un certain nombre de postes dans le cadre de la Jeune Chambre Économique où justement on peut développer toutes sortes de compétences. Je connaissais déjà le fonctionnement, je savais comment les choses se passaient, je maîtrisais l'analyse, j'avais des contacts. Je pouvais être un membre efficace d'un cabinet par exemple, ou même d'une direction, d'une équipe, ou même responsable d'une équipe. Je n'avais pas trop de doutes sur ça* ». À son retour en Guadeloupe, le PRG étant peu actif dans l'île, elle adhère à *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité* (GUSR), idéologiquement proche du PRG, et où milite un de ses frères. Elle y gravit rapidement les échelons et y occupe successivement les fonctions de membre du comité directeur, membre du comité des experts et vice-présidente, militantisme politique remarqué par la direction du parti qui lui propose, en 2004, de figurer sur la liste régionale socialiste conduite par Victorin Lurel allié à GUSR : « *Le président a jugé probablement que je pouvais faire une bonne élue (rires)* ». Placée en 16<sup>ème</sup> position sur la liste, elle est facilement élue, Victorin Lurel remportant 29 sièges. Elle est nommée, dans la continuité de ses compétences professionnelles, vice-présidente de la commission éducation, enseignement supérieur, recherche et innovation. En 2008, elle est sollicitée par José Toribio pour figurer sur la liste du *Parti Socialiste Guadeloupéen* (PSG) allié à GUSR. Placée en 12<sup>ème</sup> position, elle est à nouveau facilement élue, José Toribio remportant 26 sièges, et siège dans la commission de la culture. Elle figure à nouveau, en 2010, sur la

liste régionale socialiste de Victorin Lurel encore allié à GUSR, mais cette fois-ci qu'en 22<sup>ème</sup> position. Victorin Lurel remportant 31 sièges, elle est réélue, et nommée membre de la commission coopération. Elle se présente, sans succès, dans la 2<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors de France<sup>239</sup> aux élections législatives de 2012. À la suite de la reconfiguration des positionnements politiques se traduisant par la rupture de l'alliance entre le PS et GUSR, elle ne représente ni aux élections municipales de 2014 au Lamentin, ni aux élections régionales de 2015, se retirant de la vie politique électorale.

Source : Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin<sup>240</sup>.

La filière technocratique est donc investie par des professionnelles, majoritairement issues du secteur privé. Elles peuvent cependant également, dans le cas guadeloupéen, être issues du secteur public, notamment parmi les fonctionnaires des collectivités locales, *a fortiori* en contexte paritaire (j'y reviendrai dans le chapitre 6). L'émergence d'une nouvelle figure de politicien.ne, le.la collaborateur.rice politique, en remplacement du.de la technocrate, mise en évidence par Sébastien Michon<sup>241</sup>, n'est cependant pas observable dans les deux terrains d'étude qui ne semblent pas (encore) concernés ni par le « *crépuscule des technocrates* » et ni par la « *progression des collaborateurs politiques* »<sup>242</sup>, du moins au niveau des femmes.

#### 2.4. Les « électrons libres »

D'autres représentantes empruntent une filière ne correspondant à aucun des cas de figures idéal-typiques déjà mentionnés (une femme en Guadeloupe et 5 femmes en Jamaïque). J'ai qualifié ces femmes, qui ont acquis une notoriété personnelle en-dehors des formes traditionnelles du militantisme, « d'électrons libres ». Trois grandes catégories peuvent être distinguées, incarnées de manière variable par les représentantes des deux terrains d'étude en raison la spécificité de leurs champs politiques.

Les « reines de beauté » représentent une première catégorie « d'électrons libres ». La littérature a montré qu'elles sont relativement bien représentées dans

---

<sup>239</sup> Créée en 2010 à la suite d'un redécoupage électoral, la 2<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors de France comprend 33 pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes.

<sup>240</sup> Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*

<sup>241</sup> MICHON, Sébastien, « Devenir professionnel de la politique. Militant et collaborateur politique », *Agora. Débats/Jeunesse*, vol. 2, n°52, 2009. Se référer également à BEAUVALLET, Willy, MICHON, Sébastien, *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Espaces politiques, 2017.

<sup>242</sup> BEHR, Valentin, MICHON, Sébastien, Centre européen de sociologie et de science politique, « Crépuscule des technocrates et progression des collaborateurs politiques. Une analyse renouvelée des filières d'accès au gouvernement », *Working Papers*, n°2, 2015.

les assemblées politiques. Jill Carle et Magda Hinojosa soulignent, à partir des exemples vénézuélien, jamaïcain, états-unien et français, que les « célébrités », distinguées des « auxiliaires », acquièrent, pendant leur mandat, capital de notoriété personnelle, compétences et confiance en elles, autant de ressources utiles en politique<sup>243</sup>. Les reines de beauté sont absentes en Guadeloupe mais elles sont plutôt bien représentées en Jamaïque. Lisa Hanna ouvre la voie en décrochant la couronne de *Miss Jamaica World* en 1993. L'acquisition des ressources mentionnées lui permet d'entrer en politique (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous). Elle ne tarde pas à faire des émules. Imani Duncan-Price souligne ainsi l'influence de Lisa Hanna dans sa décision de se présenter à la compétition *Miss Jamaica World* en 1995, qu'elle remporte. La visite de Lisa Hanna au *Campion College*, où elle enseigne alors les mathématiques, fait sensation auprès des élèves (et leur professeure) :

Oh mon Dieu ! Oh mon Dieu ! Oh mon Dieu ! Miss Jamaica ! Miss Jamaica ! Miss Jamaica ! Quand elle (Lisa Hanna) est venue (au *Campion College*), ils (les élèves) sont allés dehors, ils ne l'ont pas lâchée. Ils sont revenus en classe et ils ont continué à assister au cours, mais ils sont retournés dehors pour la voir, peut-être dix minutes plus tard. Plus de deux semaines après, ils se rappelaient encore ce qu'elle avait dit. J'ai appris une leçon ce jour-là. Quand bien même le message est important, le messenger l'est aussi. Je me suis dit que si je voulais vraiment avoir une influence sur les jeunes, participer à *Miss Jamaica* n'était pas une si mauvaise chose que ça. On a une influence. Je voulais travailler avec les jeunes, je voulais travailler dans les écoles. Si je devenais *Miss Jamaica*, je devenais la première porte-parole, la première ambassadrice de la Jamaïque. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

Le PNP n'a cependant pas le monopole des reines de beauté. Sapphire Longmore, nommée sénatrice JLP en 2017, décroche en effet la couronne de *Miss Jamaica Universe*<sup>244</sup> en 2000.

Les « sportives » représentent une autre catégorie « d'électrons libres ». La littérature a montré que les sportif.ve.s sont, comme les reines de beauté, relativement bien représenté.e.s dans les assemblées politiques, dans des terrains d'étude aussi divers que les États-Unis<sup>245</sup> ou l'Inde et le Pakistan<sup>246</sup>. Contrairement

---

<sup>243</sup> CARLE, Jill, HINOJOSA, Magda, "From Miss World to World Leader: Beauty Queens, Paths to Power, and Political Representations", *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 1, n°37, 2016, p.24-46. Se référer également à BALLERION COHEN, Colleen, WILK, Richard, STOELJE, Beverly, *Beauty Queens on the Global Stage: Gender, Contests, and Power*, New York, London, Routledge, 1996.

<sup>244</sup> *Miss Jamaica World* est un concours de beauté national, tandis que *Miss Jamaica Universe*, dont la lauréate représente la Jamaïque à *Miss World*, est un concours de beauté international.

<sup>245</sup> David Canon a ainsi identifié un nombre non négligeable d'ancien.ne.s athlètes au Congrès, qu'il qualifie « d'amateurs politiques ». Il s'intéresse également aux cas des acteur.rice.s et des astronautes. Se référer à CANON,

aux reines de beauté, les sportives n'acquièrent pas de compétences directement transposables en politique mais leur capital de notoriété personnelle, dans le domaine sportif, et leur sens de la compétition, aussi bien sportive que politique, peut agir comme une ressource politique<sup>247</sup>. La littérature s'intéresse essentiellement aux hommes, mais leurs homologues féminines ne sont pas absentes de la filière sportive, notamment par les novices de la politique issues de la « société civile ». En Guadeloupe, Laura Flessel-Colovic, ancienne escrimeuse ayant obtenu les titres olympiques et de championne du monde, est ainsi appelée au gouvernement en 2017 par Édouard Philippe qui lui offre le portefeuille de ministre des Sports, tandis qu'en Jamaïque, Juliet Cuthbert-Flynn, ancienne sprinteuse ayant obtenu les titres olympiques, est la représentante JLP de la circonscription de St. Andrew West Rural depuis 2016.

Les « femmes de lettres » représentent une dernière catégorie « d'électrons libres ». Cette profession leur confère en effet un « capital culturel » acquis, dans le sens bourdieusien du terme, selon les prédispositions de leur *habitus*, c'est-à-dire de leur état incorporé lié à leur milieu social<sup>248</sup>, et pouvant représenter une ressource politique<sup>249</sup>. Elle leur permet d'acquérir, comme les reines de beauté et les sportives, un capital de notoriété personnelle facilitant leur entrée en politique. En Guadeloupe, c'est le statut de femmes de lettres de Francesca Faithful Velayoudom, plus que sa carrière d'enseignante, qui lui permet d'accéder aux assemblées politiques (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 29) tandis qu'en Jamaïque, la sénatrice Barbara Blake Hannah est non seulement une journaliste reconnue mais également une femme de lettres reconnue pour sa défense de la culture « noire », notamment rastafari.

---

David, *Actors, Athletes and Astronauts. Political Amateurs in the United States Congress*, Chicago, The University of Chicago Press Books, American Politics and Political Economy Series, 1990.

<sup>246</sup> Virginie Dutoya a ainsi identifié, dans les chambres basses de l'Inde et du Pakistan, quelques athlètes et acteurs.rice.s. Se référer à DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit.

<sup>247</sup> Se référer par exemple à ARAMBOUROU, Clément, « Masculinités, "capital identitaire" sportif et *leadership* politique régional : étude d'un travail d'identification », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Sociétés, 2013, p.107-117.

<sup>248</sup> Pierre Bourdieu précise que le capital social des agents.e.s est défini par leur capital économique et culturel. Se référer à BOURDIEU, Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1979. Pour une présentation plus détaillée de la notion bourdieusienne de « capital culturel », se référer également à BOURDIEU, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 30, 1979, p.3-6.

<sup>249</sup> Delphine Serre a montré, dans son étude sur les assemblées municipales françaises, que le capital culturel représente une ressource politique. Se référer à SERRE, Delphine, « Le capital culturel dans tous ses états », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°191-192, 2012, p.7.

### **Encadré 15. Du podium de *Miss Jamaica World* au fauteuil de ministre de la Culture et de la Jeunesse : l'ascension politique de Lisa Hanna en Jamaïque**

Lisa Hanna est née le 20 juillet 1975 à Kingston d'un père libanais, agriculteur et agent immobilier, et d'une mère afro-chinoise, coiffeuse. Elle grandit à Retreat, une communauté rurale de la paroisse de St. Mary, avec sa sœur aînée. Après une scolarité primaire à Retreat et secondaire à Kingston, notamment au prestigieux lycée de jeunes filles *Queen's School* où elle est préfète, elle fait des études de communication à l'*University of the West Indies* (UWI, campus de Mona) où elle obtient son Master. Sa participation à *Rapping*, une émission télévisée populaire auprès des adolescent.e.s, alors qu'elle est encore au lycée, lance sa carrière journalistique, qu'elle poursuit après ses études, entre la Jamaïque et les États-Unis, où elle travaille notamment pour la *William Morris Agency* à New York. Divorcée du politicien David Panton à qui elle a été mariée de 1999 à 2004, et avec qui elle a un fils, elle vit désormais en couple avec l'homme d'affaires Richard Lake.

Lisa Hanna milite activement dans les associations dès son adolescence. Ambassadrice de bonne volonté au *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD), militante au *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance* (UNICEF, *United Nations International Children's Emergency Fund*), elle est également volontaire au *Jamaica Movement for the Advancement of Literacy*. En 1993, elle se présente à *Miss Jamaica World* et remporte la couronne. Elle recourt au registre du service pour justifier cette décision, qu'elle inscrit dans la continuité de son militantisme associatif, et met à distance le discrédit qui pèse sur les reines de beauté : « *Je me suis dit que ce serait une façon noble d'aider mon pays, de parler à plus de personnes, d'en apprendre plus sur ma culture, et bien, c'est ce que j'ai fait, et ça m'a permis de soulever certains enjeux.* » La détention du titre de *Miss Jamaica World* lui permet d'acquérir des ressources politiques. Médiatisée, elle se fait connaître auprès de l'opinion publique, et ses voyages à travers le monde lui permettent de nouer des contacts politiques et d'intégrer des réseaux politiques, notamment à Cuba, où elle fait la connaissance de Fidel Castro, et en Afrique du Sud, où elle rencontre Nelson Mandela. Elle raconte que Fidel Castro, qui assiste aux funérailles de Michael Manley en Jamaïque en 1997, l'aperçoit dans la foule. Il l'encourage à faire de la politique et la recommande auprès de Percival James Patterson, alors Premier ministre de la Jamaïque. La route est cependant encore longue avant qu'elle n'accède aux assemblées politiques. Elle poursuit sa formation politique auprès de son ex-mari, David Panton, sénateur JLP de 2002 à 2004. Après son divorce et son retour en Jamaïque, elle se lance en politique. Elle va voir directement Percival James Patterson pour lui faire part de ses intentions et Omar Davies, représentant PNP de la circonscription de St. Andrew Southern depuis 1997, la prend sous son aile et la familiarise avec le travail politique. Elle soutient activement Portia Simpson Miller quand celle-ci brigue la présidence du PNP en 2006. Aux élections générales de 2007, Aloun Ndombet-Assamba ne se représentant pas dans la circonscription de St. Ann South Eastern, quatre candidats sont en lice. Portia Simpson Miller, première ministre de la Jamaïque et présidente du PNP, impose l'investiture de Lisa Hanna : « *J'imagine que (c'est parce que) les autres candidats étaient des éléphants du PNP et que la Première ministre a dit qu'elle voulait quelqu'un de nouveau et de jeune, et si possible une femme. Elle m'a proposé la candidature, et j'ai dit oui.* » Cette décision est mal acceptée par l'exécutif du PNP, d'autant plus que le passé



de reine de beauté de Lisa Hanna la discrédite : « *Ils n'ont pas réalisé que c'est là que je voulais être (en politique). Ils ont été choqués, les gens ne pensaient pas qu'une reine de beauté puisse être une politicienne. [...] il y a eu beaucoup d'incompréhension entre mon passé de reine de beauté et ce que je pouvais faire en tant que politicienne* ». Son élection met cependant fin aux dissensions internes et sa large réélection en 2012 renforce sa légitimité politique, lui permettant d'intégrer l'exécutif du PNP. Le parti remportant les élections générales, Portia Simpson Miller la nomme ministre de la Culture et de la Jeunesse. Elle perd son mandat de ministre en 2016, le JLP sortant vainqueur des élections générales, mais elle est réélue représentante.

Sources : entretien avec Lisa Hanna et *The Jamaica Observer*<sup>250</sup>.

Ce deuxième chapitre a donc déplacé la focale d'analyse sur le champ institutionnalisé du politique, matérialisé par la présence d'assemblées politiques représentatives où siègent des femmes. Majoritairement issues du milieu socio-racial favorisé des Mulâtres en Guadeloupe et des *Brown* en Jamaïque, leur milieu d'origine familiale est souvent aisé, voire très aisé. Elles reproduisent les normes sociales héritées de la colonisation, notamment les structures familiales de type nucléaire légitimées par le mariage et les naissances et l'affichage de l'affiliation à une religion « officielle ». Majoritairement détentrices d'un diplôme de niveau supérieur, elles investissent un large prisme de professions constituant des viviers de recrutement politique traditionnels. La comparaison avec les hommes siégeant dans les assemblées politiques montre cependant que leur profil socio-démographique est assez homogène. Les femmes politiques sont donc doublement soumises aux injonctions à la « respectabilité », non seulement en tant que femmes, mais également, et principalement, en tant que détentrices du pouvoir politique institutionnalisé. La « respectabilité » apparaît donc comme une condition préalable à l'entrée en politique tandis que l'exercice du métier politique la renforce. Quatre filières d'accès aux assemblées politiques, qui peuvent se croiser, ont été ainsi distinguées. Les « héritières » sont minoritaires dans les deux terrains d'étude, même si en Guadeloupe, la prégnance de l'ancrage local des carrières politiques favorise la transmission des mandats politiques par l'entourage familial implanté dans le paysage politique local, tandis qu'en Jamaïque, l'articulation des carrières politiques à un parti facilite leur transmission par un

---

<sup>250</sup> Entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*, et ALLEN, Desmond, "Lisa Hanna: Becoming a woman is hard, painful work – the conclusion", *The Jamaica Observer*, July 17, 2015, et ALLEN, Desmond, "Who is this Lisa Hanna that we should be mindful of?", *art. cit.*

mentor politique. Les « militantes », majoritaires dans les deux terrains d'étude, investissent des formes de militantisme différenciées. En Jamaïque, il s'agit surtout de militantes politiques, qui ont la possibilité de se professionnaliser au sein de leur parti, tandis qu'en Guadeloupe, ce sont plutôt des militantes associatives. Les « technocrates », minoritaires dans les deux terrains d'étude, sont représentées par les femmes issues du secteur privé qui sont parvenues à convertir leurs compétences professionnelles en ressources politiques, auxquelles il fait ajouter en Guadeloupe, on le verra, les femmes issues de la « filière administrative ». Enfin, les « électrons libres » sont représentées, en Jamaïque, par les reines de beauté qui acquièrent des compétences transposables dans le champ politique pendant leur mandat, auxquelles viennent s'ajouter, comme en Guadeloupe, les sportives et les femmes de lettre dont la notoriété personnelle peut être convertie en ressource politique.

Le sexe féminin semble impacter les trajectoires d'entrée en politique plus que les ressources sociales détenues par les représentantes, bien que ces dernières restent liées aux assignations genrées. Il peut agir comme une contrainte et rendre certaines filières d'accès aux assemblées politiques peu désirables pour les femmes, comme le militantisme syndical et féministe, mais il peut aussi représenter une ressource, *a fortiori* en contexte paritaire en Guadeloupe imposant de « trouver » des femmes. On peut supposer, pour poursuivre la réflexion sur l'identité de genre des représentantes, qu'il impacte également leurs carrières politiques. À partir du postulat de l'ambiguïté qu'il revêt en contexte caribéen, à la jonction d'un champ politique patriarcal et racialisé dont les femmes sont exclues, constat classique de la science politique, et d'un champ social « matrifocal », où l'autorité féminine est au contraire légitimée, représentant une spécificité caribéenne, est émise l'hypothèse qu'il agit non seulement comme une contrainte, mais aussi comme une ressource dans des contextes permettant sa conversion en capital politique.

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : USAGES ET MÉSUGAGES DU GENRE DANS LE CHAMP POLITIQUE PATRIARCAL EN CONTEXTE CARIBÉEN « MATRIFOCAL »**

Elles sont beaucoup plus présentes (en politique) les femmes. [...] Beaucoup de femmes ont été père et mère à la fois. Elles ont défendu des valeurs, et elles ont préservé ces valeurs.

Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, conseillère régionale de la Guadeloupe et maire de Baillif. Propos recueillis le 24 mars 2015.

## Chapitre 3. Déjouer son genre : la féminité contrainte dans le champ politique caribéen patriarcal

La 1<sup>ère</sup> partie a montré que l'appartenance au genre féminin influence les modalités d'accès des représentantes aux assemblées politiques. D'une part, les femmes demeurent sous-représentées par rapport aux hommes. D'autre part, celles qui accèdent à l'arène parlementaire disposent de ressources sociales les distinguant des femmes dans la société. On peut supposer, pour poursuivre la réflexion, que le sexe féminin impacte également les trajectoires politiques des représentantes, non seulement les modalités d'exercice du métier politique mais également les conditions d'accès à la professionnalisation politique. Le fait que les femmes dans le champ politique institutionnalisé fassent figure, selon l'expression de Christine Bard et Bibia Pavard, « *d'outsiders* »<sup>1</sup> ou selon le qualificatif de Mathilde Larrère et Aude Lorriaux, « *d'intruses* »<sup>2</sup>, est un constat classique des études de genre et politique, dans la Caraïbe comme dans le reste du monde. Cette marginalité entérine l'avènement de ce que Geneviève Fraisse nomme « *démocratie inclusive mais discriminante* » prenant la suite de la « *démocratie exclusive* »<sup>3</sup> et de son corollaire, le patriarcat. La définition de ce dernier est cependant ambiguë en contexte caribéen. Conceptualisé par le féminisme matérialiste (blanc) comme l'appropriation du travail des femmes par les hommes<sup>4</sup>, il n'est pas directement transposable aux sociétés de plantation esclavagistes nées de la colonisation où l'intelligibilité de l'exploitation économique se fait selon une dialectique entre maîtres.ses blanc.he.s et esclaves noir.e.s, ces dernier.e.s étant considéré.e.s comme des unités de production indifférenciées du point de vue du

---

<sup>1</sup> BARD, Christine, PAVARD, Bibia, « Introduction thématique », art. cit.

<sup>2</sup> LARRÈRE, Mathilde, LORRIAUX, Aude, *Des intrus en politique. Femmes et minorités : dominations et résistances*, Paris, du Détour, 2018.

<sup>3</sup> FRAISSE, Geneviève, *Muse de la raison...*, op. cit., et FRAISSE, Geneviève, « La démocratie exclusive... », art. cit.

<sup>4</sup> Christine Delphy, la principale représentante du féminisme matérialiste en France, théorise ainsi le travail des femmes en termes de « *modes de production domestique* ». Se référer à DELPHY, Christine, *L'ennemi principal 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, Nouvelles Questions Féministes, 2013.

genre<sup>5</sup>. Le contexte caribéen impose donc une « définition située » du patriarcat dont Elsa Dorlin rappelle qu'il n'est un concept ni universel ni transnational<sup>6</sup> et où l'expérience du sexisme est conditionnée par l'expérience du racisme<sup>7</sup>. Le discours, aussi bien scientifique que commun, recourt cependant de manière récurrente à la notion de patriarcat pour définir le champ politique caribéen. Maziki Thame et Dhanaraj Thakur emploient ainsi le terme de *patriarchal State* (« État patriarcal ») pour caractériser l'ordre politique jamaïcain<sup>8</sup> tandis que Paul Van Bergen associe les régimes politiques de Curaçao, du Guyana et d'Haïti à des *patriarchal democracies* (« démocraties patriarcales »)<sup>9</sup>. Le constat d'un champ politique patriarcal est relayé par les femmes siégeant dans les assemblées politiques, comme la parlementaire des Îles Vierges britanniques Ingrid Moses-Scatliffe, qui dénonce le « système patriarcal d'une structure (politique) dominée par les hommes »<sup>10</sup>. La dimension patriarcale du champ politique caribéen se croise cependant avec son caractère racialisé. À partir de ce postulat, est émise l'hypothèse que l'appartenance au genre féminin, nécessairement imbriquée avec la dimension racialisée constitutive des sociétés plantationnaires, agit comme une contrainte sur les trajectoires politiques des représentantes dans le champ politique patriarcal. Cette hypothèse impose, pour être testée, après un retour historique sur la recomposition du champ politique caribéen au lendemain de la départementalisation en Guadeloupe et de l'indépendance en Jamaïque, une analyse intersectionnelle des modalités d'inclusion des femmes dans les assemblées politiques. La focale d'analyse est ensuite déplacée sur les partis politiques dont il est supposé qu'ils cristallisent le caractère patriarcal et racialisé du champ politique institutionnalisé.

---

<sup>5</sup> MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles...*, op. cit., p.35. Arlette Gautier a cependant montré la présence d'une division sexuelle du travail sur la plantation correspondant aux traditions patriarcales africaines et européennes, les rétributions en nature et en prestige étant accordées aux ouvriers, systématiquement des hommes, et plus rarement aux domestiques, pouvant également être des femmes. Se référer à GAUTIER, Arlette, *Les sœurs de Solitude...*, op. cit., p.231-232.

<sup>6</sup> DORLIN, Elsa, « Introduction. Vers une épistémologie des résistances », in DORLIN, Elsa, dir., *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, Actuel Marx Confrontation, 2009, p.151 et p.154.

<sup>7</sup> DORLIN, Elsa, « “Performe ta race, performe ton genre...” », art. cit.

<sup>8</sup> THAME, Maziki, THAKUR, Dhanaraj, “The Patriarchal State and the Development of Gender Policy in Jamaica”, in HOSEIN, Gabrielle, PARPART, Jane, ed., *International Development Research Centre*, “Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean: Women’s Understandings of Politics, Experiences of Political Contestation and the Possibilities for Gender Transformation”, 2014.

<sup>9</sup> VAN BERGEN, Paul, “Women Rise to Power in Patriarchal Democracies in the Caribbean. A Three-Part Case Study of Curaçao, Guyana and Haiti”, mémoire de Master d'études internationales, *Universiteit Leiden*, 2017.

<sup>10</sup> MOSES-SCATLIFFE, Ingrid, “Women’s Participation in Politics: A View from the Caribbean”, *Canadian Parliamentary Review*, 2012, p.6. Ma traduction.

## 1. Historicisation de la reconfiguration du champ politique caribéen au lendemain des (dé)colonisations au prisme du legs plantationnaire

Il importe de revenir, avant d'entrer dans l'analyse intersectionnelle des modalités d'inclusion des femmes dans les assemblées politiques, sur la reconfiguration du champ politique caribéen depuis les (dé)colonisations. Le recours à des sources secondaires permet de proposer une synthèse. La période suivant la départementalisation en Guadeloupe, et l'indépendance en Jamaïque, reconduit la dimension racialisée du champ politique, conjoncture peu favorable à l'insertion des femmes dans celui-ci. Le genre, en voie de légitimation dans le champ politique depuis les années 1980, dans le contexte d'une supposée « crise de la représentation politique », contribue cependant à l'inclusion des femmes dans celui-ci.

### 1.1. « Décolonisation improbable » et reconduction d'un champ politique racialisé

Les espoirs suscités par la départementalisation en Guadeloupe et l'indépendance en Jamaïque se transforment rapidement en désillusions. La résurgence des anciens rapports de domination signalant, selon Jean-Pierre Sainton, une « *décolonisation improbable* »<sup>11</sup>, contribue à la reconduction de la dualité de l'ordre politique caribéen, scindé en un champ politique institutionnalisé hérité du colonisateur et en un champ politique contestataire en défiance de celui-ci<sup>12</sup>.

La Guadeloupe, rappelons-le, obtient le statut de DOM par la loi du 19 mars 1946, plus connue sous le nom de « loi d'assimilation ». Sur le plan politique, ce changement statutaire se traduit, de manière apparemment paradoxale, par un renforcement de la dépendance de l'ancienne colonie à la métropole<sup>13</sup>. Le remplacement du gouverneur, ancien détenteur du pouvoir local, par un préfet placé sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, et la captation par l'État

---

<sup>11</sup> SAINTON, Jean-Pierre, *La décolonisation improbable. Cultures et conjonctures politiques en Martinique et en Guadeloupe (1943-1967)*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2012.

<sup>12</sup> Pour une comparaison avec la Guyane, se référer à GUYON, Stéphanie, « Du gouvernement colonial à la politique racialisée : Sociologie historique de la formation d'un espace politique local (1949-2008), St-Laurent du Maroni, Guyane », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010.

<sup>13</sup> DUMONT, Jacques, « La quête de l'égalité aux Antilles... », art. cit., p.84.

central d'une grande partie des prérogatives auparavant détenues par le Conseil général, éloignent en effet les DOM de la prise de décision. Dans le domaine économique, l'hypertrophie de la fonction publique et des services engendrée par la départementalisation entraîne l'effondrement des secteurs économiques traditionnels<sup>14</sup>. Elle encourage en outre, sous l'égide du *Bureau pour le Développement des Migrations Intéressant les Départements d'Outre-Mer* (BUMINDOM), l'immigration des Antillais.e.s peu qualifié.e.s vers la métropole, contribuant à la reconduction des rapports de pouvoir inégaux entre patronat blanc et salariat noir<sup>15</sup>. Les femmes, qui immigrent tout autant que leurs homologues masculins, sont majoritairement recrutées comme employées de maison<sup>16</sup>. Au niveau social, la départementalisation ne coïncide pas avec l'égalité tant attendue avec la métropole. Les attentes assimilationnistes des DOM contrastent en effet avec la reconduction d'un « régime d'exception » par la métropole<sup>17</sup> dont les tensions se cristallisent autour des politiques sociales, leur extension se faisant attendre dans les DOM<sup>18</sup>. Ce retard est justifié par la métropole par leur surcoût économique trop important ainsi que le risque lié à un alignement prématuré<sup>19</sup>. La littérature a montré que les femmes sont particulièrement vulnérables à ce décalage. Les Guadeloupéennes, plus souvent concernées par les configurations familiales de type monoparental que leurs homologues métropolitaines<sup>20</sup>, reçoivent pourtant moins de prestations familiales<sup>21</sup>. Cette différenciation est liée à leur

---

<sup>14</sup> CRUSOL, Jean, « Quelques Aspects Économiques de la Départementalisation aux Antilles françaises », *Caribbean Studies*, vol. 15, n°1, 1975, p.20-31, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.196.

<sup>15</sup> Pour une présentation plus détaillée de la politique migratoire française dans les DOM, se référer par exemple à CONSTANT, Fred, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n°3, 1987, p.9-30.

<sup>16</sup> GERMAIN, Félix, "Jezebels and Victims: Antillean Women in Postwar France, 1946-1974", *French Historical Studies*, vol. 33, n°3, 2010, p.475-496.

<sup>17</sup> DUMONT, Jacques, « La quête de l'égalité aux Antilles... », art. cit., p.79-98.

<sup>18</sup> La littérature sur les décalages entre la métropole et les DOM en matière de politiques sociales est abondante. Se référer par exemple à CLÉMENT, Justinia, ROBERT, Marie-José, « Les spécificités des prestations légales dans les départements d'outre-mer », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°101, 2010, p.84-92, TERRAL, Roméo, « Soixante ans d'extension de la législation sociale dans les DOM : l'exemple de la Guadeloupe dans les Antilles françaises (1946-2006) », *Revue française des affaires sociales*, vol. 4, n°4, 2014, p.12-27, et MICHALON, Thierry, "The Extension of French Welfare to Overseas Departments", *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n°14, 2014, p.109-125.

<sup>19</sup> DUMONT, Jacques, « La quête de l'égalité aux Antilles... », art. cit., p.79-98.

<sup>20</sup> GAUTIER, Arlette, « Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité », op. cit. En 2017, 25% des Guadeloupéennes âgées de 30 à 65 ans sont caractérisées par une configuration familiale de type matrifocal, contre 10% de leurs homologues métropolitaines. Pour une présentation plus détaillée, se référer à DEMOUGEOT, Lise, « Femmes et hommes en Guadeloupe : regards sur la parité aux différents âges de la vie », *Insee. Analyses Guadeloupe Antilles-Guyane*, n°19, 2017.

<sup>21</sup> La littérature sur les décalages entre la métropole et les DOM en matière de prestations familiales est abondante. Se référer par exemple à GAUTIER, Arlette, « Les politiques familiales aux Antilles pendant l'esclavage et la

supposée fécondité excessive, dans la continuité du stéréotype qualifié par Annette Joseph-Gabriel du « *lapinisme* » des femmes noires et des représentations coloniales de leur hypersexualisation<sup>22</sup>. Le contexte de « décolonisation improbable » incite ainsi la députée communiste Gerty Archimède, élue en 1946, à appeler, aux côtés de ses homologues antillais, à l’alignement de la législation sociale des DOM à celle de la métropole à l’Assemblée nationale. Elle dénonce notamment, lors de la séance parlementaire du 20 août 1948, la « *tendance du Gouvernement à prolonger l’application des décrets aux départements d’outre-mer* » en contraction avec la « *législation (qui) est cependant formelle : désormais, les départements d’outre-mer ont les mêmes statuts juridiques et législatifs que ceux de la métropole* » (Gerty Archimède, *Journal officiel de la République française*, n°110, 1948, p.6057)<sup>23</sup>. Elle s’engage particulièrement en faveur des prestations familiales accordées aux Antillaises et s’insurge, dans un entretien qu’elle accorde à Laurent Farrugia, contre « *le refus systématique (de la métropole) d’élargir aux mères antillaises les prestations en matière de soins prénataux, d’accouchement, de naissance du premier enfant, etc.* »<sup>24</sup>.

La persistance des décalages entre les attentes assimilationnistes des DOM et la reconduction d’un « régime d’exception » par la métropole suscitent la défiance d’une partie des Antillais.e.s à l’égard de la « mère patrie » désormais perçue, selon les mots de Jacques Dumont, comme « *L’amère patrie* »<sup>25</sup>, contribuant à l’affirmation de la « *lutte des Antillais pour l’égalité* »<sup>26</sup>. Trois principaux vecteurs de contestation, porteurs de revendications nationalistes plus ou moins radicales, mis en évidence par Sébastien Nicolas dans son analyse de la racialisation du champ politique guadeloupéen<sup>27</sup>, peuvent être identifiés.

Il s’agit d’abord des mouvements étudiants. Les Antillais.e.s parti.e.s étudier en métropole mettent en effet en place des organisations étudiantes afin de dénoncer

---

départementalisation », op. cit., et GAUTIER, Arlette, « Femmes seules et prestations familiales en Guadeloupe », op. cit.

<sup>22</sup> JOSEPH-GABRIEL, Annette, “Gerty Archimède and the Struggle for Decolonial Citizenship in the French Antilles, 1946-51”, in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality...*, op. cit., p.101.

<sup>23</sup> JOSEPH-GABRIEL, Annette, “Gerty Archimède and the Struggle for Decolonial Citizenship in the French Antilles...”, op. cit., p.93.

<sup>24</sup> ARCHIMÈDE, Gerty, FARRUGIA, Laurent, *Gerty Archimède : interview*, op. cit., p.31, citée par JOSEPH-GABRIEL, Annette, *ibid.*, p.101.

<sup>25</sup> DUMONT, Jacques *L’amère patrie. Histoire des Antilles françaises au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2010.

<sup>26</sup> CÉLESTINE, Audrey, « La lutte des Antillais pour l’égalité », *Plein droit*, vol. 74, n°3, 2007, p.36-40.

<sup>27</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.197-202.



les discriminations raciales auxquelles ils.elles se heurtent, au premier rang desquelles l'Association Générale des Étudiants Guadeloupéens (AGEG)<sup>28</sup>. Autonomiste à ses débuts, elle se radicalise par l'adoption d'une posture indépendantiste. La littérature a peu étudié la dimension genrée des mouvements étudiants dont les femmes sont pourtant parties intégrantes<sup>29</sup>. Doug McAdam a cependant montré, dans son étude sur le fonctionnement genré du *Student Nonviolent Coordinating Committee* (SNCC) impliqué dans le Mouvement des droits civiques aux États-Unis, sa réticence à recruter des femmes, perçues comme devant être protégées des violences raciales<sup>30</sup>. On peut donc se demander si les militantes des organisations étudiantes antillaises sont confrontées à des stéréotypes similaires.

Il s'agit ensuite des organisations syndicales, présentées dans le chapitre 2. La *Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe* (CGTG) et l'*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe* (UGTG), en dépit de leur positionnement idéologique différencié, dénoncent, dans la continuité des mouvements de grève coloniaux, la persistance des discriminations raciales en recourant à la rhétorique de l'esclavage par l'association du patronat blanc aux planteurs et du salariat noir aux esclaves<sup>31</sup>. La CGTG qualifie ainsi dans un tract diffusé en 2013 deux dirigeants de la société Sofhyper de *békés* ayant « *construit toute leur fortune sur la traite négrière, l'économie de plantation et l'esclavage salariat* »<sup>32</sup>. Les études caribéennes, on l'a vu, se sont peu intéressées à la dimension genrée des syndicats, *a fortiori* dans les Antilles françaises. Les militantes syndicales que j'ai rencontrées indiquent cependant la réticence des hommes à les intégrer aux mouvements de grève, jugés trop dangereux pour les femmes, aussi bien à la

---

<sup>28</sup> Pour une présentation plus détaillée des mouvements étudiants antillais, se référer par exemple à DAILY, Andrew, "Race, Citizenship, and Antillean Student Activism in Post-War France, 1946-1968", *French Historical Studies*, vol. 37, n°2, 2014, p.331-357, cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.199.

<sup>29</sup> Dans la préface de l'ouvrage *Filles de mai. 68 mon mai à moi. Mémoires de femmes*, Michelle Perrot constate ainsi « *la dimension du genre a été peu abordée (dans les mouvements étudiants)* ». Se référer à BAUER, Monique, *Filles de mai. 68 mon mai à moi. Mémoires de femmes*, Latresne, Le Bord de L'Eau, 2004.

<sup>30</sup> Doug McAdams a également montré le fonctionnement racialisé du SNCC et sa réticence à recruter des femmes blanches, perçues comme devant être protégées du supposé comportement sexuel prédateur des hommes noirs. Se référer à McADAMS, Doug, *Freedom summer*, New York, Oxford University Press, 1988, et McADAMS, Doug, "Gender as a Mediator of the Activist Experience: The Case of Freedom Summer", *American Journal of Sociology*, vol. 97, n°5, 1992, p.1211-1240.

<sup>31</sup> BONILLA, Yarimar, "A Striking Past: Labor and the Politics of History in Guadeloupe", thèse de doctorat d'anthropologie, *University of Chicago*, 2008.

<sup>32</sup> La CGTG est, à la suite de la diffusion de ce tract, poursuivie pour diffamation par Sofhyper. Se référer à FRANCE-ANTILLES, « CGTG/Despointes : l'affaire renvoyée au 5 décembre », *France-Antilles*, 3 octobre 2013.

CGTG<sup>33</sup> qu'à l'UGTG<sup>34</sup>, propos révélateurs du fonctionnement genré des syndicats.

Il s'agit enfin des mouvements indépendantistes qui participent aux mouvements de grève aux côtés des syndicats<sup>35</sup>. L'*Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe* (UPLG), fondée en 1978 par Lucien Perrutin, prône ainsi l'indépendance immédiate et le boycott des élections avant d'admettre des étapes intermédiaires à l'indépendance et de participer à la vie politique institutionnalisée, sans obtenir cependant de majorité dans les assemblées politiques. D'autres courants sont plus intransigeants. Le *Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe* (GONG), créé en 1962 dans la clandestinité, préconise ainsi le renversement de l'ordre colonial par la violence révolutionnaire. Il contribue notamment à la transformation du mouvement de grève des ouvriers du bâtiment de 1967 en émeute raciale<sup>36</sup>. Il disparaît cependant en 1970 à la suite de sa répression par les autorités françaises et de dissensions internes.

La Jamaïque, rappelons-le, déclare son indépendance, mise en œuvre par le gouvernement JLP d'Alexander Bustamente, le 6 août 1962. Sur le plan politique, ce changement statutaire se traduit, contrairement à sa voisine guadeloupéenne, par une émancipation institutionnelle de l'ancien colonisateur. Bien qu'elle demeure rattachée au Commonwealth et conserve, à ce titre, un Gouverneur nommé par la Reine sur recommandation du/de la Premier.e ministre, il ne détient plus qu'une fonction de représentation et un rôle consultatif, tandis que le Conseil législatif est remplacé par un Sénat dont sont désormais exclu.e.s les membres nommé.e.s par le Gouverneur<sup>37</sup> parmi lesquel.le.s se retrouvaient, on l'a vu, les dernier.e.s représentant.e.s de l'oligarchie coloniale blanche. L'indépendance se traduit cependant par la reconduction des anciens rapports sociaux de domination, les dirigeant.e.s du PNP que du JLP se fondant dans les structures du systèmes de Westminster tout en prolongeant les clivages sociaux-raciaux. Ils.Elles recourent

---

<sup>33</sup> Entretiens avec une militante CGTG souhaitant rester anonyme, *ibid.*, et Jocelaine Loussasa-Chipotel, *ibid.*

<sup>34</sup> Entretiens avec Patricia Pioche, *ibid.*, et Maïté Hubert M'Toumo, *ibid.*

<sup>35</sup> Pour une présentation plus détaillée des mouvements indépendantistes, se référer à DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », *art. cit.*

<sup>36</sup> Pour une présentation plus détaillée du mouvement de grève de 1967, se référer à GAMA, Raymond, SAINTON, Jean-Pierre, *Mé 67 : mémoire d'un événement*, Les Abymes, Société Guadeloupéenne d'Édition et de Diffusion, 1985, cité par cité par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », *op. cit.*, p.200.

<sup>37</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, *op. cit.*

en effet pour consolider leur pouvoir au nationalisme « créole »<sup>38</sup> dont Sébastien Nicolas a mis en évidence, dans son analyse de la racialisation du champ politique jamaïcain, l'appropriation des anciens cadres de domination<sup>39</sup>. D'une part, les dirigeant.e.s politiques, associé.e.s à des leaders éclairé.e.s, dans la continuité des normes de la « respectabilité » coloniale, sont investi.e.s d'une mission civilisatrice par la mise en place d'un État moderne érigé en garant de l'intérêt collectif et en rempart aux inégalités socio-raciales. D'autre part, le métissage est valorisé, dont témoigne la devise de l'État jamaïcain, *Out of many, one people* (« Unis dans la diversité »). Rex Nettleford a bien montré la contribution du « nationalisme créole » à l'affirmation de « l'identité nationale » jamaïcaine, bien que celle-ci soit difficilement saisissable, la « race » étant une construction sociale<sup>40</sup>. Le pouvoir politique est monopolisé jusqu'en 1992, période correspondant à l'ère Michael Manley/Edward Seaga et à l'alternance au pouvoir du PNP et du JLP<sup>41</sup>, par les représentants de la bourgeoisie *Brown*<sup>42</sup>, recoupant ainsi leur puissance économique<sup>43</sup>. Les *Brown*, notamment les métis.ses dont le phénotype est très « clair » (les *octoroons*)<sup>44</sup> occupent en effet une place prépondérante dans la société jamaïcaine<sup>45</sup>. Contrairement aux Antilles françaises, l'absentéisme des planteurs<sup>46</sup> et le remplacement progressif des fonctionnaires coloniaux.les envoyés par le Royaume-Uni par des représentant.e.s de la classe socio-raciale des *Brown* et des *Black*, conformément à la politique coloniale

---

<sup>38</sup> La littérature sur le nationalisme « créole » dans le champ politique jamaïcain est abondante. Se référer par exemple à THOMAS, Deborah, *Modern Blackness: Nationalism, Globalization, and the Politics of Culture in Jamaica*, Durham, Duke University Press, 2004, et BOGUES, Anthony, « Nationalism and Jamaican Political Thought », in MONTEITH, Kathleen, RICHARDS, Glen, ed., *Jamaica in Slavery and Freedom: History, Heritage and Culture*, Kingston, University of the West Indies Press, 2002, p.363-387.

<sup>39</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.163-166.

<sup>40</sup> NETTLEFORD, Rex, « National Identity and Attitudes to Race in Jamaica », *Race & Class*, vol. 7, n°1, p.59-72.

<sup>41</sup> Michael Manley, président du PNP, remporte les élections générales de 1972 et de 1976. Il est défait par son homologue JLP Edward Seaga aux élections générales de 1980 et de 1983 avant de revenir au pouvoir en 1989. Il se retire cependant de la vie politique en 1992 pour des raisons de santé.

<sup>42</sup> Michael Manley et Edward Seaga sont par ailleurs tous deux mariés à des femmes blanches (ou l'ont été dans le cas de Michael Manley qui a été marié cinq fois). Edward Seaga est en outre d'origine libanaise.

<sup>43</sup> Stanley Reid a ainsi mis en évidence, au début des années 1970, la détention du pouvoir économique par 21 familles, majoritairement *Brown*. Se référer à REID, Stanley, « An Introductory Approach to the Concentration of Power in the Jamaican Corporate Economy », in STONE, Carl, ed., *Essays on Power and Change in Jamaica*, Kingston, Herald Press, 1976, p.15-44. La situation ne semble guère avoir changée aujourd'hui. Se référer par exemple à *Jamaicans.com*, « The 8 Richest and Most Influential People from Jamaica », <https://jamaicans.com/richest-influential-people-jamaica/> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

<sup>44</sup> Les *octoroons* sont issu.e.s des alliances successives entre des hommes blancs et des femmes de couleur dont le phénotype est de plus en plus « clair » (*negro woman*, *mulatta*, *quadroon*, *quinteroon* et enfin *octoroon*). Le phénotype de ces dernier.e.s étant très « clair », ils.elles sont légalement blanc.he.s et libres. Se référer à BRATHWAITE, Kamau, *The Development of Creole Society in Jamaica*, op. cit., p.167.

<sup>45</sup> En témoigne ainsi l'appellation affective familière *browning* à l'égard de ceux.celles dont le phénotype est « clair ».

<sup>46</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administrations in Jamaica...*, op. cit., p.4.

britannique<sup>47</sup>, n'a pas donné lieu, à l'indépendance, à la formation d'une classe dominante blanche comme les *békés* en Martinique<sup>48</sup>. Les dirigeant.e.s du PNP et du JLP mettent également en place, pour consolider leur pouvoir, des *garrison communities* (« communautés de garnison », j'y reviendrai dans ce chapitre).

La reconduction des anciens cadres de domination par les dirigeant.e.s politiques contribue au renouvellement, comme en Guadeloupe, des espaces d'expression contestataires. Deux principaux vecteurs de contestation, dont Sébastien Nicolas a mis en évidence le ralliement au nationalisme « noir », en opposition au nationalisme « créole », peuvent être identifiés<sup>49</sup>.

Il s'agit d'abord du mouvement rastafari, qualifié par Barry Chevannes de culte socioreligieux<sup>50</sup>. Situé à l'intersection du mouvement revivaliste paysan du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>51</sup> et du nationalisme noir des années 1930 porté par Marcus Garvey<sup>52</sup>, il se popularise dans les années 1950 dans les milieux populaires, aussi bien urbains que ruraux, et parmi les intellectuels de la gauche radicale. « *Personnification du désordre en opposition à l'ordre social* »<sup>53</sup> et mouvement « anarchique »<sup>54</sup>, il prône le renversement des cadres de pensée coloniaux en affirmant la supériorité de l'homme noir et en rejetant les normes de la « respectabilité » coloniale<sup>55</sup>. Il suscite donc la méfiance des dirigeant.e.s politiques dont il critique l'autorité, en remettant en cause la monopolisation du pouvoir politique par la bourgeoisie mulâtre et l'allégeance traditionnelle aux partis politiques. Réprimé par les

---

<sup>47</sup> Se référer par exemple à LODGE, Martin, STIRTON, Lindsay, MOLONAY, Kim, "Whitehall in the Caribbean? The legacy of colonial administration for post-colonial democratic development", *Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 53, n°1, p.23.

<sup>48</sup> Ulrike Zander a ainsi mis en évidence la « *préservation (par les békés) de ses pouvoirs économiques en minorité dominante* ». Se référer à ZANDER, Ulrike, « La hiérarchie socio- raciale en Martinique... », art. cit. Se référer également au documentaire « Les derniers maîtres de la Martinique » réalisé par Romain Bolzinger et sorti en 2009.

<sup>49</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.168-171.

<sup>50</sup> Barry Chevannes rappelle que les rastas s'identifient à une des tribus perdues d'Israël, exilée dans la terre de Babylone (la société coloniale) dans l'attente du retour vers l'Éthiopie par un rapatriement divin. Hailé Sélassié, empereur d'Éthiopie couronné en 1930, est associé au nouveau Messie. Pour une présentation plus détaillée du rastafarisme, se référer à CHEVANNES, Barry, *Rastafari: Roots and Ideology*, Syracuse, Syracuse University Press, 1994, et CHEVANNES, Barry, *Rastafari and Other African-Caribbean Worldviews*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1995, 1998.

<sup>51</sup> CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit., p.206 et p.210.

<sup>52</sup> Marcus Garvey cite ainsi abondamment la Bible et les psaumes. Il prophétise également l'avènement du Dieu vivant « noir » par le couronnement de Ras Tafari Makonnen et d'Hailé Sélassié. Se référer à CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.49.

<sup>53</sup> CHEVANNES, Barry, "Rastafari and the Paradox of Disorder", op. cit., p.391.

<sup>54</sup> CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.54-55.

<sup>55</sup> Le rejet des normes de la « respectabilité » coloniale par les rastas s'exprime aussi bien par le langage, avec le développement du *rasta talk* (ou *dread talk*), où l'usage du I (« je ») reflète l'individualité, que par les vêtements, avec le port des *locks* et des couleurs garveyistes et éthiopiennes (vert, jaune et rouge), que par l'alimentation, avec l'adoption d'un régime végétarien. Se référer à CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques...*, op. cit, et notamment au chapitre 9, « Une figure allégorique de la communauté a-centrée : le rastafarisme », p.205-218.

autorités politiques dans les années 1960<sup>56</sup>, il est cependant instrumentalisé dans les années 1970 par celles-ci, le PNP comme le JLP en manipulant les symboles pendant les campagnes électorales, contribuant à sa normalisation dans le champ politique<sup>57</sup>. En contradiction avec l'idéologie de la libération qu'il prône, les femmes, essentialisées comme mères, sont mises en retrait par le mouvement rastafari et placées sous la subordination de leur partenaire masculin<sup>58</sup>.

Il s'agit ensuite du mouvement *Black Power* issu d'Amérique du nord<sup>59</sup> et s'inscrivant, en Jamaïque, dans la continuité du garveyisme et du mouvement rastafari<sup>60</sup>. L'expulsion du territoire jamaïcain de son principal représentant, l'universitaire guyanais Walter Rodney, par le gouvernement JLP d'Hugh Shearer en 1968<sup>61</sup>, suivie d'émeutes dans les rues de Kingston, atteste de la dimension subversive du mouvement *Black Power* réprimé par les autorités. Il se poursuit cependant par le journal nationaliste « noir » *The Abeng*<sup>62</sup>. Les femmes sont, comme leurs homologues rastafari, mises en retrait par le mouvement *Black Power* en quête rétablissement d'un « patriarcat noir » renvoyant les femmes à leurs fonctions d'épouses et de mères<sup>63</sup>.

La reconduction de la racialisation du champ politique, au lendemain des (dé)colonisations, représente donc une conjoncture peu favorable à l'insertion des femmes dans celui-ci. Elles participent aux espaces de contre-pouvoir contestataires mais ont tendance à y occuper une position subalterne. Les années 1980 représentent cependant un tournant.

---

<sup>56</sup> Le quartier rastafari emblématique de *Black-O-Wall* à Kingston est ainsi rasé en 1966.

<sup>57</sup> Michael Manley brandit ainsi, pendant ses meetings politiques, une canne que lui aurait remise Hailé Sélassié. Se référer à CONSTANT-MARTIN, Denis, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.55 et p.57.

<sup>58</sup> GUILLEMAUT, Françoise, « Genre et post-colonialisme en Guadeloupe », *Asylon*, n°11, 2013, article accessible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1280.html>. Pour une présentation plus détaillée du positionnement des femmes dans le mouvement rastafari, se référer à LAKE, Obiagele, *Rastafari Women. Subordination in the Midst of Liberation Theology*, Durham, Carolina Academic Press, 1998, et CHRISTENSEN, Jeanne, *Rastafari Reasoning and the Rasta Woman. Gender Constructions in the Shaping of Rastafari Livivity*, Lanham, Lexington Books, 2014.

<sup>59</sup> QUINN, Kate, "Introduction: New Perspectives on Black Power in the Caribbean", in QUINN, Kate, ed., *Black Power in the Caribbean*, Gainesville, University Press of Florida, 1994, p.1-24.

<sup>60</sup> LEWIS, Rupert, "Jamaican Black Power in the 1960's", in QUINN, Kate, ed., *Black Power in the Caribbean*, op. cit., p.53-75.

<sup>61</sup> Pour une présentation plus détaillée de Walter Rodney et de ses liens avec le *Black Power*, se référer à BOGUES, Anthony, "Black Power, Decolonization, and Caribbean Politics: Walter Rodney and the Politics of *The Groundings with My Brothers*", *boundary 2 an international journal of literature and culture*, vol. 36, n°1, 2009, p.127-147.

<sup>62</sup> Pour une présentation plus détaillée de la contribution de *The Abeng* au nationalisme « noir », se référer à BOGUES, Anthony, "The Abeng Newspaper and the Radical Politics of Postcolonial Blackness", in QUINN, Kate, ed., *Black Power in the Caribbean*, op. cit., p.76-96.

<sup>63</sup> CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », art. cit.

## 1.2. « Crise de la représentation politique » et légitimation de la dimension genrée du champ politique

Les démocraties représentatives sont caractérisées, depuis les années 1980 et l'article fondateur d'Alain Touraine, par une supposée « crise de la représentation politique »<sup>64</sup> s'exprimant dans la Caraïbe comme dans le reste du monde. Elle se traduit par une défiance à l'égard du personnel politique traditionnel, majoritairement masculin, conférant aux femmes la capacité à « réenchanter » la vie politique, *a fortiori* si elles sont des novices de la politique<sup>65</sup>.

En Guadeloupe, la « crise de la représentation politique » se cristallise autour de la question statutaire<sup>66</sup>. La politique de décentralisation suscite une nouvelle fois, à la suite des désenchantements engendrés par la départementalisation, les espoirs des Antillaise.s. Sur le plan politique, la loi du 2 mars 1982 permet l'affranchissement des DOM de la tutelle politique de la métropole en renforçant les compétences du Conseil général par la délégation d'une grande partie des prérogatives traditionnelles de l'État central et l'attribution du pouvoir exécutif à son.s.a président.e, auparavant détenu par le préfet<sup>67</sup>. Ces nouvelles responsabilités sont partagées avec le Conseil régional, mis en place en 1983. Justin Daniel a montré que la « *dépolarisation entre le centre (la métropole) et la périphérie (les DOM)* » se traduit, de manière apparemment paradoxale, par deux phénomènes<sup>68</sup>. D'une part, l'affirmation de l'appartenance à l'ensemble français par les partis politiques locaux, sans remettre en cause pour autant les spécificités guadeloupéennes. D'autre part, la montée en puissance des mouvements indépendantistes, dont l'accès aux assemblées politiques contribue néanmoins à leur normalisation. Dans la continuité de la *Convention du Morne Rouge* qui

---

<sup>64</sup> TOURAINE, Alain, « La crise de la représentation politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n°1, 1983, p.131-140. La littérature sur la « crise de la représentation politique » est désormais abondante. Se référer par exemple, pour une réflexion générale, à COHENDET, Marie-Anne, « Une crise de la représentation politique ? », *Cités*, vol. 2, n°18, 2004, p.41-61, et pour une étude de cas sur l'Espagne, à PÉREZ-AGOTE, Alfonso, « La crise de la représentation démocratique. Le cas espagnol : des indignés à Podemos », *Socio*, n°6, 2016 p.171-200.

<sup>65</sup> ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, op. cit.

<sup>66</sup> Pour une présentation plus détaillée de la question statutaire dans les DOM, se référer à EMERI, Claude, SAINTON, Jean-Pierre, RÉNO, Fred, MÉRIION, Julien, *La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. Éléments de réflexion*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2000.

<sup>67</sup> CUSTOS, Dominique, « La décentralisation dans les DOM entre continuité et renouvellement », *Revue française d'administration publique*, n°101, 2002, p.15-24, citée par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.204.

<sup>68</sup> DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », art. cit., p.592.

réunit, en 1971, les principaux courants autonomistes, notamment communistes, des DOM<sup>69</sup>, la *Déclaration de Basse-Terre* du 1<sup>er</sup> décembre 1999, issue d'une initiative commune des président.e.s des Conseils régionaux de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane<sup>70</sup>, propose la création d'un « *statut nouveau de région d'Outre-mer doté d'un régime fiscal et social spécial [...] dans le cadre de la République française d'une part, et de l'Union européenne d'autre part* »<sup>71</sup> symptomatique de la tension entre assimilationnisme et particularisme. La Guadeloupe rejette cependant, lors du référendum du 7 décembre 2003, la proposition de collectivité unique se substituant au département et à la région. L'incapacité des élites politiques à régler la question statutaire contribue à leur discréditation, comme s'en fait l'écho Raphaël Confiant qui affirme, dans un billet publié sur le blog *Montray Kréyol*, des « *signataires de la "Déclaration de Basse-Terre" [...] qu'ils étaient en train de signer dans le même temps leur disparition politique à terme* » (Raphaël Confiant, *Montray Kréyol*, 26 mars 2010)<sup>72</sup>.

La grève de 2009, qualifiée de « *crise sociale* » par Justin Daniel<sup>73</sup> et de « *crise économique* » par Michel Desse<sup>74</sup>, peut également être définie comme une « *crise de la représentation politique* », la décentralisation n'ayant pas mis un terme, pas plus que la départementalisation, aux anciens rapports sociaux de domination. Élie Domota, secrétaire général de l'*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe* (UGTG), met ainsi en place le *Lyannaj Kont Pwofitasyon* (LKP, « Collectif Contre l'Exploitation outrancière ») qui, pendant 44 jours, mène des marches de protestation contre la « *vie chère* », remettant en cause, dans la continuité des mouvements de grèves coloniaux, la monopolisation du pouvoir économique par une minorité blanche<sup>75</sup>. Les femmes sont partie intégrante du LKP et de la grève

---

<sup>69</sup> NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.199.

<sup>70</sup> Il s'agit, pour la Guadeloupe, de Lucette Michaux-Chevry, pour la Martinique, d'Alfred Marie-Jeanne, et pour la Guyane, d'Antoine Karam.

<sup>71</sup> MICHAUX-CHEVRY, Lucette, MARIE-JEANNE, Alfred, KARAM, Antoine, *Déclaration de Basse-Terre*, 1<sup>er</sup> décembre 1999.

<sup>72</sup> CONFIAnt, Raphaël, « Les trois naufragés de la déclaration de Basse-Terre », *Montray Kréyol*, 26 mars 2010, billet accessible en ligne : <http://www.montraykreyol.org/article/les-trois-naufreges-de-la-declaration-de-basse-terre>

<sup>73</sup> DANIEL, Justin, « La crise sociale aux Antilles françaises : Retour de la question sociale et reflux du politique », *ÉchoGéo*, 2009, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/echogeo/11117?lang=en>

<sup>74</sup> DESSE, Michel, « Guadeloupe, Martinique, LKP, crise économique, déclin économique : de crises en crises : la Guadeloupe et la Martinique », *Études caribéennes*, n°17, 2010, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4880>

<sup>75</sup> CHIVALLON, Christine, « Guadeloupe et Martinique en lutte contre la "profitation" : du caractère nouveau d'une histoire ancienne », *Justice spatiale*, n°1, 2009, article accessible en ligne : <http://www.jssj.org/article/guadeloupe-et-martinique-en-lutte-contre-la-profitation-du-caractere-nouveau-dune-histoire-ancienne/>

contre la « vie chère<sup>76</sup>. L'ampleur inédite du mouvement contribue à la déstabilisation des exécutif locaux privés de leur rôle traditionnel de médiateur entre l'État central et la population qui, dépassés par les événements, accèdent aux 120 revendications des grévistes<sup>77</sup>.

En empruntant aux expressions employées par Justin Daniel, la « *désaffection à l'égard de la gestion des institutions centralisées* » révélée par l'échec du référendum du 7 décembre 2003 et « *l'incapacité des partis politiques traditionnels à construire un discours réellement novateur répondant aux attentes des populations* » mise en évidence par la grève de 2009<sup>78</sup> contribuent à la « crise de la représentation politique » en Guadeloupe. La Jamaïque y est également confrontée, bien que selon des modalités différenciées.

En Jamaïque, cette crise se cristallise autour de l'affaiblissement de l'État. L'expérience du socialisme démocratique, entreprise par Michael Manley à la suite de la victoire du PNP aux élections générales de 1972, représente en effet un tournant dans la politique jamaïcaine<sup>79</sup>. Elle favorise la mise en place de politiques sociales d'envergure, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement, mais elle se solde également par une dégradation des indicateurs économiques imposant, dès 1977, l'interventionnisme du *Fond Monétaire International* (FMI)<sup>80</sup>. Les plans d'ajustement structurels imposés par le FMI contribuent à la déstructuration du système économique jamaïcain et le PNP est sanctionné lors des élections générales de 1980, remportées par le JLP d'Edward Seaga qui centre sa campagne sur la *Deliverance* (« délivrance ») de la Jamaïque de la menace socialiste<sup>81</sup>. Il met en place, à l'encontre du socialisme démocratique, une politique économique néolibérale dans la continuité des injonctions du FMI, notamment par la réduction des dépenses sociales, la privatisation du secteur

---

<sup>76</sup> Pour une présentation plus détaillée de la participation des femmes au LKP et à la grève contre la vie « chère », se référer à VISCARD, Marie-José, *Regards sur les femmes politiques de Guadeloupe*, op. cit., p.117-141.

<sup>77</sup> DANIEL, Justin, « La crise sociale aux Antilles françaises... », art. cit.

<sup>78</sup> DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », art. cit., p.592.

<sup>79</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'expérience du socialisme démocratique entreprise par Michael Manley, se référer par exemple à KING, Cheryl, *Michael Manley and Democratic Socialism. Political Leadership and Ideology in Jamaica*, Eugene, Wipf and Stock Publishers, 2003.

<sup>80</sup> STEPHENS, Evelyn, STEPHENS, John, *Democratic Socialism in Jamaica: The Political Movement and Social Transformation in Dependent Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

<sup>81</sup> WEIS, Tony, « A Precarious Balance: Neoliberalism, Crisis Management, and the Social Implosion of Jamaica », *Capital & Class*, vol. 29, n°1, p.120.



public et l'imposition de coupes budgétaires<sup>82</sup>. Edward Seaga parvient, en dépit du mécontentement populaire croissant, à se maintenir au pouvoir lors des élections générales de 1983, organisées dans la précipitation et boycottées par le PNP à la suite du refus du JLP au pouvoir de modifier les listes électorales<sup>83</sup>. La totalité des sièges parlementaires est donc remportés par le JLP, même si celui-ci nomme quelques indépendant.e.s au Sénat. À la crise économique s'ajoute donc une crise de politique, les dispositifs formels de la représentation politique étant monopolisée par un parti électoralement minoritaire. Cette crise se traduit, d'une part, par une montée de l'abstention, d'autre part, par une perte de confiance à l'égard des dirigeant.e.s politiques privés de leur aura religieuse<sup>84</sup>. Michael Manley, décrit par Brian Meeks comme le dernier leader charismatique de la Jamaïque<sup>85</sup>, retourne au pouvoir à la suite des élections générales de 1989 sans parvenir cependant à apporter de réponse à la crise économique et, par extension, politique. Il est remplacé, à la suite de son retrait de la vie politique en 1992, par Percival James Patterson, mettant un terme à l'ère Michael Manley/Edward Seaga. Dirigeant « noir », il affirme sa fierté « raciale » par la mobilisation de slogans comme *Young, Gifted and Black* (« Jeune, talentueux et noir ») ou *Black Man Time Now* (« L'heure de l'homme noir est venue »)<sup>86</sup>. Il cède le pouvoir, lorsqu'il se retire à son tour de la vie politique en 2006, à Portia Simpson Miller, qui crée l'événement en devenant la première femme Première ministre en Jamaïque<sup>87</sup>. Deuxième dirigeante noire du pays, le mépris suscité par son milieu d'appartenance socio-racial (elle est par ailleurs issue d'un milieu agricole) a tendance à se croiser avec les attaques sur son genre (j'y reviendrai dans le chapitre 4)<sup>88</sup>. Son mandat est cependant de courte durée puisque le JLP revient au pouvoir à la suite des élections générales de 2007 remportées par Bruce Golding. Les dissensions internes au parti, exacerbées par l'affaire "Dudus" Coke de 2010<sup>89</sup>,

---

<sup>82</sup> Ibid., p.121.

<sup>83</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

<sup>84</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit., p.60.

<sup>85</sup> MEEKS, Brian, "Jamaica's Michael Manley (1924-97) Crossing the Contours of Charisma", art. cit.

<sup>86</sup> THOMAS, Deborah, *Modern Blackness...*, op. cit., p.12, citée par NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique... », op. cit., p.174. Il convient cependant de souligner que Percival James Patterson n'est pas le premier dirigeant « noir » de la Jamaïque, dans la mesure où il est précédé par son homologue JLP Hugh Shearer, Premier Ministre de 1967 à 1972.

<sup>87</sup> Cet événement est largement relayé par la presse jamaïcaine. Se référer par exemple à THE DAILY GLEANER, "Jamaicans Welcome First Female Prime Minister", *The Daily Gleaner*, January 1<sup>st</sup>, 2006.

<sup>88</sup> HERON, Taitu, "Political Advertising and the Portrayal...", art. cit.

<sup>89</sup> L'arrestation et l'extradition de Christopher "Dudus" Coke, *don* (« chef de gang ») de Tivoli Gardens (je reviendrai sur ce point dans ce chapitre), demandées par les États-Unis pour trafic de drogue et d'armes, provoquent de violents

le contraignent cependant à la démission en 2011<sup>90</sup>. Il est remplacé par Andrew Holness qui ne parvient pas à unifier le parti à temps pour les élections générales de 2011, remportées par le PNP, permettant à Portia Simpson Miller de revenir au pouvoir. Elle annonce cependant son retrait de la vie politique en 2017 à la suite des élections générales de 2016 remportée le JLP d'Andrew Holness. L'accélération de l'alternance du PNP et du JLP au pouvoir et la multiplication des dissensions internes aux partis, auparavant caractérisés par leur stabilité, s'accompagnant de leur perte de contrôle sur les *garrison communities* (« communautés garnison », j'y reviendrai dans ce chapitre), sont symptomatique de cette crise politique.

La perte de confiance à l'égard du pouvoir politique contribue, comme en Guadeloupe, à l'émergence d'espaces de contre-pouvoir contestataires, au premier rang desquels la culture *dancehall*, qui s'exprime notamment dans le répertoire musical<sup>91</sup>. En érigeant l'individualisme et le consumérisme en attributs de réussite sociale et en faisant l'apologie de comportements « déviants », sociologiquement définis par Howard Becker par leur écart à la norme<sup>92</sup>, comme la multiplication des conquêtes sexuelles, l'usage de la violence ou la consommation de drogue, elle représente pour les milieux populaires un moyen de s'affranchir des valeurs de la « respectabilité » coloniale caractéristiques du champ politique institutionnalisé. La culture *dancehall*, mobilisée notamment par les *dons* (« chefs de gangs », je reviendrai sur ce point dans ce chapitre), fait donc partie de la sphère de la « réputation » masculine<sup>93</sup>. En dépit de sa teneur misogyne (et homophobe)<sup>94</sup>, Carolyn Cooper a montré que la culture *dancehall* est mobilisée par les femmes, de

---

affrontements à Tivoli Gardens (*Kingston & St. Andrew Corporation*, KSAC) entre les forces de l'ordre et les habitant.e.s de la communauté. Le gouvernement jamaïcain décrète l'État d'urgence et un couvre-feu dans une grande partie de la capitale. Pour une présentation plus détaillée, se référer à MEEKS, Brian, "The Dudas Events in Jamaica and the Future of Caribbean Politics", *Social and Economic Studies*, vol. 60, n°3-4, 2011, p.183-202, et LEWIS, Rupert, "Party Politics in Jamaica and the Extradition of Christopher 'Dudus' Coke", *The Global South*, vol. 6, n°1, 2012, p.38-54.

<sup>90</sup> THE GUARDIAN, "Bruce Golding to Resign as Jamaican Prime Minister", *The Guardian*, September 26, 2011.

<sup>91</sup> Pour une présentation plus détaillée de la culture *dancehall*, notamment dans le répertoire musical, se référer à COOPER, Carolyn, *Soundclash: Jamaican Dancehall Culture at Large*, London, Palgrave Macmillan, 2004.

<sup>92</sup> BECKER, Howard, *Outsiders...*, op. cit.

<sup>93</sup> WILSON, Peter, *Crab antics...*, op. cit.

<sup>94</sup> Se référer par exemple à MARIE-MAGDELEINE, Loïc, « Entre violence, sexualité et luttes sociales : le destin paradoxal du *dancehall* », thèse de doctorat de littérature et de civilisation du monde anglophone, Université des Antilles-Guyane, 2013.

manière apparemment paradoxale, comme un moyen de libération des injonctions coloniales à la féminité « respectable »<sup>95</sup>.

L'émergence, dans les années 1980, d'une crise politique se traduisant par une défiance à l'égard du personnel politique traditionnel, majoritairement masculin, représente une conjoncture favorable à l'entrée des femmes dans les assemblées politiques. Leurs trajectoires politiques continuent cependant à être impactées par leur appartenance au genre féminin, imbriquée avec la dimension racialisée des sociétés plantationnaires.

## **2. Des trajectoires féminines contraintes par le champ politique patriarcal et racialisé**

La réflexion peut donc se poursuivre par une analyse intersectionnelle des modalités d'inclusion des femmes dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines. L'adoption d'une démarche chronologique, depuis l'acquisition du mandat politique jusqu'à son exercice, permet d'interroger les modalités d'exercice du métier politique ainsi que ses conditions de professionnalisation.

### *2.1. L'acquisition du mandat de représentante*

L'appartenance au genre féminin agit comme une contrainte sur les trajectoires politiques des représentantes dès le moment où elles briguent un mandat. La comparaison entre les cas guadeloupéen et jamaïcain montre cependant que les facteurs d'entrée en politiques, pluriels, ont une influence différenciée dans les deux terrains d'étude. Il s'agit aussi bien de variables structurelles, notamment les modes de scrutin et les règles de fonctionnement des campagnes électorales, que conjoncturelles, comme les violences politiques, pouvant renforcer, ou au contraire atténuer, la contrainte représentée par le sexe féminin.

### L'influence variable des modes de scrutin au prisme du genre

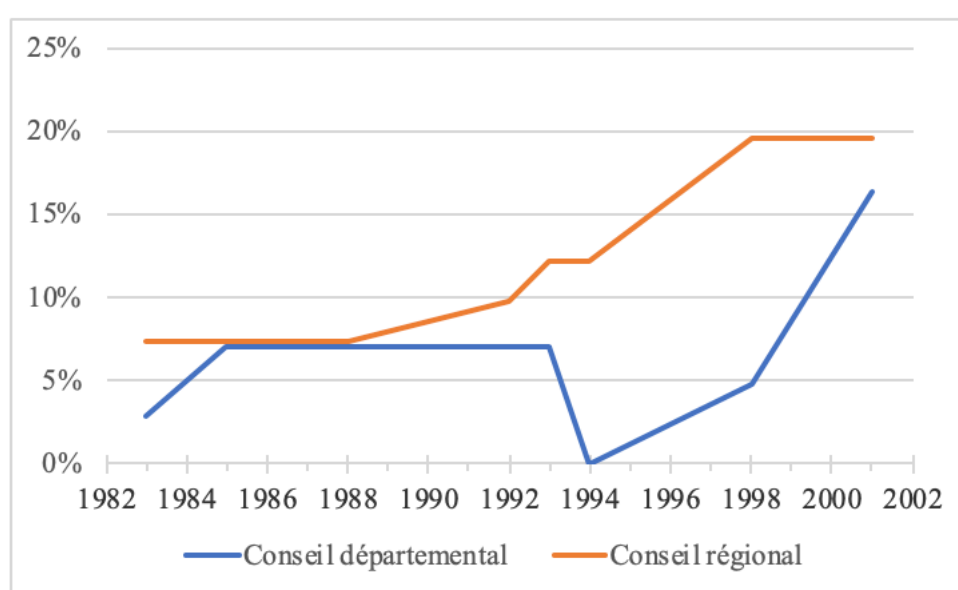
La recherche a montré que les différents modes de scrutin impactent la représentation politique des différents groupes sociaux marginalisés, le système

---

<sup>95</sup> Entretien avec Carolyn Cooper, enseignante-chercheuse en études culturelles, UWI (Mona campus), rencontrée le 2 février 2016 à Kingston (Mona). Se référer également à COOPER, Carolyn, *Noises in the Blood: Orality, Gender, and the "Vulgar" Body of Jamaican Popular Culture*, Durham, Duke University Press, 1995.

proportionnel leur étant globalement plus favorable que le système majoritaire<sup>96</sup>. C'est un constat désormais classique pour les femmes, depuis la publication de l'article fondateur de Wilma Rule<sup>97</sup>, qui s'applique cependant également à d'autres catégories d'appartenance, notamment les individus racialisé.e.s<sup>98</sup> et les Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres (LGBT)<sup>99</sup>. Le cas des élues guadeloupéennes ne fait pas exception à la règle, comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous<sup>100</sup>.

**Graphique 9. Proportion des femmes élues au Conseil départemental et au Conseil régional de la Guadeloupe de 1983 à 2001<sup>101</sup>**



Graphique : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

<sup>96</sup> Se référer notamment à NORRIS, Pippa, *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, New York, Cambridge University Press, 2004.

<sup>97</sup> RULE, Wilma, "Electoral Systems, Contextual Factors and Women's Opportunity for Election to Parliament in Twenty-Three Democracies", *Western Political Quarterly*, vol. 40, n°3, 1987, p.477-498. Se référer également à RULE, Wilma, ZIMMERMANN, Joseph, ed., *Electoral Systems in Comparing Perspectives: Their Impact on Women and Minorities*, Westport, Greenwood Press, 1994.

<sup>98</sup> Se référer par exemple à HARDY-FANTA, Carol, LIEN, Pei-te, PINDERHUGHES, Dianne, SIERRA, Christine Marie, *Contested Transformation. Race, Gender, and Political Leadership in 21st Century America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, notamment au chapitre 5, "The Election Contest: Navigating the Campaign Trail", p.208-244.

<sup>99</sup> Se référer par exemple à TREMBLAY, Manon, "Uncovering the Gendered Effects of Voting Systems: A Few Thoughts About Representation of Women and LGBT People", in SAWER, Marian, BAKER, Kerryn, ed., *Gender Innovations in Political Science. New Norms, New Knowledge*, London, Palgrave Macmillan, 2019, p.91-114 (ouvrage à paraître).

<sup>100</sup> Ces illustrations correspondent au graphique 1 et au tableau 3 présentés dans le chapitre 1 dont j'ai isolé, pour les rendre plus claires, les données relatives à la Guadeloupe.

<sup>101</sup> La comparaison de la représentation des femmes au Conseil régional et au Conseil départemental de la Guadeloupe n'est pertinente qu'à partir de 1983, date de création du Conseil régional en Guadeloupe, et jusqu'à 2001, date correspondant aux dernières élections non paritaires avant l'application des lois dites sur la parité politiques aux régionales de 2004.

**Tableau 53. Proportion des femmes élues au Conseil départemental et au Conseil régional de la Guadeloupe de 1983 à 2001**

Législature	Conseil départemental	Conseil régional
1983	2,8%	7,3%
1985	7,1%	
1986		7,1%
1988	7%	
1992		0%
1993	4,7%	
1994		16,3%
1998		
2001		

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

Comme on l’a montré dans le chapitre 1, avant l’application des lois dites sur la parité politique, le mode de scrutin proportionnel de liste, en vigueur aux élections régionales, est relativement plus favorable aux femmes que le mode de scrutin majoritaire uninominal, remplacé par un système binominal paritaire depuis 2015, en usage aux élections départementales. Le décrochage est particulièrement net en 1994, date à laquelle aucune femme ne siège au Conseil départemental, tandis qu’elles représentent 12,2% des élu.e.s régionaux.ales. Cet écart a cependant ensuite tendance à se réduire, en contexte de crise politique relativement favorable à la promotion des candidatures féminines. C’est un constat classique de la littérature, vérifié dans d’autres terrains d’études comme la France et l’Allemagne<sup>102</sup>. Le scrutin majoritaire uninominal à deux tours est particulièrement défavorable aux femmes car il accentue la personnalisation des candidat.e.s et associe les femmes, selon l’expression de Mariette Sineau et Manon Tremblay, à des perturbatrices du « *duel viril* » du deuxième tour<sup>103</sup>. En Guadeloupe, les témoignages de femmes que j’ai rencontrées percevant leur identité de genre

<sup>102</sup> Catherine Achin a ainsi montré que l’accès des femmes à l’Assemblée nationale française, au scrutin majoritaire uninominal à deux tours, leur est moins favorable par rapport à celui de leurs homologues allemandes au *Bundestag*, élues pour moitié au scrutin majoritaire uninominal à un tour et pour moitié au scrutin de liste plurinominal proportionnel à un tour. Se référer à ACHIN, Catherine, « Modes d’élection et représentation politique des femmes en France et en Allemagne. Retour critique sur les effets des règles encadrant les carrières politiques », in TREMBLAY, Manon, BALLMER-CAO, Thanh-Huyen, MARQUES-PEREIRA, Bérangère, SINEAU, Mariette, dir., *Genre, citoyenneté et représentation*, Laval, Les Presses de l’Université de Laval, 2007, p.103-122.

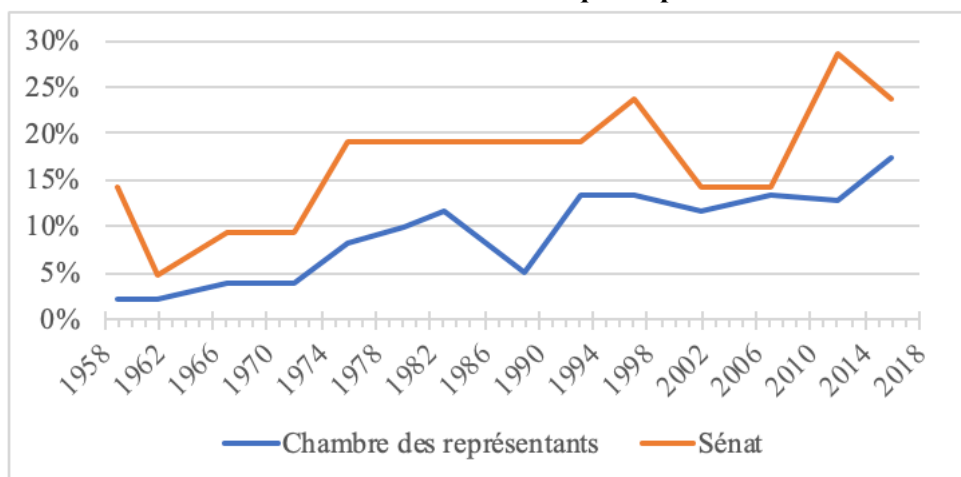
<sup>103</sup> Mariette Sineau et Manon Tremblay ont ainsi montré que l’accès des femmes à l’Assemblée nationale française, au scrutin majoritaire uninominal à deux tours, leur est moins favorable par rapport à celui de leurs homologues québécoises à l’Assemblée nationale, élues au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Se référer à SINEAU, Mariette, TREMBLAY, Manon, « Représentation parlementaire des femmes et système uninominal. Une comparaison France/Québec », in TREMBLAY, Manon, BALLMER-CAO, Thanh-Huyen, MARQUES-PEREIRA, Bérangère, SINEAU, Mariette, dir., *Genre, citoyenneté et représentation*, op. cit., p.151-169.

comme une barrière à l'élection sont ainsi surtout le fait de conseillères générales. L'une d'entre elles, souhaitant rester anonyme, témoigne ainsi de la virulence des attaques sexistes dont elle est la cible lorsqu'elle arrive au deuxième tour des élections cantonales, qu'elle remporte, face à un homme :

Je n'étais pas crédible, hein. Qu'est-ce qu'une bonne femme vient faire là, qu'est-ce qu'elle va faire pour nous. [...] Une femme en politique ! Enfin bref, comme en France, quoi. Reste dans ta cuisine, occupe-toi de tes enfants. (Entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

L'appartenance au genre féminin peut cependant représenter une ressource depuis l'application des lois dites sur la parité politique, qui égalisent de fait la proportion des femmes dans les différentes assemblées, tant à l'échelon départemental que régional, *a fortiori* si la féminité s'articule à d'autres ressources sociales (j'y reviendrai dans le chapitre 6). En Jamaïque, les différents modes de scrutin ont également des effets contrastés du point de vue du genre, comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous<sup>104</sup>. Joue ici la différence entre élection et nomination.

**Graphique 10. Proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959<sup>105</sup>**



Graphique : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

<sup>104</sup> Ces illustrations correspondent au graphique 2 et au tableau 4 présentés dans le chapitre 1 dont j'ai isolé, pour les rendre plus claires, les données relatives à la Jamaïque.

<sup>105</sup> La comparaison de la représentation des femmes à la Chambre des représentants et au Sénat de la Jamaïque n'est pertinente qu'à partir de 1959, date à laquelle les femmes accèdent pour la première fois au Sénat.

**Tableau 54. Proportion des femmes élues à la Chambre des représentants et nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959**

Législature	Chambre des représentants	Sénat
1959	2,2%	14,3%
1962	2,2%	4,8%
1967	3,8%	9,5%
1972	3,8%	9,5%
1976	8,3%	19%
1980	10%	19%
1983	11,7%	19%
1989	5%	19%
1997	13,3%	23,8%
2002	11,7%	14,3%
2007	13,3%	14,3%
2012	12,7%	28,6%
2016	17,5%	23,8%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

L'élection, en vigueur à la Chambre des représentants, est relativement défavorable aux femmes par rapport à la nomination, en usage au Sénat. Le décrochage est particulièrement accusé en 1989 où les femmes ne sont que 5% à siéger à la Chambre des représentants tandis qu'elles représentent 19% des sénateur.rice.s. La nomination, qui se fait directement par les dirigeant.e.s des partis politiques, semble en effet relativement plus favorable aux femmes par rapport à l'élection, dont la candidature doit être validée en amont par les comités exécutifs des partis politiques qui ont tendance à privilégier un entre soi masculin<sup>106</sup>. En Jamaïque, un nombre non négligeable de femmes que j'ai rencontrées témoignent ainsi de leur réticence à se présenter à une élection au profit de la nomination, discours que je n'ai pas retrouvé chez les hommes. Gladys Bustamente, femme d'Alexander Bustamente, relate ainsi dans son autobiographie son déplaisir à être, à la demande de son premier ministre de mari, la candidate JLP dans la circonscription de Westmoreland Eastern aux élections générales partielles de 1951<sup>107</sup>, tandis que Kamina Johnson Smith, sénatrice JLP, justifie sa décision de ne pas se présenter à une élection par sa conception de la politique et ses contraintes familiales :

<sup>106</sup> Se référer par exemple à *Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements du Sud*, « Femmes et pouvoir politique », op. cit.

<sup>107</sup> Gladys Bustamente affirme même être « soulagée » de ne pas être élue. Se référer à LONGBRIDGE, Gladys, *The Memoirs of Lady Bustamente*, Kingston, Kingston Publishers Limited, 1997.

Je crois qu'il y a plusieurs façons pour les gens de faire de la politique. Je n'ai jamais considéré que la politique électorale soit la seule manière de faire de la politique. Je la perçois comme étant un de ses aspects. [...] Mon mari ne m'aurait pas soutenue (si j'avais fait de la politique électorale). (Entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*).

La défaite électorale est en outre souvent perçue comme un échec personnel par les femmes, contrairement à leurs homologues masculins. Les propos de Jennifer Edwards, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Western qui perd son mandat face au candidat JLP Everald Warmington aux élections générales de 2002, en témoignent :

Comme j'avais perdu cette élection, je ne me suis pas représentée. J'ai décidé que la politique représentative n'était peut-être pas le meilleur moyen pour moi de contribuer au développement national. Je pensais avoir tout donné à la politique représentative pendant cinq ans, avoir fait de mon mieux. Je croyais être une bonne représentante mais apparemment ce n'était pas suffisant pour durer (rires) donc je ne me suis pas représentée. [...] C'était une décision personnelle. Dans la vie, j'ai tendance à ne pas regarder en arrière une fois que j'ai pris une décision, donc je suis allée de l'avant. Je ne suis pas revenue en politique représentative. [...] Ce n'est pas une chose (la défaite électorale) à laquelle nous sommes culturellement préparées. La plupart des femmes qui se présentent à une élection et qui perdent ne se représentent pas. Les hommes qui se présentent à une élection et qui perdent se présentent à nouveau. Ils reviennent. Nous, on ne revient pas, parce qu'on n'a pas envie de perdre à nouveau. On n'est pas habituée à tomber, et à se relever. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

Cette affirmation est cependant à relativiser. Du côté du PNP, Phyllis Mitchell, représentante de la circonscription de St. Catherine North Eastern pendant les législatures de 1993 et 1997, se heurte en effet à une première défaite électorale aux élections générales de 1989, suivie d'autres échecs à celle de 2002, 2006 et 2011, tandis que du côté du JLP, Sandra Nesbeth se présente cinq fois, sans succès, comme candidate dans la circonscription de St Catherine Western aux élections générales de 1993, 1997, 2002, 2006 et 2011<sup>108</sup>.

L'appartenance au genre féminin peut en revanche représenter une ressource politique au Sénat, *a fortiori* en contexte de valorisation des normes égalitaires du genre en politique incitant les dirigeant.e.s des partis politiques à nommer des femmes. Kamina Johnson Smith, nommée sénatrice en 2009 par le Premier ministre JLP Bruce Golding, déclare ainsi « *Je crois qu'il a aussi saisi l'occasion d'accroître le nombre de femmes. Je crois que c'était l'occasion, pour lui, de nommer une autre femme* » (entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*). La

---

<sup>108</sup> Rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).



représentation des femmes coexiste cependant, au Sénat, avec d'autres groupes sociaux. Il s'agit d'abord des catégories d'appartenance raciale. La nomination, avant l'indépendance, de descendant.e.s de l'oligarchie coloniale blanche, comme Edith Clarke<sup>109</sup>, fille d'un planteur siégeant brièvement parmi les indépendant.e.s au Conseil législatif à partir de 1957<sup>110</sup>, permet ainsi de contrebalancer leur absence de la Chambre des représentants. Il faut également souligner, depuis l'indépendance, la nomination d'un nombre non négligeable de femmes d'ascendance indienne au Sénat (j'y reviendrai dans le chapitre 6). Il s'agit ensuite des classes populaires, notamment des travailleur.se.s défendu.e.s par les syndicats affiliés aux partis politiques. Kavan Gayle, également secrétaire général de la *Bustamente Industrial Trade Union* (BITU), considère ainsi :

La façon dont le parti voit les choses, c'est ce que le sénateur qui vient des syndicats représente les intérêts des travailleurs au Parlement. Il est investi de la représentation des travailleurs au Parlement. (Entretien avec Kavan Gayle, sénateur depuis 2012, JLP, rencontré le 31 mars 2016 à Kingston [Downtown]).

Il s'agit enfin des jeunes professionnel.le.s dont les revendications sont relayées par les organisations de jeunesse affiliées aux partis politiques. Floyd Green, représentant JLP de la circonscription de St. Elizabeth South Western et ancien président de *Generation 2000* (G2K), estime ainsi :

Quand vous présidez G2K, vous pouvez changer les choses. Vous pouvez avoir une influence, vous pouvez impliquer les gens. Par contre, si vous ne siégez pas au Parlement, c'est très difficile de changer les choses au niveau politique, si vous ne faites pas partie du système. Il faut faire partie du système. (Entretien avec Floyd Green, représentant de St. Elizabeth South Western depuis 2016, JLP, rencontré le 21 mars 2016 à Kingston [Downtown]).

La contrainte représentée par l'appartenance au genre féminin varie donc en fonction des modes de scrutin, les Guadeloupéennes étant relativement favorisées par le système proportionnel et les Jamaïcaines par le processus nominatif. L'identité raciale qui s'affiche, on le verra, en contexte paritaire en Guadeloupe, et au niveau des nominations sénatoriales en Jamaïque, est également visible, toutes

---

<sup>109</sup> Edith Clarke est une universitaire reconnue en Jamaïque, auteure du célèbre ouvrage *My Mother Who Fathered Me. A Study of the Family in Three Selected Communities in Jamaica*. Rex Nettleford lui rend par ailleurs hommage, à sa mort, en 1979, à l'*University of the West Indies* (UWI, campus de Mona). Se référer à JONES, Monique, "Jamaica 1979", *The Jamaica Observer*, May 15, 2012.

<sup>110</sup> Le milieu d'appartenance socio-racial du père d'Edith Clarke est renseigné, mais pas celui de sa mère. Elle pourrait donc être métisse. Se référer à BARROW, Christine, "Edith Clarke...", art. cit.

proportions gardées, au niveau des modalités de fonctionnement des campagnes électorales.

### De la collecte des fonds de campagne à l'animation des meetings politiques : la dimension genrée des campagnes électorales

La campagne électorale, qualifiée par Maud Navarre « *d'antichambre au mandat d'élu* »<sup>111</sup>, peut se décliner en deux étapes en Guadeloupe et en Jamaïque, la collecte des fonds de campagne, condition nécessaire, on le verra, à l'entrée en campagne en Jamaïque, et les activités de campagne proprement dites, dont l'animation des meetings politiques en représente la dimension la plus visible.

- **La collecte des fonds de campagnes**

#### **Encadré 16. Modalités de financement des campagnes électorales en Guadeloupe et en Jamaïque**

En **Guadeloupe** comme en métropole, les modalités de financement des campagnes électorales sont prescrites par le Code électoral autour de trois grands principes. Le **principe de transparence** impose la mise en place d'un compte de campagne placé sous la responsabilité d'une personne physique, le mandataire financier, ou morale, l'association de financement électoral, qui ont un rôle d'intermédiaire entre les candidat.e.s et les tiers les finançant. Le **principe de maîtrise** régleme le plafonnement des dépenses de campagne. Les fonds de campagne proviennent, d'une part, de recettes d'origine privée. Les personnes physiques et les partis politiques peuvent faire des dons d'un montant maximum de 4 600 €. Les autres personnes morales, comme les États étrangers, les syndicats ou les associations, n'en n'ont pas la possibilité. Les fonds de campagne proviennent, d'autre part, du remboursement des dépenses de campagne par l'État pour les listes ou les binômes ayant obtenu au moins 5% des suffrages. Il s'agit d'abord des dépenses de propagande officielle (impression des bulletins de vote, des circulaires et des affiches, frais d'apposition des affiches). Plafonnées en fonction du nombre d'habitant.e.s de la circonscription, elles s'élèvent par exemple aux élections départementales de 2015 à 0,64 € par habitant.e. Les dépassements ne sont pas autorisés. Il s'agit également des dépenses de propagande libre, plafonnées à 47,5% du remboursement des dépenses de propagande officielle. Les dépassements, autorisés, ne sont en revanche pas remboursés. Enfin, le **principe de contrôle** est assuré par la *Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques*. Elle vérifie le compte de campagne des candidat.e.s et statue sur le montant du remboursement des dépenses de campagnes.

En **Jamaïque**, les modalités de financement des campagnes électorales sont prescrites par le *Representation of the People Act* (ROPA). Peu contraignantes, elles conduisent l'*Electoral Commission of Jamaica* (ECJ) à publier une série de recommandations pour les encadrer en 2011<sup>112</sup>. Conformément au **principe de transparence**, le ROPA impose la

<sup>111</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, op. cit.

<sup>112</sup> *Electoral Commission of Jamaica*, "Report to Parliament Campaign Financing", 2011.

mise en place d'un compte de campagne placé sous la responsabilité d'une personne physique, l'agent.e électoral.e, qui agit comme intermédiaire entre les candidat.e.s et les tiers les finançant. L'ECJ appelle en outre à la mise en œuvre du **principe de maîtrise** par l'évitement de l'injection massive de fonds de campagne dont elle dénonce les risques de cooptation de candidat.e.s contrôlé.e.s par les donateur.rice.s, d'inégalité entre les candidat.e.s dans l'accès aux financements et aux fonctions électives, et d'allocation de financements illégaux. Les fonds de campagne doivent provenir de recettes d'origine privée. Les personnes physiques et morales, à l'exception des partis politiques, des États étrangers et des organisations publiques, peuvent faire des dons, plafonnés à 1 million de dollars jamaïcains (JMD), soit environ 6 745 € par candidat, et 10 millions JMD (environ 67 457 €) par parti politique. L'État ne participe pas au remboursement des dépenses de campagne plafonnées à 3 millions JMD (environ 20 237 €) par candidat. L'ECJ appelle cependant à une augmentation de ce plafond à 10 millions JMD (environ 67 457 €) ainsi qu'un remboursement d'État couvrant au maximum 40% des frais électoraux pour les candidat.e.s ayant obtenu au moins 5% des votes. Enfin, l'ECJ recommande également le renforcement du **principe de contrôle** par la nomination d'un directeur des élections et la mise en place d'un *Political Party and Campaign Finance Office*.

Sources : *Representation of the People Act* et *Electoral Commission of Jamaica*<sup>113</sup>.

Les modalités de financement des campagnes électorales diffèrent dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, le remboursement des dépenses de campagne par l'État permet de décharger les candidat.e.s du coût de la campagne (mais pas forcément de l'avance des fonds), tandis qu'en Jamaïque, où l'État ne participe pas aux dépenses de campagne, ceux.celles-ci doivent s'autofinancer. Les hommes comme les femmes rencontrent des difficultés à collecter des fonds mais ces dernières paraissent davantage concernées. La relative facilité des hommes à collecter des fonds de campagne est à relier à leur insertion dans les *old boys' networks* (« réseaux des copains ») où les sphères d'influence économique et politique s'entrecroisent, comme en témoignent les propos de Sandra Falconer, ancienne sénatrice PNP :

C'est beaucoup plus difficile pour les femmes que pour les hommes de collecter des fonds de campagne. [...] Les hommes, qui font partie de la sphère économique, font aussi partie de la sphère politique, et il n'y a que des hommes dans la sphère économique. [...] Les hommes sont en relation avec des hommes, ils nouent des relations d'amitié avec des hommes, et c'est pour ça que c'est plus facile pour les hommes de collecter des fonds de campagne. (Entretien avec Sandra Falconer, sénatrice de 2007 à 2016, PNP, rencontrée le 27 avril 2016 à Kingston [Waterloo]).

---

<sup>113</sup> *The Representation of the People's Act*, November 20, 1944, et *Electoral Commission of Jamaica*, "Report to Parliament Campaign Financing", op. cit.

À l'inverse, l'absence de ce qu'on pourrait qualifier de *old girls' networks* (« réseaux de copines ») et la sous-représentation des femmes dans les élites économiques constituent un facteur explicatif de la difficulté des femmes à collecter des fonds. Il faut également souligner, dans le contexte d'un fort clientélisme politique favorable aux pratiques de corruption électorale, la présence de réseaux financiers illicites. Alimentés par les activités illégales des *dons* (« chefs de gangs ») des *garrison communities* (« communautés garnisons ») impliqués dans les campagnes électorales des candidats, l'absence de femmes parmi les *dons* peut également contribuer au renforcement de leur exclusion des réseaux financiers (j'y reviendrai dans ce chapitre). Au-delà des modalités de recrutement « endogame » de ces réseaux, le poids des obligations familiales pesant sur les femmes, en raison de la persistance de l'inégale division du travail domestique, ne leur laisse en outre guère le temps de constituer des réseaux, comme le sous-entend Jennifer Edwards qui affirme « *Les femmes vont à l'école, elles étudient, elles se marient, elles fondent des familles. Elles ne construisent pas de réseaux, elles ne cherchent pas à maintenir le contact* » (entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*). L'exclusion des femmes de la sphère économique ne leur permet par ailleurs pas de financer les campagnes électorales de leurs homologues féminines, comme le rappelle Patricia Duncan-Sutherland, ancienne candidate PNP dans la circonscription de Clarendon South Eastern :

Si je fais une liste des donateurs, c'est difficile pour moi de trouver des femmes qui donnent de l'argent. C'est toujours une longue liste d'hommes qui donnent de l'argent. Ça veut dire que ce sont les hommes qui ont l'argent. (Entretien avec Patricia Duncan-Sutherland, *ibid.*).

Les femmes sont donc contraintes de se tourner vers les hommes pour solliciter des fonds de campagne. Elles se heurtent cependant à deux principales difficultés. D'une part, elles dénoncent la préférence des hommes à financer leurs pairs masculins. La similitude des discours de Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice JLP âgée de 86 ans, et de Marlene Malahoo Forte, représentante JLP de la circonscription de St. James Central, âgée de 45 ans, qui appartiennent donc à des générations différentes, est remarquable, et témoigne de l'inertie des *old boys' networks*. La première s'exclame ainsi « *Les hommes sont liés par leurs "réseaux de copains" et ils s'entraident, ils n'aident pas les femmes* » (entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*) tandis que la deuxième constate « *C'est parce que*

*beaucoup de donateurs sont des hommes qu'ils préfèrent donner aux hommes* » (entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*). D'autre part, les femmes sont réticentes à solliciter des financements, ce qui est certainement lié aux normes coloniales de la « respectabilité » féminine et à l'injonction à la moralité<sup>114</sup> leur imposant de mettre à distance la représentation coloniale de l'esclave noire jouant de ses charmes auprès des maîtres blancs pour obtenir des privilèges, matériels et symboliques, reconduit dans les sociétés contemporaines par le stéréotype qualifié par Elsa Dorlin de la *welfare Queen* (« diva des allocs ») vivant des aides sociales de l'État<sup>115</sup>. Les propos d'Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP, en témoignent :

Les femmes comme nous n'aiment pas demander de l'argent. La plupart du temps, on va collecter des fonds auprès de nos amis ou des membres de notre famille, des personnes qu'on connaît, auxquelles on fait confiance, qui nous soutiennent. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

Il faut cependant souligner que cette division entre relative facilité des hommes et difficulté accrue des femmes à collecter des fonds de campagne n'est pas aussi immuable dans la pratique. Certaines femmes peuvent en effet recourir à leurs ressources propres pour financer leur campagne électorale. Les propos de Marlene Malahoo Forte, qui utilise ses ressources personnelles pour financer sa campagne lors des élections générales de 2016 dans la circonscription de St. James Central, sont révélateurs à cet égard :

C'était difficile de collecter des fonds de campagne, donc j'ai dû finir par utiliser mes ressources personnelles. Si je ne l'avais pas fait, je n'aurais pas pu faire tout ce que je voulais pendant ma campagne parce que mon budget aurait été trop serré. (Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*).

Les femmes peuvent également recourir aux ressources de leur famille, comme le laisse entendre Jennifer Edwards :

L'argent qu'elles ont provient surtout de leur père, de leur frère, de leur mari, ou de quelqu'un d'autre, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espaces économiques qui ont été créés pour les femmes. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

D'autres femmes parviennent à construire un réseau, grâce à leurs ressources professionnelles, comme le montre le cas d'Aloun Ndombet-Assamba, avocate et manager qui a su mobiliser son réseau professionnel et collecter des fonds pour

---

<sup>114</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>115</sup> DORLIN, Elsa, « Performe ton genre, performe ta race... », art. cit., p.55.

financer sa campagne dans la circonscription de St. Ann South Eastern aux élections générales de 2002 pour le PNP, qu'elle remporte :

J'ai beaucoup travaillé dans le secteur privé, de manière discrète. J'étais un membre très reconnu du secteur privé. [...] Je dois avouer que je n'ai jamais eu beaucoup de difficultés à collecter des fonds. C'est parce que j'avais des contacts dans le secteur privé et je pouvais juste les appeler et leur dire, je me souviens de mon premier appel, « *Comment allez-vous ? Vous savez, je suis candidate aux élections générales. J'espère que vous pensez que je ferais une bonne parlementaire* », « *Oui* », « *Et bien il faudrait que vous me donniez un peu d'argent* ». C'est tout, et j'ai reçu des fonds. (Entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*).

Une fois les fonds de campagne collectés par les candidates, elles peuvent commencer à faire campagne, étape au cours de laquelle elles continuent à se heurter à des contraintes liées à leur sexe dans le champ politique patriarcal.

- **Des candidates en campagne assignées aux injonctions à la « respectabilité » féminine**

On s'en souvient, le chapitre 2 a montré la conformité des ressources sociales détenues par les représentantes aux normes coloniales de la « respectabilité » attendue des détenteur.rice.s du pouvoir politique institutionnalisé. Cette injonction concerne aussi bien les femmes issues du groupe socio-racial mulâtre, qui doivent maintenir leur « respectabilité » sociale, que celles issues du groupe noir qui y aspirent, afin de faire la preuve de leur légitimité politique. Les femmes, en faisant campagne, transgressent cependant les normes de la « respectabilité » féminine en quittant la sphère domestique. Les femmes en campagne, en menant des activités en-dehors de cette sphère, *a fortiori* dans le champ politique associé un univers masculin, enfreignent donc la division sexuelle de l'espace social. Dans les deux terrains d'étude, l'entrée en campagne des femmes, même dans la période récente, est souvent mal acceptée par leur entourage familial. En Guadeloupe, l'ancien compagnon de Diana Perran, âgée de 27 ans au moment de son élection, n'approuve ainsi pas son engagement dans la campagne municipale de Sainte-Anne de 2008 :

Ce n'est jamais très simple pour un homme de voir que sa femme évolue dans *un univers où il n'y a que des hommes*. Ce n'est pas évident à gérer. Ce n'est pas évident à gérer pour lui [...] Il n'a pas accepté. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.* J'ai souligné).

En Jamaïque, Marlene Malahoo Forte, âgée de 40 ans au moment de sa campagne électorale, se heurte également aux réticences de son entourage familial à la suite de sa décision de faire campagne dans la circonscription de Westmoreland Central aux élections générales de 2011 et déclare « *J'ai été peu soutenue. Ils pensaient qu'une femme ne devrait pas faire de politique représentative parce que la politique était trop sale pour une femme, trop dure* » (entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*). L'association de la politique à un univers « sale » par l'entourage familial, opposé à la « respectabilité » du foyer, revient de manière récurrente dans les propos des femmes que j'ai rencontrées dans les deux terrains d'étude.

L'assignation des femmes aux injonctions à la « respectabilité » féminine limite en outre leur marge de manœuvre par rapport aux hommes pendant la campagne. Leur liberté se heurte d'abord à des limites spatiales, s'exprimant dans des espaces différenciés dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, les femmes évoquent souvent le reproche qui leur est fait, par leurs homologues masculins, de prendre la route seules, surtout tard le soir, comme en témoigne Mona Cadoce, qui participe à six campagnes régionales :

Je me retrouvais sur la route toute seule à faire Basse-Terre-Sainte-Anne (une cinquantaine de kilomètres). Quelquefois il est 23h00, 23h30, et je suis toute seule. [...] Il y avait certains camarades qui me disaient que je ne peux pas être à minuit sur les routes toute seule. Ils trouvaient inadmissible que je puisse être comme ça, sur la route, mais dans leur conception, ces hommes-là, *leurs femmes étaient bien chez elles*. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.* J'ai souligné).

En Jamaïque, les femmes évoquent plutôt les bars, lieux de campagne incontournables leur étant difficiles d'accès, comme en témoignent les propos de Maxine Henry-Wilson qui mène deux campagnes électorales dans la circonscription de St. Andrew South Eastern pour le PNP :

Je crois que le comportement des femmes est plus surveillé que celui des hommes. *Il y a des endroits où les hommes font campagne où les femmes ne peuvent pas aller*. Par exemple, les femmes sont jugées si elles vont dans les bars. Il faut qu'elles fassent attention si elles y vont, alors que ça ne pose pas de problème pour les hommes. [...] Les femmes ne peuvent pas être spontanées, elles doivent être modérées, elles doivent bien se comporter. (Entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.* J'ai souligné).

La mobilité des femmes en campagne se heurte également à des limites temporelles, leurs horaires contraignants étant souvent incompatibles avec leurs obligations familiales. Leurs homologues masculins peuvent à l'inverse souvent

compter sur le soutien de leur conjointe pour se décharger de leurs obligations domestiques, ne limitant pas leurs horaires de campagne. Un conseiller général anonymisé, père d'une petite fille et d'un adolescent lors de la campagne cantonale qu'il mène, déclare ainsi « *Mon épouse a vite compris la chose, elle a vite compris qu'il fallait qu'elle soit souple dans le fonctionnement du foyer, parce que son mari ne peut pas partager* » (entretien avec un conseiller général de la Guadeloupe anonymisé, *ibid.*). À l'inverse, les femmes en campagne sur lesquelles pèsent, pour reprendre les termes employés par Stéphanie Mulot, les injonctions à la « *bonne féminité* » et à la « *maternité respectables* »<sup>116</sup>, peuvent rarement compter sur le soutien de leur conjoint pour se décharger de leurs obligations familiales. Les propos de Jennifer Edwards, mère d'un petit garçon lors des campagnes électorales qu'elle mène dans la circonscription de St. Catherine South Western aux élections générales de 1997 et de 2002, sont exemplaires à cet égard :

*Les heures où on fait campagne, c'est souvent quand les femmes sont censées être à la maison, à aider les enfants aux devoirs, à s'occuper du dîner. J'ai des amis qui disent que pour être un bon politicien, il faut avoir une femme. Quand c'est vous qui êtes la femme, c'est très difficile de garder la maison en ordre, même quand vous avez une aide-ménagère, de veiller à ce que tout aille bien, qu'il y ait suffisamment de provisions, que les enfants aient fait leurs devoirs, qu'ils aient pris leur bain, que leur mère soit là pour leur souhaiter bonne nuit, pour leur dire au revoir avant qu'ils n'aillent à l'école. Je crois que c'est un défi pour les femmes, parce que vous êtes à l'extérieur au moment où vous devez être à la maison. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.* J'ai souligné).*

Les sociétés caribéennes, notamment les petits territoires insulaires comme la Guadeloupe favorisant l'établissement de relations interpersonnelles, sont en outre souvent qualifiés de sociétés du *makréraj* (« commérages »). Roger Cantacuzène, qui compare les commérages circulant dans les groupes sociaux à des « *médias informels mais omniprésents* », a montré qu'ils agissent comme des vecteurs de construction de la « réputation » ou de la « respectabilité »<sup>117</sup>. Le *makréraj* est caractéristique des campagnes politiques guadeloupéennes et les commérages discréditent les candidat.e.s en remettant en cause leur « respectabilité », qualité attendue des détenteur.rice.s du pouvoir politique. Alex Falémé, conseiller régional de la Guadeloupe, constate «  *finalement, la Guadeloupe, c'est un petit pays. On va*

---

<sup>116</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », *op. cit.*, p.123.

<sup>117</sup> CANTACUZÈNE, Roger, « Modèles d'éducation, virilité ostentatoire et déficit d'expression de l'intime dans la construction sociale de la masculinité en Martinique », *Érudit*, vol. 59, n°1, 2013, p.139.



*critiquer untel, mais critiquer de mauvaise façon* » (entretien avec Alex Falémé, conseiller régional de la Guadeloupe de 2010 à 2015, rencontré le 19 janvier 2015 aux Abymes) tandis qu'Harry Roux, conseiller municipal du Moule, déplore « *On reçoit des coups, tous les jours, tous les jours ! Tout ce que vous entendez, tout ce qui se dit sur vous !* » (entretien avec Harry Roux, conseiller municipal du Moule depuis 1991, rencontré le 11 février 2015 au Moule). Les hommes comme les femmes sont donc touché.e.s par le *makrélaï* pendant les campagnes électorales mais ces dernières y sont particulièrement vulnérables en raison de leur appartenance au genre féminin renforçant les injonctions à la « respectabilité ». Les commérages, qui touchent essentiellement à la vie sexuelle, conjugale et familiale<sup>118</sup>, agissent comme de redoutables armes de discréditation de leur moralité qui constitue un des piliers essentiels de leur « respectabilité »<sup>119</sup>. Les propos de la « Dame du Moule » Gabrielle Louis-Carabin, qui se heurte à des attaques sur sa vie personnelle, notamment au moment de son divorce, pendant ses campagnes électorales municipales, en témoignent :

Je ne fais pas de tracts contre l'opposition, même s'ils m'en font, parce que moi, personnellement, j'en ai subi beaucoup. On m'a donné vraiment beaucoup de tracts, parce que dans ma vie privée, j'ai eu quelques difficultés. Et là, je vous assure que c'était du tract insultant, injurieux. J'ai toujours refusé de faire des tracts. (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*).

Les commérages mettent souvent en doute la moralité sexuelle des femmes, usant de ce qu'Elsa Dorlin qualifie de « *stéréotype de la Jézabel* » représentant les femmes noires comme des tentatrices sexuellement insatiables<sup>120</sup>, préjugé dont les représentantes doivent s'éloigner. Les propos de Mona Cadoce, qui a subi ce genre d'attaques, en témoignent :

On disait à mon mari que sa femme ce n'était pas sa femme, parce que sa femme, c'est la femme de tout le monde. C'était quelque chose qui se disait beaucoup. Moi, ça ne m'affectait pas, mais ce qui m'a affectée, ce qui m'a affectée, à certains moments, c'est l'effet que ça pouvait avoir sur mon mari, à un certain moment. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

En Jamaïque, les femmes en campagne semblent être moins touchées par le *makrélaï* qu'en Guadeloupe, ce qui est certainement à relier à la dimension plus

---

<sup>118</sup> MULOT, Stéphanie, « “Je suis la mère, je suis le père...” », *op. cit.*, p.252 et p.259.

<sup>119</sup> À l'inverse, les commérages touchant à la vie sexuelle, conjugale et morale des hommes contribuent à asseoir leur « réputation », situation caractéristique du double standard entre les hommes et les femmes. Se référer à MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », *art. cit.*, p.123.

<sup>120</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », *op. cit.*, p.74.

importante du territoire jamaïcain, ne permettant pas l'établissement de relations interpersonnelles aussi fortes à l'échelon central, mais leur moralité n'en est pas moins surveillée et remise en cause, comme en témoignent les propos de Jennifer Edwards qui déplore le comportement de certains électeurs à l'égard des femmes en campagne :

Les hommes pensent que le harcèlement sexuel n'existe pas. Ils pensent qu'ils ont le droit de vous toucher s'ils vous donnent leur vote, de vous faire des remarques. « *Chérie ? Pourquoi tu ne viendrais pas à la maison avec moi ?* ». Il faut trouver une façon de gérer ça sans perdre le vote de l'électeur. [...] C'est difficile de gérer les relations interpersonnelles avec les électeurs, notamment les hommes, quand vous êtes une femme. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

Les campagnes électorales sont donc traversées par des clivages non seulement genrés mais également, dans une moindre mesure, racialisés, même si cet aspect relève de codes toujours difficiles à décrypter, depuis la collecte des fonds de campagne, au cours de laquelle les candidates doivent mobiliser les *old boys' networks* dont elles sont exclues, jusqu'aux actions de campagne proprement dites, où les injonctions à la « respectabilité » féminine limitent leur marge de manœuvre. La focale d'analyse peut maintenant être déplacée sur une dimension particulière des campagnes électorales, les violences politiques.

### Des femmes confrontées aux violences politiques

La recherche a montré que les femmes en campagne sont particulièrement confrontées aux violences politiques<sup>121</sup>, constat relayé par la littérature grise, dans les Amériques<sup>122</sup> comme dans le reste du monde<sup>123</sup>. Celles-ci sont cependant érigées, en contexte caribéen, comme le dit Laurent Jalabert, en « *culture politique* », aussi bien dans les régimes autoritaires que démocratiques, leur conférant une dimension particulière dans les deux terrains d'étude<sup>124</sup>. Les

---

<sup>121</sup> Le panel "Violence Against Women in Politics: Theories and Concepts" du 24ème Congrès de l'*Association Internationale de Science Politique* de Poznań (Pologne) du 23-28 juillet 2015, et notamment les communications de Mona Lena Krook, "Violence Against Women in Politics: A Rising Threat to Democracy Worldwide", et d'Elin Bjarnegård, Meryl Kenny et Tania Verge, "Gender and Election Violence - The Case of the Maldives", mettent en évidence la confrontation des femmes en campagne aux violences politiques.

<sup>122</sup> Se référer par exemple à *Organisation des États Américains, Inter-American Commission of Women*, "Follow-up Mechanism to the Belém do Pará Convention (MESECVI). Declaration on Political Harassment and Violence Against Women", 2015.

<sup>123</sup> Se référer par exemple à *Union interparlementaire*, "Report on Sexism, Harassment and Violence Against Women MP's", 2016.

<sup>124</sup> JALABERT, Laurent, « Les violences politiques dans les États de la Caraïbe insulaire (de 1945 à nos jours) », *Amnis*, n°3, 2003, article accessible en ligne : <http://journals.openedition.org/amnis/484>

spécificités propres à l'histoire des deux champs politiques conduit cependant à des modes d'expression différenciés de celles-ci.

En Guadeloupe, les élections représentent, dès l'octroi du suffrage universel (masculin) en 1848, un moment privilégié de contestation du système colonial et de l'ordre socio-racial hérité de l'esclavage<sup>125</sup>. Les clivages politiques prolongent en effet les divisions socio-raciales, le vote des travailleurs noirs s'exerçant contre la domination des propriétaires blancs. Les violences politiques, permettant de départager les communautés électorales, s'expriment à deux niveaux, non seulement par le bas, les votants profitant de l'élection pour « *introduire dans un monde social hiérarchisé un dérèglement par rapport aux normes et aux règles* », mais également par le haut, le pouvoir cherchant à maintenir l'ordre en recourant à la « *machine de contrôle et de répression* »<sup>126</sup>. Les femmes s'engagent donc en politique, à la suite de leur obtention de la citoyenneté en 1944, dans un contexte de violences politiques récurrentes<sup>127</sup>. Eugénie Éboué-Tell, candidate victorieuse de la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (SFIO) dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections constituintes de 1945, fait ainsi campagne dans un climat électoral encore tendu, ponctué d'incidents à caractère racial et de dénonciations de fraudes. Les violences électorales se sont certes désormais apaisées, mais elles ressurgissent ponctuellement en période de campagne, comme en témoigne Gabrielle Louis-Carabin qui relate s'être faite attaquer dans sa voiture lors de sa campagne municipale au Moule en 1977, l'incitant à garder ensuite un sécateur avec elle pour se défendre pendant le reste de sa campagne<sup>128</sup>. Les irrégularités électorales sont également régulièrement dénoncées. Mona Cadoce attribue ainsi sa défaite dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 1993, où elle représente le *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) face à son rival du *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen* (PPDG) Ernest Moutoussamy, à la fraude électorale<sup>129</sup>.

---

<sup>125</sup> CROISIC, Rodrigue, *La société contre la politique...*, op. cit., p.259.

<sup>126</sup> Ibid., p.265.

<sup>127</sup> PALMISTE, Clara, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises... », art. cit.

<sup>128</sup> Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, ibid.

<sup>129</sup> Entretien avec Mona Cadoce, ibid.

En Jamaïque, les violences politiques sont liées au système qualifié par Carl Stone de « *démocratie clientéliste* » mis en place par les dirigeants des partis politiques dans les années 1940<sup>130</sup>. La redistribution d'une partie des ressources publiques, sous forme de biens, notamment immobiliers, ou de services, comme l'allocation d'emplois, aux *shanty towns* (les communautés urbaines pauvres de Kingston, également retrouvées sous le nom de « ghetto » dans la littérature) contrôlées par les *dons* (« chefs de gangs ») en échange de leur fidélité partisane, contribue à l'émergence de *garrison communities* (« communautés de garnison »)<sup>131</sup>. Perçues comme un prolongement de la « culture de la plantation »<sup>132</sup>, Alexander Bustamante et ses partisans en posent les jalons à la suite des élections générales de 1944 remportées par le JLP, système reconduit par Norman Manley et ses partisans à la suite de la victoire électorale du PNP aux élections générales de 1955. La « *territorialisation* » des *garrison communities*, pour emprunter à l'expression employée par Rupert Lewis<sup>133</sup>, se surimpose au « *caractère tribal* » de la société jamaïcaine transposé, dans le champ politique, en identités partisanses, représentant un contexte favorable à l'émergence de violences électorales<sup>134</sup>. Les partis politiques mobilisent en effet, pour départager les communautés électorales et maintenir un « *vote homogène* »<sup>135</sup>, deux répertoires d'action. Ils recourent, d'une part, à des manipulations électorales et à la fraude politique, se manifestant par un nombre de votants parfois supérieur à celui des inscrits dans certaines circonscriptions électorales<sup>136</sup>. Ils recourent également à des milices armées afin de prendre le contrôle des fiefs électoraux du parti concurrent. Le PNP met ainsi en place, à la suite de la victoire électorale du JLP en 1944, le *Group 69* afin de déloger la circonscription de Kingston Western de son

---

<sup>130</sup> STONE, Carl, *Democracy and Clientelism*, New Brunswick, Transaction Books, 1980.

<sup>131</sup> Entretien avec Rupert Lewis, enseignant-chercheur en pensée politique, UWI (Mona campus), rencontré le 5 mai 2016 à Kingston (Mona).

<sup>132</sup> Se référer notamment au film «The Harder They Come» réalisé par Perry Henzell et sorti en 1972, qui retrace l'histoire d'Ivanhoe «Ivan» Martin, un jeune Jamaïcain issu d'une communauté rurale pauvre qui s'installe à Kingston pour tenter de devenir chanteur de reggae. Se heurtant à la corruption de l'industrie musicale, il finit par devenir un *don*.

<sup>133</sup> Rupert Lewis rappelle ainsi qu'Arnett Gardens est un bastion électoral du PNP depuis les années 1960, et Tivoli Gardens du JLP depuis les années 1970. Entretien avec Rupert Lewis, *ibid*.

<sup>134</sup> Se référer par exemple à CHARLES, Christopher, «Political Identity and Criminal Violence in Jamaica: The Garrison Community of August Town and the 2002 Election», *Social and Economic Studies*, vol. 53, n°2, 2004, p.31-73.

<sup>135</sup> FIGUEROA, Mark, SIVES, Amanda, «Homogeneous Voting, Electoral Manipulation and the Garrison Process in Post-Independence Jamaica», *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 1, n°40, 2002, p.81-108.

<sup>136</sup> FIGUEROA, Mark, «An Assessment of Over Voting in Jamaica Elections», *Social and Economic Studies*, vol. 3, n°34, 1985, p.71-106.

représentant, Alexander Bustamente<sup>137</sup>. Les années 1960 correspondent à une véritable guerre partisane entre le JLP et le PNP qui atteint son paroxysme pendant les campagnes électorales de 1976 et de 1980, faisant 1 300 morts, dans le contexte de la Guerre froide conduisant les États-Unis à soutenir Edward Seaga contre Michael Manley perçu comme un proche de Fidel Castro<sup>138</sup>.

L'affaiblissement de l'État, à la suite des programmes d'ajustement structurel imposés par le *Fonds Monétaire International* (FMI) au début des années 1980<sup>139</sup>, contribue à la reconfiguration du système de « *démocratie clientéliste* » sous l'effet de la diminution des ressources publiques. Les dirigeant.e.s des partis politiques, n'ayant plus la capacité d'alimenter les réseaux clientélistes, sont en effet progressivement supplantés par les *dons*, enrichis par les revenus générés par le trafic de drogue dans la région<sup>140</sup>. Ils prennent le contrôle des milices armées des *garrison communities*, contribuant à la « prédation » du champ politique institutionnalisé par les *dons*. La difficulté du gouvernement jamaïcain à arrêter et extradier Christopher "Dudus" Coke vers les États-Unis en 2010, on l'a vu, en témoigne. Le gouvernement prend cependant, depuis la fin des années 1990, des mesures afin de réduire les violences politiques<sup>141</sup>. En 1996, les représentant.e.s des trois principaux partis politiques (le PNP, le JLP et le *National Democratic Party* [NDM]) et des différentes organisations représentatives de la société civile sont consulté.e.s et un rapport proposant une série de recommandations publié<sup>142</sup>. Les violences politiques sont donc relativement apaisées depuis les élections générales de 1997 sans mettre un terme pour autant aux *garrison communities* et aux violences politiques<sup>143</sup>. La tension polarisée entre le PNP et le JLP demeure en effet forte en période de campagne électorale. Celle-ci se manifeste notamment au niveau visuel, l'orange étant associé au PNP et le vert au JLP, comme l'indiquent

---

<sup>137</sup> EDMONDS, Kevin, "Guns, gangs and garrison communities in the politics of Jamaica", *Race & Class*, vol. 4, n°57, 2016, p.54-74.

<sup>138</sup> Les élections générales de 1980 sont particulièrement meurtrières. Les statistiques officielles de la police estiment le nombre de victimes à 844, notamment dans la circonscription de St. Andrew West Rural opposant le candidat PNP Carl "Russian" Thompson au candidat JLP Ferdinand Yap. Se référer à HIGGINS, Garfield, "Assassination plots and the birth of political violence in Jamaica", *The Jamaica Observer*, February 7, 2015.

<sup>139</sup> GORDON, Derek, *Class, Status and Social Mobility in Jamaica*, op. cit.

<sup>140</sup> SIVES, Amanda, "Changing Patrons, from Politicians to Drug Dons: Clientelism in Downtown Kingston, Jamaica", *Latin American Perspectives*, vol. 29, n°5, 2002, p.66-89.

<sup>141</sup> SIVES, Amanda, *Elections, Violence and the Democratic Process in Jamaica: 1994-2007*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2010.

<sup>142</sup> *Jamaica National Committee on Political Tribalism*, "Report of the National Committee on Political Tribalism", 1997.

<sup>143</sup> FIGUEROA, Mark, SIVES, Amanda, "Garrison Politics and Criminality in Jamaica: Does the 1997 Election Represent a Turning Point?", in HARRIOTT, Anthony, ed., *Understanding Crime in Jamaica: New Challenges for Public Policy*, Jamaica, Barbados, Trinidad and Tobago, University of the West Indies Press, 2003, p.63-88.

quelques remarques de mon journal de terrain en Jamaïque pendant la campagne des élections générales de 2016, au hasard de mes déplacements dans Kingston :

[Meeting électoral du PNP à Half Way Tree le 31 janvier 2016 au cours duquel les candidats sont officiellement investis par le parti]. Les militants du PNP se sont déplacés en masse, ils portent tous des t-shirts *orange*, véritable *marée humaine orange*, aux *couleurs du parti*. [...] C'est horrible, il y a tellement de monde que j'arrive à peine à avancer (pour des photographies, se référer à l'annexe 30). [Meeting électoral du JLP à Half Way Tree le 11 février 2016]. J'aperçois, à l'entrée de Kingston, quelques bus JLP transportant les militants du JLP peints en *vert*, les *couleurs du parti*, se frayant un chemin parmi les voitures à force coups de klaxons. (Journal de terrain en Jamaïque, 31 janvier 2016 et 21 février 2016. J'ai souligné).

L'évocation des violences électorales, très fortes en Jamaïque par rapport à la Guadeloupe, revient comme un *leitmotiv* dans les propos des femmes politiques que j'ai rencontrées. Jennifer Edwards raconte ainsi s'être faite attaquer par un militant JLP lors de la campagne qu'elle mène pour le PNP dans la circonscription de St. Catherine Western aux élections générales de 2002 et montre, en entretien, la cicatrice qu'elle en a gardée sur le bras<sup>144</sup>, tandis que Marlene Malahoo Forte regrette la violence de la campagne électorale qu'elle mène pour le JLP dans la circonscription de Westmoreland Central aux élections générales de 2011 qui s'achève par des coups de feu et un mort<sup>145</sup>. Les irrégularités électorales sont également souvent dénoncées. La candidate PNP Imani Duncan-Price attribue ainsi sa défaite dans la circonscription de St. Andrew West Rural aux élections générales de 2016 face à sa rivale JLP Juliet Holness à la fraude électorale :

Ils (les militants du JLP) tiraient des pétards et ils leur jetaient (aux votants du PNP) leurs t-shirts à la figure. Il y a des gens qui voulaient y aller (au bureau de vote) mais on les a empêchés de voter. [...] Ils (les dirigeants du JLP) ont acheté des personnes influentes. Certaines d'entre elles sont maintenant des sénateurs de l'autre côté (le JLP). [...] Il y a eu d'autres irrégularités dans trois de nos bastions électoraux. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*)<sup>146</sup>.

Les Jamaïcaines sont donc être plus souvent confrontées que leurs homologues guadeloupéennes aux violences politiques qui peuvent dès lors non seulement agir comme une barrière à leur entrée en politique mais également accroître, par la suite, les difficultés d'exercice de leur mandat. Les propos de Susan Senior,

---

<sup>144</sup> Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*

<sup>145</sup> Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*

<sup>146</sup> Imani Duncan-Price dépose une plainte pour intimidation des électeurs auprès de l'*Electoral Commission of Jamaica* (ECJ) et obtient gain de cause, sans que l'élection ne soit pour autant annulée.

conseillère paroissiale JLP de la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC, division de Norbrook), le laissent entendre :

Elles (les femmes) ont peur de faire de la politique représentative parce qu'il y a beaucoup à faire et il faut aller dans les communautés. Elles ont peur de la violence et de toutes ces choses parce qu'il y a à la fois de bonnes journées et de mauvaises journées. Parfois vous allez vous lever et entendre des coups de feu tirés sur la route et vous allez devoir y aller et trouver de quoi il s'agit, et vous allez devoir être courageuse et y aller et voir comment régler le problème. (Entretien avec Susan Senior, conseillère paroissiale de la KSAC [division de Norbrook] depuis 2011, JLP, rencontrée le 20 avril 2016 à Kingston [Downtown]).

Dans un champ politique caractérisé par sa violence, les candidates sont en outre souvent soupçonnées, dans la continuité du « *stéréotype de la Jézabel* »<sup>147</sup>, de faire l'objet de traitements de faveur par l'obtention de circonscriptions électorales acquises au parti et relativement épargnées par les violences politiques, contrairement à leurs homologues masculins, discréditant ainsi leur légitimité politique. Un représentant PNP souhaitant rester anonyme affirme ainsi que les femmes de son parti se voient attribuer des *safe seats* (« sièges faciles ») alors que les hommes reçoivent des *unsafe seats* (« sièges difficiles ») (entretien avec un homme souhaitant rester anonyme, représentant d'une circonscription de la Jamaïque, PNP, rencontré le 27 janvier 2016 à Kingston [New Kingston]). Or, l'étude des circonscriptions attribuées aux femmes montrent une réalité plus nuancée. Certaines candidates obtiennent en effet des circonscriptions relativement pacifiées, mais d'autres font campagne dans des circonscriptions abritant des *garrison communities*<sup>148</sup>. Du côté du PNP, la circonscription de St. Andrew South Western, représentée par Portia Simpson Miller de 1976 à 1983, période correspondant à l'exacerbation des violences politiques, puis de 1989 à 2017, en obtenant plus de 90% des votes à chaque élection, peut ainsi être considérée comme une *garrison community*. C'est aussi le cas du côté du JLP avec la circonscription de St. Catherine Central représentée par Olivia "Babsy" Grange depuis 1997<sup>149</sup>. Les femmes sont donc amenées, au même titre que les hommes, à faire campagne dans des circonscriptions « difficiles ». Elles n'y bénéficient pour autant pas des mêmes conditions d'exercice du métier politique que les hommes.

---

<sup>147</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », op. cit., p.74.

<sup>148</sup> Entretien avec Rupert Lewis, ibid.

<sup>149</sup> Olivia "Babsy" Grange représente, avant d'être élue dans la circonscription de St. Catherine Central, la circonscription de Kingston Central de 1993 à 1997.

La capacité à maintenir de bonnes relations avec les *dons* permet en effet d'asseoir la « réputation » de ces derniers mais elle remet en cause la « respectabilité » des femmes, dont la moralité attendue est incompatible avec leur fréquentation. Les propos de Sharon Hay Webster, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Central qu'elle décrit comme « *un siège difficile, un siège très difficile, un siège redoutable dans une shanty town (inner city). [...] On y trouve les gens avec lesquels il est le plus difficile de traiter* », se voit ainsi reprochée par les médias d'être proche des *dons* :

Beaucoup de personnes pensaient que j'avais fait *une sorte d'alliance contre-nature avec les gangsters*, ce qui n'était pas vrai (hésitation) je les traitais juste comme les autres, je ne m'immisçais pas dans les problèmes internes aux gangs, mais s'ils venaient me voir à propos de quelque chose, comme je l'ai dit à un journaliste, parce qu'ils avaient mis en place *une véritable campagne disant que je devais forcément être impliquée dans des activités illégales*, et je leur ai dit que tous les politiciens me connaissent, tous les responsables d'églises me connaissent, tous les professeurs d'écoles me connaissent, tous les proviseurs me connaissent, tous les responsables de clubs de jeunesse me connaissent. Vous devez être en contact avec les dirigeants locaux (quand vous faites de la politique). (Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.* J'ai souligné)<sup>150</sup>.

Le soupçon de proximité avec les *dons* représente un cas extrême de remise en cause de la « respectabilité » des représentantes mais ce phénomène est également observable au niveau des pratiques clientélistes desquelles les femmes sont enjointes de se détacher pour ne pas remettre en cause leur moralité, comme en témoignent les propos de Maxine Henry-Wilson :

Il y a des communautés qui ont des problèmes. C'est très difficile pour vous de faire campagne et de faire comprendre aux gens qu'il ne s'agit pas de ce que vous pouvez leur donner. (Entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.*)

Les violences électorales, notamment en Jamaïque où elles sont engendrées par l'instauration par l'élite politique réputée *Brown* d'un système clientéliste avec les *garrison communities* investies par les milieux populaires noirs, peuvent donc agir non seulement comme une barrière à l'entrée des femmes en politique, en rendant les campagnes politiques difficiles, voire dangereuses à mener, mais également

---

<sup>150</sup> Sharon Hay Webster mentionne plus spécifiquement deux événements alimentant la polémique. Il s'agit d'abord d'un incident avec une équipe de *TVJ*, la principale chaîne télévisée jamaïcaine. Au cours d'un reportage, les journalistes se font attaquer et détrousser par des « *délinquants* ». Sharon Hay Webster contacte les responsables de la communauté et parvient à récupérer le matériel de tournage des journalistes. Il s'agit ensuite d'un incident avec un policier en service. Celui-ci, à la suite d'un accident de voiture, est conduit à l'hôpital mais se fait dérober son arme de service pendant le trajet. Les ravisseurs finissent par contacter Sharon Hay Webster et la lui remettent.



remettre en cause leur « respectabilité » pendant l'exercice de leur mandat, celui-ci imposant parfois leur éloignement des normes coloniales de la féminité. La focale d'analyse peut maintenant être déplacée sur cette étape.

## 2.2. *L'exercice du mandat de représentante*

L'appartenance au genre féminin continue à agir comme une contrainte sur les trajectoires des représentantes à la suite de leur accès aux assemblées politiques. La comparaison entre les cas guadeloupéen et jamaïcain montre cependant que les variables influençant la dimension genrée de l'exercice du mandat politique continuent à être différenciées. Il s'agit aussi bien de variables structurelles, notamment les règles de cumul des mandats et les modalités de rémunération du personnel politique, que conjoncturelles, comme le mode de fonctionnement des assemblées politiques, pouvant renforcer, ou au contraire atténuer, la contrainte représentée par le sexe féminin.

### Les règles de cumul des mandats

#### **Encadré 17. Règles de cumul des mandats en Guadeloupe et en Jamaïque**

Les règles de cumul des mandats s'appliquent en **Guadeloupe** comme en métropole. Il s'agit d'abord **du nombre et de la nature des mandats cumulés**. Le Code électoral ne prévoit au départ qu'une incompatibilité entre les mandats parlementaires (député.e et sénateur.rice). Les règles de cumul des mandats deviennent cependant progressivement plus contraignantes. La loi du 30 décembre 1985 limite, dans le contexte de la décentralisation, le cumul du mandat parlementaire à un seul autre mandat local (conseille.r.e régional.e, général.e ou municipal.e) et la loi du 5 avril 2000 le cumul des mandats locaux à deux mandats. Une seule fonction exécutive locale (maire, président.e de Conseil régional ou de Conseil départemental) peut en outre être détenue. En 2007, le *Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions*, présidé par Édouard Balladur, recommande l'interdiction du cumul du mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale, proposition rejetée. En 2012, la *Commission sur la rénovation et la déontologie de la vie publique*, présidée par Lionel Jospin, fait la même recommandation, cette fois-ci adoptée et votée par la loi du 14 février 2014. Il s'agit ensuite **du cumul des mandats dans le temps**. En 2015, le rapport du *Groupe de travail sur l'avenir des institutions* propose de limiter le nombre de mandats successifs à trois, proposition encore en discussion.

Pour récapituler, les élu.e.s guadeloupéen.ne.s ne peuvent désormais pas détenir plus d'un mandat parlementaire ne pouvant lui-même pas être cumulé avec plus d'un mandat local ne devant pas correspondre à une fonction exécutive locale. En cas d'absence de mandat parlementaire, les élu.e.s peuvent cumuler jusqu'à deux mandats locaux mais n'exercer qu'une seule fonction exécutive locale.

Les règles de cumul des mandats sont moins complexes en **Jamaïque**. En ce qui concerne **le nombre et la nature des mandats cumulés**, la Constitution prévoit une incompatibilité entre le mandat de représentant.e et de sénateur.rice et le *Parish Councils Act* entre le mandat de conseiller.e paroissial.e et de représentant.e. Les textes ne prévoient pas une incompatibilité avec le mandat de sénateur.rice, mais les conseiller.e.s paroissiaux.les sont rarement nommés sénateur.rice.s dans la pratique<sup>151</sup>.

Pour récapituler, le personnel politique jamaïcain ne peut donc exercer, sauf exception, qu'un seul mandat, parlementaire ou local. Il n'y a pas de débat officiel sur le **cumul des mandats dans le temps**.

Sources : Abel François et Julien Navarro, *Jamaican Constitution et Parish Councils Act*<sup>152</sup>.

La littérature a montré les avantages représentés par le cumul des mandats dans la conduite des carrières politiques. Guillaume Marrel, dans son étude sur les parlementaires français de 1871 à 1940, rappelle ainsi qu'il permet une « *régularisation notabiliaire de la professionnalisation politique* » en agissant comme un « *instrument de contrôle des territoires* », un « *outil de réduction de l'incertitude électorale* » et un « *facteur de stabilisation des carrières individuelles* »<sup>153</sup>, tandis qu'Abel François, en empruntant à la « *stratégie du baobab* » théorisée par Yves Mény<sup>154</sup>, considère que le contrôle des ressources politiques par une minorité empêche la compétition électorale pour la majorité, à l'image de l'ombre du baobab ne permettant pas aux autres plantes de pousser<sup>155</sup>. Le cumul des mandats est présenté par les études de genre comme étant particulièrement défavorable aux femmes, non seulement parce qu'elles cumulent moins que leurs homologues masculins, contribuant à la reproduction de l'élite politique masculine en place, mais également car il augmente, pour celles qui

---

<sup>151</sup> Il faut cependant rappeler l'exception représentée par le cas d'Angela Brown Burke, nommée sénatrice PNP en 2012 alors qu'elle est conseillère paroissiale de la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC, division de Norman Gardens). Le fait qu'elle soit également maire de la KSAC et vice-présidente du PNP contribue certainement à sa nomination sénatoriale.

<sup>152</sup> FRANÇOIS, Abel, NAVARRO, Julien, *Le cumul des mandats en France : causes et conséquences*, Bruxelles, Université de Bruxelles, Science politique, 2013, *Constitution of Jamaica*, July 25, 1962, et *Parish Councils Act*, August 17, 1901.

<sup>153</sup> MARREL, Guillaume, « L'élue et son double : cumul des mandats et construction de l'État républicain en France du milieu du XIX<sup>ème</sup> au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle », thèse de doctorat de science politique, Université Grenoble 2, 2003.

<sup>154</sup> MÉNY, Yves, *La Corruption de la République*, Paris, Fayard, L'Espace du politique, 1992, p.89.

<sup>155</sup> FRANÇOIS, Abel, « Testing the 'Baobab Tree Hypothesis': The *Cumul des Mandats* as a Way of Obtaining More Political Resources and Limiting Electoral Competition », *French Politics*, n°4, 2006, p.269-291.

cumulent, les contraintes en termes de conciliation des obligations politiques et familiales<sup>156</sup>. La base de données que j'ai réalisée sur les élu.e.s siégeant au Conseil départemental et au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1945, qui m'a permis d'identifier celles en situation de cumul de mandats au moment de leur élection, ainsi que les entretiens que j'ai réalisés avec certaines d'entre elles, sont un moyen de tester ces deux hypothèses.

- **Des femmes qui cumulent moins que les hommes ?**

En Guadeloupe, les élu.e.s peuvent cumuler les mandats, même si la tendance actuelle est à la limitation de cette pratique.

**Tableau 55. Femmes cumulant les mandats au moment de leur élection au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945**

Total	Femmes élues	Femmes qui cumulent	Femmes qui ne cumulent pas
<b>Nombre</b>	71	50	21
<b>Pourcentage</b>	100%	70,4%	29,6%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

**Tableau 56. Femmes cumulant les mandats au moment de leur élection au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983**

Total	Femmes élues	Femmes qui cumulent	Femmes qui ne cumulent pas
<b>Nombre</b>	83	55	28
<b>Pourcentage</b>	100%	66,3%	33,7%

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

Les deux tiers des Guadeloupéennes siégeant dans les assemblées centrales cumulent les mandats politiques au moment de leur élection. Elles sont presque aussi nombreuses au Conseil départemental, où elles sont 50, soit 70,4% de l'échantillon, à cumuler, qu'au Conseil régional, où elles sont 55, soit 66,3% de l'échantillon<sup>157</sup>. Les Guadeloupéennes sont donc majoritaires à cumuler, et on peut supposer, en l'absence de données précises sur ce point, qu'elles ne se distinguent guère de leurs homologues masculins à cet égard, rejoignant les conclusions de

<sup>156</sup> MARREL, Guillaume, « L'élue et son double... », op. cit.

<sup>157</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer à l'annexe 31.1.

Catherine Achin qui a souligné, dans son étude comparative sur les parlementaires en France et en Allemagne, la relative indifférence du genre sur le cumul des mandats<sup>158</sup>. Mariette Sineau a cependant mis en évidence, dans son étude des femmes élues sous la Cinquième République française, la présence de périodes où les femmes cumulent un peu moins que les hommes, notamment pendant la législature 1997<sup>159</sup>. L'analyse de la nature des mandats cumulés, différenciée dans les deux assemblées politiques, permet cependant d'affiner ces résultats.

**Tableau 57. Nature des mandats cumulés par les femmes au moment de leur élection au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945<sup>160</sup>**

Total	Mandat parlementaire		Mandat régional		Mandat municipal	
	Députée	Sénatrice	Présidente	Conseillère	Maire	Conseillère
Nombre	3		11		17	21
					38	
Pourcentage	5,8%		21,1%		32,7%	40,4%
					73,1%	

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

**Tableau 58. Nature des mandats cumulés par les femmes au moment de leur élection au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983<sup>161</sup>**

Total	Mandat parlementaire		Mandat départemental		Mandat municipal	
	Députée	Sénatrice	Présidente	Conseillère	Maire	Conseillère
Nombre	3	2	1	6	7	38
	5		7		45	
Pourcentage	5,3%	3,5%	1,8%	10,5%	12,3%	66,6%
	8,8%		12,3%		78,9%	

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

Les femmes détentrices d'un mandat municipal au moment de leur élection sont surreprésentées dans les deux assemblées politiques puisque cette configuration concerne 73,1% des mandats cumulés au Conseil départemental et 78,9% au Conseil régional<sup>162</sup>. Les fonctions exécutives municipales sont cependant mieux

<sup>158</sup> ACHIN, Catherine, « Modes d'élection et représentation politique des femmes en France et en Allemagne... », op. cit., p.111.

<sup>159</sup> SINEAU, Mariette, *Profession : femme politique...*, op. cit., p.222-225.

<sup>160</sup> Le nombre de mandats cumulés ne correspond pas au nombre de femmes qui cumulent car il est possible de cumuler plus d'un mandat (hors mandat parlementaire) en plus du mandat départemental pour les législatures antérieures à 2000. Les femmes élues au Conseil départemental immédiatement démissionnaires pour cause de cumul des mandats n'ont pas été comptabilisées pour ne pas biaiser les résultats.

<sup>161</sup> Les remarques faites pour le Conseil départemental s'appliquent également au Conseil régional.

<sup>162</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer à l'annexe 31.2.

représentées au Conseil départemental, où 32,7% des mandats municipaux cumulés correspondent à celui de maire, contre 12,3% au Conseil régional. Les conseillères départementales sont en outre plus nombreuses à détenir un mandat régional (21,1% des mandats cumulés) que leurs homologues du Conseil régional un mandat départemental (12,3% des mandats cumulés). Il faut cependant souligner, dans cette assemblée, la présence d'une femme présidente du Conseil départemental, qui ne doit néanmoins pas masquer, dans la continuité des conclusions du *Haut Conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes* (HCE), la surreprésentation des hommes qui cumulent dans les fonctions exécutives par rapport à leurs homologues féminines<sup>163</sup>. La nature des mandats cumulés par les conseillères départementales est donc globalement plus favorable à leur « *régularisation notabiliaire* » et représente un facteur explicatif de la longévité plus importante de leurs carrières politiques par rapport à celles de leurs homologues du Conseil régional soulignée dans le chapitre 1. Les propos d'Hélène Vainqueur-Christophe, qui cumule son mandat de conseillère régionale avec celui de maire de Trois-Rivières, montrent l'importance qu'elle accorde au mandat exécutif local dans la consolidation de son assise politique centrale :

Chaque poste politique, chaque mandat est différent. Pour moi, un élu national (au sens d'élu guadeloupéen) doit être également un élu local. En tout cas, pour moi, il doit avoir cette relation de proximité avec la population. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*).

D'autres femmes inversent cette logique et font du mandat central un facteur de renforcement de leur assise politique locale. Une conseillère départementale souhaitant rester anonyme, qui cumule son mandat avec celui de maire, affirme ainsi « *Quand vous êtes maire, vous ne pouvez pas avoir qu'un seul mandat. Il faut aller au Conseil départemental, ici, pour pouvoir bien défendre le territoire* » (entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*). Les femmes députées qui cumulent, avant la loi du 14 février 2014, ce mandat avec celui de maire, sont en revanche relativement bien représentées dans les deux assemblées politiques (trois au Conseil départemental et

---

<sup>163</sup> En 2012, 70% des hommes élus à l'Assemblée nationale française sont ainsi maires, présidents de Conseil départemental ou présidents de Conseil régional, tandis que 41% de leurs homologues féminines sont adjointes au maire, vice-présidentes du Conseil départemental ou vice-présidentes du Conseil régional. Se référer à *Haut Conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes*, « Étude genrée sur le cumul des mandats des parlementaires », 2013, cité par ACHIN, Catherine, GADREY, Delphine, « Genre et Parlements », in ROZENBERG, Olivier, THIERS, Éric, dir., *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p.588.

trois au Conseil régional), situation qui contraste avec la quasi-monopolisation des mandats de députés-maires par les hommes identifiée par Mariette Sineau à l'Assemblée nationale française en 1997<sup>164</sup>.

En Jamaïque, le cumul des mandats est en revanche une pratique marginale, défavorable à la « *régulation notabiliaire* » des représentant.e.s et contribuant au renforcement de leur dépendance aux partis politiques<sup>165</sup> (j'y reviendrai dans ce chapitre).

- **Des femmes contraintes par le cumul des mandats ?**

La pratique du cumul des mandats est relativement neutre du point de vue du genre, les femmes le pratiquant largement, mais ses contraintes en termes de conciliation des obligations politiques et familiales ont une dimension genrée. La recherche commence à s'intéresser au travail quotidien des élu.e.s et à sa temporalité<sup>166</sup>, notamment à travers l'étude de leur emploi du temps. Laurent Godmer et Guillaume Marrel, dans leur étude des activités personnelles, professionnelles et politiques d'une élue française, ont ainsi montré que les déplacements occupent une part considérable du travail politique<sup>167</sup>, *a fortiori* pour les élu.e.s cumulant les mandats et devant se déplacer d'une assemblée politique à l'autre<sup>168</sup>. Le cas des élu.e.s guadeloupéen.ne.s cumulant un mandat central avec un mandat parlementaire, minoritaire, est cependant suffisamment spécifique aux DOM, géographiquement éloignés du Parlement français, pour être souligné. Il

---

<sup>164</sup> 14% des femmes élues à l'Assemblée nationale française en 1997 sont ainsi députées-maires, contre 61% des hommes. Se référer à SINEAU, Mariette, *Profession : femme politique...*, op. cit., citée par ACHIN, Catherine, GADREY, Delphine, « Genre et Parlements », op. cit., p.588.

<sup>165</sup> Pierre Avril, Olivier Beaud, Laurent Bouvet et Patrick Weil dénoncent ainsi, dans le contexte de la limitation du cumul des mandats, le renforcement de la dépendance aux partis politiques dans une lettre adressée à François Hollande en 2013. Ils affirment « [...] la pratique des fonctions locales, celle de maire en particulier, habitue à gérer dans l'intérêt général, pour tous les citoyens, et pas simplement pour les électeurs de son parti ». Se référer à LAURENT, Corinne, « Quatre universitaires se prononcent pour le cumul des mandats », *La Croix*, 25 mars 2013. Cette lettre est accessible en ligne : <https://laurentbouvet.files.wordpress.com/2013/03/lettrepcumulavrilbeaubouvetweil0313.pdf>

<sup>166</sup> Se référer par exemple à PAYRE, Renaud, MARREL, Guillaume, dir., *Temporalité(s) politique(s). Le temps dans l'action politique collective*, Paris, Bruxelles, Ouvertures politiques, de boeck, 2018.

<sup>167</sup> GODMER, Laurent, MARREL, Guillaume, *La politique au quotidien. L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique*, Lyon, ENS Éditions, 2015, et GODMER, Laurent, MARREL, Guillaume, « Que font vraiment les professionnels de la politique ? L'agenda électronique et l'emploi du temps d'une élue régionale », in MAZEAUD, Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, op. cit., p.139-162.

<sup>168</sup> LEFEBVRE, Rémi, « Le temps de la représentation. La fabrique de l'agenda des élus cumulants », in MAZEAUD, Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, op. cit., p.123-138.

favorise non seulement l'absentéisme des élu.e.s domien.ne.s<sup>169</sup>, pratique assumée par certain.e.s élu.e.s comme Éric Jalton, député-maire des Abymes ne se déplaçant à l'Assemblée nationale que pour les débats jugés importants, comme le vote du budget<sup>170</sup>, mais il accroît également, pour les élu.e.s plus assidu.e.s, le temps consacré aux déplacements, comme en témoignent les propos d'Hélène Vainqueur-Christophe, ancienne suppléante de Victorin Lurel à l'Assemblée nationale cumulant ce mandat avec celui de maire de Trois-Rivières :

Je passais la moitié de mon temps à aller à Paris, parce que pour moi, il fallait faire les choses bien, et je ne pouvais pas voir (ce qui se passe à l'Assemblée nationale) de temps en temps. [...] Pour moi, le député devrait pratiquer la moitié de son temps en métropole, s'il veut bien exercer son mandat. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*).

En Jamaïque, bien que les représentant.e.s ne soient pas concerné.e.s par les situations de cumul des mandats, ceux.celles dont la circonscription électorale est éloignée de la capitale, Kingston, où se situe le Parlement, rencontrent des difficultés similaires. Les élu.e.s sont également touché.e.s par l'absentéisme, régulièrement relayé par les médias<sup>171</sup>, et le temps consacré aux déplacements est lui aussi important, comme en témoignent les propos de Marlene Malahoo Forte, représentante JLP de la circonscription de St. James Central, située à environ 180 kilomètres de la capitale, qui doit « *faire des allers-retours pour assumer (ses) fonctions [...] Il y a des choses qui ne sont pas flexibles* » (entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*). Au-delà du cas particulier représenté par les transports, le cumul des mandats accroît, de manière générale, la charge de travail politique, contraignant les représentant.e.s à « *s'organiser* », terme qui revient comme un *leitmotiv* dans le discours des femmes que j'ai rencontrées. Une ancienne députée de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, cumulant son mandat parlementaire avec celui de maire, se remémore ainsi l'organisation de son travail politique lorsqu'elle siège à l'Assemblée nationale :

---

<sup>169</sup> L'absentéisme des député.e.s domien.ne.s est régulièrement relayé par la presse. Se référer par exemple à BONNEFOY, Geoffrey, « Ces députés qui boudent (déjà) les bancs de l'Assemblée nationale », *L'Express*, 19 juillet 2017 : « *Les ultra-marins guère assidus non plus. Éloignement oblige, les députés ultramarins [...] font partie, eux aussi, des députés les moins actifs de ce début de législature* ».

<sup>170</sup> Entretien avec Georges Boucard, directeur de cabinet et de la communication de la mairie des Abymes, rencontré le 9 avril 2015 aux Abymes.

<sup>171</sup> Se référer par exemple à LEWIS, Emma, "How Often Did Your MP Attend Parliament in 2017-2018? Do You Care?", *Petchary's Blog*, February 26, 2018, billet accessible en ligne : <https://petchary.wordpress.com/2018/02/26/how-often-did-your-mp-attend-parliament-in-2017-2018-do-you-care/>

Je me levais tôt, le matin, 6h00. J'allais à la cafétéria, c'est très important de commencer par le café, et puis j'allais à mon bureau pour commencer par lire mes mails, parce qu'en Guadeloupe, on dormait toujours, donc s'il y avait des mails concernant la mairie. Je répondais le matin entre, disons, 8h00, 8h00 et 9h00. [...] En général, à 9h00, il y avait des réunions de groupe, des ateliers de toute sorte (à l'Assemblée nationale). À midi, je déjeunais au restaurant de l'Assemblée. En général, à 15h00, ça redémarrait (les sessions parlementaires). Et bon, ça dépend des textes, des fois. Je sais que par exemple, la loi pour la retraite, on a quitté l'Assemblée à 9h00 du matin. [...] Je me réservais quand même l'heure du repas, puisqu'à 13h00, on se réveillait en Guadeloupe, pour échanger avec le reste de la mairie, informer l'adjoint, de façon à prendre un peu le cours des choses, et à donner mon avis, sur certains documents, sur certaines réunions, etc. (Entretien avec une conseillère départementale souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

En Jamaïque, les discours des représentant.e.s, notamment ceux.celles détenant également une fonction ministérielle, sont proches. Marlene Malahoo Forte relate ainsi l'organisation de son travail politique à la suite de sa nomination de procureure d'État en 2016 :

Les réunions ministérielles ont lieu le lundi, donc je suis à Kingston toute la journée. La Chambre des représentants siège le mardi après-midi, donc je suis aussi à Kingston. J'ai un peu plus de flexibilité le matin, mais pas l'après-midi. La commission parlementaire des lois (dont elle est membre) se réunit le mercredi. Je vais dans ma circonscription le jeudi. [...] Des fois, je retourne dans ma circonscription le samedi et le dimanche. (Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*).

Le cumul des mandats accroît la charge de travail politique pour les hommes comme pour les femmes, mais ces dernières ont une plus grande propension à déplorer l'effet que celui-ci a sur la moindre qualité du travail politique qu'elles réalisent. En Guadeloupe, les propos de Diana Perran, qui cumule les mandats de conseillère départementale suppléante et de conseillère municipale de Sainte-Anne, sont illustratifs à cet égard :

Notre temps, (il est) coupé entre les mandats, coupé entre un premier mandat et un deuxième mandat. On se disperse et on n'a pas le temps de tout faire pleinement. On ne peut pas tout faire bien. Quand on veut faire les choses bien, ben il faut avoir le temps de bien les faire. [...] Et si je ne pouvais faire que ça (de la politique) ben moi ça m'intéresserait. J'aimerais bien, moi, ne pouvoir faire que ça, ne me consacrer qu'à ça, être à 100% dedans, ah, la, la, mais qu'est-ce que je serais efficace (rires) ! (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

En Jamaïque, Aloun Ndombet-Assamba, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Ann South Eastern et ancienne sénatrice, partage ce point de vue à la suite de sa nomination de Secrétaire d'État rattachée au Ministère de



l'Industrie, du Commerce et de la Technologie en 2001 et déclare « *C'était difficile de gérer les deux. [...] J'avais vraiment l'impression d'être sous pression quand je devais réaliser à la fois le travail ministériel et le travail de circonscription* » (entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*)<sup>172</sup>. On peut supposer que la persistance de l'inégale division sexuelle du travail domestique, qui incombe aux femmes, leur confère moins de temps pour se consacrer à leur travail politique que leurs homologues masculins, *a fortiori* lorsqu'elles cumulent les mandats. En Guadeloupe, une conseillère municipale de Saint-François souhaitant rester anonyme, mariée et mère de famille, exprime ainsi sa « frustration » à « *ne pas avoir un emploi du temps extensible [...] des fois, voilà, il y a des réunions qui sont importantes, et je m'en veux un petit peu de ne pas pouvoir y assister* » (entretien avec une conseillère municipale de Saint-François souhaitant rester anonyme, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Imani Duncan-Price, elle aussi mariée et mère de famille, reconnaît « *Pour être honnête, je n'ai pas été capable de lire tous les documents (sénatoriaux) même si je crois que j'ai été plus assidue que certains de mes collègues à cet égard* » (entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

La pratique du cumul des mandats, cas de figure majoritairement retrouvé en Guadeloupe, dont on peut cependant identifier certaines formes en Jamaïque, a donc une dimension genrée, non pas tant ici en termes de nombre ou nature des mandats cumulés que de contrainte représentée par l'exercice du métier politique. Les modalités de rémunération du personnel politique représentent une autre variable structurelle distinguant les femmes dans les deux terrains d'étude.

### Les modalités de rémunération et les conditions matérielles d'exercice du métier politique

Les notables, dont Max Weber rappelle qu'ils sont « *de par leur situation économique [...] en mesure, à titre d'activité secondaire, de diriger et d'administrer effectivement de façon continue un groupement quelconque, sans salaire ou contre un salaire nominal ou honorifique* »<sup>173</sup>, sont supplantés, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, par les professionnel.le.s de la politique. L'octroi d'indemnités et

---

<sup>172</sup> Aloun Ndombet-Assamba est également Ministre de l'Industrie et du Tourisme de 2002 à 2006 et Ministre du Tourisme, des Loisirs et de la Culture de 2006 à 2007.

<sup>173</sup> WEBER, Max, *Économie et société. Tome 1*, Paris, Plon, 1971, p.298.

d'avantages matériels leur permet en effet de ne plus simplement « vivre pour la politique » mais également « de la politique »<sup>174</sup>, évolution ne se faisant pas sans susciter de débats sur la valeur symbolique du métier politique<sup>175</sup>.

### **Encadré 18. Modalités de rémunération et conditions matérielles d'exercice du métier politique en Guadeloupe et en Jamaïque**

En **Guadeloupe**, les élu.e.s siégeant dans les assemblées territoriales reçoivent une **indemnité** dont le montant varie en fonction du mandat détenu et de la taille de la population de la collectivité représentée. La circulaire du 15 mars 2017 du Ministère de l'Intérieur stipule que les conseiller.e.s départementaux.les des collectivités de 250 000 à 500 000 habitant.e.s, catégorie dont fait partie la Guadeloupe<sup>176</sup>, bénéficient d'une indemnité de 1 935,33 €. Le.la Président.e du Conseil départemental reçoit 5 612,45 €, les vice-président.e.s 2 709,462 € (indemnités majorées de 40%) et les membres de la commission permanente 2 128, 863 € (majoration de 10%). Les conseiller.e.s régionaux.les des collectivités de moins d'un million d'habitant.e.s bénéficient, quant à eux.elles, d'une indemnité de 1 548,26 €. Le.la Président.e du Conseil régional reçoit, comme son homologue du Conseil départemental, 5 612,45 €, les vice-Président.e.s 2 167,564 € (indemnités majorées de 40%) et les membres de la commission permanente 1 703,086 € (majoration de 10%). Les élu.e.s détenant un mandat parlementaire, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, reçoivent une indemnité de 5 599,80 €. En cas de cumul des mandats, le montant des indemnités reçues est plafonné à 8 399,70 €.

Les **conditions matérielles d'exercice des mandats** des élu.e.s sont également réglementées. Les Président.e.s et les vice-Président.e.s des collectivités territoriales ont la possibilité de suspendre leur activité professionnelle pendant la durée de leur mandat. Les conseiller.e.s départementaux.les et régionaux.les conservant leur emploi disposent d'autorisations d'absence<sup>177</sup> ne pouvant cependant pas dépasser plus de 50% de la durée légale de leur travail et n'étant pas systématiquement rémunérées. Ils.elles peuvent néanmoins bénéficier d'une compensation, plafonnée à 72 heures rémunérées au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)<sup>178</sup> par an. Les fonctionnaires, qui bénéficient d'un statut particulier, peuvent se mettre en disponibilité pendant la durée de leur mandat ou, en cas d'exercice d'une fonction exécutive, être détaché.e.s. Les parlementaires bénéficient en outre d'avantages matériels<sup>179</sup>.

<sup>174</sup> WEBER, Max, *Le savant et le politique*, op. cit.

<sup>175</sup> Alain Garrigou a ainsi montré que l'augmentation de l'indemnité parlementaire de 9 000 à 15 000 francs en 1906 suscite un tollé. Se référer à GARRIGOU, Alain, « Vivre de la politique. Les “quinze mille”, le mandat et le métier », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°20, 1992, p.7-34.

<sup>176</sup> L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) recense la population de la Guadeloupe, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 400 186 habitants. Se référer à *Institut national de la statistique et des études économiques*, « Dossier complet. Département de la Guadeloupe (971) », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

<sup>177</sup> Les autorisations d'absence sont notamment délivrées en cas de séance plénière de l'assemblée territoriale où les élu.e.s siègent, de réunion de commission dont ils.elles sont membres et de campagne électorale. Elles prennent également en compte le temps de préparation des réunions et d'administration de la collectivité territoriale.

<sup>178</sup> Le montant mensuel du SMIC s'élève, en décembre 2017, à 1 150 €.

<sup>179</sup> Pour une présentation plus détaillée des avantages matériels des parlementaires, se référer, pour les député.e.s, à Assemblée nationale, « La situation matérielle du député », <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/le-depute/la-situation-materielle-du-depute>, et pour les sénateur.rice.s, à Sénat, « La situation matérielle des sénateurs », [https://www.senat.fr/role/senateurs\\_info/statut.html](https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html) (consultés le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

En **Jamaïque**, les représentant.e.s reçoivent également une **indemnité** qui s'élève, en 2005, à 2,206,651 dollars jamaïcains (JMD) par an soit environ 14 834 €. Celle-ci est majorée, pour le.la *Leader of the House* (« chef.fe de la majorité »), à 3,530,641 JMD (environ 23 735 €) par an, et pour le.la *Leader of the Opposition* (« chef.fe de l'opposition »), à 3,089,311 JMD (environ 20 768 €) par an. Les sénateur.rice.s, quant à eux.elles, ne reçoivent qu'une indemnité symbolique de 1 000 JMD (environ 7 €) versée pour chaque session parlementaire à laquelle ils assistent.

Les **conditions matérielles d'exercice des mandats** sont également réglementées. Les parlementaires n'ont pas la possibilité, contrairement à leurs homologues guadeloupéen.ne.s, de suspendre ou de réduire leur activité professionnelle, mais bénéficient d'une compensation s'élevant à 43,200 JMD (environ 290 euros) par an et d'avantages matériels<sup>180</sup>.

Sources : Collectivités locales, Assemblée nationale, Sénat et *Commonwealth Parliamentary Association*<sup>181</sup>.

- **Les modalités de rémunération du personnel politique**

Les représentant.e.s reçoivent, notamment en Guadeloupe, une indemnité leur permettant de « *vivre de la politique* ». Son montant, différencié dans les deux terrains d'étude et selon les assemblées politiques, influence cependant de manière variable leurs trajectoires politiques.

En Guadeloupe, un nombre significatif d'élu.e.s affirment ne pas « *vivre de la politique* ». Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, conseillère régionale et enseignante, déclare ainsi « *C'est difficile à concilier les deux mais j'estime que je ne vis pas de la politique* » (entretien avec Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, *ibid.* J'ai souligné). On peut supposer que ce discours relève d'une stratégie de mise à distance de la « *politique politicienne* » discréditant les professionnel.le.s de la politique en contexte de remise en cause de la politique représentative, le métier politique étant effectivement porteur de gratification financière en France<sup>182</sup>.

---

<sup>180</sup> Les parlementaires bénéficient ainsi de facilités de circulation, notamment d'une exonération de 20% sur le prix d'achat de leur véhicule et du remboursement de leurs frais de transport, de moyens de bureautique et de communication, et d'autres prestations comme l'affiliation à une mutuelle de santé. Le.la *Leader of the Opposition* et les président.e.s de la Chambre des représentants et du Sénat bénéficient également d'une allocation de logement. Se référer à *Commonwealth Parliamentary Association*, "A Survey of Remuneration paid to Members of Parliaments and Legislatures of the Commonwealth, 2004-2005", 2005, p.233.

<sup>181</sup> Collectivités locales, « Le régime indemnitaire des élus », <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/regime-indemnitaires-des-elus> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018) et *Commonwealth Parliamentary Association*, "A Survey of Remuneration paid to Members of Parliaments...", *op. cit.*, notamment la section "Jamaica", p.231-234.

<sup>182</sup> La 34<sup>ème</sup> section thématique du 14<sup>ème</sup> Congrès de l'*Association Française de Science Politique* de Montpellier du 10-12 juillet 2017, « Les élus et l'argent. Normes et usages », et notamment la communication de Louise Dalibert, « La gratification financière du métier d'élu. Le cas de Jean-Philippe Manien », montrent la gratification financière représentée par le métier politique.

En Jamaïque, les sénateur.ice.s, qui ne reçoivent qu'une indemnité symbolique, représentent un cas particulier. À moins d'être des notables qui « *vivent pour la politique* », ils doivent conserver leur emploi, comme en témoigne Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP qui continue à travailler à *Jamaica Money Market Brokers* (JMMB) pendant son mandat et rappelle « *Vous n'êtes pas payée quand vous êtes sénatrice, donc vous devez continuer à travailler (rires)* » (entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*). Les représentant.e.s reçoivent cependant, quant à eux.elles, une indemnité leur permettant de « *vivre de la politique* ». Son montant, relativement modeste, est souvent jugé insuffisant par l'opinion publique, aussi bien par les médias<sup>183</sup> que par les intéressé.e.s eux.elles-mêmes. Gregory Mair, chef d'entreprise contraint de mettre son activité professionnelle entre parenthèses pour se consacrer à la représentation de la circonscription JLP de St. Catherine North Eastern, considère ainsi :

Quand vous consacrez moins de temps à votre entreprise et que ça (la politique) vous demande autant de travail, de sacrifice, et qu'on vous donne environ 2 000 dollars américains (environ 1 671 €) par mois, c'est difficile. (Entretien avec Gregory Mair, *ibid.*).

Le discours des femmes est proche de celui de leurs homologues masculins. Aloun Ndombet-Assamba, contrainte de démissionner de son poste de manager à *Sodality Co-operative Credit Union* (COK) à la suite de sa nomination ministérielle, déclare ainsi :

[...] ça voulait dire une baisse de mon salaire et de mes avantages, parce que je gagnais beaucoup plus quand je travaillais pour COK, mais quand votre Premier ministre (Percival James Patterson) vous demande de faire quelque chose, c'est difficile de dire non. (Entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*).

L'indemnité reçue par les représentant.e.s (2,206,651 dollars jamaïcains [JMD] soit environ 14 834 € par an) représente en effet un manque à gagner par rapport à certaines professions, comme l'avocature (dont le revenu moyen s'élève à 3,700,000 JMD soit environ 24 874 € par an en 2005), qui constitue un vivier de recrutement politique privilégié, mais une gratification financière pour d'autres professions, notamment l'enseignement (580,290 JMD soit environ 3 901 € par an en 2005), dont on a vu la surreprésentation de ses représentantes dans les

---

<sup>183</sup> Se référer par exemple à REID, Tyrone, "Poorly Paid Politicians - Jamaican Political Leaders Among the Worst Paid in the Region", *The Daily Gleaner*, April 21, 2013.

assemblées politiques<sup>184</sup>. Elle permet donc, à l'exception des nommé.e.s au Sénat, de « vivre de la politique ». Au-delà de ces différentes indemnités, ce sont surtout les conditions d'exercice du métier politique qui distinguent les cas guadeloupéen et jamaïcain.

- **Les conditions d'exercice du métier politique**

En Guadeloupe, la majorité des élu.e.s, à l'exception de ceux.celles détenteur.rice.s d'un mandat national ou/et d'une fonction exécutive locale, continuent à exercer leur activité professionnelle pendant leur mandat. Ils.Elles bénéficient en effet d'aménagements, notamment d'autorisations d'absence et de décharges de travail, leur permettant de continuer à exercer leur profession tout en réalisant leur travail politique. Sylvia Sermanson, conseillère municipale du Moule et cadre administrative, peut ainsi poursuivre son activité professionnelle et consacrer une après-midi par semaine à sa permanence et une autre pour gérer les affaires courantes de la commune<sup>185</sup>. Elle peut également s'absenter pour assister aux réunions programmées sur son temps de travail. Diana Perran, conseillère municipale de Sainte-Anne et enseignante bénéficiant d'une décharge de travail de 25 heures par trimestre, laisse entendre que les fonctionnaires disposent d'un statut particulièrement favorable constituant un facteur explicatif de leur surreprésentation dans les assemblées politiques :

Je suis fonctionnaire d'État. Les fonctionnaires, on ne les embête pas (hésitation) on ne les embête pas avec ça (les décharges de travail), hein. De toute façon la politique, c'est aussi pour l'État, hein (rires). C'est ceux qui sont dans le privé qui sont embêtés (rires) par leur patron, pour prendre des congés comme ça. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

Les élu.e.s détenant une fonction exécutive ont la possibilité, pour se consacrer à leurs obligations politiques, de suspendre, partiellement ou totalement, leur activité professionnelle pendant la durée de leur mandat qu'ils.elles sont assuré.e.s de retrouver à l'issue de celui-ci. Mona Cadoce, enseignante, bénéficie ainsi d'une demi-décharge de travail à la suite de sa nomination de vice-présidente du Conseil

---

<sup>184</sup> *Commonwealth Parliamentary Association*, "A Survey of Remuneration paid to Members of Parliaments...", *op. cit.*, p.232.

<sup>185</sup> Entretien avec Sylvia Sermanson, conseillère municipale du Moule depuis 2014, rencontrée le 12 janvier 2015 à Baie-Mahault.

régional<sup>186</sup>, tandis que Marie-Luce Penchard, cadre administrative, est en détachement administratif depuis qu'elle cumule son mandat de conseillère régionale avec celui de maire de Basse-Terre<sup>187</sup>.

Le sexe des représentant.e.s n'influence donc pas les conditions matérielles d'exercice du métier politique, dont bénéficient aussi bien les hommes que les femmes. Celles-ci ont cependant, ici encore, une plus grande propension à déplorer l'empiètement du travail politique sur leur activité professionnelle. Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale et enseignante-chercheuse, regrette ainsi de devoir consacrer son temps de recherche au travail politique<sup>188</sup> tandis que Diana Perran, qui doit s'absenter un mois pendant la campagne départementale de 2015, affirme « *Je néglige mon travail, je laisse mes élèves. Je suis certes remplacée mais je néglige mon travail, ma profession. Mes élèves n'aiment pas ça, mes collègues aussi ça les embête* » (entretien avec Diana Perran, *ibid.*). On peut supposer que la persistance de l'inégale division sexuelle du travail domestique, dont les hommes sont déchargés, confère plus de temps à ces derniers pour se consacrer à leur activité professionnelle à côté de leurs obligations politiques. On peut également postuler que le processus genré de socialisation prédispose toujours les femmes au sérieux, à l'investissement, à l'exigence du travail bien fait et à l'attention envers autrui.

En Jamaïque, seule une minorité de parlementaires continuent à exercer leur activité professionnelle pendant leur mandat, à l'exception de ceux.celles travaillant pour leur parti. Jennifer Edwards, qui réalise une carrière administrative au sein du PNP avant de se professionnaliser en politique électorale à la suite de son élection de maire PNP de la paroisse de St. Catherine, en fait le constat :

Beaucoup de parlementaires ne peuvent pas le faire, continuer à exercer leur activité professionnelle. Il y en a quelques-uns qui ont monté leur entreprise et il y en a qui arrivent à continuer à la gérer. Il y a des avocats qui vont au tribunal, qui terminent de plaider à 14h00 et qui vont ensuite au Parlement. Ceux qui arrivent à terminer suffisamment tôt vont au Parlement. La plupart des gens ne peuvent pas à la fois travailler et faire de la politique. Vous devez tout faire vous-même (en politique). (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*)

---

<sup>186</sup> Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*

<sup>187</sup> Entretien avec Marie-Luce Penchard, *ibid.*

<sup>188</sup> Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*

La législation jamaïcaine ne prévoit en effet pas, contrairement au cas guadeloupéen, d'aménagements permettant aux parlementaires de poursuivre leur activité professionnelle pendant leur mandat. Ils sont donc souvent contraints d'y mettre un terme à la suite de leur accès à de hautes responsabilités politiques. Kamina Johnson Smith, sénatrice JLP et ancienne avocate considérant que « *l'intérêt national et la chance de servir son pays ne doivent pas être pris à la légère* », ferme ainsi son cabinet à la suite de sa nomination de Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur en 2016 (entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*) tandis qu'Angela Brown Burke, sénatrice PNP définissant l'enseignement comme son « *premier amour* », cesse son activité de professeure d'espagnol à la suite de son élection de maire de la KSAC en 2012 (entretien avec Angela Brown Burke, *ibid.*).

Les parlementaires exerçant une profession libérale ou dirigeant une entreprise, qui ont donc la possibilité de déléguer une partie de leur travail, peuvent cependant plus facilement poursuivre leur activité professionnelle. Parnel Charles Jr, sénateur JLP et avocat insistant en entretien sur le caractère temporaire de sa fonction politique, fait ainsi le choix de conserver son cabinet en dépit de sa nomination de secrétaire d'État rattaché au Ministère de la Sécurité nationale en 2016 :

Je ne prends plus de nouveaux clients. Je parle encore à quelques clients mais j'en dirige quelques-uns vers d'autres avocats en qui j'ai confiance pour continuer ou terminer le travail, s'il y a des petites choses comme du courrier, pour que ce soit fait. [...] pour que je ne me retrouve pas dans une position dans laquelle au cas où je me fais éjecter, je ne me retrouve à la rue. (Entretien avec Parnel Charles Jr., sénateur depuis 2016, JLP, rencontré le 11 avril 2016 à Kingston [New Kingston]).

Les parlementaires ayant la possibilité de déléguer une partie de leur activité professionnelle soulignent cependant le coût de leur engagement politique sur celle-ci, comme le constate Gregory Mair :

Je crois que ça (la politique) a affecté mon entreprise, parce que ça m'a distrait d'une certaine façon. Vous ne faites plus attention, vous savez, à votre entreprise. [...] Depuis que j'ai décidé de ne pas me représenter (dans la circonscription de St. Catherine North Eastern), je m'occupe plus de mon entreprise. Mon entreprise va mieux. Vous savez, ça me paraît évident que mon absence a (interruption) l'attention que j'ai accordée à la politique a pris le pas sur l'attention que j'accordais à mon entreprise, ça a affecté mon entreprise, vous savez. (Entretien avec Gregory Mair, *ibid.*).

L'engagement politique peut également freiner la carrière professionnelle des parlementaires, comme en témoigne Imani Duncan-Price, dont la nomination de sénatrice PNP est peu appréciée par son entreprise, *Jamaica Money Market Brokers* (JMMB) :

J'étais la responsable marketing de l'entreprise, et ils ne voulaient plus de moi dans le marketing parce que je représentais l'entreprise, et je faisais de la politique donc ils ne voulaient pas que l'entreprise soit associée à la politique, donc il a fallu que j'accepte un poste (hésitation) un poste secondaire. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

Les conditions d'exercice du métier politique, globalement défavorables, contribuent à l'émergence d'un débat, relayé notamment par les médias, sur la nécessité de mettre en place des mesures permettant aux parlementaires (en particulier les sénateur.rice.s nommé.e.s) de concilier leur profession et leur mandat politique<sup>189</sup>.

Les modalités de rémunération et les conditions matérielles d'exercice du métier politique sont donc relativement neutres du point de vue du genre en Guadeloupe et en Jamaïque même si les spécificités structurelles entre les deux terrains d'étude facilitent la conciliation des carrières politique et professionnelle en Guadeloupe. Le fonctionnement des assemblées politiques est cependant éminemment genré dans les deux terrains d'études.

### Le fonctionnement genré des assemblées politiques

L'observation, dans les deux terrains d'étude, des séances plénières des assemblées politiques associées aux centres névralgiques de l'exercice du mandat de représentant.e, ainsi que le recueil des témoignages de certain.e.s d'entre eux.elles, permet d'analyser les assemblées politiques, comme le propose Sonia Palmieri, en termes de « *lieux de travail ayant une culture, des rituels et pratiques propres* »<sup>190</sup>, dont Delphine Gardey a mis en évidence, dans son étude sur l'emploi des femmes dans les fonctions administratives et les secrétariats de l'Assemblée nationale française, « *l'exceptionnalité durable* » par l'exclusion de certaines

---

<sup>189</sup> Se référer par exemple à JOHNSTON, Franklin, "Should an MP have a second job?", *The Jamaica Observer*, April 7, 2017.

<sup>190</sup> PALMIERI, Sonia, "Feminist Institutionalism and Gender-Sensitive Parliaments: Relating Theory and Practice", in SAWER, Marian, BAKER, Kerry, ed., *Gender Innovations in Political Science...*, op. cit., p.173-194. Ma traduction.



catégories de personnes, variables en fonction des époques, au premier rang desquelles les femmes<sup>191</sup>.

### **Encadré 19. Historique et configuration des assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque**

En **Guadeloupe**, les conseiller.e.s départementaux.les siègent au **Palais du Conseil Général** (rebaptisé Palais du Conseil Départemental depuis 2015) situé à Basse-Terre. Sa construction démarre en 1932 sous l'impulsion d'Ali-Georges Tur, architecte du Ministère des Colonies chargé de la reconstruction des édifices guadeloupéens après le passage du cyclone de 1928. Il est inauguré en 1935 dans le cadre de la commémoration du tricentenaire du rattachement de la Guadeloupe à la France. Inscrit au patrimoine mondial en 1992, il est classé monument historique en 1997. Les conseiller.e.s régionaux.les siègent, quant à eux.elles, dans un bâtiment plus récent, le **Conseil régional**, également à Basse-Terre. Sa construction démarre en 1991 sous l'impulsion de Michel Corbin, membre du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la Guadeloupe. Il est inauguré en 1992. À l'image du Palais Bourbon où siège l'Assemblée nationale, et du Palais du Luxembourg abritant le Sénat, les salles de délibération du Conseil départemental et du Conseil régional de la Guadeloupe prennent la forme d'un hémicycle où les élu.e.s font face au.à la président.e et à son bureau. Les conseiller.e.s départementaux.les et régionaux.les se réunissent au moins une fois par trimestre en assemblée plénière. (Pour des photographies du Palais du Conseil départemental et du Conseil régional, se référer à l'annexe 32.1.).

En **Jamaïque**, les parlementaires, aussi bien les représentant.e.s que les sénateur.rice.s, siègent à **Gordon House** située à Kingston (Downtown Kingston). Inaugurée en 1960, en remplacement de *Headquarters House* en usage depuis 1872, son nom rend hommage à George William Gordon, parlementaire mulâtre ayant œuvré en faveur de la défense de la paysannerie noire au XIX<sup>ème</sup> siècle. Exécuté en 1865 pour avoir pris part à la révolte de Morant Bay contre l'ordre colonial, il est élevé au rang de héros national de la Jamaïque en 1969. Les débats actuels portent sur la construction d'un nouveau Parlement à New Kingston afin de le moderniser<sup>192</sup>. Héritage du système de Westminster et du bipartisme, la salle de délibérations prend la forme d'un rectangle où la majorité et l'opposition se font face. Le.La président.e et son bureau se situent entre les deux groupes antagonistes en position d'arbitre. Les séances de la Chambre des représentants ont lieu le mardi après-midi et celles du Sénat le vendredi matin. (Pour des photographies de *Gordon House*, se référer à l'annexe 32.2.).

Sources : Architecture & Patrimoine, *Jamaica National Heritage Trust* et journal de terrain en Jamaïque<sup>193</sup>.

<sup>191</sup> GARDEY, Delphine, *Le Linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Lormont, Le Bord de l'Eau, Objets d'histoire, 2015, p.215.

<sup>192</sup> Se référer par exemple à SCOTT, Romario, "Government Approves Construction of New Parliament Building", *The Daily Gleaner*, August 29, 2016.

<sup>193</sup> Architecture & Patrimoine, <http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm>, *Jamaica National Heritage Trust*, "Gordon House", [http://www.jnht.com/site\\_gordon\\_house.php](http://www.jnht.com/site_gordon_house.php) (consulté le 1er décembre 2018), et journal de terrain en Jamaïque (22 janvier 2016 et 3 mai 2016)..

- **Des assemblées politiques conçues par et pour les hommes**

Les études de genre interrogent la dimension genrée de l'organisation de l'espace à toutes les échelles<sup>194</sup>. Cette réflexion est particulièrement pertinente dans l'espace politique, lieu traditionnel d'entre-soi masculin où la présence des femmes a été invisibilisée jusqu'à une période récente<sup>195</sup>, *a fortiori* dans les assemblées politiques dont Delphine Gardey a montré la persistance de la masculinité faisant des femmes les « *passagères clandestines d'un bateau commun* »<sup>196</sup>. Les Jamaïcaines, qui évoluent dans une assemblée politique construite à une époque où la présence des femmes est marginale, font le constat sans appel d'un espace conçu par et pour les hommes<sup>197</sup>. Un lieu particulier, apparemment anodin, voire anecdotique, cristallise les tensions autour de l'organisation genrée de l'espace : les toilettes du Parlement. Jennifer Edwards les décrit en effet comme étant un lieu particulièrement peu accueillant pour les femmes :

Les toilettes, les toilettes des femmes... Il n'y a aucun endroit où poser son sac quand vous allez là-bas. Vous voyez un petit évier et puis vous réalisez qu'il n'y a pas d'eau. Si une autre femme a besoin d'utiliser les toilettes, elle doit attendre dehors jusqu'à ce que vous ayez terminé. Pour les hommes au Parlement, ce n'est pas quelque chose d'important. Pour les hommes, ce n'est pas important que les femmes aient des toilettes. Ils se demandent pourquoi on se plaint de nos toilettes. Les gens pensent que c'est secondaire, mais ce n'est pas secondaire [...] *C'est le système, l'institution, les structures (qui sont en cause)*. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.* J'ai souligné).

Imani Duncan-Price prolonge la description en les comparant aux toilettes des hommes, bien mieux aménagées :

*La politique est un espace dominé par les hommes. Ce n'est pas un espace pour les femmes. C'est un espace pour les hommes. [...] Quand vous allez dans les toilettes des femmes... (elle utilise ses mains pour montrer que c'est petit). Les toilettes des hommes, c'est très grand. J'ai dû y aller un jour parce que j'avais une envie pressante et que l'unique toilette pour les femmes était occupée. J'ai été dans les toilettes des*

---

<sup>194</sup> Se référer par exemple à MARIUS, Kamala, RAIBAUD, Yves, dir., *Genre et Construction de la Géographie*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2013.

<sup>195</sup> PIONCHON, Sylvie, DERVILLE, Grégory, « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique », *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005, p.55.

<sup>196</sup> GARDEY, Delphine, *Le Linge du Palais-Bourbon...*, op. cit., p.234.

<sup>197</sup> Je n'ai pas recueilli de témoignages similaires de la part des Guadeloupéennes. Le biais induit par l'échantillon de femmes rencontrées, où les conseillères départementales, siégeant dans un bâtiment historique n'ayant pas été conçu en prenant en compte la présence des femmes, sont minoritaires, et où les conseillères régionales, évoluant au contraire dans un bâtiment relativement récent et adapté aux nouvelles normes de genre, sont majoritaires, représente certainement un facteur explicatif.

hommes et je me suis dit, mon Dieu, mais c'est grand, mais c'est joli ! (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.* J'ai souligné).

Au-delà de sa dimension spatiale, la temporalité du Parlement est également genrée. Les témoignages des Guadeloupéennes et des Jamaïcaines se rejoignent à cet égard. Gabrielle Louis-Carabin fustige ainsi la durée des séances parlementaires, où elle représente la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale, qu'elle juge incompatible avec les obligations familiales incombant aux femmes :

On prend son temps, on parle, et alors je me disais, mais *l'Assemblée nationale n'est pas faite pour les femmes*. Je me disais, mais ces hommes-là, ils n'ont rien à faire ? Souvent je me dis (que) *l'Assemblée ce n'est pas fait pour les femmes* parce que ceux qui habitent très loin ne peuvent pas rentrer tous les soirs. Nous (les femmes) on ne peut pas être là tout le temps. [...] Souvent je me disais, *comme c'est une affaire d'hommes*. Eux, ils n'avaient rien à faire, les parents, la maman s'occupe de leurs enfants, et eux, ils sont contents de s'entendre parler, voilà. (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.* J'ai souligné).

La persistance de l'inégale division du travail domestique empêche également les femmes d'être intégrées aux lieux de socialisation politique informels qui font pourtant partie intégrante du travail parlementaire, comme le constate Jennifer Edwards en Jamaïque :

Elles n'ont pas le temps de faire ce que les hommes font. Quand le Parlement lève la séance à 17h00 ou à 18h00 la mardi soir, ils (les hommes) s'en vont et se retrouvent au *White Hall* (un club de Kingston) et ils discutent des choses qui se sont passées au Parlement, des choses qui vont se passer au Parlement le lendemain, de ce qu'ils vont faire ensuite. Ils partagent leurs idées, tout en prenant un verre, bien sûr. Ils vont aussi parler des filles et du temps qu'il fait, mais ils partagent leurs idées. Les femmes, elles quittent le Parlement et elles rentrent à la maison parce qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants, de leur maison, du repas. Elles ne peuvent plus se focaliser sur le Parlement. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*)

- **La dimension genrée des relations interpersonnelles dans les assemblées politiques**

Les femmes font figure, rappelons-le, « *d'outsiders* »<sup>198</sup> voire « *d'intruses* »<sup>199</sup> dans les assemblées politiques. Elles sont numériquement minoritaires (en contexte non paritaire) mais les codes vestimentaires en usage au Parlement contribuent, de

---

<sup>198</sup> BARD, Christine, PAVARD, Bibia, « Introduction thématique », art. cit.

<sup>199</sup> LARRÈRE, Mathilde, LORRIAUX, Aude, *Des intrus en politique...*, op. cit.

manière paradoxale, à leur visibilité, comme en témoignent les notes que j'ai prises lors de l'observation des sessions plénières du Parlement en Jamaïque :

[Session du Sénat du 22 janvier 2016] Je comptabilise 5 femmes pour 13 hommes. Les hommes sont tous en costume de couleur sombre (noir, gris, bleu marine, marron). Les femmes s'habillent de façon plus diversifiée (tailleurs, robes, jupes, vestes, étoles, escarpins) et plus colorée (rouge, fuchsia, rose saumon). [Session de la Chambre des représentants du 3 mai 2016] Je reconnais quelques femmes qui semblent noyées au milieu des hommes. Comme au Sénat, les hommes sont tous en costume de couleur sombre et les femmes s'habillent de façon plus diversifiée. Elles sont également en couleur sombre mais elles se permettent quelques touches de couleur (chemise rose, veste rose, motifs bariolés sur le devant de la robe). Les seules touches de couleur que certains hommes se permettent sont moins visibles (cravates). Les hommes ont tous les cheveux courts et les femmes des coiffures plus originales, impeccables. (Journal de terrain en Jamaïque, 22 janvier 2016 et 3 mai 2016).

La présence, à la fois marginale et visible, des femmes dans les assemblées politiques suscite des réactions sexistes de la part de leurs collègues masculins. Une de ses manifestations est ce que Mariette Sineau qualifie de « *sexisme discret* » renvoyant les femmes à leur corporéité et à leur altérité<sup>200</sup>. En Guadeloupe, Mona Cadoce fustige ainsi le comportement de ses collègues masculins à l'égard des femmes au Conseil régional :

C'était une bande de machos qui pensaient que les femmes c'était un peu pour décorer, hein. Donc je leur faisais bien comprendre que je n'étais pas une fleur et que je me considérais comme tout le monde. [...] Je me souviens, un de mes collègues qui m'avait dit un jour « *Madame, vous êtes* », il disait, « *la fleur de cette assemblée* » (rires). Alors je lui ai dit « *Mais vous savez, je ne me considère pas comme une fleur. Je suis une élue, comme vous. Je ne vois pas la différence* » (rires). Et lui, il est devenu tout blanc, parce que pour lui, il m'avait dit quelque chose de formidable ! Évidemment que je ne me considérais pas comme un pot de fleur ! (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

En Jamaïque, Sharon Hay Webster se souvient s'être faite juger sur son apparence physique par le plus haut représentant de l'État, le Premier ministre PNP Percival James Patterson, comportement qu'il n'aurait certainement pas eu à l'égard d'un homme :

Je me souviens, en 2000, oui, c'est ça, en 2000, je m'étais fait poser une extension (de couleur dans les cheveux) et je me souviens qu'il m'a demandé « *Eh bien, parlementaire Webster, qu'avez-vous fait à vos cheveux ?* ». Je lui ai dit « *Pourquoi me demandez-vous ça Premier ministre ?* ». Il n'a pas été trop content quand je lui ai

---

<sup>200</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.21.

répondu ça mais il n'a pas insisté et il a souri, et j'ai ri. Quand j'ai été élue, j'avais les cheveux noirs comme du jais ! (Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*).

On l'a dit, en contexte caribéen, les femmes sont particulièrement vulnérables au « *stéréotype de la Jézabel* »<sup>201</sup>. Leur hypersexualisation permet en effet la discréditation de leur moralité et, par extension, de leur « respectabilité ». Lisa Hanna, ancienne reine de beauté devenue représentante PNP de la circonscription de St. Ann Southern, en fait ainsi l'expérience en 2016 à la suite de sa qualification par Everaldo Warmington, représentant JLP de la circonscription de St. Catherine South Western, de « *Jézabel* » en pleine session parlementaire, suscitant une polémique largement relayée par la presse<sup>202</sup>.

Une autre réaction typique des hommes à l'égard des femmes est ce que Mariette Sineau qualifie de « *galanterie condescendante* » dissimulant une forme de paternalisme<sup>203</sup>. En Guadeloupe, Marie-Yveline Ponchateau-Theobald se remémore ainsi, avec une certaine candeur, ses années de jeune conseillère municipale de Baillif où les « *grands hommes* » encadraient les femmes élues et faisaient d'elles leurs « *protégées* » (entretien avec Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Sandra Falconer tient des propos similaires et affirme « *Je dois dire que mes collègues, mes collègues masculins, ont toujours été très protecteurs à mon égard et très respectueux* » (entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*). Ce sont majoritairement des femmes relativement jeunes, dont l'inexpérience politique est supposée, qui font l'objet d'une « *galanterie condescendante* » comme le laisse entendre Sandra Falconer :

Je crois qu'il y a des gens dans le parti qui ont été surpris (quand j'ai été nommée sénatrice) et qui se sont probablement dit qu'un militant avec plus d'expérience dans le parti aurait dû obtenir la nomination de sénateur. (Entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*).

La réflexion peut se poursuivre sur les relations entretenues par les femmes entre elles. Deux grilles de lecture opposées, oscillant entre sororité et rivalité, émergent. À l'une de ses extrémités, se situe ce que je qualifie, en empruntant au postulat du « réenchantement » de la vie politique par les femmes mis en évidence

---

<sup>201</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », *op. cit.*, p.74.

<sup>202</sup> Se référer par exemple à LUTON, Dairaine, "Warmington Calls Lisa Hanna Jezebel, Forced to Withdraw Comment", *The Daily Gleaner*, January 19, 2016, et à THE DAILY GLEANER, "Full Statement: Lisa Hanna Was Rude, Jezebel Aptly Describes Her, Says Warmington", *The Daily Gleaner*, January 22, 2016.

<sup>203</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, *op. cit.*, p.20.

par Catherine Achin<sup>204</sup>, de « sororité enchantée ». Les Guadeloupéennes accédant aux assemblées politiques en contexte paritaire ont tendance à adopter ce type de discours. Thérèse Marianne-Pépin, élue au Conseil régional en 2004 à la suite des premières élections paritaires, déclare ainsi « *Il y a une très grande proximité avec les femmes. On se serrait les coudes. On a tissé des liens très proches en tant que femmes* » (entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*) tandis que son homologue féminine Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, qui accède au Conseil régional la même année, décrit ses échanges avec les « *alliées femmes* » de manière similaire :

[...] des relations qui sont parfois peut-être plus copines ! On devient même amies ! On s'échange les idées, on s'appelle, on va travailler peut-être ensemble, on va faire des groupes, on va discuter sur un sujet, prendre l'initiative d'être deux ou trois femmes ensemble pour discuter d'un sujet. (Entretien avec Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, *ibid.*).

Les Guadeloupéennes n'ont cependant pas le monopole de la sororité également retrouvée dans le discours de certaines de leurs homologues jamaïcaines, en dépit de l'absence de contexte paritaire. Sandra Falconer déclare ainsi :

Même si je ne suis plus sénatrice, on a toujours cette camaraderie, on a toujours cette amitié. On prend soin les unes des autres. On s'appelle même « *sœur* », « *camarade sœur* ». (Entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*).

Mary Ann Weathers appelle, dès 1970, à une sororité transcendant les catégories d'appartenance, notamment raciales et sociales<sup>205</sup>, mais celle-ci semble remise en cause par la persistance des clivages identitaires. Les témoignages des Guadeloupéennes siégeant à l'Assemblée nationale sont révélateurs de leur proximité avec les élu.e.s domien.ne.s et de leur distanciation avec les député.e.s métropolitain.e.s, notamment les femmes, laissant entrevoir la primauté de l'identité raciale sur l'appartenance de genre, éloignant ainsi la perspective d'une sororité. Les propos de Gabrielle Louis-Carabin s'en font l'écho :

(J'ai) de très bons rapports avec les collègues députés guadeloupéens. Elle (Jeanny Marc, députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe de 2007 à 2012), elle siégeait à gauche (Gabrielle Louis-Carabin siège alors à droite), mais j'ai toujours eu de bons rapports. Je l'ai même accompagnée au début. Même (Ary) Chalus (qui succède à Jeanny Marc de 2012 à 2017), quand il est arrivé, je l'ai accompagné, pour lui dire comment faire. Je parle beaucoup à des parlementaires de la Réunion, de la Guyane. On se sent beaucoup plus proches. Je ne parle même pas qu'à des femmes

---

<sup>204</sup> ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, op. cit.

<sup>205</sup> WEATHERS, Mary Ann, "An Argument for Black Women's Liberation as a Revolutionary Force", in TANNER, Leslie, ed., *Voices from Women's Liberation*, New York, Signet, 1970, p.303-307.

seulement, même aux hommes de Mayotte, parce que nous sommes deux ou trois maires. [...] (Les députées métropolitaines), je suis différente d'elles, je ne suis pas comme elles. Il y en a qui vous disent bonjour, il y en a qui vous regardent comme quelqu'un de je ne sais pas d'où. Ça je le ressens, mais ça c'est de tout temps, chez l'UMP (*Union pour un Mouvement Populaire*), chez les socialistes, mais ça, c'est la métropole, c'est la France. Il y a quand même deux ou trois femmes que j'aime bien à l'Assemblée nationale, notamment une qui a voté, comme moi, contre le Mariage pour Tous. « Ah ! », souvent elle me disait, « *On a du caractère, nous !* ». (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*).

Les affinités personnelles ont donc tendance à primer sur la sororité. Le constat d'une assemblée politique clivée par les catégories d'appartenance raciales est confirmé par Hélène Vainqueur-Christophe, ancienne députée suppléante de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe :

C'est vrai que quand vous êtes dans l'outre-mer, au départ, vous restez un peu dans l'outre-mer, j'ai envie de dire, donc les premiers contacts que vous avez, ce sont avec les autres députés domiens avec qui vous travaillez. Souvent nous restons dans l'outre-mer, et donc c'est vrai que très souvent, on reste quand même dans ce cadre-là. Petit à petit, et sinon en commission, vous apprenez à travailler avec les autres, à les connaître, à les rencontrer. J'ai des rapports très corrects, même des fois amicaux. *Il y a quand même des castes, c'est quand même très particulier. Quand je dis une caste, c'est quand même très fermé, hein.* (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.* J'ai souligné).

En Jamaïque, où le bipartisme est solidement implanté, ce sont plutôt les clivages partisans qui éloignent la perspective d'une sororité. Ce constat est relayé par les femmes des deux partis politiques. Du côté du PNP, Maxine Henry-Wilson considère ainsi :

Je ne crois pas qu'il y ait la moindre solidarité (entre les femmes). Je veux dire, vous êtes amie avec certaines femmes, etc., mais je ne crois pas qu'il y ait une grande solidarité. *Ce n'est pas lié au genre, c'est lié à l'affiliation partisane.* (Entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.* J'ai souligné).

Du côté du JLP, Marlene Malahoo Forte fait un constat similaire :

*Il n'y a pas vraiment de sororité.* Peut-être un peu de chaque côté (le PNP et le JLP) mais pas entre les deux côtés. C'est compétitif, oui, mais Kamina (Johnson Smith, qui siège au Sénat à ses côtés) et moi, on s'entend très bien, on collabore, on fait partie du même côté, et je crois que les femmes de l'autre côté s'entendent bien aussi, mais *il n'y a pas beaucoup de collaboration entre les deux côtés*, parce que c'est un environnement hostile, compétitif et averse. (Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.* J'ai souligné).

À l’opposé de la « sororité enchantée » se trouve, en empruntant à l’expression employée par Stéphanie Mulot pour décrire les rapports de genre dans le champ social guadeloupéen, la « rivalité féminine »<sup>206</sup>. Les femmes décrivent ainsi régulièrement les conflits les opposant à d’autres femmes. En Guadeloupe, Sylvie Gustave dit Duflo, conseillère municipale de Baillif, relate ainsi avoir été « *dans le collimateur du maire en place (Marie-Yveline Breslau, maire de Baillif de 2001 à 2014)* » et décrit ses « *rappports exécrables avec le maire qui était en place* » (entretien avec Sylvie Gustave dit Duflo, *ibid.*)<sup>207</sup>, tandis qu’en Jamaïque, Lisa Hanna, également ministre de la Culture et de la Jeunesse, regrette que tout soit « *sujet à controverse* » avec son homologue JLP du *shadow cabinet* (« cabinet fantôme ») Olivia “Babsy” Grange (entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*). La rivalité partisane se surimpose à la rivalité féminine, mais ces témoignages sont remarquables dans la mesure où les hommes, absents de ces récits, semblent être protégés de la critique féminine par l’injonction faite aux femmes d’être solidaires de « leurs » hommes<sup>208</sup>. En Guadeloupe, la remarque lapidaire de Michelle Maxo, conseillère régionale affirmant « *Je ne fais pas de sexisme vis-à-vis de mes compagnons* » (entretien avec Michelle Maxo, *ibid.*), s’en fait l’écho. À l’inverse, la critique des femmes est parfois sévère. En Jamaïque, les propos de Kari Douglas, conseillère paroissiale de la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC, division de Trafalgar Park) illustrent la présence d’une supposée rivalité féminine dans le champ social et politique :

En politique jamaïcaine, et de manière générale en Jamaïque, les femmes n’aiment pas vraiment aider les femmes. Les femmes n’aiment pas vraiment travailler avec des femmes. Les femmes n’aiment partager leur succès ou leur réussite. [...] On s’affronte, on travaille beaucoup à l’encontre les unes des autres, au lieu de travailler ensemble [...] Les femmes n’aiment pas s’entraider, il y a toujours une bataille de pouvoir. Elles peuvent faire des choses pour se saborder ou se provoquer, vous savez. C’est ce qui se passe entre les femmes en général. Au début, je pensais qu’on était une famille et qu’on pouvait être amies (mais) la politique, c’est impitoyable. Vous faites tout ce qu’il faut faire, vous mentez, vous calomniez. Ces choses existent et ces choses arrivent très souvent en politique jamaïcaine, et chez les femmes, c’est la triste vérité, c’est la réalité. (Entretien avec Kari Douglas, *ibid.*).

---

<sup>206</sup> MULOT, Stéphanie, « “Je suis la mère, je suis le père...” », *op. cit.* Se référer notamment au chapitre 10, « Les communautés féminines : l’exercice de la rivalité », p.409-436.

<sup>207</sup> Sylvie Gustave dit Duflo diffuse, pendant le mandat de maire de Marie-Yveline Breslau, un tract informant la population de la mauvaise gestion budgétaire de Baillif par cette dernière, facteur explicatif des rapports tendus entre les deux femmes.

<sup>208</sup> CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », *art. cit.*



La « rivalité féminine » s’oppose, pour reprendre l’expression utilisée par Stéphanie Mulot, à la « camaraderie masculine »<sup>209</sup>. Cette solidarité au sein du groupe des pairs rejoint, dans le champ politique, la notion de « fratriarcat » conceptualisée par Françoise Gaspard à partir du postulat que le patriarcat, en déclin depuis la parité, est progressivement remplacé par un « fratriarcat » prenant la forme d’un pacte entre les « frères »<sup>210</sup>. En Guadeloupe, Diana Perran fustige ainsi les réseaux de solidarité masculine qu’elle juge incompatibles avec l’application des lois dites sur la parité politique :

La parité, ce n’est pas encore à tous les niveaux. Dès lors qu’ils peuvent s’en passer, ils s’en passent. [...] Les hommes entre eux, ils ont fait tellement de promesses, tellement de promesses. Les maires, ils ont fait tellement de promesses, untel, là, sera vice-Président, untel sera vice-Président. Il y a encore des mentalités qu’il faut changer, surtout les anciens. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

En Jamaïque, les *old boys’ networks* (« réseaux de copains »), dont on a vu qu’ils sont de redoutables instruments de levée de fonds de campagne, prolongent les réseaux de solidarité masculine jusqu’au Parlement, comme en témoignent les propos d’Imani Duncan-Price :

La première fois que j’ai été au Parlement, parce qu’avant ça (la nomination de sénatrice) j’avais observé le Parlement depuis la galerie (accessible au public) et à la télévision, où vous voyez les agressions entre les deux côtés (le PNP et le JLP), j’ai réalisé que la majorité de ces gens, tous ceux qui sont ici en fait, ils se connaissent depuis longtemps. En fait, ils sont tous amis, et quand vous y êtes (au Parlement), vous réalisez que ce que vous preniez pour des insultes de la part des politiciens sont en fait juste des taquineries entre les hommes, comme au lycée. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

Les assemblées politiques, conçues par et pour les hommes, fonctionnent donc de manière genrée, aussi bien au niveau spatio-temporel qu’au niveau des relations interpersonnelles. La focale d’analyse peut maintenant être déplacée sur les partis politiques, acteurs incontournables du champ politique caribéen institutionnalisé dont il est supposé qu’ils cristallisent son mode de fonctionnement patriarcal.

---

<sup>209</sup> MULOT, Stéphanie, « “Je suis la mère, je suis le père...” », *op. cit.* Se référer notamment au chapitre 11, « Les communautés masculines : la reconnaissance des pairs », p.437-475.

<sup>210</sup> GASPARD, Françoise, « Du patriarcat au fratriarcat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Les Cahiers du Genre*, vol. hors-série 2, n°3, 2011, p.135-155.

### 3. Des trajectoires féminines contraintes par les partis politiques

Les partis politiques, auxquels Mariette Sineau décerne la « *palme du sexisme et de la misogynie* »<sup>211</sup>, représentent historiquement la principale force de résistance à la féminisation de la vie politique<sup>212</sup>, constat classique des études de genre et politique, aussi bien en Europe<sup>213</sup> qu'en Amérique du Nord<sup>214</sup>. Ils peuvent pourtant jouer un rôle fondamental dans la promotion des femmes dans le champ politique institutionnalisé en intervenant directement dans le processus de sélection des candidatures féminines aux élections comme l'a montré Mona Lena Krook dans son étude sur les quotas volontaires établis par les partis dans des terrains d'études aussi divers que la Suède et le Royaume-Uni<sup>215</sup>. On s'intéressera ici à l'influence des partis sur les trajectoires politiques des représentantes en Guadeloupe et Jamaïque, en s'interrogeant sur leur rôle dans la reproduction du mode de fonctionnement patriarcal du champ politique caribéen institutionnalisé, sans empêcher cependant la présence d'interstices de pouvoir dont s'emparent les femmes.

#### 3.1. *La reconfiguration du paysage électoral au lendemain des (dé)colonisations : domination masculine et interstices de pouvoir féminin*

Le système partisan guadeloupéen est caractérisé, depuis la départementalisation de 1946, par sa fragmentation, les appareils partisans métropolitains coexistant avec des structures locales mises en place afin de s'en distancier. Justin Daniel a montré, dans les Antilles françaises, la division de l'espace politique autour de trois grandes postures idéologiques<sup>216</sup> s'exprimant dans les assemblées politiques par leur alternance au pouvoir (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'annexe 33).

---

<sup>211</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.66.

<sup>212</sup> PAOLETTI, Marion, « Femmes et partis politiques », *Femmes, genre et sociétés*, n°37, 2005, p.315-322.

<sup>213</sup> Se référer par exemple à DEL RE, Alisa, « Femmes et partis politiques en Italie et en Europe : la démocratie au masculin », *Les Cahiers du Genre*, vol. hors-série 2, n°3, 2011, p.91-114.

<sup>214</sup> Se référer par exemple à TREMBLAY, Manon, « Les femmes et les partis politiques au Québec : de l'exclusion à une inclusion inachevée », in PELLETIER, Réjean, dir., *Les partis politiques québécois dans la tourmente. Mieux comprendre et évaluer leur rôle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p.69-108.

<sup>215</sup> Mona Lena Krook compare, dans son étude plus générale sur les quotas de genre, une série d'exemples « réussis » et « ratés », en l'occurrence la Suède et le Royaume-Uni dans la section consacrée aux quotas volontaires établis par les partis. Se référer à LENA KROOK, Mona, *Quotas for Women in Politics. Gender and Candidate Selection Reform Worldwide*, New York, Oxford University Press, 2009.

<sup>216</sup> DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », *Ethnologie française*, vol. 32, n°4, 2002, p.589-600.

Le premier groupe, situé à la droite de l'échiquier politique, rassemble les tenants de l'assimilation<sup>217</sup>. La droite gaulliste, incarnée dans le *Rassemblement du Peuple Français* (RPF)<sup>218</sup> et investie par les anciens milieux d'affaires coloniaux, contrôle le Conseil général au lendemain de la départementalisation avant d'être supplantée par la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (SFIO). La droite chiraquienne revient cependant au pouvoir dans les années 1970 et le *Rassemblement Pour la République* (RPR)<sup>219</sup> accède au Conseil départemental, avant que le *Parti Socialiste* (PS) n'en prenne le contrôle en 1985. Le RPR investit également le Conseil régional au lendemain de sa mise en place en 1983, jusqu'en 2004. Une figure féminine, Lucette Michaux-Chevry, domine ces deux assemblées politiques. Elle préside, rappelons-le, le Conseil départemental de 1982 à 1985, et le Conseil régional de 1992 à 2004. La droite chevriste, matérialisée par la création de deux partis nationalistes, *Le Parti de la Guadeloupe* (LPG) en 1985, et *Objectif Guadeloupe* (OG) en 1998, idéologiquement proches du RPR, parvient à accéder aux assemblées politiques en assouplissant la posture assimilationniste de la droite et en mettant en avant les spécificités guadeloupéennes.

Le deuxième groupe, situé à la gauche de l'échiquier politique, regroupe les partisans de l'autonomie prônant le respect des spécificités locales<sup>220</sup>. Les partis d'extrême gauche en sont les premiers représentants. La fédération guadeloupéenne du *Parti Communiste Français* (PCF) rompt avec celui-ci en 1958, donnant naissance au *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) appelant à la révocation du statut départemental de la Guadeloupe, dont il a pourtant été le premier défenseur à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale. Son succès électoral est mitigé. Il ne parvient pas à obtenir une majorité dans les assemblées politiques et son déclin électoral s'accélère à partir des années 1990. Ernest Moutoussamy fait scission du PCG en 1991 et fonde le *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen* (PPDG). Les partisans de l'autonomie sont également représentés par les partis de gauche qui monopolisent quasiment l'exercice du pouvoir au Conseil départemental depuis 1958, et le partagent avec la

---

<sup>217</sup> Ibid.

<sup>218</sup> Le RPF est remplacé par l'*Union pour la Nouvelle République* (UNR) en 1962.

<sup>219</sup> Le RPR est remplacé par l'*Union pour un Mouvement Populaire* (UMP) en 2002, elle-même rebaptisée *Les Républicains* (LR) en 2017.

<sup>220</sup> DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », art. cit.

droite au Conseil régional. La SFIO<sup>221</sup> domine l'échelon départemental de 1958 à 1973 puis de 1985 à 1998 avant de conquérir le Conseil régional à partir de 2004. Le parti éclate cependant au milieu des années 1990, concurrencé par l'émergence de nouvelles formations politiques. Une partie des socialistes, menée par Dominique Larifla, fait en effet scission et crée, en 1994, *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalités* (GUSR) qui contrôle le Conseil départemental de 2001 à 2015 sans parvenir cependant à déloger le PS du Conseil régional. GUSR est rebaptisé *Guadeloupe Unie Solidaire et Responsable* en 2017 afin d'accentuer la démarcation avec les socialistes.

Le troisième groupe, plus ou moins en rupture avec le champ politique institutionnalisé, est représenté par les défenseurs de l'indépendance<sup>222</sup>. Les indépendantistes mettent en place, à la suite l'*Union pour la Libération de la Guadeloupe* (UPLG) dont on a vu la participation progressive aux élections et dont la secrétaire générale élue en 2010 est, soulignons-le, une femme, Marie-Christine Myre-Quidal<sup>223</sup>, d'autres mouvements intégrés à la vie politique institutionnalisée. Le *Konvwa pou Liberasyon Nasyonal Gwadeloup* (KLNG, « Convoi pour la Libération Nationale de la Guadeloupe), mis en place en 1997 par Luc Reinette, participe ainsi aux élections sans jamais parvenir cependant à obtenir d'élu.e.s. D'autres courants sont plus intransigeants, dans la continuité du *Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe* (GONG) susmentionné, comme le *Groupe de Libération Armée* et l'*Armée Révolutionnaire Caraïbe*, qui conduisent des actions violentes, notamment des attentats, dans les années 1980. Les indépendantistes sont également majoritaires dans les milieux syndicaux nationalistes unifiés par l'*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe* (UGTG) qui boycotte cependant les élections, ne lui permettant pas d'obtenir d'élu.e.s sur la scène politique locale<sup>224</sup>.

Le système partisan guadeloupéenne est donc caractérisé par sa fragmentation. Les partis de droite, assimilationnistes, et de gauche, autonomistes, aussi bien issus des appareils partisans métropolitains que d'initiatives locales visant à s'en

---

<sup>221</sup> La SFIO est remplacée par le *Parti Socialiste* (PS) en 1969.

<sup>222</sup> DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », art. cit.

<sup>223</sup> Entretien avec Marie-Christine Myre-Quidal, secrétaire générale de l'UPLG, rencontrée le 7 février 2015 à Pointe-à-Pitre. Elle est remplacée, en 2018, par Gaston Samut.

<sup>224</sup> Entretien avec Eli Domota, secrétaire général de l'UGTG, porte-parole du LKP, rencontré le 16 mars 2015 à Pointe-à-Pitre.

distancier (sans empêcher toutefois des alliances ponctuelles avec la métropole au gré des circonstances), se partagent la représentation politique. Les partis d'extrême gauche, en déclin électoral depuis les années 1990, et les mouvements indépendantistes, ne parviennent en revanche pas obtenir une majorité dans les assemblées politiques.

En Jamaïque, le système partisan est à l'inverse caractérisé, depuis l'indépendance, par sa stabilité, matérialisée par l'alternance au pouvoir du PNP et du JLP, pour des périodes dont la durée est variable (pour une présentation détaillée, se référer à l'annexe 34). La bipolarisation de la vie politique jamaïcaine, dont on a vu que les jalons sont posés à la fin des années 1930 et au début des années 1940, n'est en effet pas remise en cause par l'accès à l'indépendance de 1962.

Les tiers partis, malgré plusieurs tentatives, ne parviennent pas à contester l'hégémonie du JLP et du PNP. Dès les années 1940 et 1950, des formations politiques alternatives comme le *Jamaica Democratic Party*, un parti défendant les intérêts des planteurs, ou le *People's Freedom Movement*, un parti d'orientation marxiste, se présentent pourtant aux élections sans parvenir à obtenir d'élus<sup>225</sup>. Le *People's Political Party*, fondé en 1960 par Millard Johnson et dont le programme est axé sur la glorification de l'Afrique, capte une partie de l'électorat des quartiers pauvres de la capitale sans parvenir à accéder aux assemblées politiques<sup>226</sup>. D'autres tiers partis lui succèdent, comme le *Jamaica Socialist Party*, créé en 1962, sans plus de succès électoral. La bipolarisation de la vie politique jamaïcaine est cependant contestée dans les années 1990. En 1995, Bruce Golding et ses partisans font en effet scission du JLP et créent le *National Democratic Movement* (NDM). Le parti ne remporte aucun élu lors des élections générales de 1997 mais il parvient, selon Wayne Chen, vice-président du NDM au moment des élections, à présenter 58 candidats sur 60 circonscriptions et à recueillir 20% des intentions de vote<sup>227</sup>. Bruce Golding démissionne cependant du NDM en 2000 et rejoint à nouveau les rangs du JLP dont il prend la direction. Le parti remporte les élections générales de 2007 et il est élu Premier ministre. Le NDM est dirigé, à

---

<sup>225</sup> LACEY, Terry, *Violence and Politics in Jamaica...*, op. cit., p.56.

<sup>226</sup> Ibid., p.57.

<sup>227</sup> Entretien avec Wayne Chen, vice-président du NDM de 1995 à 2000, rencontré le 27 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

la suite de la démission de Bruce Golding, par une femme, Hyacinth Bennett, jusqu'en 2002. Éclipsée de la mémoire collective par Portia Simpson Miller qui, rappelons-le, préside le PNP de 2006 à 2017, elle est néanmoins la première femme à diriger un parti politique en Jamaïque. Elle finit cependant par rejoindre les rangs du PNP, qu'elle représente au Sénat de 2007 à 2011. Ces trajectoires politiques NDM, caractérisées par un retour vers le PNP ou le JLP, confirment la solidité de l'implantation du bipartisme en Jamaïque.

La littérature a montré que les pratiques militantes demeurent traversées par des clivages de genre<sup>228</sup>. Les partis politiques sont un laboratoire privilégié de reproduction des inégalités de genre. Celles-ci s'expriment d'abord de manière verticale. Bien que certaines femmes soient parvenues à présider des partis politiques dans les deux terrains d'études, au premier rang desquelles Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe et Portia Simpson Miller en Jamaïque, force est de constater la sous-représentation des femmes parmi les dirigeant.e.s des partis. En dépit de l'absence de statistiques sexuées sur les militant.e.s, l'écart entre la féminisation de la base et la masculinisation des instances dirigeantes des partis politiques est régulièrement mentionné par les politicien.ne.s que j'ai rencontré.e.s. En Guadeloupe, Daniel Dulac, conseiller général du canton de Moule-1 sans étiquette mais revendiquant une orientation politique de gauche, déclare ainsi « *On voit parmi les supporters, parmi les adhérents au parti, il y a beaucoup, beaucoup de femmes, mais qui n'émergent pas au niveau des exécutifs* » (entretien avec Daniel Dulac, *ibid.*) tandis que Félix Flémin, secrétaire général du *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) indique que seulement « *7 femmes pour 25 camarades* » siègent au comité central du parti en 2015 (entretien avec Félix Flemin, secrétaire général du PCG, rencontré le 27 février 2015 à Pointe-à-Pitre). En Jamaïque, Sandra Falconer, affiliée au PNP, fait un constat similaire :

On n'a pas suffisamment de femmes dans les fonctions de pouvoir des partis politiques, dans les deux partis politiques. Ils sont dominés par les hommes. [...] Quand vous allez dans les partis politiques et que vous les voyez en action, ce sont les femmes qui font la plupart du travail de base et du travail de terrain. En revanche, les femmes n'accèdent jamais, du moins un nombre insuffisant de femmes, car il y en a quand même quelques-unes, aux fonctions de pouvoir dans les partis politiques. (Entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*)

---

<sup>228</sup> Se référer par exemple à FILLIEULE, Olivier, ROUX, Patricia, dir., *Le sexe du militantisme*, op. cit., et notamment au chapitre 1, FILLIEULE, Olivier, « Travail militant, action collective et rapports de genre », p.23-72.

Du côté du PNP, Jennifer Edwards estime à 75-85% la proportion de femmes parmi les militant.e.s<sup>229</sup> tandis que du côté du JLP, Kavan Gayle l'évalue à 65-75%<sup>230</sup>, chiffres bien en-deçà de leur représentation dans les fonctions exécutives, qui décroît à mesure que leur position hiérarchique augmente, comme le montrent les tableaux ci-dessous<sup>231</sup>.

**Tableau 59. Représentation des femmes dans les fonctions exécutives du *People's National Party* (PNP) en 2012**

Fonction exécutive	Total	Hommes		Femmes	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Conseil exécutif national	293	233	60%	60	40%
Bureau national	58	45	78%	13	22%
Cadres	14	12	86%	2	14%

Tableau: Soizic Brohan.

Source : *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*<sup>232</sup>.

**Tableau 60. Représentation des femmes dans les instances constitutives du *Conseil Exécutif National* (NEC) du *People's National Party* (PNP) en 1998**

Représentant.e.s	Total	Hommes		Femmes	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Régions	191	149	78%	42	22%
Région 1	17	12	70,6%	5	29,4%
Région 2	23	18	78,3%	5	21,7%
Région 3	49	36	73,5%	13	26,5%
Région 4	45	37	82,3%	8	17,7%
Région 5	27	21	77,7%	6	22,3%
Région 6	30	25	83,3%	5	16,7%
Comité exécutif	49	39	79,6%	10	20,4%
Section féminine	6	-	-	6	100%
Organisation de jeunesse	6	6	100%	-	-
Sénateur.rice.s	4	3	75%	1	25%
Membres nommé.e.s à vie	14	11	78,6%	3	21,4%
Syndicalistes	11	10	90,9%	1	9,1%
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>218</b>	<b>77,6%</b>	<b>63</b>	<b>22,4%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*<sup>233</sup>.

<sup>229</sup> Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*

<sup>230</sup> Entretien avec Kavan Gayle, *ibid.*

<sup>231</sup> La représentation des femmes au PNP est relativement bien renseignée par la *Friedrich Ebert Stiftung* (FES) - *Jamaica and the Eastern Caribbean*, qui a publié un rapport sur le sujet. Ces informations ne sont en revanche pas disponibles pour le JLP. Se référer notamment à VASSELL, Linnette, *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*, "The People's National Party (PNP) and an Agenda for Enhancing Women's Participation and Leadership", 2013.

<sup>232</sup> VASSELL, Linnette, *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*, "The People's National Party (PNP)...", *op. cit.*, p.23.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p.20.

Les femmes sont relativement bien représentées au *National Executive Council* (NEC, « Conseil exécutif national ») du PNP dont elles constituent 40% des membres en 2012 (se référer au tableau 59). Une analyse plus fine de leur répartition dans les différentes instances constitutives du NEC en 1998 (se référer au tableau 60) laisse cependant entrevoir la persistance des clivages de genre mentionnés dans le chapitre 2. Les sièges attribués à l'organisation de jeunesse du parti, la *PNP Youth Organization* (PNPYO), sont en effet monopolisés par les hommes, tandis que les femmes sont reléguées à la section féminine du parti, le *PNP Women's Movement* (PNPWM). Leurs homologues masculins sont en outre surreprésentés parmi les syndicalistes. Au niveau de l'*Executive Committee* (« bureau national »), les femmes sont en revanche nettement moins bien représentées, puisqu'elles n'en constituent que 22% des membres en 2012, décrochage encore accentué au niveau des *officers* (« cadres »), avec 14% des membres en 2012. Les inégalités de genre s'expriment également de manière horizontale, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 61. Représentation des femmes dans les commissions du *People's National Party* (PNP) en 1998**

Commission	Total	Hommes		Femmes	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sélection des candidat.e.s <sup>234</sup>	5	4	80%	1	20%
Économie et planification	9	8	89%	1	11%
Évaluation et suivi des politiques publiques	20	13	65%	7	35%
Affaires extérieures	12	8	67%	4	33%
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>33</b>	<b>72%</b>	<b>13</b>	<b>28%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*<sup>235</sup>.

Les femmes, qui ne représentent que 28% des membres des commissions du PNP en 1998, sont marginalement représentées dans les fonctions de prise de décision, notamment dans la commission économie et planification, qui élabore le budget du parti et, si celui-ci arrive au pouvoir, de l'État, et dans la commission sélection des candidat.e.s, organe stratégique constituant les listes présentées aux élections<sup>236</sup>.

<sup>234</sup> La commission de sélection des candidat.e.s est mise en place dans le cadre des élections locales de 1998. Se référer à VASELL, Linnette, *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*, "The People's National Party (PNP)...", op. cit., p.19.

<sup>235</sup> Ibid., p.19.

<sup>236</sup> Ibid., p.18-19.



Les partis politiques, dominés par les hommes, sont donc *a priori* peu enclins à promouvoir les candidatures féminines aux élections, phénomène dénoncé par les femmes des deux partis siégeant dans les assemblées politiques, en dépit du contexte actuel de « féminisation contrainte » des assemblées politiques<sup>237</sup> (j’y reviendrai dans le chapitre 6). Du côté du PNP, Sharon Hay Webster considère ainsi « *le parti politique doit faire plus d’efforts, les deux partis doivent faire beaucoup plus d’efforts [...] La direction du parti doit créer un environnement favorable (aux femmes)* » (entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*) tandis que du côté du JLP, Marlene Malahoo Forte estime :

Il faut que le parti crée un espace pour les femmes pour qu’elles puissent entrer dans la compétition avec les mêmes armes que les autres (candidats) parce qu’il n’y a rien qui est prévu pour les femmes. [...] Je suis favorable à la mise en place d’un système au sein des partis politiques qui s’assure que les femmes puissent être candidates [...] Je dirais que les partis politiques ont leur responsabilité dans le recrutement des candidats. Ils devraient s’efforcer de renforcer l’équilibre entre les candidatures masculines et féminines. (Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*).

La sous-représentation des candidatures féminines aux élections fait l’objet de deux interprétations différenciées. Un premier discours, majoritairement retrouvé chez les hommes, réfute le biais en faveur de leurs pairs masculins et l’attribue au manque de volontarisme des femmes. Les propos de Pearnel Charles Jr. sont exemplaires à cet égard :

Il ne me semble pas, du moins en Jamaïque, qu’il y ait le moindre obstacle aux femmes pour s’engager, parce qu’il me semble que les femmes ont les mêmes opportunités (que les hommes) pour s’engager. [...] Peut-être qu’avec le temps, les choses vont changer, mais ce sont les femmes qui vont devoir faire quelque chose. En Jamaïque, il n’y a pas d’obstacle aux femmes. (Entretien avec Pearnel Charles Jr., *ibid.*).

Un deuxième discours, majoritairement retrouvé chez les femmes, l’attribue aux réseaux de solidarité masculins susmentionnés, incarnés par les *old boys’ networks* (« réseaux de copains ») reconduits au sein des partis. Les propos de Jennifer Edwards s’en font l’écho :

S’il y a un bon siège à pourvoir, s’il y a un bon siège à pourvoir qui convient, dans 90% des cas, la direction du parti, les hommes du parti, vont trouver quelqu’un avec qui ils ont été à l’école, quelqu’un avec qui ils ont joué au golf, quelqu’un avec qui ils jouent au tennis, quelqu’un avec qui ils se sont associés, au travail ou ailleurs. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

---

<sup>237</sup> GIRARD, Guillaume, « La féminisation contrainte... », *op. cit.*

Le sexe féminin des représentantes croise cependant leur appartenance « raciale ». Dans les Antilles françaises, Stéphanie Mulot a ainsi mis en évidence l'avantage représenté, pour certain.e.s personnalités politiques, par leur assignation identitaire de « chabin.e » dont le phénotype, alliant traits africains et peau claire, suscite la fascination<sup>238</sup>. Lucette Michaux-Chevry, fondatrice de *Le Parti Pour la Guadeloupe* (LPG) et d'*Objectif Guadeloupe* (OG), en est une représentante exemplaire, sa « chabinité » lui permettant en outre de légitimer sa transgression des normes de genre dans le champ politique (j'y reviendrai dans le chapitre 4). Il faut y ajouter Victorin Lurel, « chabin » détrônant cette dernière de la présidence du Conseil régional en 2004 désigné secrétaire national du *Parti Socialiste* (PS) chargé de l'Outre-mer par François Hollande en 2005 et qualifié par *Le Monde* « d'homme fort de la gauche en Guadeloupe » (*Le Monde*, 16 mai 2016)<sup>239</sup>. En Jamaïque, les partis politiques, on l'a vu, sont durablement dirigés par des *Brown* retrouvés à la tête de l'État, au premier rang desquels Norman et Michael Manley jusqu'en 1992 pour le PNP, et Alexander Bustamante et Edward Seaga jusqu'en 2005 pour le JLP. Percival James Patterson, président du PNP de 1992 à 2006, est le premier dirigeant noir d'un parti politique. Il est suivi par Portia Simpson Miller, noire elle aussi, qui préside le parti de 2006 à 2017. La détention du « privilège presque exclusif de la représentation politique »<sup>240</sup> par les Mulâtres.ses et les *Brown*, soulignée dans le chapitre 2, semble donc être reconduite dans les fonctions dirigeantes des partis politiques dans les deux terrains d'étude.

La féminisation des partis politiques guadeloupéens et jamaïcains est donc caractérisée, comme le champ politique institutionnalisé caribéen de manière générale, par deux traits saillants. D'un côté, la présence de quelques femmes contrôlant les partis politiques, au point d'éclipser leurs homologues masculins, constituant sans nul doute une forte spécificité caribéenne. D'un autre côté, la sous-représentation globale des femmes dans les fonctions de pouvoir, les partis politiques contribuant à la reproduction du fonctionnement patriarcal du champ

---

<sup>238</sup> Stéphanie Mulot cite également, en Martinique, le cas d'Alfred Marie-Jeanne, président du Conseil régional de la Martinique de 1998 à 2010 et président du Conseil exécutif de la Martinique depuis 2015, Se référer à MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais... », art. cit., p.121.

<sup>239</sup> LE MONDE, « Victorin Lurel, homme fort de la gauche en Guadeloupe », *Le Monde*, 16 mai 2016.

<sup>240</sup> BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice...*, op. cit., p.95.

politique institutionnalisés. L'influence des partis politiques sur les trajectoires des représentantes, différenciée dans les deux terrains d'étude, en raison de la configuration contrastée de leur système partisan, permet cependant d'atténuer, ou au contraire de renforcer, la contrainte représentée par leur appartenance au genre féminin.

### 3.2. *L'influence différenciée des partis politiques sur les trajectoires des représentantes*

En Guadeloupe, le chapitre 2 a montré que la filière du militantisme politique est relativement peu empruntée par les représentantes, à l'exception des femmes affiliées aux partis d'extrême gauche. Certes, Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale, adhère au *Parti Radical de Gauche* (PRG) pendant ses études à Paris et à *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalités* (GUSR) à son retour en Guadeloupe<sup>241</sup> tandis que Marie-Yveline Ponchateau-Theobald s'encarte au *Parti Socialiste* (PS) à 22 ans<sup>242</sup> mais ces exemples sont assez rares. La plupart des femmes demeurent en effet sans étiquette politique ou n'adhèrent à un parti qu'au moment de leur élection. Une conseillère départementale souhaitant rester anonyme s'encarte ainsi à GUSR à la suite de son élection à l'échelon départemental et de son ralliement à Jacques Gillot, membre fondateur de GUSR et président du Conseil général<sup>243</sup>, tandis qu'Hélène Vainqueur-Christophe, conseillère régionale et ancienne suppléante de Victorin Lurel à l'Assemblée nationale, adhère au PS car celui-ci est susceptible d'être appelé au gouvernement et elle considère « *Je ne pouvais pas me suppléer à lui ou aux socialistes sans prendre une carte du parti* » (entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*). Les partis, issus du système politique institutionnalisé mis en place par le colonisateur, en dépit des formations locales créées pour s'en distancier, suscitent en effet un certain mépris, voire la défiance des élu.e.s guadeloupéen.ne.s. Une conseillère générale souhaitant rester anonyme déplore ainsi la contrainte représentée par son appartenance partisane et affirme « *Quelquefois on pense quelque chose mais le parti nous impose des choses, et quelquefois ce n'est pas toujours en harmonie avec votre façon d'être, votre façon d'agir* » (entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant

---

<sup>241</sup> Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*

<sup>242</sup> Entretien avec Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, *ibid.*

<sup>243</sup> Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*

rester anonyme, *ibid.*), tandis qu'une conseillère départementale souhaitant rester anonyme, désormais sans étiquette, fustige le mode de fonctionnement de GUSR :

J'estime qu'un parti doit pouvoir donner une ligne à sa population, aux électeurs. Ce que je reproche aux partis, c'est que ça ne travaille qu'au moment des élections pour savoir qui on désigne, qui on envoie, quels moyens on lui donne, quels critères, etc., et ça, je ne m'y retrouve pas. (Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

La sociologie électorale recourt, depuis les années 1970, à la notion de « volatilité électorale » pour désigner le phénomène d'instabilité du vote des électeurs<sup>244</sup>, identifié notamment dans les démocraties d'Europe et d'Amérique du Nord<sup>245</sup>. En Guadeloupe, les élu.e.s semblent cependant être eux.elles-mêmes caractérisé.e.s par ce que je qualifie, en empruntant à la notion de « volatilité électorale », de « volatilité partisane », constat qui rejoint celui de Stéphanie Guyon dans son étude sur les députées guyanaises<sup>246</sup> et renvoie à l'éclatement du paysage électoral bien décrit par Justin Daniel<sup>247</sup>. Pour analyser ce phénomène, j'ai isolé de la base de données que j'ai réalisée sur les élues guadeloupéennes les femmes détentrices d'au moins deux mandats, soit 35 élues, dont l'affiliation partisane est analysée dans le graphique et le tableau ci-dessous. La fragmentation du système partisan guadeloupéen impose cependant de classer les affiliations partisans dans des catégories d'appartenance idéologique larges, de manière parfois arbitraire, en s'efforçant de faire dialoguer les appareils partisans métropolitains et les formations locales. Les catégories d'analyse utilisées sont donc l'extrême gauche (le *Parti Communiste Guadeloupéen* [PCG]), la gauche (le *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen* [PPDG], la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* [SFIO]/*Parti Socialiste* [PS], *Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalité* [GUSR] et les *Divers Gauche* [DVG]) et la droite (les *Divers Droite* [DVD], *Le Parti Pour la Guadeloupe* [LPG]/*Objectif Guadeloupe* [OG], le *Rassemblement Pour la République* [RPR]/*Union pour un Mouvement Populaire* [UMP] et le *Rassemblement du Peuple Français* [RPF]/*Union pour la Nouvelle*

---

<sup>244</sup> Se référer notamment à GRUNBERG, Gérard, « La volatilité électorale », in PERRINEAU, Pascal, dir., *Qui vote quoi, où et comment ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p.111-114.

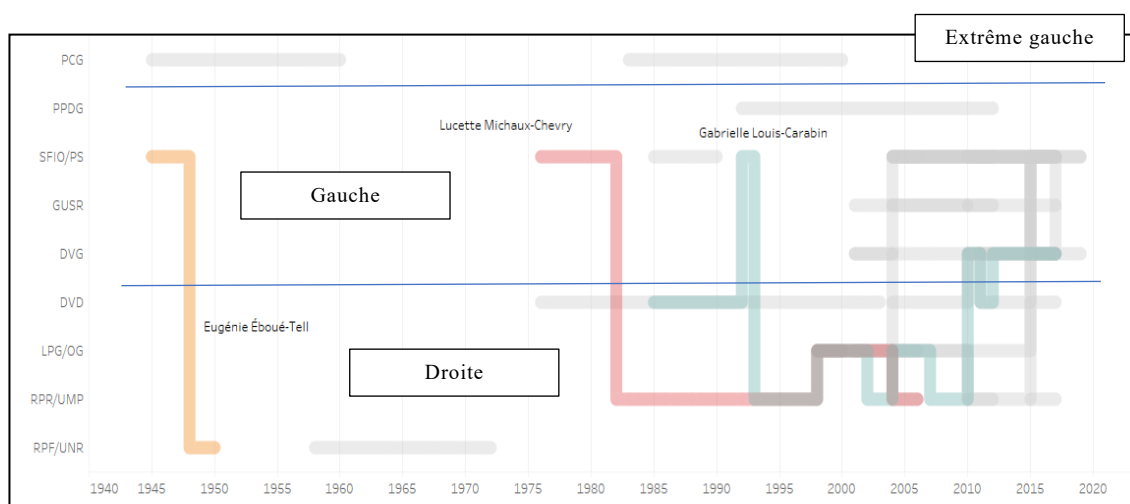
<sup>245</sup> Se référer par exemple à BOY, Daniel, MAYER, Nonna, dir., *L'électeur à ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997. Pour une étude de cas sur un quartier de Saint-Denis, en l'occurrence la cité de Cosmonautes, se référer à BRACONNIER, Céline, DORMAGEN, Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieux populaires*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 2007.

<sup>246</sup> GUYON, Stéphanie, « Des marges ultra-marines de la République au Parlement... », art. cit.

<sup>247</sup> DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », art. cit.

*République* [UNR])<sup>248</sup>. Les élues changeant de parti politique mais dont l'appartenance idéologique est stable (extrême gauche, gauche et droite) ne sont pas considérées comme étant « volatiles » contrairement à leurs homologues dont non seulement l'affiliation partisane mais également l'appartenance idéologique est variable.

**Graphique 11. Affiliation idéologique et partisane des Guadeloupéennes détentrices d'au moins trois mandats depuis 1945<sup>249</sup>**



PCG : *Parti Communiste Guadeloupéen* PPDG : *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen*  
 SFIO : *Section Française de l'Internationale Ouvrière* PS : *Parti Socialiste* GUSR : *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité* DVG : *Divers Gauche* DVD : *Divers Droite* LPG : *Le Parti pour la Guadeloupe* OG : *Objectif Guadeloupe* RPR : *Rassemblement Pour la République* UMP : *Union pour un Mouvement Populaire* RPF : *Rassemblement du Peuple Français* UNR : *Union pour la Nouvelle République*

Graphique : Soizic Brohan.  
 Source : base de données.

<sup>248</sup> Les mouvements indépendantistes et les partis d'extrême droite sont représentés en Guadeloupe, mais aucune des femmes de la base de données n'est issue de leurs rangs. Entretiens avec Marie-Christine Myre-Quidal, *ibid.*, et Marc Guille, secrétaire départemental du FN - Fédération Guadeloupe, rencontré le 14 février 2015 à Baie-Mahault.

<sup>249</sup> Pour des raisons de clarté, seules les élues détentrices d'au moins trois mandats apparaissent dans le graphique.

**Tableau 62. Affiliation idéologique et partisane des Guadeloupéennes détentrices d'au moins deux mandats depuis 1945**

<b>Parti politique</b>	<b>Nombre de femmes</b>	<b>Proportion de femmes</b>
<b>Extrême gauche</b>	<b>2</b>	<b>5,7%</b>
<i>PCG</i>	2	5,7%
<b>Gauche</b>	<b>19</b>	<b>54,3%</b>
<i>PPDG</i>	1	2,8%
<i>SFIO/PS</i>	8	22,8%
<i>GUSR</i>	3	8,6%
<i>DVG</i>	4	11,5%
<i>Variable</i>	3	8,6%
<b>Droite</b>	<b>7</b>	<b>20%</b>
<i>RPF/UNR</i>	1	2,8%
<i>LPG/OG</i>	3	8,6%
<i>DVD</i>	1	2,8%
<i>Variable</i>	2	5,7%
<b>Volatile</b>	<b>7</b>	<b>20%</b>
<i>De la droite vers la gauche</i>	4	11,5%
<i>De la gauche vers la droite</i>	2	5,7%
<i>Simultané</i>	1	2,8%
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>

*PCG : Parti Communiste Guadeloupéen PPDG : Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière PS : Parti Socialiste GUSR : Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité DVG : Divers Gauche RPF : Rassemblement du Peuple Français UNR : Union pour la Nouvelle République LPG : Le Parti pour la Guadeloupe OG : Objectif Guadeloupe DVD : Divers Droite*

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : base de données.

L'appartenance idéologique des Guadeloupéennes est relativement stable pendant leur trajectoire politique puisqu'elles sont 28, soit 80% de l'échantillon, à la conserver pendant leurs mandats, majoritairement à gauche (54,3% de l'échantillon), plus rarement à droite (20%) et marginalement à l'extrême gauche (5,7%). Cette constance « idéologique » ne doit cependant pas masquer la volatilité de leurs affiliations partisanes. Les militantes d'extrême gauche sont, comme attendu, caractérisées par leur fidélité partisane au *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG). En revanche, à gauche, bien qu'elles soient 34,2% à demeurer affiliées au même parti au cours de leur carrière politique, avec une prédominance des socialistes (22,8% de l'échantillon), elles sont également 11,5% à demeurer sans usage politique et 8,6% à changer de parti. À droite, 11,4% des femmes sont fidèles à leur parti, avec une prédominance de la droite chevriste (8,6%), mais elles sont également 5,7% à demeurer sans usage politique. La stabilité partisane concerne donc à peine la moitié des femmes (19, soit 51,4% de l'échantillon). En outre, un nombre non négligeable d'entre elles n'hésitent pas à changer non seulement de parti mais également d'appartenance idéologique (7

femmes, soit 20% de l'échantillon), notamment de la droite vers la gauche (4 femmes, soit 11,5% de l'échantillon).

Ce phénomène est observable dès l'entrée des pionnières dans les assemblées politiques. Eugénie Éboué-Tell, sollicitée par la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (SFIO), est ainsi élue députée dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe à la suite des élections constituintes de 1945, mais sa proximité avec le gaullisme (elle est la veuve de Félix Éboué, qui se rallie à l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 et exerce les fonctions de gouverneur de l'Afrique Équatoriale française de la France Libre) l'incite à rejoindre les rangs du *Rassemblement du Peuple Français* (RPF) lors des élections sénatoriales de 1948<sup>250</sup>. On retrouve dans ce groupe des « volatiles » les femmes détenant le plus de mandats, au premier rang desquelles Lucette Michaux-Chevry (14 mandats) et Gabrielle Louis-Carabin (13 mandats). Elles n'hésitent pas en effet à multiplier non seulement les affiliations partisans mais également les appartenances idéologiques au gré des circonstances, leur permettant de réaliser des trajectoires politiques dont la longévité est remarquable. Le cas de Lucette Michaux-Chevry est exemplaire à cet égard. Elle commence sa carrière politique avec les socialistes en se faisant élire conseillère générale du canton de Saint-Claude-Gourbeyre en 1976 avant de bifurquer vers la droite, qu'elle soutient lors de la candidature de Valérie Giscard-d'Estaing aux élections présidentielles de 1981. Elle se convertit, à la suite de son élection au Conseil départemental en 1982, au chiraquisme, puis au sarkozysme. Elle crée également, rappelons-le, deux partis politiques nationalistes, *Le Parti pour la Guadeloupe* (LPG) et *Objectif Guadeloupe* (OG). Elle parvient même à se faire élire, en 1989, maire de Gourbeyre, commune traditionnellement à droite, et en 1995, maire de Basse-Terre, commune traditionnellement communiste. La seule étiquette partisane qu'elle revendique, et qui assoit sa légitimité, est celle que Jean-Luc Lefort qualifie de « *guadeloupéanitude* »<sup>251</sup>.

Ces exemples de carrières féminines durables démontrent l'autonomie des représentantes vis-à-vis des partis politiques. Leur affiliation partisane, voire

---

<sup>250</sup> Pour une présentation plus détaillée de la trajectoire politique d'Eugénie Éboué-Tell, se référer à CAPDEPUY, Arlette, « Quelle place pour Madame Éboué dans le gaullisme de la Ve République ? », *Histoire@Politique*, vol. 2, n°17, 2012, p.37-50.

<sup>251</sup> LEFORT, Jean-Luc, *Les grandes familles politiques de Guadeloupe...*, op. cit., p.46.

idéologique, est variable et relativement secondaire au regard de leurs autres capitaux, ce qui leur confère une marge de manœuvre leur permettant d'atténuer la contrainte représentée par leur sexe au sein des organisations partisans. À l'inverse, la Jamaïque est caractérisée par une forte dépendance partisane.

En Jamaïque, on a vu dans le chapitre 2 que la filière du militantisme politique est, contrairement au cas guadeloupéen, largement empruntée par les femmes qui peuvent s'y professionnaliser. Elles sont majoritaires à être affiliées à un parti politique plusieurs années avant d'accéder au Parlement, en particulier les représentantes dont la candidature doit être validée par la commission électorale de leur parti. Jennifer Edwards, élue dans la circonscription de St. Catherine South Western en 1997, adhère ainsi au PNP dès 1975<sup>252</sup> tandis qu'une représentante souhaitant rester anonyme est membre du JLP une dizaine d'années avant d'être élue dans une circonscription en 2016<sup>253</sup>. Les sénatrices sont en revanche plus nombreuses à n'adhérer à un parti politique qu'au moment de leur nomination qui se fait, rappelons-le, sur décision du/de la président.e du parti. Sandra Falconer ne s'encarte ainsi au PNP qu'à sa nomination au Sénat en 2007<sup>254</sup> tandis que Jeanette Grant-Woodham, nommée sénatrice JLP en 1980, se rappelle « *Je suis devenue sénatrice et un jour le Président du Sénat (Ronald Irvine) m'a dit "Jeanette, je sais que tu n'appartiens pas au parti, mais tu peux rejoindre le JLP", donc je suis devenue adhérente* » (entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*). À la différence de la Guadeloupe, les identités partisans sont fortes et les partis politiques continuent à bénéficier d'un fort soutien populaire malgré leur discréditation depuis les années 1980. Shahine Robinson, représentante JLP de la circonscription de St. Ann North Eastern, déclare ainsi sobrement croire « *en les principes et la philosophie du JLP* » (entretien avec Shahine Robinson, *ibid.*) tandis qu'Angela Brown Burke établit une corrélation directe entre son militantisme PNP et son admiration pour Michael Manley :

Vous grandissez dans les années 1970 et vous vous souvenez des enseignements et des discours de Michael Manley, pas simplement à cause de son charisme, mais aussi grâce à son approche de la vie, à son projet social et à son projet de développement national qui partait du principe que la majorité de la population, qui était noire et pauvre, avait

---

<sup>252</sup> Entretien avec Jennifer Edward, *ibid.*

<sup>253</sup> Entretien avec une représentante d'une circonscription de la Jamaïque souhaitant rester anonyme, JLP, rencontrée le 16 mars 2016 à Kingston (Downtown).

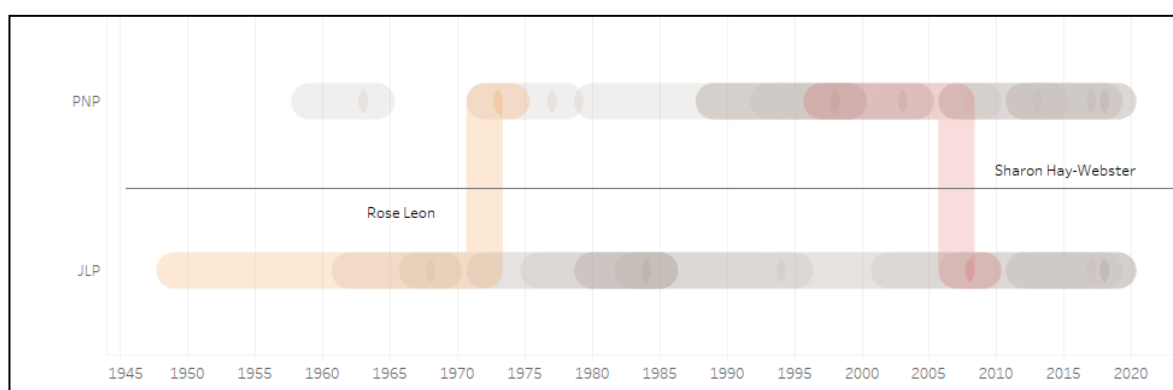
<sup>254</sup> Entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*



sa place dans ce pays qui était aussi le sien, et qu'elle avait aussi un rôle à y jouer. (Entretien avec Angela Brown Burke, *ibid.*).

Afin d'analyser l'affiliation partisane des parlementaires jamaïcaines, j'ai isolé de la base de données les femmes détentrices d'au moins deux mandats, soit 33 femmes<sup>255</sup>. Le système partisan bipartite caractéristique de la Jamaïque restreint forcément les affiliations partisans au PNP et au JLP. Les femmes considérées comme étant « volatiles » sont alors celles passant du PNP au JLP, ou l'inverse.

**Graphique 12. Affiliation partisane des Jamaïcaines détentrices d'au moins trois mandats depuis 1944<sup>256</sup>**



PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party*  
 Graphique : Soizic Brohan.  
 Source : base de données.

**Tableau 63. Affiliation partisane des Jamaïcaines détentrices d'au moins deux mandats depuis 1944**

Parti politique	Nombre de femmes	Proportion de femmes
PNP	18	54,6%
JLP	13	39,4%
Volatile	2	6%
Du PNP vers le JLP	1	3%
Du JLP vers le PNP	1	3%

PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party*  
 Tableau : Soizic Brohan.  
 Source : base de données.

Sans surprise, l'affiliation partisane des Jamaïcaines est caractérisée par une grande stabilité puisqu'elles sont 31, soit 94% de l'échantillon, à demeurer affiliées au même parti au cours de leur carrière politique (54,6% pour le PNP et

<sup>255</sup> Une femme, dont l'affiliation partisane n'est pas renseignée, n'a pas été prise en compte dans l'échantillon.

<sup>256</sup> Pour des raisons de clarté, seules les parlementaires détentrices d'au moins trois mandats apparaissent dans le graphique.

39,4% pour le JLP). Seulement deux femmes, soit 6% de l'échantillon, changent d'affiliation partisane.

La volatilité partisane, exceptionnelle, est à relier à des facteurs conjoncturels. Ce phénomène est observable, comme en Guadeloupe, lors de l'entrée des pionnières dans les assemblées politiques au moment de la restructuration des clivages politiques partisans. Rose Leon se fait ainsi élire représentante JLP de la circonscription de St. Andrew Western en 1949 et en 1955 avant de rejoindre, après un passage par les indépendants, le PNP, à la suite de sa démission du parti motivée par son désaccord sur le retrait de la Jamaïque en 1962 de la *West Indies Federation* (« *Fédération des Indes occidentales* ») soutenu par le JLP<sup>257</sup>. Elle n'est réélue ni en 1962 parmi les indépendants, ni en 1967 dans les rangs du PNP où elle se présente dans la circonscription de St. Andrew West Rural. Elle est en revanche réélue en 1972, pour le PNP, avant de subir une nouvelle défaite électorale en 1976, contribuant à son retrait de la politique électorale. Le cas de Sharon Hay Webster, qui bascule du PNP au JLP après un passage par le *National Democratic Party* (NDM), est similaire. Le PNP, qui perd les élections générales de 2007, recourt, pour contester l'investiture de certain.e.s représentant.e.s JLP, à l'article 40 de la Constitution prévoyant une incompatibilité entre double citoyenneté et mandat politique<sup>258</sup>. Sharon Hay Webster, contrainte de renoncer à sa citoyenneté états-unienne, marque sa désapprobation en démissionnant du PNP. Elle est à nouveau candidate aux élections générales de 2011 mais son changement d'affiliation partisane lui coûte son siège de représentante, en raison de la force des identités partisans :

Ça ne faisait pas suffisamment de temps que j'avais changé de camp (elle adhère au JLP quelques mois avant les élections). Je n'ai pas eu suffisamment de temps pour aller sur le terrain et travailler à faire changer le vote (des électeurs). Si j'avais eu plus de temps pour faire campagne, ne serait-ce que six mois, je crois que j'aurais pu les faire changer d'avis. [...] Certaines personnes m'ont été loyales parce que je leur avais apporté satisfaction en termes de représentation, mais elles ont été menacées. Ils (les dirigeants du PNP) leur ont demandé s'ils étaient fidèles au JLP (*laborists*) ou à

---

<sup>257</sup> Rose Leon aurait également entretenu des relations conflictuelles avec Gladys Bustamante, la femme d'Alexander Bustamante. Se référer à ROWE, Yvette, "Rose Leon. Outspoken Jamaican politician who always put people first", *The Guardian*, August 23, 1999.

<sup>258</sup> Daryl Vaz, représentant JLP de la circonscription de Portland Western élu en 2007, est ainsi destitué de son siège en raison de sa double nationalité, jamaïcaine et états-unienne. Pour une présentation plus détaillée du débat sur l'incompatibilité entre double citoyenneté et mandat politique, se référer à BENNETT, Alecia, MORRIS, Dana, RAPLEY, John, SPENCE, Kim-Marie, *Caribbean Policy Research Institute*, "Dual Citizenship and Political Representation in Jamaica: Insights from Comparative Research", 2008.

Sharon (*sharonists*), et ils ont dû se désister. (Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*).

La discipline partisane des Jamaïcaines, en accroissant leur dépendance au parti et la contrainte représentée par leur sexe au sein des organisations, s'oppose donc à la « volatilité partisane » de leurs homologues guadeloupéennes, bien plus autonomes. Une étape essentielle du jeu politique, celle de l'attribution des circonscriptions électorales, cristallise ce phénomène de dépendance. Les investitures résultent en effet souvent, en Jamaïque, des volontés des dirigeants.e.s des partis politiques. Du côté du PNP, Lisa Hanna affirme ainsi être candidate dans la circonscription de St. Ann South Eastern en 2002 « *parce que c'est la Première ministre (Portia Simpson Miller) qui me l'a demandé* » (entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*) tandis que du côté du JLP, Jeanette Grant-Woodham est, à la demande de la direction du JLP, la candidate malheureuse de la circonscription de St. Catherine South Eastern, qu'elle n'a pas choisie, aux élections générales de 1989<sup>259</sup>. Les hommes comme les femmes dépendent du parti dans l'octroi des circonscriptions électorales mais ces dernières y sont particulièrement vulnérables. Elles se voient en effet souvent décerner, contrairement aux idées reçues, des circonscriptions « difficiles » comme le laisse entendre Jennifer Edwards qui affirme « *On pense aux femmes seulement quand le siège est considéré acquis (par l'opposition)* » (entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*). Le cas de Portia Simpson Miller est exemplaire. Elle est candidate, alors qu'elle encore est une figure inconnue en politique, dans la division de Trench Town Ouest, bastion emblématique du JLP jugé acquis au parti rival, aux élections locales de la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC) de 1974. À la surprise générale, elle remporte les élections, ce qui lance sa carrière politique nationale. Des différences entre femmes doivent par ailleurs être soulignées. Les femmes expérimentées en politique peuvent en effet négocier l'attribution de leur circonscription électorale, comme en témoigne Maxine Henry-Wilson, cadre du PNP et sénatrice lors de sa candidature dans la circonscription de St. Andrew Southern en 2002 :

La contrainte que j'avais, c'est que ma fille était au lycée et je ne voulais pas avoir à déménager, et je ne pouvais pas faire des allers-retours, n'est-ce pas, donc il fallait que ce soit quelque chose, il fallait que ce soit dans un endroit qui me permette de remplir mes obligations domestiques. (Entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.*).

---

<sup>259</sup> Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*

À l'inverse, les novices de la politique se voient souvent imposer non seulement leur circonscription électorale mais également le moment où elles doivent faire campagne. Le cas d'Imani Duncan-Price, candidate malheureuse dans la circonscription de St. Andrew East Rural aux élections générales de 2016 pour le PNP, l'illustre bien :

Au départ ce n'est pas à cette élection que je devais me présenter, mais à celle d'après, parce que j'avais des enfants. Je venais juste d'avoir un bébé, et quand j'ai commencé à faire campagne, Taylor venais juste d'avoir six, non, cinq mois. Mais ce qui s'est passé, c'est que j'avais travaillé dans la circonscription pendant quinze ans [...] C'était la circonscription d'Omar Davies (son mentor politique). [...] Ce qui s'est passé, c'est que la sélection des candidat.e.s du PNP ne s'est pas toujours bien passée. Il y a eu, au sein des comités de sélection, de la division, de la colère, de l'émotion et de la désunion, donc on m'a demandé de me présenter parce que j'étais une candidate neutre, à même de rassembler les camarades de la circonscription, de les faire travailler ensemble pour conserver le siège au PNP. Le parlementaire sortant (Damion Crawford), il ne faisait pas son travail politique, il n'était pas soutenu par l'organisation [...] Il y avait beaucoup de tension et ils voulaient un nouveau candidat pour conserver le siège. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

La médiation partisane s'avère donc indispensable pour accéder à la représentation politique en Jamaïque. Or, c'est d'abord dans ces organisations partisans tendant à reproduire une élite masculine que les femmes doivent construire leur position.

Ce troisième chapitre s'intéresse aux conditions d'exercice des mandats politiques dans les deux terrains d'étude. Il démarre par un retour historique sur la reconfiguration du champ politique depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Le contexte de « décolonisation improbable » caractérisé, au lendemain de la départementalisation en Guadeloupe et de l'indépendance en Jamaïque, par la reconduction des anciens rapports sociaux de domination, n'est guère favorable à la féminisation du champ politique qui se heurte à la primauté des luttes socio-raciales et à la domination masculine. Le contexte de crise politique qui émerge à partir des années 1980, cristallisée autour de la question statutaire en Guadeloupe et de l'affaiblissement de l'État en Jamaïque, représente cependant une conjoncture favorable aux représentantes en leur conférant la capacité à « réenchanter » la vie politique. L'analyse de leurs trajectoires politiques révèle cependant qu'elles demeurent contraintes par leur sexe. Elsa Dorlin a mis en évidence, sur la société

de plantation, l'instrumentalisation des corps comme rapport de pouvoir, l'assignation des femmes à la blancheur et des hommes à la noirceur permettant de les dévaloriser et de légitimer la domination des hommes blancs<sup>260</sup>. Les données empiriques dont je dispose ne permettent pas de traduire, dans le prolongement de ces réflexions, le positionnement des femmes claires de peau par rapport aux hommes noirs dans le champ politique et je me contenterai d'indiquer que le genre semble dominer la gestion des ressources politiques par rapport à la « race ». Être une femme constitue en effet un stigmate dès le moment où des candidates briguent un mandat. Les modes de scrutin ne sont pas neutres du point de vue du genre, les élections au scrutin de liste étant plus favorables aux Guadeloupéennes et le processus nominatif aux Jamaïcaines. Les règles de financement des campagnes électorales, *a priori* indifférenciées du point de vue du genre, apparaissent néanmoins moins contraignantes pour les Guadeloupéennes déchargées de la collecte des fonds. En Jamaïque, le principal obstacle est lié aux *garrison communities* (« communautés garnisons ») qui continuent à attiser les violences électorales et tendent à tenir les femmes à distance. Les représentantes accédant aux assemblées politiques continuent à rencontrer des contraintes spécifiques pendant l'exercice de leur mandat. La pratique du cumul des mandats, ainsi que les modalités de rémunération et les conditions d'exercice du métier politique, globalement plus favorables aux Guadeloupéennes, sont relativement neutres du point de vue du genre même si la conciliation du métier politique avec les obligations personnelles et professionnelles est plus contraignante pour les femmes, eu égard à la persistance de l'inégale division sexuelle du travail. Les modes de fonctionnement des assemblées politiques, conçues par et pour les hommes, sont en revanche éminemment genrés et, comme l'a montré le cas des député.e.s domien.ne.s, racialisés. Ce chapitre s'achève par l'analyse de l'influence des partis, acteurs incontournables du champ politique dont ils cristallisent la dimension patriarcale en excluant largement les femmes. Le bipartisme jamaïcain a tendance à renforcer la fidélité partisane et, par extension, la dépendance des femmes aux partis, désavantagées par leur sexe dans le processus de sélection des candidat.e.s et l'attribution des circonscriptions électorales, tandis que la fragmentation du système partisan guadeloupéen leur permet au contraire de s'en

---

<sup>260</sup> DORLIN, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise... », op. cit., p.147.

distancier, certaines d'entre elles pratiquant l'adhésion partisane de manière volatile au gré des circonstances.

Le champ politique patriarcal coexiste cependant, de manière apparemment paradoxale, avec un champ social « matrifocal ». Si l'on suppose une relative perméabilité de l'ordre politique à l'ordre social et, par extension, à son fonctionnement « matrifocal », la réflexion peut se sur les interactions des représentantes avec celui-ci. On se demandera notamment s'il peut constituer un moyen de conversion du genre en ressource politique et un facteur explicatif de l'importance de certaines femmes parvenant à pérenniser leur présence dans le champ politique.

## Chapitre 4. Jouer de son genre : la conversion du genre en ressource politique en contexte social « matrifocal »

Le chapitre 3 a montré la contrainte représentée par l'appartenance au genre féminin dans le champ politique patriarcal. En contexte caribéen, celui-ci coexiste cependant, de manière apparemment paradoxale, avec un ordre social matrifocal dont Stéphanie Mulot affirme qu'il n'est pas un « *mirage créole* »<sup>1</sup>. L'analyse des trajectoires des représentantes au prisme de celui-ci impose cependant un retour sur la notion de matrifocalité. Son approche « structurelle » correspond, rappelons-le, à une configuration où plusieurs générations de femmes appartenant à une même structure familiale vivent sous le même toit<sup>2</sup>, « *mères créoles* » dont Medhi Darlis salue « *la dure tâche d'élever leurs enfants seules, le père étant souvent absent ou parfois inconnu au bataillon* »<sup>3</sup>. Associée à un état contrait de dépossession, lié à la pauvreté<sup>4</sup>, elle ne concerne que marginalement les femmes siégeant dans les assemblées politiques dont on a vu qu'elles ont plutôt tendance à reproduire les structures familiales de type nucléaire héritées de la colonisation. Au-delà de sa définition « structurelle », la matrifocalité désigne également un régime genré du pouvoir, façonné pendant la période esclavagiste. Stéphanie Mulot propose la notion de matrifocalité « fonctionnelle » pour la désigner, transcendant ainsi la présence d'un homme au sein de la structure familiale<sup>5</sup>. C'est cette dimension qui fera l'objet principal de ce chapitre. La dépossession des hommes noirs de leur virilité et de leur paternité par les maîtres blancs confère en effet aux femmes noires, on l'a vu, une autorité féminine<sup>6</sup>. À l'abolition, les hommes noirs tentent de rétablir, pour restaurer leur autorité, le patriarcat d'origine européenne

---

<sup>1</sup> MULOT, Stéphanie, « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », art. cit.

<sup>2</sup> MULOT, Stéphanie, « “Je suis la mère, je suis le père...” », op. cit., p.160.

<sup>3</sup> DARLIS, Mehdi, *Manman. 43 témoignages...*, op. cit., p.11.

<sup>4</sup> Yves Charbit l'a bien montré, aussi bien en Guadeloupe qu'en Jamaïque. Se référer à CHARBIT, Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, op. cit.

<sup>5</sup> MULOT, Stéphanie, « “Je suis la mère, je suis le père...” », op. cit., p.160.

<sup>6</sup> MULOT, Stéphanie, « Le mythe du viol fondateur aux Antilles françaises », art. cit.

en affirmant leur rôle de « père-mari-nourricier »<sup>7</sup>. Celui-ci est cependant inachevé, avatar, pour emprunter à l'expression employée par Patricia Mohammed, d'un « patriarcat fissuré » se traduisant par la reconduction de l'autorité féminine venant suppléer une supposée défaillance masculine<sup>8</sup>. Cette conception de la matrifocalité se rapproche ainsi de la notion de matriarcat défini par Johann Bachofen comme un ordre familial fondé sur la puissance maternelle en substitution à l'autorité paternelle<sup>9</sup>. Elsa Dorlin a cependant montré, en contexte postcolonial, l'ambivalence du pouvoir féminin construit à partir de la dépossession des hommes noirs de leur autorité, le « *mythe du matriarcat noir* » représentant les femmes noires comme les détentrices illégitimes de l'autorité « naturellement » dévolue à leurs homologues masculins par les assignations coloniales<sup>10</sup>. En empruntant à la notion de « patriarcat fissuré », ce chapitre de thèse propose, pour décrire le pouvoir des femmes dans la sphère sociale, ainsi que son prolongement dans le champ politique, la notion de « matriarcat fissuré » (désigné dans le reste du texte par « matrifocalité »). Ce chapitre revient d'abord sur l'ambivalence de la « matrifocalité » sur les trajectoires des représentantes. Elle représente à la fois une contrainte, en raison du poids des obligations familiales sur les femmes, *a priori* peu compatibles avec l'exercice du métier politique, mais également une ressource, par leur appropriation stratégique de l'autorité féminine qu'elle leur confère. Ses modalités de conversion en ressource politique sont cependant plurielles, l'appartenance au genre féminin des représentantes croisant d'autres catégories identitaires qui en déterminent les modalités d'usage. Elles ne recourent donc pas toutes à leur sexe comme ressource politique, constat servant de point de départ à l'élaboration d'une typologie des usages du genre en politique.

### **1. L'ambivalence de la « matrifocalité » sur les trajectoires politiques des représentantes**

La littérature scientifique comme le discours commun érigent la « matrifocalité » en fondement des sociétés caribéennes. Les répertoires utilisés

---

<sup>7</sup> PATTERSON, Orlando, *Slavery and Social Death...*, op. cit., p.297.

<sup>8</sup> MOHAMMED, Patricia, "Unmasking Masculinity and Deconstructing Patriarchy...", op. cit.

<sup>9</sup> BACHOFEN, Johann, *Le droit de la mère dans l'Antiquité*, Paris, Hachette livre, 1903, 2016.

<sup>10</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », op. cit.



sont cependant différenciés dans les deux terrains d'étude, bien qu'ils renvoient tous deux à la primauté de la mère au sein de la structure familiale et à l'autorité féminine. En Guadeloupe, elle s'incarne dans la figure du *potomitan* (« pilier de la famille »)<sup>11</sup>, mobilisée de façon récurrente par les représentant.e.s que j'ai rencontré.e.s, aussi bien les hommes que les femmes. André Atallah, conseiller régional, déclare ainsi « *Ce rôle de mère, de mère de famille, c'est le rôle très important que les femmes ont en Guadeloupe, peut-être plus qu'ailleurs. Potomitan de la famille* » (entretien avec André Atallah, conseiller régional de la Guadeloupe, rencontré le 26 janvier 2015 à Basse-Terre) tandis qu'une conseillère municipale de Saint-François définit la « *femme antillaise* » comme celle « *qui chapeaute le foyer. On l'appelle le potomitan. Elle a cette fonction d'épauler, de proposer, d'analyser, de résoudre les problèmes* » (entretien avec une conseillère municipale de Saint-François souhaitant rester anonyme, *ibid.*). En Jamaïque, ils.elles recourent au registre de la femme *family backbone* (« colonne vertébrale de la famille »)<sup>12</sup>, dont la similarité avec celui de la femme *potomitan* est remarquable. Ffloyd Green, représentant JLP de la circonscription de St. Elizabeth South Western, fait ainsi le constat d'une « *socialisation (qui) fait des femmes le family backbone* » (entretien avec Ffloyd Green, *ibid.*) tandis qu'Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP, considère que la Jamaïque est une « *société où les femmes sont perçues comme étant le family backbone* » (entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*). La limite entre « matrifocalité » et matriarcat, dont on a vu qu'elle est ténue, est donc facilement franchissable par les représentant.e.s que j'ai rencontré.e.s. En Guadeloupe, Lita Dahomay, militante à Combat Ouvrier, estime ainsi :

En Guadeloupe, dans le milieu familial tel qu'il fonctionne, la femme a quand même un rôle important. Vous avez beaucoup de femmes qui sont sans mari, qui élèvent seules leurs enfants. [...] *La société antillaise est très matriarcale. C'est vrai que les femmes ont beaucoup de responsabilités sur le plan familial.* (Entretien avec Lita Dahomay, *ibid.* J'ai souligné).

En Jamaïque, on retrouve ce discours, par exemple dans les propos de Sandra Falconer, ancienne sénatrice PNP qui affirme des femmes qu'elles sont les

---

<sup>11</sup> Le *potomitan* est une expression créole antillo-guyanaise qui désigne, à l'origine, le poteau central de l'*oufo* (le temple vaudou). Il qualifie également, par extension, la mère, figure centrale du foyer dans les sociétés caribéennes, associée au « pilier de la famille ».

<sup>12</sup> Je n'ai pas trouvé d'équivalent en *patwah* (le patois jamaïcain).

« matriarches de la famille » (entretien avec Sandra Falconer, *ibid.* J'ai souligné). La « matrifocalité », bien que renvoyant les femmes à leur rôle familial, les reléguant ainsi dans le domaine privé, leur confère cependant une autorité féminine, *a fortiori* lorsque celle-ci recoupe le patriarcat et les représentations de l'omnipotence féminine qui lui sont associées, pouvant être convertie en ressource politique.

### 1.1. *Le poids différencié des injonctions « matrifocales » sur les trajectoires des représentantes*

La difficulté des femmes à concilier leurs obligations familiales et politiques est un constat classique des études de genre en politique, dans des terrains d'étude aussi divers que la France<sup>13</sup> ou l'Inde<sup>14</sup>. Le contexte caribéen « matrifocal » lui donne cependant un poids particulier, en assignant aux représentantes, comme aux femmes dans la société, le rôle de *potomitan* et de *family backbone* leur enjoignant de gérer le foyer, termes qui reviennent comme un leitmotiv dans les discours des femmes que j'ai rencontrées. En Guadeloupe, une conseillère générale déclare ainsi :

Il faut être avec ses enfants, il faut être avec son mari, il faut être avec sa famille. Et là, concilier les deux (les obligations familiales et politiques), c'est difficile. Quand on est en politique, on rentre tard chez soi. Le mari, bon ben, « *D'où tu viens ?* », « *Qu'est-ce que tu fais ?* », il ne comprend pas toujours. (Entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

En Jamaïque, la similarité du discours d'Angela Brown-Burke, sénatrice PNP âgée de 60 ans, mariée et mère de quatre enfants, est remarquable :

C'est vraiment un défi, surtout quand vous êtes en âge d'avoir des enfants, de partager (votre temps) entre la politique, qui est chronophage, et la famille, au point d'avoir parfois l'impression de devoir faire un choix entre la famille et la politique. Entretien avec Angela Brown-Burke, *ibid.*).

L'idéal sacrificiel du *potomitan* et du *family backbone* semble cependant être corrélé à un effet générationnel puisqu'il a désormais tendance à être contesté,

---

<sup>13</sup> Mariette Sineau a ainsi montré la difficulté des députées françaises de la Cinquième République à concilier leurs obligations familiales et politiques. Se référer à SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., et notamment au chapitre 5, « L'émergence difficile d'une conscience féministe », p.138-166.

<sup>14</sup> Stéphanie Tawa Lama-Rewal fait le même constat pour les députées indiennes. Se référer à TAWA LAMA-REWAL, « Le genre, handicap et ressource des élues municipales en Inde », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ?...*, op. cit., p.119-131.

comme en témoigne un billet féministe remarqué publié sur le blog Tchip en 2012<sup>15</sup> :

Je, soussignée, moi, Femme Antillaise, née en Martinique, Guadeloupe ou Guyane, vous annonce, par cette présente lettre, ma démission de mes fonctions de « POTO MITAN » du foyer (femme pilier qui fait tout pour tout le monde), fonction que j’occupe depuis la nuit des temps au sein de la communauté antillaise.

Une analyse plus fine de la situation familiale des représentantes, dont on a vu qu’elles sont, conformément aux injonctions à la « respectabilité » féminine, majoritairement mariées et mères de famille, permet en outre de faire émerger différentes configurations susceptibles de les décharger, sinon totalement, du moins partiellement, de leurs obligations familiales, leur conférant plus de temps pour se consacrer au métier politique, parfois au détriment de leur « respectabilité ». Le croisement de deux variables, la situation matrimoniale et la présence (ou l’absence) d’enfants, permet de distinguer quatre profils-types de femmes dont la « respectabilité » varie en fonction de leur degré de conformité aux normes familiales coloniales. Les similitudes des cas guadeloupéen et jamaïcain, qui partagent un même ordre social « matrifocal », doit être soulignée.

#### Pluralité des configurations familiales des représentantes et variabilité des injonctions matriarcales

Il s’agit d’abord des femmes célibataires sans enfant, de tout âge. Très minoritaire dans les deux terrains d’étude (quatre femmes identifiées comme telles par la base de données en Guadeloupe, une femme en Jamaïque), cette configuration leur permet de se décharger de leurs obligations familiales, mais leur double transgression des injonctions à la « respectabilité » féminine, en n’étant ni mariées ni mères<sup>16</sup>, les incite à justifier cette situation familiale hors normes par leur dévouement politique. En Guadeloupe, les propos de Lita Dahomay, âgée de 70 ans, sont exemplaires à cet égard :

---

<sup>15</sup> Le billet se poursuit par « *Ce “CDI Poto mitan” comporte actuellement beaucoup trop de clauses abusives que ma propre vie ne supporte plus et que je n’ai pas envie de transmettre comme modèle à mes fils et à mes filles. Car oui, ce CDI se transmet de femmes en filles. Et nos fils continuent de penser que c’est normal qu’il n’y ait qu’une femme pour être poto mitan du foyer et qu’assumer son rôle d’homme et de père est optionnel* ». Se référer à LA TCHIPIE, « *Moi femme antillaise poto mitan, je démissionne de mes fonctions* », Tchip, 26 février 2012, billet accessible en ligne : <https://tchip.wordpress.com/2012/02/26/moi-femme-antillaise-poto-mitan-je-demissionne-de-mes-fonctions/> (consulté le 5 décembre 2018).

<sup>16</sup> MULOT, Stéphanie, « *Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal* », art. cit., p.123.

C'est pour ça (la politique) qu'on décide de ne pas avoir une vie familiale par exemple. Parce que les femmes, c'est plus difficile pour elles. Donc c'est un choix, hein, de femme. On croit que quand on a des enfants, un mari, tout ça, on ne peut pas aller dans une réunion. Alors on fait un choix. On fait un choix de privilégier, si vous voulez, l'action politique, la vie politique, à la vie de famille. Donc ça, *ça nous permettait de nous libérer un peu*. [...] Je n'ai pas de regrets. (Entretien avec Lita Dahomay, ibid. J'ai souligné).

En Jamaïque, Kari Douglas, conseillère paroissiale PNP de la KSAC (division de Trafalgar Park) âgée de 33 ans, considère également que les obligations familiales sont incompatibles avec l'exercice du métier politique :

Je ne suis pas sûre que je pourrais m'en sortir si ça n'était pas le cas (être célibataire et sans enfant). Ce serait beaucoup plus difficile, beaucoup plus difficile. Je suis très active, surtout dans les communautés où je juge qu'on a le plus besoin de moi. [...] Je suis sûre qu'elles (les femmes mariées et mères de famille) ne sont pas aussi actives que moi, j'en suis certaine. *C'est contreproductif*. (Entretien avec Kari Douglas, ibid. J'ai souligné).

Il s'agit ensuite des femmes mariées sans enfant, également de tout âge. Absente en Guadeloupe, et très rare en Jamaïque (trois femmes), cette configuration leur permet de se décharger d'une partie de leurs obligations familiales, en l'occurrence le soin aux enfants, mais le mariage ne semble pas avoir la capacité de faire oublier la transgression de la « respectabilité » féminine représentée par leur absence, comme le sous-entend ce représentant, anonymisé, qui déclare à propos de ses homologues féminines sans enfant qu'elles sont « *juste mariées à la politique* » (entretien avec un homme anonymisé, représentant d'une circonscription de la Jamaïque, ibid.). Les partenaires masculins, même unis par les liens du mariage, ont en effet un rôle subalterne par rapport à la mère et à ses enfants au sein la cellule familiale, et leur absence rend le mariage suspicieux<sup>17</sup>. Les femmes mariées sans enfant justifient, comme leurs homologues célibataires sans enfant, leur situation familiale hors normes par leurs obligations politiques. Kamina Johnson Smith, sénatrice JLP âgée de 44 ans, affirme ainsi avoir privilégié la politique par rapport à la maternité :

*Je crois que vous devez choisir quel genre de mère vous voulez être et le temps que vous souhaitez consacrer à vos enfants*. C'est tout simplement une réalité [...] C'est très difficile de trouver le temps pour tout parce que c'est compliqué. (Entretien avec Kamina Johnson Smith, ibid. J'ai souligné).

---

<sup>17</sup> MULOT, Stéphanie, « “Je suis la mère, je suis le père !”... », op. cit., p.160.

Il s'agit ensuite des femmes non mariées qui ont des enfants. Ce sont souvent des femmes vivant seules avec leurs enfants, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, la configuration qualifiée par Nadine Lefaucheur de « couple mère *potomitan*-père absent », qui désigne un mode de constitution de la famille sans période de cohabitation parentale<sup>18</sup>, n'ayant été identifiée dans aucun des deux terrains d'étude. Cette configuration, qui concerne des femmes relativement jeunes, ce qui est certainement à relier à un effet générationnel, est plus souvent retrouvée dans les deux terrains d'étude (sept femmes en Guadeloupe, quatre femmes en Jamaïque). Leur maternité a en effet la capacité, contrairement à leurs homologues mariées sans enfant, d'annuler la transgression de la « respectabilité » féminine représentée par l'absence, ou la rupture, du mariage<sup>19</sup>. La corrélation de la maternité et de l'absence de mariage est caractérisée par deux traits saillants. D'une part, la maternité accroît le poids des obligations familiales incombant aux femmes, en l'occurrence le soin aux enfants, *a fortiori* si ceux-ci sont encore jeunes. Les hommes, qui en sont traditionnellement déchargés, eu égard à la persistance de l'inégale division sexuelle du travail, semblent l'être d'autant plus en cas de séparation ou de divorce. En Guadeloupe, Sylvie Gustave dit Duflo, conseillère régionale âgée de 44 ans, séparée et mère de deux adolescents, déclare ainsi « *faire son boulot de maman de 17h00 à 21h00* » car « *le rôle de la mère dans la cellule familiale, qu'on soit femme politique ou autre, il faut le jouer* » (entretien avec Sylvie Gustave dit Duflo, *ibid.*), discours soulignant en creux le désinvestissement du père de ses obligations familiales. En Jamaïque, Sharon Hay Webster, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Central âgée de 36 ans au moment de son élection, divorcée et mère de deux jeunes enfants pendant de ses mandats, constate également « *Si on a une famille, quand on fait de la politique, c'est très difficile d'équilibrer les deux. Il a fallu que je consacre du temps à mes enfants, parce que c'était juste mes deux enfants et moi* » (entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*). D'autre part, l'absence de mariage permet de décharger les femmes d'un autre volet de leurs obligations familiales, en l'occurrence le temps consacré au conjoint, contrebalançant ainsi l'accroissement de celui consacré au soin aux enfants. Elles justifient cependant, notamment celles

---

<sup>18</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, « Situations monoparentales à la Martinique et idéal sacrificiel du *potomitan* », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018, p.26.

<sup>19</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », *art. cit.*, p.123.

qui n'ont jamais été mariées, leur situation matrimoniale hors normes par leurs obligations politiques, comme leurs homologues célibataires. Le mariage demeure en effet un marqueur de « respectabilité » féminine<sup>20</sup> et un « idéal » vecteur de promotion sociale<sup>21</sup>, dont l'absence diminue les ressources sociales détenues par les femmes. En Guadeloupe, Diana Perran, conseillère municipale de Sainte-Anne et future conseillère régionale âgée de 34 ans, - parant ses propos d'une portée prophétique -, séparée et mère d'une adolescente, juge ainsi la présence d'un conjoint incompatible avec ses ambitions politiques :

Sans mari, je suis dans une phase ascendante. Quand je serai arrivée en haut, ou avant, en vitesse de croisière, là je peux envisager (d'avoir un mari). Pour l'instant, (je suis) en plein décollage, on ne voit pas un avion redescendre ou s'arrêter, ralentir en pleine phase de décollage. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

En Jamaïque, Jennifer Edwards, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Western âgée de 48 ans au moment de son élection, séparée et mère d'un jeune enfant pendant son mandat, tient un discours très proche en estimant que l'absence de conjoint a facilité son travail politique et affirme « *Pour moi, en ce qui me concerne, ça n'a pas été aussi difficile que ça aurait pu l'être. Les gens qui ont un mari, ou un conjoint, doivent leur rendre des comptes. Je n'avais pas ce genre de défi à gérer* » (entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*). Les répertoires mobilisés par les femmes divorcées, dont la « respectabilité » conférée par le mariage est remise en cause par sa rupture, sont proches de ceux utilisés par leurs homologues séparées. En Guadeloupe, Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale âgée de 61 ans, mère de trois enfants, évoque ainsi son divorce comme une « *situation familiale favorisante [...] Par conséquent, j'étais seule, donc assez disponible* » (entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Sharon Hay Webster en fait même un facteur de son entrée en politique :

Je vais vous dire franchement, si j'avais encore été mariée, je ne sais pas si j'aurais pu faire de la politique. À cause de la nature possessive de mon ex-mari, ça aurait été un combat perpétuel pour que je puisse m'engager dans une activité politique. [...] Ça ne se serait pas fait. Ça ne se serait pas fait. (Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*).

Il s'agit enfin des femmes mariées, et plus rarement remariées, ou veuves, qui ont des enfants, selon une configuration dont on peut supposer, pour emprunter à

---

<sup>20</sup> GAUTIER, Arlette, *Les sœurs de Solitude...*, op. cit., p.253.

<sup>21</sup> GUILLEMAUT, Françoise, « Un dispositif de sexe et genre créolisé... », art. cit., p.170.

l'expression employée par Nadine Lefaucheur, la dimension « matrimoniale », qui désigne un mode de constitution de la famille où le mariage précède l'enfant <sup>22</sup>. Cette configuration, qui concerne souvent des femmes d'âge relativement mûr (âgées de plus de 50 ans), dont les enfants ont quitté le foyer familial, est majoritaire dans les deux terrains d'étude (18 femmes en Guadeloupe, 19 femmes en Jamaïque). Elle est en effet particulièrement favorable aux femmes, la conciliation du mariage et de la maternité, caractérisée par Mariette Sineau de « *situation optimale* »<sup>23</sup>, garantissant leur « respectabilité » féminine, tandis que l'éloignement des enfants du foyer permet de les décharger d'une partie de leurs obligations familiales, en l'occurrence le soin aux enfants, et de contrebalancer le temps consacré au conjoint. En Guadeloupe, Hélène Vainqueur-Christophe, conseillère régionale âgée de 59 ans, mariée et mère d'un enfant ayant quitté le foyer familial, affirme ainsi qu'elle n'aurait pas fait de politique si elle avait encore eu de jeunes enfants à charge :

C'est vrai que j'étais à un moment de ma vie où (interruption) déjà, je n'ai qu'un fils, et mon fils était déjà grand, il se débrouillait déjà tout seul, il travaillait déjà. Je n'avais pas d'autres obligations familiales. Je n'avais pas d'investissement d'ordre (hésitation) aller chercher les enfants à l'école, par exemple. [...] Ce n'est pas facile, mon parcours pour une femme, et *je dis bien que je ne serais jamais entrée en politique si j'avais eu des enfants en bas âge, si j'avais eu encore des enfants à élever.* (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.* J'ai souligné).

En Jamaïque, Patricia Duncan-Sutherland, candidate PNP dans la circonscription de South East Clarendon lors des élections générales de 2016 âgée de 50 ans au moment de sa candidature, mariée et mère de trois enfants ayant quitté le foyer, déclare de la même manière « *Mes enfants sont grands maintenant, je peux donner du temps (à la politique).* C'était une décision consciente pour moi, m'assurer que mes enfants avaient reçu tout ce dont ils avaient besoin (*avant de faire de la politique*) » (entretien avec Patricia Duncan-Sutherland, *ibid.* J'ai souligné). Les femmes plus jeunes, qui ont encore des enfants à charge, sont présentes dans les deux terrains d'étude. Leur « *situation optimale* » de mère et d'épouse leur permet certes de garantir leur « respectabilité » féminine, mais elles doivent également concilier, non sans difficulté, leurs obligations politiques et familiales, le temps

---

<sup>22</sup> Cette configuration se distingue de celle dite « conjugale », où l'enfant précède au contraire le mariage. Se référer à LEFAUCHEUR, Nadine, « Situations monoparentales à la Martinique... », art. cit., p.24.

<sup>23</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.56.

consacré au conjoint n'étant pas contrebalancé par l'absence de soin aux enfants.

En Guadeloupe, une conseillère générale se rappelle ainsi :

J'étais toujours prise, voilà, 30 heures par jour. [...] Je ne me suis jamais reposée. J'ai toujours été en action. [...] Il faut faire un choix. On est obligée de faire un choix. On ne peut pas faire les deux. Ce n'est pas possible, même si on a des gens chez vous pour vous aider. On ne peut pas. (Entretien avec une conseillère générale souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

En Jamaïque, le discours de Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice JLP âgée de 50 ans au moment de sa nomination, mariée et mère d'un jeune enfant pendant ses mandats, est proche :

Je me demande aujourd'hui comment j'ai réussi à faire toutes ces choses (concilier ses obligations familiales et politiques). Aujourd'hui, s'il y a un jour où je travaille beaucoup, je peux me lever tard le lendemain (rires). La situation était complètement différente (quand j'étais sénatrice). [...] Il fallait aussi que j'accorde beaucoup de temps à ma famille. (Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*).

Le veuvage, retrouvé dans les deux cas (quatre femmes en Guadeloupe et cinq femmes en Jamaïque), est également, pour reprendre l'expression employée par Mariette Sineau, « *bien porté en politique* », le décès du mari, *a fortiori* s'il a lui-même siégé dans les assemblées politiques, permettant d'annuler la transgression représentée par l'incursion des femmes dans le champ politique, en plus de les libérer du temps consacré au conjoint<sup>24</sup>.

Quelle que soit la configuration de leur situation familiale, les difficultés rencontrées par les femmes pour concilier leurs obligations familiales et politiques sont cependant relativement proches. D'une part, elles insistent sur la réorganisation nécessaire de leur temps, *a fortiori* si elles poursuivent l'exercice de leur activité professionnelle. En Guadeloupe, le témoignage de Diana Perran, qui affirme « *Je me coupe en trois. Il y a une Diana maman, une Diana enseignante, et une Diana politicienne* » est révélateur (entretien avec Diana Perran, *ibid.*), comme, en Jamaïque, celui de Lisa Hanna, représentante PNP de la circonscription de St. Ann Southern et ministre de la Jeunesse et de la Culture âgée de 41 ans, divorcée puis en concubinage, et mère d'un adolescent :

(La politique) c'est 24/7. [...] Il faut trouver un moyen de gérer ça. Il ne faut pas qu'il y ait de déséquilibre. [...] Vous savez qu'il y a des jours consacrés au Ministère. Vous savez qu'il y a des jours consacrés à la famille, des jours consacrés (hésitation) aux

---

<sup>24</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.53.



personnes qui vous sont chères, à votre partenaire. Vous savez qu'il y a des jours consacrés à votre circonscription. (Entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*).

D'autre part, le moindre investissement familial des femmes suscite ce que Mariette Sineau qualifie de « *mauvaise conscience d'épouse et de mère* »<sup>25</sup>. Elles ont en effet tendance à exprimer la culpabilité qu'elles ressentent à consacrer du temps à la politique, au détriment de leur famille, situation par ailleurs retrouvée parmi les femmes engagées dans des carrières professionnelles prenantes<sup>26</sup>. Elle concerne d'abord le conjoint. En Guadeloupe, Sylvia Sermanson, conseillère municipale du Moule âgée de 42 ans, en concubinage et mère d'un jeune enfant, déclare ainsi « *Je pense qu'il (mon compagnon) me voit un peu moins qu'avant (rires). [...] Je pense qu'à ce niveau-là il y a quand même quelques sacrifices qu'ont quand même (à faire) les femmes politiques* » (entretien avec Sylvia Sermanson, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP âgée de 36 ans au moment de sa nomination, remariée et mère de trois jeunes enfants, considère « *La personne pour qui ça a été le plus difficile, c'est mon mari, Stephen, en termes de temps que je pouvais lui consacrer* » (entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*). Il s'agit ensuite des enfants. En Guadeloupe, Diana Perran déclare ainsi, à propos de sa fille :

Elle a toujours connu sa maman engagée, que ce soit en politique, ou avant la politique, au niveau associatif. [...] Pendant la campagne (départementale de 2015) je n'étais pas souvent à la maison. En fait, je rentrais, je sortais. On se croisait, ma fille et moi. Tout le temps, je m'excusais, « *Tu sais louloutte, excuse-moi, maman n'a pas le temps en ce moment, maman elle est occupée, maman est dans ça* ». Après, maman elle redevient maman. Mais c'est vrai que pendant les campagnes, je suis plus politicienne que maman, ça c'est sûr. Ah ! Ça c'est sûr. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

En Jamaïque, les propos de Jennifer Edwards sur son fils sont similaires :

Il a dû faire beaucoup de sacrifices. J'ai dû l'inscrire à l'internat, parce que je n'avais plus suffisamment de temps à lui consacrer, pour être avec lui, pour le surveiller. En tant que mère, je me suis sentie obligée de l'envoyer à l'internat, et il n'a pas aimé ça. Aujourd'hui encore, je ne crois pas qu'il m'ait pardonnée de l'avoir envoyé à l'internat. Il pensait que je le punissais de quelque chose, que je ne l'aimais plus. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

---

<sup>25</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.53.

<sup>26</sup> Se référer par exemple, pour une étude de cas sur les professionnelles de la relation (en l'occurrence les assistantes sociales, les policières et les infirmières), à FUSULIER, Bernard, LALOY, David, SANCHEZ, Émilie, « Être au service et articuler travail/famille. De la double disponibilité pratique et subjective chez les professionnels de la relation », *Informations sociales*, vol. 4, n°154, 2009, p.28.

Pour se décharger de leur culpabilité, les femmes justifient leur moindre investissement familial par les effets bénéfiques que celui-ci peut avoir sur leurs proches, en termes d'autonomie, notamment leurs enfants. En Guadeloupe, une conseillère générale déclare ainsi, en réponse aux reproches de ses filles, « *Ça leur a permis de ne pas compter que sur maman, de s'aguerrir, de se battre aussi toutes seules. Et là, elles sont armées pour la vie, là (rires)* » (entretien avec une conseillère générale souhaitant rester anonyme, *ibid.*). En Jamaïque, les propos d'Angela Brown-Burke à l'égard de ses quatre garçons expriment les mêmes justifications :

Je crois aussi que c'était très important pour eux d'apprendre à avoir confiance en eux-mêmes, de pouvoir parler pour eux-mêmes, de ne pas avoir peur de prendre la parole et de défendre leur opinion. (Entretien avec Angela Brown-Burke, *ibid.*).

La « *mauvaise conscience d'épouse et de mère* » est en outre atténuée, comme le constate Mariette Sineau, par le soutien du conjoint, et ce d'autant plus s'il est lui-même un militant et/ou un élu politique<sup>27</sup>. En Guadeloupe, le défunt mari de Mona Cadoce, ancienne conseillère régionale PCG âgée de 38 ans au moment de son élection et mère de deux enfants pendant ses mandats, milite ainsi au PCG à ses côtés :

Nous étions tous les deux militants politiques, et bien que n'ayant pas le même caractère du tout, je crois que ça faisait quand même une proximité qui permettait qu'on se comprenne. [...] Le plus souvent, nous passions parfois plus de temps dans la même réunion (qu'à la maison). Enfin, ça aurait été difficile, très difficile, si l'un était par-ci, l'autre par-là. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

En Jamaïque encore, Angela Brown-Burke, dont le mari milite au PNP à ses côtés, fait le même constat :

Il fait aussi de la politique [...] Je crois que c'est une bonne chose que mon mari fasse aussi de la politique. Je crois que l'a aidé à comprendre que la politique me demandait du temps. On n'est pas toujours aux mêmes réunions au même moment, mais il comprend, vous savez, ce que c'est, et quel genre de travail ça implique. (Entretien avec Angela Brown-Burke, *ibid.*).

Si le conjoint n'est pas un militant ou/et un élu politique, il peut néanmoins soutenir leur engagement politique. En Guadeloupe, une conseillère départementale souhaitant rester anonyme, mariée et mère de famille, déclare ainsi « *J'ai la chance, je le dis à chaque fois, d'avoir un mari très compréhensif, un*

---

<sup>27</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.145.

*mari qui partageait mes choix* » (entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Marlene Malahoo Forte, représentante JLP de la circonscription de St. James West Central et ancienne sénatrice âgée de 45 ans, mariée et sans enfants, affirme « *Mon mari me soutient beaucoup, je n'aurais pas pu le faire sans lui* » (entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*). Le conjoint peut également les soutenir en prenant en charge une partie des obligations familiales incombant « naturellement » aux femmes. En Guadeloupe, Gabrielle Louis-Carabin, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription, ancienne conseillère régionale et ancienne conseillère générale du canton de Moule-1 âgée de 70 ans, remariée et mère de quatre enfants, se rappelle ainsi « *On a commencé à faire des réunions le soir (à la suite de son élection de maire du Moule), j'avais un jeune enfant, mon (deuxième) mari, là, s'en est occupé totalement* » (entretien avec Gabrielle Louis-Carabin *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Jeanette Grant-Woodham dit, à propos de son mari :

Tous les vendredis soir, il allait au supermarché à ma place, et les autres femmes disaient à leurs enfants, « *Tu vois cet homme, en train de faire les courses, tu le vois, avec son petit garçon, ils font les courses pour elle* ». Il m'a vraiment beaucoup soutenue. (Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*).

D'autres conjoints se caractérisent en revanche par leur désinvestissement. En Guadeloupe, Mona Cadoce qualifie ainsi son défunt mari « *d'enfant gâté [...] tel qu'il a été élevé, ce n'est pas quelqu'un qui collaborait, hein* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Maxine Henry-Wilson, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Andrew South Eastern et ancienne sénatrice âgée de 29 ans au moment de sa nomination, mariée et mère d'un enfant, déclare de son mari « *Je ne crois pas qu'il ait fait grand-chose au niveau domestique* » (entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.*).

La « *mauvaise conscience d'épouse et de mère* » est également atténuée par le soutien des enfants. La Guadeloupéenne Hélène Vainqueur-Christophe ne se lance ainsi en politique qu'après avoir obtenu l'aval non seulement de son mari mais également de son fils :

En discussion, en toute discussion avec mon époux et ma famille, parce que pour moi c'était important d'avoir l'agrément de ma famille, nous avons décidé tous ensemble (de mon entrée en politique) [...] Quand vous êtes engagé en politique, il n'y a pas que vous, c'est toute la famille qui aussi est livrée en pâture, j'ai envie de dire. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*).

De la même manière, la Jamaïcaine Nenna Wilson, conseillère paroissiale PNP de la KSAC (division de Hagley Park), âgée de 60 ans, mariée et mère de quatre enfants, considère que son travail politique est facilité par le soutien de ses enfants et affirme « *En fait ce sont eux qui m'aident maintenant à coordonner les choses et à gérer ma division* » (entretien avec Nenna Wilson, *ibid.*).

### Des représentantes partiellement déchargées des injonctions patriarcales

Le poids des obligations familiales pesant sur les femmes doit cependant être nuancé, dans les deux terrains d'étude, par la présence de réseaux de solidarité, comme l'a montré par exemple Virginie Dutoya dans son étude sur les députées indiennes et pakistanaises<sup>28</sup>. Ceux-ci peuvent prendre deux formes, l'entourage familial et amical, ou le personnel rémunéré.

Il s'agit d'abord du soutien apporté par l'entourage familial et amical. En contexte caribéen « matrifocal » investissant les femmes d'une autorité familiale, le cercle familial se conjugue souvent au féminin (la mère, la belle-mère, les sœurs). En Guadeloupe, Mona Cadoce confie ainsi ses enfants à sa belle-mère pendant l'exercice de ses mandats politiques :

Il faut dire que dans ma vie, j'ai eu la chance d'avoir ma belle-mère. J'ai épousé à la fois mon mari et mes beaux-parents. [...] J'ai eu la fameuse chance de ne pas avoir de soucis pour mes enfants. Et ça, je pense que c'est capital dans la vie d'une femme [...] c'est-à-dire que quand je n'étais pas là, je n'avais pas de soucis pour mes enfants. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

En Jamaïque, la figure de la belle-mère est également présente dans le discours d'Imani Duncan-Price, qui a pu compter sur son soutien pour s'occuper de ses enfants pendant l'exercice de son mandat et déclare « *Ma mère est décédée depuis cinq ans, mais la mère de mon mari aide beaucoup, elle aime beaucoup ses petits-enfants* » (entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*). Le cercle amical, qui se conjugue lui aussi souvent au féminin, peut parfois prendre le relai des parents. En Guadeloupe, Michelle Maxo, conseillère régionale EELV divorcée âgée de 60 ans et mère de quatre enfants, se rappelle ainsi avoir confié ces derniers à « *une amie* » pendant ses jeunes années de militantisme (entretien avec Michelle Maxo, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Angela Brown-Burke déclare avoir « *une très bonne amie,*

---

<sup>28</sup> DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, *op. cit.*

que j'appelle "sœur", des amies qui peuvent garder les enfants pour la nuit » (entretien avec Angela Brown-Burke).

Il s'agit ensuite du soutien apporté par le personnel rémunéré. Evelyn Nakano Glenn a montré la reconduction de la construction genrée et racialisée du travail reproductif aux États-Unis, les femmes des planteurs blanches s'en déchargeant auprès des esclaves noires pendant la période coloniale, avant de rémunérer ces dernières, à la suite de l'abolition de l'esclavage, pour réaliser ce même travail<sup>29</sup>, configuration mise en évidence par Myriam Paris dans son étude sur la racialisation du travail reproductif plantationnaire à La Réunion<sup>30</sup>. L'idéologie socio-raciale héritée de la colonisation perçoit en effet les femmes noires comme étant particulièrement aptes au travail reproductif, correspondant à ce qu'Elsa Dorlin qualifie de « *figure de la Mamma* » dédiée à une « *fonction de soin perpétuel* »<sup>31</sup>, En contexte caribéen où les clivages de classe recoupent les hiérarchies raciales, les femmes siégeant dans les assemblées politiques, dont on a vu qu'elles sont majoritairement issues d'un milieu socio-racial favorisé, voire très favorisé, ont souvent les moyens financiers d'engager du personnel rémunéré pour se décharger, sinon totalement, du moins partiellement, de leur travail reproductif, accentuant encore leur différenciation avec l'ensemble des femmes dans la société. En ce qui concerne les obligations familiales, la nourrice et le chauffeur sont des figures qui reviennent de manière récurrente dans les discours des femmes que j'ai rencontrées. En Guadeloupe, une conseillère générale déclare ainsi avoir embauché « *une doudou*<sup>32</sup> *qui s'occupe pratiquement de tout* » et « *un chauffeur qui les emmène (les enfants) chez la doudou le week-end* » (entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Imani Duncan-Price se rappelle :

Le monsieur qui me conduisait, notre chauffeur quand j'étais enfant, parce que ma mère avait été aidée, c'était une femme qui travaillait, et donc nous avions un chauffeur qui venait nous chercher, ma sœur et moi, à l'école. Ce même chauffeur va

---

<sup>29</sup> NABAKO GLENN, Evelyn, "Racial Ethnic Women's Labor: The Intersection of Race, Gender and Class Oppression", *Review of Radical Political Economy*, vol. 17, n°3, 1985, p.86-108, et NABAKO GLENN, Evelyn, « De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé », in DORLIN, Elsa, *Sexe, race, classe...*, op. cit., p.21-70.

<sup>30</sup> PARIS, Myriam, « "Nous qui versons la vie goutte à goutte". Féminismes... », op. cit. Se référer notamment au chapitre I, « Le lait de la traite : survivre à l'esclavage colonial », p.54-101.

<sup>31</sup> Elsa Dorlin souligne que le stéréotype de la « Mamma » a été popularisé par le livre de Margaret Mitchell, *Autant en emporte le vent*, publié en 1936, et adapté au cinéma par Victor Fleming en 1939. Se référer à DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », op. cit., p.69 et p.74.

<sup>32</sup> La *doudou* correspond, dans les Antilles françaises, à la « nounou ». Elle peut aussi revêtir, au sein du couple, une dimension affective, pouvant se traduire par « chérie ».

chercher mes enfants, donc ça m'aide aussi, parce que devoir partir du travail au milieu de la journée pour aller chercher mon fils à l'école ou à la maternelle, ça prend du temps, donc c'est très bien. [...] L'année dernière, parce qu'on avait trois enfants, j'ai fini par prendre une nounou pendant le week-end, pour m'aider à tout gérer. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

En ce qui concerne les obligations domestiques, l'employé.e de maison est une figure qui revient régulièrement dans les discours des femmes que j'ai rencontrées.

La Guadeloupéenne Gabrielle Louis-Carabin déclare ainsi :

J'ai toujours pris du monde, hein, pour m'aider. [...] J'ai une employée qui réside à domicile, c'est la maîtresse de maison, c'est elle qui décide de beaucoup de choses. Elle participe vraiment (hésitation) je ne la considère pas comme une employée. Quand je rentre, ma maison est propre, le repas est fait. Je ne peux pas ne pas avoir quelqu'un. (Entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*).

La Jamaïcaine Maxine Henry-Wilson tient les mêmes propos :

Il vous faut un soutien à la maison. Heureusement, en Jamaïque, on a encore un bon système qui vous permet d'embaucher des employé.e.s de maison. J'avais deux employé.e.s de maison, j'avais un chauffeur. J'avais une famille. Donc une combinaison de tout ça. (Entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.*).

La « matrifocalité » des sociétés caribéennes, qui assimile les femmes à de véritables matriarches, contraint les représentantes à assumer, en Guadeloupe, l'idéal sacrificiel du *potomitan*, et en Jamaïque, du *family backbone*, a priori difficilement conciliable avec leurs obligations politiques. Ce constat doit cependant être nuancé puisque certaines configurations familiales, ainsi que leur milieu d'appartenance socio-racial favorisé, leur permettent de s'en décharger, sinon totalement, du moins partiellement. Elles peuvent en outre convertir l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité » en ressource politique.

### 1.2. *L'exercice périlleux de la conversion du genre en ressource politique*

La féminité a tendance à représenter, dans le champ politique patriarcal, en empruntant au concept théorisé par Erving Goffman pour désigner tout attribut social hors normes et dévalorisant, un « stigmaté »<sup>33</sup>. Les travaux récents sur le genre en politique ont cependant montré que la féminité peut également être

---

<sup>33</sup> GOFFMAN, Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, Le Sens commun, 1963, 1975.

convertie en « identité stratégique »<sup>34</sup>, processus qualifié de « retournement du stigmaté »<sup>35</sup>. La féminité impose cependant souvent, pour être convertie en ressource politique, de s'articuler à d'autres catégories d'appartenance, comme l'âge ou la « race ». Christine Guionnet rappelle cependant que le registre de « l'autrement » peut devenir contraignant pour les femmes, non seulement en étant érigé comme seul modèle légitime pour s'imposer dans le champ politique, mais également en étant susceptible d'être confisqué par les hommes<sup>36</sup>. Les femmes continuent donc à être rattrapées par les stéréotypes de genre, dans un processus s'apparentant à un « double retournement » ou « salto » du « stigmaté »<sup>37</sup>. On peut émettre l'hypothèse qu'en contexte caribéen, l'autorité familiale conférée aux femmes par la « matrifocalité » peut être convertie en ressource politique, dont les marqueurs sociaux représentés par la « bonne féminité » et la « maternité respectable »<sup>38</sup> constituent les deux principaux registres mobilisables. Ceux-ci peuvent cependant, articulés à d'autres catégories d'appartenance sociale, être retournés en stéréotypes qualifiés par Elsa Dorlin « *d'épouse castratrice* » et de « mauvaise mère »<sup>39</sup>.

### Le répertoire de la féminité

L'idée d'un exercice différencié du pouvoir politique par les hommes et les femmes, dont se sont emparé les études de genre en politique depuis l'ouvrage précurseur de Sue Thomas sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques aux États-Unis<sup>40</sup>, semble faire consensus parmi les représentant.e.s, en Guadeloupe comme en Jamaïque. Son origine fait l'objet de deux interprétations différenciées renvoyant au paradigme soulevé notamment par Ann Oakley entre nature, assignant au sexe une matérialité biologique, et culture, soulignant au

---

<sup>34</sup> Cette expression est définie par Annie Collovald. Se référer à COLLOVALD, Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, p.29-40. Pour une étude de cas sur les élections législatives de 2002, se référer à PAOLETTI, Marion, « L'usage stratégique du genre en campagne électorale. Éléments d'observation participante », *Travail, genre et société*, vol. 1, n°11, 2004, p.123-141.

<sup>35</sup> La littérature sur le genre en politique recourant à la notion de « retournement du stigmaté » est abondante. Se référer par exemple, pour une étude de cas sur Marine Le Pen, à BOUDILLON, Julie, « Une femme d'extrême droite dans les médias. Le cas de Marine Le Pen », *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005, p.79-89.

<sup>36</sup> GUIONNET, Christine, « Fluctuation et légitimation des ressources politiques : ce que nous apprennent les études sur le genre », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ?...*, op. cit., p.28-30.

<sup>37</sup> ACHIN, Catherine, PAOLETTI, Marion, « Le "salto" du stigmaté. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°60, 2002, p.33-54.

<sup>38</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>39</sup> DORLIN, Elsa, « "Performe ton genre, performe ta race !"... », art. cit.

<sup>40</sup> THOMAS, Sue, *How Women Legislate*, New York, Oxford University Press, 1994.

contraire sa construction sociale<sup>41</sup>. Ces discours sont retrouvés dans les deux terrains d'étude. Dans la lignée du féminisme essentialiste, qui fait, des deux côtés de l'Atlantique, du sexe un déterminant du genre<sup>42</sup>, l'exercice différencié du pouvoir politique par les hommes et les femmes est associé à la matérialité biologique de leur sexe. Une Guadeloupéenne, conseillère municipale de Saint-François, déclare ainsi :

L'homme et la femme sont à la fois identiques, mais sur certains points, sont *différents* et réagissent *différemment* par rapport à certaines situations. La femme, dans sa façon d'analyser, dans son comportement également, elle est assez *singulière*, elle va avoir une façon un peu *distincte* de gérer la situation. [...] *C'est peut-être une différence qui est liée tout simplement à la constitution physique.* (Entretien avec une conseillère municipale de Saint-François souhaitant rester anonyme, *ibid.* J'ai souligné).

On retrouve le même discours chez la Jamaïcaine Patricia Duncan-Sutherland, qui considère que les femmes font de la politique différemment parce qu'elles sont physiquement différentes :

La vie est censée être équitable mais on (les hommes et les femmes) n'est pas tout à fait égaux. [...] parce que *nos corps fonctionnent différemment.* [...] Tout ce qu'on fait, absolument tout, on le fait *différemment.* (Entretien avec Patricia Duncan-Sutherland, *ibid.* J'ai souligné).

À l'inverse, dans la lignée du féminisme constructiviste, qui fait du genre, puis du sexe, des constructions sociales<sup>43</sup>, comme s'en fait l'écho la célèbre formule de Simone de Beauvoir désormais entrée dans la postérité, « *On ne naît pas femme : on le devient* »<sup>44</sup>, l'exercice différencié du pouvoir politique par les hommes et les femmes est associé à leur socialisation contrastée, notamment au niveau de la division sexuelle du travail. En Guadeloupe, Mona Cadoce considère ainsi :

De mon temps, on apprenait toujours aux femmes à faire preuve d'esprit de sacrifice, d'abnégation, plus que les garçons. [...] Les garçons, c'était un petit peu comme des petits rois, mais les filles devaient faire tout ce qu'il y avait à faire à la maison,

---

<sup>41</sup> OAKLEY, Ann, *Sex, Gender and Society*, Farnham, Ashgate, 2015, 1972.

<sup>42</sup> Pour une synthèse du féminisme essentialiste, se référer à DUVERGER, Sylvia, « Féminisme universaliste/différentialiste », in BARD, Christine, dir., *Dictionnaire des féministes. France. XVIII<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017 (édition Kindle). En France, Antoinette Fouque, une des fondatrices du Mouvement de libération des femmes (MLF) à la tête du mouvement Psychanalyse et Politique (« Psychépo »), est une des principales représentantes du féminisme essentialiste. Aux États-Unis, ce courant est porté notamment par Naomi Schor. Pour une présentation plus détaillée, se référer par exemple à FOUQUE, Antoinette, *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 1995, 2005, et SCHOR, Naomi, « Cet essentialisme qui n'en est pas un », *Multitude. Revue politique, artistique, philosophique*, 1993, article accessible en ligne : <http://www.multitudes.net/cet-essentialisme-qui-n-en-est-pas/>

<sup>43</sup> Pour une synthèse du féminisme constructiviste, se référer à NOYÉ, Sophie, « Féminisme matérialiste », in BARD, Christine, dir., *Dictionnaire des féministes...*, op. cit.

<sup>44</sup> DE BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe, tome 1. Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard - Folio, Essais, 1949, 1986.



apprendre à coudre, apprendre à repasser, apprendre à ceci, apprendre à cela. [...] *Les femmes ont une autre approche de la politique que les hommes parce qu'on leur a inculqué la gestion du quotidien.* (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.* J'ai souligné).

Les femmes n'ont cependant pas le monopole de cette interprétation puisqu'en Jamaïque, le discours de Ffloyd Green est similaire :

Je crois que les hommes et les femmes adoptent des *approches différentes* principalement en raison de la *manière dont ils ont été socialisés*. [...] Elles (les femmes) ont été *socialisées* de manière à gérer les tâches domestiques et ce genre de choses. [...] Ce n'est pas un résultat ou un produit du genre, c'est un *produit de la socialisation*. Historiquement, *les hommes et les femmes ont été socialisés différemment*. (Entretien avec Ffloyd Green, *ibid.* J'ai souligné).

Mariette Sineau, qui a montré l'enfermement des femmes dans l'altérité au sein du champ politique<sup>45</sup>, rappelle cependant que l'identification à l'image traditionnelle de la féminité et, par extension, de la maternité, peut également leur permettre de faire oublier leur transgression<sup>46</sup>. La féminité représente donc, comme la maternité, répertoire avec lequel elle a d'ailleurs tendance à se croiser, on le verra, une ressource classique des femmes en politique, mobilisée par exemple par Michelle Bachelet au Chili<sup>47</sup>. Les normes de genre dans la Caraïbe, dont il faut rappeler la pluralité, confèrent cependant une dimension particulière à la féminité. Les normes de genre coloniales, associées à la « vraie » féminité, dotée d'une dimension « respectable », correspondent à trois « piliers », l'éducation, la religion et la moralité<sup>48</sup>. Ces normes coexistent cependant avec des normes de genre « mutantes » érigées par le colonisateur pendant la période esclavagiste qui, en masculinisant les femmes esclaves (et en féminisant les hommes esclaves), en font des figures repoussoir de la « vraie » féminité (et masculinité), permettant ainsi de légitimer le pouvoir des maîtres sur les esclaves<sup>49</sup>. En contexte caribéen, cette forme de féminité « virile » se manifeste par les représentations du renversement du patriarcat blanc d'origine européenne par un « matriarcat noir » matérialisé par

---

<sup>45</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.34-35.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.117-118.

<sup>47</sup> Antonieta Vera Gajardo a ainsi mis en évidence, dans le Chili postdictatorial, la construction d'une « bonne féminité nationale » par sa présidente, Michelle Bachelet, dans ses discours, façonnée à partir d'une rhétorique de la supériorité morale des femmes et de leur mission civilisatrice en vue de la réconciliation nationale. Se référer à VERA GAJARDO, Antonieta, « Les discours de genre dans la campagne présidentielle de Michelle Bachelet : une critique féministe », *Raisons politiques*, vol. 3, n°31, 2008, p.81-103.

<sup>48</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>49</sup> DORLIN, Elsa, PARIS, Myriam, « Genre, esclavage et racisme... », art. cit.

les imaginaires de l'omnipotence féminine (et de la dépossession masculine)<sup>50</sup>. Entre les deux extrémités de ce prisme, se situe une troisième forme de féminité, hybride, oscillant entre « respectabilité » et « virilité », qualifiée par Françoise Guillemaut de « créolisée » afin de décrire, rappelons-le, le fonctionnement « matrifocal » des sociétés caribéennes conférant aux femmes une autorité féminine dans la sphère familiale, sans pour autant nier l'existence de rapports de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes<sup>51</sup>. La mobilisation du répertoire de la féminité dans le champ politique est donc plurielle, ses différents registres pouvant se croiser, de manière parfois apparemment paradoxale.

- **Les normes de genre coloniales : l'usage classique de la féminité « respectable »**

Les normes de genre coloniales font écho aux valeurs traditionnellement associées à la masculinité et à la féminité. L'analyse des discours des hommes et des femmes que j'ai rencontré.e.s permet de faire émerger deux dichotomies récurrentes. Il s'agit d'abord de l'opposition entre ambition masculine et désintéressement féminin. L'entrée des hommes en politique, supposément motivée par leur intérêt égoïste, contraste avec l'altruisme conféré aux femmes. Une Guadeloupéenne, conseillère départementale, déclare ainsi :

La femme en politique, elle a une autre conception de la politique. L'homme en politique, lui, il pense d'abord à son aura, à son honneur, tandis que la femme en politique, elle pense avant tout à gagner, gagner pour les siens, gagner pour sa population. Son aura, ses honneurs, ça passe après, ça passe après. Pour la femme, c'est l'honneur d'abord de gagner, et de réussir, voilà, de réussir ce sur quoi elle s'est engagée. (Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

On retrouve la même idée dans les propos de la Jamaïcaine Marlene Malahoo Forte, qui déclare « *Je crois que les hommes et les femmes font de la politique de manière différente. [...] Je crois que les femmes s'intéressent davantage aux autres, et les hommes à eux-mêmes et à la consolidation de leur pouvoir personnel* » (entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*). Les motivations différenciées d'entrée en politique se traduisent par des modalités d'exercice du pouvoir politique contrastées. La stratégie des hommes, pour se maintenir aux

---

<sup>50</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », *op. cit.*

<sup>51</sup> GUILLEMAUT, Françoise, « Un "dispositif de sexe et genre créolisé"... », *art. cit.*

pouvoir, est opposée au dévouement des femmes, au service d'autrui, et correspond à une seconde dichotomie, classique elle aussi, entre rationalité masculine et émotion féminine. La Guadeloupéenne Hélène Vainqueur-Christophe considère ainsi :

L'homme en politique, et ben c'est entre guillemets un tueur, il veut absolument un poste, il fera tout pour l'avoir. La perception que j'ai de la femme, ce n'est pas ça du tout, nous sommes plus dans l'affectif, nous sommes plus dans la recherche de solutions. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*).

En Jamaïque, Maxine Henry-Wilson déclare « *Je crois que les hommes ont tendance à ne s'intéresser qu'au côté valorisant de la politique* » (entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.*), et Ashley-Ann Foster, ancienne candidate PNP dans la circonscription de St. James Central, considère que les femmes « *pratiquent une politique de la compassion et de l'empathie* » (entretien avec Ashley-Ann Foster, *ibid.*).

La similitude des valeurs attribuées à la « respectabilité » féminine en contexte caribéen<sup>52</sup> est remarquable dans les deux terrains d'étude. Il s'agit d'abord de l'éducation, garante d'un travail politique sérieux et soigneux. La Guadeloupéenne Thérèse Marianne-Pépin affirme ainsi des femmes qu'elles sont de « *très bonnes élèves [...] très investies dans les missions du Conseil régional* » (entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*) tandis que le Jamaïcain Ffloyd Green déclare « *Je trouve que les femmes sont plus beaucoup plus minutieuses que les hommes [...] Je trouve qu'en général, elles accordent beaucoup plus d'attention aux détails que les hommes* » (entretien avec Ffloyd Green, *ibid.*). Il s'agit ensuite de la religion, qui dote le pouvoir politique des femmes d'une dimension spirituelle, en écho à l'aura religieuse dont sont paré.e.s les dirigeant.e.s politiques dans la Caraïbe. En Guadeloupe, une conseillère régionale attribue ainsi aux femmes des valeurs proches de celles prônées par la religion catholique et affirme de « *la femme* » qu'elle « *sait faire preuve d'abnégation, elle sait s'oublier. Elle a le sens du sacrifice, le sens du partage [...] elle sait se dépasser au niveau de l'amour* » (entretien avec une conseillère régionale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, rencontrée le 23 février 2015 dans une commune de la Guadeloupe) tandis qu'en Jamaïque, Patricia Duncan-Sutherland déclare des femmes qu'elles ont la capacité à « *reconnaître le lien qui existe entre le côté émotionnel et*

---

<sup>52</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

*spirituel des choses et leur côté matériel* » (entretien avec Patricia Duncan-Sutherland, *ibid.*). Il s'agit enfin de la moralité qui leur permet de défendre l'intégrité dans l'engagement, *a fortiori* en contexte de « crise de la représentation politique ». En Guadeloupe, les communes sont ainsi souvent perçues comme étant mieux gérées, notamment au niveau budgétaire, par les femmes que par les hommes. Une conseillère départementale, également maire, fustige ainsi son prédécesseur « *qui jouait au dictateur* » et affirme « *Je ne dilapide pas l'argent de ma commune. D'ailleurs c'est l'une des communes les mieux gérées de la Guadeloupe, hein* » (entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*). Si ce discours est attendu de la part des femmes pour se distinguer favorablement des hommes, celui-ci est néanmoins partagé par ceux-ci, comme en témoignent les propos de Gilles Gras, conseiller municipal de Saint-François, qui estime « *La plupart des villes qui sont tenues par des femmes démontrent une gestion pour la plupart, je pense, une gestion plus méthodique, plus organisée, plus visionnaire, moins caricaturée, moins grosse bouffe et cigares* » (entretien avec Gilles Gras, conseiller municipal de Saint-François depuis 2014, rencontré le 15 avril 2015 à Saint-François). En Jamaïque, Patricia Duncan-Sutherland déclare « *Je crois que les femmes sont plus intègres que les hommes* » (entretien avec Patricia Duncan-Sutherland, *ibid.*), opinion également partagée par Gregory Mair, représentant JLP de la circonscription de St. Catherine North Eastern :

Je crois que plus de femmes (en politique), je n'ai aucun doute là-dessus [...] ça permettrait d'avoir moins de corruption, parce que les femmes sont différentes des hommes, et les hommes sont plus facilement corrompibles, ils prennent plus facilement des risques, et tout ce genre de choses. (Entretien avec Gregory Mair, *ibid.*)

Les valeurs positives conférées à la féminisation de l'exercice du pouvoir politique permettent de l'associer à la notion de *transformative leadership* (« leadership transformationnel ») qui, en étant plus collaboratif et coopératif, est paré d'une aura démocratique<sup>53</sup>. L'objectif affiché du *Caribbean Institute for Women In Leadership* (CIWIL), sur lequel je reviendrai dans le chapitre 5, « *Œuvrer en faveur du leadership transformationnel des femmes dans la*

---

<sup>53</sup> Pour une présentation plus détaillée de la notion de *transformative leadership* et de son association aux femmes, se référer à GIPSON, Asha, PFAFF, Danielle, MENDELSON, David, CATENACCI, Lauren, BURKE, Warner, "Women and Leadership. Selection Development, Leadership Style, and Performance", *The Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 53, n°1, 2007, p.33-65.

*Caraiïbe* »<sup>54</sup>, se fait l'écho de cette association entre « leadership transformationnel » et engagement des femmes. En Guadeloupe, une conseillère générale également détentrice d'un mandat de maire, décrit ainsi ce dernier comme « un mandat de proximité » et affirme être « toujours sollicitée, tout le temps, tout le temps [...] pour (sa) commune [...] toujours, en respectant l'intérêt général » (entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*), tandis que la Jamaïcaine Imani Duncan-Price affirme :

Dans cet espace (politique), on a tendance (les femmes) à être plus dans la discussion. Il y a plus de dialogue, on cherche à écouter, à comprendre, on va toujours parler, et on n'est pas guidées par notre ego. [...] Les approches collaboratives et coopératives, pour obtenir un consensus vous savez, je crois que c'est un registre dont s'emparent plus souvent les femmes. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

- **Les normes de genre « mutantes » : la féminité « virile » malaimée**

Les normes de genre coloniales, mobilisées par la majorité des femmes siégeant dans les assemblées politiques, coexistent cependant avec des normes de genre « mutantes » renversant les valeurs traditionnellement associées à la masculinité et à la féminité<sup>55</sup>. Dans le champ politique, Mariette Sineau a montré que certaines femmes, qu'elle qualifie de « garçons » et de « travesties », s'approprient ces valeurs « masculines » pour légitimer leur présence dans le champ politique<sup>56</sup>, stratégie renvoyant à la figure stéréotypique de la « King » identifiée par Catherine Achin et Elsa Dorlin qu'elles décrivent comme une « femme-homme à l'identité sexuelle douteuse » dans leur typologie des figures de la féminité politique<sup>57</sup>. La féminité « virile », dont l'ambiguïté suscite la méfiance, semble relativement peu mobilisée par les représentantes. En Guadeloupe, je n'ai rencontré aucune femme recourant à ce répertoire, tandis qu'en Jamaïque, je ne l'ai retrouvé que chez Lisa Hanna, qui affirme des femmes qu'elles sont « aussi féroces, aussi dures, aussi exaltées, aussi redoutables (que les hommes) parce qu'elles n'ont pas le choix » (entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*), autant de valeurs viriles traditionnellement associées à la masculinité. On peut supposer que son usage de la féminité « virile » lui permet de mettre à distance son image d'ancienne reine de beauté dont on a vu

---

<sup>54</sup> Brochure du *Caribbean Institute for Women in Leadership*, « Advancing women's transformational leadership in the Caribbean ». Ma traduction

<sup>55</sup> DORLIN, Elsa, PARIS, Myriam, « Genre, esclavage et racisme... », art. cit.

<sup>56</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.41 et p.111.

<sup>57</sup> ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », art. cit., p.35.

qu'elle agit comme un « stigmaté » dans le champ politique. Un effet générationnel semble également être à l'œuvre, la féminité « virile » étant associée aux pionnières de la politique, comme le sous-entend Ffloyd Green :

Je réalise que certaines femmes, surtout celles qui sont au Parlement depuis un petit moment, beaucoup d'entre elles ont dû agir comme des hommes, mais je vois une évolution. Les femmes n'essaient plus d'imiter les hommes dans le champ politique, elles assument leur féminité. Elles ne sont plus jugées simplement parce qu'elles sont des femmes. Elles s'habillent à la mode maintenant, elles n'essaient plus de cacher leur féminité. Au contraire, elles la mettent en valeur. Il y a vingt ans, les femmes devaient éviter de se faire remarquer au Parlement dominé par les hommes. Je crois qu'aujourd'hui, les femmes n'essaient plus de se cacher, au contraire, elles se montrent. (Entretien avec Ffloyd Green, *ibid.*).

La féminité « virile » a en effet désormais tendance à être fustigée dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, une conseillère départementale souhaitant rester anonyme déclare ainsi :

Les femmes qui veulent faire de la politique comme les hommes, elles se cassent les bras, un peu parce qu'on ne les retrouve pas. Il faut toujours garder quand même sa petite fibre, sa féminité, à travers ce qu'on fait pour la politique. (Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

En Jamaïque, Imani Duncan-Price, qui définit pourtant la politique comme un « *jeu d'hommes* », partage cependant ce point de vue et considère que les femmes ne « *peuvent pas jouer ce jeu comme les hommes* » (entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

La « virilisation » des femmes noires par le colonisateur, érigées en figures repoussoirs de la « vraie » féminité (blanche), permet de légitimer, on l'a vu, le pouvoir des maîtres sur les esclaves<sup>58</sup>. À l'abolition, en réaction à leur « virilisation » imposée par le colonisateur, les femmes noires ont tendance à performer, pour « retrouver » leur féminité, les normes de genre coloniales associées à la « vraie » féminité<sup>59</sup>. Les normes de genre « mutantes », en les « virilisant » et en les éloignant de la « vraie » féminité, sont donc dévalorisantes, *a fortiori* dans le champ politique institutionnalisé dont on a vu la forte injonction à la « respectabilité ». L'entourage politique des représentantes, aussi bien les médias que les collègues, alliés ou ennemis, n'hésite en revanche pas à les « viriliser » lorsqu'elles accèdent à des positions de pouvoir, transgressant ainsi les

---

<sup>58</sup> DORLIN, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise... », *op. cit.*

<sup>59</sup> DORLIN, Elsa, « "Performe ton genre, performe ta race..." », *op. cit.*

limites du pouvoir féminin. En Guadeloupe, le cas de Lucette Michaux-Chevry, qui endosse pourtant une image maternelle correspondant aux valeurs traditionnelles de la féminité, sur laquelle je reviendrai dans ce chapitre, est exemplaire. *Le Monde* la décrit ainsi comme une femme dont la féminité est ambiguë, qui « adopte les codes masculins » tout en étant amatrice de « haute couture parisienne »<sup>60</sup>, tandis que Jacques Chirac dit d'elle qu'elle a « ce qu'il faut là où il faut »<sup>61</sup>. Gérard Lauriette, ancien maire de Capesterre-Belle-Eau qui l'affronte à deux reprises aux élections régionales<sup>62</sup>, se montre encore plus explicite en déclarant d'elle « C'est le seul homme politique à avoir des couilles en Guadeloupe »<sup>63</sup>. En Jamaïque, la féminité de Portia Simpson Miller est également mise en doute, bien que de manière plus subtile. Son mariage, institution pourtant conforme aux normes coloniales de la « respectabilité » féminine, suscite en effet la méfiance (elle se marie à 53 ans et n'a pas d'enfants). Un représentant déclare ainsi qu'elle « s'est mariée mais tout le monde sait que c'était juste une couverture » (entretien avec un représentant anonymisé, *ibid.*), rendant sa sexualité suspicieuse et remettant en cause sa « respectabilité ». Le phénotype « clair » de Lucette Michaux-Chevry lui permet cependant de mieux assumer la « virilisation » de sa féminité par rapport à Portia Simpson Miller, dont le phénotype est plus « foncé » (j'y reviendrai dans cette section).

- **Les normes de genre hybrides : la féminité « créolisée » ou l'autorité « respectable »**

La pluralité des normes de genre en contexte caribéen permet l'émergence d'une troisième forme de féminité, hybride et « créolisée »<sup>64</sup>, se situant entre féminité « respectable » et « virile ». Elle est caractérisée par l'assignation, classique, des femmes à la sphère domestique, tout en leur conférant une autorité familiale, attribut traditionnellement masculin hors contexte caribéen. Cette position apparaît transposable dans le champ politique. La perception des femmes comme des

---

<sup>60</sup> BELLERET, Robert, « L'impératrice de la Guadeloupe - Lucette Michaux-Chevry - "Pa touché Lucette" », *Le Monde*, 15 septembre 2000.

<sup>61</sup> OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », *Madame Figaro*, 12 juin 1993, p.38-40, et LES ÉCHOS, « Lucette Michaux-Chevry », *Les Échos*, 5 décembre 2003.

<sup>62</sup> Gérard Lauriette, instituteur et intellectuel guadeloupéen reconnu pour sa défense de l'usage du créole à l'école, est maire de Capesterre-Belle-Eau de 1983 et 1989. Il présente également une liste indépendante concurrente à celle de Lucette Michaux-Chevry, sans succès, aux élections régionales de 1992 et de 2004.

<sup>63</sup> OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », art. cit.

<sup>64</sup> GUILLEMAUT, Françoise, « Un "dispositif de sexe et genre créolisé"... », art. cit.

figures fortes, récurrente dans les deux terrains d'étude, s'en fait l'écho. En Guadeloupe, Daniel Dulac, conseiller général du canton de Moule-1, estime ainsi des femmes « *quand elles s'impliquent quelque part, je considère qu'elles savent où elles mettent les pieds, ce sont des guerrières* » (entretien avec Daniel Dulac, *ibid.* ; j'ai souligné) tandis qu'en Jamaïque, Jennifer Edwards affirme d'elles qu'elles « *sont fortes [...] elles peuvent y aller (en politique) et se battre pour gagner* » (entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.* ; j'ai souligné). Sharon Hay Webster déclare, non sans humour, « *Des fois, je crois vraiment que les hommes ont peur de nous (rires)* » (entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*), discours bien éloigné des représentations traditionnelles de la femme comme « sexe faible »<sup>65</sup>.

La féminité « créolisée » relègue, d'une part, les femmes dans la sphère domestique. Les représentantes transposent donc, dans le champ politique, les qualités conférées aux femmes dans le champ social. Elles mobilisent, à cet égard, deux principaux registres. Elles valorisent d'abord, en tant que gardiennes du foyer, leur capacité à prendre en charge le travail du *care* (« soin ») classiquement assigné aux femmes dans les sphères familiale et professionnelle<sup>66</sup>, *a fortiori* en contexte postcolonial où les femmes noires sont assignées par le « stéréotype de la Mama », rappelons-le, à une « *fonction de soin perpétuel* »<sup>67</sup>. La Guadeloupéenne Sylvie Chammougon Anno, conseillère municipale de Baie-Mahault, affirme ainsi :

Peut-être parce que je suis une femme, je pense que nous avons (les femmes politiques) un autre regard que les hommes sur la vie de tous les jours. *Nous ne sommes pas toutes mères, nous sommes en tout cas vouées parfois à l'être.* Nous avons quand même cette potentialité-là. (Entretien avec Sylvie Chammougon Anno, conseillère municipale de Baie-Mahault depuis 2014, rencontrée le 2 avril 2015 à Baie-Mahault. J'ai souligné).

En Jamaïque, une représentante souhaitant rester anonyme partage ce point de vue et rappelle que ce sont les femmes qui « *s'occupent plus des enfants, des parents vieillissants, des conflits professionnels* » et « *s'assurent que tout est en ordre chaque jour* » (entretien avec une représentante de la Jamaïque souhaitant rester

---

<sup>65</sup> Se référer par exemple à DAUPHIN, Cécile, FARGE, Arlette, FRAISSE, Geneviève, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 2, n°41, p.271-293.

<sup>66</sup> Pour une présentation plus détaillée des liens entre travail du *care* et féminité dans les sphères familiale et professionnelle, se référer à MOLINIER, Pascale, *Le travail du care*, Paris, La Dispute, Le Genre du Monde, 2013, et CRESSON, Geneviève, GADREY, Nicole, « Entre famille et métier : le travail du *care* », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23, n°3, 2004, p.26-41.

<sup>67</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », *op. cit.*, p.69 et p.74.



anonyme, *ibid.*). Les représentantes mettent également en avant, en tant que garantes de la stabilité de l'édifice familial, leur aptitude à gérer le quotidien. Elles revendiquent le quotidien comme faisant partie de leur domaine d'action. En Guadeloupe, Sylvia Sermanson oppose ainsi la « *conscience des enjeux du quotidien* » des femmes à la « *vision moins transversale des choses* » des hommes (entretien avec Sylvia Sermanson, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Angela Brown-Burke affirme :

Je crois également que les femmes, plus que les hommes, ont tendance à ne pas s'intéresser uniquement à ce qu'on appelle la ligne dure de la politique, mais aussi à se préoccuper des gens. Elles jouent le rôle de médiateur. Elles sont les porteuses de cette approche. (Entretien avec Angela Brown-Burke, *ibid.*).

Leur aptitude à gérer le quotidien est convertie en ressource politique. En Guadeloupe, une conseillère départementale également maire, établit ainsi une corrélation directe entre la gestion de la « maison » et de la « mairie » :

Nous avons un autre regard sur la politique, *un regard mère de famille*. C'est la femme qui gère tout. En général, c'est la femme qui gère tout. Elle est prévoyante, elle est économe, elle est maternelle. L'amour du prochain, elle l'a. [...] *La maison, c'est une mini mairie*. (En campagne) je montrais le parallèle entre la maison dirigée par une femme et la mairie dirigée par une femme. Je disais, c'est la même chose. (Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.* J'ai souligné).

La Jamaïcaine Jennifer Edwards affirme des représentantes qu'elles « *sont plus douées que les hommes à bien des égards* » et qu'elles « *s'en sortent bien quand elles y sont (au Parlement)*. *Une fois qu'elles y sont, elles savent gérer tout ça (le travail politique), elles savent gérer leur temps, elles savent planifier* » (entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*). L'accent sur l'aptitude à gérer le quotidien permet aux représentantes de mettre en avant d'autres qualités transposables dans le champ politique. Elles insistent ainsi sur leur capacité à prendre des décisions. La Guadeloupéenne Hélène Vainqueur-Christophe déclare ainsi « *Nous sommes toujours dans la prise de décision, nous avons une façon différente d'aborder les problèmes, de voir la réalité* » (entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*), point de vue partagé par les hommes, à l'instar de Daniel Dulac qui affirme « *Les femmes peuvent trancher beaucoup plus facilement que les hommes parce que prendre une décision pour une femme est beaucoup plus évident que pour un homme* » (entretien avec Daniel Dulac, *ibid.*). En Jamaïque, les femmes ont plutôt

tendance à valoriser leurs capacités organisationnelles, comme en témoignent les propos d'Angela Brown-Burke :

Je crois qu'on est plus à même de penser à la manière dont on organise les différents aspects de la vie, parce qu'on est habituées à devoir trouver un équilibre entre notre vie professionnelle et familiale et tout ça, donc on pense en permanence, vous savez, à la manière d'équilibrer tout ça. (Entretien avec Angela Brown-Burke, *ibid.*).

La féminité « créolisée » confère, d'autre part, une autorité familiale aux femmes, opposée à la dépossession des hommes, dont les représentantes se saisissent et qu'elles transposent dans le champ politique. Elles mobilisent, à cet égard, trois principaux registres. Elles affichent d'abord leur volontarisme politique, à l'inverse des hommes dont l'absence des fonctions paternelles<sup>68</sup> et, par extension, politiques, est dénoncée. En Guadeloupe, une conseillère départementale souhaitant rester anonyme affirme ainsi « *Quand vous voulez des discours, cherchez des hommes. Si vous voulez des actes, allez plutôt du côté des femmes. Et je pense qu'en ce sens-là, les femmes sont beaucoup plus pragmatiques* » (entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Kavan Gayle, sénateur JLP, considère des femmes qu'elles sont « *présentes, elles sont déterminées, elles travaillent dur et elles vont s'assurer que le travail est fait. C'est la grande différence (avec les hommes)* » (entretien avec Kavan Gayle, *ibid.*). La « nature » maternelle des femmes est interprétée comme un facteur de renforcement de leur volonté de concrétiser leur activité politique par des résultats durables. La Guadeloupéenne Diana Perran considère ainsi :

On n'oublie pas que nous sommes mamans avant tout, et voilà, on veut laisser quelque chose aux enfants. Les femmes ont plus cette envie-là, d'action concrète. *Les femmes c'est surtout dans la pérennité, les hommes c'est du saupoudrage.* (Entretien avec Diana Perran, *ibid.* J'ai souligné).

En Jamaïque, Gregory Mair affirme des femmes qu'elles « *sont plus engagées [...]* *Je crois que ça à voir avec Dame Nature, vous savez, avec les enfants. J'imagine que c'est lié à la nature maternelle des femmes* » (entretien avec Gregory Mair, *ibid.*). Les représentantes affirment également leur plus grande constance politique, contrairement aux hommes dont l'instabilité, qui s'exprime dans le champ social par le pluripartenariat et l'infidélité, renvoyant à la figure qualifiée par Stéphanie

---

<sup>68</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.122.

Mulot de « *l'homme antillais coureur absent du foyer* »<sup>69</sup>, est transposée en volatilité dans le champ politique. En Guadeloupe, Alex Falémé, conseiller régional, affirme ainsi des femmes « *Quand elles prennent une position, elles prennent une position. Elles sont claires dans leurs positions. Alors que nous, les hommes, je dirais que quelque part (hésitation) ça m'interpelle quelquefois* » (entretien avec Alex Falémé, conseiller régional de la Guadeloupe, rencontré le 19 janvier 2015 aux Abymes) tandis qu'en Jamaïque, Gregory Mair considère des femmes qu'elles « *sont loyales [...] elles vont vous défendre, et se battre pour vous, alors que les hommes risquent toujours de se retourner contre vous* » (entretien avec Gregory Mair, *ibid.*). Enfin, les représentantes mettent en avant leur pragmatisme politique, opposé à « l'irresponsabilité » des hommes des fonctions paternelles<sup>70</sup> et, par extension, politiques. La Guadeloupéenne Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, conseillère régionale, affirme ainsi « *Je pense que les femmes font différemment. Une décision de l'homme est plus brute, tandis qu'avec les femmes, on peut enrober les contours et raffiner les décisions* » (entretien avec Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, *ibid.*) tandis que la Jamaïcaine Aloun Nombet-Assamba, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Ann Eastern et ancienne sénatrice, tient des propos similaires :

Les femmes abordent les choses d'une manière qui est différente de celle des hommes. Les hommes peuvent être très directs et manquer de nuances alors que les femmes vont anticiper les effets qu'un changement de législation va avoir sur les familles, sur les ménages, etc. (Entretien avec Aloun Nombet-Assamba, *ibid.*).

La féminité, qui se décline sous différents registres oscillants entre appropriation, mise à distance et recomposition des normes de la « respectabilité » coloniale, peut donc être aisément convertie en ressource politique. La maternité, qui représente un répertoire spécifique de la féminité, révèle également la pluralité des normes de genre et leurs modalités d'appropriation différenciées.

### Le répertoire de la maternité

Mariette Sineau a montré que l'identification des femmes politiques à l'image traditionnelle de la mère leur permet de faire oublier leur transgression dans le

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p.130.

<sup>70</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, MULOT, Stéphanie, « La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique », *op. cit.*, p.213.

champ politique<sup>71</sup>, tandis que Catherine Achin et Elsa Dorlin qualifient, dans leur typologie des figures de la féminité politique, de « Régente » la femme faisant usage de son « *statut de mère toute puissante* »<sup>72</sup>. La maternité représente en effet une ressource classique des femmes en politique, mobilisée aussi bien par Michelle Bachelet au Chili<sup>73</sup>, se surimposant à son usage susmentionné de la féminité<sup>74</sup>, que par Indira Gandhi et Jayalalithaa en Inde<sup>75</sup>. L'histoire caribéenne lui donne cependant un poids particulier. Le seul statut reconnu aux femmes esclaves par la société de plantation est en effet, rappelons-le, celui de mère, les articles 12 et 13 du Code noir prévoyant que l'enfant suit la condition de sa mère, esclave ou libre<sup>76</sup>, contribuant ainsi à la primauté de la mère dans les structures familiales caribéennes matrifocales contemporaines, la parant d'un statut social privilégié, voire sacralisé<sup>77</sup>. Les propos des femmes que j'ai rencontrées en témoignent dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, Michelle Maxo déclare ainsi :

*Les femmes sont des mères, des mères de famille. Ce sont les mères de famille qui sont les plus à même de comprendre quelquefois, certains sujets, certaines idées que les hommes (ne comprennent pas). [...] Je pense que la femme, c'est une mère avant tout. (Entretien avec Michelle Maxo, ibid. J'ai souligné).*

En Jamaïque, les propos de Susan Senior, conseillère paroissiale JLP de la KSAC (division de Norbrook) âgée de 46 ans, célibataire et mère de cinq enfants, sont similaires :

Les femmes sont différentes (des hommes) en politique. [...] Je crois que chez les femmes, c'est lié au côté maternel. C'est différent pour les hommes, les hommes n'y mettent pas autant de cœur que les femmes. [...] Quand vous êtes une femme, on compte sur votre côté maternel. [...] Les femmes ont une approche plus maternelle. [...] Par exemple, s'il y a un incendie, je vais aller voir ce qu'il se passe, je vais m'assurer que cette petite fille ait un endroit où dormir, et que ce petit bout de chou ait quelque chose à manger [...] je vais avoir un côté maternel. (Entretien avec Susan Senior, ibid.).

---

<sup>71</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.117.

<sup>72</sup> ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », art. cit., p.35.

<sup>73</sup> Béangère Marques-Pereira a montré que le « maternalisme », qui demeure le modèle social de référence pour les femmes au Chili, permet à sa présidente, Michelle Bachelet, de mobiliser son genre comme ressource stratégique en politique. Se référer à MARQUES-PEREIRA, Béangère, « De la féminisation des démocraties au genre comme ressource politique. Le cas chilien », *Cahiers du Genre*, vol. 3, hors-série n°2, 2011, p.115-133.

<sup>74</sup> VERA GAJARDO, Antonieta, « Les discours de genre dans la campagne présidentielle de Michelle Bachelet... », art. cit.

<sup>75</sup> Stéphanie Tawa Lama-Rewal a montré qu'Indira Gandhi, première ministre, et Jayalalithaa, ministre de la Propagande, se présentent comme mères des Indiens, la maternité étant associée à la sphère domestique, mais représentant également un attribut du pouvoir. Se référer à TAWA LAMA-REWAL, Stéphanie, « Les femmes et le pouvoir exécutif en Inde », *Histoire@Politique*, vol. 1, n°1, 2007, p.1-20.

<sup>76</sup> MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles...*, op. cit., p.89.

<sup>77</sup> MULOT, Stéphanie, « "Je suis la mère, je suis le père..." », op. cit., p.160.

Les représentantes peuvent donc recourir à leur maternité comme ressource politique en transposant dans le champ politique l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité ». Celle-ci prend cependant des formes différenciées en fonction des usages qu'elles en font. La comparaison des profils de Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe, qui se l'approprie pleinement, se donnant une image que je qualifie de « mère autoritaire », au risque de « viriliser » sa féminité, et de Portia Simpson Miller en Jamaïque, qui tout en demeurant dans le répertoire de la « matrifocalité », y recourt de manière plus modérée, se donnant une image de « mère aimante » se rapprochant des normes coloniales de la féminité, révèle leurs usages contrastés. Cette analyse est principalement effectuée à partir de la revue de presse que j'ai réalisée sur ces deux figures politiques. Leur usage de la maternité comme ressource politique, qui se retourne contre elle au fur et à mesure de leur progression dans le champ politique, révèle l'exercice périlleux représenté par la conversion du genre en ressource politique.

- **Du registre de la « mère autoritaire » à la rhétorique de la « maman tyran » : le cas de Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe**

Lucette Michaux-Chevry est née le 5 mars 1929 à Saint-Claude en Guadeloupe dans une famille de la bourgeoisie mulâtre<sup>78</sup> dont elle est le quatrième des dix enfants. Veuve du *blan péyi* (« blanc pays ») Henri Michaux, « grand Blanc » dirigeant une entreprise d'impression, son mariage constitue une forme de promotion sociale, *a fortiori* dans des sociétés où les mariages « interracialisés » demeurent hors normes. Ils ont deux enfants, Octave et Marie-Luce. Après l'obtention de son Baccalauréat au Lycée Gerville Réache à Basse-Terre et des études de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle démarre sa carrière politique au niveau local, armée des capitaux offerts par sa profession d'avocate, en étant élue conseillère municipale de Saint-Claude en 1959. Elle démissionne cependant quelques mois plus tard, à la suite de la naissance de son fils, pour se consacrer à ses obligations familiales. Elle revient sur la scène politique en 1976, en étant élue cette fois-ci conseillère générale du canton de Saint-Claude-

---

<sup>78</sup> La bourgeoisie mulâtre se distingue, dans la hiérarchie chromatique antillaise, non seulement des *blan péyi* (« Blancs pays »), aussi bien les descendant.e.s des planteurs (les « grands Blancs ») que ceux des catégories sociales plus modestes (les « petits Blancs »), mais également des Noir.e.s qui sont les descendant.e.s des esclaves, même s'ils.elles sont issu.e.s du métissage entre ces deux groupes sociaux-raciaux.

Gourbeyre, avant de présider le Conseil général de la Guadeloupe en 1982, devenant la première femme à occuper cette fonction en France. Elle détient ensuite tous les mandats politiques imaginables, maire de deux communes différentes (Gourbeyre et Basse-Terre), conseillère régionale et présidente du Conseil régional de la Guadeloupe, députée, sénatrice, secrétaire d'État et ministre déléguée<sup>79</sup>. Elle met fin à sa carrière politique en 2019 en démissionnant de ses mandats de présidente de la Communauté du Grand Sud Caraïbes et de conseillère communautaire, tout en demeurant adjointe au maire de Basse-Terre<sup>80</sup>, invoquant sa volonté de protéger sa famille des retombées de son activité politique dans le contexte d'une affaire judiciaire pour abus de biens sociaux<sup>81</sup>.

Lucette Michaux-Chevry se présente explicitement comme une mère. Elle évoque souvent, dans les médias, ses enfants, notamment sa fille, Marie-Luce Penchard, qui se lance, comme elle, dans une carrière politique, en devenant conseillère régionale et maire de Basse-Terre, ainsi que sa propre mère<sup>82</sup>, mais jamais son père, et plus rarement son défunt mari, entérinant l'invisibilisation des hommes des structures familiales antillaises. La mise sous silence de son statut de fille et d'épouse, au profit de la valorisation de celui de mère, lui permet de se mettre en avant son image de mère des Guadeloupéens. Elle se revendique ainsi, dans un entretien qu'elle accorde à *Madame Figaro*, comme étant la « *maman de tous les Guadeloupéens* »<sup>83</sup>. Ceux.celles-ci le lui rendent bien puisque l'un deux, interrogé par *Madame Figaro*, déclare « *On s'attend à ce qu'elle règle nos problèmes un peu comme une maman* »<sup>84</sup>. Les plus jeunes la surnomment d'ailleurs « *Mamie Cécette* » ou « *Mamie Michaux* »<sup>85</sup>, la figure de la grand-mère représentant une extension de celle de la mère. Lucette Michaux-Chevry s'approprie cette image maternelle dès ses débuts en tant qu'avocate, en plaidant gratuitement les affaires de ses clients les plus modestes, se donnant ainsi une

---

<sup>79</sup> Pour une présentation plus détaillée des mandats politiques détenus par Lucette Michaux-Chevry, se référer au chapitre 1 et à ses annexes.

<sup>80</sup> GUADELOUPE LA 1<sup>ère</sup>, « Exclusif : Lucette Michaux-Chevry met fin à sa carrière politique », *Guadeloupe La 1<sup>ère</sup>*, 31 janvier 2019.

<sup>81</sup> Lucette Michaux-Chevry est convoquée avec sa fille, Marie-Luce Penchard, et son petit-fils, Alexandre Penchard, à la police judiciaire le 15 janvier 2019. Se référer à L'OBS, « Après de nouveaux ennuis judiciaires, Lucette Michaux-Chevry abandonne son principal mandat », *L'Obs*, 31 janvier 2019.

<sup>82</sup> Mehdi Darlis a ainsi collecté le témoignage de Lucette Michaux-Chevry sur sa mère. Se référer à DARLIS, Mehdi, *Manman. 43 témoignages...*, op. cit., section « Lucette Michaux-Chevry », p.165-170.

<sup>83</sup> OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », art. cit.

<sup>84</sup> Ibid.

<sup>85</sup> DAVID, Lisa, « Une interview vérité de Lucette Michaux-Chevry », *Antilla*, 11 décembre 1996.

image de « *pasionaria des causes désespérées* »<sup>86</sup>. Dans le champ politique, la fonction maternelle lui permet de mettre à distance l'ambition politique, incompatible avec ce que Mariette Sineau qualifie « d'idéal de désintéressement féminin » en politique<sup>87</sup>, pour endosser au contraire l'idéal « matrifocal » de la « mère courage »<sup>88</sup>. Lucette Michaux-Chevry évoque ainsi, dans *Madame Figaro*, son rythme de travail effréné et l'épuisement que produit l'exercice de ses fonctions politiques au service des Guadeloupéen.ne.s<sup>89</sup>, tandis qu'elle déclare dans *Le Monde* en 2007, à l'approche des élections municipales de 2008, qu'elle va « retourner sur la scène politique. On m'a forcée à revenir »<sup>90</sup>. Cette image de mère dévouée lui permet de se revendiquer, dans *Antilla*, comme une « notable dans le sens positif », c'est-à-dire « *quelqu'un de connu et d'estimé* »<sup>91</sup>.

La maternité de Lucette Michaux-Chevry se décline sous un registre que je qualifie de « mère autoritaire », révélateur de son fort degré d'appropriation de l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité », se donnant une image de matriarche. Les surnoms qui lui sont donnés par la presse, la « *Dame de fer des Caraïbes* »<sup>92</sup> et « *l'Impératrice de la Guadeloupe* »<sup>93</sup>, en témoignent. Appelée « *Madame sans-gêne* » par ses pair.e.s, elle met en effet à distance les valeurs de modestie et de discrétion traditionnellement associées à la féminité et se fait plutôt remarquer par sa pugnacité et son goût de la polémique<sup>94</sup>. Elle déclare ainsi, dans *Madame Figaro*, « *Avec moi, il n'y a pas le choix, ou vous me tenez tête, ou je vous écrase* »<sup>95</sup>. Elle justifie l'usage de cette autorité, dans sa lettre de démission de la présidence de la Communauté du Grand Sud Caraïbes en 2019, par son statut de pionnière dans les assemblées politiques<sup>96</sup> :

---

<sup>86</sup> OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », art. cit., p.40.

<sup>87</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.35.

<sup>88</sup> MULOT, Stéphanie, « "Je suis la mère, je suis le père..." », op. cit., p.8.

<sup>89</sup> OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », art. cit.

<sup>90</sup> Lucette Michaux-Chevry démissionne du Conseil régional de la Guadeloupe en 2004, à la suite de sa défaite face à Victorin Lurel. Elle revient cependant sur la scène politique en 2008 en étant élue maire de Basse-Terre. Se référer à TERNISTEN, Xavier, « En Guadeloupe, Lucette Michaux-Chevry mène son dernier combat politique », *Le Monde*, 5 juin 2007.

<sup>91</sup> DAVID, Lisa, « Une interview vérité de Lucette Michaux-Chevry », art. cit.

<sup>92</sup> Se référer par exemple à ROLLAT, Alain, « Mme Lucette Michaux-Chevry : La "Dame de fer des Caraïbes" », *Le Monde*, 22 mars 1986.

<sup>93</sup> Se référer par exemple à BELLERET, Robert, « L'impératrice de la Guadeloupe... », art. cit.

<sup>94</sup> LEFORT, Jean-Claude, *Les grandes familles politiques de Guadeloupe...*, op. cit., p.43.

<sup>95</sup> OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », art. cit., p.40.

<sup>96</sup> Lucette Michaux-Chevry, 30 janvier 2019, lettre accessible en ligne : [https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/sites/regions\\_outremer/files/assets/documents/2019/01/31/lettre\\_lmc-1004615.pdf](https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/sites/regions_outremer/files/assets/documents/2019/01/31/lettre_lmc-1004615.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> février 2019).

Il est vrai que j'ai voulu aussi démontrer dans un contexte particulièrement difficile où les femmes n'avaient pas leur place politique qu'une femme pouvait gérer avec efficacité et détermination les affaires de son pays. Ce combat pour l'émancipation de la femme je l'ai mené à ma façon ! [...] je n'ai jamais jeté l'éponge ni mis un genou par terre malgré les pressions, les intimidations, les menaces.

Son phénotype de « chabine »<sup>97</sup>, dont Stéphanie Mulot a montré qu'elle suscite la fascination dans les Antilles françaises en raison de l'existence concomitante de traits africains et d'une peau claire, lui confère une position privilégiée dans la hiérarchie socio-raciale antillaise, permettant de légitimer sa transgression des normes de genre<sup>98</sup>. La croyance populaire assignant aux « chabines » un sang chaud, idéologie directement héritée de la théorie coloniale des tempéraments<sup>99</sup>, celui colérique qui leur est attribué est « naturalisé », l'opinion publique ayant même plutôt tendance à s'amuser de leurs coups d'éclat<sup>100</sup>.

L'incarnation de la mère au pouvoir est cependant attaquée sur sa féminité quand la « Régente » s'impose dans le champ politique, transgressant ainsi le caractère provisoire ou dominé de sa fonction<sup>101</sup>. Lucette Michaux-Chevry constate qu'elle commence à se heurter à des attaques sur son genre à la suite de son accès à des fonctions exécutives locales et à la députation<sup>102</sup>. Sa moralité, qui constitue un des « piliers » de la « respectabilité » féminine<sup>103</sup>, est alors mise en doute. Il s'agit d'abord de sa moralité sexuelle. Les femmes politiques sont en effet constamment renvoyées à leur féminité par l'évocation de leurs charmes physiques<sup>104</sup>, notamment par la presse, comme Frédérique Matonti en fait le constat sans appel dans la France du début du XXI<sup>ème</sup> siècle<sup>105</sup>. Lucette Michaux-Chevry, qui déplore que les femmes politiques soient uniquement jugées sur leur apparence physique<sup>106</sup>, est ainsi régulièrement décrite comme étant une « *chabine à la chevelure flamboyante* »<sup>107</sup>, son « sang chaud » la renvoyant à la séduction<sup>108</sup>.

---

<sup>97</sup> Lucette Michaux-Chevry évoque peu ses parents. Les données dont je dispose permettent d'affirmer que sa mère est Noire, mais son père pourrait aussi bien être Mulâtre que Blanc. Se référer à DARLIS, Mehdi, *Manman. 43 témoignages...*, op. cit., section « Lucette Michaux-Chevry », p.165-170.

<sup>98</sup> MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais... », art. cit., p.121.

<sup>99</sup> DORLIN, Elsa, *La matrice de la race...*, op. cit.

<sup>100</sup> MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais... », art. cit., p.121.

<sup>101</sup> ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », art. cit., p.35.

<sup>102</sup> DAVID, Lisa, « Lucette Michaux-Chevry (2<sup>e</sup> partie de fin). Le parcours difficile d'une femme politique », *Antilla*, 18 décembre 1996.

<sup>103</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>104</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.48.

<sup>105</sup> MATONTI, Frédérique, *Le genre présidentiel. Enquête sur l'ordre des sexes en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

<sup>106</sup> DAVID, Lisa, « Lucette Michaux-Chevry (2<sup>e</sup> partie de fin)... », art. cit..

<sup>107</sup> ROLLAT, Alain, « Mme Lucette Michaux-Chevry... », art. cit.



Son amitié avec Jacques Chirac, qui lance sa carrière parlementaire et gouvernementale<sup>109</sup>, met en doute sa moralité sexuelle et la renvoie à la figure de la « *favorite intrigante* » qui joue de ses charmes pour accéder au pouvoir politique identifiée par Catherine Achin et Elsa Dorlin dans leur typologie des figures de la féminité politique<sup>110</sup>. Il s'agit également, par extension, de sa moralité politique. Le renforcement de son pouvoir local, par le contrôle des circuits de médiation entre les institutions locales et le centre étatique, comme l'a montré Jean-Louis Briquet dans le contexte insulaire Corse<sup>111</sup>, s'accompagne de soupçons de clientélisme, voire de corruption. Lucette Michaux-Chevry est en effet confrontée, au cours de sa carrière politique, à plusieurs affaires politico-judiciaires, au premier rang desquelles l'affaire Dominici<sup>112</sup>, même si elle a toujours démenti les accusations de corruption. Que celles-ci soient avérées ou non, elles lui assignent une image de « patronne de la Guadeloupe » qui s'en approprie les ressources à des fins d'enrichissement personnel<sup>113</sup>, s'éloignant ainsi de celle de « maman de la Guadeloupe ».

La limite entre la maternité autoritaire mais « respectable », et la maternité tyrannique qui écarte les normes de genre coloniales, est donc ténue, et facilement franchissable. Lucette Michaux-Chevry multiplie ainsi les « brouilles » politiques avec ses anciens alliés<sup>114</sup>. Elle démissionne en outre, en 2014, de la mairie de Basse-Terre, permettant à sa première adjointe, sa fille Marie-Luce Penchard, de prendre la tête de la mairie, configuration de passation de pouvoir inédite, car se faisant par la mère, et non pas par le père ou le conjoint, comme c'est habituellement le cas dans le champ politique, passation de pouvoir interprétée

---

<sup>108</sup> MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais... », art. cit., p.121.

<sup>109</sup> NEDELJKOVIC, Eddy, « Lucette Michaux-Chevry : une amitié indéfectible avec le président », *Le Monde*, 22 mars 1986.

<sup>110</sup> ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », art. cit., p.35.

<sup>111</sup> BRIQUET, Jean-Louis, « La politique clientélaire. Clientélismes et processus politiques », in BRIQUET, Jean-Louis, SAWICKI, Frédéric, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.7-37.

<sup>112</sup> Lucette Michaux-Chevry est accusée, pendant son mandat de maire de Gourbeyre, de recourir à des circuits de fausse facturation et de percevoir des paiements illégaux du Rassemblement pour la République (RPR) auquel elle est alors affiliée. Des photocopies de relevés de comptes bancaires attestent d'un chèque de 69 000 FRF (environ 105 18 €) crédité sur son compte personnel. Se référer à DAVID, Lisa, « Lucette Michaux-Chevry. Sera-t-elle emportée par le cyclone Dominici ? », *Antilla*, 20 août 1996.

<sup>113</sup> NEDELJKOVIC, Eddy, « Lucette Michaux-Chevry : une amitié... », art. cit.

<sup>114</sup> À titre d'exemple, en 2001, touchée par le cumul des mandats, Lucette Michaux-Chevry se voit dans l'impossibilité de briguer la mairie de Basse-Terre, mais elle y installe un de ses protégés, Pierre Martin. Lorsqu'il s'éloigne de sa ligne politique, elle le remplace par un autre de ses protégés, Guy Georges. Elle finit par récupérer « sa » mairie en 2008, détériorant ses relations avec son ancien allié politique. Se référer à LEFORT, Jean-Claude, *Les grandes familles politiques de Guadeloupe...*, op. cit., p.46.

comme relevant d'une transmission quasi-matrimoniale du fief politique<sup>115</sup>. Elle ne parvient donc plus à contrôler les attributs maternels qui font d'elle une « bonne mère », retournés contre elle par ses adversaires politiques et les médias, notamment la presse, véritables acteurs de la co-construction des stéréotypes de genre et du dénigrement du leadership féminin<sup>116</sup>, comme *Paroles DOM* dans les Antilles françaises<sup>117</sup>, et *Les Échos* en métropole<sup>118</sup> (pour une caricature de Lucette Michaux-Chevry, voir ci-dessous). Sa compassion maternelle est ainsi associée à de la manipulation politique, ses pleurs à la télévision étant dénoncés comme relevant de l'usage politique de la sentimentalité, ne relevant plus d'un attribut spécifiquement féminin<sup>119</sup>.

**Caricature 1. Portrait de Lucette Michaux-Chevry publié dans *Les Échos* du 5 décembre 2003**



Source : *Les Échos*<sup>120</sup>.

En Jamaïque, l'usage de la maternité par Portia Simpson Miller, bien que recourant à un registre différencié, se fait selon des modalités proches, entre conversion en ressource politique et retournement de celle-ci contre elle.

---

<sup>115</sup> TERNISTEN, Xavier, « La fille de Lucette Michaux-Chevry, émissaire de la droite en outre-mer », *Le Monde*, 8 juillet 2008.

<sup>116</sup> HERON, Taitu, "Political Advertising and the Portrayal...", art. cit., p.69 et p.97.

<sup>117</sup> Se référer par exemple à A.A.S., « La folle semaine sismique de Lucette », *Paroles DOM*, 11 octobre 1996, et A.A.S., « Les bonnes œuvres de Lucette », *Paroles DOM*, 27 septembre 1996.

<sup>118</sup> Se référer par exemple à LES ÉCHOS, « Lucette Michaux-Chevry », art. cit.

<sup>119</sup> BELLERET, Robert, « L'impératrice de la Guadeloupe... », art. cit.

<sup>120</sup> LES ÉCHOS, « Lucette Michaux-Chevry », art. cit.

- **Du registre de la « mère aimante » à la rhétorique de la « maman ridicule » : le cas de Portia Simpson Miller en Jamaïque**

Portia Simpson Miller est née le 12 décembre 1945 dans la communauté rurale de Woodhall (paroisse de St. Catherine). Issue d'un milieu modeste, son père étant agriculteur et sa mère femme au foyer, elle est la benjamine de leurs huit enfants. D'ascendance africaine, elle est mariée, depuis 1998, à l'homme d'affaires Errald Miller, avec qui elle n'a pas d'enfants. Elle s'engage en politique dès son adolescence en militant à la *PNP Youth Organization* (PNPYO) avant de se professionnaliser en politique, d'abord en tant que syndicaliste, au *Trade Union Congress* (TUC) historiquement affilié au PNP, puis en tant que secrétaire parlementaire. Elle démarre sa carrière politique au niveau local, en étant élue conseillère paroissiale de la KSAC (division de Trench Town Ouest) en 1974 à la surprise générale, la division étant jugée acquise au parti rival, le JLP. Elle poursuit rapidement sa carrière au niveau central en devenant, en 1976, représentante de la circonscription de St. Andrew South Western, siège qu'elle conserve jusqu'en 2017<sup>121</sup>, date à laquelle elle met fin à sa carrière politique. Après avoir détenu plusieurs fonctions ministérielles, elle devient, en 2006, présidente du PNP et première ministre, première femme à occuper ces fonctions en Jamaïque<sup>122</sup>.

Portia Simpson Miller se présente, comme Lucette Michaux-Chevry, explicitement comme une mère, et ce d'autant plus qu'elle dispose de moins de ressources notabliaires que son homologue guadeloupéenne. Le fait qu'elle n'ait pas d'enfant ne l'empêche pas de s'approprier le sens symbolique de la maternité<sup>123</sup>. Elle n'hésite ainsi pas à déclarer, en entretien, « *Même si je n'ai pas moi-même d'enfants, tous les enfants de la Jamaïque sont mes enfants* » (entretien avec Portia Simpson Miller, *ibid.*), ce qui lui vaut les surnoms affectifs de *Mama P* (« Maman Portia ») et *Sista P* (« Sœur Portia »). Dans un contexte où la Jamaïque, en proie au tribalisme politique s'exprimant notamment dans les *garrison communities*, est perçue comme ayant besoin de la « *main apaisante d'une*

---

<sup>121</sup> Il faut cependant relever l'interruption représentée par la législature 1983-1989, boycottées par le PNP qui n'envoie pas de candidat.e.s aux élections générales.

<sup>122</sup> Pour une présentation plus détaillée des mandats politiques détenus par Portia Simpson Miller, se référer au chapitre 1 et à ses annexes.

<sup>123</sup> Pour une étude de cas de l'usage du sens symbolique de la maternité par la Ligue patriotique des Françaises au début du XX<sup>ème</sup> siècle, se référer à DELLA SUDDA, Magali, « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *Sociétés & Représentations*, vol. 24, n°2, 2007, p.217 et p.223.

*femme* », elle se présente comme une figure maternelle et compassionnelle revendiquant son « *amour pour les gens* » et sa « *soif d'aider les gens* »<sup>124</sup>. Son accès aux plus hautes fonctions d'État lui permet d'acquérir, par extension, le statut de mère de la Nation, comme en témoignent les propos de sa directrice de cabinet, Sandra Falconer, qui la compare à Nanny of the Maroons, figure militaire et maternelle érigée au rang d'héroïne nationale de la Jamaïque :

Les gens ont vu en elle *une combattante, une championne, une mère. Nanny of the Maroons*. Beaucoup de gens ont vu en elle *Nanny of the Maroons*. Ce sont ces qualités que les gens ont vues en elle. [...] Les gens la perçoivent comme la *Mère de la Nation*, la majorité des messages qu'elle a reçus sur son (compte officiel) Facebook, lors de la Fête des Mères, c'était « *Mama P, tu es la Mère de la Nation* », « *Mama P, bonne Fête des Mères* ». (Entretien avec Portia Simpson Miller, *ibid.* J'ai souligné)<sup>125</sup>.

L'affiche ci-dessous, publiée sur le compte Facebook du PNP à l'occasion de la Fête des Mères 2016, est révélatrice de l'appropriation de la figure de la mère au pouvoir par le parti.

**Affiche 1. Tract diffusé par le *People's National Party* (PNP) à l'occasion de la Fête des Mères 2016**



Source : compte Facebook du *People's National Party*<sup>126</sup>.

Traduction : « Ils l'appellent maman ».

---

<sup>124</sup> PATTERSON, Orlando, « Jamaïque - Rencontre avec Portia Simpson Miller, Premier ministre de la Jamaïque », *The New York Times*, 11 janvier 2007, article accessible en ligne : <https://www.courrierinternational.com/article/2007/01/09/rencontre-avec-portia-simpson-miller-premier-ministre-de-la-jamaïque>

<sup>125</sup> L'entretien s'est déroulé en présence de Sandra Falconer, sa directrice de cabinet, également ancienne sénatrice PNP, et Lambert Brown, sénateur PNP.

<sup>126</sup> Compte Facebook du *People's National Party*, 8 mai 2016 (consulté le 5 décembre 2018).

La maternité de Portia Simpson Miller se décline sous un registre que je qualifie de « mère bienveillante », révélant son moindre usage de l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité » par rapport à Lucette Michaux-Chevry, au profit d'un usage plus classique des qualités traditionnellement attendues des femmes, se rapprochant des normes de la féminité coloniale. Elle développe une véritable idéologie du service en s'affirmant, pour reprendre les propos de Dalea Bean, *born to serve* (« née pour servir ») et *servant leader* (« dirigeante au service [de la population] »)<sup>127</sup>. Se présentant comme entièrement dédiée aux intérêts des Jamaïcain.e.s, notamment ceux.celles issu.e.s des milieux populaires, elle endosse un rôle d'assistante sociale capable de servir d'intermédiaire entre la population et les autorités politiques<sup>128</sup>. Elle se met en scène, en campagne et lors de l'exercice de ses fonctions politiques, entourée d'enfants et attentionnée avec les personnes âgées, dont elle se montre proche en les prenant dans ses bras et en leur faisant la bise<sup>129</sup>, et faisant preuve de dévotion religieuse<sup>130</sup>, autant de traits correspondant, dans le champ social caribéen, à « l'idéal de retenue féminine »<sup>131</sup>, et dans le champ politique, à ce que Philippe Braud qualifie de « leadership de recomposition » dont l'objectif est de réduire la distance entre les représentant.e.s et les représenté.e.s<sup>132</sup>. Ces dernier.e.s, notamment les enfants, le lui rendent bien, comme en témoignent les propos de Sandra Falconer :

Quand on était en campagne (interruption) je me souviens qu'en 2011 (dans le cadre des élections générales), on avait un bus de campagne avec lequel on avait fait le tour de l'île. Ce qui m'a frappée, c'est que quand le bus était en marche, on voyait ces enfants, ces petits enfants, ces tout petits enfants [...] qui sortaient de chez eux en courant, qui couraient après le bus, qui poussaient des exclamations de joie. [...] Ils l'adorent. Les enfants l'adorent. (Entretien avec Portia Simpson Miller, *ibid.*)<sup>133</sup>.

Elle-même aime insister sur ce lien privilégié avec les enfants :

[...] Même quand je vais dans les communautés rurales. Si je vais dans une école, les enfants en sortent en courant pour venir me voir. Les professeur.e.s viennent les rejoindre, ils les font se mettre en rang et il faut que je les prenne tous dans mes bras et que je leur fasse la bise avant que je ne m'en aille. (*Ibid.*)

---

<sup>127</sup> BEAN, Dalea, "Born to Serve: The Political Life of the Most Hon. Portia Simpson Miller", in BARROW-GILES, Cynthia, dir., *Women in Caribbean Politics*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2006, p.158-168.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p.156.

<sup>129</sup> J'ai moi-même été surprise, lorsque j'ai rencontré Portia Simpson Miller dans le cadre de l'entretien que j'ai réalisé avec elle, qu'elle me donne l'accolade pour m'accueillir, alors que toutes les autres femmes politiques que j'ai rencontrées m'ont serré la main, aussi bien en Guadeloupe qu'en Jamaïque. *Journal de terrain en Jamaïque*, 10 mai 2016.

<sup>130</sup> HERON, Taitu, "Political Advertising and the Portrayal...", art. cit., p.75.

<sup>131</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.117 et p.119.

<sup>132</sup> BRAUD, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, Lextenso éditions, LGDJ, 2011, p.564.

<sup>133</sup> Sandra Falconer, rappelés-le, était présente à cet entretien.

Portia Simpson Miller se heurte cependant, comme Lucette Michaux-Chevry, à des attaques sur son genre à la suite de son accès aux plus hautes fonctions politiques, en l'occurrence la direction du PNP et du pays<sup>134</sup>, de la part des médias et de ses adversaires politiques. Comme son homologue guadeloupéenne, l'évocation de ses charmes physiques, à l'instar de son « *air juvénile avec sa frange* »<sup>135</sup>, la renvoie à sa féminité et, par extension, à la séduction. Lors de la campagne pour les élections générales de 2007, son adversaire JLP de la circonscription St. Andrew South Eastern, Joan Gordon-Webley, n'hésite ainsi pas à la qualifier de *Jezebel*<sup>136</sup>, en écho à ce qu'Elsa Dorlin qualifie de « stéréotype de la Jézabel », femme jouant de ses charmes physiques pour arriver à ses fins<sup>137</sup>. Sa féminité renvoie également à son émotivité, opposée à la rationalité masculine supposée nécessaire au bon gouvernement<sup>138</sup>. *Le Monde* relate ainsi qu'elle est « *émue aux larmes* » lorsqu'elle remporte les élections générales de 2011<sup>139</sup>. « L'intelligence émotionnelle » de Portia Simpson Miller, pour reprendre l'expression employée par Ann Marie Adams<sup>140</sup>, se prête particulièrement bien à ces attaques. Sa proximité physique avec la population lui vaut ainsi le surnom, peu flatteur, de *serial kisser* (« faiseuse de bises en série »)<sup>141</sup>.

La limite entre maternité aimante et ridicule, contribuant à la mise en doute de ses compétences politiques, est donc ici aussi ténue. Il faut souligner que Portia Simpson Miller est entrée jeune en politique (elle a 28 ans à sa première élection)<sup>142</sup>, et que son milieu d'appartenance socio-racial (modeste, agricole et noir) est également objet de stigmatisation, les stéréotypes de genre se croisant ici avec un mépris de classe<sup>143</sup>. Elle ne parvient pas, contrairement à d'autres femmes politiques, comme la militante communiste et féministe Concha Michel au Mexique, qui met en avant ses origines indigènes pour pérenniser sa présence dans

<sup>134</sup> PATTERSON, Orlando, « Jamaïque - Rencontre avec Portia Simpson Miller... », art. cit.

<sup>135</sup> Ibid.

<sup>136</sup> THE DAILY GLEANER, "JLP distances itself from 'Jezebel' statement", *The Daily Gleaner*, April 27, 2007, et THE DAILY GLEANER, "Jezebel statement withdrawn", *The Daily Gleaner*, May 1, 2007.

<sup>137</sup> DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », op. cit., p.74.

<sup>138</sup> BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, op. cit., p.218.

<sup>139</sup> LE MONDE, « L'opposition remporte les législatives en Jamaïque », *Le Monde*, 30 décembre 2011.

<sup>140</sup> ADAMS, Ann Marie, "Portia's Common Sense + Emotional Intelligence: Hope for Jamaica", *Caribbean Quarterly*, vol. 52, n°2-3, 2006, p.184-186.

<sup>141</sup> THE GLEANER, "Portia Simpson Miller - Heart, Soul and Guts", *The Gleaner*, February 26, 2008.

<sup>142</sup> BEAN, Dalea, "Born to Serve...", op. cit., p.161.

<sup>143</sup> Barbara Burrel l'a bien montré aux États-Unis. Se référer à BURREL, Barbara, *A Women's Place is in the House: Campaigning for Congress in the Feminist Era*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1994.

le champ politique<sup>144</sup>, à convertir ses origines modestes en ressource politique, entraînant une perte de contrôle des attributs maternels faisant d'elle une « bonne mère », retournés contre elle. Son niveau de scolarité (elle détient une licence en administration publique)<sup>145</sup> est jugé incompatible avec l'exercice de fonctions politiques. Les médias lui reprochent ainsi de ne pas détenir de doctorat, supposément contrairement à ses pairs masculins, dont l'acronyme en langue anglaise, *PhD, Doctor of Philosophy* (« Docteur.e »), est décliné en *Portia has Delegates* (« Portia a des délégués »), comme si elle était incapable de réfléchir par elle-même<sup>146</sup>, tandis qu'une vidéo de campagne du JLP la présente en train d'écrire à la craie sur un tableau en multipliant les fautes d'orthographe, la faisant passer pour une illettrée<sup>147</sup>. Le moindre de ses « dérapages » en *patwah*, langue dévalorisée par rapport à l'anglais, imposé par le colonisateur, est en outre souligné, renforçant la dénonciation de sa prétendue stupidité<sup>148</sup>. La sincérité de sa pratique religieuse<sup>149</sup> est également mise en doute. Sa ferveur religieuse, lui valant le surnom peu flatteur « d'Ayatollah Portia »<sup>150</sup>, et sa proximité avec le révérend Phillip Phinn, qui prophétise (à tort) sa victoire aux élections générales de 2006, est moquée, et sa pratique religieuse associée à de la superstition, comme le montre la caricature ci-dessous, qui la représente obsédée par le chiffre sept, supposé porte-bonheur.

---

<sup>144</sup> Pour une présentation plus détaillée du militantisme féministe et communiste de Concha Michel, se référer à OLCOTT, Jocelyn, “‘Take Off that Streetwalker’s Dress’. Concha Michel and the Cultural Politics of Gender in Postrevolutionary Mexico”, *Journal of Women’s History*, vol. 21, n°3, 2009, p.36-59, et OLCOTT, Jocelyn, “‘A Plague of Salaried Marxists’: Sexuality and Subsistence in the Revolutionary Imaginary of Concha Michel”, *Journal of Contemporary History*, vol. 52, n°4, 2017, p.980-998.

<sup>145</sup> L'éducation constitue, rappelons-le, un des « piliers » de la « respectabilité » féminine en contexte caribéen. Se référer à MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>146</sup> BEAN, Dalea, “Born to Serve...”, op. cit., p.164.

<sup>147</sup> HERON, Taitu, “Political Advertising and the Portrayal...”, art. cit., p.82.

<sup>148</sup> BEAN, Dalea, “Born to Serve...”, op. cit., p.164.

<sup>149</sup> La pratique religieuse constitue, rappelons-le, un autre « pilier » de la « respectabilité » féminine. Se référer à MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>150</sup> BOYNE, Ian, “‘Ayatollah’ Portia? The Prime Minister and the pastors”, *The Daily Gleaner*, April 9, 2006.

**Caricature 2. Cartoon représentant Portia Simpson Miller publié dans *The Daily Gleaner* du 27 août 2007**



Sources : *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre et The Daily Gleaner*<sup>151</sup>.

Traduction : « Roue de la fortune ». « Voyons voir combien de sièges je vais remporter ! ».

Portia Simpson Miller est donc présentée, par extension, comme une mauvaise mère pour la Jamaïque, *a fortiori* dans le contexte d'un champ politique clientéliste où les détenteur.rice.s du pouvoir sont régulièrement mêlés à des affaires de corruption. Les caricatures de presse publiées par les deux principaux quotidiens nationaux, *The Daily Gleaner* et *The Jamaica Observer*, lui donnent ainsi les traits d'une mère de famille débordée ne parvenant pas à gérer ses ministres, associés à ses enfants, turbulents (pour des illustrations, voir la caricature ci-dessous et à l'annexe 35).

---

<sup>151</sup> *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*, carton "Portia Simpson Miller", et *The Daily Gleaner*, August 27, 2007.



**Caricature 3. Cartoon représentant Portia Simpson Miller publié dans *The Daily Gleaner* du 15 août 2007**



Sources : *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre* et *The Daily Gleaner*<sup>152</sup>.  
Traduction : « Mon Dieu, Maman P... L'eau de ce bain doit être jetée ! ». « Scandales ».

La mère au pouvoir, telle qu'elle est incarnée par Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe, qui s'approprie pleinement l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité », au risque de « viriliser » sa féminité, et Portia Simpson Miller en Jamaïque, qui au contraire en fait un usage plus modéré, se rapprochant des normes de genre coloniales, peut donc représenter une ressource politique. Celle-ci doit cependant, pour être légitime, s'inscrire dans les limites de la « respectabilité », susceptible d'être remise en cause par les autres catégories d'appartenance croisant le genre, notamment socio-raciales. Surtout, ces qualités maternelles semblent ajustées uniquement à certains mandats politiques dominés, et se retourner en stigmates lors de l'accession à de réels postes de pouvoir. Le genre, dont l'usage stratégique est périlleux, n'est donc pas systématiquement mobilisé comme ressource politique. L'analyse de ses usages impose, pour être affinée, l'élaboration d'une typologie au prisme des filières d'accès des représentantes aux assemblées politiques.

---

<sup>152</sup> *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*, carton "Portia Simpson Miller", et *The Daily Gleaner*, August 15, 2007.

## 2. Typologie des usages du genre par les représentantes

Dans les deux terrains d'étude, l'appartenance au genre féminin est plus souvent érigée en ressource qu'en contrainte dans le champ politique par les femmes que j'ai rencontrées. En Guadeloupe, Hélène Vainqueur-Christophe, également maire de Trois-Rivières, considère ainsi que le fait d'être une femme a joué en sa faveur aux élections municipales de 2008, qu'elle remporte :

Quand j'ai été élue maire, c'est la première fois qu'il y avait une femme candidate aux élections municipales à Trois-Rivières. C'était toujours des hommes (avant les élections municipales de 2008), et ça a été relativement bien perçu, quand même. Je pense que c'est tombé au bon moment, il me semble, parce que les gens ont apprécié que ce soit une femme qui soit candidate. D'ailleurs, souvent ils disaient, il n'y a eu que des hommes, pourquoi pas une femme cette fois-ci. Donc c'est vrai que là, pour moi, *ça a été pratiquement un atout, il me semble, le fait d'être une femme*. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.* J'ai souligné).

Ce constat est partagé par les hommes, comme Kavan Gayle en Jamaïque qui affirme :

Quand une femme gagne un siège, à chaque nouvelle élection, elle continue à gagner. Est-ce le fait qu'elle continue à gagner n'est pas révélateur du fait qu'elle a une façon distincte de faire les choses (par rapport aux hommes) ? (Entretien avec Kavan Gayle, *ibid.*).

Le genre n'est cependant pas systématiquement mobilisé comme ressource politique par les représentantes, non seulement parce que son usage est incertain, mais également parce qu'il croise d'autres ressources politiques. Lucie Bargel, Éric Fassin et Stéphane Latté, qui définissent le genre comme une « grille de lecture indigène », ont montré que son usage oscille entre appropriation et distanciation<sup>153</sup>. La typologie proposée, élaborée à partir des ressources politiques détenues par les Guadeloupéennes et les Jamaïcaines, renseignées par leurs trajectoires d'accès analysées dans le chapitre 2, propose trois « grilles de lecture » des usages du genre, se déclinant entre appropriation, mise à distance et usage stratégique. Investies par des représentantes issues de différentes filières d'accès dans les deux terrains d'étude, celles-ci ont été segmentées afin d'illustrer chaque configuration et de clarifier l'analyse, parfois au détriment d'une euphémisation de leur complexité.

---

<sup>153</sup> BARGEL, Lucie, FASSIN, Éric, LATTÉ, Stéphane, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre. Le travail des interprétations », *Sociétés & Représentations*, vol. 2, n°24, 2007, p.59-77.

## 2.1. « S'appropriier son genre » et compenser un déficit de légitimité politique : le cas des « héritières »

La première « grille de lecture » des usages du genre par les femmes siégeant dans les assemblées politiques regroupe celles « s'appropriant leur genre », c'est-à-dire se revendiquant comme des femmes, représentantes des femmes dans la société. Elles mobilisent de fait les deux conceptions de la représentation identifiées par Hanna Pitkin.

Il s'agit ainsi, d'une part, de la représentation descriptive (*standing for*), où les caractéristiques socio-démographiques du.de la représentant.e définissent sa représentativité<sup>154</sup>. Les femmes, qui constituent la moitié de la population, sont donc légitimes, en tant que telles, à être représentées dans les assemblées politiques. En Guadeloupe, Marie-Luce Penchard, conseillère régionale, considère ainsi « *Le politique doit être représentatif de la société* » et « *Les gens doivent pouvoir se reconnaître dans la classe politique* » (entretien avec Marie-Luce Penchard, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Angela Brown-Burke affirme :

Je crois que nos représentant.e.s devraient représenter ceux.celles qu'ils.elles représentent (rires) et ça veut dire que si les femmes représentent 51% de la population, et bien c'est ce vers quoi on devrait se rapprocher, avoir 51% de dirigeantes femmes. Je crois que chaque catégorie de la société doit être représentée. (Entretien avec Angela Brown-Burke, *ibid.*).

Il s'agit, d'autre part, de la représentation substantive (*acting for*), qui s'entrecroise souvent avec sa dimension descriptive, où les actions et les idées du.de la représentant.e définissent sa représentativité<sup>155</sup>. Les femmes, perçues comme étant les seules à pouvoir comprendre, et défendre, les intérêts de leurs homologues féminines, sont donc légitimes, en tant que telles, à siéger dans les assemblées politiques. En Guadeloupe, une conseillère municipale de Saint-François estime ainsi « *Il y a des facultés de proposition qu'il faut prendre en compte [...] il faut qu'il y ait un équilibre. Je pense qu'il est bon, effectivement, d'avoir l'avis des uns comme des autres, des femmes et des hommes* » (entretien avec une conseillère municipale de Saint-François souhaitant rester anonyme, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, un nombre non négligeable de femmes que j'ai

---

<sup>154</sup> PITKIN, Hannah, *The Concept of Representation*, op. cit.

<sup>155</sup> *Ibid.*

rencontrées insistent sur leur action en faveur de la défense des intérêts des femmes. Sharon Hay Webster s'implique ainsi, pendant ses mandats, dans la protection des femmes victimes de viol<sup>156</sup>, tandis que Lisa Hanna s'empare de l'enjeu du harcèlement sexuel à l'encontre des femmes<sup>157</sup>. La diffusion, auprès des femmes siégeant dans les assemblées politiques, par le *Caribbean Policy Development Centre* et la *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean* (FES), du manuel *Gender-Aware Policy-Making in the Caribbean*<sup>158</sup>, et la dénonciation par Merline Daley, présidente du *Jamaica Women's Political Caucus* (JMPC), sur lequel je reviendrai dans le chapitre 5, des « femmes qui ne défendent pas les intérêts des femmes » (entretien avec Merline Daley, présidente du JWPC, rencontrée le 16 mars 2016 à Kingston [Mountain View]), s'inscrit dans la continuité de cette conception substantive de la représentation politique. Il faut ajouter à ces deux dimensions, la conception « enchantée » de la féminisation de la représentation politique, où l'appartenance au genre féminin des représentantes les pare des qualités susmentionnées supposément féminines et maternelles<sup>159</sup>. Les femmes, qui auraient la capacité à faire de la politique « autrement », sont donc légitimes, en tant que telles, à siéger dans les assemblées politiques. En Guadeloupe, Mona Cadoce estime ainsi « C'est un manque à gagner pour la société, c'est une grosse perte pour la politique, que d'avoir laissé si longtemps, si à part, les femmes, parce que les femmes ont d'immenses ressources » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Sharon Hay Webster affirme :

Je crois que les femmes prennent plus soin des autres, elles sont plus à l'écoute. Les hommes en politique se préoccupent plus du pouvoir. La majorité des femmes se préoccupent du développement des gens. C'est biologique, notre ADN est constitué de cette manière (rires) et je crois que c'est ça qui nous permet d'être de meilleures représentantes, d'être des représentantes plus efficaces. (Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.* J'ai souligné).

Il existe toutefois des différences dans l'usage du genre en fonction des autres ressources politiques détenues par les représentantes, comme le montre le cas des

---

<sup>156</sup> Sharon Hay Webster dépose ainsi à trois reprises, à la Chambre des représentants, une motion proposant de fusionner la section 49 du *Offences Against the Person's Act* (« loi sur les offenses faites aux personnes ») et l'*Incest Act* (« loi sur l'inceste ») afin de mettre en place le *Sexual Offenders Act* (« loi sur les délinquants sexuels »). La motion passe en 2009, permettant la mise en place d'un registre répertoriant les délinquants sexuels. Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*

<sup>157</sup> Se référer par exemple à CROSS, Jason, "Sexual Harassment Bill Is Not A Destination - Hanna", *The Daily Gleaner*, April 20, 2016.

<sup>158</sup> MOHAMMED, Patricia, BABB, Cecile, WEDDERNURN, Judith, "Gender-Aware Policy-Making in the Caribbean: A Manual", Oistins, Kingston, Caribbean Policy Development Centre, Friedrich Ebert Stiftung, 2010.

<sup>159</sup> ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, op. cit.

« héritières » en politique. Si l'on suit Michel Offerlé et son analyse de « *l'usure de l'hérité en politique* »<sup>160</sup>, on peut souligner que même elles cherchent à compenser leur déficit de légitimité politique en endossant un rôle de représentante des femmes, que ce soit en termes de représentation descriptive, substantive ou/et « enchantée ». Cas de figure relativement minoritaire dans les deux terrains d'étude, les « héritières » recourent cependant aux ressources conférées par leur hérité et leur genre de manière différenciée, comme le montre la comparaison des profils contrastés d'Eugénie Éboué-Tell en Guadeloupe et de Kamina Johnson Smith en Jamaïque.

**Encadré 20. La veuve de Félix Éboué au service de la politique « autrement » :  
l'incursion politique d'Eugénie Éboué-Tell en Guadeloupe**

Eugénie Éboué-Tell est née le 23 novembre 1891 à Cayenne, en Guyane française. Elle est la fille d'Hyppolite Tell, le premier directeur noir de l'administration pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni. Après une scolarité en métropole, au lycée de jeunes filles de Montauban, où elle obtient son Certificat d'aptitude pédagogique, elle retourne en Guyane française où elle exerce la fonction d'institutrice à Saint-Laurent-du-Maroni. Elle épouse en 1922 le frère d'une de ses amies, Félix Éboué, un jeune administrateur des colonies envoyé en Guyane française, avec qui elle a deux enfants.

Le couple s'installe en Martinique de 1932 à 1934, à la suite des nominations en tant que secrétaire général, puis gouverneur par intérim, de Félix Éboué, puis en Guadeloupe de 1936 à 1938, où il exerce les fonctions de gouverneur, et enfin au Tchad à partir de 1938, où il est à nouveau nommé gouverneur. Dès le début de la Deuxième Guerre mondiale, le couple s'engage dans la résistance, en répondant favorablement à l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 et en œuvrant en faveur du ralliement du Tchad à la France combattante. Félix Éboué est donc révoqué de ses fonctions par le gouvernement de Vichy mais nommé, en 1941, gouverneur général de l'Afrique Équatoriale française par la France Libre de De Gaulle. Eugénie Éboué-Tell s'engage, quant à elle, dans le corps des Volontaires féminines de l'Afrique française libre dans le service de santé l'hôpital militaire de Brazzaville, où elle est affectée en qualité d'infirmière. Le couple prépare en 1944 la conférence de Brazzaville qui lance la politique d'assimilation en faveur des colonies françaises défendue par Félix Éboué, qui décède quelques mois plus tard.

Dans le contexte d'après-guerre, auréolée de son passé de résistante et de son statut de veuve de Félix Éboué, Eugénie Éboué-Tell est sollicitée par la *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (SFIO) pour représenter le parti dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections constituintes d'octobre 1945. Cette demande s'inscrit dans la continuité de son implantation politique locale, puisqu'elle est élue conseillère municipale de Grand-Bourg-de-Marie-Galante, dont est issue une partie de sa famille paternelle, en mai 1945, mais il s'agit surtout d'un choix symbolique et stratégique de la part de la SFIO. Le nom de Félix Éboué, premier gouverneur noir de la Guadeloupe et figure clé de

<sup>160</sup> OFFERLÉ, Michel, « Usages et usure de l'hérité en politique », art. cit.

la Résistance, confère en effet à sa veuve un capital symbolique non négligeable<sup>161</sup> qu'elle n'hésite pas à utiliser pendant sa campagne électorale<sup>162</sup>. En outre, dans le contexte des premières élections législatives ouvertes aux femmes, elle mobilise également son appartenance au genre féminin comme ressource politique. Dans un entretien qu'elle accorde à *La Femme Nouvelle*, elle revendique ainsi sa capacité, en tant que femme, à « faire de la politique autrement »<sup>163</sup>, dans une conception « enchantée » de la représentation politique au féminin. Elle remporte les élections, devenant la première Guadeloupéenne élue à l'Assemblée nationale et la première femme noire à y siéger. Son succès électoral incite le parti rival de la SFIO, la *Fédération guadeloupéenne du Parti Communiste Français* (PCF), à présenter une autre femme dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections constituantes de juin 1946, l'avocate Gerty Archimède<sup>164</sup>. Eugénie Éboué-Tell remporte les élections, mais elle est battue par sa rivale communiste, qu'elle affronte à nouveau, aux élections législatives de novembre 1946. Elle retrouve cependant un mandat national à la suite des élections au Conseil de la République de décembre 1946 et conserve son mandat local de conseillère municipale de Grand-Bourg-de-Marie-Galante aux élections municipales de 1947. Elle est réélue sénatrice lors des élections de novembre 1948. Elle change cependant d'affiliation partisane puisqu'elle prend la tête de la liste du *Rassemblement du Peuple Français* (RPF) à la suite de l'affirmation de ses liens avec le gaullisme, développés pendant Deuxième Guerre mondiale. Candidate en Guyane aux élections sénatoriales et aux élections législatives anticipées de mai 1952, elle est battue à deux reprises, mettant fin à sa carrière politique nationale et à sa tentative d'ancrage dans l'espace caribéen, entérinant les limites de l'hérédité en politique pour durer au niveau central. Elle retrouve cependant, grâce à sa fidélité au gaullisme et au prestige associée à son nom, un mandat local de conseillère municipale aux élections municipales de mars 1959 d'Asnières, qu'elle retrouve en mars 1965.

Eugénie Éboué-Tell décède à Pontoise le 20 novembre 1972. En reconnaissance de son engagement politique et de son statut de pionnière de la résistance et de la politique, son nom est attribué, en 1977, à une rue du XII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Sources : Bernard Lachaise, Arlette Capdepuuy et Georges Renauld<sup>165</sup>.

### **Encadré 21. La mise à distance du statut de « fille de » et la défense des intérêts des femmes : l'ascension politique de Kamina Johnson Smith en Jamaïque**

Kamina Johnson Smith est née le 3 octobre 1972 à Kingston. Fille d'Anthony Johnson, économiste, ambassadeur et sénateur JLP de 1993 à 2002, et d'une mère secrétaire de

<sup>161</sup> Sabrina Hubac, qui évoque le cas d'Eugénie Éboué-Tell dans son étude sur les femmes candidates aux élections législatives de 1945 à 1965, a montré que les veuves d'hommes politiques, *a fortiori* ceux engagés dans la résistance, sont particulièrement bien représentées au Parlement à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale. Se référer à HUBAC, Sabrina, « Des femmes aux élections législatives en France de 1945 à 1968 : veuves d'hommes politiques célèbres et femmes d'inéligibles », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 3, n°1, 2005, p.94-113.

<sup>162</sup> PALMISTE, Clara, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique... », art. cit., p.12.

<sup>163</sup> Ibid., p.12.

<sup>164</sup> Ibid., p.13.

<sup>165</sup> LACHAISE, Bernard, « Dans la continuité de Félix Éboué : l'engagement gaulliste d'Eugénie Éboué-Tell sous la IV<sup>e</sup> République », in GUILLAUME, Pierre, dir., *Identités Caraïbes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p.133-144., CAPDEPUY, Arlette, « Quelle place pour Madame Éboué dans le gaullisme de la Ve République ? », art. cit., et RENAULD, Georges, *Félix Éboué & Eugénie Éboué-Tell. Défenseurs des peuples noirs. L'extraordinaire destin d'un couple de Francs-maçons qui changea le cours de la Seconde Guerre Mondiale en coupant à l'ennemi la route du pétrole*, Paris, DETRAD aVs, Les Francs-Maçons méconnus, 2007.

direction, elle est la troisième de leurs quatre enfants. Elle décroche, après une scolarité primaire et secondaire réalisée à Kingston, une double Licence, en Français et Relations internationales, et en Droit, de l'UWI (campus de Mona). Elle poursuit ses études à Londres, où elle obtient un Master en Droit commercial de la *London School of Economics and Political Science*, avant de revenir en Jamaïque où elle sort diplômée de la *Norman Manley Law School* de l'UWI (campus de Mona). Elle est la directrice, pendant 13 ans, des affaires commerciales et juridiques de *Cable & Wireless Jamaica Limited*, une entreprise de télécommunications, avant d'ouvrir, en 2014, son cabinet d'avocat.e.s, *K Johnson Smith & Co*, qu'elle ferme cependant en 2016 à la suite de sa nomination de Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Mariée, elle n'a pas d'enfants.

Kamina Johnson Smith ne nie pas l'influence de son environnement familial sur sa propre carrière politique : « *Il (son père) a eu beaucoup de succès (en politique) et c'était un bon politicien. Je crois que je profite un peu de son image positive parce qu'il a toujours été perçu comme quelqu'un de travailleur et d'honnête, ce qui est apprécié par les gens. Je profite un peu [...] de sa formation* ». Elle met cependant cet héritage familial à distance en rappelant que c'est au départ son frère, Alexander, qui était destiné à suivre les traces de leur père : « *Quand on était jeunes et que papa faisait de la politique représentative, c'est lui qui était tout le temps sur le terrain avec lui [...] On pensait qu'il ferait de la politique mais ça n'a pas été le cas, et bizarrement, c'est moi qui en ai fait* ». Elle intègre G2K, l'organisation de jeunes professionnels du JLP, quand un de ses amis, qui y est conseiller juridique, lui demande de le remplacer dans ses fonctions pendant qu'il termine son Master. Elle s'y investit activement jusqu'à devenir membre de son comité exécutif et de son comité permanent. Elle préside également plusieurs commissions, notamment celle des relations internationales. Elle contribue enfin à l'institutionnalisation de l'affiliation de G2K au JLP. Son militantisme attire l'attention du Premier ministre, Bruce Golding, qui la nomme sénatrice en 2009, en remplacement de Don Webby, démissionnaire. Elle attribue sa nomination non seulement à son appartenance au genre féminin, dans la continuité de la conception descriptive de la représentation politique, mais également à son investissement professionnel dans le secteur privé : « *Je crois qu'il (Bruce Golding) a saisi l'occasion de nommer plus de femmes, donc je crois que c'était une occasion pour lui de nommer une autre femme au Sénat, et d'avoir une perspective du secteur privé* ». Elle intègre alors le programme de formation du JWPC qui la sensibilise à l'enjeu de la défense des intérêts des femmes, dans une conception substantive de la représentation politique. Elle se définit d'ailleurs comme une militante féministe, revendication suffisamment exceptionnelle en contexte caribéen pour qu'elle soit soulignée. En 2011, le JLP perd les élections générales mais elle continue à siéger au Sénat, où elle est nommée porte-parole aux affaires de genre, fonction qui lui permet de mettre en œuvre le féminisme d'État qu'elle revendique : « *Je me suis saisie des enjeux concernant les femmes quand j'étais à la chambre basse [...] Il y a des enjeux pour lesquels je me suis vraiment investie et que j'ai mis à l'agenda, y compris des sujets qui n'avaient jamais été discutés au Parlement auparavant. Ces problèmes existaient dans la société mais ils n'avaient jamais été discutés au Parlement, et je suis fière de l'avoir fait, parce que j'ai conscience que toutes les femmes politiques ne cherchent pas à mettre à l'agenda les intérêts des femmes. Je crois que c'est important, quand on est en politique, de faire entendre sa voix, non pas simplement pour défendre une politique publique, mais pour défendre les intérêts des femmes, et c'est ce que j'ai essayé de faire* ». Elle se distingue au Sénat en déposant, entre autres, une motion

sur la réinsertion des mères adolescentes dans le système scolaire, et une autre sur la révision des lois relatives aux violences faites aux femmes. Quand le JLP retourne au pouvoir en 2016, elle est non seulement reconduite dans sa fonction de sénatrice, mais également nommée Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, devenant la première femme à occuper ce poste en Jamaïque : « *C'est un grand honneur, un grand honneur, que j'ai reçu avec beaucoup d'humilité. Je ne m'en étais pas rendu compte en fait, jusqu'à ce que je prenne mes fonctions et que quelqu'un me dise "Vous savez, Madame la Ministre, vous êtes la première femme" [...] Je faisais le tour du Ministère pour rencontrer tout le monde, et une des secrétaires m'a dit "Vous savez, vous êtes la première femme". C'était la Journée internationale des Femmes, et je me suis sentie investie d'une mission. Je me suis dit qu'il fallait que je m'assure de faire un très bon travail (rires)* », manière de concilier conception descriptive et substantive de la représentation politique.

Sources : entretien avec Kamina Johnson Smith et *Jamaica Information Service*<sup>166</sup>.

Les profils contrastés d'Eugénie Éboué-Tell en Guadeloupe, veuve du résistant gaulliste Félix Éboué qui accède à l'Assemblée constituante à 54 ans sous l'étiquette SFIO, avant de passer au RPF, et revendique, en tant que femme, sa capacité à faire de la politique « autrement », et de Kamina Johnson Smith en Jamaïque, fille de Johnson Smith nommée au Sénat à 37 ans dans les rangs du JLP, qui investit un rôle de représentante des femmes au service de la défense de leurs intérêts, montre que les « héritières » ont tendance à s'approprier leur genre pour renforcer leur légitimité politique. Leur usage différencié de la ressource conférée par leur hérédité constitue cependant un facteur explicatif de leurs trajectoires politiques respectives. La carrière politique nationale d'Eugénie Éboué-Tell, qui met en avant son nom plus que son statut de femme, est finalement relativement courte (1945-1952) et circonscrite, à l'échelon national, à la métropole<sup>167</sup>. Son action politique est par ailleurs limitée<sup>168</sup>, malgré son statut de pionnière (première femme élue dans une assemblée politique en Guadeloupe et première femme noire à siéger à l'Assemblée nationale), au point d'être éclipsée, dans la mémoire collective, par sa rivale communiste, Gerty Archimède, entretenue notamment par le PCG et le Cercle Culturel Gerty Archimède<sup>169</sup>. En témoigne la plaque commémorative du musée Gerty Archimède, situé dans son ancienne maison de

---

<sup>166</sup> Entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*, et *Jamaica Information Service*, "Senator The Honourable Kamina Johnson Smith. Minister of Foreign Affairs and Foreign Trade", <https://jis.gov.jm/government/ministers/senator-kamina-johnson-smith/> (consulté le 5 décembre 2018).

<sup>167</sup> CAPDEPUY, Arlette, « Quelle place pour Madame Éboué dans le gaullisme de la Ve République ? », *art. cit.*

<sup>168</sup> LACHAISE, Bernard, « Dans la continuité de Félix Éboué... », *art. cit.*

<sup>169</sup> Entretien avec Guy Bernos, président du Cercle Culturel Gerty Archimède, rencontré le 13 janvier 2015, à Basse-Terre.



Basse-Terre, qui la décrit, à tort, comme « *Première députée du département* » (voir la photographie ci-dessous).

**Photographie 1. Plaque commémorative en l'honneur de Gerty Archimède**



Photographie : Soizic Brohan.  
Source : Musée Gerty Archimède.

À l'inverse, la carrière politique de Kamina Johnson Smith qui, sans renier son héritage politique, le met cependant à distance au profit de la mobilisation de son genre féminin, traduite par son engagement dans un féminisme d'État, est ascendante, et lui permet d'accéder aux plus hautes sphères de pouvoir.

À l'extrémité de la « grille de lecture » regroupant les femmes usant de leur genre, se situe celles qui au contraire le mettent à distance.

2.2. « *Ignorer son genre* » et mobiliser d'autres ressources politiques : le cas des « *technocrates* » et des « *électrons libres* »

La deuxième « grille de lecture » des usages du genre par les femmes siégeant dans les assemblées politiques regroupe celles « ignorant leur genre », c'est-à-dire ne le mobilisant pas comme ressource politique. Elles n'adoptent pas forcément une posture virilisante de la féminité, certaines en ayant d'ailleurs une approche éminemment essentialiste. Elles recourent à la conception de la représentation théorisée par Michael Saward comme activité de revendication (*claim-making*)<sup>170</sup>, où la représentativité du/de la représentant.e transcende ses caractéristiques socio-démographiques. C'est un discours théorique que j'ai retrouvé en Jamaïque, mais

---

<sup>170</sup> SAWARD, Michael, *The Representative Claim*, op. cit., et SAWARD, Michael, "The Representative Claim", art. cit.

pas en Guadeloupe. Les propos de Pearnel Charles Jr., sénateur JLP, sont exemplaires à cet égard :

Ça m'est vraiment égal que vous soyez âgé ou que vous soyez jeune, que vous soyez un homme ou que vous soyez une femme. Ce qui m'importe, c'est que vous ayez une vision. Ce qui m'importe, c'est votre intégrité. Ce qui m'importe, ce sont vos capacités. Beaucoup de ces aspects ne sont pas directement reliés à votre âge ou à votre genre. [...] À partir du moment où vous êtes compétent, volontaire et capable, je suis prêt à vous donner une chance (pour me représenter). (Entretien avec Pearnel Charles Jr., *ibid.*).

Virginie Dutoya et Samuel Hayat distinguent deux modalités de représentation en termes d'activité de revendication<sup>171</sup>. Il s'agit d'abord de la « *représentation comme imposition* » où les vues du.de la représentant.e s'imposent à celles des représenté.e.s<sup>172</sup>. En Guadeloupe, une conseillère générale déclare ainsi :

Il faut garder sa ligne, ne pas se laisser influencer quand on a une ligne. Je crois qu'il s'agit d'honnêteté, de principes, de persévérance, voire de tolérance. Il faut continuer, surtout ne pas se laisser influencer par les autres. [...] J'avais ma personnalité avant, et je veux retrouver cette même personnalité [...] (je veux) qu'elle soit la même pendant ma fonction. (Entretien avec une conseillère générale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*).

En Jamaïque, Susan Senior partage cette conception de la représentation et affirme :

En tant que conseillère (paroissiale), je représente ma communauté. [...] C'est à ce titre que les gens de ma communauté m'ont demandé de les représenter. [...] Mon rôle est de représenter les gens et de prendre la parole en leur nom. [...] Je suis ici pour ma communauté, pour le bien de ma communauté, et quand je fais des choses et que je rends des comptes aux gens, *les gens seront toujours d'accord avec moi, ils n'ont pas le choix.* (Entretien avec Susan Senior, *ibid.* J'ai souligné.).

Il s'agit ensuite de la « *représentation comme composition* » où la représentativité du.de la représentant.e, pour être légitime, doit au contraire être issue et composée avec les représenté.e.s<sup>173</sup>. Dans les deux terrains d'étude, le recours au registre de la proximité avec la population, qui permet de revendiquer sa capacité à faire de la « *démocratie participative* »<sup>174</sup>, permet aux représentant.e.s de légitimer leur action

---

<sup>171</sup> DUTOYA, Virginie, HAYAT, Samuel, « Prétendre représenter... », art. cit.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p.9-12.

<sup>173</sup> DUTOYA, Virginie, HAYAT, Samuel, « Prétendre représenter... », art. cit., p.12-13.

<sup>174</sup> Pour une présentation plus détaillée de la notion de « démocratie participative », se référer à GAUDIN, Jean-Pierre, *La démocratie participative*, Paris, Armand Colin, 2014, et GAUDIN, Jean-Pierre, « La démocratie participative », *Informations sociales*, vol. 158, n°2, 2010, p.42-48. Se référer également à MAZEAUD, Alice, NONJON, Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-Sur-Seine, Éditions du Croquant, Sociopo, 2018.

politique au nom de l'intérêt général. En Guadeloupe, une conseillère régionale affirme ainsi faire de la « *politique de manière pédagogique* » et de la « *politique participative* » (entretien avec une conseillère régionale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Sandra Falconer déclare :

Je crois que quand vous faites de la politique, l'aspect de la politique que vous appréciez le plus, ce sont les gens, le contact avec les gens. Il s'agit d'avoir leur retour, qui n'est pas toujours positif. [...] Les critiques constructives sont importantes parce que ça vous permet de montrer aux gens ce que vous faites, et les gens peuvent participer à ce que vous faites. (Entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*).

Si l'on s'intéresse à présent aux « technocrates » qui détiennent de fortes ressources professionnelles, on peut se demander si, et comment les femmes technocrates usent de leur genre. C'est un cas de figure relativement minoritaire dans les deux terrains d'étude, la filière d'accès des « technocrates » aux assemblées politiques étant récente. Leurs caractéristiques socio-politiques sont cependant variables, comme le montre la comparaison des profils contrastés de Diana Perran en Guadeloupe et de Petra Myers en Jamaïque.

**Encadré 22. La volonté d'exporter la Guadeloupe à l'international :  
l'entrecroisement des trajectoires professionnelle et politique de Diana Perran en  
Guadeloupe**

Diana Perran est née le 11 août 1981 à Saint-Denis, en métropole. Deuxième d'une fratrie de quatre enfants, son père est directeur d'auto-école et sa mère assistante familiale. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée à La Courneuve, en région parisienne, puis à Sainte-Anne, à la suite du retour de ses parents en Guadeloupe à ses 12 ans, elle retourne en métropole pour poursuivre ses études, où elle obtient une Maîtrise de Langues étrangères appliquées de l'Université d'Aix-Marseille. À son retour en Guadeloupe, elle ne parvient pas à obtenir un poste dans le domaine de la coopération internationale, malgré son désir affiché « *d'exporter la Guadeloupe* », et devient enseignante. Séparée de son compagnon, elle a une fille.

Diana Perran est issue d'un milieu familial politisé. Son père est un militant politique et mène, sans parvenir à être élu, plusieurs campagnes municipales, tandis sa mère est une ancienne secrétaire de Blaise Aldo, un notable politique guadeloupéen, notamment maire de Sainte-Anne de 2008 à 2014<sup>175</sup>. Cet environnement politisé contribue à la naissance d'ambitions politiques dont elle ne se cache pas : « *La politique m'a toujours fascinée. [...] Je me suis dit, un jour, moi aussi, je serai là, à sa place (Blaise Aldo). [...] J'ai toujours su que je ferais de la politique* ». En 2005, elle participe à la campagne cantonale dans le cadre des élections partielles dans le canton de Sainte-Anne-2, aux côtés de Blaise

<sup>175</sup> Blaise Aldo est également conseiller régional de la Guadeloupe de 1982 à 1998 et de 2004 à 2010.

Aldo qui, touché par le cumul des mandats, est contraint d'abandonner son siège au Conseil général. Il remarque cette « *petite jeune qui était bien dynamique, qui était bien motivée, qui aimait la politique, et qui avait envie de faire bouger les choses* » et lui propose de figurer en 22<sup>ème</sup> position sur sa liste DVD aux élections municipales de Sainte-Anne en 2008. Elle accepte avec l'objectif affiché de contribuer à « *l'ouverture de Sainte-Anne à l'international [...] C'est vraiment mon domaine, le domaine international c'est mon domaine [...] Je me suis dit que j'ai une pierre à apporter à l'édifice guadeloupéen, et je continue à en être persuadée* ». Blaise Aldo remporte les élections et obtient 27 sièges, ce qui lui permet de devenir, à 27 ans, la plus jeune élue du conseil municipal : « *Je savais que j'étais exactement là où je devais être (rires). Donc j'étais contente, j'étais fière, et j'étais bourrée d'espoir, parce que je me suis dit, une fois qu'on sera élu, je vais pouvoir faire passer mes idées, et ça pourra évoluer, voilà, dans le bon sens. J'en étais convaincue* ». Elle est cependant rapidement désillusionnée par l'inertie du métier d'élue qu'elle attribue à l'incapacité de Blaise Aldo à déléguer le travail politique : « *J'attends, il ne se passe rien, je n'ai rien à faire [...] On ne me permettait pas d'exploiter mon potentiel. [...] Je suis une femme d'action, hein, je n'aime pas le paraître, je n'aime pas quand il ne passe rien* ». À force de « *se plaindre* », Blaise Aldo lui confie des responsabilités : « *Il m'a laissée m'exprimer [...] et il m'a laissée carte blanche pour la coopération, et là c'était intéressant, parce que du coup j'avais une réelle responsabilité, et là, j'ai vraiment commencé à toucher à la politique. J'étais reconnue comme une vraie politicienne, et ça c'était plutôt sympa, hein. La crédibilité politique que j'avais tant espérée, ben ça y est, enfin de la touchais du doigt !* ». En 2014, Blaise Aldo lui propose de figurer à nouveau sur sa liste UMP aux élections municipales de 2014, cette fois-ci en 2<sup>ème</sup> position, eu égard à son implication pour la commune : « *J'étais avantagée, j'étais à un bon niveau de la liste, parce que pendant toutes ces années, j'ai fait montre de ma réelle implication, de mon réel engagement, de mon réel engouement pour la chose politique* ». Blaise Aldo est cependant défait par Christian Baptiste et ne remporte que six sièges, mais Diana Perran est reconduite dans ses fonctions de conseillère municipale, cette fois-ci dans l'opposition, et obtient un siège à la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant où elle se rapproche de Laurent Bernier, un autre notable politique guadeloupéen, notamment maire de Saint-François depuis 2008<sup>176</sup> : « *Je me suis rapprochée de tout le monde. [...] Je n'ai pas à me positionner systématiquement dans l'opposition avec qui que ce soit. À partir du moment où tout le monde est d'accord pour bosser, je bosse* ». Elle se fait remarquer car « *J'ai montré mon envie, pareil, de me démarquer, de ne pas rester purement assise sur les bancs du Conseil communautaire. Moi je voulais vraiment agir. Voilà, m'impliquer à 100%. Ça s'est vu (rires). Ça s'est reconnu (rires)* ». Laurent Bernier, en quête, depuis le redécoupage des cantons de 2015, d'un.e représentant.e de Sainte-Anne ou de La Désirade, lui propose d'être suppléante dans son binôme candidat aux élections départementales de 2015 dans le canton Saint-François<sup>177</sup>. Ils.Elles sont élu.e.s. Ary Chalus la sollicite alors pour figurer en 14<sup>ème</sup> position sur sa liste DVG aux élections régionales de 2015. Il remporte les élections et obtient 28 sièges, permettant à Diana Perran d'être élue, à 34 ans, conseillère régionale et 4<sup>ème</sup> vice-présidente, devenant la plus

<sup>176</sup> Laurent Bernier est également conseiller général du canton de Saint-François de 2001 à 2015 et conseiller régional de la Guadeloupe de 1998 à 2008.

<sup>177</sup> Laurent Bernier, suppléé par Robert Hira, se présente en binôme avec Baptista Robert-Lamponi, elle-même suppléée par Diana Perran.

jeune élue régionale. Elle est en outre nommée vice-présidente de la commission coopération et affaires européennes et université, ainsi que membre de la commission tourisme, dans la continuité de son intérêt pour la coopération. Elle se présente ensuite, avec le soutien du poids lourd de la politique guadeloupéenne, Gabrielle Louis-Carabin, qui est sa suppléante, comme candidate La République En Marche ! (LREM) dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 2017. À la surprise générale, elle est battue par sa rivale DVG, et ancienne protégée de Gabrielle Louis-Carabin, Justine Bénin, conseillère départementale du canton de Moule disposant d'une assise locale plus importante que Diana Perran, en dépit de son ambition d'être la « *prochaine Lucette Michaux-Chevry* ».

Sources : entretien avec Diana Perran, *France-Antilles* et *Guadeloupe 1<sup>ère</sup>*<sup>178</sup>.

### **Encadré 23. D'analyste financière à stratège de la politique : la discrète entrée en politique par le monde des affaires de Petra Myers en Jamaïque<sup>179</sup>**

Petra Myers est née à Kingston. Issue d'un milieu modeste, elle est la septième d'une fratrie de neuf enfants dont le père est charpentier et la mère femme au foyer. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée en Jamaïque, elle poursuit ses études aux États-Unis où elle décroche une Licence en Économie de la *Harvard University* et un Master en Finance de la *Wharton Business School (University of Pennsylvania)*<sup>180</sup>. Elle travaille pendant plusieurs années aux États-Unis, d'abord à Milwaukee, en tant qu'analyste financière à la *Northwestern Mutual Life Insurance Company*, puis à Boston, où elle obtient le poste de vice-présidente de la *Wellington Management Company*, et enfin à Chicago, où elle exerce les fonctions d'analyste commerciale à *Equitable Real Estate Investment Management*. Elle poursuit sa carrière professionnelle en Jamaïque, d'abord en tant que directrice du département d'investissements de *Jamaica Money Market Brokers*, avant d'être nommée directrice de *Kingston Properties Limited*. Mariée, elle a deux filles.

Issue d'un environnement familial peu politisé, elle découvre la politique pendant son adolescence lorsqu'elle est hébergée par une famille d'accueil dont elle accompagne une des filles à des réunions politiques. C'est cependant sa carrière professionnelle, notamment à son retour en Jamaïque, qui stimule son intérêt pour la politique : « *Ce sont les affaires du pays qui m'intéressent, plus que la politique. [...] Quand je suis revenue en Jamaïque, j'étais dans le secteur financier. Il fallait que je comprenne comment fonctionne le gouvernement. Il fallait que je comprenne comment fonctionne la politique. Il fallait que je recueille toutes les informations sur le pays. Oui, il fallait que j'en aie une bonne connaissance [...] Même quand j'étais à l'étranger, je revenais en Jamaïque de temps en temps, j'observais à distance ce qu'il s'y passait* ». Elle adhère au JLP en 2005 et se rapproche d'Arnold Barnes, représentant JLP d'une circonscription de la Jamaïque, qui lui propose d'en devenir la trésorière. Elle s'y présente ensuite comme candidate aux élections générales de 2016. Sa candidature est facilement validée par le comité de sélection du parti : « *Je me suis présentée, mais je l'ai fait tôt, bien avant qu'on ne*

<sup>178</sup> Entretien avec Diana Perran, *ibid.*, et FRANCE-ANTILLES, « Région : Diana Perran, la plus jeune vice-présidente se dévoile », *France-Antilles*, 3 janvier 2016, et GUADELOUPE 1<sup>ère</sup>, « L'inattendue Justine Bénin devance l'attendue Diana Perran. #legislatives971 », art. cit.

<sup>179</sup> Les prénoms et les noms des personnes citées dans l'encadré, ainsi que les circonscriptions et les portefeuilles ministériels mentionnés, ont été modifiés afin de respecter l'anonymat de la représentante rencontrée.

<sup>180</sup> On peut supposer que Petra Myers, issue d'un milieu modeste, bénéficie d'une bourse pour poursuivre ses études à l'étranger.

*commence à parler des élections, bien avant que quelqu'un ne soit intéressé (par la circonscription) ». Elle met en place une véritable stratégie de campagne comportant deux principaux aspects. D'une part, son expérience professionnelle de manager lui permet de constituer une équipe électorale d'ampleur, composée de 600 personnes, qu'elle décrit comme une combinaison de « gens qui ont différentes compétences, parce que vous avez besoin de gens qui sont doués pour lever des fonds, vous avez besoin de gens qui peuvent gérer les transports, de gens qui peuvent gérer la logistique, les repas, la sécurité le jour des élections, toutes ces compétences. Vous avez besoin d'une équipe de management. [...] Il faut identifier qui sont les gérants, les agents électoraux. Il faut construire l'organisation ». D'autre part, elle joue également sur le registre de la proximité, dans la continuité de la conception de la représentation politique comme activité de revendication, sur le registre de la composition, que l'anticipation de sa candidature lui permet de déployer : « Comme je ne suis pas un animal politique, j'avais vraiment besoin de temps pour apprendre à connaître la circonscription, les gens, et inversement, il leur fallait du temps pour apprendre à me connaître [...] J'ai cherché à connaître les gens de la circonscription. J'étais dans les communautés. S'il y avait un événement sportif, s'il y avait un enterrement, quoiqu'il se passe, j'étais là. Je me suis concentrée sur la connaissance des électeurs, je me suis assurée qu'on pouvait les joindre, je me suis assurée qu'on avait des informations sur eux, leur numéro de téléphone, leur adresse. Je me suis assurée qu'ils me voyaient, que j'étais visible dans la circonscription, que je pouvais donner suite à leurs requêtes, aller chez eux, être la femme à qui ils pouvaient faire confiance ». Cette stratégie se révèle payante puisqu'elle défait, à la surprise générale, le candidat PNP sortant, Mark Hayes. Son succès électoral lui permet d'être nommée secrétaire d'État rattachée à un Ministère, nomination qu'elle inscrit dans la continuité de ses compétences professionnelles : « J'ai de nombreuses années d'expérience dans le secteur des affaires. Je crois que la Jamaïque a besoin de personnes compétentes pour gérer le pays. Les gens qui font de la politique ne sont pas forcément issus du secteur des affaires. Ce ne sont pas forcément de bons managers, ce sont des politiciens. J'ai l'impression que les années que j'ai passées, vous savez, dans le secteur des affaires, sont pertinentes et porteuses de valeur pour gouverner le pays ». Elle est nommée Ministre en 2019 en remplacement d'un ministre démissionnaire à la suite d'une affaire d'abus de biens sociaux<sup>181</sup>.*

Sources : entretien avec Petra Myers et *Jamaica Information Service*<sup>182</sup>.

Les trajectoires contrastées de Diana Perran en Guadeloupe, enseignante ne cachant pas ses ambitions politiques, élue conseillère municipale de Sainte-Anne à 27 ans, et n'hésitant pas à changer d'étiquette politique au gré des circonstances, et de Petra Myers en Jamaïque, analyste financière accédant discrètement à la Chambre des représentants et au gouvernement à 58 ans dans les rangs du JLP, illustrent l'absence de recours au genre comme ressource politique par ces deux

---

<sup>181</sup> Andrew Holness, Premier ministre, assure la transition en détenant ce portefeuille. Il est cependant lui-même touché par un scandale financier l'incitant à nommer Petra Myers à cette fonction. Se référer à VIRTUE, Erica, "Damage Control - Holness Reshapes Team in Attempt to Rise From Scandals", *The Jamaica Gleaner*, February 14, 2019.

<sup>182</sup> Entretien avec Petra Myers, *ibid.*, et *Jamaica Information Service* (la page, consultée le 5 décembre 2018, n'est pas citée afin de respecter l'anonymat de la représentante rencontrée).

« technocrates ». Elles disposent en effet d'autres atouts, en l'occurrence leurs compétences professionnelles, dans le domaine de la coopération internationale dans le cas de Diana Perran, et de la finance dans celui de Petra Myers, qu'elles parviennent à transposer dans le champ politique. Le caractère ascendant de leurs trajectoires politiques, en dépit de l'échec de Diana Perran aux élections législatives de 2017, et de l'entrée en politique relativement récente de Petra Myers, élue pour la première fois en 2016, témoigne de la percée des « technocrates » dans le champ politique<sup>183</sup>.

Les « électrons libres » disposent, comme leurs homologues « technocrates », d'autres ressources politiques que leur genre, en l'occurrence une notoriété personnelle liée à leur réussite dans divers domaines. Leurs carrières politiques, plus courtes, caractéristiques, pour emprunter les termes de Maud Navarre, des situations de « désengagement » politique<sup>184</sup>, laissent cependant supposer que la notoriété personnelle représente une ressource politique moins pérenne que la compétence professionnelle des technocrates, comme le montre ici la comparaison des profils relativement proches, en termes socio-politiques, de Laura Flessel-Colovic en Guadeloupe, et de Barbara Blake Hannah en Jamaïque. C'est un cas de figure néanmoins relativement minoritaire dans les deux terrains d'étude, en raison du faible nombre « d'électrons libres » dans leurs assemblées politiques.

**Encadré 24. « “La guêpe” dans le nid politique »<sup>185</sup> : l'entrée au gouvernement de Laura Flessel-Colovic en Guadeloupe**

Laura Flessel-Colovic est née le 6 novembre 1971 à Pointe-à-Pitre. Issue d'une fratrie de quatre enfants, son père est technicien météorologiste et sa mère institutrice. Elle se lance dans une carrière sportive, dans le domaine de l'escrime, tout en poursuivant des études de tourisme, lui permettent d'obtenir un BTS, avant de se reconvertir, dans la continuité de sa trajectoire sportive, dans le management sportif<sup>186</sup> puis dans la consultance médiatique en devenant, entre autres, chroniqueuse pour le quotidien *Aujourd'hui Sport* et en couvrant pour Canal+ les Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro. Elle est mariée à Denis Colovic, ancien journaliste sportif au *Progrès* de Lyon, avec qui elle a une fille.

Laura Flessel-Colovic est issue d'un milieu politisé, sa famille revendiquant une sensibilité politique de gauche. C'est cependant clairement sa notoriété sportive qui lance

<sup>183</sup> FRANÇOIS, Bastien, *Le régime politique de la V<sup>e</sup> République*, op. cit.

<sup>184</sup> NAVARRE, Maud, « De la professionnalisation au désengagement. Les bifurcations dans les carrières des élues en France », *Politique et Sociétés*, vol. 33, n°3, 2014, 79-100.

<sup>185</sup> Le titre de cette section emprunte à un article publié dans *Paris Match*. Se référer à HACQUEMAND, Éric, « Laura Flessel : “La guêpe” dans le nid politique », *Paris Match*, 20 décembre 2017.

<sup>186</sup> Laura Flessel-Colovic prend notamment en charge l'escrimeuse brésilienne Nathalie Moellhausen aux Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro.

sa carrière politique. Elle commence l'escrime à l'âge de 6 ans dans le club de Petit-Bourg avant de devenir championne de la Guadeloupe à 19 ans, et championne de France à 22 ans. Elle poursuit son entraînement en métropole et les médailles d'or olympiques qu'elle remporte à Atlanta en 1996, en individuel et en équipe, consacrent sa reconnaissance sportive nationale et internationale. Elle enchaîne les victoires<sup>187</sup> avant de mettre fin à sa carrière sportive en 2012 à la suite de sa participation aux Jeux olympiques de Londres, où elle est le porte-drapeau de la délégation française, sans remporter cependant de nouveau titre olympique. Elle s'engage, en parallèle de sa reconversion professionnelle dans le management sportif et la consultance médiatique, dans le militantisme associatif en devenant, entre autres, ambassadrice de l'UNESCO et de l'Association pour la médecine et la recherche en Afrique, et marraine de Handicap International et de Plan France, une ONG de solidarité internationale. Elle fonde également l'association Ti'Colibri, dont la vocation est la promotion de l'escrime. Son expérience dans le domaine sportif lui permet en outre d'être nommée, en 2010, membre du Conseil économique, social et environnemental, et en 2013, du Conseil national du sport. Elle obtient également un poste de chargée de mission auprès du Conseil général des Hauts de Seine. Ces nominations la familiarisent avec le monde politique et durant l'entre-deux tours de l'élection présidentielle de 2017, elle fait partie des 60 sportifs appelant à voter Emmanuel Macron à l'élection présidentielle « *pour que le sport demeure un espace de liberté, d'égalité et de fraternité* »<sup>188</sup>. Sa rencontre, à cette occasion, avec le futur chef d'État, contribue certainement à sa nomination, le 17 mai 2017, de Ministre des Sports dans le premier gouvernement d'Édouard Philippe. Elle est reconduite dans ses fonctions le 21 juin 2017 dans le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe. Elle se distingue notamment, pendant son mandat, par son action en faveur de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024, qu'elle porte à l'Assemblée nationale, en décembre 2017, par la loi Paris 2024, et par la campagne qu'elle lance, en janvier 2018, contre les discriminations dans le milieu sportif. Elle démissionne cependant du Ministère seize mois plus tard, le 4 septembre 2018, en invoquant des raisons personnelles et sa volonté de se consacrer à ses activités associatives, auxquelles la presse oppose des démêlés fiscaux<sup>189</sup>.

Sa renommée sportive, qui a favorisé son entrée en politique, semble donc insuffisante pour pérenniser sa présence dans le champ politique central.

Sources : Claude Moreau, *Le Monde* et RTL<sup>190</sup>.

---

<sup>187</sup> Laura Flessel-Colovic remporte notamment une médaille d'argent en individuel et une autre de bronze en équipe aux Jeux olympiques de 2000 de Sydney, une médaille de bronze en équipe aux Jeux olympiques de 2004 d'Athènes, deux médailles d'or en individuel aux championnats du monde de 1998 et 1999, quatre autres en équipe aux championnats du monde de 1998, 2005, 2007 et 2008, et une médaille d'or en individuel au championnat d'Europe de 2007.

<sup>188</sup> BFM AVEC RMC SPORT, « Présidentielle : Matuidi et des sportifs français appellent à voter Macron », *BFM TV*, *RMC Sport*, 3 mai 2017.

<sup>189</sup> La presse met notamment en avant une affaire fiscale de manques déclaratifs concernant la société d'exploitation du droit à l'image de Laura Flessel-Colovic. Se référer par exemple à ROUGET, Antton, « Laura Flessel : des démêlés fiscaux derrière sa démission au gouvernement », *Mediapart*, 4 septembre 2018.

<sup>190</sup> MOREAU, Claude, *Laura Flessel. De l'épée au ministère une ascension fulgurante*, Lausanne, Favre, 2018, COJEAN, Annick, « Laura Flessel : "Je vais m'armer d'une épée... invisible" », *Le Monde*, 28 mai 2017, LE MONDE, « Remaniement : Laura Flessel, la ministre des sports, démissionne », *Le Monde*, 4 septembre 2018, PÉCOUT, Adrien, « Laura Flessel, une ex-escrimeuse de haut niveau au ministère des sports », *Le Monde*, 17 mai 2017, et CHOQUET, Isabelle, ODOLA, Octave, « Remaniement : Laura Flessel, une ex-championne populaire » *RTL*, 4 septembre 2018.



### **Encadré 25. Une rastafari au Parlement : la trajectoire de vie atypique de Barbara Blake Hannah en Jamaïque**

Barbara Blake Hannah est née le 5 juin 1941 à Kingston. À la suite du divorce de ses parents, elle est élevée, avec sa sœur, par son père, le journaliste Evon Blake, fait suffisamment exceptionnel, *a fortiori* en contexte caribéen « matrifocal », pour être souligné<sup>191</sup>. Elle reçoit, avec sa sœur, une éducation « respectable » entre Kingston et St. Elizabeth, notamment à la *Hampton High School* et à la *Wolmer's Girls School*, deux prestigieux lycées de jeunes filles. La faillite du journal créé par son père, *Spotlight Newsmagazine*, ne lui permet cependant pas de financer la poursuite des études des deux filles. Sa sœur part à Londres, tandis qu'elle-même demeure à Kingston et se forme au secrétariat à la *Jamaica School of Commerce*. Elle rejoint *Newday*, le nouveau journal créé par son père, où elle mène des activités de secrétariat et, ponctuellement, de journalisme, avant de rejoindre sa sœur à Londres. Elle y réside une dizaine d'années et partage, un temps, un appartement avec Beverley Anderson, la future épouse de Michael Manley, Premier ministre PNP de la Jamaïque de 1972 à 1980 et de 1989 à 1992. Elle y poursuit ses études et décroche une Licence du *London Institute of Public Relations*, avant de revenir en Jamaïque en 1972. Célibataire, elle a un fils.

Barbara Blake Hannah est issue d'un milieu politisé. Son père démarre sa carrière journalistique comme correspondant politique et le premier journal qu'il crée, *Spotlight Newsmagazine*, couvre les affaires politiques, tout en affichant son hostilité à l'égard du tribalisme politique. Il entretient en outre une correspondance personnelle avec plusieurs (anciens) premiers ministres, au premier rang desquels Alexander Bustamante et Norman Manley. C'est cependant sa notoriété journalistique, dans les traces de son père, qui lance la carrière politique de Barbara Blake Hannah. À Londres, elle crée l'événement en devenant, en 1968, la première journaliste noire à apparaître à la télévision sur *Thames TV*. Elle travaille ensuite pour *BBC TV* et *Channel 4* pour lesquelles elle réalise plusieurs reportages. Elle intègre également l'industrie cinématographique et participe, en 1972, en tant que chargée de relations publiques, au lancement et à la promotion du film jamaïcain *The Harder They Come* entre le Royaume-Uni et la Jamaïque<sup>192</sup>. Elle retourne en Jamaïque la même année, où elle réinvestit le journalisme et crée un journal, *Eastern Comet*. Elle poursuit également ses activités cinématographiques et lance, en 1974, le *Jamaica Black Film Festival*, au cours duquel elle se voit décerner la médaille des Nations Unies pour la Paix. Elle organise également, en 1976, en collaboration avec le Bureau du Premier ministre et le Ministère de la Culture, le *Caribbean Festival of Arts Film Festival*, la familiarisant avec le monde politique. Elle entame par ailleurs, à partir de 1981, une carrière littéraire, en publiant l'ouvrage *Rastafari. The New Creation*, dans lequel elle revient sur le rastafarisme, auquel elle se convertit pendant ses années londoniennes, sous l'influence des mouvements hippie et *Black Power*<sup>193</sup>. Sa notoriété

<sup>191</sup> En empruntant au titre du célèbre ouvrage d'Edith Clarke, *My Mother Who Fathered Me*, Barbara Blake Hannah publie, à la suite du décès de son père, un éloge funèbre intitulé "My Father Who Fathered Me". Se référer à BLAKE HANNAH, Barbara, "My Father Who Fathered Me", *Jamaica Record*, November 20, 1988.

<sup>192</sup> *The Harder They Come*, film retraçant la vie d'Ivanhoe Martin, inspirée du criminel jamaïcain Rhyging et interprétée à l'écran par le chanteur de reggae Jimmy Cliff, a rencontré un succès international et popularisé le reggae aux États-Unis. Se référer à HENZELL, Perry, *The Harder They Come*, 1972.

<sup>193</sup> Barbara Blake-Hannah relate sa conversion au rastafarisme dans son autobiographie qu'elle publie en 2008. Se référer à BLAKE HANNAH, Barbara, *Growing Out: Black Hair and Black Pride in the Swinging Sixties*, Hertford, Hansib Publications, 2008, 2010. Son action en faveur du rastafarisme lui vaut également, en 1997, la remise de la *Gold Adowa*

grandissante attire l'attention d'Edward Seaga, Premier ministre JLP qui, dans le contexte particulier des élections générales de 1983 remportées par son parti à la suite de leur boycott par le PNP, lui propose de siéger au Sénat parmi les indépendants. Elle se distingue notamment, pendant son mandat, par l'organisation du *World Festival of Youth & Students Film Festival*. Elle démissionne cependant de sa fonction de sénatrice en 1987. Elle se consacre alors à ses activités littéraires<sup>194</sup>. Elle dispense également des enseignements en culture jamaïcaine dans différentes universités de la Caraïbe, des États-Unis et d'Europe<sup>195</sup>. Elle maintient néanmoins des liens avec le monde politique, en menant par exemple la délégation jamaïcaine à la conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, organisée par l'UNESCO en 2001, et en menant des activités de consultance culturelle auprès du Ministère de l'Information, de la Jeunesse et de la Culture donnant lieu, en 2008, à l'organisation du *Jamaica International Reggae Film Festival* dont elle est la présidente.

Sa renommée culturelle, notamment dans les domaines cinématographique et littéraire, qui a permis son entrée en politique, s'avère cependant insuffisante pour durer dans les assemblées politiques.

Sources : Barbara Blake Hannah et *The Jamaica Observer*<sup>196</sup>.

Les profils relativement proches, en dépit de leur différence générationnelle, de Laura Flessel-Colovic en Guadeloupe, née en 1971, et de Barbara Blake Hannah en Jamaïque, née en 1941, toutes deux issues d'un milieu politisé et familières avec le monde politique, mais sans être engagées en politique, Laura Flessel-Colovic étant issue de la société civile, et Barbara Blake Hannah siégeant au Sénat parmi les indépendants, montrent que les « électrons libres », ne recourent pas à leur genre comme ressource politique. En revanche, leur profil de femme racisée disposant d'une renommée personnelle, dans le domaine sportif ou culturel, les conduit à être « choisies » et promues aux responsabilités par des dirigeants politiques. La brièveté de leur carrière politique, dont elles se désengagent toutes deux avant la fin de leur mandat en démissionnant, contraste toutefois avec le caractère ascendant de celles de leurs homologues « technocrates », laissant entrevoir que la notoriété personnelle représente une ressource politique moins pérenne que la compétence professionnelle, si elle n'est pas renforcée par d'autres capitaux politiques. Elle contraste également avec la longévité de la carrière politique d'un

---

*Centenary Medal* par le Prince Ermias Sahle Sélassié, Président de l'*Ethiopian Crown Council*, en reconnaissance de ses services rendus à la famille royale.

<sup>194</sup> Barbara Blake Hannah publie trois autres livres, *Joseph. A Rasta Reggae Fable*, en 1992, un roman inspiré de la vie de Bob Marley, *Home. The First School*, en 2006, où elle revient sur l'enseignement à domicile dispensé à son fils, et *The Moon Has Its Secrets*, en 2014, un roman retraçant l'histoire de l'héroïne nationale Nanny of the Maroons.

<sup>195</sup> Barbara Blake Hannah enseigne notamment à l'UWI, à la *New York University*, à la *Florida International University* et à la *University of Vienna*. Cette liste n'est pas exhaustive.

<sup>196</sup> BLAKE HANNAH, Barbara, *Growing Out...*, op. cit., et THE JAMAICA OBSERVER, "Cocktails With: Barbara Blake Hannah", *The Jamaica Observer*, April 22, 2012.

autre « électron libre », l'ancienne reine de beauté Lisa Hannah élue représentante PNP de la circonscription de St. Ann South Eastern. Elle ne recourt pas à son genre comme ressource politique, affichant au contraire une posture « virilisante » de la féminité, on l'a vu, mais les relations interpersonnelles qu'elle est parvenue à tisser avec les dirigeant.e.s du PNP, notamment Portia Simpson Miller, lui permettent de pérenniser sa présence dans le champ politique, parachevée par sa nomination de Ministre de la Jeunesse et de la Culture<sup>197</sup>. À la jonction des deux extrémités de la « grille de lecture » opposant les femmes usant avant tout de la ressource de leur identité sexuée, et celles qui au contraire la mettent à distance, se situe une troisième modalité d'usage du genre, oscillant entre ces deux pôles opposés.

### 2.3. « Jouer de son genre » et faire un usage stratégique de sa féminité : le cas des « militantes »

La troisième « grille de lecture » des usages du genre par les femmes siégeant dans les assemblées politiques regroupe celles qui en font un usage « stratégique »<sup>198</sup>. Dans la logique de la conception de la représentation comme activité de revendication, Virginie Dutoya et Samuel Hayat distinguent également, aux côtés de la « représentation comme imposition » et de la « représentation comme composition » susmentionnées, la « représentation comme proposition », à partir du constat qu'une pluralité d'acteur.rice.s participent à la réussite ou à l'échec des prétentions à la représentation du/de la représentant.e<sup>199</sup>. On peut alors supposer que les femmes politiques s'adaptent aux attentes de ces acteur.ice.s en faisant un usage différencié de leur genre en fonction du contexte. En Guadeloupe, le cas de Mona Cadoce, qui emprunte la filière du militantisme politique pour s'imposer dans le champ politique, est exemplaire de ce point de vue. Au Conseil régional, où elle siège au milieu d'hommes, elle s'interdit de mettre en avant sa féminité, qu'elle cherche au contraire à euphémiser :

Je n'ai jamais voulu être une pleureuse, quémander. Je n'attirais jamais l'attention sur le fait que moi j'étais une femme, qu'il fallait ceci, cela. Si une réunion finissait à une heure du matin, je finissais à une heure du matin, parce que j'étais au Conseil régional

---

<sup>197</sup> Pour une présentation plus détaillée de la carrière politique de Lisa Hannah, se référer au chapitre 2.

<sup>198</sup> COLLOVALD, Annie, « Identité(s) stratégique(s) », art. cit.

<sup>199</sup> DUTOYA, Virginie, HAYAT, Samuel, « Prétendre représenter... », art. cit., p.13-16.

comme tout le monde, hein. Je n'ai jamais voulu quémander quoique ce soit. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

En revanche, elle mobilise explicitement sa féminité lorsqu'elle est en campagne dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 1993. Celle-ci constitue en effet ici une ressource politique. Elle met ainsi en avant, dans un entretien qu'elle accorde à *France-Antilles*, son statut d'épouse et de mère en déclarant « *Ma vie personnelle (est) celle d'une femme, d'une mère de famille qui veut prendre part à la vie de son pays* »<sup>200</sup>. Elle recourt plus spécifiquement au registre de la femme *potomitan*, dans une prise de position publiée dans *Nouvelles Étincelles*, le journal du PCG, qu'elle rédige à l'occasion de la Journée internationale des femmes en 2015, où elle érige la femme en « *pilier de la vie familiale* » et, par extension, de la politique<sup>201</sup>. Elle valorise également son militantisme féministe à l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) au service de la défense des droits des femmes, dans une conception substantive de la représentation politique<sup>202</sup> :

(Je suis) une militante convaincue au niveau associatif, surtout en ce qui concerne les associations de femmes. Je milite à l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* depuis déjà 23 ans [...] *chacun se rend compte de ma disponibilité au service de l'émancipation des femmes.*

La mise en avant de son genre permet à Mona Cadoce d'arriver, à la surprise générale, au second tour des élections législatives. Son identité sexuée a vraisemblablement engendré un effet d'entraînement sur le vote féminin, comme le sous-entend *France-Antilles* qui décrit des femmes « *omniprésentes dans les bureaux de vote* » et un « *flux féministe [...] Les femmes aiment Mona... parce que c'est une femme* »<sup>203</sup>, dans une logique cette fois de la représentation descriptive. Elle ne parvient cependant pas à remporter le second tour face à son rival et ancien camarade du PCG qui a fait scission et fondé le *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen* (PPDG), Ernest Moutoussamy<sup>204</sup>, ce qui est certainement à relier à son absence d'assise électorale locale, contrairement à son

---

<sup>200</sup> RIGOLAGE, Jérôme, « Mona Cadoce : relance économique, changement statutaire et moralisation », *France-Antilles*, 12 mars 1993.

<sup>201</sup> CADOCE, Mona, « Parlons Vrai. Fanm poto mitan », *Nouvelles Étincelles*, 5 mars 2015.

<sup>202</sup> RIGOLAGE, Jérôme, « Mona Cadoce... », art. cit. J'ai souligné.

<sup>203</sup> RIGOLAGE, Jérôme, « Mona mobilise... en vain », *France-Antilles*, 30 mars 1993.

<sup>204</sup> PELLAN, Béatrice, « Moutoussamy confirme, Mona Cadoce s'affirme », *France-Antilles*, 30 mars 1993.

rival<sup>205</sup>. En Jamaïque, le cas d'Aloun Ndombet-Assamba, qui accède aux assemblées politiques par la filière du militantisme associatif, est proche de celui de Mona Cadoce. Au Parlement, où elle siège au milieu d'hommes, elle ne met pas son genre en avant et affirme « *Je n'ai jamais laissé mon identité de femme m'empêcher de faire ce que je voulais faire* » (entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*). En revanche, lorsqu'elle fait son bilan politique, elle n'hésite pas à faire usage des qualités supposément conférées par son identité sexuée, dans une conception « enchantée » de la représentation politique, et à endosser un rôle de représentante des intérêts des femmes, en écho à sa conception substantive :

Je crois que les femmes apportent une approche, une approche différente en termes de construction nationale, par rapport aux hommes. Elles ont une approche différente. Je me souviens, par exemple, quand on travaillait sur le *Early Childhood Education Act* (« loi relative à l'éducation dans le domaine de la petite enfance »), parce que nous (les femmes) nous occupons des enfants, et comprenons (ce que ça implique), nous avons une approche différente de ce qu'il faut faire. (*Ibid.*).

On peut ici supposer que leur engagement militant, que ce soit dans le domaine politique, syndical, associatif ou/et féministe, les a dotées de ressources politiques, mais aussi familiarisées avec les règles formelles et informelles du jeu politique, et donc à l'usage stratégique du genre. Celui-ci ne se limite cependant pas aux « militantes », comme l'a montré la comparaison des profils contrastés de Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe et de Portia Simpson Miller en Jamaïque qui, tout en recourant largement à leur maternité, sont parvenues à pérenniser leur présence dans le champ politique par la mobilisation d'autres ressources politique, en l'occurrence leur ancrage politique local en Basse Terre et leur exercice de fonctions exécutives au sein du PNP. Ces femmes, dans une conception de la représentation politique en termes d'activité de revendication et « *comme proposition* », s'adaptent ainsi l'usage de leur genre en fonction des espaces dans lesquels elles évoluent et des auditoires avec lesquels elles interagissent, oscillant entre mise en scène de leur genre, quand elles doivent représenter les femmes, et mise à distance de celui-ci, quand elles défendent d'autres groupes intérêts. La focale d'analyse est ici déplacée sur les « militantes ». Majoritaires dans les deux terrains d'étude, eu égard de l'importance de la filière militante, la comparaison des profils, relativement proches en termes socio-politiques, d'une conseillère

---

<sup>205</sup> Ernest Moutoussamy est un notable politique guadeloupéen, maire de Saint-François de 1989 à 2008 et conseiller régional de la Guadeloupe de 2004 à 2010. Se référer à RIGOLAGE, Jérôme, « Mona mobilise... en vain », *art. cit.*

départementale souhaitant rester anonyme en Guadeloupe, et de Jennifer Edwards en Jamaïque, révèle leur capacité à faire un usage stratégique de leur genre. Leur degré de dépendance aux structures partisans, contrasté dans les deux terrains d'étude, influence cependant la marge de manœuvre dont elles disposent.

**Encadré 26. Au nom des femmes, de Beaujardin et de la Guadeloupe : la trajectoire politique d'Annie Bellamy en Guadeloupe<sup>206</sup>**

Annie Bellamy est née à Beaujardin d'un père gérant d'habitation et d'une mère femme au foyer et journaliste sur l'exploitation de celui-ci. Elle est la benjamine de leurs onze enfants. Elle réalise sa scolarité primaire à Beaujardin avant de fréquenter, à la suite du décès de sa mère et de la mise en concubinage de son père avec une autre femme, une pension religieuse à Pointe-à-Pitre, où elle poursuit sa scolarité secondaire au lycée Michelet. Elle l'achève aux Aymes, au lycée Baimbridge. Après un passage par l'École Normale, elle devient enseignante avant d'occuper les fonctions de principale adjointe en fin de carrière. Mariée, elle a trois enfants.

Bien que son milieu familial la socialise à la politique, son père étant un militant gaulliste, sa mère une sympathisante de gauche et une de ses sœurs une « *passionnée de politique* », c'est son militantisme associatif qu'elle met en avant : « *En fait, moi, (la politique) c'est venu comme ça, hein, parce que moi je suis plus du milieu associatif. Je ne suis vraiment pas (une politique). Avec le temps, je suis devenue peut-être une politique, mais je suis peut-être plus du mouvement associatif. [...] Je suis une personne très timide, je n'avais pas de plan politique* ». Elle fait en effet partie, dès son adolescence, des Âmes Vaillantes, un mouvement de jeunesse catholique, et elle monte, pendant son séjour à Pointe-à-Pitre, une association sportive et culturelle, *La Frégate*. Elle milite également dans une association féministe, l'UFG, où elle s'empare de l'enjeu de l'insertion sociale des femmes, en organisant des formations à leur intention et en rédigeant des mémos sur le sujet. Elle entre en politique en 1977 à la fin de ses études dans le cadre desquelles elle doit réaliser un mémoire, qu'elle choisit de faire sur Beaujardin. Avant de le remettre à l'École Normale, elle le présente au maire de Beaujardin, Oscar Philippe Blondin. Charmé, il lui propose de faire partie de son équipe municipale et elle devient, à 27 ans, conseillère municipale de Beaujardin : « *On a besoin de jeunes (en politique), on a besoin de personnes qui réfléchissent, etc., donc je suis venue comme ça en politique [...] Le maire de l'époque, il a vu que j'étais une personne assez dynamique, assez active* ». Elle s'implique particulièrement, dans la lignée de son militantisme à l'UFG, dans la défense des intérêts des femmes, en écho à la dimension substantive de la représentation politique : « *Il y a des choses qui sont quand même importantes, par exemple la gratuité de la cantine, certains équipements pour soulager les femmes, pour soulager les familles. La plupart du temps, dans les équipes, ce sont les femmes qui sont chargées de l'enfance, de la famille, des problèmes de ce genre. Les premiers défenseurs (des femmes), ce sont les femmes* ». Réélue sans interruption, elle devient maire 18 ans plus tard, en 1995. Le premier adjoint au maire projette en effet, à la suite de dissensions internes, de constituer une liste contre le maire en place, soupçonné

<sup>206</sup> Les prénoms et les noms des personnes citées dans l'encadré ont été modifiés, ainsi que celui de la municipalité mentionnée, afin de respecter l'anonymat de la conseillère départementale rencontrée.

de népotisme en faveur de son fils, Oscar Blondin. Elle refuse de participer à ce « *traquenard* ». En mesures de rétorsion, le premier adjoint convainc le maire en place de lui retirer sa délégation (sécurité, logement et culture), suscitant la colère de la population qui l'encourage à présenter sa propre liste aux municipales : « *Les gens étaient furieux, et les gens m'ont dit "Il faut que tu y ailles". [...] Des amis sont venus à la maison. Ils m'ont dit, bon, ça fait un moment qu'on te regarde, il faut que tu y ailles. On t'aidera, on est avec toi, etc., donc on a travaillé sur une liste* ». Elle remporte les élections et déplace, en tant que maire, son regard au-delà des femmes, dans une vision de la représentation comme activité de revendication, en termes de « composition » : « *Ma motivation est plus le social, plus pour les gens. [...] (Avec le mandat de maire) il y a cette proximité, on sent qu'on a vraiment pris sur la vie des gens* ». Cette fonction l'incite à poursuivre sa carrière politique à l'échelon central. Elle se présente aux élections générales de 2001 dans les rangs des DVG dans un canton de la Guadeloupe au nom de la défense des intérêts de sa municipalité : « *Quand vous êtes maire, vous ne pouvez pas avoir un seul mandat, il faut aller au Conseil général pour bien défendre le territoire* ». Éluë, elle obtient également le poste de 2<sup>ème</sup> vice-présidente puis, en 2002, de 1<sup>ère</sup> vice-présidente, en remplacement de Victorin Lurel, élu député. Jacques Gillot, président du Conseil général et membre fondateur de *Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalités* (GUSR), lui propose de soutenir sa candidature dans une circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 2007. Elle accepte et est élue. Elle déplace alors son regard au-delà de Beaujardin et affirme que le mandat national sert à « *agir sur le territoire (guadeloupéen) au travers des amendements que l'on peut déposer. Il y a matière à trouver des sujets qui peuvent apporter une vision [...] une adaptation de la façon dont les textes sont appliqués* ». Elle perd cependant son mandat de députée aux élections législatives de 2012, défaite par Ary Chalus, mais retrouve son mandat de conseillère départementale dans un autre canton de la Guadeloupe, à nouveau parmi les DVG, à la suite des élections départementales de mars 2015.

Sources : entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme et Marie-José Viscard<sup>207</sup>.

### **Encadré 27. Représenter les femmes, St. Catherine et la nation : la carrière politique sous contrôle du *People's National Party* (PNP) de Jennifer Edwards en Jamaïque**

Jennifer Edwards est née en 1949 à Kingston. Issue d'un milieu modeste, sa mère est une femme au foyer. Elle est l'aînée de ses trois enfants. À la suite du décès de sa mère alors qu'elle n'a que cinq ans, elle est élevée par sa grand-mère, une agricultrice. Elle réalise sa scolarité primaire en Jamaïque avant de rejoindre son père, au Royaume-Uni, où elle poursuit sa scolarité secondaire. Elle passe ensuite six années en Zambie où elle travaille en tant que secrétaire juridique. À son retour en Jamaïque, en 1975, elle obtient un poste dans le secrétariat à l'UWI (campus de Mona) où elle décroche, en parallèle, une Licence en Administration publique. Elle poursuit sa carrière administrative au sein du PNP en occupant successivement les fonctions de chargée de recensement, de chargée d'éducation politique et de secrétaire de circonscription. Célibataire, elle a un fils.

<sup>207</sup> Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.*, et VISCARD, Marie-José, *Regards sur les femmes politiques de Guadeloupe*, op cit. (pages non citées afin de respecter l'anonymat de la conseillère départementale rencontrée).

Elle se familiarise avec la politique quand elle rejoint son père au Royaume-Uni, dont la famille soutient le PNP. C'est cependant lors de son séjour en Zambie qu'elle développe un véritable intérêt pour la politique, à l'occasion d'une visite d'État de Michael Manley : « *Quand il a partagé ses propositions pour la Jamaïque, j'ai compris, pour la première fois, ce qu'était vraiment le People's National Party, ce qu'était la vision du People's National Party. Ça m'a vraiment parlé, et je me suis dit que je voulais en faire partie* ». Dès son retour en Jamaïque, elle s'investit dans la campagne du PNP aux élections générales de 1976, avant d'adhérer au parti en 1978. Elle entre en politique au niveau local « *presque par accident* ». Le PNP la sollicite en effet pour représenter la division de Syndenham dans la paroisse de St. Catherine lors des élections locales de 1986, en remplacement d'un candidat n'apportant pas satisfaction. Elle attribue cette nomination, dans la continuité de sa trajectoire professionnelle au sein du PNP, à sa bonne connaissance de la circonscription et de sa population, ainsi que du parti : « *J'avais travaillé dans la circonscription, je connaissais les gens. Je crois que j'étais liée aux gens. Je connais tout le monde. Je crois que les gens qui travaillaient dans la circonscription me respectaient beaucoup. Je connaissais le parti, et l'organisation du parti, parce que j'y avais longtemps travaillé* ». Elle doit faire campagne en six semaines mais parvient, en dépit de l'orientation JLP de la division, à être élue conseillère paroissiale. Elle devient également adjointe au maire. Elle est réélue en 1990 et conserve sa fonction d'adjointe au maire avant d'être promue, en 1992, maire, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction dans la paroisse de St. Catherine. Elle s'implique discrètement dans la défense des intérêts des femmes, en écho à la dimension substantive de la représentation politique, notamment en siégeant dans la commission des femmes du Conseil paroissial et en militant à la section féminine du PNP, le *PNP Women's Movement* (PNPWM), dont elle devient la vice-présidente, tout en mettant en avant son allégeance au parti : « *Je ne sais pas si je suis une féministe, mais je suis quelqu'un qui croit fortement que les femmes ont beaucoup à apporter en termes de développement du pays ou de la société [...] Je suis intimement convaincue que le People's National Party œuvre en faveur du développement social et économique des gens, des femmes, des hommes, des personnes âgées, des jeunes* ». Elle se lance ensuite dans une carrière politique au niveau national. Encouragée par ses homologues PNP du Conseil paroissial et les membres de la section locale du PNP, elle présente sa candidature dans la circonscription de St. Catherine South Western aux élections générales de 1997, validée par le comité de sélection du parti, eu égard à son investissement politique au niveau local : « *Je crois que la plupart des gens de la circonscription ont eu le sentiment que j'avais bien servi la circonscription, en tant que conseillère paroissiale, et en tant que maire au service de la circonscription, et qu'ils étaient prêts à me soutenir pour que je sois élue au Parlement* ». Elle affronte un ancien représentant JLP de la circonscription, Everald Warmington, mais remporte les élections et est nommée secrétaire d'État rattachée au Ministère de l'Agriculture. Bien qu'elle continue à adhérer au PNPWM, la défense des intérêts des femmes ne fait plus partie de son répertoire d'action politique, son accès à l'échelon politique national l'éloignant du militantisme féministe. Everald Warmington est à nouveau son adversaire aux élections générales de 2002, dont il sort cette fois-ci vainqueur. Jennifer Edwards se retire alors de la politique représentative et milite à nouveau, cette fois-ci de manière active, au PNPWM dont elle prend la présidence, réaffirmant alors son militantisme féministe en affichant son soutien aux



quotas de genre en politique, même si le manque d'investissement du PNPWM lui est régulièrement reproché par les médias<sup>208</sup>.

Source : entretien avec Jennifer Edwards<sup>209</sup>.

Les parcours, relativement proches, d'Annie Bellamy en Guadeloupe, institutrice et militante associative élue au conseil municipal de Beaujardin à 27 ans et au Conseil général à 45 ans, et de Jennifer Edwards en Jamaïque, secrétaire et militante politique élue au conseil paroissial de St. Catherine à 36 ans et à la Chambre des représentants à 48 ans, toutes deux issues d'un milieu social modeste et militantes des droits des femmes impliquées dans les sections féminines des partis politiques, montrent que les « militantes » qui accèdent aux assemblées politiques centrales à un âge relativement mûr, ont la capacité d'adapter l'usage de leur féminité en fonction des circonstances. Celle-ci n'est cependant pas, rappelons-le, limitée aux seules « militantes », qui représentent ici un cas illustratif. Elles n'hésitent pas en effet à revendiquer leur rôle de représentante des femmes à l'échelon local, dans la continuité de leur militantisme féministe, mais elles ont tendance à le mettre à distance lorsqu'elles accèdent à l'échelon central. La volatilité partisane d'Annie Bellamy qui, tout en se réclamant d'une idéologie politique de gauche, oscille entre les DVG, GUSR et l'absence d'étiquette politique, contraste avec la dépendance partisane de Jennifer Edwards au PNP, au sein duquel elle réalise une carrière administrative avant de se professionnaliser en politique électorale, lui imposant de défendre les intérêts du parti avant ceux des femmes<sup>210</sup>, et, par extension, de mettre son identité de femme sous silence, qu'elle ne réinvestit véritablement qu'à son retrait de la politique représentative.

Ce quatrième chapitre déplace la focale d'analyse sur les trajectoires politiques des représentantes au prisme des liens entre ordre politique et ordre social « matrifocal ». Avatar d'un « matriarcat fissuré » conférant aux femmes une autorité féminine dans la sphère familiale, sans empêcher cependant la présence de rapports de genres de pouvoir inégaux, il se distingue par son ambivalence, dont la

---

<sup>208</sup> Se référer par exemple à THE JAMAICA OBSERVER, "Where is the once-vibrant PNP-Women's Movement?", *The Jamaica Observer*, December 25, 2011.

<sup>209</sup> Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*

<sup>210</sup> McKENZIE, Hermione, "The Women's Movement and Public Policy in Jamaica", in LYCKLAMA, Geertje, VARGAS, Virginia, WIERINGA, Saskia, dir., *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America and The Caribbean*, New York, London, Garland Publishing, 1998, p.61.

similitude est remarquable dans les deux terrains d'étude. Les représentantes soulignent la dimension contraignante de la « matrifocalité », l'idéal sacrificiel du *potomitan* en Guadeloupe et du *family backbone* en Jamaïque renforçant le poids des assignations familiales pesant sur elles, difficilement conciliables avec leurs obligations politiques. La pluralité des configurations familiales, caractérisée par la présence de femmes célibataires ou/et sans enfant, ainsi que le recours à des réseaux de solidarité familiale, rémunérés ou non, permet cependant d'en atténuer la portée. La « matrifocalité » leur attribue en outre une autorité féminine pouvant être convertie en ressource politique. La pluralité des normes de genre dans le champ social caribéen lui confère cependant une dimension particulière. Les représentantes peuvent en effet s'approprier les normes de genre coloniales et revendiquer les qualités traditionnellement féminines de « femme respectable » et de « mère aimante », faisant un usage modéré de l'autorité féminine. Elles peuvent cependant également se l'approprier pleinement, se donnant une image de « femme forte » et de « mère autoritaire ». Le croisement du genre avec d'autres rapports de domination, notamment socio-raciaux, rend néanmoins l'usage stratégique de la féminité et de la maternité incertain, susceptible d'être retourné en « stigmaté » les renvoyant dans l'altérité féminine, ou leur confisquant leur féminité, « virilisée », quand elles accèdent à des fonctions de pouvoir. Ce recours périlleux au genre comme ressource politique justifie une réflexion sur ses modalités d'usage par les représentantes et en propose une typologie. Les femmes devant compenser un déficit de légitimité politique, illustrées par les « héritières », ont tendance à mettre leur genre au cœur de leur identité politique, en revendiquant un rôle de représentante des femmes afin de leur donner une voix ou/et de défendre leurs intérêts, en parant la féminisation de la représentation d'une dimension « enchantée ». À l'inverse, les femmes disposant d'autres ressources politiques que leur sexe, à l'image des « technocrates » et des « électrons libres », sont moins contraintes d'y recourir et peuvent le mettre à distance. La plupart des femmes font cependant un usage stratégique de leur genre, en l'alternant avec d'autres ressources politiques, comme le montre le cas des « militantes » habituées, par leur implication dans les mouvements sociaux, à adapter l'usage de leur genre en fonction des circonstances. De manière plus générale, les femmes qui sont parvenues à pérenniser leur présence dans le champ politique ont su s'emparer des interstices de pouvoir laissés vacants par le « patriarcat fissuré » en se donnant une

image de matriarche venant suppléer une supposée défaillance masculine. Le matriarcat étant cependant lui-même « fissuré », elles doivent néanmoins mobiliser d'autres ressources politiques pour assurer la longévité de leurs carrières politiques.

Les possibilités de conversion du genre en ressource politique laissent entrevoir la légitimation progressive de la féminisation du champ politique. La réflexion peut donc se poursuivre sur l'émergence, et la diffusion, des normes égalitaires du genre en politique, ainsi que sur ses ambiguïtés en contexte caribéen postcolonial, où les luttes socio-raciales ont encore tendance à primer sur les revendications féministes. Il s'agit d'interroger les modalités de construction des normes égalitaires du genre en politique, avant de déplacer la focale d'analyse sur leur application, contrastée dans les deux terrains d'étude, en raison de trajectoires politiques différenciées.

## **3<sup>ème</sup> PARTIE : LES NORMES ÉGALITAIRES DU GENRE EN POLITIQUE ENTRE CONTESTATION ET INSTITUTIONNALISATION**

Si le XX<sup>ème</sup> siècle a été celui de l'accès des femmes aux droits d'élire et d'être élues, le XXI<sup>ème</sup> siècle pourrait être celui de leur accès à la représentation.

Manon Tremblay, politiste canadienne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> TREMBLAY, Manon, dir., *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Presses du Remue-ménage, 2005, p.40.

## Chapitre 5. La plantation « dépassée » ? Mobilisations féministes et normes égalitaires du genre en politique

La deuxième partie a montré les effets contrastés de l'appartenance au sexe féminin sur les trajectoires politiques. D'une part, il revêt, dans le champ politique patriarcal et racialisé, une dimension contraignante, contribuant à l'exclusion des femmes de celui-ci. D'autre part, la relative perméabilité entre ordre social et ordre politique représente un moyen de conversion de l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité » en ressource politique, légitimant la présence des femmes dans les assemblées élues. La réflexion sur la féminisation progressive du champ politique peut se poursuivre par l'étude des modalités de construction des normes égalitaires du genre en politique. Le concept « *d'espace de la cause des femmes* », défini par Laure Bereni comme un outil permettant de saisir la « *configuration des sites de mobilisation au nom des femmes et pour les femmes dans la pluralité des sphères sociales* »<sup>1</sup> est heuristique pour « *restituer la grande pluralité de ces mobilisations, leur dispersion et leur encastrement dans des visions du monde variées et des univers multiples* »<sup>2</sup>. L'analyse de leur « transversalité »<sup>3</sup> a l'avantage de faire tenir dans un même ensemble les mobilisations contestataires, étudiées notamment par la sociologie des mouvements sociaux<sup>4</sup>, et les approches institutionnalistes, particulièrement prisées par la sociologie des politiques publiques<sup>5</sup>, dépassant ainsi leur opposition traditionnelle. Le mouvement suffragiste, prémices de « l'espace de la cause des femmes » en politique, se heurte, dans le contexte de sociétés de legs plantationnaire, on l'a vu, à la

---

<sup>1</sup> BERENI, Laure, *La bataille de la parité...*, op. cit., 2015, p.17.

<sup>2</sup> BERENI, Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in BARD, Christine, dir., *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2012, p.27.

<sup>3</sup> Ibid., p.27-41.

<sup>4</sup> Pour une présentation plus détaillée de la sociologie des mouvements sociaux et de leur dimension contestataire, se référer par exemple à NEVEU, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>5</sup> Pour une présentation plus détaillée de la sociologie des politiques publiques et de leur dimension institutionnaliste, se référer par exemple à LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 128, 2012.

concurrence des rapports sociaux de domination hérités de la colonisation. Les militantes suffragistes noires américaines sont en effet confrontées à un « dilemme » à l'abolition de l'esclavage, tiraillées entre la défense de leur classe de sexe, par l'alliance avec le mouvement féministe blanc porteur des revendications suffragistes, trahissant leur « race », et la défense de celle-ci, par l'adhésion à un système patriarcal leur refusant l'accès à la citoyenneté politique, au détriment de leur statut de femme<sup>6</sup>. Les femmes finissent par obtenir le droit de vote et d'éligibilité par les ordonnances du 21 avril 1944 en Guadeloupe et du 20 novembre 1944 en Jamaïque, sans que leur représentation politique ne coïncide cependant avec leur représentation sociale.

À partir du postulat que la sous-représentation politique des femmes constitue, dans les deux terrains d'étude, une « controverse », concept défini par Pierre Lascoumes comme un ensemble de « séquences de discussion et d'affrontement entre des points de vue divergents sur un sujet »<sup>7</sup>, ce chapitre interroge, en empruntant à la notion de « féminité “dépassée” » théorisée par Sandrine Levêque<sup>8</sup>, les modalités de construction de « l'espace de la cause des femmes » en politique au prisme du « dépassement » du legs plantationnaire. Il démarre par un retour historique sur ses conditions d'émergence et de diffusion, portées par une pluralité de pôles sectoriels, avant de déplacer la focale d'analyse sur l'ambiguïté de leur positionnement en contexte caribéen (post)colonial.

### **1. « On a encore du chemin à faire ! » : historicisation des modalités de construction de « l'espace de la cause des femmes » en politique**

« On a encore du chemin à faire ! » (entretien avec Sandra Falconer, *ibid.*). Tel est le constat formulé par Sandra Falconer, ancienne sénatrice PNP, à propos de la représentation des femmes dans les assemblées politiques jamaïcaines. Un retour historique sur les modalités de construction de « l'espace de la cause des femmes » en politique depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans les deux sociétés étudiées, caractérisées par la reconduction des anciens rapports sociaux de

---

<sup>6</sup> bell hooks, *Ne suis-je pas une femme...*, op. cit., p.40.

<sup>7</sup> LASCOUMES, Pierre, « Controverse », in BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline, dir., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p.172.

<sup>8</sup> LÉVÊQUE, Sandrine, « La féminité “dépassée” ? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidat(e)s parisien(ne)s aux élections législatives de 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, 2005, p.501-520.

domination, permet d'en restituer l'historicité. Les mobilisations féministes en faveur des normes égalitaires du genre en politique émergent en effet dès l'acquisition de la citoyenneté politique par les femmes, sans parvenir cependant à véritablement faire entendre leurs revendications dans le champ politique patriarcal et racialisé. Les années 1970 et l'internationalisation de « l'espace de la cause des femmes » représentent en revanche une conjoncture favorable à son institutionnalisation s'exprimant dans des pôles sectoriels pluriels dans les deux terrains d'étude, et susceptibles d'être concurrentiels. Le XXI<sup>ème</sup> siècle voit cependant l'émergence de « coalitions » permettent d'en atténuer le caractère concurrentiel. À l'issue de ce cadrage général, je reviendrai sur les différents pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique, ainsi que sur leurs répertoires d'action, afin de les comparer de manière plus systématique dans les deux sociétés étudiées. Je laisse pour l'instant volontairement de côté les mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques (j'y reviendrai dans le chapitre 6).

### *1.1. Émergence des normes égalitaires du genre en politique et pôle partisan de « l'espace de la cause des femmes » au lendemain des (dé)colonisations*

Le contexte de « décolonisation improbable »<sup>9</sup>, dont le chapitre 3 a mis en évidence la contribution à la reconduction d'un champ politique institutionnalisé hérité des normes coloniales au lendemain de la départementalisation en Guadeloupe et de l'indépendance en Jamaïque, est peu favorable à l'expression des revendications en faveur des normes égalitaires du genre en politique. Portées par pôle partisan de « l'espace de la cause des femmes » dans les deux terrains d'étude, elles se heurtent en effet à un déficit de légitimité face aux revendications socio-raciales.

En Guadeloupe, la fédération guadeloupéenne de l'*Union des Femmes Françaises* (UFF), historiquement liée au *Parti Communiste Français* (PCF)<sup>10</sup>, est mise en place en 1946 par la députée communiste Gerty Archimède qui en devient

---

<sup>9</sup> SAINTON, Jean-Pierre, *La décolonisation improbable...*, op. cit.

<sup>10</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'UFF et de ses liens historiques avec le PCF, se référer à FAYOLLE, Sandra, « L'union des femmes françaises : une organisation féminine de masse du Parti communiste français (1945-1965) », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2005.

la première présidente. Bien que l'organisation ne soit pas engagée dans une mobilisation nationaliste, ne réclamant pas l'indépendance et revendiquant au contraire l'assimilation avec la métropole, elle fait néanmoins partie du mouvement féministe anticolonial, configuration ambiguë la rapprochant de ses homologues martiniquaise, l'*Union des Femmes de la Martinique* (UFM)<sup>11</sup>, et réunionnaise, l'*Union des Femmes de la Réunion* (UFR)<sup>12</sup>. L'organisation milite activement, au lendemain de l'acquisition de la citoyenneté politique par les femmes, dans un contexte dont Clara Palmiste a souligné la lenteur de l'inscription des nouvelles électrices sur les listes électorales et l'ampleur de la fraude électorale<sup>13</sup>, pour le respect du suffrage universel<sup>14</sup>, lutte partagée par sa sœur réunionnaise<sup>15</sup>. Elle concentre cependant son action sur la défense des droits sociaux des Guadeloupéennes, dont la conquête s'apparente, rappelons-le, à une lutte pour l'égalité raciale, en vue de bénéficier des mêmes avantages sociaux que leurs homologues métropolitaines<sup>16</sup>. L'envoi de Guadeloupéennes au Parlement français est donc perçu comme un moyen de défendre leurs droits sociaux, transcendant leur représentation politique<sup>17</sup>. La scission de la fédération guadeloupéenne du PCF en 1958, donnant naissance au *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG), entraîne la transformation de la fédération guadeloupéenne de l'UFF en *Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG), désormais liée au PCG, et l'abandon de la posture assimilationniste au profit de la revendication autonomiste<sup>18</sup>. Le déclin électoral du PCG depuis les années 1990 limite la portée des revendications de l'UFG en faveur des droits des femmes, aussi bien politiques que sociaux, dans le champ politique institutionnalisé, et l'organisation est désormais surtout visible dans les espaces de contre-pouvoir, comme en témoigne son appel du 17 février 2009 dans le contexte de la grève contre la « vie chère » de 2009 :

---

<sup>11</sup> *Union des Femmes de la Martinique*, <https://unionfemmesmartinique.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>12</sup> PARIS, Myriam, « “Nous qui versons la vie goutte à goutte...” », op. cit., p.27-28.

<sup>13</sup> PALMISTE, Clara, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique... », art. cit.

<sup>14</sup> JOSEPH-GABRIEL, Annette, “Gerty Archimède and the Struggle for Decolonial Citizenship in the French Antilles, 1946-51”, in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.100.

<sup>15</sup> PARIS, Myriam, « “Nous qui versons la vie goutte à goutte...” », op. cit., p.281. On peut supposer que la situation est similaire en Martinique.

<sup>16</sup> Myriam Paris l'a bien montré pour l'UFR. Se référer à PARIS, Myriam, « “Nous qui versons la vie goutte à goutte...” », op. cit., p.154.

<sup>17</sup> Entretien avec Pauline Ibéné, présidente de l'UFG, rencontrée le 22 avril 2015 à Sainte-Anne.

<sup>18</sup> Cette évolution institutionnelle et idéologique est retrouvée en Martinique et à la Réunion.



*L'Union des Femmes Guadeloupéennes* : [...] Réaffirme son soutien au collectif *Lyannaj Kont Pwofitasyon* (« Collectif contre l'exploitation outrancière ») [...] Appelle ses militantes, et au-delà, toutes les femmes de Guadeloupe, à renforcer leur mobilisation et leur détermination [...] Invite toutes ses militantes et sympathisantes, à utiliser tous les moyens à leur disposition pour [...] Exercer une solidarité active vis-à-vis des compatriotes les plus désemparés. Réclamer de leurs élus qu'ils agissent de concert pour exiger, du gouvernement d'une part, et du haut patronat d'autre part, le retour à la table de négociation avec des propositions conséquentes pour sortir dignement de cette situation périlleuse le pays. (*Union des Femmes Guadeloupéennes*, « Appel de l'Union des Femmes Guadeloupéennes », 17 février 2009).

En Jamaïque, « l'espace de la cause des femmes » se distancie, dans un premier temps, des revendications en faveur de la représentation politique des femmes. Le cas de la *Jamaica Federation of Women* (JFW), mise en place en 1944 par les femmes de l'oligarchie coloniale blanche, est révélateur. Ses statuts prévoient en effet la démission de ses membres militantes politiques, si elles sont candidates à une élection ou impliquées dans une campagne électorale, activités jugées incompatibles avec les normes coloniales de la « respectabilité » féminine contribuant, pour emprunter à l'expression employée par Joan French et Honor Ford-Smith, à leur *housewifcation* (« mise au foyer des femmes »)<sup>19</sup>. L'adhésion du *Women's Liberal Club* (WLC) qui obtient, rappelons-le, une franchise pour les femmes puissent voter et être élues aux élections locales en 1936, entérine l'éloignement durable de « l'espace de la cause des femmes » des revendications en faveur de la représentation politique des femmes.

Elles sont cependant investies, dans un second temps, comme en en Guadeloupe, bien que de manière plus tardive, par le pôle partisan de « l'espace de la cause des femmes », sous l'impulsion des sections féminines des partis politiques, notamment du côté du PNP. Un mouvement de femmes informel émerge en effet à la suite de la victoire du parti aux élections générales de 1972 avant de se transformer, en 1973, en auxiliaire du PNP<sup>20</sup>. En 1977, après la nouvelle victoire du PNP aux élections générales de 1976 remportées par Michael Manley, il se transforme en section féminine du parti, le *PNP Women's Movement* (PNPWM). Beverley Manley, qui est alors la femme de Michael Manley<sup>21</sup>, en devient la

---

<sup>19</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.288.

<sup>20</sup> EDWARDS, Jennifer, «The PNP Women's Movement - History, Achievements, Challenges and Opportunities», discours non daté.

<sup>21</sup> Beverley Manley est mariée à Michael Manley de 1972 à 1990. Pour une présentation biographique plus détaillée de Beverley Manley, se référer à MANLEY, Beverley, *The Manley Memoirs*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2008.

première présidente. Le PNPWM défend, comme l'UFG, les droits sociaux des femmes, comme le rappelle sa présidente, Jennifer Edwards :

La section féminine du PNP [...] a lutté, dans un environnement souvent hostile, en faveur de la *Maternity Law*, de la *Equal Pay for Equal Work Law*, de la *Bastardy Law* [...] du *Matrimonial Act* [...] du *Offenses Against the Person Act*, du *Property Rights of Spouses Act* [...] et soutenu de nombreuses avancées sociales. Le mouvement peut être fier des résultats qu'il a obtenus. (EDWARDS, Jennifer, "The PNP Women's Movement...", op. cit.).

Le PNPWM revendique également, de manière plus marquée que l'UFG, la représentation politique des femmes. Au niveau des instances dirigeantes du PNP, Beverley Manley déclare ainsi « *On leur a dit (à la direction du PNP) qu'il fallait coopter une certaine proportion de femmes [...] au sein des instances principales du parti. Elles n'étaient donc pas élues, mais cooptées* » (entretien avec Beverley Manley, membre fondatrice et ancienne présidente du PNPWM, rencontrée le 22 mars 2016 à Kingston [Mona]). En ce qui concerne le Sénat, l'organisation appelle également les dirigeant.e.s du PNP à y nommer des femmes<sup>22</sup>, situation certainement facilitée, aux débuts du PNPWM, par les liens personnels de Beverley Manley avec Michael Manley. Le PNPWM s'empare en revanche de cet enjeu plus tardivement au niveau de la Chambre des représentants, dans les années 1990, en coopération avec le *Jamaica Women Political Caucus* (JMPC, j'y reviendrai), comme le souligne Jennifer Edward :

[...] la section féminine du PNP a travaillé en coopération avec le *Jamaica Women's Political Caucus* pour identifier les causes de l'échec des femmes dans ce domaine, bien que les femmes dominent le travail politique de terrain [...] (EDWARDS, Jennifer, "The PNP Women's Movement...", op. cit.).

Peu d'informations sont disponibles sur les modalités de création de la section féminine du JLP, le *Women's Freedom Movement* (JLPWFM), laissant supposer sa position subalterne au sein du parti. Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice JLP, met cependant en place, en 1986, le *Bustamente Institute of Public and International Affairs*, dont elle devient la présidente<sup>23</sup>. Une des principales avancées de l'organisation est la création de *Caribbean Women for Democracy*, dont elle est la secrétaire générale, qui appelle à une meilleure représentation des

---

<sup>22</sup> Entretien avec Beverley Manley, *ibid.*

<sup>23</sup> Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*

femmes dans les assemblées politiques<sup>24</sup>. L'organisation est cependant, depuis 2016, en cours de restructuration après plusieurs années d'inactivité, sous l'impulsion de Rayharna Wright<sup>25</sup>, tandis que l'organisation de jeunesse du JLP, *Young Jamaica*, met en place une section féminine, *Young Women*, dont Hillary Tullock est la première présidente<sup>26</sup>. D'autres sections féminines émergent de manière ponctuelle, comme le *Committee of Women for Progress (CMP)*, affilié au *Workers Party of Jamaica*, d'orientation marxiste et léniniste<sup>27</sup>, dont Linnette Vassell est la première coordinatrice<sup>28</sup>. Elles ne parviennent cependant pas, à l'image des tiers partis dont elles sont issues, à pérenniser leur présence dans le champ politique institutionnalisé.

La revendication d'une meilleure représentation politique des femmes est donc portée, au lendemain des (dé)colonisations, par le pôle partisan de « l'espace de la cause des femmes ». La reconduction des anciens rapports sociaux de domination limite cependant l'ampleur de ces revendications, notamment en Guadeloupe où les décalages avec la métropole en matière de droits sociaux sont prioritaires. Les années 1970 caractérisées, pour emprunter à l'expression employée par Laure Bereni, par « l'internationalisation de la cause des femmes » en politique, contribuent cependant à leur légitimation<sup>29</sup>.

### 1.2. *Légitimation des normes égalitaires du genre en politique et « internationalisation de l'espace de la cause des femmes » depuis les années 1970*

Les organisations internationales, en contexte qualifié par Ioana Cîrstocea, Delphine Lacombe et Elisabeth Marteu de « globalisation du genre »<sup>30</sup>, contribuent au développement ce que Laure Bereni qualifie « d'expertise féministe sur la

---

<sup>24</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à GREGORY, Marie, ed., "Caribbean Women for Democracy", *The Bustamente Institute of Public and International Affairs*, vol. 1, n°4, 1985.

<sup>25</sup> Entretien avec Rayharna Wright, présidente du JLPWFM, rencontrée le 15 avril 2016 par Skype (Beijing, Chine).

<sup>26</sup> Entretien avec Hillary Tullock, présidente de *Young Women*, rencontrée le 2 mai 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>27</sup> REDDOCK, Rhoda, "Women's Organizations and Movements in the Commonwealth Caribbean: The Response to Global Economic Crisis in the 1980's", *Feminist Review*, vol. 59, n°1, 1998, p.60.

<sup>28</sup> Entretien avec Linnette Vassell, première coordinatrice du CWP, membre fondatrice et première présidente du WROC, rencontrée le 25 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>29</sup> BERENI, Laure, « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 20, n°78, 2007, art. cit.

<sup>30</sup> CÎRSTOCEA Ioana, LACOMBE, Delphine, MARTEU, Elisabeth, dir., *La globalisation du genre. Mobilisations, cadres d'action, savoirs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2018.

*représentation politique des femmes* »<sup>31</sup> favorable à la diffusion des normes égalitaires du genre en politique selon des modalités relativement proches en Guadeloupe et en Jamaïque. Le retour sur la genèse et l'évolution, pour emprunter à l'expression employée par Bérangère Marques-Pereira et Catherine Gigante<sup>32</sup>, du « cadre international » de la représentation politique des femmes, sert de fil conducteur à l'identification, dans les deux terrains d'étude, des différents pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes », ainsi qu'à l'analyse de la « cause des femmes dans les institutions » définie par Soline Blanchard, Alban Jacquemart, Marie Perrin et Alice Romerio comme « *l'intégration de la cause des femmes dans les pratiques et les discours d'institutions* »<sup>33</sup>.

La ratification de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 par la France et le Royaume-Uni, à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, place leurs (anciennes) colonies sous le régime du « cadre international » de la représentation politique des femmes<sup>34</sup>. Son préambule consacre en effet le principe de « *l'égalité des droits des femmes et des hommes* »<sup>35</sup>, réitéré dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948<sup>36</sup>. Son article 21 l'applique en outre pour la première fois dans le champ politique en stipulant « *Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays* »<sup>37</sup>. La Convention sur les droits politiques de la femme du 31 mars 1953, ratifiée par la France en 1957 et la Jamaïque en 1966, réaffirme les droits politiques des femmes. Son article 3 prévoit ainsi :

Les femmes auront, dans des conditions d'égalité, le même droit que les hommes d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale, sans aucune discrimination. (*Organisation des Nations Unies*, « Convention sur les droits politiques de la femme », 31 mars 1953).

---

<sup>31</sup> BERENI, Laure, « Du MLF au Mouvement pour la parité... », art. cit.

<sup>32</sup> MARQUES-PEREIRA, Bérangère, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes, des quotas à la parité ? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 18, n°1723, p.7-8.

<sup>33</sup> BLANCHARD, Soline, JACQUEMART, Alban, PERRIN, Marie, ROMERIO, Alice, « La cause des femmes dans les institutions », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n°223, 2018, p.5.

<sup>34</sup> La Jamaïque ratifie la Charte des Nations Unies à la suite de son indépendance en 1962.

<sup>35</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Charte des Nations Unies », 26 juin 1945.

<sup>36</sup> *Organisation des Nations Unies*, « La Déclaration universelle des droits de l'homme », 10 décembre 1948.

<sup>37</sup> Ibid.

La France et la Jamaïque participent à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme de Mexico de 1975 qui réaffirme ces principes<sup>38</sup>. Prémices de « l'internationalisation de l'espace de la cause des femmes » en politique, elle est investie par son pôle partisan, revendiquant majoritairement une idéologie de gauche, aussi bien l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG), qui son appartenance au « mouvement internationaliste »<sup>39</sup>, que le *PNP Women's Movement* (PNPWM) et le *Committee of Women for Progress* (CWP), qui y envoient des représentantes<sup>40</sup>. La circulation des militantes féministes pose les jalons de « l'espace de la cause des femmes » en politique au niveau local, comme en témoignent les propos de Beverley Manley qui conduit la délégation du PNPWM à la Conférence de Mexico :

On en est revenues pleines d'énergie, et on était vraiment investies dans tous les aspects du mouvement de femmes, *aussi bien au niveau international qu'au niveau local*. [...] On a rencontré des femmes du monde entier, on a tissé des liens avec des féministes du monde entier, en développant des réseaux et en allant à des conférences. (Entretien avec Beverley Manley, *ibid.* J'ai souligné).

Les militantes féministes contribuent en effet, d'une part, à l'affirmation du pôle étatique de « l'espace de la cause des femmes » en politique. En Jamaïque, l'*Advisory Committee on the Status of Women*, mis en place en 1974 par Lucille Mathurin Mair (pour une présentation plus détaillée de son engagement féministe, se référer à l'encadré 28), et dont la vocation est de conseiller le gouvernement sur la mise en place des programmes de développement à destination des femmes<sup>41</sup>, est institutionnalisé, quelques mois plus tard, sous la forme d'un *Women's Desk* avant de devenir, en 1975, le *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA). Première agence gouvernementale dédiée aux femmes dans la Caraïbe, son rôle est de « permettre aux femmes de contribuer pleinement au développement social, culturel et économique de la Jamaïque et d'accéder de manière équitable aux ressources du pays »<sup>42</sup>. La représentation politique des femmes ne fait cependant

---

<sup>38</sup> Le rapport issu de la Conférence de Mexico de 1975 appelle ainsi, dans son chapitre 18, à un accroissement de la participation politique des femmes. Se référer à *Organisation des Nations Unies*, « Rapport de la conférence mondiale de l'année internationale de la femme. Mexico, 19 juin - 2 juillet 1975 », 1976, p.110-111.

<sup>39</sup> Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*

<sup>40</sup> Entretien avec Beverley Manley, *ibid.*

<sup>41</sup> Brochure du *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Past Directors of the Bureau", p.1.

<sup>42</sup> Brochure du *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Office of the Prime Minister. Bureau of Women's Affairs", p.1. Ma traduction.

pas partie de ses axes d'action prioritaires<sup>43</sup>. Dans la continuité de la création du JBWA, Theresa McGregor, représentante PNP de la circonscription de Westmoreland Western, est nommée, en 1976, secrétaire parlementaire à la Condition féminine. Première structure ministérielle dédiée aux femmes dans la Caraïbe, elle disparaît cependant au terme de son mandat en 1980. La trajectoire guadeloupéenne est, quant à elle, liée à celle de sa métropole, elle-même influencée par « l'internationalisation de l'espace de la cause des femmes » en politique. Laure Bereni et Anne Revillard ont mis en évidence, dans leur chronologie des rapports entre féminisme d'État et « cause » de la représentation politique des femmes en France, que la période 1974-1981 correspond, dans le contexte de la Conférence de Mexico, à la mise en place par les gouvernements de droite des premières agences gouvernementales investies de la représentation politique des femmes, au premier rang desquelles le Comité du travail féminin, ainsi que de différentes structures ministérielles chargées de la « condition féminine »<sup>44</sup>.

Les militantes féministes contribuent d'autre part, en Jamaïque, à la mise en place du pôle académique de « l'espace de la cause des femmes » en politique. Le chapitre 26 du rapport issu de la Conférence de Mexico appelle en effet à la mise en place d'un *Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme* affilié à l'ONU<sup>45</sup>, conduisant à la création, sur le campus de Cave Hill de l'UWI à la Barbade en 1978, de la *Women and Development Unit* (WAND) dont Lucille Mathurin Mair devient la première coordinatrice régionale<sup>46</sup>. Elle contribue en outre à l'inauguration, de 1979 à 1982, des *Women and Development Studies groups* (WDS) rassemblant les universitaires travaillant sur le genre sur les trois principaux campus de l'UWI<sup>47</sup>.

La Conférence de Mexico lance la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985). Lucille Mathurin Mair, véritable actrice du « cadre international » de

---

<sup>43</sup> Ses axes d'action prioritaires sont les violences faites aux femmes, la lutte contre la pauvreté et la santé sexuelle et reproductive. Se référer à la brochure du *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Office of the Prime Minister. Bureau of Women's Affairs", p.1. Ma traduction.

<sup>44</sup> BERENI, Laure, REVILLARD, Anne, « Des quotas à la parité : "féminisme d'État" et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, vol. 2, n°67, 2007, p.6-7.

<sup>45</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Rapport de la conférence mondiale de l'année internationale de la femme... », op. cit., p.124-125.

<sup>46</sup> *Institute for Gender & Development Studies*, "History", <https://www.mona.uwi.edu/igds/history.php> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>47</sup> Il s'agit de Mona, en Jamaïque, St. Augustine, à Trinité-et-Tobago, et Cave Hill, à la Barbade.

la représentation politique des femmes, est nommée vice-représentante de la Jamaïque aux Nations Unies, et assistante au secrétaire général des Nations Unies en 1979. Elle participe à l'élaboration de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women*, CEDAW) du 18 décembre 1979, ratifiée par la France en 1983 et la Jamaïque en 1984, qui réaffirme dans son préambule « l'égalité de l'homme et de la femme dans l'exercice de tous les droits [...] politiques »<sup>48</sup>. Elle contribue également à l'organisation de la Conférence mondiale de Copenhague de 1980 dont elle est la secrétaire générale avant d'être nommée sous-secrétaire générale des Nations Unies et conseillère sur les femmes et le développement auprès du directeur général de l'UNICEF en 1982.

**Encadré 28. Un engagement féministe à la jonction des pôles académique et étatique : la trajectoire professionnelle et politique de Lucille Mathurin Mair en Jamaïque**

Lucille Mathurin Mair est née en Jamaïque en 1924. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée en Jamaïque, elle entame des études universitaires au Royaume-Uni, où elle décroche une licence d'histoire de la *London School of Economics*. Elle retourne ensuite en Jamaïque, où elle obtient un doctorat d'histoire de l'UWI (campus de Mona). Deux fois mariée et deux fois veuve, elle a trois enfants.

Le militantisme féministe de Lucille Mathurin Mair s'inscrit dans la continuité de sa trajectoire professionnelle. Universitaire reconnue, ses publications sont fondatrices dans le champ de la recherche sur les femmes et le genre en Jamaïque et dans la Caraïbe anglophone<sup>49</sup>. Première directrice de Mary Seacole Hall, la résidence universitaire de filles de l'UWI (campus de Mona), elle est également la première coordinatrice régionale de la *Women and Development Unit* (WAND) en 1978, contribuant à la création des *Women and Development Studies groups* (WDS) de 1979 à 1982. Elle coordonne en outre le projet *Cooperation in Teaching, Research and Outreach in Women and Development Studies* de 1986 à 1989, facilitant la mise en place des *Centres for Gender and Development Studies* (CGDS) en 1993. Son expertise sur les femmes et le genre l'amène à participer, à côté de ses activités universitaires, à l'élaboration de politiques publiques et de programmes de développement en faveur de l'amélioration de la condition des femmes en Jamaïque. Elle devient, en 1974, la première conseillère de l'*Advisory Committee on the Status of Women*, contribuant à la mise en place du *Women's Desk*, remplacé par le

---

<sup>48</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », 18 décembre 1979.

<sup>49</sup> Sa thèse, "A Historical Study of Women in Jamaica: 1655-1844", soutenue en 1974 et publiée en 2006, a l'originalité de ne pas se limiter à l'analyse de la catégorie « femmes » mais de la croiser avec d'autres identités, notamment socio-raciales. Elle publie également, en 1974, l'ouvrage *The Rebel Woman in the British West Indies During Slavery*, qui remet en cause la victimisation traditionnelle des femmes esclaves en en faisant au contraire des actrices de leur libération. Se référer à MATHURIN MAIR, Lucille, *A Historical Study of Women in Jamaica...*, op. cit., et MATHURIN MAIR, Lucille, *The Rebel Woman in the British West Indies...*, op. cit.

*Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA) l'année suivante. Cette nomination gouvernementale lance sa carrière diplomatique internationale. En 1975, elle est nommée vice-représentante de la Jamaïque aux Nations Unies, et en 1979, assistante au secrétaire général des Nations Unies. Elle contribue également, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), à l'élaboration de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (*Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women*, CEDAW) du 18 décembre 1979 et à l'organisation de la Conférence mondiale de Copenhague en 1980 dont elle est la secrétaire générale. En 1982, elle est nommée sous-secrétaire générale des Nations Unies, devenant la première femme à exercer cette fonction, ainsi que conseillère sur les femmes et le développement auprès du directeur général de l'UNICEF. L'exceptionnalité de sa carrière universitaire et diplomatique attire l'attention de Michael Manley, de retour au pouvoir à la suite des élections générales de 1989, qui la nomme ambassadrice de la Jamaïque à Cuba, sénatrice et ministre d'État rattachée au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Elle démissionne cependant en 1992 à la suite de sa nomination d'ambassadrice de la Jamaïque aux Nations Unies.

Lucille Mathurin Mair décède en 2009. En reconnaissance de son militantisme féministe universitaire, l'UWI donne son nom à un cycle de conférences féministes, les "Lucille Mathurin Mair Public Lectures".

Sources : *University of the West Indies et Caribbean Community*<sup>50</sup>.

La Conférence de Mexico représente une conjoncture favorable à l'implantation des agences onusiennes dans la Caraïbe, qui agissent comme des relais du « cadre international » de la représentation politique des femmes. Elles ne sont pas implantées en Guadeloupe, ce qui est à relier à son statut de DOM, la métropole demeurant l'interlocuteur privilégié de l'ONU, sans empêcher cependant l'adoption, par les institutions locales, du « cadre international » de la représentation politique des femmes. Elles sont en revanche bien représentées en Jamaïque, en dépit de l'ouverture tardive d'un Bureau régional de *United Nations Development Fund for Women* (UNIFEM, instauré en 1976) dans la Caraïbe (j'y reviendrai). Le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) ouvre ainsi un Bureau régional en 1976<sup>51</sup>. La « promotion de l'égalité de genre » et de la « gouvernance démocratique » fait partie de ses axes d'action prioritaires, bien que l'organisation ne s'empare de l'enjeu de la représentation politique des

---

<sup>50</sup> *University of the West Indies*, "Ambassador Lucille Mair", <http://www.mona.uwi.edu/history/ambassador-lucille-mair>, et *Caribbean Community*, "Dr. Lucille Mathurin Mair", [http://www.caricom.org/jsp/projects/personalities/lucille\\_mair.jsp?menu=projects](http://www.caricom.org/jsp/projects/personalities/lucille_mair.jsp?menu=projects) (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>51</sup> *United Nations Development Program - Jamaica*, <http://www.jm.undp.org/content/jamaica/en/home.html> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019). Les agences onusiennes sont globalement bien représentées en Jamaïque, qui dispose également d'un Bureau régional du *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance* (*United Nations International Children's Emergency Fund*, UNICEF) depuis 1977, et d'un Bureau régional du *Programme des Nations Unies pour l'Environnement* (PNUE) depuis 1981.



femmes que de manière ponctuelle<sup>52</sup>. Il faut cependant souligner, en 2015, la publication du rapport *Where Are the Women? A Study of Women, Politics, Parliaments and Equality in the CARICOM Countries. Jamaica Case Study* qui appelle, dans la continuité des principes défendus par les agences onusiennes, à l'égalité des droits politiques entre les hommes et les femmes<sup>53</sup>.

La Conférence mondiale de Nairobi de 1985, où sont également présentes la France et la Jamaïque, évalue les avancées de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), notamment dans le champ politique<sup>54</sup>. Elle est investie, comme la Conférence de Mexico, par le pôle partisan de « l'espace de la cause des femmes » en politique, se situant cette fois-ci plutôt à la droite de l'échiquier politique. En Jamaïque, Jeanette Grant-Woodham, sénatrice JLP et présidente du *National Advisory Council on Women*, y conduit ainsi la délégation nationale. Ses propos montrent que la circulation des militantes féministes affirme « l'espace de la cause des femmes » en politique au niveau local :

Je suis allée à Nairobi en 1985. J'ai conduit la délégation jamaïcaine à la conférence, pour l'élimination des discriminations faites aux femmes. On était onze dans la délégation. C'était bien, on a fait de bonnes interventions, et ils ont bien aimé ce qu'on a fait (le gouvernement jamaïcain). En 1986, on m'a demandé de diriger une organisation qui s'appelait le *Bustamente Institute of Public and International Affairs*, et on m'a demandé de présider des conférences dans toute la Caraïbe, donc j'ai rencontré du monde dans toute la région. C'était bien parce que j'ai rencontré beaucoup de femmes qui s'intéressaient aux femmes. On a mis en place une organisation, le *Caribbean Women for Democracy*, dont j'étais la secrétaire générale. On a fait des choses différentes, on a été dans les différentes îles, avec tous les partis, pas seulement un seul parti. On a pris la parole en public, on a présenté les candidates (aux élections), etc. (Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*).

L'institutionnalisation par la Conférence de Nairobi du principe du *gender mainstreaming*, traduit en français par Réjane Sénac-Slawinski par « *approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes* » caractérisée, dans le domaine des politiques publiques, par la coexistence d'une approche transversale de l'égalité de genre et d'actions spécifiques en vue de sa réalisation<sup>55</sup>, contribue à

---

<sup>52</sup> Entretien avec Elsie Laurence-Chounoune, vice-représentante du PNUD - Jamaïque, rencontrée le 22 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>53</sup> BERNABEU, Neus, ed., "Where Are the Women...", *op. cit.*

<sup>54</sup> *Organisation des Nations Unies*, "Report of the World Conference to Review and Appraise the Achievements of the United Nations Decade for Women: Equality, Development and Peace. Nairobi, 15-26 July 1985", 1986, p.20-21.

<sup>55</sup> SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane, « Le *gender mainstreaming* à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France », *Politique européenne*, vol. 3, n°20, 2006, p.11-12.

la consolidation du pôle étatique de « l'espace de la cause des femmes » en politique. Le principe du *gender mainstreaming* représentante en effet un savoir-faire dont les militantes féministes peuvent se prévaloir. En Jamaïque, le JBWA promulgue ainsi, en dépit de la disparition des structures ministérielles dédiées au genre dans les années 1980, en contradiction avec le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la femme et des grandes conférences onusiennes consacrées aux femmes, le *National Policy Statement of Women* (NPSW) en 1987 prévoyant dix objectifs pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie sociale, sans mentionner cependant spécifiquement le champ politique<sup>56</sup>. La trajectoire guadeloupéenne demeure, quant à elle, liée à celle de sa métropole, à nouveau elle-même influencée par « l'internationalisation de l'espace de la cause des femmes » en politique. Laure Bereni et Anne Revillard ont ainsi montré que la période 1981-1999 correspond, dans le contexte des grandes conférences onusiennes consacrées aux femmes et de la montée en puissance des mobilisations locales pour la parité, à la mise en place du *Conseil supérieur de l'égalité professionnelle* en 1984 ainsi que de l'*Observatoire de la parité* en 1995, tandis que les structures ministérielles défendent les « droits des femmes » se multiplient<sup>57</sup>.

La circulation des militantes féministes pose également les jalons du pôle associatif de « l'espace de la cause des femmes » en Jamaïque, à l'intersection de son pôle académique qui s'affirme (les *Women and Development Studies groups*, WDS, deviennent, en 1993, des *Centres for Gender and Development Studies*, CGDS). Hermione McKenzie, sociologue à l'UWI (campus de Mona) faisant partie de la délégation jamaïcaine envoyée à Nairobi, met ainsi en place, en 1988, l'*Association of Women's Organizations* (AWOJA) dont elle devient la présidente<sup>58</sup>. « L'espace de la cause des femmes » s'affirme rapidement dans le domaine politique. La *St. Andrew Business and Professional Women's Organization* met ainsi en place, en 1989, un groupe informel au sein duquel les femmes candidates à des élections ou/et élues peuvent partager leurs expériences politiques<sup>59</sup>. Un comité, auquel Hermione McKenzie participe, est constitué afin de

---

<sup>56</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "National Policy Statement on Women", 1987.

<sup>57</sup> BERENI, Laure, REVILLARD, Anne, « Des quotas à la parité... », art. cit., p.6-7.

<sup>58</sup> Entretien avec Hermione McKenzie, présidente de l'AWOJA, ancienne présidente du JWPC, rencontrée le 22 février 2016 à Kingston (Half Way Tree).

<sup>59</sup> Entretien avec Merline Daley, présidente du JWPC, rencontrée le 16 mars 2016 à Kingston (Mountain View).

l'institutionnaliser, et le *Jamaica Women's Political Caucus* (JWPC), qui fait partie de l'AWOJA, voit le jour en 1992 sous l'impulsion d'Evelyn Smart, qui en devient la première coordinatrice<sup>60</sup>. Le *Women's Resource and Outreach Centre* (WROC), dont Linnette Vassell, historienne à l'UWI (campus de Mona) et première coordinatrice du *Committee of Women for Progress* (CWP), est une ancienne présidente, est également membre de l'AWOJA. Il mène des activités de recherche sur la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, notamment les conseils d'administration et les commissions des entreprises publiques<sup>61</sup>.

La conférence mondiale de Beijing de 1995, à laquelle la France et la Jamaïque envoient une délégation, qui érige les « *mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision* » en axe d'action prioritaire<sup>62</sup>, et le lancement des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD, 2000-2015), notamment son troisième volet relatif à la promotion de « *l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* » dans le champ politique<sup>63</sup>, adoptés par la France et la Jamaïque, , consacre « l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes » en politique.

La réaffirmation du principe du *gender mainstreaming* par la Conférence de Beijing<sup>64</sup> contribue à l'accroissement de la légitimité de ce savoir-faire dont peuvent se prévaloir les militantes féministes. En Jamaïque, le JBWA met ainsi en place, en 1997, un *Steering Committee Convened to Consider the Establishment of a Commission on Gender and Social Equity*<sup>65</sup>, se traduisant par l'établissement d'un *Gender Advisory Committee* rassemblant des représentant.e.s du

---

<sup>60</sup> Entretien avec Evelyn Smart, *membre fondatrice et première coordinatrice du JWPC, rencontrée le 6 février 2016 à Kingston (Hope Pasture)*.

<sup>61</sup> Se référer par exemple à *Women's Resource and Outreach Centre*, "Gender and Governance: Implications for the Participation of Women on Boards and Commissions in Jamaica", 2008.

<sup>62</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Beijing, 4-15 septembre 1995 », 1996, p.86-89.

<sup>63</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement », document accessible en ligne : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

<sup>64</sup> L'article 64 de son *Programme d'Action* invite ainsi les gouvernements à « *encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les conséquences sur les femmes et les hommes avant toute décision* ». Se référer à *Organisation des Nations Unies*, « Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes... », op. cit., p.73.

<sup>65</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "The Report of the Steering Committee Convened to Consider the Establishment of a Commission on Gender and Social Equity", 1997.

gouvernement, des agences gouvernementales et de la société civile en vue de la promulgation d'une politique nationale sur le genre en 2004<sup>66</sup>. Il se traduit par la promulgation, en 2011, de la *National Policy for Gender Equality* (NPGE) qui prend spécifiquement en compte, contrairement au *National Policy Statement on Women* (NPSW), les droits des femmes dans le domaine politique<sup>67</sup>. L'adoption d'objectifs chiffrés sur le modèle des OMD, notamment au niveau du seuil nominal de femmes à atteindre dans les assemblées politiques (j'y reviendrai dans le chapitre 6) confronte cependant la NPGE à deux principales critiques. D'une part, leur évaluation se faisant uniquement selon des critères quantitatifs, leur réussite (ou leur échec) étant corrélée à un seuil nominal de femmes à atteindre, elle laisse de côté leur dimension qualitative<sup>68</sup>. D'autre part, ils ont tendance à priver les institutions locales de leur expertise en imposant des normes internationales<sup>69</sup>. Ces évolutions institutionnelles sont accompagnées par l'instauration, de manière quasi continue à partir de 2000, de structures ministérielles dédiées aux femmes (j'y reviendrai). La trajectoire guadeloupéenne est quant à elle à nouveau liée à celle de sa métropole. Dans le contexte de l'adoption des lois dites sur la parité politique en 2000, sont mises en place des agences gouvernementales, sous la forme de délégations départementales et régionales aux droits des femmes et à l'égalité présentes sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer<sup>70</sup>, ainsi que des structures ministérielles contrôlant l'application de la parité<sup>71</sup>. En Guadeloupe, la *Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité* (DRDFE) - Guadeloupe, rattachée à la *Préfecture de la Guadeloupe* et placée, depuis 2017, sous la responsabilité du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, fait ainsi de « *l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans la vie politique* » un de ses axes d'action prioritaires<sup>72</sup>.

---

<sup>66</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Establishment of the Gender Advisory Committee", 2004.

<sup>67</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, *Gender Advisory Committee*, "Jamaica National Policy for Gender Equality (NPGE). Jamaica", 2011.

<sup>68</sup> MEIER, Petra, LOMBARDO, Emanuela, BUSTELO, Maria, PANTELIDOU MALOUTAS, Maro, "Gender mainstreaming and the bench marking fallacy of women in political decision-making", *The Greek Review of Social Research*, n°117, 2005, p.35-61.

<sup>69</sup> PALMIERI, Sonia, "Feminist Institutionalism and Gender-Sensitive Parliaments...", op. cit.

<sup>70</sup> *Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes*, <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>71</sup> BERENI, Laure, REVILLARD, Anne, « Des quotas à la parité... », art. cit., p.6-7.

<sup>72</sup> *Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Guadeloupe (Préfecture de la Guadeloupe)*, <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Les agences onusiennes, auxquelles vient s'ajouter l'ouverture d'un Bureau régional de *UN Women* (en remplacement du *United Nations Development Fund for Women*, UNIFEM, depuis 2010) à la Barbade en 2011, qui inscrit l'accroissement du « *leadership* » et de la « *participation politique des femmes* » dans ses axes d'action prioritaires<sup>73</sup>, endossent désormais un rôle de bailleur de fonds, contribuant à la reconfiguration du pôle associatif de « l'espace de la cause des femmes » en politique. En Jamaïque, *UN Women - Caribbean* finance ainsi, en partenariat avec le *Caribbean Institute for Women in Leadership* (CIWIL), les activités de formation à destination des femmes candidates aux élections nationales et locales mises en place par le *Jamaica Women's Political Caucus* (JWPC, j'y reviendrai)<sup>74</sup>. *UN Women - Caribbean* finance également le pôle académique de « l'espace de la cause des femmes » en politique, dont on a vu qu'il croise son pôle associatif. L'organisation finance ainsi, en 2011, le programme de formation *Advancing Transformational Leadership for Gender Justice in the Caribbean* à destination des femmes candidates à des élections nationales dans la Caraïbe, mis en place par l'*Institute for Gender & Development Studies* (IGDS, en remplacement des *Centres for Gender and Development Studies*, CGDS, depuis 2008)<sup>75</sup>. L'internationalisation des bailleurs de fonds a deux conséquences principales sur le pôle associatif de « l'espace de la cause des femmes » en politique. D'une part, elle a tendance à reconduire l'ingérence des États occidentaux, d'où sont originaires la majorité des bailleurs de fonds, et à accroître la dépendance des associations aux organisations internationales<sup>76</sup>. La baisse, voire la coupure des fonds alloués, peuvent en effet avoir des conséquences dramatiques sur les activités menées par les organisations. Si l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) assume d'être une organisation non financée<sup>77</sup>, ce n'est pas le cas du JWPC qui se heurte ainsi, en 2016, à une coupure des fonds alloués par *UN Women - Caribbean* et la *Canadian International Development Agency*, lui imposant de trouver d'autres sources de financements et de mener, en attendant,

---

<sup>73</sup> *UN Women - Caribbean*, <http://caribbean.unwomen.org/en> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>74</sup> Entretien avec une femme souhaitant rester anonyme, détentrice d'une fonction à *UN Women - Caribbean*, rencontrée le 9 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>75</sup> Entretien avec Leith Dunn, directrice de l'IGDS (Mona campus), rencontrée le 9 février 2016 à Kingston (Mona).

<sup>76</sup> PALMIERI, Joëlle, « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? », *Esquisses / Les Afriques dans le Monde*, 2018, p.21-22. Article accessible en ligne : <https://elam.hypotheses.org/149>

<sup>77</sup> Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*

des activités de moins grande envergure<sup>78</sup>. Les bailleurs de fonds internationaux contribuent en outre, par l'imposition de leurs normes du développement, à la dépolitisation des discours et des pratiques des organisations de femmes par leur professionnalisation et leur technicisation<sup>79</sup>, critique à laquelle se heurte par exemple le *PNP Women's Movement* (PNP)<sup>80</sup>. D'autre part, l'internationalisation des bailleurs de fond a tendance à accroître le nombre d'organisations de femmes se transformant en ONG pour accéder aux financements internationaux et nationaux, phénomène caractéristique de leur « ONGisation »<sup>81</sup> bien représenté, en Guadeloupe, par la création de la *Fédération féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale* (FORCES), et en Jamaïque, de *51% Coalition* (j'y reviendrai).

Le « cadre international » de la représentation politique des femmes informe donc, à partir des années 1970, les modalités de construction « l'espace de la cause des femmes » au niveau local. Progressivement désinvesti par son pôle partisan, il est cependant relayé par des agences gouvernementales, des groupes de recherche et des associations de femmes endossant un rôle d'expert sur le genre. Particulièrement visible en Jamaïque au niveau du pôle étatique, comme le montre le tableau ci-dessous, ce phénomène est plus discret en Guadeloupe, dont la trajectoire est liée à sa métropole, néanmoins elle-même influencée par « l'internationalisation de l'espace de la cause des femmes » en politique<sup>82</sup>.

---

<sup>78</sup> Entretien avec Merline Daley, *ibid.*

<sup>79</sup> PALMIERI, Joëlle, « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? », art. cit., p.21-22. La littérature s'est largement emparée de l'enjeu de la dépolitisation des mouvements sociaux sous l'effet des programmes de développement internationaux en Afrique. Se référer par exemple à FERGUSON, James, *The Anti-Politics Machine: "Development", Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, et DARBON, Dominique, *La politique des modèles en Afrique - Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala, 2009.

<sup>80</sup> Se référer par exemple à THE JAMAICA OBSERVER, "Where is the once-vibrant PNP-Women's Movement?", art. cit.

<sup>81</sup> JAD, Islah, "The NGO-isation of Arab Women's Movements", *IDS Bulletin*, vol. 35, n°4, 2004, p.34-42.

<sup>82</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer par exemple à LÉPINARD, Éléonore, *L'égalité introuvable...*, et BERENI, Laure, *La bataille de la parité...*, op. cit.

**Tableau 64. Grandes conférences onusiennes et pôle étatique de « l'espace de la cause des femmes » en Jamaïque**

<i>Organisation des Nations Unies</i>	<b>Jamaïque</b>
Année internationale de la femme de Mexico (1975) et Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985)	<i>Jamaica Bureau of Women's Affairs</i> (1975)
Conférence de Nairobi (1985)	<i>National Policy Statement on Women</i> (1987)
Conférence de Beijing (1995)	<i>Steering Committee Convened to Consider the Establishment of a Commission on Gender and Social Equity</i> (1997)
<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i> (2000-2015)	<i>Gender Advisory Committee</i> (2004) et <i>National Policy for Gender Equality</i> (2011)

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Jamaica Bureau of Women's Affairs*<sup>83</sup>.

1.3. *D'une « nébuleuse » à une « coalition » ? La reconfiguration de « l'espace de la cause des femmes » en politique au XXI<sup>ème</sup> siècle*

La pluralité des pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique (partisan, étatique, académique et associatif) sont susceptibles d'engendrer, pour emprunter à l'expression employée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Gallès, un espace « concurrentiel »<sup>84</sup>. Ces différents pôles sont en effet rassemblés par une « cause » commune, en l'occurrence ici la représentation égalitaire des femmes en politique, mais l'absence, pour reprendre les termes employés par Érik Neveu, de « forme d'action collective concertée » et « d'agir-ensemble intentionnel »<sup>85</sup> est susceptible de conduire à la mobilisation de répertoires d'action différenciés, voire contradictoires. Bice Maiguashca distingue, au-delà de la dimension la plus visible des mouvements sociaux, la manifestation, les activités de revendication, la production de connaissances, la mise à disposition de services et les actions de sensibilisation<sup>86</sup>, mobilisés par les différents pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » (j'y reviendrai dans cette partie). Leur usage a cependant tendance à ne pas faire l'objet d'une action concertée en dépit de la mise en place, de manière ponctuelle, de partenariats, réduisant ainsi leur portée. Un cinquième répertoire d'action, la mise en place d'organisations<sup>87</sup>, semble cependant représenter un moyen de dépasser

<sup>83</sup> Brochure du JBWA, "Office of the Prime Minister. Bureau of Women's Affairs".

<sup>84</sup> LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, *Sociologie de l'action publique*, p.72.

<sup>85</sup> NEVEU, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, op. cit., p.11.

<sup>86</sup> MAIGUASHA, Bice, "Looking Beyond the Spectacle: Social Movement Theory, Feminist Anti-globalization Activism and the Praxis of Principled Pragmatism", *Globalizations*, vol. 8, n°4, 2011, p.535-549.

<sup>87</sup> Ibid.

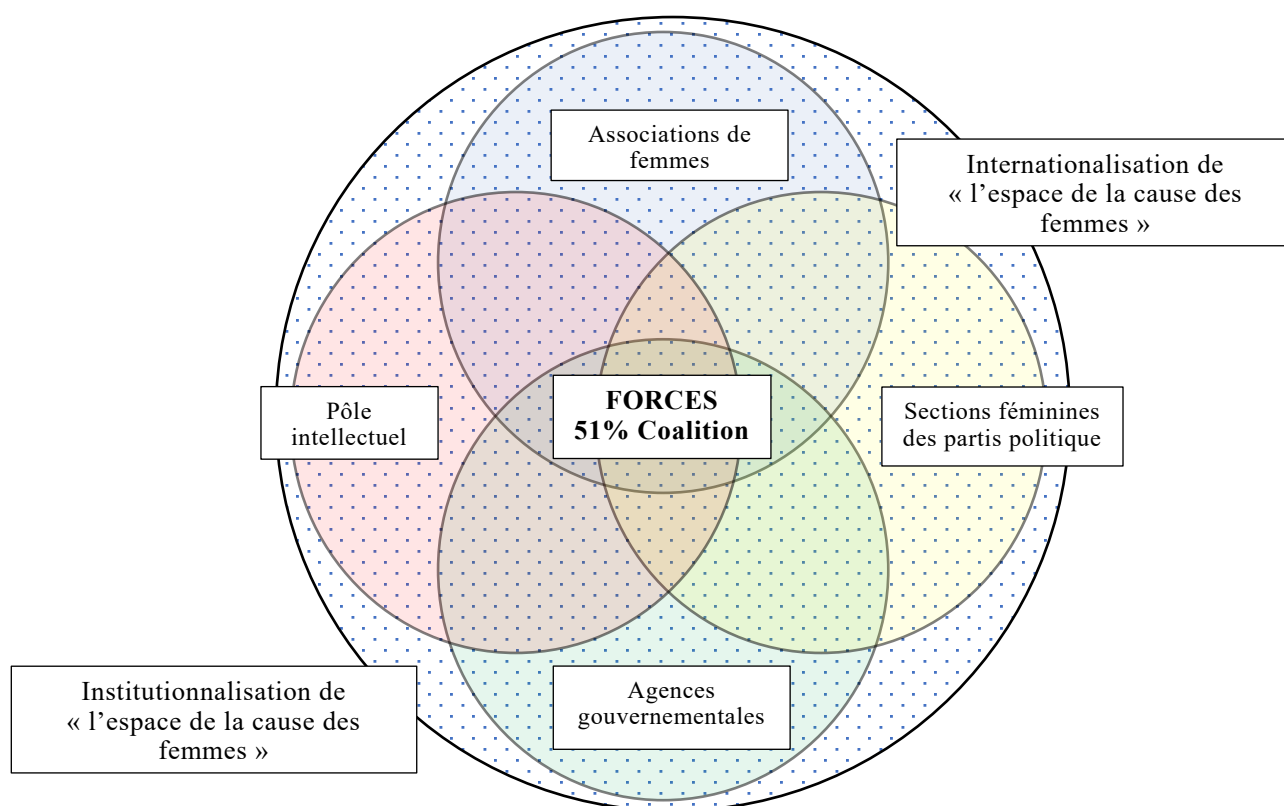
la concurrence entre ces différents pôles sectoriels. Laure Bereni a ainsi montré, dans son étude sur la mise à l'agenda des lois dites sur la parité politique en France, que la « cause » des femmes en politique est caractérisée par le passage d'une « nébuleuse de mobilisations dispersées » à une « coalition paritaire » grâce à « l'accroissement du degré d'alignement des perceptions et de coordination des luttes entre des actrices situées dans différents pôles de l'espace de la cause des femmes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'État »<sup>88</sup>. Ce phénomène est observable, en Guadeloupe, par la création de la Fédération féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale (FORCES), et en Jamaïque, de 51% Coalition, qui rassemblent différents pôles sectoriels, comme le montre le graphique ci-dessous.

---

<sup>88</sup> BERENI, Laure, « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°2, 2009, p.303-304.



**Graphique 13. Le passage de « l'espace de la cause des femmes » en politique d'une « nébuleuse » à une « coalition » en Guadeloupe et en Jamaïque**



Graphique : Soizic Brohan.

En Guadeloupe, la FORCES, créée en 2000 sous l'impulsion de Christiane Gaspard-Méride qui en devient la présidente, et placée sous l'égide de la *Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) - Guadeloupe*, est la première fédération d'associations de femmes mise en place en Guadeloupe<sup>89</sup>. La FORCES œuvre en faveur de « l'égalité des chances entre les hommes et les femmes » dans tous les domaines de la vie sociale en interrogeant le positionnement des femmes dans la société guadeloupéenne, comme en témoigne l'article 1 de sa *Charte des Femmes de Guadeloupe*, promulguée le 8 mars 1999 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Elle s'engage notamment à « briser le carcan de la femme Potomitan au profit d'une nouvelle symbolique » (pour le texte intégral de la *Charte des Femmes de Guadeloupe*, se

<sup>89</sup> *Fédération féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale*, <http://femmesrosecayenne.coconews.com/pages/presentation.html> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

référer à l'annexe 38)<sup>90</sup>. Une des principales avancées de l'organisation est la création, en 2005, de *L'Observatoire Féminin*, un « outil de veille et d'analyse de la situation féminine et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes »<sup>91</sup>. La FORCES érige la représentation politique des femmes en axe d'action prioritaire, comme en témoigne la publication du rapport de *L'Observatoire Féminin* « Les femmes et la politique en Guadeloupe » en 2008<sup>92</sup>, ainsi que l'organisation d'activités de sensibilisation à cette « cause », notamment à l'occasion des Journées internationales de la femme<sup>93</sup>. Les activités menées par l'organisation ciblent cependant en réalité essentiellement les violences faites aux femmes<sup>94</sup>.

En Jamaïque, les fédérations d'associations de femmes sont plus précoces. La *Jamaica Federation of Women* (JFW), rappelons-le, est mise en place dès 1944, mais elle contribue à la mise à distance, durable, des associations de femmes de leur « cause » politique. L'*Association of Women's Organizations* (AWOJA), créée en 1988, s'empare de cet enjeu, mais elle se saisit néanmoins principalement, comme la FORCES, des violences faites aux femmes<sup>95</sup>, en partenariat avec des associations de femmes qui y sont dédiées, notamment le *Sistren Theatre Collective*<sup>96</sup>. *51% Coalition*, mise en place en 2011, et dont le nom désigne le pourcentage de femmes dans la société, que devrait refléter leur représentation politique, dans la continuité de sa conception descriptive, s'empare cependant directement de la « cause » des femmes en politique. Ses origines remontent à la

---

<sup>90</sup> *Fédération féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale*, « Charte des Femmes de Guadeloupe », 8 mars 1999.

<sup>91</sup> *Observatoire Féminin*, <http://www.observatoirefeminin.fr/> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>92</sup> *Observatoire Féminin*, « Les femmes et la politique en Guadeloupe », 2008.

<sup>93</sup> FORCES organise ainsi le 10 mars 2012, en partenariat avec la DRDFE - Guadeloupe et le Conseil régional de la Guadeloupe, une édition sur la citoyenneté intitulée « La femme guadeloupéenne dans la citoyenneté active : s'informer, se former, s'engager ». Se référer à Conseil régional de la Guadeloupe, « Journée internationale des femmes », [https://www.regionguadeloupe.fr/fileadmin/Site\\_Region\\_Guadeloupe/actus/agenda/journee\\_femme\\_Dossier\\_de\\_presse\\_2016.pdf](https://www.regionguadeloupe.fr/fileadmin/Site_Region_Guadeloupe/actus/agenda/journee_femme_Dossier_de_presse_2016.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>94</sup> Entretiens avec Hélène Marie-Angélique, déléguée régionale de la DRDFE - Guadeloupe, et Chantal Luissint, cheffe de projet du réseau Feminhom, rencontrées le 22 janvier 2015 aux Abymes.

<sup>95</sup> La littérature sur l'action de l'AWOJA dans le domaine des violences faites aux femmes est abondante. Margarette May Macauley a ainsi étudié les activités de prévention des violences domestiques faites aux femmes menées par l'AWOJA, tandis que Nancy Muturi et Patricia Donald ont analysé, de manière plus générale, l'action de l'AWOJA dans le domaine des violences faites aux femmes. Se référer à MACAULEY, Margarette May, "An Informal Education Program to Prevent Domestic Violence: Jamaica", in MORRISON, Andrew, LORETO BIEHL, Maria, ed., *Too Close to Home: Domestic Violence in the Americas*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999, p.169-174, et MUTURI, Nancy, DONALD, Patricia, "Violence Against Women and Girls in the Caribbean: An Intervention and Lessons Learned from Jamaica", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 52, n°2-3, 2006, p.83-103.

<sup>96</sup> Entretien avec Afolashadé, membre fondatrice du *Sistren Theatre Collective*, rencontrée le 19 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

campagne pour les élections générales de 2002, au cours desquelles 25 associations de femmes, sous l'égide de l'AWOJA, publient un manifeste, *Healing the Nation: Women's Manifesto for the Prevention of Sexual Injustice*, composé de 15 recommandations dans tous les domaines de la vie sociale, y compris dans le champ politique<sup>97</sup>. Les désillusions suscitées par le manque de volontarisme des partis politiques à la suite des élections générales de 2002, puis de 2007<sup>98</sup>, la représentation parlementaire des femmes plafonnant à 13%, incite une partie des associations de femmes ayant participé au *Women's Manifesto*, au premier rang desquelles l'*Institute for Gender & Development Studies* (IGDS) et le *Jamaica Women's Political Caucus* (JWPC) à se rassembler en une fédération, *51% Coalition*. L'association comprend, en 2016, une vingtaine de membres, aussi bien institutionnels qu'individuels<sup>99</sup>. Le *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA) et les sections féminines des partis politiques n'en font pas partie, mais le premier collabore de manière ponctuelle avec l'organisation<sup>100</sup> qui est parvenue à recruter, parmi ses membres individuel.le.s, des femmes actives dans les sections féminines de leurs partis politique<sup>101</sup>. Véritables relais de *51% Coalition*, elles portent les revendications de l'organisation aux plus hautes sphères de l'État, notamment, du côté du PNP, Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice, et du côté du JLP, Kamina Johnson Smith, sénatrice et Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. *51% Coalition* recourt à différents répertoires d'action. Elle mène d'abord des activités de formation à destination des femmes se présentant aux élections, menées en partenariat avec le *Women's Research and Outreach Centre* (WROC) au niveau des conseils d'administration et des commissions des entreprises publiques<sup>102</sup>, et le JWPC au niveau des assemblées politiques<sup>103</sup>. Il s'agit ensuite des activités de sensibilisation. Le projet *Building Women as a Political Constituency*, financé par *UN Women - Caribbean*, contribue ainsi à

---

<sup>97</sup> *Association of Women's Organizations*, "Healing the Nation: Women's Manifesto for the Prevention of Sexual Injustice", 2002, cité par "Jamaica Elections 2002. *A Nation Decides*", "Women's Manifesto... Seeking Greater Political Power", <http://www.jamaicaelections.com/general/2002/news/20021013-3.html> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>98</sup> *Amnesty International* note ainsi que seule une recommandation du manifeste a été mise en œuvre. Se référer à *Amnesty International*, "Jamaica. Sexual Violence Against Women and Girls in Jamaica: 'Just a Little Sex'", 2006, p.33.

<sup>99</sup> Entretien avec Nikeisha Sewell, *coordinatrice du WROC et de 51% Coalition*, rencontrée le 11 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>100</sup> Entretien avec Sharon Robinson, directrice du JBWA, rencontrée le 13 février 2016 à Kingston (Half Way Tree).

<sup>101</sup> Entretien avec Nikeisha Sewell, *ibid.*

<sup>102</sup> Nikeisha Sewell estime ainsi qu'en 2016, plus de 100 femmes ont bénéficié des formations de *51% Coalition* et du WROC pour se présenter à des élections au niveau des conseils d'administration et des commissions des entreprises publiques. Entretien avec Nikeisha Sewell, *ibid.*

<sup>103</sup> Entretien avec Nikeisha Sewell, *ibid.*

l'organisation, de 2015 à 2017, d'une série de conférences sur l'ensemble de l'île incitant les femmes, associées à une « circonscription politique », à dépasser leurs différences, notamment partisans, afin de se regrouper et de défendre les intérêts de « leur » genre<sup>104</sup>.

#### 1.4. Retour comparatif sur les différents pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique

Cette section revient, pour parachever l'étude des modalités de construction de « l'espace de la cause des femmes » en politique en Guadeloupe et en Jamaïque, sur ses différents pôles sectoriels, afin de les comparer de manière plus systématique. Retrouvés dans les deux terrains d'étude, ils sont cependant investis de manière différenciée, eu égard aux spécificités de leurs trajectoires sociales et politiques

#### Les organisations régionales : L'Union Européenne (UE) en Guadeloupe et l'Organisation des États Américains (OEA) en Jamaïque

Bérange Marques-Pereira et Catherine Gigante ont mis en évidence, à partir du cas européen, l'adoption du « cadre international » de la représentation politique des femmes par les organisations régionales<sup>105</sup>. Cette section interroge donc l'influence du « cadre régional » de la représentation politique des femmes sur « l'espace de la cause des femmes » dans les deux terrains d'étude.

La Guadeloupe, bien que géographiquement située dans les Amériques, fait partie de l'Union Européenne (UE)<sup>106</sup>. Jean-Baptiste Colbert affirme ainsi des colonies antillaises, dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, qu'elles sont des « *Provinces séparées, seulement, par la mer, du sol national* »<sup>107</sup>, constat confirmé non seulement par la

---

<sup>104</sup> Pour une présentation plus détaillée du projet *Building Women as a Political Constituency*, se référer à LEWIS, Emma, "51% Coalition and UN Women Partner to Build Women as a Political Constituency", Petchary's Blog, January 12, 2016, billet accessible en ligne : <https://petchary.wordpress.com/2016/01/12/51-coalition-and-un-women-partner-to-build-women-as-a-political-constituency/>

<sup>105</sup> MARQUES-PEREIRA, Bérange, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes... », art. cit., p.8-11.

<sup>106</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'intégration de la Guadeloupe et des DOM à l'espace européen, se référer par exemple à BURTON, Richard, RÉNO, Fred, *Les Antilles-Guyanes au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant ?*, Paris, Économica, Caraïbe-Amérique latine, 1994, et RUBIO, Nathalie, DUBOUIS, Louis, *L'avenir des départements antillais*, Aix-en-Provence, La Documentation française, Monde européen et international, 2000, et notamment à la partie 2, « Consolider l'intégration des départements antillais dans la Communauté européenne », p.119-281.

<sup>107</sup> FORTUNÉ, Félix-Hilaire, *Les îles françaises d'Amérique : de la vision géopolitique de Richelieu à l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.435.

départementalisation, mais également par l'intégration européenne. L'article 198 du traité de Paris de 1951, qui instaure la *Communauté Économique du Charbon et de l'Acier* (CECA), prévoit en effet, à la demande de la France, que ses dispositions s'appliquent aussi bien aux territoires situés sur le continent européen qu'en-dehors de celui-ci<sup>108</sup>, même si l'article 227 du traité de Rome de 1957, qui met en place la *Communauté Économique Européenne* (CEE), distingue les dispositions immédiatement applicables aux DOM des dispositions particulières<sup>109</sup>, entérinant le « régime d'exception » mis en place par la métropole à la suite de la départementalisation. Les régions ultrapériphériques (RUP), dont font partie les DOM, sont institutionnellement reconnues par la « Déclaration relative aux régions périphériques de la Communauté » annexée au traité de Maastricht de 1992, qui donne naissance à l'EU<sup>110</sup>, reconnaissance institutionnelle réitérée par l'article 299 du traité d'Amsterdam de 1997<sup>111</sup>.

Le « cadre européen » de la représentation politique des femmes, qui relaie les prescriptions des agences onusiennes, s'applique donc formellement en Guadeloupe. La *Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales* du 4 novembre 1950, plus connue sous le nom de *Convention européenne des droits de l'Homme*, consacre ainsi l'égalité statutaire entre les hommes et les femmes en affirmant, dans son article 14, le principe de l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe<sup>112</sup>. Ces principes sont cependant affirmés tardivement dans le champ politique par la *Déclaration d'Athènes* de 1992 qui dénonce le « déficit démocratique » de l'UE engendré par la sous-représentation politique des femmes, appelant à une « répartition équilibrée du pouvoir public et politique entre les femmes et les hommes »<sup>113</sup>. Le « cadre européen » de la représentation politique des femmes<sup>114</sup>, qui façonne, aux côtés des agences onusiennes, le pôle étatique de « l'espace de la cause des femmes » en

---

<sup>108</sup> *Union européenne*, « Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier », 1951.

<sup>109</sup> Les conditions d'application des dispositions particulières doivent cependant être fixées dans un délai de deux ans après leur entrée en vigueur. Se référer à *Union européenne*, « Traité instituant la Communauté Économique Européenne et documents annexes », 1957.

<sup>110</sup> *Union européenne*, « Traité de Maastricht sur l'Union européenne », 1992.

<sup>111</sup> *Union européenne*, « Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européennes, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes », 1997. L'article 299 du traité d'Amsterdam de 1997 correspond à l'actuel article 349 du traité de Lisbonne de 2009.

<sup>112</sup> *Conseil de l'Europe*, « Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales telle qu'amendée par les Protocoles n°11 et n°14 », 4 novembre 1950.

<sup>113</sup> *Conseil de l'Europe*, « Déclaration d'Athènes », 1992.

<sup>114</sup> Pour une présentation plus détaillée du « cadre européen » de la représentation politique des femmes, se référer à l'annexe 36.

métropole<sup>115</sup>, s'applique formellement en Guadeloupe, mais son influence est limitée. L'action des agences européennes dans les DOM revêt en effet une dimension essentiellement économique, notamment dans le domaine agricole, depuis la signature de la première Convention de Lomé du 28 février 1975 entre les États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP)<sup>116</sup> et la mise en place des Programmes d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI)<sup>117</sup> en 1989, à la suite de la promulgation de l'*Acte Unique Européen* (AUE) en 1986 qui réaffirme la spécificité des territoires extra européens<sup>118</sup>.

La Jamaïque ne fait pas partie de l'UE mais une délégation y est néanmoins présente depuis 1976, dans la continuité de la signature de la première Convention de Lomé<sup>119</sup>. L'action des agences européennes revêt cependant, comme en Guadeloupe, une dimension essentiellement économique<sup>120</sup>. Le principe onusien du *gender mainstreaming*, largement relayé par les institutions européennes<sup>121</sup> en Jamaïque<sup>122</sup>, notamment par l'intermédiaire des plans d'action européens de promotion de l'égalité de genre qui, sans se limiter aux droits politiques des femmes, ont vocation à être diffusées en-dehors de l'UE<sup>123</sup>, accroissent cependant la légitimité de ce savoir-faire dont les militantes féministes peuvent se prévaloir, notamment dans le pôle étatique de « l'espace de la cause des femmes ».

---

<sup>115</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer par exemple à LÉPINARD, Éléonore, *L'égalité introuvable...*, et BERENI, Laure, *La bataille de la parité...*, op. cit.

<sup>116</sup> La Convention de Lomé du 28 février 1975 pose les jalons de la coopération économique régionale entre la CEE et les États ACP. La CEE accepte notamment que les États ACP s'accordent des avantages mutuels dont elle n'exige pas d'être elle-même bénéficiaire. Pour une présentation plus détaillée, se référer à PERROT, Danielle, « La coopération régionale entre les départements d'outre-mer et les États ACP voisins », *Annuaire des Collectivités Locales*, n°11, 1991, p.33-51.

<sup>117</sup> Les objectifs principaux des POSEI sont l'achèvement du marché intérieur européen, l'intégration économique européenne et la reconnaissance des spécificités régionales des territoires extra européens. Pour une présentation plus détaillée des POSEI, se référer à *Commission européenne*, "POSEI programmes and specific measures in favour of the smaller Aegean island", 1989.

<sup>118</sup> *Union européenne*, « Acte unique européen », 1986.

<sup>119</sup> La délégation de l'UE à la Jamaïque couvre également le Belize, les Bahamas, les Îles Turques-et-Caïques et les Îles Caïmans. Se référer à *Delegation of the European Union to Jamaica*, [https://eeas.europa.eu/delegations/jamaica\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/jamaica_en) (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>120</sup> Entretien avec Jesus Orus Baguena, ambassadeur de la délégation de l'UE à la Jamaïque, rencontré le 23 mars 2016 à Kingston (Norbrook).

<sup>121</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'adoption du principe du *gender mainstreaming* par l'*Union européenne*, se référer à l'annexe 37.

<sup>122</sup> Entretien avec Vanna Lawrence, chargée de projets à la délégation de l'UE à la Jamaïque, rencontrée le 23 mars 2016 à Kingston (Norbrook).

<sup>123</sup> Se référer par exemple à *Commission européenne*, "Strategic Engagement for Gender Equality. 2016-2019", 2016, p.6, et *Commission européenne*, "Strategy for equality between women and men. 2010-2015", 2011, notamment à la section "Gender equality in external actions", p.27-30. Se référer également à *Commission européenne*, "EU Plan of Action on Gender Equality and Women's Empowerment in Development. 2010-2015", 2010, et *Commission européenne*, "Gender Equality and Women's Empowerment: Transforming the Lives of Girls and Women through EU External Relations. 2016-2020", 2015.

La Jamaïque apparaît cependant plutôt influencée par le « cadre américain » de la représentation politique des femmes, principalement développé par l'*Organisation des États Américains* (OEA). Troisième État caribéen à devenir membre de l'OEA en 1969, après la Barbade et Trinité-et-Tobago en 1967, la Jamaïque est le premier membre de l'OEA à disposer d'un Bureau régional de l'organisation en 1971<sup>124</sup>. Bien que la Charte de l'OEA, promulguée le 30 avril 1948, ne consacre pas l'égalité statutaire entre les hommes et les femmes<sup>125</sup>, et que les droits politiques des femmes ne fassent pas directement partie de ses piliers<sup>126</sup>, l'OEA relaie, comme l'UE, le « cadre international » de la représentation politique des femmes. Deux structures affiliées à l'organisation, l'*Inter-American Commission of Women* (CIM), et le *Secretariat for Strengthening Democracy* (SSD), contribuent à la mise en place du « cadre américain » de la représentation politique des femmes<sup>127</sup>, en en coopération avec le bureau régional de l'OEA en Jamaïque<sup>128</sup>. La représentation politique des femmes fait explicitement partie du mandat de la CIM<sup>129</sup>. Elle contribue ainsi à l'adoption, en 2000, l'*Inter-American Program on Women's Human Rights and Gender-Equity and Equality* dont la vocation est d'œuvrer en faveur de la « *participation égalitaire des femmes à la vie politique de leur pays et dans le processus de prise de décision à tous les échelons* »<sup>130</sup>. Il relaie également le principe onusien du *gender mainstreaming*, régulièrement réitéré à l'occasion des Sommets des Amériques et des assemblées générales de l'OEA, accroissant la légitimité de ce savoir-faire dont les militantes féministes peuvent se prévaloir, notamment dans le pôle étatique de « l'espace de la cause des femmes » en politique. La CIM mène en outre, en Jamaïque, des activités de recherche, en collaboration avec le pôle académique de « l'espace de la cause des femmes », pouvant prendre différentes formes, depuis la présentation de

---

<sup>124</sup> Bureau régional de l'Organisation des États Américains en Jamaïque, [http://www.oas.org/en/about/offices\\_detail.asp?sCode=JAM](http://www.oas.org/en/about/offices_detail.asp?sCode=JAM) (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>125</sup> *Organisation des États Américains*, « Charte de l'Organisation des États Américains [A-41] », 30 avril 1948.

<sup>126</sup> Les piliers de l'OEA sont la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la sécurité et du développement. Se référer à *Organisation des États Américains*, <http://www.oas.org/fr/default.asp> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>127</sup> Entretien avec Yasmin Odlum, experte en études de genre au siège de l'OEA, conversation téléphonique le 23 février 2016 (Washington, États-Unis).

<sup>128</sup> Entretien avec Jeanelle Van Glaanenweygel, représentante du bureau régional de l'OEA - Jamaïque, rencontrée le 28 janvier 2016 à Kingston (New Kingston).

<sup>129</sup> *Inter-American Commission on Women*, <http://www.oas.org/en/CIM/default.asp> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>130</sup> *Organisation des États Américains*, « Inter-American Program on Women's Human Rights and Gender-Equity and Equality », 2000. Ma traduction.

communications<sup>131</sup> jusqu'à la publication de rapports, notamment, en 2013, *Women's citizenship. The democracies of the Americas. Caribbean* élaboré par Linnette Vassell, historienne à l'UWI (Mona campus) et première coordinatrice du *Committee of Women for Progress (CMP)*, et Rawwida Baksh, consultante en études de genre<sup>132</sup>. Le SSD s'empare également, de manière cependant plus ponctuelle, de la représentation politique des femmes, notamment par l'intermédiaire du *Department of Electoral Cooperation and Observation (DECO)*<sup>133</sup>. Le DECO, qui mène régulièrement des missions d'observation électorale dans la Caraïbe, note ainsi, dans son rapport à la suite des élections générales de 2011 en Jamaïque, la forte implication des femmes dans la campagne électorale, contrastant avec leur représentation parlementaire modérée :

Dans l'ensemble du pays, les observateurs de l'OEA ont relevé que la majorité des personnes travaillant dans les bureaux de vote sont des femmes. En revanche, le nombre de femmes candidates, et élues, est très bas. Il faut encourager les femmes à être plus actives au sein des partis politiques et à se présenter aux élections, et les dirigeants des partis politiques à présenter des femmes candidates dans des circonscriptions électorales plus favorables. (*Organisation des États Américains, Department of Electoral Cooperation and Observation, "Chief of Mission Report to OAS Permanent Council. Electoral Observation Mission. General Elections in Jamaica", December 29, 2011. Ma traduction*).

Les organisations régionales, relais du « cadre international » de la représentation politique des femmes, contribuent donc elles aussi, bien que de manière moins prononcée que les agences onusiennes, au façonnement des pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes ». La réflexion peut maintenant se prolonger sur l'un d'entre eux, les associations de femmes.

---

<sup>131</sup> Se référer par exemple à WILTSHIRE, Rosina, *Organisation des États Américains*, "Women in Political Office; Latin America and the Caribbean", date et lieu de présentation inconnus. Échange d'emails avec Jeanelle Van Glaanenweygel. Email du 15 janvier 2016.

<sup>132</sup> Ce rapport fait de la Jamaïque, Trinité-et-Tobago et La Barbade des études de cas privilégiées. Se référer à BAKSH, Rawwida, VASELL, Linnette, "Women's citizenship. The democracies of the Americas. Caribbean", op. cit.

<sup>133</sup> *Organisation des États Américains, Secretariat for Strengthening Democracy*, <http://www.oas.org/en/spa/> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).



Les associations de femmes : l'Union des Femmes Guadeloupéennes (UFG) et le Jamaica Women's Political Caucus (JWPC)

L'Union des Femmes Guadeloupéennes (UFG) se situe à la jonction des sections féminines des partis politiques et des associations de femmes. Elle est mise en place, on l'a vu, en 1946 sous la forme d'une fédération de l'Union des Femmes Françaises (UFF), avant de devenir une organisation autonome en 1958, tandis que le Jamaica Women's Political Caucus (JWPC) est né plus tardivement, en 1989, des réseaux de femmes d'affaires de la capitale, dont le chapitre 2 a montré qu'ils constituent un vivier de recrutement politique privilégié.

En dépit de leurs conditions d'émergence différenciées, la proximité de leurs répertoires d'action est remarquable. Il s'agit d'abord des activités de formation des candidates aux élections locales et nationales susmentionnées. Celles-ci prennent cependant des formes différenciées dans les deux terrains d'étude, en raison des possibilités contrastées de conciliation du militantisme politique et féministe au sein de l'UFG et du JWPC. L'UFG maintient, rappelons-le, des liens historiques avec le *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG), la majorité de ses présidentes et de ses membres étant issues de ses rangs<sup>134</sup>, et elle autorise, voire encourage, la conciliation du militantisme féministe et politique. Qualifié par Pauline Ibéné, présidente de l'UFG, « *d'outil d'expérience et de connaissance* » et « *d'outil qui donne confiance aux femmes* » (entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*), le militantisme féministe représente une activité de formation en soi. Sa perméabilité avec le militantisme politique, favorable aux « *reconversions militantes* »<sup>135</sup>, se traduit par l'accès de certaines de ses militantes dans les assemblées politiques, comme le montre le cas de Mona Cadoce, qui est parvenue à mobiliser son militantisme féministe à l'UFG comme ressource politique et à s'imposer au Conseil régional (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous).

---

<sup>134</sup> Pauline Ibéné, présidente de l'UFG, est ainsi également militante PCG. Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*

<sup>135</sup> TISSOT, Sylvie, GAUBERT, Christophe, LECHIEN, Marie-Hélène, *Reconversions militantes*, *op. cit.*

**Encadré 29. L'Union des Femmes Guadeloupéennes (UFG) comme tremplin vers le Conseil régional : Mona Cadoce, le fer de lance du Parti Communiste Guadeloupéen (PCG)**

Mona Cadoce est née le 6 décembre 1945 à La Désirade d'un père marin-pêcheur reconverti dans le transport maritime et d'une mère femme au foyer. Issue d'un milieu modeste, elle est l'aînée d'une fratrie de huit enfants. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée entre La Désirade, Saint-François et Pointe-à-Pitre, au prestigieux lycée de jeunes filles Michelet, elle retourne à La Désirade où elle enseigne comme institutrice suppléante. À la suite de l'obtention de son certificat d'aptitude professionnelle d'enseignement et de sa spécialisation pour l'éducation des enfants inadaptés, elle est titularisée à Basse-Terre. Elle est la veuve de Guy Cadoce avec qui elle a deux enfants.

Mona Cadoce est issue d'un milieu familial politisé. Son père est un ancien militant communiste, passé lui valant des difficultés avec l'administration de La Désirade qui lui refuse ainsi l'allocation famille nombreuse, le communisme étant alors « *associé au diable* ». Mona Cadoce se familiarise avec les grandes figures du communisme grâce à la presse communiste qu'il reçoit de France, et elle apprend l'Internationale avec lui. Sa socialisation politique se poursuit par son mari, militant communiste passé par les jeunesses du parti, conseiller municipal et adjoint au maire de Sainte-Anne se présentant plusieurs fois, sans succès, aux élections cantonales. Mona Cadoce milite, sous l'influence d'une « *tante de son mari* », à l'Union des Femmes Guadeloupéennes (UFG) dont elle gravit rapidement les échelons jusqu'à en devenir une des vice-présidentes. Elle se fait remarquer, au cours des réunions de l'UFG, par les responsables du PCG qui lui proposent de rejoindre le parti. Elle accepte et collabore activement à son journal, *Nouvelles Étincelles*, et dès les années 1980, elle intègre la direction PCG. Elle est rapidement sollicitée pour représenter le parti aux élections : « *Mes camarades ont estimé que j'étais la personne avec le plus de chances de succès [...] Je ne suis pas arrivée à la politique parce que des hommes ont remarqué que j'étais une personne qui avait des contacts, ou qui avait une grande famille, donc beaucoup d'oncles et tantes, ou que j'étais dans une association, etc. C'est mon travail militant, ce sont mes camarades qui ont estimé que je pouvais, que je devais (me présenter aux élections).* » Elle figure en 4<sup>ème</sup> position sur la liste PCG de Jérôme Cléry aux premières élections régionales de 1983. Le parti, électoralement fort, remporte 11 sièges, lui permettant d'être élue conseillère régionale. En 1986, elle remonte en 3<sup>ème</sup> position sur la liste. Le PCG remporte 10 sièges, lui permettant d'être réélue, et nommée 5<sup>ème</sup> vice-présidente du Conseil régional. En 1992, elle mène la liste. Le parti, en déclin électoral depuis les années 1990, ne remporte que trois sièges, mais elle est réélue. En 1993, Félix Flémin prend la tête de liste où elle figure en 2<sup>ème</sup> position. Le PCG ne remporte que deux sièges mais elle conserve son mandat. La même année, elle est candidate aux élections législatives dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe. Elle doit être, au départ, la suppléante d'Ernest Moutoussamy : « *C'était une chose très intéressante pour lui de m'avoir comme suppléante, non seulement en tant que femme, mais également (parce que) j'ai toujours été une militante de terrain [...] On me connaissait dans le pays, on me connaissait. On me connaissait, parce que bon, ben, on m'envoyait à perpette, dans les coins les plus reculés, là où personne ne voulait aller, etc. Bon en plus, pour une femme, ça ne passait pas inaperçu* ». Ernest Moutoussamy fait cependant scission du PCG et fonde en 1991 le *Parti Progressiste Démocratique*

Guadeloupéen (PPDG). Mona Cadoce devient donc la candidate du PCG : « *Je savais que je devais porter le plus haut possible la peau du parti et c'est ce que j'ai fait* ». À la surprise générale, elle arrive au second tour mais est défaite par son ancien camarade. En 1998, elle reprend la tête de liste PCG aux régionales. Le parti ne remporte à nouveau que deux élus mais elle conserve son mandat. En 2002, elle est à nouveau candidate aux élections législatives dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe, à la suite du décès brutal du candidat désigné, Florent Mitel, mais elle est éliminée cette fois-ci dès le premier tour. Le PCG ne se présente pas aux élections régionales de 2004 et 2010 mais Mona Cadoce conduit la liste en 2015, sans obtenir de sièges, confirmant le déclin électoral du parti.

Source : entretien avec Mona Cadoce<sup>136</sup>.

Le militantisme à l'UFG, situé à la jonction des filières militantes politiques et associatives féministes identifiées dans le chapitre 2, peut donc représenter un tremplin vers les assemblées politiques. Le déclin électoral du PCG depuis les années 1990 en limite cependant la portée. La proximité du PCG et l'UFG peut en outre se traduire, en cas, pour emprunter à l'expression employée par Maud Navarre, de « désengagement » politique<sup>137</sup>, par un retrait, plus ou moins volontaire, de sa section féminine, comme en témoigne le cas de George Tarer, ancienne conseillère municipale de Pointe-à-Pitre PCG et ancienne militante UFG (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous).

**Encadré 30. « De la professionnalisation au désengagement » : l'intersection des trajectoires militantes féministe et politique de George Tarer en Guadeloupe**

George Tarer est née en Guadeloupe en 1922. Elle décroche un diplôme d'enseignante avant de reconverter professionnellement et de devenir sage-femme, métier qu'elle exerce d'abord à Grand-Bourg-de-Marie-Galante, puis à Pointe-à-Pitre, où elle ouvre une maternité en fin de carrière. Elle a sept enfants.

George Tarer est issue d'un milieu politisé. Ses parents sont des militants socialistes, engagement leur valant d'être appelés *Zambos*, surnom donné aux partisans du chantre du socialisme guadeloupéen, Hégésippe Jean Légitimus. Elle participe à des conférences politiques avec sa mère dès ses 16 ans. Elle se revendique cependant d'abord comme une militante féministe. Elle affirme découvrir la « *misère des femmes* » quand elle commence à travailler, non seulement en raison des conditions d'exercice rudimentaires du métier de sage-femme, mais aussi par les discussions qu'elle a avec ses patientes, qui lui décrivent leurs conditions de vie difficiles. Son admiration pour Gerty Archimède, qu'elle côtoie lors des conférences politiques auxquelles elle participe pendant son adolescence, l'incite à rejoindre l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) dès sa création, en 1946, ainsi que le *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG), en raison des liens de l'organisation avec

<sup>136</sup> Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*

<sup>137</sup> NAVARRE, Maud, « De la professionnalisation au désengagement. Les bifurcations dans les carrières des élues en France », *Politique et Sociétés*, vol. 33, n°3, 2014, 79-100.

le parti. Son militantisme féministe incite Hector Dessout à la solliciter pour faire partie de sa liste communiste aux élections municipales de Pointe-à-Pitre de 1959. Dans la continuité de sa trajectoire professionnelle et de son militantisme féministe, elle centre sa campagne sur la création de centres d'accueils pour les jeunes enfants. Hector Dessout remporte les élections, lui permettant de siéger au Conseil municipal à ses côtés. Henri Bangou, qui succède à Hector Dessout, en fait son adjointe à la suite des élections de 1965, fonction qu'elle occupe jusqu'en 1985. Elle se distingue notamment, pendant ses mandats municipaux, par la création de nombreuses crèches à Pointe-à-Pitre. Elle est également, aux élections législatives de 1981, la candidate PCG dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe, mais elle est éliminée dès le premier tour. Sa distanciation progressive du communisme l'incite cependant à démissionner, en 1985, du PCG, et, par extension, de sa fonction d'adjointe au maire communiste de Pointe-à-Pitre, qu'elle juge incompatible avec sa démission du parti. Elle se retire également de l'UFG, dont la direction lui reproche sa démission du PCG. Elle poursuit cependant son engagement féministe, en étant notamment à l'initiative de la maison départementale pour l'enfance.

Promue officier de la Légion d'Honneur en reconnaissance de sa défense des droits des femmes, George Tarer poursuit ses activités militantes féministes, qu'elle mène désormais en-dehors de l'UFG, son désengagement politique l'ayant contrainte à se distancier de l'organisation.

Sources : *France-Antilles* et Conseil régional de la Guadeloupe<sup>138</sup>.

En Jamaïque, le JWPC se distingue fortement de l'UFG au regard de la conciliation du militantisme féministe et politique. Dans la continuité des statuts de la *Jamaica Federation of Women* (JFW), il se revendique en effet, dans le contexte d'un fort clivage partisan entre le PNP et le JLP porteur de violences électorales, comme étant une organisation non partisane, imposant une neutralité politique à ses présidentes afin de les empêcher de privilégier « leur » parti<sup>139</sup>. Celle-ci est perçue, dans le contexte d'un tribalisme politique marqué dont on a vu qu'il n'est guère favorable à la « sororité » intra-partisane, comme un moyen de rassemblement des femmes issues aussi bien des rangs du PNP que du JLP et, plus marginalement, du *National Democratic Movement* (NDM). L'incompatibilité du militantisme féministe et politique ne permet donc pas aux adhérentes du JWPC, contrairement à celle de l'UFG, de recourir à l'organisation comme un tremplin vers les assemblées politiques. Le JWPC organise en revanche des activités de

---

<sup>138</sup> GERVAIS, Nicomède, « George Tarer, adjointe au maire de Pointe-à-Pitre de 1965 à 1985 : “*Les femmes guadeloupéennes sont entrées en politique avant 1945*” », *France-Antilles*, 2 mai 2015, et Conseil régional de la Guadeloupe, « Parcours de George Tarer - Sage-femme retraitée », <https://www.youtube.com/watch?v=FpxjoAqvXmA> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>139</sup> Merline Daley, présidente du JWPC et ancienne conseillère paroissiale JLP de la KSAC (division de Havendale) de 1981 à 1998, rappelle ainsi que ses fonctions au JWPC lui imposent d'être désormais politiquement neutre. Entretien avec Merline Daley, *ibid.*

formation pour préparer les candidates, qui ne font pas partie du JWPC, aux élections. Elle fait appel, au départ, à des organismes de formation extérieurs, notamment l'*Institute of Political Leadership*, implanté aux États-Unis, avant que les femmes formées ne deviennent formatrices à leur tour, permettant au JWPC de dispenser ses propres formations. Certaines de leurs thématiques sont classiques, comme les modalités de prise de parole en public et la gestion des fonds de campagnes, mais d'autres sont plus inattendues et font écho aux normes coloniales de la « respectabilité » sociale et politique attendue des représentantes, comme les manières de table et les codes vestimentaires, dont les débats se cristallisent autour du *sleeveless dress code* (« code vestimentaire sans manches ») hérité de la colonisation<sup>140</sup>. Les femmes que j'ai rencontrées ayant bénéficié des formations du JWPC, issues des deux partis, en soulignent les effets bénéfiques sur leur entrée en politique. Du côté du PNP, les propos d'Aloun Ndombet-Assamba, ancienne sénatrice et ancienne représentante de la circonscription de St. Ann South Eastern, en témoignent :

Quand j'étais sénatrice, le JWPC a organisé quelques colloques. Quand j'étais sur le point de devenir parlementaire, il a organisé quelque chose [...] Quand je ne siégeais plus au Parlement, il a organisé un colloque pour former les femmes candidates et les femmes directrices de campagne. C'était un très bon colloque. Je crois qu'il y a vraiment une place pour le JWPC. (Entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*).

Du côté du JLP, Kamina Johnson Smith, sénatrice, déclare des formations du JWPC « *C'était très utile en termes de compréhension du fonctionnement des choses, non seulement d'un point de vue politique, mais aussi d'un point de vue du genre. C'était très utile* » (entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*). Elle devient formatrice à son tour, confirmant l'importance qu'elle accorde à ces formations. En Guadeloupe, les militantes communistes sont les bénéficiaires quasiment exclusives des formations dispensées par l'UFG, excluant *de facto* les femmes militant dans d'autres partis politiques, électoralement plus forts que le PCG depuis les années 1990. Les élues ont la possibilité d'assister aux formations

---

<sup>140</sup> Les personnes portant des vêtements sans manches continuent à se voir refuser l'accès aux services publics jamaïcains. Lisa Hanna, représentante PNP de la circonscription de St. Ann South Eastern, se fait ainsi réprimandée par le président de la Chambre des représentants lors d'une session parlementaire en 2017, au cours de laquelle elle porte une robe sans manches. Je me suis moi-même heurtée à cette déconvenue pendant mon terrain en Jamaïque en 2016 lorsque j'ai voulu accéder au Conseil paroissial de la KSAC dont l'accès m'a été refusé car je portais une robe sans manches. Pour une présentation plus détaillée du *sleeveless dress code* et des débats qu'il suscite, se référer par exemple à THE DAILY GLEANER, "Dressing Sleeveless in Jamaica", *The Daily Gleaner*, July 4, 2018, et FRANCE-ANTILLES, « Les femmes réclament le droit aux "bras nus" dans les institutions jamaïcaines », *France-Antilles*, 15 avril 2018.

proposées par l'*Association des maires de France*, le Conseil départemental et le Conseil régional, mais celles-ci ne leur sont ouvertes qu'à la suite de leur élection, et elles ne sont pas spécifiquement destinées aux femmes. Certaines d'entre elles ont donc l'impression, quand elles commencent à siéger dans une assemblée politique, de découvrir un monde nouveau et peu rassurant qu'elles ne maîtrisent pas, discours que je n'ai pas retrouvé chez leurs homologues masculins. Les propos de Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale, sont exemplaires à cet égard :

C'est très particulier (le Conseil régional), parce que tout au début, on n'ose rien faire. *On ne sait pas, on ne sait pas comment ça fonctionne*. Il faut déjà intégrer le fonctionnement. Il faut pouvoir se sentir à l'aise, donc ça prend quand même un certain temps. [...] On a très vite des responsabilités. C'est là qu'on est le plus surpris. On ne s'attend pas à présider tout de suite une très grosse réunion. *On n'est pas préparé à ça*. Ça, c'est l'expérience, c'est la réflexion. (Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.* J'ai souligné).

Les activités de sensibilisation à la représentation des femmes en politique représentent un autre répertoire d'action commun de l'UFG et du JWPC, dont la portée est cependant différenciée dans les deux terrains d'étude. L'UFG, qui n'est pas exclusivement dédiée à cette « cause », mène des activités ponctuelles, notamment à l'occasion des Journées internationales des droits des femmes<sup>141</sup>, tandis que le JWPC, dont c'est la vocation, est parvenu à mettre en place des activités récurrentes. Il instaure ainsi, dès sa création, la *Breakfast Press Conference* où les femmes candidates aux élections, affiliées aussi bien au PNP qu'au JLP et, plus marginalement, au NDM, se retrouvent à l'occasion d'un petit-déjeuner couvert par la presse, leur permettant non seulement de se faire connaître des électeur.rice.s, mais également de développer des liens de solidarité féminine trans-partisans<sup>142</sup>. Le JWPC endosse en outre un rôle d'expert sur le sujet des femmes en politique en donnant régulièrement des conférences sur ce thème<sup>143</sup>, en intervenant de manière ponctuelle à la radio et à la télévision, en publiant des éditoriaux dans la presse locale et en envoyant des mémos aux agences gouvernementales<sup>144</sup>.

---

<sup>141</sup> Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*

<sup>142</sup> Entretien avec Merline Daley, *ibid.* Le JWPC diffuse régulièrement des brochures de présentation des candidates à ces occasions. Se référer par exemple à *Jamaica Women's Political Caucus*, "Election News 2002. Introducing our Female Candidates Agents of Change in the New Millennium", 2002.

<sup>143</sup> Se référer par exemple à SMART, Evelyn, BROWNE, Joan, "Political Empowerment of Women in Jamaica (1944-1992)", 3<sup>rd</sup> All-Island Conference on Jamaican Women, April 11-12, 1992, Kingston.

<sup>144</sup> Entretien avec Merline Daley, *ibid.*

Il faut ajouter un dernier répertoire d'action spécifique à la Jamaïque, l'allocation aux candidates de fonds de campagne<sup>145</sup>, dont le montant est symbolique, car on a vu qu'elles doivent s'autofinancer, contrairement à leurs homologues guadeloupéennes.

L'UFG et le JWPC rencontrent cependant des difficultés similaires dans les années 2010, liées à leur statut d'organisations vieillissantes. Pauline Ibéné, qui déclare souhaiter se retirer de la présidence de l'UFG mais ne pas parvenir à trouver de remplaçante, décrit ainsi l'organisation comme un « *mouvement actuellement en déperdition* » (entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*) seulement composé d'environ 150 membres en 2015<sup>146</sup>. Merline Daley affirme de son côté « *Je ne veux plus être présidente, mais personne ne veut prendre la suite. Je garde la présidence pour que le JWPC continue à exister* » (entretien avec Merline Daley, *ibid.*) et estime que seulement une vingtaine de personnes sont engagées dans l'organisation en 2016.

#### Le pôle intellectuel : le Groupe Genre et Société aux Antilles (GESA) en Guadeloupe et l'Institute for Gender & Development Studies (IGDS) en Jamaïque

La science politique, rappelons-le, résiste durablement aux études féministes, non seulement en raison de la sous-représentation des femmes dans la discipline, mais aussi à cause de leur relégation à un champ subalterne<sup>147</sup>. Le féminisme universitaire s'empare donc relativement récemment de la promotion de la représentation des femmes en politique<sup>148</sup>. Le contexte caribéen lui donne en outre une dimension particulière. Patricia Mohammed rappelle que le féminisme, associé à des « *idées sur les droits et les luttes des femmes importées d'Europe et d'Amérique du nord* », suscite la méfiance, contribuant à la remise en cause de son existence même<sup>149</sup>. Elle plaide cependant en faveur d'une forme particulière du féminisme, où la compréhension du genre croise les rapports sociaux de domination hérités de la colonisation. Le féminisme guadeloupéen, peu étudié par

---

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Pauline Ibéné précise qu'en 2015, l'UFG ne dispose plus que de 30 membres actives à Sainte-Anne, et de 30 autres à Capesterre-Belle-Eau. Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*

<sup>147</sup> RITTER, Gretchen, MELLOW, Nicole, "The State of Gender Studies in Political Science", art. cit.

<sup>148</sup> Pour une présentation plus détaillée du féminisme universitaire, se référer à ZAIDMAN, Claude, « Peut-on enseigner le féminisme à l'Université ? », *Les Cahiers du CEDREF*, n°13, 2005, p.35-51.

<sup>149</sup> MOHAMMED, Patricia, "The Future of Feminism in the Caribbean", *Feminist Review*, n°64, 2000, p.116.

la recherche francophone<sup>150</sup>, s'exprime cependant au lendemain de la départementalisation, notamment par le mouvement de la Négritude dont on a souligné l'investissement par les femmes et leur proximité avec le féminisme chrétien<sup>151</sup>. Le féminisme jamaïcain est en revanche mieux documenté par la littérature anglophone. Le féminisme de la première vague, associé par Christine Bard à des « *femmes qui dérangent* » dans le cas français<sup>152</sup>, désigne, en Jamaïque, les militantes nationalistes noires des années 1930<sup>153</sup>, au premier rang desquelles Una Marson, qui se distingue notamment dans le domaine littéraire<sup>154</sup>, et Amy Bailey, qui participe à la création du *Women's Liberal Club* (WLC). Elles adoptent cependant, comme leurs homologues guadeloupéennes, les normes coloniales de la « respectabilité » féminine, phénomène caractéristique des organisations nationalistes noires<sup>155</sup>. Una Marson érige ainsi le mariage en idéal féminin dans ses écrits<sup>156</sup> tandis qu'Amy Bailey se montre favorable à un contrôle des naissances dans les milieux populaires<sup>157</sup>. Le féminisme de la deuxième vague, qui émerge à la fin des années 1960, défend des « causes » plurielles, sans se limiter au genre<sup>158</sup>. Les féministes du « Tiers monde », dont font partie les tenantes du *Black feminism*, pour emprunter à l'expression de Chandra Talpade Mohanty<sup>159</sup>, croisent les catégories d'appartenance de sexe et de « race » et affirment la spécificité des expériences des femmes de couleur nées de la colonisation, remettant en cause le

---

<sup>150</sup> PALMISTE, Clara, « Des sociétés féminines de secours mutuel aux premières organisations féminines politisées... », art. cit., p.79, et GERMAIN, Félix, « French Caribbean Feminism... », op. cit., p.52.

<sup>151</sup> GERMAIN, Félix, « French Caribbean Feminism... », op. cit., p.52.

<sup>152</sup> BARD, Christine, dir., *Les féministes de la première vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2015.

<sup>153</sup> Pour une présentation plus détaillée du féminisme nationaliste noir jamaïcain, se référer à ROSENBERG, Leah, « The New Woman and 'The Dusky Strand': The Place of Feminism and Women's Literature in Early Jamaican Nationalism », *Feminist Review*, vol. 95, n°1, 2010, p.45-63.

<sup>154</sup> La littérature sur Una Marson est abondante. Se référer par exemple à JARRET-MACAULEY, Delia, *The Life of Una Marson. 1905-1965*, Manchester, Manchester University Press, 1998, et UMOREN, Imaobong, « This is the Age of Woman': Black Feminism and Black Internationalism in the Works of Una Marson. 1928-1938 », *History of Women in the Americas*, vol. 1, n°1, 2013, p.50-73.

<sup>155</sup> CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », art. cit.

<sup>156</sup> FORD-SMITH, Honor, « Una Marson: Black Nationalist and Feminist Writer », *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 34, n°3-4, 1988, p.19-20.

<sup>157</sup> FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica...*, op. cit., p.250. La controverse sur le contrôle des naissances dans les milieux populaires est réactivée en 2003 lorsque Sharon Hay Webster, représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Central, propose, au cours d'une session parlementaire, de mettre en place des mesures de stérilisation obligatoire pour les jeunes femmes ayant plus de deux enfants. Se référer à THE JAMAICA OBSERVER, "Younis supports Hay-Webster's sterilisation call", *The Jamaica Observer*, August 1<sup>st</sup>, 2003.

<sup>158</sup> Pour une présentation plus détaillée du féminisme de la deuxième vague dans le cas français, se référer à BARD, Christine, dir., *Les féministes de la deuxième vague*, op. cit.

<sup>159</sup> MOHANTY, Chandra Talpade, « Cartographies of Struggle: Third World Women and the Politics of Feminism », in MOHANTY, Chandra Talpade, RUSSO, Ann, TORRES, Lourdes, ed., *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington, Indiana University Press, 1991, p.51-80.



postulat « blanc » de l'universalité de la subordination des femmes<sup>160</sup>. En Guadeloupe, les désillusions suscitées par la départementalisation incitent les féministes à abandonner, dès la fin des années 1950, leur posture assimilationniste au profit d'un recentrement sur les droits des femmes guadeloupéennes, portés notamment par l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG)<sup>161</sup>. L'organisation défend également, depuis les années 2000, dans la continuité de l'approche intersectionnelle de l'oppression, les droits des travailleuses étrangères<sup>162</sup>. En Jamaïque, ce sont les sections féminines des partis politiques de gauche, au premier rang desquelles le *PNP Women's Movement* (PNPWM) et le *Committee of Women for Progress* (CWP), qui s'emparent des revendications du féminisme de la deuxième vague et défendent les droits des femmes<sup>163</sup>. Le féminisme se déplace cependant ensuite, à la différence de l'UFG, vers le pôle intellectuel, afin de se distancier des « luttes de classe », notamment par la mise en place de la *Caribbean Association for Feminist Research and Action* (CAFRA) en 1985, contribuant, pour reprendre les termes de Judith Soares, au « recentrement du féminisme caribéen »<sup>164</sup>, porteur de tensions<sup>165</sup>. D'une part, l'accent mis sur la « différence »<sup>166</sup> questionne les possibilités de son internationalisation<sup>167</sup>. D'autre part, il reproduit le biais reproché au féminisme « blanc » par l'exclusion de certaines catégories de femmes, comme le rappelle la militante féministe Andaiye à propos de la CAFRA<sup>168</sup> :

Le féminisme se revendique comme étant inclusif, mais les organisations féministes institutionnalisées dans la région ne le sont pas. La CAFRA, par exemple, a toujours été monopolisée par les femmes afro-caribéennes, tandis que les femmes indo-

---

<sup>160</sup> DORLIN, Elsa, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de "sexe" et de "race" dans les études sur le genre », *Cahiers du Genre*, vol. 2, n°39, 2005, p.83-105.

<sup>161</sup> GERMAIN, Félix, "French Caribbean Feminism...", op. cit., p.56.

<sup>162</sup> Il s'agit notamment des Dominicaines, des Dominicaines, des Haïtiennes et des Sainte-Luciennes entrées illégalement sur le territoire guadeloupéen. Se référer à GERMAIN, Félix, ibid., p.61.

<sup>163</sup> REDDOCK, Rhoda, "Diversity, Difference and Caribbean Feminism: The Challenge of Anti-Racism", *Caribbean Review of Gender Studies. A Journal of Caribbean Perspectives on Gender and Feminism*, n°1, 2007, article accessible en ligne : [https://sta.uwi.edu/crgs/april2007/journals/Diversity-Feb\\_2007.pdf](https://sta.uwi.edu/crgs/april2007/journals/Diversity-Feb_2007.pdf)

<sup>164</sup> SOARES, Judith, "Addressing the Tensions: Reflections on Feminism in the Caribbean", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 52, n°2-3, 2006, p.187.

<sup>165</sup> Pour une présentation plus détaillée des difficultés rencontrées par le féminisme caribéen anglophone, se référer à BARRITEAU, Eudine, "Issues and Challenges of Caribbean Feminisms", *Agenda. Empowering Women for Gender Equity*, vol. 17, n°58, 2003, p.37-44.

<sup>166</sup> BAKSH, Rawwida, "Issues of Difference in Contemporary Caribbean Feminism", *Feminist Review*, n°59, 1998, p.74-85.

<sup>167</sup> BAKSH, Rawwida, "Caribbean Feminism in International Perspective", *Economic and Political Weekly*, vol. 29, n°44, 1994, p.50-56.

<sup>168</sup> ANDAIYE, *The Lucille Mathurin Mair Lecture 2002. The Angle You Look from Determines What You See: Towards a Critique of Feminist Politics in the Caribbean*, Kingston, Centre for Gender and Development Studies, 2002, p.11, citée par REDDOCK, Rhoda, "Diversity, Difference and Caribbean Feminism...", art. cit. Ma traduction.

caribéennes représentent une petite minorité, et qu'il y a peu, voire aucune, femmes indigènes, marginalisées dans la région. Les femmes issues des milieux populaires, quelle que soit leur catégorie raciale/ethnique, représentent une autre minorité. [...] Nous ignorons, depuis les années 1980, les relations de pouvoir entre les femmes. [...] Pourtant, si on sépare, dans les organisations, le genre des autres hiérarchies de pouvoir, c'est-à-dire, si on ne prend pas en compte les relations entre les femmes, si on ignore les rapports de pouvoir entre les femmes, on ne pourra pas transformer les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes [...]

Le féminisme de la troisième vague, qui émerge dans les années 1990, bien que son existence ne fasse pas consensus<sup>169</sup>, s'intéresse, au sein du pôle intellectuel, à des thématiques de recherche négligées par leurs homologues de la deuxième vague, au premier rang desquelles les sexualités. Le féminisme se distancie encore, en Guadeloupe, de la prise en charge des intérêts de certaines catégories de population « déviantes », comme les travailleuses du sexe ou la communauté LGBT, eu égard au poids des normes de genre coloniales<sup>170</sup>, tandis qu'en Jamaïque, il est en plein essor, notamment dans le champ universitaire<sup>171</sup>. Les vagues successives du féminisme contribuent donc à la diffusion, dans le champ universitaire, d'une expertise féministe, qui s'empare aussi de la représentation politique des femmes. Son ampleur est cependant différenciée dans les deux terrains d'étude, eu égard à l'institutionnalisation contrastée des études de genre.

En Guadeloupe, l'Université des Antilles (UA) n'a pas de structure dédiée aux études de genre, ce qui est à relier à leur institutionnalisation tardive en France<sup>172</sup>. Un groupe de recherche affilié à l'UA, le *Groupe Genre et Société aux Antilles* (GESA), rassemblant les universitaires travaillant sur le genre, est cependant mis en place en 2010<sup>173</sup>. La représentation politique des femmes constitue une de ses thématiques de recherche. Clara Palmiste travaille ainsi sur la citoyenneté politique des femmes dans les Antilles françaises<sup>174</sup> tandis que Livie Sildillia s'intéresse à

---

<sup>169</sup> Pour une présentation plus détaillée des débats sur l'existence du féminisme de la troisième vague dans le cas français, se référer à LAMOUREUX, Diane, « Y a-t-il une troisième vague féministe ? », *Cahiers du Genre*, vol. hors-série 1, n°3, 2006, p.57-74.

<sup>170</sup> GERMAIN, Félix, "French Caribbean Feminism...", op. cit., p.62-63.

<sup>171</sup> Pour une présentation plus détaillée du féminisme de la troisième vague dans la Caraïbe, se référer par exemple à MOHAMMED, Patricia, "Like Sugar in Coffee: Third Wave Feminism in the Caribbean", *Social and Economic Studies*, vol. 52, n°3, p.5-30.

<sup>172</sup> FASSIN, Éric, *Le sexe politique...*, op. cit., p.28.

<sup>173</sup> J'en profite pour remercier Joëlle Kabile, doctorante en science politique à l'UA, qui m'a fait découvrir le GESA.

<sup>174</sup> Entretien avec Clara Palmiste, maîtresse de conférences en histoire et civilisation, UA (pôle Guadeloupe), rencontrée le 19 février 2015 à Gourbeyre.

leur socialisation politique<sup>175</sup>. Elle a également été sollicitée, en tant qu'experte sur le genre en politique dans les Antilles françaises, par la *Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité* (DRDFE) - *Guadeloupe* pour produire des données sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques guadeloupéennes<sup>176</sup>. Une expertise féministe sur la représentation politique des femmes, dont la portée demeure cependant limitée, est donc en train d'émerger dans le champ universitaire guadeloupéen.

En Jamaïque, l'*University of the West Indies* (UWI) dispose, quant à elle, d'une structure dédiée aux études de genre, l'*Institute for Gender & Development Studies* (IGDS), ce qui est ici et à rebours du cas français. C'est à relier à leur institutionnalisation précoce aux États-Unis, dès les années 1970<sup>177</sup>, et à leur large diffusion dans les Amériques. Les structures dédiées aux études de genre sont institutionnalisées, rappelons-le, en 1993 sous la forme de *Centres for Gender and Development Studies* (CGDS) avant de changer de statut en 2008, devenant des IGDS pouvant délivrer des diplômes en études de genre, sous la coordination de la *Regional Coordinating Unit* située aux *Regional Headquarters* de l'UWI (campus de Mona). L'objectif de l'IGDS est de « *promouvoir et diffuser les connaissances sur le genre et les enjeux de genre dans la Caraïbe* » à travers deux principaux répertoires d'action<sup>178</sup>.

Il s'agit d'abord des activités d'enseignement et de recherche. Les études de genre, en voie d'institutionnalisation dans des terrains d'étude aussi divers que la Suisse<sup>179</sup> ou la Roumanie<sup>180</sup>, font désormais l'objet d'un enseignement spécifique dans ces pays. La Jamaïque ne fait pas exception à la règle et le CGDS (Mona campus) dispense, depuis 1993, des enseignements en études de genre. Il peut en outre délivrer, à la suite de son changement statutaire en IGDS en 2008, des diplômes en études de genre. Certains des enseignements proposés permettent

---

<sup>175</sup> Livie Sildillia ne poursuit cependant pas, à l'issue de la soutenance de sa thèse de doctorat de science politique en 2012, ses activités de recherche. Entretien avec Livie Sildillia, docteure en science politique, UAG (pôle Guadeloupe), rencontrée le 5 février 2015 à Bouillante.

<sup>176</sup> Entretien avec Hélène Marie-Angélique, *ibid.*

<sup>177</sup> FASSIN, Éric, *Le sexe politique...*, *op. cit.*, p.28.

<sup>178</sup> Brochure de l'*Institute for Gender Studies & Development*, "UWI. IGDS. Mona Campus Unit. Jamaica". Ma traduction.

<sup>179</sup> PANNATIER, Gaël, ROUX, Patricia, « Institutionnalisation des études féministes en Suisse. Le défi de l'intégration et le maintien d'une dimension critique », *Les Cahier du CEDREF*, n°13, 2005, p.105-117.

<sup>180</sup> CÎRSTOCEA, Ioana, « Usage du "genre" à l'Université : sur l'institutionnalisation des études féministes en Roumanie », *Genre & Histoire. La revue de l'Association Mnemosyne*, n°1, 2007, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/107#quotation>

d'aborder la thématique de la représentation politique des femmes, notamment le cours "*Gender Governance and Leadership*"<sup>181</sup>, ainsi que les manuels élaborés dans leur cadre, abordant notamment les mouvements en faveur de la citoyenneté politique des femmes et leur accès aux assemblées politiques<sup>182</sup>. Leith Dunn, directrice de l'IGDS (Mona campus), estime à 300 le nombre d'étudiant.e.s ayant bénéficié des enseignements de l'institut de 2008 à 2016<sup>183</sup>. Plus de 70 d'entre eux.elles ont obtenu une licence en études de genre, auquel.le.s s'ajoutent quelques masterisant.e.s et doctorant.e.s. En ce qui concerne les activités de recherche, la représentation politique des femmes s'inscrit dans l'axe de recherche prioritaire de l'IGDS « *Genre et gouvernance* »<sup>184</sup> mais elle est relativement peu investie en Jamaïque (Mona campus) au profit de la santé reproductive et des sexualités<sup>185</sup>, contrairement à son homologue trinitadien qui s'en est largement emparé<sup>186</sup>. L'IGDS assiste cependant la *Friedrich Ebert Stiftung* (FES) - *Jamaica and the Eastern Caribbean* dans ses recherches sur les femmes en politique<sup>187</sup>, abandonnées depuis la fermeture de l'organisation en 2015<sup>188</sup>.

Il s'agit ensuite des activités de formation et de sensibilisation, contribuant à la médiatisation de la promotion de la représentation des femmes en politique. Elles peuvent prendre différentes formes, comme l'organisation de colloques sur le genre en politique, notamment dans le cadre du cycle de conférences "*Lucille*

---

<sup>181</sup> J'ai moi-même assisté, pendant mon terrain en Jamaïque en 2016, aux cours "Introduction to Men and Masculinities in the Caribbean", dispensé par Anneka Marshall, "The Philosophy of Caribbean Thought", enseigné par Cecily Jones, et "Gender, Sex and Society", délivré par Leith Dunn. J'en profite pour les remercier, ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'IGDS, pour l'excellent accueil que j'y ai reçu. Se référer à *Institute for Gender & Development Studies*, "Teaching", [https://www.mona.uwi.edu/igds/teaching\\_intro.php](https://www.mona.uwi.edu/igds/teaching_intro.php) (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>182</sup> Se référer par exemple à VASELL, Linnette, *Women Organizing and the Development of the Women's Movement in the Caribbean. Course Material and Reading*, Kingston, University of the West Indies, 2012, et NARCISSE, Carol, *Issues of Gender and Power in Caribbean Society: Politics, Religion and the Law. Course Material and Reading*, Kingston, University of the West Indies, 2012, élaborés dans le cadre du *Diploma Programme in Gender and Development Studies* (Open campus).

<sup>183</sup> Entretien avec Leith Dunn, *ibid.*

<sup>184</sup> *Institute for Gender & Development Studies*, "Research Information", <https://www.mona.uwi.edu/igds/research.php> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>185</sup> Entretien avec Leith Dunn, *ibid.*

<sup>186</sup> L'IGDS (St. Augustine campus) lance notamment, en 2014, le projet *Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean. Women's Understandings of Politics, Experiences of Political Contestation and the Possibilities of Gender Transformation* articulé autour de quatre axes, le leadership politique transformationnel des femmes, les quotas de genre dans les assemblées politiques, la dimension genrée des politiques publiques et l'institutionnalisation du féminisme en faveur de la « cause » des femmes en politique. Il faut cependant souligner la contribution de chercheur.e.s de l'IGDS (Mona campus) à ce projet. Se référer notamment à SHIRLEY, Beverley, "Crossing Over the Barriers: A Historical Journey of Women's Political Leadership in the Caribbean", in HOSEIN, Gabrielle, PARPART, Jane, ed., "Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean...", *op. cit.*

<sup>187</sup> Se référer notamment à VASELL, Linnette, "The People's National Party (PNP) and an Agenda for Enhancing Women's Participation and Leadership", *op. cit.*

<sup>188</sup> Entretien avec Judith Wedderburn, ancienne directrice de la FES - *Jamaica and the Eastern Caribbean*, rencontrée le 15 avril 2016 à Kingston (Mona).

*Mathurin Mair*”<sup>189</sup>, ou la participation à des activités de formations des candidates aux élections. Outre l’organisation du programme de formations *Advancing Transformational Leadership for Gender Justice in the Caribbean* susmentionné<sup>190</sup>, l’IGDS (Mona campus) collabore également avec le *Young Women’s Leadership Institute* (YWLI) dans le cadre du cycle “*Elect Her*” dont la vocation est de sensibiliser les jeunes femmes au *leadership* féminin et de les encourager à se présenter à des élections étudiantes<sup>191</sup>, dont on a vu qu’elles représentent un tremplin vers les assemblées politiques, jusqu’ici peu investi par les femmes. J’ai eu l’occasion de participer à son édition 2016. Les remarques de mon journal de terrain en Jamaïque indiquent que le format des formations proposées est relativement proche de celui du *Jamaica Women’s Political Caucus* (JWPC) :

[...] Ms. French (une universitaire spécialisée dans les études de genre en politique dans la Caraïbe anglophone) fait une présentation historique intéressante sur l’accès des femmes aux assemblées politiques. [...] C’est suivi par une présentation du Dr. Kremer, du *Commonwealth Secretariat*, de passage en Jamaïque pour observer les élections (générales de 2016), sur la façon de « construire son image ». [...] Ms. Richmond, une jeune américaine invitée pour le séminaire, propose également des « exercices » de *leadership* (réfléchir aux problèmes qu’on veut défendre, à la façon de se présenter et aux réseaux qu’on peut solliciter). [...] Même le déjeuner est studieux, on déjeune et on discute avec des élues de la *Student Guild* (l’association étudiante de l’UWI). [...] L’après-midi reprend avec un récapitulatif des propos échangés lors du déjeuner et une présentation de Ms. Kelly sur la façon de faire campagne et de se présenter [...] Ms. Richmond propose un dernier « exercice » de *leadership* [...] convaincre son auditoire par un discours ciblé. (Journal de terrain en Jamaïque, 27 février 2016).

### Les agences gouvernementales : la *Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l’Égalité* (DRDFE) - Guadeloupe et le *Jamaica Bureau of Women’s Affairs* (JBWA)

Les modalités d’implantation de la *Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l’Égalité* (DRDFE) - Guadeloupe et du *Jamaica Bureau of Women’s Affairs* (JBWA), contrastées, et leurs répertoires d’action, différenciés, s’inscrivent cependant, dans les deux terrains d’étude, dans la continuité du féminisme d’État,

---

<sup>189</sup> Beverley Anderson-Duncan donne ainsi, en 2012, une communication remarquable intitulée “Rebel Women. Engendering Transformation” où elle associe le pouvoir des femmes à un « leadership transformationnel ». Se référer à ANDERSON-DUNCAN, Beverley, *The 2012 Lucille Mathurin Mair Public Lecture. Rebel Women. Engendering Transformation*, Kingston, Institute for Gender and Development Studies, Mona Unit, 2012.

<sup>190</sup> Leith Dunn estime à 79 le nombre de femmes formées, dans six pays différents, à l’issue du programme de formation *Advancing Transformational Leadership for Gender Justice in the Caribbean*. Certaines d’entre elles sont parvenues à accéder aux assemblées politiques et aux gouvernements de leurs pays. Entretien avec Leith Dunn, *ibid*

<sup>191</sup> Entretien avec Nadeen Spence, responsable de la YWLI, rencontrée le 15 mars 2016 à Kingston (Mona).

dont Dorothy McBride Stetson et Amy Mazur ont montré qu'il recouvre les « *activités des structures gouvernementales qui sont formellement chargées de faire avancer le statut et les droits des femmes* »<sup>192</sup>. La promotion de la représentation politique des femmes fait partie de ces « activités »<sup>193</sup>.

La trajectoire guadeloupéenne, on l'a vu, est liée à sa métropole, eu égard à son statut de DOM. On se contentera donc d'indiquer que les activités menées par la DRDFE - Guadeloupe, en dépit de sa mise en place dans le contexte des lois dites sur la parité politique en 2000, ciblent essentiellement les violences faites aux femmes. Ce domaine d'action, jugé prioritaire, diminue donc la portée de son action en faveur de la promotion de la représentation des femmes en politique<sup>194</sup>.

La trajectoire jamaïcaine est en revanche dissociée de son ancienne métropole depuis son indépendance en 1962. L'*Advisory Committee on the Status of Women*, mis en place en 1974 et placé sous la responsabilité du Bureau du Premier ministre, est remplacé quelques mois plus tard, on l'a vu, par le *Women's Desk* rattaché au Ministère de la Jeunesse et du Développement communautaire. Il devient le *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA) en 1975, à nouveau placé sous la responsabilité du Bureau du Premier ministre. L'organisation se maintient dans les années suivant sa création, bien qu'elle change neuf fois de rattachement ministériel, et dix fois de directrice, instabilité institutionnelle susceptible de remettre en cause la portée de son action (pour une présentation plus détaillée, se référer au tableau 65). Son rattachement fréquent au Bureau ou au Cabinet du.de la Premier.e ministre (quatre fois) contribue cependant à l'affirmation du féminisme d'État. Toutefois, son affiliation, en-dehors de ces périodes, à des *soft ministries* (« ministères mous »), notamment les domaines du social (deux fois) et de la jeunesse (deux fois), renvoie les femmes à leur fonction traditionnelle de *care* (« soin ») au détriment de leur *empowerement* (« autonomisation »), rejoignant la critique formulée par Joëlle Palmieri à l'encontre du féminisme d'État, dont elle dénonce, dans son étude sur l'institutionnalisation du genre au Sénégal, le

---

<sup>192</sup> McBRIDE STETSON, Dorothy, MAZUR, Amy, *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage, 1995, p.1-2. Ma traduction.

<sup>193</sup> Se référer notamment à LOVENDUSKI, Joni, ed., *State Feminism and Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

<sup>194</sup> Entretiens avec Hélène Marie-Angélique, *ibid.*, et Chantal Luissint, *ibid.*

caractère paternaliste<sup>195</sup>. Le JBWA change de dénomination en 2016 et devient le *Jamaica Bureau of Gender Affairs* (JBGA), rattaché au Ministère de la Culture, du Genre, des Divertissements et des Sports.

Le JBWA contribue à la promotion de la représentation politique des femmes par la mobilisation de deux principaux répertoires d'action<sup>196</sup>. Il s'agit d'abord de la mise en place de partenariats avec les associations de femmes œuvrant en faveur de leur représentation politique, au premier rang desquelles le *Jamaica Women's Political Caucus* (JWPC) et *51% Coalition* dont elle contribue, ponctuellement, au financement des activités de formation et de sensibilisation. Il s'agit également d'activités de recherche. D'une part, l'organisation abrite un fond documentaire consacré au genre, le *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*, qui dispose de ressources non négligeables sur la représentation politique des femmes<sup>197</sup>. D'autre part, l'organisation réalise également, de manière ponctuelle, des études sur cette thématique<sup>198</sup>.

---

<sup>195</sup> PALMIERI, Joëlle, « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? », art. cit.

<sup>196</sup> Entretien avec Sharon Robinson, *ibid.*

<sup>197</sup> J'ai moi-même effectué, pendant mon terrain en Jamaïque en 2016, des recherches au *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*. J'en profite pour remercier l'ensemble de l'équipe du JBWA pour l'excellent accueil que j'y ai reçu.

<sup>198</sup> Se référer par exemple à *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Historical Feature on Women", 2010, et MILLER, Nashan, *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Women in Politics: The Jamaican Study", date de publication inconnue.

**Tableau 65. Évolution institutionnelle du *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA)**

Dénomination	Date	Institution de rattachement	Directrice
<i>Advisory Committee on the Status of Women</i>	1974	Bureau du Premier ministre	Lucille Mathurin Mair
<i>Women's Desk</i>	1974	Ministère de la Jeunesse et du Développement communautaire	Peggy Antrobus
<i>Bureau of Women's Affairs</i>	1975	Bureau du Premier ministre	Hazel Blake
	1978	Ministère de la Sécurité sociale	Scarlette Gillings
	1980	Ministère de la Jeunesse et du Développement communautaire	Patricia Sinclair
	1989	Ministère du Travail, des Politiques sociales et des Sports	Beverley Anderson Manley
			Debsy "Elaine" Rainford
			Lisa Lawrence
			Glenda Simms
	2000	Ministère du Tourisme et des Sports	Faith Webster
	2002	Cabinet du Premier ministre - Département du développement	
	2005	Bureau du Premier ministre	
2007	Ministère de l'Information, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	Sharon Robinson	
2012	Bureau de la Première ministre		
<i>Bureau of Gender Affairs</i>	2016	Ministère de la Culture, du Genre, des Divertissements et des Sports	

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Jamaica Bureau of Women's Affairs*<sup>199</sup>.

Les structures ministérielles dédiées au genre consolident l'action du JBWA. Le Secrétariat à la Condition féminine, mis en place en 1976 par le PNP, disparaît cependant, on l'a vu, en 1980. Il faut attendre 2000 pour que soient instaurées, de manière quasi continue (à l'exception de la période 2002-2007), des structures ministérielles dont un des portefeuilles est dédié aux femmes (quatre au total ; pour une présentation plus détaillée, se référer au tableau ci-dessous) monopolisées, du côté du PNP, par Portia Simpson Miller, et du côté du JLP, par Olivia "Babsy"

<sup>199</sup> Brochure du *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Past Directors of the Bureau".



Grange. Leur rang protocolaire important, ministériel (trois fois), voire premier ministériel (une fois), contribue à l’affirmation du féminisme d’État, mais leur association à d’autres portefeuilles, au détriment d’un ministère dédié, est cependant susceptible d’atténuer la portée de leur action.

**Tableau 66. Structures ministérielles dédiées aux femmes et au genre en Jamaïque**

Dénomination	Date	Rang protocolaire	Responsable
<i>Condition féminine</i>	1976-1980	Secrétariat parlementaire	Theresa McGregor
Tourisme, Sports, Divertissement et <i>Genre</i>	2000-2002	Ministère	Portia Simpson Miller
Défense et <i>Femmes</i>	2006-2007	Bureau de la Première ministre	Portia Simpson Miller
Information, Culture, Jeunesse, Sports et <i>Femmes</i>	2007-2011	Ministère	Olivia “Babsy” Grange
Culture, <i>Genre</i> , Divertissements et Sports	2016- ?	Ministère	Olivia “Babsy” Grange

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Worldwide Guide to Women in Leadership*<sup>200</sup>.

La comparaison, dans les deux terrains d’étude, des différents pôles sectoriels constitutifs de « l’espace de la cause des femmes » en politique fait apparaître un dynamisme jamaïcain qui contraste avec une relative inertie guadeloupéenne. Les propos de Marlene Malahoo Forte, ancienne sénatrice JLP et représentante de la circonscription de St. James Western Central, témoignent de la perception d’une « avance » jamaïcaine dans la région sous l’effet des mobilisations féministes :

Je crois qu’on s’en sort bien. Je crois qu’on s’en sort bien, *on a beaucoup d’organisations de la société civile qui font entendre leurs revendications. Il y a 51% Coalition, il y a le Women’s Political Caucus.* Je crois que la société se montre de plus en plus favorable aux jeunes professionnelles qui souhaitent faire de la politique. On revient de loin, mais on a fait beaucoup de progrès par rapport à ce qui se passait avant. Il n’y a qu’à regarder les dernières élections (générales de 2016) pour se rendre compte des avancées qui ont été faites. (Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.* J’ai souligné).

Ce type de discours est néanmoins retrouvé en Guadeloupe, comme le montrent les propos de Thérèse Marianne-Pépin qui oppose la situation guadeloupéenne à celle des autres DOM et de la métropole :

*La Guadeloupe est particulière, parce que la Guadeloupe a toujours donné une place importante aux femmes. [...] On a toujours eu, en Guadeloupe, des femmes maires [...] On a, à mon avis, une avancée dans le rôle des femmes qui est pratiquement unique,*

<sup>200</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1er janvier 2019).

parce que quand vous allez regarder la Martinique et la Guyane, vous allez voir que la Guyane a une femme, ou deux femmes maires [...] En Martinique non plus il n'y a pas beaucoup de femmes maires. [...] Chez nous, c'est une habitude, hein, les femmes ont toujours pris des responsabilités. [...] La Guadeloupe, je trouve qu'on a une *position particulière quant au rôle des femmes*, que ce soit dans la Caraïbe, ou dans les départements français, et même à Paris, oui. (Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.* J'ai souligné).

La perception d'une « avance » des Jamaïcaines et des Guadeloupéennes contribue donc à la mise en doute de la légitimité des normes égalitaires du genre en politique en contexte caribéen de legs plantationnaire.

## **2. « *Les femmes sont déjà là !* » : l'ambivalence de « l'espace de la cause des femmes » en politique**

« *Les femmes sont déjà là !* » (entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*). Tel est le constat formulé par Lisa Hanna, représentante PNP de la circonscription de St. Ann Southern, mettant en doute le caractère problématique de la sous-représentation des femmes dans les assemblées politiques et, par extension, la pertinence des normes égalitaires du genre en politique portées par les mobilisations féministes. Dans le contexte de sociétés clivées par les rapports sociaux de domination hérités de la colonisation, les revendications genrées continuent en effet à se heurter à un déficit de légitimité par rapport aux questions de « race » et de classe, comme l'a mis en évidence Joëlle Palmieri dans son étude sur l'institutionnalisation du genre en Afrique du Sud en contexte post-apartheid<sup>201</sup>. Le déplacement de la focale d'analyse sur le pôle partisans de « l'espace de la cause des femmes » révèle en outre l'ambiguïté du positionnement des sections féminines des partis politiques, à l'intersection de plusieurs catégories d'appartenance, susceptible d'atténuer la portée de leur action en faveur de la « cause » des femmes en *politique*.

---

<sup>201</sup> PALMIERI, Joëlle, « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? », *art. cit.*

## 2.1. Mobilisations sociales et déficit de légitimité des femmes (politiques) en contexte caribéen postcolonial

Le mouvement #MeToo (#MoiAussi), qui émerge à la suite de l'affaire Harvey Weinstein<sup>202</sup> et fait des émules outre-Atlantique (#BalanceTonPorc), dénonce les agressions et le harcèlement sexuels dans le milieu professionnel. Le monde politique ne fait pas exception à la règle en France<sup>203</sup> et la parole des victimes se libère, brisant la loi du silence<sup>204</sup>, jusqu'à agacer une partie des commentateurs politiques<sup>205</sup>. La littérature sur le genre en politique a cependant analysé la rhétorique « victimisante » avant que l'affaire Harvey Weinstein n'éclate. Timothy Bledsoe et Mary Herring associent ainsi les femmes, sous-représentées dans les assemblées politiques locales aux États-Unis, à des « victimes des circonstances »<sup>206</sup>, tandis que Virginie Dutoya a mis en évidence la tendance des députées pakistanaises à adopter une posture « victimisante » dénonciatrice du fonctionnement sexiste de l'espace parlementaire<sup>207</sup>. Elsa Dorlin a montré, en recourant au travail de Christine Delphy<sup>208</sup>, la propension des institutions à étiqueter des catégories spécifiques de femmes comme victimes du patriarcat, au

---

<sup>202</sup> À la suite des accusations d'agression et de harcèlement sexuels formulées à l'encontre du producteur hollywoodien Harvey Weinstein en octobre 2017, l'actrice Alyssa Milano encourage les femmes à partager leur expérience sur Twitter sous la forme du hashtag #MeToo, par ailleurs utilisé par l'activiste états-unienne Tarana Burke dès 2007 pour dénoncer les violences sexuelles, notamment à l'encontre des minorités racialisées.

<sup>203</sup> Dans la continuité des affaires Dominique Strauss-Kahn de 2011 et Denis Baupin de 2016, accusés d'agression et de harcèlement sexuels, des accusations similaires sont portées à l'encontre de plusieurs personnalités politiques dans les mois suivant le mouvement #BalanceTonPorc, au premier rang desquelles Nicolas Hulot et Gérald Darmanin. Pour une présentation plus détaillée, se référer à JÉROME, Vanessa, « De #MeToo à #NousToutes : la longue marche des femmes », *Mediapart*, 22 novembre 2018. Se référer également, pour une présentation plus détaillée des suites de l'affaire Dominique Strauss-Kahn, à DELPHY, Christine, dir., *Un trousseau de domestique*, Paris, Syllepse, Nouvelles Questions Féministes, 2011.

<sup>204</sup> La députée européenne EELV Karima Delli crée, avant que le mouvement #MeToo n'éclate, un Tumblr, *Et sinon, je fais de la politique*, permettant aux élus de dénoncer le sexisme en politique, et la collaboratrice parlementaire Mathilde Julié-Viot un site web, *Chair collaboratrice*, recueillant des récits de femmes victimes de sexisme en politique. Se référer à *Et sinon, je fais de la politique*, <http://sinon-je-fais-de-la-politiqu-blog.tumblr.com/> et *Chair collaboratrice*, <https://chaircollaboratrice.com/> (consultés le 1<sup>er</sup> janvier 2019). Dans la continuité du mouvement #MeToo, le magazine *Marie Claire* a collecté 10 témoignages de femmes politiques dénonçant le sexisme en politique. Se référer à DURAND, Catherine, GOLDBERGER, Corine, « Marie Claire réunit 10 femmes politiques qui dénoncent le sexisme dans leur milieu », *Marie Claire*, 5 octobre 2018.

<sup>205</sup> La sortie de l'ouvrage autobiographique de Ségolène Royal, *Ce que je peux enfin vous dire*, et sa dénonciation des attaques sexistes dont elle a été la cible, suscite le scepticisme, voire la moquerie, d'une partie des commentateurs politiques. Se référer à ROYAL, Ségolène, *Ce que je peux enfin vous dire*, Paris, Fayard, 2018 (édition Kindle), et notamment à la 1<sup>ère</sup> partie, « Femmes en politique : survivre dans un monde d'homme », et CHERRID, Margot, « Stéréotypes de genre et sexisme en politique : l'interview surréaliste de Ségolène Royal sur France Inter », *Cheek Magazine*, 31 octobre 2018.

<sup>206</sup> BLEDSOE, Timothy, HERRING, Mary, "Victims of Circumstances: Women in Pursuit of Political Office", *American Political Science Review*, vol. 84, n°1, 1990, p.213-223. Ma traduction.

<sup>207</sup> DUTOYA, Virginie, « La "politique au féminin" : perspectives pakistanaises », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité...*, op. cit., p.142-143.

<sup>208</sup> DELPHY, Christine, « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », *Nouvelles Questions Féministes*, n°1, 2006, p.68.

premier rang desquelles, en contexte français, les femmes voilées, opprimées par « leurs » hommes dont elles doivent être sauvées<sup>209</sup>. Les imaginaires matrifocaux de l'omnipotence féminine et de son corollaire, la dépossession masculine, privent cependant en partie les femmes noires de la posture de victime. Celle-ci est en effet attribuée, par le renversement des normes de genre caractéristique de la période esclavagiste, à leurs homologues masculins « marginalisés » par l'alliance de « leurs » femmes avec les hommes blancs<sup>210</sup>. Dans les Antilles françaises, Nadine Lefaucheur a montré, à partir du cas martiniquais, que les violences faites aux femmes sont interprétées comme un moyen de compensation du déficit de pouvoir des hommes, en riposte à l'autorité féminine<sup>211</sup>, tandis qu'en Jamaïque, Barry Chevannes a mis en évidence qu'elles représentent un vecteur d'affirmation de la masculinité<sup>212</sup>. L'analyse des discours et des pratiques des représentant.e.s des pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique révèle, sans qu'ils.elles ne remettent en cause pour autant le constat de la sous-représentation politique des femmes, deux biais récurrents, d'une part, l'injonction à l'inclusion des hommes dans les inégalités de genre, d'autre part, l'imposition du statut de victime comme condition d'accès des femmes aux mobilisations sociales.

### « Des femmes et des hommes »<sup>213</sup> : l'injonction à l'inclusion des hommes dans les inégalités de genre

La légitimité des femmes à faire l'objet de mobilisations féministes est mise en doute par leur positionnement social supposément privilégié par rapport à leurs homologues masculins. Ce discours, principalement retrouvé en Jamaïque, est cristallisé autour de deux espaces de la vie sociale, les sphères éducative et professionnelle. D'une part, la meilleure performance éducative des femmes par rapport aux hommes, soulignée aussi bien par le discours scientifique<sup>214</sup> que

---

<sup>209</sup> DORLIN, Elsa, « “Performe ton genre, performe ta race !”... », art. cit., p.58-59.

<sup>210</sup> MILLER, Errol, *Men at Risk*, op. cit.

<sup>211</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, dir., *Pouvoirs dans la Caraïbe. Genre et violences interpersonnelles à la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 2012.

<sup>212</sup> CHEVANNES, Barry, *Learning to Be a Man. Culture, Socialization and Gender Identity in Five Caribbean Communities*, Kingston, University of the West Indies Press, Jamaica, 2001.

<sup>213</sup> L'intitulé de cette section emprunte au titre du documentaire réalisé par Frédérique Bedos, *Des femmes et des hommes*, sorti en 2014, qui explore les enjeux de l'inégalité entre les femmes et les hommes à travers le monde.

<sup>214</sup> La littérature sur meilleure performance éducative des femmes par rapport aux hommes en Jamaïque est abondante. Se référer par exemple à PARRY, Odette, “‘Schooling is fooling’: Why do Jamaican boys underachieve in school?”, *Gender and Education*, vol. 9, n°2, 1997, p.223-232, et PARRY, Odette, *Male Underachievement in High School Education in Jamaica, Barbados, and St. Vincent and the Grenadines*, Kingston, Canoe Press, 2000.

commun<sup>215</sup>, revient de manière récurrente dans les discours des Jamaïcain.e.s que j'ai rencontré.e.s, remettant en cause la légitimité de la défense des intérêts des femmes, comme en témoignent les propos de Patricia Duncan-Sutherland, militante PNP :

Je me rends compte que dans certains pays, les différences de genre sont encore très prononcées. (En Jamaïque) ce n'est pas très clair, on n'a pas l'impression qu'il y a des inégalités de genre, alors que dans d'autres pays, comme l'Égypte, la Turquie... les femmes qui viennent de ces pays, l'Inde aussi, où les différences de genre sont plus prononcées, les femmes ont moins d'opportunités, alors qu'en Jamaïque, ça ne se voit pas vraiment, et je crois que c'est lié au fait que *la Jamaïque est dominée par les femmes maintenant. Les universités sont dominées par les femmes. Il y a plus de femmes que d'hommes dans les universités.* (Entretien avec Patricia Duncan-Sutherland, *ibid.* J'ai souligné).

D'autre part, les progrès des femmes en matière d'insertion sur le marché du travail<sup>216</sup>, notamment aux postes de managers<sup>217</sup>, conséquence directe de leur performance éducative leur ouvrant l'accès à l'Université, accroît le déficit de légitimité de défense des intérêts des femmes, comme le révèlent les propos de Lisa Hanna :

Les femmes sont déjà là, dans tellement de domaines différents. La Jamaïque se distingue du reste du monde à cet égard. Au niveau des positions managériales détenues par les femmes, la Jamaïque se classe, selon les critères de l'OIT (*Organisation Internationale du Travail*), parmi les trois premiers au niveau mondial. (Entretien avec Lisa Hanna, *ibid.*).

La défense des intérêts des femmes, supposément privilégiées, peut donc difficilement faire abstraction des hommes. Ce phénomène est perceptible dans les pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politiques susmentionné (associatif, académique et étatique).

Des recherches ont bien montré qu'historiquement les mouvements de femmes ne sont pas incompatibles avec la présence des hommes<sup>218</sup>. *L'Union des Femmes*

---

<sup>215</sup> Se référer par exemple à CAMPBELL, Wayne, "We need to rescue our boys", *The Jamaica Observer*, February 27, 2013, et SMITH-EDWARDS, Alicia, "Jamaica leading project to address underachievement in boys", *The Jamaica Observer*, June 6, 2013.

<sup>216</sup> NOVTA, Natalija, CHENG WONG, Joyce, *Fond Monétaire International*, "Women at Work in Latin America and the Caribbean", *op. cit.*

<sup>217</sup> Le PNP rappelle ainsi, dans son *Manifesto 2016*, que la Jamaïque est le pays où la proportion de femmes managers est la plus forte, à hauteur de 59,3%. Elle se distingue par rapport aux États-Unis et au Royaume-Uni, qui se classent respectivement 15<sup>ème</sup> et 41<sup>ème</sup> du classement mondial. Se référer à *People's National Party*, "People's National Party Manifesto February 16, 2016. Securing a Better Future for Jamaica", p.49.

<sup>218</sup> Se référer par exemple à JACQUEMART, Alban, *Les hommes dans les mouvements féministes. Socio-histoire d'un engagement improbable*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

*Guadeloupéennes* (UFG) assume de n'avoir que des femmes parmi ses membres<sup>219</sup>, contrairement au *Jamaica Women's Political Caucus* (JWPC) dont la présidente, Merline Daley, regrette l'absence des hommes<sup>220</sup>. Son discours, typique de la tension vécue par les militantes féministes noires devant lutter contre le patriarcat tout en se montrant solidaires de « leurs » hommes stigmatisés par les représentations historiques de la masculinité noire<sup>221</sup>, révèle son adhésion à la thèse de la « marginalisation » masculine, remettant en cause la légitimité de la défense des intérêts des femmes<sup>222</sup> :

*Les hommes et les jeunes garçons sont à la marge. Il faut trouver un moyen de leur redonner leur place. Je ne dis pas qu'il faut arrêter ce qu'on fait pour les femmes, mais 50% de ce qu'on a fait pour les femmes, il faut le donner aux hommes. Ils en ont besoin. Ils sont écartés. Ils ont certainement perdu espoir. [...] Il faut qu'ils soient là où on les attend, des chefs de famille, des gens responsables de leurs enfants [...] qui ont confiance en eux, qui assument leur rôle de mari, de père, de leader. [...] On trouve peut-être beaucoup d'hommes au Parlement, mais dans l'industrie, le commerce ou d'autres domaines, les femmes se sont vraiment emparées du leadership.*

Les hommes peuvent également investir un mouvement de libération qui leur est dédié, qui émerge dans les années 1970 et prône la déconstruction des injonctions aliénantes à la masculinité<sup>223</sup>, posture par ailleurs retrouvée dans le discours scientifique en Jamaïque<sup>224</sup>. Compatible avec le féminisme<sup>225</sup>, la mise en place d'organisation d'hommes est en revanche suffisamment exceptionnelle à travers le monde pour qu'elle soit soulignée en contexte caribéen. En Jamaïque, Barry Chevannes créé ainsi en 1991, à la suite de l'organisation du séminaire “*Fathers Only*” à l'UWI (Mona campus), une organisation d'hommes, *Fathers' Incorporated*<sup>226</sup>. Sa vocation est de réhabiliter les hommes dans leurs fonctions

---

<sup>219</sup> Pauline Ibéné rappelle cependant que les hommes sont invités, au même titre que les femmes, à participer aux manifestations de l'association. Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.*

<sup>220</sup> Entretien avec Merline Daley, *ibid.*

<sup>221</sup> CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », *art. cit.*

<sup>222</sup> Merline Daley précise cependant qu'il s'agit de son opinion personnelle, qui ne reflète donc pas forcément celle de l'ensemble des membres du JWPC. On peut cependant supposer qu'elle est relativement répandue. Entretien avec Merline Daley, *ibid.* J'ai souligné.

<sup>223</sup> Pour une présentation plus détaillée du mouvement de libération des hommes, se référer à MESSNER, Michael, “The Limits of ‘The Male Sex Role’. An Analysis of the Men's Liberation and Men's Rights Movements Discourse”, *Gender and Society*, vol. 12, n°3, 1998, p.255-276.

<sup>224</sup> Se référer notamment à CHEVANNES, Barry, *Learning to Be a Man...*, *op. cit.*, et LEWIS, Linden, “Caribbean Masculinity: Unpacking the Narrative”, *op. cit.*

<sup>225</sup> Les mouvements de libération des hommes doivent ainsi être distingués des mouvements des droits des hommes, « masculinistes » et critiques à l'égard du féminisme, et plus centrés sur la défense des intérêts des hommes. Se référer à MESSNER, Michael, *ibid.*

<sup>226</sup> REDDOCK, Rhoda, “Interrogating Caribbean Masculinities: An Introduction”, in BARRITEAU, Eudine, dir., *Interrogating Caribbean Masculinities. Theoretical and Empirical Analyses*, Kingston, The University of the West Indies Press, 2004, p.xiv.

paternelles en mettant à distance, d'une part, le stéréotype de l'homme « irresponsable », et en incitant les hommes, d'autre part, à (ré)investir leurs rôles de pères, notamment par l'organisation de conférences. Barry Chevannes instaure également, en 2005, le *Violence Free Day* (« Journée sans violence »)<sup>227</sup>, la violence masculine étant incompatible avec l'exercice des fonctions paternelles<sup>228</sup>. Le *Caribbean Male Action Network* (CariMAN) est mis en place, quant à lui, en 2006, à la suite de l'organisation de la première conférence caribéenne sur les hommes, *MAN Talk*, organisée par l'UWI (Mona campus)<sup>229</sup>. Son siège social se situe à Trinité-et-Tobago mais l'organisation, qui se revendique comme une « communauté d'hommes responsables, qui s'engagent à collaborer avec les femmes pour œuvrer en faveur d'un monde plus juste, où chacun peut réaliser son potentiel », est active dans douze États caribéens, dont la Jamaïque. Elle est particulièrement investie, comme *Fathers' Incorporated*, dans les domaines de la sensibilisation des hommes à leurs responsabilités familiales et de la prévention des violences de genre.

Les études de genre, qui ont intégré progressivement la thématique des masculinités<sup>230</sup>, œuvrent également en faveur de l'inclusion des hommes dans les inégalités de genre. En Guadeloupe, la mise en place du *Groupe Genre et Société dans les Antilles* (GESA) est trop récente pour pouvoir être analysée. En revanche, en Jamaïque, l'évolution institutionnelle des *Women and Development Studies groups* (WDS) en *Centres for Gender and Development Studies groups* (CGDS) puis en *Institutes of Gender and Development Studies* (IGDS) est révélatrice de la volonté du féminisme universitaire de ne pas circonscrire le « genre » à l'étude des « femmes ». L'enseignement des masculinités se banalise en outre depuis les années 2000<sup>231</sup> et l'institut est activement engagé dans une démarche de recrutement d'hommes, dont Leith Dunn, sa directrice, souligne cependant la difficulté<sup>232</sup> :

---

<sup>227</sup> *Jamaica Information Service*, "Jamaicans Urged to Reflect on Violence Free Day", February 1, 2005.

<sup>228</sup> CHEVANNES, Barry, "What You Sow Is What You Reap: Violence and the Construction of Male Identity in Jamaica", *Current Issues in Comparative Education*, vol. 2, n°1, 2002, p.51-61.

<sup>229</sup> CariMAN, <http://menengage.org/regions/caribbean/> (consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

<sup>230</sup> Se référer par exemple à GIFFIN, K., "Integration of men in gender studies: contributions from a historical perspective", *Universidad de Guadalajara Centro Universitario de Ciencias de la Salud, University of New Mexico Latin America Knowledge Harvester*, 2008, article accessible en ligne : [https://digitalrepository.unm.edu/lasm\\_cucs\\_en/70](https://digitalrepository.unm.edu/lasm_cucs_en/70)

<sup>231</sup> Les cours "*Cultural Representation and the Construction of Masculinity/Femininity*" et "*Men and Masculinities in the Caribbean*" sont ainsi dispensés à l'UWI (Mona campus). Se référer à *Institute for Gender & Development Studies*, "Teaching", op. cit.

<sup>232</sup> Entretien avec Leith Dunn, ibid.

On évolue dans un paradigme qui continue à associer le genre aux femmes [...] Les études de genre et développement sont issues du mouvement de femmes, contribuant à la perception des études de genre comme l'étude des femmes. Ça intimide certains hommes, qui ne veulent pas y participer.

Les agences gouvernementales, enfin, participent à l'inclusion des hommes dans les inégalités de genre. En Guadeloupe, Hélène Marie-Angélique, déléguée régionale aux droits des femmes auprès de la Préfecture, dénonce ainsi, dans un entretien qu'elle accorde à *France-Antilles*, « *Ce poto mitan, pilier central de la maison, (qui) exclut l'homme du foyer* », au profit d'une « *nouvelle symbolique de la femme qu'est la rose cayenne*<sup>233</sup>, qui s'ouvre sur l'extérieur, tout en permettant à l'homme d'occuper pleinement son espace, chacun se regardant d'égal à égal »<sup>234</sup>. En Jamaïque, la mise en place du *Men's Desk*, placé sous l'égide du *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA) de 2009 à 2012<sup>235</sup>, a pour vocation de « *servir de point de référence aux hommes ayant besoin d'assistance* »<sup>236</sup>. En outre, la transformation du JBWA en *Jamaica Bureau of Gender Affairs* (JBGA) en 2016 entérine la volonté des agences gouvernementales à défendre les intérêts non seulement des femmes mais également des hommes. Olivia "Babsy" Grange, ministre de la Culture, du Genre, des Divertissements et du Sport, adhère pleinement à la thèse de marginalisation masculine et affirme, dans un entretien qu'elle accorde au *Jamaica Observer*, qu'une des mesures prioritaires du JBGA, placé sous l'égide de son ministère, est le rétablissement d'un *Men's Desk* car « *il ne s'agit pas seulement de nous, il ne s'agit pas seulement des femmes. Il s'agit aussi de nos hommes, notamment de nos jeunes qui sont touchés par la marginalisation* »<sup>237</sup>.

Les représentant.e.s des pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique qui relaient, toutes proportions gardées, la thèse de la marginalisation masculine en contexte caribéen, contribuent donc à la délégitimation des intérêts des femmes, au profit de ceux des hommes. Les femmes

---

<sup>233</sup> La rose cayenne est l'emblème de la *Fédération féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale* (FORCES), placée sous l'égide de la *Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité* (DRDFE) - Guadeloupe.

<sup>234</sup> M.A., « Hélène Marie-Angélique, Déléguée régionale aux droits des femmes : "Tout est fait pour que les comportements changent" », *France-Antilles*, 9 mars 2015.

<sup>235</sup> Entretien avec Sharon Robinson, *ibid.*

<sup>236</sup> Brochure du *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Office of the Prime Minister. Bureau of Women's Affairs", p.2. Ma traduction.

<sup>237</sup> THE JAMAICA OBSERVER, "It's now the Bureau of Gender Affairs!", *The Jamaica Observer*, March 27, 2016. Ma traduction.



étiquetées comme étant vulnérables, dont le profil se rapproche de celui des hommes marginalisés, semblent être les seules à pouvoir prétendre à la défense de leurs intérêts, éloignant les représentantes, dont on a vu qu'elles sont fortement dotées en capital social, de ce privilège.

### « Des femmes et des femmes » : l'imposition du statut de victime comme condition d'accès aux mobilisations sociales

Pierre Bourdieu considère, dans son célèbre ouvrage *La distinction*, que le positionnement des agent.e.s dans l'espace social est conditionné par le capital qu'ils.elles détiennent, acquis selon les prédispositions de leur habitus, c'est-à-dire de leur état incorporé lié à leur milieu social<sup>238</sup>. Jean-Claude Passeron et Claude Grignon ont cependant souligné, en contestation du légistimisme bourdieusien, la tendance du « savant » à associer le « populaire » à une forme de « misérabilisme », le « pauvre » ne disposant pas des moyens de s'extraire de sa situation par lui-même<sup>239</sup>. Les pôles constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » semblent reproduire la dialectique entre le « savant » et le « populaire » en ciblant de manière préférentielle, comme les agences de développement occidentales, les femmes étiquetées comme « victimes », sans remettre en cause pour autant le patriarcat comme système de division sexuelle<sup>240</sup>. Didier Fassin a bien montré que l'ambiguïté de l'assignation du statut de « victime », sa définition variant en fonction de l'espace social, qualifié « d'économie morale », dans lequel elle s'inscrit<sup>241</sup>. La posture de « victime » permet de désigner la violence des systèmes d'exploitation mais elle ignore l'agentivité des agent.e.s. Dans le champ des études caribéennes, les débats sur l'assignation du statut de victime sont cristallisés autour de la notion « d'esclavisé » oscillant entre visibilisation et mise à distance de l'héritage de l'esclavage<sup>242</sup>. Les femmes « victimes » sont incarnées,

---

<sup>238</sup> Pierre Bourdieu précise, on l'a vu, que le capital social des agent.e.s est défini par leur capital économique et culturel. Se référer à BOURDIEU, Pierre, *La distinction...*, op. cit.

<sup>239</sup> PASSERON, Jean-Claude, GRIGNON, Claude, *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil, 1989.

<sup>240</sup> PALMIERI, Joëlle, « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? », art. cit., p.21.

<sup>241</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à FASSIN, Didier, « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes. Genèse et transformation d'une condition morale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, n°123, 2014, p.161-171, et FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

<sup>242</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à VERGÈS, Françoise, *La Mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, Paris, Fayard, Pluriel, 2008, et VERGÈS, Françoise, « Traite des noirs, esclavage colonial et abolitions : comment rassembler les mémoires », *Hermès. La Revue*, vol. 3, n°52, 2008, p.51-58. Pour une étude de cas sur la Guadeloupe, se référer à MULOT, Stéphanie, « Représenter ou effacer l'esclavage et ses descendants dans l'espace

dans les deux terrains d'études, par les femmes vivant seules avec leurs enfants, dans la continuité du legs plantationnaire érigeant la mère au centre des structures familiales, en opposition à l'irresponsabilité des hommes des fonctions paternelles<sup>243</sup>. Les familles monoparentales, on l'a vu, sont minoritaires par rapport aux familles nucléaires. En Guadeloupe, l'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* (INSEE) estime ainsi qu'elles concernent 39,5% des foyers en 2014<sup>244</sup>, tandis qu'en Jamaïque, le *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance* (*United Nations International Children's Emergency Fund*, UNICEF) l'évalue à 45,5%<sup>245</sup>. Cette configuration familiale concerne cependant presque exclusivement des femmes (89,9% de familles monoparentales dirigées par des femmes en Guadeloupe, et 98,9% en Jamaïque). Les représentantes, fortement dotées en capital social et dont on a vu qu'elles adoptent majoritairement des configurations familiales de type nucléaire, sont donc éloignées du statut de victime et, par extension, des mobilisations sociales en faveur de la défense des intérêts des femmes. En Guadeloupe, les propos de Jean-Marie Nomertin, porte-parole de *Combat Ouvrier* (CO)<sup>246</sup>, sont révélateurs à cet égard :

Vous avez plein de catégories de femmes. Il y a une élite, mais nous, ce ne sont pas celles-là qui nous intéressent. Ce sont celles qui ont besoin de se faire considérer. Ce sont celles qui ont du mal à tenir debout. Ce sont celles qui font avec leurs enfants. C'est au quotidien que certaines femmes rencontrent des difficultés. Ce sont ces femmes-là qui, personnellement, m'intéressent. L'élite, entre guillemets, ça ne m'intéresse pas. (Entretien avec Jean-Marie Nomertin, *ibid.*).

En Jamaïque, « la femme » associée au statut de victime est également rapprochée de la figure de la mère devant s'occuper, seule, de ses enfants, comme en témoignent les propos de Gregory Mair, représentant JLP de la circonscription de St. Catherine North Eastern :

Le cas de figure typique, c'est la femme qui a cinq enfants de trois pères différents qui l'ont tous abandonnée, et qui se retrouve seule avec ses enfants. [...] Elle se retrouve avec une bardée d'enfants dont elle doit s'occuper. (Entretien avec Gregory Mair, *ibid.*).

---

public guadeloupéen : panorama photographique », *L'Ordinaire des Amériques*, Coin des curiosités, Esclavage, article accessible en ligne : <http://journals.openedition.org/orda/942>

<sup>243</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, MULOT, Stéphanie, « La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique », *op. cit.*, p.213.

<sup>244</sup> *Institut National de la Statistique et des Études Économiques*, « Dossier complet. Département de la Guadeloupe (971) », *op. cit.*

<sup>245</sup> *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance*, « Situation Analysis of Jamaican Children », *op. cit.*, p.2.

<sup>246</sup> CO est un parti trotskiste idéologiquement proche du *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG).

L'imposition du statut de victime comme condition d'accès à la légitimité des mobilisations féministes est perceptible dans les discours et les activités des représentant.e.s de « l'espace de la cause des femmes » en politique dans les deux terrains d'étude.

En Guadeloupe, l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) cristallise cette posture, en raison certainement de ses liens historiques avec le *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG) qui érige la classe et la « race » en référents principaux de la libération des femmes (j'y reviendrai). L'organisation, dont on a vu qu'elle privilégie la défense des droits sociaux des femmes, au détriment de leurs droits politiques, fait ainsi des mères célibataires les bénéficiaires prioritaires de son action afin de, selon l'expression de Félix Germain, les « libérer du fardeau de la pauvreté »<sup>247</sup>.

En Jamaïque, les textes législatifs en faveur des droits des femmes, élaborés sous l'égide du *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA), ciblent également en priorité les femmes détentrices du statut de victime. Le *National Policy Statement on Women* (NPSW), promulgué en 1987, prône ainsi la défense des droits sociaux des femmes qui « contribuent à tous les domaines du développement national mais son empêchées, par les inégalités persistantes, de réaliser leur potentiel en tant qu'agentes du développement national »<sup>248</sup>. Comme l'UFG, le NPSW fait des mères célibataires les bénéficiaires privilégiées de l'action publique<sup>249</sup> :

En matière de politiques publiques, une attention particulière doit être accordée aux nombreuses responsabilités dévolues aux femmes, non seulement sur le marché du travail, mais également dans la sphère domestique. *Les politiques publiques doivent notamment prendre en compte la proportion importante de femmes célibataires, de tout âge, qui doivent assumer les responsabilités familiales.*

Le NPSW préconise plusieurs domaines d'action prioritaires en faveur de l'insertion sociale des femmes, au premier rang desquels l'emploi, l'éducation et la santé reproductive, mais ne mentionne pas, rappelons-le, leurs droits politiques<sup>250</sup>. La *National Policy on Gender Equality* (NPGE), promulguée en 2011, affirme, comme le NPSW, la défense des droits sociaux des femmes par la mise en place d'une « société dans laquelle les femmes et les hommes ont un accès égalitaire aux

---

<sup>247</sup> GERMAIN, Félix, "French Caribbean Feminism...", op. cit., p.55. Ma traduction.

<sup>248</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "National Policy Statement on Women", 1987, p.1. Ma traduction.

<sup>249</sup> Ibid., p.4. J'ai souligné. Ma traduction.

<sup>250</sup> Ibid., p.4-5.

*biens socialement valorisés et ont la capacité de contribuer au développement national* »<sup>251</sup> afin de « *mettre un terme à la pauvreté et aux autres formes de vulnérabilités* »<sup>252</sup>. Elle ne cible cependant pas ouvertement, contrairement à la NPSW, les mères célibataires, même si elle continue à les désigner, de manière implicite, en utilisant l'expression « *femmes vulnérables* »<sup>253</sup> et en rappelant que « *les jeunes filles sont vulnérables aux grossesses adolescentes* »<sup>254</sup>. La NPGE mentionne en revanche, on l'a vu, les droits politiques des femmes, faisant de leur sous-représentation politique un enjeu national<sup>255</sup>. D'autres enjeux sont néanmoins perçus comme étant prioritaires, notamment les violences faites aux femmes<sup>256</sup>. Nikeisha Sewell, coordinatrice de *51% Coalition*, qui travaille en étroite collaboration avec le JBWA, en fait ainsi un outil de légitimation des actions menées par son organisation en faveur de la représentation politique des femmes, afin de mettre à distance le statut social privilégié des représentantes et de légitimer la défense de leurs intérêts :

La violence est l'enjeu le plus important pour les femmes. En Jamaïque, trois femmes sur quatre sont victimes de violences au cours de leur vie. La violence fait partie intégrante de la nature et de la culture jamaïcaines. *Les femmes qui veulent faire de la politique sont touchées par la violence elles aussi.* (Entretien avec Nikeisha Sewell, *ibid.* J'ai souligné).

La légitimité de la défense des intérêts des femmes politiques est donc remise en cause non seulement par leur identité genrée, la thèse de la marginalisation masculine imposant l'inclusion des hommes aux inégalités de genre, mais également par leur statut socio-racial privilégié, les éloignant de la posture de victime légitimant l'action des pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique. Cela confère une forte différence à la controverse sur la représentation politique des femmes en France, où les mobilisations paritaires ont au contraire joué sur l'argument de l'universalisation de la différence des sexes<sup>257</sup>. Le positionnement des représentant.e.s des pôles sectoriels de « l'espace de la cause des femmes », à l'intersection de plusieurs systèmes

---

<sup>251</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs, Gender Advisory Committee, "Jamaica National Policy for Gender Equality (NPGE). Jamaica", 2011, p.17.*

<sup>252</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p.45, p.48 et p.75.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p.65.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p.76.

<sup>256</sup> Entretien avec Shahine Robinson, *ibid.*

<sup>257</sup> LÉPINARD, Éléonore, *L'égalité introuvable...*, op. cit.

d'oppression, contribue en outre au renforcement de l'ambiguïté de leurs revendications en faveur des normes égalitaires du genre en politique.

## 2.2. *Les pôles sectoriels de « l'espace de la cause des femmes » au croisement de plusieurs systèmes d'oppression : le cas des sections féminines des partis politiques*

L'intersectionnalité, associée par Sirma Bilge à une « *théorisation holiste de la domination sociale* », plaide pour une approche intégrée des systèmes d'oppression, non hiérarchisés et non segmentés<sup>258</sup>, sans remettre en cause pour autant la présence de « *grands axes de différenciation sociale* »<sup>259</sup>. Christian Poiret concède « *qu'aucune forme d'oppression n'est primaire* » mais affirme que « *les individus et les groupes tendent à définir l'une d'entre elles comme plus fondamentale que les autres* »<sup>260</sup>. Les mobilisations sociales, en dépit de leur dimension collective, sont en effet traversées par des systèmes d'oppression pluriels, et susceptibles de revêtir une dimension concurrentielle<sup>261</sup>. Les sections féminines des partis politiques, situées à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression, n'érigent donc pas forcément le genre en forme de domination fondamentale, malgré leur vocation à défendre les intérêts des femmes, et leurs militantes, porteuses de plusieurs catégories identitaires, ne se définissent pas exclusivement par rapport à leur sexe. En empruntant à la théorie de l'étiquetage d'Howard Becker<sup>262</sup>, elles ne « cochent » pas systématiquement la « case » du genre car elles cherchent à « rentrer » dans les « cases » identitaires valorisées par les mouvements sociaux dont elles font partie<sup>263</sup>. Leurs catégories d'appartenance socio-raciales et/ou partisans peuvent se surimposer à leur sexe féminin, comme le montre la comparaison des cas de l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) en Guadeloupe et du *PNP Women's Movement* (PNPWM) et du *JLP Women's*

---

<sup>258</sup> BILGE, Sirma, « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe », *L'Homme et la société*, vol. 2, n°176-177, 2010, p.59-60.

<sup>259</sup> Ibid., p.70.

<sup>260</sup> POIRET, Christian, « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques. Quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°1, p.9.

<sup>261</sup> Se référer par exemple à DUNEZAT, Xavier, « Hégémonie et marginalisation dans le travail militant : la sociographie d'une mobilisation au prisme du cadre intersectionnel », *Revue ζ Interrogations ?*, n°20, 2015, article accessible en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/Hegemonie-et-marginalisation-dans>,462

<sup>262</sup> BECKER, Howard, *Outsiders : étude de sociologie de la déviance...*, op. cit.

<sup>263</sup> GUYARD, Alexandrine, « “Dans quelle case rentrez-vous ?” Identité et intersectionnalité », *Revue ζ Interrogations ?*, n°20, 2015, article accessible en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/Dans-quelle-case-rentrez-vous>

*Freedom Movement* (JLPWFM) en Jamaïque, questionnant leur capacité à prendre en charge les intérêts des femmes dans le champ politique.

La primauté de l'appartenance partisane et socio- raciale : l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) et le militantisme politique et féministe de Mona Cadoce

L'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG), en raison de ses liens historiques avec le *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG), revendique une idéologie d'extrême gauche, dont Christian Le Bart a mis en évidence l'injonction à « l'universalisme populaire » en opposition à « l'universalisme bourgeois »<sup>264</sup>. Le PCG érige en effet l'appartenance à la classe populaire en marqueur identitaire de référence. Les propos de Félix Flémin, secrétaire général du parti, qui revendique la « *défense de la classe ouvrière et des déshérités* » et prône un « *combat pour l'émancipation sociale des travailleurs* », sont révélateurs à cet égard (entretien avec Félix Flémin, *ibid.* ; j'ai souligné). Il associe en outre le capitalisme à un système d'oppression fondamental, appelant à la « *mise en place d'un modèle économique débarrassé du modèle capitaliste de l'exploitation de la classe ouvrière* » (*ibid.*). Il n'est donc pas étonnant que les militantes de l'UFG recourent également au registre de « l'universalisme populaire ». Mona Cadoce, ancienne conseillère régionale PCG et vice-présidente de l'UFG, met ainsi en avant, en entretien, ses origines prolétariennes, en décrivant son père comme un marin-pêcheur reconverti dans le transport maritime et sa mère comme une femme au foyer, évoquant son enfance « *travailleuse et heureuse* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*) dans une famille de huit enfants dont elle est l'aînée à La Désirade (pour une présentation biographique plus détaillée de Mona Cadoce, se référer à l'encadré 29). Elle insiste également sur la distance sociale qu'elle ressent lorsqu'elle intègre le prestigieux lycée Michelet, un établissement huppé de Pointe-à-Pitre réservé aux jeunes filles de bonne famille, lorsqu'elle déclare « *Quand je suis arrivée dans ce lycée, j'ai vu tout de suite que je n'étais pas tout à fait comme les autres. J'étais une petite anonyme* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). En contexte caribéen où l'appartenance sociale recoupe l'identité raciale, le système d'exploitation capitaliste est associé à un modèle d'oppression coloniale

---

<sup>264</sup> LE BART, Christian, *L'ego-politique. Essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013, et LE BART, Christian, « Exemplarité et expressivité des représentants », in MAZEAUD, Alice, dir., *Pratique de la représentation politique*, op. cit., p.51-66.

recourant à une dialectique de la domination entre patronat blanc et salariat noir. Dans son adresse aux femmes guadeloupéennes de mars 2015, Félix Flémin n'hésite ainsi pas à dénoncer<sup>265</sup> :

[...] le système de *pwofitasyon* (« profitation »), version coloniale du modèle de développement capitaliste, soumet les travailleurs [...] aux intérêts impérialistes de la France et de l'Europe et de leurs entreprises capitalistes.

Mona Cadoce, qui se situe du côté du salariat noir, valorise donc son identité guadeloupéenne, dont elle dénonce la marginalisation par le système éducatif imposé par la métropole, et érige son militantisme politique en vecteur de prise de conscience de celle-ci :

Moi, quand j'étais à l'école, je n'ai pas appris d'histoire de la Guadeloupe. À cette époque, on apprenait nos ancêtres les gaulois, hein, alors que mon mari (passé par les jeunesses communistes), il me parlait de Delgrès, de Solitude (des figures héroïques de la lutte contre l'esclavage en Guadeloupe). (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

À l'inverse, elle met à distance son identité sexuée, de la même manière que les femmes françaises communistes du XX<sup>ème</sup> siècle, dont Geneviève Dermenjian et Dominique Loiseau ont montré la tendance à occuper une position subalterne dans les trajectoires militantes<sup>266</sup>. Les propos de Félix Flémin le confirment :

La place des femmes au sein du PCG relève de leur activité militante, pas parce qu'elles sont des femmes, mais parce qu'elles sont militantes. [...] La femme communiste, elle est d'abord communiste. C'est une militante communiste. Point barre. (Entretien avec Félix Flémin, *ibid.*).

Ce discours, attendu de la part d'un homme communiste, se retrouve cependant également chez Mona Cadoce, qui se définit d'abord comme une militante, puis comme une femme :

J'ai eu une vie militante, tout simplement, et j'espère pouvoir militer jusqu'au dernier moment. [...] Je suis reconnaissante à cette vie militante que j'ai eue, à mon parti, parce que mon parti pour moi, c'est une famille. *Ma vie militante, ça fait partie de ma vie, tout court.* C'est ma vie, c'est ma vie que j'ai choisie. [...] *Je n'aurais jamais pu me contenter d'une vie de femme, d'épouse.* Je me serais ennuyée. J'ai autre chose qu'une famille. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.* J'ai souligné).

La primauté de l'appartenance socio-raciale sur le genre féminin des militantes PCG a deux conséquences sur la prise en charge des intérêts des femmes par

---

<sup>265</sup> FLÉMIN, Félix, « Éditorial. Journée internationale des femmes : adresse du Parti Communiste Guadeloupéen aux femmes guadeloupéennes », *Nouvelles Étincelles*, 5 mars 2015, p.4.

<sup>266</sup> DERMENJIAN, Geneviève, LOISEAU, Dominique, « Itinéraires de femmes communistes », in FILLIEULE, Olivier, ROUX, Patricia, dir., *Le sexe du militantisme*, op. cit., p.93-113.

l'UFG. D'une part, dans la lignée du féminisme matérialiste analysant l'exploitation et la domination des femmes par les hommes comme un rapport de domination comparable à d'autres, et critiquable en des termes analogues, la classe (et la « race ») sont érigées en référents principaux de la libération des femmes<sup>267</sup>. Mona Cadoce considère ainsi que l'oppression féminine résulte directement des rapports sociaux de domination :

Je conviens que les femmes ont des difficultés particulières, ou qu'elles en ont plus que les autres. Je dis que ce n'est pas suffisant de comparer la situation de la femme par rapport à celle de l'homme. C'est la société, ce sont les bases de la société qu'il faut mettre en cause, parce que les femmes auraient sûrement moins de problèmes, parce que les hommes auraient sûrement moins de problèmes, si la société leur permettait de vivre dans des conditions plus sereines. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

Mona Cadoce se distancie par ailleurs du féminisme. Dans une prise de position qu'elle publie dans *Nouvelles Étincelles*, elle fustige ainsi<sup>268</sup> :

[...] la philosophie de certaines féministes qui ont inondé l'opinion publique de leurs thèses sexistes tendant à rendre les hommes, seuls, responsables de la situation des femmes, sans prendre en compte les caractéristiques de la société.

D'autre part, l'UFG a tendance à se focaliser, dans la continuité de ses liens historiques avec le PCG, sur les femmes victimes du système d'exploitation capitaliste, renvoyant au statut de victime susmentionnée. Félix Flémin cible ainsi, dans son adresse aux femmes guadeloupéennes de mars 2015<sup>269</sup> :

[...] les millions de femmes de par le monde, victimes des guerres, des violences, de la famine, de la misère, de la pauvreté, que leur inflige le système d'exploitation et de domination capitaliste [...] *les femmes guadeloupéennes sont les premières victimes de ce système.*

Les femmes siégeant dans les assemblées politiques (et qui ne sont pas communistes), et qui appartiennent à un milieu socio-racial privilégié, font donc l'objet d'une certaine suspicion. Mona Cadoce les associe ainsi à des héritières d'une « *grande famille* » ou de « *grandes organisations* », ainsi qu'à des « *intellectuelles* » qui ont des « *diplômes* » et une « *facilité de langage* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). En Jamaïque, c'est l'affiliation partisane, plus que l'appartenance socio-raciale, qui a tendance à primer sur le genre, et impacte

---

<sup>267</sup> JAUNET, Alexandre, CHAUVIN, Sébastien, « Représenter l'intersection... », art. cit., p.9.

<sup>268</sup> CADOCE, Mona, « Parlons Vrai. *Fanm poto mitan* », *Nouvelles Étincelles*, 5 mars 2015, p.1.

<sup>269</sup> FLÉMIN, Félix, « Éditorial. Journée internationale des femmes... », art. cit. J'ai souligné.



également la prise en charge des intérêts des femmes par les sections féminines des partis politiques.

La primauté de l'affiliation partisane : le militantisme politique et féministe du PNP Women's Movement (PNPWM) et du JLP Women's Freedom Movement (JLPWFM) en Jamaïque

Le chapitre 3 a montré la prégnance des clivages partisans dans le contexte du bipartisme jamaïcain, éloignant la perspective de quelconques alliances et collaborations au Parlement. Celle-ci peut néanmoins s'exprimer au sein des partis politiques, notamment par l'intermédiaire de leurs sections féminines, le *Women's Movement* pour le PNP (PNPWM) et le *Women's Freedom Movement* pour le JLP (JLPWFM). Elles sont néanmoins concurrencées par la primauté des intérêts des partis<sup>270</sup>, dominés par les hommes, qui ne coïncident pas toujours avec ceux des militantes de leurs sections féminines. Celles-ci se définissent en effet d'abord comme des militantes politiques dont la fidélité partisane est inébranlable, notamment du côté du PNP, comme en témoignent les propos de Sandra Falconer qui affirme « *J'ai soutenu, pendant une grande partie de ma vie d'adulte, le PNP. [...] J'idolâtre mon parti, et je continuerai à le faire. Je ferai tout, vraiment tout, pour contribuer au succès de mon parti* » (entretien avec Sandra Falconer, ibid.). Elles ont donc tendance à mettre à distance, voire sous silence, leur identité sexuée, à l'instar de Patricia Duncan-Price, qui déclare « *Quand j'ai commencé à faire de la politique, je ne me suis jamais perçue comme étant un homme ou une femme, donc je n'y ai jamais pensé en termes de genre* » (entretien avec Patricia Duncan-Price, ibid.). Les militantes des sections féminines des partis politiques sont en outre caractérisées, comme leurs homologues de l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG), par leur distanciation vis-à-vis du féminisme. Jennifer Edwards, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Western et présidente du PNPWM, estime ainsi :

---

<sup>270</sup> McKENZIE, Hermione, "The Women's Movement and Public Policy in Jamaica", art. cit., p.61.

Je ne sais pas si je suis une féministe. Je suis quelqu'un qui a l'intime conviction que les femmes ont beaucoup à offrir et qu'elles peuvent contribuer au développement de leur pays ou de leur société. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.*).

D'autres femmes adoptent une posture de rejet du féminisme. Angela Brown Burke, sénatrice PNP et membre du PNPWM dont elle a été la vice-présidente, affirme ainsi :

Je ne suis pas féministe [...] même si je fais partie de la section féminine du PNP, parce qu'on a besoin des hommes. Il y a certaines choses que les femmes ne peuvent pas faire. On a besoin des hommes. On ne peut pas séparer (les femmes) des hommes [...] en fait on a besoin qu'ils nous montrent le chemin. D'ailleurs, quand j'étais vice-présidente de la section féminine du PNP, les hommes assistaient aussi à nos réunions. (Entretien avec Angela Brown Burke, *ibid.*).

La primauté de l'affiliation partisane sur l'identité sexuée a des conséquences variables sur la défense des intérêts des femmes par les militantes des sections féminines. Les intérêts des partis, en quête de voix féminines, peuvent coïncider, de manière ponctuelle, avec celles de leurs sections féminines, donnant lieu à des alliances. Le PNP se montre ainsi favorable, dans le contexte des prémices de « l'internationalisation de l'espace de la cause des femmes » dans les années 1970, au rapprochement de sa section féminine du mouvement international de libération des femmes<sup>271</sup>. Il se traduit par des avancées sociales majeures pour les femmes, notamment la promulgation en 1979 par le *Committee of Women for Progress* (CWP), proche du PNPWM, de la *Maternity Law*<sup>272</sup>, d'autant plus remarquables que la Constitution jamaïcaine de 1962 ne prévoit pas l'interdiction des discriminations basées sur le sexe, la *Charter of Fundamental Rights and Freedoms* inscrivant en 2011 seulement l'interdiction des discriminations basées sur le sexe dans la Constitution jamaïcaine<sup>273</sup>. Les intérêts des femmes sont réaffirmés à des fins électorales par le parti à chaque campagne. Le *Manifesto 2007* affirme ainsi<sup>274</sup> :

Le *People's National Party* (PNP) s'engage à faire respecter les principes d'égalité et d'équité dont bénéficient tous les membres de la famille nationale. Les hommes et les

---

<sup>271</sup> BOLLES, Lynn, "Michael Manley in the Vanguard Towards Gender Equality", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 48, n°1, 2002, p.45-56.

<sup>272</sup> La *Maternity Law* interdit le licenciement des femmes enceintes et leur accorde huit semaines de congés maternité payés.

<sup>273</sup> Se référer à *Constitution of Jamaica*, 1962, section 24-3, et *Jamaican Charter of Fundamental Rights and Freedoms*, 2011, citées par BAKSH, Rawwida, VASSELL, Linnette, "Women's citizenship. The democracies of the Americas...", *op. cit.*, p.15.

<sup>274</sup> *People's National Party*, "Manifesto 2007. Shaping the Future Together... On Course to The Quality Society", p.81. Ma traduction.

femmes, les garçons et les filles, contribuent, ensemble, et de manière égalitaire, au développement individuel et collectif.

Cet engagement, réitéré dans son *Manifesto 2011*, accorde une place particulière aux femmes<sup>275</sup> :

Le PNP reconnaît qu'en tant que citoyennes, productrices et reproductrices des générations futures, les droits et les intérêts des femmes contribuent de manière fondamentale au développement national. À cet égard, leur participation pleine et entière à la construction nationale doit être assurée.

Le PNP ne détient cependant pas le monopole de la défense des intérêts des femmes, dont le JLP s'empare également, bien que plus tardivement, notamment dans le domaine de la représentation politique. Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice JLP dont on a vu le rôle fondateur, dans le contexte de l'affirmation de « l'internationalisation de la cause des femmes » dans les années 1980, dans la mise en place du *Bustamente Institute of Public and International Affairs*, qui précède le JLPFWF, et de *Caribbean Women for Democracy*, déclare ainsi du parti, avec une certaine naïveté, qu'il « s'intéressait beaucoup aux femmes » (entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*). Les élections sont également l'occasion pour le parti d'affirmer la défense des intérêts des femmes. Une section de son *Manifesto 2011* est ainsi consacrée, après l'affirmation de son engagement « en faveur des principes de l'égalité de genre »<sup>276</sup>, réitéré dans son *Manifesto 2016*<sup>277</sup>, à la place des femmes dans la prise de décision, notamment dans le domaine politique<sup>278</sup> :

Un enjeu de première importance pour le parti est le fait que les femmes soient sous-représentées des instances de prise de décision politique en Jamaïque. Le JLP considère donc qu'il est important que les femmes soient engagées en politique aux plus hauts niveaux de la prise de décision.

Les intérêts des partis ne correspondent cependant pas toujours à ceux des militantes de leurs sections féminines, donnant lieu à des tensions, voire des concurrences. Le cas de mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes est exemplaire à cet égard, et fait l'objet du dernier chapitre. Largement revendiquées par les militantes du PNPWM et du JLPWFM, il se heurte en effet

---

<sup>275</sup> *People's National Party*, "Manifesto 2011. Leading the Agenda for Progressive Change", p.61. Ma traduction.

<sup>276</sup> *Jamaica Labour Party*, "Manifesto 2011. Building on Our Achievements... A Better Way Forward", p.112. Ma traduction.

<sup>277</sup> *Jamaica Labour Party*, "The Jamaica Labour Party Manifesto 2016. Partnership for Prosperity".

<sup>278</sup> *Jamaica Labour Party*, "Manifesto 2011...", *op. cit.*, p.112. Ma traduction.

aux intérêts des partis, dont on a vu la quasi monopolisation par les hommes, en accroissant la compétition politique par la diminution nombre de sièges disponibles.

Ce cinquième chapitre analyse ainsi, dans le contexte de la féminisation progressive des assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines, les modalités de construction des normes égalitaires du genre en politique au prisme du « dépassement » du legs plantationnaire. Il montre l'ambiguïté des conditions d'émergence de « l'espace de la cause des femmes » en politique. En contexte de « décolonisation improbable » caractérisé, au lendemain de la départementalisation en Guadeloupe, et de l'indépendance en Jamaïque, par la reconduction des anciens rapports sociaux de domination, les revendications genrées des sections féminines des partis politiques se heurtent en effet à un déficit de légitimité. « L'internationalisation de l'espace de la cause des femmes », portée par les agences onusiennes à partir des années 1970, et relayée par les organisations régionales, représente alors une conjoncture favorable à « l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes » qui transcende les luttes en faveur de l'égalité socio-raciale dans les deux terrains d'étude. Une « nébuleuse » d'institutions, composée d'associations de femmes, de groupes intellectuels féministes et d'agences gouvernementales dédiées aux droits des femmes, venant s'ajouter aux sections féminines des partis politiques, est mise en place, mais leurs répertoires d'action, non concertés, sont souvent concurrentiels. La mise en place de « coalitions » d'organisations de femmes permet cependant, depuis les années 2000, de coordonner leur action, au prix néanmoins de leur dépolitisation. Le chapitre déplace ensuite la focale d'analyse sur les discours et les pratiques des représentant.e.s des pôles sectoriels constitutifs de « l'espace de la cause des femmes » en politique afin de souligner l'ambivalence de leurs revendications genrées en contexte caribéen postcolonial, remettant en cause le « dépassement » du legs plantationnaire. Les représentantes se heurtent en effet à un déficit de légitimité, la « cause » de la représentation politique de femmes n'étant pas reconnue comme un objet prioritaire des mobilisations sociales. D'une part, elles sont concurrencées, en tant que femmes, par « l'homme marginalisé » dont la prise en charge sociale à tendance à primer sur celle des femmes, avatar du matriarcat

« fissuré ». D'autre part, elles sont mises à distance, par leur statut socio-racial privilégié, de la « victimisation » érigée en condition d'accès aux mobilisations sociales. Le positionnement des pôles sectoriels de « l'espace de la cause des femmes », à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression susceptibles de reléguer le genre à une position subalterne au profit d'autres catégories d'appartenance, notamment l'identité socio-raciale ou l'affiliation partisane, contribue en outre au renforcement de l'ambiguïté de leur action en faveur la « cause » des femmes en politique.

Les normes égalitaires du genre en politique, en dépit de leurs modalités de construction ambivalentes et spécifiques à ces sociétés caribéennes, sont cependant progressivement appliquées dans le champ politique guadeloupéen et jamaïcain. L'ampleur de la féminisation de leurs assemblées politiques est toutefois différenciée dans les deux terrains d'étude, en raison de leurs trajectoires historiques contrastées. La Guadeloupe, liée à sa métropole par son statut de DOM, a en effet adopté les lois dites sur la parité politique, se traduisant par une représentation égalitaire des hommes et des femmes dans ses assemblées politiques, tandis que la Jamaïque, dissociée de son ancienne métropole, n'a pas encore adopté de quotas de genre, contrairement au Royaume-Uni, sans empêcher cependant une relative féminisation de ses assemblées politiques. La réflexion peut donc se poursuivre sur la féminisation contrainte des assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines par l'étude des mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes, dont la comparaison révèle qu'en dépit de leur mise en œuvre contrastée, elles présentent également certaines similitudes.

## Chapitre 6. La « féminisation contrainte » des assemblées politiques à l'ombre de (l'ancienne) métropole

Le chapitre 5 a mis en évidence les modalités de construction des normes égalitaires du genre en politique sous l'effet des mobilisations de « l'espace de la cause des femmes », contribuant à la féminisation progressive des assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines. L'analyse d'un de ses répertoires d'action privilégié, la revendication de mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques (désignées par « mesures spéciales » dans le reste du texte), volontairement laissée de côté, fait l'objet de ce chapitre. La *Gender Quotas Database*, mise en place par l'*International Institute for Democratic and Electoral Assistance*, indique, en 2018, la résistance de la Caraïbe aux mesures spéciales, la République dominicaine, le Guyana et Haïti étant les seuls États indépendants à les avoir adoptées<sup>1</sup>. Il faut cependant y ajouter les Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique et Guyane française) où l'adoption des lois dites sur la parité politique par la métropole entraîne, en empruntant - avec prudence - à l'expression de Renaud Mortier dans son étude sur les conseils d'administration français, la « *féminisation forcée* » des instances de prise de décision<sup>2</sup>. La Jamaïque n'a pas promulgué les quotas de genre en politique à cette date, sans empêcher cependant ce que Guillaume Girard qualifie, dans sa

---

<sup>1</sup> La République dominicaine adopte, en 1997, une loi imposant aux partis politiques l'inclusion de 25% de femmes sur leurs listes électorales, devenant ainsi le premier État indépendant de la Caraïbe à appliquer des mesures spéciales. Ce seuil est réévalué, en 2000, à 33%. Le Guyana promulgue, la même année, un quota similaire, à hauteur d'un tiers de femmes. Haïti affirme, en 2012, le principe d'un quota de 30% de femmes, marginalement mis en œuvre par les partis politiques. Pour une présentation générale, se référer à *Gender Quotas Database*, <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas> (consulté le 10 janvier 2019). Pour une étude de cas sur le République dominicaine, se référer par exemple à MORGAN, Jana, ESPINAL, Rosario, HARTLYN, Jonathan, "Gender Politics in the Dominican Republic: Advances for Women, Ambivalence from Men", *Politics & Gender*, n°4, 2008, p.35-63. Pour le Guyana, se référer par exemple à KHAN, Iman, "Advancing Gender Justice? The Opportunities, Resistances, and Limitations of Guyana's Quota System", in HOSEIN, Gabrielle, PARPART, Jane, ed., "Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean...", op. cit. Pour Haïti, se référer par exemple à BRUNO, Emmanuel Marino, « Péripiétés du quota de 30% de femmes dans les postes politiques en Haïti », *AlterPresse*, 7 mars 2018.

<sup>2</sup> Renaud Mortier est un farouche opposant de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, qu'il considère discriminatoire à l'égard des hommes. Se référer à MORTIER, Renaud, « La féminisation forcée des conseils d'administration », *Droits des sociétés*, n°4, 2011, p.16-80.

comparaison du champ politique togolais et béninois, de « *féménisation contrainte* » des assemblées politiques<sup>3</sup>. L'actualité politique constitue une clé d'entrée intéressante pour saisir, parfois en dépit de l'absence de mesures spéciales, l'injonction à la féménisation des assemblées politiques. Le *Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes* (HCE) se félicite ainsi, à la suite des élections législatives françaises de juin 2017, de la « *progression sans précédent des femmes à l'Assemblée (nationale)* »<sup>4</sup>, où les lois dites sur la parité politique prévoient des pénalités financière pour les partis ne respectant pas l'équilibre des candidatures féminines et masculines, tandis que la percée des femmes, notamment celles issues des minorités racialisées, aux « élections de mi-mandat » (*midterms*) étatsuniennes de novembre 2018, est saluée par la presse internationale<sup>5</sup>. À l'inverse, l'absence des femmes de l'équipe de transition du président brésilien, Jair Bolsonaro, élu en octobre 2018, suscite les critiques de la communauté internationale, l'incitant alors à nommer deux femmes dans son gouvernement<sup>6</sup>, témoignant de la dimension astreignante des normes égalitaires du genre en politique, transcendant la présence (ou l'absence) de cadre législatif contraignant. Ce chapitre interroge, en empruntant à la notion de « féménisation contrainte », ses modalités d'application dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines. Il démarre par une comparaison de leurs trajectoires paritaires au prisme des revendications en faveur des mesures spéciales qui, en dépit de leur application contrastée, révèle certaines similitudes. Il se poursuit par une réflexion sur la féménisation des assemblées politiques caractérisées, malgré les disparités engendrées par leurs trajectoires paritaires différenciées, par leur dimension contraignante.

---

<sup>3</sup> GIRARD, Guillaume, « La féménisation contrainte... », op. cit.

<sup>4</sup> La proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale passe en effet de 26,9% à 38,6% des député.e.s. Se référer au communiqué du *Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes*, « Contraintes renforcées et volontarisme affiché : une progression sans précédent des femmes à l'Assemblée », 19 juin 2017. Frédérique Matonti rappelle cependant que « *la parité n'est pas encore gagnée* », la présidence de l'Assemblée nationale demeurant détenue par un homme, François de Rugy, et les femmes écartées des présidences des commissions stratégiques. Se référer à MATONTI, Frédérique, « Assemblée féménisée, la parité n'est pas encore gagnée », *Libération*, 27 juin 2017.

<sup>5</sup> Le nombre de femmes siégeant au Congrès des États-Unis dépasse en effet pour la première fois le seuil symbolique des cent femmes élues. L'élection d'Alexandria Ocasio-Cortez, une Hispanique de 29 ans, plus jeune femme jamais élue, est particulièrement remarquée. Les femmes continuent cependant à occuper moins d'un quart des sièges à la Chambre des représentants. Se référer par exemple à FILIPOVIC, Jill, "The Thrill of a Women's Wave", *The New York Times*, November 7, 2018.

<sup>6</sup> Se référer par exemple à COURRIER INTERNATIONAL, « Brésil. Un gouvernement 100% masculin ? », *Courrier international*, 15-21 novembre 2018. Deux femmes seront finalement nommées au gouvernement, Damares Alves, ministre de la Femme, de la Famille et des Droits humains, et Tereza Cristina, ministre de l'Agriculture.

## 1. « Unis dans la diversité »<sup>7</sup> : des trajectoires paritaires entre ruptures et continuités

Des recherches ont mis en évidence que l'action publique a la capacité d'agir en faveur de l'égalité des sexes, dans tous les domaines de la vie sociale<sup>8</sup>. Dans le champ politique, les mesures spéciales, sous la forme des lois dites sur la parité politique en Guadeloupe, et des quotas de genre en politique en Jamaïque, représentent des politiques publiques privilégiées de régulation des normes égalitaires du genre en politique. Les instruments d'action publique sont donc des outils heuristiques pour analyser les trajectoires paritaires des deux terrains d'étude<sup>9</sup>. Les mobilisations féministes contribuent en effet à la mise à l'agenda de « nouveaux problèmes publics »<sup>10</sup>, en l'occurrence les mesures spéciales. L'analyse de la mise à l'agenda des lois dites sur la parité politique en Guadeloupe, et des quotas de genre en politique en Jamaïque, impose un retour sur les conditions de création de ce que l'on pourrait qualifier, en empruntant le terme d'Howard Becker, de « *croisades* »<sup>11</sup>, relativement proches dans les deux terrains d'études. Il s'agit ensuite de s'interroger sur les modalités d'application des mesures spéciales en distinguant, comme le propose Howard Becker, les configurations en termes de « *succès* », se traduisant par l'adoption d'une nouvelle loi à l'issue de sa mise à l'agenda, comme c'est le cas de la Guadeloupe, de celles en termes « *d'échec* » caractérisées soit par l'abandon de la « *croisade* », soit par sa poursuite, à l'instar de la Jamaïque<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Le titre de cette section emprunte à la devise jamaïcaine, *Out of many, one people* (« Unis dans la diversité »).

<sup>8</sup> La littérature sur l'impact de l'action publique sur l'égalité des sexes est abondante. Se référer par exemple à MULLER, Pierre, SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane, *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2009, et DAUPHIN, Sandrine, « Action publique et rapports de genre », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n°114, 2010, p.265-289.

<sup>9</sup> Pour une présentation plus détaillée de la notion d'instruments d'action publique, se référer à LASCOUMES, Pierre, SIMARD, Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, n°1, 2011, p.5-22.

<sup>10</sup> BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°2, p.173-181.

<sup>11</sup> BECKER, Howard, *Outsiders...*, op. cit.

<sup>12</sup> Howard Becker distingue également les modalités d'application en termes de « *compromission* » oscillant entre les configurations en termes de « *succès* » et « *d'échec* ». Se référer à BECKER, Howard, *ibid.*



### 1.1. *Cadre législatif pluriel, débats singuliers : la proximité des modalités de mise à l'agenda des mesures spéciales*

Howard Becker distingue les principaux facteurs contribuant à la création d'une « *croisade* »<sup>13</sup>. D'une part, le recours, par les « entrepreneur.e.s de morale », à un registre normatif s'appuyant sur la « morale » et « l'humanisme ». D'autre part, la mobilisation de soutiens extérieurs. Du point de vue de ces deux dimensions, le cas guadeloupéen, où les lois dites sur la parité politique, en dépit de leur adoption et de leur application, continuent à susciter des débats, et jamaïcain, où les quotas de genre en politique, qui divisent l'opinion publique, ne sont pas adoptés à cette date, se répondent de manière significative.

Les « entrepreneur.e.s de morale » justifient les mesures spéciales au nom de la « bonne représentation » (des femmes), comme le désigne Marieke Louis dans son étude sur l'*Organisation Internationale du Travail* (OIT)<sup>14</sup>. En Guadeloupe, Lita Dahomay, militante à *Combat Ouvrier* (CO), affirme ainsi de la parité « *Pour les femmes, c'est effectivement plus juste [...] cette loi, elle est juste* » (entretien avec Lita Dahomay, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Julian Robinson, représentant PNP de la circonscription de St. Andrew South Eastern, insiste sur la dimension « *égalitaire* » des quotas (entretien avec Julian Robinson, *ibid.*), propos révélateurs de la dimension normative conférée aux mesures spéciales.

Laure Bereni et Éléonore Lépinard ont mis en évidence, dans leur analyse des mobilisations paritaires en France, l'usage d'une rhétorique de l'universalité de la différence des sexes associant la réforme paritaire à un instrument de « *perfectionnement de la démocratie représentative* » œuvrant en faveur de l'égalité des sexes, à contre-courant des politiques de discrimination positive faisant des femmes une minorité sociale<sup>15</sup>. Les « entrepreneur.e.s de morale » mobilisent, dans les deux terrains d'étude, différentes conceptions de la représentation politique des femmes, recoupant celles invoquées par les représentantes recourant à leur identité sexuée comme mode de présentation de soi

---

<sup>13</sup> BECKER, Howard, *ibid.*

<sup>14</sup> LOUIS, Marieke, *Qu'est-ce qu'une bonne représentation ? L'organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016.

<sup>15</sup> BERENI, Laure, LÉPINARD, Éléonore, « "Les femmes ne sont pas une catégorie" : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°1, 2004, p.71-98. Pour une présentation plus détaillée de l'ampleur théorique du débat paritaire à la fin des années 1990 et de son caractère symbolique, qui contraste avec l'application pragmatique et silencieuse des lois dites sur la parité politique, se référer également à LÉPINARD, Éléonore, *L'égalité introuvable...*, *op. cit.*

et mises en évidence dans le chapitre 4, correspondant à autant d'opérations discursives de légitimation des mesures spéciales. Les « entrepreneur.e.s de morale » s'adressent d'abord à la dimension descriptive de la représentation (*standing for*)<sup>16</sup> en considérant que les femmes, qui constituent la moitié de la population, doivent être représentées dans les assemblées politiques. En Guadeloupe, Pauline Ibéné, présidente de l'*Union des Femmes Guadeloupéenne* (UFG), organisation affichant son soutien à la parité, affirme ainsi :

Les femmes [...] ont leur place (en politique). *Elles composent la moitié de l'humanité.* Il n'y a pas de raison qu'elles ne soient pas appelées, autant que les hommes, à participer à la politique et aux grandes décisions qui orientent la vie quotidienne des êtres humains, des pays, des sociétés, leur organisation morale et matérielle. [...] La femme doit, comme égale (de l'homme), entrer en politique. Elle est aussi capable. (Entretien avec Pauline Ibéné, *ibid.* J'ai souligné).

Jennifer Edwards, présidente du *PNP Women's Movement* (PNPWO), section féminine militant en faveur des quotas en Jamaïque, affirme une position similaire :

Elles (les femmes) ne devraient pas rester à la maison, parce qu'*elles représentent 51% de la population jamaïcaine.* On ne veut pas que les hommes prennent toujours les décisions pour nous. Il faut donc qu'on soit présentes, là où les idées naissent, là où les décisions se prennent. Je crois qu'on est aussi capables que les hommes, dans beaucoup de domaines. (Entretien avec Jennifer Edwards, *ibid.* J'ai souligné).

Les « entrepreneur.e.s de morale » recourent également à la dimension substantive de la représentation (*acting for*)<sup>17</sup>, que nous avons croisée à plusieurs reprises, en considérant que les femmes, qui sont les seules capables de comprendre, et de défendre, les intérêts de leurs homologues féminines, doivent être représentées dans les assemblées politiques. En Guadeloupe, Gilles Gras, conseiller municipal de Saint-François, considère ainsi que la parité fait « *partie de cet équilibre naturel qui est important et qui est nécessaire dans la gestion d'une ville. L'opinion d'organisation n'est pas réduite à l'homme* » (entretien avec Gilles Gras, *ibid.*), tandis qu'en Jamaïque, Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP militante au PNPWM, affirme :

C'est inacceptable que les hommes prennent des décisions pour les femmes et les hommes [...] Un homme aura beau essayer de prendre une décision pour une femme, on n'a pas la même vie. Je ne dis pas non plus que toutes les femmes ont la même vie,

---

<sup>16</sup> PITKIN, Hannah, *The Concept of Representation*, op. cit.

<sup>17</sup> *Ibid.*

mais il y a au moins *une expérience qui est commune aux femmes et qui peut être transposée dans les politiques publiques*. Si des gens prennent des décisions en votre nom, il faut qu'ils représentent les gens aux noms desquels ils prennent ces décisions. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.* J'ai souligné).

En contexte de supposée « crise de la représentation politique »<sup>18</sup> conférant aux femmes la capacité à « réenchanter » la vie politique<sup>19</sup>, les mesures spéciales sont en outre érigées en vecteurs de féminisation et, par extension, de modernisation et de moralisation de la vie politique<sup>20</sup>. En Guadeloupe, Hélène Vainqueur-Christophe, conseillère régionale, déclare ainsi de la parité :

C'est vrai que c'est la seule façon pour que certaines femmes soient inscrites (sur les listes présentées aux élections) et qu'elles rentrent (dans les assemblées politiques) [...] vous n'allez pas avoir, (dans) le parti par exemple, s'il y a des femmes, des déchirements pour un poste. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*).

En Jamaïque, Maxine Henry-Wilson, ancienne sénatrice PNP et ancienne représentante de la circonscription de St. Andrew South Eastern, affirme des quotas « *Je crois qu'il faut en passer par là, pour avoir plus de femmes au départ [...] Je crois que les hommes ne s'intéressent qu'aux aspects festifs de la politique* » (entretien avec Maxine Henry-Wilson, *ibid.*). Les mesures spéciales doivent en outre se traduire par un effet d'entraînement (*trigger effect*) favorable à la féminisation des assemblées politiques, phénomène dont la littérature s'est largement emparée<sup>21</sup>. En Guadeloupe, la parité a ainsi suscité des vocations politiques, comme le rappelle Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale, qui affirme « *J'adhère parfaitement aux lois qui obligent à une certaine parité. Ça permet à des femmes, qui n'y auraient pas pensé, de faire une carrière politique. Ça donne un exemple pour les autres* » (entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, les quotas ont plutôt tendance à être perçus par certaines professionnelles de la politique comme un moyen de remise en cause du

---

<sup>18</sup> TOURAINE, Alain, « La crise de la représentation politique », art. cit.

<sup>19</sup> ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, op. cit.

<sup>20</sup> Se référer par exemple à BESLEY, Timothy, FOLKE, Olle, PERSSON, Torsten, RICKNE, Johanna, "Gender Quotas and the Crisis of the Mediocre Man: Theory and Evidence from Sweden", *American Economic Review*, vol. 107, n°8, p.2204-2242.

<sup>21</sup> La littérature sur l'effet d'entraînement des mesures spéciales est abondante. Janine Mossuz-Lavau a ainsi montré l'impact des lois dites sur la parité politique sur la féminisation des candidatures dans les petites communes aux élections municipales de 2001, non concernées par leur application, tandis que Diana O'Brien et Johanna Rickne ont mis en évidence ce phénomène dans leur étude sur les quotas de genre au sein du parti social-démocrate suédois. Se référer à MOSSUZ-LAVAU, Janine, « La parité en politique : histoire et premier bilan », *Travail, genre et société*, n°7, 2002, p.56, et O'BRIEN, Diana, RICKNE, Johanna, "Gender Quotas and Women's Political Leadership", *American Political Science Review*, vol. 110, n°1, 2016, p.112-126.

fonctionnement patriarcal du Parlement contribuant, par extension, à sa féminisation, comme le laisse entendre Angela Brown Burke, sénatrice PNP :

Je comprends l'intérêt des quotas [...] On peut penser que les femmes qui sont là (dans les assemblées politiques grâce aux quotas de genre) vont lutter contre les barrières à leur entrée en politique, quelles qu'elles soient, auxquelles elles sont elles-mêmes confrontées [...] (Entretien avec Angela Brown Burke, *ibid.*).

Les arguments en faveur de la « bonne représentation » politique des femmes mobilisés par les partisan.e.s des mesures spéciales se heurtent cependant à ceux de leurs opposant.e.s qui recourent au contraire à la rhétorique de la « mauvaise » représentation. Ils utilisent deux principaux registres. D'une part, dans la continuité du dilemme entre universalisme et particularisme<sup>22</sup>, les opposant.e.s aux mesures spéciales insistent, à partir du postulat que les mesures spéciales contribuent à la construction des femmes comme une catégorie particulière<sup>23</sup>, sur le déficit de légitimité de ces dernières à faire l'objet d'un traitement spécifique en tant que femmes. En Guadeloupe, Diana Perran, conseillère municipale de Sainte-Anne, affirme ainsi de la parité :

C'est une espèce de discrimination positive parce qu'on se retrouve à demander à des femmes de faire partie d'une liste, juste parce qu'elles sont des femmes, pas parce qu'elles aiment ça. [...] Qu'on soit un homme ou une femme, on devrait être là parce qu'on est engagé, parce qu'on aime, parce qu'on veut faire avancer les choses, et pas être là parce qu'on est une femme. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

La Jamaïcaine Shahine Robinson, représentante JLP de la circonscription de St. Ann North Eastern, tient des propos proches sur les quotas : « *Je ne crois pas qu'on devrait le faire parce que si on veut augmenter le nombre de femmes au Parlement, on réserve, de manière arbitraire, des sièges pour les femmes* » (entretien avec Shahine Robinson, *ibid.*). Au-delà de ces arguments classiques, il est utile de souligner que le déficit de légitimité des femmes à faire l'objet d'une catégorisation particulière est renforcé, en contexte caribéen, par la thèse de la « marginalisation » des hommes (noirs)<sup>24</sup>. En Guadeloupe, Diana Perran considère

---

<sup>22</sup> Bérangère Marques-Pereira a mis en évidence la confrontation de la parité et des quotas au dilemme entre universalisme et particularisme. Se référer à MARQUES-PEREIRA, Bérangère, « Quotas ou parité : enjeux et argumentation », *Recherches féministes*, vol. 12, n°1, 1999, p.103-121.

<sup>23</sup> Laure Bereni et Éléonore Lépinard ont mis en évidence que la stratégie paritaire, en affirmant que les femmes, qui transcendent toutes les catégories sociales, ne peuvent pas elles-mêmes faire l'objet d'une catégorisation, s'inscrit du côté de l'universalisme. Se référer à BERENI, Laure, LÉPINARD, Éléonore, « "Les femmes ne sont pas une catégorie..." », art. cit. Se référer également à HTUN, Mala, "Is Gender like Ethnicity? The Political Representation of Identity Groups", *Perspectives on Politics*, vol. 2, n°3, p.439-458.

<sup>24</sup> MILLER, Errol, *Men at Risk*, op. cit.

ainsi « *Il y a des hommes qui ont envie de s'engager mais qui ne peuvent pas, parce qu'il y a des femmes qu'on doit mettre* » (entretien avec Diana Perran, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Nenna Wilson, conseillère paroissiale PNP de la *Kingston and St. Andrew Corporation* (KSAC, division de Hughenden) estime que les quotas sont inutiles car « *il y a déjà beaucoup de femmes ici (en politique), elles ne sont pas menacées par les hommes* » (entretien avec Nenna Wilson, *ibid.*). D'autre part, les opposant.e.s aux mesures spéciales associent le traitement spécifique réservé aux femmes à une injustice, s'exprimant à différentes étapes de leur trajectoire politique. Au niveau de l'acquisition du mandat, elles sont discréditées par la supposée absence de compétition politique, à l'image des femmes accédant au gouvernement, en recourant à l'expression employée par Mariette Sineau dans son étude sur les femmes politiques de la Cinquième République française, par le « *fait du Prince* »<sup>25</sup>. En Guadeloupe, les propos de Gabrielle Louis-Carabin, députée de sa 2<sup>ème</sup> circonscription, ancienne conseillère régionale et ancienne conseillère départementale du canton de Moule-1, qui affirme « *Je pense que, et je le dis tout le temps, le pouvoir ne se donne pas, il se prend* », sont exemplaires à cet égard (entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.*) tandis qu'en Jamaïque, Sharon Hay Webster, ancienne représentante PNP de la circonscription de St. Catherine South Central, estime :

Pourquoi est-ce qu'elles (les femmes) ne pourraient pas entrer dans la compétition ? Si vous faites ça (les quotas de genre), les femmes vont devenir paresseuses, dans le sens où elles ne vont plus donner le meilleur d'elles-mêmes. (Entretien avec Sharon Hay Webster, *ibid.*).

La supposée exemption de la compétition politique des femmes questionne en outre leur capacité à exercer correctement leur mandat, par manque d'intérêt ou de compétence, leur féminité s'apparentant à ce qu'Eleni Varikas qualifie de *fragilitas sexus* ou d'*imbecillitas sexus*<sup>26</sup>. En Guadeloupe, Diana Perran, qui revient sur son expérience municipale à Sainte-Anne, reproche ainsi à ses collègues féminines leur manque d'intérêt pour la politique :

Notre équipe de 2008 par exemple, (il y avait) des femmes qui faisaient partie de notre équipe, mais qui n'allaient pas (aux conseils municipaux), qu'on ne voyait pas, hein.

---

<sup>25</sup> Mariette Sineau a mis en évidence le déficit de légitimité politique des femmes nommées au gouvernement par rapport à leurs homologues élues au Parlement. Se référer à SINEAU, Mariette, *Femmes et pouvoir sous la Ve République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

<sup>26</sup> VARIKAS, Eleni, « Genre et démocratie historique et le paradoxe de l'égalité par le privilège », in RIOT-SARCEY, Michèle, dir., *Démocratie et représentation*, Paris, Kimé, 1995, p.145-162.

Bon, c'est vrai, c'étaient des femmes âgées, qui n'en avaient rien à faire (de la politique). J'en ai rencontré certaines après les élections de 2014. On me disait « *Oh, mais moi, tu sais, moi, la politique, mais je n'en ai rien à faire, hein. Moi, je n'ai jamais aimé ça. J'ai accepté comme ça, mais non, je n'en ai rien à faire* ». Ça me chagrine, parce qu'avant tout, la politique, c'est une question d'engagement. (Entretien avec Diana Perran, *ibid.*).

En Jamaïque, les propos de Kari Douglas, conseillère paroissiale de la KSAC (division de Trafalgar Park) se font l'écho du supposé manque d'intérêt des femmes pour la politique :

Je ne crois pas qu'il devrait y avoir un quota parce que je ne crois pas qu'on puisse forcer les femmes à s'engager dans des carrières qui ne correspondent pas à leurs croyances ou à leurs intérêts. (Entretien avec Kari Douglas, *ibid.*).

Les femmes bénéficiant des mesures spéciales sont également attaquées sur leur compétence. Les propos de la Guadeloupéenne Hélène Vainqueur-Christophe sont exemplaires à cet égard :

Il ne faut pas forcément imposer les femmes. Quelquefois donc, parce qu'elles sont imposées, vous pouvez avoir, tout comme on trouve chez les hommes, hein, *vous pouvez avoir effectivement des candidatures qui ne soient pas des candidatures de qualité, entre guillemets*, parce que quelquefois, dans certains domaines, il faut certaines compétences. C'est vrai qu'on ne peut pas imposer ni une femme, ni un homme, à tout prix. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.* J'ai souligné.).

On note des propos proches chez le Jamaïcain Gregory Mair, représentant JLP de la circonscription de St. Catherine North Eastern, qui craint que les quotas n'amènent en politique « *des femmes qui n'ont certainement pas les compétences pour faire de la politique* » (entretien avec Gregory Mair, *ibid.*). La discréditation des femmes bénéficiant des mesures spéciales, depuis l'acquisition jusqu'à l'exercice de leur mandat, contribue donc, selon l'expression éclairante de Vanessa Monney, Olivier Fillieule et Martina Avanza, aux « souffrances de la femme-quota »<sup>27</sup>.

Les partisan.e.s des mesures spéciales peuvent cependant se prévaloir, pour légitimer leurs revendications, de ce qu'Howard Becker qualifie de leur « *appui sur des spécialistes* »<sup>28</sup>, en l'occurrence ici les agences onusiennes, dont le chapitre 5 a montré la contribution à la légitimation de « l'espace de la cause des femmes »

---

<sup>27</sup> MONNEY, Vanessa, FILLIEULE, Olivier, AVANZA, Martina, « Les souffrances de la femme-quota. Le cas du syndicat suisse Unia », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2013, p.33-51.

<sup>28</sup> BECKER, Howard, *ibid.*

en politique. Elles accordent en effet une place particulière aux mesures spéciales<sup>29</sup>. L'article 3 de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women, CEDAW)*, promulguée en 1979, stipule ainsi :

Les États parties prennent dans tous les domaines, notamment les domaines politiques [...] *toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives*, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de garantir l'exercice de la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes<sup>30</sup>.

Ce principe est réaffirmé dans l'article 7 de la CEDAW qui appelle les États parties à prendre « toutes les mesures appropriées *pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays* »<sup>31</sup>, et réitéré dans les paragraphes 86 à 92 du rapport de la conférence mondiale de Nairobi de 1985<sup>32</sup>. Le troisième volet des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD, 2000-2015), « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », précise ces mesures et préconise l'adoption d'un quota de 30% de femmes dans les assemblées politiques<sup>33</sup>. Les agences onusiennes ne sont pas implantées en Guadeloupe, on l'a vu, mais elles le sont en Jamaïque, et elles relaient ces recommandations. Le *Port-of-Spain Consensus on Transformational Leadership for Gender Equality*, sous l'égide de *UN Women*, appelle ainsi, en 2011, les partis politiques à mettre en place un quotas de 30% de femmes au gouvernement, à la Chambre des représentants et dans les assemblées politiques locales, voire de 50% si ce seuil est déjà atteint, et de 40% au Sénat et aux élections nationales et locales<sup>34</sup>, tandis que le *Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) recommande, dans son rapport *Where Are the Women? A Study of Women, Politics, Parliaments and Equality in the CARICOM Countries. Jamaica Case Study*, publié en 2015, l'adoption de mesures spéciales temporaires<sup>35</sup>.

---

<sup>29</sup> MARQUES-PEREIRA, Bérengère, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes... », art. cit.

<sup>30</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », 18 décembre 1979. J'ai souligné.

<sup>31</sup> Ibid. J'ai souligné.

<sup>32</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Report of the World Conference to Review and Appraise the Achievements of the United Nations Decade for Women... », op. cit., p.20-21.

<sup>33</sup> *Organisation des Nations Unies*, « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement », op. cit.

<sup>34</sup> *UN Women - Caribbean*, « Port-of-Spain Consensus on Transformational Leadership for Gender Equality », 2011.

<sup>35</sup> BERNABEU, Neus, ed., *Programmes des Nations Unies pour le Développement*, « Where Are the Women... », op. cit., p.38.

Les organisations régionales, dont le chapitre 5 a montré qu'elles relaient le « cadre international » de la représentation politique des femmes, par l'intermédiaire de l'*Union Européenne* (UE) en Guadeloupe, et de l'*Organisation des États Américains* (OEA) en Jamaïque, accordent également une place particulière aux mesures spéciales. Le *Conseil de l'Europe* organise ainsi, en 1989, un séminaire fondateur sur la démocratie paritaire au cours duquel la philosophe française Elisabeth Sledziewski, à partir du constat de la sous-représentation politique des femmes, établit, dans la continuité de la dimension normative des mesures spéciales, une corrélation directe entre démocratie et parité, envisagée comme une mesure non pas temporaire, mais définitive, et destinée à assurer le partage égalitaire du pouvoir politique entre les hommes et les femmes<sup>36</sup>. Le traité d'Amsterdam de 1997 institutionnalise, à la suite de plusieurs recommandations (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous), le principe des mesures spécifiques en admettant dans son article 13 « *les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe* »<sup>37</sup> tandis que la *Charte des femmes de l'UE* de 2010 appelle à la mise en place de « *mesures incitatives au niveau de l'UE* »<sup>38</sup>. La Commission européenne précise ces mesures en appelant, dans le document *Strategy for equality between women and men. 2010-2015*, à une représentation de 25% de femmes dans les instances de prise décision<sup>39</sup>, seuil réévalué à 40% dans le document *Strategic Engagement for Gender Equality. 2016-2019*<sup>40</sup>. En Jamaïque, l'OEA recommande l'adoption de quotas sur le modèle du Guyana, seul État de la Caraïbe anglophone à les avoir adoptés et appliqués au niveau des partis politiques, à hauteur d'un tiers des candidat.e.s, et où les femmes représentent désormais 32% des parlementaires<sup>41</sup>.

---

<sup>36</sup> Elisabeth Sledziewski affirme ainsi « *Il faut dire avec force qu'aucune démocratie réelle n'est possible en Europe si la question de l'égalité entre hommes et femmes n'est pas posée comme un préalable politique, ressortissant aux principes constitutifs du régime, exactement comme le suffrage universel ou la séparation des pouvoirs* ». Se référer à SLEDZIEWSKI, Elisabeth, « Les idéaux démocratiques et les droits des femmes », in *CONSEIL DE L'EUROPE, La démocratie paritaire. Quarante années d'activités du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992, p.26.

<sup>37</sup> *Union européenne*, « Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne... », op. cit.

<sup>38</sup> MARQUES-PEREIRA, Bérengère, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes... », art. cit., p.11.

<sup>39</sup> *Commission européenne*, « Strategy for equality between women and men. 2010-2015 », op. cit., p.22.

<sup>40</sup> *Commission européenne*, « Strategic Engagement for Gender Equality. 2016-2019 », op. cit., p.14.

<sup>41</sup> BAKSH, Rawwida, VASSELL, Linnette, « Women's citizenship. The democracies of the Americas. Caribbean », op. cit., p.71 et p.96.



**Encadré 31. L'Union Européenne (UE) et les mesures spéciales (temporaires)  
réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques**

L'Union Européenne (UE) contribue à la légitimation des mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques par la diffusion d'**instruments juridiques de promotion des mesures spéciales**.

Le Conseil de l'Europe appelle ainsi, en 1994, dans l'article 6 de sa recommandation « **Égalité des droits entre les hommes et les femmes** », à la mise en place d'une « *démocratie paritaire* », injonction réitérée dans l'article 1.6 de sa résolution du même nom. Son article 5.2 recommande en outre aux partis politiques « *de prendre des mesures d'action positive pour assurer qu'un plus grand nombre de femmes soient désignées, nommées ou élues à tous les niveaux de la vie politique, et soient équitablement représentées dans le processus de prise de décision* ».

La résolution du 27 mars 1995 du Conseil de l'Europe concernant la « **participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision** » appelle également, dans son article 2, à l'adoption de « *mesures spécifiques et favorisant une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision dans les domaines politique* », injonction réitérée dans sa recommandation du 2 décembre 1996 du même nom, dont l'article 16 recommande « *d'adopter une stratégie intégrée d'ensemble visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision et de développer ou d'instaurer, pour y parvenir, les mesures appropriées, telles que, le cas échéant, des mesures législatives et/ou réglementaires et/ou d'incitation* ».

La recommandation de l'Assemblée parlementaire de 1999, « **Représentation paritaire dans la vie politique** », appelle enfin, dans son article 12, à l'adoption de « *mesures concrètes pour corriger la sous-représentation des femmes dans la vie politique* ».

Source : Bérangère Marques-Pereira et Catherine Gigante<sup>42</sup>.

En dépit de la proximité des modalités de création de la « *croisade* » en faveur des mesures spéciales, contribuant à leur mise à l'agenda sous la forme des lois dites sur la parité politique pour la Guadeloupe, et des quotas de genre en politique en Jamaïque, leur adoption est contrastée dans les deux terrains d'études.

*1.2. Les résultats contrastés de la mise à l'agenda des mesures spéciales  
au prisme de la pluralité des héritages politiques*

La mise à l'agenda des lois dites sur la parité politique en France étant bien documentée par la littérature et s'appliquant en Guadeloupe comme dans n'importe quel autre département français<sup>43</sup>, je n'y reviens pas dans cette section, au profit de

---

<sup>42</sup> MARQUES-PEREIRA, Bérangère, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes... », art. cit., p.8-11.

<sup>43</sup> Se référer notamment à LÉPINARD, Éléonore, *L'égalité introuvable...*, op. cit., et BERENI, Laure, *La bataille de la parité...*, op. cit.

l'analyse de la reconfiguration de la « *croisade* » en faveur des mesures spéciales au lendemain de l'adoption des lois dites sur la parité politique. Cette étude est en revanche développée pour la Jamaïque, qui n'a pas adopté les quotas de genre à cette date<sup>44</sup>.

### Une trajectoire guadeloupéenne liée à sa métropole : l'adoption des lois dites sur la parité politique

Howard Becker a montré que les « *croisades* » se traduisant par un « succès » ont quatre conséquences<sup>45</sup>. Il s'agit d'abord de la promulgation d'une « *nouvelle loi* », éventuellement suivie d'un ou plusieurs « amendements », en l'occurrence ici les lois dites sur la parité politique, présentées dans le chapitre 1. La loi du 6 juin 2000, rappelons-le, qui prévoit l'alternance des candidatures masculines et féminines aux élections aux scrutins de liste pour les villes de plus de 3500 habitants (puis de 1000 habitants) et pour le Conseil régional, et la loi du 17 mai 2013, qui instaure les binômes hommes/femmes aux élections départementales, au Conseil départemental<sup>46</sup>. Deuxièmement, une « *nouvelle organisation spécialisée* » est créée afin de faire appliquer la « *nouvelle loi* ». La *Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) - Guadeloupe*, dont on a vu la contribution à la diffusion des normes égalitaires du genre en politique, est investie de cette mission et fait du respect de la parité un de ses axes d'action prioritaires<sup>47</sup>. Troisièmement, elle est aidée par une « *police* », s'apparentant ici à un comité de vigilance, chargée de faire respecter la norme, les partis ne respectant pas systématiquement les lois dites sur la parité politique, comme en témoignent les propos de Lita Dahomay, qui reproche aux « *instances démocratiques, on a vu, même au niveau du PS, (d)'oublier les femmes* » (entretien avec Lita Dahomay, *ibid.*). Au-delà du suivi du système de retenue financière s'appliquant aux partis ne respectant pas la parité aux investitures pour les élections législatives, l'*Observatoire Féminin*, mis en place par la *Fédération féminine d'Organisation et*

---

<sup>44</sup> La recherche s'est encore peu saisie de cette question pour le cas jamaïcain. Jacqueline Coore-Hall, docteure en science politique de l'UWI (St Augustine campus), mène cependant actuellement des recherches en vue de la rédaction d'un article scientifique sur le débat sur les quotas de genre en politique en Jamaïque. Échange d'emails avec Jacqueline Coore-Hall.

<sup>45</sup> BECKER, Howard, *Outsiders...*, op. cit.

<sup>46</sup> Pour une présentation plus détaillée des lois dites sur la parité politique, se référer à l'encadré 2 figurant au chapitre 1.

<sup>47</sup> *Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Guadeloupe* (Préfecture de la Guadeloupe), <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/> (consulté le 10 janvier 2019).

de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale (FORCES) en 2005, sous l'égide de la DRDFE - Guadeloupe, s'apparente à un organisme de contrôle du respect de la parité. Son rapport publié en 2008, « Les femmes et la politique en Guadeloupe », a ainsi pour objectif affiché « *d'évaluer les effets des mesures paritaires mises en place depuis la loi de 2000* »<sup>48</sup>. Il y souligne l'effet des lois dites sur la parité politique sur la féminisation des assemblées politiques, notamment au regard de la métropole, dont on a déjà souligné la moindre représentation politique des femmes par rapport à la Guadeloupe :

Depuis la mise en place des lois sur la parité, on note que le taux de féminisation au sein de l'appareil politique guadeloupéen s'est largement accru. *Les chiffres enregistrés dans notre département sont mêmes supérieurs à ceux de la moyenne nationale. (Observatoire Féminin, « Les femmes et la politique en Guadeloupe », op. cit., p.24).*

Les lois dites sur la parité politique ne constituent cependant pas le facteur explicatif unique de la féminisation des assemblées politiques puisque l'*Observatoire Féminin* constate que « *même lorsque la loi est peu ou pas contraignante et que les partis ne respectent pas forcément le principe de parité, les femmes ont une forte capacité électorale* » (ibid.). L'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* (INSEE) fait un constat similaire en 2019 et érige la Guadeloupe en « *modèle de parité en politique* »<sup>49</sup>. Cette exception antillaise est par ailleurs reliée à son modèle familial matrifocal :

En Guadeloupe, la représentativité des femmes parmi les élus est bien respectée au niveau local. *Le modèle matrifocal antillais, qui place les femmes au centre de la structure familiale, semble gagner la vie publique. Ceci participe à l'amélioration de la représentation des femmes en politique. Ainsi, la féminisation des élus est plus élevée sur le territoire qu'au niveau national. (RAIMBAUD, Baptiste, « Regards sur les inégalités femmes-hommes : La Guadeloupe, un modèle de parité en politique », Insee Flash. Guadeloupe. Antilles-Guyane, n°115, 2019., p.1. J'ai souligné).*

L'INSEE nuance cependant ses conclusions en rappelant que « *la parité est encore loin d'être atteinte même si elle progresse* » (ibid., p.2).

Les lois dites sur la parité politique ne mettent en effet pas un terme aux inégalités de genre, donnant lieu à un dernier phénomène, l'émergence d'une

---

<sup>48</sup> *Observatoire Féminin*, « Les femmes et la politique en Guadeloupe », op. cit., p.2.

<sup>49</sup> RAIMBAUD, Baptiste, « Regards sur les inégalités femmes-hommes : La Guadeloupe, un modèle de parité en politique », *Insee Flash. Guadeloupe. Antilles-Guyane*, n°115, 2019.

« nouvelle croisade »<sup>50</sup>. Elles se heurtent en effet à trois principaux écueils. Il s'agit d'abord de leur contribution à une « présence (des femmes) sans pouvoir » (*presence without empowerment*)<sup>51</sup>. Diana Perran reproche ainsi aux têtes de liste de « se contenter de les mettre (les femmes) sur les listes [...] pour faire pot de fleur » (entretien avec Diana Perran, *ibid.*), expression revenant de manière récurrente chez les femmes que j'ai rencontrées, tandis que Mona Cadoce reproche à la parité de renforcer la tendance à reléguer les femmes à « la responsabilité du machin social, l'organisation des fêtes et cérémonies, etc. Jamais je n'ai vu une femme membre de la commission financière » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*), pratique dont il faut cependant rappeler qu'elle précède, on l'a vu, les lois dites sur la parité politique. Il s'agit ensuite d'une présence des femmes sans visibilité<sup>52</sup>. Celle-ci s'exprime d'abord dans les assemblées politiques. Les propos de Lita Dahomay sont exemplaires à cet égard :

Avec les binômes (instaurés aux élections départementales par la loi du 17 mai 2013), les femmes sont là, mais on ne les voit pas tellement intervenir. Dans les assemblées, il y a des femmes qui ne prennent pas la parole. Ils (les têtes de liste) ont balancé des femmes, ils les respectent (les lois dites sur la parité politique) [...] mais c'est démagogique. [...] est-ce qu'il y a vraiment une volonté d'émanciper les femmes [...] là, j'en doute. (Entretien avec Lita Dahomay, *ibid.* J'ai souligné).

À la division sexuée des prises de parole de parole en public, constat classique de la littérature<sup>53</sup>, s'ajoute la naturalisation de la différence des voix masculines, fortes, et féminines, inaudibles<sup>54</sup>. La présence sans visibilité s'exprime également en-dehors des assemblées politiques, notamment au niveau médiatique. Mona Cadoce affirme ainsi :

Il y a autant de femmes que d'hommes (dans les assemblées politiques) mais alors dans les présences, ce sont les hommes qui viennent. La plupart des femmes, il y en a très peu qui osent venir à la radio, à la télé. (Entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*).

Il est enfin reproché aux lois dites sur la parité politique de contribuer à la promotion de femmes peu représentatives de leurs consœurs dans la société et, par

---

<sup>50</sup> BECKER, Howard, *Outsiders...*, op. cit.

<sup>51</sup> HTUN, Mala, PISCOPO, Jennifer, *Global Institute for Gender Research, Conflict Prevention and Peace Forum*, "Presence without empowerment...", op. cit.

<sup>52</sup> PIONCHON, Sylvie, DERVILLE, Grégory, « La femme invisible... », art. cit.

<sup>53</sup> Maud Navarre a ainsi montré, dans le contexte des élections locales paritaires en Bourgogne, la moindre prise de parole des femmes pendant les campagnes électorales par rapport à leurs homologues masculins. Se référer à NAVARRE, Maud, *Devenir élue...*, op. cit., et notamment au chapitre 1, « Faire campagne » (édition Kindle).

<sup>54</sup> Les femmes recourant à une voix « masculine » pour se faire entendre se heurtent également à un déficit de légitimité car elles ne se conforment pas à « leur » sexe. Se référer à BARGEL, Lucie, FASSIN, Éric, LATTÉ, Stéphane, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre... », art. cit., p.63.

extension, peu susceptibles de comprendre et de prendre en charge leurs intérêts<sup>55</sup>. Ce discours est principalement retrouvé chez les femmes militant dans les partis d'extrême gauche, dont on a vu la défiance à l'égard des femmes élues grâce aux lois dites sur la parité politique, majoritairement issues d'un milieu socio-racial privilégié. Mona Cadoce, militante PCG, affirme ainsi « *Il y a d'autres femmes qui feraient mieux l'affaire, d'un point de vue de la gestion, d'un point de vue des idées* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). D'autres femmes reprochent au contraire aux lois dites sur la parité politique d'instrumentaliser les caractéristiques représentatives des femmes figurant sur les listes électorales (j'y reviendrai), comme cette conseillère départementale souhaitant rester anonyme qui déclare :

Je ne sais pas, pour certaines femmes qui étaient présentes aux élections départementales (de 2015), est-ce que ça été quelque chose de personnel, d'être candidates, ou est-ce que ce n'est pas le fait qu'*elles représentaient quelque chose dans la société*, que les groupes politiques sont allés les chercher. (Entretien avec une conseillère départementale de la Guadeloupe souhaitant rester anonyme, *ibid.* J'ai souligné).

L'incapacité des lois dites sur la parité politique à mettre un terme aux inégalités de genre impose donc la mise en place d'une « *nouvelle croisade* » invitant, selon l'approche d'Eléonore Lépinard, à « *regarder de plus près les effets qualitatifs de l'égalité numérique instaurée ou encouragée par la réforme paritaire* » et « *interroger, de façon qualitative, la dynamique par laquelle l'égalité des sexes peut être introduite dans les pratiques politiques* »<sup>56</sup>. Ce constat est relayé par les femmes que j'ai rencontrées. Isabelle Bossu épouse Jeanjean, conseillère municipale de Saint-François, estime ainsi « *Il y a encore un gros travail à faire pour que les femmes soient reconnues en tant qu'égaux des hommes dans le jeu politique* » (entretien avec Isabelle épouse Jeanjean, *ibid.*) tandis que Sylvie Chammougon-Anno, conseillère municipale, considère :

La loi sur la parité, je pense que c'est une bonne chose. C'est une très bonne chose, même si ça peine encore à se mettre en place, hein. Effectivement, il y a autant d'hommes que de femmes élus, mais il y a encore du chemin à faire. (Entretien avec Sylvie Chammougon-Anno, *ibid.*).

---

<sup>55</sup> Se référer par exemple à ALLEN, Peter, CUTTS, David, CAMPBELL, Rosie, "Measuring the Quality of Politicians Elected by Gender Quotas - Are They Any Different?", *Political Studies*, vol. 64, n°1, 2016, p.143-163.

<sup>56</sup> LÉPINARD, Eléonore, « Féminiser, égaliser, inclure ? », *Travail, genre et société*, vol. 2, n°18, 2007, p.143.

## Une trajectoire jamaïcaine dissociée de son ancienne métropole : les attentes suscitées par les quotas de genre en politique

En Jamaïque, la légitimation des mesures spéciales par les agences onusiennes et les organisations régionales contribue, sous l'effet des mobilisations de « l'espace de la cause des femmes » au niveau local, à la mise à l'agenda des quotas de genre. Ceux-ci n'ont cependant pas été adoptés à cette date, contrairement au Royaume-Uni, témoignant d'une différence entre la trajectoire jamaïcaine et celle de son ancienne métropole<sup>57</sup>.

Les fédérations d'organisations de femmes, dont certain.e.s de leurs représentant.e.s participent aux grandes conférences onusiennes de promotion des droits politiques des femmes, jouent un rôle pionnier à cet égard. L'*Association of Women's Organisations* (AWOJA), dont la présidente, Hermione McKenzie, fait partie de la délégation jamaïcaine envoyée à la conférence mondiale de Nairobi de 1985<sup>58</sup>, publie ainsi, dans le contexte des élections générales de 2002, un manifeste, *Healing the Nation: Women's Manifesto for the Prevention of Sexual Injustice*, qui recommande notamment :

L'adoption de mesures de discrimination positive afin que les femmes soient représentées à 40% dans les instances politiques et de prise de décision. Ce seuil devrait être reflété dans le prochain Sénat, au niveau des candidatures aux prochaines élections locales et dans les conseils d'administration des entreprises publiques. (*Association of Women's Organizations, Healing the Nation...*, op. cit. Ma traduction).

La Chambre des représentants, soulignons-le, n'est pas encore concernée par les revendications en faveur des mesures spéciales. Dans la continuité de l'AWOJA, une autre fédération d'organisations de femmes, *51% Coalition*, s'investit cependant dans la « *promotion des quotas pour assurer la participation et la représentation des femmes* », non seulement au niveau des conseils d'administration et des commissions des entreprises publiques, en collaboration avec le *Women's and Resource Outreach Centre* (WROC), mais également au

---

<sup>57</sup> Le *Labour Party*, favorable aux mesures spéciales dès la fin des années 1980, dispose d'un système de quotas de genre volontaires, tandis que le *Liberal Democratic Party*, au départ résistant aux mesures spéciales, recommande des seuils de candidatures féminines à atteindre. Le *Conservative Party*, durablement hostile aux mesures spéciales, commence cependant également à promouvoir les candidatures féminines. Pour une présentation plus détaillée de l'adoption des quotas de genre en politique au Royaume-Uni, se référer par exemple à SQUIRES, Judith, "Gender Quotas in Britain: A Fast Track to Equality?", *The Research Program on Gender Quotas*, Working Paper Series, n°1, 2004, et LENA KROOK, Mona, *Quotas for Women in Politics...*, op. cit., notamment au chapitre 5, "Party Quotas in Sweden and the United Kingdom" (Kindle edition).

<sup>58</sup> Entretien avec Hermione McKenzie, *ibid.*

niveau des assemblées politiques, selon le seuil « *pas plus de 60% et pas moins de 40% de chaque sexe* » représenté à la Chambre des représentants et au Sénat<sup>59</sup>. Cette revendication est relayée par les organisations faisant partie de *51% Coalition*, au premier rang desquelles l'AWOJA<sup>60</sup>, mais aussi le *Jamaica Women's Political Caucus (JWPC)*<sup>61</sup> et *Women's Media Watch (WMW) Jamaica*<sup>62</sup>.

Les agences gouvernementales dédiées aux droits des femmes relaient également les revendications de l'AWOJA et de *51% Coalition* en faveur des mesures spéciales, en abaissant cependant le seuil de femmes à atteindre. La *National Policy on Gender Equality (NPGE)*, promulguée en 2011 par le *Jamaica Bureau of Women's Affairs (JBWA)*, prévoit ainsi, dans la continuité de la recommandation formulée par le troisième volet des *Objectifs du Millénaire (OMD)*, un quota de 30% de femmes dans les assemblées politiques<sup>63</sup>.

Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice PNP et militante des droits politiques des femmes, aussi bien au sein de son parti (elle est membre du PNP *Women's Movement [PNPWM]* et de la « commission genre » du parti) que de la société civile (elle fait partie des membres individuel.le.s de *51% Coalition*), joue un rôle majeur dans la tentative de mise à l'agenda des quotas de genre. Elle recourt d'abord à ce que Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès qualifient d'action publique « *par le bas* »<sup>64</sup>, en tentant de faire adopter les quotas de genre en politique par son parti. Elle dépose ainsi, avec le soutien du PNPWM et de la « commission genre » du parti, une motion en leur faveur auprès de la commission exécutive du PNP en 2013<sup>65</sup>. Elle se heurte cependant à l'indifférence du parti :

Il ne s'est rien passé. Je veux dire, le parti n'a donné aucune suite. Il n'a même pas mis en place une commission. Les dirigeants du parti ont pris acte de la motion, ils en ont discutée, mais il ne s'est rien passé. Le parti a fait le mort sur le sujet. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

---

<sup>59</sup> Brochure de *51% Coalition*, "51% Coalition. Women in Partnership for Development & Empowerment". Ma traduction.

<sup>60</sup> Entretien avec Hermione McKenzie, *ibid.*

<sup>61</sup> Brochure du *Jamaica Women's Political Caucus*, "Pioneers in Politics. Jamaica Women's Political Caucus", et entretien avec Merline Daley, *ibid.*

<sup>62</sup> Entretiens avec Hilary Nicholson, membre fondatrice de *WMW Jamaica*, et Mazielyn McIntosh, membre de *WMW Jamaica*, rencontrées le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Kingston (Oaklands).

<sup>63</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs, Gender Advisory Committee*, "Jamaica National Policy for Gender Equality (NPGE)...", *op. cit.*, p.24 et p.52.

<sup>64</sup> LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, *Sociologie de l'action publique*, *op. cit.*, p.34-40.

<sup>65</sup> Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*

Cette motion, qui a vocation à accroître le nombre de sièges réservés aux femmes, ne coïncide en effet pas avec les intérêts du parti, dont on a vu la quasi monopolisation des positions de pouvoir par les hommes. Le potentiel électoraliste de cette réforme interne ne semble pas peser face à la volonté de préserver cet entre-soi masculin. La discipline partisane des militantes du PNPWM et des membres de la « commission genre » du parti ayant tendance à primer sur les intérêts des femmes<sup>66</sup>, comme l'a montré le chapitre 5, la majorité d'entre elles ne remettent pas en cause ce manque de volontarisme.

Imani Duncan-Price tente cependant une nouvelle fois de faire adopter les quotas de genre en politique, en recourant cette fois-ci à une action publique « par le haut »<sup>67</sup>. Elle dépose ainsi, cette fois-ci en son nom propre, une nouvelle motion au Sénat en 2014, portant, selon l'expression d'Anne Revillard, « *la cause des femmes dans l'État* »<sup>68</sup>, initiative personnelle qu'elle justifie par l'inertie de son parti :

J'estimais que je n'avais pas reçu suffisamment de soutien du parti à ce sujet. J'avais peur qu'ils disent que c'était un truc de bonnes femmes. Même si j'avais été soutenue, j'avais besoin de disposer d'une masse critique, des deux côtés (le PNP et le JLP), afin d'avoir la voix des femmes pour pouvoir mettre en place une politique publique. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

La motion *Advancing Women's Leadership in Politics and Decision-making* est déposée au Sénat le 7 mars 2014, date qui n'est pas anodine puisqu'elle correspond à la veille de la Journée internationale des femmes et au 40<sup>ème</sup> anniversaire du JBWA<sup>69</sup>. Dans son exposé des motifs, Imani Duncan-Price justifie la mise en place des mesures spéciales, dans la continuité de la NPGE, par leur contribution au développement national :

Cette assemblée honorable (le Sénat) a le pouvoir, en soutenant cette motion, de mettre en place des quotas agissant comme des leviers structurels contribuant à l'égalité de genre et à l'économie raisonnée (*smart economics*). La Jamaïque a désormais besoin de mettre en place une économie raisonnée. (Imani Duncan-Price, *Hansard*, March 7, 2014, p.16. Ma traduction).

---

<sup>66</sup> McKENZIE, Hermione, "The Women's Movement and Public Policy in Jamaica", art. cit., p.61.

<sup>67</sup> LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, *Sociologie de l'action publique*, op. cit., p.45-65.

<sup>68</sup> REVILLARD, Anne, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Libres cours politiques, 2016.

<sup>69</sup> Sandra Falconer, *Hansard*, March 7, 2014, p.2.



Elle appelle, dans la lignée des recommandations de *51% Coalition*, à la mise en place d'un « *cadre (législatif) prévoyant qu'aucun sexe ne soit représenté à plus de 60% ou à moins de 40% dans les fonctions nominatives ou électives, au Sénat ou à la Chambre des représentants* » (Imani Duncan-Price, *Hansard*, March 7, 2014, p.20 ; ma traduction), seuil dont elle souligne la plus grande ambition par rapport aux recommandations de la NPGE (30% de femmes dans les assemblées politiques)<sup>70</sup>. Elle propose au Sénat l'adoption d'un « *système contraignant de sièges réservés neutre du point de vue du genre (legislative Gender-Neutral Reserved Seat System)* » (ibid. ; ma traduction). Ce système est qualifié de « neutre » car il ne prévoit pas un nombre défini à l'avance de nominations réservées aux hommes et aux femmes (chaque sexe devant représenter au moins 40% des membres du Sénat [sans dépasser le seuil des 60%], les 20% de sièges restant peuvent être attribués, de manière indifférenciée, à un homme ou une femme). À la Chambre des représentants, où elle juge ce système contraignant contradictoire avec « *l'efficacité de la démocratie* » et le « *droit des électeurs de voter pour le représentant de leur choix* », elle préconise « *l'instauration d'un seuil minimal dans le cadre d'un système de quota de candidatures neutre du point de vue du genre [...] contraignant ou volontaire, mis en place par les partis politiques (Gender Neutral Candidate Quota System)* » (ibid., p.21 ; ma traduction). La « neutralité » invoquée fait ici écho, comme au Sénat, à l'absence d'un nombre défini à l'avance de candidatures réservées aux hommes et aux femmes, ainsi qu'à la non attribution de circonscriptions réservées à l'un ou à l'autre sexe, comme c'est le cas d'autres pays comme l'Inde<sup>71</sup>. Imani Duncan-Price précise cependant les modalités de fonctionnement de ce système peu contraignant afin d'assurer l'inclusion effective des femmes :

[...] l'ordre des candidatures sur les listes doit être régulé, pour éviter que les femmes ne soient systématiquement reléguées en fin de liste dans des « *sièges ingagnables* » (*unwinnable seats*) ; nous savons que c'est ainsi que le système fonctionne. (Applaudissements). Il faudrait aussi envisager la prévision de sanctions en cas de non-respect (des quotas de genre en politique), parce qu'on veut obtenir des résultats. On a le pouvoir de le faire. Il faut maintenant dépasser les simples recommandations. (Imani Duncan-Price, *Hansard*, March 7, 2014, p.16. Ma traduction).

---

<sup>70</sup> Imani Duncan-Price, *Hansard*, March 7, 2014, p.16. Ma traduction.

<sup>71</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit.

Elle insiste cependant sur le caractère temporaire des mesures spéciales :

Je recommande que ce système soit mis en place pour une période de deux législatures, ou de dix ans, pour qu'on ait le temps de mettre en œuvre les recommandations de la *National Policy on Gender Equality*, dont la vocation est d'apporter des solutions aux problèmes systémiques actuels. Dix ans. Deux législatures [...] Ils n'ont pas vocation à durer éternellement, mais ils doivent remettre en cause le système (actuel) et entraîner un changement durable (*shock the system and create a break*). (Ibid.).

Elle appelle enfin à la mise en place d'un *Joint Select Committee* composé d'un nombre égal de représentant.e.s du PNP et du JLP afin de formuler des recommandations sur, d'une part, la promotion des candidatures féminines par les partis politiques, d'autre part, les types de quotas à mettre en œuvre au Parlement<sup>72</sup>.

Les débats sur les mesures spéciales, qui font suite à l'intervention au Parlement d'Imani Duncan-Price et se poursuivent au cours de la session sénatoriale du 14 mars 2014, révèlent l'absence de consensus susmentionnée sur les quotas de genre en politique. Les oppositions s'expriment uniquement au sein du JLP, constat attendu, eu égard à la forte bipolarisation de la vie politique jamaïcaine<sup>73</sup>. Elles sont cependant retrouvées aussi bien parmi les hommes que les femmes, éloignant la perspective de mise en place d'une alliance féminine sur cette question. Kamina Johnson Smith, dont on a vu qu'elle défend pourtant les intérêts des femmes au Parlement et qu'elle milite activement à *51% Coalition*, se montre ainsi réservée sur les quotas de genre dont elle questionne la capacité à contribuer à la féminisation de la vie politique :

Je ne dis pas forcément qu'il ne s'agit pas d'un système approprié pour la Jamaïque. C'est d'ailleurs le sujet de ce débat et la vocation du *Joint Select Committee* dont la mise en place est proposée. Je ne m'y oppose donc pas, mais c'est un débat. J'ai quand même l'impression que nous avons, dans ce pays [...] un problème de diagnostic. (Applaudissements). Nous n'interrogeons pas toujours suffisamment le problème. Nous traitons un symptôme, et nous nous demandons après pourquoi le problème est toujours là. [...] le problème persiste, nous continuons à faire un mauvais diagnostic, nous continuons à prescrire un mauvais traitement, et je crois que nous devons changer cela. Les mesures spéciales temporaires représentent peut-être une réponse [...] mais ce n'est pas forcément le cas. (Kamina Johnson Smith, *Hansard*, March 7, 2014, p.24-25. Ma traduction).

---

<sup>72</sup> Imani Duncan-Price, *Hansard*, March 7, 2014, p.19-20. Ma traduction.

<sup>73</sup> MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, op. cit. Se référer notamment au chapitre 1, « Jamaïque : le bipartisme était presque parfait », p.37-59.

Elle considère notamment que le scrutin majoritaire uninominal, en vigueur aux élections générales jamaïcaines, est peu compatible avec les quotas de genre en politique :

Je n'ai jamais été totalement convaincue que les quotas représentaient une solution à nos problèmes ou aux défis qu'on rencontre. On a un scrutin majoritaire uninominal (en Jamaïque) et la plupart des pays qui ont adopté les quotas ont des systèmes proportionnels, des systèmes de vote proportionnels. Leur système de liste fonctionne différemment du nôtre, et c'est pourquoi je crois qu'ils (les quotas de genre en politique) sont plus adaptés à ce système. (Ibid.).

Marlene Malahoo Forte, qui siège également au Sénat pour le JLP, ne se montre guère plus favorable aux quotas de genre en politique et déclare « *J'ai un avis mitigé sur les quotas [...] dans une société comme la Jamaïque, les quotas ne sont pas le seul moyen pour la réaliser (l'égalité de genre en politique)* » (entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*).

Les débats sur les mesures spéciales, en dépit des oppositions exprimées, aboutissent néanmoins à la mise en place d'un *Joint Select Committee*<sup>74</sup>, à la satisfaction d'Imani Duncan-Price :

Ça a vraiment permis d'engager une discussion intéressante sur le rôle des femmes dans la société [...] Pourquoi est-ce qu'on ne se perçoit pas comme des leaders ? Quelles solutions apporter aux inégalités (de genre) ? [...] C'est comme ça qu'on a commencé à s'intéresser aux mesures spéciales. [...] On a mis en place un *Joint Select Committee* pour examiner les mesures qu'on pourrait mettre en place, en conformité avec le modèle de Westminster. (Entretien avec Imani Duncan-Price, *ibid.*).

On peut supposer que l'indiscipline partisane d'Imani Duncan-Price, qui transgresse les directives du PNP en portant au Sénat, de sa propre initiative, une motion volontairement ignorée par son parti, est sanctionnée, puisqu'elle n'est pas reconduite dans ses fonctions de sénatrice à l'issue des élections générales de 2016, l'empêchant de participer au *Joint Select Committee* dont elle a pourtant contribué à la création, au grand dam de Nikeisha Sewell, coordinatrice de *51% Coalition* :

On a été surpris, et même choqué, qu'Imani Duncan-Price ne soit pas renommée sénatrice. C'est vraiment décevant, parce qu'avoir à la fois Kamina Johnson Smith (également membre individuelle de *51% Coalition* et reconduite, quant à elle, dans ses

---

<sup>74</sup> *Hansard*, March 14, 2014, p.39.

fonctions de sénatrice)<sup>75</sup> et Imani Duncan-Price au Sénat, c'était vraiment un atout, c'était très bien pour le mouvement. (Entretien avec Nikeisha Sewell, *ibid.*).

Olivia “Babsy” Grange, représentation JLP de la circonscription de St. Catherine Central nommée Ministre de la Culture, du Genre, des Divertissements et des Sports à la suite de la victoire électorale du JLP aux élections générales de 2016, relaie, lors d'une conférence politique au Knutsford Court Hotel le 8 mars 2016, la volonté du gouvernement de mettre en place les quotas de genre en politique<sup>76</sup>. Ce discours s'inscrit en effet dans la continuité du programme du JLP qui appelle, dans son *Manifesto 2007*, à la mise en œuvre du quota de 30% de femmes au Sénat préconisé par la NPGE, objectif dont il rappelle la réalisation par le parti en 2009 à la suite des nominations de Kamina Johnson Smith et de Marlene Malahoo Forte au Sénat<sup>77</sup>. Cet effet d'annonce n'est cependant suivi d'aucune mesure concrète. La « *croisade* » en faveur des quotas de genre, qui n'ont pas été adoptés à cette date, s'apparente donc jusqu'ici, en empruntant à l'expression employée par Howard Becker, à un « *échec* »<sup>78</sup>. Elle se poursuit donc sous l'impulsion de *51% Coalition*. Nikeisha Sewell considère ainsi que le rétablissement d'un Ministère dédié au Genre, suivi de l'annonce d'Olivia “Babsy” Grange, représentent une conjoncture favorable :

C'est un signe annonciateur de bonnes choses. On espère qu'Olivia “Babsy” Grange va continuer à soutenir le mouvement. J'espère que pendant la législature d'Andrew Holness (élu Premier ministre), des choses vont être faites pour promouvoir le leadership des femmes, et que la motion va passer. (Entretien avec Nikeisha Sewell, *ibid.*).

Les résultats de la mise à l'agenda des mesures spéciales sont contrastés dans les deux terrains d'étude. En Guadeloupe, les lois dites sur la parité politique, adoptées et appliquées, contribuent à l'émergence d'une « *nouvelle croisade* » interrogeant la dimension qualitative de la parité, tandis qu'en Jamaïque, les quotas de genre en politique, pas adoptés à cette date, contribuent à la poursuite de cette « *croisade* ». La réflexion peut maintenant se prolonger par l'analyse de l'impact

---

<sup>75</sup> Il faut cependant rappeler que Kamina Johnson Smith, qui se montre plus réservée sur la question des quotas de genre en politique qu'Imani Duncan-Price, ne soutient pas sa motion. Elle affirme cependant son intérêt à participer au *Joint Select Committee* mis en place pour en débattre. Se référer à Kamina Johnson Smith, *Hansard*, March 7, 2014, p.31.

<sup>76</sup> THE JAMAICA OBSERVER, “Govt to implement gender quotas”, *The Jamaica Observer*, March 22, 2016.

<sup>77</sup> *Jamaica Labour Party*, “Manifesto 2011...”, *op. cit.*, p.113.

<sup>78</sup> BECKER, Howard, *Outsiders...*, *op. cit.*

des trajectoires paritaires guadeloupéenne et jamaïcaine, différenciées, sur la féminisation de leurs assemblées politiques.

## **2. La « féminisation contrainte » des assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines**

Le « manque de femmes » candidates en contexte paritaire est affirmé dans les deux terrains d'étude, à la différence de ce qui a été observé en métropole lors de la première application des lois dites sur la parité politique aux élections municipales de 2001<sup>79</sup>. En Guadeloupe, Gilles Gras déclare ainsi des lois dites sur la parité politique « *Dans certaines petites communes, on a été obligé de racler les fonds de tiroir (pour composer les listes)* » (entretien avec Gilles Gras, *ibid.*), dont on peut supposer que les femmes font partie, constat relayé à l'échelon départemental et régional par Alex Falémé, conseiller régional :

Je suis pour la parité jusqu'à un certain niveau. [...] La parité pour la parité, c'est une catastrophe. [...] Il y a des femmes qui sont là, je m'excuse hein, ou des hommes aussi, par la parité. On est obligé de combler, on est obligé de chercher. (Entretien avec Alex Falémé, *ibid.*).

Mêmes propos chez le Jamaïcain Pearnel Charles Jr., sénateur JLP peu favorable aux quotas de genre en politique qui considère que « *le faible nombre de femmes à la chambre basse reflète plutôt le nombre de femmes qui font le choix de faire de la politique représentative* » (entretien avec Pearnel Charles Jr., *ibid.*). Les hommes n'ont cependant pas le monopole de ce type de discours. Aloun Ndombet-Assamba, ancienne sénatrice PNP et ancienne représentante de la circonscription de St. Ann Eastern, elle aussi réservée sur la question des quotas de genre en politique, estime ainsi qu'ils doivent être accompagnés « *de la mise en place d'un programme pour inciter les femmes à se porter candidates* » (entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*). Ces affirmations contrastent cependant avec la féminisation des assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines observable depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, bien que celle-ci se fasse selon des modalités différenciées. Les lois dites sur la parité politique représentent en effet un cadre législatif contraignant en Guadeloupe, tandis qu'en Jamaïque, en dépit de

---

<sup>79</sup> Pour une présentation plus détaillée, se référer à ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, op. cit.

l'absence de quotas de genre en politique, l'injonction à la « bonne gouvernance » impose l'inclusion des femmes.

2.1. *La féminisation des assemblées politiques en Guadeloupe sous contrainte législative : l'application des lois dites sur la parité politique*

L'application des lois dites sur la parité politique se traduit non seulement par une augmentation du nombre de femmes siégeant dans les assemblées politiques, mais également par l'émergence d'une nouvelle génération de représentantes.

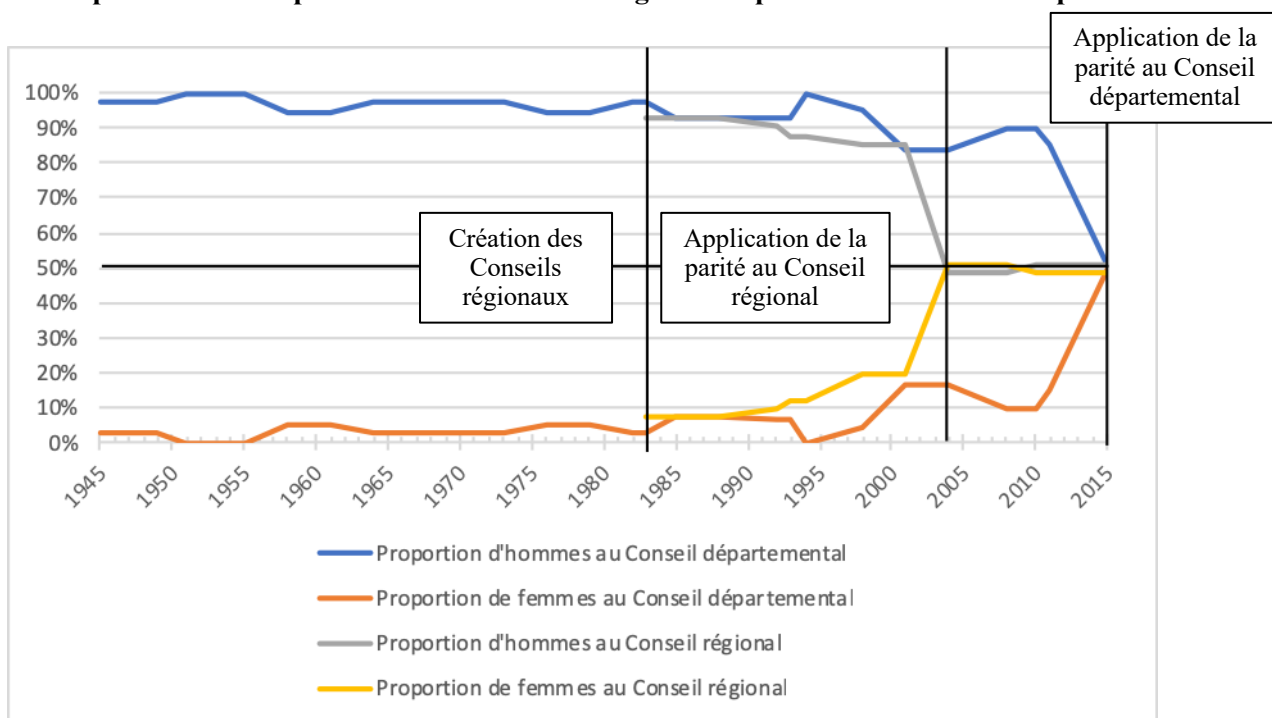
Les effets quantitatifs des lois dites sur la parité politique : la représentation égalitaire du genre dans les assemblées politiques

Les lois dites sur la parité politique contraignent, comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous<sup>80</sup>, à une représentation sexuée égalitaire, aussi bien à l'échelon départemental que régional.

---

<sup>80</sup> Ces illustrations correspondent au graphique 1 et au tableau 3 présentés dans le chapitre 1 dont j'ai isolé, pour les rendre plus claires, les données relatives à la Guadeloupe.

**Graphique 14. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**



Graphique : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*).

**Tableau 67. Évolution de la proportion des femmes élues au Conseil départemental depuis 1945 et au Conseil régional depuis 1983 en Guadeloupe**

Législature	Conseil départemental		Conseil régional			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1945	97,2%	2,8%				
1949	97,2%	2,8%				
1951	100%	-				
1955	100%	-				
1958	94,5%	5,5%				
1961	94,5%	5,5%				
1964	97,2%	2,8%				
1967	97,2%	2,8%				
1970	97,2%	2,8%				
1973	97,2%	2,8%				
1976	94,5%	5,5%				
1979	94,5%	5,5%				
1982	97,2%	2,8%				
1983						
1985	92,9%	7,1%				
1986	92,9%	7,1%	92,7%	7,3%		
1988						
1992	93%	7%	90,2%	9,8%		
1993						
1994	100%	-	87,8%	12,2%		
1998	95,3%	4,7%	85,5%	19,5%		
2001	83,7%	16,3%				
2004	83,7%	16,3%	48,8%	51,2%		
2008	90%	10%	51,2%	48,8%		
2010						
2011	85%	15%	51,2%	48,8%		
2015	50%	50%				

En jaune : application des lois dites sur la parité politique.

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*).

Les femmes sont représentées, rappelons-le, de manière quasi égalitaire par rapport aux hommes depuis les lois du 6 juin 2000 pour le Conseil régional, et du 17 mai 2013 pour le Conseil départemental. À la suite de la longue monopolisation des assemblées politiques par les hommes, elles sont 51,2% à siéger au Conseil régional après les premières élections régionales paritaires de 2004, et 50% au Conseil départemental depuis 2015<sup>81</sup>. Les lois dites sur la parité politique ont donc un effet indéniable, et même brutal, sur la féminisation des assemblées politiques. Au-delà de leurs effets quantitatifs, elles entraînent également des changements qualitatifs qu’il convient d’analyser.

<sup>81</sup> Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés, se référer au chapitre 1 et aux annexes 4.2 et 5.2.



## Les effets qualitatifs des lois dites sur la parité politique : l'émergence d'une nouvelle génération de représentantes

Au-delà de cette féminisation quantitative indéniable, l'application des lois dites sur la parité politique entraîne une légère modification du profil socio-démographique des femmes siégeant dans les assemblées politiques, contribuant à la reconfiguration de leurs trajectoires d'accès à celles-ci. Je désigne ces femmes, en m'inspirant de l'expression « femme-quota » retrouvée dans la littérature<sup>82</sup>, de « femmes-parité ».

### • **Les ressources sociales détenues par les « femmes-parité » : l'atténuation des injonctions à la « respectabilité » ?**

La littérature a montré que les mesures spéciales sont susceptibles de modifier le profil socio-démographique des femmes élues, notamment leur niveau de diplôme<sup>83</sup>, constat susceptible de représenter un facteur explicatif du procès en incompétence susmentionné qui leur est fait. Pour analyser ce phénomène, j'ai isolé de la base de données que j'ai réalisée sur les élues guadeloupéennes celles siégeant au Conseil départemental ou/et régional en contexte paritaire uniquement, soit 58 femmes. Les « femmes-parité » sont donc majoritaires puisqu'elles représentent les deux tiers de l'échantillon (68,2% des femmes élues). Plusieurs variables sont analysées, leur situation familiale, leur niveau de diplôme et leur profession, et comparées avec celles de l'ensemble des élues guadeloupéennes, afin d'interroger leur conformité aux injonctions à la « respectabilité ». La proportion parfois importante de données non renseignées, notamment au niveau de la situation familiale, impose cependant une certaine précaution vis-à-vis des résultats obtenus.

---

<sup>82</sup> Se référer par exemple à MONNEY, Vanessa, FILLIEULE, Olivier, AVANZA, Martina, « Les souffrances de la femme-quota... », art. cit.

<sup>83</sup> Pour une présentation générale, se référer par exemple à JÚLIO, Paulo, TAVARES, José, "The Good, The Bad and the Different: Can Gender Quotas Raise the Quality of Politicians?", *Centre for Economic Policy Research*, Discussion Paper Series, n°7917, 2010. Pour une étude de cas sur l'impact des quotas de genre sur le profil socio-démographique des femmes élues aux élections locales italiennes de 1993, se référer à BALTRUNAITE, Audinga, BELLO, Piera, CASARICO, Alessandra, PROFETA, Paola, "Gender quotas and the quality of politicians", FEDEA, Documento de Trabajo, n°11, 2013.

**Tableau 68. Situation matrimoniale des « femmes-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe**

Situation matrimoniale	Femmes élues avant la parité		« Femmes-parité »		Ensemble des femmes élues	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Mariée	10	55,5%	12	60%	22	57,8%
Divorcée	-	-	4	20%	4	10,6%
Remariée	1	5,5%	-	-	1	2,6%
Veuve	4	22,3%	-	-	4	10,6%
Célibataire/séparée/en concubinage	3	16,7%	4	20%	7	18,4%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>
Non renseignée	9	-	38	-	47	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

Le mariage, dont on a vu qu'il représente un idéal social et un vecteur de « respectabilité » féminine<sup>84</sup>, demeure la norme puisque les « femmes-parité », qui sont 60% à être mariées, le sont aussi souvent que leurs homologues élues avant la parité (55,5% de femmes mariées). Si on y ajoute les femmes divorcées, remariées et veuves, les « femmes-parité » sont 80% à avoir été mariées, se rapprochant à nouveau des femmes élues avant la parité (83,3% de femmes ayant été mariées). Il faut cependant souligner la légère augmentation des situations hors normes s'éloignant des injonctions à la « respectabilité » parmi les « femmes-parité ». Elles sont ainsi 20% à être divorcées alors que cette configuration ne se retrouve pas chez leurs homologues élues avant la parité, ce qui est certainement à relier à la moins grande résilience de la nouvelle génération aux écarts conjugaux de leurs maris par rapport à leurs aînées et à la tolérance plus importante de la société vis-à-vis du divorce<sup>85</sup>. À l'inverse, le veuvage, dont Mariette Sineau a montré qu'il est « *bien porté en politique* »<sup>86</sup>, disparaît chez les « femmes-parité » alors qu'il concerne 22,3% des femmes élues avant la parité, résultat attendu puisque cette configuration concerne essentiellement, on l'a vu, les pionnières de la politique<sup>87</sup>. Il reste à interroger, pour achever l'analyse de la situation familiale des « femmes-parité », leur maternité.

<sup>84</sup> GAUTIER, Arlette, *Les sœurs de Solitude...*, op. cit., p.253, et GUILLEMAUT, Françoise, « Un dispositif de sexe et genre créolisé... », art. cit., p.170.

<sup>85</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, « Situation des femmes, pluripartenariat et violences conjugales aux Antilles », art. cit., p.32-33, et MULOT, Stéphanie, LEFAUCHEUR, Nadine, « Between Respectability and Resistance... », op. cit. Se référer notamment la section « Resisting the Unfaithful or 'Runaway' Partner », p.155-157.

<sup>86</sup> SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, op. cit., p.53.

<sup>87</sup> HUBAC, Sabrina, « Des femmes aux élections législatives en France de 1945 à 1968... », art. cit.

**Tableau 69. Nombre d'enfant par « femme-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe**

Nombre d'enfants	Femmes élues avant la parité		« Femmes-parité »		Ensemble des femmes élues	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Sans enfant	3	17,6%	1	4,8%	4	10,5%
Enfant(s)	14	82,4%	20	95,2%	34	89,5%
<i>Un enfant</i>	1	7,7%	4	25%	5	17,2%
<i>Deux enfants</i>	5	38,4%	7	43,8%	12	41,4%
<i>Trois enfants</i>	3	23,1%	2	12,5%	5	17,2%
<i>Quatre enfants</i>	2	15,4%	2	12,5%	4	13,8%
<i>Cinq enfants</i>	2	15,4%	1	6,2%	3	10,4%
<i>Non renseigné</i>	1	-	4	-	5	-
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	10	-	37	-	47	-

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : base de données.

La maternité, dont on a vu qu'elle a la capacité de faire oublier l'éventuelle transgression représentée par l'absence de mariage<sup>88</sup>, demeure, elle aussi, la norme, puisque les « femmes-parité » mères de famille, qui représentent 95,2% de l'échantillon, sont majoritaires. Elles sont même légèrement surreprésentées par rapport à leurs homologues élues avant la parité (82,4%), ce qui rejoint les conclusions de Catherine Achin qui a montré que les « pionnières » de l'Assemblée nationale française sont plus nombreuses à ne pas avoir d'enfants par rapport aux nouvelles entrantes<sup>89</sup>. Il faut cependant souligner la plus grande propension des « femmes-parité » qui ont des enfants à n'avoir qu'un ou deux enfants (68,8% contre 46,1% des femmes élues avant la parité) qui ont, quant à elles, plus souvent trois enfants ou plus (53,9% contre 31,2% des « femmes-parité »), les femmes issues des nouvelles générations ayant en effet tendance à réduire leur nombre d'enfants<sup>90</sup>.

La situation familiale des « femmes-parité », qui adoptent les normes de la « respectabilité » coloniale, les distingue donc peu de leurs aînées, même si certaines particularités, notamment l'augmentation du nombre de femmes divorcées et la diminution des familles nombreuses, doivent être soulignées.

<sup>88</sup> MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p.123.

<sup>89</sup> ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse...*, op. cit.

<sup>90</sup> LEFAUCHEUR, Nadine, « Situation des femmes, pluripartenariat et violences conjugales aux Antilles », art. cit., p.28-29, et MULOT, Stéphanie, LEFAUCHEUR, Nadine, "Between Respectability and Resistance...", op. cit. Se référer notamment à la section "Refusing to Have a Large Family", p.154-155.

Celles-ci doivent cependant être reliées aux évolutions contemporaines en matière de comportements familiaux et non pas à un « effet parité ». L'analyse du niveau de diplôme et des professions exercées par les « femmes-parité » permet de prolonger la réflexion.

**Tableau 70. Niveau de diplôme des « femmes-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe**

Niveau de diplôme	Femmes élues avant la parité		« Femmes-parité »		Ensemble des femmes élues	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Primaire	-	-	-	-	-	-
Secondaire	1	5%	9	20,5%	10	15,6%
Supérieur	19	95%	35	79,5%	54	84,4%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>	<b>64</b>	<b>100%</b>
Non renseigné	7	-	14	-	21	-

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

Les « femmes-parité » détenant un niveau de diplôme supérieur sont majoritaires puisqu'elles représentent 79,5% de l'échantillon. Elles se distinguent en revanche légèrement, à cet égard, de leurs homologues élues avant la parité, qui ont presque toutes un diplôme de niveau supérieur (95% de l'échantillon), ce qui rejoint les conclusions de Virginie Dutoya qui a montré que les « pionnières » élues à la *Lok Sabha* (la Chambre basse indienne) ont tendance à être très qualifiées<sup>91</sup>. Les femmes élues dans les assemblées politiques en contexte paritaire, bien qu'elles soient un peu moins diplômées que leurs aînées, demeurent néanmoins qualifiées, voire très qualifiées (aucune d'entre elle n'a un diplôme de niveau primaire). Ces résultats, reflétés dans les professions exercées, remettent donc en cause le procès en incompétence qui leur est fait.

<sup>91</sup> DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, op. cit.

**Tableau 71. Profession déclarée des « femmes-parité » siégeant dans les assemblées politiques en Guadeloupe**

Profession déclarée	Femmes élues avant la parité	« Femmes-parité »	Ensemble des femmes élues
Agricultrice	-	1	1
Artisane	-	1	1
Avocate	4	3	7
Cadre administrative	6	4	10
Cheffe d'entreprise/femme d'affaires	1	1	2
Comptable	-	1	1
Directrice d'établissement privé	-	1	1
Éducatrice spécialisée	-	1	1
Employée	-	2	2
Enseignante-chercheure	-	2	2
Enseignante/Directrice d'école	9	13	22
Fonctionnaire (catégories A, B et C)	2	20	22
Infirmière	1	-	1
Médecin	-	1	1
Pharmacienne	1	1	2
Profession libérale (autres)	1	2	3
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>54</b>	<b>79</b>
Non renseignée	2	4	6

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

Les professions déclarées par les « femmes-parité » recourent celles des femmes élues avant la parité (à l'exception de celle d'infirmière qui disparaît). L'apparition de nouvelles professions est également à souligner (comme celles d'employée et d'enseignante-chercheure). Leur répartition est cependant différenciée. Les « femmes-parité » monopolisent en effet les professions relevant du secteur primaire et secondaire (une agricultrice et une artisane). Leur nombre marginal ne doit cependant pas masquer leur surinvestissement, comme leurs homologues élues avant la parité, des professions relevant du secteur tertiaire. Elles ont néanmoins tendance à désinvestir les professions représentant des viviers traditionnels de recrutement politique<sup>92</sup>. Elles sont en effet un peu moins souvent issues de la filière de l'enseignement, qu'elles sont 13 à déclarer contre 9 des femmes élues avant la parité, même si celle-ci demeure importante (24% des « femmes-parité » sont enseignantes), ainsi que de l'avocature, qu'elles déclarent 3 fois contre 4 pour leurs homologues élues avant la parité. Elles ont en revanche tendance à surinvestir les professions technocratiques représentant de nouveaux viviers de

<sup>92</sup> DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », art. cit.

recrutement politique<sup>93</sup>. Elles sont en effet surreprésentées dans la filière administrative. Elles sont ainsi 20 à se déclarer fonctionnaire contre 2 pour les femmes élues avant la parité, ce qui en fait la profession la plus importante (37% des « femmes-parité » sont fonctionnaires). Elles sont en revanche moins souvent cadres, profession déclarée 4 fois contre 6 pour leurs homologues élues avant la parité.

Le déplacement de la focale d'analyse sur les « femmes-parité » issues de la filière administrative révèle qu'elles sont majoritairement des fonctionnaires des collectivités territoriales accompagnant les élu.e.s dans la réalisation de leur travail politique. Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale, met ainsi en évidence leur rôle dans son apprentissage du métier d'élue :

J'avais déjà l'habitude de faire campagne. Ce que j'ai appris (quand j'ai été élue), c'est à siéger comme élue. [...] *Je prenais beaucoup en compte l'environnement administratif.* Je me faisais bien accompagner, pour pouvoir prendre des décisions. J'écoutais, je prenais des conseils, pour pouvoir faire une synthèse et intégrer très rapidement un problème, et trouver des solutions. (Entretien avec Thérèse Marianne-Pépin, *ibid.* J'ai souligné).

Les femmes n'ont cependant pas le monopole de ce type de discours, également retrouvé chez les hommes, comme Harry Roux, conseiller municipal du Moule qui souligne le « *rôle vraiment déterminant (des administratifs) pour nous rassurer et être à nos côtés [...] pour nous aider à faire face, à surmonter (les difficultés), à se faire les épaules* » (entretien avec Harry Roux, *ibid.*). Cette situation de proximité est donc susceptible de susciter des ambitions politiques chez certaines fonctionnaires des collectivités territoriales, *a fortiori* en contexte paritaire imposant aux élu.e.s de solliciter des femmes pour composer leurs listes électorales, configuration que je n'ai pas retrouvée en métropole. Le cas de Manuelle Avril, fonctionnaire territoriale élue au Conseil régional puis au Conseil départemental, est exemplaire à cet égard (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous).

---

<sup>93</sup> FRANÇOIS, Bastien, *Le régime politique de la V<sup>e</sup> République*, op. cit. Se référer notamment au chapitre 1, « L'ère des technocrates », p.9-28.

**Encadré 32. La « filière administrative territoriale » comme tremplin vers les assemblées politiques : l’ascension politique de Manuelle Avril en Guadeloupe**

La trajectoire personnelle de Manuelle Avril est peu renseignée et on se contentera d’indiquer qu’elle est née en Guadeloupe en 1957, est mère de deux enfants et fonctionnaire territoriale.

Manuelle Avril, agente de collectivité départementale, travaille, dans le cadre de ses activités professionnelles, en étroite collaboration avec les élu.e.s départementaux.les, notamment Victorin Lurel, conseiller cantonal de Vieux-Habitants-Baillif de 1994 à 2002. Manuelle Avril ne milite alors ni dans les partis politiques ni dans les associations mais Victorin Lurel, qu’elle côtoie au Conseil général de la Guadeloupe, lui propose, dans le contexte des premières élections régionales paritaires de 2004, de figurer sur sa liste PS. Elle figure seulement en 28<sup>ème</sup> position mais la large victoire de Victorin Lurel, qui remporte 29 sièges, lui permet de siéger au Conseil régional à ses côtés. Elle commence alors à militer dans les associations citoyennes, lui permettant d’accroître sa notoriété personnelle. Elle devient, en 2007, la présidente de *Rassembler, Écouter et Éduquer pour Libérer*, une association de rassemblement citoyenne autour de projets politiques, économiques et culturels. Elle participe également, en 2010, à la fondation de *Cap Avenir*, une association de gestion de centres d’hébergement et de réinsertion sociale, dont elle devient la présidente. Son militantisme associatif prend une dimension ouvertement politique lorsqu’elle devient, de 2011 à 2014, la présidente de *Nouvelle Énergie Capesterrienne*, une organisation politique de rassemblement citoyen à Capesterre-Belle-Eau. Victorin Lurel ne lui propose pas de se représenter aux élections régionales de 2010, mais son militantisme associatif et politique attire l’attention d’Hugues-Philippe Ramdini, conseiller régional de 2010 à 2015 sur la liste PS de Victorin Lurel, qui lui propose, dans le contexte des premières élections départementales paritaires de 2015, de former avec lui le binôme socialiste candidat dans le canton de Capesterre. Ils remportent les élections, leur permettant de siéger au Conseil départemental. Manuelle Avril est en outre nommée 8<sup>ème</sup> vice-présidente.

Sources : *France-Antilles* et *Le guide du pouvoir*<sup>94</sup>.

L’entrée des fonctionnaires territoriales au Conseil régional et au Conseil départemental, sous l’effet des lois dites sur la parité politique, révèle la reconfiguration des trajectoires d’accès des femmes dans les assemblées politiques en contexte paritaire, le sexe féminin pouvant désormais représenter une ressource politique.

---

<sup>94</sup> GERVÉLAS, Marcel, « Capesterre-Belle-Eau - Hugues-Philippe Ramdini et Manuelle Avril en tête », *France-Antilles*, 25 mars 2015, et *Le guide du pouvoir*, « Manuelle Avril » (édition en ligne).

- **Une nouvelle trajectoire d'accès aux assemblées politiques : les « femmes-parité » à l'intersection d'autres catégories d'appartenance**

Les lois dites sur la parité politique, en imposant la représentation égalitaire des candidatures masculines et féminines aux élections, font du sexe un critère de recrutement politique favorable aux femmes. Les propos d'Hélène Vainqueur-Christophe, élue conseillère régionale sur la liste PS de Victorin Lurel à la suite des premières élections régionales paritaires de 2004, qui déclare « *Il n'y a pas tant de femmes que ça engagées en politique, donc forcément, c'est là qu'il (Victorin Lurel) s'est décidé à aller "chercher les femmes". Je le dis entre guillemets (rires)* » (entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.* J'ai souligné.), le montrent bien. Gabrielle Louis-Carabin, également maire du Moule, confirme que les lois dites sur la parité l'ont obligée à « chercher les femmes » et rappelle « *quand on l'a eue (la parité), il a fallu mettre du monde dans le Conseil municipal* » (entretien avec Gabrielle Louis-Carabin, *ibid.* Certaines femmes, recrutées au départ en politique parce qu'elles sont des femmes, parviennent cependant, par les bonnes relations qu'elles entretiennent avec les têtes de liste, à mener des carrières politiques remarquables. Les cas de Josette Borel-Lincertin et d'Hélène Vainqueur-Christophe, sollicitées par Victorin Lurel pour figurer sur sa liste dans le contexte des premières élections régionales paritaires de 2004, sont révélateurs à cet égard (pour une présentation plus détaillée, se référer à l'encadré ci-dessous). Elles se rapprochent sur ce plan des « héritières » par l'entourage extra-familial, en devenant les protégées de la tête de liste jouant le rôle de mentor, phénomène mis en évidence par Catherine Achin et Sandrine Lévêque parmi les femmes de droite siégeant au Conseil de Paris à la suite des élections municipales de 2008<sup>95</sup>.

---

<sup>95</sup> ACHIN, Catherine, LÉVÊQUE, Sandrine, « Le genre c'est la classe ? Capitaux corporels identitaires, compétition politique et contextes sociaux », in AGRİKOLIANSKY, Éric, LE GRIGNOU, Brigitte, HEURTAUX, Jacques, dir., *Paris en campagne. Les élections municipales de mars 2008 entre deux arrondissements parisiens*, Bellecombe en Bauges, Éditions du Croquant, 2011, p.263-284.



### **Encadré 33. Victorin et ses « victorines » : l'entrée en politique de Josette Borel-Lincertin et d'Hélène Vainqueur-Christophe en Guadeloupe**

Sénateur de la Guadeloupe depuis 2017, député de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe de 2002 à 2017, président du Conseil régional de la Guadeloupe de 2004 à 2015, conseiller cantonal du canton de Vieux-Habitants-Baillif de 1994 à 2002, maire de Vieux-Habitants de 2001 à 2005 et ministre des Outre-mer de 2012 à 2014, Victorin Lurel s'apparente à un notable politique qui a façonné les carrières politiques de plusieurs femmes en Guadeloupe, au premier rang desquelles Josette Borel-Lincertin et Hélène Vainqueur-Christophe.

Josette Borel-Lincertin est née à Capesterre-de-Marie-Galante le 12 août 1941. Issue d'un milieu familial modeste, elle grandit dans une famille de quatre enfants. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée entre Marie-Galante et la Guadeloupe et des études à Paris où elle décroche un diplôme d'enseignante, elle retourne en Guadeloupe où elle se lance dans une carrière dans l'Éducation nationale, d'abord en tant que professeure de mathématiques, puis en tant que directrice d'établissement.

Hélène Vainqueur-Christophe, née le 6 mai 1956 à Trois-Rivières d'un père fonctionnaire d'État et d'une mère femme au foyer, est issue d'une fratrie de quatre enfants. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée entre Trois-Rivières et Basse-Terre et des études de pharmacie à Bordeaux, elle retourne à Trois-Rivières où elle ouvre une pharmacie. Elle est mariée et mère d'un enfant.

Peu d'informations sont disponibles sur la trajectoire personnelle et professionnelle de Josette Borel-Lincertin avant son entrée en politique, mais dans le cas d'Hélène Vainqueur-Christophe, rien ne semble la prédestiner à entrer au Conseil régional. Elle est en effet issue d'un milieu peu politisé, ses parents n'étant pas des « *enragés politiques* », même si elle a des discussions politiques avec eux, et elle-même milite au départ dans les associations religieuses, notamment aux *Âmes vaillantes* dont elle devient une des responsables, et sportives. Elle affirme se lancer en politique électorale « *ne sachant pas du tout où j'allais* » même si elle soutient, aux élections législatives de 2002, la candidature de Victorin Lurel dans la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe dont fait partie Trois-Rivières. Josette Borel-Lincertin et Hélène Vainqueur-Christophe sont toutes deux sollicitées par Victorin Lurel pour figurer sur sa liste régionale PS, respectivement en 2<sup>ème</sup> et en 24<sup>ème</sup> positions, dans le contexte des premières élections régionales paritaires de 2004, qu'il remporte. Il obtient 29 sièges, leur permettant de siéger au Conseil régional à ses côtés. Josette Borel-Lincertin est en outre nommée 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Josette Borel-Lincertin brigue un mandat municipal en 2008 et figure, grâce aux capitaux politiques qu'elle a accumulés au Conseil régional, en 2<sup>ème</sup> position sur la liste DVG menée par Éric Jalton aux Abymes. Il remporte les élections et obtient 39 sièges, lui permettant d'accéder au Conseil municipal. Elle est en outre nommée 1<sup>ère</sup> adjointe au maire. Victorin Lurel lui propose à nouveau de figurer sur sa liste PS aux régionales de 2010, cette fois-ci en 4<sup>ème</sup> position. Il remporte les élections et obtient 31 sièges, lui permettant de reconduire son mandat de conseillère régionale et de conserver la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil régional<sup>96</sup>. En 2012, à la suite de la nomination de Victorin Lurel au Ministère des Outre-mer dans les gouvernements Jean-Marc Ayrault I et II, elle prend

<sup>96</sup> Gabrielle-Louis Carabin, qui figure en 2<sup>ème</sup> position sur la liste PS de Victorin Lurel aux élections régionales de 2010, et aurait dû obtenir, à cet égard, la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil régional, démissionne cependant immédiatement de son mandat de conseillère régionale pour cause de cumul des mandats.

la présidence du Conseil régional, jusqu'à son retour en 2014. Elle ne se représente pas aux élections régionales de 2015, mais elle est candidate aux élections départementales de 2015 dans le canton des Abymes-3 en binôme avec Louis Galantine. Elle est non seulement élue, mais elle accède également à la présidence du Conseil départemental, devenant la deuxième femme à présider cette assemblée politique en Guadeloupe, après Lucette Michaux-Chevry.

Hélène Vainqueur-Christophe brigue, comme Josette Borel-Lincertin, un mandat municipal en 2008, en l'occurrence ici à Trois-Rivières : « *Il y a quand même eu un mouvement qui s'est créé autour de moi, et c'est vrai qu'on s'est dit que tout comme j'avais fait pour les régionales, on va un peu changer le cours des choses à Trois-Rivières, parce que quand vous êtes en politique, quand vous êtes conseillère régionale, vous voyez une possibilité, peut-être, de donner à votre commune* ». Elle met en place une association politique et se présente contre le maire sortant, Albert Dorville, par ailleurs adversaire de Victorin Lurel dans la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de 2002. Elle remporte les élections avec une courte majorité. Elle est cependant réélue maire en 2014, cette fois-ci dès le premier tour, confirmant son assise électorale à Trois-Rivières. Elle est à nouveau sollicitée, comme Josette Borel-Lincertin, par Victorin Lurel pour figurer sur sa liste PS aux élections régionales de 2010, cette fois-ci en 6<sup>ème</sup> position. Victorin Lurel remportant les élections, elle conserve son mandat de conseillère régionale. Elle est en outre nommée 5<sup>ème</sup> vice-présidente. Victorin Lurel la sollicite, dans le contexte des élections législatives de 2012 où il remet son mandat en jeu dans la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe, pour qu'elle soit sa suppléante à l'Assemblée nationale, son mandat de maire étant en effet porteur de voix. Il remporte les élections et, à la suite de sa nomination au Ministère des Outre-mer, Hélène Vainqueur-Christophe le remplace dans sa fonction de député. Elle est réélue au Conseil régional, toujours en 6<sup>ème</sup> position, sur la liste PS de Victorin Lurel aux élections régionales de 2015. Défait par Ary Chalus, il en perd la présidence, mais obtient 13 sièges, permettant à Hélène Vainqueur-Christophe de conserver son mandat de conseillère régionale et d'être membre de la commission exécutive. En 2017, Victorin Lurel, qui ne se représente pas à la députation dans la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe, en raison de ses ambitions sénatoriales, soutient la candidature d'Hélène Vainqueur-Christophe, qui est élue. Elle est cependant contrainte, en raison de la loi du 14 février 2014 interdisant le cumul du mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale, de démissionner de son mandat de maire « récupéré » par son premier adjoint, Jean-Louis Francisque.

Sources : entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe et *France-Antilles*<sup>97</sup>.

Les « héritières » parvenues en politique grâce au « fait du prince »<sup>98</sup> ont tendance, on l'a vu, à se heurter à un déficit de légitimité politique<sup>99</sup>. Cette situation semble renforcée par le statut de « femme-parité » supposément exemptée, rappelons-le, de la compétition politique, comme en témoignent les propos de Mona Cadoce qui affirme des femmes élues en contexte paritaire « *Politiquement, elles sont nulles*.

---

<sup>97</sup> Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.*, et FRANCE-ANTILLES, « Qui sont nos conseillers départementaux ? », *France-Antilles*, 31 mars 2015.

<sup>98</sup> SINEAU, Mariette, *Femmes et pouvoir sous la Ve République...*, *op. cit.*

<sup>99</sup> OFFERLÉ, Michel, « Usages et usure de l'hérité en politique », *art. cit.*

*Elles ne font aucun effort. La politique, pour elles, c'est être du côté d'untel ou d'untel* » (entretien avec Mona Cadoce, *ibid.*). Certaines femmes, recrutées en politique en raison de leur identité sexuée, sont pourtant parvenues à dépasser leur statut de « femme-parité » et à mener des carrières politiques remarquables, grâce à la protection d'un mentor puis grâce à l'accumulation de capitaux proprement politiques. C'est ce dont témoignent les cas de Josette Borel-Lincertin et d'Hélène Vainqueur-Christophe, la première devenant présidente du Conseil départemental de la Guadeloupe, et la seconde députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe, qui remettent en cause le déficit de légitimité politique des « femmes-parité ». Le sexe des candidates ne constitue en outre pas leur seul critère de recrutement politique.

Le sexe féminin s'articule en effet, dans la lignée de la conception de la représentation comme « incarnation » qui identifie la représentante à l'entité qu'elle prétend représenter et dont elle doit assurer l'unité politique<sup>100</sup>, à d'autres catégories identitaires. Dans le cas guadeloupéen, les femmes doivent ainsi également incarner, si possible, l'appartenance à la société civile et une origine géographique particulière. Les propos d'Hélène Vainqueur-Christophe, qui cumule ces trois ressources, sont illustratifs à cet égard :

C'étaient les premières élections au Conseil régional paritaires, donc dans le cadre de la mise en place de la liste pour les régionales, celui qui mettait en place la liste, Victorin Lurel, avait besoin de *femmes*. Il voulait aussi une ouverture à la *société civile* donc dans ce cadre-là, il m'avait sollicitée pour représenter *Trois-Rivières*. (Entretien avec Hélène Vainqueur-Christophe, *ibid.* J'ai souligné).

La base de données que j'ai réalisée sur les élues guadeloupéennes depuis 1944 m'a permis d'isoler les 14 femmes élues sur la liste socialiste de Victorin Lurel aux premières élections régionales paritaires de 2004, qu'il remporte en obtenant 29 sièges et devenant Président du Conseil régional, détrônant Lucette Michaux-Chevry de cette fonction exécutive. Rémi Lefebvre a bien mis en évidence, dans son analyse de la composition des listes socialistes aux élections régionales de

---

<sup>100</sup> Samuel Hayat et Yves Sintomer rappellent que la théorie de l'État allemande (*Staatslehre*) conceptualise la représentation politique comme incarnation (*Repräsentation*), en opposition à sa conception comme mandat (*Vertretung*). Se référer à HAYAT, Samuel, SINTOMER, Yves, « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 2, n°50, 2013, p.5-11. Pour une présentation plus détaillée de la notion de « représentation-incarnation », se référer à HAYAT, Samuel, PÉNEAU, Corinne, SINTOMER, Yves, et al., dir., « La représentation-incarnation », *Raisons politiques*, vol. 4, n°78, 2018.

2004, qu'il s'agit d'un « *exercice à hauts risques* »<sup>101</sup>. Les contraintes légales des lois dites sur la parité politique imposant de faire figurer des femmes sur les listes s'articulent en effet à d'autres impératifs, comme la représentation des alliances partisans (Victorin Lurel, affilié au *Parti Socialiste* [PS], s'allie en effet, pour composer sa liste, à *Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalité* [GUSR], au *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen* [PPDG] et aux *Divers Gauche* [DVG]) et, dans la continuité de l'agenda « rénovateur » du PS, des candidat.e.s issu.e.s de la « société civile » et de la « diversité ». La variété des caractéristiques socio-démographiques et politiques des 14 femmes élues sur la liste socialiste de Victorin Lurel est révélatrice de la pluralité des critères pris en compte dans la composition des listes, comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 72. Caractéristiques socio-démographiques et politiques des 14 femmes élues sur la liste de Victorin Lurel aux élections régionales de 2004**

<b>Âge au moment de l'élection</b>	40-50 ans	5
	50-60 ans	5
	60-70 ans	1
	Non renseigné	3
<b>Mandat dans une autre assemblée centrale</b>	Oui	2
	Non	12
<b>Affiliation politique</b>	PS	4
	GUSR	1
	PPDG	1
	DVG	8
<b>Origine géographique<sup>102</sup></b>	Grande Terre	7
	Basse Terre	6
	Non renseigné	1

PS : *Parti Socialiste*      GUSR : *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité*      PPDG : *Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen*      DVG : *Divers Gauche*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

Les femmes élues sur la liste PS de Victorin Lurel sont d'âge relativement mûr (aucune n'a moins de 40 ans), constat surprenant en contexte paritaire où la ressource politique représentée par la jeunesse a tendance à être, comme l'a montré Maud Navarre dans son étude des élections locales en Bourgogne, corrélée au sexe féminin<sup>103</sup>. Les femmes issues de la « société civile » sont en revanche, comme

<sup>101</sup> LEFEBVRE, Rémi, « La composition des listes socialistes aux élections régionales. Vellités rénovatrices et néo-féodalisation du PS », *Savoir/Agir*, vol. 1, n°11, 2010, p.55-64.

<sup>102</sup> La Grande Terre représente l'aile est du « papillon » formé par la Guadeloupe, à laquelle s'ajoutent la Désirade et Marie-Galante, tandis que la Basse Terre en constitue l'aile ouest, à laquelle il faut y adjoindre Les Saintes.

<sup>103</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, op. cit.

attendu, surreprésentées puisqu'elles ne sont que deux à exercer, ou à avoir déjà exercé, un mandat dans une assemblée politique centrale. Leur distanciation des structures partisanes traditionnelles est confirmée par le fait qu'elles sont seulement quatre à être affiliées au PS, auquel appartient Victorin Lurel, une à GUSR, et une autre au PPDG, alliés au PS. Elles sont en revanche huit à être affiliées aux DVG. Le fait d'être une novice de la politique, dont l'inexpérience politique est supposée, représente en effet, rappelons-le, une ressource en contexte de supposée « crise de la représentation politique »<sup>104</sup> et de défiance à l'égard du personnel politique, majoritairement masculin<sup>105</sup>. Elles représentent enfin l'ensemble de la Guadeloupe puisqu'elles sont sept à être issues de communes de la Grande Terre et six de la Basse Terre. L'appartenance à la « société civile » et l'origine géographique s'articulent donc bien au sexe féminin des candidates en contexte paritaire. Les données dont je dispose ne permettent pas d'analyser l'identité « raciale » des femmes élues sur la liste PS de Victorin Lurel, catégorie d'appartenance d'autant plus importante en contexte paritaire qu'elle a tendance à être, comme la jeunesse, corrélée au sexe féminin<sup>106</sup>. Les propos de Gilles Gras, métropolitain venu s'installer en Guadeloupe, à propos de ses homologues d'origine indienne siégeant au Conseil municipal de Saint-François, sous-entendent cependant que Lucien Bernier, le maire de la commune, a pris en compte cette variable dans la composition de sa liste aux élections municipales de 2014 :

[...] ils (les Indiens) sont très présents (au Conseil municipal) et ça fait partie de la sensibilité ethnique qui est importante parce qu'ils représentent une part de la population. [...] On n'a pas de conflit ethnique en fait parce qu'il y a quasiment un équilibre [...] qui se fait entre les trois groupes (les Blancs, les Noirs/Mulâtres et les Indiens) et tout ça joue bien. (Entretien avec Gilles Gras, *ibid.*).

Ce constat est relayé par sa collègue Isabelle Bossu épouse Jeanjean, elle aussi métropolitaine venue s'installer en Guadeloupe, qui décrit Lucien Bernier comme un « visionnaire qui a compris que pour construire, il avait besoin de tout le monde, quelle que soit l'appartenance [...] chaque personne a ses origines différentes, son appartenance différente » (entretien avec Isabelle Bossu épouse Jeanjean, *ibid.*). La rencontre de ces deux conseiller.e.s municipaux.les, dont le

---

<sup>104</sup> TOURAINE, Alain, « La crise de la représentation politique », art. cit.

<sup>105</sup> ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, op. cit.

<sup>106</sup> NAVARRE, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, op. cit.

phénotype est blanc, est également révélatrice de la représentation de ce groupe racial au Conseil municipal de Saint-François.

Les lois dites sur la parité politique contribuent donc, par la mise en œuvre d'un cadre législatif contraignant, à la féminisation des assemblées politiques guadeloupéennes. La représentation sexuée s'articule cependant à d'autres catégories identitaires. Un processus similaire, qu'on pourrait qualifier de contrainte « démocratique », est perceptible en Jamaïque qui n'a pas pourtant pas adopté les quotas de genre en politique à cette date.

## 2.2. *La féminisation des assemblées politiques en Jamaïque sous contrainte « démocratique » : le cas des élections générales de 2016*

Les élections générales de 2016, qui se sont déroulées pendant mon terrain en Jamaïque, illustrent bien les effets des injonctions des organisations internationales et régionales à la « bonne gouvernance » et à la féminisation des assemblées politiques, aussi bien à la Chambre des représentants qu'au Sénat.

Au niveau de la Chambre des représentants, l'*Union Interparlementaire* (UIP) souligne que les élections générales de 2016 ont vu un nombre record de femmes élues et/ou candidates<sup>107</sup>. Les propos de Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice JLP, s'en font l'écho :

Ce n'est pas mal du tout cette fois-ci (le nombre de femmes élues à la Chambre des représentants). Ce que j'aime bien cette fois-ci, c'est qu'il s'agit de femmes très qualifiées, donc on ne peut pas dire qu'elles sont là juste parce qu'elles sont des femmes. Ce sont des femmes très qualifiées. (Entretien avec Jeanette Grant-Woodham, *ibid.*).

Le constat de l'augmentation du nombre de femmes élues et/ou candidates se vérifie pour le PNP et le JLP<sup>108</sup>, comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous<sup>109</sup>.

---

<sup>107</sup> *Union Interparlementaire*, "Women in parliament...", *op. cit.*, p.7.

<sup>108</sup> Les conclusions de l'UIP ne se vérifient cependant pas si les tiers partis sont également pris en compte dans l'analyse. Dans ce cas, ce sont les élections générales de 1997 qui voient le plus de femmes candidates (29 femmes). Les élections générales de 2016 demeurent en revanche celles avec le plus de femmes élues (11 femmes). Pour une présentation plus détaillée des calculs réalisés et des femmes élues et/ou candidates, se référer à l'annexe 39.

<sup>109</sup> Ces illustrations correspondent au graphique 2 et au tableau 4 présentés dans le chapitre 1 dont j'ai isolé, pour les rendre plus claires, les données relatives à la Jamaïque et à la Chambre des représentants.

**Graphique 15. Nombre de femmes élues et/ou candidates pour le *People's National Party* (PNP) et le *Jamaica Labour Party* (JLP) aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque**

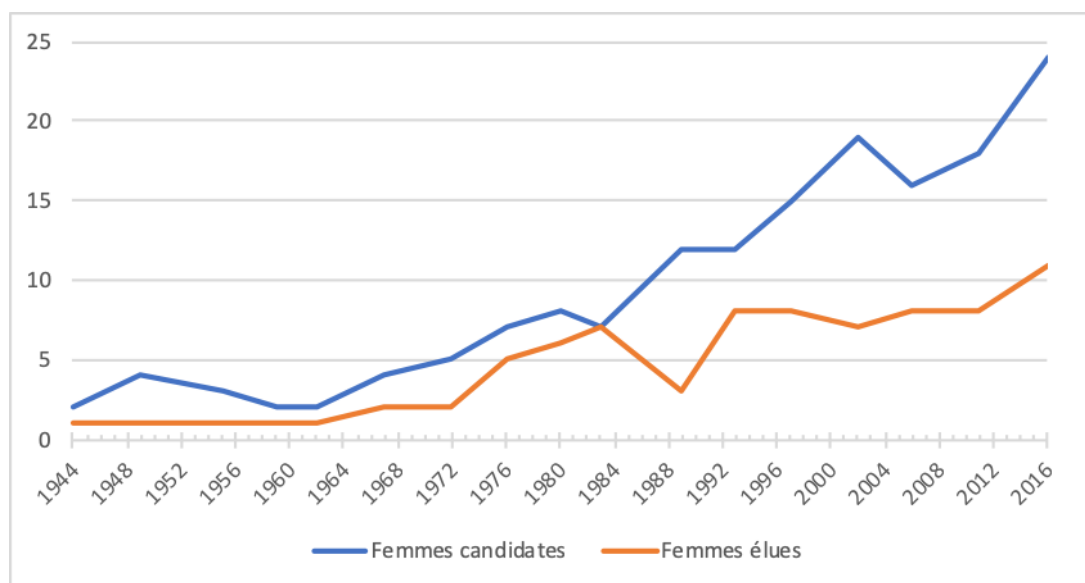


Tableau: Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

**Tableau 73. Nombre de femmes élues et/ou candidates pour le *People's National Party* (PNP) et le *Jamaica Labour Party* (JLP) aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque**

Législature	Femmes candidates			Femmes élues		
	PNP	JLP	Total	PNP	JLP	Total
1944	1	1	2	-	1	1
1949	1	3	4	-	1	1
1955	1	2	3	-	1	1
1959	1	1	2	1	-	1
1962	1	1	2	1	-	1
1967	1	3	4	-	2	2
1972	2	3	5	1	1	2
1976	4	3	7	3	2	5
1980	3	5	8	1	5	6
1983	-	7	7	-	7	7
1989	5	7	12	2	1	3
1993	6	6	12	6	2	8
1997	8	7	15	7	1	8
2002	13	6	19	4	3	7
2006	9	7	16	4	4	8
2011	6	12	18	5	3	8
2016	13	11	24	4	7	11
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>85</b>	<b>160</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>80</b>

PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Les élections générales de 2016 se soldent par une victoire électorale du JLP « *en dents de scie* » (*sawtooth victory*)<sup>110</sup> caractérisée par l'acquisition de 33 sièges contre 30 pour le PNP. Les deux partis présentent, à eux deux, 24 candidates, chacun d'entre eux dépassant le seuil symbolique des 10 femmes présentées aux élections<sup>111</sup>. Elles sont en effet 13 du côté du PNP, nombre record retrouvé seulement aux élections générales de 2002, et 11 du côté du JLP, soit une de moins qu'aux élections générales de 2007. Parmi les candidates présentées, 11 sont élues, soit 45,8% de l'échantillon, résultat légèrement en-deçà de leur taux d'éligibilité depuis 1944 (160 candidates pour 80 élues, soit un taux d'éligibilité de 50%). Les femmes élues aux élections générales de 2016 sont majoritairement issues des rangs du JLP (7 femmes contre 4 pour le PNP) en dépit du nombre de femmes candidates présentées un peu moins important. Leur taux d'éligibilité au sein du JLP représente donc deux fois celui du PNP (63,6% contre 30,8%), résultat qui contraste avec la tendance légèrement plus favorable au PNP depuis 1944 (52% contre 48,2% pour le JLP). Ce sont donc les femmes élues au sein du JLP, d'autant plus celles dont la victoire électorale est inattendue, qui ont permis, d'une part, au JLP de remporter les élections générales de 2016, d'autre part, de voir un nombre record de femmes élues, comme le montre l'analyse détaillée des candidatures féminines.

---

<sup>110</sup> Lloyd Waller, "Public Forum. Elections 2016: Reflections & Next Steps", March 21, 2016, Kingston.

<sup>111</sup> Le *National Democratic Party* (NDM) présente également une candidate, Rosemarie Higgins-Campbell, dans la circonscription de St. Andrew North Western. Elle n'est cependant pas prise en compte dans l'analyse qui suit.



**Tableau 74. Femmes élues et/ou candidates pour le *People's National Party* (PNP) et le *Jamaica Labour Party* (JLP) aux élections générales de 2016 en Jamaïque**

Circonscription	Candidate	Parti	Opposant.e	Élue
Clarendon Central	Norma-Lue Lindsay	PNP	Mike Henry	
Clarendon South Eastern	Patricia Duncan-Sutherland	PNP	Rudyard Spencer	
St. Andrew East Central	Beverley Prince	JLP	Peter Phillips	
St. Andrew Eastern	Fayval Williams	JLP	Andre Hylton	Oui
St. Andrew East Rural	Imani Duncan-Price	PNP	Juliet Holness	
	Juliet Holness	JLP	Imani Duncan-Price	Oui
St. Andrew North Central	Jacqueline Taylor O'Gilvie	PNP	Karl Samuda	
St. Andrew North Eastern	Lisa-Ann Edwards	PNP	Delroy Chuck	
St. Andrew South Western	Portia Simpson Miller	PNP	Victor Hyde	Oui
St. Andrew West Rural	Juliet Cuthbert-Flynn	JLP	Paul Buchanan	Oui
St. Ann North Eastern	Shahine Robinson	JLP	Desmond Gilmore	Oui
St. Ann South Eastern	Lisa Hannah	PNP	Ivan Anderson	Oui
St. Catherine Central	Olivia "Babsy" Grange	JLP	Norris Grant	Oui
St. Catherine Eastern	Denise Daley	PNP	Dwight Peccoo	Oui
St. Catherine North Central	Kerensia Morrison	JLP	Natalie Neita-Headley	
	Natalie Neita-Headley	PNP	Kerensia Morrison	Oui
St. Catherine North Eastern	Phyllis Mitchell	PNP	Leslie Campbell	
St. Elizabeth North Eastern	Sapphire Longmore	JLP	Evon Redman	
St. James Central	Ashley-Ann Foster	PNP	Heroy Clarke	
St. James West Central	Sharon Ffolkes-Abraham	PNP	Marlene Malahoo Forte	
	Marlene Malahoo Forte	JLP	Sharon Ffolkes-Abraham	Oui
St. Thomas Western	Marsha Francis	PNP	James Robertson	
Trelawny Southern	Marisa Dalrymple-Philibert	JLP	Lloyd Gillings	Oui
Westmoreland Eastern	Andrea Walters	JLP	Luther Buchanan	

En jaune : candidat.e sortant.e PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party*  
Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Il faut tout d'abord souligner la présence de trois duels féminins où les femmes « s'éliminent » entre elles, configuration peu favorable à la féminisation de la Chambre des représentants. On peut supposer que l'investiture d'une femme par un parti dans une circonscription incite le parti adverse à faire de même afin de capter le vote féminin<sup>112</sup>, à partir du postulat, dans la continuité de la conception descriptive de la représentation politique, que les femmes votent préférentiellement pour des femmes, phénomène décrit par la littérature comme un « effet d'affinité de genre » (*gender affinity effect*)<sup>113</sup>. La circonscription de St. Andrew East Rural

<sup>112</sup> Maud Navarre l'a bien montré dans les assemblées locales en contexte paritaire en Bourgogne. Se référer à NAVARRE, Maud, *Devenir élue...*, op. cit.

<sup>113</sup> La littérature sur « l'effet d'affinité de genre » sur le vote des électeur.ice.s est abondante. D'autres facteurs influencent cependant le vote des femmes en faveur des femmes, comme le croisement du sexe avec l'appartenance raciale et le mode de scrutin. Se référer par exemple, pour une étude de cas sur les États-Unis et le croisement du sexe avec l'appartenance raciale, à DOLAN, Kathleen, "Is There a 'Gender Affinity Effect' in American Politics?: Information, Affect, and Candidate Sex in U.S. House Elections", *Political Research Quarterly*, vol. 61, n°1, 2008, p.79-89, et pour une étude de cas sur le Canada et le croisement du sexe avec le mode de scrutin, à GOODYEAR-GRANT,

oppose ainsi deux « héritières », toutes deux candidates pour la première fois à des élections générales, Imani Duncan-Price, fille de Donald Keith Duncan, ancien ministre PNP de Michael Manley, et Juliet Holness, femme d'Andrew Holness, président du JLP, qui remporte les élections aux côtés de son mari. Les circonscriptions de St. Catherine North Central et de St. James West Central opposent, quant à elles, une candidate sortante PNP et une candidate entrante JLP. Natalie Neita-Headley parvient à conserver la circonscription dans le giron du PNP, contrairement à Sharon Ffolkes-Abraham, battue par Marlene Malahoo Forte.

Les candidates affrontent cependant plus souvent des hommes (18 circonscriptions sont concernées). La moitié d'entre elles (9 femmes, soit 50% de l'échantillon), issues aussi bien des rangs du PNP (5 femmes) que du JLP (4 femmes), se voient attribuer une circonscription considérée acquise d'avance au parti adverse (caractérisée par la présence d'un candidat sortant), configuration décrite par la littérature comme étant un « siège ingagnable » (*unwinnable seat*)<sup>114</sup>. Ce phénomène est caractéristique, comme l'ont analysé Michelle Ryan, Alexander Haslam et Clara Kulich, du passage d'un « plafond de verre » (*glass ceiling*), excluant les femmes de la représentation politique, à une « falaise de verre » (*glass cliff*), favorable à leur inclusion, mais en contexte concurrentiel<sup>115</sup>. Du côté du PNP, elles sont, comme attendu, toutes battues. Du côté du JLP, deux femmes créent cependant la surprise en remportant les élections, Fayval Williams dans la circonscription de St. Andrew Eastern, et Juliet Cuthbert-Flynn dans la circonscription de St. Andrew West Rural, qui défont deux candidats sortants du PNP, Andre Hylton et Paul Buchanan.

L'attribution de « sièges ingagnables » aux femmes doit cependant être relativisée, en contexte jamaïcain, par le fait qu'un tiers des candidates affrontant un homme (6 femmes, soit 33,3% de l'échantillon), issues aussi bien des rangs du PNP (3 femmes) que du JLP (3 femmes), font campagne dans une circonscription considérée comme acquise d'avance à leur parti (car ce sont des candidates sortantes). Elles remportent toutes, comme attendu, les élections. Du côté du PNP,

---

Elizabeth, "Gender Affinity Effects in Vote Choice in Westminster Systems: Assessing 'Flexible' Voters in Canada", *Politics & Gender*, vol. 7, n°2, 2011, p.223-250.

<sup>114</sup> Pour une présentation plus détaillée de la tendance à l'attribution de « sièges ingagnables » aux femmes aux élections générales de 2016 en Jamaïque, se référer à FORBES, Marcia, "Women in Jamaica's Elections", *Caribbean Journal*, February 11, 2016.

<sup>115</sup> RYAN, Michelle, HASLAM, Alexander, KULICH, Clara, "Politics and The Glass Cliff: Evidence that Women Are Preferentially Selected to Contest Hard-to-win Seats", *Psychology of Women Quarterly*, vol. 34, n°1, 2010, p.56-64.

Portia Simpson Miller est ainsi réélue pour la 9<sup>ème</sup> fois dans la circonscription de St. Andrew South Western, et Lisa Hanna et Denise Daley pour la 3<sup>ème</sup> fois dans les circonscriptions de St. Ann South Eastern et St. Catherine Eastern, tandis que du côté du JLP, Olivia “Babsy” Grange est réélue pour la 6<sup>ème</sup> fois dans la circonscription de St. Catherine Central<sup>116</sup>, Shahine Robinson pour la 5<sup>ème</sup> fois dans la circonscription de St. Ann North Eastern<sup>117</sup>, et Marisa Dalrymple-Philibert pour la 3<sup>ème</sup> fois dans la circonscription de Trelawny Southern.

Les autres candidates affrontant un homme se voient attribuer une circonscription qu’on pourrait qualifier de « volatile » (3 femmes, soit 16,7% de l’échantillon), acquise d’avance ni à leur parti ni au parti adverse (elles ne sont pas, comme leurs adversaires, des candidates sortantes). Elles ont cependant tendance à être investies par leur parti politique au dernier moment, les femmes étant souvent sollicitées en périodes de crises politiques<sup>118</sup>, configuration ne leur étant guère favorable pour faire campagne. Le cas de Saphire Longmore, candidate JLP dans la circonscription de St. Elizabeth North Eastern, en remplacement du candidat pressenti, Rex Walker, moins de quatre semaines avant les élections, est exemplaire à cet égard<sup>119</sup>. Disposant de moins de temps que son adversaire, Evon Redman, pour faire campagne, elle perd les élections.

L’élégibilité plus importante des femmes du côté du JLP semble devoir être en partie reliée à leur plus grande couverture médiatique, dont la littérature a souligné l’influence sur « l’effet d’affinité de genre »<sup>120</sup>. Le *Jamaica Women’s Political Caucus* (JWPC), organisation vieillissante confrontée à une baisse des financements, contribue peu à la médiatisation des femmes candidates aux élections générales de 2016. Il n’organise ainsi pas sa traditionnelle *Breakfast Press Conference* et ne diffuse pas de tract présentant les femmes candidates. Les partis politiques prennent cependant le relais. Ils diffusent tous les deux des tracts de présentation de leurs candidat.e.s dans les différentes circonscriptions (se

---

<sup>116</sup> Olivia “Babsy” est cependant élue pour la 1<sup>ère</sup> fois, en 1993, dans la circonscription de Kingston Central.

<sup>117</sup> Shahine Robinson est élue pour la 1<sup>ère</sup> fois, en 2001, dans le cadre d’une élection partielle dans la circonscription de St. Ann North Eastern.

<sup>118</sup> RYAN, Michelle, HASLAM, Alexander, KULICH, Clara, “Politics and The Glass Cliff...”, art. cit.

<sup>119</sup> BALFORD, Henry, “JLP goes for former beauty queen in St Elizabeth North East”, *The Jamaica Observer*, February 2, 2016, et BALFORD, Henry, “#DecisionJa2016: JLP’s Saphire Longmore to be officially introduced in MoBay tonight”, *The Jamaica Observer*, February 7, 2016.

<sup>120</sup> Se référer par exemple, pour une étude de cas sur les élections fédérales de 2010 en Australie et l’influence de la couverture médiatique des femmes sur « l’effet d’affinité de genre », à RODGERS-HEALEY, Diann, “Why do women vote for women: An exploration of decision criteria in the Australian 2010 federal election”, *The International Journal of Leadership in Public Service*, vol. 9, n°1-2, p.6-21.

référer à l'annexe 40) mais le JLP est le seul à promouvoir les candidatures spécifiquement féminines, comme le montre le tract ci-dessous, largement relayé sur les réseaux sociaux du parti.

**Affiche 2. Tract de présentation des femmes candidates pour le *Jamaica Labour Party* (JLP) aux élections générales de 2016 en Jamaïque**



De haut en bas et de gauche à droite : Olivia “Babsy” Grange, Fayval Williams, Juliet Cuthbert-Flynn, Marlene Malahoo Forte, Shahine Robinson, Beverley Prince, Juliet Holness, Marisa Dalrymple-Philibert, Andrea Walters et Saphire Longmore<sup>121</sup>.

Source : compte Facebook du *Jamaica Labour Party*<sup>122</sup>.

Traduction : « Votez pour la cloche [l'emblème du JLP] ».

Le JLP se distingue en effet, pendant la campagne, par un accroissement de son volontarisme en faveur de la représentation politique des femmes par rapport au PNP, pourtant présidé par une femme, Portia Simpson Miller, et dont la section féminine, le *PNP Women's Movement* (PNPWM), se distingue, on s'en souvient, par son rôle précurseur dans « l'espace de la cause des femmes » en politique. Andrew Holness réaffirme ainsi, lors d'une conférence politique au Spanish Court Hotel le 20 janvier 2016, le soutien de son parti au quota de 30% de femmes au Parlement préconisé par la *National Policy on Gender Equality* (NPGE) :

C'est notre gouvernement (JLP, de 2011 à 2012) qui a commencé à mettre en place une politique publique en faveur d'une représentation juste et équilibrée des femmes au Parlement. [...] On s'est beaucoup investi pour faire appliquer le principe du *gender*

<sup>121</sup> Kerensia Morrison, candidate JLP de dernière minute, comme son homologue Saphire Longmore, ne figure cependant pas sur ce tract.

<sup>122</sup> Compte Facebook du *Jamaica Labour Party*, 1<sup>er</sup> février 2016 (consulté le 10 janvier 2019).

*mainstreaming*, et sous mon (prochain) gouvernement, je mettrai en place un département, un portefeuille ministériel dédié aux affaires de genre<sup>123</sup>.

Le JLP met effectivement en place, à la suite de sa victoire électorale, rappelons-le, un Ministère de la Culture, du Genre, des Divertissements et des Sports, attribué à Olivia “Babsy” Grange qui promet la création par le gouvernement d’un système législatif contraignant de quotas de genre en politique<sup>124</sup>. Il ne met en revanche pas en application, à la suite des élections générales de 2016, le quota de 30% de femmes préconisé, on l’a vu, par la NPGE au Sénat, et réaffirmé dans son *Manifesto 2007*<sup>125</sup>.

Les élections générales de 2016 ne se traduisent en effet pas, en dépit du nombre de femmes record élues à la Chambre des représentants et de la féminisation globale du Sénat depuis 1944, par la nomination de 30% de femmes au Sénat, comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous<sup>126</sup>.

---

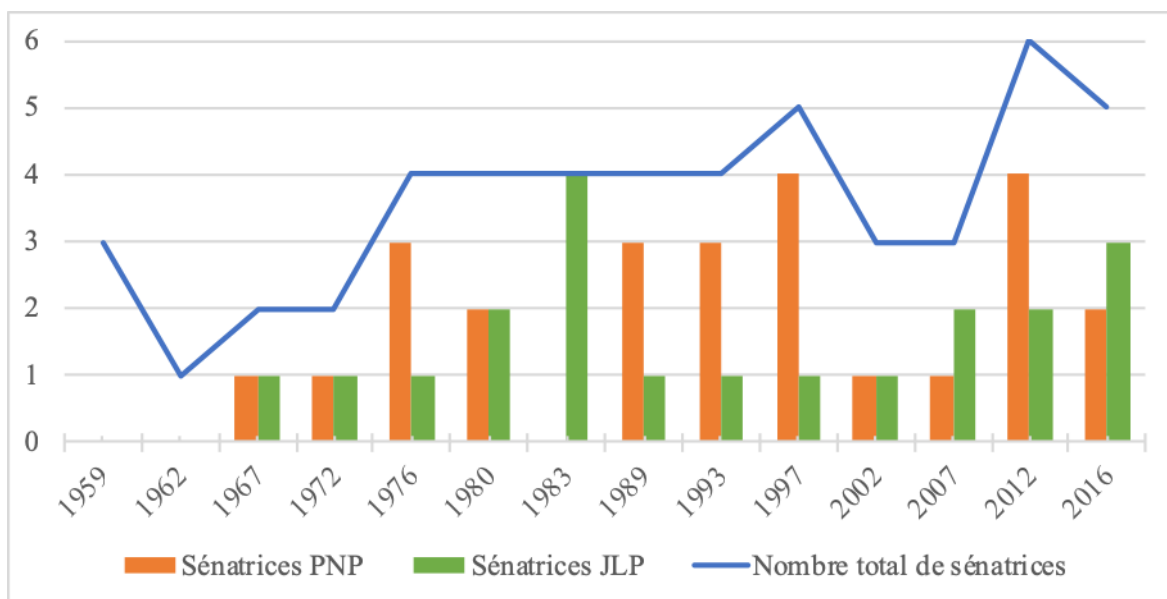
<sup>123</sup> LUTON, Daraigne, “Rallying for More Women - Holness In Support of Increased Female Representation in House”, *The Jamaica Gleaner*, January 22, 2016. Ma traduction.

<sup>124</sup> THE JAMAICA OBSERVER, “Govt to implement gender quotas”, art. cit.

<sup>125</sup> *Jamaica Labour Party*, “Manifesto 2011...”, op. cit., p.113.

<sup>126</sup> Ces illustrations correspondent au graphique 2 et au tableau 4 présentés dans le chapitre 1 dont j’ai isolé, pour les rendre plus claires, les données relatives à la Jamaïque et au Sénat. Il faut cependant y ajouter Barbara Blake Hannah qui siège au Sénat parmi les indépendants à la suite des élections générales de 1983. Comme elle est nommée par le JLP, elle est comptabilisée, dans le graphique, parmi les sénatrices JLP.

**Graphique 16. Évolution du nombre de femmes du *People's National Party* (PNP) et du *Jamaica Labour Party* (JLP) nommées au Sénat depuis 1944 en Jamaïque**



PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labor Party*

Graphique : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

**Tableau 75. Évolution du nombre de femmes du *People's National Party* (PNP) et du *Jamaica Labour Party* (JLP nommées au Sénat depuis 1944 en Jamaïque**

Législature	PNP	JLP	Ind.	Non renseigné	Total
1944	-	-	-	-	-
1949	-	-	-	-	-
1955	-	-	-	-	-
1959	-	-	-	3	3
1962	-	-	-	1	1
1967	1	1	-	-	2
1972	1	1	-	-	2
1976	3	1	-	-	4
1980	2	2	-	-	4
1983	-	3	1	-	4
1989	3	1	-	-	4
1993	3	1	-	-	4
1997	4	1	-	-	5
2002	1	1	-	1	3
2007	1	2	-	-	3
2012	Angela Brown-Burke	Kamina Johnson Smith	-	-	6
	Imani Duncan-Price	Marlene Malahoo Forte			
	Sandrea Falconer				
	Sophia Fraser-Binns				
2016	Angela Brown-Burke	Kamina Johnson Smith	-	-	5
	Sophia Fraser-Binns	Saphire Longmore	-	-	
		Kerensia Morrison	-	-	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>50</b>

PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party* Ind. : *Independent*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

Cinq femmes sont nommées sénatrices à la suite des élections générales de 2016, soit une de moins qu'à la législature précédente. Le PNP, en passant de la majorité à l'opposition, perd, conformément à l'accord du comité intrapartisan mis en place par Norman Manley et Alexander Bustamante en 1962, rappelons-le, cinq sénateur.ice.s. Il nomme donc, comme attendu, deux fois moins de femmes par rapport à la législature 2012 (4 sénatrices en 2012 contre 2 en 2016). Le JLP, en passant de l'opposition à la majorité, gagne au contraire cinq sénateur.ice.s, mais il ne nomme qu'une femme en plus par rapport à la législature 2012 (2 sénatrices en 2012 contre 3 en 2016), au grand dam de Kavan Gayle, sénateur JLP :

Je me souviens très bien que lorsque j'ai discuté de la répartition des treize sénateurs avec le futur président du Sénat (Tom Tavares-Finson), j'ai eu une conversation téléphonique avec lui à propos du quota de 30% (de femmes au Sénat) promis par le Premier ministre. J'ai insisté pour qu'au moins cinq femmes soient nommées parmi les 13 sénateurs. Seulement trois ont été nommées, ce qui est décevant. C'est vrai que c'était difficile (de nommer plus de femmes), étant donné le nombre (de sénateurs). J'aurais bien aimé qu'au moins quatre femmes soient nommées, mais j'imagine qu'il faut faire avec ce qu'on nous donne. (Entretien avec Kavan Gayle, *ibid.*).

L'analyse détaillée des femmes nommées au Sénat permet cependant de nuancer l'absence de volontarisme du JLP dans la promotion de la représentation politique des femmes. Deux candidates malheureuses aux élections générales, toutes deux entrées dans la compétition politique au dernier moment, sont en effet nommées au Sénat, Saphire Longmore et Kerensia Morrison, tandis que du côté du PNP, Imani Duncan-Price, qui perd elle aussi les élections, est quant à elle sanctionnée en n'étant pas reconduite dans ses fonctions de sénatrice.

L'injonction à la « bonne gouvernance » et, par extension, à la féminisation du Sénat, coexiste cependant avec la présence d'autres caractéristiques sociales que les dirigeant.e.s souhaitent voir représenter. Le nombre de nominations sénatoriales étant limité (21), les femmes nommées au Sénat ont tendance à incarner également ces catégories d'appartenance. Le processus nominatif au Sénat se rapproche donc, à cet égard, des modalités de composition des listes paritaires au scrutin proportionnel en Guadeloupe, dans la lignée de la conception de la représentation comme « incarnation ». Il s'agit d'abord des groupes racialisés. La nomination d'un nombre non négligeable de femmes d'ascendance indienne au Sénat en témoigne. Les cas d'Aloun Ndombet-Assamba, nommée sénatrice PNP en 1997 par Percival James Patterson, qui décrit sa mère comme « *originnaire d'une famille de travailleurs venus d'Inde* » et son père « *d'une famille d'esclaves* », se revendiquant elle-même « *très métissée, blanche, noire, libanaise* » (entretien avec Aloun Ndombet-Assamba, *ibid.*) et de Marlene Malahoo Forte, nommée sénatrice JLP en 2009 par Bruce Golding, qui se définit comme une « métisse » (*biracial*) dont le père est indien, et la mère noire<sup>127</sup>, en témoignent. Il s'agit ensuite des militant.e.s des organisations de jeunesse des partis politiques. Du côté du PNP, Sophia Fraser-Binns, nommée sénatrice en 2013 par Portia Simpson Miller, milite ainsi à la *PNP Youth Organization* (PNPYO) dont elle est la secrétaire régionale de

---

<sup>127</sup> Entretien avec Marlene Malahoo Forte, *ibid.*



la Région Trois<sup>128</sup>. Du côté du JLP, Kamina Johnson Smith, nommée sénatrice en 2009 par Bruce Golding, attribue sa nomination non seulement à son sexe féminin mais également à son militantisme au sein de *Generation 2000* (G2K), l'association de jeunes professionnel.le.s du parti, et déclare « *je crois que c'était une occasion pour lui (Bruce Golding) de nommer une autre femme au Sénat, et d'avoir une perspective du secteur privé* » (entretien avec Kamina Johnson Smith, *ibid.*). Il faut cependant souligner l'absence de femmes issue de la filière syndicale, monopolisée par les hommes au Sénat. Navel Clarke, ancien président de la *National Workers' Union* (NWU) affiliée au PNP, est ainsi nommé sénateur de 1993 à 2016, tandis que Rudyard Spencer, ancien président de la *Bustamente Industrial Trade Union* (BITU) affiliée au JLP, l'est de 1993 à 2002.

Ce dernier chapitre s'intéresse à un répertoire d'action privilégié de « l'espace de la cause des femmes » en politique, les mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques. L'analyse des instruments de l'action publique révèle la proximité de leurs modalités de mise à l'agenda en Guadeloupe et en Jamaïque, par le recours au cadre normatif de la « bonne » représentation politique et de l'émancipation des femmes, ainsi que par l'appui sur les normes égalitaires du genre en politique diffusées par les organisations internationales et régionales. Elle se traduit cependant par l'adoption d'un cadre législatif différencié dans les deux terrains d'étude, sous la forme des lois dites sur la parité politique en Guadeloupe, et des quotas de genre en politique en Jamaïque, et selon des modalités contrastées. La trajectoire guadeloupéenne, liée à celle de sa métropole par la départementalisation, se traduit en effet par l'application des lois dites sur la parité politique à l'échelon régional depuis 2004 et départemental depuis 2015, tandis que la trajectoire jamaïcaine, dissociée de celle de son ancienne métropole depuis son indépendance, n'a pas adopté, contrairement au Royaume-Uni, de quotas de genre en politique à cette date. L'analyse des lois dites sur la parité politique en Guadeloupe révèle ensuite qu'elles contribuent, au-delà d'une représentation égalitaire du genre dans les assemblées politiques, parfois à des niveaux plus élevés qu'en métropole, à

---

<sup>128</sup> THE JAMAICA OBSERVER, "Sophia Fraser-Binns appointed PNP Senator", *The Jamaica Observer*, May 17, 2013.

l'émergence d'une nouvelle génération de femmes politiques. Les « femmes-parité » se distinguent peu de leurs aînées par leurs caractéristiques socio-politiques mais elles investissent de nouvelles filières d'accès aux assemblées politiques, le contexte paritaire contribuant à la reconfiguration des viviers de recrutement politique traditionnels représentés par l'hérédité et la filière administrative. L'analyse des élections générales de 2016 en Jamaïque met en évidence une relative féminisation de ses assemblées politiques en dépit de l'absence de cadre législatif contraignant, sous l'effet de l'injonction à la « bonne gouvernance » liée à la part des femmes dans les assemblées politiques. La contrainte représentée par le sexe féminin dans le champ politique patriarcal est donc atténuée, dans les deux terrains d'étude, par le contexte de féminisation « contrainte ». Il peut même représenter une ressource politique, à condition qu'il soit articulé à d'autres caractéristiques sociales, notamment l'appartenance à une minorité raciale ou à la « société civile ». La plus grande capacité électorale des Guadeloupéennes par rapport à leurs homologues métropolitaines en contexte paritaire, ainsi que l'accès des femmes dans les assemblées politiques en Jamaïque en dépit de l'absence de politique volontariste légiférée sur la parité, entérinent néanmoins la capacité des femmes à faire usage de leur autorité féminine conférée par la « matrifocalité » issue du legs plantationnaire.

En Jamaïque, les mobilisations féministes poursuivent la « *croisade* » en faveur de l'adoption des quotas de genre en politique, promis par le gouvernement, tandis qu'en Guadeloupe, l'application des lois dites sur la parité politique se traduit par l'émergence d'une « *nouvelle croisade* » appelant à la prise en compte de leur dimension qualitative, voire intersectionnelle, comme s'en fait l'écho Lenita Freidenvall qui appelle, dans un rapport publié par la Commission européenne en 2015, à une approche intersectionnelle de l'égalité de genre dans la prise de décision<sup>129</sup>.

---

<sup>129</sup> FREIDENVALL, Lenita, "Gender equality in decision-making: going beyond quotas", in BETTIO, Francesca, SANSONETTI, Silvia, ed., *Commission européenne*, "Visions for Gender Equality", Luxembourg, Publication Office of the European Union, 2015, p.55-58.

## **Conclusion : Jalons pour un éclairage nouveau sur « la femme politique paradoxale » en contexte caribéen postcolonial**

La mère, c'est notre essence. Le père, c'est celui sur qui on prend exemple, celui qui te guide. Mais celle qui va te faire vivre, c'est la mère, c'est elle qui te nourrit... Un véritable *potomitan*, s'il n'est plus là, tout s'écroule. Le monde s'écroule.

Bernard Lama, gardien de but guyanais. Propos recueillis par Medhi Darlis<sup>1</sup>.

Femmes *potomitan* et *family backbone* dont le courage et la force de caractère sont loués, porteuses d'une autorité féminine tolérée jusqu'aux portes du foyer au-delà desquelles le pouvoir se masculinise, femmes politiques se jouant des assignations identitaires genrées, figures exceptionnelles dont l'éclat éclipse leurs homologues masculins, les contours du pouvoir féminin, flous et en redéfinition permanente, sont difficiles à saisir en contexte caribéen postcolonial, aussi bien dans le champ social que politique. La rencontre des mondes africain et européen a opéré sous sa forme la plus brutale dans les Amériques noires. La société de plantation née de la colonisation se situe en effet au fondement de l'ordre social et politique caribéen, contribuant à l'élaboration de normes de genre tiraillées entre injonctions patriarcales coloniales et formes contestataires « matrifocales » à tendance matriarcale, avatars d'une masculinité et d'une féminité sous tension ne permettant pas de situer avec certitude les espaces de pouvoir masculin et féminin, fondamentalement instables, et à la mise en place d'un ordre politique binaire, les mécanismes de la représentation politique façonnés par le colonisateur coexistant avec des espaces de contre-pouvoir érigés en contestation de la domination coloniale. C'est tout l'enjeu de ce travail de thèse de proposer des pistes de réflexion sur la manière dont la « matrice de domination » plantationnaire, caractérisée par des stratifications et des hiérarchies socio-raciales héritées de la

---

<sup>1</sup> DARLIS, Mehdi, *Manman...*, op. cit. Se référer notamment à la section « Bernard Lama », p.133-138.

colonisation se surimposant aux clivages de genre, et continuant à informer les rapports sociaux contemporains, permet de saisir le positionnement des femmes dans le champ social et politique caribéen, ainsi que leurs intersections. L'analyse proposée croise, à partir d'une étude comparative entre la Guadeloupe et la Jamaïque, deux axes de réflexion, en faisant dialoguer intersectionnalité et identités, représentation politique et sociologie du métier politique. Elle interroge, d'une part, les modalités de construction du système genré de représentation politique, d'autre part, les logiques d'inclusion, et d'exclusion, des femmes dans les assemblées politiques, apportant un éclairage sur les rapports de genre en contexte caribéen.

### **1. La contribution de l'intersectionnalité à l'étude de la représentation politique**

Ce travail de thèse interroge d'abord, à partir du postulat formulé par Joan Scott selon lequel le genre est un signifiant des rapports sociaux de pouvoir<sup>2</sup>, les modalités de construction du système de représentation politique au prisme de l'intersection du genre avec la classe et la « race » constitutives des rapports sociaux de domination plantationnaire. Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunet ont mis en évidence les apports du concept d'intersectionnalité comme « *critique politique* » contribuant à la remise en cause de « *la monopolisation de la représentation des groupes dominés par les membres de ces groupes qui sont détenteurs de propriétés dominantes* »<sup>3</sup>.

Les mécanismes de la représentation politique sont en effet, en contexte caribéen, façonnés par le système plantationnaire intrinsèquement racialisé. Monopolisés par l'oligarchie coloniale blanche pendant la période esclavagiste, ils excluent la population servile noire, juridiquement considérée comme bien meuble, des droits sociaux et politiques. Les esclaves mettent cependant en place, en contestation de cette domination coloniale, des espaces de contre-pouvoir auxquels les femmes participent, à l'instar des figures féminines rebelles mythiques de la Mulâtresse Solitude en Guadeloupe, capturée et exécutée par les troupes napoléoniennes, et de Nanny of the Maroons en Jamaïque, qui arrache un accord

---

<sup>2</sup> SCOTT, Joan, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », op. cit.

<sup>3</sup> CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, vol. 2, n°58, 2015, p.56.

de paix aux Britanniques. L'abolition définitive de l'esclavage, prononcée en 1834 dans l'Empire britannique, et en 1848 dans les Antilles françaises<sup>4</sup>, coïncide avec l'acquisition de la citoyenneté politique par les anciens hommes esclaves qui se voient octroyer le suffrage censitaire en Jamaïque et universel en Guadeloupe. L'oligarchie coloniale blanche est progressivement remplacée, dans les assemblées politiques, par la bourgeoisie mulâtre, bientôt rejointe par les nouveaux libres noirs. Les femmes, exclues de la représentation politique, investissent, comme leurs homologues outre-Atlantique, le mouvement suffragiste, qui s'exprime pleinement lors de la campagne de 1918-1919 en Jamaïque, obtenant des autorités coloniales le suffrage censitaire féminin. Les femmes noires, mises à distance du mouvement par sa monopolisation par les représentantes de l'oligarchie coloniale blanche et de la bourgeoisie mulâtre, investissent en revanche essentiellement les mobilisations sociales en faveur de l'égalité raciale engendrées par les désillusions suscitées par la reconduction des anciens rapports sociaux de domination au lendemain de l'abolition, qui atteignent leur paroxysme lors des grèves de 1938 en Jamaïque. Le contexte d'après-Deuxième Guerre mondiale représente, dans la Caraïbe comme dans le reste du monde, une conjoncture favorable à l'acquisition du suffrage universel féminin, accordé par l'ordonnance du 21 avril 1944 en Guadeloupe, et du 20 novembre 1944 en Jamaïque.

L'acquisition de la citoyenneté politique par les femmes ne coïncide cependant pas, en dépit de la présence de quelques pionnières dans les assemblées politiques, avec leur représentation, durablement contrôlée par les hommes. Les variables conjoncturelles en constituent un premier facteur explicatif. Le contexte de « décolonisation improbable » et la persistance des inégalités socio-raciales engendrées par la colonisation, au lendemain de la départementalisation en 1946 en Guadeloupe, et de l'indépendance en 1962 Jamaïque, contribuent en effet à la réactivation des mobilisations sociales en faveur de l'égalité raciale portées par les mouvements indépendantistes en Guadeloupe et nationalistes noirs en Jamaïque, auxquels les femmes contribuent. Les sections féminines des partis politiques, porteuses des prémices de « l'espace de la cause des femmes », érigent en outre les droits sociaux des femmes comme prioritaires par rapports à leurs droits politiques, à l'image de l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG) appelant à l'alignement

---

<sup>4</sup> Il s'agit, rappelons-le, de la deuxième abolition pour la Guadeloupe.

des politiques familiales des DOM sur la métropole et du *Committee of Women for Progress* (CWP) militant pour la *Maternity Law* en Jamaïque. Les variables structurelles classiques de la science politique en constituent un autre facteur explicatif, comme le mode de scrutin uninominal, en usage aux anciennes élections cantonales guadeloupéennes et aux élections générales jamaïcaines, défavorable non seulement aux femmes mais également aux minorités racialisées, ou le cumul des mandats, plus contraignant pour les femmes que pour les hommes traditionnellement déchargés des obligations familiales.

L'accroissement de la représentation des femmes dans les assemblées politiques s'accélère cependant à partir des années 1970, phénomène par ailleurs perceptible à l'échelle mondiale. L'internationalisation de « l'espace de la cause des femmes » en politique, impulsée par les agences onusiennes et relayée par les organisations régionales, contribue en effet à la légitimation des normes égalitaires du genre en politique. Portées par une « nébuleuse » institutionnelle composée d'associations de femmes, de mouvements féministes universitaires et d'agences gouvernementales venant s'ajouter aux sections féminines des partis politiques, elles se regroupent depuis les années 2000 en « coalitions » capables de porter leurs revendications aux plus hauts niveaux de l'État, au premier rang desquelles la *Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale* (FORCE) en Guadeloupe et *51% Coalition* en Jamaïque. La mise à l'agenda des mesures spéciales (temporaires) réservant des sièges aux femmes dans les assemblées politiques en constitue un répertoire d'action privilégié, à l'image des lois dites sur la parité politique en Guadeloupe qui représentent, comme dans sa métropole, un cadre législatif contraignant au recrutement de femmes en politique, et des quotas de genre en politique en Jamaïque, revendiqués mais pas adoptés à cette date, sans empêcher cependant un phénomène de féminisation « contrainte » de ses assemblées politiques sous l'effet des injonctions démocratiques à la « bonne gouvernance ». Le contexte de supposée « crise de la représentation politique », s'exprimant par l'incapacité des élites politiques en place à régler la question statutaire en Guadeloupe, et l'affaiblissement de l'État en Jamaïque, se traduit, d'une part, par une reconduction du champ politique contestataire, s'exprimant pleinement lors de la grève de 2009 en Guadeloupe, caractérisée par une participation massive des femmes, d'autre part, par une défiance à l'égard du personnel politique,

traditionnellement masculin, favorisant le recrutement de femmes en politique, investies d'une capacité de « réenchanter » la vie politique.

## **2. Les apports de la « politique de l'identité » à la sociologie du métier politique**

Ce travail de thèse interroge ensuite les logiques informant l'inclusion, et l'exclusion, des femmes des assemblées politiques, au prisme du croisement de leur sexe à d'autres catégories identitaires, notamment leur appartenance socio-raciale, au fondement de leur positionnement dans l'ordre plantationnaire. Kimberlé Crenshaw rappelle en effet que les catégories identitaires, en l'occurrence le sexe féminin, ont tendance à « *amalgue(r) ou ignore(r) les différences internes à tel ou tel groupe* » et ne doivent pas, à cet égard, faire oublier l'hétérogénéité du groupe qu'elles prétendent désigner<sup>5</sup>.

Le profil socio-démographique des représentantes, relativement homogène, se distingue en revanche fortement de celui des femmes dans la société. Issues du groupe socio-racial favorisé des Mulâtres en Guadeloupe, et des *Brown* en Jamaïque, elles ont tendance à reproduire les normes coloniales de la « respectabilité » caractéristiques de leur milieu d'origine socio-racial, en étant mariées et mères de famille, en se revendiquant d'une religion « officielle », en étant très diplômées et en exerçant une profession socialement valorisée. Ces propriétés sociales les rapprochent de leurs collègues masculins, en lien avec la colonialité du pouvoir politique institutionnalisé. Elles convertissent ces ressources sociales importantes en ressources politiques, notamment par l'investissement des viviers traditionnels de recrutement politique, comme les filières de l'avocature et de l'enseignement. La conformité aux normes de la « respectabilité » coloniale revêt cependant, croisée au sexe féminin, un caractère contraignant, comme en témoignent les périodes de campagne électorale dont la configuration spatio-temporelle est peu compatible avec l'exercice de la « respectabilité » féminine, *a fortiori* en Jamaïque où les *garrison communities* (« communautés garnison ») engendrent des violences politiques, et où la fréquentation des lieux de rencontre informels, en marge de l'arène parlementaire, est contradictoire avec l'affichage de la « respectabilité » féminine.

---

<sup>5</sup> CRENSHAW, Kimberlé, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité... », art. cit., p.53.

Les représentantes mobilisent en outre leurs ressources sociales de manière différenciée, se traduisant par des filières d'accès aux assemblées politiques plurielles. Les « héritières », qui « récupèrent » les capitaux politiques de leur entourage, ont néanmoins tendance à se présenter, dans un contexte « d'usure de l'hérité » en politique, comme les représentantes des femmes et de leurs intérêts. Elles sont principalement incarnées, en Guadeloupe, par les héritières familiales, les ressources politiques transmises par les parents ou le conjoint contribuant à la régulation notabiliaire de leurs carrières politiques au niveau local, et en Jamaïque, par les femmes placées sous la protection d'un.e mentor politique, en raison de la forte dépendance des carrières politiques aux partis et à leurs dirigeant.e.s. Les « technocrates », qui convertissent leurs compétences professionnelles en ressources politiques, et les « électrons libres », qui disposent d'un capital de notoriété personnelle, sont à l'inverse représentatives des femmes faisant un usage modéré de leur genre, disposant d'autres ressources politiques légitimant leur entrée en politique. Les « militantes », essentiellement retrouvées dans le domaine associatif en Guadeloupe, vecteur de constitution d'une assise notabiliaire au niveau local, et politique en en Jamaïque, la fidélité partisane représentant une possibilité de recrutement politique, illustrent, quant à elles, l'usage stratégique de la féminité, mise en avant ou à distance, en fonction des enjeux du moment. Le croisement du sexe avec d'autres catégories identitaires, notamment l'appartenance socio-raciale, peut cependant empêcher certaines femmes de mobiliser leur genre comme ressource politique, son usage pouvant se retourner contre elles, comme le montre les usages contrastés de la « chabinité » et de la notabilité de Lucette Michaux-Chevry, socialement valorisées, qui s'opposent au milieu d'origine noir et agricole de Portia Simpson Miller, déprécié.

Le contexte actuel de « féminisation contrainte » des assemblées politiques entraîne, au-delà de l'accroissement du nombre de femmes, une modification de leur profil socio-démographique, les femmes recrutées en politique à l'ère paritaire en Guadeloupe étant un peu moins sursélectionnées socialement par rapport à leurs aînées. Plus souvent novices de la politique, elles désinvestissent les viviers de recrutement politique traditionnels au profit d'autres professions, notamment l'administration territoriale, contribuant à l'essor de la filière des « technocrates ». D'autres femmes, recrutées au départ par les dirigeant.e.s politiques pour leur sexe, mènent, sous leur protection, des carrières politiques exceptionnelles, rejoignant



les « héritières » politiques. Le sexe n'agit cependant pas de manière isolée et croise d'autres catégories d'appartenance, notamment l'origine géographique, l'affiliation à la société civile et l'identité raciale, dont l'interaction informe la composition des listes aux élections régionales guadeloupéennes. L'hétérogénéité du groupe des femmes siégeant dans les assemblées politiques éloigne finalement la perspective d'une « sororité » dans l'arène parlementaire, *a fortiori* en Jamaïque où les clivages partisans se surimposent aux catégories identitaires.

### **3. La contribution des études caribéennes à l'analyse des rapports de genre**

Ce travail de thèse évalue enfin le pouvoir des femmes en politique au prisme du prolongement de leur pouvoir social à partir de l'hypothèse que l'organisation « matrifocale » à tendance matriarcale des sociétés caribéennes leur confère une autorité féminine pouvant s'exprimer au-delà des portes du foyer. Il recourt, à partir du concept de « patriarcat fissuré » proposé par Patricia Mohammed désignant un pouvoir masculin malmené par la société de plantation<sup>6</sup>, à la notion de matriarcat « fissuré » pour décrire l'ambivalence du pouvoir féminin, les normes de genre « mutantes » produites par le projet colonial pour asseoir sa domination, avatars des représentations « matrifocales » de l'omnipotence féminine, coexistant avec une volonté de « remise à l'endroit » des normes de genre et du patriarcat.

La sous-représentation politique des femmes dans les deux terrains d'étude mérite en effet d'être nuancée, laissant entrevoir une forte spécificité caribéenne. D'une part, les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines sont moins fermées aux femmes par rapport à celles de leurs (anciennes) métropoles, comme le montre le cas exemplaire des députées et des maires guadeloupéennes, surreprésentées par rapport à leurs homologues métropolitaines. Cette « avancée » de la représentation politique des femmes est d'autant plus remarquable qu'elle se fait, dans le cas guadeloupéen, dans un contexte réputé « périphérique », tandis que la Jamaïque est renvoyée dans la catégorie des « pays du Sud » associés à la pauvreté, en opposition aux démocraties occidentales dont les bailleurs de fonds imposent leurs normes de développement, y compris dans le domaine de la

---

<sup>6</sup> MOHAMMED, Patricia, “Unmasking Masculinity and Deconstructing Patriarchy...”, art. cit.

représentation politique des femmes. D'autre part, en dépit de la persistance des défis à l'entrée des femmes dans les assemblées politiques, celles-ci se distinguent par leur capacité à investir le champ politique, comme en témoigne les carrières politiques remarquables de certaines représentantes, comme Lucette Michaux-Chevry en Guadeloupe, ancienne présidente du Conseil général et du Conseil régional de l'île, et de Portia Simpson Miller en Jamaïque, première ministre du pays à deux reprises, qui ont su « dépasser » le legs plantationnaire, le contexte caribéen étant caractérisé par la longue présence d'espaces de contre-pouvoirs critiques épris de liberté<sup>7</sup>, constitutifs d'une « culture de la contre-plantation » mue par une pulsion d'égalité<sup>8</sup>.

Les femmes qui ont pérennisé leur présence dans les assemblées politiques sont parvenues à faire un usage stratégique de leur féminité, caractérisée par la pluralité de ses formes. Les normes coloniales de la « respectabilité » féminine incitent les représentantes à afficher les qualités traditionnellement attendues des femmes, en se présentant comme des figures vertueuses, altruistes et empathiques, mais leur coexistence avec une organisation sociale « matrifocale » à tendance matriarcale les investit également d'une autorité féminine familiale transposable dans le champ politique par l'affirmation de leur volontarisme, de leur constance et de leur pragmatisme, en opposition à la volatilité, l'inconstance et l'irresponsabilité des hommes. La maternité, pilier de l'autorité féminine, se décline entre les registres de la « mère autoritaire », par la pleine appropriation des imaginaires « matrifocaux » de l'omnipotence féminine, comme Lucette Michaux-Chevry, véritable « impératrice » et « dame de fer » de la Guadeloupe, et de la « mère aimante », par l'usage plus discret de l'autorité féminine conférée par la « matrifocalité », comme Portia Simpson Miller, qui affiche sa volonté de servir la Jamaïque.

Le matriarcat « fissuré » s'exprime cependant, dans le champ politique, par le déficit de légitimité de la « cause des femmes » en politique. Les imaginaires « matrifocaux » de la dépossession masculine continuent en effet à ériger « l'homme (noir) marginalisé » en bénéficiaire privilégié des mobilisations

---

<sup>7</sup> GILROY, Paul, *The Black Atlantic...*, op. cit., p.84, cité par CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.255.

<sup>8</sup> DAHOMAY, Jacky, « Identité culturelle et identité politique. Le cas antillais », in KYMLICKA, Will, MESURE, Sylvie, dir., *Comprendre les identités culturelles*, Paris, Presses Universitaires de France, Comprendre, 2000, p.105, cité par CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire...*, op. cit., p.71.

sociales, tandis que les porteur.se.s de la « cause » des femmes ont tendance à privilégier les femmes « vulnérables ». En témoignent les sections féminines des partis politiques, situées à l'intersection de plusieurs systèmes de domination et n'édifiant pas forcément le genre comme oppression fondamentale, l'appartenance socio-raciale primant par exemple sur le sexe féminin à l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG).

#### 4. Limites et perspectives de recherche

Le concept d'intersectionnalité, largement mobilisé dans ce travail de thèse, se heurte cependant à certaines limites. Ann Phoenix et Pamela Pattynama soulignent ainsi l'ambiguïté de cette notion en rappelant : « aucun concept n'est parfait et aucun ne peut jamais servir à comprendre et expliquer tout ce qui doit être compris et expliqué dans le domaine des études féminines »<sup>9</sup>. L'intersectionnalité permet de penser la pluralité et la simultanéité des rapports sociaux de domination mais ceux-ci restent à définir. Éric Fassin a ainsi mis en évidence l'opposition entre les traditions féministes intersectionnelles états-unienne et française dont les historicités sont propres<sup>10</sup>, la juriste afro-américaine Kimberlé Crenshaw croisant, dans la continuité du mouvement noir, genre et « race » pour en montrer « l'intersection »<sup>11</sup>, tandis que la sociologue française Danièle Kergoat articule, en contexte marxiste, genre et classe afin d'en penser la « consubstantialité »<sup>12</sup>, bien que ces notions désignent toutes deux une imbrication des rapports sociaux de domination<sup>13</sup>. La « matrice de domination plantationnaire » a guidé ma démarche consistant à analyser le genre au prisme de la classe et de la « race », comme le propose Elsa Dorlin<sup>14</sup>, mais d'autres rapports sociaux de domination, analysés de manière secondaire dans ce travail de thèse, comme l'âge ou l'orientation sexuelle, mériteraient de faire l'objet d'une étude plus approfondie, comme en témoigne

---

<sup>9</sup> PHOENIX, Ann, PATTYNAMA, Pamela, « Editorial: Intersectionality », *European Journal of Women's Studies*, vol. 13, n°3, 2006, p.187, citées par DAVIS, Kathy, « L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe », *Les cahiers du CEDREF*, n°20, 2015, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/cedref/827#quotation>

<sup>10</sup> FASSIN, Éric, « D'un langage à l'autre : l'intersectionnalité comme traduction », *Raisons politiques*, vol. 2, n°58, 2015, p.12.

<sup>11</sup> CRENSHAW, Kimberlé, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex... », art. cit.

<sup>12</sup> KERGOAT, Danièle, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in DORLIN, Elsa, *Sexe, race, classe...*, op. cit., p.111-125.

<sup>13</sup> Pour une présentation plus détaillée du débat entre intersectionnalité et consubstantialité, se référer notamment à GALERAND, Elsa, KERGOAT, Danièle, « Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, n°2, 2014, p.44-61.

<sup>14</sup> Se référer notamment à DORLIN, Elsa, *Sexe, race, classe...*, op. cit.

l'article publié par *Loop News Jamaica* qui se demande, quelques mois avant son retrait de la politique représentative en 2017, « *Portia Simpson Miller est-elle trop âgée pour gouverner ? C'est la question qu'on se pose au PNP [...] elle a 70 ans et elle a fait de la politique pendant 40 ans* »<sup>15</sup>, tandis que Bruce Golding, ancien Premier ministre JLP, déclare, lors de la campagne aux élections générales de 2006, « *Les homosexuels ne trouveront refuge dans aucun de mes gouvernements* »<sup>16</sup>.

La démarche comparative, qui s'inscrit au centre de ce travail de thèse, est également critiquable du point de vue du choix des unités de la comparaison. Vincent Béal a mis en évidence un enjeu crucial du comparatisme, la « *recherche d'un équilibre entre montée en généralité théorique et restitution de la singularité de chaque étude de cas* »<sup>17</sup>. Le choix des unités de comparaison, en l'occurrence ici la Guadeloupe et la Jamaïque, justifié par leur matrice socio-culturelle commune, la société de plantation née de la colonisation, et leurs systèmes politiques différenciés, le régime républicain issu de la colonisation française, et le modèle de Westminster hérité de l'Empire britannique, n'est cependant pas neutre du point de vue de leur montée en généralité. La prise en compte d'autres études de cas, comme la Martinique pour les Antilles françaises, ou Trinité-et-Tobago pour la Caraïbe anglophone<sup>18</sup>, et la confrontation des résultats obtenus à ceux de la Guadeloupe et de la Jamaïque, travail non réalisé pour des raisons de faisabilité de la thèse, permettrait d'enrichir la comparaison en mettant en relation des études cas partageant un même « *modèle politique* »<sup>19</sup>. Dans les Antilles françaises, la prise de position de Jean-Marie Nol sur le blog Politiques publiques, qui affirme « *C'est indéniable, les femmes ont pris le pouvoir en Guadeloupe et non en Martinique* »<sup>20</sup>,

---

<sup>15</sup> LOOP NEWS JAMAICA, "Is Portia Simpson Miller too old for leadership?", *Loop News Jamaica*, September 8, 2016. Ma traduction.

<sup>16</sup> Bruce Golding ajoute à propos de cette déclaration, dans une interview qu'il accorde le 20 mai 2008 à la BBC dans l'émission *HardTalk*, « *Un Premier ministre se doit se décider quels ministres sont le mieux à même de représenter les Jamaïcains. Ils doivent pouvoir exercer leur fonction sans crainte, sans traitement de faveur, sans intimidation... La Jamaïque n'est pas prête à tolérer des valeurs imposées de l'extérieur* ». Se référer à GLOBAL VOICES, "Jamaica, Caribbean: No gays in Golding's government", *Global Voices*, May 23, 2008. Ma traduction.

<sup>17</sup> BÉAL, Vincent, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n°1, 2012, p.39-59.

<sup>18</sup> La Martinique et Trinité-et-Tobago sont deux études de cas que j'avais envisagées au moment de l'élaboration de mon projet de thèse, avant de porter mon choix sur la Guadeloupe et la Jamaïque.

<sup>19</sup> DANIEL, Justin, dir., *Les îles Caraïbes. Modèles politiques et stratégies de développement*, Paris, Karthala, 1996.

<sup>20</sup> Jean-Marie Nol ajoute, dans le billet qu'il publie sur le blog Politiques publiques, « *l'inexorable montée en puissance des femmes en Guadeloupe est une réalité qui s'impose actuellement à l'ensemble de la société guadeloupéenne, les femmes mènent la danse en Guadeloupe. En Martinique, elles piétinent aux portes du pouvoir* ». Se référer à NOL, Jean-

laisse ainsi entrevoir la présence d'espaces de pouvoir féminin plus importants en Guadeloupe qu'en Martinique<sup>21</sup>, tandis que dans la Caraïbe anglophone, où Lisandra Rickards constate « *Les fonctions de prise de décision sont en cours de reconfiguration dans la Caraïbe (anglophone) [...] c'est lié à la montée en puissance des femmes dans les espaces de prise de décision* »<sup>22</sup>, la répartition des sphères de pouvoir féminin semble plus équilibrée entre ces différents territoires.

La démarche méthodologique adoptée dans ce travail de thèse, qui combine l'utilisation de méthodes de recherche quantitatives et qualitatives, donne enfin lieu à la formulation de certaines remarques relatives à la collecte et à l'analyse des données. La base de données que j'ai réalisée sur les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines mériterait en effet d'être complétée par l'ajout de leurs collègues masculins, travail non réalisé, à nouveau pour des raisons de faisabilité de la thèse, afin de pouvoir comparer de manière plus systématique le profil socio-démographique et politique des femmes et des hommes. L'accès aux archives électorales de la Préfecture de la Guadeloupe, sollicité pendant ma période de terrain en Guadeloupe, mais non accordé, représenterait également un moyen de compléter les données socio-démographiques non renseignées sur les élues guadeloupéennes dont le nombre, parfois non négligeable, impose d'interpréter certains résultats obtenus avec précaution. Le corpus d'entretiens réalisés auprès de certain.e.s représentant.e.s gagnerait en outre à être complété par quelques récits de vie masculins supplémentaires afin de prolonger la comparaison des trajectoires personnelles, professionnelles et politiques des hommes et des femmes. Les aléas de la prise de contact m'ont par ailleurs essentiellement amenée à rencontrer, en Guadeloupe, des conseiller.e.s régionales, au détriment de leurs homologues du Conseil départemental, ainsi que des député.e.s, mais pas de sénateur.rice.s. La collecte des récits de vie de ces élu.e.s permettrait également d'enrichir l'analyse de leurs trajectoires. Le recours plus systématique à d'autres méthodes de recherche,

---

Marie, « Les femmes ont pris le pouvoir en Guadeloupe, pas en Martinique », Politiques publiques, 7 mars 2016, billet accessible en ligne : <http://politiques-publiques.com/martinique/les-femmes-pris-pouvoir-en-guadeloupe-pas-en-martinique/>

<sup>21</sup> Livie Sildillia l'a bien montré dans son étude comparative sur la socialisation politique des femmes en Guadeloupe et en Martinique. Se référer à SILDILLIA, Livie, « La socialisation politique des femmes... », op. cit.

<sup>22</sup> RICKARDS, Lisandra, "The rise of female leaders in the Caribbean", Virgin Unite Blog, August 24, 2017, billet accessible en ligne : <https://www.virgin.com/virgin-unite/rise-female-leaders-caribbean>

mobilisées de manière secondaire dans ce travail de thèse, comme l'observation non participante des sessions parlementaires dans les deux terrains d'étude, et des meetings politiques en Jamaïque, permettrait enfin d'approfondir l'analyse des modalités d'exercice du métier politique.

Un retour réflexif sur ces différents points permettrait d'enrichir ce travail de thèse qui représente, à ma connaissance, la seule étude exhaustive et comparative des femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944.

# Bibliographie

## SOURCES PRIMAIRES

### 1. Entretiens biographiques

*Les fonctions indiquées sont celles au moment de l'entretien.*

#### EN GUADELOUPE

Sylvia Sermanson, conseillère municipale du Moule depuis 2014, sans étiquette. Entretien le 12 janvier 2015 à Baie-Mahault.

Sylvie Gustave dit Duflo, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2010, conseillère municipale de Baillif depuis 2008, *Parti Socialiste* (PS). Entretien le 16 janvier 2015 au Gosier.

Alex Falémé, conseiller régional de la Guadeloupe depuis 2010, ancien maire de Terre-de-Bas de 1989 à 2001, *Guadeloupe Unie Socialisme et Réalité* (GUSR). Entretien le 19 janvier 2015 aux Abymes.

Daniel Dulac, conseiller général du canton de Moule 1 élu depuis 2011, conseiller municipal du Moule depuis 2008, sans étiquette. Entretien le 21 janvier 2015 au Moule.

André Atallah, conseiller régional de la Guadeloupe depuis 2010, conseiller municipal de Basse-Terre depuis en 2014, PS. Entretien le 26 janvier 2015 à Basse-Terre.

Michelle Maxo, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis en 2010, conseillère municipale de Sainte-Anne depuis 2014, *Europe Écologie Les Verts* (EELV). Entretien le 27 janvier 2015 à Pointe-à-Pitre.

Thérèse Marianne-Pépin, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2004, ancienne conseillère municipale du Lamentin de 2008 à 2014, GUSR. Entretien le 30 janvier 2015 au Gosier.

Evelyne Clotilde, conseillère municipale du Moule depuis en 2008, sans étiquette. Entretien le 4 février 2015 au Moule.

Femme souhaitant rester anonyme, conseillère générale d'un canton de la Guadeloupe, maire d'une commune de la Guadeloupe. Entretien le 10 février 2015 dans une commune de la Guadeloupe.

Harry Roux, conseiller municipal du Moule depuis 1991, sans étiquette. Entretien le 11 février 2015 au Moule.

Marie-Luce Penchard, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2010, ancienne secrétaire d'État à l'Outre-Mer de 2009 à 2010, maire de Basse-Terre depuis 2014, ancienne ministre de l'Outre-Mer de 2010 à 2012, *Union pour un Mouvement Populaire* (UMP). Entretien le 23 février 2015 à Basse-Terre.

Femme souhaitant rester anonyme, conseillère régionale de la Guadeloupe, maire d'une commune de la Guadeloupe. Entretien le 23 février 2015 dans une commune de la Guadeloupe.

Mona Cadoce, ancienne conseillère régionale de la Guadeloupe de 1983 à 2004, *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG). Entretien le 12 mars 2015 à Sainte-Anne.

Marie-Yveline Ponchateau-Theobald, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2004, maire de Baillif depuis 2014, PS. Entretien le 24 mars 2015 à Baillif.

Gabrielle Louis-Carabin, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe depuis 2002, maire du Moule depuis 1989, ancienne conseillère régionale de la Guadeloupe de 1992 à 2012, ancienne conseillère générale du canton de Moule 1 de 1985 à 2004 et de 2011 à 2012, sans étiquette. Entretien le 1<sup>er</sup> avril 2015 au Moule.

Lita Dahomay, militante à *Combat Ouvrier* (CO). Entretien le 2 avril 2015 au Gosier.

Sylvie Chammougon Anno, conseillère municipale de Baie-Mahault depuis 2014, sans étiquette. Entretien le 2 avril 2015 à Baie-Mahault.

Isabelle Bossu épouse Jeanjean, conseillère municipale de Saint-François depuis 2014, sans étiquette. Entretien le 14 avril 2015 à Saint-François.

Gilles Gras, conseiller municipal de Saint-François depuis 2014, sans étiquette. Entretien le 15 avril 2015 à Saint-François.

Diana Perran, conseillère municipale de Sainte-Anne depuis 2008, sans étiquette. Entretien le 18 avril 2015 à Sainte-Anne.

Femme souhaitant rester anonyme, ancienne députée d'une circonscription de la Guadeloupe, conseillère départementale d'un canton de la Guadeloupe, maire d'une commune de la Guadeloupe, sans étiquette. Entretien le 25 avril 2015 dans une commune de la Guadeloupe.

Hélène Vainqueur-Christophe, ancienne députée suppléante de la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe de 2012 à 2014, maire de Trois-Rivières depuis 2008, conseillère régionale de la Guadeloupe depuis 2004, PS. Entretien le 27 avril 2015 à Trois-Rivières.

Femme souhaitant rester anonyme, conseillère municipale d'une commune de la Guadeloupe, sans étiquette. Entretien le 28 avril 2015 dans une commune de la Guadeloupe.

Danielle Diakok, ancienne conseillère municipale des Abymes de 2008 à 2014, CO. Entretien le 29 avril 2015 aux Abymes.

## EN JAMAÏQUE

Lisa Hanna, représentante de la circonscription de St. Ann Southern depuis 2007, ministre de la Culture et de la Jeunesse depuis 2012, *People's National Party* (PNP). Entretien le 20 janvier 2016 à Kingston (New Kingston).

Jennifer Edwards, ancienne représentante de la circonscription de St. Catherine South Western de 1997 à 2002, ancienne conseillère paroissiale de la paroisse de St. Catherine (division Sydenham) de 1986 à 1997, ancienne secrétaire d'État rattachée au Ministère de l'Agriculture de 2001 à 2002, PNP. Entretien le 21 janvier 2016 à Kingston (Liguanea).

Homme souhaitant rester anonyme, représentant d'une circonscription de la Jamaïque, secrétaire d'État rattaché à un Ministère, PNP. Entretien le 27 janvier 2016 à Kingston (New Kingston).

Gregory Mair, représentant de la circonscription de St. Catherine North Eastern depuis 2007, *Jamaica Labour Party* (JLP). Entretien le 29 janvier 2016 à Kingston (Liguanea).

Maxine Henry-Wilson, ancienne représentante de la circonscription de St. Andrew South Eastern de 2002 à 2011, ancienne sénatrice de 1980 à 1983 et de 1992 à 2002, ancienne secrétaire d'État rattachée au Bureau du Premier Ministre de 1992 à 1993, ancienne secrétaire d'État rattachée au Ministère des Finances et du Plan de 1993 à 1994, ancienne ministre sans portefeuille rattachée au Bureau du Premier Ministre de 1994 à 2000, ancienne secrétaire d'État rattachée au Bureau du Premier Ministre chargée de l'Information de 2000 à 2002, ancienne ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture de 2002 à 2011, PNP. Entretien le 2 mars 2016 à Kingston (Mona).

Ashley-Ann Foster, militante au PNP. Entretien le 5 mars 2016 par Skype (Montego Bay).

Femme souhaitant rester anonyme, représentante d'une circonscription de la Jamaïque, secrétaire d'État rattachée à un Ministère, JLP. Entretien le 16 mars 2016 à Kingston (Downtown).

Julian Robinson, représentant de la circonscription de St. Andrew South Eastern depuis 2011, ancien secrétaire d'État rattaché au Ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines de 2011 à 2016, PNP. Entretien le 17 mars 2016 à Kingston (Liguanea).

Kamina Johnson Smith, sénatrice depuis 2009, ministre des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur depuis 2016, JLP. Entretien le 18 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

Floyd Green, représentant de la circonscription de St. Elizabeth South Western depuis 2016, secrétaire d'État rattaché au Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Information depuis 2016, JLP. Entretien le 21 mars 2016 à Kingston (Downtown).

Jeanette Grant-Woodham, ancienne sénatrice de 1980 à 1989, ancienne secrétaire d'État rattachée au Ministère des Affaires Étrangères de 1986 à 1989, JLP. Entretien le 21 mars 2016 à Kingston (Barbican).

Kavan Gayle, sénateur depuis 2012, JLP. Entretien le 31 mars 2016 à Kingston (Downtown).

Imani Duncan-Price, ancienne sénatrice de 2012 à 2016, PNP. Entretien le 1<sup>er</sup> avril 2016 à Kingston (Liguanea).

Pearnel Charles Jr., sénateur depuis 2016, secrétaire d'État rattaché au Ministère de la Sécurité Nationale depuis 2016, JLP. Entretien le 11 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

Sharon Hay Webster, ancienne représentante de la circonscription de St. Catherine South Central de 1997 à 2011, JLP. Entretien le 11 avril 2016 à Kingston (Downtown).



Angela Brown Burke, sénatrice depuis 2012, maire de la *Kingston & St. Andrew Corporation* (KSAC) depuis 2012, conseillère paroissiale de la KSAC (division Norman Gardens) depuis 1998, PNP. Entretien le 12 avril 2016 à Kingston (Downtown).

Patricia Duncan-Sutherland, militante au PNP. Entretien le 14 avril 2016 à Kingston (Norbrook).

Marlene Malahoo Forte, représentante de la circonscription de St. James West Central depuis 2016, ancienne sénatrice de 2009 à 2016, ancienne secrétaire d'État rattachée au Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur de 2009 à 2011, procureure générale depuis 2016, JLP. Entretien le 19 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

Nenna Wilson, conseillère paroissiale de la KSAC (division Hagley Park) depuis 2012, ancienne conseillère paroissiale de la KSAC (division Hughenden) de 1998 à 2003, PNP. Entretien le 20 avril 2016 à Kingston (Downtown).

Susan Senior, conseillère paroissiale de la KSAC (division Norbrook) depuis 2011, JLP. Entretien le 20 avril 2016 à Kingston (Downtown).

Kari Douglas, conseillère paroissiale de la KSAC (division Trafalgar Park) depuis 2012, PNP. Entretien le 21 avril 2016 à Kingston (Waterloo).

Wayne Chen, ancien vice-président du *National Democratic Movement* (NDM) de 1995 à 2000. Entretien le 27 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

Sandra Falconer, ancienne sénatrice de 2007 à 2016, ancienne secrétaire d'État sans portefeuille rattachée au Bureau de la Première Ministre chargée de l'Information puis des Affaires de genre de 2011 à 2016, PNP. Entretien le 27 avril 2016 à Kingston (Waterloo).

Shahine Robinson, représentante de la circonscription de St. Ann North Eastern depuis 2001, ancienne secrétaire d'État rattachée au Bureau du Premier Ministre chargée du Fond de Développement de la Circonscription de 2007 à 2011, ancienne ministre sans portefeuille chargée du Gouvernement local en 2011, ancienne ministre des Transports et de l'Emploi de 2011 à 2012, ministre du Travail et de la Sécurité sociale depuis 2016, JLP. Entretien le 29 avril 2016 à Kingston (Downtown).

Aloun Ndombet-Assamba, ancienne représentante de la circonscription de St. Ann South Eastern de 2002 à 2007, ancienne sénatrice de 1997 à 2002, ancienne secrétaire d'État rattachée au Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de 2001 à 2002, ancienne Ministre de l'Industrie et du Tourisme de 2002 à 2006, ancienne Ministre du Tourisme, des Loisirs et de la Culture de 2006 à 2007, PNP. Entretien le 6 mai 2016 à Ocho Rios.

Portia Simpson Miller, représentante de la circonscription de St. Andrew South Western de 1976 à 1983 et depuis 1989, ancienne conseillère paroissiale de la KSAC (division Trench Town West) de 1974 à 1976, ancienne première ministre de 2006 à 2007 et de 2011 à 2016, ancienne secrétaire parlementaire rattachée au Bureau du Premier Ministre de 1976 à 1980, ancienne ministre du Travail, de la Sécurité sociale et des Sports de 1989 à 1993, ancienne ministre du Travail et de la Sécurité sociale de 1993 à 1995, ancienne ministre du Travail, de la Sécurité sociale et des Sports de 1995 à 2000, ancienne ministre du Tourisme et des Sports de 2000 à 2002, ancienne ministre de la Gouvernance locale et des Sports de 2002 à 2006, PNP. Entretien le 10 mai 2016 à Kingston (Waterloo).

## 2. Entretiens complémentaires

*Les fonctions indiquées sont celles au moment de l'entretien.*

### EN GUADELOUPE

Hélène Marie-Angélique, déléguée régionale de la *Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité* (DRDFE) - Guadeloupe. Entretien le 22 janvier 2015 aux Abymes.

Chantal Luissint, cheffe de projet du réseau Feminhom (*Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale* [FORCES] et DRDFE - Guadeloupe). Entretien le 22 janvier 2015 aux Abymes.

Marie-Christine Myre-Quidal, secrétaire générale de l'*Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe* (UPLG). Entretien le 7 février 2015 à Pointe-à-Pitre.

Marc Guille, secrétaire départemental du *Front National* (FN) - *Fédération Guadeloupe*. Entretien le 14 février 2015 à Baie-Mahault.

Félix Flemin, secrétaire général du *Parti Communiste Guadeloupéen* (PCG). Entretien le 27 février 2015 à Pointe-à-Pitre.

Danik Zandwonis, secrétaire national de *Fos Pou Konstwui Nation Gwadeloup !* (FKNG !). Entretien le 3 mars 2015 au Gosier.

Favrot Davrain, trésorier de la fédération guadeloupéenne du *Parti Socialiste* (PS). Entretien le 17 mars 2015 à Pointe-à-Pitre.

Pauline Ibéné, présidente de l'*Union des Femmes Guadeloupéennes* (UFG.) Entretien le 22 avril 2015 à Sainte-Anne.

Eli Domota, secrétaire général de l'*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe* (UGTG), porte-parole du *Liyannaj Kont Pwofitasyon* (LKP). Entretien le 16 mars 2015 à Pointe-à-Pitre.

Patricia Pioche, militante à l'UGTG. Entretien le 18 mars 2015 à Pointe-à-Pitre.

Maïté Hubert M'Toumo, militante à l'UGTG. Entretien le 25 mars 2015 à Pointe-à-Pitre.

Jean-Marie Nomertin, secrétaire général de la *Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe* (CGTG), porte-parole de *Combat Ouvrier* (CO). Entretien le 3 avril 2015 à Pointe-à-Pitre.

Femme souhaitant rester anonyme, militante à la CGTG. Entretien le 4 avril 2015 à Pointe-à-Pitre.

Jocelaine Loussasa-Chipotel, militante à la CGTG. Entretien le 8 avril 2015 à Petit-Canal.

Livie Sildillia, docteure en science politique, Université des Antilles-Guyane (UAG, pôle Guadeloupe). Entretien le 5 février 2015 à Bouillante.

Jacky Dahomay, philosophe. Entretien le 12 février 2015 à Pointe-à-Pitre.

Clara Palmiste, maîtresse de conférences en histoire et civilisation, Université des Antilles (UA, pôle Guadeloupe). Entretien le 19 février 2015 à Gourbeyre.

Jean-François Niort, maître de conférences en histoire du droit et des institutions, UA (pôle Guadeloupe). Entretien le 12 mars 2015 par téléphone (Le Gosier).

Guy Bernos, président du *Cercle Culturel Gerty Archimède*. Entretien le 13 janvier 2015 à Basse-Terre.

Dany Joseph Ducausson, pédopsychiatre retraitée. Entretien le 18 février 2015 à Gourbeyre.

Georges Boucard, directeur de cabinet et de la communication de la mairie des Abymes. Entretien le 9 avril 2015 aux Abymes.

## EN JAMAÏQUE

Sharon Robinson, directrice du *Jamaica Bureau of Women's Affairs* (JBWA). Entretien le 12 février 2016 à Kingston (Half Way Tree).

Evelyn Smart, membre fondatrice et première coordinatrice du *Jamaica Women's Political Caucus* (JWPC). Entretien le 6 février 2016 à Kingston (Hope Pasture).

Marjorie Miller, présidente de la *Young Women's Christian Association* (YWCA). Entretien le 11 février 2016 à Kingston (Crossroads).

Barbara Shervington, secrétaire de la YWCA. Entretien le 11 février 2016 à Kingston (Crossroads).

Hermione McKenzie, présidente de l'*Association of Women's Organizations in Jamaica* (AWOJA), ancienne présidente du JWPC. Entretien le 22 février 2016 à Kingston (Half Way Tree).

Hilary Nicholson, membre fondatrice de *Women's Media Watch Jamaica* (WMWJ). Entretien le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Kingston (Oaklands).

Mazielyn McIntosh, membre de WMWJ. Entretien le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Kingston (Oaklands).

Nikeisha Sewell, coordinatrice du *Women's Resource & Outreach Centre* (WROC) et de *51% Coalition*. Entretien le 11 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

Nadeen Spence, responsable du *Young Women's Leadership Institute* (YWLI). Entretien le 15 mars 2016 à Kingston (Mona).

Merline Daley, présidente du JWPC. Entretien le 16 mars 2016 à Kingston (Mountain View).

Afolashadé, membre fondatrice du *Sistren Theatre Collective*. Entretien le 19 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

Emma Lewis, militante de *51% Coalition*. Entretien le 29 mars 2016 à Kingston (Mona).

Judith Wedderburn, ancienne directrice de la *Friedrich Ebert Stiftung* (FES) - *Jamaica and the Eastern Caribbean*. Entretien le 15 avril 2015 à Kingston (Mona).

Linnette Vassell, membre fondatrice et première présidente du WROC, première coordinatrice du *Committee of Women for Progress (CWP)*. Entretien le 25 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

Jeanelle Van Glaanenweygel, représentante du bureau régional de l'*Organisation des États Américains (OEA) - Jamaïque*. Entretien le 28 janvier 2016 à Kingston (New Kingston).

Yasmin Odlum, experte en études de genre au siège de l'OEA. Entretien le 23 février 2016 par téléphone (Washington, États-Unis).

Femme souhaitant rester anonyme, détentrice d'une fonction à *UN Women - Caribbean*. Entretien le 9 mars 2016 à Kingston (New Kingston).

Jesus Orus Baguena, ambassadeur de la délégation de l'*Union Européenne (UE)* à la Jamaïque. Entretien le 23 mars 2016 à Kingston (Norbrook).

Vanna Lawrence, chargée de projets à la délégation de l'UE à la Jamaïque. Entretien le 23 mars 2016 à Kingston (Norbrook).

Elsie Laurence-Chounoue, vice-représentante du *Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - Jamaïque*. Entretien le 22 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

Ronique Rhoden, vice-présidente de *Generation 2000 (G2K)*. Entretien le 29 janvier 2016 à Kingston (Mona).

Beverly Manley, membre fondatrice et ancienne présidente du *PNP Women's Movement (PNPWM)*. Entretien le 22 mars 2016 à Kingston (Mona).

Andrae Blair, président de la *PNP Youth Organization (PNPYO)*. Entretien le 22 mars 2016 à Kingston (Liguanea).

Cammaleta Harrison, secrétaire générale de la PNPYO. Entretien le 24 mars 2016 à Kingston (Liguanea).

Rayharna Wright, présidente du *JLP Women's Freedom Movement (JLPWFM)*. Entretien le 15 avril 2016 par Skype (Beijing, Chine).

Omar Newell, secrétaire général de *The Patriots*. Entretien le 25 avril 2016 à Kingston (New Kingston).

Hillary Tullock, présidente de *Young Women*. Entretien le 2 mai 2016 à Kingston (New Kingston).

Jesica Campbell, chargée de communication et militante à la *National Workers' Union (NWU)*. Entretien le 11 février 2016 à Kingston (Downtown).

Helene Davis Whyte, présidente de la *Jamaica Confederation of Trade Unions (JCTU)* et secrétaire générale de la *Jamaica Association of Local Government Officers*. Entretien le 15 février 2016 à Kingston (Crossroads).

St. Patrick Ennis, secrétaire général de l'*Union of Technical Administrative Supervisory Personnel* et agent syndical à la *Port Supervisors Union*. Entretien le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Kingston (Hope Pasture).

Granville Valentine, secrétaire général de la NWU. Entretien le 4 mars 2016 à Kingston (Downtown).

Wesley Nelson, premier vice-président de la *Bustamente Industrial Trade Union (BITU)* et vice-président de la JCTU. Entretien le 22 avril 2016 à Kingston (Downtown).

Beverly Shirley, chargée d'enseignement en gouvernance et politiques publiques, *University of the West Indies (UWI, Mona campus)*. Entretien le 15 janvier 2016 à Kingston (Mona).

Shakira Maxwell, doctorante et monitrice en études de genre, UWI (Mona campus). Entretien le 20 janvier 2016 à Kingston (Mona).

Carolyn Cooper, professeure et enseignante-chercheuse en études culturelles, UWI (Mona campus), membre fondatrice du *Women and Development Studies groups (WDS, Mona campus)*. Entretien le 2 février 2016 à Kingston (Mona).

Cecily Jones, enseignante-chercheuse en études de genre, UWI (Mona campus). Entretien le 3 février 2016 à Kingston (Mona).

Leith Dunn, directrice de l'*Institute of Gender & Development Studies (IGDS, Mona campus)*, enseignante-chercheuse en études de genre, UWI (Mona campus). Entretien le 9 février 2016 à Kingston (Mona).

Maziki Thame, enseignante-chercheuse associée en science politique, UWI (Mona campus). Entretien le 3 mars 2016 à Kingston (Mona).

Dhanaraj Thakur, ancien chargé d'enseignements en science politique, UWI (Mona campus). Entretien le 4 mars 2016 par Skype (Washington, États-Unis).

Mark Figueroa, enseignant-chercheur en économie, UWI (Mona campus). Entretien le 13 avril 2016 à Kingston (Mona).

Rupert Lewis, ancien enseignant-chercheur en pensée politique, UWI (Mona campus). Entretien le 5 mai 2016 à Kingston (Mona).

### 3. Corpus documentaire

*51% Coalition*, “51% Coalition. Women in Partnership for Development & Empowerment”.

*Assemblée parlementaire de l’Union européenne*, « Recommandation 1413 (1999). Version finale. Représentation paritaire dans la vie politique », 1999.

*Association of Women’s Organizations in Jamaica*, “Healing the Nation: Women’s Manifesto for the Prevention of Sexual Injustice”, 2002.

*Caribbean Institute for Women in Leadership*, “Advancing women’s transformational leadership in the Caribbean”.

*Caribbean Policy Development Centre, Friedrich Ebert Stiftung*, Patricia Mohammed, Cecile Babb, Judith Wedderburn, “Gender-Aware Policy-Making in the Caribbean: A Manual”, 2010.

*Commission européenne*, “EU Plan of Action on Gender Equality and Women’s Empowerment in Development. 2010-2015”, 2010.

*Commission européenne*, “Gender Equality and Women’s Empowerment: Transforming the Lives of Girls and Women through EU External Relations. 2016-2020”, 2015.

*Commission européenne*, “POSEI programmes and specific measures in favour of the smaller Aegean island”, 1989.

*Commission européenne*, “Strategic Engagement for Gender Equality. 2016-2019”, 2016.

*Commission européenne*, “Strategy for equality between women and men. 2010-2015”, 2011.

*Commission européenne*, « Accroître l’engagement pour l’égalité entre les femmes et les hommes », 2010.

*Conseil de l’Europe*, « Convention de sauvegarde des Droits de l’Homme et des Libertés fondamentales telle qu’amendée par les Protocoles n°11 et n°14 », 1950.

*Conseil de l’Europe*, « Déclaration d’Athènes », 1992.

*Conseil de l’Europe*, « Groupe de spécialistes sur l’égalité et la démocratie. Rapport final d’activités », 1996.

*Conseil de l’Europe*, « L’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes : cadre conceptuel, méthodologie et présentation des “bonnes pratiques”. Rapport final d’activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l’égalité », 1998.

*Conseil de l’Europe*, « Recommandation du Conseil du 2 décembre 1996 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision », 1996.

*Conseil de l’Europe*, « Résolution du Conseil du 27 mars 1995 concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision », 1995.

*Conseil Économique et Social des Nations Unies*, “Mainstreaming the gender perspective into all policies and programmes in the United Nations system”, 2007.

*Constitution of Jamaica*, 25 juillet 1962.

*Déclaration de Basse-Terre*, Lucette Michaux-Chevry, Alfred Marie-Jeanne, Antoine Karam, 1<sup>er</sup> décembre 1999.

*Fédération Féminine d’Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale*, « Charte des Femmes de Guadeloupe », 8 mars 1999.

*Hansard*, 14 Mars 2014.

*Hansard*, 7 Mars 2014.

*Institute for Gender Studies & Development*, “UWI. IGDS. Mona Campus Unit. Jamaica”.

*Jamaica Bureau of Women’s Affairs*, “Establishment of the Gender Advisory Committee”, 2004.

*Jamaica Bureau of Women’s Affairs*, “National Policy Statement on Women”, 1987.

*Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Office of the Prime Minister. Bureau of Women's Affairs".

*Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Past Directors of the Bureau".

*Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "The Report of the Steering Committee Convened to Consider the Establishment of a Commission on Gender and Social Equity", 1997.

*Jamaica Bureau of Women's Affairs, Gender Advisory Committee*, "Jamaica National Policy for Gender Equality (NPGE). Jamaica", 2011.

*Jamaica Labour Party*, "Manifesto 2011. Building on Our Achievements... A Better Way Forward", 2011.

*Jamaica Labour Party*, "The Jamaica Labour Party Manifesto 2016. Partnership for Prosperity", 2016.

*Jamaica Women's Political Caucus*, "Pioneers in Politics. Jamaica Women's Political Caucus".

*Jamaica Women's Political Caucus*, "Election News 2002. Introducing our Female Candidates Agents of Change in the New Millennium", 2002.

*Jamaican Charter of Fundamental Rights and Freedoms*, 2011.

*Journal officiel de la République française*, Gerty Archimède, n°110, 1948.

*Organisation des États Américains*, "Inter-American Program on Women's Human Rights and Gender-Equity and Equality", 2000.

*Organisation des États Américains*, « Charte de l'Organisation des États Américains [A-41] », 1948.

*Organisation des États Américains, Inter-American Commission of Women*, "Follow-up Mechanism to the Belém do Pará Convention (MESECVI). Declaration on Political Harassment and Violence Against Women", 2015.

*Organisation des Nations Unies*, "Report of the World Conference to Review and Appraise the Achievements of the United Nations Decade for Women: Equality, Development and Peace. Nairobi, 15-26 July 1985", 1986.

*Organisation des Nations Unies*, « Charte des Nations Unies », 1945.

*Organisation des Nations Unies*, « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », 1979.

*Organisation des Nations Unies*, « Convention sur les droits politiques de la femme », 1953.

*Organisation des Nations Unies*, « La Déclaration universelle des droits de l'homme », 1948.

*Organisation des Nations Unies*, « Les Objectifs du Millénaire pour le Développement », document accessible en ligne : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

*Organisation des Nations Unies*, « Rapport de la conférence mondiale de l'année internationale de la femme. Mexico, 19 juin - 2 juillet 1975 », 1976.

*Organisation des Nations Unies*, « Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Beijing, 4-15 septembre 1995 », 1996.

*Parish Councils Act*, 17 août 1901.

*People's National Party*, "Manifesto 2007. Shaping the Future Together... On Course To The Quality Society", 2007.

*People's National Party*, "Manifesto 2011. Leading the Agenda For Progressive Change", 2011.

*People's National Party*, "People's National Party Manifesto February 16, 2016. Securing a Better Future for Jamaica", 2016.

*PNP Women's Movement*, Jennifer Edwards, "The PNP Women's Movement - History, Achievements, Challenges and Opportunities".

*The Representation of the People's Act*, 20 novembre 1944.

*Union des Femmes Guadeloupéennes*, « Appel de l'Union des Femmes Guadeloupéennes », 17 février 2009.

*Union européenne*, « Acte unique européen », 1986.

*Union européenne*, « Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes », 1997.

*Union européenne*, « Traité de Maastricht sur l'Union européenne », 1992.

*Union européenne*, « Traité instituant la Communauté Économique Européenne et documents annexes », 1957.

*Union européenne*, « Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier », 1951.

*University of the West Indies*, Carol Narcisse, "Issues of Gender and Power in Caribbean Society: Politics, Religion and the Law. Course Material and Reading", 2012.

*University of the West Indies*, Linnette Vassell, "Women Organizing and the Development of the Women's Movement in the Caribbean. Course Material and Reading", 2012.

*UN Women - Caribbean*, "Port-of-Spain Consensus on Transformational Leadership for Gender Equality", 2011.

#### **4. Situations de mise en observation**

*L'indication des situations de mise en observation suit un ordre chronologique.*

Conseil municipal, 13 janvier 2015, Le Gosier, Guadeloupe.

Session parlementaire du Sénat, 22 janvier 2016, Kingston, Jamaïque.

Séminaire de formation "Elect Her", 21 février 2016, Kingston, Jamaïque.

Forum public "Elections 2016: Reflections & Next Steps", 21 mars 2016, Kingston, Jamaïque.

Session parlementaire de la Chambre des représentants, 3 mai 2016, Kingston, Jamaïque.

## SOURCES SECONDAIRES

- ABÉNON, Lucien-René, *Petite histoire de la Guadeloupe*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- ACHIN, Catherine, « Démocratisation du personnel politique et parité : un premier bilan », *Mouvements*, vol. 5, n°18, 2001, p.57-61.
- ACHIN, Catherine, « Modes d'élection et représentation politique des femmes en France et en Allemagne. Retour critique sur les effets des règles encadrant les carrières politiques », in TREMBLAY, Manon, BALLMER-CAO, Thanh-Huyen, MARQUES-PEREIRA, Bérangère, SINEAU, Mariette, dir., *Genre, citoyenneté et représentation*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, 2007, p.103-122.
- ACHIN, Catherine, BERENI, Laure, « Comment le genre vint à la science politique », in ACHIN, Catherine, BERENI, Laure, dir., *Dictionnaire genre & science politique*, Paris, Sciences Po Les Presses, Sociétés en mouvement, 2013, p.13-42.
- ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques*, vol. 3, n°31, 2008, p.19-45.
- ACHIN, Catherine, DORLIN, Elsa, RENNES, Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Raisons politiques*, vol. 3, n°31, p.5-17.
- ACHIN, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
- ACHIN, Catherine, GADREY, Delphine, « Genre et Parlements », in ROZENBERG, Olivier, THIERS, Éric, dir., *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p.573-604.
- ACHIN, Catherine, *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, Nouvelle bibliothèque de thèses, 2005.
- ACHIN, Catherine, LÉVÊQUE, Sandrine, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, vol. 2, n°67, p.24-44.
- ACHIN, Catherine, LÉVÊQUE, Sandrine, « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°204, 2014, p.118-137.
- ACHIN, Catherine, LÉVÊQUE, Sandrine, « Le genre c'est la classe ? Capitaux corporels identitaires, compétition politique et contextes sociaux », in AGRIKOLIANSKY, Éric, LE GRIGNOU, Brigitte, HEURTAUX, Jacques, dir., *Paris en campagne. Les élections municipales de mars 2008 entre deux arrondissements parisiens*, Bellecombe en Bauges, Éditions du Croquant, 2011, p.263-284.
- ACHIN, Catherine, PAOLETTI, Marion, « Le "salto" du stigmaté. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°60, 2002, p.33-54.
- ADÉLAÏDE-MERLANDE, Jacques, BÉLÉNUS, René, RÉGENT, Frédéric, *La rébellion de la Guadeloupe. 1801-1802*, Gourbeyre, Archives Départementales de la Guadeloupe, 2002.
- ADÉLAÏDE-MERLANDE, Jacques, *Delgrès ou la Guadeloupe en 1802*, Paris, Karthala, 2002.
- ADÉLAÏDE-MERLANDE, Jacques, *Histoire générale des Antilles et de la Guyane : Des précolombiens à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- ADELAÏDE-MERLANDE, Jacques, *La Caraïbe et la Guyane au temps de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Karthala, 1992.
- AFFERGAN, Francis, *Martinique : les identités remarquables. Anthropologie d'un terrain revisité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.
- AFSHAR, Haleh, DENNIS, Carolyne, ed., *Women and Adjustment in the Third World*, London, Palgrave Macmillan, Women's Studies at York Series, 1992.
- AIMÉ-MIGNOT, Dominique, « La nature juridique de l'esclave dans l'Édit de mars 1685 (Code Noir Louis - Projet définitif) », in COTTIAS, Myriam, CUNIN, Elisabeth, DE ALMEIDA MENDES, Antonio, dir., *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, Esclavages, 2010, p.37-52.
- ALCAUD, David, BOUVET, Laurent, CONTAMIN, Jean-Gabriel, CRETIEZ, Xavier, MOREL, Stéphanie, ROUYER, Muriel, dir., *Dictionnaire de sciences politiques*, Paris, Dalloz, Institut d'Études Politiques, 2010.
- ALIBAR, France, LEMBEYE BOY, Pierrette, *Le Couteau seul - Sé kouto sèl... La condition féminine aux Antilles. Tome 1. Enfance et adolescence*, Paris, L'Harmattan, 1981.

- ALIBAR, France, LEMBEYE BOY, Pierrette, *Le Couteau seul - Sé kouto sèl... La condition féminine aux Antilles. Tome 2. Vies de femmes*, Paris, Éditions caribéennes, 1982.
- ALLEN, Peter, CUTTS, David, CAMPBELL, Rosie, "Measuring the Quality of Policicians Elected by Gender Quotas - Are They Any Different?", *Political Studies*, vol. 64, n°1, 2016, p.143-163.
- ALTIK, Henrice, "Slavery by Another Name: Apprenticed Women in Jamaican Workhouses in the Period 1834-8", *Social History*, vol. 26, n°1, 2001, p.40-59.
- Amnesty International*, "Jamaica. Sexual Violence Against Women and Girls in Jamaica: 'Just a Little Sex'", 2006.
- ANDAIYE, The Lucille Mathurin Mair Lecture 2002. *The Angle You Look from Determines What You See: Towards a Critique of Feminist Politics in the Caribbean*, Kingston, Centre for Gender and Development Studies, 2002.
- ANDERSON-DUNCAN, Beverley, *The 2012 Lucille Mathurin Mair Public Lecture. Rebel Women. Engendering Transformation*, Kingston, Institute for Gender and Development Studies, Mona Unit, 2012.
- ANDRÉ, Jacques, *L'inceste focal dans la famille noire antillaise. Crimes, conflits, structures*, Paris, Presses Universitaires de France, Voix nouvelles en psychanalyse, 1987.
- APTHEKER, Bettina, *Women's Legacy: Essays on Race, Sex, and Class in American History*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1982.
- ARAMBOUROU, Clément, « Masculinités, "capital identitaire" sportif et leadership politique régional : étude d'un travail d'identification », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Sociétés, 2013, p.107-117.
- ARCHER, Louise, YAMASHITA, Hiromi, "Theorising Inner-City Masculinities: 'Race', Class, Gender and Education", *Gender and Education*, vol. 15, n°2, 2003, p.115-132.
- Architecture & Patrimoine*, <http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm>
- ARMET, Auguste, « Guadeloupe et Martinique : des sociétés krazé ? », *Présence Africaine*, vol. 1, n°121-122, 1982, p.9-19.
- AUSTIN-BROOS, Diane, "Jamaican Pentecostalism: Transnational Relations and the Nation-State", in CORTEN, Andre, MARSHALL-FRATANI, Ruth, *Between Babel and Pentecost. Transnational Pentecostalism in Africa and Latin America*, Bloomington, Indiana University Press, 2001, p.142-158.
- AUSTIN-BROOS, Diane, *Urban Life in Kingston Jamaica. The Culture and Class Ideology of Two Neighborhoods*, Abingdon, Taylor & Francis, 1987.
- AVANZA, Martina, « Qui représentent les élus de la diversité ? Croyances partisanses et points de vue de divers », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°4, 2010, p.745-767.
- BACHOFEN, Johann, *Le droit de la mère dans l'Antiquité*, Paris, Hachette livre, 1903, 2016.
- BAILEY, Frederick George, *Les règles du jeu politique*, Paris, Presse Universitaires de France, Bibliothèque de sociologie contemporaine, 1971.
- BAKSH, Rawwida, "Caribbean Feminism in International Perspective", *Economic and Political Weekly*, vol. 29, n°44, 1994, p.50-56.
- BAKSH, Rawwida, "Issues of Difference in Contemporary Caribbean Feminism", *Feminist Review*, n°59, 1998, p.74-85.
- BAKSH, Rawwida, VASSELL, Linnette, *Inter-American Commission on Women, Organisation des États Américains, International Institute for Democracy and Electoral Assistance*, "Women's citizenship. The democracies of the Americas. Caribbean", 2013.
- BALLERION COHEN, Colleen, WILK, Richard, STOELJE, Beverly, *Beauty Queens on the Global Stage: Gender, Contests, and Power*, New York, London, Routledge, 1996.
- BALTRUNAITE, Audinga, BELLO, Piera, CASARICO, Alessandra, PROFETA, Paola, FEDEA, "Gender quotas and the quality of policicians", Documento de Trabajo, n°11, 2013.
- Banque Mondiale*, "Jamaica", <http://www.worldbank.org/en/country/jamaica>
- BARD, Christine, dir., *Dictionnaire des féministes. France. XVIII<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.
- BARD, Christine, dir., *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2012.



- BARD, Christine, dir., *Les féministes de la première vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2015.
- BARD, Christine, dir., *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.
- BARD, Christine, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.
- BARD, Christine, PAVARD, Bibia, « Introduction thématique », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 1, n°19, 2013, p.9-15.
- BARGEL, Lucie, « Aux avant-postes : La socialisation au métier politique dans deux organisations de jeunesse du parti : Jeunes populaires (UMP) et Mouvement des jeunes socialistes », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2008.
- BARGEL, Lucie, « Les organisations de jeunesse des partis politiques », *Agora. Débats/Jeunesse*, vol. 2, n°52, p.75-88.
- BARGEL, Lucie, « S'attacher à la politique. Carrières de jeunes socialistes professionnels », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°84, 2011, p.79-102.
- BARGEL, Lucie, FASSIN, Éric, LATTE, Stéphane, « Usages sociologiques et usages sociaux du genre. Le travail des interprétations », *Sociétés & Représentations*, vol. 2, n°24, 2007, p.59-77.
- BARRITEAU, Eudine, « Issues and Challenges of Caribbean Feminisms », *Agenda. Empowering Women for Gender Equity*, vol. 17, n°58, 2003, p.37-44.
- BARRITEAU, Eudine, « Requiem for The Male Marginalization Thesis in the Caribbean. Death of a Non-Theory », in BARRITEAU, Eudine, ed., *Confronting Power, Theorizing Gender. Interdisciplinary Perspectives in the Caribbean*, Kingston, University of the West Indies Press, 2003, p.324-355.
- BARTHÉLÉMY, Gérard, *L'univers rural haïtien : le pays en dehors*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- BARTHÉLÉMY, Pascale, SEBILLOTTE CUCHET, Violaine, « Sous la citoyenneté, le genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°43, 2016, p.7-22.
- BASTIDE, Roger, *Les Amériques noires*, Paris, Petit Bibliothèque Payot, 1967.
- BASTIEN, Rémi, *Le paysan haïtien et sa famille*, Paris, ACCT, Karthala, 1985.
- BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger, *Allez les filles !*, Paris, Points, 1992, 2006.
- BAUER, Monique, *Filles de mai. 68 mon mai à moi. Mémoires de femmes*, Latresne, Le Bord de L'Eau, 2004.
- BAYART, Jean-François, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.
- BÉAL, Vincent, « Résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n°1, 2012, p.39-59.
- BEAN, Dalea, *Jamaican Women and the World Wars. On the Front Lines of Change*, London, Palgrave Macmillan, 2018.
- BEAUVALLET, Willy, MICHON, Sébastien, *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Espaces politiques, 2017.
- BECKER, Howard, *Outsiders : étude de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985.
- BEDOS, Frédérique, « Des femmes et des hommes », 2014.
- BEHR, Valentin, MICHON, Sébastien, *Centre européen de sociologie et de science politique*, « Crépuscule des technocrates et progression des collaborateurs politiques. Une analyse renouvelée des filières d'accès au gouvernement », Working Paper n°2, 2015.
- bell hooks, *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme*, Paris, Cambourakis, 1981, 2015.
- BENNETT, Alecia, MORRIS, Dana, RAPLEY, John, SPENCE, Kim-Marie, *Caribbean Policy Research Institute*, « Dual Citizenship and Political Representation in Jamaica: Insights from Comparative Research », 2008.
- BENOIST, Jean, « L'étude anthropologique des Antilles », in BENOIST, Jean, dir., *L'archipel inachevé. Études anthropologiques sur les Antilles françaises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p.13-42.
- BERENI, Laure, « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix. Revue des science sociales du politique*, vol. 20, n°78, 2007, p.107-132.

BERENI, Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in BARD, Christine, dir., *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2012, p.27-41.

BERENI, Laure, « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°2, 2009, p.301-323.

BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, REVILLARD, Anne, *Introduction aux études sur le genre*, Paris, Bruxelles, de boeck, Ouvertures politiques, 2012.

BERENI, Laure, *La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir*, Paris, Economica, 2015.

BERENI, Laure, LÉPINARD, Éléonore, « “Les femmes ne sont pas une catégorie” : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°1, 2004, p.71-98.

BERENI, Laure, REVILLARD, Anne, « Des quotas à la parité : “féminisme d'État” et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, vol. 2, n°67, 2007, p.5-23.

BERNABÉ, Jean, CHAMOISEAU, Patrick, CONFIAINT, Raphaël, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1989.

BERNABEU, Neus, *Programme des Nations Unies pour le Développement*, “Where Are the Women? A Study of Women, Politics, Parliaments and Equality in the CARICOM Countries. Jamaica Case Study”, 2015.

BESLEY, Timothy, FOLKE, Olle, PERSSON, Torsten, RICKNE, Johanna, “Gender Quotas and the Crisis of the Mediocre Man: Theory and Evidence from Sweden”, *American Economic Review*, vol. 107, n°8, p.2204-2242.

BESSON, Jean, “Changing Perceptions of Gender in the Caribbean Region: The Case of the Jamaican Peasantry”, in BARROW, Christine, ed., *Caribbean Portraits: Essays in Gender Ideologies and Identities*, Kingston, Ian Randle Publishers, 1998, p.133-155.

BESSON, Jean, “Land and Tenure in the Free Villages of Trelawny, Jamaica: A Case Study in the Caribbean Peasant Response to Emancipation”, *Slavery & Abolition, A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 5, n°1, 1984, p.3-23.

BILGE, Sirma, « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe », *L'Homme et la société*, vol. 2, n°176-177, 2010, p.43-64.

BJARNEGÅRD, Elin, KENNY, Meryl, VERGE, Tania, “Gender and Election Violence - The Case of the Maldives”, 24<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Internationale de Science Politique, 24-28 juillet 2015, Poznań.

BLACK, Clinton, *History of Jamaica*, London, Hodder Education, 1988.

BLAKE HANNAH, Barbara, *The Moon Has Its Secrets*, North Charleston, Createspace Independent Publishing, 2014.

BLANCHARD, Pascal, BANCEL, Nicolas, BOËTSCH, Gilles, THOMAS, Dominic, TARAUD, Christelle, dir., *Sexe, race & colonies. La domination des corps du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, 2018.

BLANCHARD, Soline, JACQUEMART, Alban, PERRIN, Marie, ROMERIO, Alice, « La cause des femmes dans les institutions », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n°223, 2018, p.4-11.

BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin, 128, 2012.

BLEDSON, Timothy, HERRING, Mary, “Victims of Circumstances: Women in Pursuit of Political Office”, *American Political Science Review*, vol. 84, n°1, 1990, p.213-223.

BLÉRALD, Alain-Philippe, « La citoyenneté française aux Antilles et ses paradoxes », in CONSTANT, Fred, DANIEL, Justin, dir., 1946-1996. *Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.193-221.

BLÉRALD, Alain-Philippe, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1986.

BLÉRALD, Alain-Philippe, *La question nationale en Guadeloupe et en Martinique. Essai sur l'histoire politique*, Paris, L'Harmattan, 1988.

BOA, Sheena, “Urban Free Black and Coloured Women: Jamaica, 1760-1834”, *Jamaican Historical Review*, n°18, 1993, p.1-6.

BOGUES, Anthony, "Black Power, Decolonization, and Caribbean Politics: Walter Rodney and the Politics of The Groundings with My Brothers", *boundary 2 an international journal of literature and culture*, vol. 36, n°1, 2009, p.127-147.

BOGUES, Anthony, "Nationalism and Jamaican Political Thought", in MONTEITH, Kathleen, RICHARDS, Glen, ed., *Jamaica in Slavery and Freedom: History, Heritage and Culture*, Kingston, University of the West Indies Press, 2002, p.363-387.

BOGUES, Anthony, "The Abeng Newspaper and the Radical Politics of Postcolonial Blackness", in QUINN, Kate, ed., *Black Power in the Caribbean*, Gainesville, University Press of Florida, 1994, p.76-96.

BOITTIN, Jennifer, *Colonial Metropolis: The Urban Grounds of Anti-imperialism and Feminism in Interwar Paris*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2010.

BOLLAND, Nigel, "Systems of Domination after Slavery: The Control of Land and Labor in the British West Indies after 1838", *Comparative Studies in Society and History*, vol. 23, n°4, 1981, p.591-619.

BOLLAND, Nigel, *On the March: Labour Rebellions in the British Caribbean, 1935-9*, Kingston, Ian Randle Publishers, 1995.

BOLLES, Lynn, "Michael Manley in the Vanguard Towards Gender Equality", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 48, n°1, 2002, p.45-56.

BOLZINGER, Romain, « Les derniers maîtres de la Martinique », 2009.

BONI, Tanella, « Femmes en Négritude : Paulette Nardal et Suzanne Césaire », *Rue Descartes*, vol. 4, n°83, 2014, p.62-76.

BONILLA, Yarimar, "A Striking Past: Labor and the Politics of History in Guadeloupe", thèse de doctorat d'anthropologie, University of Chicago, 2008.

BONNEFOY, Geoffrey, « Ces députés qui boudent (déjà) les bancs de l'Assemblée nationale », *L'Express*, 19 juillet 2017.

BONNIOL, Jean-Luc, « La couleur des hommes, principe d'organisation sociale. Le cas antillais », *Ethnologie française*, vol. 20, n°4, 1990, p.410-418.

BONNIOL, Jean-Luc, *La couleur comme maléfice. Une illustration de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Paris, Albin Michel, 1992.

BOUDILLON, Julie, « Une femme d'extrême droite dans les médias. Le cas de Marine Le Pen », *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005, p.79-89.

BOURBONNAIS, Nicole, "Class, Colour and Contraception: The Politics of Birth Control in Jamaica, 1938-1967", *Social and Economic Studies*, vol. 61, n°3, 2012, p.7-37.

BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986, p.69-72.

BOURDIEU, Pierre, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°150, 2003, p.43-58.

BOURDIEU, Pierre, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, n°1, 1990, p.2-31.

BOURDIEU, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 30, 1979, p.3-6.

BOURDIEU, Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1979.

BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, Liber, 1998.

BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, « Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, vol. 59, n°2, p.173-181.

BOY, Daniel, MAYER, Nonna, dir., *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

BRACONNIER, Céline, DORMAGEN, Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieux populaires*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 2007.

BRATHWAITE, Kamau, *Contradictory Omens: Cultural Diversity and Integration in the Caribbean*, Kingston, Savacou Publications, 1974.

BRATHWAITE, Kamau, *The Development of Creole Society in Jamaica. 1770-1820*, Kingston, Miami, Ian Randle Publishers, 1971, 2005.

- BRAUD, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, Lextenso éditions, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2011.
- BRION DAVIS, David, *Inhumane Bondage: The Rise and Fall of Slavery in the New World*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- BRIQUET, Jean-Louis, « La politique clientélaire. Clientélismes et processus politiques », in BRIQUET, Jean-Louis, SAWICKI, Frédéric, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.7-37.
- BROWN, Aggrey, *Color, Class and Politics in Jamaica*, New Brunswick, Transaction Books, Sociology, Political Science, 1979.
- BRUNO, Emmanuel Marino, « Péripéties du quota de 30% de femmes dans les postes politiques en Haïti », *AlterPresse*, 7 mars 2018.
- BRYAN, Patrick, LEWIS, Rupert, *Garvey: His Work and Impact*, Trenton, Africa World Press, 1991.
- BUFFON, Alain, « L'indemnisation des planteurs après l'esclavage », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°67-68, 1986, p.53-73.
- BURREL, Barbara, *A Women's Place is in the House: Campaigning for Congress in the Feminist Era*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1994.
- BURTON, Richard, *Afro-Creole: Power, Opposition and Play in the Caribbean*, Ithaca, Cornell University Press, 1997.
- BURTON, Richard, RÉNO, Fred, *Les Antilles-Guyanes au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant ?*, Paris, Économica, Caraïbe-Amérique latine, 1994.
- Bustamente Industrial Trade Union*, <http://bitujamaica.org/>
- BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, Poche, 1990, 2005.
- CAMPBELL, Wayne, "We need to rescue our boys", *The Jamaica Observer*, February 27, 2013.
- CANON, David, *Actors, Athletes and Astronauts. Political Amateurs in the United States Congress*, Chicago, The University of Chicago Press Books, American Politics and Political Economy Series, 1990.
- CANTACUZÈNE, Roger, « Modèles d'éducation, virilité ostentatoire et déficit d'expression de l'intime dans la construction sociale de la masculinité en Martinique », *Érudit*, vol. 59, n°1, 2013, p.129-144.
- Caribbean Community Secretariat*, "CARICOM Capacity Development Program (CCDP). 2000 Round of Population and Housing Census Data Analysis Sub-project. National Census Report. Jamaica", 2009.
- CARLE, Jill, HINOJOSA, Magda, "From Miss World to World Leader: Beauty Queens, Paths to Power, and Political Representations", *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 1, n°37, 2016, p.24-46.
- CASTAING, Anne, GADEN, Élodie, dir., *Écrire et penser le genre en contextes postcoloniaux*, Bruxelles, Peter Lang, Comparatisme et Société, 2017.
- CÉLESTINE, Audrey, « La lutte des Antillais pour l'égalité », *Plein droit*, vol. 74, n°3, 2007, p.36-40.
- CELMA, Cécile, « Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la mutualité et le syndicat », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 74, n°275, 1987, p.207-223.
- Chair collaboratrice*, <https://chaircollaboratrice.com/>
- CHAMBOREDON, Hélène, PAVIS, Fabienne, SURDEZ, Muriel, WILLEMEZ, Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, p.114-132.
- CHANSON, Philippe, « Le magico-religieux créole comme expression du métissage thérapeutique et culturel aux Antilles françaises », *Histoire & Missions Chrétiennes*, vol. 4, n°12, 2009, p.27-51.
- CHAPOUILIE, Jean-Michel, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », *Sociétés Contemporaines*, n°40, 2000, p.5-27.
- CHARBIT, Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, Paris, Institut Nationale d'Études Démographiques, Presses Universitaires de France, Travaux et Documents, Cahier n°114, 1987.
- CHARLERY, Hélène, « Le patriarcat ou le féminisme noir », *Revue française d'études américaines*, vol. 4, n°114, 2007, p.77-87.

CHARLES, Christopher, "Political Identity and Criminal Violence in Jamaica: The Garrison Community of August Town and the 2002 Election", *Social and Economic Studies*, vol. 53, n°2, 2004, p.31-73.

CHATUANT, Dominique, « La Guadeloupe dans l'obédience de Vichy », *Bulletin de la société d'histoire de Guadeloupe*, n°91-94, 1992, p.3-40.

CHAUVIN, Sébastien, JAUNAIT, Alexandre, « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, vol. 2, n°58, 2015, p.55-74.

CHERDIEU, Philippe, « L'échec d'un socialisme colonial : la Guadeloupe (1891-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 31, n°2, 1984, p.308-333.

CHERRID, Margot, « Stéréotypes de genre et sexisme en politique : l'interview surréaliste de Ségolène Royal sur France Inter », *Cheek Magazine*, 31 octobre 2018.

CHEVANNES, Barry, "Rastafari and the Paradox of Disorder", in BERTHOMIÈRE, William, CHIVALLON, Christine, dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris, Pessac, Karthala, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p.391-405.

CHEVANNES, Barry, "What You Sow Is What You Reap: Violence and the Construction of Male Identity in Jamaica", *Current Issues in Comparative Education*, vol. 2, n°1, 2002, p.51-61.

CHEVANNES, Barry, BESSON, Jean, "The continuity-creativity debate: the case of Revival", *New West Indian Guide*, vol. 70, n°3-4, 1996, p.209-228.

CHEVANNES, Barry, *Learning to Be a Man. Culture, Socialization and Gender Identity in Five Caribbean Communities*, Kingston, University of the West Indies Press, Jamaica, 2001.

CHEVANNES, Barry, *Rastafari and Other African-Caribbean Worldviews*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1995, 1998.

CHEVANNES, Barry, *Rastafari: Roots and Ideology*, Syracuse, Syracuse University Press, 1994.

CHIVALLON, Christine, « Black Atlantic revisited », *L'Homme*, n°187-188, 2008, p.343-374.

CHIVALLON, Christine, « Créolisation universelle ou singulière ? Perspectives depuis le Nouveau Monde », *L'Homme*, n°207-208, 2013, p.37-74.

CHIVALLON, Christine, « Guadeloupe et Martinique en lutte contre la "profitation" : du caractère nouveau d'une histoire ancienne », *Justice spatiale*, n°1, 2009, article accessible en ligne : <http://www.jssj.org/article/guadeloupe-et-martinique-en-lutte-contre-la-profitation-du-caractere-nouveau-dune-histoire-ancienne/>

CHIVALLON, Christine, *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective. 1840-1960*, Paris, Centre national de la recherche scientifique Éditions, 1998, 2002.

CHIVALLON, Christine, HOWARD, David, "Colonial Violence and Civilising Utopias in the French and British Empires: The Morant Bay Rebellion (1865) and the Insurrection of the South (1870)", *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 38, n°3, 2017, p.534-558.

CHIVALLON, Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, 2012, 2016.

CHIVALLON, Christine, *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, Centre national de la recherche scientifique Éditions, Espaces & Milieux, 2004.

CHRISTENSEN, Jeanne, *Rastafari Reasoning and the Rasta Woman. Gender Constructions in the Shaping of Rastafari Livivity*, Lanham, Lexington Books, 2014.

CÎRSTOCEA Ioana, LACOMBE, Delphine, MARTEU, Elisabeth, dir., *La globalisation du genre. Mobilisations, cadres d'action, savoirs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Archives du féminisme, 2018.

CÎRSTOCEA, Ioana, « Usage du "genre" à l'Université : sur l'institutionnalisation des études féministes en Roumanie », *Genre & Histoire. La revue de l'Association Mnémosyne*, n°1, 2007, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/107#quotation>

CLARKE, Edith, *My Mother Who Fathered Me. A Study of the Family in Three Selected Communities in Jamaica*, Kingston, University of the West Indies Press, 1957, 1999.

Classbase, "Education System in Jamaica", <https://www.classbase.com/Countries/jamaica/Education-System>

CLÉMENT, Justinia, ROBERT, Marie-José, « Les spécificités des prestations légales dans les départements d'outre-mer », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°101, 2010, p.84-92.

- COHENDET, Marie-Anne, « Une crise de la représentation politique ? », *Cités*, vol. 2, n°18, 2004, p.41-61.
- Collectivités locales*, « Le régime indemnitaire des élus », <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/regime-indemnitaires-des-elus>
- COLLOVALD, Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, p.29-40.
- Commonwealth Local Government Forum*, “Jamaica”, “The local government system in Jamaica”, <http://www.clgf.org.uk/jamaica/>
- Commonwealth Parliamentary Association*, “A Survey of Remuneration paid to Members of Parliaments and Legislatures of the Commonwealth, 2004-2005”, 2005.
- CONDÉ, Maryse, *La vie sans fards*, Paris, JC Lattès, 2012.
- CONDÉ, Maryse, *Le cœur à rire et à pleurer. Contes vrais de mon enfance*, Paris, Robert Laffont, 1999.
- CONDÉ, Maryse, *Victoire, les saveurs et les mots*, Paris, Gallimard, Folio, 2008.
- Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe*, <http://www.cgtg.fr/>
- CONFIAANT, Raphaël, « Les trois naufragés de la déclaration de Basse-Terre », *Montray Kréyol*, 26 mars 2010, billet accessible en ligne : <http://www.montraykreyol.org/article/les-trois-naufrages-de-la-declaration-de-basse-terre>
- Conseil départemental de la Guadeloupe*, <http://www.cg971.fr/>
- Conseil régional de la Guadeloupe*, [https://www.regionguadeloupe.fr/accueil/#\\_](https://www.regionguadeloupe.fr/accueil/#_)
- CONSTANT, Fred, « La politique française de l’immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n°3, 1987, p.9-30.
- CONSTANT, Fred, « Religion, ethnicité et politique en Caraïbe », *Revue française de science politique*, vol. 44, n°1, 1994, p.49-74.
- CONSTANT, Fred, *Aux sources du reggae*, Roquevaire, Parenthèse, 1982.
- COOPER, Carolyn, *Noises in the Blood: Orality, Gender, and the “Vulgar” Body of Jamaican Popular Culture*, Durham, Duke University Press, 1995.
- COOPER, Carolyn, *Soundclash: Jamaican Dancehall Culture at Large*, London, Palgrave Macmillan, 2004.
- COORE-HALL, Jacqueline, *Women in the “House”: An Assessment of the Impact of Female Legislators on Pro-Women Policies in the Houses of Parliaments in Jamaica*, Kingston, University of the West Indies Press, 2017.
- COSTA, Monica, SAWER, Marian, “The Thorny Path to a More Inclusive Discipline”, in SAWER, Marian, BAKER, Kerry, ed., *Gender Innovations in Political Science. New Norms, New Knowledge*, London, Palgrave Macmillan, 2019, p.243-275 (ouvrage à paraître).
- COURRIER INTERNATIONAL, « Brésil. Un gouvernement 100% masculin ? », *Courrier international*, 15-21 novembre 2018.
- CRENSHAW, Kimberlé, “Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics”, *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, n°1, 1989, p.139-167.
- CRENSHAW, Kimberlé, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l’identité et violences contre les femmes de couleur », *Les Cahiers du Genre*, vol. 2, n°39, 2005, p.51-82.
- CRESSON, Geneviève, GADREY, Nicole, « Entre famille et métier : le travail du care », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23, n°3, 2004, p.26-41.
- CRITIQUE INTERNATIONALE, « La fabrique de l’héritage en politique », *Critique internationale*, vol. 4, n°73, 2016.
- CRUISIC, Rodrigue, *La société contre la politique. Comment la démocratie est venue aux Guadeloupéens*, Paris, L’Harmattan, 2006.
- CRONON, David, *Black Moses: The Story of Marcus Garvey and the Universal Negro Improvement Association*, Madison, University of Wisconsin Press, 1960.
- CRUSOL, Jean, « Quelques Aspects Économiques de la Départementalisation aux Antilles françaises », *Caribbean Studies*, vol. 15, n°1, 1975, p.20-31.

CUCHE, Denys, « Les Amériques noires dans l'anthropologie et la sociologie françaises depuis Les Amériques noires de Roger Bastide (1967) », *Bastidiana*, n°13-14, 1996, p.119-142.

CUSTOS, Dominique, « La décentralisation dans les DOM entre continuité et renouvellement », *Revue française d'administration publique*, n°101, 2002, p.15-24.

DAGENAIS, Huguette, « Spécificités culturelles et méthodologie féministe : l'exemple d'une recherche en Guadeloupe », in DAGENAIS, Huguette, dir., *Approches et méthodes de la recherche féministe*, Laval, Groupe de Recherche Multidisciplinaire Féministe, 1986, pagination inconnue.

DAGENAIS, Huguette, POIRIER, Jean, « L'envers du mythe : la situation des femmes en Guadeloupe », *Nouvelles questions féministes*, n°9-10, 1985, p.53-83.

DAHOMAY, Jacky, « Identité culturelle et identité politique. Le cas antillais », in KYMLICKA, Will, MESURE, Sylvie, dir., *Comprendre les identités culturelles*, Paris, Presses Universitaires de France, Comprendre, 2000.

DAILY, Andrew, "Race, Citizenship, and Antillean Student Activism in Post-War France, 1946-1968", *French Historical Studies*, vol. 37, n°2, 2014, p.331-357.

DALIBERT, Louise, « La gratification financière du métier d'élu. Le cas de Jean-Philippe Manien », Montpellier, 14<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Française de Science Politique, 2017.

DANIEL, Justin, « L'espace politique aux Antilles françaises », *Ethnologie française*, vol. 32, n°4, 2002, p.589-600.

DANIEL, Justin, « La crise sociale aux Antilles françaises : Retour de la question sociale et reflux du politique », *ÉchoGéo*, 2009, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/echogeo/11117?lang=en>

DANIEL, Justin, « Les formes d'expression politiques dans la Caraïbe : ambivalence et paradoxe de la production de l'ordre politique », in BERTHOMIERE, William, CHIVALLON, Christine, dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris, Pessac, Karthala, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p.361-373.

DANIEL, Justin, dir., *Les îles Caraïbes. Modèles politiques et stratégies de développement*, Paris, Karthala, 1996.

DARBON, Dominique, *La politique des modèles en Afrique - Simulation, dépolitisation et appropriation*, dir., Paris, Karthala, 2009.

DARLIS, Mehdi, *Manman. 43 témoignages en hommage à la femme créole*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2015.

DAUPHIN, Cécile, FARGE, Arlette, FRAISSE, Geneviève, « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 2, n°41, p.271-293.

DAUPHIN, Sandrine, « Action publique et rapports de genre », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n°114, 2010, p.265-289.

DAVIS, Kathy, « L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe », *Les cahiers du CEDREF*, n°20, 2015, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/cedref/827#quotation>

DAY, Thomas, "Jamaican Revolts in Bristish Press and Politics, 1760-1865", mémoire de Master d'histoire, *Virginia Commonwealth University*, 2016.

DE BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe, tome 1. Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard - Folio, Essais, 1949, 1986.

DEBIEN, Gabriel, « Le marronnage aux Antilles françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Caribbean Studies*, vol. 6, n°3, 1966, p.3-43.

DEL RE, Alisa, « Femmes et partis politiques en Italie et en Europe : la démocratie au masculin », *Les Cahiers du Genre*, vol. hors-série 2, n°3, 2011, p.91-114.

*Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Guadeloupe*, <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>

DELISLE, Philippe, « Christianisation et sentiment religieux aux Antilles françaises au XIX<sup>e</sup> siècle : assimilation, survivances africaines, créolisation ? », *Histoire & Missions Chrétiennes*, vol. 1, n°5, 2008, p.65-84.

DELLA SUDDA, Magali, « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *Sociétés & Représentations*, vol. 24, n°2, 2007, p.211-231.

- DELPHY, Christine, « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », *Nouvelles Questions Féministes*, n°1, 2006, p.59-83.
- DELPHY, Christine, dir., *Un trousseage de domestique*, Paris, Syllepse, Nouvelles Questions Féministes, 2011.
- DELPHY, Christine, *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, Nouvelles Questions Féministes, 2013.
- DEMOUGEOT, Lise, « Femmes et hommes en Guadeloupe : regards sur la parité aux différents âges de la vie », *Insee. Analyses Guadeloupe Antilles-Guyane*, n°19, 2017.
- DERMENJIAN, Geneviève, LOISEAU, Dominique, « Itinéraires de femmes communistes », in FILLIEULE, Olivier, ROUX, Patricia, dir., *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2009, p.93-113.
- DESSE, Michel, « Guadeloupe, Martinique, LKP, crise économique, déclin économique : de crises en crises : la Guadeloupe et la Martinique », *Études caribéennes*, n°17, 2010, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4880>
- DIMIER, Véronique, « De la France coloniale à l'outre-mer », *Pouvoirs*, n°113, 2005, p.41-55.
- DOGAN, Mattei, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8, n°4, 1967, p.468-492.
- DOLAN, Kathleen, "Is There a 'Gender Affinity Effect' in American Politics?: Information, Affect, and Candidate Sex in U.S. House Elections", *Political Research Quarterly*, vol. 61, n°1, 2008, p.79-89.
- DORLIN, Elsa, « "Performe ton genre, performe ta race !" : Re-penser l'articulation entre sexisme et racisme à l'ère de la postcolonie », *Cahiers genre et développement*, n°7, 2010, p.227-237.
- DORLIN, Elsa, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de "sexe" et de "race" dans les études sur le genre », *Les Cahiers du Genre*, vol. 2, n°39, 2005, p.83-105.
- DORLIN, Elsa, « Introduction. Vers une épistémologie des résistances », in DORLIN, Elsa, dir., *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, Actuel Marx Confrontation, 2009, p.5-18.
- DORLIN, Elsa, « Le mythe du matriarcat noir », in DORLIN, Elsa, FASSIN, Éric, dir., *Reproduire le genre*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2010, p.69-78.
- DORLIN, Elsa, « Les blanchisseuses : la société plantocratique antillaise, laboratoire de la féminité moderne », in ROUCH, Hélène, DORLIN, Elsa, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique, dir., *Le corps, entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2005, p.143-162.
- DORLIN, Elsa, « Les espace-temps des résistances esclaves : des suicidés de Saint-Jean aux marrons de Nanny Town (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Tumultes*, vol. 27, n°2, 2006, p.37-51.
- DORLIN, Elsa, dir., *Black feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2008.
- DORLIN, Elsa, *La matrice de la race - Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, Poche, 2006, 2009.
- DRESCHER, Seymour, "British Way, French Way: Opinion Building and Revolution in the Second French Emancipation", *The American Historical Review*, vol. 96, n°3, 1991, p.709-734.
- DUBOIS, Laurent, "Solitude's Statue: Confronting the Past in the French Caribbean", *Outre-mers*, vol. 93, 2006, n°350-351, p.27-38.
- DUBOIS, Laurent, *A Colony of Citizens: Slave Emancipation during the French Revolution*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004.
- DUBOIS, Laurent, *Les esclaves de la République. L'histoire oubliée de la première émancipation. 1789-1794*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.
- DUBOIS, Vincent, « L'écriture en sociologie : une question de méthode négligée », *Transversale*, n°1, 2015, p.208-217.
- DUBREUIL, Guy, *La famille martiniquaise : analyse et dynamique*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbe, 1965.
- DUBREUIL, Laurent, « L'impossible généalogie du métissage », in BERGER, Anne, VARIKAS, Eleni, dir., *Genre et postcolonialismes : dialogues transcontinentaux*, Fontainebleau, Archives contemporaines, 2011, p.159-168.



DULONG, Delphine, MATONTI, Frédérique, « L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne », in LAGROYE, Jacques, LEHINGUE, Patrick, SAWICKI, Frédéric, dir., *Mobilisations électorales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.281-303.

DUMONT, Jacques *L'amère patrie. Histoire des Antilles françaises au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2010.

DUMONT, Jacques, « Circonscription antillaise et citoyenneté revendiquée au tournant de la Première Guerre mondiale », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°92, 2006, p.106-116.

DUMONT, Jacques, « La quête de l'égalité aux Antilles : la départementalisation et les manifestations des années 1950 », *Le Mouvement Social*, vol. 1, n°230, 2010, p.79-98.

DUMONT, Jacques, « Le sport : une entrée dans l'histoire antillaise », in ABÉNON, Lucien-René, BÉGOT, Danielle, SAINTON, Jean-Pierre, dir., *Construire l'histoire antillaise*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p.335-350.

DUMONT, Jacques, « Sport, entre assimilation et autonomie : la Guadeloupe de l'après-guerre », in GUILLAUME, Pierre, dir., *Identités caraïbes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2001, p.193-203.

DUNEZAT, Xavier, « Hégémonie et marginalisation dans le travail militant : la sociographie d'une mobilisation au prisme du cadre intersectionnel », *Revue ¿ Interrogations ?*, n°20, 2015, article accessible en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/Hegemonie-et-marginalisation-dans,462>

DURAND, Catherine, GOLDBERGER, Corine « Marie Claire réunit 10 femmes politiques qui dénoncent le sexisme dans leur milieu », *Marie Claire*, 5 octobre 2018.

DUTOYA, Virginie, « La "politique au féminin" : perspectives pakistanaises », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Sociétés, 2013, p.135-149.

DUTOYA, Virginie, HAYAT, Samuel, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°1, 2016, p.7-25.

DUTOYA, Virginie, *La représentation des femmes dans les parlements de l'Inde et du Pakistan*, Paris, Dalloz, Nouvelle bibliothèque de thèses, Science politique, 2014.

EDMONDS, Ennis, *Rastafari: From Outcasts to Culture Bearers*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

EDMONDS, Kevin, "Guns, gangs and garrison communities in the politics of Jamaica", *Race & Class*, vol. 4, n°57, 2016, p.54-74.

*Electoral Commission of Jamaica*, "Report to Parliament Campaign Financing", 2011.

*Electoral Commission of Jamaica*, <http://www.eoj.com.jm/>

ÉLISABETH, Léo, « Rémunération du travail libre et question agraire à la Martinique et dans les colonies françaises d'Amérique de 1842 à 1851 », in DORIGNY, Marcel, dir., *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1999, p.305-316.

ÉLISABETH, Léo, « Résistances des esclaves aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans les colonies françaises d'Amérique, principalement aux Îles du Vent », in DORIGNY, Marcel, dir., *Les abolitions de l'esclavage de L.F. Sonthonax à V. Schoelcher, 1793-1794-1848*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, UNESCO, 1995, p.77-86.

EMERI, Claude, SAINTON, Jean-Pierre, RÉNO, Fred, MÉRION, Julien, *La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. Éléments de réflexion*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2000.

ENOFF, Émile Rodolphe, *Les premiers parlementaires de la Guadeloupe. 1789-1889*, Gourbeyre, BENES, 2001.

ERIC-UDORIE, June, *Can We All Be Feminists? Seventeen Writers on Intersectionality, Identity and Finding the Right Way Forward for Feminism*, London, Virago Press, 2018.

ERNATUS, Cécile, « L'indemnité coloniale de 1849, logique de solidarité ou logique coloniale ? », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°152, 2009, p.61-77.

*Et sinon, je fais de la politique*, <http://sinon-je-fais-de-la-politiq-blog.tumblr.com/>

FAITHFUL VELAYOUDOM, Francesca, *Toussaint Louverture. Louis Delgrès. Deux figures emblématiques. Réalité historique et fiction littéraire le passage de l'histoire au mythe*, Gourbeyre, Nestor, 2012.

FANON, Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil, Points.Civilisation, 1952, 1975.

- FASSA, Farinaz, LÉPINARD, Eléonore, ROCA I ESCODA, Marta, dir., *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La Dispute, Le Genre du Monde, 2016.
- FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.
- FASSIN, Éric, « D'un langage à l'autre : l'intersectionnalité comme traduction », *Raisons politiques*, vol. 2, n°58, 2015, p.9-24.
- FASSIN, Éric, dir., *Raisons politiques*, « Les langages de l'intersectionnalité », vol. 2, n°58, 2015.
- FASSIN, Éric, *Le sexe politique - Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2009.
- FAYOLLE, Sandra, « L'union des femmes françaises : une organisation féminine de masse du Parti communiste français (1945-1965) », thèse de doctorat de science politique, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2005.
- Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale*, <http://femmesrosecayenne.coconews.com/pages/presentation.html>
- FEDERINI, Fabienne, *L'abolition de l'esclavage de 1848 : Une lecture de Victor Schoelcher*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- FERGUS, Claudius, *Revolutionary Emancipation: Slavery and Abolitionism in the British West Indies*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2013.
- FERGUSON, James, *The Anti-Politics Machine: "Development", Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- FIGUEROA, Mark, "An Assessment of Over Voting in Jamaica Elections", *Social and Economic Studies*, vol. 3, n°34, 1985, p.71-106.
- FIGUEROA, Mark, *Commonwealth Secretariat*, "Under-achieving Caribbean boys. Marginalisation or gender privileging?", "Commonwealth Education Partnership", 2007, p.23-25.
- FIGUEROA, Mark, SIVES, Amanda, "Garrison Politics and Criminality in Jamaica: Does the 1997 Election Represent a Turning Point?", in HARRIOTT, Anthony, ed., *Understanding Crime in Jamaica: New Challenges for Public Policy*, Kingston, University of the West Indies Press, 2003, p.63-88.
- FIGUEROA, Mark, SIVES, Amanda, "Homogeneous Voting, Electoral Manipulation and the Garrison Process in Post-Independence Jamaica", *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. 1, n°40, 2002, p.81-108.
- FILIPOVIC, Jill, "The Thrill of a Women's Wave", *The New York Times*, November 7, 2018.
- FILLIEULE, Olivier, ROUX, Patricia, dir., *Le sexe du militantisme*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2009.
- FLÉMIN, Félix, « Éditorial. Journée internationale des femmes : adresse du Parti Communiste Guadeloupéen aux femmes guadeloupéennes », *Nouvelles Étincelles*, 5-12 mars 2015.
- FLEMING, Victor, « Autant en emporte le vent », 1939.
- Fond Monétaire International*, "Jamaica", <http://www.imf.org/en/Countries/JAM>
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance*, "Situation Analysis of Jamaican Children", 2005.
- FORBES, Marcia, "Women in Jamaica's Elections", *Caribbean Journal*, February 11, 2016.
- FORTUNÉ, Félix-Hilaire, *Les îles françaises d'Amérique : de la vision géopolitique de Richelieu à l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 1994.
- FOUQUE, Antoinette, *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 1995, 2005.
- FRAISSE, Geneviève, « La démocratie exclusive : un paradigme français », *Pouvoirs*, n°82, 1997, p.5-16.
- FRAISSE, Geneviève, *La différence des sexes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- FRAISSE, Geneviève, *Muse de la raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Paris, Alinéa, 1989.
- FRANCE-ANTILLES, « Ary Chalus élu président du conseil régional », *France-Antilles*, 18 décembre 2015.

FRANCE-ANTILLES, « CGTG/Despointes : l'affaire renvoyée au 5 décembre », *France-Antilles*, 3 octobre 2013.

FRANCE-ANTILLES, « Les femmes réclament le droit aux “bras nus” dans les institutions jamaïcaines », *France-Antilles*, 15 avril 2018.

FRANCESCH, Susan, BECKWITH, Karen, « Les femmes au pouvoir, une tendance mondiale et irréversible », *The Conversation*, 22 novembre 2018, article repris par *Le Courrier international* du 15-21 novembre 2018.

FRANÇOIS, Abel, “Testing the ‘Baobab Tree Hypothesis’: The Cumul des Mandats as a Way of Obtaining More Political Resources and Limiting Electoral Competition”, *French Politics*, vol. 4, 2006, p.269-291.

FRANÇOIS, Abel, NAVARRO, Julien, *Le cumul des mandats en France : causes et conséquences*, Bruxelles, Université de Bruxelles, Science politique, 2013.

FRANÇOIS, Bastien, *Le régime politique de la V<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, Repères, 2005, 2011.

FRAZIER, E. Franklin, *The Negro family in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1939, 1966.

FREDGE, Jacques, « L'assimilation dans l'histoire antillaise », *Les Temps Modernes*, vol. 2, n°441, 1983, p.1836-1852.

FREIDENVALL, Lenita, “Gender equality in decision-making: going beyond quotas”, in BETTIO, Francesca, SANSONETTI, Silvia, ed., *Commission européenne, “Visions for Gender Equality”*, 2015, p.55-58.

FRENCH, Joan, FORD-SMITH, Honor, *Women, Work and Organization in Jamaica. 1900-1944*, Kingston, Sistren Research, 1989.

FUNDÉRIÉ, Thierry, « Région Guadeloupe : poussée de fièvre d'une partie du personnel », *RCI Guadeloupe*, 8 mai 2017.

FUSULIER, Bernard, LALOY, David, SANCHEZ, Émilie, « Être au service et articuler travail/famille. De la double disponibilité pratique et subjective chez les professionnels de la relation », *Informations sociales*, vol. 4, n°154, 2009, p.22-30.

GAMA, Raymond, SAINTON, Jean-Pierre, *Mé 67 : mémoire d'un événement*, Les Abymes, Société Guadeloupéenne d'Édition et de Diffusion, 1985.

GARANDEAU, Clémentine, *Institut national de la statistique et des études économiques*, « Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2015. La croissance accélère », 2016.

GARDEY, Delphine, *Le Linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Lormont, Le Bord de l'Eau, Objets d'histoire, 2015.

GARRIGOU, Alain, « Vivre de la politique. Les “quinze mille”, le mandat et le métier », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°20, 1992, p.7-34.

GASPARD, Françoise, « Du patriarcat au fratricat. La parité comme nouvel horizon du féminisme », *Les Cahiers du Genre*, vol. hors-série 2, n°3, 2011, p.135-155.

GAUDIN, Jean-Pierre, « La démocratie participative », *Informations sociales*, vol. 158, n°2, 2010, p.42-48.

GAUDIN, Jean-Pierre, *La démocratie participative*, Paris, Armand Colin, 2014.

GAUTIER, Arlette, « Femmes seules et prestations familiales en Guadeloupe », in GAUTIER, Arlette, HEINEN, Jacqueline, dir., *Le sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes, 1993, p.85-101.

GAUTIER, Arlette, « Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité », in BISILLIAT, Jeanne, dir., *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 1996, p.301-311.

GAUTIER, Arlette, « Les politiques familiales aux Antilles pendant l'esclavage et la départementalisation », in LE COADIC, Ronan, dir., *De la domination à la résistance. Antilles, Afrique, Bretagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p.35-55.

GAUTIER, Arlette, « Sous l'esclavage, le patriarcat », *Nouvelles Questions Féministes*, n°9-10, 1985, p.9-33.

GAUTIER, Arlette, *Les Sœurs de Solitude - Femmes et esclavage aux Antilles du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

GAXIE, Daniel, « Immuables et changeants : les ministres de la V<sup>e</sup> République », *Pouvoirs*, n°36, 1986, p.61-78.

- Gender Quotas Database*, <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas>
- GÉODE CARAÏBE, *La Caraïbe, un espace pluriel en question*, Paris, Karthala, 2011.
- GÉRIN-LAJOIE, Suzanne, « Question féministes, questions de méthode : un témoignage », in DAGENAIS, Huguette, dir., *Approches et méthodes de la recherche féministe*, Laval, Groupe de Recherche Multidisciplinaire Féministe, 1986, pagination inconnue.
- GERMAIN, Félix, “French Caribbean Feminism in the Postdepartmentalization Era”, in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.51-68.
- GERMAIN, Félix, “Jezebels and Victims: Antillean Women in Postwar France, 1946-1974”, *French Historical Studies*, vol. 33, n°3, 2010, p.475-496.
- GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, “Marianne Is Also Black”, in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.xi-xx.
- GIDDINGS, Paula, *When and Where I Enter. The Impact of Black Women on Race and Sex in America*, New York, Harper Collins Publishers, 1984, 2007.
- GIFFIN, K., *Universidad de Guadalajara Centro Universitario de Ciencias de la Salud, University of New Mexico Latin America Knowledge Harvester*, “Integration of men in gender studies: contributions from a historical perspective”, 2008, article accessible en ligne : [https://digitalrepository.unm.edu/lasm\\_cucs\\_en/70](https://digitalrepository.unm.edu/lasm_cucs_en/70)
- GILROY, Paul, *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*, London, Verso, 1993.
- GIPSON, Asha, PFAFF, Danielle, MENDELSON, David, CATENACCI, Lauren, BURKE, Warner, “Women and Leadership. Selection Development, Leadership Style, and Performance”, *The Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 53, n°1, 2007, p.33-65.
- GIRARD, Florent, *Hégésippe Jean Légitimus ou l'apôtre de l'émancipation des Nègres en Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2005.
- GIRARD, Guillaume, « La féminisation contrainte. Le cas du recrutement politique au Togo et au Bénin (1990-2010) », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2014.
- GIRAUD, Michel, « Les masques de la couleur », *Autrement*, n°41, 1989, p.88-95.
- GIRAUD, Michel, « Races, classes et colonialisme à la Martinique », *L'Homme et la société*, vol. 55, n°1, 1980, p.199-214.
- GIRAUD, Michel, « Une construction coloniale de la sexualité : à propos du multipartenariat hétérosexuel caribéen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, 1999, p.46-55.
- GIRAUD, Michel, DUBOST, Isabelle, CALMONT, André, DANIEL, Justin, DESTOUCHES, Didier, MILIA-MARIE-LUCE, Monique, « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours », *Hommes et migrations*, n°1278, 2009, p.174-197.
- GIRAUD, Michel, *Races et classes à la Martinique : les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à l'école*, Paris, Anthropos, 1979.
- GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, Paris, Gallimard, Folio, 1981.
- GLOBAL VOICES, “Jamaica, Caribbean: No gays in Golding’s government”, *Global Voices*, May 23, 2008.
- GODELIER, Maurice, « Les femmes et le pouvoir politique : le point de vue d'un anthropologue », in DUBY, George, PERROT, Michelle, dir., *Femmes et histoire : colloque à la Sorbonne*, Paris, Plon, 1992, p.101-112.
- GODMER, Laurent, MARREL, Guillaume, *La politique au quotidien. L'agenda et l'emploi du temps d'une femme politique*, Lyon, ENS Éditions, 2015.
- GOFFMAN, Erving, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, Le Sens commun, 1968.
- GOFFMAN, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit, Le Sens commun, 1963, 1975.
- GOODYEAR-GRANT, Elizabeth, “Gender Affinity Effects in Vote Choice in Westminster Systems: Assessing ‘Flexible’ Voters in Canada”, *Politics & Gender*, vol. 7, n°2, 2011, p.223-250.
- GORDIEN, Ary, « Guadeloupe, l'après LKP : Anticolonialisme, identité et vie quotidienne », *Asylon(s)*, n°11, 2013, article accessible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1275.html>

GORDON, Derek, *Class, Status and Social Mobility in Jamaica*, Kingston, Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies, 1987.

GORDON, Shirley, *God Almighty Make Me Free: Christianity in Preemancipation Jamaica*, Indianapolis, Indianapolis University Press, 1996.

GOTTLIEB, Karla, "Queen Nanny of the Jamaican Maroons: A Study of Women's Leadership in the Caribbean", BARROW-GILES, Cynthia, ed., *Women in Caribbean Politics*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2006, p.3-13.

GRACCHUS, Fritz, « L'antillais et la question du père », *Caré*, n°4, 1979, p.95-115.

GRACCHUS, Fritz, *Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines*, Paris, Éditions caribéennes, 1980.

GREENBERG, Kenneth, *Nat Turner. A Slave Rebellion in History and Memory*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

GREGORY, Marie, ed., "Caribbean Women for Democracy", *The Bustamante Institute of Public and International Affairs*, vol. 1, n°4, 1985.

GRUNBERG, Gérard, « La volatilité électorale », in PERRINEAU, Pascal, dir., *Qui vote quoi, où et comment ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p.111-114.

GUANO, Emanuela, "Revival Zion. An Afro-Christian Religion in Jamaica", *Anthropos*, n°89, 1994, p.517-528.

GUILLAUME, Cécile, POCHIC, Sophie, SILVERA, Rachel, « Genre, féminisme et syndicalisme », *Travail, genre et société*, vol. 2, n°30, 2013, p.29-32.

GUILLAUMIN, Colette, *Sexe, Race et Pratique du Pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.

GUILLEMAUT, Françoise, « Genre et post-colonialisme en Guadeloupe », *Asylon*, n°11, 2013, article accessible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1280.html>

GUILLEMAUT, Françoise, « Un "dispositif de sexe et genre créolisé". L'exemple de la Guadeloupe et de la Guyane », *L'Homme et la société*, vol. 3, n°189-190, 2013, p.163-190.

GUIONNET, Christine, « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 4, n°60, 2002, p.113-146.

GUIONNET, Christine, « Fluctuation et légitimation des ressources politiques : ce que nous apprennent les études sur le genre », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Sociétés, 2013, p.19-37.

GUYARD, Alexandrine, « "Dans quelle case rentrez-vous ?" Identité et intersectionnalité », *Revue ¿ Interrogations ?*, n°20, 2015, article accessible en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/Dans-quelle-case-rentrez-vous>

GUYON, Stéphanie, "Christiane Taubira, a Black Woman in Politics in French Guiana and in France", in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.19-36.

GUYON, Stéphanie, « Des marges ultra-marines de la République au Parlement : trajectoires de députées guyanaises », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 1, n°19, 2013, p.91-106.

GUYON, Stéphanie, « Du gouvernement colonial à la politique racialisée : Sociologie historique de la formation d'un espace politique local (1949-2008), St-Laurent du Maroni, Guyane », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010.

HALL, Catherine, *Civilising Subjects. Metropole and Colony in the English Imagination 1830-1867*, Cambridge, Polity Press, 2002.

HANDLER, Jerome, BILBY, Kenneth, *Enacting Power: The criminalization of Obeah in the Anglophone Caribbean, 1760-2011*, Kingston, The University of the West Indies Press, 2012.

HARDY-FANTA, Carol, LIEN, Pei-te, PINDERHUGHES, Dianne, SIERRA, Christine Marie, *Contested Transformation. Race, Gender, and Political Leadership in 21st Century America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

*Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes*, « Contraintes renforcées et volontarisme affiché : une progression sans précédent des femmes à l'Assemblée », 19 juin 2017.

*Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes*, « Guide de la parité. Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales », 2017.

*Haut Conseil à l'Égalité entre les Hommes et les Femmes*, « Étude genrée sur le cumul des mandats des parlementaires », 2013.

HAYAT, Samuel, PÉNEAU, Corinne, SINTOMER, Yves, et al., dir., « La représentation-incarnation », *Raisons politiques*, vol. 4, n°78, 2018.

HAYAT, Samuel, SINTOMER, Yves, « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, vol. 2, n°50, 2013, p.5-11.

HEATH, Roseanna, SCHWINDT-BAYER, Leslie, TAYLOR-ROBINSON, Michelle, “Women on the Sidelines: Women’s Representation on Committees in Latin American Legislatures”, *American Journal of Political Science*, vol. 49, n°2, 2015, p.420-436.

HELFMANN, Véronique, LÉVY, Paule-Henriette, *Les femmes et la vie politique française*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, Droit et Science politique, 2000.

HENKE, Holger, RÉNO, Fred, “Introduction. Politics and Culture in the Caribbean”, in HENKE, Holger, RÉNO, Fred, ed., *Modern Political Culture in the Caribbean*, Kingston, University of the West Indies Press, 2003, p.xi-xxii.

HENZELL, Perry, “The Harder They Come”, 1972.

HÉRITIER, Françoise, *Masculin/Féminin, tome 1. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1995.

HERSKOVITS, Melville, *The Myth of the Negro Past*, New York, London, Harper & Brothers Publishers, 1941.

HEUMAN, Gad, “*The Killing Time’: The Morant Bay Rebellion in Jamaica*”, Knoxville, University of Tennessee Press, 1994.

HIGGINS, Garfield, “Assassination plots and the birth of political violence in Jamaica”, *The Jamaica Observer*, February 7, 2015.

HILL COLLINS, Patricia, *Black Feminist Thought*, New York, Routledge, 2000.

HOLT, Thomas, « Pouvoir, savoir et race. À propos du cours de Michel Foucault “Il faut défendre la société” », in ZANCARINI, Jean-Claude, dir., *Lecture de Michel Foucault à propos de « Il faut défendre la société »*, Lyon, ENS Éditions, 2001, p.81-96.

*Houses of Parliament*, <http://www.japarliament.gov.jm/>

HTUN, Mala, “Is Gender like Ethnicity? The Political Representation of Identity Groups”, *Perspectives on Politics*, vol. 2, n°3, p.439-458.

HTUN, Mala, PISCOPO, Jennifer, *Global Institute for Gender Research, Conflict Prevention and Peace Forum*, “Presence without empowerment? Women in politics in Latin America and in the Caribbean”, 2010.

HUBAC, Sabrina, « Des femmes aux élections législatives en France de 1945 à 1968 : veuves d’hommes politiques célèbres et femmes d’inéligibles », *Parlement[s], Revue d’histoire politique*, vol. 3, n°1, 2005, p.94-113.

HULL, Akasha, BELL SCOTT, Patricia, SMITH, Barbara, ed., *All the Women Are White, All the Blacks are Men, But Some of Us Are Brave*, New York, The Feminist Press, 1982, 2015.

HUTTON, Clinton, *Colour for Colour Skin for Skin: Marching with the Ancestors into War at Morant Bay*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2015.

*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*, « Dossier complet. Département de la Guadeloupe (971) », 2018.

*Institute for Gender Studies & Development*, <https://www.mona.uwi.edu/igds/index.php>

*Inter-American Commission on Women*, <http://www.oas.org/en/CIM/default.asp>

ISHERWOOD, Lisa, McPHILLIPS, Kathleen, ed., *Post-Christian Feminisms: A Critical Approach*, Burlington, Aldershot, 2008.

JACOBS, Harriet A., *Incidents dans la vie d’une jeune esclave*, Paris, Viviane Hamy, 1992.

JACQUEMART, Alban, *Les hommes dans les mouvements féministes. Socio-histoire d’un engagement improbable*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

JACQUES, Catherine, « Militantisme féministe et pouvoir politique : parcours de deux parlementaires féministes belges », *Amnis*, n°8, 2008 article accessible en ligne : <http://amnis.revues.org/641>

JAD, Islah, “The NGO-isation of Arab Women’s Movements”, *IDS Bulletin*, vol. 35, n°4, 2004, p.34-42.

- JALABERT, Laurent, « Les violences politiques dans les États de la Caraïbe insulaire (de 1945 à nos jours) », *Amnis*, n°3, 2003, article accessible en ligne : <http://journals.openedition.org/amnis/484>
- Jamaica Information Service*, “Jamaicans Urged to Reflect on Violence Free Day”, February 1, 2005.
- Jamaica National Committee on Political Tribalism*, “Report of the National Committee on Political Tribalism”, 1997.
- Jamaica National Heritage Trust*, “Gordon House”, [http://www.jnht.com/site\\_gordon\\_house.php](http://www.jnht.com/site_gordon_house.php)
- Jamaicans.com*, “The 8 Richest and Most Influential People from Jamaica”, <https://jamaicans.com/richest-influential-people-jamaica/>
- JARRY, Anna, MARTEU, Élisabeth, LACOMBE, Delphine, NAJI, Myriem, FARHAN, Mona, MANN, Carol, « Quelques réflexions sur le rapport de jeunes chercheuses féministes à leur terrain (chantier) », *Terrains & travaux*, vol. 1, n°10, 2006, p.177-193.
- JAUNET, Alexandre, CHAUVIN, Sébastien, « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 1, n° 62, 2012, p.5-20.
- JENNINGS, Eric, « La dissidence aux Antilles (1940-1943) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°68, 2000, p.55-71.
- JENNINGS, Lawrence, “Cyrille Bissette, Radical Black French Abolitionist”, *French History*, vol. 9, n°1, 1995, p.48-66.
- JÉROME, Vanessa, « De #MeToo à #NousToutes : la longue marche des femmes », *Mediapart*, 22 novembre 2018.
- JOHNSTON, Franklin, “Should an MP have a second job?”, *The Jamaica Observer*, April 7, 2017.
- JOUNIN, Nicolas, *Voyage de Classes. Des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*, Paris, La Découverte, Cahiers Libres, 2014, 2016.
- JÚLIO, Paulo, TAVARES, José, *Centre for Economic Policy Research*, “The Good, The Bad and the Different: Can Gender Quotas Raise the Quality of Politicians?”, Discussion Paper Series, n°7917, 2010.
- KASINITZ, Philip, *Caribbean New York. Black Immigrants and the Politics of Race*, New York, Cornell University Press, The Anthropology of Contemporary Issues, 1992.
- KEEN, Richard, CRACKNELL, Richard, BOLTON, Max, *House of Commons Library*, “Women in Parliament and Government”, Briefing Paper n°1250, 2018.
- KERGOAT, Danièle, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in DORLIN, Elsa, dir., *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, Actuel Marx Confrontation, 2009, p.111-125.
- KESTELOOT, Lilyan, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala, Université francophone, 2004.
- KHAN, Iman, “Advancing Gender Justice? The Opportunities, Resistances, and Limitations of Guyana’s Quota System”, in HOSEIN, Gabrielle, PARPART, Jane, ed., *International Development Research Centre*, “Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean: Women’s Understandings of Politics, Experiences of Political Contestation and the Possibilities for Gender Transformation”, 2014.
- KING, Cheryl, *Michael Manley and Democratic Socialism. Political Leadership and Ideology in Jamaica*, Eugene, Wipf and Stock Publishers, 2003.
- KOPYTOFF, Klamon, “The Early Political Development of Jamaican Maroon Societies”, *The William and Mary Quarterly*, vol. 35, n°2, 1978, p.287-307.
- KROOK, Mona Lena, *Quotas for Women in Politics. Gender and Candidate Selection Reform Worldwide*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- KROOK, Mona Lena, “Violence Against Women in Politics: A Rising Threat to Democracy Worldwide”, 24ème Congrès de l’Association Internationale de Science Politique, 24-28 juillet 2015, Poznań.
- LA TCHIPIE, « Moi femme antillaise pototo mitan, je démissionne de mes fonctions », *Tchip*, 26 février 2012, billet accessible en ligne : <https://tchip.wordpress.com/2012/02/26/moi-femme-antillaise-pototo-mitan-je-demissionne-de-mes-fonctions/>
- LACEY, Terry, *Violence and Politics in Jamaica. 1960-1970*, Manchester, Manchester University Press, 1977, 1986.

LACOUR, Auguste, *Histoire de la Guadeloupe. Tome 3*, Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1858.

LAHIRE, Bernard, « Risquer l'interprétation. Pertinences interprétatives et surinterprétation en sciences sociales », *Enquête*, n°3, 1996, p.61-87.

LAKE, Obiagele, *RastafarI Women. Subordination in the Midst of Liberation Theology*, Durham, North Carolina Academic Press, 1998.

LAMOUR, Sabine, « Entre imaginaire et histoire : une approche matérialiste du poto-mitan en Haïti », thèse de doctorat de sociologie, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, 2017.

LAMOUREUX, Diane, « Y a-t-il une troisième vague féministe ? », *Les Cahiers du Genre*, vol. hors-série 1, n°3, 2006, p.57-74.

LAQUEUR, Thomas, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Folio, Essais, 2013.

LARA, Oruno, *Espaces Caraïbes. Volume 3. Chronologie approfondie de l'affaire Sénécal*, Paris, L'Harmattan, 2014.

LARCHER, Silyane, « L'égalité divisée. La race au cœur de la ségrégation juridique entre citoyens de la métropole et citoyens des "vieilles colonies" après 1948 », *Le Mouvement Social*, vol. 3, n°252, 2015, p.137-158.

LARCHER, Silyane, *L'autre citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014.

LARRÈRE, Mathilde, LORRIAUX, Aude, *Des intrus en politique. Femmes et minorités : dominations et résistances*, Paris, du Détour, 2018.

LASCOUMES, Pierre, « Controverse », in BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie, RAVINET, Pauline, dir., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p.172-179.

LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS, Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 128, 2012.

LASCOUMES, Pierre, SIMARD, Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, n°1, 2011, p.5-22.

LAURENS, Sylvain, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des imposants », *Genèses*, vol. 4, n°69, 2007, p.112-127.

LAURENT, Corinne, « Quatre universitaires se prononcent pour le cumul des mandats », *La Croix*, 25 mars 2013.

LAWES, Marvia, "A Historical Evaluation of Jamaica Baptists: A Spirituality of Resistance", *Black Theology. An International Journal*, vol. 6, n°3, 2008, p.366-392.

LAWSON-BODY, George, « Stratégies paysannes dans la Guadeloupe en transition vers le salariat : des habitations marchandes-esclavagistes aux communautés paysannes libres dans l'espace des Grands-Fonds », thèse de doctorat de connaissance des tiers-mondes, Université Paris 7, 1990.

LE BART, Christian, « Exemplarité et expressivité des représentants », in MAZEAUD, Alice, dir., *Pratique de la représentation politique*, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, 2014, p.51-66.

LE BART, Christian, *L'ego-politique. Essai sur l'individualisation du champ politique*, Paris, Armand Colin, 2013.

LE BIHAN, Yann, *Construction sociale et stigmatisation de la « femme noire ». Imaginaires coloniaux et sélection matrimoniale*, Paris, L'Harmattan, Logiques Sociales, 2007.

LE MONDE, « L'appel des historiennes françaises : "Mettons fin à la domination masculine en histoire" », *Le Monde*, 3 octobre 2018.

LE MONDE, « Victorin Lurel, homme fort de la gauche en Guadeloupe », *Le Monde*, 16 mai 2016.

LEFAUCHEUR, Nadine, « Situation des femmes, pluripartenariat et violences conjugales aux Antilles », *Informations sociales*, vol. 6, n°186, 2014, p.28-35.

LEFAUCHEUR, Nadine, « Situations monoparentales à la Martinique et idéal sacrificiel du potomitan », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018, p.23-35.

LEFAUCHEUR, Nadine, dir., *Pouvoirs dans la Caraïbe. Genre et violences interpersonnelles à la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 2012.



LEFAUCHEUR, Nadine, MULOT, Stéphanie, « La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique », in DULONG, Delphine, GUIONNET, Christine, NEVEU, Erik, dir., *Boys Don't Cry ! Les coûts de la domination masculine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Le Sens social, 2012, p.207-229.

LEFEBVRE, Rémi, « La composition des listes socialistes aux élections régionales. Vellités rénovatrices et néo-féodalisation du PS », *Savoir/Agir*, vol. 1, n°11, 2010, p.55-64.

LEFORT, Jean-Luc, *Les grandes familles politiques de Guadeloupe. Un héritage transgénérationnel...*, Paris, L'Harmattan, 2012.

LÉPINARD, Eléonore, « Féminiser, égaliser, inclure ? », *Travail, genre et société*, vol. 2, n°18, 2007, p.143-146.

LÉPINARD, Eléonore, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

LÉVÊQUE, Sandrine, « La féminité "dépassée" ? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidat(e)s parisien(ne)s aux élections législatives de 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°3, 2005, p.501-520.

LEWIS, Emma, "51% Coalition and UN Women Partner to Build Women as a Political Constituency", *Petchary's Blog*, January 12, 2016, billet accessible en ligne : <https://petchary.wordpress.com/2016/01/12/51-coalition-and-un-women-partner-to-build-women-as-a-political-constituency/>

LEWIS, Emma, "How Often Did Your MP Attend Parliament in 2017-2018? Do You Care?", *Petchary's Blog*, February 26, 2018, billet accessible en ligne : <https://petchary.wordpress.com/2018/02/26/how-often-did-your-mp-attend-parliament-in-2017-2018-do-you-care/>

LEWIS, Linden, "Caribbean Masculinity: Unpacking the Narrative", in LEWIS, Linden, dir., *The Culture of Gender and Sexuality in the Caribbean*, Gainesville, University Press of Florida, 2003, p.94-128.

LEWIS, Linden, "Man Talk, Masculinity, and a Changing Social Environment", *Caribbean Review of Gender Studies*, n° 1, 2007, p.1-20.

LEWIS, Rupert, "Jamaican Black Power in the 1960's", in QUINN, Kate, ed., *Black Power in the Caribbean*, Gainesville, University Press of Florida, 1994, p.53-75.

LEWIS, Rupert, "Party Politics in Jamaica and the Extradition of Christopher 'Dudus' Coke", *The Global South*, vol. 6, n°1, 2012, p.38-54.

LIBÉRATION, « Combien de philosophEs ? », *Libération*, 18 octobre 2018.

LINDSAY, Keisha, "Is the Caribbean Male an Endangered Species?", in MOHAMMED, Patricia, ed., *Gendered Realities. Essays in Caribbean Feminist Thought*, Kingston, University of the West Indies, 2002, p.56-82.

LODGE, Martin, STIRTON, Lindsay, MOLONAY, Kim, "Whitehall in the Caribbean? The legacy of colonial administration for post-colonial democratic development", *Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 53, n°1, p.8-28.

LOUIS, Marieke, *Qu'est-ce qu'une bonne représentation ? L'organisation internationale du travail de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 2016.

LOVENDUSKI, Joni, ed., *State Feminism and Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

LOVENDUSKI, Joni, RUSSELL, Meg, STEPHENSON, Mary-Ann, *The British Council, University College of London*, "Women's political participation in the UK", 2002.

LUCAS, Raphaël, « Marronnage et marronnages », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°89, 2002, p.13-28.

LUTON, Daraigne, "Rallying for More Women - Holness In Support of Increased Female Representation in House", *The Jamaica Gleaner*, January 22, 2016.

M.A., « Hélène Marie-Angélique, Déléguée régionale aux droits des femmes : "Tout est fait pour que les comportements changent" », France-Antilles, 9 mars 2015.

MACAULEY, Margarette May, "An Informal Education Program to Prevent Domestic Violence: Jamaica", in MORRISON, Andrew, LORETO BIEHL, María, ed., *Too Close to Home: Domestic Violence in the Americas*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999, p.169-174.

MAIGUASHA, Bice, "Looking Beyond the Spectacle: Social Movement Theory, Feminist Anti-globalization Activism and the Praxis of Principled Pragmatism", *Globalizations*, vol. 8, n°4, 2011, p.535-549.

MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

MARIE-MAGDELEINE, Loïc, « Entre violence, sexualité et luttes sociales : le destin paradoxal du dancehall », thèse de doctorat de littérature et de civilisation du monde anglophone, Université des Antilles et de la Guyane, 2013.

MARIUS, Kamala, RAIBAUD, Yves, dir., *Genre et Construction de la Géographie*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2013.

MARNEUR, Victor, « Le genre de l'hérédité en politique : une filière d'accès pour les élues municipales en Gironde ? », *Critique internationale*, vol. 73, n°4, 2016, p.53-70.

MARNEUR, Victor, « Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux : le cas des petites communes de Gironde au tournant des réformes paritaires », thèse de doctorat de science politique, Sciences Po Bordeaux, 2016.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère, « De la féminisation des démocraties au genre comme ressource politique. Le cas chilien », *Les Cahiers du Genre*, vol. 3, hors-série n°2, 2011, p.115-133.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère, « Quotas ou parité : enjeux et argumentation », *Recherches féministes*, vol. 12, n°1, 1999, p.103-121.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes, des quotas à la parité ? », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 18, n°1723, p.5-40.

MARQUES, Rosa Maria, BARBOSA, Estela Capelas, HUTZ, Ana, « La femme en Amérique latine et aux Caraïbes », *La Pensée*, n°367, 2011, p.125-138.

MARREL, Guillaume, « L' élu et son double : cumul des mandats et construction de l'État républicain en France du milieu du XIX<sup>ème</sup> au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle », thèse de doctorat de science politique, Université Grenoble 2, 2003.

MARTIN, Denis-Constant, CONSTANT, Fred, *Les démocraties antillaises en crise*, Paris, Karthala, 1996.

MASSIAH, Joycelin, *Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture*, « Les femmes chefs de ménage dans les Caraïbes : structures familiales et conditions de la femme », 1983.

MATHEWS, A. Lanethea, ANDERSEN, Kristi, "A Gender Gap in Publishing? Women's Representation in Edited Political Science Books", *PS*, vol. 34, n°1, 2001, p.143-147.

MATHIEU, Nicole-Claude, « Sexe et Genre », in HIRATA, Helena, LE DAORÉ, Hélène, SENOTIER, Danièle, dir., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p.191-200.

MATHURIN MAIR, Lucille, *A Historical Study of Women in Jamaica: 1655-1844*, Kingston, University of the West Indies Press, 1974, 2006.

MATHURIN MAIR, Lucille, *The Rebel Woman in the British West Indies during Slavery*, Kingston, University of the West Indies Press, 1975, 2007.

MATHURIN MAIR, Lucille, *Women Field Workers in Jamaica during Slavery*, Kingston, Department of History, University of the West Indies, 1987.

MATONTI, Frédérique, « Assemblée féminisée, la parité n'est pas encore gagnée », *Libération*, 27 juin 2017.

MATONTI, Frédérique, *Le genre présidentiel. Enquête sur l'ordre des sexes en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

MAZEAUD, Alice, « Introduction. Au-delà de la crise, les modalités pratiques de la représentation politique », in MAZEAUD, Alice, dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, 2014, p.11-26.

MAZEAUD, Alice, NONJON, Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaine-Sur-Seine, Éditions du Croquant, Sociopo, 2018.

McADAMS, Doug, "Gender as a Mediator of the Activist Experience: The Case of Freedom Summer", *American Journal of Sociology*, vol. 97, n°5, 1992, p.1211-1240.

McADAMS, Doug, *Freedom summer*, New York, Oxford University Press, 1988.

- McBRIDE STETSON, Dorothy, MAZUR, Amy, *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage, 1995.
- McKEE, Helen, "From violence to alliance: Maroons and white settlers in Jamaica, 1739-1795", *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 39, n°1, 2017, p.27-52.
- McKENZIE, Hermione, "The Women's Movement and Public Policy in Jamaica", in LYCKLAMA, Geertje, VARGAS, Virginia, WIERINGA, Saskia, dir., *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America and The Caribbean*, New York, London, Garland Publishing, 1998, p.49-76.
- McQUEEN, Steve, "Twelve Years a Slave", 2014.
- MEEKS, Brian, "Jamaica's Michael Manley (1924-97) Crossing the Contours of Charisma", in DELANO, Franklyn, ed., *PNP People's National Party at 75. The Party for the People*, Kingston, Wilson Franklyn Barnes Publishers, 2013, p.48-66.
- MEEKS, Brian, "The Dudus Events in Jamaica and the Future of Caribbean Politics", *Social and Economic Studies*, vol. 60, n°3-4, 2011, p.183-202.
- MEIER, Petra, LOMBARDO, Emanuela, BUSTELO, Maria, PANTELIDOU MALOUTAS, Maro, "Gender mainstreaming and the bench marking fallacy of women in political decision-making", *The Greek Review of Social Research*, n°117, 2005, p.35-61.
- MÉNY, Yves, *La Corruption de la République*, Paris, Fayard, L'Espace du politique, 1992.
- MESNARD, Éric, « Les mouvements de résistance dans les colonies françaises : l'affaire Bissette (1823-1827) », in DORIGNY, Marcel, dir., *Les abolitions de l'esclavage de L.F. Sonthonax à V. Schoelcher, 1793-1794-1848*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, UNESCO, 1995, p.293-298.
- MESSNER, Michael, "The Limits of 'The Male Sex Role'. An Analysis of the Men's Liberation and Men's Rights Movements Discourse", *Gender and Society*, vol. 12, n°3, 1998, p.255-276.
- MICHALON, Thierry, "The Extension of French Welfare to Overseas Departments", *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n°14, 2014, p.109-125.
- MICHON, Sébastien, « Devenir professionnel de la politique. Militant et collaborateur politique », *Agora. Débats/Jeunesse*, vol. 2, n°52, 2009, p.121-135.
- MICHON, Sébastien, « Études et politique : les effets de la carrière étudiante sur la socialisation politique », thèse de doctorat de science politique, Université Marc Bloch - Strasbourg 2, 2006.
- MILES, William, "Contradictions in the Caribbean. Martinique and the 2002 French National Elections", *French Politics, Culture & Society*, vol. 21, n°3, 2003, p.107-127.
- MILES, William, "Once again from a distance. Martinique and the French Presidential Elections of 2007", *French Politics, Culture & Society*, vol. 25, n°3, 2007, p.102-122.
- MILLER, Errol, *Men at Risk*, Kingston, Jamaica Publishing House, 1991, 1995.
- MILLER, Nashan, *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Women in Politics: The Jamaican Study", date de publication inconnue.
- MINATCHY-BOGAT, Arlette, *Femmes créoles*, Matoury, Ibis Rouge, 2007.
- MINATCHY-BOGAT, Arlette, *Maman ! J'ai raté mes études...*, Matoury, Ibis Rouge, 2009.
- Ministère de l'Intérieur, <https://www.interieur.gouv.fr/>
- Ministère des Outre-Mer, « Guadeloupe », <http://www.outre-mer.gouv.fr/guadeloupe-1>
- MINTZ, Sidney, PRICE, Richard, *The Birth of African-American Culture. An Anthropological Perspective*, Boston, Beacon Press, 1976, 1992.
- MITCHELL, Margaret, *Autant en emporte le vent*, Paris, Gallimard, 1936, 1938.
- MOHAMMED, Patricia, "Like Sugar in Coffee: Third Wave Feminism in the Caribbean", *Social and Economic Studies*, vol. 52, n°3, p.5-30.
- MOHAMMED, Patricia, "The Future of Feminism in the Caribbean", *Feminist Review*, n°64, 2000, p.116-119.
- MOHAMMED, Patricia, "Unmasking Masculinity and Deconstructing Patriarchy: Problems and Possibilities within Feminist Epistemology", in REDDOCK, Rhoda, dir., *Interrogating Caribbean Masculinities. Theoretical and Empirical Analyses*, Kingston, University of the West Indies Press, 2004, p.38-67.
- MOHANTY, Chandra Talpade, "Cartographies of Struggle: Third World Women and the Politics of Feminism", in MOHANTY, Chandra Talpade, RUSSO, Ann, TORRES, Lourdes, ed., *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington, Indiana University Press, 1991, p.51-80.

- MOITT, Bernard, *Women and Slavery in the French Antilles, 1635-1848*, Bloomington, Indianapolis, Indiana University Press, 2001.
- MOLINIER, Pascale, *Le travail du care*, Paris, La Dispute, Le Genre du Monde, 2013.
- MONGE OVIEDO, Rodolfo, "Are we or aren't we?", *NACLA Report on the Americas*, n°25, 1992, p.4-19.
- MONNEY, Vanessa, FILLIEULE, Olivier, AVANZA, Martina, « Les souffrances de la femme-quota. Le cas du syndicat suisse Unia », *Travail, genre et sociétés*, n°3, 2013, p.33-51.
- MOORE, Brian L., HIGMAN, B.W., CAMPBELL, Carl, BRYAN, Patrick, ed., *Slavery, Freedom and Gender. The Dynamics of Caribbean Society*, Kingston, University of the West Indies Press, 2001.
- MOORE, Brian, JOHNSON, Michele, *Neither Led nor Driven: Contesting British Cultural Imperialism in Jamaica, 1865-1920*, Kingston, University of the West Indies Press, 2004.
- MORGAN, Jana, ESPINAL, Rosario, HARTLYN, Jonathan, "Gender Politics in the Dominican Republic: Advances for Women, Ambivalence from Men", *Politics & Gender*, n°4, 2008, p.35-63.
- MORTIER, Renaud, « La féminisation forcée des conseils d'administration », *Droits des sociétés*, n°4, 2011, p.16-80.
- MOSES-SCATLIFFE, Ingrid, "Women's Participation in Politics: A View from the Caribbean", *Canadian Parliamentary Review*, Autumn 2012, p.6-8.
- MOSSUZ-LAVAU, Janine, « La parité en politique : histoire et premier bilan », *Travail, genre et société*, n°7, 2002, p.41-57.
- MULLER, Pierre, SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane, *Genre et action publique : la frontière public-privé en question*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2009.
- MULOT, Stéphanie, « "Je suis la mère, je suis le père !" : l'énigme matrifocale - Relations familiales et rapports de sexe en Guadeloupe », thèse de doctorat de science politique, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2000.
- MULOT, Stéphanie, « Chabines et métisses dans l'univers antillais. Entre assignations et négociations identitaires », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°27, 2008, p.115-134.
- MULOT, Stéphanie, « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », *L'Homme*, vol. 3, n°207-208, 2013, p.159-191.
- MULOT, Stéphanie, « Le mythe du viol fondateur aux Antilles françaises », *Ethnologie française*, vol. 37, n°3, 2007, p.517-524.
- MULOT, Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte post-esclavagiste et matrifocal », *Autrepart*, n°49, 2009, p.117-136.
- MULOT, Stéphanie, « Représenter ou effacer l'esclavage et ses descendants dans l'espace public guadeloupéen : panorama photographique », *L'Ordinaire des Amériques*, Coin des curiosités, Esclavage, article accessible en ligne : <http://journals.openedition.org/ora/942>
- MULOT, Stéphanie, LEFAUCHEUR, Nadine, "Between Respectability and Resistance: French Caribbean Women Confronted by Domination during the Second Half of the Twentieth Century", in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.149-166.
- MUNROE, Trevor, *The Politics of Constitutional Decolonization: Jamaica 1944-1962*, Kingston, Institute of Social and Economic Research, University of the West Indies, 1972.
- MUTURI, Nancy, DONALD, Patricia, "Violence Against Women and Girls in the Caribbean: An Intervention and Lessons Learned from Jamaica", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 52, n°2-3, 2006, p.83-103.
- NABAKO GLENN, Evelyn, "Racial Ethnic Women's Labor: The Intersection of Race, Gender and Class Oppression", *Review of Radical Political Economy*, vol. 17, n°3, 1985, p.86-108.
- NABAKO GLENN, Evelyn, « De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé », in DORLIN, Elsa, dir., *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, Actuel Marx Confrontation, 2009, p.21-70.
- National Workers' Union*, <http://nationalworkersunionjm.org>
- NAVARRÉ, Maud, « De la professionnalisation au désengagement. Les bifurcations dans les carrières des élues en France », *Politique et Sociétés*, vol. 33, n°3, 2014, 79-100.

NAVARRE, Maud, « Les conditions de mobilisation du genre comme ressource politique dans la campagne pour les élections régionales de 2010 en Bourgogne », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Sociétés, 2013, p.69-80.

NAVARRE, Maud, *Devenir élue. Genre et carrière politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

NAVARRE, Maud, dir., *Revue ζ Interrogations ?*, « Penser l'intersectionnalité », n°20, 2015, numéro thématique accessible en ligne : <http://www.revue-interrogations.org/-No20-Penser-l-intersectionnalite->

NDENGUE, Rose, « Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000) », thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7 Diderot, 2018.

NETTLEFORD, Rex, "National Identity and Attitudes to Race in Jamaica", *Race & Class*, vol. 7, n°1, p.59-72.

NEVEU, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.

NICHOLSON, Bradley, "Legal Borrowing and the Origins of Slave Law in the British Colonies", *The American Journal of Legal History*, vol. 38, n°31, 1994, p.38-54.

NICOLAS, Sébastien, « Identités raciales et production du politique : la construction d'Haïti en tant que problème public dans l'imaginaire social caribéen. Études comparées sur la Guadeloupe et la Jamaïque », thèse de doctorat de science politique, Université de Bordeaux - Sciences Po Bordeaux, 2017.

NOL, Jean-Marie, « Les femmes ont pris le pouvoir en Guadeloupe, pas en Martinique », *Politiques publiques*, 7 mars 2016, billet accessible en ligne : <http://politiques-publiques.com/martinique/les-femmes-pris-pouvoir-en-guadeloupe-pas-en-martinique/>

NORRIS, Pippa, *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, New York, Cambridge University Press, 2004.

NORTHRUP, David, « Indentured Indians in the French Antilles. Les immigrants indiens engagés aux Antilles françaises », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n°326-327, 2000, p.245-271.

NORTHUP, Solomon, *Twelve Years a Slave*, New York, Derby & Miller, 1853, 2013.

NOVTA, Natalija, CHENG WONG, Joyce, *Fond Monétaire International*, "Women at Work in Latin America and the Caribbean", 2017.

O'BRIEN, Diana, RICKNE, Johanna, "Gender Quotas and Women's Political Leadership", *American Political Science Review*, vol. 110, n°1, 2016, p.112-126.

OAKLEY, Ann, *Sex, Gender and Society*, Farnham, Ashgate, 2015, 1972.

*Observatoire des inégalités*, <https://www.inegalites.fr/>

*Observatoire Féminin*, « Les femmes et la politique en Guadeloupe », 2008.

*Observatoire Féminin*, <http://www.observatoirefeminin.fr/>

OFFERLÉ, Michel, « Usages et usure de l'héritage en politique », *Revue française de science politique*, vol. 5, n°43, 1993, p.850-856.

OLCOTT, Jocelyn, "'A Plague of Salaried Marxists': Sexuality and Subsistence in the Revolutionary Imaginary of Concha Michel", *Journal of Contemporary History*, vol. 52, n°4, 2017, p.980-998.

OLCOTT, Jocelyn, "'Take Off that Streetwalker's Dress'. Concha Michel and the Cultural Politics of Gender in Postrevolutionary Mexico", *Journal of Women's History*, vol. 21, n°3, 2009, p.36-59.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, « La politique du terrain. Sur la production de données en anthropologie », *Enquête*, n°1, 1995, p.71-109.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, Anthropologie Prospective, 2008.

*Organisation des États Américains, Country Office in Jamaica*, [http://www.oas.org/en/about/offices\\_detail.asp?sCode=JAM](http://www.oas.org/en/about/offices_detail.asp?sCode=JAM)

*Organisation des États Américains, Department of Electoral Cooperation and Observation*, "Chief of Mission Report to OAS Permanent Council. Electoral Observation Mission. General Elections in Jamaica", 2011.

*Organisation des États Américains, Secretariat for Strengthening Democracy*, <http://www.oas.org/en/spa/>

LOUDIN-BASTIDE, Caroline, « La place des femmes dans la division du travail servile (Guadeloupe, Martinique, XVIIe-XIXe siècles) », Congrès Marx International V, 3-6 octobre 2007, Paris-Sorbonne et Nanterre, communication accessible en ligne : [http://actuelmarx.u-paris10.fr/cm5/com/M15\\_Etfem\\_Oudin.doc](http://actuelmarx.u-paris10.fr/cm5/com/M15_Etfem_Oudin.doc)

LOUDIN-BASTIDE, Caroline, *Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVIIe-XIXe siècles)*, Paris, La Découverte, TAP/HIST Contemporaine, 2005.

OUTREMERS 360°, « Législatives 2017 : en Outre-mer, 312 candidats pour 27 sièges à pourvoir », *Outremers 360°*, 22 mai 2017.

PALMIERI, Joëlle, « Le genre institutionnalisé, une machine antipolitique ? », *Esquisses / Les Afriques dans le Monde*, 2018, article accessible en ligne : <https://elam.hypotheses.org/149>

PALMIERI, Sonia, "Feminist Institutionalism and Gender-Sensitive Parliaments: Relating Theory and Practice", in SAWER, Marian, BAKER, Kerry, ed., *Gender Innovations in Political Science. New Norms, New Knowledge*, London, Palgrave Macmillan, 2019, p.173-194 (ouvrage à paraître).

PALMISTE, Clara, « Des sociétés féminines de secours mutuel aux premières organisations féminines politisées en Guadeloupe et en Martinique au début du XXe siècle », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n°154, 2009, p.79-92.

PALMISTE, Clara, « L'engagement pour le suffrage féminin en Guadeloupe au début du XXe siècle », *Gaïac, Revue de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres en Martinique*, n°2, 2010, p.72-81.

PALMISTE, Clara, « L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921) », *Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre, sextant*, n°24-25, 2008, p.43-54.

PALMISTE, Clara, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2014, communication accessible en ligne : <http://nuevomundo.revues.org/66842>

PANNATIER, Gaël, ROUX, Patricia, « Institutionnalisation des études féministes en Suisse. Le défi de l'intégration et le maintien d'une dimension critique », *Les Cahier du CEDREF*, n°13, 2005, p.105-117.

PAOLETTI, Marion, « Femmes et partis politiques », *Femmes, genre et sociétés*, n°37, 2005, p.315-322.

PAOLETTI, Marion, « L'usage stratégique du genre en campagne électorale. Éléments d'observation participante », *Travail, genre et société*, vol. 1, n°11, 2004, p.123-141.

PARIS, Myriam, « "Nous qui versons la vie goutte à goutte". Féminismes et économie reproductive : une sociohistoire du pouvoir colonial à La Réunion », thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018.

PARIS, Myriam, DORLIN, Elsa, « Genre, esclavage et racisme : la fabrication de la virilité », *Contretemps*, n°16, 2006, p.100-108.

PARKER, Nate, "The Birth of a Nation", 2017.

PARRY, Odette, "'Schooling is fooling': Why do Jamaican boys underachieve in school?", *Gender and Education*, vol. 9, n°2, 1997, p.223-232.

PARRY, Odette, *Male Underachievement in High School Education in Jamaica, Barbados, and St. Vincent and the Grenadines*, Kingston, Canoe Press, 2000.

PASSERON, Jean-Claude, GRIGNON, Claude, *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil, 1989.

PATRIAT, Claude, PARODI, Jean Luc, *L'Hérité en politique*, Paris, Économica, La Vie Politique, 1992.

PATTERSON, Orlando, "Slavery and Slave Revolts: A Sociohistorical Analysis of the First Maroon War, 1655-1740", *Social and Economic Studies*, vol. 19, n°3, 1970, p.289-325.

PATTERSON, Orlando, *Slavery and Social Death: A Comparative Study*, Cambridge, Harvard University Press, 1982.

PAXTON, Pamela, "Democracy", in GOERTZ, Gary, MAZUR, Amy, ed., *Politics, Gender and Concepts - Theory and Methodology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p.47-70.

PAYRE, Renaud, MARREL, Guillaume, dir., *Temporalité(s) politique(s). Le temps dans l'action politique collective*, Paris, Bruxelles, Ouvertures politiques, de boeck, 2018.

- PENEFF, Jean, « Le sens de l'observation est-il utile en sociologie ? », *SociologieS*, 2011, article accessible en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/3658#quotation>
- PÉREZ-AGOTE, Alfonso, « La crise de la représentation démocratique. Le cas espagnol : des indignés à Podemos », *Socio*, n°6, 2016 p.171-200.
- PÉROTIN-DUMONT, Anne, *La ville aux îles. La ville dans l'île. Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Karthala, 2000.
- PERROT, Danielle, « La coopération régionale entre les départements d'outre-mer et les États ACP voisins », *Annuaire des Collectivités Locales*, n°11, 1991, p.33-51.
- PETLEY, Christer, "New Perspectives on Slavery and Emancipation in the British Caribbean", *The Historical Journal*, vol. 54, n°3, 2011, p.855-880.
- PETLEY, Christer, "Slavery, Emancipation and the Creole Worldview of Jamaican Colonists, 1830-1834", *Slavery & Abolition. A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, vol. 26, n°1, 2005, p.93-114.
- PHILLIPS, Marva A., ROBERTS, Danny, MARSH, Lauren, "Gender and Trade Union Development: A Situational Analysis of Jamaica", *Social and Economic Studies*, vol. 2, n°60, 2011, p.145-166.
- PHOENIX, Ann, PATTYNAMA, Pamela, "Editorial: Intersectionality", *European Journal of Women's Studies*, vol. 13, n°3, 2006, p.187-192.
- PIERRE, Émeline, *Le caractère subversif de la femme antillaise dans un contexte (post)colonial*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique, « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, n°3, 1991, p.120-133.
- PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, Épreuve des faits, 1989.
- PINEAU, Gisèle, *Cent vies et des poussières*, Paris, Mercure de France, 2012.
- PINEAU, Gisèle, *Le parfum des sirènes*, Paris, Mercure de France, 2018.
- PINEAU, Gisèle, *Morne Câpresse*, Paris, Mercure de France, 2008.
- PIONCHON, Sylvie, DERVILLE, Grégory, « La femme invisible. Sur l'imaginaire du pouvoir politique », *Mots. Les langages du politique*, n°78, 2005, p.53-64.
- PITKIN, Hanna, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.
- POIRET, Christian, « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques. Quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°1, p.195-226.
- PONCHELET, David, « Législatives Outre-mer : des femmes, des néophytes et un grand pluralisme politique », *Franceinfo : outre-mer 1<sup>ère</sup>*, 18 juin 2017.
- Population Data*, "Jamaïque", <https://www.populationdata.net/pays/jamaïque/>
- Population Data*, « Guadeloupe », <https://www.populationdata.net/pays/guadeloupe/>
- Population Statistics*, « Guadeloupe », <http://www.populstat.info/Americas/guadelpg.htm>
- POST, Ken, *Arise Ye Starvelings: the Jamaican Labour Rebellion of 1938 and its Aftermath*, London, Institute of Social Studies, 1979.
- POUCHARD, Alexandre, « Qui sont les nouveaux présidents de départements ? », *Le Monde*, 2 avril 2015.
- POWELL, Dorian, "The Role of Women in the Caribbean", *Social and Economic Studies*, vol. 33, n°2, 1984, p.97-122.
- PRICE, Richard, *Maroon Societies: Rebel Slave Communities in the Americas*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973.
- Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements du Sud*, « Femmes et pouvoir politique », n°10, 1995.
- Programme des Nations Unies pour le Développement - Jamaïque*, <http://www.jm.undp.org/content/jamaica/en/home.htm>
- PRYCE, Kenneth, "The life-styles of West Indians in Britain: A Study of Bristol", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 6, n°3, 1978, p.207-217.
- QUINN, Kate, "Introduction: New Perspectives on Black Power in the Caribbean", in QUINN, Kate, ed., *Black Power in the Caribbean*, Gainesville, University Press of Florida, 1994, p.1-24.

- RAIMBAUD, Baptiste, « Regards sur les inégalités femmes-hommes : La Guadeloupe, un modèle de parité en politique », *Insee Flash. Guadeloupe. Antilles-Guyane*, n°115, 2019.
- RAMKISSOON, Marina, McFARLANE, Tracy, BRANCHE, Clement, “Do Race and Ethnicity Matter in Jamaica? Category Labels versus Personal Self-descriptions of Identity”, *Caribbean Journal of Psychology*, vol. 2, n°2, 2007, p.78-97.
- RAUZDUEL, Rosan, « Ethnie, Classes et Contradictions Culturelles en Guadeloupe », *Socio-anthropologie*, n°4, 1998, article accessible en ligne : <https://socio-anthropologie.revues.org/132>
- RECKORD, Mary, “The Jamaica Slave Rebellion of 1831”, *Past & Present*, n°40, 1968, p.108-125.
- REDDOCK, Rhoda, “Diversity, Difference and Caribbean Feminism: The Challenge of Anti-Racism”, *Caribbean Review of Gender Studies. A Journal of Caribbean Perspectives on Gender and Feminism*, n°1, 2007, article accessible en ligne : [https://sta.uwi.edu/crgs/april2007/journals/Diversity-Feb\\_2007.pdf](https://sta.uwi.edu/crgs/april2007/journals/Diversity-Feb_2007.pdf)
- REDDOCK, Rhoda, “Interrogating Caribbean Masculinities: An Introduction”, in BARRITEAU, Eudine, dir., *Interrogating Caribbean Masculinities. Theoretical and Empirical Analyses*, Kingston, The University of the West Indies Press, 2004, p.i-xxxiv.
- REDDOCK, Rhoda, “Women’s Organizations and Movements in the Commonwealth Caribbean: The Response to Global Economic Crisis in the 1980’s”, *Feminist Review*, vol. 59, n°1, 1998, p.57-73.
- REDDOCK, Rhoda, *Reflections on Gender and Democracy in the Anglophone Caribbean: Historical and Contemporary Considerations*, Amsterdam, Dakar, Sefhis, Codesria, 2004.
- REDIKER, Marcus, *Les Révoltés de l’Amistad. Une odysée atlantique (1839-1842)*, Paris, Seuil, L’Univers historique, 2015.
- RÉGENT, Frédéric, CONFIER, Gilda, MAILLARD, Bruno, *Libres et sans fers. Paroles d’esclaves français. Guadeloupe, Ile Bourbon (Réunion), Martinique*, Paris, Fayard, Histoire, 2015.
- RÉGENT, Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté. La révolution française en Guadeloupe. 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004.
- REID, Stanley, “An Introductory Approach to the Concentration of Power in the Jamaican Corporate Economy”, in STONE, Carl, ed., *Essays on Power and Change in Jamaica*, Kingston, Herald Press, 1976, p.15-44.
- REID, Tyrone, “Poorly Paid Politicians - Jamaican Political Leaders Among the Worst Paid in the Region”, *The Daily Gleaner*, April 21, 2013.
- REVILLARD, Anne, *La cause des femmes dans l’État. Une comparaison France-Québec*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Libres cours politiques, 2016.
- REYNAUD PALIGOT, Carole, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine. 1860-1930*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.
- RICH, Adrienne, “Disloyal to civilization: feminism, racism, gynophobia”, in RICH, Adrienne, ed., *On Lies, Secrets, and Silence*, New York, W.W. Norton & Company, 1979, p.275-310.
- RICKARDS, Lisandra, “The rise of female leaders in the Caribbean”, *Virgin Unite Blog*, August 24, 2017, billet accessible en ligne : <https://www.virgin.com/virgin-unite/rise-female-leaders-caribbean>
- RITTER, Gretchen, MELLOW, Nicole, “The State of Gender Studies in Political Science”, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 571, n°1, 2000, p.121-134.
- RODGERS-HEALEY, Diann, “Why do women vote for women: An exploration of decision criteria in the Australian 2010 federal election”, *The International Journal of Leadership in Public Service*, vol. 9, n°1-2, p.6-21.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.
- ROSENBERG, Leah, “The New Woman and ‘The Dusky Strand’: The Place of Feminism and Women’s Literature in Early Jamaican Nationalism”, *Feminist Review*, vol. 95, n°1, 2010, p.45-63.
- ROYAL, Ségolène, *Ce que je peux enfin vous dire*, Paris, Fayard, 2018.
- RUBIO, Nathalie, DUBOUIS, Louis, *L’avenir des départements antillais*, Aix-en-Provence, La Documentation française, Monde européen et international, 2000.
- RYAN, Michelle, HASLAM, Alexander, KULICH, Clara, “Politics and The Glass Cliff: Evidence that Women Are Preferentially Selected to Contest Hard-to-win Seats”, *Psychology of Women Quarterly*, vol. 34, n°1, 2010, p.56-64.



SA VILAS BOAS, Marie-Hélène, « Écrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n°1, 2012, p.61-74.

SADRAN, Pierre, « Le maire dans le cursus politique : Note sur une singularité française », *Pouvoirs*, n°95, 2000, p.87-101.

SAINTON, Jean-Pierre, *La décolonisation improbable. Cultures et conjonctures politiques en Martinique et en Guadeloupe (1943-1967)*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2012.

SARTORI, Giovanni, «Comparing and Miscomparing», *Journal of Theoretical Politics*, vol. 3, n°3, 1991, p.243-257.

SAWARD, Michael, «The Representative Claim», *Contemporary Political Theory*, vol. 5, n°3, 2006, p.297-318.

SAWARD, Michael, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

SCHMIDT, Nelly, *Victor Schoelcher et l'abolition de l'esclavage*, Paris, Fayard, 1994.

SCHNAPPER, Dominique, «La fin de l'idée de représentation? », in BLONDIAUX, Alain, HELVIG, Jean-Michel, LE GOFF, Jean-Pierre, et al., dir., *Où va notre démocratie ?*, Paris, Bibliothèque publique d'information, 2008, p.49-54.

SCHOR, Naomi, « Cet essentialisme qui n'en est pas un », *Multitude. Revue politique, artistique, philosophique*, 1993, article accessible en ligne : <http://www.multitudes.net/cet-essentialisme-qui-n-en-est-pas/>

SCHWARZ-BART, André, *La mulâtresse Solitude*, Paris, Seuil, 1972.

SCHWARZ-BART, Simone, SCHWARZ-BART, André, *L'ancêtre en Solitude*, Paris, Seuil, 2015.

SCOTT, Joan, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *American Historical Review*, vol. 91, n°5, 1986, p.1053-1075.

SCOTT, Joan, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.

SCOTT, Romario, «Government Approves Construction of New Parliament Building», *The Daily Gleaner*, August 29, 2016.

SCULLY, Pamela, PATON, Diana, ed., *Gender and Slave Emancipation in the Atlantic World*, Durham, London, Duke University Press, 2005.

*Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes*, <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/Gouvernementfrançais>, <http://www.gouvernement.fr/>

SEMPAIRE, Eliane, *La Guadeloupe an tan Sorin. 1940-1943. Vichy en Guadeloupe*, Matoury, Ibis Rouge, 2012.

SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane, « Le gender mainstreaming à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France », *Politique européenne*, vol. 3, n°20, 2006, p.9-33.

SERRE, Delphine, « Le capital culturel dans tous ses états », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°191-192, 2012, p.4-13.

SHARPLEY-WHITING, Tracy Denean, *Black Venus: Sexualized Savages, Primal Fears, and Primitive Narratives in French*, Durham, Duke University Press, 1999.

SHARPLEY-WHITING, Tracy Denean, *Negritude Women*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2002.

SHEPHERD, Verene, «The Dynamics of Afro-Jamaican-East Indian Relations in Jamaica, 1845-1945: A Preliminary Ananalysis», *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 32, n°3-4, 1986, p.14-26.

SHERLOCK, Philip, BENNETT, Hazel, *The Story of the Jamaican People*, Kingston, Ian Randle Publishers, 1998.

SHERPHERD, Verene, BRERETON, Bridget, BAILEY, Barbara, ed., *Engendering history: Caribbean women in historical perspective*, Kingston, London, James Currey Publishers, 1993.

SHIRLEY, Beverley, «Crossing Over the Barriers: A Historical Journey of Women's Political Leadership in the Caribbean», in HOSEIN, Gabrielle, PARPART, Jane, ed., *International Development Research Centre*, «Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean: Women's Understandings of Politics, Experiences of Political Contestation and the Possibilities for Gender Transformation», 2014.

SILDILLIA, Livie, « La socialisation politique des femmes. Le cas des élues des Antilles françaises », thèse de doctorat de science politique, Université des Antilles et de la Guyane, 2012.

SILVERA, Rachel, « Le défi de l'égalité hommes/femmes dans le syndicalisme », *Mouvements*, vol. 1, n°43, 2006, p.23-29.

SINEAU, Mariette, « Parité - Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique », 1994.

SINEAU, Mariette, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, La Vie Politique, 1988.

SINEAU, Mariette, *Femmes et pouvoir sous la Ve République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

SINEAU, Mariette, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

SINEAU, Mariette, TREMBLAY, Manon, « Représentation parlementaire des femmes et système uninominal. Une comparaison France/Québec », in TREMBLAY, Manon, BALLMER-CAO, Thanh-Huyen, MARQUES-PEREIRA, Bérangère, SINEAU, Mariette, dir., *Genre, citoyenneté et représentation*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, 2007, p.151-169.

SIVES, Amanda, "Changing Patrons, from Politicians to Drug Dons: Clientelism in Downtown Kingston, Jamaica", *Latin American Perspectives*, vol. 29, n°5, 2002, p.66-89.

SIVES, Amanda, *Elections, Violence and the Democratic Process in Jamaica: 1994-2007*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2010.

SLEDZIEWSKI, Elisabeth, « Les idéaux démocratiques et les droits des femmes », in CONSEIL DE L'EUROPE, dir., *La démocratie paritaire. Quarante années d'activités du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1992, p.17-27.

SMART, Evelyn, BROWNE, Joan, "Political Empowerment of Women in Jamaica (1944-1992)", 3<sup>rd</sup> All-Island Conference on Jamaican Women, April 11-12, 1992, Kingston.

SMITH-EDWARDS, Alicia, "Jamaica leading project to address underachievement in boys", *The Jamaica Observer*, June 6, 2013.

SMITH, Michael G., *West Indian Family Structure*, Seattle, University of Washington Press, 1962.

SMITH, Raymond T., *Kinship and Class in the West Indies. A Genealogical Study of Jamaica and Guyana*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge Studies in Social Anthropology, 1988, 2007.

SMITH, Raymond T., *The Matrifocal Family: Power, Pluralism and Politics*, London, Routledge, 1996, 2014.

SMITH, Raymond T., *The Negro Family in British Guiana. Family Structure and Social Status in the Village*, London, Routledge & Paul, 1956.

SOARES, Judith, "Addressing the Tensions: Reflections on Feminism in the Caribbean", *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 52, n°2-3, 2006, p.187-197.

SPERO ADOTEVI, Stanislas, *Négritude et négrologues*, Paris, Le Castor Astral, 1972, 1998.

SPIELBERG, Steven, "Amistad", 1997.

SQUIRES, Judith, *The Research Program on Gender Quotas*, "Gender Quotas in Britain: A Fast Track to Equality?", Working Paper Series, n°1, 2004.

*Statistical Institute of Jamaica*, <http://statinja.gov.jm/>

STEPHENS, Evelyn, STEPHENS, John, *Democratic Socialism in Jamaica: The Political Movement and Social Transformation in Dependent Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1986.

STOLER, Ann, "Colonial archives and the arts of governance. On the content in the form", in HAMILTON, Carolyn, ed., *Refiguring the archive*, Dordrecht, Boston, London, Kluwer Academic Publishers, 2002, p.83-100.

STOLER, Ann, "Colonial Archives and the arts of governance", *Archival Science*, n°2, 2002, p.87-109.

STOLER, Ann, *La chair de l'Empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, Paris, La Découverte, 2013.

STOLER, Ann, *Race and the Education of Desire: Foucault's History of Sexuality and the Colonial Order of Things*, Durham, Duke University Press, 1995.

STONE, Carl, *Democracy and Clientelism*, New Brunswick, Transaction Books, 1980.

TARRADE, Jean, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de « l'exclusif » de 1763 à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972.

TAWA LAMA-REWAL, Stéphanie, « Le genre, handicap et ressource des élues municipales en Inde », in GATEAU, Matthieu, NAVARRE, Maud, SCHEPENS, Florent, dir., *Quoi de neuf depuis la parité ? Du genre dans la construction des rôles politiques*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Sociétés, 2013, p.119-131.

TAWA LAMA-REWAL, Stéphanie, « Les femmes et le pouvoir exécutif en Inde », *Histoire@Politique*, vol. 1, n°1, 2007, p.1-20.

TAWA LAMA-REWAL, Stéphanie, *Femmes et politique en Inde et au Népal. Image et présence*, Paris, Karthala, 2004.

TAYLOR, Ula Yvette, *The Veiled Garvey. The Life & Times of Amy Jacques Garvey*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2002.

TERRAL, Roméo, « Soixante ans d'extension de la législation sociale dans les DOM : l'exemple de la Guadeloupe dans les Antilles françaises (1946-2006) », *Revue française des affaires sociales*, vol. 4, n°4, 2014, p.12-27.

THAME, Maziki, THAKUR, Dhanaraj, "The Patriarchal State and the Development of Gender Policy in Jamaica", in HOSEIN, Gabrielle, PARPART, Jane, ed., *International Development Research Centre, "Politics, Power and Gender Justice in the Anglophone Caribbean: Women's Understandings of Politics, Experiences of Political Contestation and the Possibilities for Gender Transformation"*, 2014.

THE DAILY GLEANER, "Dressing Sleeveless in Jamaica", *The Daily Gleaner*, July 4, 2018.

THE GUARDIAN, "Bruce Golding to Resign as Jamaican Prime Minister", *The Guardian*, September 26, 2011.

THE JAMAICA OBSERVER, "Younis supports Hay-Webster's sterilisation call", *The Jamaica Observer*, August 1<sup>st</sup>, 2003.

THE JAMAICA OBSERVER, "Govt to implement gender quotas", *The Jamaica Observer*, March 22, 2016.

THE JAMAICA OBSERVER, "It's now the Bureau of Gender Affairs!", *The Jamaica Observer*, March 27, 2016.

THE JAMAICA OBSERVER, "Reflections on the Republic of Jamaica", *The Jamaica Observer*, November 28, 2015.

THE JAMAICA OBSERVER, "Where is the once-vibrant PNP-Women's Movement?", *The Jamaica Observer*, December 25, 2011.

THÉVIOT, Anaïs, « Mobiliser et militer sur internet : reconfiguration des organisations partisans et du militantisme au Parti Socialiste et à l'Union pour un Mouvement Populaire », thèse de doctorat de science politique, Sciences Po Bordeaux, 2014.

THIBAUT-BOURREL, Agnès, « L'Église catholique en Guadeloupe après l'esclavage : une société sous tutelle cléricale ? », *Bulletin de la société d'histoire de Guadeloupe*, n°112-113, 1997, p.55-109.

THOMAS, Deborah, *Modern Blackness: Nationalism, Globalization, and the Politics of Culture in Jamaica*, Durham, Duke University Press, 2004.

THOMAS, Hugh, *The Slave Trade. The Story of the Atlantic Slave Trade*, New York, Touchstone Rockefeller Center, 1997.

THOMAS, Sue, *How Women Legislate*, Oxford, Oxford University Press, 1994.

TISSOT, Florence, TISSOT, Sylvie, « Je ne suis pas féministe mais... », 2015.

TISSOT, Sylvie, GAUBERT, Christophe, LECHIEN, Marie-Hélène, *Reconversions militantes*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, Sociologie et Sciences Sociales, 2006.

TOURAINÉ, Alain, « La crise de la représentation politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n°1, 1983, p.131-140.

TREMBLAY, Manon, "Democracy, Representation, and Women: A comparative analysis", *Democratization*, vol. 14, n°4, 2007, p.533-548.

TREMBLAY, Manon, "Uncovering the Gendered Effects of Voting Systems: A Few Thoughts About Representation of Women and LGBT People", in SAWER, Marian, BAKER, Kerry, ed., *Gender Innovations in Political Science. New Norms, New Knowledge*, London, Palgrave Macmillan, 2019, p.91-114 (ouvrage à paraître).

TREMBLAY, Manon, « Les femmes et les partis politiques au Québec : de l'exclusion à une inclusion inachevée », in PELLETIER, Réjean, dir., *Les partis politiques québécois dans la tourmente. Mieux comprendre et évaluer leur rôle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2012, p.69-108.

TREMBLAY, Manon, « Représentation », in ACHIN, Catherine, BERENI, Laure, dir., *Dictionnaire genre & science politique*, Paris, Sciences Po Les Presses, Sociétés en mouvement, 2013, p.456-465.

TREMBLAY, Manon, dir., *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Presses du Remue-ménage, 2005.

UMOREN, Imaobong, “‘This is the Age of Woman’: Black Feminism and Black Internationalism in the Works of Una Marson. 1928-1938”, *History of Women in the Americas*, vol. 1, n°1, 2013, p.50-73.

*UN Women - Caribbean*, <http://caribbean.unwomen.org/en>

*Union des Femmes de la Martinique*, <https://unionfemmesmartinique.com/>

*Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe*, <http://ugtg.org/>

*Union interparlementaire*, “Report on Sexism, Harassment and Violence Against Women MP’s”, 2016.

*Union interparlementaire*, “Women in national parliaments”, <http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>

*Union interparlementaire*, “Women in parliament in 2016. The year in review”, 2016.

VAN BERGEN, Paul, “Women Rise to Power in Patriarchal Democracies in the Caribbean. A Three-Part Case Study of Curacao, Guyana and Haiti”, mémoire de Master d'études internationales, *Universiteit Leiden*, 2017.

VARIKAS, Eleni, « Genre et démocratie historique et le paradoxe de l'égalité par le privilège », in RIOT-SARCEY, Michèle, dir., *Démocratie et représentation*, Paris, Kimé, 1995, p.145-162.

VASSELL, Linnette, “The Movement for the Vote for Women. 1918-1919”, *The Jamaican Historical Review*, vol. 18, n°16, 1993, p.40-54.

VASSELL, Linnette, *Friedrich Ebert Stiftung - Jamaica and the Eastern Caribbean*, « The People's National Party (PNP) and an Agenda for Enhancing Women's Participation and Leadership », 2013.

VELAYOUDOM FAITHFUL, Francesca, « La femme antillaise », *Présence Africaine*, n°153, 1996, p.112-136.

VERA GAJARDO, Antonieta, « Les discours de genre dans la campagne présidentielle de Michelle Bachelet : une critique féministe », *Raisons politiques*, vol. 3, n°31, 2008, p.81-103.

VERGÈS, Françoise, « Traite des noirs, esclavage colonial et abolitions : comment rassembler les mémoires », *Hermès. La Revue*, vol. 3, n°52, 2008, p.51-58.

VERGÈS, Françoise, « Une citoyenneté paradoxale, affranchis, colonisés et citoyens des vieilles colonies », in GEORGEL, Chantal, VERGÈS, Françoise, VIVIEN, Alain, dir., *L'abolition de l'esclavage : un combat pour les droits de l'Homme*, Paris, Complexe, 1998, p.17-47.

VERGÈS, Françoise, *La Mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, Paris, Fayard, Pluriel, 2008.

VERGÈS, Françoise, *Un féminisme décolonial*, Paris, La fabrique éditions, 2019.

VÉRONIQUE, Georges, « Créole, créoles français et théories de la créolisation », *L'information grammaticale*, n°85, 2000, p.33-38.

VÉRONIQUE, Georges, « Les créoles français : déni, réalité et reconnaissance au sein de la République française », *Langue française*, vol. 3, n°167, 2010, p.127-140.

*Vie Publique*, « Le système éducatif français, c'est quoi exactement ? », <https://www.vie-publique.fr/france-donnees-cles/ecole/systeme-educatif-francais-est-quoi-exactement.html>

WANQUET, Claude, *La France et la 1<sup>ère</sup> abolition de l'esclavage. 1794-1802*, Paris, Karthala, 1998.

WATERS, Anita, *Race, Class and Political Symbols: Rastafari and Reggae in Jamaican Politics*, New Brunswick, Transaction Books, 1985.

WATSON, Roxanne, “The Native Baptist Church's Political Role in Jamaica: Alexander Bedward's Trial for Sedition”, *The Journal of Caribbean History*, vol. 42, n°2, 2008, p.231-254.

WEATHERS, Mary Ann, “An Argument for Black Women's Liberation as a Revolutionary Force”, in TANNER, Leslie, ed., *Voices from Women's Liberation*, New York, Signet, 1970, p.303-307.

WEBER, Max, *Économie et société. Tome 1*, Paris, Plon, 1922, 1971.

WEBER, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1919, 1963.

WEIS, Tony, "A Precarious Balance: Neoliberalism, Crisis Management, and the Social Implosion of Jamaica", *Capital & Class*, vol. 29, n°1, p.115-147.

WEST, Candace, FENSTERMAKER, Sarah, « Faire la différence », *Terrains & travaux*, vol. 10, n°1, 2006, p.103-136.

WILLIAMS, Eric, *Capitalism and Slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1944.

WILSON, Peter, "Reputation and Respectability: A Suggestion for Caribbean Ethnology", *Man*, vol. 4, n°1, 1969, p.70-84.

WILSON, Peter, *Crab antics: A Caribbean Study of the Conflict Between Reputation and Respectability*, New Haven, Yale University Press, 1973.

WILTSHIRE, Rosina, *Organisation des États Américains*, "Women in Political Office; Latin America and the Caribbean", date et lieu de présentation inconnus.

*Women's Resource and Outreach Centre*, "Gender and Governance: Implications for the Participation of Women on Boards and Commissions in Jamaica", 2008.

YELVINGTON, Kevin A., "The Anthropology of Afro-Latin-America and the Caribbean: Diasporic Dimensions", *Annual Review of Anthropology*, vol. 30, 2001, p.227-260.

ZAIDMAN, Claude, « Peut-on enseigner le féminisme à l'Université ? », *Les Cahiers du CEDREF*, n°13, 2005, p.35-51.

ZANDER, Ulrike, « La hiérarchie socio-raciale en Martinique. Entre persistances postcoloniales et évolution vers un désir de vivre-ensemble », *Asylon(s)*, 2013, n°11, article accessible en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article1288.html>

## BASE DE DONNÉES SUR LES REPRÉSENTANTES

- A.A.S., « La folle semaine sismique de Lucette », *Paroles DOM*, 11 octobre 1996.
- A.A.S., « Les bonnes œuvres de Lucette », *Paroles DOM*, 27 septembre 1996.
- ADAMS, Ann Marie, “Portia’s Common Sense + Emotional Intelligence: Hope for Jamaica”, *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 52, n°2-3, 2006, p.184-186.
- ALLEN, Desmond, “Lisa Hanna: Becoming a woman is hard, painful work – the conclusion”, *The Jamaica Observer*, July 17, 2015.
- ALLEN, Desmond, “Who is this Lisa Hanna that we should be mindful of?”, *The Jamaica Observer*, July 13, 2015.
- ARCHIMÈDE, Gerty, FARRUGIA, Laurent, *Gerty Archimède : interview*, Basse-Terre, Jeunes Antilles, 1976.
- ASSATA, Nzingha, *Women in the Garvey Movement. Includes reproduced essays by Mrs Amy Jacques Garvey and my own personal writing*, York, Kwemara Publications, 2008.
- Assemblée nationale*, « 577 députés », <http://www2.assemblee-nationale.fr/qui>
- Assemblée nationale*, « Anciens députés », <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>
- Assemblée nationale*, « Les femmes députées depuis 1945 », <http://www.assemblee-nationale.fr/elections/femmes-deputees.asp>
- BALFORD, Henry, “#DecisionJa2016: JLP’s Sapphire Longmore to be officially introduced in MoBay tonight”, *The Jamaica Observer*, February 7, 2016.
- BALFORD, Henry, “JLP goes for former beauty queen in St Elizabeth North East”, *The Jamaica Observer*, February 2, 2016.
- BARROW-GILES, Cynthia, ed., *Women in Caribbean Politics*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2006.
- BARROW, Christine, “Edith Clarke: Jamaican Social Reformer and Anthropologist”, *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 44, n°3-4, p.15-34.
- BEAN, Dalea, “Born to Serve: The Political Life of the Most Hon. Portia Simpson Miller”, in BARROW-GILES, Cynthia, dir., *Women in Caribbean Politics*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2006, p.158-168.
- BELLERET, Robert, « L’impératrice de la Guadeloupe - Lucette Michaux-Chevry - “Pa touché Lucette” », *Le Monde*, 15 septembre 2000.
- BELTONI, Claudia, « Claudine Bajazet : les gens ont vu en moi une personne capable de prendre en main la commune », *France-Antilles*, 18 janvier 2016.
- BÉNIN, Justine, *Ma méthode. L’exercice pratique du mandat local*, Saint-André, Graphica, 2017.
- BFM, RMC SPORT, « Présidentielle : Matuidi et des sportifs français appellent à voter Macron », *BFM TV, RMC Sport*, 3 mai 2017.
- BLAKE HANNAH, Barbara, “My Father Who Fathered Me”, *Jamaica Record*, November 20, 1988.
- BLAKE HANNAH, Barbara, *Growing Out: Black Hair and Black Pride in the Swinging Sixties*, Hertford, Hansib Publications, 2008, 2010.
- BLAKE HANNAH, Barbara, *Rastafari. The New Creation*, Kingston, Jamaican Media Productions Ltd, 1997.
- Blog Losbar-Citronnelle, « Maryse Citronnelle », <http://www.losbar-citronnelle2015.com/#!/maryse-citronnelle/cek5>
- BOYNE, Ian, “‘Ayatollah’ Portia? The Prime Minister and the pastors”, *The Daily Gleaner*, April 9, 2006.
- CADOCE, Mona, « Parlons Vrai. Fanm poto mitan », *Nouvelles Étincelles*, 5-12 mars 2015.
- CANAL 10, « CV des candidats Losbar et Citronnelle. Pour les élections départementales du canton 13 Petit-Bourg Goyave », vidéo accessible en ligne : <https://www.facebook.com/106879605998916/videos/898798326807036/>
- CAPDEPUY, Arlette, « Quelle place pour Madame Éboué dans le gaullisme de la Ve République ? », *Histoire@Politique*, vol. 2, n°17, 2012, p.37-50.

Caribbean Community, “Lucille Mathurin Mair”, [http://www.caricom.org/jsp/projects/personalities/lucille\\_mair.jsp?menu=projects](http://www.caricom.org/jsp/projects/personalities/lucille_mair.jsp?menu=projects)

CHOQUET, Isabelle, ODOLA, Octave, « Remaniement : Laura Flessel, une ex-championne populaire » *RTL*, 4 septembre 2018.

COJEAN, Annick, « Laura Flessel : “Je vais m’armer d’une épée... invisible” », *Le Monde*, 28 mai 2017.

Commonwealth Parliamentary Association. Caribbean, Americas and Atlantic Region, “Directory of Regional Women Parliamentarians”, “Jamaica”, <http://www.cpa-caaregion.org/directory.php?mid=7005>

Conseil régional de la Guadeloupe, « Les élus du Conseil régional », [http://www.regionguadeloupe.fr/une-collectivite-un-archipel/les-elus-du-conseil-regional/#\\_](http://www.regionguadeloupe.fr/une-collectivite-un-archipel/les-elus-du-conseil-regional/#_)

Conseil régional de la Guadeloupe, « Parcours de George Tarer - Sage-femme retraitée », vidéo accessible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=FpxjoAqvXmA>

CROSS, Jason, “Sexual Harassment Bill Is Not A Destination - Hanna”, *The Daily Gleaner*, April 20, 2016.

DAVID, Lisa, « Lucette Michaux-Chevry (2è partie de fin). Le parcours difficile d’une femme politique », *Antilla*, 18 décembre 1996.

DAVID, Lisa, « Lucette Michaux-Chevry. Sera-t-elle emportée par le cyclone Dominici ? », *Antilla*, 20 août 1996.

DAVID, Lisa, « Une interview vérité de Lucette Michaux-Chevry », *Antilla*, 11 décembre 1996.

DOUGLAS, Luke, “Consumer rights advocate Hazel Monteith dies at age 94”, *The Daily Gleaner*, June 1, 2012.

Écrivains de la Caraïbe, « Francesca Faithful Velayoudom », <http://ecrivainsdelacaraibe.com/archives/fiches-auteurs/faithful-velayoudom-francesca.html>

ENOFF, Émile Rodolphe, *Les parlementaires de la Guadeloupe. 1889-1958*, Le Gosier, Pierre-Lucien Bertrand Éditions, 2013.

FORD-SMITH, Honor, “Una Marson: Black Nationalist and Feminist Writer”, *Caribbean Quarterly. A Journal of Caribbean Culture*, vol. 34, n°3-4, 1988, p.22-37.

FRANCE-ANTILLES, « Justine Bénin veut gravir un nouvel échelon », *France-Antilles*, 18 avril 2017.

FRANCE-ANTILLES, « Le Moule 2. Bénin à l’aise », *France-Antilles*, 21 mars 2011.

FRANCE-ANTILLES, « Moule 2. Une victoire attendue », *France-Antilles*, 28 mars 2011.

FRANCE-ANTILLES, « Qui sont nos conseillers départementaux ? », *France-Antilles*, 31 mars 2015.

FRANCE-ANTILLES, « Région : Diana Perran, la plus jeune vice-présidente se dévoile », *France-Antilles*, 3 janvier 2016.

GERVAIS, Nicomède, « George Tarer, adjointe au maire de Pointe-à-Pitre de 1965 à 1985 : “Les femmes guadeloupéennes sont entrées en politique avant 1945” », *France-Antilles*, 2 mai 2015.

GERVÉLAS, Marcel, « Capesterre-Belle-Eau - Hugues-Philippe Ramdini et Manuelle Avril en tête », *France-Antilles*, 25 mars 2015.

GAUDELLOUPE 1<sup>ère</sup>, « L’inattendue Justine Bénin devance l’attendue Diana Perran. #legislatives971 », *Guadeloupe 1ère*, 11 juin 2017.

GAUDELLOUPE 1<sup>ère</sup>, « L’inattendue Justine Bénin devance l’attendue Diana Perran. #legislatives971 », *Guadeloupe 1ère*, 11 juin 2017.

GAUDELLOUPE LA 1<sup>ère</sup>, « Exclusif : Lucette Michaux-Chevry met fin à sa carrière politique », *Guadeloupe La 1ère*, 31 janvier 2019.

*Guide du pouvoir*, <http://www.leguidedupouvoir.fr/>

HACQUEMAND, Éric, « Laura Flessel : “La guêpe” dans le nid politique », *Paris Match*, 20 décembre 2017.

HELFT-MALZ, Véronique, LÉVY, Paule-Henriette., *Encyclopédie des femmes politiques sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Patrick Banon, 1996.

HERON, Taitu, “Political Advertising and the Portrayal of Gender, Colour and Class in Jamaica’s General Elections 2007”, *Gender and Governance*, n°5, 2011, p.59-104.

*Houses of Parliament*, “Members”, <http://www.japarliament.gov.jm/#>

- HUSSEY-WHYTE, Donna, "The PM's wife: Juliet Holness speaks of life, love and family", *The Jamaica Observer*, November 13, 2011.
- Jamaica Bureau of Women's Affairs, "Historical Feature on Women", 2010.
- Jamaica Information Service, "Government", <http://jis.gov.jm/government/>
- Jamaica Labour Party, <http://www.jamaicalabourparty.com/>
- JARRET-MACAULEY, Delia, *The Life of Una Marson. 1905-1965*, Manchester, Manchester University Press, 1998.
- JONES, Monique, "Jamaica 1979", *The Jamaica Observer*, May 15, 2012.
- JOSEPH-GABRIEL, Annette, "Gerty Archimède and the Struggle for Decolonial Citizenship in the French Antilles, 1946-51", in GERMAIN, Félix, LARCHER, Silyane, ed., *Black French Women and the Struggle for Equality*, Lincoln, London, University of Nebraska Press, 2018, p.89-106.
- JULIA, Lucie, *Gerty Archimède. Fleur et perle de Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre, Jator, 1996.
- KAULANJAN, Axelle, « Guadeloupe, législatives 2017 : 5 leçons à tirer de la victoire de Justine Bénin », *Caribbean Boss Ladies*, 23 juin 2017, billet accessible en ligne : <http://www.caribbeanbosslady.com/guadeloupe-legislatives-2017-5-le%C3%A7ons-%C3%A0-tirer-de-la-victoire-de-justine-benin-44.html>
- L'OBS, « Après de nouveaux ennuis judiciaires, Lucette Michaux-Chevry abandonne son principal mandat », *L'Obs*, 31 janvier 2019.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, Paris, La Documentation française, 1988.
- LACHAISE, Bernard, « Dans la continuité de Félix Éboué : l'engagement gaulliste d'Eugénie Éboué-Tell sous la IV<sup>e</sup> République », in GUILLAUME, Pierre, dir., *Identités Caraïbes*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p.133-144.
- LE MONDE, « L'opposition remporte les législatives en Jamaïque », *Le Monde*, 30 décembre 2011.
- LE MONDE, « Remaniement : Laura Flessel, la ministre des sports, démissionne », *Le Monde*, 4 septembre 2018.
- LES ÉCHOS, « Lucette Michaux-Chevry », *Les Échos*, 5 décembre 2003.
- LEWIS, Emma, "Jamaica's First Woman Prime Minister Retires Amidst Praise, Criticism - and a Contentious Battle to Succeed Her", *Global Voices*, July 24, 2017.
- LONGBRIDGE, Gladys, *The Memoirs of Lady Bustamante*, Kingston, Kingston Publishers Limited, 1997.
- LOOP NEWS JAMAICA, "Is Portia Simpson Miller too old for leadership?", *Loop News Jamaica*, September 8, 2016.
- LOWRIE-CHIN, Jean, "Beth Jacobs: Farewell to an Iconic Pioneer", *The Jamaica Observer*, March 26, 2007.
- LUTON, Daraigne, "Warmington Calls Lisa Hanna Jezebel, Forced to Withdraw Comment", *The Daily Gleaner*, January 19, 2016.
- MANLEY, Beverley, *The Manley Memoirs*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2008.
- MATHEI, Déborah, « L'Afep rend hommage à Marie-Antoinette Simet-Lutin et son engagement pour les femmes », *France-Antilles*, 13 décembre 2012.
- MATHEI, Déborah, « Le Moule. Gabrielle Louis-Carabin, élue maire de tous les Mouléens », *France-Antilles*, 30 mars 2014.
- MAXWELL, Shakira, "Breaking the Barriers: A Brief Examination of Olivia 'Babsy' Grange", in BARROW-GILES, Cynthia, ed., *Women in Caribbean Politics*, Kingston, Ian Randle Publishers, 2006, p.117-125.
- MICHAUX-CHEVRY, Lucette, « Le président du Conseil Général de la Guadeloupe. Je suis fière pour la première femme guadeloupéenne », *France-Antilles*, 29 mars 1982.
- MICHAUX-CHEVRY, Lucette, 30 janvier 2019, lettre accessible en ligne : [https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/sites/regions\\_outremer/files/assets/documents/2019/01/31/lettre\\_lmc-1004615.pdf](https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/sites/regions_outremer/files/assets/documents/2019/01/31/lettre_lmc-1004615.pdf)
- Ministère de l'Intérieur, « Élections. Les résultats. Municipales », <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales>



- MOREAU, Claude, *Laura Flessel. De l'épée au ministère une ascension fulgurante*, Lausanne, Favre, 2018.
- MORRIS, Ainsworth, "Farewell Hazel Monteith, social worker of vision and insight", *The Daily Gleaner*, June 17, 2012.
- MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica. 1944-2002*, Kingston, Miami, Ian Randle Publishers, 2006.
- NEDELJKOVIC, Eddy, « Lucette Michaux-Chevry : une amitié indéfectible avec le président », *Le Monde*, 22 mars 1986.
- OLLIVRY, Maryvonne, « Une journée dans la vie de Lucette Michaux-Chevry », *Madame Figaro*, 12 juin 1993, p.38-40.
- PATTERSON, Orlando, « Jamaïque - Rencontre avec Portia Simpson Miller, Premier ministre de la Jamaïque », *The New York Times*, 11 janvier 2007 (article traduit par *Le Courrier International*).
- PÉCOUT, Adrien, « Laura Flessel, une ex-escrimeuse de haut niveau au ministère des sports », *Le Monde*, 17 mai 2017.
- PELLAN, Béatrice, « Moutoussamy confirme, Mona Cadoce s'affirme », *France-Antilles*, 30 mars 1993.
- PENCHARD, Marie-Luce, BASSI, Éric, *Outre-mer, terres d'avenir : entretiens avec Éric Bassi / Marie-Luce Penchard*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2012.
- People's National Party*, <http://pnp.org.jm/>
- PROVENÇAL, Claude, « La première femme élue président du Conseil Général », *France-Antilles*, 26 mars 1982.
- RENAULD, Georges, *Félix Éboué & Eugénie Éboué-Tell. Défenseurs des peuples noirs. L'extraordinaire destin d'un couple de Francs-maçons qui changea le cours de la Seconde Guerre Mondiale en coupant à l'ennemi la route du pétrole*, Paris, DETRAD aVs, Les Francs-Maçons méconnus, 2007.
- RIGOLAGE, Jérôme, « Mona Cadoce : relance économique, changement statutaire et moralisation », *France-Antilles*, 12 mars 1993.
- RIGOLAGE, Jérôme, « Mona mobilise... en vain », *France-Antilles*, 30 mars 1993.
- RILEY, Gavin, "10 Facts about Juliet Holness", *Loop News Jamaica*, December 3, 2015.
- ROLLAT, Alain, « Mme Lucette Michaux-Chevry : La "Dame de fer des Caraïbes" », *Le Monde*, 22 mars 1986.
- ROLLÉ, Daniel, « Décès de Marie-Antoinette Simet-Lutin », *MAXImini*, 5 septembre 2002, billet accessible en ligne : <http://www.maximini.com/fr/news/guadeloupe/faits-divers/necrologie--deces-de-marie-antoinette-simet-lutin-720.html>
- ROUGET, Antton, « Laura Flessel : des démêlés fiscaux derrière sa démission au gouvernement », *Mediapart*, 4 septembre 2018.
- ROWE, Yvette, "Rose Leon. Outspoken Jamaican politician who always put people first", *The Guardian*, August 23, 1999.
- Sénat*, « Les anciens sénateurs - Cinquième République », <https://www.senat.fr/anciens-senateurs-5eme-republique/index.html>
- Sénat*, « Les anciens sénateurs - Quatrième République », <https://www.senat.fr/senateurs-4eme-republique/index.html>
- Sénat*, « Les femmes sénateurs depuis 1946 », <http://www.senat.fr/evenement/archives/D25/long.html>
- Sénat*, « Vos sénateurs », <http://www.senat.fr/elus.html>
- SHAKESPEARE-BLACKMORE, Keisha, "Women in the House", *The Daily Gleaner*, September 7, 2007.
- SMART, Evelyn, *Jamaican Women on the Road to Parliament. From the 19th to the Early 21st Century. A Perspective on Their Entry, Contribution and Success in Politics*, Kingston, Arawak publications, 2012.
- Sophia Smith Collection, Smith College*, "Una Elizabeth Jacobs Papers", archives accessibles en ligne : <https://asteria.fivecolleges.edu/findaids/sophiasmith/mnsss257.html>
- TERNISTEN, Xavier, « En Guadeloupe, Lucette Michaux-Chevry mène son dernier combat politique », *Le Monde*, 5 juin 2007.

TERNISTEN, Xavier, « La fille de Lucette Michaux-Chevry, émissaire de la droite en outre-mer », *Le Monde*, 8 juillet 2008.

THE DAILY GLEANER, “Full Statement: Lisa Hanna Was Rude, Jezebel Aptly Describes Her, Says Warmington”, *The Daily Gleaner*, January 22, 2016.

THE DAILY GLEANER, “Jamaicans Welcome First Female Prime Minister”, *The Daily Gleaner*, January 1<sup>st</sup>, 2006.

THE DAILY GLEANER, “Jezebel statement withdrawn”, *The Daily Gleaner*, May 1, 2007.

THE DAILY GLEANER, “JLP distances itself from ‘Jezebel’ statement”, *The Daily Gleaner*, April 27, 2007.

THE DAILY GLEANER, “Portia Simpson Miller - Heart, Soul and Guts”, *The Daily Gleaner*, February 26, 2008.

THE JAMAICA OBSERVER, “Cocktails With: Barbara Blake Hannah”, *The Jamaica Observer*, April 22, 2012.

THE JAMAICA OBSERVER, “Sophia Fraser-Binns appointed PNP Senator”, *The Jamaica Observer*, May 17, 2013.

THE JAMAICA OBSERVER, “Welcome to history, Portia”, *The Jamaica Observer*, March 2, 2006.  
*University of the West Indies*, “Ambassador Lucille Mair”,  
<http://www.mona.uwi.edu/history/ambassador-lucille-mair>

*Ville des Abymes*, « Francesca Faithful », <http://www.ville-abymes.fr/spip.php?article57>

VIRTUE, Erica, “Ambitious Angela - From Beeston Street in Downtown Kingston To PNP Vice-President, Brown-Burke Still Has More to Give”, *The Daily Gleaner*, August 14, 2016.

VIRTUE, Erica, “Damage Control - Holness Reshapes Team in Attempt to Rise from Scandals”, *The Daily Gleaner*, February 14, 2019.

VISCARD, Marie-José, *Regards sur les femmes politiques de Guadeloupe*, Gourbeyre, Nestor, 2009.

*World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/>

*Yale Maurice R. Greenberg World Fellows Program*, “Marlene Malahoo Forte”,  
<http://worldfellows.yale.edu/marlene-malahoo-forte>

## Table des annexes

Annexe 1. Guide d'entretien.....	556
Annexe 2. Portraits des héroïnes guadeloupéennes et jamaïcaines.....	559
Annexe 3. Circonscriptions législatives en Guadeloupe et en Jamaïque .....	561
Annexe 4. Femmes élues au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945 .....	564
Annexe 5. Femmes élues au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983 .....	567
Annexe 6. Femmes élues à la Chambre des représentants de la Jamaïque depuis 1944 .....	571
Annexe 7. Femmes nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959 .....	575
Annexe 8. Guadeloupéennes élues au Parlement français depuis 1945 .....	578
Annexe 9. Femmes élues dans les conseils municipaux de la Guadeloupe aux élections municipales de 2008 et 2014 .....	580
Annexe 10. Femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1947.....	582
Annexe 11. Nombre des femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque aux élections locales de 2007, 2012 et 2016.....	583
Annexe 12. Femmes élues maires en Guadeloupe depuis 1959.....	584
Annexe 13. Liste des femmes élues maires en Jamaïque depuis 1956.....	586
Annexe 14. Liste des Guadeloupéennes nommées au gouvernement français depuis 1986.....	587
Annexe 15. Liste des femmes nommées au gouvernement jamaïcain depuis 1953 .....	588
Annexe 16. Professions déclarées des parents par les représentantes rencontrées en Guadeloupe et en Jamaïque .....	591
Annexe 17. Répartition par secteur d'activité de la population de 14 ans et plus en Jamaïque en 2017.....	592
Annexe 18. Filières d'étude choisies par les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944.....	593
Annexe 19. Répartition par catégorie socioprofessionnelle des professions déclarées par les représentantes guadeloupéennes .....	593
Annexe 20. Répartition par secteur d'activité des professions déclarées par les représentantes jamaïcaines .....	595
Annexe 21. La passation du pouvoir politique par les filles : la dynastie des Duncan en Jamaïque.....	596
Annexe 22. Entre alliance et rivalité politique : le couple Bajazet en Guadeloupe.....	598
Annexe 23. La protégée d'Edward Seaga : l'entrée en politique de Shahine Robinson en Jamaïque.....	599
Annexe 24. La première militante du <i>Parti Communiste Guadeloupéen</i> (PCG) : Gerty Archimede, une pionnière de l'avocature et de la politique en Guadeloupe.....	600
Annexe 25. Des syndicats de l'Éducation nationale au Conseil législatif : Edith Dalton James, une pionnière du militantisme syndical et politique en Jamaïque.....	602
Annexe 26. Des associations à la Nation : Hazel Monteith, l'accès en politique par la défense des droits des consommateurs en Jamaïque.....	603
Annexe 27. L'ouverture du Conseil régional au féminisme : Marie-Antoinette Simet-Lutin, infatigable militante des droits des femmes en Guadeloupe .....	604
Annexe 28. Du monde de l'entreprise aux arcanes de la politique : la trajectoire professionnelle et politique de Natalie Neita Headley en Jamaïque .....	605
Annexe 29. En quête de lecteurs et d'électeurs : la carrière littéraire et politique de Francesca Faithful Velayoudom en Guadeloupe.....	606
Annexe 30. Photographies du meeting électoral du <i>People's National Party</i> (PNP) à Half Way Tree du 31 janvier 2016.....	607
Annexe 31. Mandats cumulés par les femmes dans les assemblées centrales guadeloupéennes...	608

Annexe 32. Les assemblées politiques centrales en Guadeloupe et en Jamaïque.....	611
Annexe 33. Affiliation partisane des président.e.s du Conseil départemental et du Conseil régional de la Guadeloupe.....	614
Annexe 34 : Affiliation partisane des premier.e.s ministres de la Jamaïque depuis 1944 .....	615
Annexe 35. Caricatures de Portia Simpson Miller et de ses ministres.....	616
Annexe 36. Principales étapes du « cadre européen » de la représentation politique des femmes .....	618
Annexe 37. Principales étapes de l'adoption du principe du <i>gender mainstreaming</i> par les institutions européennes .....	619
Annexe 38. Charte des femmes de Guadeloupe.....	620
Annexe 39. Femmes élues et/ou candidates aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque ...	621
Annexe 40. Tracts de présentation des candidat.e.s aux élections générales de 2016 en Jamaïque .....	626

## Annexe 1. Guide d'entretien

*Ce guide d'entretien, en français, a été utilisé pour réaliser les entretiens biographiques en Guadeloupe. Le même guide d'entretien, traduit en anglais, a été utilisé pour mener ces entretiens en Jamaïque.*

### Consigne inaugurale

*Doctorante en science politique à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, je prépare une thèse sur la représentation des femmes dans les assemblées politiques en Guadeloupe et en Jamaïque depuis 1944. Je réalise dans le cadre de cette recherche des entretiens auprès des femmes politiques en Guadeloupe et en Jamaïque. À travers cet entretien, je cherche à en savoir plus sur votre parcours politique, professionnel et personnel. Je vais vous demander d'évoquer votre biographie autour de grandes questions thématiques.*

#### 1. Données de base

- Date et lieu de naissance.
- Situation matrimoniale et nombre d'enfants.
- Mandats politiques et défaites électorales.
- Parti politique ou sensibilité politique.

### TRAJECTOIRE PERSONNELLE

#### 2. Enfance, famille et scolarisation

##### Enfance et famille

- Origine géographique (milieu urbain ou rural).
- Origine sociale (profession des parents et des grands-parents).
- Structure familiale (présence des parents et des membres de la famille élargie, frères et sœurs, position dans la fratrie).
- Organisation familiale (division des rôles entre les membres de la famille).
- Pratique religieuse (des parents et des enfants, poursuite de la pratique religieuse).

##### Scolarisation primaire et secondaire

- Enseignement primaire (établissement, niveau scolaire).
- Enseignement secondaire (établissement, niveau scolaire, orientation scolaire).
- Activités scolaires (responsabilités de représentation).
- Activités extra-scolaires (associatives, sportives ou musicales).

Scolarisation supérieure

- Enseignement supérieur (établissement, orientation universitaire, diplômes obtenus, conditions d'études).
- Activités universitaires (responsabilités de représentation).
- Activités extra-universitaires (associatives, sportives ou musicales).

**TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE****3. Parcours professionnel**

- Profession actuelle.
- Choix initial de carrière professionnelle et évolution.
- Activités syndicales.

**TRAJECTOIRE POLITIQUE****4. Entrée en politique**Socialisation politique

- Activité et intérêt politique des parents et des grands-parents et des frères et sœurs (mandats, militantisme, discussions, journaux, réunions).
- Intérêt pour la politique (politisation de l'entourage familial, démarche personnelle, modèles politiques).
- Volonté de faire de la politique (date d'engagement en politique et d'entrée au parti, raisons, liens avec la profession exercée ou la formation).
- Description des premières années de politique (candidature directe à un mandat ou précédée par une activité militante de base, le cas échéant, responsabilités et évolution au sein du parti).

Premier mandat

- Circonstances de l'investiture (conjoncture politique nationale, rapports de force locaux, légitimité ressentie, motivations personnelles).
- Réactions de l'entourage (famille, parti, autres partis, médias).
- Atouts (compétences, rapport au terrain, insertion dans des groupes de soutien, formation) et handicaps pendant la campagne.
- Résultats (mode de scrutin, échec ou succès, raisons).
- Si plusieurs candidatures avant succès, différences entre la première candidature et celle ayant permis un succès.

**5. Le métier de femme politique**Premières impressions

- Impressions lors de la première entrée à l'assemblée politique.

Mandats détenus

- Nombre et durée des mandats détenus, commissions, responsabilités exercées.
- Si plusieurs mandats, différence entre le premier mandat et les autres, préférence personnelle.

Professionnalisation politique

- Apprentissage du métier politique (« sur le tas », mentors, formations).
- Choix de professionnalisation politique.

Exercice du métier politique

- Conception du mandat de représentant.
- Gratifications (avantages, valorisation) et difficultés (contraintes, doutes, sacrifices).

**6. Vie quotidienne d'une femme/d'un homme politique**

- Perception générale (situation provisoire ou gérable dans le temps).
- Emploi du temps (agencement des activités personnelles, professionnelles et politiques, hiérarchisation des activités).
- Aménagements (organisation familiale et aide du conjoint et de l'entourage familial et extra familial, aménagements professionnels, personnel politique).

**QUESTIONS D'OPINION****7. Représentation politique des femmes**

- Perception de la représentation politique actuelle des femmes (en Guadeloupe ou en Jamaïque et dans la Caraïbe, anticipation des évolutions, modèles féminins).
- Perception des atouts et des obstacles à la représentation des femmes en politique.
- Rapports aux collègues pendant le ou les mandats politiques (nombre de femmes siégeant dans l'assemblée politique, solidarité féminine, hostilité masculine).
- Rapport au féminisme.
- Perception de la nécessité des femmes en politique (égalitarisme, spécificité féminine).
- Solutions proposées pour accroître la représentation politique des femmes (position sur la parité ou les quotas).

## **Annexe 2. Portraits des héroïnes guadeloupéennes et jamaïcaines**

### **Annexe 2.1. Photographie de la statue de la mulâtresse Solitude érigée aux Abymes**

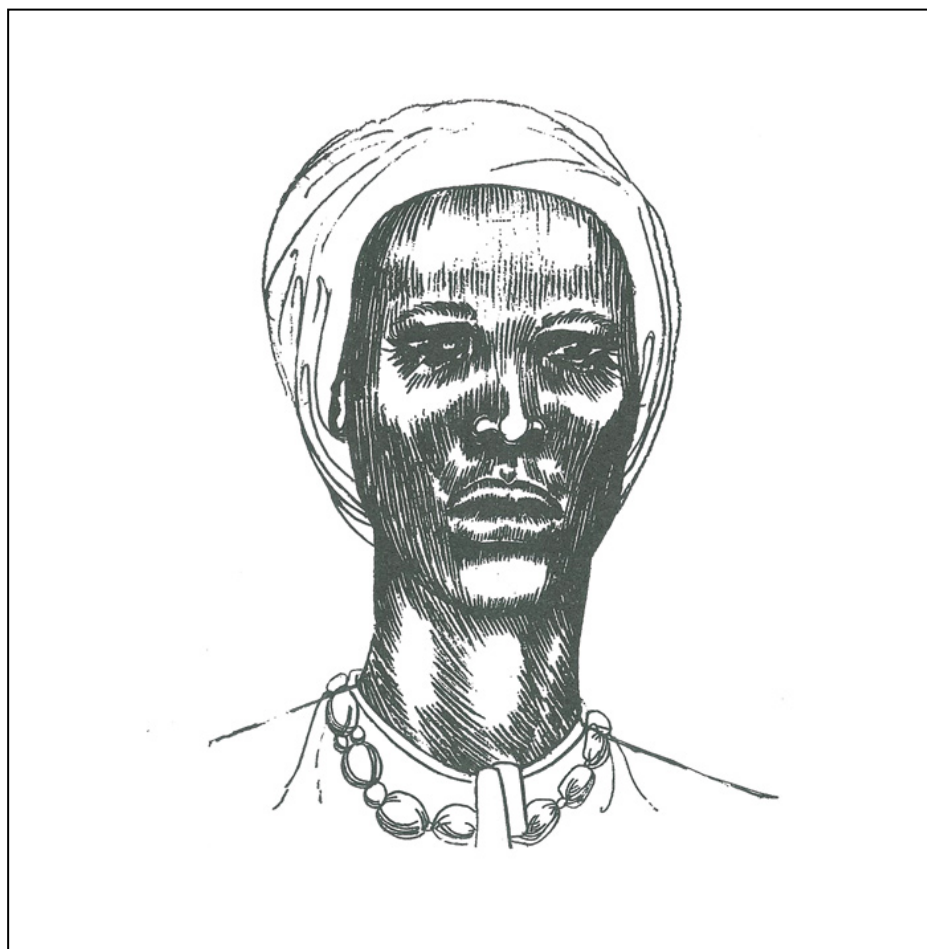


Photographie : Soizic Brohan.

Source : Exposition « Figures de femmes des Outre-mer », Palais d'Iéna, Paris, 13-17 décembre 2016.



## Annexe 2.2. Portrait officiel de Nanny of the Maroons



Source : *Jamaica Information Service*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Jamaica Information Service*, "Nanny of the Maroons", <https://jis.gov.jm/information/heroes/nanny-of-the-maroons/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

### Annexe 3. Circonscriptions législatives en Guadeloupe et en Jamaïque

#### Annexe 3.1. Liste des circonscriptions législatives en Guadeloupe depuis 2012

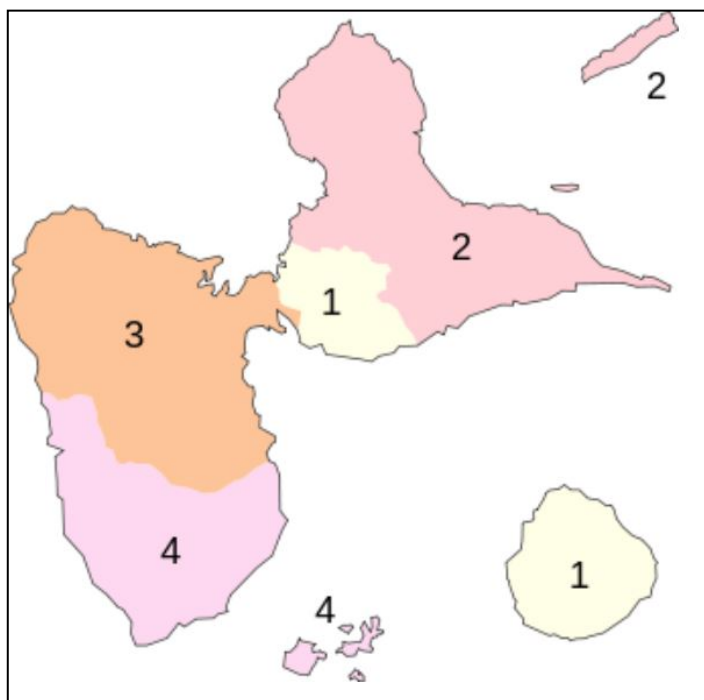
Tableau des circonscriptions législatives en Guadeloupe depuis 2012

1 <sup>ère</sup> circonscription	Les Abymes-1, Les Abymes-2, Les Abymes-3, Les Abymes-4, Les Abymes-5, Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg, Morne-à-l'Eau-1, Morne-à-l'Eau-2, Pointe-à-Pitre-1, Pointe-à-Pitre-2, Pointe-à-Pitre-3, Saint-Louis
2 <sup>ème</sup> circonscription	La Désirade, Le Gosier-1, Le Gosier-2, Le Moule-1, Le Moule-2, Petit-Canal, Port-Louis, Saint-François, Sainte-Anne-1, Sainte-Anne-2
3 <sup>ème</sup> circonscription	Baie-Mahault, Goyave, Lamentin, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Sainte-Rose-1, Sainte-Rose-2
4 <sup>ème</sup> circonscription	Basse-Terre-1, Basse-Terre-2, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau-1, Capesterre-Belle-Eau-2, Gourbeyre, Saint-Claude, Les Saintes, Trois-Rivières, Vieux-Habitants

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Préfecture de la Guadeloupe<sup>1</sup>.

Carte des circonscriptions législatives en Guadeloupe depuis 2012



Source : *Outremers 360*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Préfecture de la Guadeloupe, <http://www.guadeloupe.gouv.fr/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

<sup>2</sup> OUTREMERS 360°, « Législatives 2017 : en Outre-mer, 312 candidats pour 27 sièges à pourvoir », *Outremers 360°*, 22 mai 2017.

### Annexe 3.2. Liste des circonscriptions législatives en Jamaïque depuis 2012

Tableau récapitulatif des circonscriptions législatives en Jamaïque depuis 2012

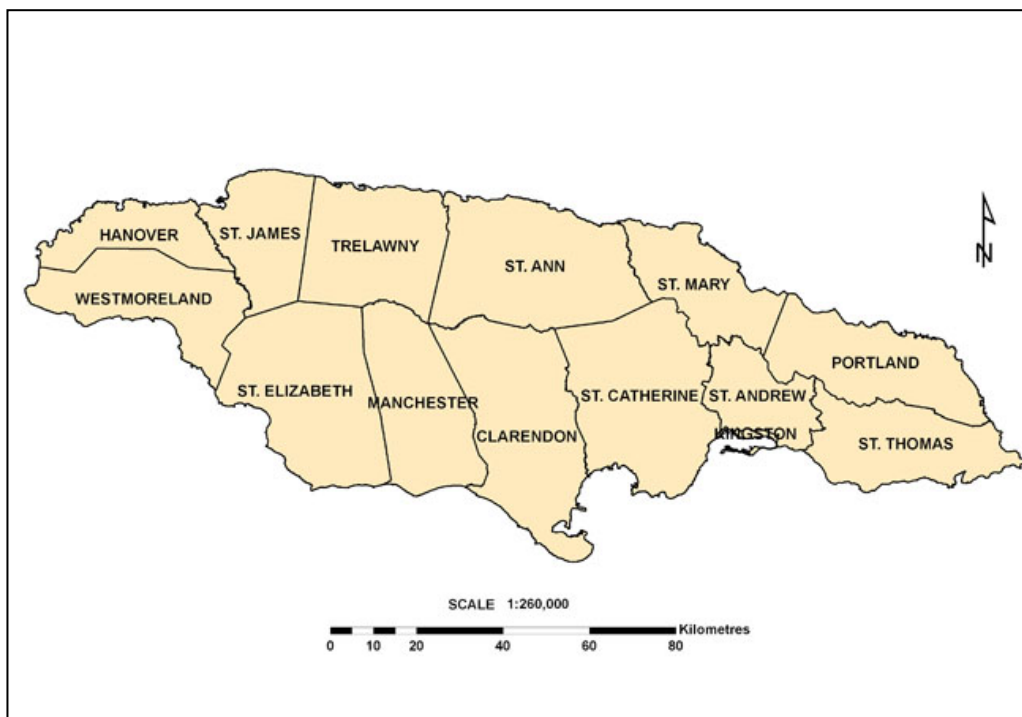
Comtés	Circonscriptions	Paroisses
CORNWALL	Hanover	Hanover Eastern, Hanover Western
	St. Elisabeth	St. Elisabeth North Eastern, St. Elisabeth North Western, St. Elisabeth South Eastern, St. Elisabeth South Western
	St. James	St. James Central, St. James East Central, St. James North Western, St. James Southern, St. James West Central
	Trelawny	Trelawny Northern, Trelawny Southern
	Westmoreland	Westmoreland Central, Westmoreland Eastern, Westmoreland Western
MIDDLESEX	Clarendon	Clarendon Central, Clarendon Northern, Clarendon North Central, Clarendon North Western, Clarendon South Eastern, Clarendon South Western
	Manchester	Manchester Central, Manchester North Eastern, Manchester North Western, Manchester Southern
	St. Ann	St. Ann North Eastern, St. Ann North Western, St. Ann South Eastern, St. Ann South Western
	St. Catherine	St. Catherine Central, St. Catherine Eastern, St. Catherine East Central, St. Catherine North Central, St. Catherine North Eastern, St. Catherine North Western, St. Catherine Southern, St. Catherine South Central, St. Catherine South Eastern, St. Catherine South Western, St. Catherine West Central
	St. Mary	St. Mary Central, St. Mary South Eastern, St. Mary Western
SURREY	Kingston	Kingston Central, Kingston East & Port Royal, Kingston Western
	Portland	Portland Eastern, Portland Western
	St. Andrew	St. Andrew Eastern, St. Andrew East Central, St. Andrew East Rural, St. Andrew North Central, St. Andrew North Eastern, St. Andrew North Western, St. Andrew Southern, St. Andrew South Eastern, St. Andrew South Western, St. Andrew Western, St. Andrew West Central, St. Andrew West Rural
	St. Thomas	St. Thomas Eastern, St. Thomas Western

Tableau : Soizic Brohan.

Source : *Electoral Commission of Jamaica*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Electoral Commission of Jamaica*, <http://ecj.com.jm/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

*Carte récapitulative des circonscriptions législatives en Jamaïque depuis 2012*



Source : *Electoral Commission of Jamaica*<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Ibid.

## Annexe 4. Femmes élues au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945

### Annexe 4.1. Liste des femmes élues au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945

Législature	Conseillères départementales	Affiliation politique	Canton	Occurrence	Fonction exécutive
1945	Gerty Archimède	PCG	Basse-Terre 1	1/2	
1958	Gerty Archimède	PCG	Basse-Terre 1	2/2	
	Albertine Baclet	UNR	Saint-Louis	1/3	
1964	Albertine Baclet	UNR	Saint-Louis	2/3	
1970	Albertine Baclet	UNR	Saint-Louis	3/3	
1976	Marlène Captant	NR	Sainte-Anne 2	1/2	
	Lucette Michaux-Chevry	PS	Saint-Claude	1/3	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
1982	Lucette Michaux-Chevry	RPR	Saint-Claude/Gourbeyre	2/3	Présidente
1985	Gabrielle Louis-Carabin	DVD	Moule 1	1/4	
	Agnès Tantin	PS	Abymes 4	1/2	3 <sup>ème</sup> secrétaire
1988	Lucette Michaux-Chevry	RPR	Gourbeyre	3/3	
	Agnès Tantin	PS	Abymes 4	2/2	Membre (reconduite en 1992)
1992	Gabrielle Louis-Carabin	NR	Moule 1	2/4	
1998	Marcelle Chamougon	OG	Baie-Mahault	1/1	
	Gabrielle Louis-Carabin	OG	Moule 1	3/4	
2001	Marlène Captant	DVD	Sainte-Anne 1	2/2	
	Roberte Jeanne-Meri	DVG	Le Gosier 2	1/1	(Membre en 2004)
	Jeanny Marc	DVG	Sainte-Rose 2	1/2	(1 <sup>ère</sup> vice-présidente en 2004)
	M. Miraculeux-Bourgeois	DVG	Capesterre-de-M-G	1/2	(12 <sup>ème</sup> vice-présidente en 2004)
	M.-Y. Ponchateau-Th. (2003)	PS	Baillif/Vieux-Habitants	1/1	(5 <sup>ème</sup> vice-présidente en 2004)
	Brigitte Rodes	OG	Basse-Terre 1	1/2	(Secrétaire en 2004)
2004	Germaine Lacréole	RPR	Moule 1	1/1	7 <sup>ème</sup> vice-présidente (10 <sup>ème</sup> VP en 2008)
2008	Marylène Lefort	PS	Bouillante	1/1	Membre
	M. Miraculeux-Bourgeois	GUSR	Capesterre	2/2	12 <sup>ème</sup> vice-présidente (reconduite en 2011)
	Henriette Solignac	DVD	Basse-Terre 1	1/1	
2011	Justine Benin	DVD	Moule 2	1/2	
	Chantal Lerus	DVG	Les Abymes 1	1/2	
	Gabrielle Louis-Carabin	DVD	Moule 1	4/4	
2015	Emmanuelle Avril	PS	Capesterre	1/1	8 <sup>ème</sup> vice-présidente

	Claudine Bajazet	PS	Sainte-Rose 2	1/1	12 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Justine Benin	PS	Moule	2/2	
	Marlène Bernard	PS	Petit-Canal	1/1	2 <sup>ème</sup> vice-présidente
	France-Lise Bernis	DVG	Gosier	1/1	Membre
	Josette Borel Lincertin	PS	Abymes 3	1/1	Présidente
	Marie-Lucile Breslau	DVG	Vieux-Habitants	1/1	Membre
	Maryse Citronnelle	DVG	Petit-Bourg	1/1	Membre
	Gerty Dan	DVG	Baie-Mahault 2	1/1	
	Nicole Erdan	PS	Trois-Rivières	1/1	Membre
	Maryse Etzol	PS	Marie-Galante	1/1	6 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Lydia Faro-Couriol	DVG	Sainte-Anne	1/1	
	Eliane Guiougou	PS	Abymes 2	1/1	5 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Chantal Lerus	DVG	Abymes 1	2/2	Membre
	Jeanny Marc	DVG	Sainte-Rose 1	2/2	Membre
	Liliane Maximin	PS	Lamentin	1/1	
	Marlène Melisse	DVG	Pointe-à-Pitre	1/1	4 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Corinne Petro	DVG	Baie-Mahault 1	1/1	Membre
	Baptista Robert	UMP	Saint-François	1/1	Membre
	Brigitte Rodes	PS	Basse-Terre	2/2	10 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Marie-Chantal Saint-Sauveur	DVG	Morne-à-l'Eau	1/1	

PCG : Parti Communiste Guadeloupéen UNR : Union pour la Nouvelle République NR : Non renseigné PS : Parti Socialiste RPR : Rassemblement Pour la République DVD : Divers Droite OG : Objectif Guadeloupe DVG : Divers Gauche GUSR : Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalités UMP : Union pour un Mouvement Populaire

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

### Annexe 4.2. Proportion des femmes élues au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945

Législature	Nombre de sièges			Nombre de sièges renouvelés			Proportion des femmes élues
	T	H	F	T	H	F	
1945	36	35	1	18	17	1	2,8%
1949	36	35	1	18	18	0	2,8%
1951	36	36	0	18	18	0	0%
1955	36	36	0	18	18	0	0%
1958	36	34	2	18	16	2	5,5%
1961	36	34	2	18	18	0	5,5%
1964	36	35	1	18	17	1	2,8%
1967	36	35	1	18	18	0	2,8%
1970	36	35	1	18	17	1	2,8%
1973	36	35	1	18	18	0	2,8%
1976	36	34	2	18	16	2	5,5%
1979	36	34	2	18	18	0	5,5%
1982	36	35	1	18	17	1	2,8%
1985	42	39	3	24	22	2	7,1%
1988	42	39	3	21	19	2	7,1%
1992	43	40	3	22	21	1	7%
1994	43	43	0	21	21	0	0%
1998	43	41	2	22	20	2	4,7%
2001	43	36	7	21	16	5	16,3%
2004	43	36	7	22	21	1	16,3%
2008	40	36	4	24	21	3	10%
2011	40	34	6	19	16	3	15%
2015	42	21	21	42	21	21	50%
<b>Total</b>	<b>472</b>			<b>48</b>			<b>10,1%</b>

T : Total H : Hommes F : Femmes

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

## Annexe 5. Femmes élues au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983

### Annexe 5.1. Liste des femmes élues au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983

Législature	Conseillères régionales	Liste politique	Occurrence	Fonction exécutive
1983	Mona Cadoce	PCG	1/5	
	Lucette Michaux-Chevry	DVD - RPR	1/6	
	Marie-Antoinette Simet-Lutin	DVD - RPR	1/1	
1986	Mona Cadoce	PCG	2/5	5 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Marlène Captant	DVD - RPR	1/1	
	Lucette Michaux-Chevry	DVD - RPR	2/6	
1992	Mona Cadoce	PCG	3/5	
	Fély Kacy-Bambuck	PPDG	1/3	
	Gabrielle Louis-Carabin	FRUI-G (PS diss.)	1/6	
	Lucette Michaux-Chevry	RPR - UDF	3/6	Présidente
1993	Mona Cadoce	PCG	4/5	
	Marie-Chantal Jeanne-Mozart	RPR - UDF	1/1	
	Gabrielle Louis-Carabin	RPR - UDF	2/6	7 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Lucette Michaux-Chevry	RPR - UDF	4/6	Présidente
1998	Mona Cadoce	PCG	5/5	
	Marcelle Chammougon	OG	1/1	2 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Doris Checkmodinedib Nabal	OG	1/1	
	Marie-Françoise Foule	OG	1/1	10 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Claudette Francius-Figueres	OG	1/2	
	Reinette Juliard	OG	1/2	
	Gabrielle Louis-Carabin	OG	3/6	5 <sup>ème</sup> vice-présidente
Lucette Michaux-Chevry	OG	5/6	Présidente	
2004	Manuelle Avril	PS - PPDG - GUSR	1/1	
	Claudine Bibrac	OG - DVG - UMP	1/1	
	Josette Borel Lincertin	PS - PPDG - GUSR	1/2	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	Céline Brasseur	PS - PPDG - GUSR	1/1	3 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Maryse Etzol	OG - DVG - UMP	1/2	
	Claudette Francius-Figueres	OG - DVG - UMP	2/2	Membre
	Robertte Jeanne-Meri	PS - PPDG - GUSR	1/2	9 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Fély Kacy-Bambuck	PS - PPDG - GUSR	2/3	7 <sup>ème</sup> vice-présidente



	Germaine Lacréole	PS - PPDG - GUSR	1/1	
	Caroll Laug	PS - PPDG - GUSR	1/1	Membre
	Jacqueline Lobeau	PS - PPDG - GUSR	1/1	Membre
	Gabrielle Louis-Carabin	OG - DVG - UMP	4/6	
	Thérèse Marianne-Pépin	PS - PPDG - GUSR	1/2	11 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Marlène Melisse	PS - PPDG - GUSR	1/1	4 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Bernadette Mevalet	PS - PPDG - GUSR	1/1	
	Lucette Michaux-Chevry	OG - DVG - UMP	6/6	
	Claudy Movrel	OG - DVG - UMP	1/1	
	Marie-Yveline Ponchateau-Theobald	PS - PPDG - GUSR	1/2	
	Mauricia Rangassamy	OG - DVG - UMP	1/1	Membre
	Gina Theodore	PS - PPDG - GUSR	1/1	5 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Hélène Vainqueur-Christophe	PS - PPDG - GUSR	1/3	
<b>2010</b>	Claudine Bajazet	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/1	
	Justine Benin	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/1	3 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Marlène Bernard	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/1	
	Josette Borel Lincertin	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	2/2	1 <sup>ère</sup> vice-présidente
	Evita Chevry	PS diss. - GUSR - UPLG - PCG - PSG - Verts diss.	1/1	
	Sylvie Dagonia	PS diss. - GUSR - UPLG - PCG - PSG - Verts diss.	1/2	
	Sylvie Davillé	CDI	1/1	
	Maryse Etzol	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	2/2	
	Reinette Juliard	UMP - LGM - NC	2/2	
	Fély Kacy-Bambuck	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	3/3	9 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Thérèse Marianne-Pépin	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	2/2	
	Michelle Maxo	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/1	
	Roberte Jeanne-Meri	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	2/2	
	Marie-Camille Mounien	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/2	
	Gabrielle Louis-Carabin	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	5/6	
	Marie-Luce Penchard	UMP - LGM - NC	1/2	
	Hélène Polifonte-Molia	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/1	7 <sup>ème</sup> vice-présidente
	Marie-Yveline Ponchateau-Theobald	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	2/2	11 <sup>ème</sup> vice-présidente
Marie-Claire Pozzoli	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	1/1		
Hélène Vainqueur-Christophe	PS - PPDG - Verts - UMP diss. - GUSR - MoDem	2/3	5 <sup>ème</sup> vice-présidente	
<b>2015</b>	Betty Armougon	PS - CELV - PPDG	1/1	
	Patricia Baillet	GUSR - DVG - DVD	1/1	
	Gersiane Bondot	GUSR - DVG - DVD	1/1	

Maguy Celigny	GUSR - DVG - DVD	1/1	6 <sup>ème</sup> vice-présidente
Nita Cerol	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Sylvie Dagonia	GUSR - DVG - DVD	2/2	
Monique Decastel	PS - CELV - PPDG	1/1	
Annick Destouches	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Francesca Faithful-Velayoudoum	PS - CELV - PPDG	1/1	
Sylvie Gustave dit Duflo	GUSR - DVG - DVD	1/1	8 <sup>ème</sup> vice-présidente
Jennifer Linon	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Gabrielle Louis-Carabin	PS - CELV - PPDG	6/6	
Marie-Camille Mounien	PS - CELV - PPDG	1/2	Membre
Marie-Luce Penchard	GUSR - DVG - DVD	2/2	2 <sup>ème</sup> vice-présidente
Diana Perran	GUSR - DVG - DVD	1/1	4 <sup>ème</sup> vice-présidente
Corinne Petro	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Valérie Samuel	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Sonia Taillepierre	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Marie-Eugène Trobo Thomaseau	GUSR - DVG - DVD	1/1	
Hélène Vainqueur-Christophe	PS - CELV - PPDG	3/3	Membre

PCG : Parti Communiste Guadeloupéen DVD : Divers Droite RPR : Rassemblement pour la République PPDG : Parti Progressiste Démocratique Guadeloupéen FRUI-G : Front Uni dans l'Intérêt de la Guadeloupe UDF : Union pour la Démocratie Française PS : Parti Socialiste GUSR : Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalités OG : Objectif Guadeloupe DVG : Divers Gauche UMP : Union pour un Mouvement Populaire MoDem : Mouvement Démocratique UPLG : Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe PSG : Parti Socialiste Guadeloupéen CDI : Collectif des Inkorruptibles LGM : La Gauche Moderne NC : Nouveau Centre CELV : Caraïbe Écologie Les Verts Guadeloupe

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

### Annexe 5.2. Proportion des femmes élues au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983

Législature	Nombre de sièges	Nombre d'hommes élus	Nombre de femmes élues	Proportion des femmes élues
1983	41	38	3	7,3%
1986	41	38	3	7,3%
1992	41	37	4	9,8%
1993	41	36	4	12,2%
1998	41	36	8	19,5%
2004	41	20	21	51,2%
2010	41	21	20	48,8%
2015	41	21	20	48,8%
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>245</b>	<b>83</b>	<b>25,3%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*).

## Annexe 6. Femmes élues à la Chambre des représentants de la Jamaïque depuis 1944

### Annexe 6.1. Liste des femmes élues à la Chambre des représentants de la Jamaïque depuis 1944

Législature	Représentantes	Parti politique	Circonscription	Occurrence	Fonction exécutive
1944	Iris Collins	Lab.	St. James North Western	1/1	
1949	Rose Leon	Lab.	St. Andrew Western	1/3	
1955	Rose Leon	JLP	St. Andrew Western	2/3	
1959	Iris King	PNP	Kingston West Central	1/2	
1962	Iris King	PNP	Kingston West Central	2/2	
1967	Enid Bennett	JLP	St. Catherine Central	1/7	
	Esme Grant	JLP	Westmoreland North Eastern	1/1	
1972	Enid Bennett	JLP	St. Catherine Central	2/7	
	Rose Leon	PNP	Kingston Central	3/3	
1976	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	3/7	
	Mavis Gilmour	JLP	St. Andrew South Eastern	1/3	
	Carmen McGregor	PNP	Westmoreland Western	1/1	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	1/9	
	Violet Thompson	PNP	St. Thomas Eastern	1/1	
1980	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	4/7	
	Mavis Gilmour	JLP	St. Andrew West Rural	2/3	
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew East Rural	1/2	
	Princess Lawes	JLP	St. Ann North Western	1/2	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	2/9	
Euphemia Williams	JLP	Westmoreland South Eastern	1/1		
1983	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	5/7	
	Joan Chung	JLP	St. Mary East Central	1/1	
	Mavis Gilmour	JLP	St. Andrew West Rural	3/3	
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew East Rural	2/2	
	Hyacinth Knight	JLP	St. Mary Western	1/1	
	Princess Lawes	JLP	St. Ann North Western	2/2	
Patricia Pink	JLP	St. Ann South Eastern	1/1		
1989	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	6/7	
	Violet Neilson	PNP	St. James East Central	1/3	Vice-présidente (présidente en 1991)

	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	3/9	
1993	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	7/7	
	Olivia Grange	JLP	Kingston Central	1/6	
	Karlene Kirlew-Robertson	PNP	St. Andrew North Eastern	1/1	
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	1/2	
	Violet Neilson	PNP	St. James East Central	2/3	Présidente
	Heather Robinson	PNP	St. Catherine South Central	1/1	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	4/9	
	Marjorie Taylor	PNP	Kingston Eastern & Port Royal	1/1	
1997	Alethia Barker	PNP	St. Catherine West Central	1/1	
	Doreen Chen	PNP	Trelawny Southern	1/1	
	Jennifer Edwards	PNP	St. Catherine South Western	1/1	
	Olivia Grange	JLP	St. Catherine Central	2/6	
	Sharon Hay Webster	PNP	St. Catherine South Central	1/3	
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	2/2	
	Violet Neilson	PNP	St. James East Central	3/3	Présidente
2002	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	5/9	
	Olivia Grange	JLP	St. Catherine Central	3/6	
	Sharon Hay Webster	PNP	St. Catherine South Central	2/3	
	Maxine Henry-Wilson	PNP	St. Andrew Southern	1/2	
	Aloun Ndombet-Assamba	PNP	St. Ann South Eastern	1/1	
	Verna Parchment	JLP	St. Ann North Western	1/1	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	1/4	
2007	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	6/9	
	Marisa Dalrymple Philibert	JLP	Trelawny Southern	1/3	Vice-présidente (présidente en 2011)
	Olivia Grange	JLP	St. Catherine Central	4/6	
	Lisa Hanna	PNP	St. Ann South Eastern	1/3	
	Sharon Hay Webster	PNP	St. Catherine South Central	3/3	
	Maxine Henry-Wilson	PNP	St. Andrew Southern	2/2	
	Natalie Neita-Headley	JLP	St. Catherine East Central	1/3	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	2/4	
2012	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	7/9	
	Denise Daley	PNP	St. Catherine Eastern	1/2	
	Marisa Dalrymple Philibert	JLP	Trelawny Southern	2/3	
	Sharon Ffolkes-Abraham	PNP	St. James West Central	1/1	
	Olivia Grange	JLP	St. Catherine Central	5/6	

	Lisa Hanna	PNP	St. Ann South Eastern	2/3	
	Natalie Neita-Headley	PNP	St. Catherine North Central	2/3	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	3/4	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	8/9	
<b>2016</b>	Juliet Cuthbert-Flynn	JLP	St. Andrew West Rural	1/1	
	Denise Daley	PNP	St. Catherine Eastern	2/2	
	Marisa Dalrymple Philibert	PNP	Trelawny Southern	3/3	
	Olivia Grange	JLP	St. Catherine Central	6/6	
	Lisa Hanna	PNP	St. Ann South Eastern	3/3	
	Juliet Holness	JLP	St. Andrew East Rural	1/1	
	Marlene Malahoo Forte	JLP	St. James West Central	1/1	
	Natalie Neita-Headley	PNP	St. Catherine North Central	3/3	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	4/4	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	9/9	
	Fayval Williams	JLP	St. Andrew Eastern	1/1	

Lab. : *Labour* JLP : *Jamaica Labour Party* PNP : *People's National Party*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

## Annexe 6.2. Proportion des femmes élues à la Chambre des représentants de la Jamaïque depuis 1944

Législature	Nombre de sièges	Nombre d'hommes élus	Nombre de femmes élues	Proportion des femmes élues
1944	32	31	1	3,1%
1949	32	31	1	3,1%
1955	32	31	1	3,1%
1959	45	44	1	2,2%
1962	45	44	1	2,2%
1967	53	51	2	3,8%
1972	53	51	2	3,8%
1976	60	55	5	8,3%
1980	60	54	6	10%
1983	60	53	7	11,7%
1989	60	57	3	5%
1993	60	52	8	13,3%
1997	60	52	8	13,3%
2002	60	53	7	11,7%
2007	60	52	8	13,3%
2012	63	55	8	12,7%
2016	63	52	11	17,5%
<b>Total</b>	<b>898</b>	<b>818</b>	<b>80</b>	<b>8,9%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

## Annexe 7. Femmes nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959

### Annexe 7.1. Liste des femmes nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959

Législature	Sénatrices	Parti politique	Occurrence	Fonction exécutive
1959	Edith Dalton James	NR	1/1	
	Una Jacobs	NR	1/1	
	Isobel Seaton	NR	1/1	
1962	Esme Grant	NR	1/1	
1967	Elsie Bailey	JLP	1/1	
	Venetia McDonald	PNP	1/1	
1972	Mavis Gilmour	JLP	1/1	
	Violet Thompson	PNP	1/1	
1976	Gladys Ellington	PNP	1/1	
	Princess Lawes	JLP	1/1	
	Dawn Lindo-Williams	PNP	1/1	
	Norma Segree	PNP	1/1	
1980	Jeanette Grant-Woodham	JLP	1/2	Vice-présidente (à partir de 1984)
	Maxine Henry-Wilson	PNP	1/4	
	Patricia Pink	JLP	1/1	
	Mary Sievwright	PNP	1/1	
1983	Barbara Blake-Hannah	Ind.	1/1	
	Olivia Grange	JLP	1/1	
	Jeanette Grant-Woodham	JLP	2/2	Vice-présidente (présidente en 1984)
	Dorothy Lightbourne	JLP	1/6	
	Donna Scott-Boorasingh (nommée en 1986)	JLP	1/1	Vice-Présidente (à partir de 1986)
1989	Maxine Henry-Wilson	PNP	2/4	
	Dorothy Lightbourne	JLP	2/6	Vice-présidente
	Janet Madden	PNP	1/3	
	Syringa Marshall-Burnett	PNP	1/4	
1993	Maxine Henry-Wilson	PNP	3/4	
	Dorothy Lightbourne	JLP	3/6	Vice-présidente
	Janet Madden	PNP	2/3	
	Syringa Marshall-Burnett	PNP	2/4	Présidente (à partir de 1995)



<b>1997</b>	Maxine Henry-Wilson	PNP	4/4	
	Dorothy Lightbourne	JLP	4/6	Vice-présidente
	Janet Madden	PNP	3/3	
	Syringa Marshall-Burnett	PNP	3/4	Présidente
	Aloun Ndombet-Assamba	PNP	1/1	
<b>2002</b>	Dorothy Lightbourne	JLP	5/6	
	Syringa Marshall-Burnett	PNP	4/4	Présidente
	Shirley Williams	NR	1/1	
<b>2007</b>	Hyacinth Bennett	JLP	1/1	
	Sandra Falconer	PNP	1/2	
	Dorothy Lightbourne	JLP	6/6	
<b>2012</b>	Angela Brown Burke	PNP	1/2	Vice-présidente
	Imani Duncan-Price	PNP	1/1	
	Sandra Falconer	PNP	2/2	
	Sophia Fraser-Binns	PNP	1/2	
	Kamina Johnson Smith	JLP	1/2	
	Marlene Malahoo Forte	JLP	1/1	
<b>2016</b>	Angela Brown Burke	PNP	2/2	
	Sophia Fraser-Binns	PNP	2/2	
	Kamina Johnson Smith	JLP	2/2	
	Saphire Longmore	JLP	1/1	
	Kerensia Morrison	JLP	1/1	

NR : Non renseigné JLP : *Jamaica Labour Party* PNP : *People's National Party* Ind. : *Independent*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.

**Annexe 7.2. Proportion des femmes nommées au Sénat de la Jamaïque depuis 1959**

Législature	Nombre de sièges	Nombre d'hommes nommés	Nombre de femmes nommées	Proportion des femmes nommées
1944	15	15	0	0%
1949	15	15	0	0%
1955	15	15	0	0%
1959	21	18	3	14,3%
1962	21	20	1	4,8%
1967	21	19	2	9,5%
1972	21	19	2	9,5%
1976	21	17	4	19%
1980	21	17	4	19%
1983	21	17	4	19%
1989	21	17	4	19%
1993	21	17	4	19%
1997	21	16	5	23,8%
2002	21	18	3	14,3%
2007	21	18	3	14,3%
2012	21	15	6	28,6%
2016	21	16	5	23,8%
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>289</b>	<b>50</b>	<b>14,1%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ibid.

## Annexe 8. Guadeloupéennes élues au Parlement français depuis 1945

### Annexe 8.1. Guadeloupéennes élues à l'Assemblée nationale depuis 1945

Législature	Députées	Parti politique	Circonscription	Occurrence
1945	Eugénie Éboué-Tell	SFIO	1 <sup>ère</sup> circonscription	1/2
1946	Eugénie Éboué-Tell	SFIO	1 <sup>ère</sup> circonscription	2/2
1946	Gerty Archimède	PCG	Guadeloupe	1/1
1967	Albertine Baclet	UNR	3 <sup>ème</sup> circonscription	1/1
1986	Lucette Michaux-Chevry	RPR	Guadeloupe	1/3
1988	Lucette Michaux-Chevry	RPR	4 <sup>ème</sup> circonscription	2/3
1993	Lucette Michaux-Chevry	RPR	4 <sup>ème</sup> circonscription	3/3
2002	Gabrielle Louis-Carabin	UMP	2 <sup>ème</sup> circonscription	1/3
2007	Gabrielle Louis-Carabin	UMP	2 <sup>ème</sup> circonscription	2/3
	Jeanny Marc	DVG	3 <sup>ème</sup> circonscription	1/1
2012	Gabrielle Louis-Carabin	DVG	2 <sup>ème</sup> circonscription	3/3
2017	Justine Benin	DVG	2 <sup>ème</sup> circonscription	1/1
	Hélène Vainqueur-Christophe	PS	4 <sup>ème</sup> circonscription	1/1

SFIO : *Section Française de l'Internationale Ouvrière*    PCG : *Parti Communiste Guadeloupéen*    UNR : *Union pour la Nouvelle République*    RPR : *Rassemblement Pour la République*    UMP : *Union pour un Mouvement Populaire*    DVG : *Divers Gauche*    PS : *Parti Socialiste*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

## Annexe 8.2. Femmes élues au Sénat depuis 1946

Législature	Sénatrices	Parti politique	Occurrence
1946	Eugénie Éboué-Tell	SFIO	1/2
1948	Eugénie Éboué-Tell	RPF	2/2
1995	Lucette Michaux-Chevry	RPR	1/2
2004	Lucette Michaux-Chevry	UMP	2/2
2017	Victoire Jasmin <sup>1</sup>	PS	1/1

SFIO : *Section Française de l'Internationale Ouvrière* RPF : *Rassemblement du Peuple Français* RPR : *Rassemblement Pour la République* UMP : *Union pour un Mouvement Populaire* PS : *Parti Socialiste*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

---

<sup>1</sup> Les élections sénatoriales ayant eu lieu le 24 septembre 2017, Victoire Jasmin n'est pas comptabilisée dans la base de données sur les élues guadeloupéennes depuis 1944 qui s'arrête à la fin du mois d'août 2017.

### Annexe 9. Femmes élues dans les conseils municipaux de la Guadeloupe aux élections municipales de 2008 et 2014

Commune	Nombre de conseiller.e.s municipaux.les en 2008	Nombre de femmes élues en 2008	Proportion de femmes élues en 2008	Nombre de conseiller.e.s municipaux.les en 2014	Nombre de femmes élues en 2014	Proportion des femmes élues en 2014
Les Abymes	49	24	49%	45	22	48,9%
Anse-Bertrand	29	14	48,3%	27	13	48,1%
Baie-Mahault	35	18	51,4%	39	20	51,3%
Baillif	29	15	51,7%	29	15	51,7%
Basse-Terre	33	17	51,5%	33	16	48,5%
Bouillante	29	14	48,3%	29	13	44,8%
Capesterre-Belle-Eau	33	16	48,5%	33	16	48,5%
Capesterre-de-M-G	27	13	48,1%	23	11	47,8%
Deshaies	27	14	51,8%	27	13	48,1%
La Désirade	19	8	42,1%	19	9	47,4%
Le Gosier	35	17	48,6%	35	17	48,6%
Gourbeyre	29	14	48,3%	29	13	44,8%
Goyave	29	14	48,3%	29	14	48,3%
Grand-Bourg-de-MG	29	14	48,3%	29	14	48,3%
Lamentin	33	17	51,5%	33	16	48,5%
Morne-à-l'Eau	33	16	48,5%	33	16	48,5%
Le Moule	35	17	48,6%	35	17	48,6%
Petit-Bourg	35	17	48,6%	35	17	48,6%
Petit-Canal	29	14	48,3%	29	14	48,3%
Pointe-Noire	29	14	48,3%	29	14	48,3%
Pointe-à-Pitre	35	17	48,6%	33	15	45,4%
Port-Louis	29	14	48,3%	29	14	48,3%
Sainte-Anne	35	17	48,6%	35	17	48,6%
Saint-Claude	33	16	48,5%	33	16	48,5%
Saint-François	33	16	48,5%	33	16	48,5%
Saint-Louis-de-M-G	23	9	39,1%	23	11	47,8%
Sainte-Rose	35	17	48,6%	35	18	51,4%
Terre-de-Bas	15	4	26,7%	15	8	53,3%

Terre-de-Haut	19	5	26,3%	19	9	47,3%
Trois-Rivières	29	14	48,3%	29	15	51,7%
Vieux-Fort	19	8	42,1%	19	9	47,4%
Vieux-Habitants	29	14	48,3%	29	14	48,3%
<b>Total</b>	<b>960</b>	<b>458</b>	<b>47,7%</b>	<b>952</b>	<b>462</b>	<b>48,5%</b>

M-G : Marie-Galante

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : Ministère de l'Intérieur<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Ministère de l'Intérieur, « Élections. Les résultats. Municipales », <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

## Annexe 10. Femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque depuis 1947

Législature	Nombre de sièges	Nombre d'hommes élus	Nombre de femmes élues	Proportion des femmes élues
1947	199	193	6	3%
1951	NR	NR	5	NR
1956	NR	NR	10	NR
1960	NR	NR	17	NR
1966	NR	NR	13	NR
1969	NR	NR	19	NR
1974	NR	NR	21	NR
1977	NR	NR	25	NR
1981	275	237	38	13,8%
1986	187	161	26	13,9%
1990	187	161	26	13,9%
1998	227	170	57	25,1%
2003	227	189	38	16,7%
2007	227	185	42	18,5%
2012	228	183	45	19,7%
2016	228	184	44	19,3%

NR : Non Renseigné

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

## Annexe 11. Nombre des femmes élues dans les conseils paroissiaux de la Jamaïque aux élections locales de 2007, 2012 et 2016

Paroisse	Nombre de conseiller.e.s paroissiaux.les	Nombre de femmes élues en 2007	Proportion des femmes élues en 2007	Nombre de femmes élues en 2012	Proportion de femmes élues en 2012	Nombre de femmes élues en 2016	Proportion des femmes élues en 2016
KSAC	40	9	22,5%	14	35%	14	35%
Clarendon	22	4	18,2%	4	18,2%	3	13,6%
Hanover	7	0	-	1	14,3%	1	14,3%
Manchester	15	4	26,7%	4	26,7%	3	20%
Portland	9	2	22,2%	2	22,2%	0	-
Portmore <sup>1</sup>	12	2	18,2%	1	8,3%	2	16,7%
St. Ann	16	2	12,5%	2	12,5%	3	18,7%
St. Catherine	41	11	27,5%	8	19,5%	8	19,5%
St. Elisabeth	15	2	13,3%	1	6,7%	1	6,7%
St. James	17	3	17,6%	2	11,8%	1	5,9%
St. Mary	13	1	7,7%	2	15,3%	3	23%
St. Thomas	10	2	20%	2	20%	2	20%
Trelawny	9	0	-	2	22,2%	2	22,2%
Westmoreland	14	0	-	0	-	1	7,1%
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>228</b>	<b>42</b>	<b>18,5%</b>	<b>45</b>	<b>19,7%</b>	<b>44</b>	<b>19,3%</b>

KSAC : Kingston & St. Andrew Corporation

Tableau: Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

<sup>1</sup> Le nombre total de conseillers paroissiaux du *Portmore Municipal Council* (PMC) passe de 11 à 12 à partir des élections locales de 2012, augmentant le nombre total de conseiller.e.s paroissiaux.les de St. Catherine de 40 à 41 à partir des élections locales de 2012.

<sup>2</sup> Les conseiller.e.s paroissiaux.les du PMC, qui sont également comptabilisés parmi les conseillers paroissiaux de St. Catherine, n'ont été comptabilisés qu'une seule fois dans le total.



## Annexe 12. Femmes élues maires en Guadeloupe depuis 1959<sup>1</sup>

### Annexe 12.1. Liste des femmes élues maires en Guadeloupe depuis 1959

Législature	Maires	Parti politique	Commune	Occurrence
1959	Albertine Baclet	UNR	Saint-Louis-de-Marie-Galante	1/2
1965	Albertine Baclet	UNR	Saint-Louis-de-Marie-Galante	2/2
1989	Gabrielle Louis-Carabin	NR	Le Moule	1/5
	Lucette Michaux-Chevry	NR	Gourbeyre	1/4
1995	Marcelle Chammougou	LPG	Baie-Mahault	1/1
	Gabrielle Louis-Carabin	LPG	Le Moule	2/5
	Jeanny Marc	NR	Deshaies	1/4
	Lucette Michaux-Chevry	LPG	Basse-Terre	2/4
2001	Marie-Lucile Breslau	OG	Baillif	1/2
	Marlène Captant	DVD	Sainte-Anne	1/1
	Reinette Juliard	OG	Lamentin	1/1
	Gabrielle Louis-Carabin	OG	Le Moule	3/5
	Jeanny Marc	DVG	Deshaies	2/4
	Marlène Miraculeux-Bourgeois	GUSR	Capesterre-de-Marie-Galante	1/3
2008	Marie-Lucile Breslau	UMP	Baillif	2/2
	Gabrielle Louis-Carabin	App. PS	Le Moule	4/5
	Jeanny Marc	GUSR	Deshaies	3/4
	Lucette Michaux-Chevry	UMP	Basse-Terre	3/4
	Marlène Miraculeux-Bourgeois	GUSR	Capesterre-de-Marie-Galante	2/3
	Hélène Vainqueur-Christophe	PS	Trois-Rivières	1/2
2014	Claudine Bajazet	App. PS	Sainte-Rose	1/1
	Maryse Etzol	PS	Grand-Bourg-de-Marie-Galante	1/1
	Gabrielle Louis-Carabin	App. PS	Le Moule	5/5
	Jeanny Marc	GUSR	Deshaies	4/4
	Lucette Michaux-Chevry	UMP	Basse-Terre	4/4
	Marlène Miraculeux-Bourgeois	GUSR	Capesterre-de-Marie-Galante	3/3
	Marie-Yveline Ponchateau-Théobald	PS	Baillif	1/1

<sup>1</sup> Ce tableau démarre en 1959, date correspondant à l'élection de la première femme maire.

	Hélène Vainqueur-Christophe	PS	Trois-Rivières	2/2
--	-----------------------------	----	----------------	-----

UNR : Union pour une Nouvelle République NR : Non Renseigné LPG : Le Parti pour la Guadeloupe OG : Objectif Guadeloupe DVD : Divers Droite DVG : Divers Gauche GUSR : Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalités UMP : Union pour un Mouvement Populaire PS : Parti Socialiste

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles).

### Annexe 12.2. Proportion des femmes élues maires en Guadeloupe depuis 1945

Législature	Nombre de maires	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Proportion des femmes maires en Guadeloupe
1945	34	34	0	-
1947	34	34	0	-
1953	34	34	0	-
1959	34	33	1	2,9%
1965	34	33	1	2,9%
1971	34	34	0	-
1977	34	34	0	-
1983	34	34	0	-
1989	34	32	2	5,9%
1995	34	30	4	11,8%
2001	34	28	6	17,6%
2008	32	26	6	18,7%
2014	32	24	8	25%
<b>Total</b>	<b>438</b>	<b>410</b>	<b>28</b>	<b>6,4%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles).

### Annexe 13. Liste des femmes élues maires en Jamaïque depuis 1956

Législature	Maires	Parti politique	Division	Paroisse	Occurrence
1956	Iris King (1958-1959)	PNP	West Kingston n°1	KSAC	1/1
1981	Hyacinth Knight (jusqu'en 1983)	JLP	Gayle	St. Mary	1/1
1986	Mary Atkins (à partir de 1989)	JLP	Washington Gardens	KSAC	1/3
1990	Mary Atkins	JLP	Washington Gardens	KSAC	2/3
	Jennifer Edwards (jusqu'en 1997)	PNP	Sydenham	St. Catherine	1/1
1998	Mary Atkins	JLP	Waterhouse	KSAC	3/3
2007	Vinette Robb-Oddman (à partir de 2011)	PNP	Calderwood	St. Ann	1/1
2012	Angela Brown Burke	PNP	Norman Gardens	KSAC	1/1
	Brenda Ramsey	PNP	Bellefield	Manchester	1/1

PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party* KSAC : *Kingston & St. Andrew Corporation*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

## Annexe 14. Liste des Guadeloupéennes nommées au gouvernement français depuis 1986

Gouvernement	Femmes nommées	Dates	Rang protocolaire	Portefeuille	Parti politique	Occurrence
Jacques Chirac (2)	Lucette Michaux-Chevry	1986-1988	Secrétaire d'État	Francophonie	RPR	1/2
Édouard Balladur	Lucette Michaux-Chevry	1993-1995	Ministre déléguée	Action humanitaire et Droits de l'Homme	RPR	2/2
François Fillon (2)	Marie-Luce Penchard	2009-2010	Secrétaire d'État	Outre-mer	UMP	1/2
François Fillon (3)	Marie-Luce Penchard	2010-2012	Ministre	Outre-mer	UMP	2/2
Jean-Marc Ayrault (1)	George Pau-Langevin	2012	Ministre déléguée	Réussite éducative	PS	1/4
Jean-Marc Ayrault (2)	George Pau-Langevin	2012-2014	Ministre déléguée	Réussite éducative	PS	2/4
Manuel Valls (1)	George Pau-Langevin	2014	Ministre	Outre-mer	PS	3/4
Manuel Valls (2)	George Pau-Langevin	2014-2016	Ministre	Outre-mer	PS	4/4
Édouard Philippe (1)	Laura Flessel-Colovic	2017	Ministre	Sports	LREM	1/2
Édouard Philippe (2)	Laura Flessel-Colovic	2017-2018	Ministre	Sports	LREM	2/2

RPR : *Rassemblement Pour la République* UMP : *Union pour un Mouvement Populaire* PS : *Parti Socialiste* LREM : *La République en Marche !*

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Assemblée nationale et Sénat<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Assemblée nationale, « 577 députés » et « Anciens députés », art. cit., et Sénat, « Les anciens sénateurs - Cinquième République », « Les anciens Sénateurs - Quatrième République » et « Vos sénateurs », art. cit.

## Annexe 15. Liste des femmes nommées au gouvernement jamaïcain depuis 1953

Gouvernement	Femmes nommées	Dates	Rang protocolaire	Portefeuille	Parti politique	Occurrence
Alexander Bustamente (2)	Rose Leon	1953-1955	Ministre	Santé et Travail	JLP	1/3
Norman Manley (1)	Rose Leon	1955-1959	Ministre	Santé et Travail	PNP	2/3
Alexander Bustamente (4)	Esme Grant	1962-1967	Secrétaire P	Éducation	JLP	1/2
Hugh Shearer	Esme Grant	1967-1972	Secrétaire P	Éducation	JLP	2/2
			Secrétaire P	Travail et Assurance nationale		
Michael Manley (1)	Rose Leon	1972-1976	Ministre	Gouvernement local	PNP	3/3
	Fay Saunders		Secrétaire P	Éducation	PNP	1/1
Michael Manley (2)	Gladys Ellington	1976-1980	Secrétaire P	Conseils communautaires	PNP	1/1
	Therera McGregor		Secrétaire E	Femmes	PNP	1/1
	Ph. McPherson-Russell		Ministre	Éducation	PNP	1/1
	Portia Simpson Miller		Secrétaire P	Bureau du Premier ministre	PNP	1/7
	Dawn Williams		Secrétaire P	Affaires étudiantes	PNP	1/1
Edward Seaga (1)	Enid Bennett	1980-1983	Secrétaire E	Gouvernement local	JLP	1/2
	Mavis Gilmour		Secrétaire E	Éducation	JLP	1/2
	Euphemia Williams		Secrétaire P	Éducation	JLP	1/1
Edward Seaga (2)	Enid Bennett	1983-1989	Ministre	Sécurité sociale	JLP	2/2
	Mavis Gilmour		Ministre	Éducation		2/2
			Ministre	Sécurité sociale et Consommation		
	Olivia Grange		Secrétaire P	Bureau du Premier ministre	JLP	1/3
			Secrétaire E	Bureau du Premier ministre (information)		
	J. Grant-Woodham		Secrétaire E	Affaires Étrangères, Commerce extérieur et Industrie	JLP	1/1
Princess Lawes	Secrétaire P	Jeunesse et Développement communautaire	JLP	1/1		
	Secrétaire P	Production, Développement et Plan				
Michael Manley (3)	Maxine Henry-Wilson	1989-1992	Secrétaire E	Bureau du Premier ministre	PNP	1/5

	Lucille Mathurin-Mair		Secrétaire E	Affaires étrangères et Commerce extérieur	PNP	1/1
	Violet Nielson		Secrétaire P	Production, Développement et Plan	PNP	1/1
			Secrétaire P	Santé		
	Portia Simpson Miller		Ministre	Travail, Sécurité sociale et Sports	PNP	2/7
	Marjorie Taylor		Secrétaire P	Gouvernement local	PNP	1/3
Percival James Patterson (1)	Maxine Henry-Wilson	1992-1993	Secrétaire E	Finances	PNP	2/5
	D. Scott-Boorasingh		Secrétaire P	Information et Culture	PNP	1/1
	Portia Simpson Miller		Ministre	Travail et Sécurité sociale	PNP	3/7
	Marjorie Taylor		Secrétaire E	Travail, Bien-être et Sports	PNP	2/3
Percival James Patterson (2)	Maxine Henry-Wilson	1993-1997	Ministre SP	Bureau du Premier ministre	PNP	3/5
	Phyllis Mitchell		Secrétaire P	Environnement et Logement	PNP	1/2
	Heather Robinson		Secrétaire P	Jeunesse et Développement communautaire	PNP	1/1
	Marjorie Taylor		Secrétaire E	Gouvernement local, Jeunesse et Sports	PNP	3/3
			Secrétaire E	Santé	PNP	
Percival James Patterson (3)	Jennifer Edwards	1997-2002	Secrétaire P	Agriculture	PNP	1/1
	Maxine Henry-Wilson		Ministre	Information	PNP	4/5
	Phyllis Mitchell		Secrétaire E	Éducation, Jeunesse et Culture	PNP	2/2
			Secrétaire E	Environnement		
	A. Ndombet-Assamba		Secrétaire E	Industrie, Commerce et Technologie	PNP	1/3
	Portia Simpson Miller		Ministre	Travail, Sécurité sociale et Sports	PNP	4/7
Ministre		Tourisme, Sports, Divertissements et Genre				
Percival James Patterson (4)	Maxine Henry-Wilson	2002-2006	Ministre	Éducation et Jeunesse	PNP	5/5
	Deika Morrison		Secrétaire E	Finances et Plan	PNP	1/1
	A. Ndombet-Assamba		Ministre	Industrie et Tourisme	PNP	2/3
	Portia Simpson Miller		Ministre	Gouvernance locale, Développement, Sports	PNP	5/7
Portia Simpson Miller (1)	A. Ndombet-Assamba	2006-2007	Ministre	Tourisme, Divertissements et	PNP	3/3

				Culture		
	Portia Simpson Miller		P Ministre	Défense et Femmes	PNP	6/7
Bruce Golding	Olivia Grange	2007-2011	Ministre	Information, Culture, Jeunesse, Sports et Femmes	JLP	2/3
	Dorothy Lightbourne		Ministre	Justice	JLP	1/1
	Marlene Malahoo Forte		Procureure E		JLP	1/2
	Shahine Robinson		Secrétaire E	Affaires étrangères et Commerce extérieur	JLP	1/3
Andrew Holness (1)	Shahine Robinson	2011-2012	Ministre SP	Gouvernement local	JLP	2/3
Portia Simpson Miller (2)	Sandra Falconer	2012-2016	Ministre SP	Bureau du Premier ministre (information)	PNP	1/1
	Sh. Ffolkes-Abrahams		Secrétaire E	Industrie, Investissement et Commerce	PNP	1/1
	Lisa Hanna		Ministre	Jeunesse et Culture	PNP	1/1
	Natalie Neita-Headley		Ministre SP	Bureau du Premier ministre (sports)	PNP	1/1
	Portia Simpson Miller		P Ministre	Défense, Développement, Information et Sports	PNP	7/7
Andrew Holness (2)	Olivia Grange	2016-	Ministre	Culture, Genre, Divertissements et Sports	JLP	3/3
	Kamina Johnson Smith		Ministre	Affaires étrangères et Commerce extérieur	JLP	1/1
	Marlene Malahoo Forte		Procureure E	Justice	JLP	2/2
	Shahine Robinson		Ministre	Travail et Sécurité sociale	JLP	3/3
	Fayval Williams		Secrétaire E	Finances et Plan	JLP	1/1

P : (Secrétaire) Parlementaire E : (Secrétaire/Procureure) d'État P : Première (Ministre) SP : (Ministre) Sans Portefeuille JLP : *Jamaica Labour Party* PNP : *People's National Party*

Tableau : Soizic Brohan.  
Source : *Worldwide Guide to Women in Leadership*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *World Guide to Women in Leadership*, <http://www.guide2womenleaders.com/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

## Annexe 16. Professions déclarées des parents par les représentantes rencontrées en Guadeloupe et en Jamaïque

Profession déclarée	Guadeloupe		Jamaïque	
	Père	Mère	Père	Mère
<b>Agriculteurs exploitants</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	-
Agriculteurs sur petite/moyenne/grande exploitation	2	1	3	-
<b>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</b>	<b>2</b>	-	<b>5</b>	<b>2</b>
Artisans	2	-	3	-
Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus	-	-	2	2
<b>Cadres, professions intellectuelles supérieures</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
Professions libérales	1	-	2	1
Cadres de la fonction publique	2	-	1	1
Professeurs, professions scientifiques	1	1	1	-
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	-	-	2	1
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	-	-	1	-
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	1	2	-	-
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	-	4	-	-
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	1	-	-	-
Fonctions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	1	-	1	1
Techniciens	-	-	1	-
Contremaîtres, agents de maîtrise	1	-	-	-
<b>Employés</b>	-	<b>1</b>	-	<b>4</b>
Employés civils et agents de service de la fonction publique	-	1	-	-
Employés administratifs d'entreprise	-	-	-	2
Personnels des services directs aux particuliers	-	-	-	2
<b>Ouvriers (y compris agricoles)</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-
Ouvriers qualifiés/non qualifiés de type industriel	3	-	-	-
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	2	-	1	-
Ouvriers agricoles	-	1	-	-
<b>Autres sans activité professionnelle</b>	-	<b>7</b>	-	<b>7</b>
Personnes diverses sans activité professionnelle	-	7	-	7

Tableau : Soizic Brohan.  
Sources : INSEE et entretiens<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018).



## Annexe 17. Répartition par secteur d'activité de la population de 14 ans et plus en Jamaïque en 2017

Secteur d'activité	Jamaïque	Dont hommes	Dont femmes
<b>Secteur primaire</b>	<b>18%</b>		
Agriculture, chasse, forêts et pêche	17,6%	75,8%	24,2%
Mines et carrières	0,4%	87,2%	12,8%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>34,2%</b>		
Secteur manufacturier	6,5%	62,7%	37,3%
Industries non spécifiées	0,2%	55%	45%
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,5%	71,7%	28,3%
Construction	7,8%	96,7%	3,3%
Réparation de véhicules et d'équipements motorisés	19,2%	48,1%	51,9%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>47,8%</b>		
Transports	6,2%	80%	20%
Services hôteliers de restauration	8,5%	38,4%	61,6%
Intermédiaires financiers	2,3%	34,3%	65,7%
Vente immobilière et activités d'affaires	7,1%	55%	45%
Administration publique, défense et sécurité sociale	5,1%	49,9%	50,1%
Enseignement	5,8%	22,9%	77,1%
Santé et travail social	2,6%	21,7%	78,3%
Autres services sociaux communautaires et individuels	5,6%	41,1%	58,9%
Employés de maison	4,6%	21,2%	78,8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>		

Tableau : Soizic Brohan.

Source : STATIN<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> STATIN, "Statistics", <http://statinja.gov.jm/> (consulté le 15 novembre 2018).

### Annexe 18. Filières d'étude choisies par les femmes siégeant dans les assemblées politiques guadeloupéennes et jamaïcaines depuis 1944

Filière d'étude	Guadeloupe	Jamaïque
Animation	1	-
Communication	-	5
Comptabilité/Gestion	2	2
Droit	10	8
Économie/Finance	1	2
Esthétique	-	1
Ingénierie	-	1
Langues	3	-
Management	-	3
Médical et paramédical	4	4
<i>Autre</i>	-	1
<i>Infirmierie</i>	1	1
<i>Médecine</i>	1	2
<i>Pharmacie</i>	2	-
Sciences de l'éducation	23	7
Sciences « dures »	2	-
<i>Neurosciences</i>	1	-
<i>Sciences naturelles</i>	1	-
Sciences sociales	3	11
<i>Anthropologie</i>	-	1
<i>Arts</i>	-	1
<i>Histoire</i>	1	1
<i>Lettres</i>	2	-
<i>Science politique</i>	-	7
<i>Sociologie</i>	-	1
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>44</b>
Non renseignée	41	27

Tableau : Soizic Brohan.

Source : base de données.

## Annexe 19. Répartition par catégorie socioprofessionnelle des professions déclarées par les représentantes guadeloupéennes

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre	Pourcentage
<b>Agriculteurs exploitants</b>	<b>1</b>	<b>1,3%</b>
Agriculteurs sur petite/moyenne/grande exploitation	1	
<b>Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</b>	<b>3</b>	<b>3,7%</b>
Artisans	1	
Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus	2	
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>46</b>	<b>58,2%</b>
Professions libérales	13	
Professeurs, professions scientifiques	23	
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	10	
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>27</b>	<b>34,2%</b>
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	3	
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	1	
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	22	
Fonctions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	1	
<b>Employés</b>	<b>2</b>	<b>2,6%</b>
Employés civils et agents de service de la fonction publique	1	
Employés administratifs d'entreprise	1	
<b>Ouvriers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres sans activité professionnelle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : INSEE et base de données<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> INSEE, « Département de la Guadeloupe », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-971> (consulté le 15 novembre 2018).

## Annexe 20. Répartition par secteur d'activité des professions déclarées par les représentantes jamaïcaines

Emploi selon le secteur d'activité	Nombre	Pourcentage
<b>Secteur primaire</b>	<b>2</b>	<b>3,1%</b>
Agriculture	2	3,1%
Chasse, forêts et pêche	-	-
Mines et carrières	-	-
<b>Secteur secondaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Industrie	-	-
Industrie non spécifiée	-	-
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	-	-
Construction	-	-
Réparation de véhicules et d'équipements motorisés	-	-
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>63</b>	<b>96,9%</b>
Transports	-	-
Services hôteliers et de restauration	-	-
Intermédiaires financiers	-	-
Vente immobilière et activités d'affaires	9	13,8%
Administration publique, défense et sécurité sociale	1	1,5%
Enseignement	20	30,8%
Santé et travail social	8	12,3%
Autres services sociaux communautaires et individuels	25	38,5%
Employés de maison	-	-
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : STATIN et base de données<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> STATIN, "Statistics", <http://statinja.gov.jm/> (consulté le 15 novembre 2018).

## Annexe 21. La passation du pouvoir politique par les filles : la dynastie des Duncan en Jamaïque

Donald Keith Duncan, nommé ministre de la Mobilisation générale et des Ressources humaines sous le deuxième gouvernement de Michael Manley en 1977, et représentant PNP de la circonscription d'Hanover Eastern de 2007 à 2016, s'est marié plusieurs fois et a eu des enfants de ses différents mariages. Patricia Duncan-Sutherland, née le 31 mars 1966 à Kingston, est issue de son mariage avec une femme d'affaires, tandis que sa demi-sœur Imani Duncan-Price, née le 16 juillet 1976 à Kingston, l'est de son mariage avec sa future secrétaire de circonscription. Donald Keith Duncan est désormais marié à Beverley Anderson-Duncan, la veuve de Michael Manley, qui est donc la belle-mère des sœurs Duncan.

Après une scolarité menée entre Montego Bay, Mandeville et Kingston, et des études de chimie réalisées à l'*University of the West Indies* (UWI, campus de Mona) où elle obtient sa licence, Patricia Duncan-Sutherland devient chargée de mission scientifique dans différentes entreprises avant de se lancer dans le management et la consultance. Elle se retire ensuite de la vie professionnelle pour se consacrer entièrement à la politique. Elle est mariée et mère de trois enfants.

Sa demi-sœur, Imani Duncan-Price, après une scolarité à Kingston, notamment au prestigieux lycée de filles *Campion College*, et des études de science politique à l'UWI (campus de Mona) où elle obtient sa licence, et de développement international à la *Harvard University*, où elle obtient son Master, se lance dans le management et la consultance, après un passage par l'enseignement. Après son divorce avec Basil Waite, sénateur PNP de 2007 à 2011, elle se remarie avec Stephen Price, un chef d'entreprise avec qui elle a trois enfants.

Imani Duncan-Price, qui affirme que la politique est « *dans l'ADN* » de sa famille, doit sa nomination de sénatrice PNP en 2012 à la recommandation d'Omar Davies, représentant PNP de la circonscription de St. Andrew Southern depuis 1997 et proche de son père : « *Je lui ai dit que je voulais le faire. Je le lui ai dit cette fois-ci, parce que la dernière fois (en 2007), avec mon premier mari, le choix c'était entre lui et moi. Je la lui avais laissée (la nomination de sénateur). Donc j'y suis allée cette fois-ci et j'ai décidé que je n'allais pas encore laisser passer ma chance. Donc j'ai dit à Omar que j'aimerais bien servir et contribuer à la nation en tant que sénatrice. Donc il m'a recommandée. Et elle (Portia Simpson Miller, qui vient d'être élue première ministre), comme c'est une personne de confiance au cabinet (Omar Davies), elle a suivi son conseil et sa recommandation* ». Imani Duncan-Price est parvenue à jouer des ressources politiques transmises par son père pour se faire nommer sénatrice, mais ses ressources familiales s'avèrent insuffisantes pour se faire élire représentante, mandat nécessitant d'autres ressources politiques. Lors des élections générales de 2016, elle est en effet défaite dans la circonscription de St. Andrew East Rural par la candidate JLP Juliet Holness, une autre « héritière », femme d'Andrew Holness, président du JLP et premier ministre depuis 2016.

Sa demi-sœur, Patricia Duncan-Sutherland, dont l'investiture dans la circonscription de South East Clarendon aux élections générales de 2016 est facilitée par la « *bonne réputation politique* » de sa famille, n'a pas plus de succès puisqu'elle est elle aussi défaite par le candidat JLP Rudyard Spencer malgré l'organisation familiale de sa campagne électorale : « *Il (mon père) m'a guidée pendant la première partie de ma*

*campagne politique. [...] Ma famille élargie était également très impliquée dans ma campagne politique. Mon beau-frère était chargé de ma communication. Ma belle-sœur faisait aussi partie de mon équipe de communication. Mon fils était chargé d'organiser les événements sur place [...] ».*

Sources : entretiens avec Imani Duncan-Price et Patricia Duncan-Sutherland<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Entretiens avec Imani Duncan-Price, *ibid.*, et Patricia Duncan-Sutherland, militante PNP rencontrée le 14 avril 2016 à Kingston (Norbrook).

## Annexe 22. Entre alliance et rivalité politique : le couple Bajazet en Guadeloupe

Claudine Bajazet est née en 1950 à Saint-Claude dans une fratrie de douze enfants d'un père transporteur et d'une mère femme au foyer. Après une scolarité menée entre Saint-Claude et Pointe-à-Pitre et des études à l'École Normale de Pointe-à-Pitre, elle retourne à Saint-Claude où elle devient professeure des écoles. C'est Clodomir Bajazet, à qui elle est mariée depuis 40 ans et avec qui elle a quatre enfants, qui lui fait découvrir la politique.

Clodomir Bajazet est un notable politique, maire de Sainte-Rose de 1995 à 2003 et conseiller régional de la Guadeloupe de 1998 à 2003. Son épouse, qui n'est au départ pas engagée en politique mais milite dans les associations, le soutient et lui fait profiter des ressources offertes par son militantisme associatif : « *Quand il faisait de la politique, j'ai toujours été aux côtés de M. Bajazet avec les enfants. Je n'ai guère vu un tel exemple en politique en Guadeloupe. Partout, on voyait M. Bajazet, son épouse, ses enfants, que ce soit sur le plan professionnel ou politique. Derrière un homme politique, il y a toujours une femme prête à se sacrifier. J'ai toujours été engagée dans les associations. Nous avons toujours été à ses côtés* ». La carrière politique de Clodomir Bajazet est cependant brutalement freinée en 2003 à la suite de sa condamnation pour fraude fiscale. Privé de ses droits civiques et politiques, il est destitué de ses mandats politiques. Une fois son éligibilité retrouvée, il tente, sans succès, de retourner sur la scène politique, et devient le spectateur impuissant de l'ascension politique de son épouse facilitée par les ressources politiques qu'elle a accumulées à ses côtés. En 2010, elle est élue conseillère régionale de la Guadeloupe, où elle figure en 16<sup>ème</sup> position sur la liste socialiste de Victorin Lurel qui a privilégié sa candidature à celle de son mari, décision qu'elle attribue à son genre féminin et à son militantisme associatif : « *Victorin Lurel cherchait quelqu'un pour les régionales. Il voulait une femme, pas un homme. J'ai été choisie. À partir de là, il (Clodomir Bajazet) a été, je pense, frustré. [...] Mais moi, je n'ai jamais quitté le terrain. J'étais toujours en action* ». En 2014, elle remplace son mari à la tête de la municipalité de Sainte-Rose, contribuant à attiser les tensions entre les deux époux : « *Je ne pensais pas être maire. Les gens ont vu, je pense, en moi, une personne capable de prendre en main la commune. Les militants ont pris la décision. Ils n'ont pas voulu de M. Bajazet à cause de son passé. J'ai été portée. [...] Quand les gens ont été maires, il leur est difficile d'accepter que quelqu'un d'autre leur "vole" l'amour des gens* ». Un terrain d'entente politique semble cependant avoir été trouvé entre les deux époux puisqu'ils sont tous les deux candidat.e.s, en binôme, aux élections départementales 2015 dans le canton de Sainte-Rose 2, qu'ils remportent.

Source : *France-Antilles*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> BELTONI, Claudia, « Claudine Bajazet : les gens ont vu en moi une personne capable de prendre en main la commune », *France-Antilles*, 18 janvier 2016.

## Annexe 23. La protégée d'Edward Seaga : l'entrée en politique de Shahine Robinson en Jamaïque

Shahine Robinson est née le 4 juillet 1953 dans la paroisse de St. Andrew d'un père libanais, comptable, et d'une mère jamaïcaine, secrétaire. Elle est l'aînée d'une fratrie de cinq enfants. Après une scolarité menée à Kingston dans des établissements de filles catholiques et des études de communication au *Miami Dade College*, où elle obtient sa licence, elle retourne en Jamaïque et travaille dans l'industrie hôtelière avant de se reconvertir dans le secteur bancaire. Mariée, elle n'a pas d'enfants biologiques mais a adopté sept garçons.

Shahine Robinson est une militante JLP de longue date même si elle n'a jamais fait partie de l'exécutif du parti : « *Pendant 20 ans j'ai toujours côtoyé le monde politique, j'ai aidé les candidats. [...] À St. Ann et ailleurs, quel que soit l'endroit où quelqu'un avait besoin de mon aide, j'y allais* ». Les militant.e.s du parti lui proposent plusieurs fois d'être candidate à des élections mais elle décline car elle affirme ne pas avoir d'intérêt pour la politique électorale. En 2001, le représentant JLP de la circonscription de St. Ann North Eastern, Danny Melville, démissionne pour des raisons familiales, entraînant l'organisation d'une élection partielle et la nécessité pour le JLP d'investir un.e candidat.e. Edward Seaga, premier ministre de la Jamaïque de 1980 à 1989, représentant de la circonscription de Kingston Western de 1967 à 2007 et président du JLP de 1974 à 2005, demande à Shahine Robinson d'être candidate « *pour garder les choses en ordre et s'assurer que la circonscription est bien organisée* ». L'exécutif régional du JLP est au départ réticent à sa candidature : « *Le parti n'était pas convaincu au départ [...] ils pensaient que le parti n'était pas très populaire à ce moment-là (le JLP perd les élections générales de 1997) et ils auraient préféré présenter un candidat plus connu, peut-être quelqu'un qui avait déjà été candidat, et je pouvais les comprendre, parce que je suis une femme du parti, et je leur ai indiqué que s'ils préféraient investir quelqu'un d'autre, j'étais prête à me retirer* ». Edward Seaga impose cependant sa candidature et elle remporte les élections grâce à son soutien : « *Il (Edward Seaga) a tout représenté pour moi pendant cette campagne, il a été mon père, mon mentor, mon frère, mon ami. Il a tout représenté. Il a fait campagne avec moi tous les jours, depuis le jour de mon investiture, le jour où j'ai été investie candidate, jusqu'au jour de mon élection. Il a été là pour moi, il a fait campagne avec moi, et je crois que ça a fait bonne impression sur les gens* ». À la Chambre des représentants, Olivia "Babsy" Grange, qui est la seule femme à siéger pour le JLP à ses côtés, prend le relais d'Edward Seaga : « *Ma collègue du Jamaica Labour Party, "Babsy" Grange, a été une mère et un mentor pour moi. Elle s'est assurée que je savais ce que je faisais et où j'allais, et elle m'a soutenue. Elle m'a soutenue à 100% parce qu'elle était la seule autre femme à siéger pour le JLP à ce moment-là* ». Shahine Robinson est réélue lors des élections générales de 2002 et de 2007. Le JLP de Bruce Golding revient au pouvoir en 2007 et les capitaux politiques qu'elle a accumulés lui permettent d'être nommée secrétaire d'État rattachée au Bureau du Premier ministre où elle est chargée du Fond de développement des circonscriptions. En 2011, elle est promue ministre sans portefeuille rattachée au ministère du Gouvernement local. Le JLP perd les élections générales en 2011 mais elle conserve son siège de représentante dans la circonscription de St. Ann North Eastern. Réélue en 2016, elle est à nouveau nommée ministre par Andrew Holness qui remporte les élections pour le JLP et lui octroie les portefeuilles du Travail et de la Sécurité sociale.

Sources : entretien avec Shahine Robinson et *Jamaica Information Service*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Entretien avec Shahine Robinson, représentante de la circonscription de St. Ann North Eastern depuis 2001, JLP, rencontrée le 29 avril 2016 à Kingston (Downtown), et *Jamaica Information Service*, "The Honourable Shahine Robinson, MP. Minister of Labour and Social Security", <https://jis.gov.jm/government/ministers/shahine-robinson/> (consulté le 15 novembre 2015).



## **Annexe 24. La première militante du *Parti Communiste Guadeloupéen (PCG)* : Gerty Archimède, une pionnière de l'avocature et de la politique en Guadeloupe**

Gerty Archimède est née à Morne-à-l'Eau le 26 avril 1909. Issue d'un milieu bourgeois, son père, boulanger de profession, devient un notable politique local, et sa mère, ancienne téléphoniste, ouvre un commerce de porcelaines. Elle est l'aînée de leurs trois filles. Après une scolarité primaire réalisée à Morne-à-l'Eau, et secondaire à Pointe-à-Pitre, où elle est admise au prestigieux Cours Michelet, elle souhaite poursuivre des études de philosophie en France. Son père s'oppose cependant à son projet et elle tient, en attendant qu'il change d'avis, le commerce de porcelaines de sa mère, qu'elle transforme rapidement en salon mondain. Elle travaille ensuite à la Banque de Guadeloupe afin de financer son certificat de droit, qu'elle valide en Martinique, bravant cette fois-ci l'interdiction paternelle. Elle poursuit ses études de droit à Paris où elle obtient sa licence, avant de retourner en Guadeloupe où elle s'inscrit au barreau et devient, en 1939, la première femme avocate en Guadeloupe. Elle ouvre, dès 1941, son cabinet d'avocate à Pointe-à-Pitre. Elle se fait connaître, dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale, par sa défense des Guadeloupéens poursuivis par le régime de Vichy, lui valant d'être interrogée par le gouverneur Constant Sorin à deux reprises. Demeurée célibataire, elle n'a pas d'enfants.

Gerty Archimède est issue d'un milieu politisé. Son père, affilié au *Parti radical*, est en effet un fervent partisan du libéral Achille René-Boisneuf, opposé au socialiste Hégésippe Légéimus. Il est conseiller général du canton de Morne-à-l'Eau de 1910 à 1945 et maire de Morne-à-l'Eau de 1912 à 1947. Elle l'accompagne parfois lors de l'exercice de ses fonctions et discute souvent de politique avec lui. C'est cependant au cours de ses études à Paris, où elle fréquente, dans la pension réservée aux étudiant.e.s étranger.e.s où elle est logée, des militant.e.s politiques, qu'elle commence à s'intéresser véritablement à la politique et à se rapprocher du socialisme. Elle se rallie pourtant aux communistes, lui valant d'être excommuniée par l'Église catholique. Dans le contexte de l'ordonnance du 21 avril 1944 qui accorde la citoyenneté politique aux femmes, incitant les partis politiques à promouvoir les candidatures féminines afin de capter le vote des femmes, elle est sollicitée par l'*Entente Proletarienne* (socialiste et communiste) pour être candidate aux élections cantonales d'octobre 1945 dans le canton de Basse-Terre 1, qu'elle remporte. Son succès électoral incite la fédération guadeloupéenne du *Parti Communiste Français* (PCF) à la solliciter pour représenter le parti aux élections constituante de juin 1946 dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Guadeloupe. Elle est cependant battue par son homologue féminine de la *Section Française de l'Internationale Socialiste* (SFIO) Eugénie Éboué-Tell, favorisée par son statut de résistante et de veuve de Félix Éboué. Elle est envoyée en France par la fédération guadeloupéenne du PCF afin de dénoncer les irrégularités électorales ayant marqué ces élections. Le succès de sa mission est mitigé, mais elle rencontre les dirigeantes de l'*Union des Femmes Françaises* (UFF), contribuant à la création de la section guadeloupéenne de l'UFF dont elle devient la première présidente. À son retour en Guadeloupe, elle est de nouveau désignée candidate aux élections législatives de novembre 1946. Placée en deuxième position sur la liste de Rosan Girard, dans un contexte électoral favorable aux communistes garantissant deux sièges sur trois à la fédération guadeloupéenne du PCF, elle est élue. Elle est à nouveau sollicitée aux élections législatives de juin 1951 et de janvier 1956, mais le parti

n'obtenant qu'un seul élu, ne lui permettant pas de retrouver son siège. Elle est également candidate dans la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Guadeloupe aux élections législatives de novembre 1962, mars 1967 et juin 1968, où elle se maintient jusqu'au deuxième tour sans parvenir cependant à se faire élire, en raison du déclin électoral du PCG. Elle est à nouveau candidate aux élections législatives de mars 1978 mais éliminée dès le premier tour, confirmant le déclin électoral du parti. Elle retrouve cependant son siège de conseillère générale du canton de Basse-Terre 1 à la suite des élections cantonales d'avril 1958. Au niveau local, elle est élue conseillère municipale de Basse-Terre aux élections d'octobre 1947, et réélue en mai 1953, date à laquelle la mairie passe aux communistes, lui permettant de devenir adjointe au maire, Elie Chauffrein, jusqu'en 1955.

Gerty Archimède décède le 16 août 1980 à Morne-à-l'Eau. Le *Cercle Culturel Gerty Archimède* se constitue afin de perpétuer sa mémoire et son héritage. Il met notamment en place, à son ancien domicile et cabinet de Basse-Terre, le musée Gerty Archimède. Il fait également circuler une pétition afin de donner son nom à l'aéroport de Guadeloupe Pôle Caraïbe.

Sources : Gerty Archimède et Laurent Farrugia, Lucie Julia et musée Gerty Archimède<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> ARCHIMÈDE, Gerty, FARRUGIA, Laurent, *Gerty Archimède : interview*, Basse-Terre, Jeunes Antilles, 1976, JULIA, Lucie, *Gerty Archimède. Fleur et perle de Guadeloupe*, Pointe-à-Pitre, Jator, 1996, et musée Gerty Archimède (visité le 13 janvier 2015).

## **Annexe 25. Des syndicats de l'Éducation nationale au Conseil législatif : Edith Dalton James, une pionnière du militantisme syndical et politique en Jamaïque**

Edith Dalton James est née le 1<sup>er</sup> février 1896 à Townhead dans la paroisse de Westmoreland d'un père ingénieur et d'une mère femme au foyer. Après une scolarité primaire et secondaire réalisée à Townhead et des études menées à Kingston au *Shortwood Teacher's College*, elle entame une carrière d'enseignante à Kingston, d'abord en tant qu'institutrice, à la *Half Way Tree Government School*, puis en tant que principale, à la *Chetolah Park Primary School*. Elle épouse en 1919 Spencer James, un instituteur avec qui elle a trois enfants.

Elle commence à militer dans les syndicats quand elle devient institutrice. Elle adhère rapidement à la *Jamaica Union of Teachers* avant de devenir, en 1949, la première femme à la présider, fonction qu'elle détient pendant quatre mandats au cours desquels elle parvient à regrouper les différentes associations de professeur.e.s au sein du *Joint Executive of Teachers' Associations*, qui précède l'actuelle *Jamaica Teachers' Association*. Elle préside également la *Caribbean Union of Teachers* pendant deux mandats, au cours desquels elle s'implique dans la *World Confederation of the Teaching Profession*. Son militantisme syndical l'incite à s'engager en politique. Elle fait partie des membres fondateur.rice.s du PNP et se présente, sans succès, aux deux premières élections générales ouvertes aux femmes de 1944 et de 1949 dans la circonscription de St. Andrew Western. Son militantisme la dote cependant de capitaux politiques suffisants pour se faire nommer au Conseil législatif, qui précède l'actuel Sénat, de 1959 à 1962. C'est une des premières femmes à y siéger aux côtés d'Una Jacobs et d'Isobel Seaton.

Elle décède le 5 novembre 1976. En signe de reconnaissance à sa contribution aux syndicats de l'enseignement national, le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et la Culture nomme un lycée de Kingston en son honneur, la *Edith Dalton James High School*.

Source : *Jamaica Bureau of Women's Affairs*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Jamaica Bureau of Women's Affairs*, "Historical Feature on Women", 2010, p.4.

## **Annexe 26. Des associations à la nation : Hazel Monteith, l'accès en politique par la défense des droits des consommateurs en Jamaïque**

Hazel Monteith est née en 1918 à Savanna-la-Mar dans la paroisse de Westmoreland. Elle est l'aînée d'une famille nombreuse. Après une scolarité à Savanna-la-Mar, notamment à la prestigieuse *Manning's School*, elle devient travailleuse sociale à la *Jamaica Federation of Women* (JFW) à Kingston où elle s'installe avec son mari, qui y obtient un poste de greffier, et avec qui elle a deux enfants. Elle poursuit sa formation au niveau universitaire en devenant, en 1963, une des premières diplômées en travail social de l'*University of the West Indies* (UWI, campus de Mona).

Hazel Monteith s'implique dans les associations dès son plus jeune âge. À la *Manning's School*, elle est présidente des élèves, scout et capitaine de l'équipe de netball et de cricket. À Kingston, elle s'implique dans les organisations religieuses jusqu'à devenir diacre et prédicatrice laïque à l'église baptiste d'East Queen Street. Sa trajectoire professionnelle se situe dans la continuité de son engagement associatif. Après son passage à la JFW, elle devient, en 1973, la première présidente du *Citizen's Advice Bureau*, une ONG de conseil et de formation aux personnes démunies en remplacement du *Council for Voluntary Social Services*. Elle se fait connaître de l'opinion publique lorsqu'elle anime, de la fin des années 1970 au début des années 1990, l'émission *Citizens' Advice Bureau* sur *RJR Radio Jamaica* où elle donne en direct des conseils juridiques aux consommateurs et aux travailleurs. En 1981, elle participe à la création de la *CAB Basic School*, qui devient la *CAB/RJR Basic School* lorsqu'elle parvient à obtenir une subvention de *RJR Radio*. C'est grâce à son travail social qu'Hazel Monteith, qui n'a jamais milité dans un parti politique, est nommée au Sénat où elle siège parmi les indépendants de 1985 à 1989 pendant le deuxième gouvernement d'Edward Seaga. Son passage au Sénat ne met cependant pas fin à son engagement social. En 1990, elle participe à la création d'un centre de formation, le *Hazel Monteith Skills Training Centre*, dont la vocation est de former les femmes non qualifiées.

Hazel Monteith décède en 2012 à Kingston. Elle est reconnue pour son travail social en faveur des pauvres, des sans-abri.e.s, des handicapé.e.s et des sans-emplois.

Source : *The Daily Gleaner*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> DOUGLAS, Luke, "Consumer rights advocate Hazel Monteith dies at age 94", *The Daily Gleaner*, June 1, 2012, et MORRIS, Ainsworth, "Farewell Hazel Monteith, social worker of vision and insight", *The Daily Gleaner*, June 17, 2012.

## **Annexe 27. L'ouverture du Conseil régional au féminisme : Marie-Antoinette Simet-Lutin, infatigable militante des droits des femmes en Guadeloupe**

La trajectoire personnelle de Marie-Antoinette Simet-Lutin est peu renseignée, et on se contentera d'indiquer qu'elle est née en Guadeloupe en 1919 et a exercé la profession d'enseignante.

Marie-Antoinette Simet-Lutin se distingue par son militantisme en faveur des droits des femmes guadeloupéennes. Elle participe à la fondation de la *Maternité consciente*, plus connue sous le nom de *Planning familial*, en 1964. C'est un combat qu'elle mène contre le clergé, le personnel politique et une partie de l'opinion publique, lui permettant de se faire connaître de l'opinion publique. Elle contribue également à la création du *Centre Guadeloupéen d'Information et d'Éducation Familiale*. Sa notoriété grandissante incite Frédéric Jaltou à lui proposer, en 1983, de figurer en 2<sup>ème</sup> position sur sa liste socialiste aux premières élections régionales. Il remporte neuf sièges, lui permettant de siéger à ses côtés au Conseil régional. C'est une expérience de courte durée puisqu'elle ne se représente pas aux élections régionales de 1986. Elle n'abandonne cependant pas le militantisme politique et participe à la création de la fédération régionale d'*Europe Écologie Les Verts* (EELV) en Guadeloupe en 1991 aux côtés d'Harry Durimel, porte-parole de l'organisation, désormais remplacée par *Caraïbe Écologie Les Verts* (CELV) *Guadeloupe*. Infatigable militante féministe, Antoinette Simet-Lutin poursuit son combat en faveur des droits des femmes guadeloupéennes. Elle crée le *Conseil Guadeloupéen des Femmes* en 1989 et l'*Association Femmes Emplois Familiaux* en 1992.

Marie-Antoinette Simet-Lutin décède en Guadeloupe cette année-là. Harry Durimel rappelle son militantisme féministe dans l'hommage qu'il lui rend : « *C'est une femme qui était spontanément militante. C'était une féministe convaincue, libérée d'elle-même intérieurement, elle avait compris que la Guadeloupe, les hommes guadeloupéens eux-mêmes, gagneraient à faire évoluer la femme guadeloupéenne, afin qu'elle se trouve à côté de l'homme guadeloupéen, ni devant ni derrière...* » (MAXImini, 5 septembre 2002).

Sources : *France-Antilles* et *MAXImini*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> MATHEI, Déborah, « L'afef rend hommage à Marie-Antoinette Simet-Lutin et son engagement pour les femmes », *France-Antilles*, 13 décembre 2012, et ROLLÉ, Daniel, « Décès de Marie-Antoinette Simet-Lutin », *MAXImini*, 5 septembre 2002, billet accessible en ligne : <http://www.maximini.com/fr/news/guadeloupe/faits-divers/necrologie--deces-de-marie-antoinette-simet-lutin-720.html> (consulté le 15 novembre 2018).

## **Annexe 28. Du monde de l'entreprise aux arcanes de la politique : la trajectoire professionnelle et politique de Natalie Neita Headley en Jamaïque**

Natalie Neita Headley est née en 1968 à Brown's Hall, une communauté rurale de la paroisse de St. Catherine. Après des études à la *State University of New York*, où elle obtient un Master en Gestion de ressources humaines, elle retourne en Jamaïque où elle devient consultante en ressources humaines à *Omni Industries Limited*, un distributeur de produits plastiques implanté à Spanish Town dans la paroisse de St. Catherine. Mariée, elle a deux enfants.

Natalie Neita Headley est socialisée à la politique par son grand-père qu'elle accompagne à des conférences politiques mais ce sont ses compétences professionnelles qui lui permettent d'accéder aux assemblées politiques. Elle revendique une passion pour le développement rural et pour l'autonomisation des communautés et consacre sa carrière professionnelle à l'élaboration et à la mise en place de politiques publiques et de programmes de développement à destination des communautés rurales. Ses activités professionnelles dans la paroisse de St. Catherine lui permettent d'acquérir une notoriété personnelle qui attire l'attention des responsables locaux du PNP qui lui proposent de se présenter comme conseillère paroissiale dans la division de Ginger Ridge lors des élections locales de 1998, où elle est élue. En 2003, elle est réélue dans la division de Lauriston. Sa trajectoire politique est originale car elle accède à des responsabilités nationales après l'exercice de responsabilités locales. En 2007, les responsables locaux et nationaux du PNP lui proposent de se présenter comme représentante dans la circonscription de St. Catherine East Central, où elle est élue. En 2011, elle est réélue, et Portia Simpson Miller, qui vient de remporter les élections générales, lui propose de faire partie de son gouvernement et la nomme ministre sans portefeuille chargée des Sports rattachée au Bureau du Premier ministre. Ambassadrice de longue date des opportunités représentées par la présence internationale de la Jamaïque dans le domaine sportif, notamment au niveau de l'accroissement de l'emploi dans les industries sportives, cette nomination s'inscrit dans la continuité de sa trajectoire professionnelle. Elle contribue en outre à la mise en place de ce qu'elle qualifie d'*inclusive Sport policy* (« politique de l'inclusion par le sport ») dont la vocation est de faire participer l'ensemble de la population à l'industrie sportive dans toutes les sphères de la vie sociale, en ciblant en priorité les communautés rurales. En 2016, le PNP perd les élections générales, ce qui ne lui permet pas de conserver son mandat ministériel, mais elle est réélue représentante dans la circonscription de St. Catherine North Central.

Source : *People's National Party*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *People's National Party*, "Natalie Neita Headley M. P.", <http://www.pnp.org.jm/content/natalie-neita-headley-mp> (consulté le 15 novembre 2015).

## Annexe 29. En quête de lecteurs et d'électeurs : la carrière littéraire et politique de Francesca Faithful Velayoudom en Guadeloupe

Francesca Faithful Velayoudom est née le 1<sup>er</sup> mars 1951 aux Abymes. Après ses études, à l'issue desquelles elle obtient un doctorat en littérature générale et comparée, elle devient fonctionnaire de l'Éducation nationale et exerce les fonctions d'enseignante, de formatrice et d'inspectrice.

Francesca Faithful Velayoudom, qui est également poète et romancière, se fait connaître auprès de l'opinion publique par ses activités d'écriture<sup>1</sup> pour lesquelles elle reçoit de nombreux prix et distinctions, notamment pour ses œuvres poétiques<sup>2</sup>. Elle est également active dans le milieu associatif abymien. Elle est membre du *Conservatoire des jeux floraux de la Guadeloupe*, de la *Société des gens de lettre de France* et de la *Société civile des auteurs multimédias*. Ses activités littéraires et associatives attirent l'attention d'Éric Jalton qui lui propose, en 2008, de figurer en 16<sup>ème</sup> position sur sa liste *Divers Gauche* (DVG) aux élections municipales aux Abymes. Il défait le maire sortant, Daniel Marsin, et remporte 39 sièges, permettant à Francesca Faithful Velayoudom de siéger à ses côtés au conseil municipal. Elle est nommée 12<sup>ème</sup> adjointe au maire et, dans la continuité de ses activités professionnelles à l'Éducation nationale, présidente déléguée de la commission communale sur l'éducation. En 2010, Éric Jalton lui propose de figurer en 20<sup>ème</sup> position sur sa liste DVG aux élections régionales. Défait par Victorin Lurel, il ne remporte que quatre sièges, ne lui permettant pas de siéger au Conseil régional. Elle figure cependant à nouveau sur la liste socialiste d'Éric Jalton, toujours en 16<sup>ème</sup> position, aux élections municipales de 2014. Il remporte 36 sièges, permettant à Francesca Faithful Velayoudom de conserver son mandat de conseillère municipale et ses fonctions de 12<sup>ème</sup> adjointe au maire et de présidente déléguée de la commission communale sur l'éducation. En 2015, elle figure en 8<sup>ème</sup> position sur la liste socialiste de Victorin Lurel, auquel s'est rallié Éric Jalton, aux élections régionales. Victorin Lurel est défait par Ary Chalus mais il remporte 13 sièges, permettant à Francesca Faithful Velayoudom de siéger au Conseil régional à ses côtés.

Sources : *Écrivains de la Caraïbe* et Ville des Abymes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Francesca Faithful Velayoudom publie un recueil de poèmes en 1984, *Poèmes aux quatre vents : recueil de poèmes pour les écoles*. Elle écrit son premier roman, à destination du jeune public, *Peau de banane*, en 1986. Son deuxième roman, *Le soleil brisé*, publié en 1996, retrace l'errance d'une femme issue de la bourgeoisie guadeloupéenne. Elle publie en 2012 un essai, *Louis Delgrès et Toussaint Louverture : deux figures emblématiques. Réalité historique et fiction littéraire : le passage de l'histoire au mythe*. Son troisième roman, *Crépuscules et matins clairs*, inspiré de son métier d'enseignante, sort en 2016.

<sup>2</sup> Francesca Faithful Velayoudom reçoit notamment la Palme d'or du mérite belgo-hispanique de Bruxelles, le Prix de poésie de l'Académie francophone de Nogent sur Oise, la Médaille d'or de l'Académie de Lutèce, la Libellule d'or de la Société de littérature du Haut Agenais et la Médaille d'argent de la Renaissance des Arts et Lettres.

<sup>3</sup> *Écrivains de la Caraïbe*, « Francesca Faithful Velayoudom », <http://ecrivainsdelacaraibe.com/archives/fiches-auteurs/faithful-velayoudom-francesca.html>, et Ville des Abymes, « Francesca Faithful », <http://www.ville-abymes.fr/spip.php?article57> (consultés le 15 novembre 2018).

### Annexe 30. Photographies du meeting électoral du *People's National Party* (PNP) à Half Way Tree du 31 janvier 2016



Source : Compte Facebook du *Peoples's National Party*<sup>1</sup>.



Source : Compte Facebook du *Peoples's National Party*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Compte Facebook du *People's National Party*, 11 février 2016 (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

<sup>2</sup> Ibid.



## Annexe 31. Mandats cumulés par les femmes dans les assemblées centrales guadeloupéennes

### Annexe 31.1. Femmes cumulant les mandats au moment de leur élection dans les assemblées centrales guadeloupéennes

*Au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945*

Législature	Nombre de femmes élues	Nombre de femmes qui cumulent	Nombre de femmes qui ne cumulent pas
1945	1	-	1
1949	1	1	-
1958	2	2	-
1961	2	1	1
1964	1	1	-
1967	1	1	-
1970	1	1	-
1973	1	-	1
1976	2	-	2
1979	2	-	2
1982	1	-	1
1985	3	2	1
1988	3	2	1
1992	3	2	1
1998	2	2	-
2001	7	6	1
2004	7	5	2
2008	4	4	-
2011	6	5	1
2015	21	15	6
<b>Total (nombre)</b>	<b>71</b>	<b>50</b>	<b>21</b>
<b>Total (pourcentage)</b>	<b>100%</b>	<b>70,4%</b>	<b>29,6%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*).

*Au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983*

Législature	Nombre de femmes élues	Nombre de femmes qui cumulent	Nombre de femmes qui ne cumulent pas
1983	3	1	2
1986	3	1	2
1992	4	3	1
1993	4	2	2
1998	8	6	2
2004	21	10	11
2010	20	14	6
2015	20	18	2
<b>Total (nombre)</b>	<b>83</b>	<b>55</b>	<b>28</b>
<b>Total (pourcentage)</b>	<b>100%</b>	<b>66,3%</b>	<b>33,7%</b>

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

**Annexe 31.2. Nature des mandats cumulés par les femmes siégeant dans les assemblées centrales guadeloupéennes**

*Au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945*

Législature	Mandat parlementaire		Mandat régional		Mandat municipal	
	Députée	Sénatrice	Présidente	Conseillère	Maire	Conseillère
1949	1	-	-	-	-	-
1958	-	-	-	-	-	2
1961	-	-	-	-	1	-
1964	-	-	-	-	1	-
1967	1	-	-	-	1	-
1970	-	-	-	-	1	-
1985	-	-	-	1	-	1
1988	1	-	-	-	-	1
1992	-	-	-	1	1	-
1998	-	-	-	2	2	-
2001	-	-	-	2	3	1
2004	-	-	-	2	2	1
2008	-	-	-	1	1	2
2011	-	-	-	1	1	2
2015	-	-	-	1	3	11
<b>Total (nombre)</b>	<b>3</b>		<b>11</b>		<b>17</b>	<b>21</b>
					<b>38</b>	
<b>Total (pourcentage)</b>	<b>5,8%</b>		<b>21,1%</b>		<b>32,7%</b>	<b>40,4%</b>
					<b>73,1%</b>	

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste*, *Clartés* et *France-Antilles*).

*Au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983*

Législature	Mandat parlementaire		Mandat départemental		Mandat municipal	
	Députée	Sénatrice	Présidente	Conseillère	Maire	Conseillère
1983	-	-	1	-	-	-
1986	1	-	-	-	-	-
1992	1	-	-	1	1	1
1993	1	-	-	1	1	-
1998	-	1	-	2	2	2
2004	-	1	-	2	-	6
2010	-	-	-	-	1	13
2015	-	-	-	-	2	16
<b>Total (nombre)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>38</b>
	<b>5</b>		<b>7</b>		<b>45</b>	
<b>Total (pourcentage)</b>	<b>5,3%</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,8%</b>	<b>10,5%</b>	<b>12,3%</b>	<b>66,6%</b>
	<b>8,8%</b>		<b>12,3%</b>		<b>78,9%</b>	

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

## **Annexe 32. Les assemblées politiques centrales en Guadeloupe et en Jamaïque**

### **Annexe 32.1. Le Palais du Conseil départemental et le Conseil régional en Guadeloupe**

*Photographie du Palais du Conseil départemental de la Guadeloupe*



Le bâtiment extérieur.

Source : compte Facebook du Conseil départemental de la Guadeloupe<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Compte Facebook du Conseil départemental de la Guadeloupe, 2 novembre 2015 (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

*Photographies du Conseil régional de la Guadeloupe*



Le bâtiment extérieur.  
Source : *RCI Guadeloupe*<sup>1</sup>.



La salle des délibérations.  
Source : *France-Antilles*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> FUNDÉRÉ, Thierry, « Région Guadeloupe : poussée de fièvre d'une partie du personnel », *RCI Guadeloupe*, 8 mai 2017.

<sup>2</sup> FRANCE-ANTILLES, « Ary Chalus élu président du conseil régional », *France-Antilles*, 18 décembre 2015.

## Annexe 32.2. Photographies de Gordon House en Jamaïque



Le bâtiment extérieur.  
Source : *Jamaica Information Service*<sup>1</sup>.



La salle des délibérations.  
Source : compte Pinterest de *Jamaica House of Parliament*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *Jamaica Information Service*, "Government Partners with Canadian Architects to Assess Accessibility of Gordon House", February 23, 2015, <https://jis.gov.jm/government-partners-canadian-architects-assess-accessibility-gordon-house/> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

<sup>2</sup> Compte Pinterest de *Jamaica House of Parliament*, photographie non datée (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2018).

### Annexe 33. Affiliation partisane des président.e.s du Conseil départemental et du Conseil régional de la Guadeloupe

*Au Conseil départemental de la Guadeloupe depuis 1945*

Législature	Président.e	Affiliation partisane
1945	Joseph Pitat	NR
1949	Furcie Tirolien	RPF
1951	Omer Ninine	SFIO
1955	NR	NR
1958	Henri Rinaldo	SFIO
1961	Henri Rinaldo	SFIO
1964	Henri Rinaldo	SFIO
1967	Henri Rinaldo	SFIO
1970	Henri Rinaldo	SFIO
1973	Lucien Bernier	RPR (app.)
1976	Georges Dagonia	PS
1979	Lucien Bernier	RPR (app.)
1982	Lucette Michaux-Chevry	RPR
1985	Dominique Larifla	PS
1988	Dominique Larifla	PS
1992	Dominique Larifla	PS
1994	Dominique Larifla	PS
1998	Marcellin Lubeth	PCG (app.)
2001	Jacques Gillot	GUSR
2004	Jacques Gillot	GUSR
2008	Jacques Gillot	GUSR
2011	Jacques Gillot	GUSR
2015	Josette Borel-Lincertin	PS

En bleu : orientation idéologique de droite    En rose : orientation idéologique de gauche    En rouge : orientation idéologique d'extrême gauche

NR : *Non Renseigné*    RPF : *Rassemblement du Peuple Français*    SFIO : *Section Française de l'Internationale Ouvrière*    RPR : *Rassemblement Pour la République*    PS : *Parti Socialiste*  
 PGC : *Parti Communiste Guadeloupéen*    GUSR : *Guadeloupe Unie, Socialisme et Réalité*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*Le Nouvelliste, Clartés et France-Antilles*).

*Au Conseil régional de la Guadeloupe depuis 1983*

Législature	Président.e	Affiliation partisane
1983	José Moustache	RPR
1986	Félix Proto	RPR
1992	Lucette Michaux-Chevry	RPR
1993	Lucette Michaux-Chevry	RPR
1998	Lucette Michaux-Chevry	RPR
2004	Victorin Lurel	PS
2010	Victorin Lurel	PS
2015	Ary Chalus	PS

En bleu : orientation idéologique de droite    En rose : orientation idéologique de gauche  
 RPR : *Rassemblement Pour la République*    PS : *Parti Socialiste*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : revue de presse (*France-Antilles*).

### Annexe 34 : Affiliation partisane des Premier.e.s ministres de la Jamaïque depuis 1944

Législature	Premier.e ministre	Affiliation partisane
1944	Alexander Bustamente	JLP
1949	Alexander Bustamente	JLP
1955	Norman Manley	PNP
1959	Norman Manley	PNP
1962	Alexander Bustamente	JLP
1967	Donald Sangster	JLP
	Hugh Shearer	
1972	Michael Manley	PNP
1976	Michael Manley	PNP
1980	Edward Seaga	JLP
1983	Edward Seaga	JLP
1989	Michael Manley	PNP
	Percival James Patterson	
1993	Percival James Patterson	PNP
1997	Percival James Patterson	PNP
2002	Percival James Patterson	PNP
	Portia Simpson Miller	PNP
2007	Bruce Golding	JLP
	Andrew Holness	
2012	Portia Simpson Miller	PNP
2016	Andrew Holness	JLP

En vert : *Jamaica Labour Party* (JLP) En orange : *People's National Party* (PNP)

Tableau : Soizic Brohan.

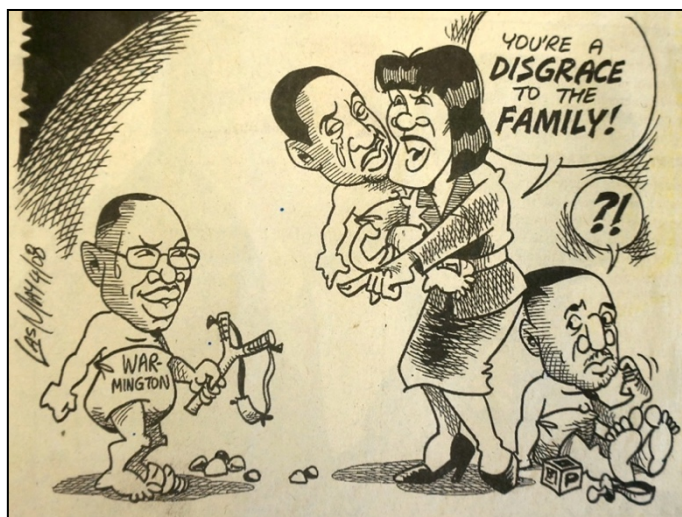
Source : Trevor Munroe et Arnold Bertram<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> MUNROE, Trevor, BERTRAM, Arnold, *Adult Suffrage & Political Administration in Jamaica...*, op. cit.



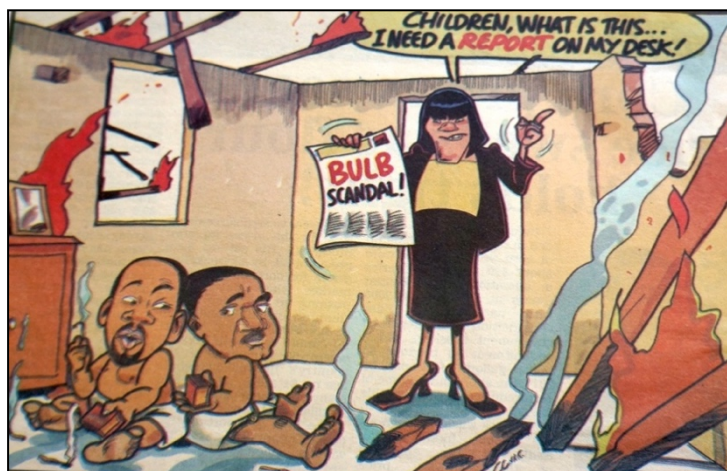
## Annexe 35. Caricatures de Portia Simpson Miller et de ses ministres

### Annexe 35.1. Caricature publiée dans *The Daily Gleaner* du 7 avril 2008



Source : *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*<sup>1</sup>.  
Traduction : « Tu es la honte de la famille ! ».

### Annexe 35.2. Caricature publiée dans *The Jamaica Observer* du 29 octobre 2007



Source : *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*<sup>2</sup>.  
Traduction : « Les enfants, qu'est-ce que c'est que ça... Je veux un rapport sur mon bureau ! ». « Sandale Bulb ».

<sup>1</sup> *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*, carton "Portia Simpson Miller".

<sup>2</sup> *Ibid.*

Annexe 35.3. Caricature publiée dans *The Jamaica Observer* du 18 avril 2008



Source : *Lucille Mathurin Mair Gender Documentation Centre*<sup>3</sup>.  
Traduction : « Gotel ». « Maman, Phillip sent mauvais encore !! ».

---

<sup>3</sup> Ibid.

### Annexe 36. Principales étapes du « cadre européen » de la représentation politique des femmes

Date	Étape	Effet
3 novembre 1992	Déclaration d'Athènes (Sommet européen « Femmes et pouvoir »)	Dénonciation de la discrimination fondée sur le sexe dans le champ politique
24 janvier 1994	Recommandation n°1229 et résolution n°1018 « Égalité des droits entre les hommes et les femmes »	Affirmation de la représentation politique des femmes comme condition nécessaire à la démocratie
27 mars 1995	Résolution « concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision »	Affirmation de la représentation politique des femmes comme condition nécessaire à la démocratie
18 mai 1996	Charte de Rome (Sommet Européen « Les femmes pour le Renouveau de la Politique et de la Société »)	Dénonciation de la discrimination fondée sur le sexe dans le champ politique
20 décembre 2000	Communication « Vers une stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) »	Promotion de l'égalité de la participation et de la représentation politique des femmes en domaine d'intervention prioritaire
5 mars 2010	Charte des femmes	Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris dans le champ politique

Tableau : Soizic Brohan.

Sources : Bérangère Marques-Pereira et Catherine Gigante, Mariette Sineau<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> MARQUES-PEREIRA, Bérengère, GIGANTE, Catherine, « La représentation politique des femmes... », art. cit., et SINEAU, Mariette, *Conseil de l'Europe*, « Parité - Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique », 1994.

### Annexe 37. Principales étapes de l'adoption du principe du *gender mainstreaming* par les institutions européennes

Date	Étape	Effet
21 septembre 1995	« Résolution sur la Quatrième Conférence mondiale de la Femme à Pékin : Égalité, développement et paix »	Affirmation du principe du <i>gender mainstreaming</i> à la suite de la Conférence mondiale de Beijing de 1995
21 février 1996	Communication « Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires »	Affirmation du principe du <i>gender mainstreaming</i>
6 mars 1997	Document stratégique « L'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'Union européenne »	Affirmation du principe du <i>gender mainstreaming</i>
2 octobre 1997	Traité d'Amsterdam	Affirmation de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris dans le champ politique
26 mars 1998	Document « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : cadre conceptuel, méthodologie et présentation des "bonnes pratiques" »	Diffusion des principes du <i>gender mainstreaming</i>
7 octobre 1998	Recommandation « relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes »	Recommandation de l'utilisation du rapport précité
25 octobre 2005	Traité établissant une Constitution pour l'Europe	Affirmation de la contribution des politiques européennes à la contribution de l'égalité entre les hommes et les femmes

Tableau : Soizic Brohan.

Source : Réjane Sénac-Slawinski<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> SÉNAC-SLAWINSKI, Réjane, « Le *gender mainstreaming* à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France », art. cit.

## Annexe 38. Charte des Femmes de Guadeloupe



Source : *Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale (FORCES)*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Fédération féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle, Économique et Sociale*, « Charte des Femmes de Guadeloupe », 8 mars 1999.

## Annexe 39. Femmes élues et/ou candidates aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque

### Annexe 39.1. Liste des femmes élues et/ou candidates identifiées aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque<sup>1</sup>

Législature	Candidates	Parti	Circonscription	Élue
1944	Frances Brissett	Ind.	Trelawny Southern	
	Iris Collins	Lab.	St. James North Western	Oui
	Edith Dalton-James	PNP	St. Andrew Western	
	Mary Morris-Knibb	Ind.	St. Andrew Eastern	
1949	Iris Collins	Lab.	St. James North Western	
	Edith Dalton-James	PNP	St. Andrew Western	
	M.G. Edwards	Ind.	St. Mary Western	
	Rose Leon	Lab.	St. Andrew Western	Oui
	Edith Nelson	Lab.	Kingston Central	
	Dorcas Samuel	Ind.	Hanover Eastern	
1955	Iris Collins	JLP	St. James North Western	
	M.G. Edwards	FP	St. Andrew Western	
	Iris King	PNP	Kingston Western	
	Rose Leon	JLP	St. Andrew Western	Oui
1959	Lily Burke	JLP	St. Mary Western	
	Iris King	PNP	Kingston West Central	Oui
1962	Esme Grant	JLP	Westmoreland Central	
	Iris King	PNP	Kingston West Central	Oui
	Rose Leon	Ind.	St. Andrew West Rural	
1967	Enid Bennett	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Esme Grant	JLP	Westmoreland North Eastern	Oui
	Una Hill	JLP	St. Andrew West Central	
	Rose Leon	PNP	St. Andrew West Rural	
1972	Enid Bennett	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Esme Grant	JLP	Westmoreland North Eastern	
	Rose Leon	PNP	St. Andrew West Rural	Oui
	Violet Thompson	PNP	St. Thomas Central	
	Euphemia Williams	JLP	Westmoreland South Eastern	
1976	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	Oui
	Mavis Gilmour	JLP	St. Andrew West Rural	Oui
	Princess Lawes	JLP	St. Ann North Western	
	Rose Leon	PNP	St. Andrew West Rural	
	Carmen McGregor	PNP	Westmoreland Western	Oui
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui
	Violet Thompson	PNP	St. Thomas Eastern	Oui
1980	Dorrett Aarons	PNP	St. Catherine North Eastern	
	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	Oui
	Mavis Gilmour	JLP	St. Andrew West Rural	Oui
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew East Rural	Oui

<sup>1</sup> Je parle de femmes élues et/ou candidates identifiées car les rapports électoraux les plus anciens n'indiquent parfois que la première lettre du prénom du/de la candidat.e, ne permettant pas toujours d'identifier les femmes avec certitude. D'autres prénoms, dont je suis peu familière, rendent également cette identification difficile dans les rapports électoraux plus récents. Figurent donc dans cette liste uniquement les élues et/ou candidates dont il n'est pas permis de douter qu'il s'agit de femmes.

	Princess Lawes	JLP	St. Ann North Western	Oui
	Carmen McGregor	PNP	Westmoreland Western	
	Mable Phillips	Ind.	Portland Eastern	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui
	Euphemia Williams	JLP	Westmoreland South Eastern	Oui
	Beverley Wright	Ind.	St. Andrew Western	
	Maria Wyles	Ind.	St. Andrew Western	
<b>1983</b>	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	Oui
	Joan Chung	JLP	St. Mary East Central	Oui
	Mavis Gilmour	JLP	St. Andrew West Rural	Oui
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew East Rural	Oui
	Hyacinth Knight	JLP	St. Mary Western	Oui
	Princess Lawes	JLP	St. Ann North Western	Oui
	Patricia Pink	JLP	St. Ann South Eastern	Oui
<b>1989</b>	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	Oui
	Jasmin Brown	Ind.	St. Andrew South Eastern	
	Shirley-Ann Eaton	PNP	St. Andrew North Central	
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew East Rural	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	Kingston Central	
	Jeanette Grant-Woodham	JLP	St. Catherine South Eastern	
	Merline Heholt	JLP	St. Andrew East Central	
	Hyacinth Knight	JLP	St. Mary Western	
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	
	Violet Neilson	PNP	St. James East Central	Oui
	Patricia Pink	JLP	St. Ann North Eastern	
	Donna Scott-Bhoorasingh	PNP	Clarendon Central	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui
Princess Vernon	Ind.	St. James Southern		
<b>1993</b>	Enid Bennett	JLP	St. Catherine West Central	Oui
	Lola Bonita	JLP	Clarendon North Western	
	Marlene Elliott	Ind.	St. Catherine West Central	
	Joan Gordon-Webley	Ind.	St. Andrew East Rural	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	Kingston Central	
	Karlene Kirlaw-Robertson	PNP	St. Andrew North Eastern	Oui
	Hyacinth Knight	JLP	St. Mary Western	
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	Oui
	Violet Neilson	PNP	St. James East Central	Oui
	Sandra Nesbeth	JLP	St. Catherine North Western	
	Heather Robinson	PNP	St. Catherine South Central	Oui
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui
	Marjorie Taylor	PNP	Kingston East & Port Royal	Oui
Marvalyn Taylor-Wright	JLP	St. Catherine East Central		
<b>1997</b>	Veronica Bailey-Coke	NDM	Clarendon South Western	
	Alethia Barker	PNP	St. Catherine West Central	Oui
	Hyacinth Bennett	NDM	St. Catherine North Western	
	Faith Blackwood	NDM	St. Elizabeth South Western	
	Doreen Chen	PNP	Trelawny Southern	Oui
	Barbara Clarke	NDM	St. Andrew North Central	
	Laura Cooper	Ind.	St. Ann South Eastern	
	Christine Davis	JLP	Kingston Central	
	Dotties Dyer Morgan	NDM	Clarendon North Central	
	Jennifer Edwards	PNP	St. Catherine South Western	Oui
	Judith Forbes	NDM	St. Thomas Western	
	Icyline Golding	NDM	St. Catherine South Western	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Sharon Hay Webster	PNP	St. Catherine South Central	Oui
Vivienne Hinds-Cornish	Ind.	St. Andrew West Rural		

	Karlene Kirlew-Robertson	PNP	St. Andrew North Eastern	
	Hyacinth Knight	JLP	St. Mary Western	
	Dorothy Lightbourne	JLP	St. Thomas Western	
	Cheryl Logan	Ind.	St. Thomas Western	
	Janet McGowan	NDM	Manchester Central	
	Janet Mignott	JLP	St. Catherine South Eastern	
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	Oui
	Violet Neilson	PNP	St. James East Central	Oui
	Sandra Nesbeth	JLP	St. Catherine North Western	
	Sonia Richards	PNP	St. Andrew North Central	
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui
	Hope Thelwell	Ind.	St. James North Western	
	Joan Walker	Ind.	St. Andrew North Western	
	Marcella Williams	NDM	St. Catherine West Central	
2002	Carol Archer	PNP	St. Andrew West Rural	
	Alethia Barker	PNP	St. Catherine West Central	
	Hyacinth Bennett	NDM	St. Andrew West Rural	
	Arlene Campbell	NDM	St. Ann North Eastern	
	Doreen Chen	PNP	Trelawny Southern	
	Barbara Clarke	PNP	St. Andrew North Central	
	Jennifer Edwards	PNP	St. Catherine South Western	
	Olive Gardener	NDM	Trelawny Northern	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Antonnette Haughton-Cardenas	UPP	St. Mary Central	
	Sharon Hay Webster	PNP	St. Catherine South Central	Oui
	Maxine Henry-Wilson	PNP	St. Andrew South Eastern	Oui
	Rosemarie Higgins	NDM	St. Andrew North Western	
	Carrol Jackson	PNP	St. Ann North Eastern	
	Lilian James	NDM	St. Andrew West Central	
	Hyacinth Knight	JLP	St. Mary Western	
	Merline Mais-Chambers	UPP	St. Catherine South Eastern	
	Dorothy Miller	PNP	Manchester North Eastern	
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	
	Aloun Ndombet-Assamba	PNP	St. Ann South Eastern	Oui
	Sandra Nesbeth	JLP	St. Catherine North Western	
	Verna Parchment	JLP	St. Ann North Western	Oui
	Appolone Reid	NDM	St. James North Western	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	Oui
	Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui
	Delmares White	UPP	St. Mary Western	
	Nenna Wilson	PNP	St. Andrew North Western	
	Joyce Young	JLP	St. Andrew Western	
2007	Eleanor Belanfante-Ellis	IEWFIPP	St. Andrew Western	
	Marisa Dalrymple-Philibert	JLP	Trelawny Southern	Oui
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew South Eastern	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Lisa Hanna	PNP	St. Ann South Eastern	Oui
	Sharon Hay Webster	PNP	St. Catherine South Central	Oui
	Maxine Henry-Wilson	PNP	St. Andrew South Eastern	Oui
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	
	Andrea Moore	PNP	St. Andrew West Rural	
	Natalie Neita-Headley	PNP	St. Catherine East Central	Oui
	Sandra Nesbeth	JLP	St. Catherine North Western	
	Sally Porteous	JLP	Manchester Central	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	Oui
	Rosemarie Shaw	PNP	St. Thomas Western	
Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui	



	Opal Slater	NDM	Kingston East & Port Royal	
	Annmarie Warburton	PNP	St. Elizabeth North Western	
	Sharon Witter	Ind.	St. Elizabeth South Eastern	
	Joyce Young	JLP	St. Andrew Western	
2012	Patrece Charles	JLP	St. Thomas Eastern	
	Denise Daley	PNP	St. Catherine Eastern	Oui
	Marisa Dalrymple-Philibert	JLP	Trelawny Southern	Oui
	Sharon Ffolkes Abraham	PNP	St. James West Central	Oui
	Joan Gordon-Webley	JLP	St. Andrew East Rural	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Aldith Grant-Lee	NDM	St. Andrew Western	
	Rosalie Hamilton	JLP	Kingston Central	
	Lisa Hanna	PNP	St. Ann South Eastern	Oui
	Sharon Hay Webster	JLP	St. Catherine Eastern	
	Paula Kerr-Jarrett	JLP	Hanover Eastern	
	Saphire Longmore	JLP	St. Andrew Eastern	
	Marlene Malahoo Forte	JLP	Westmoreland Central	
	Natalie Neita-Headley	PNP	St. Catherine North Central	Oui
	Sandra Nesbeth	JLP	St. Catherine North Western	
	Leanne Philips	PNP	St. Andrew North Central	
	Joan Porteous	NDM	St. Andrew West Rural	
	Beverley Prince	JLP	St. Andrew East Central	
Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	Oui	
Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui	
Annmarie Thomas	Ind.	St. Andrew South Western		
2016	Juliet Cuthbert-Flynn	JLP	St. Andrew West Rural	Oui
	Denise Daley	PNP	St. Catherine Eastern	Oui
	Marisa Dalrymple-Philibert	JLP	Trelawny Southern	Oui
	Imani Duncan-Price	PNP	St. Andrew East Rural	
	Lisa-Ann Edwards	PNP	St. Andrew North Eastern	
	Sharon Ffolkes Abraham	PNP	St. James West Central	
	Ashley-Ann Foster	PNP	St. James Central	
	Marsha Francis	PNP	St. Thomas Western	
	Olivia "Babsy" Grange	JLP	St. Catherine Central	Oui
	Lisa Hanna	PNP	St. Ann South Eastern	Oui
	Rosemarie Higgins-Campbell	NDM	St. Andrew North Western	
	Juliet Holness	JLP	St. Andrew East Rural	
	Norma-Lue Lindsay	PNP	Clarendon Central	
	Saphire Longmore	JLP	St. Elizabeth North Eastern	
	Marlene Malahoo Forte	JLP	St. James West Central	Oui
	Phyllis Mitchell	PNP	St. Catherine North Eastern	
	Kerensia Morrison	JLP	St. Catherine North Central	
	Natalie Neita-Headley	PNP	St. Catherine North Central	Oui
	Beverley Prince	JLP	St. Andrew East Central	
	Shahine Robinson	JLP	St. Ann North Eastern	Oui
Portia Simpson Miller	PNP	St. Andrew South Western	Oui	
Patricia Sutherland	PNP	Clarendon South Eastern		
Jacqueline Taylor O'Gilvie	PNP	St. Andrew North Central		
Andrea Walters	JLP	Westmoreland Eastern		
Fayval Williams	JLP	St. Andrew Eastern	Oui	

Ind. : *Independent* Lab. : *Jamaica Labour Party* PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party* FP : *Farmers' Party* NDM : *National Democratic Movement* UPP : *United People's Party* IEWFIPP : *Imperial Ethiopian World Federation Incorporated Political Party*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

### Annexe 39.2. Nombre de femmes élues et/ou candidates identifiées aux élections générales depuis 1944 en Jamaïque

Législature	Femmes candidates						Femmes élues		
	PNP	JLP	NDM	Ind.	Autres	Total	PNP	JLP	Total
1944	1	1	-	2	-	4	-	1	1
1949	1	3	-	2	-	6	-	1	1
1955 <sup>2</sup>	1	2	-	-	1	4	-	1	1
1959	1	1	-	-	-	2	1	-	1
1962	1	1	-	1	-	3	1	-	1
1967	1	3	-	-	-	4	-	2	2
1972	2	3	-	-	-	5	1	1	2
1976	4	3	-	-	-	7	3	2	5
1980	3	5	-	3	-	11	1	5	6
1983	-	7	-	-	-	7	-	7	7
1989	5	7	-	2	-	14	2	1	3
1993	6	6	-	2	-	14	6	2	8
1997	8	7	9	5	-	29	7	1	8
2002 <sup>3</sup>	13	6	6	-	3	28	4	3	7
2007 <sup>4</sup>	9	7	1	1	1	19	4	4	8
2012	6	12	2	1	-	21	5	3	8
2016	13	11	1	-	-	25	4	7	11
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>85</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>203</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>80</b>

PNP : *People's National Party* JLP : *Jamaica Labour Party* NDM : *National Democratic Movement* Ind. : *Independent* FP : *Farmers' Party* IEWFIPP : *Imperial Ethiopian World Federation Incorporated Political Party* UPP : *United People's Party*

Tableau : Soizic Brohan.

Source : rapports électoraux (*Electoral Commission of Jamaica*).

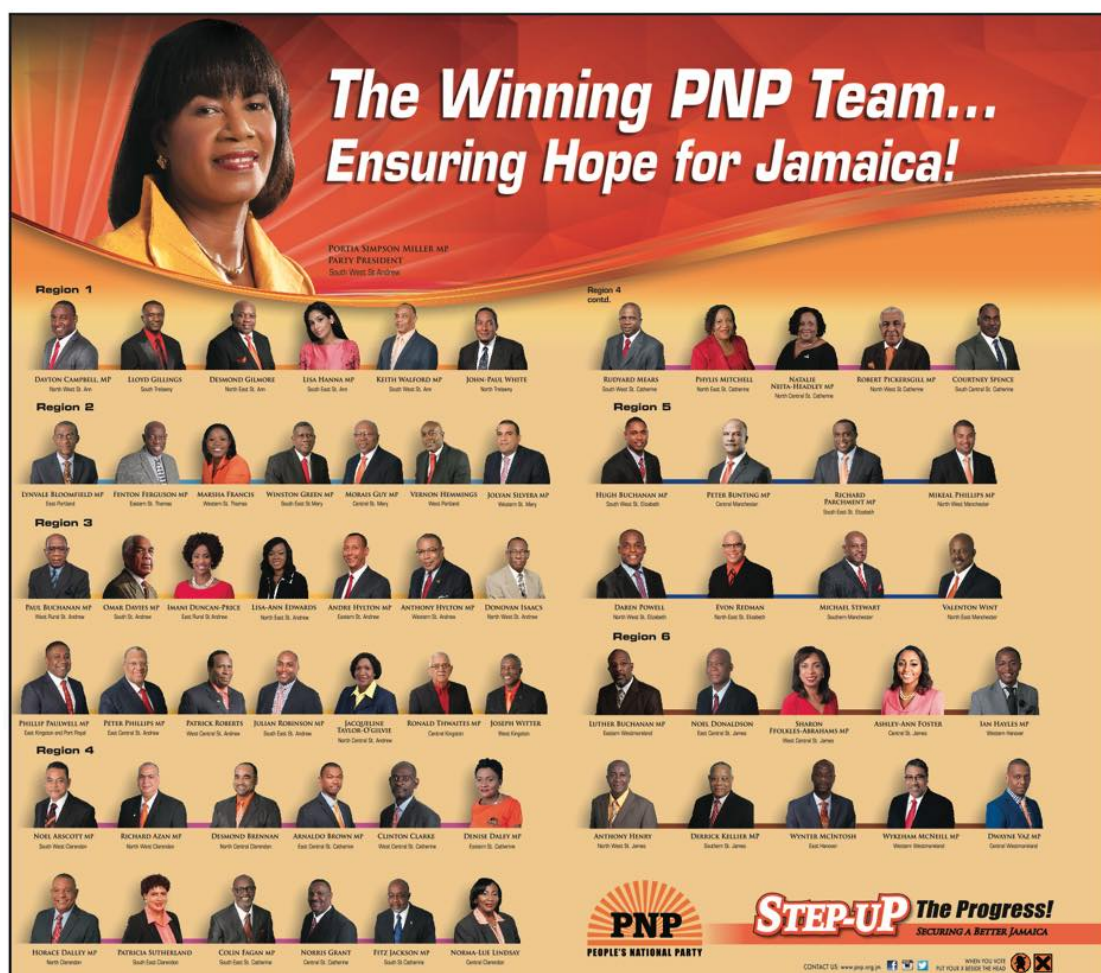
<sup>2</sup> Le Farmers' Party (FP) présente une candidate aux élections générales de 1955.

<sup>3</sup> Le United People's Party (UPP) présente trois candidates aux élections générales de 2002.

<sup>4</sup> L'Imperial Ethiopian World Federation Incorporated Political Party (IEWFIPP) présente une candidate aux élections générales de 2006.

## Annexe 40. Tracts de présentation des candidat.e.s aux élections générales de 2016 en Jamaïque

### Annexe 40.1. Tract de présentation des candidat.e.s PNP aux élections générales de 2016 en Jamaïque



Source : compte Facebook du *People's National Party*<sup>5</sup>.

Traduction : « L'équipe PNP gagnante... Pour que la Jamaïque garde espoir ! ».  
« N'arrêtons pas le progrès ! Œuvrer en faveur d'une Jamaïque meilleure ».

<sup>5</sup> Compte Facebook du *People's National Party*, 25 février 2016 (consulté le 10 janvier 2019).

## Annexe 40.2. Tract de présentation des candidat.e.s JLP aux élections générales de 2016 en Jamaïque

**TEAM JLP** Leading Jamaica from Poverty to Prosperity

**ANDREW HOLNESS**  
LEADER OF THE JAMAICA LABOUR PARTY

**AREA Council #1**

**AREA Council #2**

**AREA Council #3**

**AREA Council #4**

**JLP WINS... Jamaica wins!**

**VOTE LIKE THIS**

[www.jamaicalabourparty.com](http://www.jamaicalabourparty.com)

Source : compte Facebook du *Jamaica Labour Party*<sup>6</sup>.

Traduction : « Équipe JLP. Sortir la Jamaïque de la pauvreté pour la conduire vers la prospérité ». « Si le JLP gagne... c'est la Jamaïque qui gagne ! ». « Votez comme ça (la cloche, emblème du JLP) ».

<sup>6</sup> Compte Facebook du *Jamaica Labour Party*, 1<sup>er</sup> février 2016 (consulté le 10 janvier 2019).